



3 1761 07533473 0



PURCHASED FOR THE
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE
CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR
FRENCH
HISTORY



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR G. TISON, RÉDACTEUR AUX ARCHIVES

SOUS LA DIRECTION DE MM. CHAVANON, CLAUDON ET DÉPREZ, ARCHIVISTES.

PAS-DE-CALAIS

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES. — SÉRIE H.

TOME SECOND

(FONDS DE L'ABBAYE DE SAINT-VAAST)

ART. 852-2011.

ARRAS

IMPRIMERIE MODERNE

7, Place du Wetz-d'Amain, 7

1906



CD
1815
13416
+2

Département du Pas-de-Calais

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE H.

Clergé régulier. — Abbayes d'hommes et de femmes. — Monastères. — Prieurés. —
Ordres militaires. — Hospices et Maladreries, etc.

ABBAYE DE SAINT-VAAST D'ARRAS

CINQUIÈME PARTIE

GAULE, DROITS SEIGNEURIAUX, ETC.

H. 852. (Registre.) — In-quarto; 21 feuillets, papier.

XIV^e Siècle. — **Cartulaire du Gaule.** — Origine du gaule, exposée d'après Guiman : les comtes de Flandre, successeurs de Baudoin, venaient souvent à Arras avec leur suite, ils logeaient à l'Abbaye et distribuèrent leurs gens d'armes par groupes de 50 ou 100 dans les villages où ils commettaient toutes sortes d'exactions et d'excès : l'Abbaye, sur le conseil de ses barons, offrit au comte, pour se racheter de ses vexations, de lui payer annuellement un droit, le *gaule* (1). Quand il viendrait à Arras on lui délivrerait par jour : 2 pains, 1/2 setier de vin, 1 mels de poisson ou de friture, mais si le Roi était en même temps dans la ville, c'est à ce dernier qu'iraient les vivres et non au comte. En vertu du droit de gaule, chaque « courtill » paye 2 mene. d'avoine, un denier *ad deductionem*, 1 pain pour les chiens et une poule pour les oiseaux du comte; pour une charue on paye 1 muid d'avoine, pour 1/2 charrue 1/2 muid, pour la terre que peut labourer une jument, 1 mene. d'avoine. Les fiefs de S'-Vaast et *terre dominicate* sont affranchis de cette redevance. — Charte de Thierry, comte de Flandre (vers 1155), autorisant, à la requête de l'Abbaye, la

terre de Baudimont à ne payer que 12 mene. d'avoine de gaule. Témoins, la comtesse Sibille; Philippe, comte, et Élisabeth, son épouse; Robert, avoué de Béthune; Roger, châtelain de Courtrai; Gautier, châtelain de S'-Omer; Renaud, châtelain de Lille; Gautier, châtelain de Douai; Hugues, châtelain de Bapaume; Baudoin, châtelain d'Arras; Alard d'Espinois; Henri de Bolbec; Baudoin de Bailleul et Baudoin son fils; Bernard de *Resbais*; Eustache de Guînes; Elbert de Carency; Garnier et *Guuifridus* de Hamelincourt; Gautier de Noyelle; et par le consentement de Roger de Wavrin et Hellin son fils qui tenait le gaule en fief du comte de Flandre. — Charte de Gilles, châtelain de Bapaume, seigneur de Beaumetz (octobre 1215, réglant un accord avec l'Abbaye au sujet de la perception du gaule que lui doivent les hommes de S'-Vaast; pour qu'un cheval ait le droit de labourer, son propriétaire devra payer 1 mene. d'avoine; cette redevance pourra être rachetée moyennant 2 mene. d'avoine, 1 pain et une poule; il ne devra y avoir dans la maison qu'une charrue; tous les chevaux devront loger sous le même toit; quand un homme aura labouré toute sa terre en jachères il pourra, pour continuer son œuvre, prendre autant de chevaux qu'il lui plaira sans augmentation

(1) Sur ce mot, voir Du Cange à l'article *Gallum*.

de gaule : le mesureur doit se servir pour le gaule de la mesure d'Arras et prêter serment : on pourra élever plusieurs édifices dans le même « mes gavelerech » sans augmentation de gaule : les causes du gaule seront jugées en la cour du châtelain et l'amende sera de 60 s. et 1 meneud d'avoine : si quelqu'un habitant une terre exemple du gaule vient labourer sur une terre sujette à cette redevance, il devra payer 1 boisseau d'avoine par meneaudée : le gaule devra être perçu à la maison même de ceux qui ne seraient ni agriculteurs, ni laboureurs. — Confirmation par le comte d'Artois de la charte précédente *apud Pontisarrum*, oct. 1215. — Charte de Gilles, châtelain de Bapaume, et d'Agnes, sa femme mai 1212, déclarant que toute la terre de Baudimont depuis le chemin de Demeneourt jusqu'au chemin qui conduit à Baudimont et *ab hospitibus* de Guillaume d'Arras jusqu'au vivier de Demeneourt et les environs ne doit que 12 mene. d'avoine : le moulin de Tofusée à Vis, tenu en fief de l'Abbaye par Warin de Vis, ainsi que les prés au-dessus de la rivière de Blangy, entre la maison de Robert de Boyes et celle de Nicolas de Bailleul, chevalier, ne seront pas soumis au gaule. — Charle de Gilles, châtelain de Bapaume janv. 1226 n. s., reconnaissant que du consentement de son fils aîné et pour faire aumône à l'hôpital situé près de l'enceinte de l'Abbaye, il ne percevra pour le gaule de Baudimont que 12 mene. d'avoine, et pour le manoir de St-Vaast à Hervain, 22 mene. ; pour le manoir de Reinbaud, 2 mene. ; pour celui d'Hugues Carete, 2 mene. ; pour 3 manoirs de Nicolas Liénart, 6 mene. ; pour 2 manoirs 1/2 de Bauduin de Manin, 5 mene. ; pour 2 manoirs de Gérard l'Empereur, 2 mene. ; pour celui de Thibault de la Pierre, 2 mene. ; pour 1 manoir 1/2 qu'occupait autrefois Jacques Le Noir, 3 mene. Le seigneur du gaule s'oblige à tenir ces conditions sous peine de 100 l. d'amende. — Lettre du chevalier Robert de Beaumetz, châtelain de Bapaume, et d'Isabeau, dame de Beaumetz et Gilles, chevalier, seigneur de Croisilles, son fils aîné oct. 1300, déclarant que les terres du bois de Moflaines qu'ont acquises l'Abbaye par échange resteront affranchies du gaule. — Confirmation par Gilles, fils aîné de Gilles, châtelain de Bapaume et seigneur de Beaumetz, confirmant les chartes de son père relatives au gaule de Baudimont, à l'hommage de Garin de Vis pour le moulin de Tofusée, aux prés de la rivière de Blangy, aux coutures de St-Michel et au rouage d'Arras qu'il vendit à St-Vaast nov. 1233. — Charte de Robert de Beaumetz mai 1295 permettant à St-Vaast

et à ses fermiers des maisons d'Hervain et de Dainville de « faire gésir en leur pourpris et clos tant de quevais qu'il leur plaira et avoir tant de quernes qu'ils voudront franquement sans gaule et cultiver franquement toutes les terres dou domaine de l'église Saint-Vaast qui ne sont gaulereces. » Mais pour les terres « gaulereces » acquises par le manoir d'Hervain, il sera payé 25 mene. d'avoine par an, pour celles de Dainville 6 m. 1/2, « le paine que encouroit le seigneur du gaule en allant contre cest accord est de 1000 l. tournois ». Accord « sur la fourme de queillier le gaule fail par messieurs Jacque La Vache commissaire du Roy en ceste partie » et Martin Beauparis, clere et chanoine d'Arras 6 nov. 1353. « Le gavelleur doit aler de maison en maison avoec le mesureur et la mesure et hurtera aux huis s'il les treuve fermés et dira aux bonnes gens, paies vo gaule et prendera le gaule de ceulx qui bailler li voudront mais que l'avaine soil souffissante... : le maire de l'Eglise » peut aller trouver le « gavelleur » avant sa tournée et lui offrir de payer pour les défaillants.

H. 853. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1504-1660. — Inventaire des titres du gaule dressé en 1660. 1^o « Institution du gaule accordé par Messieurs de St-Vaast, au comte de Flandre Arnould premier, en redemption des foulles et mangeries que faisoient ses gens vers 950 ; — 2^o accord déclarant, nonobstant la première charte, que les fiefs, terres et autres censes de l'Abbaye ne sont pas assujettis au gaule (1260) ; — 3^o Louis VIII, roi de France et comte d'Artois « retient à soy la perception du gaule » et se déclare l'avoué de l'Abbaye (1212) ; — 4^o lettre de Gilles, châtelain de Bapaume « aiant succédé au droict dud. gaule nommé à l'advenir, à raison que led. chastelain estoit seigneur de *Bello manso*, alias de Beaumetz, gaule de Beaumetz » approuvant les ordonnances du bailli d'Arras pour la recette du gaule (1215) ; — 5^o confirmation de ces mêmes ordonnances par Robert, comte d'Artois (1353) ; — 6^o d'après les lois, ordonnances et statuts du gaule les religieux ont toujours été exempts de cette redevance, c'est ce qui est prouvé par les lettres des papes Alexandre III (1169), Célestin III (1191), Innocent III (1208), Grégoire IX (1237) ; — 7^o le sr de Beaumetz vend son gaule, 1350, à Gérard de Boubers, qui le revend à Jean d'Abbeville à qui Saint-Vaast l'achète en 1422 ; — 8^o Messieurs de St-Vaast « ont achepté led. droict de perception du gaule pour les raisons à considérer es

lettres susdites d'achat et d'octroy à grands frais à titre très onéreux le tout pour soulager par charité leurs pauvres sujets envers lesquels ils se sont toujours porté avec grande charité et compassion » ; — 9^e « certains fiefs dépendoient dudit gaule de Beaumetz et entre autres celui de Sanseroir alias Sansoïre consistant en deux autres fiefs dont les loix ordonnances et status estoient si vigoureuses en l'exaction du paiement qu'elles causoient horreur, pitié et commisération auxdits sieurs de S^t-Vaast » ; — 10^e aussi l'achètent-ils également de Madame de Sanguin, dame de ce gaule en l'an 1527 ; — 11^e lettres de Charles-Quint confirmant ces achats ; — 12^e lettres de décret de la gouvernance d'Arras les enregistrant (1529) ; — 13^e valeur du gaule perçu dans 11 villages : 2,316 mene. d'avoine, 2 boïss. 3 quart. et demi. 2 quintaux au boisseau, 192 poulles, 530 oboles : sur cette recette le comte d'Artois prend pour son droit d'amortissement 168 mene. d'avoine, 300 poulles, 300 oboles ; — frais divers de recette — Inventaire des « titres et enseignemens estans en l'Abbaye de S^t-Vaast d'Arras touchant la gagure et renclarge de XIII^e LXVIII mene. d'avoine et III^e poulles deues chacun an à l'Empereur notre sire conte d'Arthois prins sur le gaule de Beaumetz dit de Boubers, appartenant à S^t-Vaast par transport, arrentement et admortissement à eux fait en l'an mil III^e XII par feu de très noble mémoire le duc de Philippe de Bourgogne, conte de Flandres ». — Lettres patentes Bruxelles, 11 mars 1501 du comte d'Artois de la vente aux religieux de Saint-Vaast des XIII^e LXVIII mene. d'avoine, III poulles et III oboles par an à cause de son droit de gaule, moyennant la somme de 8,899 livres 13 sols de 40 gros la livre et la faeuillé de le racheter pour le même prix quand il lui plaira ; cette vente est faite par le comte pour « subvenir à ses grandz et pesans affaires tant pour la réduction de la ducé de gueldres et conté de Zuytphen... » qu'autres delles.

H. 854. (Liasse.) — 108 pièces : 10 parchemin, 98 papier ; 5 sceaux, 4 cachets.

1245-1771. — Commentaires sur l'origine (vers 650 du gaule selon Guiman [p. 1]. — Charte originale (1155) de Thierry, comte de Flandre, au sujet du gaule de Baudimont (V. cartulaire du gaule, H. 852) — Charte (1233) de Gilles, châtelain de Bapaume, confirmant les privilèges accordés à S^t-Vaast par son père au sujet du gaule (V. cartulaire du gaule, H. 852). — Charte (oct. 1245) de Gilles, châtelain de Bapaume, réglant la per-

ception du gaule (V. cartulaire du gaule, H. 852) — Confirmation par Robert, comte d'Artois (oct. 1245), de l'accord de Gilles de Beaumetz sur le gaule, et des ordonnances du bailli d'Arras pour la perception de ce droit [p. 2-6]. — Acte de Robert, châtelain de Bapaume (1280), sur la manière de percevoir le gaule [p. 7]. — Accord relatif à cette perception (6 nov. 1353). — Extrait d'un accord entre l'abbaye et le seigneur du gaule (1353), faisant mention de l'amende du gaule non payé [p. 8-11]. — Acte passé 20 fév. 1362 n. s. par devant Grars d'Abbeville, chevalier, sire de Boubers, de la vente par Colars de Paris à l'abbaye S^t-Vaast « de tout un fief contenant vingt huit meneauds d'avoine et quatre poulles de gaule que on luy devoit par an sur plusieurs manoirs et terres séantes es villes et terroirs de Fresnes et de Biarch nommé le fief de Tauwon » [p. 12]. — Annulation (1391) d'exploits relatifs au gaule par les officiers du duc de Bourgogne dans les villages de Bieche, Thélus, Feuchy, Ransart [p. 14-18]. — Transport du gaule de Beaumetz 28 nov. 1422 par le duc de Bourgogne aux religieux de S^t-Vaast, gaule que le duc avait naguère acquis de Jean d'Abbeville dit de Boubers, seigneur de Fressenneville [p. 19-24]. — Vidimus (1411) par Jean de la Ruelle et Étienne Biset, auditeurs du Roi, de l'acte de vente ci-dessus [p. 25]. — Vente (17 mars 1517 n. s.) par devant Antoine Coquison et Nicolas de Beaumetz, notaires royaux de S^t-Pol, par Jean de Neuville, chevalier, seigneur dudit lieu, de Boubers, d'Hallennes, de deux fiefs qui contiennent chacun 280 mene. d'avoine à l'abbaye du Mont Saint-Éloy, moyennant la somme de 3,610 l. de 20 pattars, monnaie courante en Artois, « es espèces d'or et de monnoye pour tel pris que cy aprez sera spécifié. Est assavoir en deulx cens vingt neuf angelos d'or du coing et forge d'Engleterre de quarante huit au mareq de tournois pour le pris de chinequante six solz huit deniers pièce. Item en trois cens trente quatre escus d'or au solleil du coing et forge de France du poix de soixante dix au mareq du pris de trente six solz six deniers pièce. Item deulx cens vingt huit ducas de Hongrie et Castille du poix de soixante neuf au mareq au pris de trente neuf pattars pièce. Item treize cens soixante philippus d'or du poix de soixante quatorze au mareq au pris de vingt cinq pastars pièce. Item deux cens quatre vingtz quatorze obolez de Rin d'or du poix de soixante quinze au mareq au pris de vingt huit pattars pièce. Item quarante obolez du Trecht (*T'recht*) du poix de soixante seize au mareq au pris de vingt quatre pastars pièce. Item trente trois

lyons d'or du poix de chincquante neuf au marcq au pris de quarante quatre pastars pièce. Item trente six escus d'or à la couronne du poix de soixante douze au marcq au pris de trente cinq pastars et demi pièce. Et en monnoye blanche coursable en Artois la somme de dix huit solz quatre deniers tournois ». — La vente est faite sous condition de rachat et reprise si l'amortissement n'était pas accordé (p. 26-30). — Transport du gaule fait à l'Abbaye par Philippe, roi de Castille, comte d'Artois (11 mars 1505 n. s. et 1^{er} juillet 1517). — Saisine (1526) donnée à l'Abbaye de S^t-Vaast des deux fiefs du gaule (p. 31-36). — « Chy après s'enssient le manière et l'ordonnance comment on doit cueillier et lever chascun an en la ville d'Arras et ailleurs en la conté d'Artoys le gaule appartenant à mons. de Boucher ad cause de son gaule d'Arras » (1553, p. 32). — Sentence du Conseil de Malines (31 juillet 1561) relative au payement du gaule à la veuve de Philippe de Beaufort, seigneur de Ransart (p. 33). — Mémoires fournis par l'Abbaye (1693) pour prouver qu'elle ne doit pas les droits de censives pour le gaule (p. 31-38). — Mémoire du Conseil de l'Abbaye, en forme de « réponse amiable » aux lettres du Chapitre sur la perception du gaule (1714, p. 39). — Titres en vertu desquels les engagistes percevoient leurs avoines sur le gaule (1709-1711, p. 40-48). — Mémoires produits par les habitants de Neuville, Biache, Thélus et 19 autres villages pour demander au Roi l'abolition du gaule (1729) : « le gaule est un droit odieux, c'est à la violence et à l'oppression qu'il doit sa naissance » ; historique du gaule depuis son établissement : raisons qui concourent pour le faire abolir « sinon gratuitement du moins en remboursant à meilleur marché que faire se pourra les Engagistes s'il y échet » (p. 49-58). — Reprise de cette affaire (1764-1771) ; on propose encore de rembourser les engagistes : mémoires d'avocats, prisées des avoines du gaule, lettres de dom Létocart à ce sujet (p. 59-97). — Arrêt du Roi (31 janv. 1786) ordonnant que la rente de 120 l. due annuellement au Domaine par l'Abbaye à cause de l'arrentement du gaule de Sancerre, et celle de 300 poutles pour l'arrentement du gaule de Beaumetz, aliénées toutes deux par l'arrêt du Conseil du 20 août 1709, seront et demeureront réunies au Domaine (p. 98-99). — Pouvoirs de baillis du gaule confiés à Robinet de Markais (11 mai 1446) ; — Denis (1673) ; — M^{re} Pierre Gaillart, seigneur de Courcelles-le-Comte, avocat au Parlement de Paris (1685-1713) ; — François-Joseph Gourrière, avocat, comme homme de fief du gaule (1715) ; — Louis-Bernard

Gonse, ancien praticien, demeurant à Arras, greffier (1757) ; — Philippe Brunel, avocat au Conseil, comme homme de fief (1763, p. 100-108).

II. 855. (Liasse.) — 49 pièces : 25 parchemin, 24 papier, 31 sceaux.

1384-1697. — Gaule de Sancerre, partie du gaule de Beaumetz. — Saisie (15 fév. 1384 n. s.) à la requête de Pierre Froissart, lieutenant de « hault, noble et puissant prince Monsieur le comte de Sancerre », en sa terre, juridiction, seigneurie et gaule qu'il a en Artois, des biens appartenant à l'abbaye Saint-Vaast dans les censes de Hervain, Saint-Aubin, Anzin, Baudimont, pour défaut du payement du gaule (p. 1). — Sentence rendue en la Cour du gaule, « au molin au Wez Dame Esmain en Arras » (27 oct. 1384), par Jean de Vaulx, bailli du comte de Sancerre, en présence de ses hommes de fief, Jean de Sarton dit Senwin, Bauduin Merlot et Frémoin de Lengres, pour défaut du payement du gaule de la ferme de Berneville, consistant en 2 menc. d'avoine, une poule et 3 mailles et ordonnant la saisine des biens de cette ferme. — Reconnaissance par l'Abbaye (18 oct. 1385) du fait que les pécheries de Sainte-Catherine et les biens de Baudimont sont soumis au gaule envers le comte de Sancerre. — Vidimus et collation par Jean Darlende, notaire (31 août 1399) des lettres d'achat par le comte de Sancerre à Waultier Picquette, demeurant en la ville de Douai, d'un fief de 28 menc. d'avoine pour la somme de 960 florins d'or. — Reconnaissance par l'Abbaye (1401), que la ferme de Berneville est chargée de gaule envers le comte de Sancerre. — Reconnaissance de Guérart Ghuameron, fermier de Berneville (20 oct. 1401), qu'il doit payer une indemnité « pour le remucement et mutation des chevaux » comme nouveau fermier et pour la grâce de labourer les terres sujettes au gaule. — Vidimus (30 sept. 1405), par Guillaume, s^{er} de Tignonville, de l'achat d'une rente de 650 menc. d'avoine sur le gaule de Sancerre, par Pierre de Montbertault, trésorier de France, à Guillaume Sauguin, valet de chambre du Roi. — Vidimus (1407), des lettres passées au Châtelet de Paris de la vente, par Madame la Dauphine à Pierre de Montbertault, de 50 menc. d'avoine de rente à prendre sur le gaule d'Arras dit de Sancerre, sous condition d'un rachat possible durant deux années à compter de cette vente. — Saisine prise par Pierre de Montbertault pour une rente de 650 menc. d'avoine à prendre sur le gaule de Sancerre (p. 2-16). — Extrait authentique des comptes de Jean Robaut, receveur

d'Arras, pour les années 1409 et 1410, pour certifier que « M. de Montbeton, comte de Sancerre », paye pour son fief du moulin du Wez d'Amain, 60 sous (p. 17). — Lettres du seigneur du gaule (17 avril 1433, accordant modération à l'abbaye pour quelques manoirs de Demencourf (p. 18). — Lettres de récépissé données à la dame du gaule par le Gouverneur d'Arras pour le dénombrement d'un fief de 28 mene. d'avoine à prendre sur le gaule d'Arras (19 juin 1503). — Rapport et dénombrement fourni (12 mai 1504) à Robert de Melun, baron de Rémy, chambellan de l'archiduc d'Autriche, par Madame Barbe de Rubempré, veuve de feu messire Louis Sanguin, chevalier, seig^r de Maffluers, de la Malemaison, d'Angreville et du gaule d'Arras « vulgairement nommé de Sansoïre. Primes, se comprend le premier et principal fiefz en un manoir anasé et chief lieu que on dit le Wez Dame Emain ainsy qu'il se comprend et extend tant es mannoirs, mollin quy y souloit estre, fossez pour meestre poissons, masures, gardins et caves ainsy qu'il se comprennent en tout ledit enclos et jusques à la ruelle inclusivement que on dit »; avec 600 mene. d'avoine environ, 276 poules, 2 chapons blancs, et un autre chapon commun en plumes, 8 livres d'argent, 500 oboles, 1 pain et autres redevances « auquel manoir nous et noz officiers pouvions louteffois qu'il nous plait et sans demander aucun gré a qui que ce soit aller tenir noz plaidz... »; le second fief comprenant aussi 620 mene. d'avoine à prendre sur les ville et terroirs d'Arras, Dainville, Berneville, Hervain, Blangy, Fosses, Boves, Méaulens, Sainte-Catherine, Saint-Aubin, Anzin, Demencourt, Héés, Achicourt, Tilloy (p. 21-28). — Vente (12 mai 1527) par Madeleine Sanguin, dame de Maffluers et du gaule de Sancerre, veuve de messire François de la Fayette, chevalier, seigneur de Saint-Romain, à l'abbaye de Saint-Vaast des deux fiefs du gaule de Sancerre; cette vente est faite par ladite dame pour payer ses dettes envers Guillaume Parent, trésorier de Picardie, comme ayant droit de « noble homme » Jean Sanguin, sieur d'Angrevillers, demoiselle Marie du Fresnoy, veuve de feu Nicaïse Sanguin, s^r de Roïdemont, comme ayant la garde noble des enfants mineurs dudit défunt et d'ellé, Gaultier Brudeau comme ayant droit de M^e Guérin Sanguin, doyen d'Auverches, Guillaume Sanguin, s^r de Beaumont; les chapelains de l'église N.-D. de Paris; « noble homme » de Presnes, s^r de Beaupendant, pour le rachat du pré de Besieu; Jacques de la Chaussée; Pierre de Geures et Denise de Grotz, sa femme; M^e Jean Grulier, trésorier des guerres du

Roi; M^e Mery Testu; M^e André Geures, curé de Hargeville; Denis de Baumeau, écuyer, seigneur de Montlillet; Pierre Geures, rue de Servoit, écuyer; M^e Michel Gellier, prêtre, demeurant à Maffluers; Albert Badeau, marchand au même lieu. — Reconnaissance (18 mai 1527) pour le même sujet par André Geures, curé de Hargeville, procureur de la dame Sanguin. — Commission du lieutenant général pour la mise en possession de St-Vaast de son acquisition; — Charles-Quint (1529) approuve, confirme et amortit l'achat du gaule par Saint-Vaast; — Lettres de reconnaissance (1529) que les religieux de Saint-Vaast sont mis en la saisine et possession du gaule de Sancerre (p. 29-41). — Rapport et dénombrement du gaule de Sancerre fournis (s. d.) par l'abbé P. de Cavrel aux archiducs d'Autriche (p. 45-46). — Copies: 1^e de la vente (13 janv. 1559) par Romain de Beaufort, écuyer, s^r de Bullecourt, Beaurains, Bailleur-aux-Cornailles, à Gabriel Citey, avocat, de deux fiefs tenus du gaule de « Saulsoïr » présentement appartenant à l'abbaye; — 2^e de la vente (14 mai 1613) par Maximilien de Citée, écuyer, et Isabeau Bonmarché sa femme, à Rose Patien, veuve de Jean de Warlincourt, des 2 fiefs précités, le premier « sur le mollin de Wez Dame Emain, présentement desmolly et en ruine », et le second se comprenant de 10 mene. d'avoine de rente héritable; — 3^e sentence de la Cour de Parlement (1671) où sont mentionnés les 10 mene. de rente du gaule du sieur Postel (p. 47). — Relief du gaule payé (1586) par Jean Maillart, procureur de l'abbaye, à la gouvernance d'Arras (p. 48). — Transaction passée (8 fév. 1697) avec l'abbaye du Mont-Saint-Éloy « au sujet de quelques murs, ruelle et grille » entre le refuge de St-Éloy et la maison du gaule de Sancerre (p. 49).

II, 856. (Liasse.) — 261 pièces, papier.

1415-1787. — Nominations de Robert Binet, comme receveur du gaule, au départ de Claude du Bosquet (27 juin 1614), et d'Henri Couppé, pour remplacer ledit Binet, devenu procureur fiscal à Bapaume (10 oct. 1619, p. 1-2). — Dénombrement servi (3 avril 1522 n. s.) pour le gaule de Beaumetz par le s^r de Beaufort pour les villages de Boisieux-au-Mont, Boisieux-Saint-Marc, Mercatel, Agny, Moyenneville, Beaurains. — Dépense faite au diner de « l'appréciation de l'avoine du gaule de Sausoïre » le samedi 6 oct. 1582, en la chambre du receveur de St-Vaast: « raye, plays, solles, herengs frais et salléz, aguilles, molue, carpes, beurre, œufs, noisettes... au total 16 l. 7 patars.

6 den. » ; liste de ceux qui sont à table : le prévôt de Sully, le prévôt et le sous-prévôt de l'abbaye, le bailli du gaule, les hommes de fief, le greffier, le mesureur et Abdenago Soulyère (p. 3). — Attestations par les habitants de Neuville-Saint-Vaast, Thélus, Hendeccourt et autres villages de la relevance du gaule sur ces divers villages 1627, p. 4. — Attestation du receveur du gaule que la perception du gaule s'est opérée difficilement et a laissé beaucoup d'arrérages dans les villages d'Hendeccourt, Vis-en-Artois, Blache, Plouvain, Fresnes, Gavrelle, Thélus, Neuville, Feuchy, Athies, Hervain, à cause des guerres (1596, p. 5). — Déclaration des terres de Gavrelle chargées de gaule (p. 6-10). — Saisines du gaule de Beaumetz juillet 1586, p. 11). — Extrait du compte de Jean Robaut, receveur d'Arras et commis à recevoir les revenus des terres et seigneuries du gaule de Sancerre pour le terme de S^t Remy 1423 ; lieux cités : Saint-Aubin, Anzin, Sainte-Catherine, Demencourt, Bovés, Méaulens, Dainville, Héés, Blangy, Tilloy, Hervain, Berneville. — Compte du gaule de Sancerre rendu (1623) à d. Philippe de Cavrel par Jean Soulyère. — Valeur du gaule de Beaumetz (1662) dans les villages d'Hendeccourt, Vis-en-Artois, Blache, Plouvain, Gavrelle, Thélus, Neuville, Feuchy, Athies, Hervain ; — gaule de Sancerre perçu dans les villages de Dainville, Berneville, « *Espion* » audit Berneville, Blangy, Arras, Saint-Aubin, Anzin, Demencourt, Héés. — Charges du gaule : envers le domaine, 1.368 menç. ; au baron de Boucaull, 145 m. 4 b. ; au Chapitre d'Arras, 40 m. ; au comte d'Annappes, 39 m. 1 b. 4 q. ; à M. de Bernemicourt, s^r d'Aequembroune, 15 m. 1 b. ; à M. de Gomiecourt, 7 m. 3 b. 1 l. ; aux mesureurs et porteurs de gaule, 8 m. « le mencaud d'avoine qui est plus grand que le seplier, mesure à l'avoine de Paris, vaut à présent 6 l. 10 s. » — Prises des avoines de 1690 à 1709 (p. 12-15). — Quittances du receveur général (1760-1766) des recelles du gaule (p. 16-45). — Contrôle des avoines du gaule 1776-1787, p. 66-96). — Quittances des officiers du gaule pour leurs gages ; — Robert de Markais, seigneur de Givenchy, bailli du gaule de Beaumetz, 6 l. (7 fév. 1415 n. s.) ; — Pierrequin de Markais, bailli, fils du précédent ; — Gérard (1618) ; — Quittances de rentes d'avoines sur le gaule payées à divers : Laurent David, receveur de Antoine Saquespée (1 av. 1498 n. s.) ; — Gérard de Watrelot, receveur de Humbereourt ; — Thomas de Hassele juillet 1495 ; — Jean Gouvel, chanoine (1495) ; — Jean Gavel, receveur des grains de l'église d'Arras (nov. 1494) ; — Guillaume du Marès, chanoine et rece-

veur des grains du Chapitre d'Arras (1497) ; — Jean Vigeant, receveur de Humbereourt, Coulemont (1561) ; — Jacqueline de Bongnies, veuve de feu Hue Naye, chevalier, s^r de la Chapelle (1561) ; — d^{elle} Antoinette Haguel, veuve de feu Charles de Bernemicourt, en son vivant écuyer, lieutenant général de la ville de Béthune (1561) ; — Anne de Poix, dame de Lignereuil, Maizières, Cuiinchy, Neuvireuil, douairière de Gomiecourt, Lagnicourt, Hémin-sur-Cojeul (1561) ; — Florine de Warluzel, épouse de messire Jacques de Germiny, s^{se} dudit lieu, pour le gaule dû « à messire Jaspard Pierre Robbes, chevalier, seigneur de Billy, La Follic, et à dame Jeanne de Saint-Quentin son épouse, notre fille, dame des dils lieux » ; — Gabriel de Citey (1561) ; — Madeleine de Scoenwil, veuve de feu Romain de Beaufort, en son vivant seigneur de Bullecourt (1561) ; — de Brune, receveur du Chapitre de la cathédrale d'Arras (1565) ; — Hernando de Bustamante, écuyer, m^r d'hôtel du s^{se} de Billy, demeurant à Philippeville (1566), puis lieutenant et enseigne de la compagnie du même seigneur ; — Antoinette Haguel, épouse de Jacques de Buissy, écuyer, s^r d'oresmeaux, veuve en premières noces de Charles de Bernemicourt (1567) ; — Blondel, chanoine d'Arras (1576) ; — Nicolas du Vassel, chanoine d'Arras (1597) ; — Antoine Carton, aussi chanoine (1591) ; — Vinchel, receveur du prince de Chimay (1592) ; — demoiselle Aime de Warlineourt, veuve de feu Antoine Caudron ; — Gaspart de France, fils de Hiérosme de France, baron de Boucaull (1677) ; — Antoine de Robles, comte d'Annappes, baron de Billy, s^r d'Écoint-S^t-Mein ; — le receveur de la comtesse d'Hust, demeurant à Tournai (1759) ; — Fruleux d'Hallecourt (1753) et Fruleux de Souchez (1757) ; — Josse Neuport, procureur au Conseil d'Artois, receveur de dame Anne-Thérèse de Cordes, veuve de messire Charles-Antoine de Claibes, chevalier, comte d'Hust et du S^t-Empire, seigneur de Coighem et Billy-lez-Hémin ; — Françoise de Preud'homme d'Hailly, comtesse d'Annappes (1739, p. 97-261). — Cucilloir pour la recelle du gaule à Hendeccourt (1781, p. 262).

II. 857. (Liasse.) — 149 pièces : 14 parchemin, 135 papier, 13 sceaux.

1416-1782. — Quittances des receveurs du domaine du Roi au sujet des délivrances d'avoine (1533-1717) pour rachat et droits d'amortissement du gaule ; — relief du gaule payé au Domaine (2 mars 1715) à la mort du cardinal de Bouillon (p. 1-58). — Note informe (vers 1700) indiquant que la rente de 210 l. due par

l'abbaye au domaine du Roi pour l'amortissement du gaule se paye chaque année, la moitié au s^r de Chateaufort, à Amiens, l'autre, aux enfants du s^r de la Haye à Béthune; l'abbaye, qui sous la domination du roi d'Espagne jouissait du tonlieu du vin et payait une redevance annuelle pour ce sujet au Roi, en a été dépossédée depuis le siège de 1610 et a cessé alors de payer la redevance (p. 50). — Remise 1416 par le Roi à l'abbaye de la moitié de sa redevance: même remise accordée aux religieuses de la Thieuloye et à l'hôpital Saint-Jean-en-l'Éstrée. — Lettres du duc de Bourgogne, comte d'Artois (19 août 1411), de 120 l. que doivent annuellement les religieux de S^t-Vaast pour leur gaule de Beaumetz; — vidimus et lettre principale du duc Philippe. — Remise faite par le roi de France en 1483 des arrérages de la redevance due par l'abbaye de Saint-Vaast et d'une partie de cette redevance pendant six années: — lettres de quittance et d'amortissement (1485) de 120 l. dues par l'abbaye au comte d'Artois pour le gaule; — autre remise 1496 accordée par le Roi, « attendu que les religieux ont déclaré qu'ils furent expulsés et mis hors d'icelle abbaye par les Francois qui lors occupoient notre dicte ville et en demourèrent absenz l'espace de cinq ans pendant lesquels les religieux de France estrangiers qui furent mis en leur lieu à leur parlement d'illeex, y firent de grans desrois et grans debtes que les supplians ont esté constrains de payer... » — Requêtes présentées 1567-1639 au Domaine du roi par les habitants des villages du gaule pour obtenir une diminution dans leurs redevances. — Reconnaissance de ce que doit chaque année l'abbaye au comte pour le gaule (1617).—Arrêt du Conseil d'État (1647) qui décharge l'abbaye des arrérages du droit de gaule dû au Domaine et du gaule lui-même tant que la guerre durera. — Contraintes exercées contre l'abbaye par le receveur du Domaine pour obtenir paiement des avoines du gaule (1673-1676). — Remise accordée en 1677 pour la redevance du gaule. — Arrêt du Conseil d'État du roi (7 juin 1711) remettant à l'abbaye la moitié des droits de l'année 1710 et qui surseoit par provision au paiement de l'autre moitié jusqu'au 1^{er} octobre 1711. — Autre arrêt du roi (12 sept. 1713) déchargeant l'abbaye du gaule des années 1711 et 1712. — Contraintes exercées par le receveur du Domaine pour obtenir le paiement des avoines du gaule de l'abbaye (1710-1713); — inventaire de pièces produites par les religieux en leur faveur. — Saisie des biens de l'abbaye pour le paiement des droits de confirmation 1728-1729, p. 60-135). — Arrêt du Conseil du Roi (3 déc. 1782) con-

firmant l'abbaye de 400 ras. de gaule pour en jouir à titre d'engagement et pendant la durée du règne de Sa Majesté, à condition de payer au Domaine une rente annuelle de 200 liv. (p. 136-149).

H. 858. (Liasse.) — 72 pièces. 2 parchemin, 70 papier.

1353-1781. — Procès 1353 contre le sire de Beaumetz au sujet de la perception du gaule sur les domaines de l'abbaye à Neuville-Saint-Vaast; l'abbaye soutient, dans un mémoire, que le sire de Bouhers n'a aucune justice et seigneurie dans Neuville-Saint-Vaast à cause de son gaule, qu'il ne peut procéder par voie de saisie pour s'en faire payer, et que lorsque les religieux de Saint-Vaast exploitent leurs terres par eux-mêmes, ils ne doivent aucun gaule (p. 1-2). — Saisie judiciaire en la cense de Berneville appartenant à Saint-Vaast, à la requête du comte de Sancerre pour non paiement du gaule (1592, p. 3). — Saisie des terres du s^r du Prêel à Vis-en-Artois faite à la requête de S^t-Vaast pour non paiement du gaule (p. 4-8). — Procès soutenu par le s^r Merlaud, puis par ses héritiers, au sujet de la fixation arbitraire du droit de confirmation qu'il doit au Domaine 1728-1732, p. 9-33). — Procès intenté (1742-1781) par les sieurs Pourra et Dubois à l'abbaye, et d^{me} Dubois, pour se faire payer les 3,600 ras. d'avoine que les premiers réclament aux seconds, à titre « d'engagistes » de la partie de la redevance due au Domaine d'Artois par l'abbaye (p. 34-52). — Sentence rendue au Conseil d'Artois (27 janv. 1781) condamnant la veuve d'Anselme Delabre, fermière au village de Gavrelle, à payer par provision, à l'abbaye, le droit de gaule lui appartenant (p. 53-54). — Procès 1779-1781 se terminant par le consentement du sieur Leclercq, cabaretier, demeurant à Neuville-S^t-Vaast, à payer les arrérages du gaule qu'il doit à Saint-Vaast (p. 55-61). — Procédure (1773-1774) contre les habitants de Gavrelle pour éclairer ce point: « à quel tribunal faut-il s'adresser pour contraindre les redevables du gaule »: l'inspecteur des Domaines ne discouvient point que le gaule ne soit dû, mais l'abbaye en jouissant comme d'un droit patrimonial ne peut s'adresser qu'aux juges ordinaires pour forcer au paiement, le bureau des Domaines ne peut en prendre connaissance (p. 65-72).

H. 859. (Liasse.) — 49 pièces. 2 parchemin, 47 papier.

1744-1749. — Procès soutenu par l'abbaye Saint-Vaast contre l'abbaye Saint-Pierre d'Hasnon, celle-ci

prétendant la mouvance de plusieurs pièces de terre situées sur le territoire de Monchy-le-Preux, chargées de gaule envers l'abbaye Saint-Vaast ; cette dernière soutient, au contraire, que ces fonds sont de sa mouvance à cause de la seigneurie de Vis-en-Artois, et que la perception du gaule qu'elle y fait depuis un temps immémorial en est une preuve irrécusable 1711-1719 : mémoires présentés par Saint-Vaast, extraits de comptes anciens, dénombrements et rapports ; preuves en faveur de cette Abbay : par la reconnaissance du convent des Lomez-Dieu d'Arras qu'il doit hommage et vassalité à Saint-Vaast pour ses terres à Monchy-le-Preux ; réponses aux objections dans un mémoire de l'abbaye d'Hasnon qui produit aussi les titres en sa faveur

H 869. (Registre.) — In-folio ; 185 feuillets, papier.

1420-1421. — « Chest la value et recepte du gaule de Beaumez appartenant à noble homme et chevalier Monseigneur de Bouberech commeneans au jour Saint Rémi l'an xx et finant audit jour Saint Rémi l'an xxi exclus, tant en avaines comme en poulles et en oboles, faicte par dompt Jean du Clercq soubprovost de l'église Saint Vaast d'Arras à che commis par messeigneurs abbé et convent de le diete église du consentement dudit monseigneur de Bouberech, lequel gaule sy eschiet et se doibt payer audit jour et terme de le Saint-Rémy par le forme et manière que chy après sera spécifié et déclaré. » Lieux et principaux fermiers imposés : *Hende-court* : recelles sur Regnaull Soilleux ; Jean des Marès, pour son courfil nommé « Wagnet » ; Noel Robe, pour la maison du « Bosquet » ; Quentin de le Grange ; Pasquier Douchet ; Jean Le Fevre, maréchal ; Quentin Hary ; Pierrot d'Aisseville ; Gillot Watet de l'Angle ; Gaudefroy Calé « pour l'acquit de sa querue et du manoir ou lediete querue couche : vi mene, d'avoine 2 boisseaux » ; Jean Loquet le jeune ; la veuve de Jean de le Chouille, Catherine Brongnarde ; les hoirs de Jacques Brochart ; Jean Lantier ; Pierrot Roussel ; Constant Varet ; Clément Tabary ; Guillaume Fraillon ; Collart Bassemain ; Hoffart de le Fontaine ; Jean Hatys ; Jean le Claudif, dit Petiot ; Symon Hurtault ; Andrieu le Caulier ; les hoirs de feu Guillaume Balieque ; Collart du Vanquier ; Quentin Soupplet ; Martin Pinte ; la cense d'Hende-court, 101 mene, d'avoine ; Jean Seguart dit Haehi-quart. — *Vis-en-Artois* : Pierre Bacheller doit tant « pour l'acquit de sa querue, son manoir ou lediete querue couche comme pour composition faicte au

gaule de changier et remuer, ix mene, d'avoine » ; le même pour le « mez nommé le Potier », 11 mene, 4 boiss. ; Colart Hollande ; Engerran le Vassal ; Robert du Brule ; Pierrot Savary ; Jacques Joly ; Jean le Remarnie ; Mahienet Bosquet ; Hannequin Ringot ; Wibert le Foulon ; Jean Barbet ; Gillot Lossignol ; Toussains Pallard ; Pierrot Tayon ; Pierrotte Coquelette ; Philippot Roullier ; Jean Liénart ; Colart Fouquier ; Regnaldin du Prê ; M^e Nicole Vollecart, chanoine de Lille ; Andrieu Vizeus ; Percheval de Reut ; la veuve de Broyart de Bacquem, nommée demoiselle Perrine de Wingvies, pour une demi-meneaudée située à le « bonnette Raoul », 1 boiss, et 1/2 quart, d'avoine ; M^e Quentin Le Blond, demeurant à Arras. — *Bliche* : Jean du Bois ; Michel le Tassarl ; Pierrot Massel ; Simon Bassée ; Pasque de Monchy ; Jacques Hatteron ; Jacques Platel ; Jean de le Riequerie ; Jeanne de Lacheny ; Jeanne Moutonne ; Pierrot Lanssel ; Miquelette le Tassarde ; Alexandre Raullin ; Jean Petrequin ; Robert Clau ; Jean de Noefvélize ; Huart Richart ; Noel Breton ; Jean Deudin ; Jean le Douchomme ; Rache Batton ; Pierrot Coignel dit le Liégois ; Berlois de Rost ; Gautier de Dons ; l'abbaye du Verger. — *Plourain* : Jean de Baillieu ; Gillot Laisné ; Jean du Crœux ; Noel Breton ; Jacques du Bœuf ; Jean Maeque, fermier de la grande « cense » de Plouvain. — *Fresne et Montauban* : la ferme de Fresne ; la ferme de Laigny ; Jean Savereux ; François de Chimay ; Jean Bauduin, dit Hustin. — *Gavelle* : Philippot Bridoul ; Cage Prangière ; Jean « del Obel » ; Jean Capperon ; Jean Postel ; M^e Philippe Mangart ; Jean Bauderie ; Collart Porret ; Jean Morelle ; Jean Bernart ; Eloy Moulon ; Robert de le Houssière ; « la maison des caritez » ; Jeanne Fauvelle ; Laurence du Gratis ; Jean le Tefier ; Bertrand Wadin ; Jean le Thiebault ; Jean Hanebelle ; Noel Maishomme ; Jean Pepin dit Pillart ; Allemand de Freviller. — *Neuville-Saint-Vaast* : les hoirs de feu Hustin du Cailloy ; Collart Dardanc ; Jean Plonnier dit Caron ; Clément Grignart ; Robert Pipplart ; Hannequin le Bosquillon ; Jean Lescoul ; Jean le Tainfelier ; Isabelle Castellelle ; Jacquotte le Bretonnes ; Pierrot Brochart ; Pierrot Mullet ; Jean Sacquart ; Mahieu Bissot ; l'abbaye des Prés, près Douai. — *Thelus* : Isembart des Planques ; Pierrot Hamsellin ; Jeanne Buignette ; Collart du Vauchel ; Jean Hacquemaeque ; Jacquemart le Marchis ; Bauduin du Buisson ; Quierel de Sandemont ; Gillot Douchart. — *Athies* : Guillaume le Thiéry demeurant à « Charisy » ; Gillot Pinchart ; Gillot Bauderie ; Jean Peppin dit Pillart ; la veuve de feu Gilles Crépin, nom-

mée demoiselle Jeanne Émerye. — *Feuchy* : Michel le Francqhomme; Jean Bliant; Bauduin Dantan; Jean de Millan; Grart Maugart; Jacques Porbrequin; Jean Bellin dit Boucel; Jacques Hanebol; Jean Gossel; Jean Robaul, receveur du duc de Bourgogne à Arras. — *Hervain et Saint-Laurent* : Jean Boullois pour « son meiz nommé le Bidaine »; Pierre de Beaucamp; M^e Philippe Maugart, pour son pré nommé « Faverel » tenant au « Waresquel »; Jean Bracquet; Jean Palencq. — Somme de la recette opérée: 1,097 mene, 7 boiss, 2 « tiercherons » et demi quarteron d'avoine; 322 poules 1 quart 1 2 et le 1/3 de 1/2 poule; 298 oboles qui valent 12 s, 6 d, et en argent « pour courtieux » III sous. — Reventes d'avoines à divers particuliers, parmi lesquels, monseigneur de Bethleem, le confesseur du duc de Bourgogne, M^e Quentin Menart, Mahieu de Bourgogne; — payé à Jean Robaul, receveur d'Arras, pour le duc de Bourgogne qui prend sur le gaule les 2/3 de 1,368 mene, d'avoine, 912 mene, et 200 poules; — payé au même, au compte du dauphin d'Auvergne, les 2/3 de 100 mene, d'avoine; — à Guillaume de Bonnières, chevalier et gouverneur d'Arras, à cause du douaire de sa femme, veuve en premières noces du seigneur de Neuville-Vilasse; 80 mene.; — à messire Pierre de Trye, dit Patrouillart, chevalier, seigneur de Monchy-le-Castel, pour les 2/3 de 49 mene.; — diverses redevances à Mahieu Lantier Fainé, Jean Sacquespée, Mahieu Walphart, Jacques Cardon, bourgeois d'Arras; M^e Jean Le Sot, bailli du gaule; Jacques Forment, son lieutenant et Robert le Cordier, son mesureur.

II. 861. (Registre.) — In-folio: 306 feuillets, papier.

1424 - 1427. — Même registre. — Arrérages dus par Jacquemart Poullier, « roslisseur », demeurant à Arras, pour manoirs à Hende-court; Collart Honnouré, demeurant à Arras, pour manoirs à Vis-en-Artois; sire Bertoul Mauchion, curé de Thélus; Jean Bellin dit Boucherœul, à Feuchy; Jean Gossel, « warendier » à Feuchy. — *1124-1125.* — Compte rendu par Jean du Clercq, sous-prévôt, mêmes lieux cités. *Hende-court* : Collart Wattel, maire d'Hende-court. — *Vis-en-Artois* : Jacquemart Jolly, censier de Saint-Vaast. — *Presnes-les-Montauban* : l'abbaye d'Anchin. — *Garvette* : Jean Ledieu; Colart Blaisart; Gilles du Bus « pour le maison des caritez laquelle il a arrenté de le dicte eglise »; M^e Philippe Maupart. — *Neurille-Saint-Vaast* : Jean Rondel; Mahieu Fressent dit Dardane. — *Thélus* : Gillot Meurdesoif; Pierre Baudart, maire de

Thélus. — *Athies* : Jean du Pont, tannem, dem. trant à Arras; Jean de Laitre, cordonnier; Pierre de le Feulterie. — Reventes d'avoines à divers particuliers et paiements : à Jean Robaul, receveur du duc de Bourgogne, pour la part que prend annuellement le duc sur le gaule de Beaumetz, 1,368 mene, d'avoine et 300 poules; — à Denisot Postel, procureur de sire Sanguin, bourgeois de Paris et receveur du gaule de Sancerre, 100 mene.; — à dame Isabelle de Guistelle, veuve du seigneur de Neuville-Vilasse, à cause de son douaire, 210 mene.; — à Jeanne de Billy, dame de Lossignol, 125 m. 1 2; — à Pierre de Trye, dit Patrouillart, chevalier, seigneur de Monchy-le-Castel, 40 m.; — à Jean de Boubers, bailli du gaule de Beaumetz, pour sa pension annuelle, 12 mene, d'avoine; — dépenses pour charrois des avoines; — paiements en argent des mesureurs et hommes de tiefs du gaule, frais divers pour la perception de ce droit. — *1126-1127.* — Compte du même. *Hende-court* : Gillot Wattel, del Angele. — *Vis-en-Artois* : Pierrot Follet; Colart Cliquet; Jean Bulletel. — *Thélus* : Jean Poilleau. — *Feuchy* : Guillaume Ricouart, demeurant à Wandrifontaine. — *Hervain et Saint-Laurent* : Pierre Bataille; Pierre Patris; M^e Tristan de Vault; Tassart de Beaucamp. — Délivrances d'avoines à Perecheval le Grand, écuyer, au nom de Tassart Cardon dit Rolland; — frais de charrois des avoines par les fermiers; — « donné par grâce pour ceste année présente à feu Monseigneur de Humbercourt, ou tamps de sa vie gouverneur d'Arras, pour ce qu'il avoit préservé plusieurs des villes de l'Eglise, des Bourguignons et aultres gens d'armes qui ou tamps que le gaule se rechevoit estoient ou pays d'Artois et meismement le dit feu Monseigneur le gouverneur envoya de ses archiers advocques le dessus dit soubz prévost es villaiges dessus dits, XII mene, d'avaine; » — à Willaume Estevenon, « toillier », pour 27 aunes 1 2 de canevas achetés pour faire 5 grands sacs à mettre l'avoine, 59 s. 7 d; — pour la façon des sacs, 5 s.; — pour 2 jours du mois d'octobre que passèrent à Hende-court les sous-prévôt, clercs, valets, porteurs, mesureurs et 16 « cartons » à la perception du gaule, 71 s. 6 d.; — à un nommé Jean du Bus Robert, pour avoir mené sur son chariot d'Arras à Hende-court « le mesure, estrique, esquipars, bastière et sacqz » du gaule, 8 s.; — dépenses « des IX compaignons des gens de feu Monseigneur le gouverneur d'Arras et de Jehan de Brimeu, sen filz, ausquelz ledit soubz prevost donna à disner », 38 s; — transport des « mesure, estrique,

esquippars, sacqz et bouges » du sous-prévôt de Hendecourt à Vis-en-Artois et de Vis à Bache, 8 s. ; — aux 3 archers du gouverneur d'Arras qui accompagnèrent le sous-prévôt dans sa recette à Bache « pour le double des gens d'armes et bourguignons esclans au pays » et pour les valets, 112 s. 8 d. ; — pour un dîner fait le 27 mars en la chambre du sous-prévôt, à l'occasion du gaule et où furent le gouverneur d'Arras, le procureur d'Artois, sire Jean d'Avelus, chevalier, Jean aux Poullettes, Jean Coquel et quelques officiers de l'Abbaye, 11. 11 s. 6 d.

II. 862. (Registre.) — In-folio; 172 feuillets, papier.

1425-1426. — Même registre. — Compte du même. — Somme totale de la recette : 2.013 mene, 1 boiss. et le 11 d'un quarteron d'avoine, 153 poules 1 2 et 13, 112 oboles qui valent 17 sous 2 den. et 16 s. d'argent. — Somme des mises : 257 livres 3 sous 5 deniers.

II. 863. (Registre.) — In-folio; 189 feuillets, papier.

1427-1428. — Même registre. — Compte du même sous-prévôt. — Recettes : *Garrelle* : Robert de la Houssière, dit Mouslarde. — *Herrain* : Mahieu du Gardin pour le arnoir qui fut à Jean Bouillois l'aîné, « haudficheur » — Dépenses : 37 s. 6 d. pour le dîner du gaule auquel assistèrent Jean Robaut, receveur du duc de Bourgogne, Jacques de Beauvoir, lieutenant d'Arras, le bailli et le receveur de Lens... Somme des mises : 215 l. 16 s. 2 d.

II. 864. (Registre.) — In-folio; 187 feuillets, papier.

1429-1430. — Même registre. — Compte de G. de Moiry, sous-prévôt. — Recettes : *Vis-en-Artois* : Chrétien Hollande, Willemet Hurtevent, Pierrot Savary, Noel Legillon, Andrieu Vizeux, Jean Riequart. — *Herrain* et *Saint-Laurent* : Guillaume de Harbaville. — *Herrain* : Jacques Bresoul. — Dépenses : pour le dîner du gaule 26 s.; y furent présents le sous-prévôt, Jean Robaut, M^r Jean de Boubers, M^r Jean de Villers, conseillers de l'Abbaye, M^r Oudart Lefer. — Somme des dépenses : 208 l. 15 s. 1 d.

II. 865. (Registre.) — In-folio; 200 feuillets, papier.

1430-1431. — Même registre. — Compte du même Gobert de Moiry. — Dépenses : à Madame de

Mailly, fille de défunte Madame Jeanne de Billy, 115 mene.; — à sire Philippe de Fossex, s^{er} de Barly et de Marcomelle par succession de feu Pierre de Trye, 10 mene.; — à Jean Courlois, procureur du gaule, 6 l. 8 s.; — à Willaume de Croix, procureur de l'Abbaye, pour un voyage 13 juin 1421 vers Madame de Mailly, en son hôtel du Lossignol, 36 sous.

II. 866. (Registre.) — In-folio; 208 feuillets, papier.

1431-1433. — Même registre. — *1431-1432.* — Compte du même. — Recettes : *Hendecourt* : « Percheval de Reul » ; Jean le Huehier ; Ranouel de Tilloy ; Pallamides d'Autville ; Chiequart Trollin ; Robert le Mangnier dit Gourdin. — *Vis-en-Artois* : Pierre Nicolin ; Gaudéfroy Catel ; Jean de Noyelle dit Hastinel ; Noizeux Le Sur ; Hanart de Récourt ; Drienel Savary. — *Bache* : Raisse Bacon. — *Fresnes* : Jean du Quesne dit Bouscart. — *Garrelle* : Colart de Bourgiez dit Hainau. — *Feuchy* : Pierre Gossel, demeurant à « la clef » à Arras. — *Herrain* : M^r Tristan de Vaulx. — Dépenses : à Mahieu de Saint-Amand, procureur et receveur de sire Guillaume Sanguin, bourgeois de Paris, 160 mene d'avoine : — frais ordinaires de perception et charrois des avoines du gaule. Somme des dépenses : 212 l. 8 s. — *1432-1433.* — Compte du même. — Somme des recettes : 1,226 mene, 7 boiss. 1 « hiercheron » d'avoine, 189 poules et denie, 141 oboles qui valent 18 sous 6 deniers. — Somme des dépenses : 154 livres 16 sous.

II. 867. (Registre.) — In-folio; 206 feuillets, papier.

1435-1436. — Même registre. — Compte rendu par Gilles Carpenin, grénélier. — Recettes : *Thélus* : Le bâtard de Griboval. — Dépenses : à Collart de Paris, receveur de sire Guillaume Sanguin, 160 mene. — Somme des dépenses : 191 l. 2 s. 6 d.

II. 868. (Registre.) — In-folio; 216 feuillets, papier.

1436-1437. — Même registre. — Compte du même. Somme des recettes en argent : 77 l. 18 s. 7 d. — Somme des dépenses : 193 l. 13 s. 2 d.

II. 869. (Registre.) — In-folio; 202 feuillets, papier.

1437-1438. — Même registre. — Compte du même. Somme des recettes : 91 l. 15 s. 6 d. — Somme des dépenses : 151 l. 16 s.

II. 870. (Registre.) — In-folio; 298 feuillets, papier.

1439-1440. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Hendeccourt* : Amaury Hornet ; la v^{ie} Flament de Wisque ; Laigle de Rochefay ; Jean Loequel dit Potton — *Vis-en-Artois* : Jean Vallée dit Gardois ; la veuve Jean Tropydort ; Jean le « Renyalme » ; Gallois Riequart. — *Plourain* : le presbytère de Plouvain, en ruine et de peu de valeur. — *Fresne* : Mehaut de Chimay — *Fouchy* : Pierre Mauthembert ; Marlin Cornille ; Marlin Cuvelette. — Somme des recettes : 90 l. 17 s. 3 d. — Somme des dépenses : 187 l. 8 s.

II. 871. (Registre.) — In-folio; 266 feuillets, papier.

1441-1442 — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Vis-en-Artois* : sire Jacques de Reut, fils de Pareheval de Reut ; sire Jacques Bétremieu. — *Biache* : Jean de Rucquerie. — Somme des recettes, 80 l. 3 s. 9 d. — Somme des dépenses, 88 l. 4 s. 3 d.

II. 872. (Registre.) — In-folio; 263 feuillets, papier.

1442-1443. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Thélus* : sire Jean du Bourcq, curé dudit lieu. — Somme des recettes en argent : 131 l. 6 s. 7 d. — Somme des dépenses : 267 l. 8 s. 3 d.

II. 873. (Registre.) — In-folio; 131 feuillets, papier.

1444-1445. — Même registre. — Compte rendu par frère Martin Rousée, grênelier de l'Abbaye. — Recettes : *Vis-en-Artois* : sire Pierre le Renyalme ; Frete et Lyonnell de Bacquehem. — *Garvelle* : monseigneur de Glysy. — Somme des recettes en argent : 60 l. 6 s. 1 d. — Dépenses : délivrances d'avoine à Jean Robaut, receveur du duc de Bourgogne ; à Jacotin de Files-camps, receveur de Sancerre ; au même, pour la maison qui appartient à Jacques des Liches, sise en dehors de la dernière porte de Sainte-Catherine, au delà de la rivière. — Somme des dépenses : 84 l. 16 s.

II. 874. (Registre.) — In-folio; 248 feuillets, papier.

1448-1450. — Même registre. — *1448-1449.* — Compte du même. — Recettes : *Hendeccourt* : Gillot Vairet dit le Carlier ; Jean du Crageu ; Jean Courcol ; Cateron Savarye. — *Garvelle* : Pierrot Fayon, drapier, demeurant à Arras ; — les hoirs de feu mons^{sr} de Glysy.

— *Herrain* : Monseigneur de Torsy — Somme des recettes : 123 l. 18 s. 9 d. — Dépenses : à M^{re} Thiebault de le Haye, bailli du gaule, 6 livres ; — à Simon Agriche, procureur du gaule, 60 livres ; — à Robert de Courcelles, mesureur, 8 livres. — *1449-1450.* — Compte du même. — Recettes : *Vis-en-Artois* : Jean Huequedieu ; sire Jacques de Reut, prêtre. — *Neurille-Saint-Vaast* : Jean d'Estampes. — Somme des recettes : 128 l. 5 s. 8 d. — Somme des dépenses : 81 l. 12 s. 10 d.

II. 875. (Registre.) — In-folio; 264 feuillets, papier.

1444-1446 — Même registre. — *1444-1445.* — Compte du gaule par dom Pierre de Wignacourt, receveur de l'Abbaye. — Recettes : *Hendeccourt* : Jean le Marissal dit Barbasain. — *Vis-en-Artois* : sire Pierre Jolly, curé de ce lieu, pour un manoir venant de son père, 2 mene. d'avoine, et pour le « pré le moine » qu'il a pris au gaule, 1 mene. ; — Rasse de le Vaequerie. — *Herrain* : Jean de le Fruiterie. — Mises en argent : à Robert de Markais, bailli du gaule, 6 l. — *1445-1446.* — Compte du même. — Recettes : *Neurille* : sire Jean de Monchy, curé de ce lieu. — *Thélus* : Jean Philippe dit Larchier ; — pour une mencaudée de terre provenant de sire Bertoul Manchion, curé, 1 mene. — *Athies* : Robert de Wailly, bourgeois d'Arras. — *Herrain* : Amand de le Masure « huchier ». — Délivrances d'avoine : à Jean Robaut, receveur du duc de Bourgogne, 1,368 mene. ; — à Collart Oudarl, receveur du gaule de Sancerre, 160 mene.

II. 876. (Registre.) — In-folio; 243 feuillets, papier.

1458-1459. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Neurille-Saint-Vaast* : « pour un manoir nommé le Thieuloye », 2 mene. d'avoine. — *Herrain* : Mons^{sr} de Torsy. — Somme des recettes : 98 l. 18 s. 1 d. — Dépenses : à Madame de Humbercourt, 165 mene. 1 2. — Somme des dépenses : 49 l. 7 s. 9 d.

II. 877. (Registre.) — In-folio; 283 feuillets, papier.

1460-1462. — Même registre. — *1460-1461.* — Compte du même. — Recettes : *Biache* : Guillaume de Bailleul, pour le fief « de le Forge », contenant 6 mene. et une coupe de terre, 9 boiss. — *Garvelle* : sire Jean Galot, curé de ce lieu. — *Neurille-Saint-Vaast* : sire Jean de Monchy, curé de ce lieu. — *Thélus* : Jean Prangière dit Prangerot. — Délivrances d'avoine : à

Jean Desplanques, receveur du duc de Bourgogne à Arras, 1398 mene.; — à Collart de Paris et Robert Courcol, commis par Louis Sanguin, seigneur du gaule de Sancerre — Somme des dépenses : 92 l. 3 s. 1 d. — 1461-1462. — Compte du même. — *Fresne* : Jean le Pseudomne dit Canoinel. — *Garrelle* : Jean Capperon dit Ostricourt. — *Albies* : Robert de Wailly, bourgeois d'Arras; Pierre et Jean d'Averdoingt. — *Hervain* : Pierre de Moulbertault. — Somme des recettes en argent : 119 l. 10 s. 1 d. — Somme des dépenses : 19 l. 11 s. 11 d.

II. 878. (Registre.) — In-folio; 168 feuillets, papier.

1465-1466. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Hende-court* : Collau le Rogier, drapier. — *Vis-en-Artois* : Jean d'Arras, « pour le courtill nommé le Hamel », 5 boiss. — *Plouvaïn* : sire Guillaume le Merchier, prêtre, pour le manoir nommé « le Molte », 2 mene. — *Garrelle* : Henri de Pachy. — Somme des recettes : 70 l. 8 s. 5 d. — Dépenses : à Jean Desmollins, procureur du gaule, 60 s. — Somme des dépenses : 139 l. 18 s. 1 d.

II. 879. (Registre.) — In-folio; 189 feuillets, papier.

1485. — Même registre. — Compte rendu par dom Guérard Robert. — Recettes : *Vis-en-Artois* : sire Pierre Hurtevent, prêtre. — Délivrance d'avoine à Jean Saquespée, seigneur de Baudimont. — Somme des recettes : 389 l. 19 s. 2 d. — Dépenses : à M^e Jean Caulier, bailli du gaule, pour ses gages, 60 s. tournois. — Somme des dépenses : 355 l. 13 s. 3 d.

II. 880. (Registre.) — In-folio; 256 feuillets, papier.

1487-1488. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Hende-court* : d^{lle} Agnès le Courtois, veuve de Jean de le Ruelle. — *Fresnes* : la veuve de Guillaume de Chimay. — *Neurville* : Massin Maladerrière, « hucher », demeurant à Arras. — *Thelus* : M^e Amand Leurens. — Délivrance d'avoine : à Jean Saquespée, écuyer, seigneur d'Écoult. — Somme des recettes : 201 l. 18 s. 2 d. — Somme des dépenses : 519 l. 17 s. 7 d.

II. 881. (Registre.) — In-folio; 337 feuillets, papier.

1490-1491. — Même registre. — Compte de dom Regnault Berthoult. — Recette particulière des arré-

rages. — Recette ordinaire de la value du gaule : *Hende-court* : Antoine de le Mail, sire de St-Martin. — *Vis-en-Artois* : Mons^{sr} de le Motte, chevalier. — *Plouvaïn* : M^e Jean de Rely, confesseur du Roi, pour 3 coupes 1/2 de terre, 7 boisseaux. — Délivrance d'avoines : à Jean Le Roy, receveur du roi ; — à Antonie de Havesquerque, veuve de feu Jean Saquespée ; — à Robert de Gomicourt et Jean d'Ococh ; — Gérard Wallerlot, receveur de Madame de Humbercourt ; — à messire Robert Andrieu, chanoine d'Arras ; — à messire Pierre de Belleforière, lieutenant de la compagnie du sire Des Pierres ; « à plusieurs gens de guerre qui furent au devant de monseigneur de S^t-Vaast à son entrée, de quatre compagnies, à chacune compagnie XVI mene. d'avoine » ; — à M^e Jean Canlers, bailli du gaule, 12 l.

II. 882. (Registre.) — In-folio; 331 feuillets, papier.

1491-1494. — Même registre. — 1491-1492. — Compte du même. — Recettes : *Hende-court* : messire Jean Cochon de Wancourt : monseigneur de Croisilles. — *Biache* : messire Robert de Manneville, chevalier. — *Fenchy* : M^e Robert Mauvergne : « receu par les mains de Guillaume Rolin, receveur du gaule de Sancerre et qui est deu chacun au par icelui gaule audit gaule de Boubers LX mene. d'avoine ». — Délivrance d'avoine : « à Jehan de Strasbourg au commendement de Guillaume Scambereh, Robert de Melun, seigneur de Remy, Philippe de Contay, seigneur de Forest, et Loys de Wandre capitaines des ville et cité d'Arras comme il appert par une cédule signée dudit Robert de Melun et Philippe de Contay dattée du xxviii^e jour de may l'an mil III^e III^{ss} et XIII ayant le droit de récompense a eulx donné par le Roy des Romains et mons^{sr} l'archiduc de l'avoine, poullez, et oboles deue au Roy de France et de ceulx tenant son parti au paravant la prise d'Arras, III^e XLII mene. d'avoine, LXXVIII s. 1 d. » ; — à plusieurs capitaines et gens de guerre, à la prise d'Arras « comme il appert par ung estat signé mess. les Vicaires » la somme de 277 mene.; — à Jean de Strasbourg, « butinier et commis par les capitaines ayans le droit dessus est dit, pour vingt menecauds d'avoine tant moins à LXXII menecauds demi d'avoine deubz à mons^{sr} de Humbercourt xx livres courant de la sourplus de ladite avoine montant LII mene. et demi, ont esté payés à maistre Mathias de Salembien et Pierre de Grimaupont au pris de XIII s., chacun menecaud ausquelz les dessus dits capitaines

les avoient donné, comme il appert par cédule donnée dudit Jehan de Strasbourg datée du xx^e jour de janvier l'an mil CCC et XII s., 61 l. 15 s.; — payé, de plus, à M^e Mathias Salembien et Pierre de Grimaupont pour 80 mene. à eux dus par les capitaines dessus dits et qui est dû à Jean s^r de Karquelavent, 55 livres »; — au même pour la part due à Antoine Saquespée, fils de Jean, 29 mene.; payé à Jean s^r de « Kaquelavent » chevalier, conseiller et chambellan du roi de France, veuf de Isabeau de « Lingue » dame « douagière de Neuville », 200 mene.; — à Guillaume Raulin, receveur du gaule de Sancerre, 60 mene. — *1493-1494*. — Compte du même. — Recettes : *Hervain* : Madame de Meurchin doit pour le « pré Fauvel, le pré de Fresne, le petit pré », 7 mene.; — M^{ons^r de Crèvecoeur, 16 mene. — Dépenses : à messieurs du Chapitre d'Arras, 40 mene.; — à Jean Desplanques, 22 mene. d'avoine.}

H. 883. (Registre.) — In-folio; 302 feuillets, papier.

1494-1496. — Même registre. — *1491-1495*. — Compte rendu par dom Jean Tasquet, rentier forain de l'Abbaye pour le gaule de Boubers. — Recettes dans les mêmes lieux. — Dépenses : à Robert de Gomiecourt, 7 mene.; — à Jean Wafilau, demeurant à Béthune, 15 mene.; — à Jean Julien « par l'ordonnance de messieurs les vicaires pour mener à la cense de Mautrau qui avoit esté brulée et les ablais aussi, vi mene.; — à Robert de Hazele, receveur du gaule de Sancerre appartenant à m^r de Mafflers, 160 mene.; — à Pierre Payen, procureur du gaule, pour sa pension, 6 livres. — *1495-1496*. — Compte du même. — Dépenses : à Jean Ruffin, receveur de l'archiduc en la ville d'Arras, 281 l. 8 s. 3 d.; — à Pierre Lalau, receveur de m^{ons^r de Neuville, 210 mene. — Somme des recettes : 551 mene. 1 boiss. d'avoine et 692 l. 2 s. 1 d. — Somme des dépenses : 551 mene. 4 boiss. d'avoine et 591 l. 6 s. 6 d.}

H. 884. (Registre.) — In-folio; 109 feuillets, papier.

1504. — Abrégé de la valeur du gaule de Boubers. — Compte rendu par dom Martin Asset.

H. 885. (Registre.) — In-folio; 177 feuillets, papier.

1514-1515. — Valeur et recette du gaule de Boubers dont le compte est rendu par dom Antoine Le Matre, chapelain de l'Abbé et commis à la per-

ception du gaule. — Recettes : *Hendecourt* : Frenin de Beaufort, bâtard de Boisleux; — sire Jean Cochon, prêtre; sire Martin de Court, prêtre. — *Plourain* : Jean De Lhommelet; — M^e Jean d'Arleux. — *Théus* : sire Jean Clément, prêtre. — Dépenses : à M^e Richard de Tourmebois, doyen de Milly, chanoine de Chartres, procureur et receveur de Jean de messire Jean de Moy, chevalier, gouverneur de Coussy, s^r du gaule de Sancerre à cause de Madeleine de Sanguin, sa femme, 50 mene.; — à Raoul de S^r Quentin, 29 boiss. 1 boiss.; — à M^e Adam de Guines, chanoine, et receveur des grains du Chapitre d'Arras, 10 mene.; — à Robert Wafflard, chantre et chanoine de S^r-Barthélemy de Béthune, 15 mene.

H. 886. (Registre.) — In-folio; 328 feuillets, papier.

1522-1523. — Même registre. — Compte renouvelé par Jean de Lalre, clerc du gaule et commis à sa recette. — Recettes : *Hendecourt* : M^e Jacques Crespel; Jean de la Caretrie; Zello de la Croix; sire Gilles Prommier, prêtre; Jacqueline de Baynecourt; sire Martin de Court, prêtre; M^e Jean Prommier au lieu de sire Jean Cochon, prêtre. — *Biache* : M^e Jean de le Fosse. — *Plourain* : M^e Antoine d'Arleux, prêtre. — *Garrelle* : messire Pierre de Meurchin, chevalier; — M^e Robert Fouquier. — *Théus* : Gilles de Lalain; sire Michel Waghon, prêtre; messire Pierre, chevalier, seigneur de Habareq, à cause de madame Antoinette de Marquais sa femme, pour un manoir nommé « croiselle ». — *Frachy* : Philippe Gosson, écuyer. — *Athies* : Jean Bellegambe et Antoinette Le Roux, sa femme; sire Laurent d'Averdoingt, prêtre. — Ventes et délivrances d'avoine : à Adrien Grant, receveur fermier du gaule de Sancerre appartenant à messire François de la Fayette, chevalier, s^r de S^r-Romain, et dame Madeleine Sanguin sa femme dame de Mafflers, 160 mene.; — à d^{lle} Jeanne Saquespée, veuve de Raoul de S^r-Quentin, 29 m. 4 boiss.; — à Adrien de Gomiecourt, fils de Robert, 7 mene.; — à Jean de Goullate, chanoine d'Arras, receveur des grains du Chapitre, 40 mene.; — à Antoine Geellée, receveur et domestique du comte de Mesghen, s^r de Humbecourt et de Houdain, 145 mene.; — aux porteurs au sac, chacun 8 mene.; — à Jean du Clochier, concierge de l'hôtel S^r-Vaast à Douai, 104 mene. 1 boiss. — A Jean Hollande, barbier demeurant à Vis-en-Artois, le receveur fait don de 1 mene. « considéré que ses deux manoirs ont esté brusléz par les ennemis ». — Dépenses : à

M^r Charles Crespin, licencié es lois, bailli du gaule, 6 l. ; — à cinq hommes d'armes qui accompagnèrent les convois de grains du gaule, 1 l. —

H. 887. (Registre.) — In-folio; 323 feuillets, papier.

1523-1524. — Même registre. — Compte du même; chapitre des arrérages. — Recettes : *Hende-court*; Christophe de Moronval; — Somme totale de la recette en argent : 1,278 l. 15 s. 8 d. — Somme des dépenses : 1,278 l. 15 s. 8 d.

H. 888. (Registre.) — In-folio; 315 feuillets, papier.

1524-1525. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes en argent : 1,826 l. 19 s. 1 d. — Somme des dépenses : 1,789 l. 11 s. 9 d.

H. 889. (Registre.) — In-folio; 333 feuillets, papier.

1525-1526. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,669 l. 17 s. 11 d. — Somme des dépenses : 1,669 l. 17 s. 11 d.

H. 890. (Registre.) — In-folio; 329 feuillets, papier.

1526-1527. — Même registre. — Compte du même — Remise aux habitants d'Hendecourt qui ont été prisonniers des ennemis des 2/3 des arrérages qu'ils devaient à l'état du gaule depuis l'année 1521 et remise de la moitié des arrérages à ceux qui ont eu leurs maisons brûlées ou démolies; même faveur aux habitants de Vis-en-Artois qui ont eu à souffrir aussi des guerres; Pierre Hurtevent et Antoine Hollande qui ont été faits prisonniers et rançonnés obtiennent une remise de 1/3. — Recettes ordinaires : *Hende-court*; sire Jacques Pinle, prêtre; Jean de Beaufort, écuyer, s^r de Boisieux, frère et héritier d'Adrien de Beaufort. — *Herrain*: Pierre Le Chable. — Ventes et délivrances d'avoine à dame Marguerite Sanghin, dame de Mafflers, veuve de François de la Fayette; — à Adrien de Gomécourt, écuyer; — à M^r Antoine Le Thieulier, chanoine et receveur des grains du Chapitre d'Arras. — Somme des recettes : 2,217 l. 16 s. 10 d. — Somme semblable pour les mises.

H. 891. (Registre.) — In-folio; 329 feuillets, papier.

1527-1528. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Hende-court*; Guillaume Wandoul;

Anoine Crespin. — Somme des recettes : 2,115 l. 17 s. 1 d. — Délivrance d'avoine à M^r Jean Macqueron, chanoine et receveur des grains du Chapitre d'Arras, 10 m; — frais de voyage : M^r Adam de Belvalet, licencié es lois, avocat et conseiller de l'Abbaye, est allé à Lille (28 oct. 1527) « pour remonstrer à mess. les échevins dudit Lille, aucunes choses touchans la visitation et exploix fais par eux sur la rivière qui floute du Pont-à-Vendin à Dons, vii l. x s. vi d. »; — voyage à Annaullin pour visiter la rivière, 110 s. 6 d.; — voyage à Douai pour visiter la fondation de la galerie de grès faite à l'hôtel de S^r-Vaast. — Somme des dépenses : 2,115 l. 16 s. 8 d.

H. 892. (Registre.) — In-folio; 342 feuillets, papier.

1528-1529. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Hende-court*; Jean de Bullecourt, le jeune; sire Gilles Pronnier, prêtre; André Reffin, écuyer, s^r de « Neuville en Porgenval », veuf de Jacqueline de Hagnecourt, celle-ci fille de Jean de Hagnecourt, dit le Borgne; — sire Martin d'Escoul, prêtre. — *Vis en-Artois*: Martin de Hennin; M^r Jean de Hennin, prêtre et un autre Jean de Hennin, son frère; Raisse Pronnier; Jean de Barly. — *Biache*: sire Andrieu du Brusle; M^r Jean de la Fosse, prêtre. — *Plouvain*: Andrieu le Willame, écuyer, demeurant à Douai, à cause de Jeanne d'Austlove, sa femme; Etienne Crocquenois. — *Garvèle*: M^r Robert Fouquier; Mahieu Cardevaque. — *Neurille*: sire Jacques Plouvier, prêtre. — *Fenchy*: La veuve d'Étienne de Béthencourt, dit Turpin; Philippe Gosson, écuyer; sire Jean Franchois, prêtre. — *Athies*: Pierre de Raisse; Mons^{se} de Plöisy. — *Hervain*: Baudoin Cauwet, écuyer, d^r à Lille. — Somme totale des recettes : 2,157 l. — Dépenses: frais de voyage à Douai pour traiter, avec les échevins, l'échange d'une maison achetée par l'Abbaye à Jean de Sommain près de l'hôpital des « Pilatois », 30 s.; — enquête sur les causes de l'emprisonnement de Anoine de Gerbais, s^r de Meurchin, 28 s. — Somme des dépenses : 2,157 l. 17 s. 5 d.

H. 893. (Registre.) — In-folio; 332 feuillets, papier.

1529-1530. — Même registre. — Compte du même — Recettes : *Vis en-Artois*: M^r Michel Palent, prêtre. — Somme des recettes : 1,930 l. 1 s. 9 d. — Mises, achat d'une carte d'Europe et d'une carte d'Asie, peintes en papier collé sur toile « à la feste de la manne »,

11 s. 6 d.; — pour avoir fait tirer hors du cellier de l'hôtel de Douai un tonneau plein d'étain, 3 s.; — à Nicolas Halot et Jean le Bouchier, orfèvres, « pour avoir visité la croix noeuve faite d'or et d'argent par Antoine Gaulier, orfèvre, pour servir à porter à procession », 12 sous; — à sire Henri De le Mer, de Marquillies, 10 s.; — à M^e Jean de Beaufort, « bel oncle et entremetteur » des affaires de Philippe de S^t-Quentin. — Somme des mises: 1,930 l. 1 s. 2 d

H. 894. (Registre.) — In-folio: 325 feuillets, papier.

1530 - 1531. — Même registre. — Compte du même. — Recettes: *Heudecourt*: sire Gilles Pronnier, prêtre: sire Jacques Pinte. — *Thelus*: sire Jean du Buisson, prêtre. — *Neurville*: sire Jacques Plouvier, prêtre. — *Feuchy*: Robert Bretel. — Mises: à M^e Pierre Asset, licencié es lois, bailli du gaule, 6 livres; — à Jean Prevost, « détailleur de draps, pour six aulnes de drap visconté de Rouen, cler-tasné, donné par mons. l'abbé à Alixandre le Vent, huchier, demeurant à Douai, vi l. vi s. »; — dépenses faites à la laverne de « la Harpe », le 27 mars 1530, avec Guillaume Willepin, Mare d'Agnez, maçons, Humbert Boucler, charpentiers, et divers ouvriers après conclusion du marché pour la réfection des deux « fourmoieries haul estans au devant de l'église Saint-Pierre ». — Somme des recettes: 2,087 l. 3 s. 4 d. — Somme des dépenses: 2,131 l. 10 s. 10 d.

H. 895. (Registre.) — In-folio: 324 feuillets, papier.

1531 - 1532. — Même registre. — Compte du même. — Recettes: *Fresnes*: messire Jacques de Sucre, seigneur de Bellaing, à cause de d^{lle} Françoise de Maneville, sa femme, pour le manoir de Laigny, 12 m. — Délivrances d'avoine, « à Jehan de Hales, dit capitaine, veuf de d^{lle} Jeanne Saquespée, qui fut épouse en premières noces de Raoul de S^t-Quentin » 14 menc. 6 boiss.; — à M^e Jean Gavet, chanoine d'Arras et receveur des grains du Chapitre, 10 m. — Somme des recettes: 1,936 l. 11 s. 8 d. — Somme des dépenses: 1,898 l. 7 s. 10 d.

H. 896. (Registre.) — In-folio: 330 feuillets, papier.

1532 - 1533. — Même registre. — Compte du même. — Recettes: *Athies*: sire Jean Sernouneur, prêtre. — Somme totale des recettes: 1,871 l. 5 s. 10 d.

— Mises, à M^e Philippe Raulin, licencié es lois, bailli du gaule, 10 l. — Sommes des dépenses: 1,787 l. 16 s. 2 d

H. 897. (Registre.) — In-folio: 337 feuillets, papier.

1533 - 1534. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes: 1,744 l. 17 s. 9 d. — Somme des dépenses: 2,056 l. 6 s. 8 d.

H. 898. (Registre.) — In-folio: 382 feuillets, papier.

1534 - 1535. — Même registre. — Compte du même. — Recettes: *Heudecourt*: sire Augustin Le Blanc, prêtre, au lieu de sire Gilles Pronnier, aussi prêtre; Adrien Reffin, écuyer, s^r de Neuville. — *Gavelle*: sire Pierre Busquel. — *Neurville*: sire Jacques Plouvier. — Somme des recettes: 2,088 l. — Somme des dépenses: 2,011 l. 11 s. 5 d. — Liste des hommes de fief du gaule de Boubers: Eustache de Brimeu, chevalier, comte de Mesghen, tient un fief de 115 menc. 4 boiss. d'avoine; le chapitre d'Arras, 10 m.; Robert Haghet, demeurant à Béthune, 15 m. 1 2; Philippe de S^t-Quentin, chevalier, s^r de Billy, 29 m. 4 b.; messire Adrien de Gomicourt, 7 m. 3 d.; Jean le Vignon le Josne; Collin Grozillier, censier d'Athies.

H. 899. (Registre.) — In-folio: 338 feuillets, papier.

1535 - 1536. — Même registre. — Compte du même. — Délivrance d'avoine à M^e Jean Durant, chanoine et receveur des grains du chapitre d'Arras; — recettes extraordinaires composées des amendes encourues pour non déclaration du gaule. — Somme des recettes: 2,001 l. 19 s. 6 d. — Mises, à M^e Charles du Mont-Saint-Éloy, licencié es lois, bailli du gaule, 10 l.; à Lambert Martin et Adrien Vignon, hommes de fief du gaule de Boubers. — Somme des mises: 2,352 l. 7 s. 3 d.

H. 900. (Registre.) — In-folio: 405 feuillets, papier.

1536 - 1537. — Même registre. — Compte du même. — Somme totale des recettes: 2,240 l. 10 s. 6 d. — Mises, à Guillaume Mouton, « huchier », 6 l. 10 s. « pour lambourder les sommiers de la sallette de mons^{sr} l'abbé dessus la portelette sur la court à Douay ». — Somme des mises, 2,354 l. 15 s. 8 d.

II. 901. (Registre.) — In-folio; 423 feuillets, papier.

1537-1538. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Biache* : sire Andrieu Hanicque. — Mises, à Jacques de Bresles, peintre, demeurant à Arras, « pour avoir painé la galerie de l'hostel de mons. l'abbé », 33 l. ; — à Jean Bacceler, peintre, demeurant à Douai, « pour plusieurs ouvrages de son stîl à l'hostel de Douai », 7 l. ; — à Alexandre Le Vent, « huchier », 1 l. 13 s. 4 d. ; — à Jean Bourgeois, verrier, 11 s. 9 d. ; — à Ansel du Mortier, « huchier », 30 s. ; — à Guillaume Mouton, « huchier », 25 s. — Somme des recettes : 2,285 l. 11 s. 6 d. — Somme des dépenses : 2,205 l. 19 s. 6 d.

II. 902. (Registre.) — In-folio; 428 feuillets, papier.

1538-1539. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Vis-en-Artois* : sire Robert Grillaïn, prêtre ; Jacques de Bacquehem ; sire Jean Lietaull, prêtre. — Somme totale des recettes, 2,131 l. 3 s. 9 d. ; — « à plusieurs personnes pour certaines parties par eux livrées à cause de la vesture de damp Thomas Parentis, à Nicolas Mainfroy détailleur de draps pour vingt aulnes de drap noir à XIX s. VI d. l'aulne, xx aulnes de drap blanc à XI s. l'aulne, huit aulnes de drap pers à XIII s. l'aulne ; à Jacques Laigle marchand de sayes pour deux sayes noires xx l. ; à Jaspard Prevost, queultillier, pour ung orillier LXV s. ; à la v^{re} Jacques Ymbert, pletier pour cinquante aigneaux noirs d'Espagne à II s. VI d. chacun aigneau ; à Simon Vaussal, grossier, pour la moitié d'une peau de chamois à faire chainures et gartiers v s. VI d. ; » etc. etc., 100 l. 19 s. 3 d. — à Jean Couppé, marchand pour une meule pour le moulin de Biache 44 l. 6 s. 8 d. ; — à M^{re} Élienne Maillart, prêtre pour son voyage à Paris, relatif aux affaires de l'Abbaye 40 l. — Somme totale des mises : 2,137 l. 9 s. 9 d.

II. 903. (Registre.) — In-folio; 486 feuillets, papier.

1539-1540. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Neuville-Saint-Vaast* : Philippe de Guistelles, seigneur de la Molle, pour le fief de la Barre, 8 m. ; — *Athies* : sire Nicolas Bleaut, prêtre ; — Délivrances d'avoine à Hues Naye, veuf de d^{ne} Jacqueline de Baugnies, et celle-ci veuve en premières noces de Robert Huguel, pour son gaule, 15 m. ; — à M^{re} Louis de Boulogne, chanoine et receveur des grains

du Chapitre, 40 m. ; — à Jean de Marbaais, écuyer, s^r de Villers, 30 menc. — à Mon^{se} de Warlusel, 10 m. ; — à Marc Charles, receveur des aides d'Artois, 12 m. ; — à Dominique d'Ais, homme d'armes de la « bande » de monseigneur de Rieux, 3 m. ; — à mons. le Président du Conseil d'Artois, 38 m. ; — à M^{re} Philippe, conseiller, 11 m. ; — à Jehan de Louceuz, maieur d'Arras, 4 m. ; — à Robert de Watrelet, marchand de vins, 2 m. — Somme totale des recettes : 2,507 l. 10 s. 3 d. — Mises : à Jean de Villers dit Holleville, cinq écus d'or ; — frais de voyage à Maisnil et Moislains pour marquer les arbres à abattre, 68 palars ; — à Guy du Flos, entrepreneur des affaires de M^{re} Nicolas Godin et sa femme, veuve en premières noces de Robert de Faucompré, pour un an de bail de la maison dudit Godin, sise à Arras en la rue des Prêtres, « pour par mons. l'evêque de Salubrie suffragant d'Arras, y avoir sa retraite et résidence » 32 l. ; — à Gilles Nepveur, « febvre, pour plusieurs parties de son stîl livrées pour l'hostel de monseigneur sur l'hostellerie » 72 l. ; — à Adrien Leconte, « huchier », 5 florins ; — à Guillaume le Boulenger, « espinceellier », pour un robinet en cuivre à mettre au bac de la cuisine, 10 palars ; — à Jean Aléammart « huchier », 11 l. 17 s. 6 d. ; — à Charles Segond aussi « huchier » 11 l. 11 s. ; — à Quentin Desponts, organiste, « pour une espinette double à lui achetée par mons. l'abbé et délivrée au s^r de Croisilles » 18 florins ; — à Jean Vairel, « verrier », 21 florins ; — à Guillaume Mouton, « huchier, pour une couche de camp », 12 florins ; — à Aleamme de Paradis, « huchier », 9 florins ; — à Jean Herlin, marchand, demeurant à Arras, pour une pièce de vin « Doffin » et deux queues de vin de Gaillard blanc, 87 fl. 10 pal. ; — à Gervais Baeler, huissier ordinaire du Grand Conseil à Malines, 61 florins, 10 palars ; — frais de messagers et de procès ; — à Pierre le Saire, « coudrellier » pour livraison d'ustensiles de cuisine, 25 florins 10 palars. — Somme totale des mises : 2,513 l. 7 s. 3 d.

II. 904. (Registre.) — In-folio; 588 feuillets, papier.

1540-1541. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Vis-en-Artois* : M^{re} Jacques de Rebrevuillettes, licencié es lois, au lieu de Yvon Courcol, fils de feu Nicolas, « pour un manoir amasé ou pend l'image S^r Anloine et auparavant l'Eseu de Bourgogne », 3 menc. ; — M^{re} Pierre Briois, licencié es lois, 9 boiss. ; — délivrances d'avoine à M^{re} Pierre Pefil, chanoine et receveur des grains du Chapitre. — Somme des recettes :

1,811 l. 1 p. 1 d. — Mises, à plusieurs femmes de la paroisse S^t-Aubert « ayant présenté farles à l'abbé », 1 l.; — à M^r Guy de la Conte, chanoine d'Arras, 27 l.; — à Jacques de Martigny, écuyer, 32 l. 8 parats; — à M^r Antoine Burre, prêtre écolâtre de l'église de la Madeleine d'Arras, pour les « écolages » de Thomas de Bécourt et Philippe Lombart, 30 l.; — dépenses faites par dom Robert Lefebvre, aumônier de l'abbaye, pour dom Thomas Parenty, enfant « en escole », couteaux, chandelles, peignes, etc., 48 parats 6 d.; — à « haut et puissant seigneur, Mons^{sr} de Croisilles », 106 l. 11 p.; — à Jaspard de Metere, écuyer, 10 l. 16 s. — Somme totale des mises : 1,832 l. 12 parats, 1 d.

H. 905. (Registre.) — In-folio; 160 feuillets, papier.

1541-1542. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Garrelle* : sire Jean Miellot, prêtre. — *Thétus* : sire Michel Waghon. — Mises, à Philippe Mainfroy, « détailleur » de draps, pour 6 aunes de drap vert, 60 parats; — « à plusieurs gens aiens adverty de la nature des marels de Lannoy nommez des trois seigneurs, et aultres affaires touchant Marquillies », 15 parats; — à Charles de Wascal, solliciteur des procès de l'abbaye, 15 livres; — à Robert Riehebé, mesureur et garde des grains à Douai, 61; — à Jean Dorquemaisnil et Bon Lenfant, échevins d'Arras, pour avoir passé un contrat, 8 parats; — à M^r Jacques de Stalun, docteur en médecine, demeurant à Béthune, 17 l. 17 par.; — à Nicolas Ousson, Jean de Bretagne et Jean Couppé, marguilliers de l'église de la Madeleine, 100 livres d'or comme secours pour travaux à l'église; — à Henry de Mestralz, écuyer, s^r de Leschaux, en Savoie, 67 l. 13 parats, somme qui lui est adjugée par sentence du Grand Conseil de Malines. — Somme des recettes : 2,341 l. 2 s. 1 d. — Somme des mises : 2,311 l. 2 s. 8 d.

H. 906. (Registre.) — In-folio; 511 feuillets, papier.

1542-1543. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,758 l. 15 p. 1 d. — Mises, à dix piétons de guerre « de la bande de Mons, de Vaulx pour avoir esté à Hendecourt audit tour du Gaule », 3 l. d'or; — voyage de Jean de Latre, à Douai, le 12 nov. 1542 « pour comparoir par devant les échevins de Douai affin de avoir acte des libertez de l'église touchant le mesuraige des grains d'icelle en l'hosiel dudit Douay », 2 l.; — « à ceux de Maleduchon, résidens

ès faulx bourges d'Arras nommez de Ronville et de S^t-Nicolay pour subvenir aux mises de une enseigne de guerre par eux faicte pour piétons », 1 l.; — à Charles de « Souffencourt », mari de demolselle Jeanne de Longueval, pour location de maison, 8 l.; — à Jean Mallegh, bouffiller de l'abbé, « pour aller en son pays les Amongies voir sa seur malade », 2 l.; — à Frémin Haverlan, chambellan, aumônes aux pauvres venus au portail de l'abbaye le jour de la rentrée de l'abbé, 21 p.; — à Bon Boequet, apothicaire, « pour la table et apprentissage de Hiérosme de Hornes, filleul de mondit seigneur l'abbé, durant trois mois et trois semaines », 11 livres; — à Pierre Lepé, marchand de fourrures, dem^r à Lille, pour 137 dos de « marles à 10 parats pièce »; — à Antoine Le Flameng, armurier, pour un « barnai de archier complet pour George Lanwieq », 22 l. d'or; — à un piéton de guerre espagnol, 10 parats; — à frère Bernard Picquart, vicair du couvent des frères mineurs d'Arras, 5 l., pour avoir nourri, pendant 5 mois et demi, Jérôme de Hornes; — délivrances de lots de vin par le vinier, le jour de S^t-Vaast, aux sergents de la gouvernance d'Arras, 6 lots; aux sergents et échevins, 1 lots; aux mayeur et confrères des Ardens, 1 lots; aux porteurs des 3 « confanons et torses desdits Ardens », 1 lots; au porteur de la clef, 1 lot; au porteur du cierge, 1 lot; au porteur du « coulon », 1 lot; aux barons de S^t-Vaast, 5 lots, etc.; — voyage à Douai de Jean de Latre pour demander à l'abbé de Marchiennes « son entrée au fief de Saudemont eschambié, séant à Bailliet sire-Bertoult », 30 parats. — Somme des dépenses : 1,591 l. 16 p. 8 d.

H. 907. (Registre.) — In-folio; 433 feuillets, papier.

1543-1544. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 2,265 l. 4 s. 2 d. — Mises : à M^r Robert Bertoul, licencié ès lois, bailli du gaule, 10 l.; — au curé de S^t-Croix en Arras, « après avoir levé de fons avecq mons^{sr} le président d'Arthois, en l'église de ladicte église, l'enfant de maistre Jehan Herlin, vi parats; item au clere de ladicte église, 11 parats, et à la saige femme, viii parats ». — Pension de Jacques Crespel, religieux de l'abbaye, 36 l.; — à Jean de Buyens, libraire, 1 l.; — achat et baille de grès, 51 l. 5 parats; — à Pierre Le Roux, verrier, 17 parats 11 den.; — bois de deux tableaux peints par Pierre Lambert, 60 s.; châssis donnés au peintre du Grand Mont, autres travaux de « buchier », 30 l. 15 p.;

— réfection de l'église St-Vaast, 3 l. 4 p. : — pour la table de Arnoul Driz, fils de Berlich Driz, bourgmestre de Deventer, 52 l. ; — livraison par Jean Vairet, verrier, de vitraux neufs à croix et armoiries, 31 pat. 4 d. ; — compte de Guillaume Mouton, « huchier », 95 l. 18 s. ; travaux en tous genres à l'hôtel abbatial ; — à sire Jean de Hem, chanoine de Béthune, 76 l. 16 p. que l'abbé devait à Jean de Bersaques, demeurant à St-Omer, à cause de la table de feu M^e Thomas de Bersaques ; — compte de Jean Vairet, verrier. — Somme des dépenses : 2,369 l. 4 s.

H. 908. (Registre.) — In-folio ; 460 feuillets, papier.

1544-1545. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 2,155 l. 17 pat. 4 d. — Délivrances d'avoine : à messire Philippe de St-Quentin, chevalier, s^r de Billy, fils de défunt Raoul de St-Quentin, écuyer, et d'^{ne} Jeanne Saquespée, 14 m. 6 b. ; — à madame Anne de Poix, veuve de feu messire, Adrien Legrand, chevalier, s^{se} de Gomicourt, « néant » ; — à M^e Louis de l'Abbaye, chanoine et receveur des grains du Chapitre d'Arras, 40 m. ; — à mons^{se} de Vault, gouverneur d'Arras, 38 m. d'avoine en paiement d'un cheval bai vendu à l'abbé 28 ceus d'or ; — à Robert de Waterlot, marchand de vins, 10 m. ; — à Pierre Boulenghier, m^e d'hôtel de l'Abbaye, 6 m. d'avoine ; — à Regnault Grignart, lieutenant d'Arras, 2 m. 4 b. ; — à Domingo d'Aix, 7 m. — Mises : visite de la prévôté d'Haspres pour estimer les « desroys, dommaiges et excès y faits par les gens de guerre allemands qui y furent logiez en la saison de yver XV^e XLIIII par l'espace de dix jours, en nombre de neuf ou dix enseignes.... VII l. » ; — frais du voyage à Malines de Jacques Desmaistres, médecin, pour soigner l'abbé, malade, 40 l. ; — pension de Jacques Crespel, religieux, 36 l. ; — de Guillaume Frémin, 32 l. — A Morand de Vauchelles, marchand de chevaux à Douai, 312 l. ; — à M^e Jacques Stalin, médecin, demeurant à Béthune, pour une année de rente héritière qu'il a à prendre sur la maison de « le Sauch », à Arras, 35 l. 11 p. 10 d. ; — à Charles de « Soutrecourt » et Jeanne de Longueval, sa femme, pour une année de rente héritière, 16 l. ; — pension annuelle de monseign^r Pasquier, évêque de Salubrie, suffragant d'Arras, 32 l. ; — aumônes à deux prêtres écossais, 6 pat. ; — à M^e Antoine Havet, frère prêcheur du couvent d'Arras, bachelier en théologie, étudiant à Paris, 76 l., « pour subvenir aux mises de sa pension, tentative et bourse des principes et lecture

des sentences » ; — à Jean Segard, « ouvrier de barquebuttes, pour deux acquebuttes livrées au josne seigneur de Freuche », 7 livres ; — aumône aux « pauvres infectez » d'Arras, 8 l. ; — à trois hommes de Malines, qui ont amené à l'Abbaye l'ours envoyé à l'abbé par le comte de Mesghem, 5 l. ; — travaux à l'église, au portail, aux voûtes, au clocher. — Somme des mises : 2,138 carolus d'or, 10 patars, 3 deniers.

H. 909. (Registre.) — In-folio ; 466 feuillets, papier.

1546-1547. — Même registre. — Compte du même. — Somme totale des recettes : 2,442 l. 1 p. 2 d. — Mises : frais de voyage à Lille du receveur, pour causer avec M. de Houchin « touchant aucunes pièces de tapisserie d'or, d'argent et de soye que on disoit estre entre ses mains, venans de deffunct mons^{se} Martin Assel », 3 l. ; — à Pierre Lhermite, marchand, demeurant à Bruges, qui voyagea à Bruxelles, Anvers, Lille et Arras, pour commerce de tapisseries, 12 l. ; — à un homme qui a ramené de Douai à Arras le chien de l'abbé, nommé *Saltin*, 5 patars ; — à M^e Jean de Beaufremetz, demeurant à Lille, beau-frère de l'abbé, pour une année de rente héritière, 100 l. — Somme totale des mises : 2,586 l. 10 p. 2 d. — Antoine Pinchon et Catherine Lefebvre, sa femme, celle-ci fille de Jacques Lefebvre dit Barbazain, condamnés pour l'homicide de Martin Moullart et Antoine Lerond au bannissement et à la confiscation de ses biens, font une requête à l'Abbaye pour obtenir en arrentement perpétuel les biens dudit Barbazain, promettant de payer les frais du procès, les arrérages et les rentes annuelles à courir (19 mars 1517 n. s.) ; — même requête formulée par Jacqueline Legrand, pour obtenir les biens qui ont été confisqués à son mari, Martin Hollande, de Vis-en-Artois, coupable d'homicide sur la personne de Christophe Maussain (6 mai 1517) ; — accord entre l'Abbaye et M^e Jacques de Rebreuviettes, maître des requêtes, relatif au paiement de ses vacations au Conseil d'Artois comme conseiller de St-Vaast et ses redevances à l'état du gaulle pour sa maison de Vis-en-Artois (19 mars 1519 n. s.).

H. 910. (Registre.) — In-folio ; 436 feuillets, papier.

1547-1548. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Hendecourt* : noble homme messire Bauduin de Montmorency, chevalier, seign^r de Croisilles. — *Garrelle* : M^e Robert de Wignacourt. —

Athies : sire Nicole Bléaul, prêtre. — Ventes et délivrances de grains : à M^e Jacques Durand, chanoine d'Arras, receveur des grains du Chapitre. — Somme totale des recettes : 2,008 livres, 7 patars. — Mises : à Garin Desmarels, mercier, pour trois livres de fil de lin, une « esconnette » et cinq « esguilles » qu'il a vendues pour la tapisserie de l'Abbé ; — à frère Antoine Havel, frère prêcheur du couvent des Bonnes Nouvelles, bachelier en théologie, étudiant à Paris, pour un an de pension, 30 l. ; — voyage à Lille et à Anvers de M^e Païen, licencié es lois, avocat de l'Abbaye, au sujet « de la requête qui se faisoit contre l'église touchant les frelons d'argent », 13 l. — Somme totale des mises : 2,015 l. 6 p. 5 d.

H. 911. (Registre.) — In-folio : 436 feuillets, papier.

1549-1550. — Même registre. — Compte du même. — Ventes et délivrances d'avoines : à Hugues Naye, s^r de la Chapelle, veuf de d^{ne} Jacqueline de Baugales, 15 m. 1 b. ; — à Guillaume Senle, écuyer, sénéchal du bois de Moflaines, 36 menç. — Somme des recettes : 1,595 car. 1 p. 8 d. — Mises : frais de vente « à la chandelle », de la taille du bois d'Onguelles, nommée la « taille du Pommier », 6 p. 6 d. ; — à Bauduin Dacquain, libraire, 4 l. ; — à Jean Lhoste et Robert Boulenghier, « huchiers », pour avoir travaillé aux grandes orgues nouvelles pendant 22 journées, par marché signé avec eux par M^e Rombault du Molin, ouvrier d'orgues, 5 l. 16 p. 6 d. ; — à 8 curés de villages, pour avoir publié une vente de bois à Onguelles, 8 patars. — Somme des mises : 1,593 car. 13 pat. 6 den.

H. 912. (Registre.) — In-folio : 434 feuillets, papier.

1551-1552. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Hendecourt* : sire Jean Crespel, prêtre ; — M^e Jacques Pinte, prêtre ; — messire Bauduin de Montmorency, chevalier, seigneur de Croisilles ; — sire Jean de Crespieul, prêtre. — *Vis-en-Artois* : Vespasien de Franqueville ; — messire Jean d'Assonville, chevalier, s^r de la Coulture en Hamblainç, « à cause de madame Jehenne de Rœull, sa femme » ; — sire Jean Crespeau, prêtre. — *Garvelle* : M^e Robert de Wignacourt, licencié es lois ; — sire Pierre Busquet, prêtre ; — M^e Antoine de Roza, licencié es lois, à cause de demoiselle du Gardin. — Somme des recettes : 714 l. 8 p. 2 d. — Mises : à M^e Robert Bertoul, bailli du gaule, 10 l. ; — à M^e Claude de Neppenay,

procureur du gaule, 6 l. ; — à sire Jean Noirel, cham-bellan de l'Abbé, ont été remboursés 62 patars qu'il avait payés à Nicolas Courcol pour « deux romarins, deux marjolaines, ung goullouel et aucuns violiers genoffrez et deux violiers herbeux » ; — pour l'« escolage » de plusieurs religieux étudiants à Gand, 49 l. 8 p. — Somme des mises : 807 l. 16 s. 3 d.

H. 913. (Registre.) — In-folio : 354 feuillets, papier.

1552-1553. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 610 l. 15 s. 2 d. — Somme des mises : 605 l. 2 p. 6 d.

H. 914. (Registre.) — In-folio : 360 feuillets, papier.

1553-1554. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 2,155 l. 5 s. — Mises : à Jacques de Sontin, m^e d'hôtel de l'Abbé, remboursement d'une avance de 2 l. faite à France, peintre de l'Abbé, pour retourner à Grantmont ; — à François de Malebergue, brodeur, demeurant à Gand, pour deux tableaux de broderie représentant l'un saint Jérôme, l'autre saint Salvalor, vendus à l'Abbé, 10 l. ; — à un messager envoyé vers l'Abbé par le commissaire des fourrages pour s'entretenir du baron de Coelau, capitaine bourguignon, logé à Arras dans l'hôtel de l'Abbaye St-Vaast. — Somme des mises : 2,147 l. 11 p. 5 d.

H. 915. (Registre.) — In-folio : 359 feuillets, papier.

1554-1555. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 3,116 l. 15 s. — Mises : à Jean Delattre, receveur du gaule, pour sa « hacquene » donnée par l'Abbé au comte de Everstain, capitaine allemand, 24 l. ; — à M^e Jean Harpin, m^e des Bons Enfants d'Arras, pour une année de la pension de Adrien Ghist, natif de Grantmont, 36 l. — Somme des mises : 3,350 l. 1 s. 8 d.

H. 916. (Registre.) — In-folio : 358 feuillets, papier.

1555-1556. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 898 l. 19 p. 4 d. — Mises : à Hubert Patin, messager de Malines, « pour avoir apporté à mondit s^r l'Abbé, ung livre en forme de ung tableau, venant de maistre Daniel Tasse, conseiller de Sa Majesté audit Malines », 6 patars ; à Benoit Regnier, « caudrelrier », demeurant à Arras, au

nom de Michel de Pressy, aussi « caudrelier », demeurant à Pernes, « ayant le droit par transport, de la rente de Charles de Sautrecourt », 16 l. — Somme des dépenses : 918 l. 12 s. 4 d.

II. 917. (Registre.) — In-folio; 353 feuillets, papier.

1556-1557. — Même registre. — Compte du même. — Ventes d'avoine à Madame « Flourence » de Warluzel, veuve de messire Philippe de Saint-Quentin, chevalier, s^r de Billy; — à M^r Robert Caulier, chanoine d'Arras, receveur des grains du Chapitre. — Somme des recettes : 2,197 l. 5 s. — Dépenses : à M^r Louis Hauwei, lapissier, 97 l. 3 p.; — à l'Abbé, pour jouer aux tables avec M^r de Croisilles, 30 parats; — au même, pour jouer aux cartes, 50 parats; — à la veuve de Noël Monvoisin, orfèvre, pour livraison d'un « mesnager d'argent », 15 l. — Somme totale des mises : 1,910 l. 10 s. 7 d.

II. 918. (Registre.) — In-folio; 361 feuillets, papier.

1557-1558. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 730 l. 10 s. — Somme des dépenses : 1,210 l. 1 s. 6 d.

II. 919. (Registre.) — In-folio; 371 feuillets, papier.

1558-1559. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 2,271 l. 18 s. 2 d. — Ventes et délivrances d'avoines pendant cette année : à Louis Cambier le Josne, receveur du Domaine d'Arras pour le Roi, 99 menç.; — à messire Jaspard de Robes, chevalier, s^r de Billy, veuf de Jeanne de Saint-Quentin, 19 m. 1 q.; — à M^r Jean de Goullatre, prêtre, chanoine d'Arras, receveur des grains du Chapitre, 10 m.; — à M. l'abbé de « Cherecamp », 8 menç.; — à Guillaume Le Vasseur, s^r du Val Huon, bailli général de l'Abbaye, 8 m. — Mises : à Jean Durant, drapier, et Charles Cappron, « grossier », pour vente de drap et « fustenne », 151 7 s.; — à François Bourgeois, « détailleur » de drap, 16 l.; — à Bastien De le Porte, marchand, demeurant à Malines, 200 l. pour deux capes d'or et de soie faites à l'aiguille, « aux effroys brodés de pierreries et de perles », l'une représentant l'ancien Testament, l'autre le nouveau. — Somme des mises : 2,157 l. 2 s. 2 d.

II. 920. (Registre.) — In-folio; 337 feuillets, papier.

1561-1562. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,161 l. 10 s. 11 d. —

Ventes d'avoine : au comte de Mesghem, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, seigneur de Humbercourt; — à demoiselle Antoinette Haquet, veuve de Charles de Bernemicourt, écuyer, lieutenant de la ville de Béthune, fille de Robert Haquet, aussi écuyer; — M^r Robert Bertoul, écuyer, s^r de Hallengues, Hanencamp, etc., licencié ès lois, 6 m. — Mises en argent : à M^r Nicole de Replain, docteur en droit, 35 l. 10 s.; — à Jean de Goulemont, huissier du Conseil d'Arlois. — Somme des dépenses : 1,661 l. 11 s. 2 d.

II. 921. (Registre.) — In-folio; 241 feuillets, papier.

1562-1563. — Même registre. — Compte du même. — Ventes et délivrances d'avoines : à Madame Anne de Warluzel, abbesse d'Avesnes, 200 l., par transport de M^r Antoine Coffin, chapelain de N.-D. d'Arras. — Somme des recettes : 1,708 l. — Somme des dépenses : 1,382 l. 2 s. 2 d.

II. 922. (Registre.) — In-folio; 212 feuillets, papier.

1563-1564. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Hendecourt* : M^r Antoine Godfroy, curé de Marquion. — Somme des recettes : 2,520 l. 7 s. 7 d. — Mises : à M^r Gabriel Citéy, licencié ès lois, bailli du gaule; paiement d'une dette de 100 l. contractée par le dernier Abbé envers Jean Vandamme, écuyer. — Somme des dépenses : 3,297 l. 5 s. 11 d.

II. 923. (Registre.) — In-folio; 245 feuillets, papier.

1564-1565. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,477 l. 9 s. 10 d. — Somme des dépenses : 1,746 l. 17 s. 4 d.

II. 924. (Registre.) — In-folio; 248 feuillets, papier.

1565-1566. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,546 l. 5 s. 4 d. — Somme des dépenses : 2,135 l. 17 s. 1 d.

II. 925. (Registre.) — In-folio; 246 feuillets, papier.

1566-1567. — Même registre. — Compte du même. — Ventes et délivrances d'avoine : à Louis le Cambier, receveur du Domaine, 1,200 menç. — Somme des recettes : 1,313 l. 13 s. 1 d. — Somme des mises : 953 l. 2 s. 1 d.

H. 926. (Registre.) — In-folio ; 219 feuillets, papier.

1567-1568. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 2,867 l. 11 d. — Somme des mises : 3,900 l. 8 s. 8 d.

H. 927. (Registre.) — In-folio ; 225 feuillets, papier.

1568-1569. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,532 l. 3 s. 6 d. — Somme des dépenses : 2,459 l. 11 s. 9 d.

H. 928. (Registre.) — In-folio ; 225 feuillets, papier.

1569-1570. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,479 l. 14 s. 4 d. — Somme des mises : 2,501 l. 8 s. 3 d.

H. 929. (Registre.) — In-folio ; 224 feuillets, papier.

1570-1571. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Vis-en-Artois* : M^e Jean Gaillet, prêtre, curé de Vis ; — *Plouvaïn* : Charles le Willame, écuyer, fils de feu Andrieu le Willame, aussi écuyer, s^{er} de Langlet ; — *Garrelle* : messire Achille Bellin, curé de Liévin ; — *Théus* : sire Paule Taintelier, prêtre, demeurant à Roelincourt ; — d^{lle} Jacqueline de Belvalet, veuve de feu Jean Despretz, écuyer, demeurant à Roelincourt, et Louis de la Planque, écuyer, s^r de la Comté, à cause de demoiselle Catherine Gosson, sa femme ; — sire Jean le Grand, prêtre, demeurant à Farbus ; — *Neuville-Saint-Vaast* : M^e François de La Tramerie, écuyer ; — messire Jacques Bucl, curé de ce lieu ; — *Athies* : sire Michel de Villers, curé de ce lieu ; — sire Guislain Lemaitre, curé de Fampoux. — Recettes extraordinaires : de M^e Jean de Brune, chanoine et receveur des grains du Chapitre d'Arras, pour le droit du 100^e dû au roi, 8 l. 16 p. ; — de madame Anne de Poix, dame de Lignereuil et de Maizières, douairière de Gomiceourt, pour le 100^e, 32 patars. — Somme des recettes : 8,132 l. 1 s. 3 d. — Somme des mises : 3,182 l. 18 s.

H. 930. (Registre.) — In-folio ; 233 feuillets, papier.

1571-1572. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,788 l. 17 s. 2 d. — Somme des dépenses : 2,509 l. 5 s. 10 d.

H. 931. (Registre.) — In-folio ; 232 feuillets, papier.

1572-1573. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,791 l. 5 s. 11 d. — Ventes et délivrances d'avoine : à Louis Le Cambier, receveur du Domaine d'Arras, 1,225 mène. ; — à haut et puissant seigneur Lancelot de Berlainmont, comte de Mesghem, seigneur de Beaurains et veuf de dame Marie de Brimeu, comtesse de Mesghem, dame de Houdain, d'Éperlecques et nièce de messire Charles de Brimeu. — Somme des mises : 3,273 l. 2 s. 6 d.

H. 932. (Registre.) — In-folio ; 233 feuillets, papier.

1573-1574. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 2,010 l. 16 s. 4 d. — Somme des dépenses : 3,062 l. 12 s. 10 d.

H. 933. (Registre.) — In-folio ; 230 feuillets, papier.

1574-1575. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,018 l. 13 s. — Mises : à Jean Gieussel, bailli du gaule, 10 l. — Somme des mises : 3,163 l. 1 s. 8 d.

H. 934. (Registre.) — In-folio ; 327 feuillets, papier.

1576-1577. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Vis-en-Artois* : Ponthus de Pronville, écuyer, fils de feu Pierre de Pronville. — *Biache* : M^e Jacques Gourdin, chanoine de Lens. — *Garrelle* : sire Bétremieu Rohaul, prêtre, demeurant à Fampoux ; — Pierre Boucault, drapier ; — Marc Segard, « harquebousier ». — *Neuville* : sire Jean le Felon, curé de Douvrin. — *Feuchy* : Allard Crugeot, licencié es lois ; sire Jacques Raison, chapelain de N.-D. d'Arras. — *Athies* : sire Robert Rivière, curé d'Athies ; — sire Simon de Vis, curé de Fampoux ; — sire Michel Fاسquière, chapelain de la chapelle de Fampoux. — Somme des recettes : 1,530 l. 9 s. — Somme des dépenses : 2,775 l. 9 s. 6 d.

H. 935. (Registre.) — In-folio ; 325 feuillets, papier.

1583-1584. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Vis-en-Artois* : sire Hue de Leauwe, curé de Vis-en-Artois. — *Garrelle* : Guy Cardevacque, argentier de la ville de Lens ; — M^e Charles de Cardevacque, licencié es lois ; — d^{lle} Marguerite de Beauford, veuve de Anloine Balduin, écuyer, demeurant à Lens ;

— sire Antoine Le Boucq, curé de Gavrelle. — *Thélus* : sire Bertrand Bellet, curé d'Hulluch; — Julien Le Vasseur, écuyer, s^r de Verquigneul. — *Feuchy* : d^{lle} Catherine du Moustier, veuve de Claude Crugeot; — sire Jean François, curé de Feuchy; — Antoine du Belloy, écuyer, époux de d^{lle} Madeleine du Moustier. — *Athies* : sire Robert Rivière, curé d'Athies. — *Hervain* : M^e Laurent Rambault, principal du collège de Dainville, à Paris. — Délivrances d'avoine : à François Tavernier, receveur du Domaine d'Arras; — à d^{lle} Antoinette Haguët, veuve de Jacques de Buissy, écuyer, s^r d'Oresmeaux; — à messire Cyprien Sarrazin, chevalier, s^r d'Hallemes, bailli général de l'Abbaye; — à Paris Païen, écuyer, s^r d'Écoivres, bailli du gaule. — Somme des recettes : 3,776 l. 5 s. 1 d. — Somme des mises : 1,563 l. 10 s. 6 d.

II. 936. (Registre.) — In-folio; 280 feuillets, papier.

1585-1586. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 4,643 l. 14 s. 8 d. — Somme des dépenses : 6,720 l. 1 s. 1 d.

II. 937. (Registre.) — In-folio; 27 feuillets, papier.

1608-1609. — Compte abrégé du gaule de Beaumetz, rendu à l'abbé dom Philippe de Cavrel par François de Forceville, receveur. — Somme des recettes : 61 l. 7 s. 3 d. — Somme des mises : 187 l. 19 s. 2 d.

II. 938. (Registre.) — In-folio; 230 feuillets, papier.

1615-1616. — Compte du gaule de Beaumetz, rendu par le commis-receveur Jean Binet. — Somme des recettes : 1,798 l. 11 s. — Dépenses : à Adrien Carpentier, receveur du Domaine, 1,880 l.; — à messire Renon de France, président du Conseil d'Artois, 727 l. — Somme des dépenses : 2,827 l. 18 s.

II. 939. (Registre.) — In-folio; 330 feuillets, papier.

1620-1621. — Compte du gaule, rendu par le commis Henri Couppe. — Somme des recettes : 523 l. 19 s. 7 d. — Somme des dépenses : 309 l. 4 s.

II. 940. (Registre.) — In-folio; 314 feuillets, papier.

1621-1622. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 599 l. — Somme des dépenses : 259 l. 18 s.

II. 941. (Registre.) — In-folio; 207 feuillets, papier.

1630-1631. — Compte du gaule, rendu à l'abbé Philippe de Cavrel par Antoine Géry, à présent prévôt de Saint-Michel, naguère grand-prévôt de l'Abbaye et commis à la recette des arrérages du gaule laissés à percevoir par feu François de Forceville, ancien receveur. — Recettes : *Vis-en-Artois* : M^e Michel Watel, curé de Guémappe; — les hoirs Philippe de Récourt, s^r de Ricamet; — Gilles d'Assonville, écuyer, s^r de Patonval. — *Biache* : Marie de Chimay, veuve de Jean de Saily. — *Thélus* : Pierre Letton, baron de Croisettes, pour un manoir nommé les Croisettes. — *Neuville-Saint-Vaast* : Pierre Frenoche, « armoieur ». — *Feuchy* : Jean de Pressy, écuyer, s^r de Flineques; — Martin « Pasquier », lieutenant de Fampoux; — Pierre Clément, écuyer, s^r de Leuvacq. — *Hervain* : messire Jean de le Vist, au lieu des héritiers de M^e Claude Cuvillon; — Antoine de Penin, écuyer, s^r de Razincourt. — *Mises* : à Laurent Gallel, statuaire, pour les ouvrages des clôtures entre le chœur et la nef de l'église, 10 l.; — à M^e François Gardel, avocat à Cambrai, 30 l. — Somme des recettes : 3,508 l. 5 s. 3 d. — Somme des dépenses : 1,375 l. 3 s. 9 d. — État des obligations et échéances reçues par dom Antoine Géry des héritiers de François de Forceville.

II. 942. (Registre.) — In-folio; 357 feuillets, papier.

1634-1635. — Compte du gaule, présenté par Henri Couppe, commis à cette recette. — Recettes : *Athies* : François de Cardevacque, écuyer, s^r de Saint-Amand. — *Vis-en-Artois* : M^e Robert Choquet, curé de Vis-en-Artois; — M^e Michel Watel, curé du Bacq-au-Bencheul; — M^e Noël de Roncq, prêtre. — *Gavrelle* : M^e Nicolas de Chelers, s^r de Doffines, chanoine d'Arras; — Adrien Le Maire, écuyer, s^r de Wailly Blanche-maille, baron de Gavrelle. — *Thélus* : M^e Pierre Burbure de Willerval; — Bertrand Humet, fourrier de la compagnie de Cité; — M^e Charles Debuines; — M^e Charles Carré, s^r du Cauroy; — Pierre Salmon, lieutenant de Farbus. — *Neuville-Saint-Vaast* : M^e Charles Martin, curé de La Ventie; — messire Gilles de Lierres. — *Feuchy* : M^e Jaspard de Laiens, curé de Razincourt; — M^e Philippe Hauwel, demeurant à Wancourt; — le sieur de Courleville; — Mathieu Brunel, clerc du village de Feuchy; — le s^r d'Haultecotte; — M^e Pierre de Coullemont; — Charles de Pressy, écuyer, s^r de Flineques, Halloy, Rémy, etc. — *Athies* : sire Jacques

Huguet, curé d'Achicourt; — Philippe de Penin, s^r de Bazincourt. « Renseing des fiefs du gaule » : d^{lle} Antoinette de Fournel, veuve de Renon de France, chevalier, président du grand Conseil, « tient un fief du Roi, à cause de son château d'Arras »; — le Chapitre d'Arras; — le baron d'Inghien, veuf de dame Marie de Robbes; — Charles de Bernemicourt, écuyer, sieur d'Aquebronne; — le seigneur de Neuvireuil. — Ventes et délivrances d'avoine : à Jean de Partz, receveur du Domaine d'Arras, 1,368 m. — Somme des recettes : 653 l. 7 d. — Somme des dépenses : 286 l. 10 s. 6 d.

H. 943. (Registre.) — In-folio; 183 feuillets, papier.

1667-1668. — Compte d'Adrien Willart, bourgeois, « suivant la modération faite par messieurs du Conseil d'un quart, conformément à leur ordonnance du 20 décembre dernier, à Athélény, procureur général de Mons^{sr} Regnault, abbé de Saint-Vaast ». — Somme des recettes : 616 l. 13 s. — Somme des mises : 811 l. 5 s. 3 d.

H. 944. (Registre.) — In-folio; 712 feuillets, papier.

1688-1689. — Compte du gaule de Beaumetz, rendu par dom Maximilien le Josne, prévôt de la Beuvrière, à dom Antoine Chasse, grand-prieur. Le compte fait remarquer que ce compte est le premier fait en forme depuis la guerre, « à cause de la désolation du pays »; — il est ordonné qu'il ne soit fait aucune mention des arrérages. — Recettes : *Athies* : Guillaume Allart; — M^e Claude Dambrines, avocat au Conseil d'Artois; — Pierre Jonequier, orfèvre, demeurant à Arras; — la fondation de Jean Welle pour cinq pauvres filles, rue Saint-Maurice, à Arras; — Philippe Palisol, écuyer, s^r d'Incourt; — Gertrude-Françoise de Cardevacque, dame de Saint-Amand, fille de François de Cardevacque; — M^e Laurent de le Court, curé d'Alhies; — François de la Martinier, écuyer; — Jean-Antoine de la Molle, écuyer, s^r de la Martiny; — Jean-Baptiste Leclereq, libraire d'Arras. — *Garvette* : Guillaume Hannedouche; — M^e Jean-François Caupain, licencié en médecine; — Philippe-François de Bellevalet, fils de Robert-François de Bellevalet, écuyer, s^r de Bellacourt; — M^{es} Jean-Baptiste et Michel de La Croix, tous deux chanoines de Saint-Pierre de Douai; — M^e Jean-François Pruvost, avocat au Conseil d'Artois; — Jean de Gosnay, par achat de Philippe Le Blancq, écuyer, s^r de Quiquencourt; — I. de Marguerte, écuyer, s^r de

Bernier, major de la cité d'Arras; — dame Anne-Dominique Widebien, veuve de Carolin de Briois, écuyer, sieur de Poix; — François de la Diennée, sieur d'Auchy; — M^e Clément Isambart, procureur au Conseil d'Artois. — *Hendecourt* : Antoine-Joseph de Beaufort, chevalier, seigneur de Lassus, messire Charles de Moncheaux, chevalier, s^r de Fonvillers, veuf de Gertrude de Beaufort, héritiers de Jean-Baptiste de Beaufort, chanoine de la cathédrale d'Arras; — Gaspart Convent, clere d'Hendecourt; — M^e Thomas Vandolle, conseiller au Conseil d'Artois; — messire André de Landas, chevalier, baron de Graincourt, au lieu de la veuve de Jean de Beaufort, écuyer, seigneur de Conin; — Bernard Théry, clere du village; — dame Marin de Creven d'Ilumières; — M^e Pierre Duquesnoy, curé de Camblain-l'Abbé. — *Neuville-Saint-Vaast* : M^e Jean Deuzy, chapelain de la chapelle d'Armentières; — Philippe-Fr. de Douai, s^r de Gouves; — Charles-Ignace de Saulty, s^r de la Barre; — Paul Du Mont, écuyer, sieur de Burette; — Jean Lohem, libraire, demeurant à Arras. — *Vis-en-Artois* : « la clerergie » dudit lieu, pardon que lui a fait l'ancien curé Jean Le Grand; — Mathias de Lambre, lieutenant de Monchy-le-Preux; — M^e François Poulain, curé de Camblin-l'Abbé; — M^e Gilles Cosse, chapelain de Notre-Dame d'Arras; — M^e Jacques de Sailly, curé de Monchy-le-Preux; — M^e Philippe Consault, chapelain de Saint-Pierre de Douai; — Jean Courcol, écuyer, s^r de Libessart.

H. 945. (Registre.) — In-folio; 361 feuillets, papier.

1689-1690. — Compte du gaule, rendu par dom Nicolas Page. — Recette : *Biache* : Charles de Levacq, mayeur de ce lieu; — Jacques Monborgne, greffier; — Jean-Ferdinand de Vauchelle, s^r de Lannoy; — Philippe Boulrouil, clere de Biache; — la chapelle de Sainte-Anne, de Plouvain; — M^e Jean Courcol, écuyer, s^r de Libessart. — *Thélus* : Arnould et Louis Thiellaine, écuyers, s^r de Neuville et de Miraumont; — M^e Pierre Allard de Lannoy, chevalier, s^r du Carnoy; — Philippe-Albert Carré, écuyer, s^r de Boiry, Vierville, grand-bailli de Saint-Vaast; — Jean-François Lecomte, écuyer, sieur d'Essarts. — *Feuchy* : M^e Frémin Dominois, curé de Fampoux; — Alexandre Widebien, s^r de la Comté; — Dominique Demory, écuyer, s^r d'Énignuiem; — d^{lle} Marie-Marguerite Le Clément, dame de Levacq, et messire Louis-Georges Le Josne, chevalier, s^r de Grand-Marets. — *Hervain* : messire Jean-Louis Blondel, chevalier, s^r du Barlay.

H. 946. (Registre.) — In-folio; 369 feuillets, papier.

1690-1691. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 3,067 l. 6 s. 9 d.

II. 947. (Registre.) — In-folio; 341 feuillets, papier.

1692-1693. — Même registre. — Compte du même. — Somme des recettes : 411 l. 8 s. 7 d.

II. 948. (Registre.) — In-folio; 319 feuillets, papier.

1693-1694. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Thébus* : Paul Dumont, écuyer, s^r de Franquigny; — M^e Maximilien Gôry, avocat, conseiller au Conseil d'Artois; — M^e Pierre Huleux, chirurgien, demeurant à Vimy. — *Fouchy* : les héritiers de Charles de Courteville, écuyer. — Somme des recettes : 991 l. 7 s. 1 d.

II. 949. (Registre.) — In-folio; 398 feuillets, papier.

1696-1697. — Même registre. — Compte du même. — Recettes : *Plourain* : M^e Paul Grand et M^e François Grégoire, conseillers au Conseil d'Artois. — *Thébus* : M^e Philippe Théry; — M^e François du Festel, avocat au Conseil d'Artois. — Somme totale de la recette en argent : 381 l. 4 s. 7 d.

II. 950. (Registre.) — In-folio; 122 feuillets, papier.

1727-1733. — Comptes en abrégé du gaule de Beaumetz, rendus par dom Alexandre de Blois, receveur.

II. 951. (Registre.) — In-folio; 70 feuillets, papier.

1740-1742. — Comptes en abrégé du gaule, rendus par doms Henri Cardou et Remy Tournan.

II. 952. (Registre.) — In-folio; 52 feuillets, papier.

1767-1770. — Comptes en abrégé du gaule, rendus par dom Philippe Prévost. — *1769-1770.* — Somme des recettes : 13,093 l. 7 s. 6 d. — Somme des dépenses : 12,861 l. 5 s. 5 d.

II. 953. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1784-1789. — Déclarations, aveux et dénombremens fournis au gaule dans les villages de Bouvigny, Estrée-sur-Canche, Hersin-Coupigny.

H. 954. (Registre.) — In-folio; 210 feuillets, papier.

1425-1429. — Recette du gaule de Sancerre ou *Saussoire*, appartenant à noble homme Guillaume Sanguin, écuyer. « a luy adjugée par arrest prononcé le 1^{er} Jan précèdent es requestes du pallais du Roy nostre sire à Paris ». Cette perception est opérée par Denis Postel, receveur; Guillaume Innocent, bailli; Jacquemarl Fourment, lieutenant, et Jean le Gordier dit de Héés, mesureur, dans les lieux suivants: Dainville, Berneville, Hervain, Blangy et les fossés, Boves, Méaulens et Arras, Saint-Aubin, Anzin, Sainte-Catherine et Demencourt, Héés et Achicourt, Tilloy. — *Dainville* : recettes sur Jean de le Lis; Percheval Hallart; Mahieu Hanicque dit des Champs; messire Mahieu Marlin, curé de Dainville; Jean Cappy. — *Berneville* : Marc Ballongeville; — Jean de Lallre, verrier; — messire Robert du Praiel, curé dudit lieu; — « Espien de Berneville où les chartrouses de Gosnay ne prennent rien ». — *Méaulens* : messire Jean Tonnell. — Acte de cession, par Pierre Cardon, garde de justice du gaule de Sancerre pour le dauphin, comte d'Auvergne, de Clermont et de Sancerre, du manoir de Saint-Aubin, à Guillaume Lolieur 27 déc. 1114. — *Anzin* : messire Jean Sohauil, prêtre. — *Héés* et *Achicourt* : dénombrement des manoirs de Jacquemarl Fourment. — Accords passés en 1125, pour un manoir appartenant à mess. Jean de Brebières, curé de Sainte-Catherine; — pour la maladrerie de Saint-Nicolas. — Dépenses ordinaires: dépenses de bouche et gages des bailli, Beulenant, mesureurs et porteurs du gaule. — Déclaration des manoirs échus au gaule et rétrocédés à des particuliers. — Saisie des biens de la veuve Cassoret, de Tilloy, pour non paiement du gaule. — *1128-1129.* — Compte du même receveur du gaule. — Recettes : *Dainville* : M^e Nicolle du Hol, prêtre. — *Anzin* : M^e Jean Flahault, prêtre. — Somme totale des mises : 107 l. 11 s. 3 d. — Somme des dépenses : 131 l. 11 s. 4 d.

II. 955. (Registre.) — In-folio; 68 feuillets, papier.

1430-1431. — Recette du gaule de Sancerre; « ouquel an avaine valut x s. le meneault monnaie de patars, est à savoir chacun patart pour XII d. pièce ». — Recettes : *Sainte-Catherine* et *Demencourt* : de messire Guérard le Marissal, curé de Sainte-Catherine. — Somme des recettes : 124 l. 4 s. 1 d. — Somme des dépenses : 116 l. 7 d.

H. 956. (Registre.) — In-folio; 218 feuillets, papier

1380-1441. — Compte du gaule, commençant par la copie de nombreuses pièces « non collationnées ». — Vidimus, par Thomas Walon et Jean Maquerel, auditeurs du Roi, d'accords passés au nom du comte de Sancerre. — Saisie par Pierre Froissart, lieutenant du bailli du comte de Sancerre, à la suite du jugement rendu en la cour du gaule, « au moulin du blez dame Esmain », et en présence des hommes de fief Jean de Sarlon, dit Serwin, Bauduin Merlot et Prémion de Lengres, des manoirs de la cense de Berneville, pour défaut de paiement du gaule (26 oct. 1380); relation de la saisie par le sergent exécuteur et pièces diverses sur la même affaire. — Saisie par requête de Jean de Vaulx, bailli du comte de Sancerre, de la cense de Dainville, pour défaut du paiement du gaule; jugement de cette cause en la cour du gaule, approbation des sceaux, relation du sergent exécuteur (1383). — Saisie des censes d'Hervain et de Saint-Aubin, du château d'Anzin et de Baudimont (1383). — Plaids tenus par Pierre Froissart, lieutenant du bailli, le 10 juillet 1379, en présence de Robert d'Écurie et de Jean du Vieffort, contre la demoiselle du Puvinage; — plaids du dimanche 7 août 1379, tenus par Jean de Vaulx, bailli du gaule; relation d'une saisie sur Michel le Caron de Berneville; — plaids du 1^{er} fév. 1580, contre Marie Augrenon, veuve de M^e Jean du Puvinage; — 15 avril 1581, « celui jour, Jehan Bridelle, haux et maris de damoiselle Alidis Coselle, requist en jugement à nous bailli que il peust mettre à sa kerue ung cheval ou lieu de ung qui estoit et est maladez, laquelle chose à sa priere et requeste nous lui avons accordé, sauf en toutes choses le droit de mons. le Conte »; — Rogier Ferabras « gaiga congnoissance et amenda en jugement ce qu'il estoit poursuicurs de III amendes pour 3 ans qu'il avoit conquielt ses quevaulx en mes gavelerech » (21 juin 1480); — Jacot de Lacroix, pour défil de pêche, 60 s. (3 sept.); — contre M^e Andrieu Grégoire, curé de S^{te}-Catherine (19 juillet 1483); — nombreux actes de poursuites contre des habitants de Dainville et Berneville pour défaut du paiement du gaule; — plaid tenu (8 sept. 1390) par devant Jean de Vaulx, bailli du comte de Sancerre, « ou cloistre de l'Eglise N.-D. d'Arras comme en lieu emprunté où Andrieu de Courcelles recongnut avoir vendu et baillé à rente perpetuelle, à Jehan Macaire, son moëulin du Wez Damain... à payer au jour de la *Carcande* »; — « Jean Rigaut dit le Courtier et Janine

leur fille et Garsin Bretel, fossier, lequel Baude respondi audit sergent que ledit metz et terre estoient de son fief d'Oisy et que en ce n'avoit ledit monsieur le conte ne ses gens que congnoistre » 23 fév. 1396); — plaids tenus par Regnaull de Ghines, écuyer, bailli du gaule de Sancerre 19 fév. 1421. — **1432.** Compte premier de la recette faite du gaule de Sancerre, appartenant à Guillaume de Sanguin, écuyer. — Mêmes lieux cités qu'à l'art. 953. — Mises: au comte du Charolais, fils aîné du duc de Bourgogne, 6 l. — **1433-1434.** Compte deuxième du même. — Ces comptes très abrégés se poursuivent jusqu'en 1441, ils sont rendus par Colart de Paris à Jean Sanguin, « Periecte Sanguine », veuve de Jean de Thienville, Jean Collectier, « examinateur » au château de Paris, Philippe Lalemant, Guillaume Sanguin et Guillaume de Longueil.

H. 957. (Registre.) — In-folio; 35 feuillets, papier.

1461-1462. — Compte du gaule de Sancerre, rendu par Robert Coureol, receveur. — Recettes: *Dainville*: Pierre de Beaufort. — *Saint-Aubin*: Simon de Couppigny. — Mises: à M^e Antoine Saquespéc, bourgeois d'Arras; — aux chartreuses de Gosnay, 81 m. 3 bois.; — Robert de Markais, écuyer, 12 m. — Somme des recettes: 100 l. 56 s. 5 d. — Somme des dépenses: 3 l. 17 s. 4 d.

H. 958. (Registre.) — In-folio; 36 feuillets, papier.

1467-1468. — Compte du même. — Somme des recettes: 388 l. 4 s. 2 d. — Somme des dépenses: 418 l. 16 s. 8 d.

H. 959. (Registre.) — In-folio; 56 feuillets, papier.

1475-1476. — Compte de Bastien Ragot, receveur du gaule, rendu à M^e Louis Sanguin.

H. 960. (Registre.) — In-folio; 99 feuillets, papier.

1501-1502. — Compte de Guillaume Raulin, rendu à madame Barbe de Rubempré, veuve de feu messire Louis Sanguin. — Recettes: *Blangy*: de messire Guy Mauchevalier, seigneur de Baviucourt; — *Sainte-Catherine*: Claude de Saius, écuyer. — M^e de Hérin, chevalier, seigneur dudit lieu à cause de madame Jeanne Martin, sa femme. — Mises: pour la

dépense de bouche de M^e de Marquais, bailli du gaule, Jean le Feulle, son lieutenant, Jean Caulier, avocat et conseiller, Simon Carbonnel, procureur et du receveur et des huit hommes de fief du gaule, 11 l. 2 s. 6 d.; — à Jean Vichery et Philippe Bauduin, auditeurs du Roi, pour la collation de différentes pièces, 13 s. 1 d.; — à Guillaume de Lompré, greffier de la prévôté du Fouloy, 6 l.; — réfections à la maison du Wez d'Amain, 108 s. 7 d.; — à mademoiselle de Givenchy, veuve de feu Robert de Marquais, 52 s. 11 d.

II. 961. (Registre.) — In-folio; 191 feuillets, papier.

1500-1512. — Compte du gaule de Sancerre, rendu par Thomas de Hassele à madame Barbe de Rubempré. — Recette : *Dainville* : Michaut Cappoy; — Toussaint Boursin. — *Berneville* : Pierre Frion; — Gallus de Douat; — Gallien Maton; — « espion ouquel les chartrouses de Gosnay ne peuvent rien demander ». — Autres recettes : location de la maison du gaule de la place du Wez d'Amain, 11 l.; — droits seigneuriaux et reliefs, 12 s. 6 d. — Somme des recettes : 1,152 m. 6 b. d'avoine; — 9 l. 11 s. 6 d. d'argent. — Mises : dépenses de bouche de Jean Carbonnel, bailli du gaule et des hommes de fief, 15 l. 16 s. 3 d. — Chapitre de remises de redevances de poules, avoine et argent. — *1501-1505.* Compte de Guillaume Raulin. — Mises : à Agnès de Carnin, veuve de Robert Saquespée, 10 menc. — *1506-1507.* Compte du même. — Recettes et mises ordinaires. — *1507-1508.* Compte du même. — *1508-1509.* Compte du même. — Recettes ordinaires. — Remises de redevances : à Jean Lequien, demeurant au château d'Anzin; — à Antoine de Wandeville, mayeur de la Falceque; — travaux à la maison du gaule, 9 s. 6 d. — *1509-1510.* Compte du même. — Somme des recettes : 484 l. 5 s. 5 d. — Somme des dépenses : 116 l. 12 s. 1 d. — *1510-1511.* Compte du même, rendu à noble et puissant seigneur Jean de Moy, chevalier, époux de Madeleine Sanguin, celle-ci fille de Louis Sanguin et Barbe de Rubempré, défunts. — Somme des recettes : 185 l. 15 s. 1 d. — *1511-1512.* Compte du même. — Somme des recettes : 484 l. 5 s. 5 d. — Somme des mises : 351 l. 13 s.

II. 962. (Registre.) — In-folio; 211 feuillets, papier.

1517-1529. — Compte (1517-1518) rendu par Antoine de Rubempré, bourgeois d'Arras, des recettes

de la seigneurie du gaule de Sancerre, appartenant à haut et puissant seigneur François de La Fayette, chevalier, s^r de Saint-Romain et de Mafflers. — Recettes et mises ordinaires. — Ce compte est clos en présence de Richard de Tournebeuf, chanoine de Chartres et doyen de Milly-en-Gâtinois, Louis de Souchay, écuyer, s^r de Chaumontel et Girard Wion, écuyer, Pierre de Piennes, écuyer, s^r de Simencourt et bailli du gaule. — *1525-1526.* Compte rendu par Michel de Lécluse, receveur, à Dom Martin, abbé de Saint-Vaast « aiant le droit de noble et puissant seigneur Philippe de Lannoy, s^r dudit lieu et de Santes, et aiant obtenu par récompense de l'empereur nostre sire le dit droit de gaure sur messire François de La Fayette, chevalier, et dame Magdelaine Sanghuin sa femme, tenans parti contre ». — *1528-1529.* Compte rendu par Adrien Le Grand, fermier du gaule, à l'abbé de Saint-Vaast, « aiant droit dudit gaule par achat qu'il en a fait de madame Magdelaine Sanghin, dame de Mafflers ». — Somme des recettes : 120 l. 2 s. — Somme des dépenses : 120 l. 2 s.

II. 963. (Registre.) — In-folio; 147 feuillets, papier.

1529-1530. — Compte rendu par Jean de Latre, receveur du gaule de Sancerre, appartenant à l'abbaye de Saint-Vaast, par achat fait à dame Madeleine Sanguin. — Somme des recettes : 748 l. 8 s. 9 d. — Somme des mises : 755 l. 5 s. 1 d.

II. 964. (Registre.) — In-folio; 149 feuillets, papier.

1530-1531. — Compte du même. — Somme des recettes : 936 l. 11 s. 10 d. — Somme des mises : 932 l. 1 d.

II. 965. (Registre.) — In-folio; 152 feuillets, papier.

1531-1532. — Compte rendu par Jean de Latre, receveur du gaule de Sancerre, appartenant à l'abbaye de Saint-Vaast. — Recettes : *Dainville* : Guillaume de Buissy, écuyer. — Somme des recettes en deniers : 801 l. 7 s. 10 d. — Ventes et délivrances d'avoine : à Jacques de Martigny, bailli du gaule, 6 m; — à Bertrand de Marbaix, écuyer, homme de fief, 10 m. — Mises : à frère Antoine Daré, procureur des chartreuses de Gosnay, 61 l. — Somme des dépenses : 801 l. 7 s. 10 d.

H. 966. (Registre.) — In-folio; 156 feuillets, papier.

1532-1533. — Compte du même. — Recettes : *Blangy* : M^e Robert Couronnel, fils de feu M^e Carembault Couronnel, pour le manoir de l'Olzelel, 10 mene, d'avoine et 1 pain. — Somme des recettes : 756 l. 1 s. 10 d. — Somme des dépenses : 873 l. 4 s. 1 d.

H. 967. (Registre.) — In-folio; 157 feuillets, papier.

1533-1534. — Compte du même. — Recettes dans les mêmes lieux. — Recettes extraordinaires, sur Hues de Récourt, écuyer, sieur de « Baratte », veuf de Marguerite Saquespée, 8 s. 5 d. — Somme des recettes : 722 l. 19 s. 9 d. — Mises : dépenses à l'hôtel du Cerf, en Méaulens, le jour de la prise du gaule, 19 s. 6 d. — Somme des dépenses : 488 l. 11 s. 6 d.

H. 968. (Registre.) — In-folio; 150 feuillets, papier.

1534-1535. — Compte du même. — Somme des recettes : 956 l. 13 s. 3 d. — Somme des dépenses : 991 l. 2 s. 5 d. — Liste des hommes de fief : Hue de Récourt, écuyer, s^r de « Baratre »; Gilles Le Taintelier; Jean Bertoul, receveur du Domaine d'Arras; Waast Boursin; Marc Charles, receveur des aides extraordinaires d'Artois; Guillaume Julien; M^e Jean de Canlers.

H. 969. (Registre.) — In-folio; 146 feuillets, papier.

1535-1536. — Compte du même. — Somme des recettes : 896 l. 1 s. 10 d. — Mises : à Jean Crochart, huissier de Malines, 12 s. ; — à Adrien de Pierrepont, laquais de l'Abbé, « pour aler en garnison à Bapalmes, comme archer à cheval souz mons. le comte de Rœux », 9 l. ; — à Pierre Lamberl, peintre, « pour avoir figuré et painel le terroir de la Vigne lez Arras, pour le produire au procès contre le s^r de Habareq », 100 s. — Somme des mises : 640 l. 2 s. 9 d.

H. 970. (Registre.) — In-folio; 162 feuillets, papier.

1536-1537. — Compte du même. — Somme des recettes : 946 l. 13 s. 9 d. — Somme des dépenses : 863 l. 1 s. 7 d.

H. 971. (Registre.) — In-folio; 180 feuillets, papier.

1537-1538. — Compte du même. — Vente de grains à Robert Cardevacque, « hostellain » de Saint-

Julien. — Recette extraordinaire sur Jaspard Duquesne, pour la maison des « eseches », sise à Méaulens. — Somme des recettes : 793 l. 3 s. 10 d. — Mises : aux bourgeois d'Arras, « portiers à la porte de cité le III^e jour de novembre XV^e XXXVII, jour de l'entrée et réception en ceste abbeye de R. P. en Dieu mons. Hérosime, abbé d'icelle, a esté donné par ordonnance de mondit s^r ung flourin carolus d'or vaillant XXIII s. l. » ; — à plusieurs chantres de Cambrai qui chantèrent « au devant de la table de mondit seigneur », 21 s. ; — frais d'un voyage à Douai, au lendemain de la mort de l'abbé Martin, pour inventorier la vaisselle d'argent laissée par l'abbé dans l'hôtel dudit Douai, 75 s. 10 d. ; — à Guillaume Prévost, mercier, demeurant à Arras, « pour une figure imprimée en pappier du couronnement de l'empereur Charles V^e, par lui vendue à mondit seigneur », 16 s. 8 d. — Somme des dépenses : 870 l. 11 s. 3 d.

H. 972. (Registre.) — In-folio; 183 feuillets, papier.

1538-1539. — Compte du même. — Somme des recettes : 877 l. 2 s. 2 d. — Dépenses : réparations à l'hôtel que l'Abbaye possède à Valenciennes, 40 s. ; — à Regnault Grjgnarl, exécuteur du testament de Pierre de Habareq, 108 l. 11 s. — Somme des dépenses : 871 l. 3 s. 2 d.

H. 973. (Registre.) — In-folio; 203 feuillets, papier.

1539-1540. — Compte du même. — Somme des recettes : 986 l. 6 s. 4 d. — Dépenses : à Noël Monvoisin, orfèvre, pour avoir fail « ung aneau à ung saffir, remis en œuvre ung blanc saffir... pour une petite esguière à brochon », 60 florins, 19 patars, 1 denier.

H. 974. (Registre.) — In-folio; 205 feuillets, papier.

1540-1541. — Compte du même. — Recettes : *Berneville* : sur sire Jean le Faltich, prêtre. — Somme des recettes : 878 l. 19 s. — Mises : à Guillaume Jacobe, tailleur de pierres blanches, qui a livré 8 pieds 1/2 de pierre de Pronville « du ban de Ymaiges », pour faire l'építaphe de l'abbé Martin, 12 patars 9 deniers ; — à Pierre Le Roux, verrier, 20 florins, 3 patars, 4 deniers ; — à Nicolas Ousson et Genéien Hullot, « manégliers » de l'église de la Madeleine, payement d'une livraison de pierres de Pronville à Saint-Vaast, pour la chapelle et l'építaphe de dom Martin Assel, 9 florins, 7 patars, 6 deniers. — Somme des dépenses : 861 l. 17 p. 2 d.

II. 975. (Registre.) — In-folio; 181 feuillets, papier.

1541-1542. — Comptes du même. — Somme totale des recettes : 798 l. 8 s. 9 d. — Mises : « aux bendes des bouchers d'Arras et de Maldinchon, courreurs aux barres en cité.... à chacune bendé ung carolus d'or pour eulx récérer » ; — à sire Nicole de Braq, procureur des religieuses de Gosnay, 68 l. ; — à M^e Denis Henry, régent du collège de Boncourt à Paris, 20 parars ; — à Claude de Boisset et Nicolas Chevenet, chanoines d'Arras, pour la pension de l'Évêque, 320 l. 8 p. 5 d. ; — à frère Hugues Avalart, gardien des frères mineurs d'Arras, pour travaux au couvent, 61 l. ; — à M^e Jean Boyant, barbier, ancien page de l'Abbé, 12 pat. ; — à un homme d'Olhain qui apporta à l'Abbaye trois couples de lapins envoyés par le s^r d'Olhain, 4 parars ; — à Simon Isengrin, pour « avoir machonné une portelle à la verrière du tordoir de Méaulens » et autres travaux, 26 l. 15 p. — Somme totale des mises : 798 carolus d'or, 10 parars, 5 deniers.

II. 976. (Registre.) — In-folio; 162 feuillets, papier.

1542-1543. — Comptes du même. — Somme des recettes : 721 l. 13 s. 4 d. — Mises : à Jean de Le Beque, marchand de sayes, 120 l. ; — à Guillaume Mouton, « machier », 32 l. 6 p. 7 d. ; — à un piéton envoyé à Thélus, Neuville, Givenchisel, Gavrelle, Fresne, Plouvain, Biache, Izet, pour avertir les fermiers « de l'amas des Franchois et du bruit qui estoit qu'ilz voloient tout pillier entre Arras et Douay, x parars » ; — à Charles Finet, messenger à pied, « pour porter en courl le paquet et extraits affin de obtenir récompense des biens de l'église perdus en France par la guerre et par les représailles de l'abbaye de St-Jehan ou Mont et de la prévosté de Mersan », 8 parars ; — à Michel Collrel, écuyer de l'Abbé, 12 l. ; — à Adrien Vaequette « pour avoir esté, par ordonnance de mondil seigneur, à Neuville-Saint-Vaast faire amener des garbées au capitaine des Alemans logié à Saint-Julien, faulxbourg de Méaulens », 2 pat. ; — à Noel Archillon, piéton de guerre, 16 parars pour l'achat d'une pique ; — pour 12 demi-louneaux de beurre de Delf, pesant 231 l., à 27 s. 8 d. de gros le louneau ; — à l'évêque de Salubrie, suffragant d'Arras, pour la location d'une maison, 32 l. ; — à Guillaume Le Blanc, chevalier, s^r de Houchin et de Bailleul-sire-Bertoul, pour le douaire de demoiselle Aimée de Viry, épouse de Henri de Mesralz, écuyer, s^r de Leschaux en Savoye et veuve

en premières noces de Antoine de Garbais, écuyer, s^r de Bailleul ; — aux portiers de Méaulens (3 juillet 1543), « pour avoir veu l'assiete du quart des Alemans hors ladite porte », 15 parars ; — à mademoiselle Robette, 38 parars « pour ung couvrecchief » ; — au serviteur de mons. de Bononia, beau-neveu de l'Abbé, 30 parars. — Sommes des dépenses : 711 l. 13 p. 4 d.

II. 977. (Registre.) — In-folio; 157 feuillets, papier.

1543-1544. — Comptes du même. — Somme des recettes : 861 l. 2 s. 11 d. — Mises : à Robert de Wallrelet, marchand de vins, pour quatre « queues » de vin à 24 l. la queue et une demi-queue de Beaune à 11 l., 110 l. 3 parars ; — à Simon Vaassal, marchand de soie, demeurant à Arras, 72 l. 3 p. ; — à Gilles Paquet, « fondeur de artillerie », pour la livraison de quelques mesures de cuivre, 7 l. 12 p. — Somme totale des mises : 758 l. 18 s. 1 d.

II. 978. (Registre.) — In-folio; 197 feuillets.

1544-1545. — Comptes du même. — Somme des recettes : 992 carolus d'or, 19 pat., 6 deniers. — Mises : à Pierre Lambert, peintre, « pour avoir painel et estoiffé de fin or ung saint Martin estant à la cheminée de la chambre dudit prieur avecq le capiteau, m l. » ; pour un saint Martin, 30 p., et une Madeleine, 36 p., aussi sur la cheminée ; pour avoir peint « une Notre-Dame en ung rond », une l. ; un tableau semé de fleurs de lis et d'azur où est une Vierge d'ivoire, 5 l. ; un tableau de crucifix, 1 l. ; pour deux « pourtraictures dudit prieur, dont l'une a esté envoyée par icelluy prieur à une sienne parente religieuse à Soissons », 1 l. ; — à M^e Gilles Le Gaing, docteur en théologie, prieur du couvent des Carmes, pour la pension de frère Jean de Boullers, 15 l. — Somme totale des mises : 977 carolus d'or, 3 parars, 10 deniers.

II. 979. (Registre.) — In-folio; 182 feuillets, papier.

1545-1546. — Comptes du même. — Somme des recettes : 1,306 carolus, 17 parars, 10 deniers. — Mises : à Simon de Montreuil, marchand de vins, pour 2 ponchons de vin d'Auxerrois, 32 l. ; — à mons. Pasquier Crétel, abbé de Mareuil, pour l'achat d'un cheval, 67 l. — Somme totale des mises : 1,298 l. 14 p. 9 d.

H. 980. (Registre.) — In-folio ; 178 feuillets, papier.

1546-1547. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,672 l. 5 s. 11 d. — Mises : à l'Abbé, 8 l., « pour subvenir au paiement du subside accordé par nostre saint Père le Pape à l'empereur nostre sire ». — Somme totale des mises : 1,015 carolus, 15 pat., 6 den.

H. 981. (Registre.) — In-folio ; 190 feuillets, papier.

1547-1548. — Compte du même. — Somme des recettes : 757 l. 3 p. 8 d. — Mises : à Julien de Vri-court, procureur des chartreuses de Gosnay, 64 l. ; — à Rombault du Molin, ouvrier des orgues demeurant à Bruxelles, à compte sur les nouvelles orgues vendues à l'Abbé, 100 l. ; — à Guillaume le Vaasseur, lieutenant général d'Arras, 300 carolus sur 1,000 « par lui délivrez en prest à mondit seigneur l'Abbé pour faire paiement à révérend père en Dieu mons. l'evesque d'Arras de demy an de sa pension » ; — à Bernard Barbet dit Garghan, mercier, pour vente de chausses et chemises de coton, 7 l.

H. 982. (Registre.) — In-folio ; 226 feuillets, papier.

1548-1549. — Compte du même. — Somme des recettes : 781 carolus d'or, 5 pat., 2 deniers. — Mises : dépenses diverses pour les moulins d'Alhies ; — à M^e Antoine Havel, frère prêcheur, bachelier en théologie, étudiant à Paris « pour le grand ordinaire des licences », 11 carolus, 13 patars, 1 deniers ; — à Guillaume le Vaasseur, lieutenant général d'Arras, 12 l. pour un « ponchon » de vin d'Auxerre qu'il livra aux noces de Jean de Latre, fils du receveur des gaules et qui lui fut donné par l'Abbé en présence de Hugues Ruffault, prévôt de Béthune et chanoine de Lille, et Jean Ruffault, écuyer, s^r de Monbault. — Somme totale des dépenses : 823 car. 7 p. 3 d.

H. 983. (Registre.) — In-folio ; 216 feuillets, papier.

1549-1550. — Compte du même. — Somme des recettes : 641 car. 1 p. 4 d. — Dépenses : frais de visite des ouvrages de l'église de Marchiennes, 37 car. 16 pat. — Somme totale des mises : 670 c. 3 p.

H. 984. (Registre.) — In-folio ; 122 feuillets, papier.

1550-1551. — Compte du même. — Somme des recettes : 984 c. 7 p. 2 d. — Mises : au nommé

Rouge, messenger à pied, qui a porté des lettres de l'Abbé à M^r Jean de Beaufremetz, à Lille, pour faire venir à Arras quatre avocats qui donneront leur consultation sur les droits seigneuriaux du pays de Lalleu, 8 pat. ; — frais de procès perdus par l'abbaye, l'un contre Charles de Miraumont, écuyer, sieur de Simencourt, Adam Lesoing, lieutenant dudit lieu, Jean Poiteau, lieutenant de Beanzet et consorts ; et l'autre contre messire Claude d'Ongnies, chevalier, s^r d'Estrées et dame Jacqueline de Berlettes, son épouse ; — à M^r Nicole Guillemart, prêtre, pour avoir instruit plusieurs jeunes religieux. — Somme des mises : 915 c. 19 p. 3 d.

H. 985. (Registre.) — In-folio ; 148 feuillets, papier.

1553-1554. — Compte du même. — Recettes : sur Pierre de Pronville, écuyer, capitaine de Belle-molle ; Christophe de la Buisnière, chapelain d'Arras ; messire Lambert de Warluzel, sieur de Berthen-court. — Somme des recettes : 1,111 c. 15 p. 1 d. — Somme des mises : 1,311 l. 1 p. 3 d.

H. 986. (Registre.) — In-folio ; 150 feuillets, papier.

1554-1555. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,501 l. 13 s. 6 d. — Somme des dépenses : 1,509 l. 10 s. 5 d.

H. 987. (Registre.) — In-folio ; 150 feuillets, papier.

1555-1556. — Compte du même. — Somme des recettes : 838 l. 15 s. 10 d. — Somme des dépenses : 827 l. 18 s. 6 d.

H. 988. (Registre.) — In-folio ; 153 feuillets, papier.

1556-1557. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,709 l. 18 s. 3 d. — Dépenses : 28 pat. à l'Abbé pour jouer avec mons^r. de Bailleul, son neveu et Dominique d'Aix ; — à Robert de Frelin, « poste », pour avoir diligemment apporté la nouvelle de la prise de St-Quentin par les gens du Roi d'Espagne, 30 l. — Somme des dépenses : 1,041 l. 12 s. 3 d.

H. 989. (Registre.) — In-folio ; 159 feuillets, papier.

1557-1558. — Compte rendu par les héritiers de Jean de Latre l'aîné. — Somme des recettes : 1,211 l.

18 s. 6 d. — Mises : à Jean Noirel, chambellan de l'Abbé, 8 l. 12 s.; — réfection de « la fourme » de la chapelle de l'abbé dom Martin, abattue par les grands vents en carême, 171 l.; — à Michel de Pressy, « caudrier » demeurant à Pernes, 16 l. pour la rente qui appartenait autrefois à Charles de Sauricourt et Jeanne de Longueval, sa femme, 16 l.; — à Nicolas Enlart, marchand, pour quatre couvertures d'Espagne, 19 l. — Somme des dépenses : 1,682 l. 13 s. 3 d.

II. 990. (Registre.) — In-folio; 162 feuillets, papier.

1558 - 1559. — Compte rendu par Jean de Latre, fils du précédent receveur. — Somme des recettes : 1,136 l. 8 s. — Mises : rente due à d^{lle} Jeanne de Longueval, veuve de Thomas Paternel, 16 l. — Somme totale des mises : 1,141 l. 11 s. 1 d.

II. 991. (Registre.) — In-folio; 157 feuillets, papier.

1560 - 1561. — Compte du même. — Somme totale des recettes : 1,038 l. 18 s. 6 d. — Mises : à Otto de Scharpezelle, domestique de l'Abbé, 20 l.; — à Maximilien de Melun, chevalier, vicomte de Gand, gouverneur d'Arras, 63 p. 3 d.; — à M^e Nicole de Reptain, écuyer, docteur en droit, époux de Catherine de Cambrin, veuve en premières noces de Pierre Boulenger, écuyer, ancien maître d'hôtel de l'Abbé, 300 l.; — à Anloïne du Fresnoy, écuyer, capitaine du château de Fampoux, 25 l. — Somme des dépenses : 1,039 l. 3 s. 1 d.

II. 992. (Registre.) — In-folio; 160 feuillets, papier.

1561 - 1562. — Compte du même. — Somme totale des recettes : 1,220 l. 3 s. — Mises : à d^{lle} Yelzen de Nœuwe, veuve de M^e Jean de May, peintre, demeurant à Bruxelles, 150 fl. d'acompte sur les 500 que lui devait l'Abbaye pour peintures, lapisseries, etc. — Somme des dépenses : 1,182 l. 12 s. 6 d.

II. 993. (Registre.) — In-folio; 176 feuillets, papier.

1562 - 1563. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,203 l. 3 s. 1 d. — Dépenses : à Benoît Cocquel, m^r d'hôtel de l'Abbé, 120 l. — Somme des dépenses : 1,252 l. 12 s. 7 d.

II. 994. (Registre.) — In-folio; 167 feuillets, papier.

1563 - 1564. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,615 l. 6 s. 3 d. — Somme des dépenses : 1,001 l. 5 s. 6 d.

II. 995. (Registre.) — In-folio; 171 feuillets, papier.

1564 - 1565. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,107 l. 1 s. 1 d. — Dépenses : achat de 6 pièces de vin d'Angicourt envoyées à l'Abbé par le seigneur de Sarleau, 81 l. — Somme des dépenses : 761 l. 11 s. 6 d.

II. 996. (Registre.) — In-folio; 166 feuillets, papier.

1565 - 1566. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,315 l. 17 s. 2 d. — Dépenses : au céprier de la châtellenie d'Arras « pour son droit de avoir, à la requeste de ceste église, recommandé Nicolas de Buïres de Tilloy, déteuu pour debtes es prisons de lad. châtellenie, x patars »; — à dom Jean Sarrazin, religieux, pour l'achat d'une robe fourrée, 30 l.; — à Jean Yde, ouvrier de « bacquets » demeurant à Douai, pour un « bacquet neuf » qu'il a vendu pour Hervain, ayant 20 pieds de long et 1 pied 1 2 de large, 20 l. — Somme des mises : 737 l. 16 s.

II. 997. (Registre.) — In-folio; 138 feuillets, papier.

1566 - 1567. — Compte du même. — Somme des recettes : 321 l. 12 s. 11 d. — Sommes des dépenses : 1,260 l. 19 s. 8 d.

II. 998. (Registre.) — In-folio; 174 feuillets, papier.

1567 - 1568. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,413 l. 11 s. 1 d. — Somme des dépenses : 706 l. 7 s. 6 d.

II. 999. (Registre.) — In-folio; 172 feuillets, papier.

1568 - 1569. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,116 l. 1 s. 9 d. — Délivrances d'avoine : à d^{lle} de *Schoonvill* (Schoonylic), veuve de Romain de Beaufort, écuyer, 10 m.; — à Gabriel Citey, bailli du gaule de Sancerre, 6 m. — Sommes des dépenses : 239 l. 1 s. 10 d.

II. 1000. (Registre.) — In-folio; 173 feuillets, papier.

1569 - 1570. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,050 l. 2 s. 7 d. — Sommes des dépenses : 94 l. 15 s. 6 d.

H. 1001. (Registre.) — In-folio; 171 feuillets, papier.

1570-1571. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,269 l. 12 s. 3 d. — Somme des dépenses : 193 l. 1 s. 6 d.

H. 1002. (Registre.) — In-folio; 134 feuillets, papier.

1571-1572. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,342 l. 11 s. 4 d. — Somme des dépenses : 62 l. 14 s.

H. 1003. (Registre.) — In-folio; 142 feuillets, papier.

1572-1573. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,191 l. 18 s. 3 d. — Somme des dépenses : 67 l. 19 s. 3 d.

H. 1004. (Registre.) — In-folio; 152 feuillets, papier.

1573-1574. — Compte du même. — Somme des recettes : 2,116 l. 3 s. 2 d. — Somme des dépenses : 169 l. 11 s. 6 d.

H. 1005. (Registre.) — In-folio; 141 feuillets, papier.

1574-1575. — Compte du même. — Recettes sur Ferry Vairon, curé de Saint-Nicolas en Méaulens; d^{lle} Jeanne Le Cambier, veuve d'Adrien Bertoul, écuyer, seigneur de Herbeval; etc. — Somme des recettes : 2,089 l. 11 s. 8 d. — Somme des dépenses : 75 l. 1 s. 3 d.

H. 1006. (Registre.) — In-folio; 185 feuillets, papier.

1575-1576. — Compte du même. — Recettes : *Dainville* : les héritiers Claude de Buissy, écuyer, s^r de Louez. — *Tilloy* : sire François Lebon, curé dudit lieu. — Somme des recettes : 1,115 l. 11 s. 10 d. — Somme des dépenses : 136 l. 4 s. 3 d. — A la fin du registre se trouve un procès-verbal des dénombrements reçus par les officiers du gaule dans les villages où ils exercent leur perception.

H. 1007. (Registre.) — In-folio; 137 feuillets, papier.

1576-1577. — Compte du même. — Somme des recettes : 1,353 l. 8 s. 7 d. — Somme des dépenses : 168 l. 18 s. 6 d.

H. 1008. (Registre.) — In-folio; 243 feuillets, papier.

1597-1600. — Comptes du gaule, rendus par François de Forceville, receveur. — *1597-1598.* Recettes : *Dainville* : où les terres labourables doivent le gaule quand elles sont ensemencées, elles sont exemples de tout droit quand elles sont « à riez et à gasquière » ; — Jean Lefebvre, ménérier, Jacques Malon. — *Berneville* : Charles de Glen; — André de Ransart, curé de Berneville. — *Blangy* : François Malon, fermier du moulin à drap de Blangy; — Jean de Warlinecourt, marchand de drap de soie, demeurant à Arras; — sire François Dailliel, curé de Saint-Nicolas en Méaulens; — Philippe de Baudart, écuyer. — *Demencourt* : sire Antoine Caillerel, curé de ce lieu. — *Ilès* : Charles de Tissingre, écuyer. — Somme des recettes : 1,680 l. 3 s. 1 d. — Dépenses : gages de Pierre de Nizart, bailli du gaule, 10 l.; — gages des porteurs au sac et mesureurs, frais de confection du registre; au total : 91 l. 8 s. — *1599-1600.* Somme des recettes : 472 l. 15 s. 4 d. — Somme des dépenses : 85 l. 19 s. 6 d.

H. 1009. (Registre.) — In-folio; 285 feuillets, papier.

1600-1602. — Comptes du même. — *1600-1601.* — Recettes : *Dainville* : sur Anne de Brément, veuve de Jean le Vasseur; — Antoine Grenel, écuyer, s^r de Werp. — *Blangy* : sire Fiacre Geneviève, curé de Saint-Michel. — *Méaulens* : d^{lle} Anne Gantau, veuve de Antoine de Loueuse. — *Tilloy-les-Mofflaines* : Guillaume Fournier, lieutenant de ce lieu. — Somme des recettes : 2,488 l. 4 s. 5 d. — *1601-1602.* Recettes : *Tilloy* : sire Benoît le Bon, curé de ce lieu. — Somme des recettes : 1,199 l. 9 s. — Somme des mises : 3,195 l. 1 s. 1 d.

H. 1010. (Registre.) — In-folio; 281 feuillets, papier.

1607-1610. — Comptes du même. — *1607-1608.* Somme des recettes : 871 l. 5 s. 6 d. — *1608-1609.* Somme des recettes : 721 l. 8 s. 5 d. — Somme des dépenses : 767 l. 12 s. — *1609-1610.* Compte du même. — Somme des recettes : 2,325 l. 16 s. 3 d. — Somme des dépenses : 7,081 l. 11 s. 10 d.

H. 1011. (Registre.) — In-folio; 459 feuillets, papier.

1614-1617. — Comptes rendus par Claude du Bosquet. — *1611-1615.* Recettes : *Berneville* :

M^e Robert Fermepain, pasteur de ce lieu. — Somme des recettes : 2,186 l. 12 s. 8 d. — Mises : à François Évrard, écuyer, s^r de Prédéfin, bailli du gaule, 10 l. ; — gages des mesureurs, porteurs, etc. — Somme des dépenses : 1,826 l. 8 s. — **1615-1616.** Somme des recettes : 2,465 l. 16 s. 5 d. — Somme des dépenses : 2,193 l. 11 s. 3 d. — **1616-1617.** Recettes : *Tilloy* : Adam le Voiel, pasteur de ce lieu. — Somme des recettes : 2,253 l. 9 s. 1 d. — Somme des dépenses 2,251 l. 2 s.

II. 1012. (Registre.) — In-folio : 145 feuillets, papier.

1620-1621. — Compte rendu par Jean Soulyère, receveur du gaule. — Recettes : *Blangy* ; sur M^e Jean Tobart, pasteur de Saint-Michel. — *Demencourt* : M^e Jean Hapiol, s^r de Haulcourt ; — M^e Floris de Belvalet, écuyer, conseiller au Conseil d'Artois ; — M^e Antoine Lherbier, pasteur de Sainte-Catherine. — *Tilloy* : Jean d'Aix, s^r de Matringhem. — Somme des recettes : 646 l. 6 s. 8 d. — Somme des dépenses : 73 l. 11 s.

II. 1013. (Registre.) — In-folio : 106 feuillets, papier.

1626-1627. — Compte rendu par Henri Couppé, receveur — Somme des recettes : 2,312 l. 3 d. — Somme des dépenses : 2,126 l.

II. 1014. (Registre.) — In-folio : 85 feuillets, papier.

1627. — Compte des arrérages laissés à percevoir depuis l'an 1609 par les anciens receveurs François de Forceville et Robert Binet. — Recettes : sur Antoine Grenet, écuyer, mayeur de Dainville ; — Philippe Courrounel, écuyer ; — sire Florent de Coullefont. — Amende iniligée à Louis Landa, écuyer, s^r de Haute-Porte, pour non payement du gaule. — Somme totale des recettes : 1,810 l. 12 s. 1 d. — Mises : à dom François Boucault, receveur général, pour subvenir aux dépenses du buffet, 1,091 l. 9 s., copie du compte, etc. — Somme totale des dépenses : 1,695 l. 11 s. 1 d.

II. 1015. (Registre.) — In-folio : 121 feuillets, papier.

1630-1631. — Compte rendu par Henri Couppé de la vaine du gaule. — Somme des recettes : 2,537 l. 6 s. 1 d. — Somme des dépenses : 2,617 l. 8 s. 11 d.

II. 1016. (Registre.) — In-folio : 240 feuillets, papier.

1633-1634. — Compte du même. — Somme des recettes : 2,251 l. 6 s. 1 d. — Somme des dépenses : 2,219 l. 16 s.

II. 1017. (Registre.) — In-folio : 94 feuillets, papier.

1688-1689. — Compte rendu par Nicolas Page, receveur. — Total des recettes d'avoine en nature : 140 m. 6 b. 3 q. — Recette en argent : 93 l. 9 s. 6 d.

II. 1018. (Registre.) — In-folio : 76 feuillets, papier.

1689-1690. — Compte du même. — Recette totale en argent : 148 l. 7 s. 5 d.

II. 1019. (Registre.) — In-folio : 75 feuillets, papier.

1690-1691. — Compte du même. — Recette totale en argent : 204 l. 3 s. 6 d.

II. 1020. (Registre.) — In-folio : feuillets, papier.

1691-1692. — Compte du même. — Recette totale en argent : 210 l. 8 s.

II. 1021. (Registre.) — In-folio : 75 feuillets, papier.

1693-1694. — Compte du même. — Somme des recettes en argent : 664 l. 4 s. 6 d.

II. 1022. (Registre.) — In-folio : 76 feuillets, papier.

1694-1695. — Compte du même. — Somme des recettes en argent : 569 l. 8 d.

II. 1023. (Registre.) — In-folio : 98 feuillets, papier.

1695-1696. — Compte du même. — Somme des recettes : 415 l. 11 d.

II. 1024. (Registre.) — In-folio : 97 feuillets, papier.

1697-1698. — Compte du même. — Somme des recettes : 410 l. 13 s. 4 d.

II. 1025. (Registre.) — In-folio : 118 feuillets, papier.

1695. — Cueilloir de la vaine du gaule de Sancerre. — Mêmes lieux cités.

H. 1026. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1767-1770. — Comptes en abrégé, rendus par dom Philippe Prévost. Lieux cités : Berneville, Dainville, Saint-Nicolas, Tilloy. — *1767-1768.* Somme des recettes : 1,601 l. 18 s. 5 d. — Somme des dépenses : 3,343 l. 8 s. 3 d. — *1768-1769.* Mêmes lieux cités. — Somme des recettes : 1,131 l. 3 s. 10 d. — Somme des dépenses : 3,606 l. 6 s. — *1769-1770.* Somme des recettes : 1,518 l. 18 s. 1 d. — Somme des dépenses : 3,588 l. 15 s. 2 d.

H. 1027. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1502. — Rapport, déclaration et dénombrement du gaule de Sancerre, que rend Barbe de Rubempré, veuve de Louis Sanguin, à l'archiduc d'Autriche, comte de Flandre et d'Artois, à cause de son château d'Arras. Les noms des tenanciers sont déjà cités au compte de l'année 1502, art. 960. — Il existe une copie de ce dénombrement, faite en 1717.

H. 1028. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1763-1772. — Contrôle des perceptions journalières des gaules de Beaumetz et de Sancerre, dans les villages de Vis-en-Artois, Hendecourt, Gavrelle, Neuville-St-Vaast, Berneville, Dainville, Albies, Tilloy, Saint-Nicolas, Pelves, Béhagnies, Baillet-sire-Berthoult.

H. 1029. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1517-1555. — Plaids des gaules. — Liste des hommes de fief du gaule de Boubers : M. de Humbereourt; le Chapitre d'Arras; Philippe de Saint-Quentin; Adrien, s^r de Gomicourt; Robert Haghel, demeurant à Béthune; Antoine Lagache, libraire; Jacques Grosciller; Antoine Obry; Philippe Chrétien; Jacques Marchand; Hector Paieu; Hue de Récourt. — Poursuites exercées contre les particuliers qui ne payent pas leurs redevances; — appréciation de l'avoine du gaule par Pierre Boulleghuier, écuyer, bailli particulier de l'Abbaye, en l'absence de Jacques de Martigny, bailli du gaule de Sancerre, et Hue de Récourt, écuyer, s^r de « Baraltre »; — prestation de serment de Jean Morel, écuyer, s^r de Tangry et bailli d'Averdoingl, comme homme de fief du gaule.

H. 1030. (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier.

1546-1559. — Saisines des gaules faites par M^r Robert Berfoul, élu d'Artois, bailli du gaule, pour amendes ou redevances non acquittées.

H. 1031. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets, papier.

1560-1575. — Registre de même nature que celui de l'article précédent.

H. 1032. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1736-1788. — Plaids des gaules; nominations; de Charles Cuvelier, avocat, comme bailli de Beaumetz; de Jean Denis, avocat, comme bailli du gaule de Sancerre; de Jean-Jacques de Vienne, J.-B^e Louchart, Jean-François Le Nain, et François Sloupy, tous avocats, comme hommes de fief des gaules; Jacques-François Ansart, avocat, comme procureur fiscal, et Charles-Henri Ansart, avocat également, comme greffier le 16 juillet 1736. — Poursuites: contre Maximilien-François Pavy, lieutenant de Feuchy; les enfants Richebet, demeurant à Rocheucourt, etc. — Nombreuses commissions de sergents.

H. 1033. (Liasse.) — 42 pièces: 39 parchemin, 13 papier; 11 sceaux.

1245-XVIII^e siècle. — *Droits seigneuriaux.* — *Droit de cens.* — Obligation (juillet 1245), par le maire, les échevins et tous les habitants de la cité et de la banlieue d'Arras, hommes et femmes, de payer annuellement à l'Abbaye, en trois termes, 23 livres pour le rachat du cens qu'elle leur a accordé, et 2 sous d'amende quand il y aura retard dans les paiements (p. 1). — Arrêt du Conseil d'État le 13 oct. 1676 ordonnant que « tous possesseurs de biens d'église aliénés à titre de cens, rentes ou échange depuis 1556 qui auront payé le 8^e denier seront confirmés dans leur possession et que ceux qui n'auront payé seront déchus » (p. 2). — Quittance le 19 sept. 1720 des censives payées par les bourgeois à l'Abbaye (p. 3). — Réflexions sur le mode de recelte des cens et rentes dus à l'Abbaye XVIII^e siècle; l'auteur y déplore que plusieurs officiers, parfois quatre ou cinq, aient à percevoir leurs droits dans le même village; les frais de receltes sont par suite multipliés, la confusion pénètre dans les payement faits à plusieurs personnages, etc.; il propose de réduire toute la comptabilité à quatre états: recelte générale, renterie, rentes foraines, recelte des profits des fiefs. Les reli-

gieux seront ainsi dispensés de s'absenter de longs mois de l'abbaye pour aller percevoir au dehors les rentes et droits de chacun de leurs offices (p. 1). — *Droits d'entrée, d'issue et de relief*. — Poursuites en recouvrement exercées 1416-1419 contre les hoirs de Hildeux Taquet, pour la maison des « Maillets » au grand Marché, assez près de l'hôtel de l'Échequier, et une autre sise au pouvoir des Meaulx, nommée le Moulin d'Or (p. 5-12). — Sentence du bailliage d'Amiens 20 juin 1418 maintenant les religieux dans leurs droits de relief sur les héritages vendus, portant reconnaissance de ces droits par Adrien Sacquespée (p. 13). — Sentence du bailliage d'Amiens 18 avril 1421 condamnant Pierre de Zélande à payer le droit de relief pour sa maison sise à Arras « en lieu ou queurt le baston le castelain » (p. 14). — Poursuites (1413-1414) contre Colart le Vasseur, refusant de payer la rente due pour sa maison voisine de celle de Robert de Hierville (p. 15-18). — Exploit 25 sept. 1413 contre la veuve Willaume Hérenguier, pour défaut de paiement du relief des maisons « les Pommes d'or », sur la Petite-Place (p. 19). — Extraits de registres de la renterie 1419-1503 pour les reliefs des biens d'hôpitaux à la mort de leurs hommes vivants et mourants (p. 20-21). — Sentence 1^{er} avril 1455 contre Jacques Severondel et Mathieu le Rogier, pour défaut de paiement des droits d'entrée et d'issue, sur la maison « des Lignes », Grand-Place (p. 22). — Vidimus 1583 d'une reconnaissance de droits d'entrée et d'issue payés, en 1511, par Antoine de Mailly, Guillaume Godart, Jean le Caron, Roland Potier, pour diverses maisons (p. 23-24). — Poursuites de l'abbaye 1516 contre Mathieu Le Franc, pour obtenir le recouvrement de droits d'entrée et d'issue (p. 25-26). — Sentence de l'échevinage d'Arras 6 juin 1524 ordonnant le paiement des droits d'issue pour la maison de défunt Jean Malon (p. 27-28). — Mandement de Charles-Quint (6 juillet 1527 d'instruire une plainte de l'abbaye contre Jacques de Penin, procureur général d'Arras, qui a omis de payer les droits d'entrée de sa maison près du presbytère de la Madeleine (p. 29-30). — Attestation par devant notaires 4 sept. 1537 par toute une série d'avocats que la coutume d'Artois est telle « que pour être réputé propriétaire d'un héritage, il est requis faire appréhender de fait, assavoir en tant qu'il touche les successions, de relever et droicturer lesdits héritages des seigneurs immédiatz desquelz ils sont tenus », etc. (p. 31). — Procès 1544-1550 pour l'abbaye de Saint-Vaast contre Mathieu le Cherf et Jean Meaulx, tuteurs de Charles le

Cocq, pour droit de main assise (p. 32-34). — Sentence du Conseil provincial d'Artois 14 fév. 1555, contre les maire et échevins d'Arras se substituant à Jean de Lestrée et Jean de Viemie, pour le droit de relief dû à l'abbaye au sujet de la maison « le Four des prestres » (p. 35-36). — Sentence du Conseil d'Artois 13 av. 1581 deboutant Philippe Cuvelier, laboureur, demeurant à Saint-Laurent, de sa prétention d'obtenir une modération dans le paiement des droits seigneuriaux (p. 37-38). — Nomination 1582 par les curé et marguilliers de l'église de la Chapelle et au jardin de F. de Collemont, prêtre, comme homme vivant et mourant envers Saint-Vaast (p. 39). — Déclaration 1583 des biens dans la ville d'Arras, appartenant à l'abbaye du Vivier et tenus de rendre hommage à Saint-Vaast (p. 40). — Condamnation 1581 des héritiers d'Alexandre Le Blanc, sieur de Meurebin, pour colteries dépendant de la seigneurie de Bailleul-sire-Bertoult qu'il a vendue à François d'Oignies, chevalier, seigneur de Beaumont (p. 41-42). — Aulorisation donnée par Philippe, archiduc d'Autriche 18 mars 1588, à l'abbaye de Saint-Vaast, sur sa complainte, de percevoir les droits seigneuriaux sur les immeubles incorporés dans les fortifications (p. 43).

11. 1031. Liasses — 75 pièces : 42 parchemin, 63 papier.

1621-1779. — Extraits des coutumes produits dans un procès contre Jean d'Aix, seigneur de Madringhem, pour prouver que les droits de lods et ventes appartienent bien à l'abbaye (p. 1). — L'abbaye donne pouvoir à Adrien Baudalet, son procureur (12 mars 1650, de créer opposition à toutes mises de fait, mains assises, etc., faites sur les maisons situées dans les pouvoirs où les maire et échevins d'Arras se sont abusivement qualifiés comme seigneurs (p. 2). — Poursuites exercées 1679 contre Marc de Hauwe pour paiement des droits seigneuriaux de sa maison, rue aux Ours (p. 3). — Pièces de procédures 1697-1701, au sujet des droits seigneuriaux sur deux maisons incorporées dans le couvent des Augustines (p. 4-5). — Paiement 1703 des droits d'entrée et d'issue pour une maison rue « des Rouvalles » ; — des droits seigneuriaux au 10^e denier pour la maison de Canteraine (p. 6-9). — Sentence du Conseil d'Artois 29 déc. 1705 contre les échevins d'Arras : l'abbaye est maintenue dans son droit de percevoir les reliefs et droits seigneuriaux qui lui sont dus dans la ville (p. 10-11). — Droits pour la brasserie rue de la « Coupe d'Or » (1706-1708) ; — relief

1706 d'une mesure vis-à-vis de l'église Sainte-Croix ; — droits seigneuriaux 1706 pour l'hôtel de Mondonrency, rue des Lombards, tenant au « Grand Sauvage » et formant le coin de la rue de Jérusalem ; — pour la maison de « la Rose », rue Saint-Géry 1710-1711, p. 1231 ; — poursuites contre J. Menu, bourgeois d'Arras, refusant de payer les droits seigneuriaux pour sa maison sur le Rivage 1713-1714, p. 32-35. — L'Abbaye demande 1739 reconnaissance par la ville de ses droits de relief sur l'hôtel du Gouvernement, rue des Portes-Cochères, et sur un jardin au pouvoir de la Guisnellet p. 36-37. — Sentence du Conseil d'Artois 5 fév. 1750 qui condamne Jean Cousin, procureur au Conseil, à payer à l'Abbaye le 10^e denier pour le droit d'entrée dans la maison du Petit Molinel, rue Méaulens p. 38-40. — Extrait de Guiman concernant les droits d'entrée et d'issue ; extraits des comptes de la renterie (1148-1535) relevant les droits d'entrée, d'issue et de relief perçus tant dans les pouvoirs du châtelain que dans ceux de l'Abbaye p. 11-50. — Extraits de comptes de rentes seigneuriales et dénombrements 1725-1727 produits en 1755 dans un procès p. 51-73. — Quittances de droits seigneuriaux sur les liefs 1774-1776. Somme totale : 33,289 l, 2 s, 8 d. p. 74-75.

H. 1025. (Liasse.) — 49 pièces : 4 parchemin, 55 papier ; 8 sceaux.

1494 - 1742. — Lettres de non-préjudice 18 av. 1491 par les maire et échevins d'Arras aux droits de l'Abbaye pour l'hommage du « blanc coulon » qui n'a pu être fait à cause des guerres, et auquel les bourgeois d'Arras étaient tenus « à raison de la fondation et situation de la croix eslan sur le petit marché : « néanmoins nous ne voulons ladite faulte en riens préjudicier audits sieurs de Saint-Vaast » ; — même reconnaissance 19 oct. 1651 des droits de Saint-Vaast : les échevins n'ont pu fournir le « blanc coulon, à cause du siège fait par les troupes du Roy d'Espagne » ; — procès-verbal de l'hommage du « blanc coulon » fait par les échevins 1713 ; — procès-verbal notarié 15 juillet 1717 de l'hommage de la cire et de la clef de la chapelle du petit marché par les confrères des Ardents au grand-prieur de Saint-Vaast, et du refus de l'échevin présentant le « blanc coulon » de se conformer à la coulonne ; il ne voulut point prier le genou en terre, faire le discours dans les termes habituels, « de plus le pigeon n'était point du tout orné » ; — arrêté du Parlement 26 juillet 1717 ordonnant par provision que l'hommage du pigeon blanc se fera annuellement, le

15 juillet, avec les cérémonies habituelles ; — procès-verbal 1748 de l'hommage fait en conséquence de cet arrêté ; — autre procès-verbal semblable en 1722 ; — plan dressé 8 juillet 1712 par l'arpenteur Antoine Cornu, indiquant l'emplacement de la croix de 216^e sur la Petite-Place et ses distances à l'hôtel de ville p. 1-16. — Présentations 1568-1720 d'hommes vivants et mourants par les échevins d'Arras à l'Abbaye pour le moulin de Polerne p. 17-31. — Suppliques 1641-1720 des mayeur et confrères des Ardents adressées à l'Abbaye pour obtenir une modération dans la redevance annuelle de cire qu'ils lui doivent pour leurs chapelle et pyramide élevées sur le petit marché p. 35-49.

H. 1033. (registre.) — In-folio : 160 feuillets, papier.

1523 - 1611. — Extraits des droits seigneuriaux et reliefs du Buffet. — *Asin* : les Jésuites de Lille ; Georges Happiol, s^r d'Haucourt. — *Biache* : Laurent Romaignon, Augustin de Hamelinourt ; Romant, mayeur de Biache ; Jean de Vauchelles, s^r de Honnebecque. — *Boiry-Saint-Martin* : M^r Augustin Barbel, avocat au Conseil d'Artois ; Bailleval, Louis de Saveuse. — *Castel de Beltenolle* : Pierre de Pronville, Philippe Couronnel. — *Collemont* : la famille Ausart. — *Demencourt* : Jean de Beauvoir, « litalier », demeurant en Gilé ; François Caré, s^r de Ersain. — *Dons* : Michel de le Cambre. — *Estrées-sur-Canche* : Philippe de France ; Guillaume de Fréville ; Jean de Bayart. — *Emmevelin* : la famille Dansel. — *Feuchy* : Antoine de la Forge, écuyer. — *Fresnes* : Pol de Soignie ; M^r Pierre Lefebvre, pasteur de ce lieu. — *Garelle* : Pierre du Pire ; la veuve de M^r Jean Herlin ; Jean de Beaumont. — *Hamblain* : Charles de Saint-Vaast, s^r de Fontenelles. — *Hamelinourt* : Jean Taffin. — *Hervain* : Victor de Goullemont. — *Ilés* : M^r Antoine Thieubaine. — *Hulluch et Bénéfontaines* : Collart Ridon ; M^r Pierre Desmazures, avocat au Conseil d'Artois. — *Imercourt* : Philippe Buisine, greffier du Conseil d'Artois. — *Laleu* : Robert de Beaussart, procureur pour office du pays de Laleu. — *Marchiennes* : Jaspert Escaillebert. — *Mercatel* : Pierre d'Arleux ; Antoine Fouquet. — *Méaulens* : Pierre Petit, chanoine, exécuteur testamentaire de Pierre Cocquin, aussi chanoine, pour le manoir de la Motte ; Charles Morel, écuyer. — *Moyenneville* : M^r Jean Desmarests ; Jean Boucaull, drapier. — *Moiry* : Claude Fourdrin. — *Mons-en-Perèle* : Jacques Ricourt. — *Neurille-Saint-Vaast* : Antoinette de Sauricourt ; Laurent Fouquet,

marchand de drap de soie. — *Ourcel* : Antoine de Beaufort. — *Pelres* : sire Philippe de le Planeque, prêtre; Bastien du Hamel; sire Blaise de Sains, prêtre, curé de Bœux. — *Pons-en-Amiénois* : Nicolas de Saint-Just; Robert de Laltre. — *Richebourg* : Jacques de Fauquembergue. — *Roelaincourt* : Jean Clabaut. — *Ransart* : Pierre le Duc. — *Sainte-Catherine* : Jean Beroul. — *Sibirille, la Cousture Saint-Michel, Vimy-en-Laleu* : Jean Baudelot. — *Viseu, Artois* : Jean d'Assonville.

H. 1067. (Liasse.) — 24 pièces : 13 parchemin, 11 papier; 12 sceaux.

1314-1473. — Lettres de grâce, scellées par Liénart Lise, garde du bailliage d'Amiens (octobre 1314), et accordées à Robert d'Angre, écuyer, qui avait encouru la confiscation de ses biens pour le meurtre de son fils Pierrot (p. 1). — Arrêt du Parlement de Paris (12 mai 1330) rendu contre la comtesse d'Artois et au profit de l'Abbaye; celle-ci est confirmée dans son droit sur les biens des bâtards morts sur les terres du comté d'Artois; la comtesse s'était plainte que Saint-Vaast eût fait saisir les biens de deux bâtards morts à *Barè* (Boiry) et à *Buicourt* (p. 2). — Arrêt du Parlement (6 mars 1335) où il est déclaré que l'Abbaye a les profits des héritages confisqués à Neuville-Saint-Vaast et Thélus, et le comte d'Artois à Agnez et à Bihucourt. — Vidimus par le Parlement de Paris (12 nov. 1339) du précédent arrêt (p. 3-4). — Accord (5 janvier 1355) entre le comte d'Artois et les religieux de Saint-Vaast à la suite d'une plainte portée par ces derniers contre les nombreuses vexations qu'ils avaient eu à subir de la part des gens du comte sur leurs terres; les gens de l'Abbaye étant arrêtés et emprisonnés, les biens et bestiaux confisqués, les immeubles violés et incendiés; il est convenu que les biens confisqués sur les hôtes justiciables de Saint-Vaast, pour les trois cas de haute justice, rapt, meurtre ou incendie, seront vendus, moitié au profit du comte, moitié à celui des religieux. Thélus et Neuville, villages pour lesquels un arrêt particulier a été rendu en faveur de l'Abbaye, et Agnez, Morcel et Bihucourt, appartenant au comte, restent en dehors de cette transaction; la même loi sera suivie pour les biens des bannis. — Vidimus (7 janv. 1531) de cet accord (p. 5-9). — Sentences (115-116) portant confiscation des biens de Jacotin Braequet sis à Bailleul et à Athies; la moitié des profits provenant de la vente va à l'Abbaye, l'autre audit Braequet, en vertu de son droit comme bourgeois de la ville d'Arras; le comte

réclamait cette moitié, mais il est débouté de sa prétention; sentence condamnant les maire et échevins d'Arras qui prennent fail et cause pour Braequet (p. 11-20). — Reconnaissance (2 avril 1455 n. s.) par Hugues Rougel, bailli de Saint-Vaast, de 11. de reute qu'il doit à l'Abbaye pour son manoir sis à Neuville-Saint-Vaast, jadis confisqué (p. 21). — Sentence (11 juin 1473) au profit de l'Abbaye contre Nicaise d'Enclières et Jean de quiéry pour droit de confiscation de leurs biens sur Mons-en-Pévèle (p. 22). — Consultation d'avocats et de conseillers au profit de l'Abbaye contre le châtelain de Lille au sujet de la confiscation des biens des criminels exécutés, habitants des villages de Mons-en-Pévèle, Annecullin, Bauvin (xv^e siècle, p. 23-24).

H. 1068. (Liasse.) — 13 pièces : 9 parchemin, 4 papier; 4 sceaux.

1522-1541. — Cession par Charles-Quint à l'Abbaye de St-Vaast (18 av. 1522 n. s.) des revenus des seigneuries de Monchy, Wailly et Berles, appartenant à l'Abbaye de Corbie, pour compensation des terres saisies par le roi de France sur St-Vaast (p. 1). — Arrêt du grand Conseil de Malines, adjugeant à l'Abbaye (1535) la confiscation des biens et fiefs des héritiers de Garbais, s^r de Meurehin et de Bailleul-sire-Berthoult, tenus d'elle en baronnies; — rachat de quelques rentes constituées par Antoine de Garbais, que l'Abbaye a remboursées par accord avec l'Empereur (1540, p. 2-8). — Lettres de Charles-Quint (1538) accordant à l'Abbaye l'entière jouissance des biens confisqués de Pierre le Chable, s^r de Razinecourt, après son suicide et qui, par suite des accords passés entre le comte d'Artois et l'Abbaye, devaient être partagés de moitié avec celui-là. — Accord (1541) intervenu entre l'Abbaye et les héritiers du s^r de Razinecourt (p. 9-13).

H. 1069. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1480-1745. — Copies de lettres royales (1480-1481) définissant les profits du château d'Arras et les droits du Domaine en général opposés à ceux de l'Abbaye; certificat des maire et échevins d'Arras de l'adjudication des mallôtes du vin, de la cervoise, du blé, de la teinture, du poisson, des sayes, de l'épicerie, de la pelletterie, de la mercerie, des laines, du fer, etc.; bail du moulin à vent sur les « terraux » de la porte de St-Michel, dont le compte est rendu par Jean de Beaumont, écuyer, lieutenant du sénéchal et gouverneur

d'Artois : — déclaration des fermes muables dépendant du domaine d'Arras 1181, « dont aucune chose n'a pœull estre receu au prouffit du Roy par Jehan le Roy, receveur, à cause des guerres » ; les dépendances de Bellemotte, les petits Ionlieux, le « breleueq » et la « fouée » d'Arras, les garennes de Moflaines, les afforages de Cantinpré, le rouage d'Arras, les bois de Boiry, la table des Lombards d'Arras, « presteurs à usure » ; les places du change sur le petit marché d'Arras ; le gaulle de Boiry-Notre Dame ; — compte des amendes et exploits du bailliage d'Arras ; amende de 60 s. à Colart Lozeman pour avoir coupé des « ben-neaulx » dans les bois d'Avesnes-le-Comte ; Ernoul Desfontaines, 1,000 tourn. pour avoir battu un des sergents d'Aubigny ; recette des droits seigneuriaux et reliefs appartenant au château d'Arras ; relief du fief de Jean de Bréteucourt par Henri Boucquel dit Buffart, écuyer, sieur de Biache-les-Péronne, allié à Catherine de Bréteucourt, fille dudit Jean ; — relief de la seigneurie de Noyelle-Vion par demoiselle Marie de Raïsse, veuve de Michel de Habareq ; — de 39 mene. de terres, sises à Boisleux, par Petit Jean de Rincheval ; — de la mairie d'Arras par Jean de Beaumont, mayeur, « qu'il a eult par le don du Roy » ; ces comptes sont rendus par Jean Gosson, écuyer, s^r du Halloy, lieutenant général du sénéchal et gouverneur d'Artois. — Quittance par frère Charles du Gardin, ministre de la Trinité d'Arras, des 3 livres que son couvent a à prendre annuellement sur le Domaine d'Arras en paiement des 2 obits qu'il doit chanter pour la comtesse Mahaut ; — quittance de 100 l. donnée par le trésorier royal à Philippe de Crèvecoeur, chevalier, seigneur d'Esquerdes, receveur ordinaire d'Artois, pour le versement de sa recette. — Compte d'Antoine de Crèvecoeur de Thiennes de Thoix, chevalier, conseiller, chambellan du Roi, des recettes des bailliages royaux. — Compte de Hue Maillot, procureur en la cour spirituelle d'Arras. — Frais de voyages ; — paiements de messagers ; — dépenses pour la chasse et la pêche à Vis-en-Artois et Chérisy. — Procès de Jeannin Rouchin, Thiebaut Rochart, Jean de Paradis, accusés de nombreux crimes en Artois, Hainaut, Cambrésis et Picardie. — Comptes des châtellains de Bellemotte. Remy, Fampoux, de Gilles de le Pierre, écuyer, receveur du bailliage de Bapaume ; quittance des 20 l., 11 s., 80 mene. de blé et 80 m. d'avoine que les châtre et chanoines de Saint-Martin d'Hesdin ont droit de prendre annuellement sur les revenus du bailliage de Bapaume 1183. — Quittances d'aumônes reçues par Jeanne de Pron-

ville, abbesse d'Avesnes-les-Bapaume ; — J. an, abbé de Saint-Nicolas d'Arronaise ; — Pierre, abbé de Notre-Dame d'Eaucourt ; — la collégiale de Lens ; — Jacques, abbé d'Hénin-Liétard. — Compte de Hue de Wignacourt, lieutenant du bailliage d'Avesnes-le-Comte 1181 ; — de Gilles de Bernemicourt, lieutenant du bailliage d'Aubigny ; — quittance de sire Agnieulx Le Quenne, chapelain du château d'Avesnes, d'une somme de 6 liv. recue pour fondation de messes en mémoire du comte d'Artois 1181 ; — quittance de Gilles de Willerval, receveur de mous de Beaufort, de 6 l. de rente qu'il a à prendre annuellement à cause de sa seigneurie de Montescourt. — Reliefs payés par Hulin de la Diennée, pour terres à Agniez, etc. — Copie de la lettre de Maximilien, duc d'Autriche, à Charles, roi de France, au sujet de la paix 31 juillet 1186 ; — quittance des aumônes reçues par Jeanne de Mailly, prieure de la Thiulloye p. 1. — Extrait du compte du Domaine d'Artois dressé par Adrien Carpentier, receveur en 1613 ; lieux cités : Bailleur-sire-Bertoult, Berneville, Fieheux, Ransart, « la fouée » d'Arras ; mairie et chaussée de Blangy ; garenne de Moflaines ; Boiry-Notre-Dame ; terrier et cartulaire du gaulle ; déclaration des manoirs, copie des lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle « pour rendre ce présent terrier et cartulaire du gaulle de Boiry-Notre-Dame instrument public » ; — déclaration des maisons situées en la ville d'Arras tenues en fief du château d'Arras ; déclaration de celles qui sont tenues des archiducs à cause de leur seigneurie du gaulle de Beaumetz ; fief du comte de Saucerre ; fief et hommage du s^r de Neuville ; fief de messire Pierre de Trye ; le fief des Sars, autrement nommé les pâtures de Moflaines ; l'abbaye du Mont Saint-Éloi, tenu en fief « au relief d'une lance blanche ferrée à chaque renouvellement d'abbé », et obligée de fournir aux archiducs, en cas d'invasion d'ennemis, autant d'hommes qu'il sera nécessaire pour garder « la forteresse » ; fiefs divers à Mereatel et Sully-au-Bois. — Mémoire contradictoire fourni par l'abbaye à cette déclaration des fiefs du château d'Arras et réplique du receveur (p. 2-10). — Tarif du rouage d'Arras, du « vinaige », du strage, du péage de Bapaume, du droit de bergaigne ; définition du droit du copier ; — tableau des villages d'Artois qui doivent « fouée » au comte d'Artois et à tous les seigneurs qui ont part à ce droit (p. 11-19). — Extraits des comptes du Domaine à Arras 1179-1713, p. 13-20. — Droits d'amortissement, francs fiefs et nouveaux acquêts ; extraits de cartulaires (1517-1547) portant copies

de lettres obtenues par Saint-Vaast pour la main levée de seigneuries et francs fiefs en Picardie. — Saisie 1587 du moulin à l'huile de Moislains. — Refus signifié par l'Abbaye au commissaire du Roi de payer les droils de francs fiefs qu'on lui demande pour ses biens de Picardie (1611). — Mémoire au sujet des saisies faites par le bureau des Finances de Lille sur les fiefs et biens amortis 1697 : l'Abbaye s'oppose formellement à ces saisies et en demande la main levée; arrêt royal mai 1708 ordonnant le recouvrement des droils d'amortissement et en réglant la perception pour l'avenir p. 21-17. — Placards et édits divers 1291-1638 défendant aux gens de mainmorte d'acquérir. — Consultation 1715 sur la question de savoir si les legs faits aux gens de mainmorte sont valables p. 30-18. — Déclaration du roi 8 oct. 1726 concernant le « clergé en face de l'impôt du cinquantième » p. 19.

II, folio. Registre. — In-folio; 84 feuillets, parchemin.

1300-1367. — Cueiloir des fiefs et baronnies. — *Bailleul*: Bernard de Bailleul, homme lige de Saint-Vaast, doit 10 l. de relief pour « ses mes, ses castiaus, le bos et dis vins et XII mencaudées de terres sis en Hauwis, en Waumersart, en le Goiele »; parmi ses hommes liges, Jean de la Jus, Jean de Haucourt, Pierre de Lanvin, qui a des terres au « Cingneul », au « terrain fosse », au « petit four »; messire Gringnars de Bailleul, qui lui-même a pour hommes liges Jean Baillues, Gilles Flokes et le fils Michel de Carioel; Thiebaus, le maire de Gavrelle, aussi homme lige de Bernard, comme Florent de la Jus, maire d'Oppy, Vaas Boilans de Gavrelle, Colart Fastous et Hue le Bruyans. — *Biache*: les hommes liges de Saint-Vaast sont: Florent de la Jus, Jacques de Noé; Gringnars de Bailleul est homme lige du seigneur de Beaumetz, qui relève directement de Saint-Vaast. — Fief de *Robertmez*, en la paroisse de *Menreville*, relevant de Saint-Vaast, acheté par Jean de Bailleul-en-Flandre à Anson de Frefin. — *Thélus*: Roger de Thélus, homme lige de la baronnie de ce lieu, qui a pour vassaux Henri de Castel, Robert Gangre; relèvent aussi directement de Saint-Vaast: Gillou Wion, Maroie Loucharde, Jacques Vadians, messire Sauvalde de la Thieuloye, Jacques de Laiens Deskunnies. — Baronnie de *Bernerille*, appartenant à Jean de « Thiulu », — *Biache*: Philippote, femme de Jakemon de Lares; Colars le Vaaseres, Michel Malike, Maître Wis, Jean Liétars, Jean d'Estaples,

— *Hamblain*: messire Gilles de Neuville, Couppliaus. — *Neuville-Saint-Vaast*: Jean de Neuville, Jean de le Bare; Jean, fils de Tassarl de Neuville; Robert d'Angre; Jean Damerin, Colart Coleberl, Colart Cake-nare, Pierre de Baillon, Gilles Mauserourges, Hue Peniaus. — *Izel*: Ricars Pourchiaux, Jean Walekin, Gêrars Barbins, Jacques de Willerval, Guillaume de Hérogheure. — *Maurille*: Pierre, sire de ce lieu. — *Aues*: Guillaume de Lière, sire d'*Aues*, qui a de nombreux hommes liges; — Martin Le Courtois, homme demi lige de l'Abbaye. — *Peltes*: Jean de Baillues, madame « Magrile de Ligni, Adam Cardevake ». — *Feuchy*: Damiaus, maire de ce lieu; Hue de la Bassée; Jacol Gonselin. — *Athies*: Guillaume Brisebos est homme lige du mayeur. — *Arceres-les-Bapaume*: M^e Hue le Borgne. — *Tilloy-les-Bapaume*: sire Nicules de Vaus. — *Buyecourt*: le maire de ce lieu. — *Athies*: Hellin, maire d'Athies, est homme lige de Saint-Vaast; Sainte de le Senwière, Robert du Bois, Gilles d'Ensenlevile, sont hommes dudit Hellin; Pierre de Monchi, bourgeois d'Arras, homme demi lige de Saint-Vaast. — *Rear*: Reux: le fils d'Hauckin Faverel, Robert li Bailes, Thiebaus Billars, Jean de le Vincourt, Roger de Monchi. — *Vies-en-Artois*: Jacques Bourdin, Michel le Waignon, Jean Chanlele. — *Rienecourt* près d'Hendecourt: Hue, fils de Jacques de Lassus; Marie le Cangeresse, sire Robert Crespin dit Jacques. — *Butlecourt*: Wautier Demilevile. — *Hendecourt*: Jacques Wion, Casin de Waencourt, Colart de la Sus, sire Jean de Laivin de Carioel. — *Tilloy-les-Mofflaines*: Jacques, le maire de Tilloy et ses vassaux. — *Rienecourt-les-Bapaume*: Adam Le Bègne. — *Boiry*: Wautier Maugis; Thomas Wainnehiers; liste de 11 « rendiers qui doivent 1 paresis le jour de paskes à Gillon leur seigneur et le doivent porter au moustier à la messe et donner à leur seigneur devant Fofrande »; — Jean de Pronville; Jean Fastous, Jean de Diévert, la femme de Pesart de Boiry; Jean, sire de Waregnies, homme lige du seigneur de Hamelaincourt. — *Mercatel*: Pierre de Mofflaines est homme lige de Saint-Vaast pour sa baronnie; Robert Nazarl, Camus de Mercatel. — *Roelincourt*: Jacques, le maire et Colart Gales, son frère; Henri, fils de Sauwalon le jeune, d'Arras. — *Serruis*: Bauduin Hapliaus; Jean Aears. — *Bourgnies*: Jean, le maire. — *Waucourt*: le sire de ce lieu; Colart du Pont. — *Méautens*: Jacques Maugart. — *Ficheux*: Jean Vinars. — *Dainville*: le maire de ce lieu, Bauduin le Maréchal, Jean Rastiaus, Jean de Boussies, Colart Note, Baude le

Courtois, Bethremieu Béchon. — *Achicourt* : homme rendu sept. 1302 par Jean, fils de « monseigneur » Ferrant Daraines, pour plusieurs fiefs à Achicourt et Hées. — *Fresnes* : Jean Fauviaux. — *Richebourg* : Jean d'Auchi. — *Moistains* : Aalis Cauvele, héritière de Pierre Gonsselins ; sire Gobert d'Estracheles. — *Boisleur-Saint-Marc* : Pierre de Berle et Mahieu d'Ervillers. — *Saint-Sauveur* : Jean de Saint-Esprit, Jean Ains. — *Éclusiers* : Marge, fille de Jean le Maieur. — *Richebourg* : sire Robert de Maingoval, Jean de la Gaulerie. — *Duoullin* : Ausiaux, Pierre Cavelier. — *Avesnes-les-Bapaume* : Roger, fils de Rogon Le Borgne, homme lige de Saint-Vaast : « M^e Hue Le Borgne est homme des pourfis ». — *Béoufontaine* : Jean li Mais. — *Laleu* : Robert des Massures, qui tient en fief les toulieus de La Ventie et de La Gorgue. — *Saint-Aubin* : messire Guillaume Demisiaus. — *Estolaing-delés-Lescluze* : Jean du Bos. — *Rail* : Marguerite de Ruil, épouse d'Adam d'Estrées. — *Athies* : hommages de la mairie ; Aalis de Vimi est homme de la baronnie pour madame d'Alennes ; messire Jean de Vimi est homme du châtelain de Bergues. — *Mogenville* : où l'abbaye d'Avesnes-les-Bapaume tient un fief de Saint-Vaast ; on doit relever « caseun sarl d'un deniers et à li église de Saint-Vaast le quart », le procureur de cette abbaye est Baude Haignéré ; l'un des « sarliers » est Jean, prêtre de Moyenneville, août 1311. — *Biau camp-d'ales-Warvin* : Robert, s^r. de Lingny et d'Esterpigny, est homme de fief. — *Hées et Garrelle* : Andrieu de Monchi, homme de fief de Saint-Vaast. — A Arras, en la grande rue Saint-Nicolas, Henri de Béchon, dit de Béthune, est homme de fief de l'abbaye. — « Ressaïne » faite 6 avril 1331 au fief Patelle, où le sergent du châtelain avait exploité contre les droits de l'abbaye ; Gilles de Bléty, bailli d'Arras, ordonne à Lambert Estrelin, sergent du châtelain, de rendre « le pouchel et le pot » saisis à tort, ce qui est fait en présence de Adam Patoul, mayeur des bouchers, Jean de Diéval, Michet Palelorée, Robert Dorin, bouchers ; Colin de Lares, Jacques Faudri, Jacquemon Crespin, hommes de fief de l'église ; Hanot de Buscoy, fils de Jean Martin ; Pierre de Neuville le fils, M^e Andrieu Pipelart, Jean de Pompris, Tassart de la Ruelle, Remy de Douvrin, Girard du Puch, Willemet de la Crois, charretier, Hanot Faudri, Jean d'Arli. « Li non des eskevins qui estoient en leur hale quant ils fisent le commandement du restaullir s'ensivent ; Bertouls de Noée des Manveronnes, Andrius li Cornus, Jaquemes de Bouloingne, Mahius

li Fouriers, Jehans de le Cappelle, Jehans de Hesding, Jaquemes Monars, Robert de Souastre, Jaquemes de Douay, Jehans Augrenon, Simon de Leus, Si furent present quand li eskevin commanderent audit Lambert qu'il restaudesist le prinse à l'église ; Jehans de Bouloingne, Robers de Los, Driex li Ramiers, adont sont trois des xxiii de la ville. Et des escousters ; maîtres Perchevauts de Baillon, Gilles Manghiers, Pieres Achile, Gilles de Biaurain, cordewaniers, Jaques li Fouriers, Grars du Puch, Jehans Moutons, Jacques Faudris, Hanos Faudris ». — Accord passé entre Jean de Sarris, procureur de Saint-Vaast et Thomas Brise-laure, procureur des habitants de Sanghin en-Weppes, ceux-ci s'étant plaints que « Pieres Lappenses, baillius desdits religieux de leur ville de Anclin, les avoit empêchés en leur saisine où il estoient de prendre une manière de filles en appelle tourbes et los es mares d'Anclin à fauchille » 11 mars 1335. — Échange de terres convenu entre l'abbaye et Colart le Grant, de Sorvin-en-Gohelle, décembre 1330. — Copie de lettres du Chapitre d'Arras faisant mention d'une sentence rendue à la suite d'un débat entre l'abbaye et ledit Chapitre au sujet du dîmage de Beaurain, mars 1336. — Accord entre Nicoles, abbé de Saint-Vaast, et Jean le Machon, curé de Campigneulles, pour les dîmes des mesures de Campigneulles-les-Grandes 1^{er} juin 1337 ; — ratification de cet accord par Jean, évêque d'Amiens. — Nicolas, abbé de Saint-Vaast, concède à Thomas de Gentilly, chapelain perpétuel de l'église d'Arras et curé d'Anières, au diocèse de Beauvais, la maison appartenant à Saint-Vaast dans ce lieu (le dimanche après la fête de saint Denis, 1337). — Accord entre les abbayes de Saint-Vaast et du Mont-Saint-Éloi, relatif au manoir sis à Anzin qui appartient autrefois à Andrieu le Maieur 16 août 1331. — Reconnaissance par Jeanne de Hestrus, dame de Tréhout, qu'elle doit une rente en blé à l'hôpital maître Joly pour les quatre mencaudées et demie de terre sises à Anzin, qu'elle a achetées à Simon de Maingoval 16 mai 1330. — Rémission accordée aux bannis de Lalleu et de Richebourg quand l'abbé Eustache alla pour la première fois dans le pays de Lalleu 6 juin 1330 ; — grâce est accordée à Jean Pétillon, Piéron des Waslimes, écuyer, Jean du Crin, Hain le Flau, Pierron de la Nef, etc. ; — à Richebourg ; à Jean le Roy, Agnès du Pont, Aelis de Liffers ; — en l'échevinage de Billy-Berclau ; à Hanot du Pont, Hanot le Paupre. — Amortissement par Eustache, abbé de Saint-Vaast, de la chapellenie fondée par François de

Montefasquino dans la chapelle de Saint-Pol, église de Cambrai, et dotée de 2 mœns. de terre achetée par Jeanne, épouse de Colard Morel, sur le terroir d'Avènes-les-Aubers 21 août 1359. — Restitution des saisies faites à tort par les sergents du bailliage de Lens sur les biens des censiers de l'abbaye à Izel et Illies 1367. — Mention que vers la fête de saint Pierre et saint Pol 1359, Jean de Berlette, sergent du châtelain d'Arras, qui avait pris un gage dans la maison de Jean d'Avènes, le rapporta pour l'aider à payer la réfection « du puch des pois ». — Ressaisine par Jean le Verrier et Pierre des Meverionnes, des exploits faits par eux sur des biens de Bache, Gavrelle et Nerville, à cause du non paiement du gage de Boubiers 27 août 1367. — Bans de coutumes de l'échevinage de Blangy. — Déclaration des biens que messire Jean de Boffles tient en baronnie de Saint-Vaast. — Lettre de Jean de Dijon, gouverneur d'Artois, « pour les cris de francques festes » en la ville d'Arras août 1338. — Déclaration des terres tenues en alleu de l'abbaye. — Restitution, par les gens du comte d'Artois, des saisies qu'ils avaient faites sur les biens de Saint-Vaast 1391 ; à Berneville, un bassin ; à Dainville, un lavoir en laiton ; à Bailloul, à Gavrelle, à Bache, des « sureols » ; à Allies, une « païelle et une cotele », etc. — Lettre de Gilles de Mailly, chevalier, sire du Fiermont et de Bihucourt « en la rivière d'Alaye », reconnaissant que l'abbaye Saint-Vaast a droit de passage sur le travers de Bihucourt mais 1326 anc. s. — Autorisation donnée par Jean Dupond, sous-prévôt de Saint-Vaast, à Waulier li Mareschaus, sergent des voieries, « de lever et emporter deus seuls de une porte qui avoient pendu à le porte ki fus le cauchie à Blangi contre le mes le dame du Cal Cornu » oct. 1332. — Relevé des rentes que possèdent Saint-Vaast sur les terres de Vimy 1315. — Dénombrement des terres de Vis-en-Artois qui sont affranchies du gage et de celles qui doivent cette contribution. — Création d'une rente de 8 l. et 5 s. par Margot Aurye, bourgeoise d'Arras, appliquée à la célébration de messes pour sa famille dans la chapelle Saint-Éloy en la Vigne 30 avril 1316. — Procès entre l'abbaye et Piéron Gaverel, s' d'Inaucourt, et Isabeau, sa femme, pour un défil de pêche commis par les valets de l'abbaye dans les eaux d'Étrées-sur-Canche; l'appel de l'affaire se fait en la paroisse de Berlaneourt, Gaverel est condamné par défaut août 1315. — Procès entre Jean dit Faveriaus de Hende-court et l'abbaye pour abus de pouvoir par celui-là

sur la paroisse de Fieheux juillet 1317. — Procès entre les abbayes de Saint-Vaast et du Mont-Saint-Éloy au sujet de la justice sur la rivière entre les moulins et le vivier d'Anzin 6 avril 1311. — Collation par Gérard, évêque d'Arras, de la cure de Farbus à Antoine, clere, vacante par l'abandon de D. de Barnio, aussi clere 1307. — Différend entre l'abbaye et N. *diabus* Poitiers, prévôt de l'église N.-D. d'Arras, au sujet du béguinage de Baudimont, le dimanche après la fête des apôtres Simon et Jude. 1307. — Différend entre Wallerand de Luxembourg, sire de Huy, et Guyolle, son épouse, châtelaine de Lille, d'une part, et l'abbaye, d'autre part, à propos de deux ponts que les premiers comparants ont jetés sur la rivière qui est entre Sainghin en Weppes et Amoullin 28 oct. 1316. — Différend entre Jean dit Buridan, écuyer, sire de Dours, et l'abbaye Saint-Vaast, au sujet de la justice et seigneurie sur le terroir de Pons août 1317. — Procès de pêche dressé par Pierrrol Fastoul dit Panchus, sergent des eaux du Mont-Saint-Éloy, contre Jean de Ladre. — Aven de Robert, sire de Boisieux, pour ses biens qu'il tient du seigneur de Beaumetz ; celui-ci relève de Saint-Vaast nov. 1300. — Wautier de Moislains, prévôt de Gorres, demande la main levée du bailli d'Artois, qu'il avait mise sur les biens du bâtard Jacques du Ploëch, à son décès 1332. — Aven de demoiselle Béatrix de Mortaigne des alleux qu'elle tient de Saint-Vaast. — Coutumes des moulins de Blangy, de Méautens, de Demencourt. — Ressaisine des biens de Michel Bessonville. — Liste des hommes de fief de Saint-Vaast.

ll. 101. (Registre.) — In-folio ; 257 feuillets, papier.

1735. — Déclaration des possesseurs des baronnies et fiefs mouvants de l'abbaye, dressée par dom Nicolas Hébert, receveur général de l'abbaye et receveur particulier des droits et reliefs des fiefs. — *Arzas* : la baronnie de Beaumetz, appartenant à Maximilien de Coupigny; elle avait son siège sur le Grand Marché d'Arras et comprenait maison et jardin aujourd'hui incorporés dans le couvent des Carmes déchaussés ; — le pouvoir de l'Étoile, anciennement pouvoir de Mailly et avant pouvoir de Bouin ; — les fiefs, Saint-Georges ; — des Nocquels-d'Or « à une tucolde ou foureau de cuir bouilly pour mettre la crosse de M. l'Abbé pour relief » à . . . par changement d'Abbé ; — du four du Molinet ; — du Grand Jardin ; — du four de la Place des Tisserands ; — des Trois-Filloires,

appartenant à M. Jean-François de Bretelle, s^r de la Coquerie; — de Lobel; — des Marteaux; — du Moustier; — du four des Prêtres; — de l'Échiquier, autrefois nommé le Four Payelle; — de Saint-Martin; — le fief rue Marets au faubourg Saint-Nicolas-en-Rouvillie; — la baronnie de Blaireville, appartenant à Guislain-Alexandre Gaillard, écuyer, mayeur de la ville d'Aire; — la baronnie de Boves à Saint-Nicolas-en-Méaulens; — le château de Boves au sieur Claude Dambrines, écuyer, conseiller au Conseil d'Artois; — le fief du chapelain de la chapelle de Boves, fondée en l'église N.-D. d'Arras par Guillaume de Bonnières; — la baronnie des Balances, éclipsée de celle de Boves; — la baronnie de Beauregard; — le fief de la Falecque; — à Méaulens, le fief de la maison du Cat; — à Agnezles-Vuisans, la baronnie de Le Baile; — le fief Courtois, — *Annuelin*: manoir de la Mairie; — fief des Clenques; — fief d'Aubecourt; — fief des Tenques; — fief de Prusse, — *Annelin*: fief de Lannoy; — fief Gontissart; — fief Warwane; — un autre « à une lance blanche étoffée de fer et d'arrets et une paire de gants blancs de relief »; — fief de Wiscarderie, — *Auzin*: la maison de l'Abiette; — fief appartenant à l'abbaye de Syn-les-Douai, — *Achiet-le-Petit*: nombreux fiefs dont un est tenu par M^r Jacques Picart, curé de ce lieu, — *Athies*: baronnie tenue par Noël Palysot; — fief des Croiselles, — *Avesnes-les-Bapaume*: fief de la Molte, — *Baillet-sire-Bertout*: l'ancienne baronnie de Guillaume Le Blanc, s^r de Houchin, — *La Bassée*: fief tenu par Jean Vicogne, greffier de la Gouvernance de Béthune, — *Baurin*: fief de Lassus, — *Beaucamp-les-Lille*: fief d'Artois, — *Brauvain*: la seigneurie tenue par Adrien du Carieul, chevalier, s^r de Fiefs, — *Béhagnies*: le fief que tenait autrefois Nicolas de Lœuvaque, aujourd'hui réuni au domaine de l'abbaye, — *Bénifontaine*: le fief Lanson, tenu par Jean-François de Buisseret, écuyer, sieur de Hanlay, — *Berclau*: le fief Plachy, — *Bernerville*: fief du Cour Camp, — *Biache*: les fiefs du Chapitre d'Arras et de l'église Sainte-Croix; — le fief Lannoy; — le fief des Fraziers; — le fief Froissart; — le fief La Forge; — le fief Marie; — fief tenu par Joseph Majault, chirurgien-major des hôpitaux du Roi à Douay, — *Bihucourt*: le fief de la Mairie tenu par la famille Bétrancourt, — *Boiry-Saint-Martin*: fief tenu par Jacques Quarré, chevalier, s^r de Boiry, — *Bourignies*: la Mairie appartenant à Jean-François Desprez, — *Bullecourt* et *Hendecourt*: le fief du Sauchoy, — *Dainville*: la chapelle du Séminaire d'Arras; — le fief

des Jésuites et nombreux autres, — *Dourcien*, fief de la Molle Brongnart; — fief du Camp Ingard; — fief du Camp Flahrain; — le fief Théaurne et le fief du Moulu, — *Écurie*: fief autrefois tenu par le s^r de Haute-cloque, — *Stenverck* et *Esbières*, — *Estelua* et *Lécluse*, — *Estrie-sur-Cauchie*: fief Burgault, — *Fenchy*: la Mairie, le Marché de la Trinité, — *Fiches*, — *Fresnes*: le fief Laiguy, — *Framelle*: le fief qui fut autrefois à Jean de Beauffremetz.

II. 1042. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets, papier.

1735. — Déclaration des possesseurs modernes des baronnies et fiefs dépendant de Saint-Vaast, — *Gareville*: la Mairie, le fief d'Ochinel et de nombreux autres, — *Girochizet*: le fief de la Mairie, — *Gorres*: le fief du Moulin Pouillart, — *Illes-Archicourt*: le fief tenu par Pierre-Paul de Prouville, écuyer, s^r d'Haulcourt; — les Augustines de la ville d'Arras, — *Hamblain*: la baronnie de la Prez; — le fief du Camp Roseau, — *Hamelaincourt*: J.-B^{is} Joseph Bouquet, chevalier, s^r de Sarton, en tient la baronnie, — *Haaspres*: les fiefs de la Wardin et Gizel; — le fief l'Abbé; — le fief de la Mairie d'Avesnes-les-Aubert; — d'Avesnes-le-Secq; — de Villers-Cauchie, — *Hendecourt*: le fief du Sauchoy; — le Louvière, — *Héniel*: la Mairie du Croquet, — *Herrain*: le mez de Hées; — la baronnie de Razincourt; — la baronnie de La Brayelle; — le fief d'Alennes; — le fief Jettefort; — le fief d'Imerecourt; — le fief de la Vigne; — le fief Boubert; — le Raynouart, — *Hulluch*, — *Izel-les-Équerchin*: le fief appartenant au collège Saint-Vaast de Douai; — le fief des chartreux de Douai; — le fief de la Vichten, — *Lalleu*: l'avouerie du pays de Lalleu, tenue par le Roi; — la baronnie consistant dans le bailliage de Saint-Vaast au pays de Lalleu; — le fief consistant en un droit de tonlieu à Laventie et Lagorgue; — le fief de la Planque au petit dimage de Lestrem; — le fief du Marels; — le fief de Matringhem sur les paroisses de Locon et Lestrem; — le fief Manguissart à Laventie; — les fiefs de Richebourg, l'un nommé le fief Rauquière ou Montigny, et l'autre le Pont Logye ou Loysier, tenus tous deux par Jean-Robert Hannedouche, chevalier, s^r de Rebecq; — le fief de la Mairie de Richebourg et le fief appartenant aux chartreuses, — *Mauville*: la seigneurie, — *Mercatel*: nombreux petits fiefs à 7 s. 6 d. de relief, — *Mérignies*: le fief Lannoy, — *Meurchin*: le fief de la Mairie, — *Mons-en-Pévèle*: le fief de la Jonquière, — *Neuville-Saint-Vaast*: le fief appartenant aux

dames de l'Abbaye des Prés de Douai : — la baronnie de Berneville : — le fief du Calloy ; — le fief Sénéchal ; — le fief Calclain. — *Oppy*. — *Oresmieux*. — *Pelres* : le fief de Pronville ; — la Chapelle de Fampoux. — *Plourain* : fief appartenant aux dames de la Paix de Douai. — *Prorin* : « la terre et seigneurie de Provin est provenue à cette Abbaye par échange qu'elle en a fait l'an 1602 avec l'abbaye de Saint-Tron contre la terre et seigneurie d'Halmale » ; — le fief de la Mairie ; — le fief de Bruges. — *Ransart* : la baronnie de ce lieu. — *Rien-court-les-Bapaume*. — *Roclaircourt*. — *Roux* : le fief du Châteaulet ; — le fief de La Thieuloye. — *Ruil* et *Haillcourt* : le fief de la Mairie. — *Sailly-au-Bois* : le fief le Château des Cretaux, et le fief Trouillard, de Marœuil. — *Sailly-Labourse*. — *Saint-Aubin*. — *Serrins* : le fief du Coulombier. — *Simencourt* : le fief de la Cauchie. — *Thelus* : la baronnie de Croissettes ; — le fief de la Laeque ; — le Grand Fief ou le grand bois ; — le fief de Jean le Vasseur. — *Tilloy-les-Bapaume*. — *Tilloy-les-Mofflaines* : le fief Halloy et la Mairie. — *Vis-en-Artois* : la baronnie. — *Vitry* : le dimage de Galiompré.

H. 1043. (Registre.) — In-folio ; 328 feuillets, papier.

1333-1762. — Inventaire des dénombrements servis pour les fiefs tenus des seigneuries d'Hautecourt à Izel-les-Équerchin (1333-1762), d'Halloy à Tilloy-les-Mofflaines (1512-1761), et de la mairie de Feuchy (1748-1761). — Inventaire général des dénombrements originaux servis pour les baronnies et fiefs mouvants de l'abbaye Saint-Vaast, cités aux art. 1041 et 1042 1333-1762. Les lieux cités dans ce premier volume sont par ordre alphabétique de A à F.

H. 1044. (Registre.) — In-folio ; 309 feuillets, papier.

1330-1763. — Tome second de l'Inventaire général des dénombrements originaux servis pour les baronnies et fiefs tenues de Saint-Vaast, et cités dans les art. 1041 et 1042 ; ce sont les noms de lieux compris sous les lettres G à V. — Un chapitre particulier est réservé aux dénombrements des fiefs situés hors d'Artois : Angicourt, fief du mez à Verderonne ; — Cressy-les-Mellon, fief de la Salle à Campignuelles ; — les fiefs de Maisnil, Moislains et autres lieux des environs de Péronne ; — le fief de Guénemont à Jean, seigneur de Neuville-Vilasse ; — le fief d'Éclusiers.

H. 1045. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1340-1765. — Copie abrégée des précédents registres art. 1043 et 1041. — Inventaire « de ce qui est au sacq des besoingnes trouvées au buffel des fiefs de l'église Saint-Vaast », dressé le 6 juin 1541. — Mémoire des saisies sur les fiefs, à commencer du 16 janvier 1765. — Répertoire des fiefs s. d. l.

H. 1046. (Registre.) — In-folio ; 475 feuillets, papier.

1694-1701. — Recueil factice de dénombrements servis à l'abbaye Saint-Vaast par divers tenants de terres dans les villages suivants : Anzin-Saint-Aubin, Biache, Bouvignies, Dainville, Fresnes-les-Montauban, Fichoux, Gavrelle, Hées-Achicourt, Hamblain-les-Près, Mercatel, Neuville-Saint-Vaast, Pelves, Servins, Vis-en-Artois. — Une table des noms de personnes se trouve à la fin du registre. — Ce registre portait l'ancienne cote B.

H. 1047. (Registre.) — In-folio ; 369 feuillets, papier.

1496-1756. — Recueil factice de dénombrements, coté F. — Dénombrement fourni par Simon de Noyelle pour ses terres de Dainville (1496) ; — des biens de la cure de la Basoële, par Jean Alerente, curé de celle église (17 juin 1521) ; — de ceux que l'église Saint-Géry d'Arras possède sur le terroir d'Hamblain-les-Près, par Nicolas Le Grand, curé de Saint-Géry (1616) ; — des biens de la cure d'Hamblain, par Charles Herbert, pasteur de ce lieu (1619) ; — des biens d'Isabeau de Paris à Dainville (1675) ; — des biens de la cure d'Achicourt, par François Desmarets, son curé (1681) ; — de ceux de l'abbaye d'Avesnes-les-Bapaume, par Jeanne de Monchly-Mainneville, abbesse : au bas de cette pièce se trouve un cachet aux armes de cette Jeanne de Monchly (8 avril 1751) ; — de quelques portions de terres sises à Hées, par dame Catherine-Françoise de Milly, veuve d'Antoine-Eugène Prévost, écuyer, seigneur de Wailly, Doffines et autres lieux (11 avril 1752 : cachet aux armes de « Demilly Dewailly » ; — dénombrement fourni par les marguilliers de l'église Sainte-Croix pour leurs biens de Saint-Sauveur (1752) ; — autre par Emmanuel-Joseph de Gosson, écuyer, seigneur de Barlin, de la seigneurie de Sainte-Catherine (1 mai 1752, avec le cachet dudit seigneur) ; — autre par Philippe-Ignace Liot, écuyer, s^r du Walle, chevalier de Saint-Louis, pour une terre sur Hées ; — autre par d^{lle} Marie-

Joseph Vaillant, veuve de feu sieur Georges de Bengny, chef vétéran de la pannerie du Roy et officier de la maison de son altesse royale la duchesse de Bourgogne, pour immeubles à Dainville (6 novembre 1752); — autre de Jean-Louis-Antoine Blin, écuyer, seigneur d'Hende-court et de Rullecomte, pour son dégard de Méaulens (27 juillet 1753, et cachet de Blin de Rullecomte); — de Martin Lefebvre, abbé de Mont-Saint-Éloy, pour les terres appartenant à cette Abbaye sur les terroirs de Moyenneville, Servins, Estrées, Anzin-Saint-Aubin.

H. 1048. (Registre.) — In-folio; 368 feuillets, papier.

1459-1757. — Registre de même nature que les deux précédents (arl. 1046-1047), coté anciennement G. — Dénombrement fourni par Galois de Neuvireuil pour ses terres d'Hamblain-les-Prés; c'est la seule pièce du xv^e siècle, toutes les autres sont du xviii^e; mêmes lieux cités. — Autres dénombremens, par M^e Philippe-Albert de Landas, chevalier, comte de Louvigny, pour terres sur Saint-Sauveur; cette pièce est scellée du cachet de Landas, 15 mars 1755; — François-Eugène-Bernard de Calome (20 mai 1755); — Guislain de Laby, curé de Gauchin-le-Gal, pour les biens de sa cure sur la commune de Servins.

H. 1049. (Registre.) — In-folio; 407 feuillets, papier.

1757-1765. — Registre de même nature. — Mêmes lieux cités.

H. 1050. (Registre.) — In-folio; 472 feuillets, papier.

1765-1778. — Registre de même nature.

H. 1051. (Registre.) — In-folio; 357 feuillets, papier.

1779-1785. — Registre de même nature.

H. 1052. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1366-1788. — Ordonnances de Jean Sarrazin, archevêque de Cambrai, abbé de Saint-Vaast (1597), et de Philippe de Cavrel (1615), portant que les grosses des baux seront toujours signées et grossoyées. — Ordonnance du Cardinal de Bouillon à tous fermiers et occupants « des censes, marchiez, prés, bois, terres labourables, droits de disme et de terrage, censives et autres redevances », de présenter avant Paques la déclaration de ce qu'ils tiennent en fermage (vers 1691). —

Règlement pour les dénombremens des terres tenues en coterie de Saint-Vaast, par G. de la Charité, grand prieur (26 février 1701). — Règlement du Conseil provincial et supérieur d'Arlois concernant la taxe des frais de dénombremens et autres devoirs de vassalité (5 avril 1781). — Règlement sur les dénombremens par dom Jean-Chrysostôme Le Mercier (24 mars 1781). — Avis lancé par Liger, « admodiaire général de Mgr le Cardinal de Rohan », de renouveler les dénombremens (10 juillet 1788). — « Mémoire des anciens et nouveaux arrentemens faits par l'Abbaye avec quelques observations » (1396-1715). — Table des fermages des baux (1761).

H. 1053. (Registre.) — In-folio; 450 feuillets, papier.

1680-1683. — Copie des baux des biens de l'Abbaye, passés sous l'administration de dom Antoine Chasse, grand prieur. — *Arvas*: baux des tonlieux; — de la maison de la Clef; — des moulins de Méaulens; — des prés de Royaval, Razincourt et Hervain; — des dimes d'Adinfer; — de divers biens à Amœullin. — Tous les villages où l'Abbaye était seigneur sont cités. — Une table des noms de personnes et noms de lieux se trouve en tête du registre.

H. 1054. (Registre.) — In-folio; 415 feuillets, papier.

1687-1692. — Registre du Buffet où sont transcrits tous les marchés et baux de toutes les censes et fermes de l'Abbaye, sous la gestion de dom Hadulphe de Los, receveur général de l'Abbaye.

H. 1055. (Registre.) — In-folio; 176 feuillets, papier.

1715-1717. — Baux consentis sous l'administration de dom Robert de Haynin.

H. 1056. (Registre.) — In-folio; 120 feuillets, papier.

1739-1777. — Suite des baux des biens de l'Abbaye.

H. 1057. (Registre.) — In-folio; 69 feuillets, papier.

1615-1640. — Baux des biens des prévôtés d'Angicourt, Berclau, La Beuvrière, Gorres, Haspres, Sailly, et du pays de Lalleu.

II. 1058. (Registre.) — In-folio; 361 feuillets, papier.

1723-1725. — Suite des baux des biens des prévôtés.

II. 1059. (Registre.) — In-folio; 106 feuillets, papier.

1768-1769. — Baux des biens dans les villages suivants : Harnes, Loison, Carvin, Libercourt, Wingles, Bénifontaine, Camphin, Amay.

II. 1060. (Registre.) — In-folio; 61 feuillets, papier.

1383. — Copie à produire dans un procès en 1751 de la déclaration du temporel de l'Abbaye faite au Roi le 25 juillet 1383.

II. 1061. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1687-1750. — Valeur du revenu temporel de l'Abbaye pour l'année 1687. — État des biens, fermes, domaines et revenus qui composent la masse générale de l'Abbaye 8 août 1722. — Déclaration générale des revenus de l'Abbaye situés en Artois (1750), selon leur division en lot de l'Abbé, lot de la Fabrique et lot conventuel ; — revenus et charges du gaulle. — Charges annuelles de l'Abbaye.

II. 1062. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1769-1790. — État des seigneuries appartenant à l'Abbaye, avec leurs taxations par les lieutenants et gens de loi. — Déclaration des biens de la prévôté Saint-Michel, mobilier de la chapelle, argenterie, immeubles, etc., par dom Antoine Polin, prévôt. — Déclaration des biens meubles et immeubles de l'Abbaye, présentée par le Grand-Prieur aux juges royaux de la province d'Artois en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 13 novembre 1789. — État des quantités et espèces de grains qui se trouvent dans les greniers de l'Abbaye 10 février 1790 : 613 ras. de blé, 38 ras. de seougeon, 48 ras. de « paumelle », 116 ras. d'orge, 917 ras. d'avoine. — Charges payées pour les maisons d'Arras appartenant à Saint-Vaast en 1788. — Charges du lot conventuel. — Cueilloir général des revenus et charges de l'Abbaye vers 1790. — État des biens appartenant à la chapelle de Saint-Fiacre, située autrefois au pouvoir de La Vigne et transférée depuis l'érection de la citadelle en l'église abbatiale de Saint-Vaast (13 novembre 1789). — Valeur annuelle de l'état

de la Renterie ; — valeur de la Grande Prévôté ; — montant de la recette des droits seigneuriaux du pays de Lallou de 1769 à 1788 — Valeur générale de la Trésorerie. — Toutes ces pièces de comptabilité ont été produites pour servir de base à l'évaluation générale des revenus de l'abbaye Saint-Vaast en 1789.

II. 1063. (Registre.) — In-folio; 178 feuillets, papier.

1774-1788. — Formulaire : 1° de la profession de foi que doivent faire les mayeurs, lieutenants et échevins avant d'entrer en fonctions et conforme au décret du synode de Cambrai tenu à Mons au mois d'octobre 1586; 2° du serment que pronoucent les mêmes; 3° du serment des barons; 4° des bans d'août. — Renouvellement de la loi échevinale : en 1774, à Meurchin, à Plouvain, Biache-Saint-Vaast, Fouquières-les-Lens, Feuchy, Fiches; en 1775, à Hendecourt, Vis-en-Artois, Dainville, Hamblain-les-Prés, Neuville-Saint-Vaast; en 1776, à Thélus; en 1777, à Biache-Saint-Vaast; en 1781, à Bauvin; en 1786, à Berneville. — Autres renouvellements : Annœullin (1781); Bouvignies (1770); Bénifontaine (1779); Demencourt et La Falocque (1776); Dainville (1788); Étrée-sur-Canche (1779 et 1786); Gavrelle (1777); Givenchyzel, etc.

II. 1064. (Liasse.) — 50 pièces; 2 parchemin, 48 papier.

1319-1716. — Pouvoirs de grands baillis. — Note informelle par laquelle il appert que Michel Valles fut grand bailli en 1319, Jean de la Couturelle en 1356, Adam de Marquette, dit Maillart, en 1376. — Liste des grands baillis de l'Abbaye avec quelques notes biographiques : Adam de Marquette (1376-1387); Mahieu de Saint-Amand (1409); Robert du Paiaage (1411); Colard Lobelet (1415-1418); M^r Thiebaut de la Haye (1414-1419); Jean Forme, écuyer (1451-1467); Philippe de Bourbon, seig^r de Duisans (1468-1476); Mathieu Dausquesnes (1477); Henri Hanocque, écuyer, s^r de Forembergue (1481-1493); Pierre Grimaupont (1494-1498); Nicolas de La Motte, écuyer, s^r de La Motte et de Beaulencourt (1499-1530); Guillaume Assel (1530-1534); M^r Martin Dorsemieux (1545-1551); messire Pierre Payen (1552-1553); Guillaume le Vasseur, écuyer, s^r du Valluon (1562-1582); messire Chrétien Sarrazin, s^r d'Allemes (1583-1585); N., écuyer, s^r de Lambersart (1587-1590); messire François Ballet, élu d'Artois (1597); Charles du Pire, s^r du Buisson; Arnould de Cuinghem, écuyer, s^r de Siracourt (1625); Isaac Bullart; Berville; Boiry; La

Ferté; Le Josne Contay, dit Feuchy (p. 1-2). — Lettres patentes de Charles VI (20 août 1406), accordant aux baillis, sergents et autres officiers de Saint-Vaast le droit de porter des armes pour exécuter leur office. — Mandement du Roi de France (27 décembre 1406), recevant le duc de Bourgogne en opposition contre les religieux de Saint-Vaast, qui ont obtenu du Roi de faire porter des armes à leurs officiers (p. 3-4). — Nomination de Henri Hanocque (3 octobre 1484) à la charge de bailli de Saint-Vaast (p. 5). — Procès entre l'Abbaye et Pierre Payen, révoqué de ses fonctions de bailli (1552-1559) ; pièces de procédure (1444-1517, p. 6-37). — L'Abbaye accorde une prébende quotidienne à Guillaume Le Vasseur, sire de Valhuon, et Isabeau de Wernembourg, son épouse, quand ledit Guillaume cède sa charge de bailli au sieur d'Allemnes, son beau-fils (30 avril 1583) ; — commission de grand bailli du s^r d'Allemnes (1583) ; — nomination aux mêmes fonctions de M^r François Ballet, écuyer, s^r de la Croix (1^{er} janvier 1599) ; — de Mathieu Volland, écuyer, s^r de Berville, capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment du maréchal de Schulemberg (5 septembre 1600). — « Remontrance et requeste » présentée par le grand bailli Bullart à l'Abbaye, pour obtenir les indemnités que lui valent les services rendus à Saint-Vaast. — Commission de grand bailli de Saint-Vaast confiée à Maximilien-Martin Le Josne Contay, écuyer, s^r de La Ferté (31 janvier 1699). — Enregistrement (23 mars 1716) de la nomination d'Ansart de Gonnehem comme grand bailli (p. 38-50).

H. 1065. (Liasse.) — 86 pièces : 18 parchemin, 68 papier.

1539-1789 — Pouvoirs de procureurs, conseillers, sergents, etc. — Nomination d'Hector Payen comme procureur général (11 décembre 1533) ; — de Robert Rappine comme bailli de Bellacourt ; — M^r Pierre Briois, bailli de la Vigne ; — Charles du Mont-Saint-Éloy, bailli du gaule de Boubers (1535). — Procuration donnée par l'abbé à Jean Payen, Hector Théry de Herville, Pierre Le Blas, Nicolas Lefebvre, pour représenter l'Abbaye dans un procès (1537). — Nominations de Pannequin comme sergent des bois de Neuville (1546) ; — de Jean Maillart comme procureur (1569) ; — Ferry du Flos, aussi procureur (1570) ; — Robert Obry, curé de la Madeleine, comme secrétaire de l'Abbaye (1574) ; — Philippe d'Anneziu (1583) ; Robert le Myevre (1586) ; François du Gardin (1590) ; Jean de Beau-rains (1607), comme procureurs ; — Guy du Bois, bailli

de Fauquissart, procureur d'office de la seigneurie de Richebourg-Saint-Vaast (1603) ; — François de Condeffe, sergent général de l'Abbaye (1661). — Procédure contre le greffier de la salle abbatiale pour l'obliger à rapporter au greffe les papiers qu'il en avait enlevés et nommer un commis pour exercer à sa place (1679). — Nomination de François Dauchy comme sergent de l'Abbaye (1691) ; autres nominations de sergents exploiters du siège supérieur de Saint-Vaast (1700-1789). — Compte des frais de procédure à l'actif de M^r Bayart, procureur de l'Abbaye 1777. — État des officiers de justice dans les villages (XVIII^e siècle).

H. 1066. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1610-1648. — Registre aux pouvoirs. — Pouvoir de sergent de Saint-Vaast en la résidence de Béthune accordé à Guillaume de Leau (1613) ; — de sergent du pays de Lalleu à Arnoul Despierres (1613) ; — de sergent de la Prosterie, paroisse de Sleenwerck, à Arnoul Lombart (1613) ; — de lieutenant de Campigneulles-les-Grandes à Pierre Hochart (1613) ; — de lieutenant de Pons à François Le Maire ; — de greffier de l'Abbaye à Noël Denis ; — de receveur des rentes foraines de Gavrelle, Biache, etc., à Nicolas de Retz ; — de procureur général de l'Abbaye à Jean de Beau-rains (1617) ; — de prévôt de Berclau à Philippe Le Clercq (1611) ; — de prévôt de la Bouvrière, à Nicolas Le Maire ; — de prévôt de Gorres, à Pierre Denis ; — de prévôt de Sailly à Louis Bassin ; — de prévôt d'Angicourt à Christophe Carrette ; — d'auditeur des comptes du pays de Lalleu à Antoine Wallart, conseiller au Conseil d'Artois ; — de conseiller pour la prévôté d'Haspres en la cour de Mons, à Antoine Coulemont ; — de lieutenant de la terre d'Angicourt, à Nicolas Defferé (1612) ; — de principal du collège de Saint-Vaast à Paris, pour 3 mois, à Jean Broide (1608) ; — nomination aux mêmes fonctions, pour 3 ans, de Charles Géry (1610) ; — renouvellement des pouvoirs de ce dernier encore pour 3 ans (1613). — Requête de M^r Guillaume Moncarré, curé de la Madeleine, pour toucher les 24 livres de gages qui lui sont dues comme secrétaire de l'Abbaye. — Pouvoir de procureur général en la ville de Paris confié à M^r François Belvol (1614) ; — de procureur à Lens à François de Rocourt (1618) ; — de bailli de Campigneulles-les-Grandes à Jean le Pottier, demeurant à Montreuil (1622) ; — de mayeur d'Hamblain à Jean du Bois ; — de prévôt du Maisnil à Dom Julien de Moncheaux (1623) ; — de lieutenant de

Bailleul-sire-Bertout à Vaast Laurent 1625 ; — de greffier du pays de Lalleu à J.-B^e Wautier 1648).

II. 1067. (Registre.) — In-folio; 115 feuillets, papier.

1626-1716. — Registre aux pouvoirs. — Pouvoir de procureur à Valenciennes à M^e Claude et Nicolas Jappin 1626 ; — de prévôt d'Angicourt à Jacques Gabois 1626 ; — d'administrateur de la prévôté de Berclau à Antoine Le Mercier 1627 ; — de prévôt d'Ha-pres à Jean du Pire ; — de prévôt de Saily à Pierre Denis 1627 ; — de prévôt de Gorres à Louis Bassin. — Amortissement à l'abbé de Saint-Vaast sur une maison achetée par les sœurs noires de Saint-Pol dans le pouvoir de Meaulx 1629). — Don d'une maison à Jean de Novelles, clerc de Saily-sur-la-Lys, pour y enseigner 1631 ; — Pouvoir de prévôt de Berclau accordé à Jacques de Bonmarché ; — de sénéchal de la Court-au-Bois à Ignace Morant ; — de procureur *ad lites* de l'Abbaye à M^e Adrien Baudelet, procureur au Conseil d'Artois 1646 ; — de sénéchal de la Court-au-Bois à Jacques Bullart ; — de greffier d'Anneullin à Robert Robespierre, demeurant à Carvin.

II. 1068. (Registre.) — In-folio; 201 feuillets, papier.

1692-1736. — Registre aux pouvoirs. — Pouvoir de bailli général de l'Abbaye à Maximilien-Martin Le Josne, chevalier, s^r de la Ferté ; — pouvoir de mayeur d'Hamblain-les-Prés à Joseph Estevez. — Permission accordée à Noël Cavrois, cabaretier et laboureur demeurant à Pont-à-Vendin, de chasser avec fusil et chiens sur les terres de la seigneurie de l'Abbaye à Meurchin, « à charge de nous dénoncer tous ceux qu'il verra chasser dans la seigneurie sans permission » (1695). — Pouvoir de bailli général de l'Abbaye à Hyacinthe Le Josne, écuyer, seigneur de Rionval. — Table où sont répertoriés les baux, accords, reconnaissances, pouvoirs de baillis, lieutenants, mayeurs, greffiers, sergents, et autres actes afférents aux droits de l'Abbaye, copiés dans le registre B du Buffel. — Pouvoir de bailli de Bauvin à Christophe Lirdeman ; — de sergent du siège de Saint-Vaast, en la résidence de La Ventie, à Pierre de La Salle 1736).

II. 1069. (Registre.) — In-folio; 190 feuillets, papier.

1704-1749. — Registre aux pouvoirs. — Pouvoir de prévôt d'Angicourt à dom Remy de La Pierre

(1706) ; — d'administrateur du collège de Paris à Gilles-Bernard Raguel (1711) ; — de principal du collège de Paris à André Dormy, « dans le seul dessein de maintenir et restablir ce collège dans son ancien lustre » (1716) ; — bourse au collège de Saint-Vaast à Douai, conférée par le grand Prieur et le premier président du Conseil d'Artois (1718) ; — pouvoir de prévôt d'Angicourt confié à dom Charles Valory ; — permission accordée à la Confrérie des charbonniers d'Arras de porter et mesurer du charbon dans tous les fiefs et pouvoirs de l'Abbaye (1726) ; — pouvoir de bailli de Campigneulles accordé à M^e Charles Baudoux, de Montreuil, avocat au Parlement 1726). — Commission de lieutenant de la seigneurie de Tangry donnée à Philippe-Albert Vasseur (1734) ; — de clerc maître d'école de la paroisse de Meurchin à Jacques-Ignace Bruneau, prêtre du diocèse de Tournai (1712) ; — de mayeur du village de Pelves à Bernard Duquesnoy (1748) ; — de nouveau maître d'école de Meurchin à Philippe-Charles Petit, du village d'Aix-en-Pevèle (1749).

II. 1070. (Registre.) — In-folio; 172 feuillets, papier.

1507. — Copies des coutumes générales de l'Abbaye et des coutumes particulières de quelques-unes de ses terres et chevinages envoyées à Amiens l'an 1507 et collationnées à la requête de Pierre Crugeol, procureur de l'Abbaye en 1568. — 1^e Coutumes générales « nottoirement gardées et observées ez tiefz, terres et seigneurries de mess. les religieux Abbé et couvent de l'église et abbaye de Saint-Vaast » ; — 2^e Coutumes des villages suivants : Hamblain, Berneville, Hervain, Pelves, Athies, Servins, Vis-en-Artois, Bailleul-sire-Bertout, pouvoir de La Vigne, pouvoir de Héés, Fresnes-les-Montauban, Ficheux, Roelincourt, Dainville, Gavrelles, Thélus, Gorre, Mons-en-Pevèle, Neuville-Saint-Vaast, Izel-les-Équerechin, Demencourt, Biache-Saint-Vaast, Anneullin, Meurchin, Billy-Berclau, pays de Lalleu, Bauvin, pouvoir des Meaulx, Richebourg-Saint-Vaast, Baudimont, la Beuvrière, Bihucourt, Boisieux-au-Mont et Boisieux-Saint-Marc, Feuchy, Moyenneville, Saint-Michel, La Beuvrière.

II. 1071. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1507-1722. — Copies et extraits des précédentes coutumes. — Déclaration du Roi (14 mars 1722) pour l'exécution de certains articles de la coutume générale d'Artois.

H. 1072. (Liasse) — 34 pièces. 6 parchemin, 28 papier.

1590 - 1735. — Siège de Saint-Vaast. — « Ordonnances et statutz touchant l'ordre général qu'il convient tenir et garder en l'assemblée du Conseil pour les affaires temporelz de l'église Saint-Vaast et signament en la conduite des procès d'icelle » vers 1590. — Ordonnance de Philippe IV 22 septembre 1627 permettant l'exécution des sentences du siège jusqu'à la somme de 60 s. p. 1^{er}. — Édits et arrêts lus ou publiés au siège de Saint-Vaast : ordonnance 6 avril 1665 déclarant que les fermiers, qui demandent une diminution de leurs reudages doivent faire expertiser les dommages et pertes sur lesquels ils s'appuyent dans leur réclamation avant de poursuivre les propriétaires devant les juges compétents ; — arrêt du Parlement qui pourvoit à la subsistance des pauvres mendians (19 avril 1709) ; — arrêt du Roi (27 avril 1709) qui oblige ceux qui ont des grains à en faire une déclaration exacte sous peine de poursuites judiciaires ; — déclaration du Roi portant qu'il sera fait des visites générales dans tous les greniers et magasins qui pourraient contenir des grains (7 mai 1709) ; — arrêt du Conseil d'État du Roi (7 mai 1709) qui décharge les actes passés pour prêts d'orge de tous droits de contrôle, de sceau et autres ; — nouvelle ordonnance du Roi (20 juillet 1709) sur la déclaration des grains récoltés dans l'année ; — arrêt du Parlement (18 janvier 1710) réglant la manière à employer pour payer les cens, rentes seigneuriales ou foncières, les gros des curés, vicaires, etc., de l'an 1709 ; — arrêt du Conseil d'État (23 juin 1714) réglant que les arrérages des rentes foncières, sur cens, etc., « qui se payent à cause des fonds d'héritages dans les lieux fourragés pendant les guerres et qui sont échus depuis 1708 jusque 1713 inclusivement seront payés à double canon » (p. 3-16). — État des sommes payées par les officiers pour rachat des charges en exécution de l'édit de 1693 1693-1707, p. 17-20. — État des villages, hameaux, censes et seigneuries repris sous la disposition des lettres patentes données à Versailles au mois de juin 1731 en faveur de l'abbaye Saint-Vaast, enregistré au siège supérieur de l'Abbaye le 21 avril 1735 ; — supplément au précédent état qui n'est pas correct (21 avril 1735, p. 21-22). — Pièces de production sur l'administration de la justice, le choix des magistrats, etc. : — règlement concernant la manière de procéder au Conseil de Malines. — Lettres patentes (juin 1734) qui règlent la forme en laquelle la justice sera administrée

à l'avenir dans les terres et seigneuries appartenant à l'abbaye Saint-Vaast ; — enquête 9 février 1735 sur la suppression des justices inférieures de l'Abbaye et leur réunion au siège supérieur. — Tableau 1735 des affaires dont le Conseil supérieur de Saint-Vaast a connaissance (p. 23-31).

H. 1073. Registre. — In-folio. 365 feuillets, papier.

1614 - 1639. — Registre aux causes appelées au siège abbatial de Saint-Vaast : — Jean Dupire, cabaretier, demeurant à Dainville, demandeur, contre Jean Thouroude, jardinier et sergent de l'Abbaye, pour frais d'auberge ; — Laurent Compas, manouvrier, demeurant à Gavrelle, demandeur, contre Jeanne Du Bois, défenderesse, pour réparation d'injures ; — les curé et marguilliers de l'église Sainte-Croix d'Arras contre Gilles Sohier, demeurant à Biache, au sujet d'une rente de fondation ; — Jean de Marles, procureur, pour office du pays de Lallou, défendeur, appelant d'une sentence des échevins du pays de Lallou au sujet d'une rente ; — les habitants de Berneville, demandeurs, contre Guislain Mullet, censier de Saint-Vaast, sur ce que celui-ci empêchait de glaner les épis dans ses champs après la moisson ; — M^e Claude Despiau, prêtre, s^r de Quéant, ancien argentier de la ville d'Arras, contre Le Clereq, bourgeois d'Arras, pour fermages ; — les curé et marguilliers de l'église Saint-Aubert d'Arras, contre Nicolas de Gand, tisseraud de drap, pour rente de fondation ; — M^e Antoine Carpentier, pasteur de Lambersart, contre Robert du Hamel, « consturier », demeurant à La Vieille, pour rente ; — les curé, marguilliers et administrateurs de la table des pauvres de Souchez contre Laurent Miellet ; — Mathieu Le Bleu, laboureur, demeurant à Steenwerck, appelant de la sentence des échevins du pays de Lallou d'une part, et les dits échevins d'autre part, pour question d'héritage.

H. 1074. (Liasse) — 57 pièces, papier.

1571 - 1714. — Causes appelées au siège abbatial ; — extraits d'anciens registres aux causes.

H. 1075. (Liasse) — 15 pièces, papier.

1723 - 1763. — Feuilles d'audience de la salle abbatiale : — le procureur fiscal contre François Hequet de Plouvain, pour avoir laissé paître des troupeaux

dans le marais ; — contre François de Beugny, meunier de Poterne, chez qui on a trouvé une mesure non marquée ; — Antoine Sauvage, boucher, demeurant à Pont-à-Vendin, contre Philippe Dominique de Sion, mayor de Meurchin ; — Marie Lagneau, veuve de Jacques de Robespierre, et Pierre-François de Robespierre, contre Etienne-Alexandre Davroux ; — les habitants de Boisleux-au-Mont contre Nicolas, comte de Coorswaren, seigneur des deux Boisleux ; — Nicolas Scaillet, clerc laïque du village de Fouchy, contre Pierre Goltran ; — Marie Montreux, contre André Vaillant, vicaire de Fleurbaix, et Liévin Duporlaix, clerc de cette paroisse ; — l'Abbaye contre Pierre de Corbie, écuyer, s^r de Bléquin, demeurant en son château de Neuvilleuil.

II. 1076. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1724 - 1746. — Décisions de la salle abbatiale : il a été résolu de donner requête au Conseil d'Artois contre Jean Gossart, maçon au Cauroy, pour l'obliger à démonter le pont qu'il a construit à Estrée-sur-Canche ; — affaire contre Mathieu Buellet, pour réparations à la maison presbytérale ; — appel au Conseil d'Artois par les habitants d'Annœullin d'une sentence rendue au siège des eaux et forêts entre Annœullin et Dons ; — il a été résolu de faire une sommation au curé de Saint-Sauveur de jeter l'eau bénite d'abord au lieutenant de l'Abbaye, et de sommer aussi les marguilliers de donner le pain bénit et de présenter la paix au lieutenant aussitôt après le clerc ; — plainte contre le Magistrat pour levée de cadavre ; — plainte contre N. de Villers, curé de Mercatel, qui a levé indûment la dîme sur 10 boistelées de terre ; — pension du vicaire de Neuville-en-Férin ; — requête contre Douchet, curé de Saint-Sauveur, qui a refusé de recommander les Abbé et religieux de Saint-Vaast aux prières du pône, et aussi contre les marguilliers qui se présentent à l'offrande avant le lieutenant de l'Abbaye ; — autre affaire contre les mêmes au sujet des clefs du coffre de l'église.

II. 1077. (Registre.) — In-folio ; 544 feuillets, papier.

1670 1743. — Registre du procureur fiscal de l'Abbaye ; — appel nominalif des causes ; — le cardinal d'Este casse les lettres du s^r Allouin, son procureur spécial, par lesquelles il avait révoqué de ses fonctions de procureur fiscal le s^r Adrien Baudalet et nommé à sa place François de Crombecque ; — Jean Devred est accepté

comme caution pour Henri Devred son fils, curé d'Izelles-Équerechin, condamné à 10 l. le dit curé est élargi ; — ordonnance rendue au Conseil d'Artois entre les sieurs de Berville et Adrien Baudalet, procureurs pour office de Saint-Vaast, contre Christophe de Beaurains ; — destitution par l'Abbé de Christophe de Beaurains de ses fonctions de sous-bailli de l'Abbaye et de bailli du gaulle ; — nomination à sa place de Pierre Gaillard ; — provision de sergent des eaux à Philippe Capeau ; — enregistrement de l'arrêt du Conseil du Roi (29 juin 1706) permettant aux habitants de Flandre, Artois et Hainaut d'exploiter leurs bois ainsi qu'ils ont fait avant la création des maîtrises ; d'autre part le Roi ordonne que dans les bois d'une contenance minimum de 10 arpents, appartenant aux ecclésiastiques et communautés, on devra toujours réserver la s^e partie où l'on ne fera point de coupe ; — l'Abbaye rappelle aux habitants d'Annœullin, Bauvin, Provin, Meurchin, Billy-Berclau, qui jouissent du droit de pâturage dans les marais, qu'ils n'ont pas à se pourvoir devant les officiers des maîtrises pour les différends au sujet des eaux, ni devant le bailliage de Lille, mais au siège même de l'Abbaye ; — règlement pour la chasse (avril 1711) ; — état des frais de saisie qui sont dus aux officiers des seigneurs et les formalités à observer pour les saisies seigneuriales ; — nomination d'Anoine Ansart, s^r de Gonnehem, comme bailli de l'Abbaye ; — de Guillaume Guérard, comme procureur fiscal, pour remplacer Louis Guilbert, décédé ; — lettres patentes (1731) réglant l'administration de la justice dans les terres et seigneuries de Saint-Vaast ; — liste des villages dépendant de l'Abbaye, avec un tableau des distances de chacun de ces lieux à Arras et les taxes de déplacement des sergents ruraux ; — tarif des droits revenant au greffier du siège supérieur de Saint-Vaast ; — tarif pour procès criminels ; — règlement de police concernant les fonctions de conseiller, procureur fiscal, et autres officiers du siège supérieur de Saint-Vaast ; — enregistrement de nombreuses ordonnances royales sur les donations, la défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens, les naufrages, les droits d'indemnité dus au Roi par les ecclésiastiques et gens de mainmorte ; — concordat entre l'Abbaye et le Magistrat (19 décembre 1735) ; — ordonnances contre les devins, magiciens, enchanteurs, vendeurs de drogues (1682) ; — pour la punition des voleurs ; — au sujet de ceux qui obtiendront à l'avenir des diplômes dans les universités (1726).

II. 1078. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1750-1762. — Registre du procureur fiscal. — Déclaration du Roi portant « la suspension du dixième à l'amiral de France et autres encouragements pour la course » (1750) ; — règlement du Conseil provincial sur les réparations des chemins ; — règlement concernant les salaires des bourreaux et autres frais des exécutions de justice (1757) ; — le cel de grossesse ; — délivrance des prisonniers enfermés à Orléans à l'avènement de l'évêque de cette ville (1758) ; — ordonnance touchant le don gratuit (1759) ; édits au sujet de la levée du 20^e ; — lettres patentes concernant les toiles de coton blanches et les toiles peintes et imprimées (1759) ; — concernant l'argenterie portée à l'Hôtel des monnaies (1760) ; — le don gratuit des villes d'Artois ; — commission de bailli de la seigneurie de Beaurains donnée à Joseph Carton (1761) ; — édit du Roi qui supprime les offices de tabellions et les réunit à ceux des notaires royaux (1761) ; — nombreuses commissions de gardes et sergents ruraux.

II. 1079. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1737-1790. — Registre aux actes judiciaires, renonciations aux successions, oppositions aux testaments, criées, ventes, etc.

II. 1080. (Liasse.) — 82 pièces : 6 parchemin, 76 papier.

1442-1781. — Affaires criminelles. — Règlements concernant les frais d'exécution de malfaiteurs (1757) ; — plainte contre Renauld du Ghuier, écuyer, lieutenant du duc de Bourgogne, pour avoir fait un prisonnier dans la juridiction de l'Abbaye (8 septembre 1412) ; — reconnaissance du Magistrat (6 avril 1583) que les officiers de l'Abbaye lui ont rendu trois prisonniers arrêtés pour cause de rapt ; — protestation des officiers de la gouvernance d'Arras contre l'Abbaye qui a condamné une femme de Neuville-Saint-Vaast à baisser la polence ; selon ce mémoire, il n'est pas permis aux religieux de faire ériger des fourches palibulaires à deux, trois ou quatre piliers, non plus que faire relever celles qui sont tombées depuis un an et un jour ; — enquête au sujet d'une bataille survenue entre trois individus vis-à-vis de la Croix Saint-Vaast (1721) ; — procès pour coups (1682) ; l'assignation est faite par messire Mathieu Volland, seigneur de Berville, qui a apposé son cachet armorié

au bas de plusieurs pièces ; — pièces de procédure au sujet de levées de cadavres (1605-1711) ; — sentences rendues par les barons et hommes de fief en matière criminelle ; — reconnaissances (1612) par les gens du Magistrat du droit de l'Abbaye de lever les cadavres ; — sentence (1 février 1619) contre G. Legrand, pour rixe aux Trois-Marleaux ; — information par les officiers de Saint-Vaast (17 juin 1672) sur un noyé trouvé dans le Grinchon et les frais payés par sa mère ; — sentence criminelle rendue contre Paul Croart au siège de Saint-Vaast (1690), le condamnant au fouet et aux galères pour vol ; — levées de cadavres (1709-1736) ; — sentence du siège supérieur de Saint-Vaast renvoyant une affaire devant le Conseil d'Artois (1760) ; — procès criminel contre J.-L. Leduc, de Vis-en-Artois, pour coups et blessures ; — l'Abbaye réclame pour les frais qu'elle a payés à elle seule dans le procès intenté à Jean-Baptiste Bailly, pour crimes commis dans onze juridictions ; dans la correspondance des seigneurs infimés dans cette affaire on trouve les cachets armoriés et camées de Coupigny-Hénu, Villers-au-Tertre, de Ruissely ; — sentence contre P. Benoïelle, valet de charrie, inculpé du meurtre d'une jeune fille (18 mars 1773) ; — procès-verbal de levée de cadavre à Athies (1781).

II. 1081. (Liasse.) — 126 pièces : 4 parchemin, 122 papier.

1682-1790. — Sentence du Conseil d'Artois qui préfère une hypothèque de la Salle abbatiale à une saisine donnée par le Magistrat pour une maison située vis-à-vis du moulin de Polerne (1682 p. 1-4). — Saisie seigneuriale d'un fief sur Dainville (1691). — Rente de 18 l. 15 s. au capital de 300 l. par la veuve Lecomte et son fils au profit de M. A. Lecomte, procureur (19 mars 1695) ; — autre de 156 l. 5 s. constituée par J. Dorémieux au profit de la d^{me} de Penteville (22 mars 1697) ; — apposition des scellés par les officiers de la Salle abbatiale en la maison du sieur Piètre, receveur de l'Abbaye, à effet de recouvrer les papiers qui s'y trouvaient au jour de sa mort (1710). — Saisie seigneuriale sur les biens de Martin de la Derrière à Beaurains, Achicourt, Tilloy, à la requête de Louis Clément, procureur à Arras (1761). — Saisie féodale (1765) sur Philippe Panier, de Billy-Berelau. — Jugement arbitral, (21 mars 1785) concernant le traitement des officiers du siège de l'Abbaye et le droit seigneurial sur Achicourt p. 5-15). — Procès entre Héroguelle, brasseur, et plusieurs de ses clients (1703-1704, p. 16-89). — Procès entre Héroguelle, commis des États, et Despretz, de

Gouy-en-Gohelle, ce dernier réclamant la fourniture de piquets de campement lors du passage du Roi (1710, p. 90-101) — Procès devant le siège de Saint-Vaast (1790, entre la municipalité de Biache et divers habitants acquéreurs d'herbes dans le marais p. 102-126).

II. 1682. (Liasse.) — 117 pièces : 8 parchemin, 109 papier.

1360-1783. — Lettres de non préjudice données par les maire et échevins à l'Abbaye pour avoir taxé les boissons dans ses pouvoirs au même prix que celles de l'échevinage (2 décembre 1360). — Signification par le prévôt de Beauquesne aux maire et échevins d'un arrêt en faveur de l'abbaye de Saint-Vaast et des Hospitaliers de Saint-Jean leur permettant de vendre du vin dans quatre tavernes et de la cervoise en neuf tavernes des pouvoirs (1423-1424). — Ordonnance royale 1571 réduisant le nombre des cabarets dans les faubourgs et pouvoirs. — Défense par le Conseil d'Artois (19 juin 1583 à tous brasseurs de vendre de la bière au-dessus de 20 patars le toneau et aux cabaretiers d'en débiter au-dessus de ce prix. — Règlement (21 juillet 1607) édicté par les officiers de la salle abbatiale au sujet des buvettes (p. 1-8). — Sentences du Conseil d'Artois (1649-1687) tendant à obliger les maire et échevins à mettre à la disposition du Rentier un sergent à verge pour l'aider à faire ses visites de police et dresser les contraventions dans les pouvoirs (p. 9-19). — Procès de l'Abbaye avec la Ville (1650-1687) prenant fait et cause pour les commis de la Vingtaine pour confiscation de mesures non flétries (p. 20-22). — Visite de lard avarié dans la maison des Marceaux (22 mai 1652, p. 23). — Procès-verbal de vérification du « poids dormant » de l'Abbaye (28 avril 1687, p. 24-25). — Ordonnance de l'Abbaye relative à la chasse dans sa juridiction (22 juillet 1701, p. 26). — Procès entre l'Abbaye et la Ville (1715-1717) pour visite domiciliaire faite chez Pierre Dambrines, boulanger et cabaretier, accusé de divers délits, entre autres, d'avoir acheté du bois avant la Saint-Jean, tenu des pores et des lapins chez lui, donné à boire à des filles libertines (p. 27-88). — Protestation de l'Abbaye (13 mars 1730) contre une transaction entre les États et le Magistrat d'Arras pour l'exercice de la police et de la justice au Rivage et dans les pouvoirs (p. 89). — Règlement de police pour la chasse (12 octobre 1717, p. 90). — Pièces produites dans un procès de l'Abbaye contre la Ville au sujet des boissons (vers 1756, p. 91-109). — Règlements du siège de Saint-Vaast (1776-1778) visant les chiens des blanchisseurs de

Sainte-Catherine (p. 110-111). — Ordonnances de police à l'occasion de réjouissances publiques (1781-1783, p. 112-117).

II. 1083. (Liasse.) — 39 pièces : 2 parchemin, 37 papier.

1526-1717. — Procès divers. — Mémoire produit par l'Abbaye contre P. Marlin Bourgeois et les échevins qui soutiennent sa cause (1617) et relatif à l'érection d'un puits dans une maison près de Sainte-Croix (p. 1-2). — Procès entre l'Abbaye et le sieur Lambert, fermier général du cardinal d'Este, pour droits sur le moulin de Polerne (p. 3-10). — Procès plaidé au Conseil d'Artois (1650) contre un sergent qui a exploité en l'absence de celui de l'Abbaye (p. 11). — Inventaire des meubles trouvés dans la maison mortuaire de dame Héroguelle, sur l'esplanade de la Citadelle (1698, p. 12-13). — Procès au bailliage de Lille (1717) entre les maire et échevins de Lille contre de Relz, procureur d'office d'Hémin-Liélard, les tuteurs du duc de Bourbonville et les religieux de Saint-Vaast au sujet d'un bateau de tourbes arrêté par les officiers d'Hémin-Liélard (p. 14-16). — Réclamation des fermiers Le Gentil, Blin et autres, pour réduction de fermages : pièces produites (1581-1716) : attestations du duc de Broglie, lieutenant général des armées du Roi et du maréchal de Villars, que de 1710 à 1712 « tous les villages de la plaine de Lens entre Douay et Arras » ont été fourragés et fort endommagés ; — placard de l'Empereur (1526) applicable dans toute l'étendue du pays de Lalleu « pour ordonner que les gens d'église voident de leurs mains tout ce qu'ils ont acquis sans octroy de nous » ; — autre pièce produite : règlement (1661) touchant le payement des blés pendant la guerre (p. 17-39).

II. 1084. (Registre.) — In-folio ; 1189 feuillets, papier.

1716. — Inventaire des pièces produites dans le procès des fermiers Le Gentil, Blin et consorts.

II. 1085. (Liasse.) — 36 pièces : 2 parchemin, 34 papier.

1712-1747. — Mises de fait exploitées par l'Abbaye sur les immeubles de ses débiteurs : requête présentée par Catherine Caudron (1712) au Conseil d'Artois, pour savoir qui de l'Abbaye ou du Magistrat décrèlera la mise de fait exploitée sur les trois maisons qu'elle possède dans les pouvoirs de Saint-Vaast ; — mises de fait contre Gilbert Poinsoit des Marnais, trésorier des vivres

de la ville d'Arras (1742) ; — Adrien Fromentin, bourgeois (1741) ; — Marie-Claire Duquesnoy, Charlotte de la Verdure, dame de Ternas, joints à elles Nicolas-Joseph de la Verdure, Lamoral-Jean-Benoît Fromentin, seigneur de Sains, trésorier de France à Lille (1745) ; — Marie-Dominique-Thérèse de Muffet, dame de Lalaque (1746) ; — Jean-Nicolas Dupont, s^r de Castille, secrétaire du Roi à Lille (1746) ; — Jacques Scorpion, conseiller au Conseil d'Artois (1747) ; — Guy-Louis Lemaitre de La Sablonnière (1748) ; — Thérèse Decroix, veuve de Jean Willart, conseiller au Conseil d'Artois (1748) ; — d^{lle} Marie-Isabelle Caron, veuve de M^r Jean-François Denis, avocat ; — Michelle-Claude Denisy, veuve de Liévin Brunel, avocat, et Charles Flippe, notaire ; — Joseph Delassus, procureur du Roi ; — Philippe Debret, rentier ; — Marie-Thérèse Liévain, veuve d'Antoine Lagneau, procureur ; — messire Jean-Baptiste Doremieux, chevalier de Saint-Louis, et Louis-Xavier Deslavier, avocat (1752) ; — Charles Louis, baron de Roisin, chevalier d'honneur au Parlement de Flandre ; — Marie-Joseph Palisol, veuve de Jean-Joseph Thiéret, lieutenant-colonel du régiment de province, demeurant à Vic, diocèse de Metz (1755) ; — Yves-Joseph de Chivrol, seigneur de Bellerive ; — Marie-Albertine Lalain et Philippe de Gargan, chevalier, seigneur de Rollepot ; — Louis François, procureur au Conseil d'Artois, et Augustine Le Poivre, son épouse ; — Louis Pochon, bourgeois.

H. 1086. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1748-1772. — Dossiers de même nature. — Mises de fait contre : Jean-François Merland, écuyer, et Augustin Druon Planquette ; — J. Testelin, aubergiste ; — M^e Bertraud Cahuré, avocat et professeur de droit à l'Université de Douai (1748) ; — Pierre Taillandier, notaire à Arras ; — Quingnard, commis au greffe des États (1760) ; — Guislain Le Maire, fermier de la Court-au-Bois (1762) ; — Antoine de Gouves, bourgeois et marchand de vin en gros et les Jésuites d'Arras ; — Jean-François-Noël de Rochefort et Marie-Henriette Deleau ; — Marie Dupont, épouse de noble Charles-Laurent de Fiennes, écuyer, s^r de Vieille-Église, ancien capitaine d'infanterie ; — le marquis de Coupigny, légataire universel d'Antoine-François-Dominique de Coupigny ; — Antoine-François-Joseph Leroux, avocat au Conseil d'Artois ; — d^{lle} Marie-Florence de Coupigny, veuve de François de Gauville ; — Charles-Alexandre de France, baron de Vaulx ; — les mayeur

et échevins d'Arras ; — Louis Caron, avocat au Parlement (1772).

H. 1087. (Liasse.) — 70 pièces, 1 parchemin, 78 papier.

1696-1761. — Mises de fait signifiées à l'Abbaye pour insolvabilité de gens habitant ses pouvoirs ; — sur la maison de Guillaume François, rue Méaulens (1696) ; — Marie Delebecque, veuve de Jacques Lopez ; — Pierre Lesoing et Barbe Gamand ; — Philippe Alleaume, ancien officier du régiment de Saint-Simon ; — la seigneurie de Divion, à la famille Dupont ; — dame Marie de La Verdure, veuve de Louis-Antoine Caudron, écuyer, s^r d'Ércourt, dame de Gavrelle ; — les héritiers de Mathias Roussel, mayeur de Reux ; — dame Anne-Pierre de Blondel, veuve de Palisol-Warluzel ; — dame Catherine Boiselle, dame de Mercatel, veuve de François Cloré, écuyer, conseiller du Roi ; — Albert Bourdon, écuyer, lieutenant des gardes de la porte du Roi, demeurant ordinairement à Paris ; — Maximilien Corrier, avocat ; — Philippe Saudemont, cabaretier, demeurant à Vis-en-Artois.

H. 1088. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1762-1765. — Dossiers de même nature. — Mises de fait contre Pierre-Antoine Froissart, chirurgien, demeurant à Monlauban ; — Marlin Delabre, lieutenant d'Écoivres ; — Jean-Baptiste de Simencourt, notaire, pour emprunt fait à Albert Évrard, s^r de Béthonsart ; — François Laguilliez, homme d'armes de la compagnie d'Orléans ; — Louis-Étienne Bacler, directeur de la porte de la ville d'Arras (1762) ; — Guislain Boisieux, lieutenant d'Achief-le-Petit ; — testament de dame Marie-Louise-Jeanne Plomel de la Pinoterie, veuve de messire Michel de Renty, ancien capitaine du régiment dauphin infanterie ; — main assise sur les biens de Blaise de Douay, écuyer, s^r de Baimé, du Prahedrez, bois d'Habart, etc.

H. 1089. (Liasse.) — 27 pièces : 12 parchemin, 15 papier.

1212-1500. — Conflits avec les souverains. — Lettre de Louis, fils aîné du roi de France, se réservant (1212) tout ce qui appartenait au comte de Flandre sur la terre de Saint-Vaast, le meurtre, le rapt, l'incendie, le vol, l'ost et la chevauchée, la monnaie, le recours en cas de justice, le gaule, et fixant les droits juridictionnels de chacune des parties (voir Guiman,

f. 117). — Sentence arbitrale 1215 au sujet des difficultés élevées entre l'Abbaye et le comte d'Artois pour le tonlieu des pâturages d'Hervain, etc. — Arrêt du Parlement 1268 au sujet de la justice du Comte dans les terres de l'Abbaye. — Arrêt du Parlement (1269) qui interprète la charte du roi Louis et déclare en quelles circonstances les religieux de Saint-Vaast doivent comparaître aux assises de la cour du Comte. — Arrêt du Parlement 1270 ordonnant aux gens du Comte de rendre aux religieux de Saint-Vaast les biens qu'ils avaient saisis. — Charles de Guy, comte de Saint-Pol 1274, reconnaissant qu'il n'a nulle juridiction, justice ou seigneurie dans les terres de l'Abbaye. — Arrêt du Parlement (janvier 1279) déclarant que le comte d'Artois ne peut avoir connaissance des sept vassaux de l'Évêque et de l'Abbé que les échevins ont bannis injustement. — Arrêt du Parlement (1285) renvoyant devant le comte d'Artois la cause de ceux qui, après s'être révoltés contre les échevins d'Arras, s'étaient réfugiés dans les terres de Saint-Vaast. — Différend (1303) entre l'Abbaye et le comte d'Artois, celui-ci prétendant sur Saint-Vaast le droit de « garde gardienne » et de juridiction (p. 1-14). — Procès (1309-1312) entre l'Abbaye et la Comtesse relatif à la juridiction sur le moulin de Poterne. — Molifs qu'invoque le procureur de la comtesse d'Artois pour justifier l'appel que la dite comtesse a fait à sa cour contre Mahieu de la Croix, dit Auvergnat (1322). — Arrêt du Parlement déclarant que les religieux de Saint-Vaast « n'ont à répondre en la cour du Comte que pour les faits de haute justice, meurtre, rapt et incendie édictés dans la charte du roi Louis et non pour autre chose » (p. 15-19). — Extrait d'un arrêt du Parlement (1335) déclarant que l'Abbaye n'a pas la justice dans toutes ses possessions. — Autre arrêt du Parlement (16 janvier 1342) déclarant qu'en certains cas l'Abbaye est justiciable du Comte

(p. 20-21). — Reconnaissance (1442) des officiers du Comte pour exploits au pouvoir de la Vigne. — Autre des mêmes (1458) d'avoir indûment instrumenté, à Athies, contre un nommé Malfait, et à Arras, contre Bastien Caudrelier, accusé de vol dans le cimetière de l'église de la Madeleine — Avis divers (1502) sur la connaissance des crimes par le Comte et par l'Abbaye respectivement (p. 22-27).

H. 1090. (Liasse.) — 55 pièces : 6 parchemin, 49 papier ; 2 seaux.

1326-1769. — Procès avec les sièges royaux pour la haute justice. — Lettre du bailli d'Amiens (mars 1327) à celui de Lille, lui enjoignant, en vertu d'un mandement royal du 29 décembre 1326, de n'entreprendre rien sur les sujets et terres de Saint-Vaast en Lalleu et dans la châtellenie de Lille parce que la garde des terres appartient au roi de France et qu'elles relèvent du bailli d'Amiens ; arrêt du Parlement (1331) sur cette affaire (p. 1-8). — Attestations (1521-1522) de la compétence de la prévôté de Beauquesne, qui peut condamner jusque 60 s. d'amende (p. 9-10). — Procès (1580-1582) contre le Conseil d'Artois et la Gouvernance, prétendant s'attribuer certains cas criminels que revendique le siège de Saint-Vaast (p. 11-25). — Affaire de l'Abbaye contre le bailliage de Bapaume (30 juillet 1650) au sujet de la justice dans le village de Bihucourt ; — pièces produites : extrait des audiences du siège de Saint-Vaast (1599-1613), extraits de cartulaires (1212-1519), attestations diverses (p. 26-51). — Acte produit pour un procès en 1706 et par lequel les officiers du duc de Bourgogne reconnaissent (5 juin 1451) qu'ils ont indûment instrumenté à Boiry-Saint-Martin. — Sommation (1709) faite au siège de Saint-Vaast de remettre aux officiers de la Gouvernance les criminels condamnés à mort (p. 52-55).

SIXIÈME PARTIE.

BIENS EN GÉNÉRAL.

H. 1091. (Liasse.) — 12 pièces : 6 parchemin, 6 papier ; 9 seaux.

1337-1761. — *Arras.* — Accord entre l'Abbaye et le Chapitre d'Arras au sujet des dîmes de Beurains, Écurie et Neuville-Saint-Vaast (6 mars 1337 n. s.) — Vidimus (1110) d'un accord passé en 1363

entre l'évêque d'Arras et le Chapitre de l'église N-D., où il est stipulé que si les arbitres choisis par les parties ne sont pas d'accord, l'abbé de Saint-Vaast sera appelé pour trancher le différend. — Accord entre l'abbé et le Chapitre (1508) sur les ordres, les services, les assemblées, les processions, l'Hôtel-Dieu en

cité, le mesurage du gaule, les dîmes de Simencourt et d'Oppy, le pré du Blanc-Rosier, etc. — Autre accord (1^{er} juillet 1631) où sont réglés plusieurs différends concernant des rentes dues par les deux parties respectivement, le gaule, les dîmes de Simencourt, le fief de Biache. — Autre (8 janvier 1677) au sujet de prétentions réciproques de droits seigneuriaux sur le pré du Blanc-Rosier et des terres à Roelincourt, Neuville-Saint-Vaast, Héés, etc. — Autre (1686) relatif aux dîmes à la fois réclamées par les parties à Oppy, Boiry-Becquerelle, Simencourt, Héés, etc. — Nouvel accord (12 juillet 1693) entre les mêmes au sujet des dîmes de Neuvireuil et Oppy. — Transaction (7 novembre 1761) pour la mouvance de 9 pièces de terre situés aux terroirs de Sainte-Catherine, Écurie et Roelincourt.

II. 1092. (Liasse.) 34 pièces : 9 parchemin, 23 papier ; 9 sceaux.

1349-1425. — *Arras* suite. — Accord enregistré au Parlement (18 juillet 1349) entre l'Abbaye et les échevins, habitants, et arbalétriers d'Arras relatif aux lieux où ils demandaient commun pâturage entre Anzin et Athies, à l'achal du poisson, aux maisons touchant les murs de l'Abbaye, à la justice et à la seigneurie qui appartiennent totalement à l'Abbaye dans ces lieux et pâturages ; — exécutoire de l'arrêt relatif la réparation faite par les arbalétriers, l'offrande de l'arbalète garnie d'argent et du cierge de cire. Les arbalétriers avaient causé de grands dommages aux prérogatives de l'Abbaye, en la troublant dans sa propriété des rives de la Scarpe, d'Anzin à Athies « où ils estoient venuz à bannière desployée et en armes et avoient coupé grant quantité d'arbres, exacté les diz lieux, rompu estaux et molins », etc. — Accords (22 août 1352) à la suite de différends élevés entre l'Abbaye, le comte d'Artois et la ville d'Arras relativement à la maltôte que doivent payer les fermiers de l'Abbaye, les fourches érigées par l'Abbaye dans son enceinte, la maltôte et l'afforage réclamés par les échevins dans le fief des Noquets, le ban rédigé par eux contre les drapiers des pouvoirs de Saint-Vaast (p. 1-7). — Concordat (1^{er} juillet 1363) entre l'Abbaye et la Communauté d'Arras pour l'ouverture dans les maisons particulières de « boves, cheliers, puies, estaques », etc. — Concordat (14 avril 1386) entre le comte d'Artois et l'Abbaye sur la connaissance des cas de haute justice réclamée par les deux parties tant dans l'enclos du monastère que dans toutes les terres de l'Abbaye situées dans le comté d'Artois (p. 8-11). — Accord fait devant le Parlement entre

le Comte et l'Abbaye (30 avril 1386) concernant le nef de la mairie de Blaugy, les exemptions du droit de fouée, la levée des cadavres, etc. — Accord semblable (1388) au sujet de la levée du cadavre d'un enfant trouvé noyé dans « une flasque d'yaue nommée Nyau-mont » appartenant à l'Abbaye. — Accords (1385 et 1390) entre l'Abbaye, le comte d'Artois et les maire et échevins d'Arras sur la justice de Saint-Vaast dans ses terres et spécialement dans l'enclos du monastère, et aussi sur les cas de justice que peut instruire le Comte contre les sujets de l'Abbaye. — Reconnaissance (1391) par Pierre de Latre, conseiller du duc de Bourgogne, que les officiers dudit duc ont indûment « exploité » à Biache, Thélus, Tilloy, Héés, Bailleur, Berneville, Ransart, Vis-en-Artois (p. 15). — Concordat entre le duc de Bourgogne, les maire et échevins d'Arras et l'Abbaye (13 décembre 1418) touchant les « coutures » de Saint-Michel, les prés du Noeç, les tranchées aux fortifications, etc., etc. ; — nombreuses copies (p. 16-33). — Autre accord (17 juillet 1425) entre les mêmes au sujet des tailles et impôts levés à Méaulens, Demencourt, Beaudimont (p. 34).

II. 1093. (Liasse.) — 25 pièces : 5 parchemin, 20 papier ; 11 sceaux.

1447-1735. — *Arras* suite. — Accord dit de Nanterre (15 avril 1447, voir Guiman, f^o 249). — Conférence entre l'Abbaye et la Ville (1608-1609) au sujet de la justice et de la police dans les pouvoirs de Saint-Vaast et de droits divers, principalement le quart forain, le droit de fonds, les afforages, pour la construction d'une rue près du collège, les titres de propriété sur le marais Saint-Michel, les hôpitaux et la bourse commune des pauvres, la banalité des moulins de Saint-Vaast, le nettoyage du Crinchon, le droit de vent, l'épalage des poids et mesures, etc. — Enregistrement des lettres patentes (19 janvier 1617) confirmant les concordats, les privilèges, etc. (p. 1-6). — Concordat (1715) entre la Ville et l'Abbaye élaboré par des commissaires du Conseil d'Artois à la suite de différends nés entre les deux parties sur la justice dans l'enclos du monastère, le droit de tonlieu, le mesurage des grains, le hansage du sel, le strage, les rentes à payer par les échevins aux religieux, etc. — Observations des religieux de Saint-Vaast sur quelques articles du précédent concordat : — pièces produites : accords similaires, arrêts, etc., pour les villes d'Aire, de Lille, de Lyon, de Gand, de Courtrai, de Douai (1516-1731, p. 7-25).

II. 1094. (Liasse. — 112 pièces : 10 parchemin, 92 papier; 1 seau.

1713-1731. — (*Arras* suite). — Procès devant le Parlement entre l'Abbaye et le Magistrat au sujet de la justice et de la police dans les pouvoirs de Saint-Vaast. — Arrêt du Conseil d'État du Roi (21 janvier 1714) renvoyant au Parlement de Paris le procès susdit; — lettre des échevins au Roi pour lui faire constater le mauvais vouloir apporté par l'Abbaye à hâter l'exécution de ce précédent arrêt en n'instruisant pas leur affaire; — requête du Magistrat au Roi lui demandant d'évoquer en même temps devant le Parlement tous les différends pendants entre l'Abbaye et la Ville depuis l'an 1681 jusqu'au dernier en date, celui de 1714, contre les portefaix pour qui la Ville a aussi pris fait et cause; tous ces litiges sont divisés en six classes; — 1^o droits de seigneurie, droit de fonds, possession des héritages, autorisation à obtenir pour ouverture de puits, pose d'enseignes, droits seigneuriaux d'entrée d'issue et de relief; rapports d'héritages et actions réelles, police dans les pouvoirs, droits honorifiques; au total 21 procès; — 2^o contestations renvoyées en la cour sur la juridiction civile personnelle et comprenant les exploits faits par les officiers du Magistrat et que l'Abbaye repousse; — 3^o procès touchant les juridictions criminelles revendiqués par les religieux comme étant dans les pouvoirs; ces procès ont pour but de faire condamner à l'amende les sergents de la Ville qui ont fouetté des criminels, d'interdire au greffier criminel de la ville d'aller « faire les huées contre les criminels au delà du perron », de faire réprouver le Magistrat qui s'est ingéré dans certaines levées de cadavres, et qui a fait prisonnier un voleur retiré sous le portail de l'Abbaye; — 4^o procès concernant les droits de seigneurie, l'épalage des mesures, la visite des cabarets, etc.; — 5^o privilège de « voye d'arrêt » et droits honorifiques dans les assemblées publiques; — 6^o droits de seigneurie réclamés par les religieux dans la citadelle, l'Esplanade, les hautes fontaines; le Magistrat de la Ville demande de réformer et restreindre tous ces privilèges de Saint-Vaast. — Mémoire (3 septembre 1715) contenant les griefs des maire et échevins d'Arras au sujet de tous ces procès; les religieux n'ont pas la seigneurie sur la Ville, qui florissait plus de 500 ans avant que l'Abbaye fût fondée; les plaignants s'appuient sur les témoignages de Ptolémée, Grégoire de Tours, César et ses *Commentaires*, la charte de Philippe-Auguste de 1194, celles de Louis VIII de 1211, de Robert d'Artois de

1268, du duc de Bourgogne de 1316, l'accord de 1389 entre la comtesse et les échevins, le traité de paix d'Arras ou charte de Louis XI de 1482, les privilèges accordés à la ville de Franchise par Louis XI, la charte de Charles VIII de 1485, le traité de paix de Senlis, la coutume locale de la Ville, ses droits domaniaux; ils repoussent ensuite les droits « prétendus » de l'Abbaye. En regard de l'énumération des droits et privilèges que la Ville s'adjudge, un moine a piqué des notes curieuses traduisant l'état d'esprit général du couvent à la lecture de ce mémoire: « erreur manifeste »; — « système admirable ou pour mieux dire tout à fait ridicule »..... etc. — Dans un mémoire encore plus volumineux que le précédent, l'Abbaye réfute la thèse du Magistrat et soutient ses droits (3 juillet 1716). — Ordonnance du Conseil de l'Abbaye (2 septembre 1716) défendant aux habitants des pouvoirs et fiefs d'adhérer à l'ordonnance des maire et échevins du 28 août 1716 concernant la police des cabarets et des marchands; — mémoires imprimés par l'Abbaye sur la question de savoir à qui appartient le droit de police chez les marchands. — Mémoire pour le grand bailli, les barons de Bailleul, de Gavrelle, de Beaumetz, de la Martiny et consorts plaidant contre les maire et échevins d'Arras: les premiers défendent leur propre patrimoine, l'exercice de la juridiction attachée à leurs baronnies que les seconds veulent leur usurper. — Nouveau mémoire pour les maire et échevins d'Arras contre l'Abbaye, les premiers prétendant exercer la justice civile et criminelle et le droit de police dans toute l'étendue de la ville, les seconds voulant en excepter certains pouvoirs. — Attestation par-devant notaires fournie par plusieurs marchands « demeurant dans les fiefs et pouvoirs de l'abbaye Saint-Vaast enclavés dans la ville d'Arras, qu'ils n'ont jamais reconnus pour seigneurs desdits fiefs que les sieurs religieux et abbé de Saint-Vaast ni d'autres juges en première instance » (13 juillet 1717). — Arrêt du Parlement (2 décembre 1717) cassant les précédentes sentences rendues au profit des échevins. — Correspondance de l'Intendant, du cardinal Rohan, de dom Tirsay et autres relative à ce procès (1719-1720). — Nombreuses pièces de procédure, mémoires, sentences, nominations de procureurs, etc.; — inventaire synthétique des pièces produites par l'Abbaye, faisant remonter l'affaire jusqu'aux origines: « la ville d'Arras tire son origine de l'abbaye Saint-Vaast, preuves; — la seigneurie universelle de la Ville, des faubourgs et banlieue appartient à l'Abbaye », etc. (1731).

H. 1095. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1245-1731. — *Arras* (suite). — Suite du procès entre l'Abbaye et la Ville; — pièces produites par les religieux, extraits de registres de la Renterie (1313-1710) fondant le droit domanial de Saint-Vaast sur les « grâces » que de tout temps l'Abbaye était appelée à donner pour « creuser, fouir, hauer », etc., dans les pouvoirs; — pièces produites par la Ville: extraits de cartulaires, accords, arrêts du Parlement, sentences du Conseil d'Artois, pour prouver la juridiction du Magistrat dans les pouvoirs de l'Abbaye (1245-1702); — copies authentiques de plusieurs inventaires de meubles dressés par les officiers de Saint-Vaast après décès de personnes habitant les pouvoirs (1622-1711); — extraits des comptes de la Ville portant sur des articles qui intéressent les pouvoirs de l'Abbaye (1396-1691).

H. 1096. (Registre.) — In-folio; 146 feuillets, papier.

1688-1716. — *Arras* (suite). — Extraits des registres aux saisines de la salle abbatiale produits dans le procès de 1717, précédemment cité.

{H. 1097. (Registre.) — In-folio; 667 feuillets, papier.

1718. — *Arras* (suite). — Inventaire des pièces produites par les religieux appelant au Parlement des sentences et ordonnances de 1702 et 1715; procès qui aboutit à la cassation de ces sentences (v. art. 1104).

H. 1098. (Registre.) — In-folio; 255 feuillets, papier.

1718. — *Arras* (suite). — Suite de l'inventaire de production.

H. 1099. (Liasse.) — 103 pièces: 11 parchemin, 92 papier.

1285-1717. — *Arras* (suite). — Haute justice; conflits avec l'Échevinage. — Énumération des griefs que les échevins ont contre l'Abbaye: Jean le Grant, prévôt de Beauquesne, à la requête de Saint-Vaast a opéré une saisie dans la maison de Jean de Vegelay et au four de Jean Paiele; le même prévôt a enlevé les biens d'un meunier, bourgeois d'Arras, que les échevins avaient « bullés »; — le bailli d'Amiens, toujours à la requête de l'Abbaye, a cité par-devant lui le châtelain d'Arras qui avait fail arrêter, sur la couture Saint-Michel, une femme bannie; « item du fossé que cil de Saint-Vaast ont fail en le voie maneresche a le costure Saint-Mi-

chiel qui soloit estre grand chemin de LA piez et ores l'ont cil de Saint-Vaast ci estrécié pour le fossé qu'il ont fait que charrete ni puet passet; Item du blok qui estoit à Arras au pont Saint-Vaast en une place là où on lieve les tondeurs, liquel blok il i avoit esté deslontiens que il puet souvenir pour ce que li bailliu d'Artois et li eskevins d'Arras avoient fait refaire ce blok si que il l'avoient d'usage, li prevoz de Biauhaisne ou son commant à la requeste ceus de Saint-Vaast a fait oster ce blok et mettre en la main le roy »; Guillaume de Hangest, bailli d'Amiens, a fait enlever « le planquette » à laquelle les échevins avaient seuls coutume de toucher; les religieux ont fait une emprise sur le Crinchon et sur le chemin de « Royval » en dehors de Sainte-Catherine. — Copie d'une ordonnance royale (20 juillet 1307) mettant fin aux vexations imposées par les échevins aux religieux de Saint-Vaast, « les échevins mettant paine que nulz ne vende et administre asdits religieux, chars, poissons ne aultres vivres, item que nulz voilturiers n'amaine laine ne carbon pour la pourveance des ditz religieux, item que nulz ouvriers ne fauchent leurs prelz... ». — Lettres de non préjudice données (3 avril 1348, n. s.) par les bailli, maire et échevins à l'Abbaye pour l'arrestation au four de la Batterie de Jacot Goret, fermier justiciable de Saint-Vaast. — Sentence du bailli d'Amiens (14 juillet 1372) entre l'Abbaye et la Ville sur l'arrestation de Jean Mouton, justiciable de l'Abbaye (p. 1-8). — Consultation pour l'Abbaye (xv^e siècle) au sujet d'un procès entre elle et les échevins sur la haute justice dans la ville et le droit de confiscation. — Lettres de non préjudice (1505) données par la Ville pour levée de cadavres. — Procès entre la Ville et l'Abbaye (1532-1535) qui réclame une indemnité pour des herbes fauchées sur les « crêtes de la venteille du Noeq à la planche de Beauregard » incorporées dans les fortifications. — Reconnaissances (1581-1626) sur plaintes, par les sergents d'Arras, pour exploits de justice indûment faits par eux dans les pouvoirs de Saint-Vaast (p. 9-37). — Reconnaissance (1583) par le Magistrat du fait que l'Abbaye lui a renvoyé pour les juger trois prisonniers, bourgeois d'Arras. — Procès avec la Ville (1588) pour juridiction, procès et mesure, etc. — Copie produite en 1625 de l'érection de l'Artois en comté. — Concordat entre la comtesse et les échevins (1309): les échevins auront la connaissance des prisonniers qui iront contre leurs ordonnances et le privilège de confiscation sur tous les biens des bourgeois de la ville, en quelque lieu de la seigneurie de la comtesse qu'ils soient situés.

— Rédaction en Conseil de l'Abbaye (11 juin 1647) des points que le rentier devra présenter aux mayeur et échevins : le concordat de 1363 sera observé ; nul ne pourra faire ouverture de celiers sans le gré de Saint-Vaast ; on réclamera tous droits de justice et de seigneurie dans la ville, même sur les crêtes et fossés, selon l'arrêt du Parlement de Paris de 1118 ; nul ne pourra toucher au fonds sans congé (arrêt du Parlement de 1117 ; il sera loisible à Saint-Vaast d'acheter le poisson à toute heure « sans eswart » ; l'Abbaye demande la destruction d'un moulin érigé avec le consentement du Magistrat, etc. — Procès contre des sergents de la ville et du châtelain qui ont instrumenté dans les fiefs de l'Abbaye (1661). — Mémoire (1681) pour la Ville contre l'Abbaye dans un procès au sujet de la seigneurie. — Sentence du Conseil d'Artois (28 février 1682) contre les maire et échevins qui ont levé le cadavre de Marie Hbert, assassinée, sans appeler les officiers de l'Abbaye (p. 38-56). — Procès contre le Magistrat d'Arras (1685-1717) qui veut s'emparer du droit conventionnel sur les immeubles vendus dans les pouvoirs et francs fiefs de l'Abbaye ; pièces produites (1356 à 1656, p. 57-103).

H. 1100. (Liasse.) — 114 pièces : 8 parchemin, 106 papier.

1194 - 1720. — *Arras* (suite). — Procès (1692-1703) entre l'Abbaye et le Magistrat d'Arras qui prétend que la maison du meunier de Poterne est tenue de l'Échevinage (p. 1-23). — Nouveau procès (1698-1699) entre les deux mêmes parties au sujet de la police (p. 24-26). — Collation devant Detahaye, conseiller au Conseil d'Artois, des pièces produites par l'Abbaye contre la Ville (17 juin 1700, p. 27). — Sentence du Conseil d'Artois (11 juillet 1703) qui en annule une autre du Magistrat d'Arras portée contre Jean de Sailly, arpenteur, et qui lui interdisait de lever le plan de la ville pour le compte de l'Abbaye (p. 28-30). — Inscription en faux de la part de Saint-Vaast contre une prétendue charte de Philippe-Auguste produite par le Magistrat d'Arras au sujet de la juridiction dans ses mouvances (1703). — Extraits du « registre des interpellations » portant les certificats que les sergents du Magistrat se sont fait accompagner de ceux de l'Abbaye pour instrumenter dans les pouvoirs (1701-1706). — Procès contre le Magistrat d'Arras, qui veut connaître d'un crime arrivé près du moulin du Rivage (1705) ; — autre (m. d., p. 31-41) pour un crime commis près du portail de l'église de l'Abbaye. — Extraits des mémoriaux de la

Ville produits dans un procès contre l'Abbaye en 1706 (p. 42-57). — Procès contre le Magistrat (1709), qui a fait emprisonner les maçons qui ont, sur ordonnance de Saint-Vaast, fait une muraille fermant l'entrée d'un flégrad rue Saint-Maurice ; — autre contre le même, qui a fait indûment apposer les scellés chez Dassonval, rue des Agaches (1709-1711) ; — délibération du Conseil de l'Abbaye défendant aux habitants de ses pouvoirs de plaider devant le Magistrat d'Arras (6 octobre 1711) ; — procès (1713) entre le Magistrat et l'Abbaye qui a fait exécuter une sentence criminelle de son siège ; — procès entre l'Abbaye et la Ville pour l'administration du collège (vers 1720). — Pièces produites dans divers procès : charte de Philippe-Auguste en faveur de la Ville (1194) ; extraits de cartulaires (1371-1528, p. 58-114).

H. 1101. (Liasse.) — 85 pièces : 10 parchemin, 75 papier ; 3 sceaux, 2 dessins.

1443 - 1750. — *Arras* (suite). — Bâtimens et mobilier. — Place Saint-Vaast. — Lettre de Charles VII (16 mai 1443) aux prévôts de Beauquesne et de Péronne leur demandant une enquête sur la conduite de Jean Bouchet, qui a produit, en démolissant le 19 mars 1443 la barrière des religieux, une lettre de complainte obtenue du Roi par le Magistrat. — Mémoire (1443) pour l'Abbaye sur les barrières du cimetière nommé la Place Saint-Vaast : « premiers que au dehors d'icelle église du lez vers la Magdelaine et Court le Conte a une grant haulle et spacieuse terre et place, laquelle se restreche au cornet d'un mur en allant vers le bouge et principale entrée d'icelle église et va finir par devant l'ostellerie S^t Vaast, à l'enbougement duquel pont au lez d'en haul est plantées bien dru et est sy longtemps qu'il n'est mémoire en contraire grandes et haulles planques de grès, tellement que on ne y peut passer ne aller ou mouler à car, queval ne brouette sinon de pié tant seulement et nng à nng par chascune espace ». Cette place, qui est sous la juridiction entière de l'Abbaye, sert de sépulture aux gens morts à l'hôtellerie ; malgré les titres de propriété de l'Abbaye, le Magistrat obtient des lettres royaux contre elle. — Plaidoyer de Luillier, procureur des religieux, devant le Parlement (19 et 21 novembre 1443), contre l'échevinage et le sergent du Roi. — Lettre de Charles VII (7 décembre 1444) aux bailli d'Amiens et prévôt de Beauquesne, leur demandant une enquête au sujet de bris de clôtures de la place Saint-Vaast par le Magistrat d'Arras. — Extrait

de l'accord de Nanterre sur ce sujet (p. 1-10). — Procès (1583-1592) entre la Ville et l'Abbaye sur la clôture de la place Saint-Vaast ; lettre des religieux aux échevins leur faisant connaître le projet de clôture ; objections de ceux-ci et réponse de l'Abbaye ; appel au roi de cette affaire ; la Gouvernance d'Arras accorde l'autorisation de construire, à condition que l'Abbaye fasse au préalable « esvidier toutes les terres qui sont en ladite place depuis ledit mur du coste de ladite chapelle jusqu'au coing de la maison du greffier Hapiot » ; — mémoire de la part des échevins pour s'opposer à la fermeture ; — les officiers fiscaux consentent à ce que l'Abbaye suive son projet ; — attestation de plusieurs individus (28 mars 1581) affirmant que cette place fut, de temps immémorial, la propriété de Saint-Vaast ; — requête au Roi de la part de l'Abbaye pour obtenir l'autorisation (août 1581) ; — lettres patentes du Roi (7 septembre 1581) permettant « de clore ladite place à commencer le mur de closture depuis la chapelle nostre dame en Castel entre deux verrières regardant sur ladite place... jusqu'à la chaussée estant au devant de la croix assise en ladite place... », à condition de réparer la chaussée et de respecter les droits des voisins ; — avant-projet des travaux pour la fermeture de la place Saint-Vaast par Jacques Lau et Philippe Tarbaut, maîtres maçons, assisté de M^e Nazaire de le Val, mesureur (6 octobre 1584) ; — « instruction (8 octobre 1584) pour le personnage qui fera voiage en court afin de poursuivre la requête présentée à l'effect de fermer la plache de Sainct-Vaast » ; — relation des « ruses avec le Magistrat pour cette clôture ; on tient des propos propres à faire soulever le peuple » ; — copie de l'avis du Conseil d'Artois ; — mémoire adressé par Saint-Vaast au comte de Hénin, gouverneur d'Arras ; — lettres patentes de Philippe II (17 novembre 1584) autorisant l'Abbaye à faire les travaux demandés à condition de payer 6 florins de rente annuelle au Domaine ; — lettres patentes de Philippe (15 février 1585) permettant que ces 6 florins puissent être rachetés par l'Abbaye par un versement de deux cents florins (1586) ; — lettres d'arrentement à l'Abbaye (1592) d'une petite place adjacente au jardin abbatial et au Crinchon, moyennant 2 chapons au Domaine ; un petit plan du terrain y est annexé (p. 11-56). — Nouveau débat (1750) entre l'Abbaye et le Magistrat au sujet de la place Saint-Vaast. Note informe disant que : « les fermetures de la place de S^t Vaast n'ayant été faites qu'en vertu d'une ordonnance du Conseil d'Artois, la démolition qu'en a ordonné M. l'Intendant paroît absolument

irrégulière à MM. les conseillers et ils pensent que le Roi lui-même n'auroit pas donné pareil ordre sans s'être fait rendre compte préalablement des motifs qui avoient occasionné l'ordonnance du Conseil ». — L'Abbaye communique au Magistrat les lettres patentes (18 août 1750) autorisant la reconstruction des bâtiments claustraux et demande les alignements nécessaires ; — les travaux préliminaires étant commencés, les maire et échevins font opposition (22 septembre 1750) à leur poursuite, ils défendent aux religieux de toucher, en quelque façon que ce soit, aux rues, flegards et places de la ville et leur ordonnent de démolir dans les 24 heures les fermetures qu'ils ont fait construire sur les rues, notamment « celles sur la place publique vis à vis de leur église » ; — réponse de Saint-Vaast (23 septembre 1750) qui continuera les travaux ; — requête du Magistrat à l'Intendant de Picardie (10 et 12 octobre 1750) pour qu'il ordonne la cessation des travaux ; — assignation en Parlement (21 octobre 1750) ; — mémoire rédigé par dom H. d'Assenoy (22 octobre 1750) où sont consignés les titres de propriété de Saint-Vaast sur la place en question ; — autre mémoire (m. d.) sur le même sujet ; — réplique du Magistrat (28 octobre 1750) ; — procès-verbal (29 octobre 1750) par les officiers du siège de Saint-Vaast de la démolition des murailles de fermetures dressées par les religieux, démolition opérée sur l'ordre de l'Intendant ; — procès-verbal (20 novembre 1750) relatif à l'inscription qui se trouve sur la croix érigée en la place Saint-Vaast : sur une bande de 2 pouces de large et 21 de circonférence est écrit « en lettres gothiques enfouccées : $\frac{1}{4}$ L'AN MIL CCC XL ET VII L'ARBE DE SAINT-VAAST JEHAN DU CLERC, NATIF DE DOUAI, FIST FAIRE CESTE CROIX ET METTRE EN CEST...., étant à remarquer que les écornures et arrachures de la dite platte bande altèrent le restant de l'inscription » ; — dessin de cette croix par Laurent Linque, géomètre, avec *fac-simile* de l'inscription. — Extrait du manuscrit intitulé : *Miscellanea ad historiam celeberrimi et regii monasterii Sancti Vedasti Atrebatensis spectantia, quæ omnia collegit et digessit dominus Nicolaüs Hebert, religiosus dicti monasterii, anno Domini 1721*, qui contient la relation de l'érection par Jean du Clercq de la croix de Saint-Vaast et copie de l'article du concordat de Nanterre sur ladite croix. — Évocation du litige au Conseil d'Artois (24 novembre 1750). — Transaction (23 décembre 1750) entre l'Abbaye et le Magistrat mettant fin au différend et donnant les alignements réclamés (p. 57-85).

II. 1102. (Liasse. — 84 pièces, 4 parchemin, 80 papier.

1591 - 1741. — *Arras* (suite). — Procès-verbal de visite des murs de l'Infirmerie (28 mai 1591). — Visite des greniers (20 janvier 1599). — Projet 1600 de l'abbé de Cavrel de faire faire un dortoir pour tous les religieux ; en marge ; non exécuté. — Requête au Magistral (1605) par les voisins de l'Abbaye contre l'exhaussement des chaussées au-devant de leurs maisons, vis-à-vis du quartier des princes. — Lettre du Conseil privé des archiducs (9 janvier 1612) autorisant les religieux à poursuivre la construction d'une maison vis-à-vis de la vieille porte du monastère. — Devis des « formes » du chœur de l'église de l'Abbaye (16 juin 1625). — Toisé des maçonneries entreprises pour les écuries (1629). — Marché (16 octobre 1656) avec Mare de Havre, vitrier (p. 1-8). — Attestation des dégâts causés aux bâtiments claustraux par l'incendie allumé par le feu du ciel dans la nuit du 30 au 31 mars 1661 ; expertises des pertes, devis des réparations ; — paiements faits aux habitants de la ville et aux soldats qui ont travaillé à l'extinction du feu (p. 9-18). — Bail de la maison du carillonneur, en face de la vieille porte (1663) ; en note : cette maison a été démolie en 1741. — Marché (1665) pour la reconstruction du clocher (p. 19-22). — Visite du quartier Saint-Martin menaçant ruine, et démolition de la salle de la Paix sur arrêt du Grand-Conseil (1683-1686, p. 23-37). — Visite du dortoir et travaux de menuiserie (1685, p. 38-44). — Accord avec un couvreur de tuiles pour l'entretien des toitures durant deux années, moyennant 100 livres par an (1687) ; — journal du paiement des ouvriers et des livraisons de matériaux (1685-1687). — Marché (1689) avec un couvreur d'ardoises pour neuf années. — Marché et mesurage des travaux de maçonnerie du clocher (1691-1697) faits par le nommé de la Forge (p. 45-67). — Devis (septembre 1700) pour faire un tambour et autres pièces au carillon de l'Abbaye. — Paiements faits par dom Hadulph de Los (1703-1708) pour la construction et le montage d'une nouvelle horloge (p. 68-73). — Visite des orgues (1719) et devis des réparations à y effectuer ; nouvelles réparations aux mêmes orgues (1727) par le facteur Cacheux pour que l'instrument « aille à la satisfaction du s^r de Lauvoy, notre organiste ». — Visite du parloir et réparations à faire à la salle des États (1720) ; — visite de la maçonnerie du clocher (1721). — Mémoire en forme de réponse, par B. Manyez, docteur en médecine et architecte (3 février 1720, à la question de savoir si les bases de l'abbaye sont suffisantes pour soutenir le poids

de la nouvelle « maçonnerie, des charpentes, des cloches et autres matières dont on l'a surchargé par grand rehaussement pour la construction d'un dome et son soulassement ». — Réponses aux remarques sur le projet de réédification de l'abbaye Saint-Vaast (1722). — Accord avec Paul Boudart (1725), fondeur, pour la façon d'un chandelier de cuivre à l'usage du cierge pascal. — Estimation (1725) des travaux exécutés par le couvreur en 1724 (p. 74-88). — Procès-verbal d'expertise (1761) des travaux exécutés à la tour du clocher. — Démolition de la tour menaçant ruine (1741, p. 89-94).

II. 1103. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1741 - 1785. — *Arras* (suite). — Requête des grand Prieur et religieux pour faire assigner le cardinal de Rohan « et lui dire qu'il sera procédé à la visite de l'état des bâtiments tant de la tour et église que des lieux réguliers et claustraux » qui menacent ruine aussi bien que la tour déjà fermée par ordonnance du Conseil provincial du 10 janvier 1711. — Mémoire des religieux consentant à ce que la tour soit démolie, demandant que la voûte de l'église le soit également avec une partie du dortoir, le parloir, l'infirmerie, que le tout soit reconstruit sur un plan plus rationnel ; notamment on pourra diminuer l'étendue de l'église en retranchant les chapelles dont on peut se passer, le tiers lot payera les frais. — Observations et réflexions faites sur ce mémoire, de la part du cardinal de Rohan ; presque tous les points sont approuvés sans difficulté ; le cardinal aurait voulu cependant proposer au Roi « l'érection d'une bonne loterie comme vient d'obtenir l'abbaye Sainte-Geneviève, pour rebâtir son église ». — Mémoire (8 mars 1745) du procureur général du Parlement. — Requête présentée au Roi par le cardinal de Rohan exposant que l'église de Saint-Vaast se trouve dans un tel état de caducité qu'il est urgent de la reconstruire et que ces travaux doivent lui incomber, et lui demandant « de fixer la somme dont S. M. jugera que le suppliant doive y contribuer par an » ; les dépenses ne seront pas aussi grandes qu'on pourrait se l'imaginer et les religieux trouveront l'argent nécessaire. — Mémoire pour les grand Prieur et religieux servant de réponse à la requête du cardinal de Rohan et aux observations qui y sont jointes sur les reconstructions ; il prouve que la reconstruction est urgente et que l'abbé commendataire doit à lui seul en supporter les frais ; bien qu'on se propose de réduire l'église en retranchant les chapelles de chaque côté de la nef,

on ne peut rien retirer au chœur qui devra contenir au moins le même nombre de stalles qu'auparavant ; les religieux ne refuseront pas, à la vérité, de donner leur aide aux travaux pour faire bonne économie, mais on n'épargnera pas pour cela la dépense d'un architecte ; les frais généraux seront plus élevés que ne le pense l'Abbé. — Réponse au précédent mémoire, par le cardinal de Rohan, où il combat cette décision du grand Prieur : « que pour faciliter les reconstructions, il soit ordonné par provision que M. le cardinal de Rohan sera tenu d'employer à l'avenir chaque année tout le produit de la portion des revenus dont il jouit du tiers lot ». L'Abbé est d'avis que tous les biens du monastère doivent contribuer à la réédification des bâtiments. — Transaction entre les parties (18 février 1746) pour la construction : l'Abbé abandonne les revenus du tiers lot, il affecte même le bois de réserve, les dépenses sont fixées selon les plans dressés par le sieur Labbé, architecte du Roi. — Mémoire pour M^r D'Argenson sur l'état d'avancement des travaux : dès l'année 1746 on commença la démolition, en 1749 on acheva d'acquiescer les maisons à exproprier. — État des recettes du tiers lot, 219,195 l. : dépense faite en 1747 et années suivantes ; mémoires d'ouvriers 28,904 l., 12 s., 3 d. ; à l'architecte Labbé, 7,000 l. ; achat des maisons et héritages 153,912 l., 17 s., 6 d. : au total 247,637 l., 18 s. (p. 1-9). — Tombeau du roi Thierry ; — collation par André Regnault, « huissier des cours supérieures de France au département d'Artois », de l'épithaphe « peinte sur pierre blanche enchassée dans la muraille du chœur de l'église Saint-Vaast, à l'endroit du mausolée du roi Thierry (11 décembre 1716). — Procès-verbal de l'ouverture du tombeau (10 avril 1747, p. 10-14). — Lettre de l'Intendant d'Amiens (17 mai 1747) transmettant la volonté du Roi que le tombeau reste aux mains des religieux de Saint-Vaast pour être déposé dans leur nouvelle église, ordonnant de plus de rechercher dans les archives les renseignements qui s'y trouveraient sur ce tombeau et donnerait « quelque indication qui puisse désigner celui des Roys du nom de Thiéry auquel ce tombeau a été érigé ». — Travaux de construction (1746-1785). — État des journées employées à la démolition, répartition des vieux matériaux aux fermes rurales (1746-1748). — Transaction (23 décembre 1750) entre l'Abbaye et le Magistrat d'Arras au sujet des maisons à incorporer dans les nouveaux bâtiments et d'une voûte à construire au-dessus du Crinchon. — Journal des dépenses faites en 1750 pour le pigeonnier et des journées des ouvriers. — Demande (1752) de faire des coupes dans les bois de

Picardie pour se procurer les madriers nécessaires à la reconstruction. — Toisé des travaux de maçonnerie faits de 1753 à 1756. — État estimatif des constructions à faire en 1760. — Transaction entre l'Abbaye et le Magistrat (27 avril 1773) au sujet des alignements et expropriations de maisons. — Observations relatives au plan proposé par l'Abbaye et réponses de l'auteur de ce plan aux observations ; lettres de Vandendriesche sur le même sujet. — Fragment de plan des nouveaux bâtiments. — Le Magistrat d'Arras accorde à l'Abbaye (26 avril 1775) 26 pieds carrés de terrain pour être incorporés à la croisée de l'église. — Lettres patentes ratifiant la transaction de 1783 entre l'Abbé et ses religieux et l'emprunt de 600,000 francs pour terminer les travaux. — Visite et estimation de l'hôtel de Beaufort qui servira d'hôtel abbatial. — Ouverture de la rue de Madeleine jusqu'à celle des Agaches ; menaces de poursuites par la Ville contre l'Abbaye qui n'a pas tenu les engagements de l'accord de 1773. — Procès-verbal de visite des bâtiments de l'Abbaye 1785, p. 15-78. — Projet d'aliénation d'une partie des bâtiments vers 1782 pour y établir la Gouvernance (p. 79).

H. 1104. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1641 - 1788. — *Arras* (suite). — Demande (1713) du geôlier d'avoir son logement dans les prisons de l'Abbaye (p. 1). — Baux (1672-1712) d'une partie du quartier abbatial (p. 2-7). — Travaux d'aménagement de l'hôtel abbatial dans l'ancien hôtel de Beaufort (1781-1788, p. 8-37). — Offres de service de Joseph Roland comme monteur de cloches (1780, p. 38). — Construction du pavé qui passe sous le pont du Conseil d'Artois (1760, p. 39-40). — Ventes (1641-1779) de vieux bois et matériaux (p. 43-47).

H. 1105. (Liasse.) — 45 pièces : 7 parchemin, 38 papier.

1666 - 1784. — *Arras* (suite). — Maisons incorporées dans l'enclos du monastère, contrats d'achats par l'Abbaye, titres de propriété. — Baux d'une maison située derrière les murs de l'Abbaye (1666-1731) ; — maison acquise et incorporée en 1731. — L'Abbaye demande à être détaxée des droits d'amortissement payés de 1718 à 1759. — Montant des sommes employées à l'achat de maisons en 1718 et 1749, pour agrandir le clos du monastère : 179,175 l., 6 s., 1 d. — Extrait de la transaction passée entre le cardinal de Rohan et

le grand Prieur en 1746, à propos de l'article relatif aux acquisitions d'immeubles (p. 1-22). — Titres de propriété 1743-1781 des maisons acquises par l'Abbaye dans la rue des Agaches (p. 23-41). — Maisons démolies pour redresser la rue des Teinturiers (avec plans à l'appui) ; demande d'exemption des centièmes et vingtièmes (p. 42-45).

H. 1106. (Liasse.) — 6 pièces, plans : 1 parchemin, 5 papier.

XVII^e siècle-1750. — *Arras* (suite). — Plan général de l'ancienne abbaye de Saint-Vaast (*XVII^e siècle*), original sur parchemin. — Plan (1741) de l'enclos de l'Abbaye avec ses limites de juridiction, par Demiaut ; dressé en vertu du concordat du 19 décembre 1705 entre l'Abbaye et le Magistrat. — Plan (1741) d'une maison appartenant à l'Abbaye, contre ses greniers rue des Murs-St-Vaast, à démolir, par Demiaut. — Plan (1711) de la maison du carillonneur de Saint-Vaast, par Demiaut. — Plan (1749) de l'Abbaye dressé pour une transaction passée en 1749 entre l'Abbé et le receveur des droits d'amortissement, avec maisons et terrains incorporés, par Delaby et Cornu. — Plan (1750) d'alignement de l'abbaye Saint-Vaast, dressé conformément à la transaction passée en 1750 entre l'Abbaye et la Ville, par Linque et Marchais. — Plan (1750) d'alignement de la rue de l'Abbaye, paraphé par les notaires Thomas et Coquel.

H. 1107. (Liasse.) — 6 pièces, plans, papier.

1751-1773. — *Arras* (suite). — Plan (1751) de la maison du sieur Gosson, rue des Murs-St-Vaast, avec sa hove, à incorporer dans l'enclos de l'Abbaye, par Delaby et Cornu. — Plan (1751) des maisons de la veuve Bailleul-Legentil et du sieur Deville, chirurgien, pour alignement de la rue des Murs-St-Vaast. — Plan (1755) de l'enclos de l'Abbaye dressé à l'appui de la transaction du 23 décembre 1750 entre l'Abbaye et la ville d'Arras. — Plan (1760) de l'entrée de l'Abbaye de Saint-Vaast avec terrain des maisons expropriées ou bâties nouvellement, par Cornu et Delaby. — Plan (1766) d'une partie de l'Abbaye de Saint-Vaast, du côté de la Madeleine, des rues des Agaches et des Teinturiers, dressé pour bornage, par Demiaut et Marchais. — Plan 1773 d'alignement de l'abbaye Saint-Vaast, par Belfara et Linque.

H. 1108. (Registre.) — In-folio ; 211 feuillets, papier.

1585-1609. — *Arras* (suite). — Registre aux marchés pour toutes espèces de fournitures et ouvrages à l'Abbaye. — Marchés passés avec : M^e Jean Barbaise, ouvrier « d'orghues », demeurant en la ville de Douai, pour construire des orgues à Saint-Vaast pareilles à celles de la cathédrale, moyennant la somme de 1.600 florins et la provende de deux pains de bizette et un lot de bière chaque jour où il travaillera à cette œuvre (27 août 1585) ; — Pierre Fagarl, « huchier » (m. d.), pour faire un tableau que l'on mettra en l'église Notre-Dame-du-Bois ; — Pierre de Ransart, « caudrelier », pour faire une chaudière à brasser pour le prieuré de la Beuvrière « les faces avec le fond de ladite chaudière de fine estoffe d'Ailemagne et non d'autre, cloue de cloux de fin cuivre » (13 octobre 1588) ; — Guillaume Didier, « croqueteur de gré », pour faire le tour d'un puits en la place Saint-Vaast ; — Antoine Piéron, pour la livraison « du plomb neuf en table » nécessaire aux bâtiments Saint-Vaast, et au prix de 21 d. la livre (m. d.) ; — le même, « pour racoustrer certains grez et les convertir en carreaux et pastureaux » (m. d.) ; — Pierre Fagarl, pour faire un escalier en la nouvelle infirmerie, pour la somme de 25 florins ; — Charles d'Aubigny, pour livraison de briques qu'on emploiera aux ouvrages de La Beuvrière (31 octobre 1527) ; — Jean Rimbault, pour livraison de pierres blanches devant servir au même prieuré (5 juillet 1588) ; — Robert et Jean de Gouves, pour faire un clocher à la prévôté de Gorres selon le devis de M^e Andrien Vaillant (25 mai 1588) ; — Jean de Neutre, cordier, pour toutes sortes de cordes, « la livre de corderie de canvre à III s. VI d. ; la quemande, III s. VI d. ; la douzaine de cacherons, VI d. ; la monture d'une espuecette à poissons, XX s. », etc. ; — des verriers : « le pied de voire neuf à III s. VI d. ; la lozingue, IX d. ; la pieche carre, XVIII d. ; la croix, IX d. ; la pièce de bordure paincte, XVIII d. ; le pied de voir brodez, VII s. ; le pied de voire painct, XVI s. ; la pièce paincte, III s. » (6 janvier 1588) ; — François Beauventre, « huchier », demeurant à Béthune, pour la façon des « formes de bois et closture » du chœur de l'église Sainte-Christine de La Beuvrière ; — Jean de Gouves, pour faire une « montée, plane-quaige, beffroy, etc. » au clocher de Gorres (21 octobre 1588) ; — Lion Labbé, peintre, « pour enrichir et paindre la custode et vaisseau de bois des grandes orgues » (m. d.) ; — Guillaume Didier, croqueteur de grès, pour ouvrages à La Beuvrière (5 décembre 1588) ; —

Nicolas Lagache, poissonnier, demeurant aux Fosses, près de Saint-Michel, pour la livraison de 2,000 « autoneaux » de carpes dans l'espace d'un mois; — Alexandre de la Houssière, pour la livraison de tout le bois nécessaire aux travaux de La Bœuvrière; — Blaise du Brusle, « tailleur de blancq, pour croisées, chambranle, entablements, tablettes, etc. »; — Antoine Moreau, marchand, demeurant au Quesnoy, pour remettre en bon état le cheur de Guisignies, dépendant de la prévôté d'Haspres; — Pierre Fagart, pour toutes les œuvres de « hucherie » à faire au prieuré de La Bœuvrière; — Jean et Bernard Gorlier, maçons, pour les travaux de la Court-au-Bois (7 mars 1589); — Jean de Mailly, pour la maçonnerie du cheur de Vis-en-Artois; — Jean de Gouves, charpentier, pour refaire les ponts d'Alhies; — Jean Saudral, « pour livraison d'ardoises de Martinfosse »; — Jean Carol, pour livraison de 35,000 ardoises nommées « Rimoyne »; — Gilles Balon, pour fabrication de briques dans l'enclos de Court-au-Bois. — Jean Connixloos, peintre, pour peindre l'*Histoire du Jugement* « en forme d'arche » au-dessous du grand autel de l'oratoire des Sœurs grises de Bapaume, ce tableau portera les armoiries de l'Abbé de Saint-Vaast « en la place le plus convenable », pour la somme de 6 florins (27 juin 1590); — Baudoin Cardon, « huchier », pour un entrefend en la chambre de Saint-Martin et une montée près la chambre Sainte-Marguerite (3 juillet 1590); — Antoine Caron, pour la fourniture des cheminées de Court-au-Bois, « piedz destalles, colonne, corbeaux et frontaux ouvrez et enrichis de capiteaux de l'ordre ionique et aux panneaux des dits pieds destalles y aura muflé de lion.... ». Au fronton seront apposées les armoiries de l'Abbé, du couvent et de l'église (27 juin 1590). — Jérôme Pottier, pour la livraison du vinaigre; — Jean Lhomme, « placqueur », pour peindre et « briqueuer » de rouge la ferme de Court-au-Bois, et plâtrer le mur de l'infirmerie du côté de la Madeleine; — Jean Connixloo, pour peindre un tableau pour les Sœurs grises de La Bassée: « ce tableau sera de plattes paincture sur bois pour mestre et passer derrière le grand autel.... portant en haulteur xxiiii pieds quatre pouches d'Arthois et en largeur 10 pieds trois poux » (16 août 1591); — Étienne Modois, charpentier de haleaux, pour la construction du bac à mettre sur la rivière de Hervain (24 août 1591); — Charles de Lalain, pour livraison de 100,000 briques à la prévôté de Gorres. — Jacques Thorel, verrier, pour les divers prix de verre; — Jean Liêbe et Nicolas Jacobe, « pour plusieurs parties de tailleur

de blancq »; — Pierre Le Solng, voitures pour le charroi des pierres de la carrière de Saint-Michel (18 février 1592). — Marchés d'ouvrages depuis le 9 août 1597, jour de l'entrée de Godefroy Lemmens à la recette générale de l'Abbaye. — Accord avec Jean Jumierghem, verrier, demeurant à Arras, pour tous les travaux à faire à l'Abbaye et les prix de ses fournitures. — Marchés passés avec: Roger de Meunte, verrier, demeurant à Lille, pour la maîtresse verrière au-dessus du grand portail de Mons-en-Pévèle (21 mai 1599); cette verrière consistera en « ung crucillx esleve sur ung mont de calvaire qui sera mis en long des costez à la perspective, à demiourné de coste, au devant duquel, assavoir au milieu de la verriere, sera representé le prélat accoustré en pontifical à mains jointes et à genoux flexis et la croche au braccq, la mitre en bas... »; — M^e Toussaint Poulltrain, pour la table d'autel de la nouvelle chapelle érigée par l'abbé Sarrazin (24 janvier 1596); — Jean Lhomme, « blanchisseur », pour avoir blanchi la chapelle de Notre-Dame en Chastel; — Adrien de Vaudricourt, pour la construction d'un arche triomphal sur le front de la place Saint-Vaast, pour l'entrée de S. S. A. à l'Abbaye (18 janvier 1660). — Guillaume Nicolas et François Noiret, maçons, pour l'ouverture d'une nouvelle chapelle en l'église Saint-Vaast (15 décembre 1601); — Rogier le Meunte, pour la verrière de Mons-en-Pévèle; — réparation de la chaussée du pays de Lalleu; — fourniture de morue; de moulons. — Marché avec: Jean du Puis, pour blanchir toute l'église de Saint-Vaast (9 juillet 1603); — Robert Cosette, maçon, demeurant à Maintenay, pour les travaux à la ferme de Campigneulles; — Thomas Thicullier, tailleur d'images, « pour l'erection de l'épîlaphe » de feu Mathieu Moullart, évêque d'Arras: « le soubassement sera fait de marbre noir avecq mollures poussez à l'environ et soubz ledit soubassement, y aura une frize de pierre de ransse et sur icelle ung estragal à marbre noir sur quoi seront trois colonnes de pierre de ransse avecq les bases et chapiteaux d'alabastrre et entre lesdites coulomes deux compartimens dudit marbre où seront enclavés deux ovalles d'alabastrre pour y faire les eseriteaux ou armoiries dudit feu, etc. » (4 août 1603); — marché pour les clôtures des trois nouvelles chapelles de l'Abbaye. — Marché avec: Thorel, pour les livraisons de verre peint; — pour l'erection d'un nouvelle tour à la chapelle de Notre-Dame du Bois; — marché avec m^{es} Sébastien Gaudrez et Cosme Hevart, tailleurs de pierre, demeurant à Mons, pour les clôtures de la chapelle nouvellement édifîée;

— Thomas Thieullier, statuaire, « tailleur d'antique », avec le consentement de sa femme « sans aucun sien Interet », pour le travail précité, que Gaudrez et Hevral ont laissé inachevé. — Marché avec Nicolas Laurent, de Dinant, pour livraison des pierres de taille dites de Dinan, pour « le moins aussi bonnes que la pierre d'Escocine » 1603; — Nicolas du Fossé, pour travaux de maçonnerie aux bâtiments de l'Abbaye et au quartier des Pères Jésuites; — Marlin Neveu, ferronnier, pour les travaux de son état; — Grégoire Ravari et Jean Polrart, marchands de pierre d'« escocine » à Mons, pour livraison de ces carreaux par bateaux. — Jean Carpentier, m^e charpentier de Valenciennes, pour « lambrousser » la chapelle des Capucins d'Arras (février 1605). — Marché passé entre l'Abbaye, le Chapitre d'Arras et Jean de Chelers, curé de Beaumetz-les-Loges, pour la réparation du chœur de ce lieu (juin 1605); — avec Pierre Fagart, « huchier » 13 août 1605, pour le plancher et lambris des galeries de l'hôtel abbatial; — Jean Lesage, laboureur, pour fourniture des pierres de Pronville; — Nicolas Ralle, pour nettoyer les tableaux, les croix, images, tentures de la chapelle de l'Abbaye (mars 1606); — Jean de Retz, demeurant à La Bassée, pour réédifier le moulin d'Annœullin. — Accord avec M^e Andrieu d'Alh, orfèvre, « pour refaire et raccommoier la casse de S^t Hugues estant de present en la maison et chapelle de Malannoy dependant de ladite Abbaye » (1 janvier 1608). — Marché avec: Le Boucq, pour la charpente de la galerie des Pères Jésuites sur le modèle de celle du quartier abbatial; — Pasquier Caron « huchier », demeurant au Mont-Saint-Éloy, pour les couches des chambres des étudiants; — Germain de Gouves, m^e charpentier, pour les combles du cloître de la prévôté d'Haspres; — Jean Lieppe et Robert Lintacq, tailleurs de pierres, pour les « œuvres de claire voye » au-dessus des murs de l'Abbaye; — Germain de Gouves, pour la charpente du chœur de Neuvièreuil (6 septembre 1608); — Jacques Dupuys, « espînelier », pour faire tous « les cassis de fil d'areal qu'il conviendra avoir pour les fermetures du nouveau grenier »; — Jean Marlier, marchand de Bois du Haynaut, à Mons; — Jean Lucas, pour toutes les marchandises « de son stîl »: un tamis, 3 sous; une hotte grise couverte, 5 s.; un fonds de « mande », 15 d.; un manche de « mande », 6 d., etc.; — Pierre Mathys, verrier et bourgeois d'Arras, pour les fournitures à faire à l'Abbaye; — Jean de Nrentte, bourgeois et cordier; — Pierre Vallée, « gorlier », pour la livraison des

harnais et tous ouvrages de cuir dont les prix sont tarifés (novembre 1609).

II. 1103. (Registre.) — In-folio; 195 feuillets, papier.

1609 - 1622. — Arras (suite). — Marchés passés avec: François Lesoing, « couvreur d'escalles » pour faire réparer toutes les couvertures d'ardoises de l'église, des chapelles, du clocher, du cloître de l'Abbaye, de la maison d'Hervain, de la chapelle du bois, de la maison de Court au-Bois, etc. (20 janvier 1609); — Simon Miaull, Robert Aulricq, Jean Lieppe, pour tailler toutes les pierres blanches venant de Pronville, de Brabant et d'Arras; — Nicolas Fagart, « escrinier », d'Arras pour faire au collège des Pères Jésuites tous les planchers et ouvrages de menuiserie; — Pierre Le Jeune et Michel Veret, maçons, pour la maçonnerie au même établissement (10 mars 1609); — Mathieu Gayant, pour la réparation des censes de Berneville et Bauvin; — Le Boucq, pour la charpente de la flèche d'Haspres; — le sieur de la Chapelle, demeurant à Valenciennes, pour remettre en bon état le mur de la maison de Mallannois servant de « bachellement au long de ladite maison jardin et cour sur la rivière de l'Escaut »; — Jean le Mosnier, dit Salloube, m^e des forges, demeurant à la Sobiette, pour livraison de fer; — Germain de Gouves, pour faire la charpente de la sacristie que l'Abbé a fait ériger en la maison des Jésuites; — Mathieu Gayant, pour les travaux de maçonnerie au cloître de Berclau (24 avril 1609); — Jean d'Acquin, « relieur de livres », pour tous les travaux de son état. — Commission de serviteur des ouvrages donnée à Jacques Caron pour remplacer défunt Philippe Bury (11 août 1609). — Marchés passés avec: Jean le Roy, « clouteur » de Valenciennes, pour fourniture de toutes sortes de clous; — Antoine Le Bailly, « lacheur », demeurant au pouvoir de Ilées, « pour monter tout de nouveau un roual pour mettre au devant du grand portail de son église... de tel fil et corde qui luy seront delivres »; — Jean le Jeune, charpentier à Douay, pour faire une nouvelle tellière au moulin à huile d'Alhies; — Nicolas Boudillon, marchand de fer, demeurant à Valenciennes, « pour faire le coeq et les quatre figures des évangelistes et les cinq croix que sa seigneurie entend faire mettre en dessus des flesches du clocher de la prevoste de Haspres »; — Jacques Rémy, ferronnier, pour toutes les ouvrages à faire à Douai; — Thomas Thieullier, « pour faire la niche qui se posera sur l'entrée du nouveau logis qui se

fera ceste année en Douay et armoiries chy dessous mentionnées en la maniere et selon la devise que s'ensuit..... » (3 juin 1610) ; — Pierre Mathys, pour renouveler les verrières au-dessus du portail de l'église de Saint-Sauveur que les grands vents de l'an 1606 ont endommagées ; — Laurent Jacquart et Pierre Dupuis, maçons, pour les travaux à faire en la place nouvellement achetée « auprès de l'autre de St Albin à Douay » ; — Jean Le Noble, carrier du faubourg, pour la livraison des pierres blanches qui serviront aux fondations de la maison des Jésuites ; — Pierre Fagart, pour raccommoder « les lambris ou planchers » des prisons au-dessus de la grande cour de l'Abbaye ; — Regnault Merlin, verrier, demeurant à Douai, pour les fournitures de verre (19 octobre 1610). — Devis de la double cheminée du grand réfectoire de l'Abbaye. — Marché avec Guillaume de Ransart, fondeur de cloches, pour fondre « la seiziesme cloche de nostre clocher » (6 fév. 1612). — Mise en adjudication des travaux d'embellissements à faire aux piliers, colonnes, sommiers du chœur de l'Abbaye ; on fait appel à tous « statuaires, menuisiers, écrivains, buehiers, tailleurs, marchands et ouvriers de bois » (11 février 1612). — Procès-verbal de visite des cloches de Saint-Vaast par Philippe d'Oignies, en la présence de Martin Nepveu, féronnier, Florent Lefébure, Thomas de Belleur, charpentiers et pendeurs de cloches, et Martin Goulloune, batelcur (16 juin 1612). — Devis pour la clôture de la chapelle des Trépassés (20 juillet 1612). — « Devises et conditions de la croix, crucifix, vierge Marie, St Jean et St^e Marie Magdelaine qui se poseront sur les piedstals de dessus les enrichissements du sommier d'entre le cœur et la nef de l'église de St Vaast ». — Marché passé avec Martin Nepveu, féronnier, pour fournir les aneres à raffermir la maçonnerie du chœur d'Hulluch (septembre 1612). — Accord pour la livraison des pierres de Dinant, dites « pierres de touche », des pierres de « Rance », et des pierres « d'Escochine ». — Adjudication des travaux de construction d'un nouveau couvent que l'abbé veut faire bâtir pour les Clarisses. — Devis d'une « chayere preschoire » pour l'église de la Madeleine (23 avril 1613). — Devis des bancs et menuiserie du réfectoire. — Devis des travaux entrepris aux grandes orgues par Pierre Isorez (6 juillet 1613). — Marché avec Nicolas « Rats », peintre, « pour peindre de nouveaux la Trinité avecq ses dépendances, l'image de St Jean avecq la representation de l'abbe du Clercq, cherubins..... » (13 juillet 1613). — Marché pour la construction des planchers du chœur de l'église de

Beaumontz, le Chapitre d'Arras prendra part aux dépenses comme décimateur. — Marché passé avec : M^e Jacques Caron, pour faire un « huis à deux feuilletz » à la chapelle des Trépassés, les deux panneaux sculptés, l'un représentant « la décollation de St Denis et St Rustique et Eleuthere, et pour l'autre sera l'image de St Denis portant sa teste » ; — Pierre Mathys et Louis Morel, maîtres verriers, pour restaurer les verrières de la chapelle de l'Abbaye (7 septembre 1613) ; — Mathias Thrun, « statuaire », pour faire les clôtures des chapelles Saint-Denis et Saint-Nicaise ; — Marché pour livraisons de pierres dures de Marbaix. — Devis des pupitres et bancs et tables commandés pour la librairie des religieux anglais (décembre 1613). — Devis du chœur de Saint-Laurent fait par Philippe d'Oignies (21 avril 1611). — Marché avec Thomas Thieullier « pour faire la laille et assiette des fermetures et clôtures des chappelles St Anne dicté du soubprieur et du revestiere tant du coste des caroles et du coste des bras ou croix du cœur » (23 juillet 1611) ; — Adrien de Laval, de Douai, est choisi comme verrier en titre pour les travaux à exécuter aux bâtiments du collège Saint-Vaast (mai 1615). — Devis des sculptures à faire à la porte de l'église (juillet 1615). — Marché pour la charpente du toit du couvent des Jésuites (octobre 1615). — Marché passé entre les abbés de Saint-Vaast et du Mont-S^t-Éloy, l'abbesse d'Élrun, le curé de Maizières, co-décimateurs de Magnicourt-en-Comlé, d'une part, et Jean Turban, maître maçon, pour travaux de réparations au chœur de Magnicourt (1^{er} mars 1616). — Marché avec Pierre le Clercq, maçon d'Armeulières, pour la reconstruction du chœur de Saily-sur-la-Lys (10 avril 1616). — Tarif d'un tailleur de pierres blanches pour tous les travaux de son métier. — Marché pour les grès à fournir au collège de Saint-Vaast, dit de Saint-Grégoire, à Douai. — L'Abbé offre 60 florins à Anloine Rombault, bourgeois du Quesnoy, pour remettre les orgues en bon état (9 septembre 1616). — Marché avec Pierre Le Roux pour la confection d'une milre « entièrement d'or traversé, enrichie de quatre compartimens contenant telles images que plaira à mondici seigneur », pour le prix de 140 l. : les perles et pierreries seront livrées par l'abbé (9 septembre 1616). — Devis pour la table d'autel de la chapelle des Anges (6 décembre 1616). — « Pieches et ouvraiges necessaires pour eriger ung molin à taillan » à Waudriette (janvier 1617). — Accords avec : Jean Le Roy, qui s'offre de pendre les 5 cloches du clocher d'Haspres moyennant la somme de 135 florins (29 avril

1617); — Laurent Gallet, sculpteur et architecte demeurant à Cambrai, pour faire une devanture au chœur et « carolles » de l'église Saint-Vaast; — Nicolas Sanguiez, « escriner », pour le portail à « deux feuillettes et couronnement enrichy de plats pilastres » de l'église des Jésuites 8 août 1617; — Pierre Le Roux, « chasurier, pour parfaire les offroys de la chappe encommenchiée par ouvriers anglois avec ce que reste à faire au chapron »; — Jean de Ransart, pour fonder trois cloches pour les Pères Jésuites (18 août 1617); — Jean Turban, maçon, pour la démolition de la vieille tour de Maizières et la reconstruction d'une nouvelle (27 février 1618); — Jacques Caron, ouvrier de « menügeries », pour faire un lambris de bois côtés au nouveau vestiaire tenant à la chapelle des Vierges. — Engagement de Blondel comme « chaudrelier » de l'Abbaye 1^{er} juin 1618). — Mareliés avec : Jean Pabelle, peintre, « pour peindre et estofer les busses, frisses et capiteaux » des colonnes du couvent des Jésuites, passé en présence du R. P. Landas, de M^e Jacques Bidault, Philippe Vuallart, receveur, M^e Gossuin Spierler; — Jacques Le Roux, demeurant à Frévilleurs, et Jean Tacquet, à Ligny-Saint-Flochel, maîtres maçons, pour ériger une nouvelle tour au village de Maizières au lieu de celle qu'a faite Jean Turban, « tombée la pluspart en ruine » (6 mars 1620); — Germain Théry, pour les « formes » du chœur de collège de Douai (28 janvier 1621); — livraison de pierres bleues de Tournai dont on fera l'escalier, et du bois pour le « dozal » du chœur dans la même chapelle. — Marché avec : M^e Jean Vaytier, d'Arras, pour fonder les trois cloches de l'église des Bénédictins anglais de Douai, pesant ensembles 15 à 1,600 livres: il sera tenu de livrer « trois cens livres de cuivre rouge en platte et non ambricque, six cens livres de metal allie tel qu'il en a fait la monstre sans entremesler du pontisse et le rest du metal avecq fin eslain d'Angleterre en bloc » (mai 1621); — Pierre Le Roux, « chasurier ».

II. 1110. (Registre.) — In-folio; 53 feuillets, papier.

1622-1634 — *Arras* (suite). — Devis important pour la construction des « formes » du chœur de l'église abbatiale (16 juin 1623). — Mareliés avec : Jean Blondel, chaudronnier, pour la livraison des objets de son état; — Thomas Thieultier « pour parfaire en la carolle de lad. eglise du costé du revestiaire abbatial la devanture de taille encornée en l'église de la Madeleine, tailler une closture de pierre de Pronville, laquel se dressera au

chœur à l'opposite de celle de Mons. Boubert » (17 décembre 1622); — Jacques de Ransart, fondeur et bourgeois d'Arras, pour remettre en état quatre à cinq paires de « mabreaux » du clocher de l'Abbaye en refondant les vieilles cloches (11 janvier 1623); — Jean de Saint-Martin, fondeur de cuivre demeurant à Lille, pour refondre la pomme du clocher de l'Abbaye (10 février 1624); — Rombaut Clinghemans, pour la sculpture de la galerie du grand prieur. — Tarif d'Adrien de le Val, verrier à Douai (28 mai 1624). — Marchés avec : plusieurs charpentiers pour réparer la partie de la pyramide et de la flèche du clocher endommagée par la foudre (septembre 1623); — Pierre Le Roux, maître brodeur, pour la façon de plusieurs chappes. — Adjudication des travaux de réfection au chœur de Bienwillers-au-Bois (mai 1624). — Marché avec Christophe du Bois, pour raccommoder les vieilles orgues (18 août 1626); — avec le même, pour mettre en état les grandes orgues nouvelles ainsi que les petites de la chapelle de Notre-Dame en l'Abbaye (13 juin 1626). — Requête adressée à l'Abbé par Bauduin du Carin, en marché avec Saint-Vaast pour les travaux de charpentage, on ne peut continuer au même prix, vu le renchérissement du bois (23 août 1626). — Devis pour la construction d'une « chaire preschoir » en l'église des Jésuites; — d'un banc de communion, même église. — Devis de construction d'une chapelle pour les Dominicains (17 juin 1728). — Marchés avec : Maximilien Dumortier, orfèvre à Douai, « pour faire et eslever en bosse ung chefte avec mitre d'argent doré » (28 août 1727); — Gilles Jourdel, pour la livraison d'une cheminée.

II. 1111. (Registre.) — In-folio; 67 feuillets, papier.

1422-1423. — *Arras* (suite). — Compte aux « ouvrages communs » faits pour l'Abbaye à partir du 23 juin 1422. Les comptes de paiements sont hebdomadaires. A Piérot Petit, charpentier, payé 25 sous 3 deniers, pour 3 jours 1/2 de travail; — à Pierre Cazier et ses compagnons, pour 2 jours de travail aux points de Biache, 30 sous; — pour « 1 mes de char pour le nouvelle messe de dompt Sohier du Baquelerot, est assavoir en III quartiers de veel, III oisons, XII pouchins et lart à larder, XLIII s. » (29 juin 1422); — « pour une sewe mise au puch de mons, l'Abbé devant l'estable aux quevaux contenant II toises, III s. » (6 juillet); — à Nicaise le Cordier, pour 4 « esmonçoirs » de chevaux, 6 s. 3 d.; — à un couvreur

« de tieulle, pour avoir recouvert sur le cancel de l'église de Nœuvirelle », 36 sous (13 juillet) ; — pour une paire de « linceux », 32 d. ; — payé à Vallot, maçon, pour 5 jours 1/2 employés à remaçonner la fondation du four de Biache, « ressartir » un mur et « abloquier un estel » à la grange d'Hamblain, 27 s. 6 d. (3 août) ; — payé 6 s. à une femme pour avoir regarni un gros « ploustre » à la prison (31 août) ; — à Pierrot Chevat, maçon, pour avoir fait la fondation des murs du four de Pelves, 36 s. ; à Huot le Boulenger, maçon, pour avoir « sollé et abloqueté toute le maison de Fisseux, paroix et reffens et fait deux queminées », 13 s. 8 d. ; — réfections à la maison de Gavrelle ; — payé à M^e Guillaume, maçon, pour ouvrage à la cense de Thétus, 100 s. (29 novembre) ; — à Nicaise le Cordier « pour v toises de trelel pour le lampe de le capelle de mons. l'abbé à ii d. le toise dont x d. » ; — à Gilles Du Riez, charpentier, pour travaux au moulin de Demencourt, 35 s. 9 d. ; — à Jean Chrétien, orfèvre « pour le fachon de ii lasses d'argent pezens xii onces ou environ, pour le fachon de xiiii loucez d'argent qu'il a fait pour le refroitoir et xiiii vieses loucez... pour le reparation de xiii hanaps de madre... », 16 s. 8 d. (11 janvier 1423) ; — pour 1 cent de clous de 15 livres « à rataquier les voirez de deseure l'autel, xvi d. » ; — à Jean Hurpe, plombier, pour livraison d'une table de plomb mise sur les hangars des greniers, pesant 154 l. à 8 d. la livre ; — au tordeur du moulin d'Anzin « pour avoir amené par-yauve, le beffroy qui estoit audit mollin pour assir à l'un des mollins de Demencourt », 16 s. ; — travaux de maçonnerie aux fours d'Annœullin, 27 l. 8 s. ; — travaux aux « rayères » de Vaux et Éclusiers ; — travaux de réfection aux fermes d'Hédecourt, Estrée-sur-Canche, Sailly-la-Bourse, Hamblain. — A M^e Nicaise Truquet, demeurant à Douai « pour l'estoffe des portes de Pevele, est assavoir aisselles, carnieux, battées, roillez et tout ce qu'il appartient de bos », 10 l. 5 s. 4 d. — Réfection des bâtiments de Vis-en-Artois (14 juin) ; — à un couvreur de paille, pour la couverture du « cancel » de Feuchy, 30 sous ; — pour le « portage de ii lorses portées a procession le jour du Sacrement, x s. viii d. ». — Somme toute des mises faites pendant les 12 mois, 1775 l. 7 d. — Somme des recettes, provenant des ventes de grains, de l'aide fait par l'abbé pour les ouvrages, et se montant à 297 l. 9 s. 6 d., au total 1650 l. 11 s. 11 d. — Le compte est signé par de Meuricourt, Bosquet, Patequin.

H. 1112. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin.

1429-1461. — Arras (suite). — « S'ensieult le déclaration de plusieurs mises faites et payés par frère Jehan du Clerc, abbé de l'église Saint-Vaast d'Arras, des deniers venans de le revenue et receipt appartenant à sa croche tant seulement, ordonnées et instituées et à l'acquit pour et à sa dicte église de Saint-Vaast et membres d'yeelles; yeelles mises faites et encommenchiés depuis l'an mil iii c. vingt vit, ouquel an ledict abbe fu esleu et pourveu en abbé d'icelle dicte église, en laquelle il fist son entrée et prit le gouvernement le xxi^e jour de fevrier l'an dessus dit » (1).

H. 1113. (Registre.) — In-folio; 96 feuillets, papier.

1436-1439. — Arras (suite). — Compte aux ouvrages. — Déclaration des mises faites par semaine à cause des ouvrages communs et forains de l'abbaye, par les mains de dom Gilles Carpenin, grénétier et commis des ouvrages, commençant le 25 juin 1436; petits travaux de maçonnerie, charpentage, couverture aux diverses fermes et moulins de Saint-Vaast. Somme des mises pour l'année 1436-1437, 863 l. 10 s. — Année 1437-1438: 1051 l. 5 s. 6 d.

H. 1114. (Registre.) — In-folio; 79 feuillets, papier.

1441-1442. — Arras (suite). — Compte aux ouvrages. — Mises pour les ouvrages communs et forains de l'abbaye. — Somme totale: 1966 l. 10 s. 2 d.

H. 1115. (Registre.) — In-folio; 15 feuillets, parchemin.

1448-1461. — Arras (suite). — Compte aux ouvrages. — « S'ensivent les sommes bailliés et délivrées par Révérend Père en Dieu monseigneur l'abbé Jehan du Clerc, des deniers venans de sa croche, lesquelles sommes aprez qu'il a esté auctorisié par bulle donnée de notre saint Père le Pape pour disposer à son plaisir et devocon au bien et prouffit de ladicte église de tout ce qu'il a esparnyé et esparnera. Il a ordonné estre converties et employés à faire trois croisures d'ogive en lad. église, l'une au devant du bouge et les deux autres à destre et à senestre d'icelle

(1) Publié in-extenso par M. Loricquet, Arras, Répessé-Crépel, 1889, in-8 de 38 p. (Extrait des *Mémoires de la Commission départementale des Monuments historiques*, t. I, 1^{re} livraison).

où sont de présent les cambres du souscretain et de sire Guérard Potier, garde et serviteur de lad. église, laquelle ordonnance les prieur et couvent d'icelle église ont gréé, loé, rateffié et promis entretenir, par serment et lesquelles sommes ont eslé mises ou coffre de le haulle trésorrie le XVI^e jour de juillet l'an mil III^e c. et XLVIII^e ». — Montant des sommes placées dans le coffre : 900 nobles d'Angleterre au prix de 48 s. la pièce ; 1,400 ridres de 25 s. chacun ; 1,400 salus de 24 s. 6 d. ; 14,000 couronnes d'or de 24 s., font au total 7,405 l. ; — le 3 fév. 1450 n. s. nouvel apport de 848 « frans » 12 sous ; — le 10 juin, 1,500 l. 12 s. ; — sorties d'argent sur quittances de Martin Rousée (16 juillet 1448 — 27 mars 1452) : 9,500 l. 12 s., à ajouter 17 l. « pour l'augmentation des monnaies » et 57 l. 8 s. qu'a encore donné l'Abbé, ce qui porte au total « douze mil frans ». — Ces sommes n'ayant pu suffire pour « accomplir les ouvrages obstant ce que au dehors des III croisiés d'ogives premièrement ordonnées faire ont este fais plusieurs grans et somptueux ouvrages et paiez des dits deniers, comme le portail au bout de l'église Saint-Pierre, le cauchie mouvant dudit portal jusques à le cambre du grenellier, le cambre du garde de ladicte église avec deux croisiés d'ogives, les voutes et combles faiz à ung lez et à l'autre et joignans aux deux basses voutes et comble premièrement ordonnez faire... A esté avisé et ordonné par ledit révérend Père en Dieu et religieux de ladicte église que le surplus desdits ouvrages sera continuée et payé s'il est possible des deniers de ladicte église qui se prendront sur les receples et administrations... ». — Sommes provenant des carités et du nouvel assenne, 100 l. — du don particulier de l'Abbé, 100 l. ; — vente de vaiselles d'argent provenant de religieux décédés, 100 l. 16 d. ; — autre vente du même genre (1 sepl. 1452), 64 l. 9 s. 6 d. ; — restitution de blé par dom Jean Cousin, 90 mene. à 6 s. le meneau ; — pour la vente « d'un petit hanepel et de une petite aiguière pesant ensemble 1 marcq v onches demi estrelin au pris de 61 estrelin le marcq » 11 l. 14 s. ; — 9 hanaps d'argent pesant ensemble 8 marcs 5 onces 1/2 donnés par l'Abbé ; — don de l'Abbé de deniers provenant de sa crosse « pour la verrière de le haulle fourmoyerie nouvellement faite en ladite église au lez vers le carpenterie ». — Convocation (20 oct. 1456) des mailtres maçons Jean d'Ervillers, Simon de Lattre, Jaquemart Bolard, Évrard Julien et des charpentiers Huart le Vasseur, Ernoullet le Conte et Amand Milon pour donner leur avis sur les travaux qui restent à faire pour achever

la nef jusqu'au clocher ; les travaux sont estimés devoir coûter 3,000 écus d'or que l'Abbé fera prendre sur les revenus de sa crosse. — Du 27 oct. 1456 au 14 juillet 1457, 1,026 l. 6 s. 2 d. sont versés par l'Abbé à dom de Wignacourt pour ces travaux. — Visite (25 oct. 1457) des ouvrages de maçonnerie et charpente faits entre le grand pignon de pierre devant le crucifix et le tour du clocher de l'église par Robert Billoque, Jean Dide et Bertran Roze, maçons, Jean Regnaire, charpentier, demeurant tous à Lille, Simon de Lattre, maçon, et Ernoullet Le Conte, charpentier, demeurant à Arras. — Entreprise des travaux (1458) de 4 « arsboulans » pour fortifier les 6 arcs de maçonnerie faits entre le grand pignon de pierre et le clocher, pour laquelle on dépense 2,084 l. 16 s. 6 d. — Le 16 oct. 1458 l'Abbé ordonne de tailler des pierres pendant l'hiver pour les employer en mars suivant à faire « ung grant pillier, ung demi pillier et un arq boutant qui seront fin d'ouvrage à l'encontre du cloquier de ladicte église du costé de la place Saint-Vaast ». — Entreprise (11 juillet 1459) de « 5 basses voutes un pignon de pierre faisant fin d'ouvrage des combles... avec petite fourmoyerie... ». — Ordonnance des ouvrages qui se feront en 1459 : « le retenue de deux grans pillers tenans au cloquier fondez sur deux arques de le nef ». — Vente à Pierre Pelin, maître d'hôtel de l'Abbé de « deux pains, deux drechoirs de potage et ung lot de goudales à prendre et avoir chacun jour de sa vie » sur l'hôtellerie moyennant la somme de 40 l., payée comptant. — Marché avec Daniel de Paris et Jaquemart Boillart, maçons « pour les trois croisiés des haultes voutes avecq ung arq double » (19 oct. 1460). — Délibération de l'Abbé avec son couvent pour la construction d'un portail à faire au dessous de la tour du clocher (20 oct. 1461).

H. 1116. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1460-1467. — Arras (suite). — Compte aux ouvrages. — Commencé le 1 janv. 1460 (n. s.) par ordonnance de l'Abbé pour y consigner les mises pour l'achèvement des travaux de l'église « pour le retenue de deux grans pillers tenans au cloquier fondez sur II arques de le nef de lad. église... ». — Le receveur payera les matières premières et les ouvriers sur les 228 livres provenant de la vente de 3 chambres de l'hôtellerie, l'une à Légier et Brongnart, une autre à Jacques du Castel, la troisième à Mahieu Frémin. — Dépenses : achat de ce présent registre à Pierre de le

Tainture, 6 s.; — à Danel de Paris, Pierrot Peïart et Jacques Colasse, maçons, pour avoir visité les ouvrages, 36 s.; — démolition des murailles, 10 l. 3 s. 6 d.; — à Pierrot de Wavrechin « fèvre » pour 4 marreaux à grès, 28 s. 6 d.; — à Adam Ronchin, charron, pour livraison des manches d'outils, 1 s. 10 d.; — à Talophart « bélenier », pour le charroi des démolitions (7 avril 1450) 6 s. 8 d.; — Achat de grès à Jean de Rouvroy, de Mont-St-Éloy, 46 l. 16 s.; — à Gillet Barbet, peintre, « pour avoir peint en pappier le patron pour faire une verrière au pignon faisant clôture de l'église du costé de le cambre du soulz prieur », 41 s. (11 juillet 1450); — à Évrart le verrier « pour avoir assis en le fourmoire du pignon... 11 verrières de couleurs à 11 images, l'un de monseigneur Saint Vaast et l'autre de Saint Basille... », 17 l. 2 s.; — ouvrages de charpente par Marquel Midi, — à Évrart le verrier, « pour avoir rappointiel le verriere où sont les représentations de Saint Benoît et Saint Basille laquelle verriere avoit esté rompue des ardoises qui estoient cheues du clochier », 18 s.; — à Jean Quatreheuf (19 sept. 1450) pour pierre de Pronville employée « aux vi coulombes qui soutiennent l'autel de cappelle du Bouge au bachelin de le pechine comme en III reprises au deseure dudit autel », 8 l. 12 s.; — travaux de maçonnerie par Jacques Boillart à la chapelle du Bouge et pavage de la dite chapelle « de quarreaux entercangies bien et souffissement tant blanc comme noir », 14 l.; — à Gillet Barbet, « pour avoir painl les III clefz des III hautes vaultes est assavoir en une des dites clefz l'ymage de le Verge Marie imprimée a elle bien et souffissement doré ce qu'il appartient audit ymage de boin fin or et le ray du soleil de derriere parellement, et le surplus estoffé de boin azur d'Alemaigne de verneil vert et toutes couleurs comme a tel ymage appartient : Item en une des dites clefz avoir fait ung vironnicle a costes de II ymages d'angles et en l'autre clef avoir fait l'ymage mons. saint Jehan euvangeliste, avoir painl et coloré de toutes peintures comme lesd. ymages le requierrent tant fin or. azur et aultres estoffes, avoir blanquy de cauch toutes les dites III vaultes... », 21 livres; — à Louis Eurel, « luchier » pour les clôtures de l'escalier, 65 sous 9 den. (20 juillet 1461); — à Évrart le verrier pour « avoir travaillé de fil d'arcal » les châssis des verrières, 4 l. 8 s. (24 août); — à Gillet Barbet pour avoir blanchi le clocher et peint les armes de l'Abbé sur l'un des piliers, 41.; — expertise par Martin Sterbecque, Jean de Meldre, demeurant à Saint-Omer, Jean Dide, de Lille, Jean d'Ervilleers, d'Arras,

tous maçons, des travaux pour la construction d'un portail au dehors « de l'huys du grant Bouge », 22 l. 16 s. 4 d.; — à M^e Jean Dide, pour avoir apporté à l'Abbé « le patron » en parchemin du portail (12 oct. 1461); — délibération (16 oct. 1461) décidant la construction du portail; — entreprise des travaux de fondations; payé à Gilles Barbet pour « avoir fait de pappier collé VIII patrons nommé maures aux machons et laillieurs tant de grès comme de Pronville »; — au même, pour avoir dessiné les patrons de papier aux armes du Roi, du duc de Bourgogne et de mons. de Lyon, 21 sous (3 janv. 1463); — à Pierrot de Bailleul « pour III onches de mastly, 1 quartron de chire blanche et 1 quartron demi de chéruz », 12 sous; — à Witasse Leureux, lailleur d' « ymages pour avoir lailliel XIX petis ymages de pierres tant apostles, prophetes comme autres ymages, les XIII pour faire remplacements a le grande fyolle du tabernacle estans au deseure de l'estancque entre deux huis de luissure du portal et les aultres VI servans aux II fyolles emprés led. fyolle », 38 sous; — à Gilles Barbet, pour avoir peint « les ymages de couleurs tant de or, d'argent, d'azur comme de aultres couleurs », 38 sous; — à Pasquelot de le Warde, commis à la démolition de la « maison des 3 luppars », au Grand Marché, 100 sous; — à Gilles Barbet, pour avoir blanchi à la chaux la voûte du clocher, « deflourée et semé de fleur de lis les III ogives, avoir doré les *Anguus Dey* de le clef d'ogives de led. vaulte, avoir fait le campagne de led. clef d'azur, escript autour dudit *Anguus Dey*... », 9 l.; — description du portail; — à Jean Havet, plombier, pour avoir fondu le plomb du bénitier de grès du portail, 8 s. 4 d.

H. 1117. (Registre.) — 1n-folio; 153 feuillets, papier.

1462-1465. — *Arras* (suite). — Compte aux ouvrages. — Déclaration des mises hebdomadaires pour les ouvrages communs et forains de l'Abbaye: — travaux au moulin à lan de Blangy; — clôture du « castelet » d'Anzin; — travaux de réfection à la cense de Richebourg (6 sept. 1462); — abatages d'arbres; a été restituée à Jean Bosquet, d'Éclusiers, la somme de 24 l. qu'il avait avancée pour les travaux du « canchel » de Suzanne comme il appert par cédule signée de sire Simon le Caron, curé de Suzanne (13 juin 1463); — à Collart le Candle, pour avoir fait faire un bac en bois « nommée le bacq Saint Mor servans sur le rivière de le Lys entre Erquinghem et le pont d'Estaires lequel bacq est estoffé de bos, harpoy, fer, claux ». 16 l. 10 s.;

— à Gillot Wermon, maçon, pour avoir « refait le ponchel au desouz du blocq du lordero d'Anzin », 6 s.; — rendu à Floridas de Magnicourt, concierge de la maison de Douai, les 13 l. 12 s. 6 d. qu'il a avancées pour les travaux (17 sept. 1464).

H. 1118. (Registre.) — In-folio; 144 feuillets, papier.

1467-1471. — *Arras* (suite). — Compte aux ouvrages. — Mises faites pour les travaux de la fabrique de l'église Saint-Vaast; payé à Jean Roneman, verrier, 26 s. 6 d.; — à Jean le Pruvost, pour avoir recouvert de tuiles les combles près de la librairie du côté de la chambre de l'hôtelier, 17 sous; — à Enguerran de Forceville, « cloquemant » pour avoir remis à point la cloche qui sonne les vêpres, 24 sous; — à « Gringore » Foursel, « huchier », pour divers travaux de menuiserie, 4 l. 9 s.; — à Jean Forceville, « huchier, pour le fachon d'un flayel de le cloquclle de Nostre-Dame-en-Castel », 2 s.; — à Marquet Midy, pour travaux aux cloches nommées « Martre et Benoile »; — au même (21 déc. 1467) pour reprendre les 3 cloches, « Martre, Benoile et Sabine », 22 s. 6 d.; — à Jean Roneman, pour travaux à la grande verrière « emprès les orghnes » et pose de 16 pieds de verre neuf à l'un des « grans O » au dessus du choeur « auquel O est l'ymage de Saint Jacques et de couleur auour dudit ymage à vi s. le piet », 9 l. 13 s. 10 d.; — à Gillot Barbel, peintre, pour avoir dessiné sur papier une image de Saint Jacques, 6 s.; — nefoyage de l'horloge (10 oct. 1468), 28 sous; — travaux pour le « chariot » de l'Abbaye, à l'« huchier » et au « fèvre », 8 l. 17 s. 6 d.; — à Gilles Barbel, peintre, « pour avoir peint de noir à olle led. cariot les 11 coffres et avoir paini d'armoiries tant de Saint Vaast comme du roy et de mons. de Lyon les xxii pimiaulx dudit cariot pour tout, 4 s. ». — Nomination (8 janv. 1470) de Jean Marchel comme commis aux ouvrages. — Payé à Enguerran de Forceville, « cloquemant », 32 s., pour travaux à la cloche nommée « Collaye » (15 oct. 1470); — à Pierre Denis, maçon, pour avoir déparé au devant de la chapelle Saint-Martin au-dessus du corps de dom Nicole de Fontaines, prévôt d'Haspres, 1 sous (24 déc. 1470); — à Enguerran de Forceville, « cloquemant », pour travaux aux montures de la cloche « Benoile », 32 s. (18 fév. 1471).

H. 1119. (Registre.) — In-folio; 108 feuillets, papier.

1470-1473. — *Arras* (suite). — Compte aux

ouvrages. — Déclaration des mises faites par semaine à cause des ouvrages communs et forains de l'Abbaye. — Payé à Collart de Rely et Antoine de Douai, 52 sous, pour travaux à la ferme de Berneville (9 juillet 1470); — réparations au moulin de Biache (29 juillet 1471); — à Jacquemart le Grand, « fèvre », payé 74 sous pour « un ponchel de fer à servir au bac du mollin à olle » d'Anzin; — travaux aux « castelet » d'Anzin (avril 1472); — nombreuses réparations de peu d'importance aux fermes de l'Abbaye et à ses moulins ruraux.

H. 1120. (Registre.) — In-folio; 112 feuillets, papier.

1475-1479. — *Arras* (suite). — Compte aux ouvrages — Ouvrages dont les dépenses incombent à la Fabrique. — Payé à Jean Roneman, verrier, 4 l. 13 s.; — à Gillot le Roux, pour quelques travaux de charpente, 32 s. 8 d. (28 sept. 1475); — à Pierre Bayart, « huchier » pour travaux de menuiserie, 4 l. (9 déc. 1475); — à Jacquemart le Grant « fèvre » pour faire une brouette, 8 s. 2 d.; — à Pierre Denis, maçon, « pour ung trenequis, depuis le montée du portal du cloquier de l'église jusques au Grinchon du pont Saint-Vaast », 6 l. 10 s. (21 fév. 1476); — à Pierre Denis, maçon, pour 2 journées de travail « au jeu de palme fait de nouvel en le court de monseigneur l'Abbé » et aux travaux aux cheminées de l'infirmerie, 4 l. s. (14 août 1476); — à Michaut le Roux, charpentier, pour 4 journées passées à faire les « hours de l'organistre », 26 sous (m. d.); — à Robin de Landas, tailleur de grès, 4 jours de travail aux grès servant à paver le jeu de paume, 28 sous (21 août); — à Pierre de Griboval, marchand de meules de moulins, acheté deux meules, 52 l. 16 s.; — à la veuve de Collart, le « claueteur », pour clous employés « le nuit des Rois à pendre le tapisserie de monseigneur de Ravestain », 23 s. 9 d. (6 avril 1477).

H. 1121. (Registre.) — In-folio; 111 feuillets, papier.

1485-1493. — *Arras* (suite). — Comptes aux ouvrages. — *1485-1486.* « Visitation des maisons et censes appartenant à l'église Saint-Vaast d'Arras commencé le xiiii^e jour de septembre l'an mil m^{cc} lxxx et chineq par l'advy et ordonnance de mess^{rs} les religieux de lad. église pour et adfin de remettre les choses à bon ordre comme estoit auparavant les guerres ». — Visite des fermes de Mautrau, Bauvin, Anneuillin, Meurehin, Bétricourt, Servins, Éclusiers, Vaux-sur-Somme, Neuville-St-Vaast, du moulin à huile d'Anzin.

de la ferme de Dainville, du moulin à tan de Blangy, du moulin de Biache, des moulins à blé de Méaulens et S^c-Catherine. — 1188-1189. « Ouvrages tant de la fabrique, communs et forains de l'Église » ; — pour 6 bottes de « bacuel » employées tant à l'hôtel de l'Abbé qu'à la réfection « de l'arbre de le court », 10 s. 6 d. ; — à Pierrot de Sailly, pour avoir repavé sur la tombe du prévôt d'Haspres, enterré dans la nef de l'église S^c-Vaast, 6 sous (5 oct. 1588) ; — travaux de maçonnerie au clocher de l'église Notre-Dame-du-Bois, 17 l. 10 s. (30 nov. 1488) ; — réfections à la ferme de Berneville, tenue par Jean Cambier (4 janv. 1489) ; — à celle de Mons-en-Pevèle, tenue par Jean de Bers ; — achat de chêne à Jean de Santers, receveur des bois de Saully ; — réfections des fermes de Servins, Anneuillin, Berneville ; — à Thomas Thieulier, potier de terre, pour livraison de 4,700 tuiles, 10 l. 10 s. — 1492-1493. « Ouvrages communs et forains » ; — réparations des verrières des trois fenêtres de l'église de Biache, celle de milieu porte l'image du Crucifix ; — à Michel de Chérisy, fermier des eaux de Vaulx, remboursement d'avances faites pour travaux aux « cliers » des écluses, 35 l. 10 s.

H. 1122. (Registre.) — In-folio ; 145 feuillets, papier.

1494-1500. — Arras (suite). — Comptes aux ouvrages. — 1494-1495. Ouvrages communs et forains. — Payé à Michel Lagache, couvreur « d'esteulle » pour la couverture de la maison « de le pesquerie » de Pelves, 48 sous ; — à Pierre Macheler, dit Chinchelle, maréchal, pour diverses pièces de ferronnerie, 22 sous, 6 deniers ; — à Nicaise le Tain et Antoine de Leurie charpentiers, fourniture d'un sommier pour le moulin à drap et autres pièces, 76 s. 6 d. ; — à Pierre Péron, « fèvre », 24 l. 6 s. 9 d. ; — à Jean des Rosières, cloufier, 10 l. 1 s. 9 d. ; — à Michault Le Roux, verrier, 108 sous ; — à Jean Hodet, fermier du moulin à huile d'Anzin, 19 l. 6 d. ; — à Pierre Le Roux, cordier, 104 s. ; — à Jacques du Hamel, censier de Campigneulle, 18 l. 7 s. ; — à Collart Richart, fermier des moulins de Demencourt, Méaulens et Blangy, 24 l. 17 s. 3 d. ; — à dom Walleran de Wignacourt, prévôt de Saint-Michel, 7 l. 5 s. ; — à Simon Gambart, fermier de Servins, 26 l. ; — à dom Hue de Villers, prévôt d'Angicourt, 10 l. 6 s. ; — à Philippe de le Ruelle, fermier de Meurehin, 80 l. ; — à Jean Richard, fermier du moulin à drap de Méaulens, 20 l. — 1498-1499. « Ouvrages de le cénélerie

de l'église Saint Vaast d'Arras tant pour le cuisine de couvent comme pour les eaus et viviers de lad. église.... paiez par domp Guérard Robert ». — Payé à Jean Bleau et Gillet Hodet, pêcheurs, qui sont allés à Douai chercher du fil pour faire des filets, 5 sous ; — aux menuisiers qui ont pris une loure, 4 s. ; — dépenses faites au dîner chez le curé de Saint-Maurice, 31 sous ; — à Jean du Four, « caudrelie », pour une balance servant à peser le beurre à la cuisine du couvent, 12 sous. — 1498-1499. « Contre partie du pappier aux ouvrages commençant à la Saint-Remy l'an mil iiii m^{xx} xviii ». — Payé à Jean Maillin, charpentier, 22 l. 8 s. ; — à Jean Bassecourt, fermier de Bétrécourt, 78 l. 1 s. 6 d. ; — à Vincent de le Warde, fermier de Givenchizel, 24 l. 3 s. ; — à Hugues Labourée, fermier de Hées, 47 l. 8 s. 4 d. ; — à Jean d'Abtainsevelle, maçon, 50 s. ; — à Bertrand Petit, « kaiellier », 11 l. 11 s. 6 d. ; — à Jean Eured, « huquier », pour avoir fait les « aumaires » de la chapelle Saint-Martin et autres travaux de menuiserie, 63 s. ; — à M^e Jean Ladmiral, curé d'Hulluch, pour avoir fait faire une nouvelle verrière à son église, 106 s. 3 d. — 1499-1500. « Ouvrages communs et forains ». — A Philippe Courcol, fabricant de tuiles, 57 l. 5 s. 6 d. ; — à Guérard Thourotte, fermier de Berny-en-Santerre, 13 l. 8 s.

H. 1123. (Registre.) — In-folio ; 142 feuillets, papier.

1502-1514. — Arras (suite). — Comptes aux ouvrages. — 1502-1503. Payé à Liénard du Pont, maçon, 12 l. 16 s. ; — à Jean de Mailly, maçon, 4 l. 11 s. ; — à Jean Ousson, censier d'Athies, 72 l. 1 s. 1 d. — Compte spécial des ouvrages faits en la grange et cense d'Angicourt et payés par Hue de Villers, ancien prévôt, à Pierre le Tellier, charpentier juré du bailliage de Senlis, 30 l. ; — à Jean Barbe, maréchal, 27 sous ; — à Pierre Reynard, couvreur de tuiles, 30 l. 16 s. 6 d.... au total, 106 l. 5 s. 10 d. ; Noël Le Bel, nouveau prévôt d'Angicourt, fait le procès-verbal de visite desdits ouvrages (sept. 1502). — 1508-1509. Payé à Philippe Damide, censier d'Anneuillin, 72 l. ; — à Jean Becquet, « huquier », 6 l. 11 s. 7 d. ; — à Louis Vairel, verrier, 7 l. 15 s. 9 d. ; — à Pierre le Candle, bailli de Lafeu, remboursement d'avances pour travaux, 5 l. 12 s. ; — à Baudrain de Habareq, concierge de l'hôtel Saint-Vaast à Douai, 65 s. 9 d. ; — à un « caudrelie nommé Claudin », 6 s. ; — à Jean Grenier, « fèvre », 43 l. 15 s. 4 d. ; — à

Pierre Sucre, « caudrelier », 24 s. 3 d. ; — Somme totale des mises pour cette année, 1878 l. 15 s. 4 d. — 1513-1511. Payé à Marquel Danel, maçon, 30 l. 10 s. ; — à Nicolas Templeu, plombier, 22 l. 11 s. 10 d. ; — à l'« hoste du préau des Ardans pour ung benneau à luy achelté », 4 s. ; — Somme des mises, 2,371 l. 11 s. 7 d. — Ce compte est remis par J. Tordeur, commis aux ouvrages.

H. 1124. (Registre.) — In-folio; 252 feuillets, papier.

1519-1526. — *Arras* (suite). — Comptes aux ouvrages. — 1519-1520. Payé à Jean de le Court, « fèvre », 71. 12 s. ; — à Daviol, peintre, « pour avoir paint et estoffé une ymage de Saint-Pierre à l'ole et doré le croisure de se cappe et bordure avec le contour de fin or, paint le reprise et dossier de fleurs de lys d'azur.... avoir fait xxviii fenestres du grant cloquier de floures à l'ole.... un patron d'une maison à Dainville.... refait le visage du roy Théodoric.... vi l. » ; — à Simon Leureux, « tailleur d'images », pour « avoir fait lez armes de monseigneur que tiennent deux angles mis sur le montée à un des cloistreaux », 48 s. ; — à Guillaume Baron, « hucier », 69 s. 6 d. ; — à Louis Veret, pour avoir livré les verrières de la chapelle Notre-Dame du côté du grand autel, et pour quatre panneaux de verre neuf donnés par l'Abbé aux Augustines « où sont deux grans roudz en l'ung, ung crucifix en l'autre et visitation Sainte-Élisabeth, où sont les armez dudit sieur et celles de l'église », au total, 19 l. 6 s. 7 d. ; — à Daviol Barre, peintre, « pour avoir escrepez les six anglez estans sur les vi coulombes entour le grant autel de l'église Saint-Vaast ayans parmy les ailles vi piez de hault et iceux doré tout de fin or paint sus iceluy tous de couleurs d'or et d'argent tous à l'oilie...., paint d'oere à le colle, estamée lez peintures de blancq estain...., repaint le cymier sus laquelle on porta aux processions générales le corps de monseigneur Saint-Vaast de couleurs à l'olle...., avoir paint à l'oilie ung hours, ii lyons avec les armez de Saint-Vaast, de l'Abbé et de l'église », 37 l. 7 s. ; — à Pierre de le Conte, argentier de la ville d'Arras, pour l'achat de 52 chênes, 115 l. 12 s. ; — à Simon Leureux, « tailleur d'images », pour avoir fait « ii gargoullez mises par les machons sur les combles nœufz des cappelles Saint-Pierre...., pour ii lyons, ii ours tenans trois mis » sur la chambre du dortoir...., 6 l. 4 s. ; — à Michel du Bois, « ouvrier de nefz », demurant à Douai, qui a construit un baquet pour la pêcherie de

Demencourt.—Somme totale des mises, 3,074 l. 11 s. 1 d. — 1521-1522. Payé à David Barre, peintre, « pour avoir paint la sallète...., les sommiers, une paroil avecq la cheminée, de feullage et choses en manière de antieque.... », 18 l. ; — à Jean Blondel, « huchier », 21 l. 12 s. ; — à Louis Verret, verrier, 41 l. 3 s. 3 d. ; — à David Barre, « pour avoir painet à wille trois treilles de fer deux grandes et une petite de coulleurs vert et rouge estans au logis de Hervaing...., pour avoir rappointié ung tableau ou est painet au vif feu damp Anthoine Olivier, vinier, chambgié les personaiges, reverny le tableau, et painet le dossier et fait l'escriture et épitaphe, icellui tableau assis contre le vestiaire... », 112 sous ; — à Jean d'Ennetières, « huchier », 40 l. 15 s. 11 d. ; — à Marc Daniel, maçon, 213 l. 12 s. ; — à Jean de Waudricourt, charpentier, 11 l. 9 s. 6 d. ; — Somme des mises, 4,313 l. 9 s. 10 d. — 1525-1526. Compte de Louis Vairet, verrier (20 mars 1525, 17 l. 15 s. 3 d. ; — payé à Jean Lheureux, « tailleur d'ymages », pour livraison de « deux cols de chine...., un aigle porteur d'armoieries.... xiii manequins comme lansquenets, fifres, tambours et picquenaires.... une mourisque à six personaiges...., une danse de pasloureux et pastourelles à huit personaiges...., avoir fait ung saint Martin à cheval pour icelluy en faire ung d'argent...., pour avoir sigellé et remis à point une pierre d'hostel de porfire et esquarry une aultre de pierre de marbre.... », 16 l. 4 s. ; — à Éloy Regnier, « caudrelier », 11 l. 16 s. ; — à Adrien de Bazele, peintre, « pour avoir painet à oille six heuzes de plomb pour l'hostel de Hervaing et doré de fin or les solleilz et pommeaux à chaecune heuze ung solleil et ung pommeau...., pour avoir pourtrait de blanc et noir deux patrons de Saint-Martin en pappier...., painet, doré et garny une croix et le crucifix et une festichure de plomb mise dessus ladiete croix garnie et estoffée de fin or, icelle croix mise et plantée au devant de la maison du « Cat » en Méaulens.... », 13 l. 12 s. ; — à Jean Laillier, peintre, « pour avoir painet la cheminée de la chambre de monseigneur à Hervaing les molures de fin or, le manteau de vert et les jambes de jaspre, le tout à l'olle et es fons feullaiges de azur... », 55 l. 15 s. — Somme des mises : 9,622 l. 13 s. 7 d.

H. 1125. (Registre.) — In-folio; 226 feuillets, papier.

1529-1536. — *Arras* (suite). — Comptes aux ouvrages. — 1529-1530. Payé à Jean Laillier, peintre, qui a « painet de fin or la croche de l'Abbé priant à

Hautel de Saint Esperit...., le coulon du Saint Esperit de couleur blanche et deux anges rouges le tout à l'ole et avoient esté rompu ». 50 sous; — compte de Gilles Nepveux, feronnier, 16 l. 18 s. 1 d.; — payé à Jean Laillier, 8 l., « pour avoir painet de blanc à la colle, les murs de la montée de la chambre haut...., le comptoir emprès le parvys painet de blanc et branchaiges »; — à Gabriel de Franqueville, lieutenant d'Éclusiers, 81 l. 15 s. 6 d.; — Somme totale des mises: 8,015 l. 7 s. 5 d. — 1530-1536. Payé 20 l. 17 s. 6 d. à sept ou huit compagnons de guerre sous les ordres du capitaine de Bapaume pour l'achat qu'on leur a fait (19 août 1536) de 5,901 « quartrons » d'ardoises. — Compte de Gilles Nepveux, feronnier, montant à 157 l. 7 s. 1 d.; — payé à Enguerran Thobos, verrier, 19 l. 2 s. 6 d.; — à Jacques de Brelles, peintre, pour travaux à la Courl au Bois « de brun d'ausoire et roye de blanc en forme de briques...., paint sur fer blanc deux armoiries de monseigneur de Yzelstain, servans pour blazons de saulvegarde », 7 l. — Somme des mises: 6,145 l. 14 s. 2 d.

H. 1126. (Registre.) — In-folio; 191 feuillets, papier.

1540-1544. — *Arras* (suite). — Comptes aux ouvrages. — 1540-1541. Payé à Jacques du Mont, « huchier », 3 florins, 19 patars; — à Jean François, charpentier, 46 florins, 19 patars; — à Alexandre de Paradis, « huchier », 16 fl. 14 p. 8 d.; — comptes de maréchaux, feronniers, plombiers, « febyres », croqueteurs de grès, charpentiers, menuisiers, scieurs « d'ais », couvreurs, vitriers, gens de tout état pour travaux aux fermes, moulins, bâtiments divers appartenant à l'Abbaye. — 1543-1544. Payé à Jean de Montigny, censier de Bihucourt, 105 l. 10 p. 2 d. — Somme des mises pour cette année: 1,812 karolus d'or, 18 patars, 8 deniers.

H. 1127. (Registre.) — In-folio; 162 feuillets, papier.

1551-1555. — *Arras* (suite). — Comptes aux ouvrages. — 1551-1552. Comptes de Jean Haverlan, « huchier »; Guillaume de Ransart, « caudrelier »; — de Gilles Nepveux, « fèvre »; — de Jean Moillin, maçon; — de Jean le Cuvelier, fermier de Fresnes; — Grégoire Ansart, « mandelier »; — de Jean Brunel, fermier des eaux de Vaulx-sur-Somme; — payé à Mahieu Le Noble et Claude de le Rue, « manégliers » de l'église Saint-Sauveur-les-Arras, 18 p. 9 d. pour

livraison de 25 « coings » de pierre blanche destinés à être employés à la prévôté d'Haspres; — payé à Guillaume Damiens, dimeur de Coulemont, 4 l.; — Gamot Géry, tonnelier, 11 l. 10 s. 7 d.; — Blaise de Goullatte, censier de Saint-Aublu, 92 l. 1 s. 11 d. — 1554-1555. Payé à Rogier Yddé, « ouvrier de bacquets » demeurant à Bouai, pour avoir livré un grand bac à la pêcherie de Demencourt, 24 l. 10 p.; — à Regnault de Hedefeul, fermier du moulin à huile d'Anzin, 34 l. 13 p.; — à Pierre Géry, tonnelier, 69 carolus, 6 patars.

H. 1128. (Registre.) — In-folio; 135 feuillets, papier.

1560-1562. — *Arras* (suite). — Comptes aux ouvrages. — 1560-1561. Payements à Nicolas de Buire, censier de Moflaines; — Pierre Robillart, plombier; — François de Lavesne, meunier du moulin à blé de Moislains; — Nicolas du Riez, censier de Bellacourt. — 1561-1562. Remboursement d'avances pour travaux à M^r Martin Le Bon, licencié ès lois, maître de Montreuil et fermier de Campigneulles.

H. 1129. (Registre.) — In-folio; 266 feuillets, papier.

1563-1565. — *Arras* (suite). — Comptes aux ouvrages. — 1563-1564. Comptes de Julien Nepveu, « fèvre »; — Jean Gamand, maçon; — Louis Dagombard, charpentier; — Jacques Le Caron, maçon; — Thomas Verbare, censier de « Zinlhines »; — Jacques Payen, meunier du moulin à drap; — Lambert Turban, lieutenant de Hautes-Avesnes, pour achat de bois à Beaufort; — Vaast Glazon, « huchier »; — Charles de la Fosse « huchier »; — Benoit Coequel, maître d'hôtel de l'abbé à Hervain; — Pierre Yzengrin, fermier à Athies. — 1564-1565. Fournitures des ustensiles de brasserie, 100 l.; — travaux divers pour le montage de la brasserie; — compte de Jean Bauduyn, « huchier »; — travaux au « torgeoir » d'Athies; — compte de Jean Cordier, « huchier »; — Somme des mises pour cette année, 6,051 l. 10 s. 1 d.

H. 1130. (Registre.) — In-folio; 256 feuillets, papier.

1566-1576. — *Arras* (suite). — Comptes aux ouvrages. — 1566-1567. Réédification du chœur d'Achiet-le-Petit, maçonnerie, 98 l. 13 s. 6 d., charpente, 19 l.; — travaux au portail de l'église; — à la ferme de Boiry-Saint-Martin; — pour « avoir fauldé

et desbarbé les fontaines et cressonnières de Demen-court, ix l. s. ; — réparations à la maison de Saint-Vaast à Douai ; — à la ferme de Rencourt ; — achats de chênes dans les bois de Buequoy et Beaufort ; — à Philippe Proiard, l'un des dimeurs d'Achiet-le-Petit, remboursement des avances pour travaux du chœur, 83 l. 12 s. — Somme totale des mises, 6,195 l. 6 s. 7 d. — 1576-1577. Ouvrages faits sous les offices de dom Jacques Boyn, receveur, et Charles de la Fosse, commis aux ouvrages. — Comptes des « huchiers » Pierre Fagard, Jean Bauduin ; — don de 55 l. aux curé et marguilliers de Sapignies pour subvenir aux frais de réfection de leur église ; — toisé des travaux de maçonnerie audit Sapignies par M^e Léger Gellée, mesureur sermenté en Artois. — Somme des mises, 12,096 l. 4 s. 10 d.

II. 1131. (Registre.) — In-folio ; 222 feuillets, papier.

1579-1586. — Arras (suite). — Comptes aux ouvrages. — 1579-1580. Somme des mises, 4,044 l. 16 s. 5 d. — 1581-1582. Copie d'une lettre de l'Abbé ordonnant à tous ouvriers et livreurs de l'abbaye d'apporter le samedi après-midi les mémoires de leurs travaux ou fournitures s'ils veulent être payés ; — copie d'une supplique adressée à l'Abbé par Antoine Macrel, couvreur de tuiles au service de Saint-Vaast depuis 28 ans, demandant une augmentation de son salaire journalier qui ne fut jamais que de 6 palars ; — Mahieu de Waudricourt, charpentier, fait une demande semblable pour son compte ; — la veuve de Thomas le Rouge, commis aux greniers de Saint-Vaast demande une subvention pour subvenir aux frais des funérailles de son mari. — Mises pour l'érection d'une maison près de Saint-Michel « pour la commodité des pestiferez », 17 l. 2 s. 9 d. ; — fourniture des « ferailles » du pont d'Estaires ; — Somme des mises : 3,793 l. 15 s. 1 d. — Ces deux derniers comptes sont établis par dom Noël de Nouvion, receveur. — 1585-1586. « Ordonnances de monseigneur le Prêlat de Saint Vaast d'Arras touchant le fait des ouvrages ; dom Jacques Bouyn, receveur, J. Mainfroy, controleur des ouvrages ; N. Ousson, commis ; J. Maillart, clercq desditz ouvrages ». — L'abbé renouvelle ses ordonnances au sujet des billets que doivent donner tous les fournisseurs et ouvriers de l'abbaye. — Payé à Hiérosme Desnolle et son compagnon, tailleurs d'images, pour leurs travaux à la clôture de la nef, 12 l. ; — à Mathias Vacquette,

menuisier, 8 l. 2 s. ; — à Toussaint Poutrain, « tailleur d'images, pour avoir fait en ung compartiment les armoiries de monseign^r de S^t Vaast pour mettre à une lucarne de la maison près la Magdelaine », 40 s. ; — à Julien Nepveur, fêronnier, 31 l. 18 s. 9 d. d'une part et 8 l. 2 s. 6 d. d'autre part ; — à Henri Frappel, « esperonnier » pour avoir fourni une paire de « moulletes », redressé un mors, etc., 69 sous ; — à Toussaint Pontrain, « tailleur d'images », pour avoir achevé « une puichine » en la chapelle Saint Denis, en livrant les pierres, 8 l. ; — à Lion Labbé, peintre, pour « avoir doré ung toison à les armes du Prince de Parme et ung mitre à celles de monsg^r. briqueté la galerie près de la chambre de l'empereur ; peint cinq armoiries et le derrière de la table d'autel de la chapelle des Trépassés », au total, 10 l. ; — compte de Ballazart Gamand, verrier, 15 l. 12 s. 6 d. — Somme des mises, 5,318 l. 7 s. 1 d.

II. 1132. (Registre.) — In-folio ; 167 feuillets, papier.

1589-1593. — Arras (suite). — Comptes aux ouvrages. — 1589-1590. Payé à Charles Wincq pour avoir fait 24 verrières neuves à la nouvelle infirmerie, 20 l. 11 s. 1 d. ; — à Toussaint Poutrain, « tailleur de blancq », pour avoir « taillé les armoiries de mond. seign^r avec une moulure à l'entour et quy ont este envoyé à Cavrel commis au prioré de Beuvrière », 7 l. ; — à Hubert de Flamincourt, verrier, pour une verrière peinte fournie au prieuré de la Beuvrière, 9 l. 4 s. ; — à Maximilien Desrozeaux, pour livraison de six verrières, 7 l. 10 s. ; — à Léon Labbé, peintre, « pour avoir painet de blancq et noir XLIII pieds d'escourcheux de plomb pour l'hostel de monseigneur à Courtoibois..., avoir accoustré et enrichie la grande heuse et la banière de la tour.... fait six raions de soleil de deux pieds de long dorez », 38 l. 16 s. ; — travaux aux viviers, « lavanderie » et « chateau fort » d'Hervain ; — à Jacques Prévost, peintre, pour avoir « briqueuté » une chambre, 3 l. ; — à Claude Pipre, « huchier », 278 l. 8 d. ; — à Andrieu Fremault, aussi « huchier », 796 l. 11 s. 6 d. ; à Léon Labbé, peintre, 49 l. 16 s. ; — à M^e Mathieu Boulin, « ingénieur », pour « la figure » d'un manteau de cheminée à la Beuvrière ; pour avoir aussi « tiré la figure dudit Courtoibois en vélin et plusieurs autres figures sur papier », 23 l. 5 s. ; — travaux au chœur de Guisignies. — Liquidation du compte de M^e Jean Barbaise, « ouvrier d'orgues ». Pierre Isore, aussi

facteur, reprend son travail inachevé à charge de payer à la veuve Barbaise ce qui lui restait dû — Somme totale des mises, 10,94 l. 4 s. 4 d. — 1592-1593. Payé à Léon Labbé, peintre, « pour avoir doré S. Jehan l'Évangéliste et ung auge mis sur la chaise de la chaire des grandes orgues », 26 l. ; — à Toussaint Poutrain, « tailleur de blanc pour avoir fait ung ours pour mettre au jardin de monseigneur tenant ses armoiries.... pour avoir racoustré audit jardin les figures de plâtre et le quadrat et ung bœuf.... et pour ung cheval de plâtre livré par lui pour ledit jardin », 6 l. 10 s. — Somme des mises, 3,536 l. 19 s. 11 d.

II. 1133. (Registre.) — In-folio ; 180 feuillets, papier.

1598-1602. — *Arras* (suite). — Comptes aux ouvrages. — 1598-1599. Travaux exécutés sous Godefroy Lemmens, receveur. — Payé à Philippe Thorel, verrier, pour réfections aux verrières de l'abbaye et de la chapelle Notre-Dame-en-Chastel, 60 l. 13 s. 6 d. ; — à Toussaint Poutrain, « tailleur d'images pour la table d'autel qu'il a fait et assis en la chapelle dernièrement construite par defunct monsg^r Sarrazin entre le vestiaire abbatial et la chapelle de feu Assel... », 276 l. ; — au sieur de Lambersart, grand bailli de Lille, pour l'achat de 2,000 briquettes, 130 l. ; — acompte payé à M^e Pierre Ysore, facteur d'orgues, sur les 800 l. que portait son accord, est assigné comme témoin Lambert Gœn ; — à M^e Abraham Hideo, « tailleur d'images », pour la « closture du vestiaire » et celle de la « nouvelle chapelle », 1,030 l. — Somme des mises, 3,118 l. 6 s. 7 d. — 1599-1600. Marché fait pour l'érection d'un nouveau pont sur la rivière près les moulins d'Athies et le nouveau comble du chœur de Feuchy, 26 l. ; — payé à Raoul Maréchal, peintre de Paris et autres peintres de la ville d'Amiens pour « avoir paincté l'arche triomphale qu'on a fait ériger monseigneur au front et entrée de la place S. Vaast devant la chambre d'Arthois », le tout conformément au contract du 28 janvier 1600. — Somme des mises, 3,235 l. 19 s. 3 d. — 1600-1601. Payé à Jean Lange, « armoirier pour avoir fait un nouveau marteau ou coigné entaillé des armoiries de l'église pour marquer les chesnes », 40 s. ; — livraison d'un cerueil de plomb pour l'abbé Sarrazin, 27 l. 7 s. ; — livraison d'une corde « pour servir à loier Four », 8 s. 9 d. — Somme des mises, 1,562 l. 4 s. — 1601-1602. Payé à Jean de Gouves « pour avoir racoustré

le planchet de l'establette de Tours », 10 s. ; — travaux aux verrières ; — payé à Nicolas Ralle « pour avoir doré l'image qui est au-dessus de la nef », 18 l. ; — travaux aux vignes de la Court-au-Bois, 6 l. ; — payé à Guillaume Noiret, maçon, pour la réparation de la maçonnerie du chœur de Feuchy « offensé et rompu par le pèlard durant les guerres », 20 l. ; — à Mathias Vacquette « huchier » pour avoir fait quelques tableaux, 60 s. ; — à Pierre de Ransart, « chaudrelier », qui a livré du « ploumas et métal » pour les cloches, 45 l. 8 s. — Somme des mises, 3,513 l. 2 s. 3 d.

II. 1134. (Registre.) — In-folio ; 279 feuillets, papier.

1605-1619. — *Arras* (suite). — Comptes aux ouvrages. — 1605-1606. Somme des mises, 17,566 l. 1 s. 8 d. — 1607-1609. Quittances pour ouvrages faits à la maison des Jésuites ; des maçons Mathieu de Fiers, Charles Balon, Pierre Le Josne et Michel Vairet ; des croqueteurs de grès, Antoine Béleugier ou Bérengier, J. Henry ; des fournisseurs de « moilons », briquettes, sable ; couvreur d'ardoise, Boniface Vincent ; de Pierre Fagard, « huchier ». La plupart des articles sont biffés ; les ouvriers qui ne savent pas signer apposent au bas de leur quittance pour leur marque le dessin de l'outil de leur métier. — 1608-1619. Procès-verbal de visite de la maison et moulin de Demencourt, en présence de Pierre Doucet, meunier, François de Lillers, charpentier, François Noiret, maçon (8 janv. 1613) ; — de la cense de Gavrelle (7 fév. 1614) ; de celle d'Oresmieu (21 sept. 1615) ; — du moulin d'Anzin (7 oct. 1614) ; — de la ferme d'Anzin (16 oct. 1614) ; — de celles de Montrau (27 sept. 1615) ; — de Rodencourt (15 juin 1616) ; — Bétricourt ; — Ouvert ; — Blangy ; — Biache ; « Pucheseau » ; — du moulin à blé de Blangy ; — du moulin à tan du même lieu ; — de la ferme de Petit-Villers ; — de la cense d'Izel ; — de celles de Bailleul-sire-Bertoul ; — Neuville-Saint-Vaast ; — Pelves ; — Thélus ; — Estrées-sur-Canche ; — du moulin de Biache ; — de la cense de Thélus ; — du moulin d'Anzin ; — de la cense de Biache ; — de celles de Fresnes ; — Berneville ; — Ficheux ; — La Falcque ; — Meurchin ; — Saint-Aubin ; — des moulins de Méaulens ; — de la cense de Servins ; — des pêcheries de Demencourt ; — de la cense de Lestrée ; — de celles de Dainville ; — Berny ; — Puzeaux ; — Bauvin ; — Vis-en-Artois ; — Richebourg ; — Hées ; — Fouquières ; — La Court-au-Bois ; — Anneuillin ; — Thélus ; — Hendecourt ; — Meurchin ; — Ficheux ; —

Givenchizel ; — Athies ; — des moulins d'Athies et Blangy.

H. 1135. (Registre.) — In-folio : 200 feuillets, papier.

1609-1612. — *Arras* (suite). — Comptes aux ouvrages. — *1609-1610.* Payé, « pour une verrière pour l'église de Neuvireuil, livré xv pieds de blanc verre neuf à III s. le pied, Ix s. » ; — à M^e Thomas Thieullier, « tailleur d'images », tant pour les matériaux que pour la façon des clôtures des 3 chapelles et autres travaux, 2,655 l. 4 s. 9 d. ; — maçonnerie du dortoir entreprise par Guillaume Noiret. — Somme des mises, 24,335 l. 3 d. — *1610-1611.* Livraisons de briques pour les ouvrages des Carmes et des Pères Jésuites, 91 l. 5 s. ; — à Pierre Mathis, verrier, pour avoir rétabli la verrière au-dessus du portail de l'église de Saint-Sauveur et mis un nouveau panneau à la maîtresse verrière, derrière le grand autel, « le tout conformément aux histoires et représentations qui sont es dictes verrières », 30 l. ; — à Jean de Lécluse, tailleur de marbre, demeurant à Tournai, 20 s. pour deux patrons qu'il a faits pour l'abbé. — Somme des mises, 15,506 l. 13 s. 8 d. — *1611-1612.* Payé à Germain de Gouves pour travaux aux écuries et à l'« étable de fours », 3 l. 12 d. ; — à Richard Édouard, anglais, tailleur de pierre blanche, 12 l. 10 s. ; — Fourniture d'une verrière à l'église Notre-Dame-du-Bois, 35 s. ; — « racoustré les verrières de la chambre du brodeur anglais et mis III loziques », 5 s. 6 d. — Ouvrages de maçonnerie au nouveau bâtiment que l'abbé fait élever près de l'église Saint-Albin, à Douai. — Somme des mises, 42,212 l. 9 s. 8 d.

H. 1136. (Registre.) — In-folio : 295 feuillets, papier.

1614-1649. — *Arras* (suite). — Compte aux ouvrages. — *1614-1615.* Somme des mises, 2,721 l. 8 s. 1 d. ; — Autres travaux non mentionnés dans ce premier compte ; fournitures diverses par le fêronnier, 112 l. 16 s. 7 d. ; — par le plombier Carbonnel ; — travaux d'« luclerie » par Fagart ; — payé à Laurent Gallé, « tailleur d'images », pour quatre images posées en la chapelle des Martyrs, à 10 l. l'une, 40 l. ; — à Antoine Ralle, blanchisseur, pour avoir blanchi les murs du palais abbatial, 9 l. 3 s. ; — à Jean Vauduel, tailleur, pour un modèle des « fourmes », 26 l. — à Jacques Caron, pour avoir fait des lambris dans les chapelles du Saint-Sépulchre, de Sainte-Croix, du Saint-Esprit,

des Martyrs, 175 l. 9 s. 4 d. ; — compte spécial des ouvrages exécutés au collège Saint-Grégoire de Douai ; payé à Adrien de Laval, verrier, 144 l. 9 s. 6 d., pour travaux divers, réparations de verrières brisées « par la malice de la jeunesse de Douai », d'autres, « au quartiers des Anglois rompu par les vents et III autres rompus au quartier de S^t Vaast entièrement par la malice de la jeunesse ». — Somme de ces mises, 27,812 l. 2 s. — État rendu à dom François Boucault, receveur général de l'abbaye, par Robert Moncarré, commis aux ouvrages du collège de Douai, des deniers qu'il a versés pour les travaux de cet établissement. — Somme : 625 l. 10 s. 9 d. — *1620-1621.* Dans la première partie de ce compte les ouvrages sont relevés par semaines ; la seconde partie renferme les travaux classés par genre d'états ou intéressant un seul bâtiment ; ouvrages faits à la « thélure » du moulin d'Athies, 612 l. 3 d. ; — travaux du fêronnier à Douai ; — fournitures et travaux pour l'église Saint-Grégoire ; — ouvrages exécutés par Bauduin du Carin, pour pendre les cloches ; — « ouvrages et délivrance faites pour le nouveau chariolz du couvent », 212 l. 6 s. ; — « formes » de Douai, faites par Germain Théry ; — travaux à la maison du grand bailli de l'abbaye, au cloître, au vestiaire abbatial, à la maison Sainte-Agnès d'Arras, à la « gaiolle nouvellement faite en le prevosté S^t Michel » ; — travaux spéciaux de décoration de l'église le jour de saint Vaast ; — compte de Pierre Mathis, verrier ; — nouvelles « formes » pour le chœur de Douai. — Somme totale des mises, 16,153 l. 10 s. 9 d. — *1618-1649.* Compte de Jean Blondel, chaudronnier ; Toussaint Frappé, « esperonnier » ; — réfections du chœur de Berny-en-Santerre. — Somme totale des mises, 3,019 l. 6 s. 9 d.

H. 1137. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1635-1733. — *Arras* (suite). — Déclaration des censés, maisons, moulins, dîmes, terrages et autres fermes appartenant à l'abbaye entièrement ruinés ou abandonnés en partie pendant les guerres de 1635 à 1660 ; presque toutes les propriétés de Saint-Vaast sont touchées dans cet état ; « autres terres saisies par les Espagnols en Flandre », les biens du pays de Carambaut et du pays de Lallen, les fermes de Petite-Synthe et Zerqueghem. — Déclaration des censés de l'abbaye en l'an 1611 ; liste des fermes et dîmes encore abandonnées ; de celles qui sont aux Pays-Bas. — Visite générale des bâtiments claustraux (1673), par les

experts Guislain Carré, Charpentier, Pierre Cuvelier, maçon, François Roly, couvreur, Guillaume Charité, maître des œuvres; visite du chœur de l'église et des chapelles, des quartiers des officiers, des prisons, du logis « devant la Magdelaine occupé par M. Beusart, procureur au Conseil d'Artois », et qui lui fut vendu en 1683, des maisons de la Clef, de la Calendre, du Wez-d'Amain, du Greffe, des Quatre-Crosses; — visite des fermes, moulins et chœurs des églises, dans tous les lieux où Saint-Vaast est seigneur. — Procès-verbal de mesurage (1679) des fermes, chœurs, moulins et dépendances de l'Abbaye, par dom Nicolas Page, maître des œuvres. — Journal des sommes payées (1680-1684) pour réparations aux bâtiments. — Procès-verbal (1733) de visite des bâtiments et charpentes de l'Abbaye avec devis des réparations à effectuer.

II. 1138. (Liasse.) — 92 pièces : 1 parchemin, 91 papier.

XIII^e siècle. — 1727. — *Arras* (suite). — Fragments et muniments des comptes aux ouvrages. — Rouleau informe (s. d.) des mises pour travaux et fournitures « pour II paires de reubes avec l'ymme, x lb. »; — pour « noef voirre et pour le vies voirre refaire en l'enfermerie et en refroitoir », 77 s. 6 d.; — « paicles, cauderons, bachelins » etc. — Réparation des cheneaux et couvertures de l'Abbaye (1662). — Projet (7 janvier 1679) de réparation du chœur de Dainville et de la chaussée de Sainte-Catherine, dépenses prévues. — Blanchissage de l'église (1680). — Quittances des travaux d'entretien, peinture, vitrerie, couverture entrepris de 1717 à 1719. — Déclaration des matériaux qui se trouvent (3 juillet 1720) dans les bâtiments claustraux. — Procès-verbal de visite des bâtiments (vers 1725). — Mémoire des travaux exécutés par Dumoulin, peintre (1723-1724) pour avoir « racomodé le le mausolée qui est dans la chapelle N. Dame, pour avoir peint tout le fond en bleu, toutes les figures de blanc et mis de nouvelles chevilles à toutes les figures », 12 l.; — peint les « ablés » et blanchi les « attentes » qui sont sous les orgues, 24 l.; — peint cinq grandes figures et toute la table d'autel de la chapelle Saint-Benoît et raccommodé deux tableaux, un Christ en croix et la Cène; — dans la chapelle des Martyrs, peint les trois figures qui sont à l'autel, la muraille en bleu, raccommodé le tableau de l'autel et deux autres représentant Daniel et Jonas; — dans la chapelle des Morts, repeint les mausolées de Montmorency et Ruffault; nettoyé la table d'autel de la chapelle des Anges;

— raccommodé le tableau et le couronnement de l'autel de la chapelle Saint-Antoine; — repeint les figures dans la chapelle de la Résurrection; — dans la chapelle de Saint-Flaere nettoyé et repeint le fonds, l'autel et les tableaux; — dans la chapelle du Saint-Esprit raccommodé les quatre figures et « toute la gloire qui accompagne les figures »; — peint la flèche du grand carrosse...; au total 303 l. 5 s. — Livraison de verre (1725), par Adrien Camesson. — Muniments des travaux et fournitures (1723-1727), mémoires d'ouvriers. — Quittance de Desvignes (1727) d'une somme de 70 livres pour ses gages annuels de sous-maître des œuvres.

II. 1139. (Liasse.) — 48 pièces : 2 parchemin, 46 papier; 1 cachet.

1384 - 1789. — *Arras* (suite). — Fiefs et pouvoirs de Saint-Vaast. — Le Molinel. — Copie de la vente (31 juillet 1381, par Jean de Neuvireuil et Gillette de Saint-Léger, sa femme, à Jean Foelllet, bourgeois d'Arras, moyennant 11 francs d'or de la maison nommée « le petit Molinel », tenue du Sous-Prévôt et touchant au four de Jaquemart le Prendhomme, d'une part, faisant le « toucquet » sur la ruelle, d'autre part. — Saisine (21 janvier 1505, de la maison « tenant d'une part à la rue par où on va à la croix du Pré », dont Maillin du Roisnel fit donatio n à Barbe de Glisy. — Rapport et dénombrement (12 juillet 1515, de la maison du Molinel, rue de l'Abbaye, fournis au Sous-Prévôt par Jean de Douai, bourgeois d'Arras, époux de Marguerite du Carne; — autres, par Pierre Bouilly (1509); — Antoine, fils de celui-ci (1601); — Reconnaissance (1613), par Jean de Coulemont, du droit de relief au 10^e denier dû à la Sous-Prévôté pour la maison du Molinel. — Dénombrements : par Guillaume Gaillard, boulanger (19 février 1631); — Jean Condé, bourgeois, tonnelier (9 octobre 1692). — Procès (1697-1703), entre l'Abbaye d'une part, le Magistrat d'Arras et les commis à la Vingtaine d'autre. — Rapports et dénombrements fournis : par François Condé, prêtre, chapelain de la paroisse Saint-Géry, pour la maison aujourd'hui à usage de brasserie, anciennement nommée « le four du Molinel, à l'opposite » de la maison des Noequets, rue de l'Abbaye, 1699; — Jean Hozeame, marchand (7 mars 1713); — mise en adjudication (1713) de la maison de Molinel à usage de brasserie. — Plan de la maison du Molinel dressé (30 janvier 1755) par Antoine-Joseph Cornu, maître arpenteur. — Rapport et dénombrement (23 janvier 1758) pour le Molinel, par Pierre Hurtrel, bourgeois. — Quit-

tance de droïts seigneuriaux perçus (15 décembre 1757) par les héritiers Cousin pour la maison du Molinel. — Rapport d'héritage (21 janvier 1775) par la famille François; — dénombrement fourni (10 janvier 1789) par Benoît Lesoing pour la même maison p. 1-33. — Le fief Saint-Georges. — Sébastien de Chelers, Jean Bourgeois et Michel de Sailly, officiers de la Vingtaine, reconnaissent (3 novembre 1584) les droïts de possession et saisine des religieux de Saint-Vaast sur le fief Saint-Georges. — Jean de la Haye, bourgeois, ayant vendu son fief pour la somme de 150 florins, demande à l'Abbaye (10 décembre 1593) de réduire de moitié les droïts seigneuriaux qu'elle lui réclame pour cette vente et qui se montent à la somme excessive de 30 florins. — Jean Labouré, acheteur du même fief, « à usage d'hôtellerie », fait aussi requête à l'Abbaye (23 juillet 1598) pour obtenir réduction dans les droïts seigneuriaux; — dénombrement fourni (24 septembre 1602) par ledit Labouré. — Somme des droïts seigneuriaux à payer pour l'achat (28 juin 1626) du fief de Saint-Georges par Antoine Du Rietz; — Antoinette Hurtault, veuve de Georges Boulemy, demande (11 octobre 1676) une réduction des droïts seigneuriaux d'achat de la maison Saint-Georges, près de la porte Méaulens. — Vente (août 1705) de ce fief par Claude Lentié et Marie-Marguerite Du Riez. — Dénombrement (décembre 1711) par Nicolas Fenet (p. 34-18).

H. 1140. (Liasse.) — 116 pièces : 3 parchemin, 113 papier.

1216-1786. — *Arras* (suite). — Chanteraine. — Bulle du pape Innocent III (v^e des calendes de décembre 1216), accordant aux religieux de Saint-Vaast d'appliquer les revenus du moulin de Chanteraine ainsi que des dîmes de Simencourt, de Beaumetz et de Monchy, les profits des viviers et moulin de Coviei, la dime de Fampoux aux dépenses de l'hôpital. — Saisine (août 1420) de la maison de Chanteraine « tenant à l'hôpital S^t-Jacques », vendue par Jean Fastoul moyennant 70 couronnes d'or. — Reconnaissance (3 avril 1570) par le Conseil d'Artois que les religieux de Saint-Vaast ont un certain droit à prendre sur la maison de Chanteraine sise « au devant du goulet S^t-Aubert ». — Modération du droit de relief accordée (16 janvier 1595) à Agnès d'Aix, veuve de Nicolas de Douai. — Prisée et estimation (20 novembre 1604) de la maison de « Chanteraine ». — Plainte contre Pierre Dupont, sergent du Magistrat, et Isidore Docquemaisnil, sergent du Châtelain, qui ont fait vendre dans la maison de Chanteraine tenue en fief de

Saint-Vaast (6 juillet 1676). — Vente (20 août 1691) par Léonore Le François, écuyer, sieur de Rigauville de Gaugny, ancien capitaine lieutenant d'une compagnie de gentilshommes tenant garnison à Cambrai, à Pierre Durieux, marchand, de la maison « nommée Chantreine avec les deux petites maisons y jointantes », pour la somme de 4.750 l. — Saisie (1692) des dites maisons par l'Abbaye tant « pour défaut de paiement de relief, dénombrement non baillié, que devoirs non faits »; mainlevée de cette saisie (20 décembre 1692). — Procès intenté (1701) devant le Conseil d'Artois, par l'Abbaye, à la dame de Rigauville qui a vendu la maison de Chanteraine aux curé et marguilliers de la paroisse Saint-Aubert sans en payer les droïts. — Titres de propriété de la maison de Chanteraine produits par l'Abbaye dans un différend qui s'est élevé (1713) entre elle et le Magistrat, celui-ci voulant faire effacer les armes de Saint-Vaast posées sur un tableau pendu à la porte des confrères de Saint-Louis : le Conseil d'Artois ordonne que les choses resteront en l'état jusqu'à ce qu'en ait jugé le Conseil du Roi, mais le Magistrat n'ayant pas évoqué l'affaire à ce tribunal, « on peut dire qu'il a désisté de sa demande et l'Abbaye est restée tranquille dans sa possession »; — dénombrement de cette maison (1725) par Jacques Bruiant, curateur commis par justice à la succession vacante par la mort de dame Anne Durieux, veuve de Léonore Le François; — autre (1741) par Louis Mauduit, veuf de Marguerite Garin; en note : dénombrement non recevable; — observations sur les erreurs qu'il contient et « sur lesquelles le receveur peu instruit des droïts de la Sous-Prévôté n'a pas réfléchi »; — autre dénombrement fourni (3 mai 1786) par Casimir Coulemont, (p. 1-35). — Fief de l'Échiquier, rue Fausse-Porte-Saint-Nicolas. — Dénombrement (1335) du fief de l'Échiquier « sis en le grant rue S^t-Nicolas entre le maison Jehan de Hées et celle de feu signeur Simon Pouchin, contenant deux maisons manables, un four con dist le four Païelle », par Henri de Béchon, dit de Béthune, et Marote de Hées, sa femme; — autre par Antoine de La Forge, écuyer (28 juin 1531); — copie de la vente de ce fief (20 août 1571) par messire Maximilien de Longueval, chevalier, « sieur de Vaulx, Remeghelst, Villers au Flos, Cappy, Achiel le Pety, chevalier de l'ordre de Calatrana, gentilhomme de la bouche du Roi nostre sire et son grand veneur et louvier d'Artois », et dame Marguerite de Lille, son épouse, à Louis Lombart, marchand. — Dénombrement (22 janvier 1613) par Charles de Chelers, sieur de Wailly, procureur spécial

de Jean Lombart, sieur de Wandelicourt, du fief « jadis à usage de brasserie nommé l'Échiquier »; — autre (13 février 1665) par Nicolas Lombart, sieur de Wandelicourt, fils de Jean; — autre (19 août 1685) par Marguerite Lombart, veuve d'André Deslyons, sieur de Wingle; — autre (19 janvier 1708 par Elisabeth Payeu, veuve d'Antoine-Joseph Carré, écuyer, seigneur du Repaire, Wandelicourt, Lepaul-les-Fressin; — Procès (1730 contre le Magistrat d'Arras au sujet de la police dans la maison de feu Du Repaire, quand il s'agit de nommer un tuteur des enfants dudit sieur. — Plan (9 mai 1760) de la maison de l'Échiquier, par l'arpenteur Cornu, (p. 36-66). — Fief du Four des Prêtres, rue des Récollets. — Les religieux de Saint-Vaast ont toute juridiction sur le Four des Prêtres; preuves en leur faveur fournies en 1380. — Dénombrement servi (13 octobre 1550) par Jean Cardenois, gardien des frères mineurs d'Arras; — autre (8 février 1613) par Jean Hequin, « procureur praticquant » au Conseil d'Artois; — les Récollets se reconnaissent redevables (1674) envers l'Abbaye de Saint-Vaast de 2 chapons par an pour droit d'amortissement à eux accordé « d'un certain lieu estant au devant de leur église; — dénombrement « du four des prestres servi » (2 janvier 1714), par frère André-François Habourdin, gardien des Récollets, (p. 67-72). — Fief des Grands et Petits Marteaux, rue de la Batterie. — Dénombrements des « Grands Marteaux », par Benoît le Prévost, bourgeois, ce fief tient à « le maison de la chappelle ad présent nommée Le Cheraïne » (1509); — Jean Prévost (1527); — Jean Herman (1692); — Marie Lesenne, veuve de Jacques Caudron (20 avril 1707); — dénombrements des « Petits Marteaux », par Jean Loequet, serrurier (1527); — Jeanne de Hueliers, veuve de Jacques Loequet (1596); — Charles de Condé, fils de feu Nicolas et Marguerite Loequet (1612); — Robert Condé « pour le fief nommé anciennement les Petits Marteaux, et présentement le Moustier » (4 novembre 1631); — Louis Deladerrière (1665); — Paul Barge et Pierre Jonquière, orfèvre (1699); — Nicolas Jonquière, orfèvre (1701); — Jean Delebarre (m. d.); — Philippe Bauvin (1712); — mise en vente de ce fief par les héritiers Stocquet (1712). — Plan (25 août 1710) des maisons des Grands et des Petits Marteaux, dressé par Cornu, arpenteur, (p. 73-99). — Fief des Petites Rosettes, rue des Trois-Filloires. — Exploits (1550 et 1579 sur la brasserie des Petites Rosettes; — distribution (1580) des deniers provenant de la vente de ce fief. — Dénombrements servis par Rolland de Baillon

(20 juin 1596); — Jean Duflos, apothicaire (16 mai 1612); — Catherine Lebrun (1671); — Elisabeth Rouvroy (1702, p. 100-110). — Fief des Trois-Filloires. — Saisie féodale (1692) au profil de l'Abbaye; — dénombrement (1701 par Marie Briois, p. 111-113). — Justice et pouvoir du Prê. — Extrait d'un registre aux fiefs (1339) relatant que Jean Le Petit, fils de Sauwale Le Petit « a ligé ses flés et une justice contenant clains, respons, pîsonnages, deswagemmes et autres plusieurs choses qu'il a en plusieurs maisons, lieux et rues seans n Prê à Arras », (p. 111). — Baronnie de Beaumetz. — Plan figuratif de la baronnie de Beaumetz ainsi qu'elle existait en l'an 1561, dressé (1^{er} mars 1720 par Letiere, arpenteur, (p. 115-116). — Plan figuratif « de la maison, église, jardin et enclos des Révérends Pères Carmes Deschaussées de la ville d'Arras, laquelle maison et enclos comprend la maison, chef-lieu, pouvoir et baronnie de Beaumetz comme est renseigné par la carte ancienne et ainsy que le tout existe aujourd'huy », dressé (2 mars 1720), par Cornu, arpenteur.

H. 1141. (Liasse.) — 130 pièces: 26 parchemin, 104 papier.

1509-1768 — *Arras* (suite). — Fief des Nocquets, rue Méaulens. — Dénombrements fournis par Jean de Douai (1509), « pour la maison que on dit les Nocquets en l'abbie à présent à usage de four »; — Hue de Wignacourt, sieur de Zécalus (1530), « pour un fief qui se comprend en une maison manable et autres édifices à présent à usage de brasserie... nommé les Nocquets »; — Liévin Acquart, fourmier (1534), « pour une maison manable à usage de four, nommé le four des Nocquets en l'Abbie »; — Jean Le Febvre (1591); — Pierre Bouchier, bourgeois (1651), au relief d'une custode de cuir bouilli pour mettre la crosse abbatiale à chaque renouvellement d'Abbé, pour ce même fief dit « les Nocquets d'Or »; — Philippe Prévost (1674) — Guislain Defontaine, bourgeois, maître boulanger (1713); — André Bauchart, menuisier (1711); — Nicolas Vasseur, bourgeois (1720); — Maurice François, bourgeois, tailleur d'habits (1746); — Charles Lœuillet, maçon. — Vente (1^{er} décembre 1719) du fief des Nocquets, par Guislain Fontaine, bourgeois, moyennant la somme de 1,800 l. — Vente par décret (1720) de cette même maison. Titre (1730-1768), concernant la maison du Moulinet éclipsée du fief des Nocquets; — autre vente (1746). — Procès intentés (1676-1732) aux sergents du Châtelain et du Magistrat pour la justice dans ce

fief, (p. 1-106). — Baronnie de Beaugard. — Rapport (1688), par Philippe de la Charité, chevalier du Mont-Carmel, seigneur du Calloy. — cession de ladite baronnie au couvent de la Thieulloye, quittance des droits seigneuriaux, (p. 107-119). — Fief hors de la porte Ronville. — Dénombrement (25 février 1705) : — droits à payer par l'Abbaye (1713) pour ses fiefs tenus en mouvance du château d'Arras; sommations (1716-1748) faites aux possesseurs des fiefs de l'Abbaye de faire les devoirs seigneuriaux (p. 120-130).

II. 1142. (Liasse.) — 82 pièces; 3 parchemin, 79 papier dont 2 plans.

1412-1777. — *Arras* (suite). — Pouvoir du Grand Jardin. — Récépissé du dénombrement servi (17 juillet 1581) à l'abbé Jean Sarrazin par François Rivière, bourgeois, pour son fief nommé « le baston du Jardin Saint-Vaast, ou autrement le pouvoir, ou sergentise du Jardin Saint-Vaast », à 60 s. par. de relief et le tiers cambelage, comprenant « prison fermé, chep, chaînes et blocq pour mettre prisonniers, par moy arrêtés pour debtes, audit pouvoir, qui n'ont point de caution ». Ce fief commence en face de la maison de défunt Charles de Montmorency, chevalier, seigneur de Neuville-Vitasse, sise en la rue des Hottiers, autrement dite des Lombards, va jusqu'à la maison de l'Épée faisant le coin de la rue devant la brasserie des Rosettes; il est borné d'un autre côté par la rue du « Cœugnet au Beurre », la rue Saint-Jacques, la rue de la « Vieze Vingtaine », la rue de la « Plachette des Potiers, autrement dite le Plache des Beechayes », la rue de la « Vieze Thieuloye », la rue du Pignon-Bigarré, la rue de Lolliette, les murailles de la ville « jusqu'à une place où on souloit porter les immondices devant le lieu où souloit avoir » la porte Saint-Michel, les fossés de la ville jusqu'à la porte Méaulens, la rue des Gallettoires et une ruelle sise entre le Moulinel et l'hôpital des Chariottes. — Étendue du pouvoir du Jardin (2 mai 1651). — Procès (1667) contre le Magistrat de la ville pour avoir levé un corps dans le pouvoir du Grand Jardin. — Contestation (1704) entre l'Abbaye et le Magistrat au sujet d'un cas criminel dans le même pouvoir (p. 1-11). — Pouvoir de l'Étoile. — Quittance de droits seigneuriaux payés par Jean Basset, brasseur et mayeur de Chérisy (8 avril 1537); — sentence du Conseil d'Artois contre Andrieu de Hélin pour droits seigneuriaux dus par cette maison (1539); — autres quittances à Étienne Frémault (1566), et François Minesme (1591). — « Étendue et compre-

hension » du pouvoir de l'Étoile (2 mars 1651); — il va de l'hôpital des Chariottes jusqu'à la ruelle du Pré, de là jusqu'au pouvoir des Échevins en dehors de la porte Méaulens, tournant en face de la vigne et allant jusqu'aux arbres de Bourrienne; il comprend la rue Saint-Maurice, la ruelle du Tonnellet, la rue du Bloc, la rue de Lierre, la place des Foulons, la rue du Soufflet, les ruelles qui aboutissent à la rue Saint-Maurice, la ruelle « dame Colle Monfflette », la rue du Molinel et la rue Neuve-Église en partie. — Plan dressé par A. Cornu, arpenteur, de la maison « la Grande Étoile » dominant sur la rue Méaulens et la rue des Drolots (2 mai 1752). — Procès (1701-1707) contre le Magistrat pour faire déclarer nul un arrentement d'une portion de Hégard, rue du Refuge-Mareuil, au pouvoir de l'Étoile. — Procès (1716) pour la juridiction de l'Abbaye sur la maison d'Herman Alliémart. — Autre (1730) au sujet de la police dans la maison de l'Étoile, occupée par Nicolas Grigny, cabaretier. — Autre encore (1753) contre le même Grigny. — Dénombrements servis par Collart, seigneur de Mailly (1112); — Antoine de Waudricourt (1642); — Adrien de Verloing, écuyer, sieur de Belleville, Samez, Vimy, etc.; — Étienne Fremault, bourgeois, sayetteur (1631); — Antoine Gargan, prêtre, pasteur de Farbus (1665); — J.-B^e Blondel, écuyer, sieur de la Sablonnière (1704); — Jean-Pascal Taffin, veuf de Catherine Boucuy (1704); — Guislain Boubers, bourgeois 1711; — Nicolas Grigny, (1713); — Thiery Bandelet (1711); — M^e Jean-Nicolas Vaillant, greffier héréditaire de la Gouvernance d'Arras (1723); — Maurice-Benoît Grigny (1777). — Dénombrements du fief du Petit-Saint-Georges faisant anciennement partie du fief de l'Étoile, rue de l'Abbaye, près de la porte Méaulens, par Jean Minesme (1570); — Jean Labouré (1602); — Louis Delehaye (1612); — Gilles Malvoisin (1698); — Claude Lenfle, boutonnier (1699); — Marie-Madeleine Duriez, veuve de Jacques de Misery dit Beaulieu (1700); — la même veuve en secondes noces de Guislain Boubers (1724, p. 12-76). — Apposition de scellés chez Ch. Regnault, rue Méaulens, dans un franc fief de l'Abbaye (1693, p. 77-80). — Fief des Rosettes, rue des Trois-Filloires. — Dénombrement (1430) servi par Pierre de Beaucamp pour sa maison « anciennement à usage de brasserie à goudalle située en le rue de le Plache des Tisserands des Draps »; — autres, par Romain de Buillon (1530), pour son fief rue des « Fillresses »; — Catherine Lebrun (1671); — M^e Guillaume Rouvroy (1699); — Isabeau Briois (1703); — Cornille Cacheux, facteur d'orgues (1728). — Plan

dressé par A. Cornu (1760) de la maison appelée vulgairement les « Trois Heuses » (p. 81-82).

II. 1143. (Liasse.) — 32 pièces, papier dont 1 plan.

1549-1789. — *Arras* (suite). — Pouvoir de Chaulnes. — Procès-verbal d'étendue du pouvoir de Chaulnes (1651). — Transaction (1767) entre les abbayes de Saint-Vaast et du Mont-Saint-Éloy réglant leurs droits respectifs dans ce pouvoir. — Plan de la maison du gaule de Sancerre touchant au pouvoir de Chaulnes. — Arrentement d'une partie de l'héritage du gaule de Sancerre à l'abbaye du Mont-Saint-Éloy (1549) ; — nouveau bail (1663). — Projet d'échange (1665) convenu entre les deux abbayes de la maison du gaule contre une autre, en note « ils n'ont pas trouvé la chose faisable ». — Procès intenté par l'abbaye Saint-Vaast à l'abbaye du Mont-Saint-Éloy au sujet de la mitoyenneté d'une muraille de leur refuge (1682). — Accord entre les mêmes parties (1697) à la suite d'un procès sur les droits de propriété, les religieux du Mont-Saint-Éloy refusant de donner les clefs des portes aboutissant au rempart, d'établir une gouttière pour empêcher les eaux pluviales de tomber dans le jardin de Saint-Vaast, etc. — Baux de la maison du gaule (1720-1789, p. 1-28). — Procès-verbaux de l'étendue des pouvoirs de Sécheltes et du Chatelain (1651, p. 29-32).

II. 1144. (Liasse.) — 133 pièces : 7 parchemin, 126 papier

1260-1749. — *Arras* (suite). — Pouvoir de la Cuisinette ou de Bourianne. Inventaire et analyse des titres (1264-1765) faisant foi que dans le pouvoir de la Cuisinette la seigneurie et la justice haute, moyenne et basse appartiennent à Saint-Vaast, les droits de lods et ventes y sont du 10^e denier. — Attestation de l'étendue du pouvoir de la Cuisinette et du pouvoir des Meaux (1296). — Copie de la valeur des biens de la Sous-Prévôté dressée (1386) par dom Oudart Lefebvre, dénombrement des maisons du pouvoir de la « Cuisinette ». — Nouvelle attestation de l'étendue de ce pouvoir (21 mai 1590) par Nicolas Ousson et Mathieu Vollin ; — procès-verbaux de visite et délimitation de cette seigneurie (1617 et 1707) d'avec celle de l'Évêque, en cité. — Enquête (1617) au sujet des droits seigneuriaux dus pour le manoir de Loizelet, pour les maisons du pouvoir de la Cuisinette, etc., attestation que la rivière depuis Anzin jusque Biache est de la juridiction de la Sous-Prévôté ; autre que la juridiction de la Sous-

Prévôté n'a rien de commun avec celle de la prévôté de Saint-Michel. — Publication des bans de justice « ordonnances et défenses » dans la Cuisinette par les soins du Sous-Prévôt (1680-1749). — Reconnaissance par les officiers de la ville d'Arras de la juridiction de l'Abbaye sur le pouvoir de la Cuisinette à la suite d'arrestations induement faites par eux (1260). — Procès jugés en la Cour de Saint-Vaast pour crimes commis dans la Cuisinette, meurtres, blessures, injures, affaires de mœurs (1346-1707, p. 1-80). — Plaintes des religieux de Saint-Vaast contre les officiers des Magistrats pour exploits induement faits dans le pouvoir de la Cuisinette (1665-1724). — Procès contre le Magistrat d'Arras au sujet de la levée d'un cadavre trouvé dans le rempart au lieu nommé l'Union (1702). — Mémoire fourni par Saint-Vaast dans ce procès pour expliquer ses droits de propriété sur le fossé Burien p. 81-108. — Procès contre les « égards » de la Cité pour avoir fait la visite des viandes dans le pouvoir de la Cuisinette (1701, p. 109-120). — Procès (1703) contre les marguilliers de l'église Saint-Nicolas-en-Latre au sujet de la redevance de 3 livres de cire dont ils prétendaient charger une maison de la Cité p. 121-125. — Requête présentée à l'Abbé par quelques particuliers pour faire réparer le pavé de la rue Quiélost. — Procès soulevé par Saint-Vaast qui met à la charge du Magistrat l'entretien de quatre enfants abandonnés (1709). — Requête du procureur fiscal de l'Abbaye contre Jean-Baptiste Camus, charretier, qui a déchargé des immondices sur les terrains du pouvoir de la Cuisinette (1716). — Reconnaissance par un particulier que l'Abbaye a toute justice sur les remparts du fossé Burien et qu'il est redevable envers elle d'une rente pour les arbres qu'il y a induement plantés p. 126-133.

II. 1145. (Liasse.) — 141 pièces : 9 parchemin, 132 papier.

1251-1789. — *Arras* (suite). — Saisine de la maison vendue par Henri Bougiers à Michel Dausnai, sise en cité près de l'Hôtel-Dieu (août 1251, cette maison doit 30 sous de rente à Saint-Vaast. — Achat (fév. 1265 n. s.) par J. de Bapaume, chanoine de l'église d'Arras et proviseur de l'Hôtel-Dieu, à Simon *dictus camerarius*, d'une maison donnant sur la rue de « Kiélot ». — Vente (1289) par Renier de Bourianne d'une maison sise sur les fossés « kon dist de Bourianne », à Baude Crespin, fils de Robert. — « Werp » (1313) par Jean de Lens, ancien chapelain de l'église N.-D. d'Arras, à Grart de Sainte-Gemme, curé de Sainte-

Croix, de 30 s. de rente sur la maison de Jean Brake, sise en Bourianne. — Transport de rente sur la maison des Maillets (janv. 1360 n. s.) par Thomas Poulain et Marguerite de Mortaigne sa femme à Marguerite de Becquerel, veuve de Jacques Le Cras. — Transport (18 nov. 1436) d'une rente sur une autre maison du pouvoir de la Cuisinette par Jean de Raincheval à Enguerran de le Fosse. — Envoi de Robert Courcol (mai 1469) en possession d'un four qu'il vient d'acquérir. — Vente (1526) par Marie Ansart à Gilles Brunel de la brasserie de « l'Ollehain ». — Ratification de la vente d'une maison faite par Jean le Machon à Jean Lescourtié (1510). — Mise de fait sur la maison d'Isabeau Carlier, veuve de Jean Bloquel (1565). — Vente d'une maison rue « Quilost » à Jean Doublet (23 juin 1583). — Mandement pour une enquête *de commodo* (20 août 1586) au sujet d'un moulin à moudre blé que Mathieu Moullart, évêque d'Arras, se propose d'ériger sur la rivière « entrant en la cité d'Arras par le Clacquedent fluant à travers d'icelle au dessoubz de la porte de ladite cité ». — Distribution des deniers provenant de la vente de la maison de Philippe Le Doublé (1^{er} juillet 1588) ; — même opération après la vente de la maison « Le Petit Mouton » (13 octobre 1600). — Arrentement de terrains près de la porte de Triperie (8 avril 1596) à Philippe de Candas. — Quittance des droits seigneuriaux perçus par le Sous-Prévôt pour la donation d'une maison par Adrien du Puich à la veuve de Pierre Le Maire, écuyer, en son vivant seigneur de Mons (1598). — Vente d'une maison en cité (1610) par Jean Vassal, bourgeois, à Christophe de le Sauch. — Dénombrement de terrains arrentés (18 av. 1614) à Antoine Benoist. — Mesurage et expertise de la maison de sire Nicole Dubois, sise en la rue Quistot (30 oct. 1614). — Vente (1617) et prisée 1618, de la maison de la « Couronne », sise en la rue Quictot, appartenant à la demoiselle de Verdevoye. — Arrentement d'une petite langue de terrain, située près du moulin de l'Évêque, à Philippe Bonnel, m^r tailleur, qui en fournit un dénombrement (1623). — Pièces de procédures relatives au non paiement des droits seigneuriaux à l'Abbaye à cause de l'achat d'une maison par Delayens à Anne Lesenne (1632). — Prisée (1633) d'une maison sise en la rue des Bouchers, appartenant à la veuve de Simon Billion. — Sentence rendue au siège de Saint-Vaast (1659) pour une rente au 16^e denier due aux chapelains de la cathédrale d'Arras, assise sur une maison du pouvoir de la Cuisinette (p. 1-31). — Achat de maison par l'Hôtel-Dieu (17 août

1628, mémoire produit par l'Abbaye prouvant que cet établissement doit fournir à Saint-Vaast un homme vivant et mourant : nominations d'hommes vivants et mourants (1642-1710 ; transaction (1763) entre les deux parties au sujet de droits seigneuriaux (p. 35-56). — Quittance des droits seigneuriaux payés par les administrateurs des biens des pauvres pour la donation d'une maison par Antoinette Delayens (11 av. 1669). — Saisie de cinq maisons sises au pouvoir de la Cuisinette (1672) pour défaut de paiement des droits seigneuriaux. — Rentes dues à la Renterie par la maison du Noir Mouton 1677-1680). — Dictum du Conseil d'Artois (1683), adjugeant à Nicolas Delayens cinq maisons en cité, parmi lesquelles celle du Noir Mouton. — Arrentement, aux Brigillines (1698, d'une portion de terrain enfermée dans l'enclos de leur couvent. — Accord entre le Sous-Prévôt et les Marguilliers de Saint-Nicolas-en-Latre pour droits seigneuriaux (1709). — Protestation par Saint-Vaast contre la mise en vente de maisons au pouvoir de la Cuisinette (1714, p. 57-77). — Maisons du Noir Mouton, de l'« Ollehain » et autres incorporées dans les casernes du Petit Louvre ; achat par la ville, paiement des droits seigneuriaux, indemnités annuelles (1705-1764, p. 78-124). — Arrentement d'une petite place au sieur Lescardé, médecin (1715-1736) ; — autre arrentement à Corroyer, serrurier (1745-1756). — Mandat de paiement des droits seigneuriaux pour la vente (1757) d'un jardin en la Cité par la Ville à M. le Conseiller de Vieque (p. 125-141). — Sentence du siège de Saint-Vaast (déc. 1783) condamnant Ad. Vasseur à payer le droit seigneurial pour achat d'une maison (p. 142).

II. 1146. (Liasse.) — 77 pièces : 1 parchemin, 76 papier.

1336-1789. — *Arras* (suite). — Dénombrements servis à l'Abbaye pour maisons sises au pouvoir de la Cuisinette, par Philippe Braquet, portefaix (1741), en note « ce dénombrement aiant été trouvé défectueux tant par rapport à la propriété que par rapport à la quantité de terrain a été corrigé par un autre du 30 avril 1751 » ; — par l'hôpital Sainte-Barbe (1749) pour la maison « S^{te} Barbe », située rue de « Quilost », tenant à celle du sieur Ridder, prêtre ; — par les commissaires des Trois États de la Cité pour une maison tenant à celle du Mouton-Noir (1749) ; — François Braine, curé de Noyelles-sous-Bellone ; — Antoinette Delayens, veuve d'Albert Danthin, écuyer, seigneur de Baillon ; — François Fromentin, écuyer, seigneur de

Gommecourt, Monchy-au-Bois, etc., à cause de Marie Danthin, son épouse; — François Neveux, boucher (1752); — Edmond Lhoste, avocat au Conseil d'Artois; — Jean-François Fontaine, procureur fiscal de la Salle épiscopale (1755); — Alexandre-Joseph Dorlet, écuyer, seigneur de la Vaulle et Épaque, conseiller secrétaire du Roi, contrôleur en la Chancellerie près le Conseil provincial d'Artois (1757); — M^e Jacques Delecoquilierie (1768); — J.-B^e Bruno Thuillier, curé de Berles-Monchel (1772); — Thomas le Petit, bénéficiaire de la cathédrale (1773); — Pierre Leroux, maître brodeur (1774); — François Jonequel, bénéficiaire de la cathédrale (1775); — Joseph Delegorgue, avocat au Conseil d'Artois (1787); — Vulgan Triboulet, marchand (1789, p. 1-14). — Procès devant le Conseil d'Artois (1747) contre Wartelle d'Herlincourt, lieutenant de la Cité, qui a servi un dénombrement faulif; pièces produites par Saint-Vaast : vente (1336) à Jean de Bouchard, prêtre, d'un droit de 52 sols par an sur la maison « c'on dist le Cambe des Maillés à le goudale seant en Cité », par Maroie Derekin, veuve de Robert de Paris, épouse en deuxièmees noees de Jean de Latre, bailli du châtelain de Lille; partage des droits de cette maison (1340) entre sire Jacques de Sautrecourt dit des Maillés, chapelain de N.-D., et Jean Muchart dit Darmin, « goudailler »; dénombrement fourni par le sieur Wartelle et réflexions sur cet acte (p. 45-77).

H. 1147. «Liasse.» — 96 pièces dont 1 plan : 16 parchemin, 80 papier.

1426-1750. — Arras (suite). — Pouvoir des Meaulx. — Déclaration de la seigneurie de l'Abbaye dans le pouvoir des Meaulx; Saint-Vaast y possède la justice haute, moyenne et basse, le prévôt y élit chaque année « un mayeur héritier et cinq escévins avecq greffier et sergents pour régir et administrer » ce pouvoir; tableau des rentes annuelles à y percevoir; tarif des droits seigneuriaux; même déclaration pour le pouvoir de la Cuisinette, Demencourt et le pouvoir de la Vigne. Considérations sur l'union projetée par l'Empereur de la Cité à la Ville (xvi^e siècle). — Plan du pouvoir des Meaulx à l'appui d'une transaction passée entre l'Abbaye et l'Évêque (xvii^e siècle, p. 1-2). — Dénombrement (juin 1300) par Robert dit Doublers pour une maison située *in vico Malleorum*. — Sentence du prévôt de Beauquesne (18 février 1426) au profit de l'Abbaye, condamnant Adam Tassart, Baudin Lesgle, Simon Mandé, Jean de Houdaing, Jean des Yauvois et Jean de Villers, échevins de la

Cité, à payer les rentes assises sur la maison nommée « le convent de Baudimont au pouvoir des Meaulx », et M^e Guillaume Marsel, curé de Saint-Nicolas-en-Latre, les rentes sur une maison particulière. — Guillaume Noblet reconnaît (m. d.) qu'il doit à Saint-Vaast 18 s. de rente pour le convent de Baudimont. — Sentences du même (18 novembre et 31 décembre 1427) contre Guillaume Innocent, pour 35 sous de rente dus à cause du même convent. — Retrait de mise de fait de l'Abbaye (18 septembre 1523) sur les cressonnieres de Demencourt arrentées aux héritiers du sieur Tristran. — Reconnaissance (6 mai 1589) par Charles de Gosson, sieur d'Ambrines, que sa maison est chargée envers Saint-Vaast de 3 s. 1 d. de rente. — Sentence du siège de Saint-Vaast (1590) qui condamne les héritiers Guerry à payer les rentes de la maison du « Grand Credo ». — Rentes sur la maison d'Antoine Pillot (1591). — Requête de la demoiselle de Graucourdelle pour modération de la rente annuelle dont elle est redevable et qui est employée à l'entretien des pauvres et de la chapelle Sainte-Agnès (p. 3-21). — Vente (1490) de l'emplacement du convent de Baudimont. — Vente (1520) par devant Jacques Guérard l'aîné, « mayeur héritable » du pouvoir des Meaulx, Jacques Boucquel, Jean le Josne, Jean le Cencier et Joachim le Prévost, échevins, d'une maison par Jean Thiéry à Jean de Moncheaulx; — autre (15 février 1523) par Claude de Libersarl, sayetteur, et Louise des Fresnes, sa femme, à Josse de Hersin, écuyer; — autre (28 avril 1525), par Pierre Capperon à sire Jacques Ballavaines, prêtre chapelain « du capitaine des Espaignars », demeurant en la cité d'Arras; — autre (30 juin 1525), par Jean de Moncheaulx, brasseur, à Simon Asset de Valenciennes; — autre (12 août 1528), par les héritiers Loquet à Pierre Legay; — autre (28 juin 1681, par devant Charles Vaequier, mayeur, Jacques Beugnet et Philippe Bauvois, échevins, d'une rente par les héritiers Martel à Anloine Desmarets, sieur de Planquette; — distribution de deniers provenant de ventes d'immeubles à Arnoul de Thieulaine (1688); — saisine d'héritages, par devant François du Pont, mayeur (1720); — vente de maison, par M^e Jérôme Desmarets, chanoine, à M^e André Caron, aussi chanoine (22 av. 1722); — vente au profit de Louis Bernard Le Lièvre, écuyer, sieur de Neulette, et dame Marie Hannedouche, son épouse, de la maison à usage de casernes, nommée « S^t Louis » (1726-1727, p. 25-46). — Prisée des blés de rente de la Saint-Rémy (1709 à 1758, p. 47). — Réclamation d'honoraires par

le sieur Albert de Montreuil, médecin du pouvoir des Maulx, pour visites (1659, p. 48). — Dossiers personnels d'officiers de justice du pouvoir des Meaulx, Jean Danel (1592) ; — Étienne Ledoux (1607) ; — nomination de mayeur en la personne de Vaast Éloy (1607) ; — destitution de Jean Lefort, greffier du pouvoir (1608, p. 49-57). — Causes criminelles, information contre Pierre Queneutte, meunier d'Étrun, pour coups (1687, p. 58-66). — Mises de fait signifiées par Saint-Vaast (1740-1748, p. 67-81). — Pièces de procédure au sujet du droit d'afforage sur la bière (1652, p. 82-84). — Reconnaissance par les procureurs du séminaire d'Arras qu'ils doivent à l'Abbaye un certain droit de danger pour deux maisons incorporées dans leur établissement (1750) ; — mémoire relatif à ce droit que prétend percevoir le Chapitre. — Payement du droit de danger pour achat de maison par Nicaise de Habarq (4 août 1565, p. 85-96).

II. 1148. (Liasse.) — 117 pièces : 8 parchemin, 109 papier.

1353 - 1765. — *Arras* (suite). — Lettres patentes du Roi (mars 1677) autorisant l'établissement des Ursulines dans la Cité ; — ratification par l'Évêque d'Arras, Guy de Sève (1 mai 1679), de l'achat d'une maison par les Ursulines, rue Baudimont ; — déclaration (1 fév. 1712) des maisons qui appartiennent aux Ursulines dans le pouvoir des Meaulx ; — requête adressée au Roi par les Trois États, prévôt, lieutenant, échevins, curé et paroissiens de la Cité contre l'intrusion des Ursulines et des Brigittines dans leur quartier, elles se sont installées dans la plus belle rue, « ruinent le commerce et les arts » ; les habitants sont obligés de quitter la Cité et il n'en reste plus assez pour payer les contributions ; les requérants demandent au roi d'ordonner que les religieuses revendent toutes les maisons qu'elles ont acquises dans la Cité ; — l'abbaye St-Vaast joint ses plaintes à cette requête et prie d'ordonner « que ces dites Ursulines et Brigittines » soient obligées « de vider dans un an leurs mains de toutes les acquisitions qu'elles ont faites dans ladite Cité à la réserve des maisons dont l'admiration leur fut accordé pour leur établissement en payant toutes fois par elles les droits seigneuriaux qui peuvent en estre dus.... » ; — sentence du siège abbatial de Saint-Vaast (9 août 1715) condamnant les religieuses Ursulines à voir leurs biens de la Cité saisis pour défaut de payement des droits de lods et ventes ; — transaction (26 décembre 1719) entre les

parties, les Ursulines sont décidées à payer une somme totale de 3,000 l. pour acquit de tous droits seigneuriaux et entretenir sa vie durant la demoiselle Balfour, hollandaise de naissance émigrée à cause de sa religion ; — enregistrement de cet acte au Conseil d'Arlois (12 août 1724) ; — long mémoire fourni par Saint-Vaast pour répondre aux prétendus griefs des religieuses Ursulines ; — nominations d'hommes vivants et mourants (1722-1723) ; — rapports fournis (28 août 1730 et 8 juin 1733) pour les biens de cette communauté ; — nouveau procès entre les Ursulines et l'Abbaye au sujet des droits de danger et de gaule (1764-1765) ; mémoire des droits annuels payés par les Ursulines à Saint-Vaast ; transaction (10 août 1761) par laquelle les religieuses déclarent vouloir payer les droits réclamés de gaule et de danger ; — déclaration (11 nov. 1765) des terres situées à Saint-Nicolas en Méaulens et appartenant aux Ursulines, qui doivent le gaule (p. 1-28). — Achat de maison par les religieuses Brigittines dans le pouvoir des Meaulx (22 janvier 1630) ; — reconnaissances de rentes seigneuriales (1649-1763) ; — autorisations de voirie ; — procès contre les mêmes refusant de payer leurs droits seigneuriaux ; — rachat de leur droit d'indemnité (1720) ; — transaction (18 mars 1763) où les religieux s'engagent à acquitter leurs droits seigneuriaux (p. 29-52). — Lettre de non préjudice donnée (24 mai 1647) par les mayeur et échevins d'Arras à l'Abbaye pour la permission qui leur est accordée d'établir des huttes pour les pestiférés hors de la porte Baudimont (p. 53). — Reconnaissance (20 août 1630) de l'amortissement accordé aux religieuses Noires de Saint-Pol d'un certain héritage mourant de l'Abbaye Saint-Vaast situé au pouvoir des Meaulx. — Vente de maison par les sœurs Grises de Saint-Pol (franciscaines) dans le pouvoir des Meaulx à Nicolas Palma, bailli d'Achicourt (5 avril 1674, p. 54-56). — Achat d'immeubles par le Séminaire (1681) ; — reconnaissance de rente par ledit Séminaire d'un cerge blanc d'une livre (5 juin 1685) ; — reconnaissance (1685) par le supérieur du Séminaire qu'il doit demander autorisation à Saint-Vaast pour ériger une chapelle en son établissement, aussi bien que pour y creuser caves, boves, etc. ; — autre reconnaissance de rente (11 mai 1725) par laquelle les directeurs du Séminaire s'engagent à payer leurs droits seigneuriaux et à nommer un homme vivant et mourant (p. 57). — Régie des biens des pauvres, distributions d'aumônes (1353-1700, p. 58-61). — Permission donnée (1747) par l'Évêque de démolir la chapelle Sainte-Agnès ; — arrentement des anciens terrains de

cette chapelle [178] ; — distribution aux pauvres des sommes provenant de cet arrentement p. 65-117.

H. 119. (Liasse — 50 pièces, parchemin.

1271 - 1298. — *Arras* (suite). — Chirographes passés par devant les échevins du pouvoir des Meaulx ; transport de rente par « Jacques li dus » et Emmelos, sa femme, à Grarl Faverel sur la maison de Bauduin de Ronville, sise en la rue des « Maux, entre la maison de Margueritain Cristofle et celle de Julianain le Courloise » ; cet acte est passé par devant Wistasse Cardon, Nicole de Ruil, Jean d'Aire et Laurent Le Pouliers, échevins (nov. 1271) ; — reconnaissance de rente par Pierre Brumans, de Thélus, à Sevestre, de Beaurain ; nouveaux échevins témoins : Jean Maugars, Roger de Bassemain, Nicole d'Écurie (mars 1272 n. s.) ; — transport de rente par Sauvale Larkier à Pierre de Mortaigne, de Demencourl (déc. 1272) ; — Henri Lirous, Jacques Chions, Jean Cauderon d'Écurie, Mahieu li Candilliers de Demencourl et Cristofles de Humbercourt « c'on apiele Grignon », reconnaissent devoir à Selvestre, de Beaurain, une redevance pour les terres qu'ils tiennent de lui en arrentement ; échevins cités : Godefrois Hainaus, Nicole d'Écurie, Roger Baudescos, Jean de Hanes, Robert Brocart (janv. 1271, n. s.) ; — reconnaissance de rente par Jean Sarrazin, fils d'Étienne, à Savalon le Maieur (mai 1275) ; — transport par Colart de Langle, de Montenescourl, à Jean Caillet d'une rente sur terres sises à « Martine Camp » et « as ruiseaux de Wankelin » (juillet 1276) ; — reconnaissance de Riquier Amions, clerc, qu'il a acheté une maison « in vico Malleorum » et se soumettra aux lois de ce pouvoir (26 mai 1277) ; — autre du même genre par Jean Cassel, clerc (21 juin 1277) ; — reconnaissance de rente par Pierre Kokeaus, Pierre Turkemans d'Erville, Pierre Bachelier de Béhagnies, envers Jacques d'Anzin, bourgeois d'Arras ; les échevins présents sont : Robert Brochart, Jean le Borgne de Houdain, Jacques le Boulanger, Baude Cailleaus, Robert le Carpentier 30 nov. 1277) ; — « entravestissement » d'un héritage de Willaume Crassin à Berthe, sa femme ; échevins présents : Robert Crespin, Riquier Amions, Wilbert Piés d'argent, Nicole de St-Pol, Baude Caillaus (1279 n. s., « le deniers de la peneuse semaine devant paskes » ; — reconnaissance de rente par Baudouin Brodous de Vilers-en-Orellemonl, Simon Brise-Espée, son frère, demoiselles Agnès, Yde et Crespine, ses sœurs, Simon et Gillot de Viesboure, fils de Crespine, envers Colart

Kakemare, d'Arras (av. 1278, an. s. ; — autre, par Jean Sans-Terre, de Warlus, à Antoine Aspois (sept. 1279) ; — autre, par Robert Sauvage de *Goumevaourt*, Robert Bourse, Fromont Bourse, ses frères, Jean, Alexs et Colart Malebranke, tous d'Hébuterne, envers Antoine Aspois (avril 1281 a. s. ; — autre par Jean li Preudom de Wailly et Hue de Tilloy « qui maint à Wailly », envers Belremieu de Castel, « bourgeois, le roi de le commuigne de Capi » (juillet 1281) ; — autre envers le même par « Heugos Quaresmiaux du ham d'Abelain », Mahieu et Robert, ses frères (janv. 1382) ; — autre, par Jean « li Rois de Vilers et Mounars Daufine » à Thibaut Castelet, bourgeois de Cité (avril 1282 anc. s.) ; — marché pour la construction d'une maison que Robert de « Waignonliu » s'engage d'édifier en la rue de Maugré pour « Margritain de Geudinpré » (sept. 1383) ; — reconnaissance de rente par Gilles Lotin de « Fraïne », et Gilles « li Bourgeois de Treshaurt » envers Belremieu de Castel (déc. 1383) ; — vente par « sire Amouris d'Aubere, sires d'Asc », chevalier, à Simon Fauchizon de « Fevring » ses droits de dime et ferrage sur « Asc », du consentement de Pierre d'Asc, son frère, Wautier d'Uzi, Mikix de le Seviore et Ernous li Sures (janv. 1384 n. s. ; — reconnaissance de rente par Maroil Varée, de Warlus, à Colart Faucisson (nov. 1181) ; — autres par « Pieres du mandé Saint-Vaast, Thomas li Couteliers, et Nicholes li Poliers de Pos d'Estain ki pères est à leur femes », envers Colart Kakemare, bourgeois de l'èvêque (mars 1285 n. s.) ; — autre, par Gillot de « Bourie » à Thibaut Castelet, bourgeois de Cité (janv. 1286 n. s.) ; — accord au sujet d'une hypothèque que voulait prendre Jean Maugars sur 10 l. déposées entre les mains des échevins, appartenant à Jean de Héringhes : celui-ci se défend devant les échevins disant « k'il estoil croisiés Dieu et l'apostole et dist a eskievins ke il ne fesoient nul jugement sour sen cors ne sour sen catel » (8 déc. 1286) ; — vente de maison par Roger de Bassemain à Antoine Aspois (déc. 1286) ; — reconnaissance de rente par Jean li Cambier et Grart Midorie à Henri de Noée (déc. 1286) ; — autre, par Pierre de le Rue, Jean Savaris et Jean li Vaasseres de Richebourg à Jean de Cité (avril 1287 anc. s.) ; — autre, au même, par « M^e Anstones, prestres d'Estrées en le Caucie et Jehaus sires Demons » (déc. 1287) ; — vente de maisons par « Anslaus Warfuisel et Jehane li moustardièr », sa femme, à Marotain, fille de Juliane li Candillière (oct. 1288) ; — reconnaissance de rente par Bauduin de Beaumetz en Arlois envers Willaume de Noée (déc. 1288) ; — autre, par Robert le

Caron de Penin à Hue Godefroi (nov. 1289); — autre, par « maîtres Bauduins Baudiaus de Ballin, Cholars Rabardiaus, ses frères, maistre Adaus Guinemans de Ballin et Robers Gimmemans, ses frères », à Henri de Noée (fév. 1290 n. s.); — accord passé entre Nîcoles de Saint-Pol, m^r maçon et les « pourvceurs » de l'église Saint-Étienne d'Arras, Renier le Cambier de l'Espée, Jacques de Miraumont, Pieron de Marseille, Jean le Jouene, pour les réparations à effectuer à l'église (mars 1290 n. s.); — reconnaissance de rente par Thibaut Castelet à ses quatre filles (oct. 1290); — autre par Robert de Henripré à Jean d'Armin (mars 1291); — autre par Jean Pauchars de Ruit et Adam Buillons du Maisnil à Willaume Poret (fév. 1293 n. s.); — autre par Jean Courbes de « Fevrin » et Amouri l'ainé « d'Asc » et Agnès Fouace, sa femme (7 juin 1294); — transport de rente par Raoul de Ruit et Aclis, sa femme, à Saintien Haucte, bourgeois de Cité; les échevins présents sont : Marlars, Jean Vredière, Jean Peskerroche, Baude Caillaus (mai 1295); — abandon, par les enfants de Martin Vredière et Ruisselain Faverele, de leur « antain » du côté de Margheritain Faverele (10 août 1298).

II. 1150. (Liasse.) — 94 pièces, parchemin.

1300-1395. — Arras (suite). — Chirographes passés par devant les échevins du pouvoir des Meaulx : vente par « Mahius fix Jakemon Joie c'on apele Clerioie » à Beatrix Fourrée, d'une maison sise en la rue de l'Ours entre la porte Wibert de Tresiele et la maison Estevens le Baille (juin 1300); — autre, par Jean dit Donmaistre à Jean du Brekin, curé de « Mellecastel », d'une maison dans la rue que l'on dit « à lours » (janv. 1301); — autre, par M^r Jean Pouchin d'Arras à Baude Crespin, le père, d'Arras, « vallet le roy »; — autre, au même, d'une rente par Colars Nazars (2 janv. 1302); — reconnaissance de rente par Jean des Pues de Fauquembergue à Andrieu de Noée (mars 1302); — autre, par Jean Ghiertus, Jean Martin, tous deux de Ranchicourt, Jean Mauvergne d'Armin, Jean de Kyevigni, Jean de Builly d'Armin à Ansel de Beugy (mai 1302); — vente, par Maroie li Bailesse, Isabeau li Jones, et Bebrisous, fils de la dite Maroie, à Maroie de Saint-Quentin, de maisons en la rue de Beaurepaire; figurent comme échevins : Wibert Trezelle, Jacques Douces, Colart de Noée, Henri de Limechon, Colars Pleuremaaille (déc. 1306); — transport de rente par sire Gilles Louchart, demeurant en la rue « des Max »,

à Robert Crespin (fév. 1309 n. s.); — reconnaissance de rente par Jean Bronkars de Carency à Henri Crespin (mai 1311); — autre, par Jean de Beauvoir, chevalier (juin 1311); — arrentement de terres par Henri du Limechon, « c'on dist de Waignonlieu », à Jossou du Gardin, demeurant à Bailleul (juillet 1311); — reconnaissance de rente par Bauduin de Rollecourt, Jacques de Lens, Thibaous du Riés, Hue Daufay « c'on dist Outragés », envers Wibert Trezelle (nov. 1311); — autre, par Colart de « Harmavile » et ses fils, demeurant à Wankelin, Marote Flaarde et ses fils, demeurant à Habareq, envers Henri Crespin (mars 1312, anc. style); — reconnaissance par Pierre le Beghin de « Buscoy » qu'il doit à Baude Fastoul 600 « raisme » de bois de Forestel livrés à Arras (janv. 1313 n. s.); — autre, par Robert Poques, Baude Béchon, Jean, maire d'Ervillers et Mahieu Poques, tous d'Ervillers près Bapaume, envers Martin de Thélus (janv. 1315 n. s.); — autre, par Jean le Pieron, Jean Kokiaus le Jeune « c'on dist du Clokier » d'Izel, à Jean de Gant (mars 1315 n. s.); — quittance de Jean Crespin à Jacques, son frère, pour les profits des terres de Vitry et Sailli-en-Ostrevant (mars 1315 n. s.); — reconnaissance de rente par Martin Brake à Colart de Noée (juin 1315); — autre, au même, par Theris le « cordewaniers » d'Izel et Grant Cantel (juillet 1315); — arrentement de terres sur le terroir d'Estrayelles à Colart Planchon (1315); — vente de blés en herbe par Jean « li Rois de Maroel » à Henri Bougier, au lieu dit « au buisson des clokes » (mai 1316); — vente de maisons sises en la rue des Maux par les enfants de Gilles Crespin à Ermenfroy de Paris (janv. 1317 n. s.); — Pierre dit Le Fèvres, demeurant hors de la porte Meaulens, « d'encostre Nostre Dame », déclare qu'il « a mis et met Williaume sen fil c'on dist le Fevre hors de sen pain et de sen pot parmi xl. s. de parisés ke li dis Pieres ses peres li a donné » (mars 1318 n. s.); — transport de rente par Jean Trezele et les enfants Maugars à Maroie Verdière (déc. 1319); — vente d'une maison par Jean Masselot et Tasse l'Arkière (mars 1320 v. s.); — vente de blé moulu par Colart le Rous et Simon de Waudriet, meuniers, à Jean de Paris (juillet 1321); — reconnaissance de dette par Gillot de Paradis, demeurant à Boyelles, et Étienne de le Motte, demeurant à Becquerel, envers Andrieu Cossel (nov. 1321); — autre, par Jean de Coulemont, à Robert le Lombart (déc. 1321); — autre, par Mikieus Boulevillain, demeurant à « Noyelle-le-Wion », à Soale Mouton; échevins présents : Robert Le Lombart, Jean d'Estrasselles, Jakemes Wions (« le quart jour de Noel 1322 »); —

quittance des sommes dues par l'Abbaye de Cercamp à Pierre Crespin (15 août 1324) ; — reconnaissance de rente par « Thomas c'on dist li maires de Goy-en-Artois », envers Mahieu Wion, bourgeois d'Arras (16 déc. 1324) ; — vente par Jeanne le Cavelière à Jacques d'Auchi, chapelain perpétuel de l'église N.-D. d'Arras, de 8 mencaudées de blé en herbe au terroir d'Ablain (janv. 1325 n. s. ; — reconnaissance de dette par Jean du Four, de Sailli-en-Ostrevant, envers Jacques Crespin (mai 1325) ; — arrentement de terres à Hamelaincourt par Adam Nazart à Jean Gosse, habitant d'Hamelaincourt juillet 1326) ; — vente de maisons par Tassart li Marissaus, sergent à masse d'Arras, pour le comte d'Artois, à Jacques Faudry, mayeur du pouvoir des Maux (6 mars 1332 n. s.) ; — vente de maisons au pouvoir des Maux par M^e Jean Trezelle à Jean D'Uzi, demeurant à « Ask » (24 juin 1331) ; — transport de rente par Jean Louchart à Jacques de Sainte-Gemme, chapelain perpétuel de l'église Saint-Vaast (mai 1332) ; — arrentement de terres appartenant aux héritiers de Jean des Wes dit Hanike, au profit de Gilles Bekes, demeurant « en le cambre le gondale de lours oudit pooir » (12 juin 1334) ; — reconnaissance de rente par Jean de le Warde, de Gavrelles, envers Pierre Drinart, de Bapaume (10 déc. 1335) ; — prise à cense d'une maison sise au pouvoir des Maulx, près de celle de « signeur Symon de Lens », par Robert de Semp à Jacques de « Mourdicourt » le jour de Noël 1335) ; — Grans d'Anuay, demeurant en la cité d'Arras, reconnaît qu'il doit 35 l. pour un cheval qu'il a acheté à dom Englebert Louchart, prévôt de Saint-Vaast ; échevins présents : Thibaut de Gavrelle dit Deffraines, Robert le Lombart (17 mai 1337) ; — arrentement d'une pièce de terre par Mahieu de Habarc, écuyer et Aelis, sa femme, à Robert le Lombart (avril 1340 v. s.) ; — Catherine Pleuremaille reconnaît « que elle a mis et encore met a tous jours sans nul rappel Jehane se fille hors de sen pain et de sen pol, par ensi que elle donne a le dicte Jehane se fille hors part de ses autres enfans 1 lit estoffé bien et souffissant de II paires de lincheus et d'une keutepointe tout le millieur de se maison après le sien » (27 av. 1340) ; — transport de rente par Tassart Quaresmiaux à Tassart Cardon (27 fév. 1341 n. s.) ; — Jean Saverens reconnaît avoir pris à « lieuage » à Jean Petit Grain, valet de l'abbé de Saint-Vaast, sa maison sise à Équerchin, ses cressonnères, près et bosquet « pour l'erbe prendre u dit bosquet à fauchille tant seulement » (25 nov. 1341) ; — reconnaissance de dette par Marguerite de Villers, demeurant à Douai,

envers Mahieu Le Comte, demeurant à Arras 28 juillet 1342) ; — location, par Jean de Boyes et Margot Coulonne, veuve en premières noces de Jean de Sainte-Gemme, des prés appartenant à Saint-Vaast voisins de « le Posterne » (8 août 1342) ; — quittance des sommes dues par Jean de Heranghieu à Marguerite d'Aynes, femme de feu Guillaume Mescreant, demeurant à Averdoingt 1343) ; — reconnaissance de dette par Roger Fastoul, demeurant à Duisans, envers Andrieu Louchart le jour de saint Laurent 1343) ; — arrentement au profit d'Enguerrain de Saire, demeurant à Feuchy, de la moitié du foin et de toutes les terres sises sur Feuchy appartenant à Mahieu de Habare 22 juillet 1343) ; — Pierre Wipprelin, demeurant à Arras, reconnaît qu'il doit à Regnaut d'Averdoingt « deux milliers de waranche moulute et appareillié bien et souffissant » (15 août 1344) ; — quittance donnée par Pierre Crespin à dom Henri Crespin, abbé de Vaucelles, et dom Adrien Crespin, moine de Saint-Vaast, exécuteurs testamentaires de Marguerite Crespine, femme de Jacques de la Court d'Angre, écuyer (16 mai 1345) ; — vente d'une maison par Jean Wagon à Flourent de Paris en présence de Jean Mauvaise, lieutenant du mayeur des Maus (2 mai 1348) ; — arrentement perpétuel d'une maison appartenant à Jean Mehaut, prévôt de Saint-Vaast, ancien mayeur du pouvoir des Maus, à Valentin Boine Foy ; échevins présents : Jean d'Uizy, Tassart Quaresmiaux, Mahieu de Manin dit Mausars et Colars Godefrois (27 juin 1352) ; — vente de maison par Desrains de Gavrelle, écuyer, à Bernart Restore (janv. 1353 n. s.) ; — arrentement perpétuel d'une maison par Jean de Mortaigne dit du Lionchet à Jean Trumel (20 mars 1354 n. s.) ; — vente d'une maison par « Jacobte de Mourdicourt » et Jean de le Quigniete à sire Simon de Lens, chapelain de Notre-Dame (janv. 1358) ; — transport de rente par Jean de Noée, chevalier, sire de Bais, à Gillot et Jean de Beauvoir, frères (10 fév. 1359 n. s.) ; — vente de maison par demoiselle de « Happonliu » à Jeanne de le Cappelle mars 1360 n. s.) ; — vente d'une maison par noble homme Sauwale Wion, écuyer, sire de L'Oiselet, et Regnaude de Roy, demoiselle de Cuy, sa femme, sire Robert du Chastel, chevalier, à M^e Étienne Bosquet, bailli d'Arras (11 avril 1361) ; — quittance donnée par Jean Waure, sergent à cheval du roi, des 10 francs d'or qu'il a reçus de Pierot du Gardin, à qui il a vendu pour le compte du roi les profits d'une maison sise au pouvoir des Maus (2 juin 1363) ; — transport de rente par Jean de le Cappelle et Jean de Sarton dit Seuvin 22 janv. 1366

n. s.) ; — autre, par sire Sohier d' « Obain », prêtre, à Guillaume Locquet (4 juin 1368 ; — autre, par Robert, Jacques et Guillaume de Grant Mares à noble homme Rollant de Hestrus, chevalier, et Andrieu Louchart, bourgeois d'Arras, tuteurs d'Audeffrin Crespin dit de Hestrus (20 avril 1371 ; — arrentement perpétuel par Jacques de Lesmare, chapelain du couvent de Baudimont, d'une maison à Jacquemart Hanon (4 avril 1372 ; — donation d'une maison par Tasse Honnerée à Jean Damions, son beau-frère, à condition qu'il la nourrisse et la loge sa vie durant (27 av. 1373) ; — arrentement d'un terrain ayant appartenu à dame Eude de le Place, veuve de feu Tassart de Muy dit de l'Ours, « ruiné à cause de le fortereche de cilé », à Guillaume Roussel (17 fév. 1376 n. s.) ; — transport de rente par Jean Harkier à Pierre le Cointe dit de Rullecourt (3 oct. 1377 ; — vente d'une maison par Simon le Cauceteres dit Buridan, autrement Pikette, à Regnaud Desquanes (10 nov. 1377) ; — transport de rente par Enguerran de la Brayelle, sire de Neuvireuil, chevalier, et dame Jeanne de Sèchele, son épouse, à Jean Brange dit de Croisettes, bourgeois d'Arras (5 avril 1383 ; — vente de maison par devant Thomas du Mont Saint-Éloy, lieutenant du mayeur du pouvoir des Maus, par Jean Juliens à Jacote d'Enguinehault (23 juillet 1387) ; — transport de rente par Pierre le Conte dit de Rullecourt à Jeanne la Comtesse dite de Rullecourt, sa fille, épouse de Baudé de Saint-Pierre-Maisnil dit le Juys, écuyer (12 av. 1391) ; — arrentement perpétuel d'un terrain par Grant de Hanescamp et le couvent des Filles-Dieu à Adam Biset (déc. 1395).

H. 1151. (Liasse.) — 51 pièces : 3 parchemin, 48 papier.

1412-1683. — *Arras* (suite). — Chirographes passés par devant les échevins du pouvoir des Maux. — Vente de maison par devant Jean Tasquet dit Hideox, lieutenant de Tassart Amion, mayeur du pouvoir des Maux, par Mahieu de Saint-Amand à Jean Viseux (1112) ; — autre, par Mahieu Dais, demeurant à Houdain, à Tassart le Clercq (n. d.) ; — autre, par devant Jean Piératte, mayeur, par Gilles de Neuville, chanoine de N.-D., procureur de Jean Viseux, demeurant à Bapaume (13 août 1123) ; — autre, par Ansel de Bourlon (4 oct. 1125) ; — autre, par Colart de Habareq dit Paieu, seigneur de Habare et de Villers-Chatel (9 mars 1431 n. s.) ; — reconnaissance de rente par sire Jacques Pleuremaille, chapelain d'Arras, envers la veuve de son frère (27 mai 1437) ; — donation d'une maison par

devant M^e Martin de Trinquehem dit Piératte, mayeur, héritier du pouvoir des Maus, par la veuve de Jean du Moustier, veuve aussi en dernières noces de Colart de Séclin dit de Bérault, à Jean du Moustier, procureur du Parlement de Paris, son fils (nov. 1144) ; — transport de rente pardevant Jacques Guérard, lieutenant du mayeur, par Colart de Calonne à Jean Lombart (10 août 1502) ; — vente d'une maison par Antoine de Gombremetz, chapelain d'Arras, et autres du nom de Gombremetz, à Nicolle Honneré, chanoine d'Arras et receveur de l'Évêque (12 septembre 1503) ; — « entravestissement » entre Jean de Beaufort, écuyer, et Marie Testart, sa femme (9 août 1510) ; — vente de maison par Jean Théry et Sainte de Dampierre, sa femme, à Simon Asset (17 mars 1520 n. s.) ; — accord entre Marguerite de Nédonchel, veuve de Michel de Guinchy, écuyer, sieur de Neuvireuil et Marguerite de Berlain (23 juillet 1521) ; — vente de maison par Christophe de Habareq, écuyer, seigneur de Noyellelle en l'Eau, et Péronne de Sauters, sa femme, à Robert Damiens et Jeanne Binot, sa femme, boulangers du four du Chapitre d'Arras (16 janv. 1526 n. s.) ; — transport de rente par Jean le Josne à noble homme Jean de Vignacourt, prévôt de Mons en Hainaut, capitaine de la cité d'Arras, et Hue de Vignacourt, sieur d'Escallutz (15 juin 1527) ; — donation d'une maison par Florent de le Cambe, docteur en théologie, doyen du chapitre d'Arras (19 août 1527) ; — vente de maison au pouvoir des Maus par Antoine Frion (1683).

H. 1152. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier.

1645-1659. — *Arras* (suite). — Plaids ordinaires du pouvoir des Maus rendus par devant les lieutenant et échevins dudit pouvoir : Philippe Goudemez, demeurant en Cité, soldat au régiment du colonel Grolle, suisse, contre Isabeau du Chastel, femme de Nicolas Delatre, sonneur du clocher de N.-D., pour réparations d'injures ; — M^e Laurent du Chastel, curé de Saint-Nicolas-en-Latre et Louis Bouchier, veuve de Jean Lefebvre, mayeur de Roelincourt, exécuteurs testamentaires dudit Lefebvre (1645) ; — Pierre du Tilleul, chanoine de la cathédrale, contre le sieur François, brasseur (1651) ; — renouvellement de la loi échevinale du pouvoir des Maus par Philippe de Saint-Amand, grand prévôt (mars 1651) ; sont nommés : Antoine du Puich, lieutenant du mayeur, à la place de Jean de la Porte, défunt ; échevins : Pierre de Beauvoir, M^e Louis Hatté, Louis Robbequin, Jean

Rogier, Simon de le Haye; Antoine Lefort, greffier, Alexandre Milet, sergent; — M^e Albert de Montreuil, médecin de la cité, contre Antoine Lesenne (1656).

H. 1153. (Registre.) — In-folio; 211 feuillets, papier.

1569-1636. — *Arras* (suite). — Plaids ordinaires rendus par Jean Le Fort, mayeur; sire Jean Dervillers, prêtre, clerc de Saint-Nicolas-en-Latre, contre Nathalie Behayle; — les marguilliers de Saint-Nicolas contre l'abbaye Saint-Vaast (1580); — Geneviève de Farbus contre Thomas Maillot; — François de « Hulu », écuyer, sieur de Gruy et Frédéricq « Hulu », son frère, aussi écuyer, sieur dudit lieu, contre Antoine Fournel, écuyer, sieur de Beaulieu; — Philippe Boursin, chanoine d'Arras, contre Antoine Fournel; — M^e François Le Pippre, licencié ès lois, lieutenant de la ville de Lens, veuf de Anne Maillot, mayeur héréditaire du pouvoir des Maus, nommé pour le suppléer en cet office Honoré Hauwel (1587); — Catherine de Montmorency, veuve de Jean de Riquelin, à son trépas écuyer, sieur et vicomte de Fontaine-les-Herman, renonce à la succession de son mari; — sur requête de Antoine Moullart, écolâtre de la cathédrale et Thomas de Vauchelles, sous-prévôt de l'abbaye, les évêques du pouvoir des Maus autorisent l'inhumation de Hue de Gouy, leur cousin, sans préjudice du droit des créanciers (septembre 1590); — renouvellement de la loi échevinale du pouvoir (22 janv. 1636). Philippe Hannebique, lieutenant, est remplacé par Jean de le Porte; sont nommés échevins: Philippe et Lambert Hannebique, Nicolas Lesequier et Victor Coullemonl.

H. 1154. (Registre.) — In-folio; 194 feuillets, papier.

1555-1620. — *Arras* (suite). — Registre aux contrats du pouvoir des Maus. — Vente de maison par Antoine Pillot à Antoine Coupillon (24 av. 1555); — autre, par Arnoul le Maire à Jacques Deslaviers (26 juin 1555); — donation d'immeubles par Marie Testart, veuve de Jean de Beaufort (28 mai 1560); — vente de maison par Nicolas de Duncœur, écuyer, sieur dudit lieu, à Lobato de Willalobos, gentilhomme espagnol, et Marie Boidin (13 nov. 1560); — autre, par Jean Prévost, sergent à cheval de la gouvernance d'Arras, à Charles Danielle, s^r du Maisnil (22 oct. 1593); — entravestissement de maison entre Melchior Dassonneville, écuyer,

s^r de Merlemont-en-Busquoy, et demoiselle Françoise de Sains; — vente de maison par Pierre de Béthencourt, écuyer, s^r de Mourval, à Jean Brunel (10 mai 1566); — autre, par Antoine de Reptain, écuyer, s^r de Wamin, capitaine d'une compagnie de gens de pied de Béthune (av. 1568); — échange de maisons entre Jean Évrard, écuyer, capitaine de Savie et Adrien Flour, marchand de grains; — rapport fourni par Jean Hatelle, curé d'Écurie, pour héritage chargé de rentes envers Pierre Isengrin, receveur de l'évêque d'Arras (30 sept. 1595); — vente de maison par Pierre Haequart, curé d'Ambrines (1595).

H. 1155. (Liasse.) — 69 pièces: 12 parchemin, 57 papier.

1364-1789. — *Arras* (suite). — Pouvoir de Baudimont. — Mathieu Cochet, arpenteur sermenté du comté d'Artois, certifie avoir mesuré les deux pièces de terre sises à Baudimont, appartenant à Saint-Vaast (fév. 1514 n. s.); — plan et procès-verbal de mesurage, par Adrien Lieppe, des terres de Saint-Vaast à Baudimont (18 déc. 1605); — autre, par Joseph Carou (1718); — dom Aycadre Desvignes, grand prieur, rapporte l'autorisation induement donnée par dom Hurtrel au sieur Montaigne d'établir un four à chaux sur le domaine de Saint-Vaast (1711-1759); rapport sur un droit de terrage réclamé par l'Évêché d'Arras sur les 12 menc. de terres de Saint-Vaast (1751, p. 1-11). — Réfection du pont dit la barrelle de Baudimont (1461); l'Évêque, le chapitre d'Arras, l'abbaye Saint-Vaast et le Magistrat contribuent à la dépense; — transport du marché aux grains de la ville d'Arras au pouvoir de Baudimont, réglemeut du marché (1611, p. 12-17). — Liste de ceux qui doivent dîmes à Saint-Vaast pour les terres de Baudimont (1435); — attestation des menues dîmes que la Trésorerie de l'abbaye cueille en la paroisse de Saint-Nicolas-en-Latre, au pouvoir de Baudimont, à M^e Adam (1517); — déclaration des dîmes (vers 1520); — autre (1525, des dîmes de Baudimont, des Jugers, de Mangré, de la rue Maître-Adam, du pouvoir de Demencourt et du Petit Échevinage de Méaulens renouvelé par Antoine de la Croix, fermier; principaux articles: le moulin du sieur de Disquerme, la cense de Baudimont, l'héritage du Griffon; — autres, par le même (1532-1538), par Claude Censier (1573); Claude Bourgeois, veuf de Marie Dubron, celle-ci veuve en premières noces de Laurent de Gouy (1603-1613, p. 18-21). — Extraits d'anciens comptes de la Trésorerie (1364-1495) faisant mention des baux des

dimé de Baudimont; autres baux (1689-1789) de ce dimage en même temps que des prés de Royaval et de Razincourt (p. 22-42). — Rentes sur les terres de Baudimont, rentes vendues par Sacquespée, seigneur de Baudimont (1526); autres ventes de rentes sur la maison du Grand Credo (1585), plaintes pour réduction de droits, etc. (1596-1700). — Saisies seigneuriales 1699, 43-53. — Renvoi d'une affaire de justice par le prévôt de Beauquesne à la cour de Saint-Vaast (1377). — Causes criminelles, informations pour vol; conflits avec la justice de la ville après découvertes de cadavres dans les fossés de Baudimont (1553-1728). — Sentence du Conseil provincial (1551) contre Jean Marfelle, qui refuse de payer sa rente. — Plaintes contre divers individus qui ont fauché de l'herbe et fait paître leurs bestiaux dans un pré nommé « la flaque de Baudimont » (1577-1586, p. 51-69).

H. 1156. (Registre.) — In-folio; 35 feuillets, papier.

1786. — *Arras* (suite). — Répertoire du terroir et pouvoir de Baudimont-les-Arras. Principaux propriétaires: l'abbaye Saint-Vaast; l'abbaye Saint-Éloy; les religieuses Brigittines, l'Évêché, la Pauvreté, les Oratoriens, l'Hôtel-Dieu d'Arras; De Varennes d'Houvin; l'Écolâtre d'Arras, les sieurs Cauwet, Hidonx. Le terroir de Baudimont contient, d'après le mesurage fait en 1786 par Florent Leleu, 969 mesures, 1 boitelée, 12 verges.

H. 1157. (Liasse.) — 76 pièces dont 1 plan: 9 parchemin, 65 papier.

1485-1774. — *Arras* (suite). — Pouvoir de La Vigne. — Les habitants de ce fief demandent remise des arrérages dus à Saint-Vaast pour les aider à réparer les désastres de la guerre, « les maisons et édifices dudit lieu en partie ayant été brûlées, démolies et mises à totale ruine, les arbres coppez et emportez meismes apres ledit comburement et démolissement, les materes demourées comme pierres et grez transporté pour les mettre et emploier aux ouvrages où il a pleut au Roy » (1485). — Déclaration des manoirs et maisons du pouvoir de la Vigne faite par Charles de Cardevacque, bailli de l'Abbaye, pour l'imposition du centième (1569); — autre, pour le même effet (1666); — recette pour les 2 centièmes de 1711 dans le pouvoir de la Vigne: 259 l. 10 s. 11 d. — Extraits des registres de la Grande Prévôté portant les renouvellements de la loi dans la Vigne (1605-1634,

p. 1-6). — Complaintes contre le Magistrat qui a induement fait visites des poids et mesures, ce droit n'appartient qu'à Saint-Vaast dans la Vigne (1706-1712, p. 7-15). — Requête présentée à la Salle abbatiale par Antoine Demay, fermier des prairies voisines de l'Esplanade, pour se faire indemniser des dégâts que lui ont causés le passage et le séjour pendant une nuit sur ses terres des bœufs destinés à l'armée du Roi (1708, p. 16). — Procès entre l'Abbaye et le Magistrat au sujet de la démolition d'un mur clôturant deux coupes et demie de terre arrentées par Saint-Vaast (1699). — Procès entre les mêmes (1707) au sujet d'un pré tenant à la « maison blanche » et dont le Magistrat voulait s'emparer en vertu des lettres patentes de 1680. — J. Demay, propriétaire de la maison blanche, appelle (1709) à Saint-Vaast de l'assignation que lui a fait donner le Magistrat pour se désister de ses droits sur cette maison. — Le même demande l'autorisation (1722) de rétablir des murailles de terre devant et derrière sa maison, sans toutefois préjudicier aux droits de Saint-Vaast (p. 17-16). — Rasement des fortifications (1671) et remise au Magistrat d'Arras des terrains libres. — Désignation de la partie du pouvoir de la Vigne non incorporée dans les fortifications (1759). — Petit plan du pouvoir de la Vigne donnant l'emplacement du moulin Saint-Fiacre, de la chapelle Saint-Éloy, le cours du Crinchon, la consistance des terrains de l'Esplanade et des prés Cagnion appartenant à l'État-Major. — Lettres-patentes du Roi (28 mars 1772) portant que les terrains de la basse ville demeureront à perpétuité sous la juridiction échevinale et seront régis par la coutume particulière de la ville d'Arras. — Arrêt du Conseil supérieur d'Arras (21 juin 1774) cassant celui de la Gouvernance d'Arras, déboutant les seigneurs du fief de la Vigne de leur demande et ordonnant l'enregistrement de l'arrêt royal de 1772 (p. 47-76).

H. 1158. (Liasse.) — 98 pièces: 4 parchemin, 94 papier.

1369-1759. — *Arras* (suite). — Saisines d'héritages données par les officiers du pouvoir de la Vigne. — Jean Lefebvre, drapier, lègue à l'église de la Trinité d'Arras une mencaudée de terre sise en la Vigne près de l'hôpital Saint-Fiacre (1369); — Valens Taffin, curé d'Achiel le Grant et Jean, son frère, vendent par le ministère de leurs avoués Jean Fievé et de Baussare le peintre une maison à Adam le Meur, bourgeois d'Arras (1373); — vente d'un courtill par

Maroie de Vinières à Jacques le caudrelier dit le Mire (m. d.). — Vente de manoir [1387] par Regnault de la Cappelle et Marguerite Louchart, sa femme, à Jean d'Arras, châtelain d'Arras; — autre [1410], par Jean de Saint-Maclau et ses enfants à Pierre de Moubertault; — autre [1436], par Nicaise Le Vasseur, chanoine d'Arras, à Jean de Braine; — autre [1461], par Jeanne de Contay, dame de Habareq, à Pierre de Caumont; — autre [1561], par Jeanne Conseiller à Jean de Sailly (p. 1-29). — Extraits des registres aux rentes dues à la Grande Prévôté pour les manoirs et terres de la Vigne (1462-1568); le principal imposé est Jacques Pillet, peintre (p. 30-43). — Extraits des registres de la Grande Prévôté concernant les afforages, amendes, droits seigneuriaux dans le pouvoir de la Vigne (1489-1699); pouvoir de lieutenant conféré à Blaise de Libesart (1489); — principaux noms cités: Gilles Billau, chapelain de la cathédrale (1562); Toussaint de Sailly (1561); Pierre Le Roux, brodeur (1617); Joseph de Baudart, chevalier, seigneur de Couturelle (1675, p. 41-53). — Extraits des comptes des rentes dues à l'Hôtelierie (1572-1596); principaux noms cités: Anne Lemaire, veuve de Jacques Thouroude, Pierre Balon et Mathias Coche (p. 54-77). — Procès (1608-1609) intenté par l'Abbaye à Jean Brongnel, chapelain de la cathédrale, qui refuse de payer la rente seigneuriale de deux chapons due pour son manoir tenant à la chapelle de Saint-Éloy (p. 78-89). — Saisies seigneuriales dans le pouvoir de la Vigne (1617-1698, p. 90-95). — Reconnaissance (avril 1760) portant que le droit de « hergaigne » appartenant aux sieur et dame de Diesback, ne s'étend pas dans le pouvoir de la Vigne. — Perception du droit de forage dans ledit pouvoir (1759, p. 96-98).

H. 1139. (Liasse.) — 31 pièces: 3 parchemin, 28 papier.

1534-1764. — *Arras* (suite). — Procès criminels du pouvoir de la Vigne (1534-1717); pièces de procédure contre les officiers de la Gouvernance et du Magistrat d'Arras qui ont jugé plusieurs faits criminels arrivés dans ce pouvoir (p. 1-21). — Plaids de la Vigne (1585-1616); Géry Païen, mayeur, contre Pasquier Testart; — renouvellement de la loi échevinale (1585); — nomination de Philippe Floure, chapelain de la cathédrale, comme chapelain de la chapelle Saint-Fiacre à la place de M^e Laurent Bonnel, pestiféré (1596); — achat de terre (m. d.) par Jean François, bourgeois d'Arras, armateur (p. 22). — Curateur établi par le Siège abbatial à la succession d'Anne Héroguelle

(1676), inventaire des meubles de ladite Héroguelle (p. 23-24). — Quittance (1612) du prix de messes perçue par Letlon, chapelain de Saint-Fiacre; — demande d'aumônes par Leclereq, ancien chapelain (1628). — Déclaration 22 juin 1761 des terres appartenant au bénéfice de Saint-Éloy en la Vigne, situées sur le territoire de Dainville (p. 25-31).

H. 1160. (Liasse.) — 43 pièces: 6 parchemin, 37 papier.

1692. — *Arras* (suite). — Procès entre le Magistrat d'Arras et l'Abbaye au sujet de la levée d'un cadavre dans le bassin du moulin Saint-Fiacre, reconnu pour le sieur de la Vicherie, lieutenant-colonel de la compagnie du sieur de Fienne. Nombreuses pièces produites par les deux parties réclamant la juridiction sur le bassin Saint-Fiacre.

H. 1161. (Registre.) — In-folio; 265 feuillets, papier.

1704. — *Arras* (suite). — Enquête faite par François Hébert, écuyer, conseiller du Roi au Conseil provincial d'Artois, à la requête de l'Abbaye Saint-Vaast, contre les échevins d'Arras, en exécution de la sentence rendue audit Conseil le 25 février 1699 pour définir si le moulin Saint-Fiacre, l'abreuvoir et le cours des Hautes-Fontaines n'ont pas été déplacés par les travaux des fortifications et de la citadelle.

H. 1162. (Liasse.) — 51 pièces: 14 parchemin, 37 papier.

1390-1517. — *Arras* (suite). — Complainte (1390) par l'Abbaye et le vidame de Chartres, co-seigneurs du pouvoir de la Vigne, contre Jean Anechin, pour infraction de justice par lui faite audit pouvoir. — Compte rendu (1408) par Jean Boulenghier des recettes faites pour Pierre de Montbertault, conseiller du duc de Bourgogne, dans ses terres d'Achiel, la Vigne, Puignel, Wailly, Monchy-au-Bois et des revenus de sa sergentise héréditaire. — Mémoire historique (1417) sur le fief de la Vigne et la suite des seigneurs qui l'ont possédé par indivis avec l'Abbaye, produit à cause du non-paiement des droits seigneuriaux d'achat par Pierre de Poix; les seigneurs en partie de ce fief sont successivement l'avoué de Béthune, le vidame de Chartres, Pierre de Montbertault, Massé Charenton, Pierre de Poix (p. 1-12). — Dénombrement servi (1442) à la dame de Béthune par Colart de Habareq, seigneur indivis de la Vigne. — Assignation par-

devant le prévôt de Beauquesne (1460) de Jean Fourment, lieutenant du sieur de Habareq, qui trouble la puissance de Saint-Vaast dans ses droits d'« épilage », et veut empêcher qu'on se serve des mesures de l'Abbaye dans le pouvoir de la Vigne (p. 13-10). — Procès intenté (20 août 1465) contre Henri le Castelain par les seigneurs indivis de la Vigne, l'Abbaye et Jeanne de Contay, épouse de Philippe de Beaufort, veuve en premières noces d'Antoine de Habareq, ledit Castelain ayant démoli un pont et une allée appartenant à de Beaufort et sis au pouvoir de la Vigne. — Philippe, seigneur de Habareq, proteste auprès de l'Abbaye en faveur de sa tante Isabelle de Habareq, veuve de Blaise de Libersart, contre les arrérages que l'Abbaye réclame à ladite Isabelle 1493. — Pierre de Habareq reconnaît 1517, qu'il doit certaines rentes à Saint-Vaast pour son fief de la Vigne (p. 41-51).

II. 1163. (Liasse.) — 22 pièces : 1 parchemin, 31 papier.

1549-1788. — *Arras* (suite). — Compte (1549) des rentes perçues au pouvoir de la Vigne au nom de messire Gilles de Lens, seigneur en partie de ce fief à cause de sa femme, Marie de Habareq. — Paiement (1568) d'une somme de 33 sol. 4 den. de droits par le même à l'État des rentes foraines (1553). — Marie de Habareq, veuve de Gilles, se reconnaît redevable de rentes à l'Abbaye (p. 1-4). — Accord pour le droit de plantis entre l'Abbaye et Pierre Lebrun, sieur du Vieux-Bourg, nouveau seigneur de la Vigne (1591). — Contestation entre les mêmes parties au sujet d'un exploit induement fait par le sergent de Lebrun (1601). — Arrentement (1612) d'une ruelle au sieur Dambrines par l'Abbaye et demoiselle Antoinette Widebien, veuve de Pierre Lebrun. — Défense faite (1613) à la dite Widebien, de la part de l'Abbaye, d'abattre les arbres croissants sur la rue de Puignel. — Reconnaissance fournie (1613) par Pierre Dambrines, sergent de l'avoué de Béthune, qu'il a induement fait acte de justice dans le pouvoir de la Vigne, où seuls sont seigneurs l'Abbaye et les hoirs de Pierre Lebrun. — Affaire intentée (1617, par Saint-Vaast à Gilles Lebrun, seigneur en partie de la Vigne, pour le paiement de 1 chapous de rente annuelle. — Information (1619) contre le même, qui s'est emparé de grès sur la chaussée de la Vigne (p. 5-17). — Rapport et dénombrement fournis par Philippe-François Taftin, brodeur, bourgeois d'Arras, fils de François Taftin,

maître peintre, pour l'héritage de son père aux coseigneurs de la Vigne, l'Abbaye et messire Joseph Boudart, chevalier, seigneur de Couturelle, lieutenant-général des ville et gouvernance d'Arras (1701). — Remontrance au Conseil d'Artois (1706) par l'Abbaye et les héritiers du sieur de Couturelle contre les gens du Magistrat qui s'emparent des arbres de la Vigne (p. 17-19). — Dénombrement fourni par Reine Galhaut à messire Adrien-Philippe du Carieul, chevalier, seigneur de Fiefs, veuve de Marie-Anne-J.-V. d'Hautecloque, dame par indivis, avec l'Abbaye, de la Vigne. — Ventes de terrains (1751) au profit de la ville par les Pères Jésuites, le sieur de Fiefs et l'Abbaye touchent les droits par égale partie — Réclamation des droits d'issue qu'ont à payer les héritiers de Guillaume-Benoît-Xavier Lallart, sieur de Berles, pour un jardin situé en la Basse-Ville (1762). — Consultation d'avocats (24 déc. 1776) pour l'indivis de la demoiselle de Fiefs, propriétaires par indivis de la seigneurie de la Vigne, dans l'étendue de laquelle l'abbaye d'Arrouaise a acquis des terrains et à qui, en conséquence, les seigneurs de la Vigne sont fondés à demander des droits d'indemnité « à cause de la privation qu'ils souffrent pour l'avenir de leurs profits seigneuriaux et casuels en cas de ventes sur ces héritages sortis du commerce et en main-morte » (p. 20-29). — Dénombrements servis à l'Abbaye et M. de Coupigny, sieur de Fiefs, seigneurs par indivis de la Vigne (1785-1788, p. 30-32).

II. 1164. (Liasse.) — 48 pièces dont 2 plans; 2 parchemin, 46 papier.

1756-1783. — *Arras* (suite). — L'abbaye Saint-Vaast proteste auprès du Conseil provincial d'Artois contre la mise en adjudication de terrain anciennement à usage d'abreuvoir sur la place du Wez-d'Amain (1705, p. 1-2). — Autorisation de tirer des moellons dans un champ près de la porte d'Amiens (1718). — Plan (1752) d'une pièce de terre de 12 mesures appartenant à l'Abbaye, située au faubourg d'Amiens; — autorisation de construire sur cette pièce de terre (p. 3-6). — Plan parcellaire (XVII^e siècle) d'une partie du faubourg Ronville. — Autorisations d'ériger des moulins à vent au faubourg des Allouettes (1713-1728); — d'établir une forge (1737); — procès entre Augustin Ferco, prêtre, Alphonse Ferco, maître orfèvre, Maurice Campagne, avocat et autres contre Louis Locart de Walterlet et Michel Locart de Werchin, tous deux sieurs des Allouettes (1751); — mise en

adjudication (1757) de deux moulins à l'huile, au faubourg des Allouettes; — dénombrement de terres fourni (1783) par demoiselle Albertine de Briois de Sarleux (p. 7-31). — Lettre du maréchal Arnoul d'Audenehem à la même, à propos d'une avance de 160 florins qu'elle a faite pour payer les frais de fortification de la cité, et d'une donation de bois et de mairiens qu'elle a consentie également pour les dits travaux (21 juillet 1356). — Lettres de non-préjudice données (8 octobre 1576) à l'Abbaye pour les six hommes de guet qu'elle accorde au Magistrat de la ville chaque nuit; — complainte des religieux au sujet de la contribution du guet (6 avril 1583); — nouveau procès avec la ville pour le guet (18 juin 1588); l'Abbaye est obligée de fournir six hommes. — Expropriations des terres de Beauregard pour les travaux de défense de la ville (1513). — Démolition des anciens remparts de la Cité et des fortifications; mauvaise grâce des propriétaires à exproprier qui n'acceptent pas les volontés du roi (1706). — Placard royal pour le remboursement des immeubles incorporés dans les fortifications de la ville de 1709 à 1714, tableau d'estimation des parcelles de terrains et sommes à rembourser aux propriétaires. — Consultation (1760) d'avocat pour faire dire que les orphelins des soldats décédés dans la citadelle d'Arras ne sont pas à la charge de l'Abbaye. — L'Abbaye s'oppose à la mise en location par la ville des terrains de l'Esplanade (1718). — Remboursement pour les immeubles incorporés dans les fortifications des villes d'Arras, Hesdin et Béthune (17 mai 1772, p. 32-48).

H. 1165. (Liasse.) — 87 pièces : 1 parchemin, 86 papier.

1506 - 1788. — *Arras* (suite). — *Faubourg Saint-Sauveur*. Dénombrements fournis par Antoinette de Marquais (1506; Nicolas Gutfroy (1675; — dénombrements de plusieurs fiefs qui n'en faisaient autrefois qu'un seul situé sur les terroirs de Saint-Sauveur, Tilloy-les-Mofflaines et Beaurains (1601-1728); principaux tenanciers; frère Corneil Saison, prieur du couvent des Dominicains et frère Albert Cloéc, procureur du même couvent; Robert Ledieu, bourgeois; Paul Bonquet, écuyer, sieur de Warlus; Martin Demiault, maître arpenteur; Vindicien de Boisieux, veuf de Marie-Françoise Coureol; François Ogier, gradué en droit, échevin de Saint-Omer, veuf de Claire Werhier, héritière d'Antoine Doresmieux,

écuyer; Ignace Legrand, médecin pensionnaire de Valenciennes; Toussaint Lenglet, Antoine Demiault, lieutenant de Saint-Sauveur; — autres dénombrements par Jacques Héroguel, ingénieur, ayant l'inspection des casernes (1711); Antoine Douvrin, prêtre; Marie Fouquier, héritier de Jean, avocat au Conseil d'Artois et sieur de Clamas (1739); l'abbaye du Vivier; déclaration par Jeanne Parmentier, veuve de Pierre Demiault, lieutenant de Saint-Sauveur, de terres faisant autrefois partie du dimage de Tilloy-les-Mofflaines et depuis longtemps rattachées à celui de Saint-Sauveur (1760-1770, p. 1-61); — autres, par Philippe de Beugny, architecte; Étienne Le Roux, écuyer, sieur du Châtelet (1780); les Jésuites; — dénombrement du fief nommé l'Écourchelle (1780-1782); — d'autres (1782, par Pierre Lalou; Gilberte Boutemotte (1786); Albert Morel, avocat, Michel Morel, bailli et receveur; les marguilliers de l'église Sainte-Croix; Jean-Baptiste Manessier, procureur au Conseil provinial; la fabrique de l'église Saint-Aubert d'Arras; Jean-Baptiste Legentil, curé de Drocourt; Mathias Legentil, bourgeois d'Arras 1788, p. 62-87.

H. 1166. (Liasse.) — 40 pièces : 2 parchemin, 38 papier.

1571 - 1753. — *Arras* (suite). — Extraits des registres aux droits seigneuriaux dus à la Grande Prévôté de Saint-Vaast pour terres à Saint-Sauveur (1571-1753, p. 1-15). — Extraits des comptes de la Grènerie pour droits seigneuriaux dus à cet office (1586-1631, p. 16-22). — Arrentement de terre à Nicolas Damiens (1608, à charge de relief en cas de mort du possesseur et de droit seigneurial en cas de vente. — Procès (1621) au sujet des droits seigneuriaux prétendus par l'Abbaye sur un fief contenant 8 mesures, occupé par Alexandre Leseme, veuf de Barbe Lenlé (p. 23-10).

H. 1167. (Liasse.) — 63 pièces : 2 parchemin, 61 papier.

1683 - 1747. — *Arras* (suite). — Conflits de juridiction entre l'Abbaye et le Magistrat au sujet des droits seigneuriaux réclamés par les deux partis sur certaines pièces de terre du terroir de Saint-Sauveur; procès intentés à des particuliers refusant d'exhiber leurs contrats d'acquisition et se réclamant du Magistrat de qui ils voulaient relever; les tenanciers poursuivis sont Claude Dehée (1729), l'Abbaye du Vivier (1739), Pierre, Antoine et Vincent Blondel (1747, p. 1-13). — Procès de même nature (8 juillet 1702) au sujet de la

mouvance de 4 mesures de terre occupées par les Dominicains, que disputait à l'Abbaye le sieur De Croix de Blairville; le Conseil d'Artois ordonne aux Dominicains de rendre leurs devoirs de vassalité à Saint-Vaast (p. 44-46). — Autre procès (1705) entre le Magistrat et l'Abbaye au sujet de 4 mesures de terre occupées par les Jésuites: ordonnance du Conseil d'Artois qui donne acte aux religieux de Saint-Vaast de la déclaration faite par les échevins qu'ils ne prétendront à l'avenir aucun droit de seigneurie sur ces terres (p. 17-59). — Arrêt du Parlement de Paris (1746) qui homologue la transaction entre l'Abbaye et les nommés De la Cœuillerie, Legendil et autres pour la mouvance d'une pièce de terre de 3 mesures 1/2 à Saint-Sauveur; il est reconnu que ladite pièce devra 3 l. à chaque mutation de propriétaire (p. 60-63).

II. 1168. (Liasse.) — 42 pièces : 2 parchemin, 40 papier.

1530-1768. — *Arras* (suite). — Déclaration de la baronnie de Blairville (xvi^e siècle); saisie de ce fief (1707); conflit de juridiction entre Decroix, sieur de Blairville et l'Abbaye, qui se termine par une sentence du Conseil d'Artois adjugeant à l'Abbaye les deux pièces de terre, causes du litige (1713-1715); — dénombrement de la baronnie de Blairville, servis à Saint-Vaast (1530-1728); — Alexandre Gaillard, écuyer, baron de Blairville, reconnaît à Saint-Vaast la mouvance des terres qu'il lui disputait (1738, p. 1-24). — Procès-verbaux d'estimation de terres sises à Saint-Sauveur (1721-1768). — Affiche pour la mise en vente de 13 mesures 42 verges 1/2 de terre labourable sises au terroir de Saint-Sauveur, au lieu dit la « Gareune Motlaine » (1765, p. 25-42).

II. 1169. (Liasse.) — 63 pièces : 15 parchemin, 48 papier, 5 seaux.

1328-1762. — *Arras* (suite). — Rentes. Sentence du Conseil d'Artois (1580) condamnant Anloine de Brach, chirurgien, demeurant à Arras, à payer les rentes dont sa maison de Saint-Sauveur est chargée envers la Trésorerie de Saint-Vaast; — sentence au profit de Saint-Vaast, pour le même fait, contre M^e Ponthus Paën (1589); — autre sentence pour paiement de rentes contre Anloine de Hées (1598), occupeur de terres appartenant à Garin Pronnier, tenues en fief de l'office de la Crosse et chargées de 4 chapons de rente; — reconnaissance de rente par Philippe Carlier (1687); — transaction pas-

sée entre Saint-Vaast et les curé et marguilliers de l'église Saint-Nicolas-sur-les-Fossés par laquelle ces derniers reconnaissent devoir 25 s. de rente pour rachat de relief (29 janvier 1754); — plainte déposée au Conseil d'Artois contre Martin Minart pour obtenir paiement de rentes (1757, p. 1-13). — Dimcs. Nomination d'un Conseil (déc. 1328) par le couvent des religieuses de la Thieuloye et par l'abbaye Saint-Vaast, pour connaître si l'abbaye Saint-Vaast possède vraiment le droit de dime qu'elle réclame sur le couvent de la Thieuloye. — Reconnaissance (1603) par Nicolas Lieppe, pour dime des colzas due à Saint-Vaast, à laquelle dime participe aussi le curé de Saint-Nicolas. — Sentence du Conseil d'Artois (1613) contre Martin Guilbert, qui a enlevé ses « avéties » sans payer la dime due pour son champ à Saint-Vaast, au Chapitre d'Arras et au pasteur de Saint-Sauveur. — Reconnaissance juillet 1661 d'une dime de foin à cueillir à Saint-Sauveur. — Sentence du Conseil d'Artois (1677) contre Anloine Douvrin au sujet de la dime des colzas; — reconnaissance sur plainte, par Jacques Plaisant, de la même dime due à l'Abbaye (1748). — Reconnaissance par Jean de Hées de la dime de huit du cent due à Saint-Vaast (1685). — Serment prêté par le compteur de dime (1689). — Procès entre l'Abbaye et le Chapitre d'Arras où sont définis les droits respectifs des parties sur la dime de Saint-Sauveur; pièces produites: rapports et dénombrements (1496-1718). — Procès (1719) au sujet du rendage annuel de la dime. — Déclaration des terres situées à Saint-Sauveur qui doivent dime à l'Abbaye (1718). — Plainte déposée au Conseil d'Artois (1762) par l'Abbaye et la veuve Demiault contre Douchet, curé de Saint-Sauveur, qui a enlevé les récoltes de ses terres sans payer la dime; les religieux de Saint-Vaast demandent que le délinquant soit condamné à payer comme amende une double dime (p. 14-63).

II. 1170. (Liasse.) — 43 pièces : 5 parchemin, 38 papier.

1737-1734. — *Arras* (suite). — Procès au sujet de la dime sur 20 mesures de terre du terroir de Saint-Sauveur, appartenant à messire Albert-François du Mont-Saint-Éloy, sieur de Nédonchel, capitaine au régiment de Marine-Infanterie; celui-ci réclame en outre certains droits honorifiques dans l'église de Saint-Sauveur et se plaint que le curé de ce lieu ait osés de recommander au prône du dimanche les ancêtres du nom de Mont-Saint-Éloy.

H. 1171. (Liasse.) — 67 pièces. 5 parchemin, 62 papier.

1567-1771. — *Arras* (suite). — Procès criminels, informations pour rixes, coups et blessures (1599-1719). — Complainte (1638) contre un particulier qui a dépouillé des terres que l'Abbaye avait saisies (p. 1-26). — Police. Sentence du Conseil d'Artois (1567) portant reconnaissance qu'on doit se servir des mesures de Saint-Vaast au moulin de Vaux. — Publication des bans d'août (1678-1728, p. 27-49). — Ordonnance du Conseil d'Artois maintenant l'Abbaye dans son droit de visite des briqueteries (1702). — Complainte pour emprise faite sur le chemin d'Arras à Saint-Sauveur, tenant d'un côté à la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, de l'autre au riez (1716). — Permission accordée d'ouvrir des carrières de marne (1722-1726). — Enquête sur la découverte d'un cadavre dans une marmière (1728). — Reconnaissance par messire Gilles de Lens, baron d'Aubigny, de la seigneurie de l'Abbaye sur 17 à 18 mencaudées de terre qu'il a vendues à Nicolas Oultrequin : le moulin de la Vignette et la maison du meunier, bâtis sur cette pièce, sont réservés et resteront sous la juridiction dudit Gilles de Lens (février 1602). — Sentence du Conseil d'Artois qui condamne demoiselle Marie-Jeanne Lallart, veuve de Pierre Lallart, à obtenir permission de l'Abbaye et à s'entendre avec elle pour l'établissement d'un moulin (1717). — Autorisation (1771) donnée à Adrien Vaast d'ériger un moulin (p. 49-67).

H. 1172. (Liasse.) — 145 pièces : 2 parchemin, 143 papier.

1692-1750. — *Arras* (suite). — Saisies seigneuriales opérées à la requête de l'Abbaye : — saisie d'un fief de 60 mencaudées pour le propriétaire duquel François de Lislreveld se porte garant (1692-1695, p. 1-14). — Mise de fait sur les biens de Nicolas de la Haye (1706) : — autres, sur Michel de Lattre (1707) ; — Pierre de Lannoy, receveur des épices de la Gouvernance d'Arras (1715) ; — Jean Vêret (1715) ; — Louis-François Corroyer, avocat au Conseil d'Artois (1715). — Saisie au nom de Antoine-Joseph Lallart, négociant à Arras (1750, p. 15-149).

H. 1173. (Liasse.) — 67 pièces : 4 parchemin, 63 papier.

1572-1771. — *Arras* (suite). — Culte. L'abbaye de Saint-Vaast demande à être reçue comme partie dans l'affaire qu'intente devant le Conseil d'Ar-

tois André Caron, curé de Saint-Nicolas-les-Fossés et *desserviteur* de Saint-Sauveur, au Chapitre de la cathédrale au sujet de sa portion congrue (1683) : — sentence du Conseil d'Artois (1686) condamnant le Chapitre et l'Abbaye à augmenter de 100 livres la portion congrue du curé de Saint-Nicolas ; — quittances données par les curés de Saint-Nicolas de leur portion congrue ; — requête adressée au grand prieur de l'Abbaye par Baillet, curé de Saint-Nicolas : « il ne reçoit annuellement de messieurs les décimateurs audit faubourg que la somme de 100 livres... il donne au prêtre qui y fait les fonctions de chapelain trois cents livres » que celui-ci ne trouve pas suffisantes; le sieur Baillet demande que l'Abbaye ordonne une augmentation. — Sentence de l'évêque d'Arras (13 mars 1732) qui distrait la cure de Saint-Sauveur de celle de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés et en fait deux paroisses distinctes. — Cérémonies de l'installation de la cure de Saint-Sauveur (p. 1-26). — Administration des biens des pauvres (1717-1718, p. 27-31). — Reconnaissance par deux marguilliers de Saint-Sauveur des droits honorifiques qui dans leur église appartiennent au lieutenant de l'Abbaye avant eux (avril 1730) : — reconnaissance du même genre (1738) ; — sentence du Conseil d'Artois (30 octobre 1738) contre le curé de Saint-Sauveur « ordonnant de recommander les religieux de Saint-Vaast en leurs qualités de seigneurs temporels, patrons et fondateurs de ladite église, dans les prières nominales aux prones de la messe paroissiale et donner l'eau bénite en premier à leur lieutenant avant tous autres après qu'il l'aura donné au clercq et que ledit lieutenant ira en premier à l'offrande et aux processions avant tous autres, et que le pain béni lui sera aussi distribué immédiatement après le clercq ». — Autorisation d'inhumér le corps de Martin Demiault, curé de Saint-Sauveur, dans le chœur de l'église (1718) ; de faire poser en sa mémoire un monument funèbre, à condition qu'il sera fait mention de cette permission sur le marbre (1718) ; même autorisation à Rose Parmentier de faire inhumér son époux, Pierre-Antoine Demiault, dans le chœur (1756, p. 32-37). — Requête adressée à l'Abbaye (7 avril 1572) par les curé et marguilliers de Saint-Sauveur, lui faisant connaître qu'ils ont à travailler à l'enceinte de leur église ; ils demandent qu'elle se fasse représenter aux travaux et donne quelque aumône comme patronne de l'église. — Accord avec Pierre Matthys, « voyrier », pour la réfection des vitraux de l'église (20 juillet 1610) ; — ordonnance sur requête à l'abbé de Saint-Vaast pour semblable réfection en 1624. — Répa-

ration du chœur (1606-1685) à la charge des décimateurs; procès au sujet d'une reconstruction à laquelle l'Abbaye refusait de contribuer avant que la nef n'ait été rebâtie sur les anciennes fondations (1682); — autre procès au sujet de la réédification du chœur, à laquelle on voulait faire contribuer les habitants (p. 38-65). — Reconnaissance par les curé, lieutenant et marguilliers de Saint-Sauveur d'un denier de rente pour la permission à eux donnée par l'Abbaye de bâtir une maison partie sur le cimetière et partie sur le flegard (5 janvier 1730, p. 66-67).

H. 1174. (Liasse.) — 70 pièces : 1 parchemin, 69 papier.

1752-1759. — *Arras* (suite). — Procès entre l'Abbaye et Anfoine-Joseph Douchel, prêtre, curé de Saint-Sauveur : il s'agit de savoir à qui doivent être présentés les comptes de la fabrique de Saint-Sauveur: qui des religieux de Saint-Vaast ou du sieur Douchel est administrateur des biens et revenus de cette église; si Douchel, en sa qualité de curé, a seulement droit de séance aux assemblées des marguilliers ou droit de séance et de délibération. — Nombreuses pièces produites, affaire semblable du curé de Pommer, mémoires produits par l'Abbaye, consultations d'avocats.

H. 1175. (Liasse.) — 73 pièces : 5 parchemin, 88 papier.

1752-1753. — *Arras* (suite). — Suite de l'affaire, sentence rendue par le Conseil d'Artois (1753), qui ordonne : 1° que les comptes de l'église de Saint-Sauveur seront présentés en premier et par distinction au grand prévôt ou autre député de l'Abbaye et après lui aux lieutenant et échevins qui auront aussi la préférence dans la signature; 2° que le curé pourra assister à l'audition desdits comptes et autres assemblées, mais sans y avoir voix délibérative.

H. 1176. (Liasse.) — 52 pièces : 5 parchemin, 47 papier.

1758-1759. — *Arras* (suite). — Appel de la sentence par le curé de Saint-Sauveur devant le Parlement de Paris.

H. 1177. (Liasse.) — 153 pièces : 7 parchemin, 146 papier.

1587-1790. — *Arras* (suite). — Maisons appartenant à Saint-Vaast dans la *rue de l'Abbaye*. — Achats des maisons de « Clef d'or » et du « Singe

d'or » (1587-1588). — Baux de ces maisons à Nicolas Camus, « huchier » (1588); Pierre Fagart, aussi « huchier » (1603-1615); location gratuite au sieur de Cuinghem (1623); achat à Simon du Moulin (1629), par les religieux de Saint-Vaast, d'une maison qu'ils incorporent dans celle de la « Clef »; — autres baux à Pierre de Mailly (1645); Maximilien et François de Beauvois (1673); Guillaume Lemaire (1680); François Le Roux, bourgeois (1725); Dominique Miellet, bourgeois et charpentier (1741). — Procès-verbaux de visite, plans et travaux de ces deux maisons (1589-1725). — Droits d'amortissement demandés pour la maison de la Clef (1755, p. 1-54). — Baux de maisons tenant par derrière à l'Abbaye consentis (1748-1759) aux sieurs de Ligny et Soriaux (p. 55-58). — Autre maison, louée à M^e Léonard Leroux, procureur au Conseil d'Artois (1752); procès pour non-paiement de loyer, saisie de meubles (1755, p. 59-70). — Autre maison, occupée par Charles Marchand, maître polier; procès contre le locataire pour recouvrement de loyer (1758-1759, p. 71-76). — Baux de maisons appartenant à l'Abbaye accordés à Philippe Vaurhemen, capitaine au régiment de Normandie (1756); Jean-Vaast de Mailly, praticien (1760); Jacques Caron, arpenteur juré d'Artois (1766); Philippe Jouenne, notaire royal (1768); Charles-François Massy, bourgeois (1770); François Dubois, bourgeois, maître couvreur (1770); Emmanuel Florentin, bourgeois, épicier (1781); Philippe Pruvost, bourgeois (1781); Maximilien Delecroix, charpentier (1790). — Cueiloir des maisons qui appartiennent à Saint-Vaast en la rue de l'Abbaye (p. 77-153).

H. 1178. (Liasse.) — 56 pièces dont 2 plans : 13 parchemin, 43 papier, 2 sceaux.

1553-1789. — *Arras* (suite). — *Rue des Agaches*. — Saisie réelle et vente judiciaire au Conseil d'Artois (1761) d'une maison sise rue des Agaches, tenant au greffe de Saint-Vaast, sur Philippe Le Franc, greffier de l'Abbaye, à la requête de J. Doualle, demeurant à Arras (p. 1-13). — Bail à Jean Denis, avocat au Conseil d'Artois, bailli du Gaule de Sancerre, d'une mesure tenant d'un côté au Crinchon, « ayant une sortie sur la rue passant sous le pont du Conseil, descendant à la rue des Agaches » (1729). — Dénombrement d'une maison *rue de la Braderie* (1780, p. 11-15). — Vente d'une maison *rue des Bouchers* (1587, p. 16-18). — Dénombrements de maisons (1770-1780) *rue des Cailloux* (p. 19-20). — Autres, *rue du Cornet*

(1780, p. 21-24). — *Rue de la Douzième* (1780, p. 25). — *Rue Ernestale* (1781, p. 26). — Relief de maison *rue Fausse-Porte-Saint-Nicolas* par Charles-Guillaume de Landas, comte de Louvignies, seigneur de Couin, Saint-Léger, etc. (1780, p. 27). — Titres de propriété de la maison sise au coin de la *rue de la Gouvernance*, vis-à-vis de l'église de la Madeleine, achetée par l'Abbaye à Jean Broude (1553-1558, p. 28-31). — Dénombrement de maison *rue de Jérusalem* (1781). — Mémoire pour prouver que le jardin du sieur Thiébaut et la maison de Jean Delfeuille, situés en la rue de Jérusalem, doivent payer chacun la moitié des charges assignées à l'ort, en totalité, sur le jardin seulement dudit Thiébaut. — Titres de propriété de maisons *rue de la Madeleine* (1663-1735, p. 36-42). — *Rue Méaulens*, vente de la maison nommée « l'Adventure » (1695 ; plan (24 janvier 1752) de la maison appartenant à Louis Legrand, tenue en fief de l'Abbaye, dressé par Cornu et Delaby, arpenteurs ; — autre plan (1757) de trois maisons contiguës, même rue, dressé par Cornu ; — paiement des droits d'amortissement pour une maison appartenant à Saint-Vaast et faisant le coin des rues Méaulens et des Teinturiers (1780) ; — baux de diverses maisons (1781-1789, p. 43-52). — Baux et dénombrements de maisons (1740-1785) rue des Murs-Saint-Vaast (p. 53-55).

H. 1179. (Liasse.) — 76 pièces : 11 parchemin, 65 papier.

1526 - 1780. — *Arras* (suite). — Dénombrements de maisons *rue Neuve-Sainte-Eglise* (1780, p. 1) ; — autres, *rue des Ours* (1782, p. 2). — Hypothèque au profit d'Henri-Thomas Courcol, écuyer, sieur de Baillecourt, neveu et héritier de M^e Pierre Boursin, sur une maison près le moulin de Poterne (1672, p. 3-4). — Mise en vente d'une maison *rue du Puits-de-Saulty* (1701, p. 5). — Dénombrement d'une autre dans la petite rue vis-à-vis de la Gouvernance [rue Putevin ?] (1780, p. 6). — Estimation des maisons des Quatre-Crosses à incorporer aux casernes (1746-1753, p. 7-21). — Dénombrement d'une maison *rue de la Quivrette* (1780, p. 22) ; — autres, pour immeubles *rue Saint-Aubert*. — Quitance de Cornu, arpenteur, qui a dressé le plan de la maison de Canteraine (1780, p. 23-24). — Baux, inventaires des boiseries, feuilles d'imposition au centième de la maison du greffe de Saint-Vaast, sise près des prisons et dont l'entrée se trouve sur la place Saint-Vaast vis-à-vis du jardin albatial (1667-1759, p. 25-47). — Rentes sur

une maison rue Saint-Maurice (1549 : vente par décret, du même immeuble, au siège de Saint-Vaast ; contestation à ce sujet entre l'Abbaye et le Magistrat (1700, p. 48-53). — *Rue des Teinturiers*, Jean Le Fèvre confesse (19 avril 1526) avoir vendu à Pierre Lecocq, teinturier, une maison sise dessous le pont de Saint-Vaast ; — Pierre Lecocq reconnaît (1530) avoir vendu ladite maison à l'Abbaye ; — lettre des mayeur et échevins d'Arras reconnaissant avoir échangé les droits qu'ils avaient sur cette maison contre ceux que l'Abbaye avait sur une autre sise à Beaugard (1530). — Acte d'achat passé par-devant les mayeur et échevins d'Arras (1512 de la maison de la Sauch par l'Abbaye. — Lettres concernant l'achat d'une maison près du pont de Saint-Vaast par l'Abbaye (1586). — Baux de la brasserie de la Sauch (1572-1581). — Bail (1672) de la maison dite l'« Hôpital Saint-Vaast ». — Titres de propriété d'une maison sise dans la rue des Teinturiers dite des « Crinchons » (1757-1774). — Acquisition et bail de la maison dite « des Crinchons » (1771, p. 54-75). — Procès-verbal d'expertise d'une maison située derrière les greniers de la Crosse (1731, p. 76).

H. 1180. (Liasse.) — 43 pièces : 2 parchemin, 41 papier.

1739 - 1759. — *Arras* (suite). — Saisine et rapports d'héritages devant le Magistrat d'Arras. — État des ventes faites par licitation et lettre de décret expédiés au Magistrat d'Arras du mois de décembre 1738 au mois de juillet suivant (p. 1-12). — États semestriels des rapports d'héritages ; principaux noms cités : Hector de Baillencourt, dit Courcol (1740) ; Crespioul, grand bailli de Bapaume ; Claude Bracquet, sculpteur ; J.-B. Wartelle, lieutenant de la cité (1741) ; François Boucquel, écuyer, sieur de Cérisy ; Étienne Guério, maître chirurgien ; Benoît Lallart, sieur de Lebuquière ; Jean Mollet, organiste ; Louis Le Josne Contay (1742) ; Laurent de Chivot, seigneur de Coullemont, officier de la garde du roi ; Dominique Le Caron, écuyer, sieur du Rolloy ; Adrien Wartelle, seigneur d'Allouagne et magistrat de la ville de Lille (1743) ; Philippe de Ransart, chapelain de la cathédrale ; Antoine Douchet, curé de Saint-Sauveur ; Laurent Alié-mart, sculpteur ; — Benoît Desmaretz, curé de Saint-Nicaise, à Arras (1744) ; Louis Dervillers, curé de Gomicourt (1745) ; Pierre Breuvart, curé du Transloy ; Philippe de Dion, chevalier, lieutenant des gardes wallonnes (1748) ; d'Auzaneau de Castebois, aide-

major, d'Arras (1719) ; César Poilloué de Saint-Mars, officier d'artillerie (1750) ; Jean-Joseph Damieus, chanoine de la cathédrale (1750) ; — Robert Morel, ancien échevin et Jean Morel, bénéficiaire de la cathédrale (1752, p. 3-43).

H. 1181. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1760-1788. — *Arras* (suite). — Dossiers de même nature.

H. 1182. (Liasse.) — 31 pièces dont 1 plan, 2 parchemin, 32 papier, 1 sceau.

1356-1788. — *Arras* (suite). — Plan avec répertoire de toutes les maisons de la ville d'Arras, d'après l'ordre des paroisses suivantes : Saint-Géry, Saint-Jean-en-Ronville, Saint-Nicolas, Sainte-Croix, Saint-Maurice, La Madeleine, Saint-Aubert, Saint-Étienne, la Chapelle au Jardin postérieur à 1620, p. 1. — Attestation (1651) concernant les différents pouvoirs de la ville et la mouvance des paroisses et chapelles. — Explication des droits d'entrée et d'issue, de relief, forage, afforage, cambage, mesurage, etc. ; déclaration de la consistance des pouvoirs de l'Abbaye tant dans la ville que dans la cité ; copie d'une requête des religieux de Saint-Vaast à l'Empereur au sujet du projet d'union de la Cité à la Ville (XVIII^e siècle). — Extrait des comptes des hôpitaux et maladreries d'Arras (1539-1551). — Résolution du Conseil (1607) que dorénavant les devantures des maisons devront être sans saillies (p. 2-10). — Copie (1) du règlement de l'Échevinage de la ville d'Arras (3 mai 1356). À la suite de ce document se trouve un état de consistance des servitudes héréditaires tenues de la Sous-Prévôté. — Présentation faite de la part de Saint-Vaast au Magistrat d'Arras des personnes chargées d'exercer les sergentises des différents pouvoirs de l'Abbaye (1396-1711). — Élection des échevins de la ville d'Arras et prestation de serment des élus entre les mains de l'Abbé dans l'église de la Madeleine. Mémoire historique sur la nomination des échevins pour appuyer les droits de l'Abbaye réclamant d'être représentée à cette élection (1761). — Remontrance au Roi par l'Abbé de Briois (1719) sur le projet d'union de la Cité à la Ville : deux seigneureries sont ainsi détachées de la justice et de la juridiction de l'Abbaye, « qu'elle a dans la Cité depuis plus de dix siècles ». — Quittances (1778-1783) des 20^e et 100^e

payés pour les maisons acquises par l'Abbaye dans la ville d'Arras. — Sentence du bailliage d'Amiens (1519) concernant « les clefs des chartes » de la ville que le Magistrat soutenait ne pas avoir en sa possession. — Imposition pour la navigation (XVII^e siècle, p. 11-34).

H. 1183. (Registre.) — In-folio ; 458 feuillets, papier.

1700. — *Arras* (suite). — Répertoire des pouvoirs et rues de la ville d'Arras avec toutes les maisons qui sont chargées de rentes envers l'Abbaye, renouvelé par dom Nicolas Page, sous-prévôt.

H. 1184. (Liasse.) — 47 pièces : 8 parchemin, 39 papier, 2 sceaux.

1383-1650. — *Arras* (suite). — Règlement de la corporation des poissonniers d'Arras (1383, copie collationnée du temps, p. 1). — Accord (13 déc. 1418) entre les maire et échevins d'Arras et les religieux de Saint-Vaast confirmant ceux-ci dans leur droit d'acheter, « pour pris raisonnable, du poisson de mer amené pour vendre en ladite ville à toute heure sans attendre eswarde aussi bien devant heure que après » (p. 2). — Procès contre le Magistrat d'Arras qui a troublé l'Abbaye dans la jouissance du droit ci-dessus défini (1619, p. 3-47).

H. 1185. (Liasse.) — 17 pièces : 2 parchemin, 15 papier.

1702-1709. — *Arras* (suite). — Nouveau procès contre le Magistrat pour la même affaire (1702). — Autre sentence (1709) confirmant encore l'Abbaye dans son droit d'achat de poisson et portant défense au Magistrat de prélever un certain droit sur les ventes de poisson (1709).

H. 1186. (Liasse.) — 9 pièces : plans : 3 parchemin, 6 papier.

1618-1784. — *Arras* (suite). — Plan des fortifications d'Arras, comprenant les chemins et rivières des environs, les couvents, églises, maladreries, châteaux, fermes de Beaurains, Saint-Laurent, Saint-Nicolas et Sainte-Catherine, par Camp, ingénieur des archiducs (1618), copie d'Arrachart de 1784. — Plan (XVIII^e siècle) de la ville, cité et citadelle et environs, avec les mouvances de l'Abbaye. — Plan (1701) des ville, cité et partie de la citadelle d'Arras, avec églises, chapelles, abbayes, couvents, bâtiments civils et militaires, pouvoirs de Saint-Vaast, etc., par Desailly. Ce plan est dédié au cardinal de Bourbon,

(1) Publié dans l'*Inventaire chronologique des Chartes de la ville d'Arras*, par M. Guesnon, p. 110.

abbé de Saint-Vaast, avec les armes du cardinal et de l'Abbaye. — Extrait (1705) du plan de la ville dressé en 1651, par de Beaulieu, comprenant les fortifications depuis Saint-Nicaise jusqu'au bastion de Saint-Michel. — Plan et carte figurative 1716 des prairies, manoirs, terres et héritages situés à l'entour de la ville, cité et citadelle et tenus de l'abbaye de Saint-Vaast ou lui appartenant, avec prieuré d'Anzin, prévôté de Saint-Michel, abbaye d'Avesnes, partie des villages d'Achiecourt, Dainville, Beaurains, Tilloy, Blangy-les-Arras, Roelincourt, Sainte-Catherine, Anzin, censes de Courlaeu-Bois, Dainville, La Falecque, Hervain, la Scarpe et ses moulins, etc., par Letierce. — Plan (1736) de la banlieue civile d'Arras, par Demiaut (aux armes de l'Abbaye). — Plan (1755) de la maison du péfil Moulinet, au coin des rues Méaulens et des Galletoires, par J. Corne. — Plan (xviii^e siècle) de l'église paroissiale de Sainte-Croix d'Arras, avec le projet du parachèvement de ladite église, par Linque. — Plan (1768) du terrain et maison dite de Chantereine, rue Saint-Aubert, appartenant au sieur Mauduit, par Corne.

H. 1187. (Liasse.) — 7 pièces (plans) : 1 parchemin, 6 papier.

1740-1763. — *Arras* (suite). — Plan (1763) des terrains de la Basse-Ville d'Arras où sont désignées les portions vendues, bâties et encloses de murs, par Corne. — Plan (1751) de la Basse-Ville sur le pré Cagnon, avec divers renseignements, par Demiaut (copie de Linque, même date). — Plan (xviii^e siècle) du pouvoir de la Cuisinette avec répertoire. — Plan (profil 1704) du pouvoir de la Cuisinette, avec les maisons en élévation, par Desailly. — Plan (1740) du pouvoir de la Cuisinette et du rempart qui sépare la ville de la cité, depuis l'abreuvoir Saint-Aubert jusqu'à l'Union, avec la porte de cité (état ancien et moderne), souterrains et vue d'ensemble de la porte, tour Sainte-Barbe et de ses souterrains, casernes et bâtiments militaires. — Plan figuratif (1741) de la seigneurie du pouvoir de la Cuisinette, par Demiaut. — Plan (1749) du pouvoir de la Cuisinette, y compris le rempart et la porte de cité avec leurs souterrains ponctués jusqu'à l'abreuvoir Saint-Aubert.

H. 1188. (Liasse.) — 15 pièces (plans) : 1 parchemin, 14 papier.

1594-1764. — *Arras* (suite). — Plan (1601) de la seigneurie de la Vigne, avec vue des fortifications d'Arras du côté de Saint-Étienne, vue de cette église,

des chapelles de Saint-Flaore et de Saint-Éloi, rues d'Achiecourt et cense de Hôes, cours du Grinchon et des Hautes-Fontaines, dressé par Camp et Arthur Lièppe (copie de Delaby, 1764). — Plan (xviii^e siècle) du pouvoir de la Vigne. — Plan (1704) de l'Esplanade, des casernes et de la citadelle, en partie, par Desailly. — Plan (1733) du pouvoir des Meaulx, dressé pour délimitation entre l'abbaye Saint-Vaast et les échevins de la Cité, par Colle. — « Atlas (1705) des plans et cartes figuratives des manoirs, jardins, prez, marais, terres à labour, chemins, fontaines, moulins, rivières et coulants d'eaux sauvages situés aux terroirs de Baudimont, Anzin, Roelincourt, Sainte-Catherine et Saint-Nicolas en Méaulens... », par J. de Sailly, maître arpenteur juré du comté d'Artois ; grand in-folio. — « Plan ou carte figurative (1709) des prés, marais, jardins, terres à labour et héritages situés entre les chemins d'Arras à Saint-Pol, chaussée Brunehaut et de Saint-Nicolas, compris les glacis d'entre la porte Méaulens et le bastion de la Paix jusques au chemin des Filatiers et des Malvaux », par de Sailly. — Plan (1594) des chemins des faubourgs de Saint-Sauveur, Ronville et la Vigne, avec vue des couvents de la Thieuloye, la Trinité, les Bonnes-Nouvelles, les Augustines et le Temple ; des églises Saint-Sauveur, Saint-Vincent et chapelle Saint-Éloi, et partie des fortifications, par Camp ? — « Atlas (1701) des plans ou cartes figuratives des faubourgs, villages et terroirs des Allouettes, de Saint-Sauveur, de Blangy et en partie de ceux de Saint-Laurent et de Saint-Nicolas en Méaulens situés entre le grand chemin d'Arras à Bapaume et celui qui conduit de la porte de Méaulens à Saint-Laurent, depuis et compris les glacis des fortifications de cette ville jusqu'aux terroirs de Beaurains, de Tilloy, de Courteaubois, moulins et écluses de Blangy, dédié... etc. », par J. de Sailly ; grand in-folio. — Plan (1711) du faubourg de Saint-Sauveur et de Saint-Nicolas en Méaulens (partie, depuis la porte Méaulens jusqu'aux moulins de Blangy). — Plan (1716) de partie du territoire de Saint-Sauveur-lez-Arras, par Le Tierce et Hocquet. — Plan (1729) du terroir de Saint-Sauveur-lez-Arras. — « Plan (1731) de l'enceinte et des faubourgs avec indication de la banlieue prétendue par le Magistrat d'Arras, les manoirs et terres relevant de Saint-Vaast, de la Commanderie, de la baronnie de Blairville, du seigneur de Beaurains et du Chapitre d'Arras », par Demiaut. — Plan (1731) d'une partie du faubourg de Saint-Sauveur (chemins, rietz et moulins), copie par Caron et Cornu. — Plan

(1738) du terroir de Saint-Sauveur. — « Plan et carte figurative /1759/ de plusieurs pièces de terre situées au terroir de Saint-Sauveur-les-Arras, appartenantes aux sieur et dame Payen... », par Demiaut et Delaby, copie par Delaby (1761).

II. 1189. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1519-1774. — *Aigny et Bellacourt* (ancienne cote B²). — Quittances (1769-1774) des vingtièmes annuels payés par l'Abbaye pour les terres chargées de censives qu'elle possède au terroir d'Aigny (p. 1-4). — *Bellacourt*. Compte de la seigneurie dépendant du Chapitre de l'Église d'Amiens (1519) ; liste des fiefs tenus du sieur de Bellacourt ; dénombrements fournis au Chapitre d'Amiens (1520) ; petits cueilloirs (1527 et 1561) ; déclaration des terres qui doivent terrage à l'Abbaye ; procès-verbaux de visite des bâtiments de la ferme (1533 et 1552, p. 5-31).

II. 1190. (Liasse.) — 117 pièces ; 21 parchemin, 86 papier.

1546-1784. — *Adinfer* (ancienne cote C³). — Déclaration (1516-1591) des terres sises au terroir d'*Adinfer* qui doivent un droit de dime à l'abbaye Saint-Vaast, taxé aux huit centièmes des gerbes ou warats, les deux tiers allant à l'Abbaye et le reste au curé et au personnel (p. 1). — Extraits des déclarations de dime et attestations (1614). — Publication des bans de dime. — Prise en ferme de la dime (1721). — Procès-verbal de bornage du dimage d'*Adinfer*, dressé à l'occasion des difficultés survenues entre le curé de Blairville et le sieur Cuvelier, dîmeur d'*Adinfer* (1717). — Déclaration des terres redevables de dime (1756). — Baux de la dime (1758-1781) consentis aux Morel, père et fils. — Ordonnance du Conseil d'Artois (6 sept. 1530) au profit de l'abbaye Saint-Vaast, de M^r François de Ranchicourt, chanoine d'Arras et personnel d'*Adinfer*, et sire Regnault Canteteu, aussi chapelain de Notre-Dame d'Arras et curé d'*Adinfer*. — Procès (1581) entre les religieux de Saint-Vaast et Jacob Tarlier, curé de Blairville, et Philippe de Farbus, personnel d'*Adinfer*, au sujet de la dime. — Plaintes contre divers particuliers qui ont enlevé leurs récoltes des champs avant que la dime ne soit recueillie : Thomas Damart (1593) ; Jacques Pronnier (1612) ; Philippe Vallet, demeurant à Ransart (1650) ; Charles Minart, meunier d'*Adinfer* (1670) ; — plaintes contre d'autres

se refusant de payer plus de six gerbes du 100 (1675), consultation d'avocats sur la qualité de la dime ; — arrêt du Conseil provincial d'Artois, au criminel, contre Jean Cuvelier, qui a fait charrier ses « avesties » avant le passage du dîmeur et de plus a injurié et menacé celui-ci (22 déc. 1681) ; poursuites judiciaires contre le fermier du comte d'Egmont (1693) ; contre le sieur Minart (1695) ; procès au Conseil d'Artois contre le dîmeur du personnel et les Carmes déchaussés d'Arras (1719) ; plainte de l'abbaye Saint-Vaast et de son fermier des dîmes d'*Adinfer* contre Philippe Vallet, laboureur à Blairville (1724) ; procès au Conseil d'Artois contre Adrien Hourier ; les habitants de Blairville profitent de cette affaire pour obliger l'Abbaye à établir un dîmeur dans leur village (p. 2-74). — Quittances des portions congrues payées au curé d'*Adinfer*, Mathieu Bebuyres (1572-1577) ; mémoire sur les revenus annuels de la cure (1691) ; quittances des portions congrues du curé Coquelle (1686-1714) ; acceptation des revenus de la cure par M^r Jean Loiseau, nouveau curé (1758-1764). — Procès au Conseil d'Artois contre le curé Coquelle pour sa portion congrue (1676) ; — autre, contre le personnel au sujet des réparations du chœur (1683) ; — autre (1712) entre l'Abbaye et le curé du lieu pour la réfection du chœur (p. 75-117).

II. 1191. (Liasse.) — 96 pièces ; papier.

1613-1789. — *Ennevelin, La Wicarderie et Frelin* (ancienne cote D³). — Procès-verbaux de mesurage de l'étendue du territoire d'Ennevelin (1757, p. 1-2). — Nominations de baillis (1613-1625, p. 3-4). — Relevé des terres d'Ennevelin qui sont du ressort du Conseil d'Artois (p. 5). — Rôles des sommes dues au Roi par le seigneur d'Ennevelin pour le rachat des droits seigneuriaux d'échange sur les fiefs de sa justice (1696). — Ordonnance de la salle abbatiale (1717) recommandant aux officiers de Mérignies et d'Ennevelin de lui envoyer les assiettes d'impositions pour les terres situées en Artois et de ne plus les envoyer à Lille. — Rôle des impositions pour la ferme de l'Abbaye occupée par la veuve Le Mesre (1719). — Transaction entre l'Abbaye et le sieur d'Ennevelin (1720) au sujet de leurs prétentions respectives sur la confection des assiettes, tailles, faux-frais, redditions, impositions diverses. — Demande d'exonération du droit d'amortissement pour la réédification de la ferme et rachat par le fermier du droit de vexation pour la brasserie nouvelle (1752, p. 6-23). — Partage des marais communaux de Templeuve-en-Pévèle, Péronne.

Ennevelin et Fretin (1751, p. 24). — Sentence 1715 des quatre seigneurs, hauts justiciers de la châtellenie de Lille requérant le renvoi de la cause pendante par devant eux, de Romain Gondeman, collecteur d'Ennevelin, et Nicolas Lemaire, fermier de Lannoy. — Permission accordée à Parmentier, sergent de la Gouvernance de Lille, de faire des exploits de justice à Ennevelin (1717). — Visites faites (1720) par les commis au tabac de la châtellenie de Lille dans la partie du village d'Ennevelin appartenant à l'Artois (p. 25-32). — Requête (1728) du bailli d'Ennevelin, tendant à ce qu'on adjoigne un vicair au curé surchargé de besogne : — mémoire fourni par Saint-Vaast contre Ennevelin à ce sujet prouvant que la requête des habitants est ridicule puisqu'ils ont depuis longtemps le vicair qu'ils réclament. — Transaction (1731) entre les seigneurs d'Ennevelin au sujet des émoluments et frais de logement du vicair. — Quittances des portions congrues payées au curé Gordonnier (1676-1685), et au vicair Plateau (1778). — Procès (1691) contre l'abbaye de Saint-Quentin qui prétendait assujettir l'abbaye de Saint-Vaast aux réparations du chœur ; sentence du bailliage de Lille mettant à la charge de l'Abbé de Saint-Quentin seul la réfection du chœur. — Frais de réparations des bâtiments de la cure (1718-1778) : — érection d'une troisième nef à l'église (1778, p. 33-85). — Lettre d'Haroir, curé d'Ennevelin (1789), demandant à l'Abbé de Saint-Vaast une aumône pour les pauvres de sa paroisse (p. 86). — Cueilloir de la dime d'Ennevelin (1723). — Plainte de Jean Gaillard, curé d'Ennevelin, et du censier de la Wicarderie contre les habitants du hameau de Hellin qui refusent de payer la dime au taux fixé et de préparer la portion du dimeur selon la coutume ; attestation des habitants d'Hellin que le mode de paiement de la dime qu'ils employent est vieux de dix ans et plus (p. 87-89). — Autorisation (1757) donnée par l'Abbé de Saint-Vaast au sieur Cardon de Bricogne, trésorier de la ville de Lille, de chasser sur les terres et mouvances de Saint-Vaast à Ennevelin (p. 90-96).

H. 1192. (Liasse.) — 42 pièces dont 1 plan : 1 parchemin, 41 papier.

1347-1777. — *Ennevelin, etc.* (suite). — Amand Wicars reconnaît (1347) par devant Baude du Blaysel, lieutenant du bailli d'Arras, qu'il est satisfait des conditions de la vente de sa ferme de la « Wicarderie » à l'Abbaye. — Déclaration des terres dépendant de la ferme de la Wicarderie (1574). — Terrier des biens situés à Ennevelin où les religieux de Saint-Vaast ont

droit de cueillir la dime dans la proportion d'un tiers, un autre tiers allant au seigneur d'Aigremont et le troisième indivis en le curé d'Ennevelin et l'abbaye de Saint-Quentin. — Déclaration des terres de la mouvance de Saint-Vaast. — Copie des dénombrements de la seigneurie de la Wicarderie servis depuis 1452 jusqu'en 1763 (p. 1-5). — Visites et réparations de la ferme de la Wicarderie (1596-1749). — Estimation de ce fief (1733). — Baux de la ferme (1689-1777). — Petit plan des bâtiments (1748, p. 6-12).

H. 1193. (Liasse.) — 21 pièces dont 1 plan : 4 parchemin, 17 papier.

1331-1738. — *Ennevelin, etc.* (suite). — Vidimus (1331), par l'official d'Arras, de la donation faite par Amand Wiscard d'Ennevelin à Jacques Le Boursier, bourgeois de Lille, pour le récompenser de ses bons services, d'un droit de terrage sur onze cents de terre sis entre Fretin et le manoir de Jean de Kierue dit « Mareskiel ». Ce droit sera tenu en fief d'une lance blanche et d'une paire de gants blancs et de 1 den. de relief envers ledit Wiscars, et en sous-fief de Saint-Vaast (p. 1). — Saisie du fief du Rosnel 7 oct. 1171, p. 2. — Droits de relief payés par Louis de Hénin-Liétard, baron de Fischeux, pour la seigneurie de Lannoy (1581). — Solde des droits seigneuriaux acquittés par François de Hénin-Liétard, chevalier, s^r de Courcelles, pour la seigneurie de Lannoy et le fief Gontissart (1637). — Plan (1743) de la seigneurie de Lannoy, dressé par Desailly : — répertoire de ce fief quand il passa aux mains de Gilles de Lens, comte, et Sénéchal de Blendecques (p. 3-8). — Pierre Jacobs, écuyer, s^r d'Hailly, achète (1722) à Hubert Miroul, écuyer, s^r d'Engrain, le fief du Laurier relevant de la ferme de la « Wicarderie ». — L'Abbaye autorise (1592) Gillebert Grand sire et Pierre Masingue à diviser en deux le fief dont ils viennent d'hériter. — Achat (1624) par Guillaume de Bray, dit le Suisse, du fief de Pierre Masingue. — Donation (1738) d'un fief aux demoiselles Monnoyer (p. 8-21).

H. 1194. (Liasse.) — 46 pièces : 31 parchemin, 15 papier, 11 sceaux.

1336-1754. — *Ennevelin, etc.* (suite). — Amand Wicars d'Ennevelin fait remise (avril 1336) à Pierre de Fretin des rentes dues pour les terres qu'il tient en fief à « Gondewissart ». — Dénombrements fournis 7 nov. 1131 par Robert Dancoinez, écuyer d'un demi-honnier de terre sis au lieu dit Hompré, près du Mareskiel. — Autres, par Jean Corbault (août 1184) : — Simon de

Bertangle, pour la même terre (oct. 1531) ; — Denis Le Maire (1628) ; — Antoine Le Maire (1688) ; — Charles Le Maire (1730) ; — Louis-Joseph Lemesre (1751) ; — Louis Jacops, écuyer, seigneur d'Aigremont, Hailly, Lomppez 3 août 1767. — Dénombrements d'un fief d'un demi-tiers de dime, fournis, par Jean de Carnin, écuyer (avril 1351) ; — Grigore Doresmieux (juillet 1129) ; — Antoine Doresmieux (août 1181) ; — Jean de le Flye, écuyer, seigneur d'Anevelin (10 juillet 1510). — Dénombrement de terre sise près du marais de Fretin et du chemin qui mène au marais de « Gontiensart », par Jean de Watenghem (13 juin 1383). — Dénombrement d'un fief de huit cents et demi de terre, par Colart de le Haye (mai 1129) ; — Philippe de le Haye, dit le Mesre (août 1172) ; — Philippe Lemaire (1184) ; — Nicolas Poutrain (1691). — Dénombrement servi (1502) par Jean de Hermiez, dit Monnoyer, écuyer, du fief nommé Gontissart, tenant au fief de Lannoy. — Dénombrement par Pierre Petit d'un cent et demi de terre se consistant en une motte où il y eut jadis un moulin (1560) ; — autres, par François Menestreux (juin 1593) ; — Louis Dengremont (1691) ; François Rimbaut (1751, p. 1-30). — Dénombrements d'un fief d'un tiers de dime sur le hameau de Hellin, paroisse d'Ennevelin, par Pierre Masengue (1592) ; Noël Wallet, sieur de la Bonne Broche, échevin de Lille (1699 et 1708). — Dénombrements d'un fief dépendant de la Wicarderie, fournis par Antoine Petit, laboureur, demeurant à Labroye, paroisse d'Anevelin (12 mai 1571) ; messire Bartheleny Hangouwart, baron d'Avelin, seigneur d'Heldringhem, à cause de sa femme Isabelle de la Witche (1691). — Dénombrements d'un fief de six cents de terre, près d'Ennetières, paroisse d'Anevelin, par Nicolas Heddebault (juillet 1574) ; Jacqueline Parent (1691) ; Françoise Parent, veuve d'Alexandre Le Maire (1703) ; Baltazard Lequenme (1724). — Dénombrements d'un fief, sis près du hameau de Fourmestranlx, paroisse d'Arctin, par Jean de Bertangles (déc. 1571) ; Guillaume Larchier (1574, p. 31-16).

II. 1195. (Registre.) — In-folio ; 104 feuillets, papier.

1498-1585. — *Ennevelin, etc.* (suite). — Déclarations de la ferme de la Wicarderie, des terres labourables, rentes et dîmes d'Ennevelin, la dernière en date renouvelée par Allart de la Cessoie, censier.

II. 1196. (Registre.) — In-folio ; 128 feuillets, papier.

1528-1605. — *Ennevelin, etc.* (suite). — Cueillors de la dime.

II. 1197. (Registre.) — In-folio ; 39 feuillets, papier.

1678. — *Ennevelin, etc.* (suite). — De même nature. Cette déclaration est renouvelée par Alexandre Le Maire.

II. 1198. (Registre.) — In-folio ; 75 feuillets, papier.

1685-1699. — *Ennevelin, etc.* (suite). — De même nature.

II. 1199. (Registre.) — In-folio ; 163 feuillets, papier.

1766. — *Ennevelin, etc.* (suite). — Terrier des immeubles situés à Ennevelin où l'abbaye Saint-Vaast a droit de lever la dime avec le seigneur d'Aigremont, l'abbaye de Saint-Quentin et le curé du lieu.

II. 1200. (Registre.) — In-folio ; 38 feuillets, papier.

1774. — *Ennevelin, etc.* (suite). — Répertoire d'un plan indiquant toutes les pièces de terre avec les noms des propriétaires et des occupants, et la quotité de la dime, dans les trois fiefs de Lannoy, de Gontissart et du Laurier.

II. 1201. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1220-1784. — *Anneveulin et Dons* (ancienne cote F³). — Copies du x^v^e au xviii^e siècle et traduction d'une charte de Roger, châtelain de Lille (mai 1220), où il définit ses droits et ceux de l'abbaye Saint-Vaast sur les terres de Mons-en-Pévèle, Anneveulin et Bauvin : les tenanciers de Saint-Vaast élisent leurs échevins, la justice criminelle appartient au châtelain, mais les biens des condamnés reviennent à Saint-Vaast. — Les curés, baillis et échevins d'Anneveulin, de Bauvin, de Provins et d'Allennes certifient (2 mai 1616) que le hameau de Dons fait partie d'Anneveulin, qu'il participe à la même assiette mais est fort appauvri depuis les dernières guerres. — Règlement de l'administration communale d'Anneveulin (2 août 1700). — Procès-verbaux des renouvellements de la loi échevinale (1659-1784). — Le fermier de l'abbaye recommande J. Buisset comme mayeur (21 janv. 1620). — Attributions du bailli et présences auxquelles il a droit (1680). — Plainte des échevins contre Battelet qui a empêché les charrois permis par le prévôt de Berclau, démission des échevins, vaines tentatives de conciliation (1701-1725). —

querelle entre les échevins vétérans et les modernes au sujet de l'assiette des impôts (1706-1709). — Exploit du procureur fiscal de l'abbaye défendant aux bailli et échevins d'Anneuillin d'exécuter une assiette de frais rendue exécutoire par le châtelain de Lille (1714, p. 1-63). — Office de greffier; requête du candidat Frédéric Buisset (1591); — recommandations et avis du prévôt de Berclau pour d'autres nominations; plaintes du greffier Mallet contre le bailli; création de l'office de greffier syndic et rachat par la Communauté. — Saisie, par ordre du bailli de Lille, des archives du greffe pour être déposées à la maison d'école; procès-verbaux d'inventaire (1739); — le s^r Mallet demande que l'on augmente sa culture et sa place de greffier et de clerc (xviii^e siècle, p. 64-121).

H. 1202. (Liasse) — 61 pièces, papier.

1601 - 1787. — *Anneuillin et Dons* (suite). — Édil portant règlement pour les dettes communales (1683). — Manière de lever les assiettes (1601). — Compte des impositions pour l'année 1697. — Plainte (1708) du commissaire du Roi aux quatre seigneurs hauts justiciers de la châtellenie de Lille, au sujet d'une mauvaise taxation des terres et des faux frais. — Assiette judiciaire et levée de chariots, chevaux, guides et pionniers à cause de la guerre (1710). — Questionnaire sur les anciens usages des terres et sires de Bauvin et Anneuillin par rapport aux officiers des états de la châtellenie de Lille (1713). — Poursuites en recouvrement contre Arnould Monque de Lille (1711). — Impositions des fermiers de l'abbaye (1693-1708). — Perception des centièmes et vingtièmes (1775-1787, p. 1-36). — Difficultés entre l'abbaye et le s^r de la Rianderie pour la reddition des comptes des deniers provenant des portions de marais affermées (1740, p. 37-55). — Demande de déclaration à l'abbaye par les commissaires des francs fiefs (2 déc. 1602); réponse de l'abbé qui déclare que tous les fiefs de l'abbaye, bien qu'enclavés dans la châtellenie de Lille, relèvent directement de Saint-Vaast. — Adjudication (1703) des cens, rentes et droits domaniaux dus au châtelain de Lille. — Rôles des sommes dues par Anneuillin pour les droits d'échange (1697). — Suppression des offices de collecteurs et de receveurs et réunion de ces offices aux corps des états des châtellenies de Lille, Douai, Lalleu et Lagorgue (1696). — Maîtrise des villages de Mons-en-Pévèle, Camphin, Ennevelin, Provin, Bauvin donnée à bail au sieur Picquart (1693, p. 56-61).

H. 1203. (Liasse) — 30 pièces dont 2 plans; parcourent 60 pages.

1530 - 1781. — *Anneuillin et Dons* (suite). — Répertoire du plan des marais d'Anneuillin, Provin et Bauvin post. à 1730. — Plan figuratif du village, terroir et marais avec partie de celui de Carnin xviii^e s. 2). — Plan figuratif dressé en août 1703, par J. Moreau (répertoire sur le plan). — Vente (1530) par la communauté de 16 cents de terre labourable au lieu dit « les grandz plache de la ville », le produit de la vente sera affecté à la reconstruction du clocher; — autres ventes de 8 cents au marais de Dons (11 nov. 1606), et de 5 cents au sieur Guillebert (4 janv. 1607, p. 1-9). — Propriété du marais Frézin et seigneurie de Saint-Vaast sur le même; attestations (1593-1755). — Lettres patentes des archiducs en faveur de l'abbaye (19 mai 1607), portant commandement aux bailli, lieutenant et échevins d'Anneuillin de casser les contrats de vente qu'ils peuvent avoir faits de portions de marais, d'y planter des arbres et de rétablir les briques qu'ils ont enlevées sur les bords des mères marais (p. 10-25). — Consentement des maire et échevins à la vente par la Communauté, au profit de Anselme Battelet, bailli, de 2 cents de terre à prendre dans les marais au lieu dit la « Payelle de Dons » (2 sept. 1697); opposition de quelques habitants à cette vente (1700). — Requête du bailli (1706) pour obtenir l'autorisation de passer nouveau bail du marais défriché. — Adjudication (1742) des « vieux défréquis des marais » et vente de bois. — Procès-verbal de tirage au sort des trois lots à partager pour la réserve du lot de triage du seigneur (21 juin 1778). — Lettres patentes interprétant la déclaration du 11 juin 1764 qui exempte de dime et taille pendant 20 ans les marais desséchés (12 janv. 1770). — Projet d'accord entre les communautés d'Anneuillin et Bauvin pour le droit d'usage, de justice, police, etc., dans les marais communs (xviii^e siècle). — Procès-verbal d'adjudication des parties de marais réservées au profit de la communauté (1780-1781, p. 26-39).

H. 1204. (Liasse) — 53 pièces.

1669 - 1754. — *Anneuillin et Dons* (suite). — Plaintes adressées au Conseil d'Artois par les habitants d'Anneuillin contre les riverains du chemin du marais qui dégradent les digues en les tourbant (xvii^e siècle). — Défenses de tourber autre part que dans les anciennes tourbières et de vendre des tourbes aux étrangers (1670-1681). — Plainte des échevins contre la vente des

tourbes hors du village : procès-verbaux de constatation des dégâts causés dans les marais par les brigands (1706-1727). — Ordonnance du Conseil d'Artois (1723) portant défense de faire tourber du 1^{er} avril au 15 juin et de vendre des tourbes aux étrangers. — Mémoire des intendants de Flandre et d'Artois (2 juin 1753; 29 avril 1754) pour revendiquer la police dans les marais de Bauvin et Annœullin (p. 1-17). — Enquête devant le siège de Saint-Vaast sur requête des gens de loi d'Annœullin contre ceux de Bauvin pour jouissance des marais (1695-1696); détails topographiques sur le marais donnés par 61 déposants dans cette affaire. — Procès (1738-1741) contre la commune de Bauvin pour obtenir un nouveau partage des marais communs (p. 48-53).

H. 1205. (Liasse.) — 86 pièces : 5 parchemin, 81 papier.

1334-1741. — *Annœullin et Dons* (suite). — Accord 10 juin 1334 entre Englebert, prévôt de Saint-Vaast, et Roger du Castel, écuyer, bailli du châtelain de Lille, autorisant les habitants de Sanghen-en-Weppes à prendre « leurs feuilles » au marais d'Annœullin avec des faucilles à dents et sans dents à l'exclusion de tous autres outils. — Procès (19 juillet 1679) entre les habitants d'Annœullin et ceux de Sanghen pour le tourbage (p. 1-30). — Procès contre les habitants de Carnin (1510) pour avoir « piqué et foy » au marais (p. 34-35). — Le marquis d'Heuchin, sieur d'Hallennes, déclare (1^{er} juillet 1704) que c'est avec la permission des habitants d'Annœullin qu'il a fait sécher des tourbes dans le marais. — Enquête (1730) faite à Carnin par le lieutenant de la Gouvernance de Lille sur les droits de pâturage et de tourbage prétendus par les habitants d'Hallennes. — Procès (1731-1741) entre les habitants d'Annœullin et ceux d'Hallennes concernant le marais nommé le « plat d'Hallennes » que ces derniers prétendent être commun; conflit d'attribution et de juridiction entre l'Abbaye et la Gouvernance de Lille (p. 36-86).

H. 1206. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1627-1761. — *Annœullin et Dons* (suite). — Ordonnance (1^{er} juin 1680) pour la réparation des chemins. — Procès (1704) contre Anselme Balleclot, bailli, pour emprises sur chemins. — Poursuites contre les riverains d'un chemin au « canton Graux » pour droit de passage et emprises (1712-1718), pièces produites (1627-1683). — Réparations de la chaussée de Pont-à-

Vendin (vers 1761, p. 1-32). — Ordonnance du roi d'Espagne (31 déc. 1659) défendant aux gouverneurs des places frontières de faire faire des courses en armes dans la châtellenie de Lille (p. 33).

H. 1207. (Liasse.) — 95 pièces : 4 parchemin, 91 papier.

1388-1787. — *Annœullin et Dons* (suite). — Arrêt du Parlement de Paris (6 juin 1388) renvoyant devant le bailli d'Amiens Jacquemart de Coupigny qui a un différend avec les moines de Saint-Vaast, comme propriétaire à Annœullin; ledit Jacquemart voulait être jugé par le châtelain de Lille. — Le bailliage de Lille recomail (8 mars 1389, n. s.) à la juridiction de Saint-Vaast le droit de juger les échevins d'Annœullin que les sergents du bailliage ont ajournés à tort en en appel devant eux. — Jean, abbé de Saint-Vaast, charge (17 juillet 1428) Guillaume de Croix, procureur de l'Abbaye, et J. Cartier dit Hautaine, moine, d'enquêter avec Sandras de Bouvynes et Jean de Fontaine, commis par le gouverneur de Lille, sur le procès existant entre les habitants d'Annœullin et ceux de Bauvin. — Sentences contre des sergents de la châtellenie de Lille qui ont indûment exploité à Annœullin (1437-1513, p. 1-10). — Assignation devant le Grand Conseil (10 avril 1534, n. s.) des bailli et échevins de Lille sur requête du bailli d'Annœullin pour emprise de juridiction sur la rivière. — Lettres patentes en faveur de l'échevinage de Lille (28 avril 1537) contre Ducroquet, bailli de Saint-Vaast, pour exécution des sentences prononcées par ledit échevinage. — Enquête sur la justice de Saint-Vaast à Annœullin (1612). — Ordonnance (18 avril 1669) portant réunion des villages d'Annœullin, Bauvin, Provin, Mons-en-Pévèle et Ennevelin à la châtellenie de Lille. — Mémoire en faveur de cette réunion (1717). — Procès entre les officiers royaux des gouvernances de Lille et Douai et les baillis des quatre seigneurs hauts justiciers de la châtellenie de Lille pour la connaissance et juridiction des tailles et faux frais (1693, p. 11-49). — Poursuites (1714) du procureur fiscal de l'Abbaye contre François Dupont, de Dons, qui a présenté requête à Lille contre les échevins d'Annœullin pour paiement de réquisitions de guerre. — Permissions au sergent de la Gouvernance de Lille d'exploiter à Lannoy, dépendance d'Annœullin (1717-1718). — Requête des habitants des quatre villages pour être jugés par le Parlement de Flandre à l'exclusion du Conseil d'Artois (1758-1767). — Saisies et emprisonnements à Lille d'huissiers qui ont fait des exploits de justice

au nom du Conseil d'Artois, pour l'abbaye, à Bauvin (14 mars 1763 et 4 août 1767). — Procès-verbaux constatant l'enlèvement d'arbres par le lieutenant du marquis de la Rianderie (1768-1775). — Conflits de juridiction avec le Parlement de Lille (1772-1775). — Poursuites intentées par le bailli de la cour de Phalempin contre deux sergents du prévôt de Berclau qui avaient chassé sur Anneuillin (1775-1777). — Copie d'une lettre d'Enlart de Grandval concernant une difficulté dans une affaire criminelle intentée par le siège de l'abbaye contre Héren et sa femme (31 déc. 1781). — Procédure contre le notaire Loth de Carvin qui vendait les meubles du curé d'Anneuillin décédé; arrêt du Parlement de Douai (1787) portant défense audit Loth et à tout notaire d'Artois d'instrumenter dans les quatre villages (p. 50-95).

H. 1208. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1737-1758. — *Anneuillin et Dons* (suite). — Procès entre l'abbaye et M^e Albert Diedemart, seigneur de la Rianderie, conseiller du Roi et son bailli en la cour et halle de Phalempin, sur le fief de la chàtellenie de Lille. Ce dernier prétend que les quatre villages d'Anneuillin, Bauvin, Provin et Mons-en-Pevèle sont du ressort de la chàtellenie de Lille, réunie au domaine du Roi; les religieux prétendent au contraire que ces villages sont de leur mouvance, qu'ils y ont haute, basse et moyenne justice, que le chàtelain de Lille n'est que leur avoué et qu'il n'a autre droit que celui de faire exécuter les sentences des juges: — mémoires, consultations, observations, réponses aux mémoires, etc.

H. 1209. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1758-1786. — *Anneuillin et Dons* (suite). — Suite du procès du marquis de la Rianderie.

H. 1210. (Liasse.) — 122 pièces: 37 parchemin, 85 papier.

1214-1775. — *Anneuillin et Dons* (suite). — Sentence arbitrale rendue à Cambrai (11 déc. 1214) par R..., doyen de Saint-Géry de Cambrai, R... de Lens, chanoine de la même église, et G..., curé de Saint-Georges de Cambrai, adjugeant à l'abbaye 13 menc. de terre situées à Anneuillin que lui disputait un certain Simon. — Jugement arbitral rendu (12 déc. 1316) par J. de Kaley et Cauweliers de Pleyelle entre l'ab-

baye de Saint-Vaast et Walleraud de Luxembourg et sa femme, condamnant ces derniers: 1^o à détruire deux ponts établis sur la rivière près des moulins de Dons sans la permission de Saint-Vaast; 2^o à rendre deux prisonniers d'Anneuillin justiciables de l'abbaye; 3^o à supprimer une vanne entre le pont et le moulin, et déclarant que les habitants de Saughen ont la jouissance des marais avec ceux d'Anneuillin à condition qu'ils n'en vendent point les produits. — Ajournement devant le prévôt de Beauquesne (13 mars 1450) de Walleran de Tourmignyes, d'Anneuillin, au nom des moines de Saint-Vaast, pour l'entérinement d'une complainte formée contre lui; opposition dudit Walleran. — Acte semblable (23 juillet 1463) intéressant Jacques Morleroul, doyen de Seclin. — Citation par l'abbé (19 janvier 1468) de Georges Le Guérard, l'un des échevins d'Anneuillin. — Pièces d'un procès devant le prévôt de Beauquesne (1520-1521), entre Étienne Joly et Antoine Grart pour obliger ce dernier à faire un « muret » de terre, afin de séparer leurs manoirs. — Procès se terminant par une sentence du Conseil d'Artois (20 mai 1531) qui accorde à Jean Logelent, dit Baudrelot, possession d'un manoir sis à Anneuillin, que lui contestait Jean Logelent dit le Cricq. — Pièces d'un procès (1542-1543) soutenu devant le siège de Saint-Vaast par Martin de Hennin contre N. du Croquel en paiement de 198 carolus d'or, prix de 272 « blanches bestes ». — Procès entre Pierre Marthinace et Antoine du Poncel pour règlement du prix d'une jument et d'un poulain (1545). — Autorisation (2 déc. 1552) par l'Empereur à Jean Blessier de plaider devant Saint-Vaast contre les Logelent pour restitution d'un manoir et de terres. — Exploits divers (1590-1591) pour instance devant le siège de l'abbaye contre laquelle plaide Adrien de Cagny (p. 1-38). — Hector Cliquet, d'Anneuillin, réclame l'annulation d'une obligation contractée en son nom et pendant sa minorité (1606-1607). — Sommation par Saint-Vaast (20 mars 1669) aux maieur, bailli, échevins et habitants d'Anneuillin de comparaître devant sa juridiction. — Poursuites contre le sieur Tredet pour délit de chasse (1685-1688). — Poursuites par Saint-Vaast contre Arnoul de Monque et Ph. Maille, occupant 600 m. 1/2 de terre malgré une saisie pratiquée en 1688. — Procès devant le siège de Saint-Vaast (1691-1692) intenté par Guillaume Mallet, procureur d'office d'Anneuillin, contre G. du Pont, bailli de Carnin, pour capture de moutons sur Anneuillin (p. 39-104). — Ajournement (20 août 1740) par les hommes de fief de la cour et halle de Phalempin, de trois particuliers d'Anneuillin

accusés d'injures contre J. Guilbert, échevin nommé de la part du Roi; revendication de la cause par le procureur fiscal du siège supérieur de Saint-Vaast. — Demande d'engagement de la haute, moyenne et basse justice à son profit par le comte de Donnezan, moyennant 1,000 livres par an (23 mai 1750, p. 105-122).

H. 1211. (Liasse.) — 27 pièces : 4 parchemin, 23 papier.

1601-1786. — *Annœullin et Dons* (suite). — Nomination 27 juin 1665 du sieur Carlier, de Carvin, comme procureur d'office pour Annœullin; — candidature de N. Le Camus; — plainte des bailli et échevins contre le procureur 1702; — nomination, par le Grand Prieur, de J.-B. Beaumont, notaire à Carvin, à la charge de procureur d'office (11 juin 1784, p. 1-5). — Requête des habitants pour obtenir l'autorisation d'établir des berceaux à l'aire sur la place; autorisation par l'Abbaye 1711. — Avis d'un vol avec effraction commis dans l'église (1 juin 1739). — Défense aux cabaretiers (1731) de prendre bière hors de la châtellenie de Lille (p. 6-8). — Saisine donnée devant les maieur et échevins au profit de Nicolas Duponchel (18 juin 1601). — Vente « d'advestures » saisies chez la veuve Medard (fév.-sept. 1681). — Vente de terre par Albert Francau, écuyer, sieur de Lestocquoy (mai 1719). — Saisies seigneuriales à la requête de l'Abbaye, pour droits seigneuriaux non payés (1728). — Mises de fait sur terre, à Annœullin, au profit de Ch. de Briois, sieur de Saily et Hulloch (10 et 21 juin 1730). — Procès-verbal de mesurage de terres occupées par les frères Laden, appartenant à M. de Bouchy (1775). — Vente de terres chargées de terrage (1781-1786, p. 9-27).

H. 1212. (Liasse.) — 56 pièces : 1 parchemin, 55 papier, 1 sceau.

1606-1780. — *Annœullin et Dons* (suite). — Difficultés avec Noël Lemoine, curé d'Annœullin, qui prétendait signer le premier les comptes de l'église et des pauvres à l'exclusion du prévôt de Berclau, représentant l'Abbaye (1606-1611; sentence du Conseil d'Artois (10 nov. 1611), rendue contre le curé. — Traitement du curé; portions congrues; différend entre les abbayes de Saint-Martin de Tournai et de Saint-Vaast et la communauté pour le payement et le logement: création du vicariat de Dons (1735-1776) — Extrait des comptes de fabrique (1780, p. 1-12). — Les curé, bailli et échevins déclarent mettre hors de leurs mains les fonds de la Pauvreté qui leur sont attribués par une

transaction de 1658 (1^{er} juillet 1659). — Mandement de payement (5 juillet 1710) pour Sébastien Watrelot, « pour l'assister en ses urgentes nécessités ». — Plaintes adressées (1740) à l'Intendant de Lille par les lieutenants, échevins, pauvres, veuves et orphelins pour la reddition des comptes en retard par suite des conflits, et pour la restitution aux pauvres des 1,000 livres employés par les gens de loi dans le procès avec Bauvin. — Bornage d'une terre appartenant à la Pauvreté (22 juillet 1768, p. 13-56).

H. 1213. (Liasse.) — 89 pièces : 27 parchemin, 62 papier.

1383-1785. — *Annœullin et Dons* (suite). — Dénombrements d'un fief de 2 bonniers 1/2 de terre par Clenquet (s. d.) et Alars Vretes (1383); Pierrot de Dons (1386); Jacques Hazaert, mayeur héritier d'Anneulin (1429); Jean d'Obby (1467); Marie du Gardin (1695); Pierre Fournier (m. d.); les demoiselles Descosse, héritières de la demoiselle du Gardin (1718). — Sommation faite à la requête de l'Abbaye (28 juin 1439) aux habitants de donner déclaration des fiefs et cote-ries. — Dénombrements servis à l'Abbaye pour le fief de la Mairie (1419-1714). — Dénombrements servis à Saint-Vaast par le chapitre Saint-Amé de Cambrai (1467-1716). — Reconnaissance servie (3 août 1471) à l'Abbaye par le chapitre d'Arras pour 3 bonniers de terre. — Dénombrement servi (19 mars 1558) à l'Abbaye par J. Le Mièvre et G. Ledru, docteur en médecine, tuteurs de G. de Hélin, du fief des Clencques. — Dénombrements (13 avril 1619) servis par M. de Courmont; — Arnoul Mouque, de Lille (27 juin 1602); — Marie-Françoise Bruyant (10 mars 1691); — Jacques de Loigne (11 mai 1708); — J.-B. Lorthiois (1710); — les Pères Minimes de Lille (1716); — Ledoux, brasseur et cabaretier (23 déc. 1761, p. 1-18). — Reconnaissance par Arnoul Mouque, bourgeois de Lille (1714), pour plantations de tilleuls devant sa maison, rue des Peintres. — Requête de Charles Laden, échevin, de conserver trois tilleuls plantés en face de sa maison (1714, p. 19-50). — Reconnaissance de rente (1413) par Alexandre de Tournignies, pour « eslaque » de bois et autres travaux à sa maison. — Confiscation du manoir de la Mairie (1612). — Ordonnance de l'abbé Philippe de Cayrol (16 mai 1626) portant que désormais la recette des droits seigneuriaux sera opérée par le receveur forain au lieu du prévôt de Berclau, ce dernier y ayant plus de dépens que de profits. — Sentence du siège de Saint-Vaast (3 sept. 1628) déclarant valable une saisie

de terres sur le chapitre d'Arras pour rentes non payées et devoirs de vassalité non accomplis. — Droits seigneuriaux sur le fief des Cleuques (1683) — Cuvillon, curé de Saint-Étienne de Lille, dénommé le sieur de Lannoy, homme vivant et mourant, de 5 bonniers de terre appartenant à la fondation Roussel (2 sept. 1690). — Acquisition par la veuve Ballelet des biens tenus en fief de l'Abbaye (22 mai 1719). — Reliefs et droits seigneuriaux dus par J.-B^e Parent, de Dons (1785). — Saisies seigneuriales sur un fief de 6 cents de terre (1773) ; — autres, sur Waltrelot, Buridan, Ledru et Ledent, etc. (1618-1696). — Extraits des registres aux droits seigneuriaux de la prévôté de Berclau (1521-1612, p. 51-89).

H. 1214. (Liasse.) — 74 pièces ; 8 parchemin, 66 papier.

1440-1634. — *Annoëllin et Dons* (suite). — Sentence du prévôt de Beauquesne (29 juillet 1440) rendu au profit des « hostagers » contre l'Abbaye ; l'hostage est le droit pour les habitants de scier, fier, mettre en gerbes et « dizeaux » les « avesties » croissant sur les terres de l'Abbaye à charge par celle-ci d'octroyer à ceux-là la dixième partie des récoltes. — Accord (30 sept. 1442) entre l'Abbaye et les habitants pour droit de sciage et battage des récoltes. — Vidimus d'un accord (31 janv. 1449) entre l'Abbaye et les hostagers pour le sciage, battage et « écardonnage » des terres de Saint-Vaast ; les religieux reconnaissent les droits des hostes moyennant surseoîr à les exercer durant 6 ans (p. 1-1). — Poursuites contre Martin Lescocq, G. Beauventre et autres hostagers (1509-1601) pour la moisson des terres de la « couture » de Saint-Vaast qu'ils font sans ensemble et sans soins. — Procès contre les hostagers (1611-1617) qui prétendent avoir le droit de moissonner sur les terres des fermiers de l'Abbaye (p. 5-30). — Enquêtes sur le droit d'hostage que l'Abbaye veut supprimer (1631-1640). — Assignation de Lelong et autres (1631-1634) qui ont moissonné sans congé dans les « coutures » de Saint-Vaast. — Lettres patentes de Philippe II (9 mai 1634) ordonnant aux hostagers de se comporter « modestement et procéder durement frugalement » pendant la moisson. — Déclaration des hostagers et forains (XVII^e siècle) devant « rente d'avoine et sieulle d'hostage à l'Abbaye » (p. 31-74).

H. 1215. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1679-1720. — *Annoëllin et Dons* (suite). —

PAS-DE-CALAIS. — SÉRIE H. TOM. II.

Déclaration 1679-1680 des terres chargées de dime et terrage envers l'Abbaye, l'Église Saint-Martin de Tournai et le curé du lieu. — Autre cueilloir de rentes (1720).

H. 1216. (Liasse.) — 29 pièces ; 2 parchemin, 27 papier.

1608-1690. — *Annoëllin et Dons* (suite). — Reconnaissances pour rentes d'avoine par Béghin (1608) et Mompau (1616, p. 1-2). — Perte d'un terrier dont l'Abbaye avait un pressant besoin pour faire valoir ses droits dans un procès ; plainte de Saint-Vaast à ce sujet portée à l'Église de Tournai ; le curé d'Annoëllin est accusé de connaître le recéleur ; poursuites, enquêtes, monitoire, projet d'excommunication par l'Évêque de Tournai (1617-1628, p. 3-23). — Mise en demeure aux habitants de faire confectionner un nouveau terrier ; assemblée des habitants pour discuter cette affaire, requête du greffier Malet pour être payé des frais de rédaction du nouveau « renseing » (1679-1690, p. 24-29).

H. 1217. (Registre.) — In-folio ; 166 feuillets, papier.

1500-1501. — *Annoëllin et Dons* (suite). — Cueilloir des rentes d'Annoëllin renouvelé par Alexandre Garand, commis à la recette ; ces rentes se payent en avoine, oisons, chapons, poules, pains et argent. — Principaux noms cités : Pierchon Blancquart, Noël de Tournignies, Ecor Lesrinceur, Andrieu Poffet, Jacquemart Desquesnes, Hubert Dernequin, Jean Buridan, Philippart le Boystel, Pierrart Bauduin Wie quart, Jean Warquain, Pirchon Maillet, Ladent, François Maille, Jean Le Caron dit « a le Picque », Georges Pesin, Jean de Carnoir, Jean de Marchy, les Waltrelot, Alexandre Gayant, Pierre Hyberl.

H. 1218. (Liasse.) — 255 pièces, papier.

1441-1767. — *Annoëllin et Dons* (suite). — Extraits des comptes des rentes (1510-1707, p. 1-24). — Déclaration des rentes d'avoine 1579 ; — poursuites contre divers particuliers pour paiements de rentes à l'Abbaye (1441) ; — recette d'avoine 1519 ; — poursuites pour paiements d'arrérages de rentes (1556-1573, p. 25-40). — Procès-verbal (1^{er} déc. 1604) dressé par le receveur forain constatant qu'assisté du bailli, du sergent et d'un charretier dans les rues d'Annoëllin pour y recueillir la dime, personne ne s'est présenté pour la payer. — Saisies seigneuriales (1605) pour

défaut de paiement des rentes p. 41-245). — Protestation du receveur (1628) sur la qualité de l'avoine qui doit être « dure » : — recette de 12 florins sur les pauvres d'Annœullin pour les années 1679-1689 et remise de 19 florins (14 mai 1691). — Modération de de rente accordée (20 mars 1693) à la dame Defontaine, héritière du sieur Watrelot, redevable de 1.276 florins 6 den., réduite à 600 fl. — Poursuites en recouvrement contre les héritiers de Charles Madrille (1767). — Extraits d'un terrier XVIII^e siècle, p. 246-255.

H. 1219. (Registre.) — In-folio ; 55 feuillets, papier.

1720. — *Annœullin et Dons* (suite). — État général des rentes foraines dues annuellement à l'Abbaye Saint-Vaast par les censitaires d'Annœullin.

H. 1220. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1497-1783. — *Annœullin et Dons* (suite). — Attestations que l'Abbaye est propriétaire de la dime (1611-1620). — Lettre de l'abbaye Saint-Marlin de Tournai et note sur deux portions de dime qu'elle possède avec le curé auidil Annœullin (1722, XVIII^e siècle). — Déclarations des dîmes et terrages d'Annœullin (1573-1593). — Bordereaux de propriétaires de la dime, avis d'adjudication XVIII^e siècle, p. 1-15). — Baux d'adjudication de la dime (1497-1783). — Dîme novale (1582-1738). — Mandement au fermier de l'Abbaye de récolter et engranger la dime (1782). — Prix des colzas (1783, p. 46-59).

H. 1221. (Liasse.) — 114 pièces : 19 parchemin, 95 papier, 3 sceaux.

1543-1780. — *Annœullin et Dons* (suite). — Poursuites en recouvrement de dime contre divers particuliers, notamment J. Watrelot (1543) ; Simon Acouillon (1555-1556) ; Vincent Menger (1617, p. 1-27) ; Jacques Maille (1618) ; Desprez (1631) ; P. Herman (1631) ; Lelong, Mallet et Thibault (1661) ; Jean Marsil (5 avril 1661) ; la dame Lemaire, veuve de J. Ballelet fermière de l'Abbaye et L.-J. et S. Watrelot (1775-1780).

H. 1222. (Liasse.) — 90 pièces dont 1 plan : 3 parchemin, 87 papier, 2 sceaux.

1473-1780. — *Annœullin et Dons* (suite). — Reconnaissances que la pêche sur la rivière de Meurchin jusqu'au moulin de Dons appartient à l'Abbaye (1589-1668). — Plainte contre le chevalier de Noyelles, major du régiment provincial de Lille qui a désarmé, injurié

et frappé des particuliers chassant sur le territoire d'Annœullin avec l'autorisation de l'Abbaye. — Procès du marquis de la Rianderie contre l'Abbaye pour le droit de chasse (1774-1777, p. 1-10). — Antoine de Carmin reconnaît que l'Abbaye l'a autorisé à construire sa maison contre les murs de la cense (1173). — Procès contre Jeanne Batin, la veuve Lequint et son fils pour paiement de fermage de la cense et du moulin d'Annœullin ; saisie de récoltes (1680-1681). — Procès contre Marie-Thérèse Baratte, veuve d'Anselme Ballelet, fermière, pour l'exécution des clauses de son bail du 29 décembre 1711 ; paiement des centièmes et impositions, réparations à la ferme et dépendances, au cîteur de l'église, réparations de dommages causés au mez de Saint-Vaast (1721-1722). — Baux de la cense de Saint-Vaast consentis à Marie-Thérèse Baratte (5 août 1727) ; Marie-Jeanne Lemaire, veuve de Joseph Ballelet, bailli d'Annœullin (1761) ; état et déclaration de la cense d'Annœullin (28 juin 1768) ; plainte d'un fermier sur la façon dont a été passé le bail par Desomer (1780, p. 11-36). — Procès entre l'Abbaye et la ville de Lille comme seigneur de Pont-à-Vendin prétendant le paiement d'une rente de quatre rasières de blé, un gîte pour quatre sergents à cheval et un valet de pied le soir de Noël avec nourriture des hommes et des chevaux, la dite rente due par la cense d'Annœullin pour droit de travers (1590-1596). — Projet de rachat par l'Abbaye du droit de travers au seigneur de Pont-à-Vendin (1747). — Procès (1761) entre l'Abbaye, le seigneur de Pont-à-Vendin et la veuve Ballelet intervenante au sujet du même droit de gîte (p. 37-89). — Plan (s. d.) de la ferme et dépendances (p. 90).

H. 1223. (Liasse.) — 120 pièces : 16 parchemin, 104 papier.

1177-1779. — *Annœullin et Dons* (suite). — Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, règle (1177) un différend entre l'Abbaye et Hellin de Wavrin et Robert de Senguin, son frère, au sujet des moulins d'Annœullin et Dons. — Arrentement (1^{er} sept. 1418 du moulin de Dons à R. Watrelot, l'Abbaye se réservant la seigneurie ; — dessaisine (1516) desdits moulins par G. Rainbaull au profit de P. de Le Cambe ; — dénombrements, droits seigneuriaux des moulins de Dons (1419-1690). — Procès contre le meunier pour avoir exigé un droit de passage au pont, abattu un arbre sur le flégar et construit une brasserie (1553-1551). — Redevance de 300 anguilles due par le meunier au prévôt de Berclau et droit de pêche dans les eaux

de Pont-à-Vendin 1593-1595. — Dénombrement des moulins de Dons par J. de Le Cambre (21 janv. 1620). — Procès contre le meunier de Dons pour avoir « chassé des manées » dans Anneceullin (1730-1731). — Opposition de l'Abbaye à des travaux de transformation du moulin à huile que veut faire le meunier Goudalle, transaction 1746, pièces produites : arrentement (1^{er} sept. 1418, vente par décret au profit de la ville de Lille 1688), emprise par la ville (1691 pour la rigolle des moulins. — Correspondance (1717, p. 1-59) concernant les tenants et aboutissants des moulins. — Travaux, visites, etc. (1606-1615 du moulin à vent d'Anneceullin. — Procès entre Joseph Fournure, meunier d'Anneceullin, et J. Bourselle, occupeur des moulins de Dons (1762-1763). — Procès pour A. Caigny demandeur contre Watrelot pour réparations au moulin 1778-1779, p. 60-96). — Baux du moulin à vent d'Anneceullin consentis à Martin Logelent (juin 1496; Jean Leurin (1567; Pierre de Gruyson, demeurant à Carnin (janv. 1571; Jacques le Leutre 1604; Philippe Maille (1682; Pierre Fournure (1725-1761, p. 97-120).

H. 1224. (Liasse.) — 100 pièces : 10 parchemin, 90 papier, 5 sceaux.

1487-1780. — *Anneceullin et Dons* (suite). — Reconnaissance d'arrentement (9 et 17 fév. 1487) de la motte du moulin à vent par Michel Broullin et sa femme. — Arrentements de terres à Michel Crespin (1496; Alexandre Venant (14 avril 1501); de Tourmignies et Laden (1523); Michel et Antoine Watrelot (1529-1539); de Tourmignies; Charles Durietz (1613; Antoine de le Court (1615; Jean Mortelecq (1661); Pierre Longuespée (1662; Antoine Laden (1689); Pierre Sion (1694); Charles Defrance (1752); Joseph Parsy (1754; Joachim Mallet, etc. 1780, p. 1-99). — Liste des pauvres d'Anneceullin désirant labourer les terres de l'Abbaye sur le territoire d'Anneceullin p. 100.

H. 1225. (Liasse.) — 71 pièces : 6 parchemin, 65 papier.

1237-1773. — *Anzin-Saint-Aubin* (anciennes cotes G³ et M³). — Lettres de Grégoire IX (1237) confirmant les donations de l'Abbaye « ripariam a molendinis de Anzein usque ad molendina Athearium cum præfatis piscariis, pascuis et fossatis ipsi ripariæ adjacentibus ». — Copie des lettres du roi Louis IX (19 juillet 1215) qui approuvent celles du pape Innocent IV (1214) où est confirmée la sentence rendue entre les religieux de Saint-Vaast, le comte d'Artois et les mayeur et éche-

vins d'Arras. On y trouve des articles concernant Anzin : les rivières, fossés, prairies et pâtures des religieux où les habitants d'Arras réclamaient le droit de pâturage, la maison d'Hervain avec ses eaux et prés, les ruisseaux entre Albies et Anzin demeureront aux religieux avec toute juridiction. — Ratification par Robert de Villeneuve, bailli d'Amiens 25 juillet 1312, du bornage des terres et du vivier de l'Abbaye à Anzin, d'une part, et des terres de Jean, mayeur d'Écurie, d'autre part p. 1-1. — Quittance des centièmes perçus 25 juillet 1570 par Michel Havel, lieutenant de Saint-Aubin, sur Jean Minesme, fermier du moulin à l'huile d'Anzin; — quittances des rôles de vingtièmes 1773, p. 5-13. — Pierre Haille, écuyer, sieur d'Anzin, mel (1525 Jean de Hedefeul, résidant au moulin à l'huile d'Anzin, en la possession du jardin qu'il a acquis. — Achat (1539), par Jean Bloequiel, d'un héritage tenu de Saint-Vaast. — Reconnaissance sur plainte 18 mars 1573 faite par Vaast Éloy pour amende par lui encourue à cause d'une carrière qu'il a usurpée. — Attestation par Pierre Tintelier, sergent de l'Abbaye à Anzin, que la publication des bans d'aouil a été faite dans ce village (mai 1610, p. 11-26). — Saisies seigneuriales faites à la requête de l'Abbaye 1724-1747. — Extraits des registres de la Prévôté de Saint-Vaast relevant les droits seigneuriaux perçus à Anzin-Saint-Aubin 1563-1627, sur Péronne Bassecourt, veuve de Jean Boutry, Éloy Cousteau, pêcheur, Michel Havel, laboureur, Nicolas de Chelers, Pierre Gaillard, receveur du baron d'Aubigny, les héritiers d'Augustin Godart. — Prises et estimations d'immeubles faites à la requête de l'Abbaye pour établir la quotité des droits seigneuriaux de relief (1725-1740; principaux noms cités : Jean de Richebourg, le sieur de Martigny, Isabelle Woranger léguant ses biens à la Pauvrolé d'Arras, madame Le Sergeant d'Hendecourdel, le sieur de Bachy, les religieux d'Étrun, les Pères Jésuites (p. 27-71).

H. 1226. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1393-1788. — *Anzin-Saint-Aubin* (suite). — Rapports et dénombrements : par Jean de Bouberl (12 avril 1393, v. s.), d'un fief contenant 6 menc. de terres, au lieu nommé « Le camp as brayes »; — Pierre Le Ducq, sieur d'Anzin (1512), pour terres tenues en fief de la comtesse de Vendôme et de Saint-Pol, dame d'Oisy, à cause de son château d'Oisy; — des terres labourables dépendant de la « cense » de Saint-Aubin, appartenant à l'Abbaye, tenue à ferme par Simon

Havel (18 oct. 1585 ; autres déclarations des mêmes par Charles Baudinot, fermier (30 juin 1697, et Antoine-Guillaume Baudinot (9 juin 1757). — Autre dénombrement fourni par M^e Jacques Hapiot, avocat au Conseil d'Artois, échevin d'Arras, seigneur vicomte d'Anzin (10 mars 1678), à messire Philippe de Tournay, chevalier, comte d'Oisy, vicomte de Canteleux, seigneur de Noyelles-sous-Belloune, Méricourt, etc., à cause de son château d'Oisy pour plusieurs fiefs, la seigneurie d'Anzin, le « Jardin Bruslé » et de nombreuses terres à labour (p. 1-10). — Mémoire pour prouver que les religieux de Saint-Vaast ne doivent faire aucune difficulté d'accepter de M. de Baehy, chanoine de Cassel, le dénombrement qu'il leur offre de 11 mesures de terre où ledit chanoine prend la qualité de « sieur viscomte ». — Autres dénombrements (1707), par Sébastien De Douay, prêtre, chanoine de la cathédrale d'Amiens, tant en son nom qu'en celui de Jean-Jacques Lamoral Davisard, son neveu : — Étienne Callau (1771) ; — Ferdinand Rouvroy, écuyer, sieur de Libessart ; — François Leclercq, fermier, demeurant « aux quatre maisons de S^{te}-Catherine » (1785) ; — Alexis Vermesse, lieutenant de la seigneurie de Louz ; — François Desgouye, ancien trésorier et échevin d'Arras ; — Philippe Bacqueville, clerc de la paroisse de Saint-Aubin (1786) ; — Antoine Brassart, dit l'Agneau, garde-chasse de l'Abbaye à Anzin (1787) ; — Jacques Boubert, garde de chasse pour les religieux du Mont-Saint-Éloy à Anzin (1788, p. 11-19).

H. 1227. (Liasse.) — 67 pièces : 14 parchemin, 53 papier, 3 secoux.

1396-1770. — *Anzin-Saint-Aubin* (suite). — Sentence du prévôt de Beauquesne (1396) contre le bailli de Béthune, qui prétendait avoir un droit d'herbage et de pâturage sur la cense d'Anzin et percevoir un agneau pour reconnaissance de ce droit. — Reconnaissance (1571) du droit de pâturage appartenant à l'abbaye Saint-Vaast par les religieux du Mont-Saint-Éloy, qui ont contrevenu à ce droit : — actes du même genre m. d. par Vaast Éloy ; — Péronne Bassecourt, censière de l'« Abbiette » (1591) ; — Roland Dannel, dit Wanquetin, berger (1608) ; — sentence rendue (1^{re} août 1672) interdisant aux sieurs Roussel de faire paître à l'avenir leurs moutons sur le terroir d'Anzin ; — poursuites (1671) contre le sieur Plouvier ; — reconnaissance (1713) du même droit par Jacques Lefebvre (p. 1-30). — Contestation (1751) entre les abbayes Saint-Vaast et de Mont-Saint-Éloy au sujet d'une douzaine d'arbres plantés

par Saint-Vaast sur le chemin qui conduit de Saint-Aubin à Arras ; le droit de plantis est confirmé à l'abbaye du Mont-Saint-Éloy (p. 31-33). — Procès (1770) contre Jeanne Dournel, de Mareuil, au sujet du droit de champart réclamé par l'abbaye (p. 34-41). — Délits de pêche, sentence du Conseil d'Artois (29 mai 1618) condamnant le sieur Jérôme Frélin ; — plainte « de l'abbaye (1708) aus servants heritables » contre Thomas Herbel, meunier d'Anzin (p. 42-52) — Délit de chasse relevé contre Adrien Hecq, sergent de l'évêque d'Arras (1688) et reconnaissance par lui du droit de l'abbaye ; — procès devant le Conseil d'Artois (déc. 1765) intenté par l'abbaye contre Michel de la Tour, pour délit de chasse (p. 53-60). — Procès (1715) avec le Chapitre pour la dime (p. 61-67).

H. 1228. (Liasse.) — 81 pièces : 21 parchemin, 63 papier, 5 secoux.

1267-1717. — *Anzin-Saint-Aubin* (suite). — Eustache de Sancto Albino in Marisco et Jean son fils cèdent (1267) à l'abbaye le droit de gaule, qu'ils avaient sur la cense. — Accord nov. (1271) entre l'abbaye et le Chapitre d'Arras au sujet des dimes et du gaule du manoir d'Anzin et des terres qui en dépendent. — Sentence rendue (déc. 1376) par Jean de Vaulx, bailli du comte de Sancerre, contre les religieux du Mont-Saint-Éloy pour gaule dû et non payé. — Reconnaissances sur plaintes pour impositions du gaule dû à l'abbaye par Jean Roussel (1537), Jean Belleure (m. d.) ; — sentences (13 mai 1550 et 1553) au profit de l'abbaye contre Antoine Le Fentre pour 6 m. d'avoine de gaule dus pour 18 meuc. de terre du « châtelet d'Anzin » ; — reconnaissances de gaule (29 oct. 1619) dû pour 3 mene. de terre venant de Louis de Landas, écuyer, sieur de Hautteporte ; — autre reconnaissance, pour même sujet (2 déc. 1761), par Antoine Boubert, sergent des religieux du Mont-Saint-Éloy. — Avertissement pour la perception du gaule (1717). — Extraits des comptes du gaule ; saisies seigneuriales pour défaut de paiement de cette redevance (p. 1-33). — Difficultés entre l'abbaye et le Chapitre d'Arras, ce dernier voulant lever une dime de lin sur une terre appartenant à Saint-Vaast nommée « le Champdien, ou Dieu n'a rien » qui avait toujours été exempt de ce droit (s. d. p. 31). — Reconnaissance par les religieux du Mont-Saint-Éloy (1331) que les terres qu'ils ont acquises à Anzin sont tenues de l'abbaye Saint-Vaast. — Havel, Gousse et Desmarets, paroissiens de Saint-Aubin, s'engagent (1 mai 1572).

à payer les droits seigneuriaux pour que soit valable la donation d'une mencaudée de terre faite par Jeanne Légiér à leur église. — Complainte et reconnaissance pour 6 mene. de blé de « canon » dus à l'Abbaye par Jaspard Prévost 1590. — Sommes payées à l'office de la Renterie foraine et à la Prévôté par les religieux du Mont-Saint-Éloy pour leurs terres d'Anzin (1651). — Procès 1656 contre les Brigittines d'Arras au sujet d'une rente héritière de quarante florins qu'elles prétendaient sur six mesures de terre acquises par l'Abbaye en 1619 p. 35-81.

H. 1229. (Registre.) — In-folio; 49 feuillets, papier.

1750. — *Anzin-Saint-Aubin* (suite). — Terrier d'une partie du gaulle de Saucerre sur Anzin, Saint-Aubin, Sainte-Catherine-les-Arras, Blangy, renouvelé par Clément Le Roy, religieux de Saint-Vaast. Principaux noms cités, l'abbaye du Mont-Saint-Éloy, le collège des Pères Jésuites d'Arras, la Pauvreté d'Arras, l'église de Saint-Aubin, le baron de Beaumetz à cause d'Aguès de Gosson, la chapelle de Léchelle fondée en l'église Saint-Jean-Rouville, l'hôpital Saint-Éloy d'Arras. — Déclaration du marché de Grandval. — Terrier des rentes de la seigneurie d'Anzin et partie de Sainte-Catherine.

H. 1230. (Registre.) — In-folio; 202 feuillets, papier.

1708-1754. — *Anzin-Saint-Aubin* (suite). — Cueilloirs du gaulle et rentes d'Anzin-Saint-Aubin et Demencourt. Principaux noms : François de Bachy, sieur de « Dieguem »; les dames Boudar, le sieur Hyarl clerc de Saint-Géry. — Demencourt : les demoiselles Portebois, Gabriel Mayoul, avocat à Arras, Paul Dumout, sieur de Franquigny; M^e Louis Comble, curé de Sainte-Catherine.

H. 1231. (Liasse.) — 76 pièces : 11 parchemin, 65 papier, 2 soies.

1385-1754. — *Anzin-Saint-Aubin* (suite). — Le « Chastelet » d'Anzin. — Sentence de Bauduin du Castel, dit l'Ermite, lieutenant du prévôt de Beaulnesse 31 août 1385, qui juge contre le comte d'Osisy que la justice et seigneurie du Châtelet d'Anzin appartient à Saint-Vaast. — Reconnaissance 17 avril 1452 n. s. par Mare Le Lateur dit Midy et sa femme qu'ils tiennent en arrentement de l'Abbaye les terres du

Châtelet d'Anzin à charge de 22 sous de rente germeucaudée; autre 23 mars 1467 n. s. par Pierre Maroquet dit Maschol pour les mêmes; sentence au profit de Saint-Vaast 17 juillet 1510 contre Jean Lombart pour lui faire reconnaître le droit de Saint-Vaast sur ces terres p. 1-8. — Reconnaissance faite 12 juin 1509 par Jean Le Quien de tenir en arrentement de Saint-Vaast leur maison nommée le « Châtelet » avec 30 mesures de terre. — Arrentement à Bon Lequien 1529 du même manoir. — Vente du « Châtelet » par Noël Le Comte à Pierre Gaillard 1608; déclaration de la cense et des terres composant ce manoir p. 9-22. — Acquisition du « Châtelet » par les Pères Jésuites d'Arras à Pierre Gaillard 7 juin 1623 et d'autres membres de terres sur le terroir d'Anzin; dénombrement des terres acquises; requête de l'Abbaye au Conseil d'Artois 1628 pour rappeler aux Pères Jésuites qu'ils doivent fournir homme vivant et mourant; le Prévôt de Saint-Vaast propose de demander pour droit d'amortissement aux Pères Jésuites une livre de cire envers l'Abbaye et un « chapellet noir avec quelque medalle ou croix sortable » à la Sous-Prévôté; requête des Jésuites à l'Abbaye demandant la remise des arérages de 1635 à 1650, à cause des guerres, ils n'ont pu jouir de la dépouille de leurs terres depuis 1635, leur maison a été démolie et ruinée, leurs terres labourables sont demeurées en friche et le peu qu'ils ont récolté ne rapporte rien à cause du voisinage de la garnison et des armées; — ratification par le cardinal d'Este 1664 de l'amortissement donné aux Jésuites en 1636 par Philippe de Cavrel. — Autorisation accordée 1712 de vendre de l'eau-de-vie dans la maison des Jésuites. — Procès entre l'Abbaye et le sieur Dorlencourt, fermier des Jésuites 1728-1730; — sentence du Conseil d'Artois 23 mars 1730 condamnant celui-ci au paiement de la rente foncière et seigneuriale p. 23-11. — Fief du chanoine de Bachy. — Procès entre l'Abbaye et de Bachy, celui-ci prétendant qu'il n'a que 11 mesures de fief relevant de Saint-Vaast, le reste dépendant du château d'Osisy; inventaire des pièces produites par Saint-Vaast pour prouver sa juridiction remontant à la bulle de Benoît VIII 1024 jusqu'au dernier dénombrement fourni par les Jésuites 1754, concernant le village en lui-même, le Châtelet, le « Courtil Brûlé » et les « Dix Mencaudées ». — Mémoire fourni par l'autre partie et observations sur ce mémoire (vers 1750, p. 12-76).

H. 1232. (Liasse) — 29 pièces : 5 parchemin, 24 papier.

1393-1708. — *Anzin-Saint-Aubin* (suite). — Cense de l'Abbiéte. — Dénombrements fournis par Jean de Boubers (13 avril 1393) ; Jean du Marès (1411) ; Noël Gambier, bourgeois d'Arras, successeur de Pierre Gosson (1628) ; Antoine Davion, fermier (30 mai 1689) ; Ernestine Cardon, veuve d'Albert de Douai, écuyer, seigneur de Baisne (1708) ; messire Joseph Davisard, capitaine au régiment de Béarn, veuf de Ernestine de Douay ; — tableau de concordance des dénombrements de l'Abbiéte de 1393 à 1707 ; — autre dénombrement par Toussaint Willarl, fermier (1 mars 1769). — Arrentement (1397) de la ferme de l'Abbiéte par l'abbesse de Sin-le-Douai à Jean de Boubers ; elle se plaint dans cet acte des ruines que les guerres d'Angleterre et de Flandre et les orages « ont semées sur son manoir » ; — vente (1139) de ce fief par Baudoin de Boubers à Jean des Marès ; — relief du même fief (13 mai 1531) par Marie de Montrenil ; autre relief (1548) par François Perlois, fils de Florent de Marie de Montrenil (p. 1-11). — Saisie seigneuriale (1565) de l'Abbiéte sur ledit Perlois ; — bail de cette ferme à Jazon Gosse (1566). — Contrat d'échange (1568) entre la demoiselle Le Cambier et Lamoral de Polincove, sergent-major dans le régiment d'infanterie wallonne, de la cense de l'Abbiéte contre la moitié du marché de Bajeu. — Sentence du Conseil d'Artois (9 fév. 1570) condamnant l'Abbaye sur le procès intervenu entre celle-ci et Michel de Buissy, écuyer, seigneur de Loéz » dans le partage des droits seigneuriaux provenant de la vente des terres de l'Abbiéte ces droits seigneuriaux reviendront audit de Buissy (p. 15-29).

H. 1233. (Liasse) — 69 pièces : 7 parchemin, 62 papier.

1756-1771. — *Anzin-Saint-Aubin* (suite). — Procès entre l'abbaye Saint-Vaast, Ignace Gosse, sieur d'Ostrel et de la pairie de Louez, Fidèle Sébastien de Douay de la Baisne, prêtre, procureur de Jean-Joseph Davisard, au sujet de la mouvance de plusieurs corps de terre situés au terroir de Saint-Aubin, faisant partie du marché de l'Abbiéte et appartenant aux troisièmes comparants.

H. 1234. (Liasse) — 79 pièces : 11 parchemin, 68 papier.

1233-1770. — *Anzin-Saint-Aubin* (suite). — Procès-verbaux de visite des moulins d'Anzin (1593-

1768) ; plan du moulin et de ses environs dressé (1712) par Héroguel ; réception des ouvrages après la réédification des moulins (1716) ; devis et estimation des travaux à effectuer (1753 et 1768, p. 1-11). — Sommation de remettre les moulins en bon état aux meuniers Philippe de Hédefeuille (1581), Flourens de Hédefeuille (1617), Isabelle de Ligny (1698, p. 12-27). — Bail du moulin à l'huile consenti à Antoine Lesenne (16 mars 1690), successeur d'Isabelle de Ligny ; arrentement pour 40 ans au même (1698 ; obligation du sieur Morel reprenant le bail de Lesenne (1709) ; bail au même (1716) ; autres, à Jacques Deliée (1753-1770), à Antoine Hurel (29 janv. 1781, p. 28-38). — Sommation au meunier Philippe Hédefeuille de « baillier » caution (1698) ; attestation de la ruine totale du moulin, qui vient d'être brûlé et pillé par les soldats de Sa Majesté le mercredi 15 octobre 1635 ; sommation (3 février 1693) à André Simon et demoiselle Isabelle de Ligny, sa femme, à qui avait été accordée, à titre d'arrentement, « la place ou souloit estre le moulin à l'eau situë et nommé le moulin d'Anzin qui avoit esté à usage de battre poudre à canon, pour y édifiëre un moulin à pappiers ou à huile, réservé à l'Abbaye toute seigneurie », de toucher désormais à la « fellière » ou aux « vantaux » desdits moulins et de détourner le cours des eaux. — Accord (17 janv. 1782) par lequel le sieur Gamand renonce, au profit de l'Abbaye, à une petite île où est bâti le moulin ; — requête de l'Abbaye au Conseil d'Artois (29 déc. 1698, pour faire expulser du moulin Isabelle de Ligny, à qui l'Abbaye avait arrenté cet immeuble pour 30 années le 23 décembre 1690 ; requête du sieur Morel à l'Abbaye de faire changer son bail en arrentement « en considération du rétablissement qu'il offre de faire dudit moulin » (1712, p. 39-48). — Accord (nov. 1233) entre les abbayes de Marcuil et de Saint-Vaast, celle dernière reconnaissant devoir annuellement à l'autre une rente de 12 livres que Emmie, veuve de Sagalon Habelin, possédait sur le moulin d'Anzin et avait léguée à ladite abbaye de Marcuil ; quittances de l'abbé de Marcuil pour cette rente (1390-1494). — Procès intenté par le sieur Morel, fermier, à l'abbaye Saint-Vaast, aboutissant à la sentence (16 oct. 1672) condamnant l'Abbaye à rembourser audit Morel les rentes qu'il a versées à l'abbaye de Marcuil (p. 49-79).

H. 1235. (Liasse) — 72 pièces dont un plan : 10 parchemin, 62 papier, 10 sceaux.

1215-1770. — *Anzin-Saint-Aubin* (suite). — Accord (sept. 1215) par-devant Hugues de Viteriac,

chanoine d'Arras et Gautier, chanoine du Mont-Saint-Éloy, entre les abbayes Saint-Vaast et du Mont-Saint-Éloy, l'une et l'autre réclamant la juridiction sur plusieurs paroissiens de Riencourt que la première voudrait rattacher à son village d'Hendecourt et l'autre à celui de *Builcourt*; il s'agit aussi de régler la pêche dans le vivier d'Anzin et de décider à qui incombent les réparations de l'écluse. On arrête que le droit de pêche sera commun et que Saint-Vaast supportera les frais de réparation de l'écluse. — Bauduin, châtelain de Lens, Eustache, seigneur de Neuville et Jean, seigneur de Croisilles, font savoir (déc. 1236) qu'un accord a été réglé par Simon de Villers, bailli d'Arras, pour finir un différend entre les abbayes de Saint-Vaast et du Mont-Saint-Éloy au sujet de la pêche et des prises d'eau sur la rivière depuis les moulins d'Anzin jusqu'aux moulins de « *Longo Vado* ». — Accord 16 avril 1311 entre les mêmes abbayes au sujet de la justice sur l'écluse, du droit de pêche, d'ouvrir les ventailles et de la propriété des terres labourables le long de la rivière. — Arrêt du Parlement (2 mai 1323) confirmant les habitants d'Anzin dans le droit de couper des herbes pour leur usage personnel dans le vivier de l'abbaye du Mont-Saint-Éloy, situé entre les moulins de « *Lowes* » et d'Anzin. — Accord et échange (juin 1326) entre les mêmes abbayes: Saint-Vaast abandonne les droits qu'elle avait de posséder un bateau sur la rivière et d'y envoyer ses sujets couper de l'herbe pour leur usage personnel; Mont-Saint-Éloy donne en retour 12 menc. de près sis à Saint-Aubin et 50 menc. de grain à prendre en sa grange de Moyenmeville. — Accord entre les mêmes (juin 1351, n. s.); les religieux de Saint-Vaast posséderont à perpétuité l'écluse qui alimente leurs moulins, ils pourront laisser ouvrir le fossé qui a prise sur la rivière et entoure le « *castel* » d'Anzin, mais ils seront tenus de mettre une grille à l'entrée de la prise d'eau pour empêcher que le poisson n'y monte (p. 1-10). — Accord entre les mêmes (juillet 1525) après la rupture des ferrures des ventailles du moulin à l'huile d'Anzin: les religieux du Mont-Saint-Éloy, si le cas se reproduit pour éviter que leurs terres soient inondées, pourront ouvrir ces ventailles sans toutefois acquérir de juridiction en ce lieu. — Accord entre les mêmes (1632) au sujet du curage de la rivière. — Nouvel accord (16 juillet 1701) pour l'entretien à frais communs d'une nouvelle « *tellière* » faite près d'Anzin. — Mémoires fournis par les deux abbayes rivales dans un autre différend au sujet de la propriété d'une écluse et des écoulements d'eau sur les prairies (vers 1720,

p. 11-21). — Procès (1725 et 1741) contre l'abbaye du Mont-Saint-Éloy, qui prétendait que le locataire des moulins d'Anzin était tenu de fournir de l'eau pour le flottage de ses prairies et à cet effet de chômer sans aucun dédommagement de leur part. — Les religieux du Mont-Saint-Éloy, capitulairement assemblés (25 mai 1754), autorisent les religieux de Saint-Vaast à faire démolir les vanes construites en 1734 à frais communs comme inutiles et préjudiciables aux deux parties. — Accord (1767) entre les mêmes pour mettre fin aux difficultés nées sur ces deux points, l'une et l'autre prétendant avoir: 1° la justice et le droit de plantifs sur le chemin de Saint-Aubin à Arras; 2° la propriété d'un terrain voisin de la « *Flaque du Noeq* »; l'abbaye du Mont-Saint-Éloy garde ces droits contestés. — Extrait de la carte de Saint-Aubin figurant les lieux pour lesquels il y eut litige et accords entre les deux abbayes de Saint-Vaast et du Mont-Saint-Éloy (1770). — Demandes en autorisation d'ouvrir des fossés (1711-1717). — Réparations 1680-1710 au pont d'Anzin. — Requête (1708) de Pierre Garin, lieutenant d'Anzin, pour obtenir la permission de l'abbaye d'affermier les marais. — Mémoire (1754) pour prouver que les marais sont de la juridiction de Saint-Vaast (p. 22-72).

II. 1236. (Liasse.) — 33 pièces dont 7 plans: 1 parchemin, 32 papier.

1608-1788. — *Anzin-Saint-Aubin* (suite). — Baux de la cense de Saint-Aubin, aux enfants Bodinot (1713 et 1752), à Étienne Callau (1777); baux de quelques pièces de terre 1608-1788. — Le fermier de la cense d'Anzin demande (1715) une remise d'arrérages et un secours pour acheter de la paille (p. 1-26). — Plan d'Anzin (s. d.) donnant l'emplacement des moulins, du prieuré, de la « *Flaque* » de Baudimont avec la configuration et contenance des terres labourables bordant la rive gauche de la Scarpe. — Plan (1751) figuratif des terroirs d'Anzin-Saint-Aubin et partie de Sainte-Catherine par Deniaul, Caron et Cornu. — Plan (1699) du terroir, avec la cense de l'abbiette et le moulin Dieu. — Plan (1741) du village et terroir d'Anzin-Saint-Aubin avec partie du terroir de la Falceque, par Dubois. — « *Plan 1784 et carte figuratif fait par P. A. J. Roussel de différents corps de terre situés sur le terroir de Saint-Aubin* », dressé pour bornage entre l'abbaye de Saint-Vaast et S. J. Gosse d'Ostrel, par Roussel. — Plan du terroir de Saint-Aubin en 5 parties. — Plan (1755) du terroir de Saint-Aubin avec le prieuré, la cense et la cure, par Cornu (p. 27-33).

H. 1237. (Liasse. — 37 pièces : 6 parchemin, 31 papier, 4 sceaux.)

1148-1771. — *Asnières, Noisy, Berny et Vic-sur-Esue* ancienne cote H³. — Lettres d'Ingran, abbé de Saint-Médard de Soissons entre 1118 et 1177, ratifiant la donation de terre à *Vic-sur-Esue* (Vic-sur-Aisne) faite en aumône par Ide, épouse de Landry, à l'abbaye Saint-Vaast. — Sentence du bailliage de Senlis (21 avril 1161, v. s.) sur la justice de Berny, disputée à Saint-Vaast par l'abbaye Saint-Médard de Soissons (p. 1-4). — Arrentement (mai 1327, à Vincent Picos, de 39 semailles de vigne sis à Berny-sur-Esue, à charge de 11 deniers parisis de rente. — Arrentement (30 mars 1483, v. s.) de la cense de Berny fait à Allart Manessier et Jeanne de Habareq pour 60 ans, à charge de réédifier la maison, planter et labourer les jardins et les terres et payer annuellement 6 livres parisis de rente. — Autre arrentement, pour 99 ans (21 fév. 1532, n. s.), de la maison, prés, vignes, terres, bois de Berny à Michel Le Bon. — Bail de la même maison (2 déc. 1560) ; — autres, à Ély Nodo (1590) ; Jean Fillion (1606) ; Nicolas de Fendre, demeurant à Oree, paroisse de Berny (1609) ; Isaac Bouly (1620) ; Louis Saulon (1630) ; Jean du Maisny, lieutenant d'une compagnie du régiment de Piémont, demeurant à Noyon (1642, p. 6-19). — Procès-verbaux des visites des bâtiments de la ferme (1573-1608). — Déclaration des terres du marché de Berny (16 nov. 1608). — Pièces relatives à la régie de la ferme ; demande (1573) de Michel Maréchal, fermier dans la cense de Saint-Vaast, de céder son bail à une tierce personne ; lettres du fermier Nicolas Amory (1717) ; lettre à l'Abbé de Saint-Vaast (1736) pour lui demander qu'il autorise le curé de Berny à joindre à son presbytère les ruines provenant d'une chaumière ; en note, on lit : « Berny, abandonné depuis cent ans, le prévôt d'Angicourt en jouit » ; relevé des livres de propriété de Saint-Vaast sur Berny (de 1530 à 1630) ; « depuis ce temps il ne paroist plus aucuns baux ny acte ce qui fait croire que ce bien a esté délaissé soit par negligence ou autrement veu qu'on ne reçoit plus rien ». — Requête (1663) de Charles Tserclaes, prévôt d'Angicourt, à l'Abbaye, pour qu'on le laisse jouir d'une redevance de trente livres de la ferme de *Berny-sur-Esue*, « ne faisant point partie de la prévôté d'Angicourt il n'a pas droit de les demander aussi en fait il la demande par grâce ». — Lettre du sieur Levêque, curé de Berny-Rivière (8 nov. 1771) au sujet du marché de terre que tient son frère (p. 20-37).

H. 1238. (Liasse. — 136 pièces dont 3 plans : 16 parchemin, 120 papier.)

1365-1780. — *Acy, Éltron, Montenescourt, Gouves et Agnez-lez-Duisans* ancienne cote B³. — Aveu par Jacques Du Mur (sept. 1312) d'un fief sis à Agnez. — Dénombrements et titres de propriété de la baronnie de « le Boisle » tenue de Saint-Vaast, par Robert de Lierre, chevalier, sire de Gournay et d'Agnez en partie (1365 et 1383) ; — Pierre de Habarq ; — Gilles de Lens (19 mai 1572) ; — Charles, comte d'Égmont (oct. 1619) ; — les héritiers de Oudart Hennequin, celui-ci fils de Pierre Hennequin et de Jeanne Brulari, dame de la terre des Héés et du dimage d'Acy (sept. 1671) ; — vente d'une partie de la baronnie d'Agnez par le comte d'Égmont à Bécourt (1606), dénombrement fournis par la douairière d'Égmont (1630, Augustin Dupuich 1759). — Dénombrement du fief Courtois sis à Agnez-lez-Duisans consistant en 58 mes. de terre par Marie Le Roy. — Mises de fait et saisies (1717-1725). — Procédure contre le fermier sur saisie réelle pour arrérages de fermages (1725). — Déclaration des terres d'Agnez où l'Abbaye possède 15 mes. de terre (1605). — Baux de ces terres consentis (1700-1776) à Jean Bécourt (p. 1-29). — Réparations au chœur de l'église de Gouves, marchés pour charpente et maçonnerie (1670-1713), visite des bâtiments (1715). — Procès au sujet de l'entretien des ornements sacrés, inventaire de ces ornements dressé par Saudemont, curé de Gouves et Montenescourt (1716), requête des marguilliers tendant à faire condamner le Chapitre décimateur à subvenir aux dépenses de l'église ; Saint-Vaast prétend que le décimateur ne doit intervenir dans la dépense que si les revenus de l'église ne suffisent pas ; le curé Bachelet dépose (1718) au greffe du Conseil d'Artois le registre des revenus de son église. — Au sujet de la livraison d'une table d'autel à l'église de Gouves, l'Abbaye ne veut payer que la moitié des frais, à l'encontre du Chapitre (1728). — Quittances des portions congrues des curés Grégoire Bayart (1672-1687) et Defouilloy (1764-1766). — Baux de la dime (1559-1780). — Expertise par le dimcur des dommages causés par la grêle (1676). — Clauses du bail de la dime affermée à Jean Payen, lieutenant de Montenescourt (1717). — Procès contre Louis Corrier (1615) au sujet du paiement de cette redevance. — Contestation entre le Chapitre de Cambrai et l'Abbaye Saint-Vaast au sujet de la dime sur 6 men. de terre (1693). — Plan du village et du terroir d'Acy (s. d.). — Plan (1748) du terroir d'Agnez-lez-Duisans avec

deux répertoires par Grincourt. — Plan des terres d'Agnez-lez-Duisaus et Wanquelin qui sont de la mouvance de Saint-Vaast (s. d., p. 30-136).

H. 1230. (Liasse.) — 138 pièces : 25 parchemin, 110 papier

1407-1781. — *Achiet-le-Petit* (ancienne cote K3). — Réparations au chœur pour la somme de 93 livres payées par Philippe Proyart, l'un des dimeurs (1567); — quittance (12 juin 1671) d'une somme de 125 l. 10 s. que le sieur Desbouvries, bailli d'Amencullin avait eu mandat de payer pour le chœur d'Achiet (p. 1-3). — Mises de fait pour « seareté » de rentes et saisies seigneuriales pour défaut de dénombrement (1715-1759). — Complainte (1560) au sujet de récoltes enlevées sur quelques pièces de terre saisies; reconnaissance que ces terres sont tenues en fief de l'Abbaye. — Consultation (1761) au sujet du relief d'un fief: quand il y a plusieurs héritiers dans une succession, ceux-ci ne sont tenus de fournir qu'un relief commun, c'est le cas du fief ayant appartenu en 1515 à Antoine du Fresnoy. — Déclaration des biens de l'Abbaye à *Asceet*, selon Guiman. — Dénombrement de deux fiefs par Pierre de Montbertault seigneur d'*Achiet-le-Chastellain*, au comte de Namur, seigneur de Béthune, à cause de son château de Béthune (1407); le dénombrant reconnaît devoir des rentes en argent et chapons à l'abbaye Saint-Vaast; autres par Jean Lenfant, rendus à l'Abbaye (1451); — Antoine du Fresnoy, écuyer (1515); — Nicolas Marlin (1530); — Innocent du Pré (1570). — Déclaration des terres labourables appartenant à l'Abbaye et affermées à Nicolas de Paradis (1608); — Déclaration des terres tenues en fief de l'Abbaye (s. d.). — Dénombrement (14 juillet 1880) d'un fief à Achiet, par Sulpice Parsy (p. 39-52). — Baux, de 12 menc. de terre à la « Tolle » à Jean Dartus (1743); — de 10 pièces de terre contenant ensemble 36 menc. à Pierre-Guislain Boisieux (1760), François-Joseph Boisieux (1769 et 1781, p. 53-57). — Régie du marché d'Achiet: mémoire au sujet de l'occupation de la ferme, des terres et des droits de dime et terrage par le fermier Jean du Bois (1443); — conditions du bail des terres à la veuve de Philippe Proyart (1582); — requête de Nicolas de Paradis, fermier des terres et des dimes pour obtenir une diminution de fermage de l'année 1608, expertise des dégâts de ses récoltes; — vente des biens du fermier Pierre d'Artus (1684); — information (1705) contre un fermier Jean Le Caron qu'on accuse de vouloir enlever le marché d'un autre

fermier par de mauvais procédés (p. 58-70) — Procès contre Barbe Paradis (1673), Jean d'Artus (1697), pour les obliger à donner caution de leur bail; — Barbe Paradis et ses enfants (1683), pour arrérages de fermages; — Jean Dartus (1726) pour le même sujet. — Pièces de procédure (1690) contre les habitants d'Achiet pour les obliger à cultiver le marché de l'Abbaye. — Procès (1693) contre Pierre Delattre pour avoir passé avec son chariot, en temps de moisson, sur les terres de l'Abbaye. — Accord entre l'Abbaye et le sieur de Mullet (1714) au sujet du droit de plantis (p. 71-138).

H. 1240. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1515-1780. — *Achiet-le-Petit* (suite). — Déclaration des terres labourables d'*Aissiet-le-Petit* qui doivent dimes et terrages à l'Abbaye, faite (vers 1515) par Jean Théry et Jean Bocquet fermiers: « c'est asçavoir pour dimes huit du cent où le curé dudit lieu prend de neuf garbes, l'une et le surplus au proffict de mes dits seigneurs, et le terrage tel que huit du cent qui se partist en quatre parties » un quart à l'Empereur, comte d'Artois, un à l'Abbaye, un à Antoine du Fresnoy, écuyer, et le dernier à Pierre de Héranquier: les dimes et terrages doivent être livrés au « quayer » d'Achiet selon la coutume. — Extraits de déclarations de dime (1568-1588). — Autre déclaration (1722), des dimes et terrages; il est dû à Achiet 16 boites du cent, 8 de dime, 8 de terrage qui doivent être rendues au « grebion » du village et réparties ainsi: deux boites au Roi, deux aux héritiers du sieur Albert Fouquet, une à Madame Davion, une à Jean-Baptiste Traninne, demeurant à Saint-Martin, une gerbe 3/4 au curé d'Achiet, 9 gerbes 1/4 aux religieux de Saint-Vaast (p. 1-7). — Autre déclaration (1759), la dime se partage dans la proportion des deux tiers à l'Abbaye et un tiers à la cure. — Déclaration (1769) des terres appartenant à « très noble et très illustre seigneur François-Joseph Romain, baron de Diesback, brigadier des armées du Roi, colonel suisse, en son nom et au nom de sa femme Marie-Thérèse de Mullet, seigneurs des deux Achiet ». — Autre déclaration des terres à dime (1780), les revenus sont à partager entre le Roi, le sieur de Valicourt, le sieur d'Armolis d'Avion, le baron de Diesback et le curé du lieu (p. 8-10).

H. 1241. (Liasse.) — 84 pièces dont 1 plan, 12 parchemin, 72 papier.

1576-1780. — *Achiet-le-Petit* (suite). — Lettre d'Hochart, curé d'Achiet-le-Petit (10 janv. 1780), pro-

testant qu'il n'a jamais voulu augmenter ses droits sur la dime et ne réclame que sa part habituelle du tiers : le dimeur ne veut lui donner qu'un neuvième (p. 1-2) — Dime des bois; reconnaissances sur complainte par Blondel (1576), Augustin Monart (1583), Claude Carlier (1679), Bernard Mullet, curé d'Achieil (m. d.), Jean Scoier (1680-1682, p. 3-15). — Dime de laine, reconnaissance par Jean Caron (1716, p. 16-18). — Dime de cochons, procédure contre Benoît Lecat (1681, p. 19-23). — Dime de foin, procédure contre Catherine Fauvel (1678), Jean Scoier (1680, p. 24-29). — Attestations pour terrages par Scoier (1618), Jean Raimbaut (1692); — pour la dime *infra muros* par Benoît Lecat (1692). — Procès contre Antoine Bonnard pour dimes (1611); la veuve de Pierre Dartus (1711); — Éloy Marquis (1770), Jean Barroux (1771, p. 29-75). — Extrait du plan de 1751 par Delhay et Lebas (1763), division du territoire en 6 cantons (p. 76-84).

II. 1242. (Liasse.) — 35 pièces : 8 parchemin, 27 papier.

1449-1765. — *Athies* ancienne cote L³). — Copies 1613 des coutumes de la « ville » et béchevinage d'Athies rédigés en 1507. — Procès-verbaux des renouvellements de la loi échevinale (1662-1683). — Taxation au rôle des 100^e de 1569 de la cense d'Athies (p. 1-12). — Confiscation 1119, des biens de Jacotin Braquet, coupable d'homicide. — Reconnaissance d'amende (1583) par Hector Deleville pour avoir coupé des roseaux dans la rivière. — Sentence (29 octobre 1674) ordonnant la saisie seigneuriale d'un fief à Athies, occupé par Robert Albert, pour défaut de dénombrement. — Saisie (1679) du fief occupé par Pierre Noiret. — Plaids de justice (1693-1695). — Assignation par l'abbé (1758) de Anloine Blin au siège de Saint-Vaast au sujet du paiement des droits seigneuriaux dus à Saint-Vaast pour achat de terres. — Plainte de l'abbaye (1759) au Conseil d'Artois contre Michel Baeol, qui a « rattelé esteulles » avant le 15 septembre. — Amende infligée à Jean Silvin (1765), qui a fait pâturer un cheval « ripeux » dans le marais. — Complaintes de l'abbaye (1577-1691) pour infractions au droit de pâturage. — Vente (9 mars 1562) de 3 coupes de terre sises au lieu dit « Les Plots » et de 5 coupes au lieu nommé « Le Fourch » (p. 13-35).

II. 1243. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1529-1775. — *Athies* (suite). — Présentations de prêtres par l'abbé pour la cure vacante; sont nom-

més : Jean-Philippe Morel (18 août 1698); Adrien Mathon (18 juin 1715); Jean-Baptiste Beaumont (23 mai 1775); au concours de cette dernière année se présentait Silvestre-François Porion, vicaire à Mondicourt. — Requête de M^e François Legay, curé d'Athies (février 1634), tendant à se faire payer sa subsistance. — Quittance du gros de la cure par Firmin Dominois, curé (1681); — résiliation des revenus du gros de la cure contre une portion congrue de 200 livres (1683), par le curé Laurent Delacour; — quittances des portions congrues par les curés Laurent Delacour (1685-1687); Sanson (1750-1753); J.-F. Poulain (1753-1756); Durietz (1759-1762); Delalleau (1762-1761); J.-B. Beaumont (1766). — Consultation d'avocats (1768) sur la demande du curé Beaumont, pour que l'abbaye augmente sa portion congrue, cas identique jugé entre le chapitre de Lens et le curé de Bourges, où ce dernier est condamné (p. 1-52). — Comptes de la fabrique (1529-1515). — Déclaration (1595) des manoirs qui doivent rentes à l'église (p. 53-60). — Quittances pour travaux de réparations au chœur (1680-1687), livraison d'une table d'autel (1705); paiement de 20 livres à Philippe-Jacob Van Loÿbos, pour peinture d'un tableau d'autel (1705); livraisons de graduels, chapes, chasubles, etc. (1721-1725, p. 61-71).

II. 1244. (Liasse.) — 47 pièces : 7 parchemin, 40 papier.

1429-1786. — *Athies* (suite). — Dénombrements : de trois fiefs, par Pinclart, demeurant à Pelves (nov. 1129); de différentes pièces de terre, par Jean Deseaux, Olivier de Cambrai, Guillaume Sadin, Pierre du Féul, Simon du Maisnil, Michel Le Doux (1515); Jean Courcol (6 juin 1700); Philippe-Guistain Deleau, époux de Marie-Catherine Courcol et Marie-Marguerite Courcol, veuve de Simon Damiens, demeurant à Arras (9 fév. 1725); Joseph Morel (1744); Philippe-Marie Deleau (1757, p. 1-28). — Bordereau des personnes qui doivent fournir dénombrements en 1779, parmi lesquelles : Jean Carré, Jacques Buriel, curé de Fampoux, Pierre Sadin, Antoine Floret; — autres dénombrements, par messire Jacques-Louis Vaillant, chevalier, garde des sceaux de la chancellerie d'Artois, conseiller au Conseil provincial d'Artois, veuf de Marie Davion (7 sept. 1786); Marie Lefebvre, veuve du sieur Étienne Wartel; François-Joseph Gonsse, pour une baronnie consistant en 51 mesures et 3 boissellées de terre labourable, avec justice vicomtière, « profits et émolumens accoutumés pour les autres baronnies, qui sont tels que de porter la chasse et fierte de S^t Vaast à la pro-

cession qui se fait le jour de sa relation, quinze de juillet de chaque année, avec nos pairs et compagnons barons, et pour ce nous est dû un diner à la table dudit seigneur abbé ou de son commis, avec un lot d'hipocreras, deux lots de vin tel que de couvent, deux miches blanches et du mestier que l'on dit des oublies mais seulement lorsque nous servons en personne et non autrement » (p. 29-16) — Extraits de dénombrements servis (1688-1735) pour terres sur Athies, par Firmin Dominois, curé de Fampoux; Alliémart, greffier du gros; Pierre Joncquier, orfèvre à Arras; Pierre Proyard, avocat au Conseil d'Artois; Pierre Ansart, écuyer, et Marguerite de Villers sa femme; Charles Louis de Thiéulaine, conseiller au Conseil d'Artois et sa femme, veuve en premières noces du sieur de Bassecourt; la fondation de Jean Wel; messire Noel Albert Palisol, fils de messire Philippe François; le sieur Philippe de Waringhem, seigneur de Grammet; Dominique Héroguel, chirurgien, demeurant à Fampoux; Louis Lannoy, écuyer, sieur de Villers, héritier des biens de son père Pierre Lannoy, écuyer, sieur de Fréfin; François de Longuerue, chanoine d'Arras, pourvu de la chapelle de Fampoux; René Demasure, écuyer, seigneur du Val Bernard, garde du Roi, demeurant à Pas; Philippe-Antoine Fleur, avocat; M^e Jean Fontaine, procureur, demeurant à Arras; la Pauvreté d'Athies; messire Ambroise Palisot, sieur d'Incourt; M^e Henri-Alexandre Duputch, prêtre, ancien avocat; M^e Éloy Grossemy, curé de Fampoux; messire Claude Desobeaux, vicomte de Maulde (p. 47).

H. 1245. (Registre.) — In-folio: 316 feuillets, papier.

1515-1759. — *Athies* (suite). — Dénombrements servis par Ernoul Machecler (1515); Jean Moghier; Marie Bellegambe (1590); Daniel Proyard, sieur de Billescourt et Martin Lefebvre, sieur de Noreul, veuf de Marie-Anne Proyard (7 sept. 1729); André-Robert Caron, chanoine d'Arras; demoiselle Anne Caron sa sœur, épouse du sieur Denis, avocat au Conseil d'Artois; Jean-Baptiste Durelôte, curé de Feuchy (1737); François Wartel, censier (1738); Albert Imbert, sieur de la Basèque (1745); Palisol de Beauvois (1755); François Gorlier, orfèvre à Arras (1757); Jean-Baptiste Tavernier, clerc d'Athies (1758); Sanson, curé de Fampoux; François Duchateau, curé de Magnicourt-en-Comté (1758).

H. 1246. (Registre.) — In-folio; 310 feuillets, papier.

1613-1743. — *Athies* suite. — Dénombrements servis par François Le Pippre, avocat au Conseil d'Artois (1713); Jaspard Camp, chapelain de Fampoux (1693); Guislain Lebrun, curé d'Athies (1732); Grifton de Longuerue, chanoine d'Arras, chapelain de Fampoux (1731); Gilles Jouvenel, clerc cléricant de Fampoux (1731); l'église et la pauvreté d'Athies (1613); De La Haye, curé d'Illémin-sur-Cojeul (1701); Charles Foulon, écuyer, seigneur de Porfendeval, bailli du comté de Cambrésis (1703); Jean Delattre, curé de Feuchy (1700).

H. 1247. (Liasse.) — 89 pièces: 5 parchemin, 84 papier.

1545-1772. — *Athies* suite. — Vente (1545, par-devant les hommes de fief de Saint-Vaast, par Olivier de Cambrai et Annette Ledoux sa femme, à Adrienne Dubois, veuve de Pierre Dupire, de 2 mencaudées de terre sises à Athies et tenues de Saint-Vaast pour lesquelles elle paye droits seigneuriaux; — donation (1551) de biens tenus de Saint-Vaast par sire Nicole Bliault, curé de Feuchy et doyen de Croisilles, à Michel Bliault son frère; — déclaration par Robert Moriau des fiefs qu'il tient de Saint-Vaast; autres déclarations de fiefs dans le même cas. — Estimations d'héritages (1601-1711) qui sont passibles de droits seigneuriaux. — Déclaration des terres situées sur Athies appartenant à la cure de Fampoux et redevables des droits seigneuriaux (1591); déclaration des biens de Louis de Douay (1665, du sieur Francqueville (m. d.). Averlisements (1735-1759) aux tenanciers de l'abbaye pour les paiements de leurs droits (p. 1-53). — Sentence du Conseil d'Artois (23 déc. 1613) contre Julien Delattre qui a cultivé des terres « sans faire, ny paier les courrouées pour les gasquières »; — autre (2 mai 1615) pour le même sujet contre Robert du Chasteau. — Déclarations (1720) de divers habitants au sujet du droit d'afforage (p. 54-60). — Délits de chasse relevés à la requête de l'abbaye contre le sieur de la Brayelle, fils du sieur de Valhuon (1616); Michel Schombart (1695); de la Motte-Raulin, écuyer, demeurant à Arras (1699); Chivot, écuyer, sieur de Coullemont (1705); François Lecreux, curé d'Athies (1709); Joseph Pecqueur et Joseph Lefebvre (1740); Louis Ségard (1772, p. 61-89).

H. 1248. (Registre.) — In-folio ; 80 feuillets, papier.

1756-1789. — *Athies* (suite). — Registre aux droits seigneuriaux et reliefs. Principaux noms cités : Laurent Sadin, Augustin Scaillez, Louis Wartelle, François Hocquet ; — renouvellement de la loi échevinale (1762) ; Albert Carré, représentant la jeunesse d'Athies, demande l'autorisation à l'Abbaye de danser le jour de la « dédicace » du village et les deux jours suivants sur la place communale, ce qui est accordé « à condition de commencer seulement après les offices divins qui seront dit et chanté en l'église dudit Athies et à condition de se contenir sagement et de se conduire avec toute la sagesse possible ainsi qu'ils ont promis, nous reservans de faire danser les trois danses du seigneur par qui nous le trouverons bon avant tous autres » (29 août 1762). — Reliefs payés par Jean-Baptiste Delangle, prêtre bénéficiaire de la chapelle de Saint-Léonard au village de Rache ; — Jean Hubert, bailli de Fampoux. — Renouvellement de la loi échevinale (1766) ; — enregistrement des paiements de droits d'afforage. — Relief de 2,000 livres payé par Bousse-mart, receveur des domaines d'Arras, au nom de Palisot de Beauvoir, héritier de son père Jean Palisot (1773). — Renouvellement de la loi échevinale (1775). — Droit d'indemnité payé pour les terres de la pauvreté et de l'église par Garin, fermier et mayeur d'Athies (1786).

H. 1249. (Liasse.) — 71 pièces : 26 parchemin, 45 papier, 2 seaux.

1505-1784. — *Athies* (suite). — Complaintes de l'Abbaye pour non paiement du gaule, sentences du Conseil d'Artois condamnant les particuliers poursuivis. — Saisie pour le même sujet des biens du sieur de Lezenville (1679). — Poursuites contre Carpenier (1778-1781), Adrien Duporge (1781), François Wartel (m. d.).

H. 1250. (Registre.) — In-folio ; 49 feuillets, papier.

1686-1706. — *Athies* (suite). — Cucilloir du gaule.

H. 1251. (Registre.) — In-folio ; 45 feuillets, papier.

1715. — *Athies* (suite). — Cucilloir du gaule.

H. 1252. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1735. — *Athies* (suite). — Terrier du gaule renouvelé par dom Guillaume de Gargan. — Principaux noms cités, Albert-François de Saint-Pol, avocat au Conseil d'Artois ; Claude Dambrines, conseiller au Conseil provincial ; Pierre Allart de Lannoy, sieur de Fretin ; les héritiers de Louis Blin, censier ; la fondation de Jean Wel pour 5 pauvres dans la ville d'Arras ; les héritiers de Pierre Proyard.

H. 1253. (Registre.) — In-folio ; 53 feuillets, papier.

1767. — *Athies* (suite). — Répertoire à l'usage d'un cucilloir du gaule.

H. 1254. (Registre.) — In-folio ; 51 feuillets, papier.

1683. — *Athies* (suite). — Rentes dues annuellement dans l'échevinage d'Athies tant en blé, avoine, chapons, qu'en argent, sur le pied du dixième denier. Ces rentes sont perçues par l'office du grênetier.

H. 1255. (Registre.) — In-folio ; 63 feuillets, papier.

1735. — *Athies* (suite). — Terrier des rentes.

H. 1256. (Liasse.) — 100 pièces : 9 parchemin, 91 papier.

1576-1780. — *Athies* (suite). — Déclarations (1585-1691) des terres chargées de dime — Attestations au sujet de ce droit, plaintes et sentences (1576-1682) pour défaut de paiement (p. 1-23). — Procès (1756-1759) contre Robert Clément, fermier à Feuchy au sujet de la dime de foin. — Réclamations du chapitre d'Arras (1601-1740) concernant l'extension de la dime (p. 24-66). — Bail de la dime accordé (25 nov. 1780) à Jean-Baptiste Leclercq. — Procès intentés par l'Abbaye (1695-1708) pour défaut de paiement du droit de ferrage (p. 67-100).

H. 1257. (Registre.) — In-folio ; 243 feuillets, papier.

1539-1694. — *Athies* (suite). — Déclarations du dimage d'Athies appartenant en totalité à l'abbaye Saint-Vaast, à charge de payer le gros de la cure ; la dime est de 8 bottes, gerbes ou warats du cent.

H. 1258. (Registre.) — In-folio; 90 feuillets, papier.

1755. — *Athies* (suite). — Déclaration des terres tenues en fief de l'Abbaye qui doivent pleine dime. — De plus les religieux perçoivent la dime *infra moros* et la dime de sang dans la proportion des deux tiers, l'autre tiers revenant au curé; les offrandes faites dans l'église les jours « nataux » sont réparties sur le même pied que la dime entre l'Abbaye et le curé. — Déclaration du marché d'Athies, de la ferme et des terres qui en dépendent, des biens des demoiselles de La Verdure de Ternas; messire Jean Palisot, baron d'Athies; Louis-Ignace Le Pippre, mousquetaire de la première compagnie de la garde du Roi; Imbert de la Baseque.

H. 1259. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1518-1780. — *Athies* (suite). — Déclarations (1518-1585) des terres de la cense (p. 1-5). — Procès-verbaux de visite et réparations (1562-1683, p. 1-24). — Pièces concernant la régie de la ferme, lettres au sujet des baux et des redevances (1632-1716, p. 25-34). — Baux (1647-1780) de cette ferme à Jean Du Mont, Louis Blin, la famille Hocquet (p. 35-19).

H. 1260. (Liasse.) — 127 pièces dont 1 plan; 3 parchemin, 124 papier, 1 seceau.

1349-1782. — *Athies* (suite). — Réparations du pont qui conduit au moulin, accords au sujet des frais d'entretien (1574-1719, p. 1-9). — Procès (1756-1760) entre l'Abbaye et les villages d'Athies et de Feuchy au sujet de la propriété des marais; l'Abbaye soutient que les habitants n'y ont d'autre droit que de faire paître leurs troupeaux et couper l'herbe à la faucille, les habitants veulent avoir le droit de tourber; — pièces produites; sentence du Parlement (18 juillet 1349) rendue contre les arbalétriers d'Arras qui avaient commis des déprédations dans ses marais, l'Abbaye est déclarée en possession des marais d'Athies; plan (1756) des marais d'Athies et Feuchy, etc. (p. 10-46). — Moulins. Rentes de 4 rasières de blé payées au seigneur de Fampoux pour les « cliens » (1351-1640). — Information criminelle (1558) pour rupture des « ventailles ». — Adjudication (1678) au sieur Coquidé de la place où se trouvait autrefois deux moulins à l'eau, à charge par lui de reconstruire ces deux moulins, l'un pour le blé, l'autre à l'huile; — bail emphytéotique (1783) des deux moulins au sieur Gonsse. — Plaintes pour non

payements des baux du moulin à drap d'Athies contre Vassin Sarrazin, tisserand (1556), Antoine Sénéchal, aussi tisserand (1586). — Baux du moulin à l'huile à Joseph Lallart, échevin d'Arras (1738-1747; demoiselles Julie et Marie-Claire Lallart (1760-1770); Henri-Bruno Lallart (1778); Louis Mercier (1780); visites et travaux de réparations de ce moulin (1738-1782). — Mémoire historique sur les moulins d'Athies et pièces de procédure (1606-1713) fournies par l'Abbaye pour prouver son droit de propriété sur 79 verges longeant le canal. — Baux du moulin à blé à la famille Hocquet (1748-1779) et au sieur Antoine Patoux (1780, p. 47-127).

H. 1261. (Liasse.) — 22 pièces dont 3 plans; 3 parchemin, 16 papier.

1429-1780. — *Athies* (suite). — Baux et arrendements de quelques pièces de terre. Principaux fermiers: Bertrand Wadin (1429); Jean Dupire (1518); Augustin Lardier (1523); Claude Crépel (1780). — Plan (1614) du village et terroir d'Athies, par Claude de Houpy. — Plan et carte figurative (1711) du village et terroir, par J. Letiere. — Plan (1772) du « village, terre, seigneurie et dîmerie » par Candelier et Roussel.

H. 1262. (Liasse.) — 84 pièces; 4 parchemin, 80 papier.

1533-1782. — *Bailleul-sire-Bertoult*. (Ancienne cote N^o). — Frais de mesurage et bornage du territoire de Bailleul (1736, p. 1-3). — Renouvellements de loi échevinale (1533-1587, p. 1-6). — Lettre de sire Vaast Dubois, curé de Bailleul (1580), au sujet de sa prétention de se faire donner par le fermier de Saint-Vaast le vin des communions, la paille à épandre dans l'église et un repas le jour des « nataux ». — Procès au Conseil d'Artois (1677-1678) contre Antoine Rubin, curé, au sujet de sa portion congrue. — Quittances (1735-1743) du curé Nassé, pour sa portion. — Déclaration (1630) des biens et revenus de la cure. — Réparations du chœur (1601-1736). — Procès (1680) pour obliger la communauté de Bailleul à reconstruire la nef de leur église en même temps que l'Abbaye ferait réédifier le chœur. — Sentence rendue au siège de Saint-Vaast (7 juillet 1684) condamnant la communauté de Bailleul à payer au sieur De La Haye, charpentier, les frais de réfection de leur église. — Copie par le curé Campagne de l'apostille au procès-verbal de visite de son église (1782) par l'évêque De Conzié, ordonnant de remplacer certains objets de mobilier (p. 7-75). — Déclarations des biens de la chapelle Sainte-Élisabeth de Vaudrifon-

taine situés sur le terroir de Bailleul, collation à cette chapelle et pièces diverses la concernant (1630-1723, p. 76-81).

H. 1263. (Liasse.) — 88 pièces : 11 parchemin, 77 papier, 9 sceaux.

1245-1753. — *Bailleul-sire-Bertoull* (suite). — Copies de la chartre de coutumes de Bailleul donnée (août 1245 par Bertoull et Bernard, de Bailleul, chevaliers (p. 1-17). — Sentence arbitrale rendue (31 mai 1392) par Pierre De Latre, bailli d'Arras, Bapaume, Avesnes et Aubigny, entre l'Abbaye, Maclain de Bailleul et Jean du Poncel, seigneurs de *Bailleul messire Bertoull* d'une part et l'hôpital St-Jean-en-L'Estrée d'Arras, au sujet de la justice que ce dernier revendiquait sur ses terres. Le jugement déboute l'hôpital et déclare en outre que les officiers de la Gouvernance d'Arras n'ont aucune juridiction à Bailleul (p. 8-9). — Enquête (1542) sur ces points de droit, auprès d'avocats ; — différence entre les héritages tenus de l'échevinage, ceux tenus en fief et ceux tenus en coterie, nature des servantes ; mémoire produit à la requête de Henry de Mestralz, héritier de la seigneurie de Bailleul. — Attestations d'habitants de Bailleul (1570 et 1582), sur interrogatoire que leur fait Messire François d'Ongnies, seigneur du dit lieu, que la justice a toujours appartenu aux seigneurs de Bailleul, Pierre du Ponchel, puis Guillaume, et que l'abbaye de Saint-Vaast n'a en ce lieu aucune juridiction. — François de Patie, écuyer, demeurant à Bailleul, déclare (12 avril 1580) par devant les bailli et hommes de fief de l'Abbaye qu'il n'a voulu préjudicier en rien aux droits de justice de Saint-Vaast en faisant enterrer un cadavre trouvé sur le territoire, il n'a agi ainsi « que par pitié et œuvre de miséricorde ». — Accord (1581) entre l'Abbaye et l'héritier d'Alexandre Le Blancq, le sieur de Bailleul est déclaré le vassal de Saint-Vaast, mais il a la justice haute moyenne et basse en ses domaines. — Arrêt du Conseil de Malines (12 nov. 1605) mettant à néant le précédent accord et « remettant les parties en tout tel droit, possession, action et défense qu'ils avoient respectivement paravant, et cessant iceluy appointment » ; Saint-Vaast est regardé comme ayant toute justice à Bailleul. — Accord entre l'Abbaye et Messire François d'Ongnies, sieur de Beaurepaire, au sujet des droits de la seigneurie de Bailleul, en partie, qu'il vient d'acquérir. — Enquêtes et attestations (1587-1588) pour et contre l'Abbaye au sujet de sa seigneurie et de ses droits de prééminence. — Transaction (1611) entre Alexandre Le

Blancq et sa mère et ses frères et sœurs, il leur accorde le fief dit « la Bassecourt d'en bas » et des terres, qui seront dépendants de sa seigneurie vicomtière — Procès soulevé par l'Abbaye (1611-1629) réclamant des droits seigneuriaux au sujet de cette transaction (p. 10-42). — Mandement royal (1630) autorisant Alexandre Le Blancq, chevalier, seigneur de Bailleul et Charles Le Blancq, écuyer, sieur de Quiquencourt, à faire appel au Conseil d'Artois du jugement rendu contre eux par les hommes de fief de Saint-Vaast. — Attestations (1663) que les droits honorifiques dans l'église ont été rendus par les anciens curés de la paroisse, Vaast Dubois, Michel Sébert, Grégoire Vendeville, à Alexandre Le Blancq, seigneur du lieu, et à la dame d'Assignies qui lui succède. — Mandement royal au Conseil d'Artois (28 nov. 1686) de faire savoir « par publications es-prones des grandes messes, cry public et par affiches » à tous vassaux et tenanciers, qu'ils doivent rendre foi et hommage aux religieux de Saint-Vaast, seigneurs hauts justiciers de Bailleul et non à la dame d'Assignies qui n'a que quelques fiefs mouvants de l'Abbaye (p. 43-76). — Mémoires pour prouver les droits de seigneurie de Saint-Vaast à l'encontre de la famille d'Assignies (1700-1753) ; pièces produites ; mémoire sur la noblesse de la famille de Bertoull ; condamnations des officiers seigneuriaux qui ont induement instrumenté, etc. (p. 77-88).

H. 1264. (Liasse.) — 51 pièces : 7 parchemin, 44 papier.

1695-1696. — *Bailleul-sire-Bertoull* (suite). — Saisie opérée par le fermier de Saint-Vaast chez un particulier et procès soulevé par celui-ci (1695), prétendant que le fermier n'est point qualifié officier de justice pour opérer une saisie ; la dame d'Assignies prend le parti dudit particulier.

H. 1265. (Liasse.) — 68 pièces : 7 parchemin, 61 papier.

1528-1715. — *Bailleul-sire-Bertoull* (suite). — Procès entre l'Abbaye et le chapitre Saint-Pierre de Lille (1602-1609) au sujet de la mouvance de 3 menc. de terre (p. 1-16). — Procès (1695) contre le sieur Mayoul au sujet des mouvances qu'il prétendait sur un fief appartenant à sa femme (p. 17-27). — Sentence rendue au Conseil d'Artois (8 avril 1701) qui adjuge à l'Abbaye la mouvance de 2 pièces de terre appartenant à Nicolas Boutart (p. 28). — Débat entre l'Abbaye et la dame d'Assignies (1701) au sujet de la mouvance sur

une pièce de terre; pièces produites, extraits des registres des rentes foraines (1528-1700). — Autre procès (1715) pour la mouvance du « Jardin Wagré » p. 29-68).

H. 1266. (Liasse.) — 89 pièces : 25 parchemin, 64 papier.

1505-1760. — *Bailleur-sire-Bertoull* (suite). — Confiscation (1145) des biens du sieur Bracquel par les religieux de Saint-Vaast en vertu de leurs droits de haute justice (p. 1-7). — Mise de fail (1505) sur les biens de Pierre de Meurchin, sieur de Bailleur pour la garantie d'une rente de 100 l. p. 8-13). — Saisie seigneuriale (1575) du fief dit « la seconde baronnie » et de trois autres fiefs appartenant à Alexandre Le Blancq, pour défaut d'hommage de vassal (p. 11-30). — Saisie (1685) des biens d'Étienne Fauvel, et procès relatif à cette saisie. — Saisie (juin 1670) de la seigneurie de Quiquencourt; — autres de diverses pièces de terres (1732-1760, p. 31-89).

H. 1267. (Liasse.) — 82 pièces : 8 parchemin, 74 papier.

1581-1772. — *Bailleur-sire-Bertoull* (suite). — Poursuites (1581-1713) contre les échevins qui ont donné des saisines d'héritages tenus de l'Abbaye. — Étienne Delahaye, lieutenant de l'Abbaye à Bailleur, fait attestation (1590) que l'Abbaye possède à Bailleur la justice haute, moyenne et basse. — Reconnaissances (1613-1713) des droits de seigneurie de l'Abbaye. — Informations de police (1541-1518) au sujet d'homicides (p. 1-13). — Enquête (1696-1697) par les officiers du siège de Saint-Vaast sur le fait du sieur d'Assignies qui a maltraité le fermier de l'Abbaye (p. 11-27). — Procès (1713) pour délit de chasse (p. 28-37). — Poursuites (1619) contre des individus qui ont coupé de l'herbe dans un champ. — Plaintes contre plusieurs particuliers de Farbus (1750) qui ont fait paître leurs vaches dans une pièce de sainfoin appartenant à la ferme. — Sentence du siège de Saint-Vaast (1772) contre un particulier pour emprise de terrain (p. 38-82).

H. 1268. (Liasse.) — 9 pièces : 3 parchemin, 6 papier.

1587-1784. — *Bailleur-sire-Bertoull* (suite). — Attestations (1587) au sujet des biens et des droits que possède l'Abbaye à Bailleur-sire-Bertoull (p. 1-3). — Déclaration des pièces de terre tenues en fief de l'Abbaye par le sieur Routart. — Dénombrements fournis (1767-

1784) par divers particuliers (p. 4-8). — Déclaration (1773) des terres appartenant à la Trésorerie (p. 9).

H. 1269. (Registre.) — In-folio; 328 feuillets, papier.

1425-1747. — *Bailleur-sire-Bertoull* (suite). — Dénombrements servis à l'Abbaye. Principaux noms cités : Georges de Beaumont (avril 1425); — Nicolas Palette, avocat au Parlement de Paris (20 juillet 1689); — Michel Haudouart, sieur du Sarl, échevin de Baupaume (20 mars 1691); — Isabelle Defourmestaux, veuve de M^e François Maïoul (21 juillet 1701); — Jacques Taffin, marguillier, au nom de l'église de Bailleur (17 mars 1730); — Simon de Bérenger, commissaire d'artillerie à Douai (7 nov. 1733); — D^{ne} Madeleine, fille de Jean Fouquier, sieur de Clamas (10 juin 1709); — Charlotte Bochart de Champigny, abbesse d'Étrun (22 oct. 1742); — dame Anne Bouquet, veuve de messire Yves-Guislain Quarré, seigneur du Repaire, Wandelicourt, Lespault, Hautecolte, Chelers (28 fév. 1713); — J.-J. Bauduin Le Flou, seigneur du Maisnil, Roclaincourt, Riencourt (4 juillet 1743); — André Honoré, marquis de Monchy, seigneur de Willerval, Baratte, Frévillers, Hamel, Valhuon en partie (24 juillet 1713); — Le Cartier, seigneur du Mez, Étrée-Cauchie et autres lieux (1 oct. 1713); — François Du Preel, curé de Saint-Laurent-les-Arras et Louis Debuire, curé de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés (9 mai 1744); — Louis Florent De Lannoy, écuyer, sieur de Villers (15 janv. 1715); — Emmanuel Loreille, prêtre, ancien curé de Gaigny, clerc de la chapelle de M^{me} la Dauphine, chapelain de la chapelle Sainte-Élisabeth de Vaudrfontaine (26 fév. 1745); — Jean Le François, écuyer, avocat au Conseil d'Artois (6 mai 1745); — Bruneau, lieutenant de Farbus (1747).

H. 1270. (Registre.) — In-folio; 201 feuillets, papier.

1652-1700. — *Bailleur-sire-Bertoull* (suite). — Dénombrements servis à l'Abbaye.

H. 1271. (Registre.) — In-folio; 292 feuillets, papier.

1699-1728. — *Bailleur-sire-Bertoull* (suite). — Dénombrements servis à Saint-Vaast. Principaux noms cités : Nicolas Boulart, chapelain de la Pauvreté d'Arras; — Léonard Le François et Jean Le François, écuyers, frères (9 mars 1706); — Charles Tétart, écuyer, sieur du Mont-Saint-Éloy (3 août 1726).

II. 1272. (Registre.) — In-folio ; 217 feuillets, papier.

1715. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Déclaration générale de tous les manoirs et terres labourables du terroir, par cantons, renouvelée en même temps que la carte dressée en 1708.

II. 1273. (Registre.) — In-folio ; 262 feuillets, papier.

1725-1787. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Déclarations, aveux et dénombrements servis à l'Abbaye.

II. 1274. (Liasse.) — 125 pièces : 8 parchemin, 117 papier, 2 sceaux.

1567-1720. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Extraits des registres (1522-1587) relatifs aux reliefs et droits seigneuriaux (p. 1-7). — Décomptes de droits seigneuriaux à payer, réclamations, demandes en réductions (1567-1701) par divers particuliers de Bailleul (p. 8-99). — Droits seigneuriaux (1599-1720) de lods et ventes (p. 100-112). — Les curé, lieutenant, marguilliers de Willerval reconnaissant (5 janv. 1521) que l'Abbaye a amorti leurs possessions sur Bailleul à charge de certains droits seigneuriaux. — Sentence (1585) au profit de l'Abbaye contre les commis de la Pauvreté d'Arras, adjugeant à celle-là certaines pièces de terre données à la Pauvreté par Jean Lheureux et saisies par Saint-Vaast pour défaut des droits seigneuriaux. — Reconnaissance (1586) par plusieurs échevins de Bailleul que les droits de forage et d'afforage à Bailleul appartiennent à l'Abbaye. — État des manoirs plantés qui sont tenus de l'Abbaye (p. 113-125).

II. 1275. (Registre.) — In-folio ; 251 feuillets, papier.

1509-1569. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Recueil des recettes pour droits seigneuriaux et reliefs.

II. 1276. (Liasse.) — 82 pièces : 16 parchemin, 66 papier, 5 sceaux.

1314-1769. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Transport (sept. 1311) par Robert Cossel et Marole Li Normande sa femme « de tout le droit, l'action et le cause » qu'ils ont sur 4 mene, et 5 quart, de terre d'alleux au terroir de Bailleul et appartenant à la maladrerie de Saint-Nicolas-en-Méaulens. — Sentences (1519-1602) condamnant des particuliers qui n'ont pas payé leurs rentes. — Accord (1537) entre l'Abbaye et Guillaume Le Blanc, sieur de Houchin, pour le rachat du « quint »

des terres de Bailleul-sire-Bertoult et Meurchin (p. 1-22). — Copie des lettres de vente (1544) du droit de douaire sur les terres de Bailleul et de Meurchin, vente faite à l'Abbaye par Guillaume Le Blancq — Arrêt (1^{er} juin 1596) contre Claude-Antoine de Mestrals, fils d'Anne de Viry, réclamant les arrérages dudit douaire et protestant contre la vente qui vient d'en être faite (p. 23-60). — Complaintes pour arrérages de rentes, requêtes de particuliers demandant des réductions, affichage des noms de ceux qui n'ont pas payé et sont menacés de poursuites (1429-1769) ; — avertissements imprimés (1735-1759) rappelant aux tenanciers le terme des rentes (p. 61-82). — Procès (oct. 1729) pour non payement du gaule (p. 83).

II. 1277. (Registre.) — In-folio ; 143 feuillets, papier.

1728-1729. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Compte des rentes foraines. Principaux noms cités : Alexandre-Charles d'Assigny, baron, fils de dame Marie-Françoise Le Blancq ; M^e Nicolas Boutard, prêtre ; Maïoul, procureur au Conseil d'Artois ; Wallerand François d'Iloves, écuyer, seigneur d'Hérigny, veuf de dame Isabelle du Grospré ; Le François, sieur du Fétel.

II. 1278. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1728-1738. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Cueilloir des rentes.

II. 1279. (Registre.) — In-folio ; 167 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Registre de même nature.

II. 1280. (Registre.) — In-folio ; 175 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Registre de même nature.

II. 1281. (Registre.) — In-folio ; 254 feuillets, papier.

1728. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Terrier des rentes.

II. 1282. (Liasse.) — 75 pièces : 8 parchemin, 67 papier, 1 sceau.

1526-1789. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Acceptation (1768) de Jean Laurent comme dîmeur

(p. 1-5). — Déclarations (1777-1789) de ceux qui refusent de payer la dime (p. 6-17). — Procès (1516) soutenu par l'Abbaye et Jean Gottran, curé de Bailleul, pour la perception de la dime de pommes, de navette et de sang (p. 18-30). — Procès (1700) pour dime de sang (p. 31-38). — Extraits des déclarations (1526-1589) de dime et terrage (p. 39-56). — Procès (1681-1682) au sujet de la dime sur quelques pièces de terre (p. 57-65). — Procès (1711) au sujet de la dime sur huit coupes de terre appartenant à l'hôpital Saint-Jean-en-Lestrée (p. 66-71). — Projet de transaction (1781) entre l'Abbaye et les habitants de Bailleul au sujet des dîmes prétendues « inusitées », comme celles de lin, colza, navette, pavot, ceillettes, etc., que l'on distingue des dîmes de droit qui sont celles de blé, de seigle et d'avoine (p. 75).

H. 1283. (Liasse.) — 79 pièces : 26 parchemin, 53 papier, 17 seaux.

1456-1638. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Complaintes, reconnaissances et amendes pour la perception de la dime.

H. 1284. (Liasse.) — 72 pièces, 17 parchemin, 55 papier

1653-1764. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Dossiers de même nature.

H. 1285. (Liasse.) — 85 pièces : 29 parchemin, 56 papier, 8 seaux.

1237-1775. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Bertoult de Bailleul, chevalier, donne à l'Abbaye (oct. 1237) un droit de terrage et les reliefs sur cinq mencaudées en échange d'un manoir sur Hervain. — Jean de Bailleul, sire de Pietre, approuve (août 1282) la donation que Bertoult de Bailleul, « son laïon », a faite à l'Abbaye des droits dessus dits (p. 1-3). — Sentences et reconnaissances (1427-1703) pour droit de dime (p. 4-60). — Procédures (1676-1775) pour droit de terrage sur différentes pièces de terre (p. 61-85).

H. 1286. (Registre.) — In-folio ; 75 feuillets, papier.

1540. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Déclarations des héritages chargés de dime envers l'Abbaye. — Principaux occupants cités : sire Pierre de Meurchin, chevalier ; Gérard de la Buissière, échevin d'Arras ; Jean de Wingles ; sire Pierre de Habareq, gouverneur d'Arras ; les religieuses d'Étrun ; les héritiers de Raullin

de Saint-Quentin ; Jean Lois, curé de Farbus ; Simon de Monchy ; Jacques de Penin, procureur d'Arras.

H. 1287. (Registre.) — In-folio ; 72 feuillets, papier.

1580. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Déclaration des terres chargées de dime et terrage, faite par Jean Lefebvre, censier. — Principaux tenants : Alexandre Le Blancq, seigneur de Bailleul ; la chapelle Sainte-Élisabeth « derrière Arras » ; M^e Nicolas Oullrequin ; Laurent de Franqueville ; Guillaume de le Haye, seigneur de Quiquencourt ; « Monsieur Dorval » ; le curé de Willerval ; « Monsieur de Germiny », à cause de sa femme ; — M^e Maurice Lescourcheur.

H. 1288. (Registre.) — In-folio ; 95 feuillets, papier.

1694. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Déclaration des terres chargées de dime.

H. 1289. (Liasse.) — 102 pièces : 19 parchemin, 92 papier.

1299-1747. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Bernard de Bailleul, fils de Florent de Bailleul, chevalier, fait remise (juin 1299) aux religieux de Saint-Vaast du droit de corvées qu'il possédait sur leur cense (p. 1). — Procès-verbaux des visites de la ferme (1591-1688) ; — travaux aux bâtiments, quittances d'ouvriers (1606-1747, p. 2-53). — Baux (1514-1780) de la cense et de ses terres, des droits de dime et de terrage (p. 54-93). — Pièces (1537-1737) concernant la régie de la ferme : conditions du bail de la cense nommée « La Bassecourt » ; — déclaration de ceux qui ont dépeupillé en 1713 sur le terroir de Bailleul (p. 94-102).

H. 1290. (Liasse.) — 47 pièces dont 5 plans : 29 parchemin, 27 papier, 2 seaux.

1271-1775. — *Bailleul-sire-Bertoult* (suite). — Vente (mars 1271, n. s.) par Florent de Bailleul, écuyer, de 60 menc. de terres situées aux lieux dits Waumesart, Retonlieu, Pouchincamp, Gofele. — Lettres de Pierre, dit « Li Oribles », chevalier, sire de Boves, reconnaissant (août 1300) qu'il a vendu à l'Abbaye 84 menc. de blé et 84 chapons de rente. — Vente (3 juillet 1320) par l'Abbaye, à Jean de Chérisy, de 21 menc. de terre de fief. — Vente (1438) à l'Abbaye, par Vincent Longuet, de 9 menc. de terre. — Copie des lettres de vente (1541) des terres de Meurchin et de Bailleul faites par Guillaume Le Blancq à l'Abbaye

[p. 1-8]. — Arrentement de terres 1397 à Pierre Clabaut. — Baux 1510-1707 du petit marché de la Trésorerie, consistant en 28 manc. de terres et en un droit de terrage sur 11 manc. et une boistelée [p. 9-29]. — Arrentement (1725) de deux pièces de terre où l'on va construire un moulin à vent [p. 30]. — Répertoire d'une carte des tènements de la baronnie de Bailleul. — Plans 1708 et 1734 de deux champs. — Plans et répertoires du village et du terroir (1656); — par Demiaul (1741); — par Candetier et Roussel (1775, p. 31-47).

II. 1291. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1175-1778. — *Avesnes-les-Bapaume, Bapaume, Saint-Aubin, Tilloy* (ancienne cote O³). — Compte (1552) de l'église paroissiale d'Avesnes-les-Bapaume. — Déclarations des terres (1713-1715), appartenant à cette église. — Re bail (1663) des terres de l'église. — Déclaration (xviii^e siècle) des terres appartenant à la cure [p. 1-12]. — L'Abbaye s'oppose (1628) à l'augmentation de la portion congrue du curé qui succédera à Wasson, curé interdit à la suite de l'homicide par lui perpétré sur son clerc. — Procès (1713) entre les décimateurs et le curé sur option de portion congrue. — Lettres du prieur de Libons-en-Santerre (1713-1714), codécimateur d'Avesnes avec Saint-Vaast, au sujet du procès qu'il a à soutenir contre Gautier, curé, pour sa portion congrue. — Procédures nouvelles (1722) sur le même fait. — Charlet, curé, déclare (nov. 1769) faire option de la portion congrue de 500 l. [p. 13-30]. — « Déclaration (1795) des registres et cartulaires de la terre et seigneurie d'Avesnes-Lez-Bappaumes », appartenant à noble et puissant seigneur Lancelot de Pronville, écuyer, seigneur de « Beallecourt et Frohons ».... « Primes : Le chief lieu et hostel seigneurial nommé La Motte ». Principaux tenanciers : sire Jean de Villers, prêtre; l'abbaye d'Avesnes-les-Bapaume; la demoiselle de Bancourt; la veuve Frémin de Hauteville; l'hôpital de Bapaume; Gigouffre de Cagny « dist Testu »; Jean de Boisieux; « N. Dame des Cloques » de Bapaume. — Cueilloir des terrages dus au seigneur d'Avesnes. — Dénombrement (s. d.) fourni par Pierre Assel, écuyer, licencié ès-lois, sieur de Naves et d'Avesnes, conseiller de l'empereur pour sa seigneurie, tenue de Saint-Vaast, qu'il a acquise de Jean de Pronville. — Lettres d'amortissement (1550) de ladite seigneurie aux religieuses d'Avesnes, qui en sont devenues acquéreurs; — dénombrement fourni par Madeleine de Warluzel. — Permission (1575) donnée audit

couvent de vendre ses biens situés sur les frontières de France [p. 31-44]. — Copie de l'accord (1175) entre l'abbaye Saint-Vaast, Asson de Ervillers et Jean, curé, pour les dîmes d'Avesnes-les-Bapaume, tenues en fief de l'abbaye: Asson les vend audit Jean, qui en fait donation à l'abbaye. — Déclarations (1671-1778) des terres qui doivent dîme. — Baux (1753-1778) des droits de dîme [p. 45-66].

II. 1292. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1591-1609. — *Avesnes-les-Bapaume* (suite). — Procès contre les religieuses d'Avesnes au sujet des réparations du chœur.

II. 1293. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1500-1777. — *Bapaume*. — Attestation (xv^e siècle) sur le tonlieu. — Quittances (1529-1599) de la redevance annuelle « d'une paire de chausses d'escarlatte », payée par l'abbaye pour le rachat du droit de péage à Bapaume. — Procès (1612 et 1675) contre le fermier du péage qui a saisi du vin venant d'Angicourt à destination de l'abbaye, bien que les droits fussent acquittés; — arrêt du Parlement (16 mars 1785) pour la portion congrue du vicaire [p. 1-42]. — *Saint-Aubin-les-Bapaume*. Accord (1657) entre les abbayes de Saint-Vaast et de Saint-Nicolas-au-Bois au sujet d'une rente de 18 manc. de grain à cueillir dans ce village par Saint-Vaast [p. 43-44]. — *Tilloy-les-Bapaume*. Dénombrement (1500) d'un fief et noble tènement sis à Tilloy, par Adrien le Bourgne à l'archiduc d'Autriche, à cause de son château de Bapaume. — Procès (1692) contre le prince d'Isenghien sur la mouvance de 9 mesures de terre. — Consultation au sujet du droit de terrage de Tilloy, appartenant par indivis aux abbayes de Saint-Vaast et du Mont-Saint-Quentin et à la dame de Tilloy. — Baux (1760-1777) de pièces de terre sur Tilloy [p. 45-58].

II. 1294. (Liasse.) — 41 pièces; 2 parchemin, 39 papier.

1448-1786. — *Bauvin et Provin* (ancienne cote Pa³). — Copie des coutumes de Bauvin rédigées en 1507. — Défense faite (11 mai 1614) au mayeur L. Mahette de sceller à l'avenir les commissions. — Procès (1614) contre du Brœucq, sieur d'Estèves, mayeur, au sujet des droits de haute justice, de secl, etc. — Le greffier de Berelau avise l'abbaye (6 avril 1617) de la

prochaine adjudication de la mairie de Bauvin. — Renouvellements de la loi; révocations d'échevins (1676-1710, p. 1-11). — Avis (1602-1617) des taxes à payer par la Communauté, donnés par les États de la châtellenie de Lille. — Extrait des assiettes des tailles et xx^e à payer en 1786 (p. 12-19). — Amende (1418) pour emprise sur les marais. — Vente (18 juin 1538) par les communalés de Bauvin et de Provin du droit d'herbage dans leurs marais, moyennant 552 l. — Vente 1581 de portions de marais. — Sentence arbitrale (1591) entre Bauvin et Meurchin, au sujet des marais. — Requêtes présentées au grand prieur de Saint-Vaast (1700; l'une, par les gens de loi de Bauvin pour obtenir la permission d'affermier une partie du marais; l'autre, par des gens du même lieu, habitant dans une enclave de Provin, pour faire révoquer cette permission. — Projet (1712) de division du marais commun avec Meurchin. — Pouvoir (20 avril 1719) donné par la Communauté pour emprunter sur les revenus des marais 8 à 9,000 livres pour l'achèvement de l'église et la réfection d'une cloche. — Tourbage des marais 1752. — Demande des comptes (1755) des terres défrichées. — Projet de partage des marais (1778) entre Bauvin et Provin. — Adjudications en arrentement (22 mai 1780) de la portion de marais réservé pour paiement des dettes. — Adjudication (10 sept. 1781) des ponts et fossés du tiers du seigneur. — Factum (1693) pour Anneullin contre Bauvin, concernant le droit de pâturage prétendu par cette dernière communauté, produit au xviii^e siècle par Bauvin (p. 20-41).

H. 1295. (Liasse.) — 139 pièces : 3 parchemin, 136 papier.

1434-1777. — *Bauvin et Provin* (suite). — Jugement du bailli d'Amiens (18 janv. 1434), maintenant les religieux de Saint-Vaast dans leurs droits sur Bauvin et condamnant un particulier qui a charrié des « waldes » sans payer le tonlieu. — Sentence rendue (1^{er} mai 1440), par Jacques de Beauvoir, écuyer, sieur de Beaurains-les-Arras, lieutenant général du bailli d'Amiens, confirmant l'Abbaye dans ses droits de justice à Bauvin à l'encontre des officiers de Phalempin. — Sentence rendue (26 mars 1418 par Martin de Trinquehem, prévôt de Beauquesne, maintenant l'Abbaye dans ses droits de seigneurie sur le village et le marais. — Sentence du Conseil d'Artois (1538) reconnaissant les mêmes droits. — Attestation (12 fév. 1687) par des habitants de Bauvin que la justice a toujours été exercée à Provin par les bailli, officiers et échevins

dudit Provin établis là par Saint-Vaast. — Remontrances du procureur fiscal au siège supérieur de Saint-Vaast 1710 pour qu'il soit fait défense aux officiers du bailliage de Lille d'exercer la justice et la police à Bauvin. — Procès 1713 contre les gens de loi de Bauvin qui se sont pourvus en première instance au Conseil d'Artois. — Requêtes des religieux de Saint-Vaast à l'Intendant de Lille (1755) au sujet de ses ordonnances des 25 janvier et 16 février 1755 concernant l'exercice de la justice à Bauvin, qu'exerçait indument le sieur de la Riandrie. — Arrêt du Parlement de Flandre (7 juin 1755) défendant au sieur Delecourt, de Bauvin, de s'aider d'un arrêt rendu en sa faveur au Parlement de Paris et de plaider ailleurs que devant la châtellenie de Lille. — Arrêt du Conseil d'État (1^{er} déc. 1777) rendu en faveur de plusieurs échevins de Bauvin qui avaient été emprisonnés sur l'ordre de l'Abbaye : ils seront élargis et l'Abbaye condamnée à 3,000 livres de dommages-intérêts envers chacun des plaignants. — Exploits de justice criminelle (1589-1724, p. 1-32). — Enquête (1691) pour découvrir l'homicide commis sur la personne du nommé Sion, de Bauvin (p. 33-43). — Mises de fail sur plusieurs héritages (1724-1731), pièce jointe : vente (1516) du fief « la Motte Bassecourt ». — Procès (1610-1689) au sujet de la saisie seigneuriale d'un cent et demi de terre. — Procédure (1673) pour la liquidation de la succession du curé de la paroisse, M^r Robert Dufour. — Procès par appel au siège de Saint-Vaast (1686-1687) au sujet de la saisie seigneuriale de 7 quartiers de terre. — Procès-verbaux (1710-1739) de levées de cadavres. — Requête du procureur fiscal 1719 relative à la police du glanage. — Procès (1765-1766) contre divers particuliers pour emprises de terrains près du marais (p. 44-139).

H. 1295. (Liasse.) — 62 pièces : 3 parchemin, 59 papier.

1573-1748. — *Bauvin* (suite). — Comptes de l'église (1574-1581). — Réparations (1687-1711) au presbytère. — Procès-verbal (1618) de visite du chœur par Antoine Géry, grand prévôt. — Requête des habitants de Bauvin (1738) pour obtenir de l'Abbaye l'autorisation de démolir le chœur de leur église, dont la reconstruction incombera à Saint-Vaast, comme décimateur, en même temps que le corps de l'église qu'ils ont l'intention de réédifier plus grande. — Quittance pour l'achat d'un graduel (1589). — Requête à Saint-Vaast de Jean Merchier, pasteur de Bauvin-Provin (1628), pour obtenir des ornements et du linge d'autel.

— Quittances (1705-1723) des sommes payées par Adam, curé du lieu, pour missel, chasubles, devantures d'autel, etc. (p. 1-18). — Quittances (1573-1765) de la portion congrue des curés Doresmieulx, Picquet, Adam, Hellincq (p. 19-34). — Procès 1685 entre l'Abbaye et M^e Doresmieulx, curé de Bauvin-Provin, au sujet de sa portion congrue (p. 35-60). — Accord 1687 entre l'Abbaye et M^e Picquet, curé de Bauvin, réglant le payement de cette portion (p. 61-62).

H. 1297. (Liasse.) — 24 pièces : 1 parchemin, 23 papier.

1429-1776. — *Bauvin* (suite). — Déclaration des rentes que Saint-Vaast cueille à Bauvin ; modérations de rentes (1674-1691, p. 1-4). — Dénombrements de Pierre d'Auby, maire de Bauvin (15 avril 1429) ; — d'Amaury d'Aubigny (1434) ; — Jacques Rouzée, sieur de l'Argonne (1534) ; — Jacques Bruecq, bourgeois de Bruges (1565) ; — la fille de Nicolas Legrand, conseiller pensionnaire de la ville de Lille (1700), pour le fief de la Mairie. — Dénombrement du fief de Lassus par Jean Le Boucq, écuyer (1432) ; — Pierre Le Boucq, dit de Carnin (1632). — Dénombrement (1^{er} juillet 1613) du fief « La Sahurel » par Jean du Breucq. — Autres dénombremens (1611-1776) de quelques pièces de terre (p. 5-24).

H. 1298. (Registre.) — In-folio ; 222 feuillets, papier.

XVI^e siècle-1687. — *Bauvin* (suite). — Déclarations des terres qui doivent rentes et droit de « soieslez » envers l'Abbaye.

H. 1299. (Registre.) — In-folio ; 167 feuillets, papier.

1690. — *Bauvin* (suite). — Cucilloir des rentes.

H. 1300. (Registre.) — In-folio ; 150 feuillets, papier.

XVII^e siècle. — *Bauvin* (suite). — Registre de même nature et table générale pour tous ces cucilloirs.

H. 1301. (Liasse.) — 44 pièces : 23 parchemin, 21 papier.

1628-1752. — *Bauvin* (suite). — Attestation (1636) que la dime de Bauvin-Provin appartient à l'Abbaye. — Bail (1752) des droits de dime (p. 1-7). — Complaintes et reconnaissances (1511-1606) pour le droit de « soiestés » ; transport (1626) de ce droit par le sieur de Labre, fermier, qui l'avait en bail, à un autre parti-

culier. — Saisies seigneuriales (1628-1690) pour défaut de payement de rentes (p. 8-43). — Sentences (1664-1716) au sujet du droit d'afforage (p. 42-44).

H. 1302. (Registre.) — In-folio ; 272 feuillets, papier.

1528-1624. — *Bauvin* (suite). — Déclarations des terres appartenant à la cense, ainsi que celles chargées de dime, terrage, « soiestés » et autres droits.

H. 1303. (Registre.) — In-folio ; 34 feuillets, papier.

1685. — *Bauvin* (suite). — Déclaration des dimes.

H. 1304. (Liasse.) — 155 pièces : 12 parchemin, 143 papier.

1571-1783. — *Bauvin* (suite). — Procès-verbaux de visite de la ferme et devis des travaux à y effectuer (1573-1680, p. 1-16). — Baux (1571-1783) de la ferme, de la dime, du droit de terrage, des « soiestés » et de divers lots de terres labourables ; principaux fermiers : Philippe Potteau, Jean Crespiou, Antoine de Labre, Guillaume Sion (p. 17-69). — Pièces concernant la régie de la ferme : demande de modération de l'arrentement (1640) par André de Labre qui a eu à souffrir de la guerre ; décompte des rendages dus par le fermier en 1671-1672 ; — procès-verbal (1677) des perles subies par le fermier Jean Crespeau, par le fait du mauvais temps ; — transaction (1706) entre les fermiers Jean de la Court et Guillaume Sion au sujet du marché des terres (p. 70-99). — Procès (1775) contre plusieurs particuliers qui ont dégradé les fossés de la ferme en labourant dans le marais voisin (p. 100-101). — Quittances (1531-1763) du droit de travers dû par l'Abbaye pour sa ferme de Bauvin au seigneur de Pont-à-Vendin. — Sentence (1548) et procès (1734) pour ce droit (p. 102-117). — Quittances (1761-1763) de 15 rasiers et 3 havots d'avoine de la rente payée à l'évêque de Tournai (p. 118-119). — Baux (1509-1616) du moulin de Bauvin (p. 120-135). — Requête de l'Abbaye au Conseil d'Artois (1700) pour obtenir le maintien du bac qu'un particulier a installé sur le marais (p. 136-137). — Transaction (1713) entre l'Abbaye et les habitants de Bauvin qui avaient méconnu le droit de planlis appartenant à Saint-Vaast en s'opposant à la levée d'un arbre vulgairement appelé « l'arbre Jacquot », tombé dans le marais (p. 138-142). — Poursuites contre un particulier (1709) pour délit de chasse. — Délit de pêche relevé (1775) contre Toussaint Marchand, de Bauvin (p. 143-155).

H. 1305. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1594-1785. — *Provin* (suite). — Lettres de divers particuliers (1614-1623) posant leur candidature à l'emploi de bailli : — Attestation que le fermier des dîmes remplit toujours les fonctions de bailli et qu'il est tenu à sa nomination de donner trois banquetts. — Plaintes (1679-1681) contre le bailli Pannier qui cumule les fonctions de greffier. — Certificat (1681) de quelques habitants de Provin, assemblés en la prévôté de Berclau, en faveur de Thobois, échevin. — Requête des gens de loi de Provin adressée (1682) au Conseil Souverain de Tournai pour protester contre l'élection d'un procureur d'office, d'un bailli et d'un greffier n'habitant pas le village (p. 1-23). — Bans du village de Provin (1591). — Avis de perception des redevances (1712-1785, p. 21-29). — Sentence du bailliage de Lille (1695) rendue sur appel des gens de loi de Provin et révoquant les lettres patentes en faveur du nommé Albora pour certaines terres vagues du marais. — Vente (1642) de deux cents de terre communale dont le produit sera employé à réparer les dégâts de la guerre et à acheter une cloche. — Requête des habitants (1739) au sujet des procès pour leur marais. — Procès-verbal de visite des marais (1739). — Partage des marais (1778) ; — adjudication (1780, des parts communales ; — mémoires (1784) au sujet de la juridiction que veut établir l'Abbaye sur les parts communales (p. 30-50).

H. 1306. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1456-1785. — *Provin* (suite). — Dénombrements du fief de la châtellenie de Lille comprenant entre autres biens les villages d'Anneuëllin, Bauvin et Mons-en-Pévèle, servis par : Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol et châtelain de Lille, au duc de Bourgogne (1456) ; — Marie de Luxembourg à l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne (1511) ; — Henri de Bourbon, duc de Vendôme, à Philippe, roi d'Espagne (1596) ; « Louis de Bourbon », roi de France, à Philippe, roi d'Espagne, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne (1620, p. 1-8). — Attestations (1681-1687) par des anciens échevins et notables de Provin que l'Abbaye a toujours fait exercer la justice en ce village par son bailli et ses échevins. — Sentence (1689) rendue à la Gouvernance de Lille déclarant bonne en droit l'enquête de justice faite par les officiers de Saint-Vaast et déboutant le bailli général du roi au domaine

de Phalempin de ses prétentions de diriger l'enquête (p. 9-13). — Plaids de justice (1661-1711) — Informations, enquêtes, faites par les baillis et échevins (1673-1679). — Plaintes (1680) de la part des officiers de justice contre ceux qui ont assisté à la reddition des comptes. — Procès criminel instruit (1709) par les échevins de Provin à la charge de Michel Montreuil pour homicide commis en la personne de Pierre Le Rouge (p. 14-63). — Signification à l'Abbaye (25 sept. 1776) de la mise de fait au profit des époux Alexandre Dubois, dits de Hoves, seigneurs Delprel. — Requête (1785) de Mortelèque contre un arrêt du siège de Saint-Vaast qui l'a condamné au paiement d'arrérages de rentes et arrêt du Parlement de Flandre annulant celui de l'Abbaye (p. 64-66). — Bans d'août (1715) publiés au nom de l'Abbaye (p. 67).

H. 1307. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1677-1778. — *Provin* (suite). — Requête des habitants de Provin (27 mars 1726) à l'Évêque de Tournai pour que celui-ci nomme un curé de Provin distinct de celui de Bauvin, et que Provin, jusqu'à ce jour succursale de Bauvin, devienne paroisse. — L'Abbaye de Saint-Vaast, décimatrice de ces deux villages, s'oppose à l'érection demandée. — Mémoires, enquêtes, pour chacune des parties (p. 1-44). — Lettre missive (2 fév. 1699) sur les dissensions qui existent entre les deux villages se disputant la résidence du clerc. — Nomination d'un clerc, à Provin (24 avril 1728). Réparations au chœur de l'église (1677) ; — nouvelles réparations nécessaires en 1753, procès à ce sujet avec l'Abbaye à la Gouvernance de Lille : pièces produites, procès-verbal de visite des bâtiments (14 août 1753) ; devis des travaux à effectuer, plans de l'église (p. 45-73). — Requête des habitants de Provin (1695) demandant au Grand Prieur de Saint-Vaast de leur nommer, comme chapelain, le sieur Garly, qu'ils s'engagent d'appointer et loger. — Carrelle, vicaire de Provin, demande (28 décembre 1778) une augmentation de sa portion congrue (p. 74-79). — Comptes (1716-1737) de la fabrique (p. 80-86). — Comptes (1716) de la Pauvrelé (p. 87).

H. 1308. (Registre.) — In-folio : 177 feuillets, papier.

1693-1730. — *Provin* (suite). — Terrier et cueilloir des rentes.

II. 1309. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1693-1696. — *Provin* (suite). — Procès au Conseil d'Artois entre l'Abbaye et le sieur de Carnin pour la mouvance de deux cents de terre appartenant à Denis Boffin, prétendue par ledit de Carnin à cause de son fief de Lassus.

II. 1310. (Liasse.) — 75 pièces : 30 parchemin, 45 papier.

1538-1785. — *Provin* (suite). — Procès (27 sept. 1538) entre l'Abbaye de Saint-Trond et J. d'Auby, de Provin, au sujet de la dime. — Procès (1585-1709) au sujet de la dime des colzats, œillettes, camomilles, etc. (p. 1-15). — Complaintes (1664) pour recouvrement des droits de dime (p. 16-71). — Procès (1767) des habitants contre Saint-Vaast pour droit de terrage. — Procès (1782-1785) contre le sieur Belamarre pour censives (p. 72-75).

II. 1311. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1537-1783 — *Provin* (suite). — Pièces concernant la régie de la ferme (1557-1760), demande de réduction de rendages, réparations, etc. (p. 1-5). — Attestations (24 juillet 1637) que la cense appartient à l'Abbaye. — Autorisation donnée (26 mars 1669) de bâtir un moulin (p. 6-8). — Baux (1537-1783) des droits de dime, terrage, rentes foncières et seigneuriales et de quelques pièces de terre (p. 9-31).

II. 1312. (Liasse.) — 113 pièces : 10 parchemin, 103 papier.

1351-1755. — *Mercatel* et *Beutraîns* (ancienne cote Q³). — L'Abbaye demande une indemnité aux États d'Artois (1730) pour l'emprise de terrain faite dans ses propriétés de Mercatel lors du tracé du chemin d'Arras à Bapaume (p. 1-1). — Reconnaissance (1446) que la haute justice dans le village de *Mes-le-Castel* appartient à l'Abbaye. — Information (1513) pour coups et blessures. — Procédure au criminel (1553 à la charge d'Antoine Batteur, qui a insulté le sergent de ce lieu. — Arrêt du Conseil d'Artois (1561) confirmant à l'Abbaye la seigneurie haute, moyenne et basse, à Mercatel : les habitants sont libres de faire moudre leurs grains à tel moulin que bon leur semble sans qu'ils soient banniers au moulin de Neuville-Vilasse, etc. — Procédures au criminel (1739), à la charge de Pierre François, pour blessures (p. 5-18). — Procès au Conseil

d'Artois (1671) contre le seigneur de Boisleux au sujet de la mouvance d'un fief. — Sentence du Conseil d'Artois (7 mars 1703) contre le seigneur de Neuville-Vilasse, messire Paul de Montmorency, qui avait planté des arbres sur les tènements de l'Abbaye (p. 19-26). — Complainte (1522) contre plusieurs particuliers qui ont abattu des arbres sur le flegart. — Procès au Conseil d'Artois (1731) entre les gens de loi et quelques particuliers au sujet d'un vol d'avoine. — Procédures (1742) contre des particuliers qui s'étaient mulinés pendant l'adjudication des biens de la Pauvreté. — Requêtes (1755) contre des particuliers qui ont ramassé « estuelles » sans permission. — Autorisations (1769) d'ériger des moulins (p. 27-55). — Publication des bans d'août (1652). — Procédures (1701) au sujet de la visite des fours et cheminées des maisons appartenant à l'Abbaye, faite par le seigneur de Neuville. — Certificat (1755) des lieutenant et échevins de Mercatel d'avoir assisté, sur réquisition du procureur d'office de Saint-Vaast, à la visite des fours, cheminées, puits, chemins dudit lieu. — Enfant trouvé dans la paroisse, tombant à la charge de l'Abbaye (1718, p. 56-59). — Saisies de quelques pièces de terre, vente après décès, actes de retrait féodal, mises de fait, etc. (1628-1749, p. 60-80). — Projet d'érection d'un bénéfice à Mercatel (3 mars 1351) par Jean, sire de Barbençon. — Présentation à la cure (1687). — Déclaration des revenus de la cure de Mercatel (1628). — Réparations du chœur et du clocher de l'église (1573-1700), visites, requêtes pour effectuer les travaux, devis, quittances d'ouvriers (p. 81-113).

II. 1313. (Liasse.) — 68 pièces : 2 parchemin, 66 papier.

XIV^e siècle-1788. — *Mercatel* (suite). — Extraits de dénombremments (xiv^e siècle) servis par Colart de Riencourt. — Déclaration des terres et rentes de Mercatel (xv^e siècle). — Dénombrement du fief de la Motte (18 sept. 1690) servi au Roi par le sieur Boistel, avocat. — Dénombrements (1751-1788) de différentes pièces de terre.

II. 1314. (Liasse.) — 94 pièces : 16 parchemin, 78 papier.

1383-1782. — *Mercatel* (suite). — Extrait collationné d'un dénombrement servi (25 juillet 1383) par l'Abbaye à la Chambre des Comptes des biens et fiefs qu'elle possède à Mercatel et pour lesquels elle perçoit les droits seigneuriaux. — Paiements et quittances de droits seigneuriaux (1573-1782, p. 1-18). — Autorisation

de débiter de la bière (1713) moyennant un droit d'afforage annuel de 5 livres (p. 19). — Partage (1170) des biens de Jacques Wallois, dont la plupart sont tenus de Saint-Vaast. — Rentes du fief de Josse de la Bourde, à Mercatel (1509). — Complaintes, saisies et reconnaissances pour rentes (1520-1748). — Procédure contre Jacques Creton (1613) pour non paiement de rentes. — Procès (1683) jugé en la salle abbatiale contre C. Fouquier sur saisie seigneuriale pour défaut de paiement de rentes et relief. — Affiches (1735-1759) pour le paiement des rentes, reliefs, droits seigneuriaux; service de dénombrement et aveux, etc. (p. 20-91).

H. 1315. (Registre.) — In-folio; 150 feuillets, papier.

1676 - 1765. — *Mercatel* (suite). — Cueilloir et terrier des rentes.

H. 1316. (Liasse.) — 101 pièces: 17 parchemin, 84 papier.

1447 - 1781. — *Mercatel* (suite). — Certificat (1568) de la publication dans le village de Mercatel du placard de Sa Majesté relatif aux dîmes. — Requête (1620) du dimeur pour obtenir un adjoint. — Extraits des déclarations de dime et de terrage (1573-1680). — Baux de la dime (1743-1781). — Complaintes, procès, reconnaissances au sujet des dîmes (1417-1733); enquête contre Daniel Guifroy (1568); — procès au Conseil d'Artois (1678) contre le dimeur de Beaurains et le chapitre d'Arras au sujet de la dime sur 1 mencaudées; — autre procès au Conseil d'Artois (1678) contre Daniel Tréhoul; — procès (1733) contre le chapitre d'Arras pour la dime sur une mesure de terre.

H. 1317. (Registre.) — In-folio; 328 feuillets, papier.

1423 - 1776. — *Mercatel* (suite). — Déclaration des dîmes et terrages.

H. 1318. (Liasse.) — 69 pièces: 15 parchemin, 54 papier.

1238 - 1783. — *Mercatel* (suite). — Régie de la ferme: quittance des centièmes (1569); — décompte des fermages (1586-1633); — poursuites (1703) contre le fermier qui n'a pas fumé ses terres (p. 1-14). — Rachat (avril 1238) par l'Abbaye d'une rente de 6 mesures d'avoine qu'elle devait annuellement à Elidis de Gavrelle, veuve de Vincent Busser, clerc. — Reconnaissance par l'Abbé (18^e siècle) que les terres de Saint-Vaast situées

sur le terroir de Mercatel sont chargées envers Albertine Leroux, dame des seigneuries de Boisieux-au-Mont et Boisieux-Saint-Mard, de 3 ras., 3 boiss., 34 d'avoine de rente (p. 15-16). — Baux et arrentement (1412-1783) de dîmes, terrages et 16 mencaudées de terre. — Extrait de la déclaration des fiefs tenus de la terre de Boisieux-au-Mont, appartenant au sieur de Beaufort, fourni dans un procès en 1713 pour obliger les tenants à renouveler leur arrentement (p. 17-69).

H. 1319. (Liasse.) — 49 pièces dont un plan: 3 parchemin, 46 papier.

1573 - 1762. — *Mercatel* (suite). — Répertoires de cartes (XVII^e siècle). — Plan (1691) des terres avoisinant le cimetière et l'église (p. 1-3). — *Beaurains*. Droits seigneuriaux de relief payés (30 janv. 1573) par Philippe Duchastel, chevalier, sieur de La Bourse, veuf de Marie de La Salle. — Paiement de droits seigneuriaux pour achat de terres par Jean Desfossés, mercier, à Marie de Mons, veuve Febvrier (1615); — contrats de vente de fiefs tenus de Saint-Vaast; saisies féodales; conflits de juridiction au sujet d'exploits induement faits par les sergents de la Gouvernance (1701); vente (1714) de 88 mesures et 3 quart. de terre sur Beaurains par Charles Preud'homme d'Hailly, écuyer, sieur « d'Effenes », Wavans, Fermont, etc. — Vente (1436) par Jean Sacquespée et Isabel Mansel, sa femme, d'un fief à Beaurains dont il donne le dénombrement à Guillaume de Croix, bailli de Beaurains, pour Jacques de Beauvoir; — dénombrement (1444) de la seigneurie de Beaurains par Jacques de Beauvoir; — autre (1515), par Marie de Beaufort, veuve de Robert du Bois, écuyer, sieur du Bois-Bernard et d'Oppy, pour le fief nommé « le poolir des aloes », tenu de Pierre de la Salle, S^{er} de Beaurains et de Terramaisnil; — autre, par Pierre de La Salle, époux de Marie Briois, pour la seigneurie de Beaurains en partie (vers 1520; — consultation (1789) sur la valeur du dénombrement servi à Saint-Vaast par l'abbé Boucquel, de Lagnicourt. — Répertoire de la carte de Beaurain (1762) par F. Quilliet, arpenteur, demeurant à Tangry, dressée à la requête de M. de Fief, seigneur de Beaurain (p. 1-48). — *Metz-en-Couture*. — Extraits de ventes (1781) de coupes de bois (p. 19).

H. 1320. (Liasse.) — 117 pièces: 8 parchemin, 109 papier.

1537 - 1780. — *Béhagnies, Petit-Villers, Sapignies* (Ancienne cote R³). — Copie de la déclaration

(1597) des terres labourables et autres revenus de la cure d'Ervillers et de son secours de Béhagnies, faite par Philippe de Beaufort, curé. — Visite [29 août 1721] des réparations du chœur. — Quittance [1723] de Jean-Baptiste Thibault, curé, du linge d'autel, de chapes et chasubles, livres de chœur fournis à son église de Béhagnies par l'Abbaye (p. 1-11). — Le Conseil d'Artois renvoie au siège de Saint-Vaast une affaire civile entre particuliers vers 1500. — Enquêtes [1579] pour procès criminels, injures, coups et blessures. — Allotissements [1601] que Saint-Vaast a seigneurie vicomtière dans la Grande Rue de Béhagnies. — Procès pardevant les officiers de Saint-Vaast [1651] au sujet de la vente par décret et de la distribution des deniers provenant d'un bien légué à l'église de Béhagnies; quittance de Charles Dufour, curé d'Ervillers et de Béhagnies, reconnaissant avoir touché la quote-part due à son église. — Procès devant les mêmes [1669] au sujet de la distribution des deniers provenant de la vente des biens de feu Théodore Thuillier. — Procès pour affaire semblable [1671] à la mort de Jean Couvreur, ancien lieutenant du lieu. — Usurpation de terres appartenant à l'Abbaye par Jean d'Hénin et procédures [1680] contre celui-ci et les curé et marguilliers de Béhagnies qui soutiennent son parti, refusant de se reconnaître justiciables de l'Abbaye. — Requête au Conseil d'Artois [1680] contre Jean Leclercq qui a ouvert un cabaret sans permission sur les propriétés de l'Abbaye. — Complainte de l'Abbaye [1700] contre G. Wattedel, sergent du baillage de Bapaume, qui a instrumenté à Béhagnies. — Saisies seigneuriales faites à la requête du sieur de Béhagnies (p. 5-79). — Antoine Le Sergent, de Béhagnies, reconnaît [1557] une rente de 5 l. 12 s. constituée en 1537. — Robert de Louverval, curé, réfugié à Cambrai, demande une modération de rentes [1585]; l'abbé, Jean Sarrazin, le tient quitte. — Demande de modération de rente [1603] par l'hôpital de Saint-Pierre, de Bapaume, qui doit six années d'arrérages à l'Abbaye pour une maison qu'il possède à Béhagnies. — Les habitants de Béhagnies demandent la remise de leurs redevances de rentes foncières [1609], ils se plaignent que la grêle leur ait fait perdre la presque totalité de leurs « vestes ». — Affiches [1735-1757] pour le paiement des rentes (p. 80-101). — Complaintes [1677] contre des particuliers de Favreuil qui n'ont pas payé la dime pour leurs terres sur Béhagnies. — Procédure [1696] contre Philippe Broude, curé de Béhagnies, qui prétendait toucher une part dans la dime *infra muros*

de ce lieu, l'évêque d'Arras prend le parti dudit curé. — Quittance de Thibault, curé, [1744] reconnaissant avoir perçu la dime *infra muros* consistant en foins, poulets, cochons de lait, et laines (p. 102-114). — Supplique de Perrine Guérardel, veuve de Jean Voier, ancien fermier de l'Abbaye [1611] pour que l'on remette en liberté son fils, retenu prisonnier à Saint-Vaast pour arrérages de fermages (p. 115). — Répertoires de cartes de Béhagnies et Sapignies (p. 116-117).

II. 1321. (Registre.) — In-folio; 169 feuillets, papier.

1688-1770. — *Béhagnies* (suite). — Cueilloir des rentes. — Principaux noms cités: François de Villers, sieur de la Carnoye; — Pierre Demiault; Jean Braccart, bourgeois d'Arras. — Table des censitaires des rentes foraines dues à Saint-Vaast; noms cités: Goder, mayeur de la ville de Bapaume, Adrien Goubel, Noël de Lannoy. — Index de la carte de Béhagnies pour les rentes

II. 1322. (Liasse.) — 63 pièces; 4 parchemin, 59 papier.

1533-1783. — *Petit-Villers* (suite). — Procès au criminel [1691] par P. Raison pour coups et blessures. — Nomination [1689] à la chapellenie de Petit-Villers de Nicolas Ludovic de Chabannes, clerc du diocèse de Toul, à la mort de M^e Albert Brichelet. — État des réparations à faire [1711] à la chapelle de Petit-Villers. — Déclaration [1624] des terres labourables sises aux terroirs de Sapignies, Bihucourt, Bienvillers où la chapelle de Petit-Villers cueille le droit de pleine dime, à l'encontre de l'Abbaye du Mont-Saint-Quentin et du curé de Bienvillers. — Baux de la dime de cette chapelle, consentis par les chapelains Pierre de la Clef [1622]; — Albert Brichelet, pasteur de Morianne [1661]; — M. de Chabannes [1689]; — Charles Bocquel [1695]. — Procès [1615-1616] contre Angustin Thiébault, curé d'Ervillers et de Béhagnies, à qui se joint l'évêque d'Arras, Herman Ottemberg, au sujet de la dime *infra muros* de la ferme de Petit-Villers. — M^e Martin Phallem-pin, curé de Sapignies, demande à l'Abbé [1635] d'obliger le fermier de Petit-Villers à payer la dime de sang (p. 1-27). — Déclarations [1606-1770] des terres de la cense de Petit-Villers. — Procès-verbal de visite de la ferme [1616]. — Procédures pour arrérages de fermages, contre la veuve Delevaeque [1599]; — contre Jean-Baptiste Demiault [1727]. — Régie du marché de

la ferme (1585-1722), décomptes des fermages (p. 28-57). — Quitance d'Henri Robillart, prêtre, receveur de la seigneurie de Sapignies (1533) du relief payé par le censier de Petit-Villers (p. 58). — Baux (1670-1783) des droits de dime et de terrage et de pièces de terre (p. 59-63).

H. 1323. (Liasse.) — 108 pièces : 5 parchemin, 105 papier.

1365-1718. — *Sapignies* (suite). — Présentation à la cure vacante par la mort de M^r Jean Philippe Loequet. — Déclarations des biens de la cure par ses possesseurs successifs : Toussaint Couvreur (1515); — Antoine de Wancourt (1588-1597); — Martin Phallempein (1629); — Ignace Plouviez (1686). — Quitances (1687) de la portion congrue de ce dernier. — Quitances (1575-1576) de travaux au chœur. — Requête des curé et habitants à l'Abbé (1603) tendant à faire réparer le chœur. — Requête des habitants (1630) au sujet de la refonte d'une cloche (p. 1-33). — Déclarations (1365-1531) des terres appartenant à Saint-Vaast tenues de la seigneurie de Sapignies (p. 34-38). — Extrait des déclarations de dime (1598). — Procès au sujet de la dime sur 11 boisselées de terre (1598). — Autre procès au Conseil d'Artois (1675) entre les abbayes de Saint-Vaast et d'Anchin pour la dime sur une mesure de terre. — Procès devant le bailliage de Bapaume et par appel au Conseil d'Artois (1711-1718) contre les marguilliers de la paroisse de Favreuil au sujet de la dime sur 7 bois. de terre (p. 39).

H. 1324. (Liasse.) — 54 pièces : 10 parchemin, 44 papier.

1528-1745. — *Bénéfontaine et Hulluch.* — Commission de lieutenant de Bénéfontaine et d'Hulluch donnée (1767) à Charles Brunel, fermier de Bénéfontaine, par M. de Briois (p. 1). — Sentence (1^{er} sept. 1528) contre messire Robert d'Hulluch, seigneur d'Hulluch, pour défil de pâturage dans le marais « des Trois Seigneurs », commun entre Bénéfontaine et Hulluch. — Réparation du pont conduisant audit marais (1530). — Complainte (1678) contre un particulier qui a enlevé des terres du marais. — Transaction (5 mars 1681) entre les communautés de Bénéfontaine et d'Hulluch, les habitants de ce dernier village accordant à ceux du premier la liberté du marais « conformément aux anciens titres ». — Procès (1685) contre le sieur d'Hulluch pour avoir détourné de son cours une petite rivière passant dans le marais. —

Mandement (1688) aux habitants de Bénéfontaine que madame d'Épinoxy a fait rétablir le pont de Bénéfontaine. — Sentence (juin 1700) contre les habitants de Billy-Berelau, Douvrin et Hulluch qui ont dégradé le marais en y tourbant. — Sentence du Conseil d'Artois (3 fév. 1706) confirmant celle rendue par la maîtrise des Eaux et Forêts d'Arras condamnant les habitants de Berelau, Douvrin et Hulluch à laisser jouir en paix les seigneurs desdits lieux de la pêche dans le marais winglois nommé « le flot de Wingles ». — Accord (mai 1716) entre les communautés de Bénéfontaine et d'Hulluch, d'une part, et le sieur d'Hulluch, d'autre, qui, moyennant 150 l., permet aux dites communautés de tirer de la tourbe dans le marais « d'entre deux villes ». — Transaction (1716) entre l'Abbaye et la communauté d'Hulluch; celle-ci, pour dédommager l'Abbaye des dégâts causés dans le marais, promet de payer 300 l. au Grand Prieur et de combler les trous pratiqués pour tourber. — Partage du marais (fév. 1745) entre les communautés d'Hulluch, Billy-Berelau, Douvrin.

H. 1325. (Liasse.) — 163 pièces : 23 parchemin, 80 papier, 14 sceaux.

1225-1762. — *Bénéfontaine* (suite). — Michel de Harnes cède à l'Abbaye de Mareuil la justice haute et basse qu'il possède à Bénéfontaine. Témoins : Michel, prieur; Clément et Roger, chanoines de Mareuil; Étienne, chanoine du Mont-Saint-Éloy; Bauduin de Quinci, Michel de Miraumont, Henri de Hondescote, chevaliers; Jean Hanos, Jean de Gruison, Matons de *Menricourt*, laies (1225, *millesimo ducentesimo rigesimo quarto, pridie kalandarum aprilis*). — Michel, fils aîné de Michel de Harnes, confirme (1229) le transport ci-dessus. — L'abbé de Mareuil vend juillet 1252 à l'abbaye Saint-Vaast les rentes et les droits de justice qu'elle a à Bénéfontaine. — Confirmation (juillet 1252) de la vente ci-dessus par Jacques, évêque d'Arras. — Vente (1229) par Liégarde, abbesse de La Brayelle, des rentes et de la justice que lui avait données Michel de Harnes sur Bénéfontaine et de la dime de Bouvignies qu'elle avait achetée à Robert de Fouquières. — L'abbé de *Balançois* confirme fév. 1229) la vente ci-dessus. — Lettres de Pons, évêque d'Arras, la confirmant à son tour (1229). — Sentence (1^{er} fév. 1410) au profit de l'Abbaye, contre Jean, seigneur de le Hamaide et Marie de Wasiers, son épouse, au sujet de la juridiction dans les villages de Bénéfontaine et Hulluch. — Enregistrement de cel

arrêt au Parlement (1111). — Exécutoire de cet arrêt (1412) et relation du sergent exécuteur. — Complainte (1451) contre Adam de Saint-Vaast et Pierrot Le Maire, sergents de Lens, pour la saisie indue d'un cheval qu'ils ont faite à Bénifontaine. — Reconnaissance sur complainte de la seigneurie de Saint-Vaast (1511), par Pierre De Lattre, mayeur de Douvrin et autres, après l'amende qu'ils ont encourue pour saisines par eux données, contre le droit de Saint-Vaast (p. 1-24). — Seigneurie de Lanson, appartenant à Georges de Beaulaincourt : amende pour emprise sur sa juridiction (1593). — Requête (1701) d'Alexandrine de Maillerie, veuve douairière d'Antoine Dubus, seigneur de Magnicourt, Lanson, au sujet de la chasse. — Difficultés (1721) entre le sieur Dubus et le sieur d'Hulluch, relatives à la juridiction que chacun prétendait sur un certain manoir (p. 25-60). — Commission de lieutenant et garde de justice de Bénifontaine et Hulluch donnée (10 janv. 1661) par Isaac Le Tenneur, seigneur de Fouchères et Rosson, procureur général de l'Abbaye à Nicolas Rivelois. — Procès divers. Conflits de juridiction (1699) entre les officiers de justice de Bénifontaine et ceux de Lanson, au sujet d'un procès criminel (p. 61-76). — Requête (1688) adressée aux officiers du siège abbatial de la part d'un particulier pour être indemnisé des blessures qu'il a reçues d'un habitant de Bénifontaine. — Requête de l'Abbaye au Conseil d'Artois (1697) contre des jeunes gens qui ont dansé le jour de la dédicace sans la permission du seigneur. — Requête de la part du procureur fiscal du siège supérieur de Saint-Vaast (1698) afin de faire déposer au greffe dudit siège le registre des plaids tenu à Bénifontaine. — Certificat (1709) en faveur du procureur d'office (p. 77-84). — Saisies et mises de fait signifiées (1699-1762) par l'Abbaye (p. 85-103).

H. 1326. (Liasse.) — 27 pièces : 6 parchemin, 21 papier, 2 sceaux.

1475-1789. — *Bénifontaine* (suite). — Sentence du Conseil d'Artois (19 mai 1616) pour infraction au droit d'afforage (p. 1-2). — Terriers des rentes (1684), principaux noms cités : Jean Buisseret, écuyer, sieur de Lanson ; — Jean-François Hermant, avocat au Conseil d'Artois, etc. (p. 3-4). — Reconnaissance de rente envers l'Abbaye (1475). — Rente de trois oisons due (1604) à la prévôté de Berclau pour un manoir de Bénifontaine. — Saisies (1689-1690) pour non paiement de rentes foncières et seigneuriales. — Attestations (1689) par les hommes de fief de Bénifontaine qu'un

incendie a détruit la grange de Vincent Grenel et que celui-ci mérite d'obtenir une modération dans ses fermages (p. 5-13). — Sentence du Conseil d'Artois (1663) condamnant le fermier de la cense de Lauson à payer son droit de terrage. — Attestation par Jean Rivelois, lieutenant de Bénifontaine (1689) que le droit de terrage en ce lieu appartient à Saint-Vaast. — Déclaration de la dime (1769). — Autre (1779) pour Bénifontaine et Wingles (p. 14-20). — Baux (1760-1789) de différentes pièces de terre (p. 21-27).

H. 1327. (Registre.) — In-folio ; 126 feuillets, papier.

1690. — *Bénifontaine* (suite). — Cucilloir des rentes.

H. 1328. (Liasse.) — 173 pièces : 1 parchemin, dont 2 plans, 173 papier.

1515-1789. — *Bénifontaine* (suite). — Dénombrements, de Ernest du Bus, écuyer, seigneur de Lanson, Magnicourt, etc. fils de feu Antoine, aussi écuyer, seigneur des dils lieux, et héritier lui-même de Georges de Beaulaincourt (1706) ; — de Jean-François Buisseret, écuyer, seigneur de Hantes (Hantay), Locqueny, Loison (1727 et 1730) ; — les administrateurs des biens de la chapelle ; — François Trachet, curé de Wingles et Bénifontaine ; — Jean-Baptiste Duquesnoy, lieutenant de Vendin (1747) ; — Maximilien Lefebvre, lieutenant de Bénifontaine (1764) ; — Alexandre Du Maisnil, écuyer, ancien échevin de Douai (1786) ; — Joseph Dupont, avocat au Parlement de Douai (1786) ; — Ferdinand Saladin, écuyer, sieur de Terbeeque, conseiller ordinaire du Roi au Conseil provincial (1787) ; — Joseph Delfaut, curé de Wingles (1787) ; Pierre Dubuis, lieutenant de Bénifontaine (1788) ; — Table des dénombrements. — Étendue du terroir de Bénifontaine et sa délimitation d'avec celui de Vendin ; terres de la mouvance de la seigneurie du « Mont de Vendin » à Bénifontaine ; plan visuel de quelques pièces de terre au terroir de Vendin relevant les unes de la seigneurie de ce lieu, d'autres de celle de Phalempin, d'autres encore de celle de Saint-Vaast (1787). — Procédures (1706) contre des particuliers qui ont produit de faux dénombrements ; parmi les pièces produites : dénombrement d'un fief servi à l'Abbaye par Louis d'Esclébbes, écuyer, sieur de Perenet, Avesnes, Inchy, Robert de Nédonchet, sieur de Sevelengues, chanoine de Tournai, et Nicolas de Saint-Aubin, aussi écuyer, exécuteurs testamentaires de H. de Beaulaincourt, sieur de

Bellenville, Lanson, d'Oresmeulx, Ernouval; — autre dénombrement (1677) par Antoine du Bus, écuyer, sieur de Magnicourt, Lanson, à l'abbaye Saint-Christophe de Phalempin. — Plan du terroir (1729) par Besluis.

H. 1329. (Liasse.) — 119 pièces : 15 parchemin, 104 papier.

1268 - 1762. — *Hulluch* (suite). — Procès (1685-1690) entre l'Abbaye et le sieur d'Hulluch au sujet du droit de plantis; — transaction à ce sujet entre les mêmes parties (1693). — Somination audit sieur d'Hulluch de ne rien entreprendre sur les marais, objets du litige, l'Abbaye n'ayant pas ratifié la convention que dom De La Charité, son représentant, avait signée (p. 1-15). — Jean, sire d'Hulluch, reconnaît (juillet 1268) qu'il n'a ni la seigneurie ni le droit de pêche dans la rivière depuis Meurchin jusqu'à Neuvecourt (p. 46-47). — Exploits indument faits par les officiers de Lens (p. 48-58). — Complainte (1541) contre les officiers de Douvrin pour avoir accordé saisine d'une mencaudée de terre tenue de Saint-Vaast (p. 59-61). — Procès (1700) contre les officiers du sieur d'Hulluch pour informations de justice indument faites (p. 62-75). — Exploits et saisies seigneuriales (1704-1762) par les officiers de Saint-Vaast (p. 76-79). — Fondation d'une chapellenie en l'église d'Hulluch (juin 1321) par Béatrix, dame de ce lieu. — Requête à l'Abbé (1597) par Hubert Miellel, curé d'Hulluch, pour qu'on lui confère la chapellenie. — Baux des terres de cette chapelle (1728-1750). — Lettres de provision de ladite chapellenie, en faveur de M^e Jean Le Rond (1730), Aimé de Coupigny (1762). — Autorisation donnée (1689) par dom Antoine Chasse à Guillaume Gruson, chapelain de la collégiale de Lens, de permuter avec Mathieu Plouvier, curé d'Hulluch. — Déclaration (1565) des biens de la cure, par Jean Bonel, curé propriétaire d'Hulluch. — Frais de réparations du chœur (1578-1616). — Procédures (1701) au sujet des droits honorifiques dans l'église (p. 80-119).

H. 1330. (Liasse.) — 49 pièces : 8 parchemin, 41 papier.

1538 - 1781. — *Hulluch* (suite). — État de consistance de la dime : elle se cueille à raison de huit du cent sur 156 menc. de terre et est partagée également entre le curé et l'Abbaye. — Complainte (1538) contre J. Ridon qui se refuse à payer la dime. — Attestation (1546) par plusieurs habitants d'Hulluch, parmi lesquels Pierre Morel, prêtre, vice-curé, que la dime de ce lieu est indivise entre le curé et l'Abbaye; cet acte est

passé à la réquisition d'Hector Paien, procureur de Saint-Vaast et Marc de Domin, curé propriétaire. — Procès 1589-1600 pour non payement de dime intenté par l'Abbaye, et Hubert Mielel, curé, au sieur L. Carlier. — Consultation 1619 au sujet de la dime d'agneaux et de pores (p. 1-30). — Procès (1752-1755) contre Deleau, curé, qui a perçu la totalité de la dime novale, sentence rendue à ce sujet en faveur de Saint-Vaast, qui est maintenu dans son droit « de percevoir sur le pied de trois du cent, après les trois premières années, la disme sur les terres nouvellement défrichées en la paroisse d'Hulluch, à concurrence de moitié à l'encontre dudit Deleau, pour l'autre moitié » (p. 40-41). — Adjudication (1722) de la dime à L. Carlier au rendement annuel de 50 l.; — baux (1752-1781) du même droit (p. 15-19).

H. 1331. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1574 - 1769. — *Hulluch* (suite). — Déclarations des manoirs et terres chargées de dime : 5 coupes de terre appartenant à la maladrerie dudit lieu; biens appartenant à Christophe Grumel, curé, et au seigneur, etc. — La déclaration de 1769 contient la dime de sang que l'on perçoit sur les laines de mouton, les pores, poulets et autres bestiaux à la quotité de 10 du 100; principaux noms cités : la demoiselle de Briois d'Hulluch, Desailly, Grand, le sieur Delebuquière au lieu du sieur « Lambersal ».

H. 1332. (Registre.) — In-folio; 140 feuillets, papier.

1586. — *Hulluch* (suite). — Rapport servi par François d'Hulluch, écuyer, seigneur du lieu, au roi Philippe de Castille, comte d'Artois, du fief tenu à cause de son château de Lens, « Ascavoir mon chastel, bassecourt avecq tous mes prêts, bois, aunois et tout le plantin de hayes et de hallots depuis l'entré du marischoin dudit Hulluch jusques au corps des hameaux et ailleurs dedans maditte ville avecq toutes mes eauls, pecqueries avecq le maretz qu'on diet le maretz des trois seigneurs, Hulluch, Berclau et Douvrin, desquels maretz j'ay la tierche partie contre les seigneurs dudit Berclau... item la seigneurie de Lohette », des terres, un moulin à vent, « où tous mes sujets vont moudre leurs bleds »; l'endroit où s'élevait le four bannier qui a été démoli par les guerres et n'est pas encore réédifié, les habitants se sont rachetés de la banalité du four en payant un chapon par ménage; deux moulins à « waide » et des manoirs tenus à

rente dont les principaux sont : Jean Carlier, lieutenant du lieu, la maladrerie, l'abbaye du Mont-Saint-Eloy, monsieur de Plumoison. Les rentes dues à cause de la seigneurie d'Hulluch par certaines personnes de « Loès et Lohette » ont été vendues à M^r Nicolas Marchant. Les mouvances féodales sont dues par M^r de Molombaix à cause de sa femme, fille de feu de Beaufort, pour un fief au terroir de Wendin, le chapitre N.-D. d'Arras, messire Jean de Bernemécourt, sieur de La Thiuloie, gouverneur de Béthune, premier chevalier du Conseil d'Artois.

II. 1333. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1502-1789. — *Hulluch* (suite). — Dénombrements servis par Antoinette Oudart, veuve de François de Lorraine (1688), Hubert Gard, lieutenant (1717), etc.

II. 1334. (Liasse.) — 62 pièces dont 2 plans, 3 parchemin, 59 papier.

1535-1715. — *Berclau, Billy-Berclau* et *Neuvecourt* (ancienne cote T³). — Copie de la coutume locale rédigée vers le commencement du xvi^e siècle et commentaires qui y sont ajoutés par les religieux en 1612 (p. 1-2). — Accord (1628) entre l'Abbaye et les échevins de Lille au sujet d'une retenue d'eau sur le terroir de Neuvecourt dans la construction du canal de Lens à Lille. — Complainte de l'Abbaye (17 août 1535) contre des particuliers de Marquillies qui ont tourbé dans le marais du Bois d'Ilouguelle. — Procès (1690) contre le sieur de La Bassée au sujet du droit de plantis dans la partie du marais du Bois qui est de la seigneurie de Berclau. — Enquête sur la propriété des marais. — Défense faite (1695) aux habitants de Berclau de tourber dans le marais des Trois Seigneurs. — Pétition des habitants de Billy contre les étrangers qui viennent faire rouir du lin dans leur marais. — Procès de l'Abbaye (1703-1704) contre des individus qui ont abattu des arbres dans le marais de Hollande. — Vente de quatre havots de terre pris sur le marais du Bois. — Sentence du Conseil d'Artois (31 mars 1705) pour contravention de tourbage. Plans des marais (p. 3-55). — Autorisation donnée (1692) à Christophe Leroy de faire bâtir une petite chapelle entre Billy et Berclau. — Dénombrements des revenus de la cure par sire Antoine Diruit, curé (1588-1624) et Philippe Bredaigne, aussi curé (s. d.). — Concours pour la nomination d'un curé, 29 mai 1715, p. 56-62).

II. 1335. (Liasse.) — 85 pièces : 17 parchemin, 68 papier, 2 sceaux.

1460-1768. — *Billy-Berclau* (suite). — Sentence (1460) de Pierre de Moncheaux, lieutenant du prévôt de Beauquesne, contre Pierre Le Maire, dit Carpentier, sergent du duc de Bourgogne au bailliage de Lens, pour avoir exploité à Billy sans le congé de Saint-Vaast. — Sentence rendue par Jean Lucas, écuyer, lieutenant général du bailli de Lens (19 sept. 1470) au profit des mayeur et échevins de Billy-Berclau et des religieux de Saint-Vaast contre Michel Lefebvre et Marie Dubois sa femme. Ceux-ci ayant été condamnés pour leur mauvaise vie aux plaids de vérité de Billy avaient appelé de cette sentence audit bailli qui déclara le procès bien jugé, les appelants ne ressortissant que de Saint-Vaast (p. 1-8). — Complainte (1542) contre Georges Leblond, sergent de Lille, pour les exploits de justice qu'il a faits à Berclau et à Annœullin sans le congé de Saint-Vaast. — Procès criminels, contre Georges Poteau pour vol (1673); Charles Lequesne, pour coups et blessures (1675); Catherine Hermé qui a mal parlé des échevins (1677). — Complainte (1701) de l'Abbaye contre le sergent de Sanghin qui est venu faire un exploit de justice sur les terres de la juridiction de Saint-Vaast. — Procès-verbaux (1788) dressés par le sergent de la seigneurie contre des individus qu'il a trouvés au cabaret pendant la messe (p. 9-53). — Nomination (1789) du sieur Mammier comme procureur d'office de la seigneurie. — Saisies judiciaires (1756-1768, p. 51-85).

II. 1336. (Liasse.) — 85 pièces : 19 parchemin, 66 papier, 12 sceaux.

1527-1783. — *Billy-Berclau* (suite). — Dénombrements (1610-1618) de diverses pièces de terre à Neuvecourt et de deux petits hégarde à Hantay. — Acte d'hommage des pasteur, lieutenant et échevins de Billy au nom de l'église, 20 déc. 1612. — Enregistrement (1714-1719) des actes de foi et hommage pour biens tenus de Saint-Vaast à Billy-Berclau, Douvrin, Provin, Annœullin, Hulluch, Bauvin (p. 1-6). — Sentences rendues en faveur de l'Abbaye et de Antoine Burre, curé de Billy-Berclau, pour refus de payer les dîmes contre Simon Lierdeman (1527), Pierre Flourens (1528); autres sentences (1610-1621); — transaction (21 juillet 1756) entre Toussaint Personne, curé de Billy et M^r François-Régis Fromentin, licencié en théologie de la maison de Navarre et curé de Douvrin, au sujet de la dime des terres défrichées du marais Win-

glois et du marais du Bois (p. 7-17). — Sentences pour délits de pêche et de chasse (1604-1620) ; sentence du Conseil provincial (1681) contre demoiselle Louise de Bernemicourt, dame de La Thieuloye, qui voulait empêcher Pierre Delebarre, meunier des religieux de Saint-Vaast de chasser (p. 18-29). — Bail (sept. 1614) des biens confisqués sur Baltazar Lequesne ; — bail (1619) à Cécile de Milleville des terres que l'Abbaye avait confisquées sur son mari, pour meurtre. — Baux du droit du bac de Bauvin, du canal de Lille à Douai et d'une portion de terre du beau marais (1780) ; — de trois mesures à Amand Lefer, lieutenant de Billy (1783) ; — des droits de pêche dans la Haute-Deule (1783, p. 30-85).

H. 1337. (Liasse.) — 101 pièces : 6 parchemin, 95 papier, 2 sceaux.

1440-1779. — *Berneville* et *Wartus* (ancienne cote V³). — Extrait des rôles des centièmes de 1509 pour les biens de Saint-Vaast à Berneville et quittances des impositions payées (p. 1-3). — Vidimus (10 octobre 1440) par Tristan de Paris, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne et lieutenant général du gouverneur d'Arras et par les maire et échevins de ladite ville, des lettres du prévôt de Saint-Vaast, certifiant que Raoul de Douay, demeurant à Berneville, inculpé de coups et blessures, est détenu dans les prisons de l'Abbaye et qu'il est justiciable de Saint-Vaast. — Arrêt du Parlement de Paris (1515) rendu au profit de Saint-Vaast contre les sergents de la Gouvernance d'Arras, qui ont induement exploité à Berneville. — Plainte portée (1700) devant les officiers de Saint-Vaast par Nicolas du Mont-Saint-Éloy, écuyer, sieur de Courcamp, contre Jean Dupuich, qui a fait une banqueroute frauduleuse, emportant pendant la nuit tous ses biens, meubles, bestiaux, grains, etc. — Saisies judiciaires (1762, p. 4-28). — Présentations à la cure (1588-1754). — Entretien du chœur ; visite et réparations des combles (1598) ; requête pour obtenir un autel (1602) ; demande d'aumône à l'abbé en vue du baptême d'une cloche (1631) ; réparations du chœur (1676-1681) ; livraison d'une balustrade de communion, de linge et d'ornements d'autel (1712-1724). — Requête au Conseil d'Artois (1697) contre M^e Barbotin, curé de Berneville, qui a fait abattre, sans autorisation du patron de la cure et du seigneur du lieu, l'autel élevé dans l'église en l'honneur de Saint-Géry. — Déclarations (1613-1630) des biens de la cure ; — bail des terres (1621) ; — procès (1687) entre le curé et J. Goudemant, au sujet du mesurage

d'une boissellée de terre appartenant à la cure ; — estimation des biens de la cure (1778) ; — procès (1779, à M^e Hespelle, curé de Berneville et de Wartus, qui n'a pas payé à Saint-Vaast les droits de relief des biens de sa cure ; — quittances 1675-1762¹ des portions congrues des curés successifs Boulenger, De Sève, Logez. — Déclaration (1687) des biens appartenant à l'église ; baux de ces biens (1760, p. 29-94). — Procès (1556) intenté par l'Abbaye au sieur Jean Boucault, à qui elle réclame des redevances pour la seigneurie de Gorgneson à Berneville ; extraits de terriers et dénombrements fournis à ce sujet sur cette seigneurie relevant de celle d'Auby et tenue du roi à cause de son château de Lens (p. 95-101).

H. 1338. (Liasse.) — 122 pièces : 16 parchemin, 106 papier, 6 sceaux.

1440-1759. — *Berneville* (suite). — Extraits des comptes et terriers (1500-1618) où sont relevés les articles imposés de Berneville. — Quittances des reutes, modérations, poursuites, sentences pour non payement (1603-1759). — Affiches (1723-1756) annonçant la perception dans le village. — Reutes à payer (1410-1777) pour manoirs, vendus ou achetés, tenus de Saint-Vaast (p. 1-94). — Vente (18 janv. 1150) par devant Simon Boursin, mayeur de Berneville, de deux manoirs chargés de gaule, par Roger dit de le Braneque, à Étienne Hochedé. — Pierre de Beaufort reconnaît (17 juin 1464) qu'il doit payer le gaule, selon la coutume, pour ses terres nouvellement acquises sur Berneville. — Reconnaissance faite (1515) par Richart de Tournebeuf, procureur du sieur du gaule de Sancerre, portant que Robert Fastis, censier de Robert de Habarcq, à Berneville, doit le gaule pour ses terres. — Dénombrement (1576) d'un fief du gaule à Berneville que tient Pierre Platel, au relief de 7 s. 6 d. — Bail « à nouveau gaule » à Jean Moncombe (nov. 1557) d'un manoir nommé « le Pré aux Entes ». — Reconnaissances et amendes pour gaule non payé (1583-1729). — États de la recette du gaule des avoines à Berneville (1720-1725, p. 95-122).

H. 1339. (Liasse.) — 68 pièces : 29 parchemin, 39 papier, 12 sceaux.

1421-1619. — *Berneville* (suite). — Reconnaissance (1421) par devant l'official d'Arras, par Toussaint Boursin, qu'il doit des menues dîmes pour ses héritages de Berneville. — Sentence (1501) au profit de l'Abbaye contre Pierre Frion, qui a refusé de payer

les dîmes de blé, d'avoine et d'agneaux ; — autre (1530) contre Jean le Soing pour le même sujet. — Sentence rendue (1530) par Adrien le Guérard, lieutenant du gouverneur des bailliages d'Arras, Bapaume, Avesnes, sur plainte des religieux contre Jean Le Soing, prêtre, demeurant à Simencourt. — Complaintes (1537-1548) contre divers particuliers pour non paiement de leurs dîmes (p. 1-11) — Mémoire pour les religieux de Saint-Vaast (1564) contre Jean Lefébure, curé de Berneville, qui ne veut payer que 19 gerbes des 21 qu'il doit pour sa dime. — Complainte (1579) contre François Brousart, meunier de Wartus, pour non paiement de dîmes. — Reconnaissance sur plainte faite (1585) par Pierre Moncomble au sujet de sa dime de carottes ; — autre (1592) de même, par Charles Goudemez. — Attestation (1603) d'Andrieu de Ransart, curé de Berneville, au sujet de la dime. — Procès (1616-1619) pour non paiement de dime et terrage contre Claude de Re'z (p. 12-68).

II. 1340. (Liasse.) — 82 pièces : 46 parchemin, 36 papier.

1624-1780. — *Berneville* (suite). — Procès (1621) contre le curé Thomas Taverne au sujet de la dime. — Reconnaissances sur plaintes par Jacques Platel (1626), Noël du Puich (1637), Robert Le Mire (1637) ; — enquête (1660) relative à la dime sur les terres du sieur de Courcamp ; — attestation (1663), par M^e Michel Julien, curé de Ligny-sur-Canche, autrefois curé de Berneville où il exerça son ministère pendant vingt-huit ans, qu'il a toujours vu Saint-Vaast percevoir la dime sur les terres du sieur de Courcamp à Berneville ; — sentence (1668) contre le sieur Herbet, occupé des terres du sieur de Courcamp, au sujet de sa dime non payée et due à raison de huit du cent ; — autre du même genre (m. d.) contre Charles Taverne, fermier des terres appartenant aux héritiers d'Ogier Lédouart ; — autre (1669) contre Guislaine Dervillers ; — Anne de Tilloy, veuve de Robert Debuire (m. d.) ; — Étienne de Reville (1673, p. 1-57). — Requête (1686) contre Charles Moncomble, pour l'obliger à charrier ses bottes de dime à la grange du décimateur, comme il est de coutume. — Autorisation donnée (1715) par le Grand Prieur à Charles Cuvellier, sieur de Courcamp, conseiller et sous-bailli de l'Abbaye, d'ensemencer 45 mesures de terre en sainfoin, à condition de payer la dime ordinaire. — Plainte des religieux de Saint-Vaast (1711) au Conseil d'Artois contre un cultivateur qui a enlevé sa récolte de lin avant le passage du col-

lecteur de dime. — Autre (1780) contre Guistain Thibaux pour même sujet (p. 58-82).

II. 1341. (Liasse.) — 116 pièces dont 1 plan, 4 parchemin, 112 papier.

1587-1780. — *Berneville* (suite). — Dénombrements de terres qui doivent rentes à Saint-Vaast (1688-1780) : les biens les plus importants sont ceux de M. le conseiller Mullet, M^{lle} Catherine de Frémicourt, Marie-Françoise Mathon, dame de Sachin ; — autre (1788) de terres à Wanquelin tenues de la s^{re} de Berneville (p. 1-16). — Autorisation est donnée à Martin Hochedé (1603) de cuire dans son four sans aller au four banal, à condition de payer une redevance d'un boisseau d'avoine ; — requête de la communauté (1631) pour que le four banal soit promptement réparé ; — requête contre les habitants de Berneville pour les obliger à aller au four banal (1695). — Reconnaissance sur plainte (1676) contre un particulier qui a « piqué » sur le flécard. — Reconnaissance (1678) relative au droit de pâturage. — Pièces de procédure (1676) pour le droit d'afforage. — Requête adressée (1757) au siège supérieur de Saint-Vaast relative au droit de forage. — Reconnaissance (1685) au sujet du droit de chasse. — Sentence (1690) contre plusieurs particuliers qui ont abattu des arbres sur les chemins. — Autorisation (1779) donnée à un particulier de Simencourt d'ériger un moulin à blé sur le terroir de Berneville (p. 17-51). — Visite et réparation (1524-1716) de la ferme. — Pièces relatives à la régie de la ferme (1587-1670), redevances annuelles ; demande de réduction de fermages (1635) après les ruines de la guerre. — Baux (1661-1781) de ladite ferme de Berneville et de ses terres consentis : aux enfants de Guistain Mullet (1661-1698), Julien Lemaire (1707), Jean-François Truffier, lieutenant de Croisette (1721), Jean-Baptiste Lucas (1781). — Baux (1605-1760) d'autres terres ou manoirs ; consultation d'avocat (1776) au sujet du bail accordé au sieur Truffier (p. 55-115). — Plan d'une partie du terroir de Berneville dressé (1718) par Letierec, arpenteur (p. 116).

II. 1342. (Registre.) — 1n-folio ; 355 feuillets, papier.

1572-1748. — *Berneville* (suite). — Dénombrements servis à l'Abbaye en présence des échevins ou du sergent de l'échevinage ; les principaux noms cités sont ceux de Jean Roche, sergent de l'échevinage, procureur spécial de Jacques-Guistain Bruneau, diacre du séminaire d'Arras (1697) ; — J.-Ph. Hochedé, prêtre,

demeurant à Arras ; — Marie Thiéry (1572) ; — sœur Onuphre Cuvellier, prieure ; Madeleine-Thérèse de Crespieul, sous-prieure ; Félicité Deruy, dépositaire, représentant le couvent des Augustines d'Arras ; — Jean-Baptiste Marescaille de Caffort, chevalier, conseiller du Roi au Parlement de Flandre (1745) ; — Joseph Baudet, curé de Berneville (1745) ; — M^e André-Antoine Denis, avocat au Conseil d'Artois (1746) ; — La Pauvreté de Dainville (1746) ; — Georges-Alexandre de Nédonchel, vicomte d'Estaple, seigneur de Baralle, Buissy, Grandcourt et autres lieux et dame Marie-Anne-Joseph de Douay, son épouse (1747) ; — Charles, comte d'Aumale, maréchal de camp des armées du Roi, commandant en chef des Ingénieurs à la suite des armées en Flandre, directeur général des fortifications, seigneur de Liévin, Parisis-en-Angre, Zeauvis, etc. (1747) ; — Jean Cuvellier, sieur de Courcamp, avocat au Conseil d'Artois, conseiller du Roi au Mont-de-Piété d'Arras (1747) ; — Jean-Jacques Devienne, écuyer, grand bailli de l'Abbaye (1748) ; — le R. P. Le Peers, procureur des Jésuites de Douai (1748) ; — Marie Crugeot, veuve de Jean Le François, avocat au Conseil d'Artois (1748). — Une table par noms de personnes termine ce registre.

H. 1343. (Registre.) — In-folio ; 100 feuillets, papier.

1742-1783. — *Berneville* (suite). — Prisées et estimations des biens immeubles tenus en coterie au dixième denier de l'Abbaye. Principaux noms cités : Claude Rogez, curé d'Haillicourt (1742) ; — Antoine Rogez (1763).

H. 1344. (Registre.) — In-folio ; 276 feuillets, papier.

1751-1789. — *Berneville* (suite). — Dénombrements servis à Saint-Vaast. — Les principaux noms cités sont : la pauvreté de Dainville par donation de M^e Laurent Caudron, ancien chapelain de Berneville ; — Philippe-Joseph Candelier, procureur au Conseil d'Artois et M^e François Deshorties, notaire royal (1771) ; — Marie-Joseph Tabarie, veuve de M^e Jean-Baptiste Beethum, avocat au Conseil d'Artois (1772) ; — Ernesline Le Merhier, demeurant à Saint-Pol, veuve de messire Florens Hellemans, écuyer, seigneur de Vacquerie (1774) ; — Joseph Deheugny, licencié-ès-lois, chanoine de la cathédrale (1774) ; — Pierre Savary, fermier de la Court au Bois (1775) ; — requête des religieuses de la Thieuloye à qui Saint-Vaast réclame induement un droit d'indemnité

pour leurs immeubles de Gouves : ce droit a été porté par erreur au dénombrement et ne sera pas perçu (1778) ; — Consultation d'avocat au sujet de la seigneurie de Gouves (1779) ; — reconnaissance (1780) par les dames de la Thieuloye des rentes qu'elles doivent pour leur seigneurie de Gouves. — Autres dénombrements par Louis Delarré, lieutenant en second au régiment des Grenadiers d'Artois (1780) ; — Étienne-Guillaume-Stanislas le Roux, seigneur du Châtelet (1781) ; — M^e Louis-Joseph Sury, avocat au Parlement de Flandres, et échevin de Cambrai ; — Charles Vaast, procureur au Conseil d'Artois (1789).

H. 1345. (Registre.) — In-folio ; 127 feuillets, papier.

1739. — *Berneville* (suite). — Déclaration des terres du terroir de Berneville tenues en coterie de l'Abbaye et qui doivent dîme et terrage à Saint-Vaast à raison de 8 du 100. Les occupants sont obligés de conduire les produits de ces deux droits en la grange des religieux à Berneville. Quand il n'est dû qu'une redevance de dîme, le décimateur est obligé de l'enlever à ses dépens, mais le propriétaire du champ est obligé, avant d'enlever ses « avesties » de convoquer le percepteur de la dîme qui vient choisir sa part. Principaux noms cités : la pauvreté de Dainville ; — l'église de Berneville ; — Jean Le François, sieur du Fellet ; — Jean-Philippe de Gouy, curé d'Hasnon ; — Jean-Baptiste Beethum.

H. 1346. (Registre.) — In-folio ; 25 feuillets, papier.

1688. — *Berneville* (suite). — Cueilloir des rentes qui se cueillent en grains, chapons, pains et argent au terroir de Berneville par les religieux de Saint-Vaast. Principaux noms cités : Jacques-Louis de Mullet, écuyer, sieur de La Laque ; — le sieur du Fellet, avocat au Conseil d'Artois ; — Adrien de la Charité échevin d'Arras ; — Philippe Le Clément, écuyer, sieur de Saint-Marcq ; — les Jésuites de Douai ; — les héritiers du sieur d'Aix, baron d'Aubigny ; — Philippe-François de Douay, sieur de Gouves.

H. 1347. (Registre.) — In-folio ; 89 feuillets, papier.

1716. — *Berneville* (suite). — Cueilloir des rentes. Principaux noms cités : Antoine Bayart, huissier au Conseil d'Artois ; — M^e Jean Néron prêtre, demeu-

rant à Arras; — Jean-François Lefebvre, clerc de Berneville; — Jean Roche, sergent du même lieu; — *Gouy*. Les pères Jésuites de Douay. — *Noyelette-en-l'Eau*, *Lautre* et *Gouves*, Isabelle Boulenger; — Philippe-François de Douay, sieur de Gouves.

H. 1348. (Registre.) — In-folio; 36 feuillets, papier.

1735. — *Berneville* (suite). — Terrier des rentes. Principaux noms cités: M^e Charles Cuvellier, avocal au Conseil d'Arlois, tient des terres qui proviennent par achat de Nicolas-Joseph du Mont Saint-Éloy, écuyer, sieur de Courcamp; — Adrien de la Charité, sieur de Grosville.

H. 1349. (Registre.) — In-folio; 43 feuillets, papier.

1740. — *Berneville* (suite). — Cueilloir des rentes.

H. 1350. (Registre.) — In-folio; 52 feuillets, papier.

1677-1706. — *Berneville* (suite). — Cueilloir des recettes de gaule.

H. 1351. (Registre.) — In-folio; 87 feuillets, papier.

1707. — *Berneville* (suite). — Registre de même nature. — Recette totale: 115 ras. 3 bois. 2 quart. 1/2 d'avoine de gaule.

H. 1352. (Registre.) — In-folio; 115 feuillets, papier.

1709. — *Berneville* (suite). — Value du gaule de Sancerre, renouvelée par dom Théodore de Coupigny. Ce gaule appartient par moitié à Saint-Vaast et aux dames de Gosnay.

H. 1353. (Registre.) — In-folio; 128 feuillets, papier.

1720. — *Berneville* (suite). — Cueilloir du gaule. Principaux noms cités: M^e François Guiot, curé de Simencourt; — Maximilien Chivol, écuyer, sieur d'Orville; — M^e Robert Barbofin, curé de Berneville.

H. 1354. (Registre.) — In-folio; 62 feuillets, papier.

1730-1733. — *Berneville* (suite). — Cueilloir du gaule.

H. 1355. (Registre.) — In-folio; 170 feuillets, papier.

1736. — *Berneville* (suite). — Value du gaule de Sancerre, renouvelée par dom Guillaume de Gargan. — Mêmes noms cités.

H. 1356. (Registre.) — In-folio; 109 feuillets, papier.

1739. — *Berneville* (suite). — Cueilloir du gaule renouvelé par dom Henri Cardon.

H. 1357. (Liasse.) — 44 pièces: 6 parchemin, 38 papier.

1565-1760. — *Wartus* (suite). — Visites et réparations de l'église (1583-1709). — Transaction (21 nov. 1707) entre l'Abbaye et le sieur Boucquel au sujet des armoiries de ce dernier peintes sur la maîtresse vitre de l'église (p. 1-18). — Vente par décret (1773) de terres à Wartus (p. 19). — Complaintes et sentences (1565-1760) pour dimes non payées; — déclaration (1780) de ceux qui refusent de payer la dime des colzas. — Procès (1609) contre le dîmeur de Duisans et le chapitre d'Arras qui veulent percevoir la dime sur 3 mene. de terre sises à Wartus (p. 20-41).

H. 1358. (Liasse.) — 84 pièces: 5 parchemin, 79 papier, 2 secaux.

1298-1779. — *Berny-en-Santerre* (Ancienne côte W³). — Sentence rendue (29 mars 1375) par le prévôt de Péroume entre les religieux de Saint-Vaast et le curé de Berny, Simon Billot. Les religieux et le seigneur de Falvy avaient formé complainte ensemble contre ce curé qui sans payer le droit d'afforage avait vendu six pièces de vin dans sa maison; les seigneurs représentaient que leurs droits de seigneurie étaient méconnus, le curé se défendait en disant que sa maison était exempte de toutes servitudes, même de celles imposées par les religieux. — Procès-verbal rédigé (12 fév. 1411) par Foursy Brancq, sergent royal au bailliage de Vermandois constatant qu'une sentence par défaut a été donnée au profit des religieux de Saint-Vaast contre le sieur de Falvy et ses officiers qui avaient indument condamné à l'amende les échevins et officiers de l'Abbaye pour avoir exercé un acte de justice à Berny. — Mandement royal (1412) pour l'exécution de cette sentence. — Accord (26 nov. 1600) du fermier de Saint-Vaast à Berny avec le sieur Jean du Plessier au sujet des dimes. — Procédures (1605) concernant les droits d'afforage réclamés par Louis du

Plessier en qualité de seigneur de Berny. — Sommation faite (16 nov. 1619) à Antoine Carette, curé de Berny, à la requête de l'Abbaye, de recommander au prône les religieux de Saint-Vaast comme étant seigneurs spirituels du chœur de l'église, patrons et présentateurs de la cure. — Complainte (1636) de François de Parthenay, écuyer, seigneur de Berny-en-Santerre contre plusieurs particuliers, parmi lesquels M^r de Pinchepré, curé de Berny, qui ont méconnu ses droits de seigneurie. — Requête des religieux s. d. contre Anne du Plessis veuve du sieur de Sestoustre, écuyer, demeurant à Berny, qui avec plusieurs particuliers a exercé des violences sur les sergents de Péronne chargés de leur signifier un exploit. — Procédures 1727-1778 entre l'Abbaye et Mandat, seigneur de Berny, au sujet des droits de justice et seigneurie respectifs des parties (p. 1-47). — Vidimus (déc. 1298) de Simon, évêque de Noyon, des lettres de création d'une rente perpétuelle de 12 livres par an, par Eudes de Chanle, écuyer, fils de Philippe de Chanle sur les terres qu'il tenait en fief de l'Abbaye à Éclusiers pour la fondation d'une chapelle en l'église de Berny: — usurpation de cette chapelle par le seigneur de Berny (1614). — Lettres de Ballue, procureur à Péronne, (1737-1739) relatives à la saisie des terres de cette chapelle. — Sentence au profit de l'Abbaye (1174) contre sire Jean Revelarl, vice-curé de Berny pour les offrandes et oblations qui se font en l'église paroissiale et dont les deux tiers appartiennent à Saint-Vaast. — Attestation (sept. 1686) par François Cotté, lieutenant de Berny au sujet des revenus de la cure. — Augmentation de la portion congrue du curé (1686). — Lettre d'Évillemant, curé de Berny (3 avril 1712) pour remercier le receveur de Saint-Vaast de la gratification que ce dernier a faite « pour l'instruction de la jeunesse », le curé tâchera de rétablir les écoles le plus tôt qu'il lui sera possible, il gémit de voir les jeunes filles dans l'ignorance. — Lettre d'Hubert, prêtre, 6 av. 1779) faisant connaître à l'Abbaye sa nomination à la cure de Berny. — Requête des curés pour les réparations du chœur, devis, paiements des travaux (1622-1746, p. 58-84).

H. 1350. (Liasse.) — 75 pièces : 2 parchemin, 73 papier.

1521 - 1783. — *Berny en Santerre* (suite). — Déclaration de la dime (1521). — Sentence (1602) contre le fermier des religieux de Saint-Barthélemy de Noyon pour les dîmes. — Attestations (1619) au sujet de la dime. — Démêlés entre le curé et les fermiers à propos

de la dime (1779, p. 1-7) — Rentes (p. 8-12). — Déclarations des terres du marché (1512-1621). — Visites et réparations de la ferme (1533-1750). — Pièces relatives à la régie du marché (1589-1705), redevances dues par le fermier, demande de modération de fermages (1671) parce que la ferme a été brûlée. — Procès-verbal de mesurage des terres de la ferme (1665-1727). — Baux de la ferme et de ses biens (1687-1783); — baux (1741-1770) d'autres pièces de terre (p. 11-75).

H. 1360. (Liasse.) — 105 pièces dont 2 plans, 10 parchemin, 95 papier.

1409 - 1773. — *Fouquières, Bétrécourt, Draucourt, Rouvrois, Noyelles-sous-Lens, Hénin-Liétard* (Ancienne cote X³). — Plainte de l'Abbaye (1633) contre Philippe de Coupigny, sieur de Crèvecoeur et de Fouquières, pour l'empêcher de mettre en labour une partie du marais de Courtraine, ce à quoi il prétend être autorisé par la majorité des habitants (p. 1-3). — Commission (2 déc. 1773) de lieutenant et garde de justice de la seigneurie de Fouquières, au sieur Benoit Louy (p. 4). — Transaction (21 av. 1698) avec le sieur de Coupigny : 1^o sur les droits de seigneurie appartenant dans Fouquières audit seigneur, mais réclamés par l'Abbaye pour avoir le contrôle des revenus de l'église et de la pauvreté; 2^o sur les plantis de toutes les rues et chemins au seigneur qui devra payer à l'Abbaye un chapon et deux rasières d'avoine; 3^o sur les droits honorifiques et le patronage dans l'église réservés aux religieux de Saint-Vaast: 1^o l'Abbaye a toute justice sur ses terres et mouvances. — Plans du village avec église et cimetièrre et du chemin « Delemotte » conduisant de Fouquières à Méricourt produits à l'appui de ce procès (p. 5-12). — Saisies seigneuriales (1510-1691). — Procès à la Salle Abbatiale (1678) entre Guillaume Hennebot, d'une part, et les administrateurs des biens de la pauvreté, d'autre part, au sujet d'un exploit de mise de fait sur deux mencaudées tenues de Saint-Vaast (p. 13-61). — Requête de Pierre Vaillant, curé (août 1772) demandant un secours à l'Abbaye pour l'établissement d'une école à Fouquières, réclamée par l'ordonnance du Conseil d'Artois (p. 62). — Déclarations (1109-1709) des biens de la cure, par Malhieu Chastellain, curé d'Héninel, possesseur de la cure de Fouquières (1409; — Jean Bernard, 1598); — François Levent (1629; — Louis Caignié (1692 et 1709), curés successifs de Fouquières. — Procédures (1512) au sujet de l'administration de ces biens. — Sentence du Conseil d'Artois (1695) condamnant le fermier de Bétrécourt à payer au

curé de Fouquières 190 m. par an. pour les gros fruits de sa cure. — Quittances des portions congrues perçues par Taffin, curé-doyen de Fouquières (1712-1715) et Vaillant (1762). — Réparations au chœur de l'église (1661-1680), devis de travaux, quittances d'ouvriers. — Attestation du lieutenant de Fouquières 8 mars 1749) portant qu'il a déplacé le baue de M. de Coupigny qui était à la première place du chœur pour y mettre celui de l'Abbaye et qu'il a autorisé les confrères de l'Enfant-Jésus à se placer dans le chœur. — Droit de présentation à la cure (1756). — Requête du curé à l'évêque d'Arras (1759) pour obtenir l'autorisation de déplacer la sacristie (p. 62-105).

H. 1361 (Liasse.) — 51 pièces : 1 parchemin, 50 papier.

XV^e siècle - 1720. — *Fouquières* (suite). — Dénombrement (1720) servi par Louis Legay (p. 1). — Extraits des registres des rentes foraines relevant les droits seigneuriaux payés dans le village de Fouquières (1516-1691). — Rentes en pain, argent, chapons et avoine (XV^e siècle), principaux noms cités : Jean du Mares, Jacques Coupelot, Bernart de Wermont, Jean de Poestlich, Jean de Diéval, sire Bruyant Houriet, curé de Fouquières. — Cucilloirs des rentes (1695-1710). — Procès (1670) contre le curé de Fouquières pour arrérages de rentes dont sont chargées les terres de la cure. — Procès (1672) contre Adrien Théry pour rentes (p. 2-46). — Quittances (1714-1763) de la rente annuelle de 13 rasières de blé et 9 rasières d'avoine à la fabrique Notre-Dame de Lens et à la Grande Prévolé (p. 47-51).

H. 1362 (Liasse.) — 93 pièces : 25 parchemin, 68 papier, 16 sèches.

1238 - 1773. — *Fouquières* (suite). — Martin, abbé de Saint-Vaast reconnaît devoir annuellement (juin 1238) à Marie Norgiele, fille de Jean Norgiel, bourgeois de Douai, une rente annuelle de 1 mène de blé, de 8 den., pour l'achat de la dime de Fouquières fait par son Abbaye à dame Emma, sœur de Robert de Douai, chevalier. — Complainte (juillet 1131) contre Jean de Ronchin, fermier du seigneur de « Derraucourt », pour le terrage sur deux coupes de terre. — Sentence (1141) de Jean Aloyel, doyen de l'église d'Arras, contre Jacques de Diéval pour dime de bois sur Fouquières ; instrument du notaire apostolique Jacques Aubron. — Autre (1141) contre Jacques Tauve dit Gallin pour le même sujet, l'instrument est

rédigé par le notaire apostolique Jacques de Gouy. — Autre (m. d.) contre Jean le Wautier. — Accord (1170) entre les religieux de l'abbaye Saint-Vaast, d'une part, ceux d'Anchin, les chanoines et échevins de Lens, les religieux d'Étrun et le curé de Noyelles-sous-Lens, d'autre, au sujet des dimes sur certaines terres sises aux dimages de Fouquières et Noyelles. — Lettres (1523) confirmant la possession de dimes à Saint-Vaast à l'encontre de M^e Philippe Rogier, curé de Fouquières. — Complainte (1548) contre sire Jean Grumault, curé, vice-gérant de Noyelles-sous-Lens pour dimes à cause de la cense de Fouquières. — Sentence (1567) au profit de l'Abbaye et de sire Guillaume Bouquery, curé de Fouquières contre Martin Tropicier, pour dimes de poulets et cochons par lui nourris au dimage de Fouquières. — Reconnaissances (1570) par Jaspard Bourgeois et André Philippe que la dime est due à Saint-Vaast. — Sentences contre Martin Tropicier, Jean Chevalier (1570) Jean Martin, Philippe Roche, Baudrain, Guillaume Macaire, François Fessart (1573) pour dimes non payées (p. 1-27). — Procès (1616) contre le curé, Jean Bernard, pour la dime *infra muros* et les menues dimes (p. 28-42). — Transaction (16 mai 1749) entre l'Abbaye et messire Charles-François-Constant de Coupigny, chevalier, seigneur de Fouquières, celui-ci reconnaît que la dime de « regain » est exigible et promet de la payer ; l'Abbaye reconnaît de son côté que la dime n'est pas due pour les arbres de haute futaie, ni ceux des pépinières (p. 43). — Complaintes (1769) pour dimes contre divers fermiers. — Procès (1762-1773) entre l'Abbaye et Vaillant, curé de Fouquières au sujet de la possession des dimes, mémoires fournis par les parties, lettres relatives à cette affaire écrites par ledit Vaillant (p. 44-93).

H. 1363 (Registre.) — In-folio : 217 feuillets.

1580 - 1724. — *Fouquières* (suite). — Déclarations des terres soumises à la dime ; principaux noms cités : la charité de Sainte-Barbe de Lens, Monseigneur de Noyelles, gouverneur de Bapaume, les dames d'Étrun, le sieur de la Vacquerie, les dames de Gosnay, Charles Carré, marchand de drap de soie, demeurant à Arras, l'abbaye d'Anchin, François de Wibrecht, Guillaume de Wignacourt, Saint-Nicolas de Lens, la paroisse Saint-Vaast de Sallau.

H. 1364. (Liasse) — 86 pièces dont 3 plans — 7 parchemin, 79 papier.

1505-1780. — *Fouquières* (suite). — Procès concernant la régie de la ferme (1609-1656) distribution des revenus des baux entre les divers offices de l'Abbaye, demande en réduction de fermages (1637 par le fermier qui se plaint d'être ruiné par les logements des hommes de guerre p. 1-19). — Procès-verbaux de visite et réparations de la ferme (1505-1719), plan de la ferme (1505); état des ouvrages effectués en 1713 aux bâtiments de la ferme « après le passage des troupes des deux armées » pendant les années 1708 à 1712. — Requête de l'Abbé au Conseil d'Artois (1727 pour obtenir l'autorisation de démolir le pigeonnier de la ferme de Fouquières dont il a l'intention d'employer les matériaux à la réfection de cette ferme récemment incendiée p. 20-17. — Baux de la ferme (1183-1780); principaux occupants : Jean Bassecourt (1183); Jean de Lestrée et Pierre Bassecourt (1538); Pasquier de Monchy (1578); Charles Bretel (1598); Nicolas Louis (1609); Benoît-Joseph Louis (1780 p. 48-74). — Baux (1618-1698) de 22 mone. et 2 coupes de terre jadis annexées à la ferme aujourd'hui séparés d'elle p. 75-84). — Plan (1770) par Cornu et Caron des terres de Saint-Vaast sur Fouquières, avec répertoire. Plan du village [s. d., p. 85-89].

H. 1365. (Liasse.) — 96 pièces : 9 parchemin, 87 papier, 5 secaux.

1402-1705. — *Bétricourt* (suite). — Extraits du cahier des centièmes de 1569 donnant les impositions des fermes de Fouquières et de Bétricourt, celle-ci est taxée à la somme de 134 l. 7 s. 5 d. p. 1-3). — Mandement royal (12 av. 1402) à Bertoult Lantoine et Jean d'Artois de payer à l'Abbaye, pour l'occupation de leur neuf coupes de terre chargées de rentes, 1 livre de cire, qui doit servir à l'entretien du luminaire de la chapelle de Bétricourt. — Visites (1611-1621) des bâtiments de cette chapelle; — sommation au curé (1627) de remettre la clef de ladite chapelle aux mains de la fermière; — ordonnance de l'évêque (1629) d'acheter un missel et un corporal. — Pièces prouvant que cette chapelle, ruinée en 1610, était une église succursale; reconnaissance (3 oct. 1433) de sire Simon Boniaut, curé de Fouquières, qu'il doit chanter un service tous les ans le jour de Pâques dans la chapelle de Bétricourt; — autre (1193), par Pierre Escaillebert, vice-gérant de ladite cure, reconnaissant qu'il a la même obligation; — Louis Caigniez, curé de Fouquières (1695), se recon-

naît prêt à célébrer la messe deux fois la semaine, le dimanche et un autre jour, et d'administrer les Sacraments le jour de Pâques aux domestiques de la ferme de Bétricourt dans la chapelle même de cette ferme; — sentence du Conseil d'Artois (19 déc. 1697) condamnant le fermier à payer au curé Caigniez 90 l. par an comme faisant partie du gros de sa cure, somme que le fermier prétendait être la rétribution des messes que le curé devait dire dans la chapelle de la ferme et dont on avait suspendu la célébration, la chapelle étant détruite p. 1-18). — Lettres de Jacques de Sérondel, écuyer, prévôt de Beauquesne (mai 1138), contre Jean de la Tramerie, sieur de Draucourt, par lesquelles celui-ci reconnaît devoir, à la maison de Bétricourt, 2 m. de blé de rente sur sa seigneurie de Draucourt. — Reconnaissance faite par-devant l'officiel d'Arras (1516) par sire Jean Garlot, curé de Rouvroy, qu'il doit à l'Abbaye 21 me. de blé pour l'occupation de 13 coupes de terre sises à Bétricourt. — Transactions (1521) au sujet de rentes, poursuites pour obtenir le recouvrement des arrérages (1606-1616). — Cueilloirs des rentes (1661-1700) perçues à Bétricourt p. 19-39). — Attestations (1561-1569) que le droit de pâturage appartient à l'Abbaye. — Complainte et mémoire relatifs au même droit (1575) contre Jean Meurdesoif. — Procès 1705 entre les habitants de Rouvroy et le fermier de Bétricourt au même sujet; pièces produites, assiettes pour l'imposition du centième dans le village de Rouvroy (1670-1683, p. 10-96).

H. 1366. (Liasse.) — 31 pièces : 7 parchemin, 27 papier.

1521-1787. — *Bétricourt* (suite). — Procès 1521-1527 contre Charles Toulouze pour dîmes champêtres p. 1-6). — Sentence du Conseil d'Artois (9 juillet 1569) contre Nicolas d'Acheville, censier de la ferme du Baillelet, qui a récolté son scourgeon avant le passage du dîmeur p. 7. — Procès au sujet de la dime (1571) intenté au chapitre d'Arras et au curé de Rouvroy, par l'Abbaye et Gilles Cauwet, censier de Bétricourt p. 8-16). — Accord (1629) entre le curé de Fouquières et le censier de Bétricourt par lequel celui-là, du consentement de l'évêque, abandonne le droit de dime qu'il prétendait sur la ferme à l'Abbaye, moyennant une rente de 22 ras. de blé et 22 d'avoine. — Autorisation donnée (1655) par Maxim. de Bourgogne, abbé de Saint-Vaast, à Charles Pinte, curé de Fouquières, de cueillir pour cette année seulement le droit de dime sur le terroir de Bétricourt. — Nouveau procès 1717.

pour les dîmes champêtres contre le chapitre d'Arras et Jean-Claude Poilart, curé de Rouvroy (p. 17-29). — Consultation (1709) pour connaître quelle redevance le curé est en droit d'exiger de l'Abbaye (p. 30). — Reconnaissance signée par Lalloux, fermier de Bétricourt (11 août 1787), qu'il n'a perçu ni la dime de laine, ni la dime d'agnoux sur les 50 brebis que le sieur Mullet, fermier et lieutenant de Drocourt, a amenées en sa ferme pour la lonte (p. 31). — Déclaration (XVII^e siècle) des terres qui doivent droit de terrage (p. 32-31).

II. 1367. (Liasse.) — 88 pièces dont un plan : 2 parchemin, 86 papier.

1526-1789. — *Bétricourt* (suite). — Déclaration, d'après Guiman, des biens que Saint-Vaast possède à Bétricourt et Fouquières. — Dénombrements (1775-1789) de plusieurs pièces de terre du terroir de Bétricourt ; principaux noms cités : Athanase-Joseph de Gavrelle, Nicolas-Aubert de Crespicul, Louis Trannin, curé de Rouvroy (p. 1-19). — Procès-verbaux de visite et réparations de la ferme (1526-1725). — Requête au Conseil d'Artois (1755) de Marie-Catherine Deleu-vacque, veuve de Simon Ochin, pour faire ordonner la visite et la réfection des bâtiments de la ferme dont elle vient de se rendre locataire ; plan et procès-verbal de visite dressés sur réquisition du Conseil d'Artois. — Nouvelle visite et estimation de la ferme (1783), les bâtiments valent à cette époque 21.879 l. 1 s. 4 d. — Poursuites (1716) dirigées contre l'Abbaye par Joseph Cambrai, charpentier, demeurant à Hémin-Liélard, pour être payé des matériaux employés à la reconstruction de la ferme. — Requête du fermier contre l'Abbaye (1716) pour l'obliger à rebâtir la ferme qui vient d'être incendiée. — Procès-verbal (1780) de mesurage et bornage des terres du marché (p. 20-88).

II. 1368. (Liasse.) — 61 pièces dont 3 plans : 5 parchemin, 57 papier.

1496-1783. — *Bétricourt* (suite). — Baux de la ferme. — Compte (1496) de Gellroy Lebauf, censier de Bétricourt. — Distribution des revenus de la location entre les offices de Saint-Vaast. — Baux consentis à Jacqueline de Labre (1623) ; M^e Pasquier de Noyelle (1628) ; Jacques de Noyelle (1632) ; Charles de Lanselle (1616) ; Michel Leroux (1618) ; Jacques et Pierre de Noyelle (1656-1670). — Autre au même (1680) passé par Ézéchiel Robin, ancien prieur, juge-conseil de la ville de Rouen, procureur spécial du cardinal de Bouillon ;

Pierre Ochin (1725) ; Max.-Jos. Lalloux (1783, p. 1-32). — Baux de la moitié du marché de terres labourables, contenant 387 menç. (1673-1784), consentis à Pierre de Noyelles, les frères Mullet (1752), ceux-ci dans les conditions d'un bail reconnaissent qu'ils doivent entretenir l'ancien abreuvoir qui se trouve situé sur le chemin de Billy, de plus faire exécuter les corvées et voiturages ordonnés par le Roi. — Autre baux de 90 m. de terre à Athanase de Gavrelle (1783, p. 33-50). — Procédures contre Robert Goubet (1652) et Pierre Ochin (1726) pour arrérages de fermages. — Requête de l'Abbaye (1721) contre Claire de Noyelles, veuve de Jean Mullet, pour l'obliger à exécuter les clauses de son bail stipulant qu'elle a à payer 100 livres de pots de vin pour l'entretien des ornements de l'église (p. 51-57). — Sentence du Conseil d'Artois (10 mars 1691) déboutant les habitants de Fouquières de leur demande d'imposer la ferme de Bétricourt pour une rente par eux créée en raison de l'homicide d'un soldat commis dans leur village (p. 58). — Plans (1753 et 1755) par Delaby et Cornu des bâtiments de la ferme (p. 59-61).

II. 1369. (Registre.) — In-folio ; 35 feuillets, papier.

1771. — *Bétricourt* (suite). — Répertoire du plan de la ferme et seigneurie de Bétricourt dressé par Jacques Caron et Antoine-Joseph Cornu, arpenteurs.

II. 1370. (Liasse.) — 22 pièces dont 2 plans : 11 parchemin, 11 papier.

1431-1788. — *Drocourt*. — Relation (juillet 1431) de Thomas Faisse, sergent de la prévôté de Beaulieu, exécuteur d'une plainte contre Jean de Maupas, dit Rouchin, de Drocourt, pour droit de terrage dû à l'Abbaye sur 2 coupes de terre (p. 1). — *Rouvroy*. Plainte (1411) contre Jean de Gavrelle pour terrage dû à Saint-Vaast sur certaines terres. — Sentence au profit de Saint-Vaast (1516) contre Jean Carlot, curé de Rouvroy, pour les 7 boiss. de blé qu'il doit annuellement à l'Abbaye pour les 13 coupes de terre qu'il occupe tenues d'elle. — Reconnaissance (1522) faite par Jacques Wagon, dit « Harquebutier », pour 5 boiss. de blé de rente qu'il doit à Saint-Vaast. — Dénombrement (1617) de Pasquier de Noyelles pour 1 coupe et demie de terre sur Rouvroy qui lui sont données à bail. — Sentence du Conseil d'Artois (1681) contre Toussaint Placide et Claude Dupont, les obligeant à payer la dime sur les terres qu'ils occupent. —

Sentence du Conseil d'Artois (1709) condamnant le sieur de Noyelles à payer amende pour avoir fait paître un troupeau de moutons sur le terroir de Rouvroy, sur les accotements du chemin d'Hénin-Liétard, depuis la Croix de Jean Daveluy jusqu'à la Motte de Villers. — Baux (1783) de différentes pièces de terre. — Procès-verbal de visite (8 nov. 1787) des plantis d'arbres sur le chemin de Rouvroy à Hénin-Liétard; transaction (1788) entre le sieur Dubrusle, seigneur de Rouvroy, et l'Abbaye, au sujet de la propriété de ces arbres (p. 2-19). — *Noyelles-sous-Lens*. Reconnaissance (1568) par Jean de Labre, censier de Noyelles-sous-Lens, pour dime par lui emportée sur 9 coupes de terre. — Plan (1770), par Cornu et Caron, des terres de Saint-Vaast sur Fouquières (avec répertoire). — Autre plan du village (s. d., p. 20-22).

H. 1371. (Liasse.) — 4 pièces dont un plan : 1 parchemin, 3 papier, 1 sceau.

1319-1767. — *Béthune, Annezin, Fouquières* et *Lapugnoy* ancienne cote Y³. — Sentence du prévôt de Beauquesne (1319) rendue au profit de l'Abbaye et de sa prévôté de Gorres, qui sont confirmées dans leur droit de prendre un tiers de la dime d'*Annezin* à cause de leur « carion » (p. 1). — *Béthune*. Compte rendu (1530-1537) par François Wautier, bourgeois de Béthune, concierge de l'hôtel Saint-Vaast en ladite ville, de tous les revenus des maisons, chambres et celliers dépendant dudit hôtel : maisons rue Saint-Pry, occupées par Antoine Thibaut, Lecocq; maisons dans la ruelle Jean du Quesnoy, occupées par Izambart Wachin, Philippe Domageux, « mort de la contagion sans avoir laissé aucuns moyens », Antoine Hannedouche; maisons rue des Cordeliers, occupées par Jacques Wachin, « mort d'une maladie pestilentielle », Louis Desgardins, Philippotte Mathon. Somme de la recette : 951 livres. — Mises, réparations des maisons susdites; pour un tableau représentant les armoiries de l'Abbé, pendu à la porte du Refuge, 8 l.; — pour 8 aunes de « baie » à faire un habit de deuil au compteur à la mort de l'Abbé, 20 l.; celui-ci rappelle en outre qu'en 1636 il a logé au refuge pendant quatre mois le capitaine Bosseler, irlandais du régiment du comte Tiron, de ce fait, il a encouru « grand interests en ses meubles, linges, estains et autres choses » qu'il lui prêta; il leur fournit en outre 170 livres de chandelles et 150 bols de bière. Il logea aussi pendant trois jours le capitaine du Perselle, du régiment du

baron de Wesmael; pour tous ces frais, il demanda une petite gratification. Somme totale des mises : 526 livres (p. 2). — *Fouquières-les-Béthune* Avis donné à Lucas, secrétaire de l'Abbé (1767), qu'on a irrigué ses prairies sur les ordres du comte d'Osisy (p. 3). — *Lapugnoy*. Plan (1768), par Carlier, de la terre et seigneurie du Metz et de Mont Gorguel (p. 4).

H. 1372. (Liasse.) — 62 pièces : 1 parchemin, et papier, 1 sceau.

1507-1779. — *Biache*. — Coutumes de l'échevinage données en 1507; commentaire et application de cette coutume au sujet d'une succession (1516); requête à l'Abbé (1616) pour faire respecter l'article de la coutume relatif au mode de prise du blé servant de base au paiement des rentes (p. 1-13). — Rôle des centièmes (1569); mandement imprimé (1599) des États d'Artois pour la levée d'un centième; requête d'Étienne Rumaut pour obtenir une remise sur cette imposition (p. 14-21). — Autorisation donnée (1713) au sieur André Fittre, entrepreneur, de tirer de la pierre blanche et faire un chaufour sur le terroir pour les travaux de maçonnerie du bassin de la Scarpe (p. 22-23). — Requêtes et quittances (1578-1714) pour réparations du pont. — Requêtes (1779) pour obtenir de l'Abbaye l'autorisation d'achever la muraille de clôture du presbytère et d'aligner la rue de l'Église (p. 21-43). — Mandement de Jean Baneau, seigneur de Saint-Morisse-sur-le-Loir, maître des requêtes et gouverneur du bailliage d'Amiens (3 janvier 1371), faisant connaître l'accord intervenu entre l'Abbaye et Pierre d'Anequin, curé de Biache, au sujet du droit d'afforage dans la maison du curé. — Déclarations des biens de la cure, par Bauduin Thiébault (15 sept. 1515), Nicolas Degée, curés (1588), J. Rumaut, mayeur (1629). — Acte de renonciation (1687) du curé Michel Caridroit aux revenus du gros de sa cure pour jouir des 300 livres de portion congrue payées par le décimateur, comme une ordonnance royale en laisse le choix. — Requête des habitants à l'Abbé pour obtenir par échange le terrain où ils ont l'intention de rebâtir leur église. — Autorisation accordée (1732) à demoiselle Marie Salmon, sur sa requête, de planter deux arbres près de la petite chapelle qu'elle a fait construire près de la fontaine du château, et de conserver les perrons, marchepied et autres pierres qui y sont utiles. — Quittances (1755-1756) pour travaux de réparations à l'église. — Lettre adressée à Deudon, secrétaire de l'Abbé (1775), pour arrêter les poursuites que l'on doit entreprendre contre le curé, qui a fait

empiéter sur le fléguard lors de la reconstruction de son presbytère. — Lettre du sieur de Lalbenque, marguillier (1779), faisant connaître les résultats de sa visite de la sacristie et de l'autel. L'église est dans un tel état qu'il est nécessaire de la rebâtir (p. 41-59). — Comptes (1593-1689) des biens de la Pauvreté. — Supplique du curé Mouilloir en faveur de ses pauvres (p. 60-62).

II. 153. (Liasse) — 99 pièces : 14 parchemin, 85 papier, 5 sceaux.

1174-1775. — *Biache* (suite). — Charte de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois (1171, défendant aux habitants de Vitry de faire un chemin à travers les marais de Biache : les témoins sont : Elisabeth, comtesse de Flandre, Robert, *electus cameracensis* et chancelier de Flandre, Hellin, sénéchal, Robert, avoué, Wautier de Loeres, Henri de Morselle, Michel, châtelain de Douai, Wautier d'Arras, Jean de *Wacment*, Guffroy de *Hamelencurt*. — Extrait d'une déclaration des biens de la sous-Prévôté (1386), à Biache, elle possède : « la place ou jadis fut le torgeoir à olte... toute l'écluse en allan jusques aux terres abanables et tout le maresquier tant du lez d'icelle ville comme de l'autre envers Hamblaing jusqu'aux bornes de Vitry....; le moulin à bled de ladite ville de Biache, situé sur la rivière. — Copie d'une sentence rendue en l'assise d'Amiens (1388 contre un individu qui a coupé de l'herbe dans le maresquel, dans la juridiction de Saint-Vaast. — Charte de Jeanne de Béthune, comtesse de Lincz, dame de Beaurevoir (1442) annulant le procès qu'elle avait pendans contre Saint-Vaast et reconnaissant les droits des religieux qui, de leur côté, respectent les siens au sujet d'une digue à poissons établie sur la rivière. — Vidimus (1449) par Martin de Gonnehem du procès-verbal d'une enquête ordonnée par le Roi sur conflit entre l'Abbaye d'une part et l'Évêque d'Arras et la comtesse de Ligny, d'autre part au sujet de la seigneurie que chacune des parties prétendait avoir « en une carité et portion de mares situés au dessoules et assez près du molin de Biach-Saint-Vaast tenant et contigus an marès dudit Vitry ». — Sentence rendue « es plais du Roy tenus à Arras » par Martin Lefone, lieutenant du prévôt de Beauquesne 27 juin 1452 contre Jean le Goudalier qui méconnaissant la seigneurie de l'Abbaye « sur deux marez et basses prairies tout selon le rivièrre dont meult le molin, l'un desdits mares estant a desouls d'icelui molin a lez vers la ville de Peulle et l'autre

mares a desouls dudit molin au lez vers la ville de Vitry qui est ung petit marez nommé le « tomboy » entre lesquels deux marez a une escluze et estlanque », ont fauché de l'herbe dans ce marais (p. 1-9). — Mémoire (1509) pour les habitants de Vitry contre ceux de Biache que la rivière et la pêche depuis le pont de Biache jusqu'au dessous du pont de Tréhoull appartiennent à la mairie de Vitry qui fut vendue aux habitants par Mehault de le Vigne, châtelaine de Douai. — Sentence du Conseil provincial (18 janv. 1552) contre Philippe Lenfant, Regnaull Hecquet et les religieux de Saint-Vaast qui ont pris leur parti pour avoir travaillé dans le marais de Vitry sans le gré de messire Louis de Gavres, chevalier, seigneur de Fressin qui y a juridiction (p. 10-13). — Sentences et reconnaissances d'amendes (1585-1718) pour avoir scié de l'herbe ou fait pâturer des bestiaux dans le « Franc marais » et autres marais de Biache. — Sentence (1633) contre les riverains du marais qui n'ont pas curé la rivièrette et relevé les fossés (p. 14-49). — Imposition au centième (1669) pour la rivière et la pêcherie qu'occupe en location Jean Wachan et qui appartient à M. d'Inchy à cause de sa haute mairie de Vitry. — Ordonnance (1672) faite par le procureur de l'Abbé aux habitants de Biache, de prendre garde à ce que ceux de Vitry ne s'approprient aucune portion de marais. — Procès (1689) contre plusieurs particuliers qui ont fait couper de l'herbe au « Franc Marais » pendant la nuit de Saint-Rémi (p. 50-76). — Reconnaissance (1691) des mayeur et échevins de Biache, de ne pouvoir faire de coupes d'herbes dans le marais sans autorisation; pièces produites, adjudications des coupes d'herbe, bans d'ordonnance de la sous-Prévôté. — Sentence (1700) entre les religieux de Saint-Vaast et les échevins de Vitry, sujets de l'Évêque d'Arras; ceux-ci ont usurpé un droit de justice dans le marais en empêchant les gens de Biache d'y travailler, les échevins de Vitry soulevèrent que les gens de Biache n'y ont simplement que le droit de pâturage une fois la semaine (p. 77-86). — Compte 1712 des portions de marais affermées par adjudication (p. 87). — Amende encourue (1715) par Maximilien Galau, lieutenant de Plouvain, pour y avoir fait paître ses moutons. — Procès-verbal (1723) de capture d'un troupeau de moutons dans le marais de « Vieville ». — Requêtes adressées 1749 à l'intendant de Picardie par la communauté de Biache pour que le marais qu'elle avait en commun avec Plouvain et qui vient d'être partagé entre ces deux villages, le soit aussi entre tous

les ménages; la permission est accordée, il sera payé 11 par an par portion. Dans un mémoire annexé à ces requêtes, l'Abbaye proteste que son droit de propriété est méconnu, les marais appartiennent à Saint-Vaast, on a profité pour présenter ces requêtes à l'intendant d'un moment où il était indisposé contre les religieux (p. 88-97). — Règlement provisionnel (imprimé 1765) pour le tourbage et usage des marais d'Artois. Observations de l'Abbaye (p. 95-98). — Mémoire (1775 pour M^e Ambroise-Joseph Mouilloir, prêtre, curé de Biache, et pour messire Jean-Baptiste Clabaut, curé de Rœux, P.-F. Foellon, curé de Feuchy; Pierre-Morand Marchand, curé de Vihy; Jean-Marc Tahon, curé de Lauwin et Planques; Antoine-Noël Obert, curé de Montauban; Amand-Joseph Henri, curé d'Hamblain-les-Près; Louis-Joseph Facon, curé de Plouvain; Géry Darrey, curé de Brebières; Maurice Dehée, curé de Pelves; Marc-Antoine Sanson, curé de Fampoux; Jean-Baptiste de Beaumont, curé d'Athies. Lors des partages des marais de 1772 et 1771, le curé de Biache avait eu 3 parts de marais, mais s'en était trouvé dépouillé l'année suivante par une ordonnance des États disant que « ne contribuant en rien aux charges de la Communauté et ne pouvant être considéré comme chef de famille », le curé ne devait pas être compris dans le partage; cette ordonnance avait été rendue sur les intrigues de Malhurin Pecquemega de Lallebiquie, ancien officier gascon réfugié à Biache, qui rêvait de prendre à son nom, en location, toutes les parts de marais affermées. Le curé réclame dans un mémoire établissant que le défrichement universel des lieux destinés au pâturage des bestiaux est contraire aux lois du Royaume et à la loi imprescriptible de la propriété; que les portions de marais qu'il a obtenues au partage lui ont été légalement assignées, et que les ordonnances qui les lui ont enlevées sont nulles et incomplètement rendues (p. 99).

H. 1374. (Liasse.) — 177 pièces : 10 parchemin, 167 papier.

1548-1762. — *Biache* (suite). — Saisies seigneuriales sur Jacques Caudrelier (1548); les héritiers J. Meurdesoif (1603); Martin Desmolins (1611); Jean de Vauchelles (1616); Goubez (1671); Jacques Rabillon (1672); la dame d'Assignies (1672); le Chapitre d'Arras (1680); Jean Berthelot, chirurgien, demeurant à Biache (1692); la veuve George de Beugny (1762); (p. 1-11). — Procès (1686-1696) au sujet d'une saisie seigneuriale

sur 7 coupes de terre : — autre (1690) pour la saisie de 5 « quarreaux » de terre (p. 112-177).

H. 1375. (Liasse.) — 132 pièces : 41 parchemin, 101 papier.

1540-1705. — *Biache* (suite). — Pièces de procédure criminelle faite par les officiers de Saint-Vaast à Biache et Plouvain; contre Philippe Biequier « pour avoir bleschié et navré à sang coulant et plaie ouverte en la teste d'une espèce » (1515); — Annette Blanchart, qui s'est noyée volontairement (1515); — Jean Boiche, accusé d'homicide (1517); — André, accusé d'homicide, l'estimation de ses meubles saisis est annexée à l'enquête (1580); — la femme Jean Caron, pour avoir coupé des « avesties » (1587); — Martin Desmolins, pour injures (1607). — Rôle des affaires déposées (1610) au bureau du procureur pour office de Pelves, Hamblain, Biache et Montauban. — Enquête contre Antoine Bleumortier, accusé d'avoir incendié le moulin (1668); — Jean Borez, pour rebellion contre la justice (1671); — Marguerite Coillot, pour coups de fusil (1678); — Charles Hequet, « hostelain » à Biache, qui a « blessé à plaie ouverte » Léonard Chamart dit Laroussé, adjoint ordinaire aux huissiers et sergents de la province (1683, p. 1-37); — Procès intenté (1601) contre Pierre Lobry, au sujet d'un relief et d'un décret de mise de fait (p. 38-61). — Informations, contre deux individus qui sont demeurés à boire toute une nuit au cabaret et à y « jouer à l'esticquet » avec un couteau (1510); — requête (1682) pour obtenir le paiement d'une dette; — partages d'immeubles (1698); — inventaire (1705) des meubles de la maison mortuaire de Joseph Obry (p. 38-132).

H. 1376. (Liasse.) — 93 pièces : 7 parchemin, 86 papier.

1374-1773. — *Biache* (suite). — Sentence de la Cour d'Amiens (1374) rendue au profit de l'Abbaye contre les maire et échevins d'Arras qui avaient fait arrêter en leur ville et voulaient juger un individu de Biache que Saint-Vaast réclamait comme son sujet, le bailli d'Amiens le renvoie devant la Cour de Saint-Vaast dont il est justiciable. — Mandement (1432) d'Antoine de la Taverne, prévôt de Saint-Vaast faisant connaître que le procès jugé par les échevins de Biache entre Jean du Quesnoy et Simon Bassée pour la propriété de quelques arbres, n'est pas en état d'être jugé et doit être renvoyé à une autre audience. — Procès (1595) entre Étienne Rumaull, fermier de Saint-Vaast et les

religieuses de la Thiéulloye. — Attestation (1600) que Louis de Landas sieur de Haulteporte, oncle et tuteur de Pierre Dassonville, fils de feu Ponthus, écuyer et seigneur de La Couture reconnaît les religieux de Saint-Vaast pour hauts justiciers (p. 1-11). — Protestation (1610) du procureur des Archevêques contre le droit que se sont ingérés les religieux de Saint-Vaast de punir par le feu. — Renonciation (1611) à un appel de jugement d'Étienne Rumault et autres. — Mise de fail au profit du même (1615) et dénombrement de son fief. — Décret de saisie (1618) de 3 coupes de terre sur Antoine Delambre. — Requête présentée par l'Abbaye (1617) contre le Conseil d'Artois qui prétendait que la connaissance des homicides n'appartenait pas aux religieux. — Estimation (1691) des biens de la dame d'Assignies (p. 5-28). — Procès (1727) pour emprise sur le chemin. — Procès-verbal (1773) sur la mort d'un homme tué par un cheval dans la cour de Jean-Baptiste Leroy (p. 29-49). — Publications des bans d'août. (1581-1723), poursuites contre ceux qui les enfreignent, amendes (p. 50-93).

II. 1377. (Liasse.) — 121 pièces : 7 parchemin, 114 papier.

1337-1789. — *Biache* (suite). — Dénombrements servis par Simon Le Rogier, demeurant à Pelves (28 sept. 1337); Michel Lebas (1409); Martin du Brulle, Jean Haguemacré (1496); Marie Dufour, veuve de feu Guyot Harderel, Gilles Hatteron, Colard de Lhommel, Jacquemin Roche, Louis Hecquet (1501); Perrine Entart, veuve de Laurent Fouquier, Thomas Dogimont, Jacques Febvrier, bourgeois d'Arras (1512); Jacques Ponce (1540); Laurent Barbier (1572); Étienne Rumault (1605); Louis Blin (1621, p. 1-35). — Extrait de plusieurs dénombrements rendus à l'Abbaye en 1692 par Jacques Hatron, Jean d'Ozimont, Jacques Le Riche, Antoine Hardelin, « cousturier », Andrieu Candaveine, etc. (p. 1-36). — Autres dénombrements par dame Marie-Françoise Le Blanc, dame de Meurchin, Bailleul-sire-Bertoult, etc. (1665); Jeanne Briez (1692); Charles-Louis Tournay, Jean-Claude Ledieu, clerc du village de Biache (1718); dénombrements des biens de l'église (1750); de ceux de François Gouze, mayeur, Hecquet dit Bisquet, Céselin de Marquilly (1756); P.-El. Mathon, fermier à Sailly-en-Ostrevent (1763); le sieur de Beugny (1774); Antoinette-J^{ne} Pillain, épouse séparée de corps et de biens de M^{re} Jacques-Céselin de la Cœuillerie, avocat (1775); dame Brigitte Crespel, veuve de messire Michel-Guillaume Desrazières, écuyer, conseiller

au Conseil provincial d'Artois (1777 et 1782); Aubert Caullet, fermier à Hénin-Liétard (1782); Michel Garrez (1784); Pierre-Joseph Barbotin, chantre de Saint-Pierre à Douai (1785); Pasquier Péru, clerc laïc, à Plouvain, Georges Durand, chevalier, sieur d'Elecourt, conseiller au Parlement de Flandres, demeurant à Douai (1788); Xavier Rouvroy, avocat, demeurant à Arras (1789, p. 37-101). — Autres dénombrements (s. d., XVIII^e siècle), Pierre Dupire, chapelain, au nom de la cathédrale d'Arras, Messire Mathurin Pecquemega, chevalier, sieur de Lalbinque, Antoine Gouze, Bruno Huln et autres (p. 102-121).

II. 1378. (Liasse.) — 90 pièces : 7 parchemin, 83 papier.

1385-1780. — *Biache* (suite). — Sentences (1567-1592) contre plusieurs particuliers qui ont omis de faire les corvées d'une journée avec leurs chevaux sur les terres des religieux. — Attestation (1614) que les laboureurs faisant leurs corvées le mardi après la mi-mai s'en sont allés avant le soleil couché et n'ont pas satisfait pleinement à leur travail. — Transaction (14 oct. 1759) entre l'Abbaye et plusieurs cultivateurs de Biache, Plouvain et Fresne, tenus aux corvées et qui les ont omises cette année, ceux-ci reconnaissent qu'ils doivent venir le mardi après la mi-mai avec leurs chevaux, charrues et valets, labourer pendant toute la journée, du soleil levant au soleil couchant, sur les terres de l'Abbaye, et qu'ils encourent une amende de 25 l. s'ils ne s'y rendent pas (p. 1-9). — Droits seigneuriaux payés (1568-1711) par Laurent Romagnon, Jean Le Roy, Pierre Rohart (1593), Luc Marmouzet (1671); — requêtes pour modération des droits. — Bail (1686) du droit de pêche consenti par messire Guy de Sève de Rochechouart à Laurent Bossu, batelier. Nominations d'hommes vivants et mourants (1701-1717) pour les biens de l'église (p. 10-57). — Complainte de l'Abbaye (1385) contre Jean Lameux et Enguerran de Nourreul qui ont vendu dans Biache une queue de vin non afforée par les religieux. — Sentence du prévôt de Beauguesne (1385) contre un habitant de Vitry, sujet de l'Évêque d'Arras qui a débité des boissons sur un bateau dans les eaux de l'Abbaye assez près des moulins. — Bail (1627) de l'afforage pour 9 ans. — Poursuites 1675-1760 pour infractions au droit d'afforage de l'Abbaye contre Charles Hecquet, Noël Capron, André Viseur, cabaretier (p. 56-75). — Sentence (1579) contre des individus qui ont arraché les « hallots » plantés par les religieux derrière leur ferme. — Autre

(1711) contre divers habitants de Biache qui se sont permis d'ébrancher les arbres plantés le long de la rivière. — Sentence du Conseil d'Artois (11 août 1761) déclarant que les chemins, dégards et autres lieux publics sont sous la garde du Roi, qu'il est défendu de « rompre, aloter, peler, couper ou abattre les arbres sous peine de droit » et que l'entretien de ces arbres est à la charge des habitants. — Adjudication (1776) des plantis d'ormes. — État (1780) dressé par dom Lefebvre, receveur de l'Abbaye, et Jean-Baptiste Bétrémieux, sergent d'Izel, des arbres achetés et plantés l'année précédente à Biache (p. 76-90).

H. 1370. (Liasse.) — 84 pièces : 12 parchemin, 72 papier, 1 sceau.

1167-1786. — *Biache* (suite). — Arrentement en forme de chirographe (1167, par lequel l'Abbaye accorde à l'abbaye de Marchiennes un fief situé aux terroirs de *Aileurt* [Écourt-Saint-Quentin] et *Saudemont-les-Aves* [Saudemont], que tenait Jean de Vilers, à charge de deux mencauds de froment et deux chapons payables en la grange des religieux de Saint-Vaast à Biache. Les témoins sont, pour Saint-Vaast : Barthélemi, prieur et prévôt; Bauduin, cellérier; *Rainelmus*, camérier; *Christianus*, maître de l'hôpital; Henri, aumônier; Évrard, trésorier; Fulchon, sous-prieur; Ysaac, tiers-prieur; Robert, *armarius*. *Boamundus*, Guiman. Gérard, Jean, prêtres; Jean, *Anscherius*, Lambert, Hugo, diacres; Hugo, *Ingelbertus*, Tezo, *Aschrius*, sous-diacres; pour l'abbaye de Marchiennes : André, prieur; *Fulpaldus*, sous-prieur; Hugues, tiers-prieur; *Gerulfus*, prévôt; Jean, camérier; Bauduin, cellérier; Rohart, Gautier, Jean, Hugues, prêtres; Gautier, Étienne, Daniel, Hugues, diacres; Robert, Bauduin, Nicolas, sous-diacres; Jean de Saudemont, Ingrand de Gouy. Les hommes de Saint-Vaast sont : Hellin, échançon; Gautier, d'Arras; Pierre, de Bailleul; *Alelmus*, d'Imercourt; Bauduin, de *Simoncurt*; Jean, de *Bailuez*; Willaume, de *Foro*; Sawalon, de *Heis*; Dodou et Barthélemy, de Blangy; Gérard, de Berneville; Bernard, de Roclin-court; Hugues, de *Tintul* [Thélus]; Christophe, de *Warluz*; Godefroy, de *Balol* Bailleul; Bernard, de Gavrelle; Étienne et *Wazo*, de *Bigartio* [Biache]; *Paganus*, de *Pabula* [Pelvel] (p. 1). — Donation à l'Abbaye, par Simon, dit « li Escriviens », et Isabeau Nazarde, sa femme (1313), d'une rente héritière valant 12 sous 6 den. — Complainte (1440) contre Simon Bassée, qui doit des rentes à Saint-Vaast. — Hypo-

thèque prise 1577 sur deux manoirs de Biache. — Reconnaisances 1582-1588, pour rentes dues par Martin Touzel et Charles Lanscarl (p. 2-9). — Sentence (1631) condamnant Nicolas Derelz à payer ses droits seigneuriaux et rentes. — Bail 1670 à François Vuillart, des rentes foncières et casuelles que l'Abbaye perçoit à Plouvain, Biache-Saint-Vaast, Reux, Fresnes-les-Montauban, Neuvreuil et Oppy. — Pièces touchant la distribution des biens d'Étienne Cuvellier (1680) et le paiement de ses rentes. — Recette du blé de rente à Biache (1775). — Ventes (1786) de terres tenues en coterie de Saint-Vaast (p. 10-25). — Rentes et droits seigneuriaux payés (1198-1688) à l'église Sainte-Croix d'Arras (p. 26-28). — Extraits des registres des rentes foraines et de la grande prévôté (1519-1738) pour les sommes perçues à Biache (p. 29-43). — Procès 1683 contre l'Abbaye, qui prétendait se faire payer les rentes foncières dues par certains particuliers aux admodiateurs du cardinal d'Este. — Procès intenté au siège de Saint-Vaast (1686) contre Jacques Le Roy, au sujet des arrérages d'une rente de 12 ll. 16 d. dont sont chargées 13 m. de terre qu'il occupe (p. 41-82). — Petits cueilloirs des rentes de Biache et Plouvain (1703). Principaux noms cités : Jacques Rumault, pour la maison de Lannoy, avec « bocquet, changle, fossé, eaux tenant à la basse-cour »; M^e François Poulain, prêtre; Michel Desmonchaux, meunier de Biache, pour la roue du moulin, 10 sols; Hubert Delevacque, censier de la ferme, 106 menç. de blé; la communauté de Biache, pour 30 menç. de marais, 30 poules; — à Plouvain, les religieux de Saint-Vaast, pour « une motte, changle, prés et fossés », jadis le lieu du presbytère de Plouvain, aujourd'hui enclavé dans leur ferme, 28 s.; l'église de Sainte-Croix, pour l'amortissement de 10 sous de rente, 1 poule; la Communauté de Plouvain, pour 10 menç. de marais, 15 poules (p. 83-84).

H. 1380. (Registre.) — In-folio; 72 feuillets, papier.

1540. — *Biache* (suite). — Déclaration des héritages situés au territoire de Biache tenus en coterie de Saint-Vaast et qui paient des droits seigneuriaux à chaque succession, vente, don ou transport. Principaux noms cités : André Le Caron, Gilles Becquembois, Collard de Lhomme, Nicolas Lefer. — Déclaration des manoirs à rente de Fresnes; Denis Wagrée, Louis Leroi, Bastien de Chimay, sire Robert de Phalempin, curé de Fresnes, Jacques Bonmuet, le sieur de Laigny, Jean Lebin, lieutenant de Fresnes. — Déclaration

des manoirs à rente de Plouvain : André Le Caron, Jean-Marc Le Josne.

H. 1381. (Registre.) — In-folio; 101 feuillets, papier.

1606-1615. — *Biache* (suite). — Cucilloir du « Bucq » de Biache, avec annotations des arrérages dus pour chaque article. Principaux noms cités : Nicolas Caudretier, Louis Blin, Jean Lefebvre, tisserand.

H. 1382. (Registre.) — In-folio; 136 feuillets, papier.

1707. — *Biache* (suite). — Cucilloir des rentes de Biache et Plouvain. Une table par noms de personnes se trouve à la fin du registre.

H. 1383. (Registre.) — In-folio; 71 feuillets, papier.

1720. — *Biache* (suite). — Cucilloir des rentes de Biache dues à la Saint-André : Marie Cuvelier, pour 6 coupes sises en « Bugnicamp », 6 boiss. ; — M^{lle} Michelle de Vauchelle ; — les héritiers de M^e Jean-Baptiste Bouquet, par succession de M^e Jean Coureol, écuyer, sieur de Libessart, 61 m. de blé ; — la Pauvreté de Plouvain, pour la donation de Pierre Bailleul, de 2 coupes de terre vers « le Camp perdu », 2 b. de blé ; — la chapelle de Sainte-Anne à Plouvain, pour la donation de 3 coupes de terre d'Antoine Becque, 3 b. de blé ; — M^e Clément Isember, procureur au Conseil d'Artois, pour l'achat de 7 coupes de terre, 1 m. 3 b. ; — M^e Michel Caridroit, curé, 1 m. de blé ; — Jean Bocquet, greffier de la cité d'Arras, 3 b. ; — l'église de Biache, 6 b. 1/4 ; — l'église de Sainte-Croix, 7 b. ; — la Pauvreté de Biache ; — Jean-Ferdinand de Vauchelle, sieur de Lannoy, 18 den. roy. ; — la « Courl de Saint-Vaast, pour un jardin nommé le Jardin ou Courtil de le Court », 18 den. roy. — Somme de la valeur des rentes de Biache, 282 menç. 36 b. 1/3 de blé, 10 chapons, 6 l. 4 s. 5 d. roy., 4 den. tournois.

H. 1384. (Liasse.) — 121 pièces : 29 parchemin, 92 papier, 5 sceaux.

1404-1688. — *Biache* (suite). — Inventaire des plaintes et sentences au sujet du gaule. — Extraits des comptes du gaule de Beaumetz (1593) pour les articles intéressant Antoine Hallron dit Labbé, Gérard d'Escoivres, Jacquemart et Jean Roche (p. 1-5). — Accord (1401) par lequel Mathieu Bassée s'oblige à payer 36 l. pour son droit de gaule. — Plaintes, procès,

sentences, saisies, accords divers pour droits de gaule non payés ; les principaux particuliers poursuivis à la requête de l'Abbaye sont : Jean Loisel (1408) ; Pierre et Théry Cliquet (1482) ; les enfants le Caron (1500) ; André le Willaume, écuyer, demeurant à Douai (1537) ; le sieur de Meurchin, à cause de sa femme, héritière de Charles Willaume, seigneur de Lenglet (1575) ; Baltazart Hequet (1588) ; Jean de Vauchelles (1616) ; Martin de Récourt (1629) ; Pierre Dupret, Nicolas Defossé, Anne Caron, Étienne Desmollins, Marie Rohart, Pierre Berry, Claude Lenfant (1632-1633) ; Madame d'Assignies (1662) ; Michel Coppin, bourgeois de Douai (1687) ; Jean Dupuy (1688, p. 6-121).

H. 1385. (Liasse.) — 108 pièces : 48 parchemin, 60 papier.

1591-1789. — *Biache* (suite). — Procès et sentences relatifs aux droits de gaule non payés. Principaux noms cités : Martin Blin, Guislain Duilos, J.-F. Mathon, Pierre Hequet dit L'Emblayé, Adrien Valancel, André Viseur (1728) ; André Hutin (1729) ; Salmon (1733) ; Hector de Bailliencourt dit Courcol (1788) ; la veuve de Laurent Bègue (1789, p. 1-83). — Requêtes pour obtenir modération des droits de gaule (1591-1726). — Affiche (1752) pour la perception du gaule (p. 84-108).

H. 1386. (Registre.) — In-folio; 106 feuillets, papier.

1713. — *Biache* (suite). — Cucilloir du gaule. Quelques noms cités : les enfants d'Étienne Mathon, Marie-Catherine Bron et François-Louis Hivain, avocat au Conseil d'Artois ; la Pauvreté de Plouvain ; le sieur de la Basèque et dame Gertrude Cornaille, son épouse ; M^e Denis Rouget, les héritiers d'Hugues Carpentier, mayeur de Fresnes ; les Jésuites écossais de Douai ; Jean-François Brelet, sieur de la Cocquerie ; M^e Guislain Bonart, curé de Biache ; Jean-Ferdinand de Vauchelle, sieur de Lannoy ; Hector de Bailliencourt dit Courcol.

H. 1387. (Registre.) — In-folio; 112 feuillets, papier.

1735. — *Biache* (suite). — Cucilloir du gaule.

H. 1388. (Liasse.) — 154 pièces : 39 parchemin, 115 papier.

1517-1689. — *Biache* (suite). — Dimes. Plaintes, reconnaissances, attestations, sentences du Conseil d'Artois pour dimes dues sur le terroir de Biache. Les principaux particuliers poursuivis à la

requête de Saint-Vaast sont : Maximilien Caignet (1517); Michel de Lalre (1545); Antoine Rabillon (1548); Jean Le Caron (1560); Romagnon, pour le fief de Lannoy (1573); Valérie Wacheux (1595, p. 1-71); — le sieur de Vauchelle (1601); Martin Desmollins (1611); Nicolas Malhon, lieutenant de Plouvain (1651); Jacques Hatron (1679); Jean Varet (1681); le sieur de Lannoy (1683); Cuvelier et Doré (1684); Charles Héquet (1689, p. 75-151).

II. 1389. (Liasse.) — 85 pièces : 12 parchemin, 73 papier.

1440-1786. — *Biache* (suite). — Complaintes, reconnaissances, attestations, sentences du Conseil d'Artois pour dîmes. Les particuliers poursuivis sont : Julien Rumault (1703); François-Onuphre Salmon (1709); Philippe Barre (1713); Christophe Rumault (1730); Jean Flament (1734); Benoit Hecquet (1767; demoiselle Anne Berthelot, veuve de Laurent Becque (1769, p. 1-59). — Sentences de l'official d'Arras pour les grosses dîmes de Biache, contre Laurent Bassée (1440), Jean Hacquemacré, André Hatron (1519), Michel Lenfant, Antoine Macque, Firmin Masse, Jacques de Montauban, Jean Le Caron, Jean Hanicque (1529, p. 60-74). — Enquête sur la dime de bois (1572). — Accord (1720) avec le sieur Salmon pour la dime de l'enclos du château de Biache. — Mémoire (1777) pour M. de Lalbenque, à qui l'Abbaye réclame la dime sur des terres nouvellement défrichées (p. 75-77). — Baux (1743-1786) de la dime de Biache (p. 78-82). — Déclarations (1601-1728) des terres soumises au droit de dime (p. 83-85).

II. 1390. (Registre.) — In-folio; 81 feuillets, papier.

1737. — *Biache* (suite). — Déclaration des terres chargées de dime. Les principaux noms cités sont : Guy de Tournay, baron d'Assignies, le sieur Georges de Beugny; les lieux dits : Coultzeau, Hallot Lozier, la voie du coin, la voie perdue, Lagny, le champ à Corne, Sous-le-Bois, terres de la ferme de Fresnes, terres de la ferme de Biache, la couture du Canteloux. Il appartient de plus à l'Abbaye les menues dîmes que l'on appelle *infra muros* et qui se perçoivent sur les cochons, les oisons, les poulets, les foins et les bois, à raison de 10 du 100; quant à la dime des grains ronds : pois, fèves, navette, elle est de 8 du 100; sur les offrandes et les oblations qui se font les « quatre jours na-taux », Saint-Vaast perçoit les deux tiers, et le curé du lieu le reste.

II. 1391. (Registre.) — In-folio; 43 feuillets, papier.

1784. — *Biache* (suite). — Déclaration de la dime.

II. 1392 (Liasse.) — 91 pièces : 9 parchemin, 90 papier.

1307-1777. — *Biache* (suite). — Déclaration (1587) de la cense, des terres labourables et dîmes de Biache, renouvelée par Étienne Rumault, censier dudit lieu. — Déclaration 1780, de la ferme et des corps de terre qui en dépendent conformément au plan de la seigneurie qui fut dressé en 1766 par le géomètre Cornu. — Procès-verbal de mesurage (1785) des ouvrages de maçonnerie, charpente et couverture, nouvellement exécutés en la ferme de Biache (p. 1-3). — Vente (1307) de la maison et des terres de Biache faite par Pierre de Villers, abbé de Saint-Vaast à Bertoul de Bengi, d'Arras, et Aelys sa femme (p. 1). — Baux de la ferme consentis successivement à Pierre-Hubert Wartelle (1678), Jacques Rumault (1698), Hubert Delevacque (1703), Adrien-Pierre Gonse, mayeur de Rœux, et sa famille (1705-1780, p. 5-11). — Procès intenté (1671) par Antoinette Du Rasnel, fermière de l'Abbaye à Biache pour remboursement des réparations faites à sa ferme (p. 15-29). — Procès (1721) contre Adrien-Pierre Gonse, fermier, pour le forcer à payer ses arrérages (p. 30-42). — Baux (1695-1780) d'un marché de terres de 72 mesures, à Charles Delevacque (1695), à Antoine-François Desmoncheaux (1716), à Françoise Deleville, veuve de celui-ci (1725), Alexis Garez (1743-1777), et de divers lots de moindre importance à Louis Becque, Leroy, Plouvier, Brietz, Guy de Tournay, Joseph Monchiel (1780, p. 43-58). — Attestations de plusieurs particuliers de Biache (31 janv. 1637) qu'il y a eu depuis le jour de la Saint-Jean jusqu'aujourd'hui plusieurs logements de soldats à Biache, le régiment à pied du comte d'Oostrathen qui y logea pendant 8 jours 33 chariots de munitions à 3 chevaux chacun, avec les chevaux des 2 lieutenants qui y demeurèrent 6 semaines; la compagnie des gardes du prince Thomas, avec ses capitaines et lieutenants qui y logèrent également six semaines. Ces logements ont porté au fermier de Retz un préjudice de 10,300 florins. — Attestation du même genre (1750) que l'armée des Français, campée au mois d'août de l'année précédente aux environs de Douai, est venue ravager les champs de Biache. — Demande de modération de rendement (1658) par Antoine de Retz, mayeur et fermier, ruiné par les

passages de troupes de 1650 à 1657. État (1658) de ce que doit ledit de Relz à la Grènerie depuis 1649. — Claude Haccart, abbé élu de Saint-Vaast (1662), paye les gages de Mathias Du Bosquel se montant à 740 florins qu'il aura à percevoir sur les arrérages dus à l'Abbé par Étienne Cuvellier, censier de Biache. — Requête (1713) d'Adrien Gonse, à l'Abbaye, pour en obtenir des grains de semence; il lui est alloué une somme de 159 lb. 18 s. — Procès-verbal (1715) de visite des champs qui sont restés cette année à demi stériles. — Décompte (1720) des charges générales du bail de la cense p. 59-82. — Arrentements perpétuels: à W. de Bailleul, d'un fief tenu de Saint-Vaast à 60 s. par. de relief, ayant appartenu à feu Froussart de Bailleul et se composant d'un manoir de 3 coupes de terres (1426); — à Martin Le Blanc, de la maison des Carilés (1433); — à Jean de Draucourt, écuyer, de la maison de Laigny-les-Fresnes, avec ses eaux, molle, près (1435); — à Jean Fouquier, de la maison des Carilés (1445); — à Jean de Mailly, écuyer, sieur de Lagnicourt, du fief de Lanoy (1491); — à Pierre de Bailleul, d'un petit manoir dans la rue du Moulin (1588); — à Laurent Romagnon, d'un petit manoir et du pré Tombeau (1591); — à Marie Lermoull, veuve de François Gonse, de 5 coupes de manoir (1770, p. 83-91). — Vente d'un fief à l'Abbaye (1361) par Colart de Paris. — Échange (1711) d'un manoir tenu en coterie de Saint-Vaast (p. 95-99).

H. 1393. (Liasse.) — 157 pièces: 13 parchemin, 144 papier, 2 seaux.

1364 - 1761. — *Biache* (suite). — Accord (7 déc. 1361) entre les religieux de Saint-Vaast et les échevins de Douai, au sujet des ventailles du moulin de Biache. — Sentence (1582) contre Jacques Ponce le condamnant à quitter la ferme qu'il tenait de Saint-Vaast, à Biache, parce qu'il ne veut pas reconstruire le moulin nouvellement brûlé. — Procès-verbaux de visite (1559-1638) du moulin avec la maison y attenante, construit sur la molle de Berles, ainsi que la « huche » au poisson. — Sommations 1600 et 1607 au meunier Charles Dubois de réparer son moulin, comme l'y oblige le bail passé avec Saint-Vaast; sommation semblable (1611) au meunier Valentin Macquet. — État des réparations à effectuer au moulin (1612). — Réédification du moulin qui vient d'être brûlé (1668). — Visite (1673) de la tellière et du glacis en chêne livrés pour le moulin. — Requête (1711) pour faire réédifier le moulin. — Lettre de M. de Bernage (21 fév. 1713) demandant qu'on entreprenne

incessamment les travaux de réédification du moulin pour que, le plus tôt possible, la navigation de la Scarpe soit rétablie. — Attestation du lieutenant général des armées du Roi, de Broglie, inspecteur général de la cavalerie et des dragons (14 mars 1713), qu'il a été commandé par le maréchal de Villars, faisant le siège de Douai, pour rompre l'écluse de Biache et toutes les autres de la rivière, et que pendant ce temps les ennemis mettaient le feu au moulin. — Quittance (18 mai 1714) pour les travaux des fossés creusés autour d'une prairie du moulin de Biache, par Jacques Pons, sergent dudit lieu. — Procès-verbal (1714) de visite du moulin réédifié; — nouvelle visite (1785, p. 1-28). — Baux du moulin consentis: à Charles Dubois (1584-1601); Antoine Cordonnier (1607); Valentin Macquet (1609-1619); Hugues Dubron (1619-1627); Florent Widebien (1632-1638); Antoine Verdier (1638-1641); Simon Barat (1641-1647); Maximilien Caudron (1647-1655); la famille Desmoncheaux (1655-1725); Alexis Garez (1726-1761, p. 29-73). — Procès (1726) contre Alexis Garez, meunier, pour payement d'arrérages (p. 74-77). — Extrait des coutumes (1507) du moulin pour la banalité. — Attestation (1626) que le moulin de Biache est banal, et que les habitants de Fresnes-les-Montauban doivent y amener leur grain. — Plaintes et sentences (1612-1758) contre des habitants de Biache et de Fresnes qui n'ont pas porté leur blé au moulin de Biache (p. 78-157).

H. 1394. (Liasse.) — 94 pièces: 13 parchemin, 81 papier, 9 seaux.

1425 - 1686. — *Biache* (suite). — Rapports et déclarations (1516-1686) de deux arrentements sur le terroir de Biache, l'un nommé l'arrentement des « Carilés Saint-Vaast », contenant 3 manoirs et 102 mc. de terre, et l'autre, l'arrentement du « sarl », contenant 17 mene. et 1 coupe de terre (p. 1-11). — Reconnaissance (1145) par-devant Jean Daverdingl, prévôt de Fampoux, par Jean Fouquier et sa femme, qu'ils ont acheté à Jean Dubois 3 manoirs et 102 mc. de terre qui sont redevables d'un droit d'arrentement à Saint-Vaast. — Reconnaissance (1453) par Martin Le Blanc qu'il a acquis les arrentements ci-dessus, vendus par décret. — Autre reconnaissance (1459) de Jean Fouquier d'avoir racheté ces arrentements audit Le Blanc p. 12-16. — Arrentements (1425-1612) et bail (1686) des « Carilés » p. 17-20). — Comptes (1595-1611) des arrérages dus à l'état du Buffet à cause des arren-

tements des « Carités et du Sart » (p. 21-26). — Cueilloir des « Carités » (1634). — Droits seigneuriaux payés (1599-1630) pour ces 2 arrentements. — Procès et saisies (1127-1612) pour obtenir paiements des droits pour les mêmes (p. 27-91).

H. 1395. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1759-1779. — *Biache et Vitry* (suite). — Procès de Saint-Vaast prenant fait et cause pour les habitants de Biache, Hamblain et Fresnes, contre le sieur de Gouve, procureur-syndic d'Arras, subdélégué de l'intendant, qui prétendait avoir sa part dans le marais partagé de Vitry et qui était soutenu dans ses prétentions par les habitants dudit Vitry. Nombreuses consultations d'avocats pour chacune des parties débattant les questions de savoir si le sieur de Gouve peut se qualifier seigneur du marais, si les habitants ont toujours eu le marais en propriété, si les trois communautés adverses y ont un droit autre qu'un droit d'usage. Arrêt du Parlement (7 mars 1762) condamnant les habitants de Vitry et le sieur de Gouve. — Nouveau mémoire (8 avril 1762) en faveur de ceux-ci. Pendant le cours de l'affaire, arrestation et interrogatoire des deux syndics de Vitry, accusés de dégâts dans le marais en protestation des nouveaux défrichements que le sieur de Gouve avait fait faire dans les parts qui lui étaient adjudgées. — Assemblées (3 fév. 1760) des communautés de Biache, Hamblain et Fresnes, pour délibérer sur les ordonnances de M. de Caumartin, tant sur la nullité du partage du marais que sur l'interdiction de tourber. — Nouvelles assemblées des mêmes (1762) auxquelles l'abbé envoie Blin, sieur de Boiry-Sainte-Rictrude, son grand bailli, pour maintenir l'ordre (p. 1-115). — Lettre écrite (18 janv. 1779) par le sieur de Gouve à dom Lucas, grand prévôt de Saint-Vaast, où, après avoir fait l'historique de l'affaire des marais, il propose une transaction devant le nouveau procès que veut soulever le comte de Bonneguise, trouvant que les communautés ne se guériront de longtemps des frais du précédent. Il lui fait connaître, en outre, que la Frégate des États d'Artois et la médaille qu'on proposait de frapper n'ont soulevé aucun enthousiasme (p. 116).

H. 1396. (Liasse.) — 56 pièces, dont 6 plans, 4 parchemin, 52 papier.

1174-1782. — *Biache et Vitry* (suite). — Pièces produites dans le procès de Gouve. — Notice sur *Vic-*

toriacum Vitry, extraite du livre intitulé : « *De re diplomatica, opera et studio domini Johannis Mabilon* », rappelant le séjour dans cette ville de Clotaire, Sigebert et Chilpéric. — Copie d'une charte de Philippe, comte de Flandre (1171), qui, sur la plainte des religieux de Saint-Vaast et des habitants de Biache, Fresnes, Pelves et Plouvain, condamne un chemin que les gens de Vitry avaient pratiqué dans le marais entre Biache et Vitry. — Charte de Philippe, comte de Flandre (1188), cédant à l'évêque d'Arras tous ses droits sur Vitry et Fampoux. — Charte de Gautier, châtelain de Douai (1201), s'engageant à ne laisser tracer aucun chemin au milieu du marais depuis Hamblain jusqu'à Fresnes. — Autre du même (1228), où il déclare qu'il tient le marais de l'évêque d'Arras; il reconnaît que les habitants de Fresnes, Biache et Hamblain peuvent faire paître leurs troupeaux dans le marais et y couper de l'herbe, et s'interdit le droit d'y faire un fossé et d'agrandir celui qui se trouve autour des moulins de Biache. — Extrait des « *libellis atrebatensibus* » (1240) rappelant qu'Asson a fait citer au Parlement Gautier, châtelain de Douai, qui, tenant Biache en arrentement perpétuel, déclarait le tenir seulement en fief. — Vente (1410), par « Mehaut de La Vingne », châtelain de Douai, veuve de Guillaume de Neelle, seigneur de Saint-Venant, à la ville de Douai, de la mairie de Vitry. Ce fief se compose de terres « à la roye de le Val.... à la roye en Norese... »; de la dime sur 14 coupes de terre « de la manille à ledite roye »; du château, avec ses fossés et « halos », comprenant le bosquet derrière le « mez de le pequerie » et une pièce de terre dite le « Coulombier »; du four banal; de l'emplacement de deux moulins à eau; des ruisseaux et fossés de tout le village de Vitry; de la justice et de la moitié des amendes jugées dans ce village. Nul n'a le droit de faire passer de bateaux sur la rivière sans payer 4 patars; de faire pâturer ses bestiaux dans le marais s'il n'est habitant de Biache, Fresnes, Montauban ou Hamblain. Le fief de la Mairie est tenu de l'évêque d'Arras à 4 deniers de relief. — Sentence du Conseil provincial d'Artois (7 déc. 1673) en confirmant une autre de 1672 et condamnant le sieur Nicolas Dubuisson, fermier à Vitry, à payer aux chanoines de la cathédrale d'Arras le canon de 32 ras, de blé qu'il doit pour son arrentement. — Les habitants d'Hamblain nomment (1677) Charles Chimay, leur procureur, pour les représenter dans toutes leurs affaires avec Vitry. — Accord par-devant notaires (18 nov. 1677) entre M^e Gourdin, chapelain de Vitry, et les échevins de ce lieu, d'une

part, et Charles Chimay au nom de la communauté, d'autre, pour mettre fin aux difficultés survenues entre les deux villages au sujet du droit de pâturage dans le marais. Les habitants d'Hamblain réclamaient le droit de faire paître dans toute l'étendue du marais, tant de jour que de nuit, même d'y faucher et d'emporter l'herbe à dos de cheval et par charretées; ce droit leur était contredit par les habitants de Vitry. Ceux-ci acquiescent à la sentence provisionnelle du 31 juillet 1663, maintenant les habitants d'Hamblain dans leurs droits réclamés et leur permettant de faire ériger un pont pour amener leurs bestiaux; ils s'engagent de plus à leur payer 250 livres de dommages-intérêts. Les gens de Vitry jouiront pendant 6 ans des parts du marais (Galiompré; ceux de Biache, de 3 ras. de marais situés derrière la cense de « le Pré » (p. 1-31). — Extraits des comptes des recettes communales d'Hamblain 1681-1695 pour le chapitre des marais; ces comptes sont présentés aux mayeurs Martin et Joseph Estevé (p. 32-35). — Bail (22 juin 1697) des parts de marais. — Accord (3 juil. 1713) entre les communautés de Vitry et d'Hamblain, par lequel il est convenu que les habitants du premier village continueront, pendant l'espace de neuf ans, de jouir des portions de marais qu'ils se sont réservées, et ceux d'Hamblain des trois rasières dont il est stipulé dans le précédent accord. — Nouvel accord (1731) entre les mêmes, sur le même sujet, et encore pour un espace de neuf années. — Requête (12 nov. 1749) adressée à l'intendant Chauvelin, par les habitants de Biache et d'Hamblain, pour obtenir le partage du marais de Vitry avec les habitants de Vitry. — Mémoire (28 nov. 1749) des habitants de ce lieu pour obtenir les deux tiers dans le partage proposé, « parce que ceux de Biache et d'Hamblain ont déjà profité d'un bénéfice dans le partage d'autres marais ». — Procès-verbal du partage du marais (13 août 1750) entre les communautés de Fresnes-les-Montauban, Vitry, Biache et Hamblain; il sera fait des fossés de la largeur de dix pieds pour indiquer les limites des parts. — Comptes (1756-1759) des marais de Vitry. — Lettres patentes (10 janv. 1759) permettant à l'évêque Jean de Bonneguise l'aliénation de sa seigneurie sur les marais de Vitry faisant partie du temporel de son évêché. L'évêque fait cette vente pour parer aux frais de reconstruction de son hôtel épiscopal qui monteront à 106,800 livres, hôtel qui fut saccagé par les gens de guerre, « ayant servi de magasin d'armes et de fourrage depuis 1640 jusqu'en 1659 », et que la médiocrité

des revenus de l'évêché n'a pas permis depuis lors de relever. — Procès-verbal (10 fév. 1759) de l'expertise du marais (p. 36-39). — Procès contre le comte de Bonneguise, colonel du régiment d'Eu, prétendant tiercer dans les portions de marais assignées aux trois villages (p. 40-46). — Procès (1778-1782) intenté par l'abbaye Saint-Calixte de Cysoing, le chapitre Saint-Amé de Douai et M^e Antoine Hespelle, curé de Vitry, à l'abbaye de Saint-Vaast, au sujet de la dime (p. 47-49). — Sentence (21 juin 1780) en faveur du curé de Vitry pour le paiement de la portion congrue de son vicaire; le curé n'en paye que sa part proportionnelle (p. 50). — Plan du terroir (1736); — autre (1766), par Caron et Cornu; — autre (1766), par les mêmes, de la terre et seigneurie; — autre (s. d.), du terroir; — autre (1780), extrait par Roussel du plan de 1765 du marché de terres; — autre (1780), aussi par Roussel, des différentes terres de Saint-Vaast (p. 51-56).

H. 1397. «Liasse.» — 23 pièces : 6 parchemin, 17 papier, 1 sceau.

1313-1682. — *Boetoes* (Boisleux) et *Boiry-Saint-Martin* (ancienne cote A⁴). — Mandement de Robert de Villeneuve (20 mars 1313) confirmant le droit de justice et seigneurie à Saint-Vaast « en la maison me dame de *Bailues* ». — Vidimus (juillet 1317) par Jean, écuyer, sire de *Bailues*, de la charte de son « taion », ancien seigneur du même lieu, portant acte de vente, moyennant 366 livres et 10 sous, au prévôt du Chapitre d'Arras de toute la dime qu'il tenait en fief à demi-lige de Saint-Vaast sur les terroirs de Boiry et Boisleux (p. 1-2). — Procès au Conseil d'Artois et par appel au Grand Conseil (1677-1682) contre messire Jacques-Ignace de Blondel, chevalier, seigneur de Boisleux, maréchal de camp des armées du Roi, prétendant se racheter de la redevance annuelle de 80 mc. de grains que les sires de Boisleux étaient obligés de payer pour la chapellenie appartenant à la collation de Saint-Vaast, fondée en 1299. — Mémoire contradictoire fourni par l'abbaye et Robin le Jeune, pourvu de la chapelle de Boisleux; la redevance de 366 l. n'est plus en rapport avec les intentions du fondateur. — Réplique du baron de Cuinchy (janv. 1678). — Sentence du Conseil d'Artois (25 mars 1679) obligeant le sieur de Boisleux à continuer le paiement de sa redevance. — Arrêt du Grand Conseil du Roi (29 avr. 1682) confirmant cette sentence du Conseil d'Artois (p. 3-23).

H. 1388. (Liasse.) — 69 pièces. 5 parchemin, 61 papier.

1376-1788. — *Boiry-Saint-Martin.* — Quittance (1571) du centième perçu par Philippe de Baillencourt se montant à 4 carolus 6 patars 4 deniers pour le droit de dime de Saint-Vaast à Boiry-Saint-Martin (p. 1). — Lettre de décret (1570) de la vente des quatre fiefs appartenant à Antoine de Montbertaut, écuyer, sieur de Boiry-Saint-Martin. — Requête (1607) contre un sergent de Saint-Vaast qui a insulté un particulier. — Procès au criminel (1687-1688) contre Pierre Le Moine, accusé d'homicide; pièces jointes, dépositions des témoins, parmi lesquels Charles Brément, joueur de violon, et Martin Souillart, chirurgien, demeurant à Hamelincourt; sentence rendue par Philippe-Albert Quarré, sieur de Boiry, grand bailli de l'Abbaye, condamnant, par contumace, le criminel à être pendu en effigie; quittance des 3 livres reçues par Jacques Berthe, peintre, pour avoir tracé l'effigie de Le Moine. — Saisie féodale (avr. 1767) sur Philibert Roseau, demeurant à Boiry (p. 2-23). — Déclarations des biens et revenus de la cure: par sire Claude Dufoul, curé de Boiry; — par M^e Robert Regnault (1588); — par M^e Antoine Boucher (1599); — des revenus du personnel (1632); — des biens de la cure, par Jean-Baptiste Desvaguez, curé des deux Boiry (1687). — Quittance signée par Nicolas de Gouy (1692) des 36 liv. qu'il a perçues de l'Abbaye en compensation de la diminution de sa portion congrue. Accord (1765) avec le curé pour l'augmentation de sa portion congrue. — Quittance des réparations du chœur (1572). — Acte (1624) par lequel les lieutenant, marguilliers et paroissiens de Boiry-Saint-Martin s'engagent à entretenir à leurs frais les bâtiments divers de l'église, nouvellement reconstruite par Antoine Le Mercher, écuyer, sieur de Boiry, mayor de la ville d'Arras. — Engagement de Philippe de Cavrel (1624) d'employer une portion des revenus de la dime de Boiry à l'entretien du chœur de l'église de ce lieu. — Quittances (1689-1724) pour travaux au chœur (p. 24-42). — Rapport et dénombrement (1411) de quatre fiefs que Jean de Soyecourt, seigneur de Torsy et Boiry-Saint-Martin, et Jeanne Loucharde, sa femme, héritière de Boiry, tiennent de Saint-Vaast. Le premier fief comprend « un manoir, lieu et fénement » tenant au presbytère, un petit bosquet et 39 menç. 1 boist. de terre en plusieurs pièces dont 8 dessous le « Camp Champenois » et deux autres à la « Vallée de Hamelincourt »; la dime et le terrage sur la moitié du terroir de Moyenneville; le four bannier de Boiry, la

justice et la seigneurie, les droits d'entrée et d'issue. Les vassaux, à cause de ce fief, sont Jean de Haplin-court, seigneur de Boisieux, qui paye redevance pour son four bannier; Jean de Bourbon, demoiselle Alice Cochie, Jean Bistel, Jean Brunel, Collet aux Mollés, Gillot de Quéant, Hanolin Paulan, Gillot Harpin, homme vivant et mourant de la cure; Jean Blondel, Pierrot Guillain. Le second fief est un droit de dime qui appartient à Mathieu Lanstier, comprenant de nombreux manoirs et le fief nommé justice et seigneurie vicomtière. Le troisième, qui appartient à feu Simon Louchart, se compose d'un droit de dime et terrage à percevoir à Boiry; les principaux tenanciers sont: Simon de Simencourt, Jean Le Vasseur, Pierre de Wancourt, Jean Courcol, Jean Bodel, Jean de Penin dit Morel. Le quatrième fief contient 6 menç. et demie et 23 verges de terre, le tout d'une seule pièce. — Rapport et dénombrement (28 oct. 1788) servi par Pierre-Antoine-François de Retz, ancien négociant, demeurant à Arras, en qualité de tuteur des enfants Desognies (p. 13-44). — Complaintes et attestations (1566-1658 pour dimes. — Procès au Conseil d'Artois (1610) contre Martin Lourdel, fermier de Saint-Éloy, au sujet de la dime sur deux mençaudées de terre (p. 45-57). — Baux du droit de dime accordé à la veuve de Henry Boisieux (1743) et à Charles Vaillant (1779 et 1783). — Arrentements perpétuels de 7 menç. à Jean Vistiaux (1376); de 3 menç. à Pierre Le Caron (m. d.); de 7 menç. à Robert Bonnel, dit David (1482). — Déclaration des arrentements de Boiry (1631); — procès (1681) contre Boudringhin et autres pour un canon d'arrentement. — Cucilloir abrégé (1681-1689) des arrentements du Builet à Boiry-Saint-Martin (p. 58-69).

H. 1399. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1573-1777. — *Boiry-Saint-Martin* (suite). — Déclaration (9 janv. 1573) du dinage de Boiry-Saint-Martin et Moyenneville. A Moyenneville, les religieux du Mont-Saint-Éloy, 15 menç. de terre, tenant au « Chemin des bannis », les héritiers Gilles Lenoir, Pierre Le Prévost, Hector Le Mercher, Bricet Dauchel; — au terroir de Boiry, M^e Pierre Courcol, seigneur de Douchy, 5 menç. sises en la vallée de Boisieux; Jean Le Machon, Antoine Damiens, mercier, demeurant à Arras, Jacques Le Mercher, sieur de Boiry-Saint-Martin; la demoiselle d'Aubinchœul; la cure de Boiry; Hector Le Mercher, fils de feu Andricu; M^e Jacques de Latre, avocat à Arras; Jean Courcol, écuyer; Jean de Rau-

court, demeurant à Ayette; M^e Jean Gouronnel, conseiller de la ville d'Arras. — Déclaration des terres tenues en arrentement, sur lesquelles l'Abbaye prend la moitié de la dime à l'encontre du personnel: Charles d'Avesnes, Philippe de Bailleul, Jean Biscot, Maurice Le Cuvelier, Françoise Le Mercier. Cette déclaration est renouvelée par Jean de Franqueville, fermier dudit dimage. — Autre (1601) renouvelée par Antoine de Gouy. Principaux occupants: Allart de Raucourt, l'abbaye du Mont-Saint-Éloy, Jean d'Oby, Charles Le Machou, Antoine Damiens, la veuve Brongnart, M. Richardot, la veuve de Jean Chantrel, Jean de Beauvoir, la cure de Boiry, Jean Biscot, Charles de Simencourt, l'église de Moyenneville, l'abbaye d'Avesnes. — Autre (1613) par le même. — Autre (1685) renouvelée par Nicolas de Simencourt. Terres situées aux lieux dits: le champ des cailloux, le buisson de Lens, le champ de la Torse, le champ de la Lampe, le champ à Cornet, le champ de l'autel appartenant à la cure; — les principaux occupants sont: Charles Lefebvre, curé de Boiry-Saint-Martin; la veuve de Jean de Saint-Venant, clerc de Moyenneville; Philippe de Bugnies, le comte de Gamarace, la dame d'Ayette. — Autre (1697) servie par Nicolas de Gouy. — Autres (1727 et 1776): mêmes noms cités. — Cueilloir de Boiry-Becquerelle (1768-1777); principaux noms cités: les sieurs de Moncheaux, de Saint-Mare, de Beaufort du Cauroy et de Raullin.

H. 1400. (Registre.) — In-folio; 96 feuillets, papier.

1778. — *Boiry-Becquerelle, Boisieux-au-Mont, Boisieux-Saint-Marc, Mercatel, Beauvains, Fiches et Heudecourdel* (suite). — Cueilloir des rentes foncières et seigneuriales. Principaux noms cités: l'hôpital de Becquerelle, le sieur Lemercier du Cariœul, Lallart de Lebucquière, le curé de Boiry, le chanoine de Lagnicourt.

H. 1401. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1569-1789. — *Bouvigny-Boyeffles, Hersin et Sains-en-Gohelle* (ancienne cote C⁴). — Commission de lieutenant de Bouvigny donnée (1717) à Léonard-Joseph Candelier (p. 1). — Quittances de centièmes (1599) et de dixième denier (1775, p. 2-6). — Quittances des portions congrues, perçues par les curés Jean Du Bois (1593) et Charles Du Carin (1677-1701). — Quittances (1682-1701) des réparations du chœur. — Sentence du Conseil d'Artois (1722) condamnant les décimateurs à faire ré-

parer le chœur et fournir le linge d'autel. — Récépissé par le curé Jacques Vallin (1723) des ornements sacerdotaux fournis par l'Abbaye. — Requête au Conseil d'Artois (1726) des habitants de Bouvigny demandant que les abbayes de Saint-Vaast, Saint-Éloi et Étrun, décimateurs, soient obligées de faire réparer les vitres et le plancher du chœur. Le procès-verbal de visite des lieux est dressé, sur réquisition des vicaires généraux, par Quiniart, curé de Saint-Léger de Lens (p. 7-24). — Déclarations et dénombrements de terres tenues en coterie de Saint-Vaast, par Gilles Candelier, lieutenant des religieux à Bouvigny (1738); François Deshorties, ancien notaire d'Arras, procureur de messire Charles, marquis de Beaufort et de Mondicourt, ancien député des États d'Artois, et de son épouse (1773); Jean-Philippe Bécourt, marchand de vaches (1779); Bernard Duquesnoy, mayeur de Pelves; Jacques Beausart, cuisinier du prince de Ghisteltes, demeurant au château de Beuvry; Gilles Fauquembergue, maître menuisier à Arras (1784); Benoit et François-Joseph Lallart, chanoines d'Arras; Maximilien Thiébault, écuyer, conseiller au Conseil d'Artois; Adrien Thiébault, conseiller du Roi, substitut honoraire de son procureur au Conseil d'Artois (1785); Philippe Bécourt, rentier à Bouvigny (1789, p. 25-83).

H. 1402. (Registre.) — In-folio; 281 feuillets, papier.

1560-1765. — *Bouvigny* (suite). — Dénombrements servis par François Riffart, Martin Leclercq, Martin Gallop (1560); Maximilien Enlart, seigneur du Wavrin et de Bouvigny en partie (1692); Henri Dupuich, clerc de l'église de Bouvigny (1696); Antoine Brassart, chapelain de Boeffles (1701); dame Marie-Anne de Cramel, épouse séparée de Maximilien-Thomas de Croix, chevalier, seigneur de Malannoy (1696); Jean-Louis Cocher, écuyer, sieur de Corbeaumont (1698); Engrand, censier, lieutenant de la cense de Marquelles, paroisse de Bouvigny (1699); Jean-François de Sotomayor, écuyer, sieur de Courteuse (1699); messire Philippe de Guistelle, chevalier, marquis de Saint-Floris, Vieille-Chapelle et de Croix, baron d'Eclieux, seigneur de Griboval, Nouveauville, etc., veuf de Claire de Créquy, dame de Bouvigny-Boyeffles et Hersin-Coupiigny en partie (1700); Antoine de La Motte, écuyer, sieur de la Martiny (1700). — Demandes de remise d'arrérages par la nièce du curé de Gauchin-le-Gai, M^e Alexandre Gouvreur, pour son oncle (1715); — par Florent Deleville, bailli de Boyelles, au nom de l'église (1765).

H. 1403. (Liasse.) — 22 pièces : 4 parchemin, 18 papier, 4 secoux.

1250-1777. — *Bouvigny* (suite). — Accord (1250) entre les abbayes de Saint-Vaast et d'Anchin pour mettre fin au différend survenu entre elles au sujet des rentes et de la seigneurie sur différentes terres de *Bieffe*. — Terrier des rentes dues annuellement en l'échevinage de *Servins* (1690) ; principaux noms cités : messire Jacques Brigué, chevalier, à cause de dame Nicolle Desprez, son épouse, et celle-ci au lieu du sieur de Luincourt, Charles Cochet, par achat de Charles Richebé, Jacques Béharel, les religieuses de la Paix de Béthune. — Cueilfoir des rentes foncières (XVII^e siècle). — Autre cueilloir (1737) renouvelé par Lefébure, receveur forain (p. 1-5). — Pièces concernant la régie du marché (1701-1711). — Baux (1707-1777) des 60 mesures de terre de ce marché, consentis successivement à Bernard Duquesnoy, Gilles Candelier, Léonard-Joseph Candelier. — Arrentements 1502 et 1521 de 50 mene. et du droit de dime sur deux pièces de terre, passés au profit de Jean et Thomas Gallo, demeurant à Boyeffles; celui de 1521 est conclu par-devant Jean Grégoire, mayeur héritable de Bouvigny (p. 6-22).

H. 1404. (Liasse.) — 131 pièces : 2 parchemin, 132 papier, 2 secoux.

1495-1696. — *Bouvigny* (suite). — Charte (1495) d'*Elbertus*, seigneur de Careney, établissant les droits qu'il a à Bouvigny en sa qualité d'avoué de Saint-Vaast ; ses témoins sont : Waso, son oncle, Achard de Ablaing, Bauduin, bailli, Roger Ratels. *Le-toldus* li Braches, Hugues de Gouy (p. 1-2). — Procédures (1691-1696) au sujet de la mouvance de plusieurs pièces de terres, contre Philippe-Alexandre de Ghistelle, l'abbaye du Mont-Saint-Éloi et l'abbaye d'Étrun : les terres, sujet du litige avec celle dernière, se trouvent au lieu dit « le buisson du vieil Atre » (p. 3-131).

H. 1405. (Liasse.) — 90 pièces : 8 parchemin, 82 papier.

1508-1790. — *Bouvigny* (suite). — Ventes, donations, échanges, partages et inventaires de terrains soumis à la juridiction de l'Abbaye (1508-1790) : vente, par Jean Le Gay, de 9 coupes de terre au lieu dit « les camps Saint-Vaast » ; donation (1524) d'un manoir par Philippe Faussart à son fils ; échange (1599) de terres par-devant Jérôme Pouchin, mayeur et garde de justice à Bouvigny ; requête (28 janv. 1750) adressée au

siège supérieur de l'Abbaye pour faire rénumérer un censuel de famille au sujet du partage des biens des enfants mineurs Caron (p. 1-9). — Saisies seigneuriales (1623-1790, p. 10-81). — Visites (1749-1753) des fours, cheminées et puits (p. 85-90).

H. 1406. (Liasse.) — 122 pièces, dont 2 plans : 30 parchemin, 92 papier.

1533-1718. — *Bouvigny* (suite). — Répartition de la dime entre Saint-Vaast et les autres codécimateurs. — Extraits des déclarations (1533-1685) de dime et de terrage (p. 1-36). — Complaintes (1664-1690) au sujet du droit de terrage (p. 37-87). — Procès (1671) contre Pierre Gallois pour terrage (p. 88-111). — Pièces produites en 1695 dans un procès contre Thomas Testelin, pour dîmes (p. 112-117). — Répertoire (1693) dressé pour la recelle des droits seigneuriaux. — Plan (1694) du terroir, par Dervillers. — Répertoires (1712) concordant avec ce plan. — Plan (1718) d'une partie du terroir, par Létierce (p. 118-122).

H. 1407. (Registre.) — In-folio ; 279 feuillets, papier.

1517-1685. — *Bouvigny* (suite). — Registre aux terrages renouvelé (1517) par Jean Grigore, mayeur du lieu. Quelques noms : Jean Pouchin, dit d'Artois, pour 3 mene. au lieu dit « Boiauvail », 8 gerbes ; le même, 5 coupes « au buisson quavisnel » ; 3 coupes « au Casier » ; 3 autres au lieu dit « le Cambre » ; 3 autres « au buisson du viesâtre » ; Jean Descamp, 3 coupes de la terre nommée « le camp du four » ; le même, 1 coupe 1/2 auprès de « l'arbre de le croix » ; Gilles d'Ays dit Élyen, seigneur du Grand-Fossé et d'Aix en partie, 6 coupes de terre. — Déclaration renouvelée en 1533. — Autre (1573), renouvelée par Jeanné Lefebvre, veuve de Bauduin Pouchin : la cense de Marqueffes appartenant aux dames d'Annay, 100 mene. de terre ; aux chapelains Notre-Dame de Lens, 8 mene. ; à l'hôpital d'Aix, 5 coupes. — Autre (1583), renouvelée par Nazare Pouchin ; les dîmes sont ainsi réparties : aux abbayes de Saint-Vaast et du Mont-Saint-Éloi et à l'église d'Hulluch, un tiers ; à l'abbé de « nom Jan » et au curé de Bouvigny, un tiers ; aux dames d'Annay, d'Étrun, et au prieur de Sin, l'autre tiers. Principaux noms cités : M^e Herry de la Fosse, Madame de Boyeffles, Guislain de Ravlinghem, la maladrerie. Délimitation du dimage. — Autres déclarations (1612-1685), la dernière en date renouvelée par Antoinette de Relz.

II. 1408. Registre. — In-folio; 22 feuillets, papier.

1777. — *Bourignoy*. — Déclaration des terres labourables et de celles chargées de dime et de terrage appartenant à Saint-Vaast.

II. 1409. Liasse. — 154 pièces, dont 3 plans : 21 parchemin, 133 papier, 6 sceaux.

1415-1788. — *Bihucourt* (ancienne cote D⁴). — Supplique des mayeur et échevins 1622 pour faire nommer Louis Coequeul nouveau lieutenant. — Requête de Martin Berles, mayeur, et des échevins (1636), pour faire renouveler la loi échevinale et nommer un autre lieutenant à la place de Pierre de Boilleux, qui donne sa démission p. 1-3. — Imposition de la ferme au cahier des centièmes, 51 livres. Procès-verbal de remise des centièmes (1788 à cause des dégâts causés par la grêle (p. 4-5). — Quittance (1576) d'une somme de 50 livres reçue par Pierre de Mailly, du censier de Bihucourt, payant la quote-part de l'Abbaye dans les frais de réparations du chœur. — « Pourraiet et assiette de la tour, église et chœur de Bihucourt » (1627 : — requête 1627) des curé et habitants dudil lieu pour obtenir de l'Abbaye la reconstruction et l'agrandissement de l'église. — Procès-verbal de mesurage des travaux de maçonnerie exécutés au chœur (1634). — Visite et réparations du chœur (1671). — Résolution (1698) de l'Abbaye et du Chapitre d'Arras d'appeler le curé d'Aebiet-le-Grand en justice et de le forcer à payer sa quote-part de décimateurs pour les frais de réparations du chœur. — Quittances (1722-1724) pour les tableaux et ornements d'autel reçus par le curé, de la part de l'Abbaye. — Supplique du curé (1726) pour obtenir un cimetière plus voisin de son église. — Lettre de Legentil, fermier (1752), avertissant l'Abbaye qu'elle est frustrée par le Chapitre, celui-ci percevant un dimeron sur 60 mesures de terre où Saint-Vaast n'a aucune part et faisant cependant payer à l'Abbaye les 2/3 des réparations du chœur. — Accord (1758) entre l'Abbaye et le Chapitre, décimateurs, pour la reconstruction du chœur; répartition (1762) entre eux des frais de réparations. — Testament 1699) de Pasquier Cuisinier, curé de Bihucourt, fondateur de messes; — lettres au sujet de cette fondation, qui n'est pas respectée (p. 6-12). — Requête de Jean Le Boucq, clerc du village de *Bizaucourt*, pour obtenir de l'Abbaye un coin de jardin où il puisse construire une maison d'école (p. 43). — Procès (1659) à la charge de Salomon de

Proialte: conflit de juridiction à ce sujet entre l'Abbaye et le procureur du Roi à Bapaume, qui prétend avoir le droit de connaître des cas de justice. — Procès criminels : enfant trouvé mort, tué par une vache qu'il conduisait paître (1699); — homicide commis en la personne de Jean-Guillaume Bayonne (1723); — cadavre trouvé sur le territoire (1731). — Mises de fait (1661-1735). — Procès (1717) contre Philippe Legentil, pour délit de chasse. — Délimitation de l'étendue de la chasse du gouverneur de Bapaume du côté de Bihucourt, tracée (1779) à la réquisition de l'Abbaye conformément au règlement et par arrêt du Conseil d'État du Roi en date du 7 mars 1777. — Complainte (1564) contre Jean Parsis, qui a « foui » sur le flegard. — Requêtes (1624-1629) de Nicolas Estevé, possesseur du fief de la mairie de Bihucourt, pour lequel il a droit de « faire tous plaits et arrests avecq autres prérogatives », entre autres celle d'un diner payé par le fermier de Bihucourt chaque fois qu'il y a séance de plaids, afin de se voir continuer ces droits et forcer les fermiers à donner le diner accoutumé. — Ordonnance de l'Abbaye (1734) au sujet de la réfection des fours. — Procès au Conseil d'Artois (1720-1755) contre le comte d'Egmont au sujet de la mouvance de 3 mesures de terre. — Complainte (1704) contre un sergent de Bapaume qui est venu exploiter à Bihucourt (p. 11-127). — Dénombrements d'un quartier de terre fournis par Enguerran Havé, bourgeois de Bapaume (1415-1429, Hotin Havé (1435), Laurent Le Beddu (1506), Eustache Goubet (s. d.), Pasquier Cuisinier, curé de Bihucourt (1615). — Autres dénombrements, par Simon Bonnard (1496), Vincent Piquelette, Jean Le Bâdu, Jean Dumont, Tassart Piquelette, Jean Trannin, Georges Cathelain. — Dénombrements du fief de la mairie de Bihucourt, qui donne droit au possesseur de tenir les plaids généraux et de percevoir un diner chez le fermier de l'Abbaye; les possesseurs successifs sont : Colart Lefebvre (1 fév. 1454); Marin Estevé (1570); Nicolas Estevé (1615); Martin de Chelers (1630); François Hannot (1694); Jacques Capron, mayeur héréditaire de Bihucourt (1736); Antoine Capron, mayeur (1757); Nicolas Capron (1764). — Autres dénombrements, pour diverses pièces de terres, par dame de Levacque, abbesse du Vivier (1786), Nicolas Vasseur (1788, p. 128-151).

II. 1410. Liasse. — 181 pièces : 6 parchemin, 175 papier.

1423-1743. — *Bihucourt* (suite). — Inventaire (1584) des fiefs tenus de l'Abbaye. — Quittances des

droits seigneuriaux payés par Eustache Goubet 1573 et par Pasquier Cuisinier, curé (1599). — Pièce de procédure (1589) au sujet des droits seigneuriaux dus par Catherine de Léchuse. — Mémoires (1612) au sujet de deux droits, l'un seigneurial, l'autre de relief, prétendus par l'abbaye sur les biens confisqués d'un « criminel d'Estal » condamné à mort. — Copie de la vente 1656, par Pierre de Béhencourt, mayeur de Bihucourt, et Claire de Berle, sa femme, de 8 menes de terre pour lesquelles sont dues des droits seigneuriaux. — Déclarations des immeubles pour lesquels les héritiers payent le relief (1695); noms cités: Adrien de Tournay; Jean de Bérancourt; Salomon de Proiatte; Jacques Goubet, de Boiry-Sainte-Rictrude; toutes ces copies sont certifiées sincères par les mayeur et échevins en 1715. — Estimation (1711) des biens de l'abbaye du Vivier, soumis au droit de relief par la mort de dame Albert Hatté, la dernière abbesse p. 1-52. — Reconnaissance du droit de forage (1730) par Jean-Baptiste Bayonne. — Procès (1738-1743) contre Philippe Clabaut, lieutenant de Gomécourt, et Jean Fovel, censier au même lieu, qui ont enlevé sur le terroir de Bihucourt 6 à 7 charrelées d'« esteulles » que des habitants avaient râtelées; — dénombrements fournis par Clabaut 1718-1712 pour prouver que les terres de Bihucourt, pour lesquelles il y a litige, sont sa propriété p. 53-116. — Extraits (1612) des registres aux rentes dues aux différents offices de Saint-Vaast. — Reconnaissance (1513), d'une rente de 16 s. due par Mahieu de Sapignies, demeurant à Gréwillers, et Antoinette Le Machon, sa femme, rente assise sur un manoir que ladite Antoinette a hérité de sire Jean Le Machon, prêtre, son frère; — quittance de rente (1612) à la décharge de Mouronval, mayeur; — demandes de modération, par Vincent Bédou, sergent de Bihucourt 1675; par l'église 1681 et 1699; — suppliques pour remises de rente (1699), à l'occasion des tempêtes et dégâts causés par la foudre en la même année; — Martin Gonse, de Bihucourt, la remise de 112 livres d'arrérages qu'il doit à l'abbaye en récompense des « éclaircissements requis au renouvellement » des rentes foraines qu'il a donnés pendant l'espace de 15 jours; — Pierre Roussel, curé, et François de Boisieux, lieutenant, de Bihucourt, nomment (1700) un homme vivant et mourant pour les biens de l'église (p. 117-131). — Enquête (1423) faite par Nicolas de la Taverne, prévôt de Saint-Vaast, Waulfier d'Opstal, chanoine de Cambrai, et Jean Mouton, chapelain de la même église, relativement aux dimes que cueillent

l'abbaye et le Chapitre d'Arras à *Mory*. — Extraits (1512-1630) des déclarations de dime et terrage. — Complaintes pour dime non payée contre Georges Du Castel 1587, Antoine Le Prest 1599, Pierre Raison, censier de Petitvillers (1635); — reconnaissance 1680, par Nicolas Legrand, de droit de dime envers les abbayes de Saint-Vaast et du Vivier; — sentence 3 déc. 1695 rendue au profit de l'abbaye contre le comte de Beaurepaire, au sujet de la mouvance de six pièces de terre chargées de terrage vers la cense de Bihucourt; — requête et complainte (1712) pour terrage contre le sieur Bocquet (p. 132-181).

II. 1411. (Registre.) — In-folio; 181 feuillets, papier.

1512-1630. — *Bihucourt* (suite). — Déclaration (1512) des dimes et terrages; l'abbaye perçoit la totalité des terrages et les deux tiers des dimes, l'autre tiers est partagé entre le Chapitre d'Arras et le curé d'Achielle-Grand; cette déclaration est renouvelée par Jacques Le Vasseur, dit Gallant, Prineipaux noms cités: Jean de Montigny; les dames du Vivier; monseigneur de Verneul et d'Ervillers; Louis de Longueval, écuyer, sieur d'Ervillers; monseigneur de Bona; les sires de Hendeourt. — Autre (1529), renouvelée par Jean de Montigny; mêmes noms. — Autre (1573), renouvelée par Eustache Goubet; noms cités: Félix de Montigny, prêtre; Ferrand de Mouronval, prêtre, demeurant à Bapaume; Salomon Proiat; M^e Jean Le Marchier, chanoine d'Arras; le comte de Lalain; Marguerite de Montigny. — Autre (1581), par le même. — Autre (1612); noms cités: M^e Guillaume Le Vasseur, curé de Beaumetz; Félix de Proiat; sire Philippe Parsy; M^e de Manin. — Autre (1630), renouvelée par Pierre de Boisieux.

II. 1412. (Registre.) — In-folio; 193 feuillets, papier.

1697-1776. — *Bihucourt* (suite). — Déclaration (1697) des dimes et terrages; noms cités: les religieux de l'hôpital Saint-Pierre de Bapaume; de Bécourt, procureur de la ville de Bapaume; mademoiselle Decouleurs. — Autres (1768): 1^o des manoirs amasés et non amasés dont la mesure est moindre que de 100 verges; l'église, d'une contenance de 13 verges, la brasserie et la forge, la place du village avec son abreuvoir, etc.; — 2^o des terres qui payent dime et terrage et dont le terrage est dû à

Saint-Vaast en totalité. — Autre (1776), renouvelée par Jean-Baptiste Legentil, dîmeur.

H. 1413. (Registre.) — In-folio; 53 feuillets, papier.

1688. — *Bihucourt* (suite). — Cueilloir des rentes dues annuellement en l'échevinage; principaux noms cités: M^e François-Richard Deladerrière, curé, par achat de M^e Adrien Lefebvre, curé de Bapaume, 5 chapons; pour les manoirs du presbytère, 2 chapons; Jean Coupé, veuf de Marie Proiatre.

H. 1414. (Registre.) — In-folio; 145 feuillets, papier.

1695-1719. — *Bihucourt* (suite). — Cueilloir des rentes. Noms cités: Augustin Boniface; Daniel Proyart, censier de Bailliescourt; l'hôpital Saint-Pierre à Bapaume; l'église de Bihucourt; le manoir du presbytère, occupé par M^e Pierre Roussel, curé de Bihucourt; François de Boisieux; Barbe de Simencourt, veuve de Jean Turpin, et par succession M^e Guillaume Turpin, curé de Boyelles; Jean-François Bonnard, lieutenant d'Achiet-le-Petit; l'église Saint-Jean, d'Arras; Jean-Claude Braccart, écuyer, conseiller du Roi; Ph. de Longueval, comte de Buequoy, seigneur d'Achiet-le-Petit.

H. 1415. (Registre.) — In-folio; 53 feuillets, papier.

1698. — *Bihucourt* (suite). — Cueilloir des rentes. Mêmes noms cités.

H. 1416. (Registre.) — In-folio; 98 feuillets, papier.

1719-1734. — *Bihucourt* (suite). — Cueilloir des rentes. Noms cités: François de Boisieux, lieutenant; Sébastien Douchet, sergent; Jean-Philippe Turpin, lieutenant de Gomicourt; M^e Williard, curé de Bihucourt.

H. 1417. (Registre.) — In-folio; 54 feuillets, papier.

1724. — *Bihucourt* (suite). — Terrier des rentes, renouvelé par dom Alexandre de Blois, receveur forain. Mêmes noms cités.

H. 1418. (Registre.) — In-folio; 53 feuillets, papier.

1735. — *Bihucourt* (suite). — Terrier des rentes. Noms cités: Daniel Proyart, censier de Bailliescourt; André de Wailly; Claude Braccart, écuyer, conseiller du Roi; Ballazart Devienne, conseiller au Conseil d'Artois; Adrien de Mullet, écuyer, sieur de La Laque.

H. 1419. (Registre.) — In-folio; 115 feuillets, papier.

1742-1759. — *Bihucourt* (suite). — Cueilloir des rentes. Noms cités: le sieur Dominique Plomelle de la Pinoterie; l'église de Bihucourt et la cure dudit lieu; Jean-Jacques de Vauchelles; le séminaire d'Henmin, de Douai; Martin Le Roy, clerc de Bihucourt; Durand, médecin à Arras; Briois, avocat général du Conseil d'Artois; Prévost, seigneur de Wailly.

H. 1420. (Registre.) — In-folio; 142 feuillets, papier.

1744-1773. — *Bihucourt* (suite). — Cueilloir des rentes. Noms cités: Jean-Baptiste Douchet, l'aîné, sergent de Bihucourt; M^e Jean-François Bonnard, avocat au Conseil d'Artois et argentier de la ville de Bapaume; dame Jeanne-Marguerite Le Marchier, veuve du sieur Hellemans; Jean-Baptiste Clabaut, curé de Rœux; dame Marie-Catherine Devienne, veuve du sieur de Vallecourt; messire François-Joseph Romain, baron de Diesback; Jean-Baptiste Legentil, lieutenant de Bihucourt; Michel de Bécourt, avocat et receveur des États d'Artois.

H. 1421. (Liasse.) — 63 pièces, dont 5 plans; 5 parchemin, 58 papier, 1 seau.

XV^e siècle-1783. — *Bihucourt* (suite). — Déclaration des terres du marché de Bihucourt, la maison contenant 6 menç. 3 verges et de nombreuses pièces de terre. — Autre (1748), donnée par J.-Philippe Legentil et Marie-Françoise Vermel, et conforme au plan figuratif du village dressé par Cornu et Caçon en 1757. — Autre (1759), donnée par les mêmes (p. 1-5). — Sentence du Conseil d'Artois (22 sept. 1510), ordonnant la mise de fait pour hypothèque sur les biens de Jean de Montigny, qui a pris à bail la cense de Bihucourt. — Sentence du Conseil d'Artois (28 nov. 1559), déclarant exécutoires sur Jean de Montigny, héritier de Jean, fermier de Bihucourt, les deux baux pris par le défunt. — Requête d'Eustache Goubet (1597 et 1607)

pour obtenir une modération de fermages. — Sommation (1625) à la veuve Goubel de passer lettres de reconnaissance pour son bail. — Sommation (1628) à Pierre de Boisieux de fournir promptement une bonne caution pour son bail. — Demande de réparations (1631). — Demande de François Boisieux, lieutenant de Bihucourt, qu'il soit sursis à la vente des meubles et bestiaux qu'on a saisis sur lui (1736); — lettre du curé de Bihucourt, N.-F. d'Hennin, au Grand Prieur de Saint-Vaast, lui faisant connaître que ledit Boisieux est débiteur envers l'église de Bihucourt (p. 6-23). — Procès-verbaux de visite et états de réparations de la ferme (1581-1753); — baux (1769-1783) de la ferme et de quelques pièces de terre. — Arrentement de terre à Jean Beuparis (xv^e siècle); — autre (1714), de vingt verges, à prendre sur le fief gard contigu à la place. — État général des biens de l'Abbaye à Bihucourt, la ferme comprenant 6 mene. 13 v.; les terres labourables 300 mene. 3 b. 8 v., faisant à la mesure d'Arras 188 mene. 2 b. 6 v.; 2/3 du droit de dime sur 385 mene. 15 v. 1 2; les 2/3 des menues dimes; le droit de terrage (p. 24-54). — Plan (1686) du village et d'une partie du terroir, avec un répertoire, par Martin Demiault. — Plan (1686) de la ferme de Saint-Vaast. — Plan (1711) du terroir, par Demiault. — Autre (1712), par le même. — Plan (1757) du terroir, en deux cantons, par Caron et Cornu, avec un répertoire. — Répertoire (1778) d'un plan du terroir (p. 55-63).

H. 1422. (Liasse.) — 71 pièces, dont 8 plans: 6 parchemin, 65 papier, 9 sceaux.

1261 - 1788. — *Bullecourt* (ancienne cote E3). — Rapports, déclarations et dénombrements, servis: par Antoine de Croix, écuyer, sieur de Bullecourt et d'Angre, mayeur dudit lieu, pour manoirs sis à Bullecourt et Hendecourt (12 sept. 1582; Denis de Lobel, sieur de Hannescamps, Bullecourt, etc., cousin et héritier de M^e Allard de Croix, chevalier, sieur de Wismes, Hannescamps, Bullecourt, etc. (22 juin 1665); Jacques de Lobel, prêtre et seigneur de Bullecourt (28 sept. 1677); M^e Antoine Neaupt, procureur au Conseil d'Artois, avoué de Joseph Hennion, licencié en médecine (19 mars 1733); Catherine Delevacque, veuve de Charles Trannin (1719); M^e Pierre Cayet, avocat au Conseil d'Artois, procureur de M^e Pierre Hennion, chapelain de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille (1751); Marguerite Bloquel de Croix, veuve de messire Charles, comte d'Aumale, lieutenant général des armées du Roi, directeur des fortifications et places

d'Artois (1751); Luc Trannin (1760); Charles Delambre, pour un fief éteint du fief de Sauchoy, du terroir d'Hendecourt (1766); Charles-François Marie, comte d'Aumale, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie et ingénieur en chef à Arras (3 avr. 1767); Noël Duquesnoy, fermier (1770); Hadulphie Scribe (1788); Hippolyte Douchet (1788, p. 1-17). — Antoine de Montmorency, seigneur de Croisilles, nommé (1 sept. 1519) Jean Joyenet son procureur, pour le représenter dans un procès contre l'Abbaye au sujet du relief de 5 mene. 3 boiss. de terre à Bullecourt. — Quittance, 20 juil. 1596, donnée à Georges de Montmorency, écuyer, sieur de Croisilles, pour le relief d'un fief tenu de l'Abbaye à 7 sous 6 den. — Allard de Croix, sieur de Bullecourt, certifié (1582) avoir payé les droits seigneuriaux pour son acquisition de la seigneurie de Bullecourt sur Romain de Beaufort. — Copie des registres aux droits seigneuriaux pour les perceptions sur Allard de Croix (1582-1586) et Georges Le Petit, beau-frère et héritier dudit Allard (1631, p. 18-27). — Procès au sujet du droit de plantis (1773-1777) entre l'Abbaye et messire Éloy Bulltel, tuteur d'Herman Bulltel, seigneur de Bullecourt; nombreux mémoires pour chacune des parties. Parmi les pièces justificatives est un état des fiefs tenus de Saint-Vaast sur les terroirs d'Hendecourt, Bullecourt et Riencourt, les principaux tenanciers sont: Philippe Malpaux, qui tient un fief de 1 mes. 1 2 à 60 s. par.; — le baron de Wismes, la moitié de « La Louvière »; Jacques Beaucamp, l'autre moitié; — les enfants Delambre, un fief de 8 mesures; — Anne Merlaude, veuve du sieur Rouvroy de Libessart, un fief de 6 mes.; — Grégoire Watel, 1 2 boisselée; — Louis Blin, un droit de percevoir 8 boisseaux de blé et 2 chapons; — messire François de Diesback, 3 boiss. de manoir nommés « le Courtil Jean-Jean »; — messire Charles, comte d'Aumale, 7 mes.; — Jean-François Scribe, neuf coupes au « grand camp », 7 coupes au « Petit Bullecourt », 7 coupes au « moulin Hideux » (p. 28-50). — Vente, par-devant l'official d'Arras (5 nov. 1261), de 11 mene. sises au terroir de Bullecourt, par Marie, femme de Jacques de « Preastre », à l'Abbaye, pour 60 l. parisis. — Vente mai 1282, par-devant Jean, chevalier, sire de Croisilles, et Isabeau, dame d'Escaencourt, sa femme, d'un fief de 16 mene. entre Riencourt et *Nouvevel*, par Simon Males, bourgeois de Douai, à Baude Crespin, bourgeois de Cité; ce fief est tenu dudit Jean à 7 sous 1 2 de relief. — Donation mai 1294, par-devant Jean, sire de Croisilles, chevalier, par Baude Crespin à Baude, son fils aîné, qu'il eul de Catherine,

filles de Jozel Esturion, du fief qu'il a acquis de Simon Males; les témoins sont: Jean le Maistre, Étienne de Saint-Lizier, Hanon li Merclier, Hellin Goudehere, Gilles Fères, Robert de Bray, Gilbert de *Housding*, Jean de le Farvake, Jean le Blans, Mahieu du Bos, Mahieu li Vaasseres, Alars de le Porte, Jean du Val, Jacques Ruyns, Jean Daullès, Alars le Blans. — Vidimus 30 juil. 1300, par Jean Gasiers, bailli d'Arras, des lettres de Jean, chevalier, seigneur de Croisilles, et Isabelle, dame d'Escœucourt, sa femme, signifiant la vente mai 1282 du fief de Simon Males à Baude Crespin. — Accord [fév. 1319] entre Bernard, abbé du Mont-Saint-Éloy, et l'abbaye de Saint-Vaast, portant reconnaissance à la première du droit de dime sur 9 boissellées de terre à Bullecourt et d'une rente de 5 menc. de blé sur un « muy » de terre au terroir d'Yzel, au lieu dit « le Camp Noé », rente qui est à percevoir en la grange de Saint-Vaast, à Fresnes. — Lettres (fév. 1357) de Roberde, châtelaine de Bapaume, dame de Rémy et de Beaumetz, faisant relation de la donation qui eut lieu par-devant Pierre de Crèvecur, écuyer, garde de justice, et les hommes de fief du château de Croisilles, sire Pierre Achariot, Jacques Wagon, bourgeois d'Arras, Tassarl de Boyelles, écuyer, d'un fief de 60 menc. de terre par Pierre Grongnés et demoiselle Aelis Callèle, sa femme, à l'abbaye de Saint-Vaast [p. 51-56]. — Compte des rendages de la ferme de Bihucourt: le marché de terres contient 81 menc. à la mesure de Bapaume, ce qui fait 105 menc. à la mesure d'Arras; elles rapportent 1,382 l. 17 s. 6 d., soit 13 l. 1 s. à la mesure. — Bail 1752 de 72 menc. 2 b. accordé à Anne-Catherine Delevacque; — autres, des mêmes terres, à Luc Traumin 1760; Barthélemy Tabary (1781-1783, p. 57-63). — Plans 1762-1778 de différentes pièces de terre environnant le moulin à vent, dit vulgairement « le moulin abbatu » [p. 61-71].

II. 1123. (Liasse.) — 109 pièces: 5 parchemin, 104 papier.

1351-1771. — *Campigneulles-les-Grandes* (ancienne cote G³). — Mémoire historique sur la terre et seigneurie de Campigneulles-les-Grandes (composé vers 1750, p. 1. — Déclaration (7 juil. 1771) faite en présence d'un notaire de Montreuil, de M^e Joseph Bayard, curé de Campigneulles, et de Jacques Bourgeois, laboureur, par laquelle les habitants de Campigneulles attestent qu'ils ont eu, de tout temps, la jouissance d'un marais d'une contenance de 12 à 13 mesures et protestent contre les entreprises qu'on y veut faire sous

prétexte de défrichements (p. 2). — Décharge accordée par l'Intendant Chauvelin 1739 à l'abbaye des droits d'amortissements, montant à 616 l., qu'elle doit pour ses biens situés à Campigneulles-les-Grandes, pays de Picardie (p. 3). — Quittance 1765 d'une somme de 150 livres reçue de l'abbaye par Joseph Micault d'Harvelay, conseiller du Roi, garde de son trésor royal, pour le rachat des droits d'échange sur les biens, tant en fief qu'en roture, dans la mouvance de la seigneurie de Campigneulles (p. 4-5). — Commissions de baillis de justice de la seigneurie de Campigneulles et pièces diverses (1501-1664) intéressant le paiement de leurs gages: les noms des baillis sont: Robitaille, Pasquier Allain, Pierre Hochart, Simon de Leauwe, Jean le Pottier, Claude de Le Borgne (p. 6-11). — Amende (1399), pour fol appel à Saint-Vaast, en vertu du droit qu'ont eu, par lettres patentes, les religieux, d'infliger des amendes « à tous les hommes liévés et colliers qui sous ombre et couleur de justice... faisoient aucuns abus, griefz ou attempalz en leurs terres et juridictions » (p. 15). — Procès au criminel 1775, par-devant le procureur fiscal de la seigneurie de Campigneulles, contre des particuliers accusés de vol de gerbes de blé dans un champ appartenant à François Caron, fermier de l'abbaye (p. 16-22). — Mémoire historique sur les fiefs de Campigneulles: 1^o le fief de la Salle, à 60 s. par. et le quint denier en cas de vente. Les possesseurs d'une première partie de ce fief et ayants droit sont: Robert de Boufflers; Aleaume Marie, mariée à Guillaume de Bléquin (28 mai 1573); N. Bléquin (22 août 1106); Guillaume de Bléquin (26 juil. 1109); Enguerrand de Boufflers (16 nov. 1115); dame Jeanne de Hamelot, veuve en première nocces dudit Enguerrand et remariée à Hugues de Belle, écuyer, qui paye le relief au nom de son fils Guillaume de Boufflers, par les mains de Guillaume Savary, écuyer, son procureur (1^{er} oct. 1118); Colart de Boufflers; Hector de Verchoq (22 fév. 1136); Jean le Viézier (16 juil. 1115); Simon de Le Rue; Jean de Le Rue (12 déc. 1502); Nicolas de Le Rue, écuyer (mars 1510); Guillaume de Camousson, époux de Marguerite de Le Rue (7 juil. 1520); Jean de Henneveu (18 juil. 1520); dame Elisabeth Guépard, épouse de Jean Framery, écuyer, sieur de Turbengen, conseiller du Roi et président de la sénéchaussée du Boulonnais (21 janv. 1663); Jean de Framery, écuyer, sieur de Sorrus (1609). Une rente héréditaire à prendre sur ce fief est soumise aux droits seigneuriaux, qui sont acquittés (28 juil. 1115) par M^e Jean le Brun. Une troisième partie du fief de la Salle consiste en une

rente héréditaire de 100 l. sans rachat dont Jean de Henneveu paye (22 fév. 1516) les droits seigneuriaux. Une autre rente héréditaire appartient à Guillaume de Camoussou, dont il acquitte les droits seigneuriaux (7 juil. 1520). Une autre, de 32 l., à Jean de Henneveu, paye un droit pour mise de fait (18 juil. 1520). — 2^e Fief consistant en 1 manoir de 5 quartiers de terre et 7 journaux appartenant à la famille Menuel (1361-1518 : en est éclipsé un fief à 60 s. de rente, contenant 3 journ. et 1 quart. : il est successivement tenu : par Robert de Campigneulles ; Philippolte de Campigneulles, mariée à Bertin Guise ; demoiselle Gilles Guise, mariée à Jacques Bame ; dame Elie Bame ; Pierre Pleit, veuf de Guillemine d'Angou (12 août 1435) ; Jean Menuel (6 nov. 1419 : Gillart Menuel 10 mars 1471). Une troisième partie appartient (29 janv. 1485 à l'église Saint-Valéry, de Montreuil. — 3^e Fief à 7 s. 6 d., contenant 13 journaux de terre à usage de jardin, avec justice foncière, dénombrée (15 avr. 1518) par Jean de Henneveu. — 4^e Autre fief de 15 journaux de terre (p. 23-32. — Guillaume de Morlai, chevalier, possesseur d'un fief qu'il tient de Saint-Vaast, à Campigneulles, reconnaît à l'abbaye le droit de se servir du bois à lui appartenant, d'en vendre même, et lui reconnaît en outre la justice et la seigneurie en tout son tènement. — Accord (janv. 1428), par-devant Jean Gommer, lieutenant de la prévôté de Montreuil, entre l'abbaye de Saint-Vaast et l'abbaye de Longvillers, au sujet de 2 pièces de terre de 34 mes. 1-2 chacune, tenues de Saint-Vaast à cause de sa seigneurie de Campigneulles, par 100 fromages de rente annuelle. — Rapport et dénombrement servi (1502) par Jean de le Rue. — Jean Bouret, religieux cellier de l'abbaye N. D. de Longvillers, reconnaît avoir relevé (janv. 1529) des religieux de Saint-Vaast, officiers de Campigneulles-Grandes, les terres dont Pierre Bougonnier, censier, a eu la quittance (p. 33-38). — Pièces concernant le fief de la Salle. Copie de l'arrentement (25 oct. 1558, par Jeanne de Henneveu, à Thomas Roussel, des manoirs jardins et terres de Campigneulles, aujourd'hui en friches à cause des guerres. Sentence rendue (15 avr. 1583) par J. Pelle, sieur de la Beausse, conseiller du Roi et son lieutenant criminel au siège du bailliage d'Amiens établi à Montreuil, ordonnant à Guillaume Ullard de rendre les papiers appartenant à la succession de demoiselle Jeanne de Henneveu. — Dénombrement servi (1561) par Jeanne de Henneveu ; — droits de relief payés (1581) au décès de cette dernière. — Échange (1586) de biens possédés à Campigneulles

entre demoiselle Marguerite Saveroux, veuve de M. Jean Guérard, ancien avocat de Montreuil, et Jacques et Françoise Vallois, celle-ci veuve de Flour de Lengaigne, aussi résidant à Montreuil. — Accord 1598 entre Claude Heuze, licencié ès lois, bailli de Waben, tuteur de Henry Heuze, celui-ci veuf et héritier de Guillaume Le Bon, en son vivant sieur d'Arseville, d'une part, et François Guérard, sieur de Sorrus, poursuivant en ledit Heuze la cause intentée contre Guillaume Le Bon ; à titre d'indemnité, Heuze cède à Guérard les droits seigneuriaux de l'acquisition faite par Marguerite Saveroux des fiefs appartenant à Vallois sur Campigneulles. — Dénombrement (1693), par Elisabeth Guérard, épouse de Jean Framery. — Lettres du sieur de Sorrus concernant un mesurage du territoire et un dénombrement de 1767. — Dénombrement (1 juil. 1721) de Jean de Framery, écuyer, sieur de Sorrus. — Cession (31 déc. 1739) par Martin Tirsay, grand prieur, audit Jean, de la mouvance sur 15 journaux de terre au lieu dit « le moulin » de Campigneulles. — Nouveau dénombrement fourni (1741) par le même : observations qui y sont relevées (p. 39-66). — Procès (1680), touchant le droit de champart que réclame Barbe de Le Barre, veuve de Claude de Le Borgne, fermier de la seigneurie de Campigneulles, sur 3 journaux de terre occupés par Pierre Caullier (p. 67-95). — Requête adressée par Pierre Obron, marguillier de Campigneulles, demandant à l'abbaye d'affirmer ses prérogatives et de le soutenir quand il défend les droits honorifiques des religieux dans l'église de Campigneulles : il relate que le dimanche précédent, le sieur Guizelain, demeurant à Recques, s'est mis pendant la messe à la balustrade, ne tolérant personne à ses côtés, a voulu forcer le marguillier à lui servir les morceaux de pain bénit plus gros qu'aux autres paroissiens, à l'offrir en premier lieu aux dames qui l'accompagnaient : comme le marguillier refusait, il le menaça de son épée. — Requête (8 juin 1726) des religieux de Saint-Vaast, en leur qualité de seigneurs hauts justiciers de Campigneulles, tendant à faire assigner Claude Bellart, qui a déplacé le banc des religieux et mis le sien à la place et prétend avoir l'eau bénite le premier. — Lettre adressée à Poutlier, régisseur de l'abbaye (1762), lui ordonnant de faire placer dans le chœur un banc aux armes de Saint-Vaast dont M. Gosson et Madame d'Énoeq pourront profiter, l'exiguïté du chœur ne permettant pas qu'on y fasse entrer les bancs personnels de ces deux coseigneurs (p. 93-98). — Lettre de Barde,

oncle du seigneur de Sorrus [3 sept. 1753], demandant à l'Abbaye de donner des ordres au garde commun des possesseurs de fiefs des environs de Montreuil pour sauvegarder les intérêts de la chasse contre les braconniers (p. 99). — Déclaration des lieux sous la seigneurie du comte de Flandres. — Aveux et dénombrements des biens : de Jean Menuet (20 juin 1493; Jean Menuet, dit Velu 5 avr. 1518); Antoine Loisel, marguillier de l'église paroissiale de Saint-Vallois-en-Montreuil (11 avr. 1518; des prés, jardin, bois, rentes foncières et seigneuriales appartenant à l'Abbaye 1623, p. 160-169).

H. 1421. (Liasse.) — 201 pièces : 19 parchemin, 182 papier, 6 secourx.

1329-1783. — *Campigneulles-les-Grandes* (suite). — Sentence arbitrale rendue par le chantre de Saint-Pierre de Lille, sur procès (1329-1330) entre l'Abbaye et les frères de l'hôpital Saint-Nicolas de Montreuil, pour la moitié des dîmes de laines et d'agneaux que prétendait percevoir Saint-Vaast à Campigneulles (p. 1-5). — Sentence (1531) au profit de Saint-Vaast contre Eustache Doulier, vice-curé de Campigneulles-les-Grandes, pour droit de dime par lui refusé sur les dépoüilles de 3 manoirs. — Arrêt du Parlement de Paris (déc. 1449) confirmant, à l'Abbaye, la dime des bois à Campigneulles (p. 6-23). — Accord entre l'Abbaye et Jean Le Machon, curé de Campigneulles-1^{er} juin 1337 : le curé aura droit de prendre la moitié de la dime en tous les manoirs d'une mencaudée au plus, il n'aura que la 1⁶e partie sur les autres. — Sentence de l'official d'Amiens (9 avr. 1508) accordant au curé la moitié des grosses dîmes, les 2/3 des menues et les 3/4 des oblations. — Requête [juil. 1573] du curé, sire Honoré Diée, qui demande une augmentation de sa portion congrue : il ne touche qu'environ 12 septiers pour sa dime de grain et 10 l. pour ses menues dîmes : l'Abbaye lui accorde un supplément de 20 l. annuelles, dont il fournit quittances (1573-1578). — Mémoire fourni (1587) par le même au sujet de sa dime et de sa portion congrue. — Mémoire pour l'Abbaye appelant des sentences rendues au bailliage de Montreuil les 26 nov. 1708 et 11 janv. 1711, contre Claude Le Marchand, curé, sur ces 2 questions : 1^o les curés primitifs, originairement gros décimateurs dans toute l'étendue d'une paroisse, ne payant aucune dime pour les héritages qu'ils y possèdent en domaine, peuvent-ils être assujettis au paiement des dîmes novales; 2^o percevant la moitié des menues

dîmes d'agneaux et de laines, laquelle ils ont abandonnée aux curés et vicaires perpétuels, ne sont-ils pas fondés à soutenir l'exemption de leur ferme et fermiers pour raison des menues dîmes et dime de sang ou « charnage ». — Arrêt du Parlement de Paris (1713) condamnant le curé, sur les questions ci-dessus (p. 24-40). — Requête (1606) de M^r Merlen, curé de Campigneulles, et de ses paroissiens, faisant connaître que l'église, ruinée par les guerres, menace de s'écrouler et manque d'ornements. État des réparations à effectuer au chœur (1688). — Lettre du curé Marchand (1695) demandant des ornements d'église. — Copie d'un arrêt du Parlement (1696) condamnant le chapitre de Senlis au rétablissement du clocher de l'église de Saint-Vaast d'Aumont : les habitants de Campigneulles envoient cet arrêt à l'abbaye de Saint-Vaast pour servir de précédent dans une affaire semblable qu'ils ont avec ladite abbaye; — quittances (1696-1725) pour travaux au chœur, livraison de livres liturgiques, ornements sacerdotaux, etc. — Lettres du curé Bayart (1749-1781); à son arrivée dans la paroisse de Campigneulles, il demande des ornements et des livres liturgiques et des réparations au chœur; — autre lettre (1774), où il remercie de l'aumône faite à sa paroisse; il fait connaître que le village se compose de 31 feux contenant 120 communicants, parmi lesquelles il se trouve 8 ou 9 maisons des plus peuplées dignes d'intérêt : dans la même lettre il se plaint du fermier Cardon; — autre lettre (28 juin 1770), demandant l'abatage d'un arbre qui est à l'entrée du cimetière. — Transaction (21 sept. 1762) entre l'Abbaye et le curé, concernant les frais de réparations du chœur et du « cancel » de l'église; le curé reconnaît qu'il est tenu à la moitié desdites charges. — Procès-verbal de visite (15 juin 1781) des livres, linges et ornements du culte (p. 41-87). — Correspondance de Poullier, receveur de l'Abbaye à Campigneulles (1772-1786), relative à sa gestion, la facture de ses comptes de censives, la vente des bois, les envois d'argent à l'Abbaye, les discussions entre le fermier Caron et le garde Gard (1778), la fondation dans la paroisse « d'un bureau d'administration des aumônes dans la vue de détruire la mendicité » (7 fév. 1778), la nomination de gardes forestiers. — Lettres de Godard, l'homme d'affaires de l'Abbaye, à Abbeville (1781-1783). — Lettres (1778-1781) du fermier Caron. — Lettre de Gosson (1778) au sujet de la création d'un bureau des pauvres; l'Abbaye y répond qu'elle approuve à ce système, elle entend que son bailli soit un des administrateurs (p. 88-201).

II 1425. (Liasse.) — 203 pièces, dont 5 plans : 14 parchemin, 189 papier ; 7 sceaux.

1242-1784. — *Campigneulles-les-Grandes* (suite). — Reconnaissance (mars 1242), par-devant Th. de Carum, chanoine et officiel d'Amiens, de la vente à l'Abbaye, par Jean Menues et sa femme, de 30 journ. de terre à Campigneulles, tenus de Saint-Vaast. — Vente à l'Abbaye (mars 1248), par Eustache de Wailly et Ade, sa femme, de 100 journ. de terre à *Campegnueles*, au lieu dit « le Buissounoie », tenus en fief de sire Henri de Boufflers, chevalier, pour la somme de 80 l. ; Godefroy, père de la dite Ade, abandonne, en faveur de l'Abbaye, l'usufruit qu'il possédait sur le cinquième de la terre ci-dessus. — Autorisation de cette vente par Henri de Boufflers (mars 1248). — M^e J. de Wail, seigneur d'Amiens, approuve la vente ci-dessus faite par Eustache de Wailly, avec le consentement de son épouse, Ade, et de sa belle-mère, Sarra, vente qu'avait déjà autorisée dame Isabelle, épouse de M^e Henri de Boufflers, chevalier ; Isabelle reçoit en échange l'hommage du fief de Waben, que Gautier de Conchy devait à son mari. Ces abandons de droit et consentements par les femmes sont faits en présence de Jean, doyen de chrétienté de Montreuil (mars 1248). — Godefroy, dit Louliaus, approuve la vente susdite (mars 1248) et se constitue caution envers les religieux de Saint-Vaast pour Eustache de *Wailliaco* (p. 1-7). — Requête au lieutenant civil et criminel de Montreuil (1591), par Louis Robitaille, marchand réfugié à cause des troubles en la ville de Montreuil : il se plaint qu'après avoir abandonné « un grand fort beau et honneste traficque de marchandises », il a sous-loué de Robert Couvreur la ferme de Campigneulles, mais n'y a pas réussi ; il voudrait obtenir modération dans ses arrérages, ayant sous-loué pour 300 florins ce que le premier locataire ne louait que 200 (p. 8-10). — Procès (1612) contre les héritiers de Guillaume Lebon, fermier des cense, terres, bois, dîmes, etc., pour paiement de ses arrérages (p. 11-23). Procès (1687) contre Jacques Lostillier, fermier, pour le forcer à payer ses rendages ; il fournit des attestations que la grêle et la foudre ont ruiné ses récoltes et qu'il est dans l'impossibilité de payer (p. 24-32). — Baux de la cense, à Pierre Caron, au rendage annuel de 600 l. (1740-1749) ; à Marie Crignon, veuve de celui-ci (1757-1769) ; à Jean-François Caron (1780). — Poursuites contre la veuve Caron pour lui faire payer ses arrérages de 1760 à 1769 (p. 33-70). — Bordereaux des

comptes de Poultier, receveur de l'Abbaye (1747-1783) ; censives, revenus des terres et des bois (p. 71-112). — Procès-verbal (1511) du mesurage des bois de Campigneulles. — Attestation que la pauvreté est si grande à Campigneulles qu'on ne pourrait empêcher les dégâts dans le bois. — Plainte de l'Abbaye (1615) contre plusieurs particuliers, parmi lesquels le curé de Campigneulles, Antoine Merlin, qui ont fait pâturer leurs troupeaux dans le bois ; — factum des habitants attestant que les dégâts dans le bois sont commis seulement par les bestiaux de Pierre Hoehart, fermier de l'Abbaye ; — ordonnance royale (1704), réservant une partie du bois des abbayes pour le besoin des places fortes ; — mémoire (1717) pour les grand prieur et religieux de Saint-Vaast, au sujet des fascines et piquets qu'ils ont fournis pour les fortifications de la place de Montreuil en 1711. — Ventes (1758-1781) de coupes de bois ; quittances (1776-1784) des comptes pour ces coupes. — L'Abbaye demande (1769) l'autorisation de couper le « quart de réserves de ses bois », trop vieux pour être encore d'un bon rapport ; le Roi autorise la coupe des arbres ayant plus de 40 ans et ordonne d'établir des gardes pour veiller à la conservation de la forêt (p. 113-186). — Carte figurative (vers 1590) du village de Campigneulles. — Plan de la commune et du bois (1615), avec répertoire, par Pierre Allart. — Trois autres plans du terroir, avec répertoires (1707 à 1714), par Dallery (p. 187-197). — Dénombrements de la ferme, servis par Nicolas Darques (1517) ; Jean Guérard (1566) ; Guillaume Le Bon, écuyer (1579) ; Jean Ullard, seigneur de la Madeleine (1623). — Transaction (6 juil. 1724) entre l'Abbaye et Jean Framery, sieur de Sorrus, demeurant en la Haute-Auvergne, par laquelle ce dernier obtient la mouvance de 15 journ. de terre où était jadis le moulin (p. 189-203).

H. 1426. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 sceaux.

1435-1690. — *Carrin et Épinoy* (ancienne cote H⁴). — Arrentement (1435) de 11 ras. 12 de terre, pour 6 l., à Michel de Geneth, d'Annœuillin ; cet acte est passé en présence de Gilles de Rue, dit Parmentier, bailli du seigneur Jean Du Castel, de Lens, pour sa seigneurie de Maisnil-les-Carvin, tenue en fief de Jean de Pernes, écuyer, seigneur de ce lieu. — Dénombrement (1536), par Jean Riveleois, d'Épinoy, de plusieurs pièces de terre à Carvin. — Reconnaissance (1611), par Jean Leduin et Jean de Coullemonl, demeurant à Épinoy, qu'ils ont pris en arrentement, de Saint-Vaast, 11 menc. de terre.

— Sentence (27 sept. 1690) condamnant Jean de Bourges à payer annuellement, à l'état du Buffet de Saint-Vaast, la somme de 6 l. pour 7 cents de terre faisant partie des 11 manc. ci-dessus qu'il a en arrentement.

II. 1427. (Liasse.) — 55 pièces : 4 parchemin, 51 papier ; 1 sceau.

1106-1787. — *Coullemont, la Basècle, Bienrillers et Grérillers* (ancienne cote K⁴). — Échange (1106), entre Robert, comte de Flandre, et l'Abbaye, des paroisses de Coullemont, La Basècle et Bienrillers, contre deux bergeries situées en Flandre, à la réserve des églises et des dîmes au profit de l'Abbaye. — Mandement royal (18 déc. 1369) ordonnant une enquête sur les violences souffertes par Jean de Sarton, dit Seuwin, sergent du roi au bailliage d'Amiens, en opérant la saisie des biens de Maillin de Latre, censier des dîmes de Coullemont, pour défaut de rentes; accusé de réception et exécution de ce mandement (p. 1-4). — Requête (1608) d'Antoine Pezé, curé, et des lieutenant, échevins et habitants de Coullemont, « remontrant que l'église dudit Coullemont auroit été aucunement endomagé par les soldards ennemis qui journellement se mestoient en embuscade ens ledit cœur pour surprendre de nostre nation les bons laboureurs, pour l'avoir perché de part en part et mesme le bas de la muraille desmoly », pour qu'il plaise à l'Abbaye de faire reconstruire le chœur et réparer les verrières; avis favorable de l'Abbé; le fermier Jean Monvoisin est chargé des réparations du chœur. — Requête du fermier déclarant qu'il n'est tenu qu'aux deux tiers des frais, l'autre tiers incombant au curé. — Marché avec Jacques de La Forge, maçon à Arras, pour la livraison de 9 à 10,000 tuiles qui seront employées à la couverture du chœur de Coullemont. Toisé et mesurage des ouvrages de maçonnerie faits au chœur de Coullemont; déclaration du bois de charpente livré; paiement des travaux (1681); procès-verbal de visite des réparations (1695), avec mandement au fermier de solder les frais conformément à son bail; sommation (1695) aux héritiers de Martin de La Derrière, ancien curé de Coullemont, de payer la quote-part que devait celui-ci dans les frais de réparations du chœur. — Marché et quittance d'Étienne Pippre, maître menuisier (1701), pour la construction d'un lambris du chœur; — réparations de la toiture (1741), du pignon de séparation du chœur et de l'église (1743), et blanchiment du chœur (1748). — Déclarations des biens de la cure de Coullemont, la première (s. d.) signée par Antoine Monvoisin, lieutenant, et Hémercy, curé; la deuxième

(1623), par Monvoisin, Gabriel Damiens, Prévot, Antoine Pezé, curé; la troisième (1627), par les mêmes. — Arrêt du Conseil d'Arlois (20 déc. 1560) modérant à la somme de 7 l. 13 pat. 9 d. les dépens demandés à l'Abbaye par Jean Carpentier, curé, et Charles Prévost, vice-curé de Coullemont. — Acte d'acceptation 22 déc. 1786, par M^e Pierre-Bruno Demol, curé de Coullemont, d'une portion congrue de 700 l. en échange des gros fruits de la cure qu'il a perçus en nature jusqu'ici (p. 5-28). — Récapitulation de la dime. — Déclaration (1776) de la dime appartenant à l'Abbaye, qui est telle qu'elle revient 8 pour 100 des gerbes et les 2/3 pour la dime de laines, cochons ou poulets, à l'encontre du curé qui en perçoit le 3^e tiers. — Baux des dîmes (1596-1787); d'après la déclaration de Jean Monvoisin, fermier (1596), elles se cueillent sur 757 manc. 2 bois. 1/2 et 13 verges; — aux conditions du bail de 1631, le fermier paye : à l'état du buffet, 100 l.; à la trésorerie, 25 l.; au curé, comme au bail précédent, pour le pot-de-vin de l'Abbé, 2 s.; — baux consentis : à Hugues Hémercy (1725-1755); à Jean-Pierre et Firmin Hémercy (1762-1778); à Dominique Camus et François-Joseph Hémercy (1780-1787, p. 29-41). — Régie des droits de dime de *La Basèque* (1614-1731): quotité de la dime, répartition de son revenu entre les divers offices de Saint-Vaast, modération du rendage; baux d'icelle consentis : à Jean Brongniart (1676-1689); à Pierre-Adrien Brongniart (1716-1743); à Albert-Adrien Brongniart (1752-1770, p. 42-55).

II. 1428. (Liasse.) — 137 pièces : 25 parchemin, 112 papier.

1544-1784. — *Bienrillers* (suite). — Déclarations des biens de la cure par Antoine Morat (1588) et Guillaume Vallet, curés (1600 et 1626). — Requête de Jean Wermel, mayeur de Bienrillers (1592), pour que l'Abbaye lui fournisse un homme de peine, qu'il emploiera à mettre de côté les grès provenant du chœur démolé. — Devis des travaux de réparation du chœur (1671); attestation (1671), par le curé J. Vaillant, que les maçons ont achevé la réfection du chœur: il prie l'Abbaye de vouloir faire achever le reste le plus tôt possible; — travaux de charpente; livraison d'une denture d'autel (1723); réparation de la toiture (1724); lambrisage du chœur (1741). — Déclaration (s. d.) servie par dom Vigor de Briois à Charles Fromentin, écuyer, seigneur de Gommecourt, Bienrillers et Mouchy-au-Bois, d'une pièce de terre appartenant à l'Abbaye, « en amortissement et franche aumône », tenue en coterie dudit seigneur à cause de sa terre et de

Bienvillers. — Réunion (1781) des bailli, gens de loi et marguilliers de la paroisse pour délibérer sur la fermeture à faire du cimetière afin d'empêcher les bestiaux d'y entrer et quels deniers on y emploiera. — Sentences sur plaintes pour cause de dime non payée: l'Abbaye et sire Jean de Werne, chapelain de la chapelle du cimetière de Beaumetz-les-Cambrai, réclament la dime sur un champ de 6 menc. « à le voie du Buisson des Catz » (août 1511); — sentence (1516) contre Michel Wyon; — autres contre Pierre Delattre (1567); Jean Wyon et le chapitre d'Arras (1578); Mathieu de Cambrai (1580). — Requête présentée au Conseil d'Artois (1600) à la charge des habitants de Bienvillers, pour les obliger à payer la dime. — Pièces de procédure (1667) contre Jean Coissy, pour la dime réclamée par l'Abbaye et M^e Pierre Laute, curé de Douvrin et chapelain de la chapelle N.-D. en l'église de Beaumetz-les-Cambrai, codécimateurs. — Requête (1725) contre Pierre Le Pot, pour dime champêtre (p. 136). — Complainte (1762) de l'Abbaye et de son dèmeur, Ignace Cayrois, contre Michel Pruvost, de Bienvillers, pour dime non payée. — Procès (1764) entre l'Abbaye et Isabelle Brongniart, veuve Cayrois, fermière des dimes, d'une part, et Guillaume Marel, pour dime d'orge non acquittée. — Complainte pour dime (1775) contre Alexandre Cailleret, de Pommier. — Récapitulation (1781) de la dime. — Transaction (17 déc. 1781) entre Benoît Quignon et Philippe de Saulty, fermiers successifs d'une terre, au sujet du paiement de la dime (p. 37-105). — Baux de la dime, à Jean Fromont et Andrieu Alfin (1460), Jacques Le Pruvost (1569), Jacques Wermel (1585), Jean de Boilleux (1595), Toussaint Phalempin (1602), Nicolas Boursin (1608), Jean de Boilleux et Jeanne Falempin, sa femme (1611), Guislain Vaillant (1620-1626), Guillaume Vallée, curé de Bienvillers, et Pierre Bauderlicque (1617), Jean Vaillant, curé d'Hannescamps (1658), Gabriel Cazier (1669), Guislain Cocquel (1689-1707), Gilles Bauderlicque (1720) et Pierre Titrant (1733-1743, p. 106-128). — Baux de cinq coupes de terre au lieu nommé « La Folie », à Ignace Cayrois et Marie Brongniart, sa femme, et Albert Brongniart, fermier de la Basecle (1760-1770); à Marie Cayrois (1777) et à J.-Ph. de Saulty (1784, p. 129-137).

II. 1429. (Liasse.) — 43 pièces : 2 parchemin, 41 papier.

1565-1783. — *Bienvillers et Gréville* (suite). — Déclarations des biens de la cure, par Jean Raison, curé (1565 et 1588); — autre, par Robert Lecocq, curé

et Jacques Raison, lieutenant (1598). — Visite du pignon entre l'église et le chœur et quittances pour la réfection du chœur (1670-1681). — Procès 1755 entre les administrateurs de l'église de Gréville, d'une part, l'évêque de Noyon, abbé commendataire du Mont-Saint-Quentin et l'abbaye de Saint-Vaast, d'autre part, qui sont obligés aux réparations du chœur en leur qualité de decimateurs; pièces produites: devis, estimation et mesurage des ouvrages à effectuer. — Quittances (1761-1765) des suppléments de portions congrues par le curé J.-François Pevrelle (p. 125). — Baux de la dime, à Jacques Raison (1585-1602) et à Jean-Baptiste Boequet (1700); — autres, à Ignace Boequet (1709-1783); les conditions spéciales du bail de 1783 sont que le locataire payera, en outre du principal de la location, 8 l. 2 s. pour le soulagement des pauvres, effectuera à ses dépens toutes les réparations du chœur des églises de Bienvillers et Gréville, lorsque ces réparations n'excéderont pas 15 l. et fera de plus à ses frais tous les charrois. — Bail de 51 menc. (1595) accordé par Eustache Goubet, sieur de Gréville, à Jacques Raison. — Copies de ventes (1610-1611), de plusieurs portions du Bois Lupart. — Extraits de registres (1617-1621) aux rentes seigneuriales. — Déclaration des terres chargées de terrage envers le sieur d'Achiet-le-Grand, à cause de son fief de Waresnes (p. 20-43).

II. 1430. (Registre.) — In-folio; 262 feuillets, papier.

1520-1754. — *Bienvillers et Gréville* (suite). — Déclaration (1520) de toutes les terres de Gréville et environs chargées de dimes envers Saint-Vaast; principaux noms cités: Jean de Grincourt, la veuve Adam Ballestel pour une menc. « nommée au Poncehel », Christophe Doultrempuis, Pierre de Caigny, l'abbaye d'Avesnes, Jacques de Mailly, sire Adrien de Moronval; — autre (1521); — autre (1511), renouvelée par Nicolas Lesaige, censier de Bienvillers, en présence de Jean Picquette, curé de Gréville, Charles Rogier, lieutenant dudit lieu, Guy Lesaige, lieutenant de la seigneurie d'Avesnes, Jean Heudiart et A. de Moronval, hommes de fief du seigneur de Gréville; — autre (3 janv. 1571), fournie au Buffet de Saint-Vaast par Marguerite Trannoy, veuve d'Adrien Delœuvacque, en présence de Pierre de Le Saulx; terrages situés aux terroirs de Sapignies, Pavereuil, Bienvillers, Avesnes; noms cités: M^e Jacques Du Bois, seigneur de Béhagnies, l'hôpital de Bapaume, Pierre Boniface, N.-D. de Sapignies, François de Bonnet, seigneur de Thillois. — Dé-

claration des dimes (1585), par Jacques Raison, fermier. — Autres déclarations (1602 et 1613). — Autre (1697), renouvelée par Charles Bocquet; noms cités: le sieur de Bausart, Le Roux de Béthune, la communauté Sainte-Agnès de Douai, etc. — Déclaration (1719), par Michel Magnier, compleur de dime, pour le curé de Gréville, et Pasquier de Vauchelle pour la demoiselle Delcœvacque. — Déclaration (1754) des dimes de Sapignies, Favreuil, Bienvillers, Avesnes et environs de Bapaume, renouvelée par Jean-Baptiste Bocquet.

II. 1431. (Liasse.) — 94 pièces, dont 1 plan : 12 parchemin, 82 papier.

1411-1781. — *Lestrem et la Beccarderie* (ancienne cote L⁴). — *Lestrem*. — Lettre de Goudemetz, bailli de Lestrem (1^{er} juil. 1779), à Dernelle, receveur de Saint-Vaast, réclamant son dernier dénombrement pour dresser le nouveau, qu'il doit servir à la princesse douairière de Saluces, du petit dîmage de Lestrem, relevant de la seigneurie de Saint-Vaast. — Procès (1635) contre Philippe de Le Rue de Lestrem (p. 1-7). — *La Beccarderie*. — Lettre du bailli de la seigneurie (xvi^e siècle) annonçant l'élection des nouveaux échevins et leur prestation de serment, les intentions du seigneur de Guernonval de se rapprocher de Saint-Vaast et ne plus entraver le cours de la justice, et la demande des habitants de La Gorgue d'avoir un pont-levis. — Mémoire sur l'échevinage de la Beccarderie: le prévôt de Sailly nomme le bailli et 5 échevins; en l'absence du prévôt, le bailli nomme les échevins; après leur serment, les échevins doivent leur « curetz » qu'on appelle « bien venue » pour leur premier siège; ils ne doivent à leur second siège que « diligence » seulement; de la Beccarderie dépendent le fief de la Planque, le Maret, Matringhem; les amendes, droits de relief et biens des bâtards appartenant au prévôt de Sailly. — Renouvellements des échevins (1636-1732): les anciens présentent une liste où le prévôt de Sailly choisit, le curé de Lestrem est appelé à leur fournir un certificat de catholicisme, les nouveaux élus prêtent le serment (p. 8-21). — Nomination (8 mars 1715) de Jacques Hochedé, comme procureur d'office de la seigneurie de la Beccarderie; — nomination (26 mars 1715) de François Quintrel, procureur admis au siège de Saint-Vaast et arpenteur juré demeurant à Sailly, comme greffier de la seigneurie de la Beccarderie. — Démission (1613) de Noël Du Bois, de sa charge de greffier. — Lettre du bailli, Jean de Marles (1613), protestant d'avoir toujours bien rempli les devoirs de sa

charge. — Lettre d'Eustache Le Beselaere, greffier de Richebourg, à l'Abbé (xvi^e s.), pour se plaindre que Robert Beaussart, procureur d'office de Lalleu et bailli de la Beccarderie, prétend encore s'adjoindre l'office de greffier du pays de Lalleu. — Quittance (1565) de Jean Richebé, bailli, pour ses gages. — Complainte (1411) contre Jean Le Vaasseur, sergent de Béthune, et Colart Du Fossé qui ont arrêté des gens de Lestrem. — Requête d'Antoine Goudal, emprisonné pour homicide et qui se dit innocent. — Complainte (1561) contre le lieutenant de la seigneurie du « Maret » pour exploit indument fait, au sujet de la levée d'un cadavre. — Saisie et inventaire des meubles (1605) d'Antoine de Haisnes, condamné pour homicide: les archiducs lui accordent sa grâce en 1607. — Enquête (1606) sur Philippe Duriez, accusé de l'homicide de son nouveau-né. — Sentence (1611) prononcée par les officiers de la Beccarderie contre Philippe Beaussart, accusé d'homicide et en fuite. — Complaintes et sentences du Conseil d'Artois (1665-1674) pour exploits indus (p. 22-58). — Déclaration des biens de la Beccarderie faite à Robert de Beaussart, bailli de l'Abbaye, par Mathieu Parent et Antoine de Haisnes, censiers. — Autre (1638), par Antoine de Luisne et Pierre Bécu, leurs fermiers. — Autres (1745 et 1764), par Antoine-Philippe Bonneau, fermier; principaux noms: Marie-Florence de Jouglet, dame de Moyenneville et du « Maret », les héritiers Blanquart, la pauvre de La Gorgue (p. 59-61). — Cueiloir des rentes renouvelé (1497) par Jean de « Haynnes » et Antoine Vasselin, commis à la recette; noms cités: Antoine Sohier dit Vasselin, Jacques de Haisnes, Pierre de Bourges, Jeanne de Hallewin, dame de Wasenaere et de la seigneurie de la Planque. — Cueiloir des rentes renouvelé (1525) par Jean Thieulaine (p. 62-63). — Complainte (1715) contre J. Flament, de Lestrem, pour délit de chasse sur le terroir de la Beccarderie. — Rapport (1716) sur délit de chasse commis par plusieurs individus de La Gorgue et Estaires. — Placard de l'Abbaye (20 sept. 1716) réglementant la chasse et la pêche dans le pays de Lalleu, la seigneurie de Richebourg et la Beccarderie. — Autre règlement (8 juillet 1720). — Règlement de police du siège supérieur de l'Abbaye (12 oct. 1717) sur le fait de la chasse (p. 64-68). — Questionnaire et réponses (1778) au sujet des ponts, fossés, chemins, arbres et terres de la seigneurie. — Quittance pour livraison et plantations de jeunes arbres. — Bail (1627) accordé à Guillaume Bécu de la moitié de la Beccarderie et du Pont Rogebault avec la moitié des terres labourables — Bail (1761) de 20 pièces de terres en

la seigneurie de Beccarderie contenant 102 mes. 2 quart. et demie, à raison de 100 verges à la mesure, de 20 pieds 11 pouces la verge, accordé à Philippe Bonneau, fermier et bailli de la seigneurie de la Beccarderie. Noms des occupants en sous-bail des terres dudit lieu. — Bail (1778) à Augustin Bonneau des 20 pièces de terre ci-dessus. — Série de baux passés (5 avr. 1781) par-devant les échevins du pays de Lalleu de différentes pièces de terre du terroir de la Beccarderie (p. 60-92). — Plan (1717) de ladite seigneurie, avec répertoire (p. 93-94).

H. 1432. (Liasse). — 98 pièces : 6 parchemin, 92 papier.

1504-1772. — *Dainville* et *Wanquetin* (ancienne cote M⁴). — Renouvellement de la loi échevinale (17 oct. 1675, p. 1). — Déclarations du gros de la cure, l'une (fév. 1599) signée par Nicolas Delabre, lieutenant, Robert Dehées, mayeur, Mathieu Forgois, échevin, Jacques Lecomte, échevin, Pasquier de Noyelle, marguillier; l'autre (s. d.), signée par Lefebvre, prêtre, Philippe Finet, Andrieu Babure (p. 2-3). — Déclarations (1571) des biens appartenant à l'église; requête de l'Abbaye (1684) contre les curé et marguilliers de Dainville pour les obliger à payer le droit seigneurial à cause de la donation d'un manoir que leur a faite Guillaume Gramet (p. 4-6). — Accord (avr. 1578) entre Philippe Boursin, curé de Dainville, et Marie Cornillot, veuve de Louis Delabre, fermier de l'Abbaye, pour le « baise doigt », dont les 2/3 reviennent aux religieux pour leur droit de dime : le curé s'engage à dire une messe par mois à l'intention de ladite Cornillot, qui abandonne ses droits à sa part des deniers provenant du « baise doigt ». — Sentence rendue (1640) par l'avocat fiscal du Conseil d'Artois sur le différend entre M^e Pierre Vincent, ancien curé de Dainville, et l'Abbaye Saint-Vaast, sur cette question : un vicaire perpétuel doit-il avoir part aux pertes et ruines souffertes par les curés primitifs des dimes et revenus de la paroisse ? — Requête (juin 1710) de Jean-Baptiste Cornille, curé de Dainville, pour le paiement par le fermier des 22 ras, du gros de la cure. — Contestation (1613) entre le curé et le fermier au sujet de la livraison de la portion canonique. — Supplique (1609) des curé et paroissiens de Dainville pour obtenir des ornements d'église : l'Abbaye accorde 12 florins dont le pasteur Paul Mavare passe quitance. — Requête (1624) du curé Jacques Miellot, afin d'obtenir une subvention pour réparer la tour du clocher. — Requête du même, pour le même

sujet, adressée au prévôt de la cité d'Arras et capitaine de la garnison. — Requête (1701) de François Coude, curé, pour obtenir une cloche. — Lettre (1715) des curé et lieutenant de Dainville à l'Abbé, lui rappelant qu'avant sa mort, dom d'Assenoy avait promis aux habitants de Dainville de leur faire remise d'une dette de 900 l. pour les aider à réparer leur église; l'Abbé leur fait une modération de 410 l. — Procès 1681 contre le sieur Berliques, curé, pour avoir vendu à Le Vichery, brodeur, et Darthus, orfèvre, une devanture d'autel brodée d'or, sans la participation des marguilliers; sentence de la Salle abbatiale 13 juil. 1681, condamnant le curé à rétablir dans l'église ladite devanture. — Lettre d'un sieur Morel (1668) demandant la préséance dans le chœur, sans préjudice aux droits de l'Abbaye. — Procès (1714) intenté par Antoine Lemaire, diacre, tuteur des enfants Payen, fermier décédé, à André Devillers, curé, et Joachim Caron, marguillier, qui ont fait enlever le banc de la nef de droite, appartenant de droit audit fermier (p. 7-44). — Déclarations (1571-1626) des biens de la Pauvreté. — Arrentement (1504), par-devant Vaast Boursin, lieutenant et garde de justice de Dainville, Grenet, écuyer, mayeur du lieu, Michel de Gouy, Jean Dauchet, Pierre Lesoin, Jean Caudron, échevins, de 4 menç. de terres données à la Pauvreté par Marguerite Blanchette; une copie de cet original a été faite « pour en faciliter à l'avenir la lecture en cas de besoin, attendu que le caractère d'icelle lettre a déperie pour avoir esté mouillée par l'inondation subite arrivée au village de Dainville » (p. 45-49). — Autorisations : à Nicolas Robustel (1700), d'ouvrir une carrière à pierre blanche vers la porte d'Amiens; à Jean-Baptiste Montagne (1741), de faire un four à chaux; à Benoît-Joseph Flahaut (1772), d'ériger un moulin (p. 50-52). — Mandat de comparution (1539) contre Jean Grenet, coupable de menaces et sévices envers un sergent chargé de saisir ses grains. — Enquête (1549) au sujet de l'homicide de Mahieu Brochart; emprisonnement de Robert Dervillers, inculpé du meurtre. — Enquêtes (1550) au sujet de la mort d'Antoine Clabaut survenue à la suite de coups. — Enquête (1660) au sujet des coups inférés à Laurent Hourier, lieutenant et censier de Dainville; mise en arrestation de Jacques Quenet, mouleur d'Étrun, inculpé. — Information (1669) contre Léonard Sévin, coupable de l'homicide de Pierre Hourier. — Informations (1669-1678) pour coups portés à des femmes. — Enquête contre Pierre Lenglet et Fr. Descamps, sergents de l'Abbaye, qui ont violenté Berthelot, de Dainville, en opérant chez lui une saisie.

— Enquête au sujet d'une femme tuée par un taureau (1679) ; il est ordonné de tuer le taureau. — Information (1682) au sujet des blessures infligées à Claude Faloux. — Enquête (1686) au sujet de la violation du domicile de Robert Pigny, cabaretier, et des désordres qui s'y sont commis. — Enquête (1689) au sujet d'une jeune fille trouvée noyée. — Enquête (1695) au sujet du cadavre de Pierre Dorlet, trouvé dans la neige. — Autre (1700), relative à la découverte dans un puits du cadavre d'Antoine Deleury (p. 53-98).

II. 1435. (Liasse.) — 83 pièces : 1 parchemin, 82 papier.

1326-1752. — *Dainville* (suite). — Arrentement donné (déc. 1326) par Jean Le Maire, de Dainville, à Jean dit de Le Bote, de 7 menç. de terre de son fief tenu de Saint-Vaast, 5 menç. au-dessus du « père Warluisois » et 2 au champ dit « à landier » ; les témoins sont : Jean de Saris, Jean de Hées, Simon Triebnel et Robert Li Nuliers (p. 1). — Procès (1601-1622) intenté par l'Abbaye et Laurent Houvigneul, fermier, au comte de Solres, au sujet de la mouvance d'un manoir contenant environ 1 mesure ; pièces produites : dénombrements de deux fiefs tenus par Philippe Saquespéc, dit de Dixmude, chevalier, seigneur de Baudimont, de Philippe de Beaufort, seigneur dudit lieu, Montenescourt, Ransart, Bienvillers, etc., à cause de sa seigneurie de Montenescourt (1605) ; mémoires des parties (p. 2-18). — Attestations (1612) que l'Abbaye possède la seigneurie à Dainville (p. 19-21). — Nomination (1622) de Charles de Retz, comme lieutenant et garde de justice pour les religieux à Dainville. — Pièces de procédure (1681-1687) contre les Jésuites d'Arras, au sujet de la mouvance de quelques manoirs et le droit de plant qu'ils revendiquent sur le flégrad en vertu des fiefs de la Mairie et d'autres qu'ils ont acquis de la dame de Werp ; — dénombrement fourni (1688) par Ch. Guilloné, recteur des Jésuites ; autre (1527), par Claude Caulier, écuyer, demeurant à Arras ; mémoire fourni par les Jésuites. Transaction entre les parties (p. 22-13). — Pièces concernant le fief Crendal : partage (1 fév. 1727, entre Charles de Monsures, d'une part, et Charles Maillart et sa femme, d'autre part, comme légataires de Lambert-François de Mignol, de Bienverdan ; priseée (9 juin 1727) des terres de Charles Maillart, pour en percevoir le droit seigneurial ; requête dudit Maillart pour obtenir modération dudit droit ; retrait féodal dudit fief (p. 11-18). — Complainte de l'Abbaye (1711), contre Jean Théry, sergent des héritiers du sieur

Crendal, qui a vendu des gerbées aux enchères publiques dans la cour de la maison de François Barthélémy. — Mouvance sur 10 boiss. 11 verges contestée (1751) par Guillaume-Ant. Dubois, écuyer, sieur de Duisans ; celle leur appartient au sieur Le Roux, avocat à Arras. — Transaction (21 mai 1752) entre les Jésuites et l'Abbaye, au sujet de la seigneurie du quart des 7 fiefs que les Jésuites possèdent à Dainville et qui relève de Saint-Vaast (p. 19-51). — Saisines données par les officiers de l'Abbaye (1603-1716) ; principaux noms cités : Philippe Vaast, Jean de Diéval, Pierre Huret, Douchet, Maupetit (p. 52-83).

II. 1434. (Liasse.) — 168 pièces : 3 parchemin, 165 papier.

1595-1762. — *Dainville* (suite). — Sentence du siège de Saint-Vaast (1595) ordonnant la saisie des biens de Jasquette de Boubers et autres. — Saisies opérées (1593-1762) sur Jacques Le Flon, Jacques Mallon, Marie Caudron, Jacques Desgardins, le sieur de Werp, Antoine de Noyelles (1696) ; Antoine Le Mercier, sieur de Grandcourt (1609) ; Jean Caillereel, fils d'Antoine et de Jeanne de Beaufort, et Andrieu Delabre (1622) ; demoiselle Isabelle Le Pippre (1677) ; la cure Saint-Nicolas-en-l'Alre et Guislain Goudemant (1689) ; etc. (p. 1-95). — Mises de fait (1598-1734), à la requête de sire Jean Brongniel, chapelain de la cathédrale (1598) ; Guillaume Lefebvre, bourgeois d'Arras (1706) ; le sieur de la Sablonnière, bourgeois d'Arras (1734, p. 96-116). — Procès (1565) contre Jacques Maton, sur saisie seigneuriale ; — autre (1614), contre Antoine Minart, pour avoir récolté des carottes sur 5 mes. saisies par l'Abbaye ; — pièces de procédures et rebail des terres saisies (1752-1755, p. 117-168).

II. 1435. (Liasse.) — 102 pièces : 8 parchemin, 94 papier ; 4 sceaux.

1357-1790. — *Dainville* (suite). — Déclarations et dénombrements ; par Jean Le Maire, de Dainville (1357) ; — par Amourry Patocille (1381-1386) ; — par Mahieu de Chéry, valet de chambre de Monseigneur de Berry (1387-1391), pour un fief consistant en 26 menç. de blé, 1 menç. de pois et une « fleque de bacon » à prendre sur la cense de Dainville ; — par Englebert Louchart et Jeanne de Bailleux, sa femme (1383) ; — par Vincent Monde (1137), pour 3 liefs ; — par Guérard Caullier (1439) ; — par Jacqueline Fagot, veuve de Jean Le Maire (1529) ; — par Charles Morel, écuyer, sieur de Dainville en partie, fils de feu Jean Morel, écuyer, sieur de Tangry et de Dain-

ville, et Isabeau de Wignacourt, demoiselle d'Escalus, de 4 fiefs sis à Dainville (1569); — par Jean Connixloo, bourgeois, peintre d'Arras (1613, p. 1-11). — Déclarations de terres tenues en coterie de Saint-Vaast, par Jean Cappy (1571); Guillaume Boulenger, Jacques de Brémont, Pierre Le Maire, Jean Brochart, Jean Foucart (1571); Marie-Barbe Derville (1742). — Déclaration des terres appartenant à Saint-Vaast sur le terroir de Dainville: — autre, renouvelée en 1718 (p. 12-18). — Déclaration (1770) des biens appartenant à la Pauvreté. — Déclarations de terres fournies: par Ch. Fatoux, marchand de vaches à Dainville; Gabriel de Gouves, ancien céhevin d'Arras, surintendant du Mont-de-Piété, (1786); Ignace Dubois, procureur au Conseil d'Artois et procureur spécial du marquis Louis de Bertoull, chevalier, baron d'Éuf, seigneur d'Hauteclouque, Herbeval, Quémicourt, Bourel en partie, veuf de Marie, comtesse Douglas (1786); Louis de Beugny, chevalier, seigneur de Bondues, Pommera, Sainte-Marguerite, Domart, etc., héritier de Jacques de Beugny, chanoine d'Arras (1787); M^e Jacques Rouvroy et Marie Delassus, son épouse, et Louis de Hauteclouque, seigneur de Tacquel (1787); Étienne Mustin, clerc de Dainville; Jean-Pierre-Armand Nonot, professeur et démonstrateur de chirurgie aux écoles publiques d'Arras (1788); Antoinette Douchel, veuve du sieur Rochefort, marchand (1790, p. 49-102).

H. 1436. (Liasse.) — 72 pièces : 2 parchemin, 70 papier.

1383-1759. — *Dainville* (suite). — Procès (1756-1759) contre Floris-François Le Roux, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, fils de Charles-François-Dominique, avocat au Conseil provincial, et de Marie-Antoinette Le Pelil, fille de Pierre et de Catherine Haverlan, au sujet de son dénombrement. Pièces produites: dénombrements fournis par les familles Roger, puis Haverlan (1383-1611); extrait d'un registre de droits de lods et ventes de l'Abbaye pour le relief payé (1611) par Antoine Haverlan; assignation (1723) de Noël-François de Villers, curé de Dainville.

H. 1437. (Liasse.) — 77 pièces : 1 parchemin, 76 papier.

1540-1777. — *Dainville* (suite). — Prisées et estimations d'immeubles appartenant à Albert Du Quesnoy (1675); Anne Durieux (1712); Barbe de Buire (1725); Jean Pelil et le sieur d'Incourt, premier président du Conseil d'Artois (1736); et Le Roux de Puisieux

(1777, p. 1-45). — Droits seigneuriaux perçus sur Jean Morel, écuyer (1510), et M^e Jacques de Housdaing, chapelain de la cathédrale et secrétaire de l'Évêque (1511), pour relief des biens de la cure à sa nomination comme curé successeur de M^e Nicolas Chevenet. — Pièces de procédure 1555 contre Jacques Malon; extraits des registres aux droits seigneuriaux. — Droits d'achat perçus sur Jean Vassal (1588). — Droits de relief à la mort de Jacques Deshayes 1621; d'Antoine Le Mercier 1625; pour le fief du sieur d'Incourt (1661). — Distribution des deniers provenant de la vente des biens de Pierre Delahaye, sieur de Werp (1683). — Reliefs, sur Dominique de Noyelle, curé de Biéval, mort en 1687; Madeleine de Chelers, veuve de Claude Payen, morte le 28 janv. 1688. — Déclaration des terres relevées par les enfants de Marguerite Fournier, de celles relevées par Marie Morel, veuve d'Arnoul Desmazures (1696). — Transaction (1719) pour le droit de relief à la mort de dame Théodore Widebien. — Fragments de registres aux droits seigneuriaux pour Dainville (xviii^e siècle); — principaux noms cités: Philippe Widebien, sieur d'Incourt; Le Roux, avocat; Robert Héroguelle, curé de la Madeleine, chapelain de la chapelle Saint-Éloi en la Vigne; Maximilien Boequet, curé de Sainte-Croix à Arras; Antoine Le Mercier, sieur de Grincourt; l'hôpital Saint-Jean-en-Lestrée; Henri Le Carlier, conseiller au Conseil d'Artois; André de Gouy; les Jésuites; la fondation de Saint-Éloy sur le rivage d'Arras; Chollet, argentier d'Arras (p. 46-77).

H. 1438. (Liasse.) — 50 pièces, dont un plan: 18 parchemin, 32 papier; 12 sceaux.

1398-1769. — *Dainville* (suite). — Complainte (1398) intentée contre Saint-Vaast par sire Pierre Leclereq, chapelain de Dainville, parce que les religieux voulaient le forcer à payer les droits d'afforage du vin par lui vendu en sa maison de Dainville. — Relation du sergent exécuteur de cette complainte. — Reconnaissance (1402) du même Leclereq que les droits d'afforage appartiennent bien à l'Abbaye; témoins qui ont scellé cette reconnaissance: Henri Neveu, baron, Dagueneil, Fremin Galliot, Venant de Beaumont, Wiot Calet, Philippot Le Fèvre, Bertoull « d'Escoury », hommes de fiefs de l'Abbaye (p. 1-1). — Reconnaissance (1513), par Nicolas Fagot, mayeur de Dainville, qu'un droit de corvées appartient à l'Abbaye tel « que les habilans dudit Dainville ayans quarues sont soumis, pour chascuns quarue qu'ilz ont, de faire, par chascun an, à leurs

despens, quatre courouées par quatre jours entiers de leurs chevaux et quarues », et qu'il a toujours vu le fermier de la maison Saint-Hubert payer cette redevance. — Sentences, pour corvées non faites, contre Pierre Desmazures (1543), Guillebert Gibray, fermier de Jacques Roger (1552), Nicolas Capin (1553), Jean Cappoy (1555), Ch. Goudemetz (1612), Julien Bertoult dit Leferre (1662), Jean Milaut (1662), Robert Deléès (1664), Jean-Ph. Deleury, fermier, occupeur des biens de la chapelle de Saint-Éloy (1715), et François Goudemant (1769, p. 5-22). — Requête de Robert Jovelet, demeurant dans la « rue au sac » à Dainville (1607), demandant à l'Abbaye d'ordonner à Ant. Le Mercier, sieur de Grandcourt, de faire abattre les arbres plantés dans la dite rue, lesquels gênent la circulation des charriots et l'entrée des habitations. Requête de Le Mercier demandant que ses arbres soient conservés et sa propriété érigée en fief. — Reconnaissance donnée (1611) par le même, pour la permission qu'il a obtenue de planter des arbres autour de sa propriété à charge de 2 s. 6 d. de rente envers l'état des rentes foraines, Saint-Vaast s'y réservant toute justice et seigneurie. — Reconnaissance (1631), par Ch. Deretz, censier et lieutenant de Saint-Vaast, que l'arbre planté sur le légard au lieu nommé Galtoir, près de la maison du sieur de Werp, appartient de tout temps à l'Abbaye. — Requête contre la veuve d'Étienne de Reville, pour infraction au droit de plantis (1706). — Plan dressé (1752) à l'occasion de difficultés survenues entre l'Abbaye et le sieur de Beugny, pour arbres plantés nouvellement le long de son manoir. — Procès (1721) contre la demoiselle Caudron, afin de l'obliger à planter des arbres selon la teneur de son bail (p. 23-41). — Requête (1689) des habitants de Dainville, occupants des terres chargées de rentes foncières, pour qu'ils jouissent paisiblement de leur droit de glaner sur les terres du fermier de Saint-Vaast quand il a enlevé ses récoltes. — Ordonnance de l'Abbé (1719) défendant aux habitants de Dainville de glaner dans les champs dans les trois jours pleins qui suivront l'enlèvement des récoltes et de faire des « esteulles » avant le 15 septembre, à peine de 30 l. d'amende (p. 42-44). — Complaintes et sentences (1675) pour infractions au droit de pâturage de l'Abbaye, contre P. Hanot et Jean Blondel, fermier du chapitre d'Arras, Étienne Maupetit (p. 45-50).

H. 1439. (Liasse.) — 131 pièces : 23 parchemin, 108 papier.

1417-1746. — *Dainville* (suite). — Échange

avec l'Abbaye (1429), par Tristram Paris, de la dime et du terrage sur 280 mesures de terre rachetée (1417) moyennant une rente de 24 rasières de blé, contre la servanfise qu'il avait acquise de 18 ras. de blé sur les moulins de Blangy et 8 ras. à prendre dans les greniers de l'Abbaye, à charge de tenir cette dime en fief; déclaration des terres ayant appartenu audit Tristram (p. 1-3). — Extraits des registres (1581-1699) contenant les déclarations de dime et terrage (p. 4-14). — Complaintes et sentences pour dimes non acquittées; — principaux noms cités : Pierre Desmazières (1553); Marie Caudron, veuve du précédent (1561); Marie Cavois (1574); Jean Le Moïne (1586); Robert de Héès, mayeur de Dainville (1592); Jean Blondel, fermier du chapitre d'Arras (1677); Louis Barbaux (1579); le chanoine Widebien et son fermier (1689); Quentin de Noyelle (1694); Pasquier Dauchet (1716); Jean Le Maire, diacre (1746, p. 15-75). — Sentences, au sujet du droit de terrage, contre Robert de Héès (1592); Antoinette Cuvelier (1675); Antoine Poiteau (1675); le sieur Widebien, de Givenchy (1681); Claude Goudemant (1719); François Douchet (1744, p. 76-85). — Reconnaissance sur complainte (1571), par Jacques Rogier, pour 4 boiss. d'avoine, 1,2 poule et 1 obole de rente par lui dus à l'Abbaye. — Reconnaissance, par Antoine Noiret (1^{er} fév. 1567), de 4 menc. de blé de rente due à Antoine Garnier, chanoine et écolâtre d'Arras, pour un champ nommé « l'Écolatrie » sis au delà de Bronnes, assez près des Hautes-Fontaines et contenant 7 menc. — Attestation des habitants de Dainville (1604) qu'un champ de 12 menc. pour lequel on demande une remise d'arrérages est réellement resté sans culture depuis 7 ans, c'est-à-dire depuis la déclaration de la guerre. — Sentence (1674) contre messire Widebien, chevalier, seigneur d'Ignaucourt; — autre (1709) contre Douchet, pour défaut de rentes. — Procès à la Salle abbatiale (1718), contre Lambert-François Mignot, sieur de Ponchin, au sujet d'une rente qu'il percevait sur tous les manoirs de Dainville par forme de rachat de la banalité du four qu'il possédait en ce lieu. — Petit cueilloir (1719) des rentes de Dainville (p. 86-131).

H. 1440. (Registre.) — In-folio; 171 feuillets, papier.

1686-1742. — *Dainville* (suite). — Cueilloir des rentes (1686-1690). Principaux noms cités : le conseiller Cartier; le chanoine d'Incourt; la chapelle de Saint-Éloy; la Pauvreté de Dainville; Philippe Païen, clerc de Dainville; François Petit, sieur de Bergival. — Terrier et cueilloir (1735-1742); — quelques noms :

M^e Guillaume Crendal, premier médecin de Saint-Vaast; Georges de Beugny, chef de la Panneterie du Roi; Marguerite Le Carlier, douairière du sieur Duglas.

H. 1441. (Liasse.) — 142 pièces: 33 parchemin, 109 papier; 31 sceaux.

- **1239-1766.** — *Dainville* (suite). — Charle d'*Egidius* de Beaumont (1239), fils aîné du châtelain de Bapaume, exonérant à la prière des religieux, leur maison de Dainville (*Diancvilla*), de toute exaction, jusqu'au jour où, pour gardien, restera dans cette maison un moine; mais s'ils la donnent au fermier, ledit châtelain se réserve d'y jouir de ses droits comme ses prédécesseurs (p. 1). — Robert Éloy, prêtre, tabellion public, atteste (25 juin 1396) que le signe qu'il a mis au bas des reconnaissances données à Tassar de Berneville, mayeur de Dainville, est bien le signe manuel qu'il emploie dans son office de tabellionnage. — Remise d'amende pour gaulle non payé (fév. 1401), par Pierre Cardon, lieutenant du bailli de madame la dauphine d'Auvergne, comtesse de Clermont et de Sancerre en présence de Pierre de Tilloy et Robert de Boulenois, hommes de fief dudit gaulle, en faveur de Tassar de Berneville, tant en son nom qu'en celui de Jean Froiture, son fermier (p. 2-11). — Bail d'un manoir à Perceval Hallart (1427), chargé de 1 menc. d'avoine, 2 poules et 2 oboles envers le gaulle. — Sentences rendues (1429) en la Cour du gaulle par Guillaume Innocent, bailli dudit gaulle appartenant à Guillaume de Sanguin, contre Gilles Le maire: — Perceval Hallart, demeurant au manoir de la mairie; Mahieu Lanstier et Nicole Duhot, chapelain de Dainville. — Reconnaissance d'amende du gaulle (1515) par Guillaume Goudemetz: il doit double gaulle au jour de son entrée dans la cense, pour droit de « remuement ». — Complaintes au sujet du gaulle non payé, contre Guillaume Haverlan (1575); Jean Clément, demeurant à Ambrines (1583); Nicolas Delabre (1580). — Procès (1620) entre Arnould de Cuinghem, sieur de Siracourt, bailli de l'Abbaye et particulièrement du gaulle, et Pierre de Hécs, occupeur des manoirs appartenant à Simon Baratte. — Complaintes pour le même sujet, contre Georges de Beugny (1621); Pierre de Noyelles, prêtre, licencié en médecine (1633); Dominique de Réville (1728); Jacques Coppin (1729); J.-B. Tabary (1742); Antoine Lemaire, diacre du diocèse d'Arras (1746-1748, p. 12-48). — Attestations (1501) de plusieurs officiers du gaulle de Sancerre relatives audit gaulle. — Dénombrement (1502) du gaulle de Sancerre. —

Attestation (1529) faisant l'historique dudit gaulle. — Quittance (1607) des droits de gaulle perçus sur Nicolas Matton. — Jean Cailleret demande (1608) remise des arrérages de son gaulle, ses terres étant restées en riez pendant la guerre et sa maison ayant été brûlée. — Sursis de trois semaines accordé (1626) à Charles de Retz, lieutenant de Dainville, pour payer son gaulle. — Requête des habitants de Dainville (1681) pour obtenir remise de leur gaulle: « la despouille dernière ne vault plus les fraiz de labœur ». — Procès-verbaux de la perception du gaulle (1717-1719). — Requête de la dame d'Ignaucourt (juin 1721) qui, étant obligée de payer les arrérages du gaulle, que ses fermiers n'ont pas acquittés, demande de ne le faire qu'en plusieurs termes et à son gré; en note, on lit: « Ladite dame se plaint mal à propos de ses non jouissances, puisqu'il est notoire qu'elle a ruiné plusieurs fermiers dans ladite cense à raison du hault prix de ses fermages, où n'ayant eu que des herlans qui n'avoient rien à perdre et hors d'estat d'exploiter ledit marché et par conséquent d'en acquitter les charges ». — Remise d'arrérages accordée (1746) à Marie Payen, orpheline, pupille de Pierre Millon. — Mémoire des arrérages dus par Le Roux de Puisieux pour son gaulle des années 1755 à 1766. — Petits cueilloirs du gaulle (xvii^e siècle). — Déclaration (1633) des manoirs de Dainville soumis au droit de gaulle, avec les noms des occupeurs. — Déclaration (1730) des manoirs provenant de la dame d'Ignaucourt, divisés par articles d'après un cueilloir du gaulle, avec leurs charges annuelles (p. 49-112).

H. 1442. (Registre.) — In-folio; 96 feuillets, papier.

1710. — *Dainville* (suite). — Terrier du gaulle de Dainville où « les terres labourables doivent gaul seulement quand elles portent, et quand elles sont à riez ou a guasquière ne doivent gaul, reservé celles qui sont de gaul assis qui doivent ledit gaul tant à bléd et mars qu'a guasquier ». — Principaux noms cités: M^e Jean de Migniot, curé d'Avesnes-le-Comte, écuyer, sieur de Bienverdan, qui eut pour héritier Lambert-François de Migniot, écuyer, sieur de Ponchin; — Jacques Roger, échevin d'Arras; — Julien Lemaire, mayeur de Dainville, et Julien Lemaire, mayeur de Bray, son frère; — Louis Widebien, écuyer, sieur de Givenchy-lès-La Bassée; — Philippe Du Quesnoy, censier de Saint-Vaast; — Marie Dufour, veuve de M^e François Mabille, procureur au Conseil d'Artois; — M^e Pierre Bonnard, notaire d'Arras; — messire Hermand Georges,

comte de Monchy, veuf de Marie de Widebien; — J.-B. Marescaille, échevin d'Arras; — Antoine Le Gentil, mayeur de Neuville-Saint-Vaast; — Joseph Choulet, écuyer, sieur de la Brayelle; — M^e François Le Roux, avocat au Conseil d'Artois; — les Jésuites d'Arras; — Robert Le Clercq, avocat au Conseil d'Artois.

II. 1443. (Registre.) — In-folio; 67 feuillets, papier.

1715. — *Dainville* (suite). — Cueilloir du gaule de Dainville, renouvelé par J. de Coupigny. Mêmes noms cités.

II. 1444. (Registre.) — In-folio; 148 feuillets, papier.

1735. — *Dainville* (suite). — Terrier du gaule. Principaux noms cités : M^e Guillaume-Joseph Crendal, premier et ancien médecin de Saint-Vaast, par achat de Charles de Monsure, écuyer, sieur de Fleury et de Dainville en partie, et de messire Hubert de Jeoffrey de la Couri-au-Chantre et Louise de Monsure, son épouse; — Roger, bourgeois d'Arras, marchand de fer; — l'église paroissiale de Dainville; — Georges de Beugny; — la chapelle de Saint-Éloy en la Vigne; — les Jésuites d'Arras.

II. 1445. (Registre.) — In-folio; 89 feuillets, papier.

1739. — *Dainville* (suite). — Cueilloir du gaule, renouvelé par dom Henri Cardon, receveur. Mêmes noms cités.

II. 1446. (Registre.) — In-folio; 72 feuillets, papier.

1760. — *Dainville* (suite). — Cueilloir du gaule, avec table des noms de personnes.

II. 1447. (Registre.) — In-folio; 121 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — *Dainville* (suite). — Cueilloir du gaule. Mêmes noms cités. — Somme de la value dudit gaule: 185 menç. 4 boiss. 2 quart. d'avoine; 36 poules 1/4; 116 oboles.

II. 1448. (Liasse.) — 37 pièces: 5 parchemin, 32 papier; 14 seaux.

1376-1788. — *Dainville* (suite). — Saisine donnée (13 nov. 1376) par frère Jean Castris, prévôt de Saint-Vaast, par-devant Adam de Marquette, dit Mailart, bailli de l'Abbaye, Bauduin de Layens, Jean Biable, Pierrot Poingnet, Jean de Ranssart, Pierrot

Lefebvre et Jean de Guines, tous hommes de fief de l'Abbaye, de la vente faite par Robert Pillarz, bourgeois d'Arras, à Amourry Patoelle, boucher et bourgeois d'Arras, d'un fief tenu de Saint-Vaast à 60 s. de relief, comprenant 26 menç. de blé, 1 menç. de pois et une « flecque de bacon » à prendre annuellement sur la ceuse de Dainville et 4 mençaudées « d'esteulles ». — Vente (19 sept. 1423) de ce fief par Jean de Chéry à Jean Du Clercq, dit grand Jean; les hommes de fief présent sont : Colart de Lobelet, Jean de Paris, Guillaume de Croix, Pierre de Beaucamp et Michel Du Bos. — Échange dudit fief avec l'Abbaye consenti (13 juil. 1427) en présence de Colart de Lobelet, écuyer, Pierre Du Bosquet, Jean Le Caron, Michel et Jean Dubos, hommes de fief de Saint-Vaast, par Jean Du Clercq, écuyer, huissier d'armes du duc de Bourgogne, et Marguerite Bourette, sa femme, contre une provende quotidienne d'un lot de vin et de trois pains, à savoir « deux blanches miches et ung blanc boulent ». — Reconnaissance (1429), par laquelle Tristan de Paris amortit la rente de 18 menç. de farine et 8 menç. de blé de rente annuelle que lui doivent les religieux de Saint-Vaast pour les 24 menç. de rente qu'il leur doit à cause des dîmes et terrages sur ses terres de Dainville (p. 1-5). — Arrentement, à Jacques Rogier, de 8 menç. de terre, moyennant 8 l. et 8 chapons ou 2 s. par chapon (1500); transport de cet arrentement en sous-location au sieur Théry. — Mahieu Mauvoisin reconnaît (1538) devoir annuellement, à la Prévôté de Saint-Vaast, une poute en plume pour l'arrentement d'une mençaudée de terre fait par M^e Nicolas Chevenet, chanoine de Notre-Dame, (p. 6-19). — Titres (1432-1744), d'un arrentement de 52 menç. : arrentement perpétuel de ces 52 menç. passé (1432) par-devant Pierre Fagot, lieutenant du mayeur, Gillot Lemaire, Michel Fagot, Pierre Le Bournisien et Jean Cappoy, échevins de Dainville, par l'Abbaye à Jean Lemaire et dame Aelis de Calonne, sa femme; — vente (1601), par Jean Cailleret, sieur de Samez, et Isabeau Hiart, sa femme, à Simon Barat, de terres démantelées de cet arrentement; — achat (1603), par ce dernier, des terres ayant appartenu à Douchel; — sentence de l'échevinage d'Arras (1611) portant reconnaissance de l'arrentement de 22 menç. de terre par l'Abbaye à Gilles Lemaire; — vente d'un manoir de 1/2 menç. (1618), moyennant 250 l., à Pierre Auguier, berger, par Isabeau Billot, veuve de Pierre Le Pippre, avocat au Conseil d'Artois, M^e Antoine Morguet, chanoine de N.-D. d'Arras, et Samuel Morguet, receveur de de Saulty; — déclaration des terres (1625) qu'avait

acquises Simon Barat : — mise de fait obtenue (1629) par Isabeau Billot, veuve de Pierre Le Pippre et légataire universelle de Catherine Billot, veuve de Simon Barat, sur les biens de la défunte Catherine, à l'encontre de Marie Barat, veuve de Guillaume Morguet, sœur dudit Simon; — nouvelles déclarations des abouts des 52 menc. susdites (1619 et 1626); — pièce de procédure (1625) contre Ch. de Retz, occupé de 5 boiss. 1/2 de terre prises dans la pièce des 52 menc.; — baux : de 1 menc. de terre, à Jacques Caupain (1691); de 2 boiss. à Charles Derville (1693); — arrentement de 2 coupes à Philippe Caron (1715) et de 3 pièces de terre à François Douchel (1751, p. 20-30). — Transaction (1748), entre l'Abbaye et le sieur Lemaire, au sujet des arrérages de son fermage, de ses prétentions sur les dimes de foin et de sang, et du banc placé dans l'église (p. 31). — Baux de la cense de Saint-Vaast et des terres qui en dépendent, sur Dainville, accordés à Pierre-Antoine Legentil, fermier et lieutenant de Dainville, et Anne Durieux, sa femme (1760-1770), et à Jean-Philippe Legentil (1788, p. 32-37).

H. 1449. (Liasse.) — 60 pièces : 5 parchemin, 55 papier.

1603-1759. — *Dainville* (suite). — Procès (1700) contre le sieur Mignot de Ponchin, sur refus de produire dans un dénombrement un arrentement fait par ses auteurs (p. 1-19). — Procès (1721) jugé en la salle abbatiale contre demoiselle Caudron, veuve du sieur Lemaire, sur saisie réelle, pour arrérages de fermages (p. 20-32). — Procès (1743) contre le sieur Lemaire, tant en son nom qu'en qualité de tuteur des enfants de J.-B. Païen, pour ses arrérages de fermages : il expose pour sa défense qu'il a fait faire à sa ferme des réparations qui n'ont pas été payées (p. 33-51). — Plan (1603) du terroir, en cinq parties avec répertoire. — Plan (1738) du terroir, également en cinq parties, avec un répertoire. — Index de la carte de Dainville, renouvelé en 1741. — Plan en double (1759) du terroir, en 6 parties, par Caron et Cornu, avec un répertoire (p. 36-60).

H. 1450. (Liasse.) — 61 pièces : 1 parchemin, 60 papier.

1463-1762. — *Demencourt, Sainte-Catherine et Royaval* (ancienne cote N^o). — Extraits des coutumes locales de 1507. — Extrait d'un « registre aux renouvellements des échevinages appartenans et dépendans de Saint-Vaast », pour les renouvellements à Demencourt de 1671 à 1707 (p. 1-4). — Sentence du Conseil d'Artois (18 mars 1606), condamnant l'Abbaye à

la réparation des chaussées de Blangy et de Méaulens : celle de Blangy, depuis le perron devant le château de Bellemotte jusqu'à la maison de la Brayelle, et celle de Méaulens, depuis le pont du fossé « aux lavasses », en face de la maison des Maillets, jusqu'à l'église de Sainte-Catherine; les autres chemins sont à la charge des échevins d'Arras, le pont près de la Brayelle est à celle du domaine royal. — Requête de l'Abbé (21 oct. 1676) au siège de Saint-Vaast contre André de Labre, fermier à Sainte-Catherine, qui a fait labourer un sentier public. — Sentence du Conseil provincial (27 juil. 1700), condamnant l'Abbaye et le chapitre d'Arras à réparer le chemin longeant l'église et le cimetière, qui se trouve dans la portion qu'ils ont respectivement à entretenir. — Reconnaissance du chapitre d'Arras (31 juil. 1700) de sa promesse de payer la moitié des frais d'entretien des chemins, l'Abbaye acquittant l'autre moitié. — Mémoire sur la même question fourni par les religieux de Saint-Vaast : ils prétendent que leur simple qualité de seigneur ne peut en droit les obliger à cette réparation (p. 5-9). — Rôle des centièmes (1569) pour le faubourg de Sainte-Catherine-en-Méaulens, « lieu frontière des soldats tenans garnison en la cité d'Arras, vulgairement appelée le pooir de Demencourt ». — Quittances des centièmes payés pour quelques articles dudit rôle. — Procès (1601), contre Jacques Alliémar, censier de la Falecque et lieutenant de Demencourt, Pasquier de Hainaut, féronnier, et Goudemetz, sergent de l'Abbaye, accusés de concussion dans la collecte du centième. — Extrait du rôle des centièmes pour l'année 1760, pour les articles taxés au compte de l'Abbaye, les seigneuries de Demencourt, Sainte-Catherine et la Falecque, les censives et droits seigneuriaux, un droit de gaule, la dime des « jugiers » de Baudimont, un chauffour affermé à François Minart, deux moulins à moudre blé, le droit de pêche depuis Anzin jusqu'à Sainte-Catherine, 195 menc. et demie de prés; le tout estimé 3,800 l. 4 s., faisant au centième, 380 l. 6 d., plus les 2 s. par livre : au total, 418 l. 6 d. — Extrait des centièmes pour 1762 : les colisations sont, pour la ferme de la Falecque, 34 l. 13 s. 9 d.; pour les moulins, 41 l. 18 s. 3 d.; pour les prairies, 26 l. 17 s. 6 d. (p. 10-17). — Vidimus (1463), par Marc Noël, curé de Sainte-Catherine, Étienne Julien et Benoît Le Sauvage, marguilliers de cette paroisse, d'un « mesel en parchemin » contenant des cirgraphes faisant mention des revenus de leur église. — Compte rendu (1680) aux prévôt et hommes de fief

de Saint-Vaast des sommes dues à la fabrique (pièces produites pour satisfaire à l'ordonnance du siège de Saint-Vaast sur le différend y intenté par Gilles Ridon). — Procès (1689), entre M^e Louis de Comble, curé de Sainte-Catherine, et l'Abbaye, au sujet du paiement des 25 pat. trimestriels de portion congrue qu'elle a accordés à celui-là, par acte du 30 juin 1689, pour le rachat des gros fruits de sa dime (p. 18-61).

H. 1451. (Liasse.) — 89 pièces : 15 parchemin, 74 papier ; 1 sceau.

Vers 1320-1754. — *Demencourt* (suite). — Mémoire (vers 1320) pour les religieux de Saint-Vaast dans un conflit de juridiction avec la comtesse d'Artois : les religieux se réclamant de leurs droits de haute, moyenne et basse justice à Demencourt, hormis les trois cas de rapt, meurtre et incendie appartenant à la comtesse, protestent contre la saisie d'une brebis faite audit lieu de Demencourt par les sergents de celle-ci, acte qui rentre dans les attributions de l'Abbaye (p. 1). — Lettres de non-préjudice (21 mai 1321), données à Saint-Vaast par Gilles de Demencourt, « justice » du pouvoir de Saint-Vaast à Demencourt, à qui revenait la moitié des amendes à cause de son lieff et qui a fait emprisonner et condamner, sans le gré du prévôt, Pierre Wion et Laurent de Rœux, « adonc mairz des loilliers » ; en présence des hommes de fief, Jean de Hailoi, Colars Hensus, Jacques Louchart, messire Jean de Boves, Jean de Sarris, Jacques de Le Mail, fils de Wibert, Aliaume de Heuchin, Robert Li Nyeuliers et Jacques Faudris (p. 2). — Sentence de Regnier de Quevauvillers, prévôt de Beauquesne (13 fév. 1366), au profit des religieux de Saint-Vaast et de Guy de Gouy, chevalier, sire de la Falceque, contre Tassart de Bernemicourt, écuyer, pour exploits de justice induement faits à Demencourt (p. 3). — Lettres de non-préjudice (1^{er} mai 1387), données à Saint-Vaast par Pierre de Lattre, bailli d'Arras, sur les remontrances qu'ont faites les religieux quand « monsieur le Duc heust mandé et escript de li envoyer à Lescluse plusieurs maniers qu'il entendoit amener ez parties d'Engletaire », Willaume Le Portier, sergent à masse, ayant voulu contraindre le nommé Ramet, meunier à Demencourt et justiciable de Saint-Vaast, à obéir aux ordres du Duc (p. 4). — Mandement royal (26 nov. 1406) d'ajourner Michel Du Cange, lieutenant du gouverneur d'Arras, et les maire et échevins de cette ville, devant le pouvoir de Demencourt, où l'Abbaye a à présent, comme mayeur héritier, Guillaume

de Févin, pour les obliger à relâcher les prisonniers qu'ils ont faits sur ledit pouvoir (p. 5). — Sentence de Robert Le Jong, bailli d'Amiens (27 avr. 1421), contre Guillaume de Févin, mayeur de Demencourt, et ses sergents, pour emprisonnement par eux exécuté au préjudice des droits des religieux (p. 6). — Sentence sur complainte (1519) au profit de Saint-Vaast, contre Jean Bloquel et Florent de La Broye qui, sans le congé de l'Abbaye, ont emporté le corps et les biens de Venot d'Auvergne, tué en la maison « du Griffon », sise au pouvoir de Demencourt (p. 7-10). — Lettres de non-préjudice (1519), données par l'Abbaye aux maire et échevins d'Arras, pour avoir levé sur le terroir de Demencourt le corps mort de Nicolas de Grincourt, sans avoir appelé les sergents de la ville, contrairement aux derniers accords. — Autre (1525), pour le même sujet (p. 11-12). — Attestations (1629), par Pasquier de Hainault, Maximilien Malin et Andrieu Legrand, capitaine des faubourgs de Sainte-Catherine, qu'ils ont vu un sergent à verge de l'échevinage d'Arras instrumenter à Demencourt, dans la juridiction de l'Abbaye (p. 13-14). — Complainte de l'Abbaye (8 juin 1709), contre le Magistrat qui, sans le concours de la justice de Saint-Vaast, a fait faire une enquête sur un noyé (p. 15). — Complainte (1718) contre les échevins d'Arras qui ont fait faire une enquête de police « dans des baracques à usage de cabaret », à Demencourt (p. 16-17). — Accord (7 juin 1751) entre le chapitre d'Arras et l'Abbaye, au sujet de la seigneurie principale de Demencourt, les droits honorifiques dans l'église, la mouvance sur la totalité du cimetière, sur le presbytère et plusieurs manoirs (p. 18). — Informations de justice criminelle, contre Pierre Warnier, pour injures (1447) ; — contre Jean de Févin, pour injures (1449) ; — contre Jacques Louchart (1453) ; — contre Lombart, pour vol de récoltes (1555) ; — visite médicale d'un pendu, pour déterminer s'il y a eu crime ou suicide (1593) ; — informations, au sujet de coups réciproques (1612) ; — au sujet de coups et blessures inférés (1622) à François Millon ; — au sujet de coups de couteau portés à François Dupont (1671) par Ostregate, fils du fermier du prieuré d'Anzin ; — au sujet d'un vol de briques dans la cense de la Falceque, « démolie depuis longtemps » (1675, p. 19-89).

H. 1452. (Liasse.) — 108 pièces : 2 parchemin, 106 papier.

1680-1750. — *Demencourt* (suite). — Informations de justice criminelle, contre Charles Leriche

qui voulait empêcher la vente d'une vache saisie dans son étable (1680); — contre une glancuse qui avait volé de l'avoine (1683); — contre le meunier qui avait lîré des coups de fusil sur les pigeons (1683); — au sujet d'un vol de 5 rasières de scourgeon dans les greniers de la brasserie de la Falécque (1692); — au sujet d'un mendiant trouvé brûlé dans le premier chafour après la porte Méaulens (1700); — mémoire (1750) des frais de levée, reconnaissance et sépulture d'un noyé (p. 1-80). — Procès (1703) d'Héroguelle contre Dormeival, pour obtenir le paiement d'une livraison de bière (p. 81-101). — Apposition et levée de scellés (1750) chez Martin Desbureaux (p. 105-108).

H. 1433. (Liasse.) — 73 pièces : 8 parchemin, 65 papier; 8 secans.

1321 - 1772. — *Demencourt* (suite). — Requête (1731) des mayeur et échevins de la Falécque, à l'Abbaye, demandant la démission de Guilbert, procureur d'office pour Saint-Vaast, qui ne s'acquitte pas fidèlement de ses devoirs (p. 1). — Registre aux défauts d'audience de l'échevinage de Demencourt, de la Falécque et d'Anzin-Saint-Aubin, du 11 décembre 1703 au 10 décembre 1706. Principaux noms cités : François d'Aoust, sieur de « Barat », contre Charles Cleugniel; Pierre Roguet, bourgeois; Louis Cuvellier (p. 2). — Droits de fonds. Sentence (6 sept. 1321) de la salle abbatiale contre Gilles, « justice » de l'Abbaye à Demencourt, qui s'arrogeait le droit de donner congé pour faire « bretesques, salies, boukes de celier, travaux de fevre », contre les pérogatives de l'Abbaye. Jugé en présence de Bernard de Baillieu, Jacques de Ransart, Jean de Thélus, hommes de baronnie; Gilles, chevalier, sire de Neuville, Jean de Haloy, Colart Hénus, Grars de Dainville, Jean de Moflaines, Robert de Warluzel, hommes de fief de l'Abbaye (p. 3). — Reconnaissance (1535), par Guy Noblet, qu'il a encouru une amende pour avoir fait « bouture sur rue de une treille », en la maison qu'il habite (p. 4). — Autorisation (1698) de tirer des pierres dans la carrière près de la Falécque (p. 5). — Autorisation (1714), à Jean-Baptiste Marescaille, bachelier ès lois et argentier de la ville d'Arras, de tirer des pierres sur le bord du chemin de Béthune, pour reconstruire sa maison ruinée par les gens de guerre (p. 6). — Autorisation (1722), à Barthélemy de Gueldre, de bâtir sa maison sur le flégard (p. 7). — Reconnaissance (1757), par Jean-Ph. Garin, bourgeois d'Arras, qu'il a encouru une amende de 60 s. pour ouverture de fondations et construction d'une grange

dans la seigneurie de Saint-Vaast (p. 8). — Autorisation (1763), à Marie Gland, veuve de Jean-Baptiste Gaffart, de faire des fondations pour une cave (p. 9). — Attestation (1459) que le « droit d'épave » appartient à l'Abbaye, au sujet d'une robe de drap vert doublée de « blancquet », à usage d'homme, trouvée « espavée » en la maison de Collart Cauchois (p. 10). — Droit d'afforage. Reconnaissance (1537), par Robert Fastoul, pour le droit d'afforage des boissons qu'il débite en sa maison à l'enseigne Saint-Julien. — Procès (1681) contre Vincent Guérard, hôtelier à l'enseigne « le petit Herce », qui a excédé dans la vente de la bière à détail le taux fixé par les échevins (p. 12). — Reconnaissance (1712), par Philippe Dupont, qu'il doit payer des droits d'afforage pour débiter des boissons dans sa maison à l'enseigne Sainte-Barbe (p. 13). — État nominal (1551) des taverniers habitant le pouvoir de Demencourt. — Procès-verbal dressé (1584) contre plusieurs cabaretiers qui ont retenu des buveurs chez eux pendant l'office divin, le jour de l'Annonciation. — Autre (1693), contre Dominique Dupont, cabaretier à Sainte-Barbe, qui a laissé jouer du violon dans sa maison pendant les vêpres, le jour de la Dédicace. — Procédure (1737), contre Thérèse Richebé, cabaretière à l'enseigne du « Veau d'or », chez qui on a trouvé des gens des deux sexes buvant, après l'heure de la retraite. — Pièces d'un procès (1737) intenté à Jean-Pierre Dumez, pour avoir vendu de la bière pendant la messe (p. 14-43). — Délits de pêche relevés contre Bauduin Prudhomme (1669) et Philippe Monvoisin (1621, p. 44-48). — Délits de chasse, contre Dominique Wacquier, les frères Ausart, le sieur de Poix (1708); Potier, chapelain de Neuville-Saint-Vaast (1765, p. 49-59). — Procès (1699), contre le chapitre d'Arras, pour refus de participer aux frais de nourriture et entretien d'un enfant trouvé dans l'église. — Procès-verbaux (1730, 1755 et 1756) rédigés par les lieutenant et échevins de Sainte-Catherine, au sujet d'enfants trouvés sur le territoire, recueillis et mis en pension (p. 60-69). — Procès-verbaux (1728-1730) de visites des fours et cheminées (p. 70-71). — Autorisation (1769), à Jean Dambrine, meunier, de transporter à Sainte-Catherine son moulin précédemment érigé sur les remparts. — Autorisation (1772), à Adrien Potier, de construire un moulin à blé, près du chemin des Malvaux (p. 72-73).

H. 1454. (Liasse.) — 195 pièces : 21 parchemin, 174 papier.

1515 - 1765. — *Demencourt* (suite). — Mises

de fait et saisies seigneuriales. — Principaux noms cités: Jason Gosse et Marie Vasseur, sa femme, demeurant en la cense de l'Abbiette et Antoine Poivret (1565); Pierre Taffin (1683); Ph. Delebarre, chaufourier (1692); etc.

H. 1455. (Liasse.) — 26 pièces : 2 parchemin, 24 papier.

1531 - 1788. — *Demencourt* (suite). — Rapport et dénombrement par Jean Le Clercq, mercier (19 mars 1531), pour un fief à 7 s. 6 den. de relief situé près de la porte Méaulens, comprenant un manoir amasé de maison, avec jardin de 3 boiss. (p. 1). — Dénombrement (7 mai 1733), par dom Desvigne, grand prieur de Saint-Vaast, à messire de Tournay d'Assignies, comte d'Oisy, d'un fief tenu de lui à cause de sa seigneurie d'Oisy, grande de 32 mes. de terres cottières, aux terroirs d'Anzin, Écurie et lieux environnants, ledit fief comprenant 58 mes. et 1 boiss. de terre (p. 2). — Rapports servis par Jean Debrez, bourgeois d'Arras (1750); — Jean-Baptiste de Bachly, chanoine de la collégiale de Cassel, seigneur vicomtier d'Anzin (1753), d'un fief de 14 mes.; — Michel Desrasière, écuyer, avocat, au nom d'Augustine Crépel, son épouse (1759), de 3 coupes de terre; — Pierre Dupréel, blanchisseur de linge (1780), de 2 coupes; — Agnès Leclercq (1786); — Pierre Petit; Jean-Baptiste Millon; Simon Desgardins; Pierre Bouvet, maître maçon, et Antoine Debéthune, demeurant aux Quatre-Maisons (1787); — Ignace Pierrepont; François Desplanque; Pierre-François Lefebvre, cavalier des États d'Artois, et Philippe Averlan (1788).

H. 1456. (Liasse.) — 112 pièces : 8 parchemin, 104 papier; 2 seaux.

1442 - 1755. — *Demencourt* (suite). — Extraits des registres aux droits seigneuriaux. Principaux noms cités: Jean Wagnart (1441); — Thomas Des Liches (1481); — Guillaume Garson, curé de Saint-Étienne (1473); — Jean de Le Haye, familier de Jean de Fosseux, au nom « d'un très mauvais prêtre, nommé Gilles Garçon » (1473); — l'écolâtre d'Arras, pour une maison achetée au sous-prévôt de Saint-Vaast (1461); — Noël Oudart, chanoine d'Arras (1524); — Brunel, chanoine et chantre d'Arras (1527); — Pierre Isengrin, pour l'achat de la maison de la Basse-Boulogne (1589); — Antoine Douchet, meunier du moulin Saint-Aubert (1595); — Jean Merlin, écolâtre et chanoine d'Arras (1586); — Pierre Alby, chanoine d'Arras (1519); — sire Luc Leschopier; — Robert de Libersart, bourgeois d'Arras; — Jean de Rosa, cha-

noine d'Arras (1550); — Jean Lantoine, censier de la Falecque, pour achat d'une maison (1550); — Delattre, chanoine d'Arras (1607); — Nicolas Du Val, écuyer, sieur du Natoy (1607, p. 1-52). — Sentence (10 juin 1442), au profit de Saint-Vaast, contre Jean et Pierre Chenars, pour les droits seigneuriaux d'un héritage acquis de Robert de Verset (p. 53). — Sentence (12 juil. 1452) de Martin Le Josne, lieutenant du prévôt de Beauquesne, pour droits seigneuriaux de main-assise demandée par Jean de Wailly. — Vente d'un manoir (1556), par Blanche Noblet, veuve d'Antoine Trois-Nœux, à Antoine Le Feutre; — autre (1571), par-devant Philippe de Maubus, procureur au Conseil d'Artois, mayeur du pouvoir de Demencourt, Jacques Peleton et Pierre Lanthier, échevins, d'un manoir amasé de maison, par Philippe Choquel, marchand, à A. Cuvellier. — Vente d'un manoir (1581), par Marie Peleton, veuve de Michel Le Marc, demeurant au moulin de Wandrifontaine, à Nicolas Du Val, avocat. Pour chacune de ces ventes sont dus des droits seigneuriaux (p. 54-58). — Dictum des barons et hommes de fief de Saint-Vaast (11 janv. 1611), condamnant Nicolas Taffin à payer relief pour 3/4 de manoir. — Sentence du Conseil d'Artois (10 déc. 1620) contre Ogier Haudouart, brasseur, dans un procès (1612-1620) pour droits de relief (p. 59-80). — Protestation d'Andrieu Legrand, capitaine des faubourgs de Sainte-Catherine, chez qui le Sous-Prévôt a saisi des mesures, bien qu'il ne soit pas marchand au détail (p. 81-83). — Sentence du siège de Saint-Vaast (23 déc. 1680), décrétant la saisie de 4 mes. de terre appartenant au sieur de Rullecourt, nommées la « place de la Margelle », faute de reliefs, gaule et autres droits seigneuriaux (p. 84). — Procès (1698) contre le sieur de Couturelle, au sujet du droit de plantis qu'il s'était approprié à Demencourt (p. 85-88). — Saisies d'animaux (1703-1755) ayant causé des dommages dans les récoltes (p. 89-97). — Lettre d'un sieur Lefran (25 fév. 1774) relative à la jurisprudence sur le droit de danger (p. 98-99). — Prisées et estimations d'immeubles (1738-1755), pour baser le payement des droits seigneuriaux : biens appartenant à Jeanne Boudart, dame de Couturelle (1738), à la dame d'Houvineul (1741), au sieur de Calonne (1746) et à la demoiselle de Bailleul (1755, p. 100-112).

H. 1457. (Liasse.) — 64 pièces : 35 parchemin, 29 papier; 16 seaux.

1417 - 1790. — *Demencourt* (suite). — Saisine (1417), par Guillaume de Févin, écuyer, mayeur héritable de Demencourt, au profit de l'Abbaye, de la mai-

son du « Bœuf », saisie pour arrérages de trois années de rente (p. 1). — Lettre de décret (1420), adjudgeant à Saint-Vaast, pour défaut de rentes, une maison tenant à la maison du « Chat » et à la maison du « Leu » (p. 2). — Marie Hauelle, veuve de feu Le Besgue de Roisse (1422), fait faire commandement à Jean Lauwriez, dit Soullart, de lui payer les arrérages de huit années de rente, de 34 s. 8 d. chacune, sur la maison du « Cherf »; — transport de cette rente à Saint-Vaast, pour 60 l. (p. 3-4). — Reconnaissance (1431), par Nicaise de Quehen et sa femme, de 24 s. de rente à Saint-Vaast. — Sentence pour rentes (1439) contre Jean de Févin (p. 5-6). — Reconnaissance (7 août 1451), par-devant Gilles Carpentin, prévôt de Saint-Vaast, Jean Vichery, Pierre Warnier, Thomas des Liches, « hommes cottiers du pouvoir du maître d'Arras eslans es faubours de lad. ville d'Arras au delà des pons de Demencourt, vers l'église de S^{te} Katherine », par Colart Oudart, procureur de Jeanne Mangarl, veuve de Jean de Saint-Vaast, qu'elle a vendu à Colart Le Borgne, bourgeois d'Arras, les rentes héritières qu'elle percevait à Sainte-Catherine (p. 7). — Vente (1468), par-devant Pierre Duquesne, lieutenant du prévôt de Saint-Vaast en la mairie de Sainte-Catherine, Simon Le Sièvre, Pierre Haresquel et Mathol, hommes de fief du pouvoir, Colart de Boubers, procureur du mayeur de la Falecque, faite par Marc Noël, curé de Sainte-Catherine, à Pierre Piquart, d'un manoir chargé de rentes envers Saint-Vaast (p. 8). — Arrentement d'un jardin (1486), à Robert Leschoppier, à charge de 18 s. et 3 poules de rente (p. 9). — Complainte et sentence (1522-1523) contre Antoine Leroux, pour refus de payer 16 s. et 8 poules de rente (p. 10-15). — Sentence (1535) contre Antoine Le Feutre, pour défaut de rentes. Les marguilliers de l'église Sainte-Croix, d'Arras, reconnaissent (mai 1535) qu'ils ont promis de bailler homme vivant et mourant à Saint-Vaast pour le surplus de la maison des Monnoiers, dont ils ont incorporé une partie dans la construction du nouveau chœur de leur église (p. 16-17). — Sentence (1539) contre Jean Duflos, pour 8 s. et 4 poules de rente dus pour une menç. de pré, rue Maugré (p. 18). — Reconnaissance (1552), par Guillaume Julien, qu'il a vendu à Ponthus Gavet plusieurs manoirs sis à Demencourt, Sainte-Catherine et Royaval, chargés de rentes envers l'Abbaye (p. 19-20). — Sentence (1574) contre Adrien Bertould, écuyer, sieur d'Herbeval, pour 27 pat. de rente. — Reconnaissance (1574), par Jacques Rogier, pour 17 s. roy. et un chapon de rente dus annuellement sur 9 boiss. auprès de la fontaine de Sainte-Catherine. —

Vente (1577), par Jean Hibon, procureur spécial de Bastien Le Roulx, peigneur de sayette, moyennant 440 carolus, à Jean Greniez, marchand de laine, de 4 mes. de terre chargés d'un demi-meneaud d'avoine, un chapon et 5 pat. de rente foncière (p. 21-24). — Salsine (1581) donnée par Philippe de Maubus, mayeur du pouvoir de Demencourt, de la vente faite par Guislain Thorel, jardinier, à Pierre Goudemand, Jean Rohault et Jaspard de Le Croix, « confrères des Archers du jardin de Plaisance de Dieu et de madame Chrétienne », d'un jardin de 3 boiss. « pour y prendre leur plaisir au jeu de Parc », à charge de payer 5 s. de rente foncière et un chapon envers la Grande Prévôté, et de faire construire un mur de terre de garantie de 6 à 7 pieds de haut (p. 25). — Reconnaissance (1587), par Martin Tacquet, de 4 s. 6 d. et 2 poules de rente, à cause d'un manoir sis près des ponts de Demencourt. — Sentences contre Jean Copel (1589), pour 1 s. et 2 den. de rente, et contre Martin Tacquet (1604), pour 45 s. 6 den. de rente. — Bail à nouvelle rente (1604) de 3 boiss. de terre tenant à la maison dite « Le Turlure », à charge de 3 chap. par an aux rentes foraines. — Arrentement (1612), à Jean Hayette, d'un manoir près du fossé Buriën, pour 5 s. envers la Renterie. — Bail à nouvelle rente (1612) d'une maison derrière la « Verte Rue », chargée envers la Trésorerie de 46 s. 6 d. et 2 chap. de rente. — Reconnaissance (1613), par Gilles Cauwel, de 37 s. et 16 chapons de rente sur un manoir longeant les cressonnières. — Sentence (1613) contre les archers du Petit Jardin, au sujet de leur rente non payée. — Bail à nouvelle rente (1620) d'une mesure de terre sise vers le vivier Miraumont (p. 26-44). — Procès (1685) contre le sieur d'Herbeval, pour arrérages de rentes (p. 45-49). — Sentence (11 déc. 1687) contre Adrien Bertould, écuyer, sieur de Hauteclœque, pour une rente de 4 ras. et 1 boiss. de blé sur 6 mes. de terre (p. 50). — Reconnaissance de rentes (1692) envers les offices de la Renterie et de la Trésorerie. — Bail à nouvelle rente (1700) de 2 coupes de terres, à Gaillard, avocat. — Modération de rente accordée (1711) à Henri Clabaut, laboureur, en considération des « dommages et intérêts qu'il avoit souffert à cause des malades qui avoient été réfugiés en sa grange par les ordres de lad. Abbaye en mil sept cent dix » (p. 51-63). — Hypothèque prise (23 oct. 1700) sur les biens du sieur Clercq, de Sainte-Catherine, pour sûreté de ses rentes envers Saint-Vaast (p. 64).

H. 1458. (Liasse.) — 40 pièces : 6 parchemin, 34 papier ; 9 sceaux.

1242-1744. — *Demencourt* (suite). — Charte d'Asson, évêque d'Arras (juin 1242), portant reconnaissance par Pierre de Bekerel, chanoine d'Arras, qu'il a acheté des exécuteurs testamentaires de Roger Verdrière un manoir sis à Demencourt, tenu de Saint-Vaast (p. 1). — Autre, du même (mars 1243), portant reconnaissance par ledit P. de Bekerel, de l'achat fait à l'abbaye des Prés-lez-Douai, d'un manoir avec ses dépendances ayant appartenu à Marie d'Arras, situé à Demencourt auprès de la maison d'Herbert de Béthune et tenu de l'abbaye de Saint-Vaast (p. 2). — Autre, du même (mai 1243), portant reconnaissance par ledit P. de Bekerel qu'il a pris en arrentement de Saint-Vaast, au cens annuel de 20 s. par. et 6 chapons, un pré situé « *apud Dominicam curtem* », entre le manoir qui fut à Marie d'Arras et « *aquam de Miaulendel* » (p. 3). — Accord (14 avr. 1453) réglé par Martin Beuparisis, chanoine d'Arras, clerc du Roi, et Jean Mehaux, moine de Saint-Vaast, au sujet des droits de seigneurie sur la mufation des tiefs et les amendes à Demencourt, cause de litige entre Saint-Vaast et Guy de Gouy, écuyer (p. 4). — Saisine (1427) donnée par le prévôt de Saint-Vaast de la vente de 2 menc. de terre à Sainte-Catherine, faite par Marie Desmarès à Jean Desmarès, par-devant Colart de Lobelet, Pierre de Beaucamp, hommes de fief; Jean Vaignart, Clément Lebrun, hommes coliers (p. 5). — Partage (3 mai 1535) de terres tenues de Saint-Vaast, entre Louis Lateur et Clarette Millon, sa femme, d'une part, Godefroy de Haynauli et Pasquette Millon, sa femme, d'autre part, passé par-devant Thomas Paternel, mayeur héritable du pouvoir, Jean et Pasquier Grenel, Mahieu Cochel, échevins (p. 6). — Vente (1545), par Jean Maton, à Christophe Sottin, d'une maison chargée de 17 pat. 5 d. envers l'Abbaye, 6 pat. 7 d. envers la chapelle de Baudimont et d'une poule envers la « carité des clercs ». — Vente (1419), par Jean Du Sarl, à Guillaume de Wallois, d'une maison avec jardin chargée de 4 s. envers la Trésorerie, 1/4 de poule envers la Renterie et d'un boiss. 1/2 d'avoine au gaule. — Vente (1553), par Marie Bergier, d'une maison chargée de 27 pat. de rente envers l'Abbaye. — Partage (1555), par-devant Jean Ricard, mayeur de Demencourt, Andrieu Blondel, Vespasien Bourgeois, Guy de Beaucamp, échevins, de plusieurs manoirs chargés de 6 pat. de rente envers Saint-Vaast et 4 pat. 6 d. envers l'église de Sainte-Catherine. — Arrentement d'une por-

tion d'héritage (9 sept. 1556), par Laurent Noblet, à Jacques Demons, peigneur de sayelle. — Vente (1559), par Jeanne Paternostre et Antoinette de Langres, sa fille, à Wallerand de Fontaines, d'une maison chargée de 4 s. de rente envers Saint-Vaast (p. 7-13). — Saisine (1698) donnée par Pierre Leclercq, mayeur de la Falecque, à la veuve Laurent Proiarl. — Autre (1713); par Antoine Bruneau, mayeur de la Falecque, à Philippe Desbureaux. — Autre (1733), par Michel Neveux, à François Dupont, avocat, de l'achat qu'il a fait d'une maison de Guislain Walches (p. 14-24). — Reconnaissance (1700), par le sieur de Boves, que l'Abbaye a la mouvance de 4 mes. de terre au-dessus de Rionval (p. 25). — Procès (1744) contre le baron de Haynin, pour la mouvance de 2 mes. de terre (p. 26-40).

H. 1459. (Registre.) — In-folio ; 20 feuillets, papier.

1737. — *Demencourt* (suite). — Cueilloir sommaire des rentes foraines dues à Saint-Vaast, renouvelé par dom Lefebvre, receveur. Principaux noms cités : les enfants Arnould Bodinol, lieutenant de Saint-Aubin; Guy Lemaitre de la Sablonnière; Adrien Leclercq, sergent de Sainte-Catherine; François Leclercq, courrier de Lille; Nicolas Voranger, sergent d'Anzin.

H. 1460. (Registre.) — In-folio ; 49 feuillets, papier.

1755. — *Demencourt* (suite). — Cueilloir de Demencourt et Anzin-Saint-Aubin. Principaux noms : le sieur de Bachy; Merlaude; la Pauvreté d'Arras.

H. 1461. (Liasse.) — 83 pièces : 4 parchemin, 79 papier ; 1 sceau.

1425-1730. — *Demencourt* (suite). — Extraits des comptes du gaule de Sancerre (1529-1597), collationnés en 1718 : le curé de Sainte-Catherine, pour un manoir amasé et 10 boiss. de terre, 5 boiss. d'avoine ; — redevance pour 3 boiss. de terre payée par le vice-gérant de la cure, Hugues Boulengier, 2 quarr. d'avoine et 1 denier (1529-1540) ; — même redevance acquittée par les curés successifs : Jean Honnouré (1553); Pierre Maillin, (1554-1558); Jean Millon, (1559-1563); Éloi Flourens (1564-1568); Antoine Caillere (1569-1597, p. 1-66). — Sentence de Guillaume Innocent, bailli de Guillaume Sanguin, seigneur du gaule de Sancerre (10 janv. 1426), contre Jean de Brebières, curé de Sainte-Catherine, pour les droits de gaule d'un manoir. — Reconnaissance (1537), par Regnault Taffin, pour ses droits de gaule. —

Requête d'Ambroise Lherbier, curé de Sainte-Catherine-en-Méaulens (1619), sur qui l'on a saisi le presbytère pour défaut de gaulle, et qui demande une modération de sa dette. — Sentence du Conseil provincial d'Artois (1 juil. 1728) condamnant Luc Legrand à 60 s. par. d'amende, pour refus de payer le gaulle ; — sentence analogue (1 nov. 1730) contre Leclercq (p. 67-73). — Saisies (1631-1699) pour défaut de paiement du gaulle (p. 74-83).

H. 1462. (Registre.) — 1n-folio ; 15 feuillets, papier.

1720. — *Demencourt* (suite). — Cueilloir du gaulle. — Principaux noms cités : les filles Portebois ; Adrien Bertoult, sieur d'Herbeval et de Hauteclouque ; René Cholet, argentier d'Arras ; Pierre Cornaille, écuyer, sieur d'Oppy ; la Pauvreté d'Arras ; Pierre Gaillard, avocat, seigneur de Courcelles-le-Comte et de Bourvillies ; François Fontaine, conseiller de la ville d'Arras ; Paul Dumont, écuyer, sieur de Bazet et de Franquigny, et demoiselle Boulan, sa femme, fille du procureur du Conseil d'Artois ; Joseph Boudart, sieur de Couturelle, lieutenant de la Gouvernance d'Arras ; les meuniers de Demencourt, pour les 2 moulins à grain : 3 boiss. d'avoine, 1/2 poule, 1 obole. — Somme de la valeur du gaulle : 41 menc. 6 boiss. d'avoine, 24 poules, 73 oboles, 7 sous, 2 chapons blancs.

H. 1463. (Liasse.) — 37 pièces : 22 parchemin, 15 papier ; 12 seaux.

1419-1730. — *Demencourt* (suite). — Sentence de l'Officialité d'Arras (1419) contre Jean Robaut, pour dîmes dues par lui sur sa maison au petit échevinage de Méaulens, dîmes qui lui avaient été arrentées pour deux chapons vifs (p. 1-2). — Sentence de l'Officialité (1424) contre Guillaume Innocent, pour ses dîmes (p. 3). — Complainte (1516) contre Jean Marissal, pour sa dime de foins et de fruits (p. 4-5). — Complainte et sentence (1522) contre Antoine Leroux, pour dîmes (p. 6-11). — Sentence prononcée par Antoine Du Fresnoy, lieutenant du bailli d'Arras (1522), contre Pierre Sans-Terre, pour refus de payer sa dime de foins (p. 12-14). — Sentence du même (1522) contre Maurice Gambier, pour dime d'oisons (p. 15-17). — Sentence de l'Officialité (1527) contre Sébastien Rabouin, pour dîmes de foins (p. 18-19). — Pièces de procédure (1546) contre Pierre Cornet, au sujet de la dime de bois et de sang (p. 20-24). — Attestations (1610-1617), au sujet de la dime de sang, de foins et de fruits sur les pouvoirs de

Demencourt et de Baudimont (p. 25-26). — Déclaration (1603) des dîmes champêtres de Baudimont ; — mêmes reconnaissances (1671-1692, p. 27-35). — Reconnaissances (1612 et 1730), au sujet de la dime de foins (p. 36-37).

H. 1464. (Liasse.) — 7 pièces : 1 parchemin, 6 papier ; 1 seau.

1446-1783. — *Demencourt* (suite). — Arrentement perpétuel (6 déc. 1446), accordé par l'Abbaye à Mare Le Lateur, dit Midy, demeurant à Saint-Nicolas-en-Méaulens, et Jeanne Dupont, sa femme, de 7 menc. 1/2 de terre, nommées « le camp de la bricqueterie », sises à Royaval ; passé en présence de Jean de Le Ruelle et Étienne Biset, auditeurs royaux près le bailliage d'Amiens (p. 1). — Modération du canon d'arrentement (1726) que doit d^{me} Lejosne-Contay, dite de Feuchy, pour la ferme de Royaval appartenant à elle et à son père, officier des armées royales, en raison des charges et frais de réparation que lui impose cette maison et des services rendus à l'Abbaye par Maximilien Lejosne, son oncle, mort prévôt de Labeuvrière, et par son père, grand bailli de l'Abbaye (p. 2). — Baux (1761-1777) des prairies de Royaval (p. 3-5). — Dénombrement (1779) servi à l'Abbaye par Marie d'Hangouart, née baronne d'Avelin, veuve de Charles de Coupigny de Mallet, comte d'Hénu et de Warlincourt, au nom de sa fille, de Pierre Gosson de Rionval et de Gosson du Petit-Préel, pour 7 mes. de terre, au lieu dit la Bricqueterie de Royaval (p. 6). — Décompte (1783) du fermage pour Royaval (p. 7).

H. 1465. (Liasse.) — 12 pièces : 10 parchemin, 2 papier ; 1 seau.

1345-1562. — *Demencourt* (suite). — Reconnaissance (août 1345), par-devant Jean, seigneur de Bovés, Jean de Théus, écuyer, et Jacques de Héès, dit Le Toilier, par Marguerite, dame de Baileul en partie, veuve de Guillaume de Héès, qu'elle a donné en dot à sa fille Roberte, épouse de Pierre de Montplaisier, le tiers de sa baronnie de Demencourt avec plusieurs rentes seigneuriales, justice et seigneurie tenues en fief de l'Abbaye (p. 1). — Reconnaissance (1349), par Jacques Poterie et Marie de Héès, sa femme, fille de Marguerite, qu'ils ont vendu à Englebert Louchart le fief que ladite dame avait à Demencourt, réservé le quint appartenant à Jean et Colart Louchart (p. 2). — Vidimus, par Pierre de Ham, bailli d'Arras (1350), des lettres de saisine par lesquelles Jean et Colart Louchart sont mis en possession des biens que leur a légués Margue-

rite de Bailleul et des profits des trois années qui se sont écoulées depuis le testament (p. 3). — Reconnaissance (1350), par Colart et Jacques Louchart, qu'ils ont vendu à Euglebert Louchart le quint que leur a légué Marguerite de Bailleul (p. 4). — Instrument rédigé par Jacques, dit Rodelez, d'Arras, notaire apostolique, du testament (1349) de Roberte, fille de Guillaume de Hées et de Marguerite de Bailleul. Entre autres dispositions, elle lègue au curé de N.-D. 40 s., à chacun de ses chapelains 5 s. et 2 s. à chacun de ses deux clercs ; elle fonde une chapellenie perpétuelle de la valeur de 20 l. sur sa terre de Demencourt, tenue en fief de Saint-Vaast, à charge de trois messes par semaine en l'église de Saint-Laurent : elle charge ses exécuteurs testamentaires des profits de ses biens et du quint de ses manoirs, pour les vendre et convertir en aumônes aux pauvres et en messes ; elle lègue à Catherine de Hées et à Jacot, son fils, une somme de 8 l. : ses exécuteurs sont : Bauduin de Roches, Pierre de Craon, Salomon Mulot, Pierre de Le Porte, Jean Caperon, Colart le mayeur d'Écurie, Simon de Verrières et Jacques d'Usages (p. 5). — Les exécuteurs testamentaires ci-dessus, en la cour de la châtellenie de Baugé, constituent leurs procureurs Pierre de Montplaisiot, Gilbert de Mont-Saint-Éloy, Jean de Cayerean le jeune, Jean Maubour, Jean Quaperon, Raoul Bibart et Aubert Bibart, pour prendre possession du legs de Roberte (p. 6). — Reconnaissance (1542), par-devant Pierre Grenel, sieur de Fermont, garde du scel d'Artois, par Jeanne Paternel, mayeur héréditaire de Demencourt, et en premières noces de Guérard Corduan, de la vente faite à l'Abbaye de la mairie de Demencourt. A cette pièce est attachée une reconnaissance de cette vente (1562), par Pierre Paternel, fils de Thomas (p. 7-10). — Acte (1542), par lequel l'abbé de Saint-Vaast s'engage, au sujet de l'achat de la Mairie de Demencourt : 1° à poursuivre le procès que Jeanne de Longueval soutient contre l'argentier de la ville d'Arras pour les droils seigneuriaux ; 2° à payer, en outre des deniers de l'achat, une somme de 255 ll. ou 16 ll. de rente (p. 11-12).

II. 1466. (Liasse.) — 53 pièces : 21 parchemin, 35 papier ; 19 sceaux.

1519-1718. — *Demencourt* (suite). — Fief de La Falceque. — Constitution d'une rente de 10 l. au capital de 200 l., sur ledit fief (14 janv. 1519), par Jeanne Boucault, veuve de Robert de Vendeville, au profit de Jean Bloquel : — transport de cette rente (10 juil. 1526),

par Jean Bloquel, à l'Abbaye (p. 1-2). — Constitution d'une rente de 4 l. (23 nov. 1523), par la même, au profit de Bernardin Sayne ; — transport de cette rente (19 janv. 1524), par ledit Sayne, à Jean Thieullaine (p. 3-5). — Vente (5 mai 1525) de 3 menc. de terres, par ladite Boucault, à Thomas Malon (p. 6-7). — Vente (24 mars 1526), par Jeanne Boucault, à Jean Thieullaine, du fief de La Falceque, avec ses maisons, prés, jardins, terres labourables, comprenant 216 menc., et toutes les rentes seigneuriales et hommages qui en dépendent. — Lettres de décret de Pierre de Markais, écuyer, sieur de Villers, lieutenant général du bailliage d'Arras (26 sept. 1526), constatant « la ratraicte par puissance de fief » faite par Saint-Vaast de ladite seigneurie. — Déclaration de command (1526), par Jean de Maubus, procureur de Jean Thieullaine, en faveur de l'Abbaye, pour l'acquisition du fief de la Falceque, tenu du château d'Oisy. — Saisine (1526) donnée à Saint-Vaast par Porrus Le Bailly, procureur de la dame d'Oisy, pour la jouissance de son fief (p. 8-20). — Testament de Jeanne « de Boucault, demiselle de La Falceque » (11 mai 1526) : elle fait différents legs à l'église de Sainte-Catherine et donne à chacun des ordres mendians d'Arras 6 pains et 2 s. d'argent ; elle invite au dîner de ses funérailles ses parents, amis et voisins depuis « le pont Pierre Moillin jusqu'au pont du moulin » ; cet acte est passé en présence d'Antoine Hennebert, vice-curé de Sainte-Catherine. — Reconnaissance (1526), par Josse Le Boulanger, écuyer, de la vente à Antoine de Bury d'un fief contenant 39 menc., sis à Sainte-Catherine et qui fut « ratraicel » par Saint-Vaast « par droit de fief » (p. 20-21). — Sentence (1527) contre Pierre Le Boulanger prétendant cueillir son « quint » sur ledit fief (p. 22-26). — Amortissement (fév. 1527) du fief de La Falceque par la dame d'Oisy (p. 27-28). — Quittances (1533 et 1535) données par Hugues Boulanger, vice-curé de Sainte-Catherine, et les marguilliers, des 32 s. payés pour les obits fondés sur La Falceque pour Antoinette de Févin (p. 29-31). — Arrentement (1547), à Jacques Des Maîtres et Anne Le Tardieu, sa femme, du « Bois Vincent » tenu en fief de l'Abbaye à cause de leur seigneurie de La Falceque (p. 32). — Procès (1598) contre les officiers fiseaux du Conseil d'Artois, au sujet de l'acquisition de La Falceque, sur cette question de droit, que les monastères, abbayes, hôpitaux et toutes maisons de mainmorte n'ont pas le droit d'acquérir par achat, donation, legs ou retrait seigneurial, sans obtenir congé du Roi par amortissement (p. 33-42). — Procès (1673) contre le sieur Joffroy et le

chapitre d'Arras, pour usurpation de quelques corps de terre du marché de La Falceque (p. 13-52). — Arrentement (1702), à Jean de Gueldres, d'un fiefard proche de la cense de La Falceque (p. 53). — Quittance (1700), signée du procureur du marquis de Morlagne, de 37 s. 6 d. perçus sur l'Abbaye, à cause de son fief de La Falceque, pour droit d'aide du mariage de la fille aînée du comte d'Oisy (p. 54). — Arrentement (1718) accordé par Jean Merlaude, écuyer, avocat, d'un terrain à prendre dans la cense « du grand Herec » (p. 55-56).

H. 1467. (Liasse.) — 106 pièces : 4 parchemin, 102 papier; 2 seaux.

1429-1782. — *Demencourt* (suite). — Dénombrements par : Louis de Gouy, écuyer, fils de Guy de Gouy (1429), pour la seigneurie de La Falceque et la Mairie de Demencourt; — Jeanne Boucault, veuve d'Antoine de Vendeville, pour les mêmes fiefs (s. d.); — Martin, abbé de Saint-Vaast, à Marie de Luxembourg, duchesse du Vendômois, comtesse de Saint-Pol et d'Oisy (1532). — Autres, par l'Abbaye (1533-1606); — autre (1609), par Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast, à Antoine de Tournay, seigneur d'Oisy; — autres (1640-1782), pour les bâtiments de la ferme et ses dépendances (p. 1-24). — Visites et réparations de la ferme, quittances des fournitures et des ouvriers (1585-1757, p. 25-69). — Valeur locative de la ferme (1596) : 200 menç. de blé, 20 menç. de seurgeon, 10 menç. d'avoine, 50 « fais » de foin, 100 l. au Buflet; 10 l., un porc gras, un mouton et 250 paires de pigeons à la Crosse; 5 l. de cire à la Trésorerie; 4 voitures; 32 s. pour 2 obits en l'église de Sainte Catherine. Tableaux similaires des rendages en 1670 et 1716 (p. 70-73). — Baux de la cense de La Falceque passés à Louis-Alex. Leclercq et Isbergue Durieux, sa femme (1689), Isbergue Durieux (1698), Jacques Duquesnoy (1710), Philippe Bruneau, fermier à Cuinchy-les-La Bassée, et Michel Neveu, fermier à Fresnicourt (1728), Michel Neveu et Élisabeth Bruneau, sa femme (1730), et Martin Neveu (1770-1777, p. 74-81). — Supplique à l'Abbaye (1638), par Edmond Lhoste, fermier de La Falceque, pour obtenir modération de fermage (85-86). — Procès (1664) contre Martin Boucher, fermier de La Falceque, demandant modération de son fermage, parce qu'après le mesurage de son marché de terres il a déclaré lui manquer 49 mes. (p. 87-103). — Citation par le cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Vaast (1684), devant la Salle abbatiale, de Louis Leclercq, fermier de La Falceque, qui laisse déperir

les bâtiments à lui loués. — Visite (1703) des plants d'arbres qu'avait à faire le fermier aux termes de son bail. — Requête du cardinal de Rohan au Conseil d'Artois (1720), pour forcer Antoine Bruneau et Marie Leconte, sa femme, à déguerpir de La Falceque, dont ils se disent locataires « on ne sait à quel titre » (p. 101-106).

H. 1468. (Liasse.) — 57 pièces : 19 parchemin, 38 papier, 5 seaux.

1423-1777. — *Demencourt* (suite). — Achat (2 juin 1423), par dom Jean Du Clercq, de la place où furent les « quatre maisons » du Sous-Prévôt chargées de 2 menç. d'avoine, 2 poules et 1/4 de maille au gaulé de Sancerre et 3 s. à la Trésorerie (p. 1). — Reconnaissance (1439), par Thomas de Sentis, dit des Liches, qu'il a vendu à Saint-Vaast 2 manoirs sis à Sainte-Catherine; passée en présence de Jean Du Clercq, dit Grand Jean, Jean de Pévin, Jean Wagnart, Chrétien Le Buleteur, hommes coliers de Saint-Vaast (p. 2). — Borinage (1439) de biens de Saint-Vaast à Demencourt (p. 3-4). — Reconnaissance (1456), par Pierre Fère, qu'il a vendu à Jacques Wallois, rentier de Saint-Vaast, un manoir à Demencourt, pour la somme de 115 francs (p. 5). — Reconnaissance, en présence de Jean de Saint-Riquier, garde de justice de la baronnie de Sainte-Catherine (1461), par Pierre Warnier et Marie Du Calloy, sa femme, qu'ils ont vendu aux religieux un petit jardin et héritage (p. 6). — Vente à l'Abbaye (12 déc. 1485), par Nicole Honnoré, chanoine de N.-D. d'Arras, et Marie Fère, veuve de Jean d'Esteules, sergent du Roi, de tous leurs droits sur 1 maisons de Sainte-Catherine (p. 7). — Procès (1682) contre le sieur Deligny, au sujet d'une emprise sur les prairies de Saint-Vaast (p. 8-16). — Procès (1693) contre Martin, pour avoir fait paître ses bestiaux sur une prairie de 8 mes. appartenant à l'Abbaye (p. 17-18). — Procès (1731) contre Leclercq, pour le faire déguerpir d'une portion de fiefard où il voulait construire une maison (p. 19-24). — Bail à Jean Julien (1500) de la maison où demeurait Jean des Liches et de 6 menç. de terres. — Reconnaissance (1521), par Jean Olive, de 11 menç. 1 boiss. de blé, pour prix de location de 7 menç. de terre à Saint-Vaast. — Bail en arrentement (1555), à Jean Boulfroy, receveur du temporel de l'Évêché d'Arras, d'un petit terrain tenant aux prés d'Esclavain, moyennant 2 s. par de rente. — Bail en arrentement (1593), à Michel Mulet, d'une boiss. de terre près de l'entrée de la rue Maître-Adam, à charge d'un chapon de rente. — Autre (m. d.) d'une 1/2 boiss., à Évrard Broudel. — Bail (1634), à Jacques

Obert, écuyer, sieur des Masures, d'une mesure de terre, près « de la Flacque de Miraumont ». — Bail (1665), à Pierre Gaillard, avocat, d'un pré touchant aux cressonnières. — Bail (1718), à Robert Coquidé, d'une portion de flégard, vis-à-vis de La Falceque. — Autre (1721), à Martin Sévin, clerc à Sainte-Catherine, d'une portion de flégard, près du chemin vicomtier. — Sentence du Conseil d'Artois (8 janv. 1729) condamnant le sieur de Hauteclouque à payer à Saint-Vaast les arrérages de son arrentement (p. 25-54). — Bail (1770), à Agnès Bossu, de 12 menç. avec le droit de dime sur le terroir. — Bail (1777) des mêmes terres et droits, à Jean Leclercq (p. 55-57).

II. 1469. (Liasse.) — 127 pièces : 9 parchemin, 118 papier.

1309-1747. — *Demencourt* (suite). — Autorisation (mai 1309), à Jean l'averiaus, dit Hachin, de faire une « nockière » sur la rivière (p. 1). — Arrentement (1315), à Jean de Soutcourt, de deux cressonnières touchant au « Ponecl Merlin et à la cressonnier de Landier », l'une appelée « le cressonnière au muret », l'autre, « le nouve cressonnière ». — Arrentement (1324), à Mahieu Maurois, des cressonnières dites « de Dolant Molin ». — Arrentement (1328), à Jacques Louchart, dit Barbe Dorée, « d'une ecluzière » derrière son « mez » (p. 2-5). — Requête du curé Lherbier et des marguilliers de l'église de Sainte-Catherine (1604), tendant à la mise en location de leur marais contenant 4 à 5 mes., pour subvenir à l'entretien d'un enfant trouvé dans le cimetière (p. 6-8). — Nouvelle requête des mêmes (1636), afin d'obtenir l'autorisation d'affermir leur marais pour les profits en être employés à l'entretien des objets du culte. — Bail (1661) de la cressonnière de Demencourt et de Flaque de Baudimont, à Simon Parin, dit Du Chesne (p. 9-11). — Procès (1665) contre le sieur Perrin, sur arrérages de fermages pour la pêcherie de Demencourt (p. 12-21). — Requête de la Communauté (1715), pour avoir l'autorisation d'affermir son marais. — Visites de la maison de la « pêcherie » de Demencourt, des viviers et de la rivière et quittances de ceux qui sont employés au curage (1573-1632, p. 22-38). — Procès (1577) contre Renaud Maillart, pour lui faire curer et relever le courant des fontaines de Demencourt (p. 39-45). — Procès (1591) contre Boucquel, pour avoir fait une emprise sur les cressonnières (p. 46-51). — Plainte du sieur de Herbeval et de quelques habitants de Sainte-Catherine (1621), au sujet du mauvais état du courant des Hautes-Fontaines qui a besoin

d'être curé (p. 52-56). — Procès (1622), contre Samsor Lefort et sa femme, au sujet des déprédations commises aux pêcheries pendant leur exploitation (p. 57-90). — Plainte des habitants (1634) contre Jean de Bailleul, fermier de l'Abbaye, qui leur cause des dégâts en faisant flotter ses prairies (p. 91-93). — Procès (1680), contre le sieur Gaillard, qui a détourné la rivière pour la faire passer le long de sa propriété (p. 94-100). — Poursuites (1691-1703) contre plusieurs particuliers, pour emprises sur la rivière (p. 101-107). — Procès (1747) contre le sieur Merlaude, pour avoir fait une saignée à la rivière et y avoir établi des petits ponts pour laver le linge, sans congé de l'Abbaye (p. 108-127).

II. 1470. (Liasse.) — 71 pièces, dont 6 plans : 5 parchemin, 66 papier.

1401-1783. — *Demencourt* (suite). — Complainte (1401) contre Jean de Meuricourt, prévôt de Saint-Vaast, par Robert Lescaudé à qui les religieux refusaient de payer sa servanlise héritable se composant de 8 menç. de blé à prendre sur les greniers, 18 menç. de farine sur les moulins de Demencourt, 32 harengs sur la cuisine et 6 s. sur la Renterie. — Vente (23 oct. 1718), par Guislain Gaillard, écuyer, mayeur d'Aire, moyennant 3,000 L., à Antoine Guério, chirurgien, de ladite servanlise avec ses mêmes revenus et quelques petits profits, comme une paire de boîtes, que le rentier est obligé de payer pour faire les visites de la rivière, un franc-dîner que le Sous-Prévôt offre à ses servants héritables, un chapeau de leur, le plus proche dimanche de la Saint-Jean (1-2). — Visites des moulins et quittances des ouvriers qui ont travaillé aux réparations (1504-1783, p. 3-22). — Bail des moulins à blé sur la rivière à Demencourt, Méaulens et Blangy (1465), accordé à Jean Dupuich, « fournisseur » à Arras. — Bail des 2 moulins de Demencourt (12 janv. 1626), à Étienne Doucel, moyennant 625 fl. 1 s. à l'état du Buffet, 25 fl. à la Trésorerie, 13 menç. de blé à la Sous-Prévôt, 18 menç. de farine à la veuve Wazières pour sa servanlise, 6 fl. 10 s. au Sous-Prévôt, le jour de la « feste au chapeau », le 1/3 d'une « canne d'ipocras » au Couvent, et pour chacune des 2 roues, 2 s. 6 d. — Autres baux, à Pierre Dambrines (1663); François Berthelot, commissaire général des poudres et salpêtres de France (1676), pour en faire des moulins à poudre; Nicolas Guisluy (1680), des deux moulins « à usage de blé »; André de Hennin (1681); Floris Deneuville et autres (1685); Gilles Malvoisin (1703); Marie-Philippe Darras, veuve d'Albert Dambrines (1723);

Jean Buisine, meunier (1761); Benoît Flahaut, meunier (1779); Jean-Baptiste Lefiere, marchand de vin à Albert-en-Picardie (1780-1783, p. 23-45). — Recette des moulins de Sainte-Catherine, du 22 juin 1776 au 22 juin 1777, 8,658 l.; — dépense d'une année commune : loyer des 5 moulins, 2,200 l.; servantes, 463 l.; vingtièmes et centièmes, 798 l.; réparations, etc.; au total : 9,313 l. (p. 46). — Procès (1720) contre le fermier des moulins, pour l'obliger à donner caution de son bail (p. 47-61). — Procédures (1726) contre Deleforge et Deruy, sur arrérages des fermages des moulins (p. 62-64). — Complainte (1727) contre Morel, pour le faire condamner au paiement d'une somme de 607 l. 2 s. 1 d. d'arrérages de location des moulins (p. 65). — Plan de Demencourt (1594). — Autre (1630), de Baudimont, Demencourt et Saint-Nicolas. — Autre (1718), des manoirs allant de la porte Méaulens à la croix de Demencourt, par Lefiere et Humez. — Autre (1730), des prairies de Demencourt et Baudimont. — Autre (1762), de la ferme de Couturelle, par Leclercq. — Autre (s. d.), en deux parties du pouvoir de Demencourt (p. 66-71).

II. 1471. (Registre.) — In-folio; 55 feuillets, papier, avec 2 plans en parchemin.

Vers 1700. — *Demencourt* (suite). — Répertoire, en 2 parties, des cartes de Sainte-Catherine, Baudimont et environs.

II. 1472. (Registre.) — In-folio; 44 feuillets, papier.

1770. — *Demencourt* (suite). — Répertoire de la carte figurative, en 3 parties, du pouvoir de Demencourt et du faubourg de Sainte-Catherine, dressée par Leclercq et Cornu.

II. 1473. (Liasse.) — 114 pièces, dont 1 plan : 4 parchemin, 110 papier.

1452-1732. — *Douvvin* (ancienne cote P³). — Coutumes (1507) de la seigneurie d'Épinoy et des seigneuries qui en dépendent, parmi lesquelles celle de Libercourt (p. 1). — Présentations à la cure de Douvvin : au concours de 1691, les concurrents suivants, Ph. Grimbert, chapelain de Luchoux; Charles de Lanoy, chapelain de Bapaume; Jean-Baptiste Hullev, curé de Savy; Jean-Philippe de Gouy, curé de Basseux; Gérard Delepierre, chapelain de Marquillies; Jean-Philippe Lemaire, desserviteur de Laventie; — au concours de 1717, Alexis Willart, curé d'Agnières; Jean-Baptiste Cornille, curé de

Dainville; Joseph Lambin, curé de Saint-Amand; Jean-Baptiste Poissonier, curé d'Auberch; Pierre Crespel, curé de Roux. — Acte notarié (déc. 1750), par lequel Jean Fromentin, curé, requiert l'abbé de Saint-Vaast de le présenter à la cure de Douvvin, vacante par la mort du titulaire Queste; acception de l'abbé. — Copie d'une lettre du marquis de Saluces (28 mars 1713), invitant Leroy, fermier de Montrau, à enlever un banc placé indument par lui dans le chœur de l'église, sinon il le « fera sortir honteusement », comme il fit autrefois pour le père du même Leroy. — Procès-verbal de visite de la sacristie (3 sept. 1725), par les mayeur et hommes de loi de la seigneurie de Douvvin aux ordres de l'abbaye : le toit a été démolé pendant la dernière guerre, il n'en restait plus que des matériaux qui ont été emportés par Henriot, fondeur de cloches, par ordre du lieutenant de la marquise de Saluces, et employés à construire un four pour refondre deux des cloches de Douvvin; le chœur a été tendu de deuil à la mort du marquis de Saluces; un banc a été posé dans le chœur contre la porte de la sacristie; les hommes de loi de la marquise y tiennent leurs séances les dimanches et fêtes; la porte de la sacristie n'est plus fermée que par une barre de bois; on peut facilement s'introduire dans le chœur. — Déclarations des biens de la cure par les curés Adrien Duponchel (1565) et Dutertre (1628, p. 2-11). — Don de 3 l. (3 oct. 1561), par l'abbé de Saint-Vaast, pour le baptême des cloches. — Lettre de Jean de Bernémécourt (1592), demandant à l'abbé de subvenir aux frais de réparations du chœur. — Requête (1525) du curé Martin Lefebvre et des bailli et habitants de Douvvin, se plaignant que le chœur est tellement en ruine qu'on n'y peut plus célébrer la messe depuis 2 ans et demandant qu'il soit au plus tôt réédifié; l'abbé ayant fait répondre que le chœur est ébranlé par le mouvement des cloches, les habitants et curé promettent de payer les dommages qui surviendraient du fait des cloches. — Visite du chœur et devis des réparations (1597); — plan du chœur à rebâtir, dressé par ordre de M^e de La Thieuloye de concert avec le curé (1601); — marchés des travaux à effectuer; — autorisation (1691) de remplacer les poutres en bois du chœur par des poutres en fer pour donner de la lumière; — quittance (1700) signée par Delepierre, curé, de 354 l. 8 s. reçus de l'abbaye pour la moitié des frais de réparations du chœur (p. 12-49). — Sentence du prévôt de Beauquesne (1452) contre Robert de Douvvin, chevalier, seigneur dudit lieu, qui a rompu une barrière auprès de Montrau du côté du marais (p. 50). —

Constatations d'emprises sur les terrains de l'Abbaye (1601-1695, p. 51-53). — Procès-verbal (1628) à la charge de Laurent Dubois, berger, qui a laissé pâturer ses moutons sur un champ ensemencé. — Autre délit de pâturage (1620) relevé contre Lelong (p. 57-61). — Délit de chasse (1618) relevé contre les domestiques du vicomte de La Thiéuloye (p. 62). — Sentence du Conseil d'Artois (23 oct. 1609) déboutant le sieur de Douvrin dans un procès intenté à B. Bruneau, pour l'afforage des boissons, le cabaret occupé par Bruneau n'étant pas dans la seigneurie dudit seigneur. — Visite (1700), par les hommes coliers de la seigneurie de Montrau, de la brasserie de Delacroix, à laquelle ils font défense de débiter la bière au-dessus de 3 s. 9 d. — Bail (1719) des droits d'afforage. — Afforage (1732), par les hommes coliers de la seigneurie de Théaurne, de la bière à vendre en la maison de J.-Dominique Hiest; elle est tarifée à 1 s. le pot; — procès intenté à ce sujet par l'Abbaye prétendant que la maison Hiest est dans sa seigneurie (p. 63-114).

H. 1474. (Liasse.) — 7 pièces : 1 parchemin, 6 papier.

1536-1691. — *Douvrin* (suite). — Enquête, au sujet des marais, par les échevins de Pont-à-Vendin (Janv. 1536); les témoins attestent que les habitants de La Bassée ont obtenu des lettres impériales à l'encontre du prévôt de Berclau, relativement au « Marais du Bois », et que, depuis le commencement du procès, plusieurs d'entre eux sont venus y fourber (p. 1). — Attestation (1510), par Guillaume Frémin, âgé de 70 ans, qu'il y a 31 ans, étant prévôt de Berclau, charge qu'il conserva 14 ans, il n'a jamais vu les habitants de La Bassée « foyr ne faire holz ou fourbes es mariez du bois d'Onguelles » et que, s'il en venait, ce n'était que par fraude (p. 2). — Transaction (1^{er} oct. 1604), entre l'Abbaye et le sieur de Douvrin, pour la séparation des marais de Berclau et de Douvrin (p. 3). — Procès au sujet du triage des marais. Enquête (16 mars 1690), par François Galbart, conseiller du Roi au bailliage de Lens, à la requête de Jean-François de Saluces, vicomte de La Thiéuloye, et de Louise de Bernemicourt, sa femme, à l'encontre des habitants de Billy et de La Bassée. Le premier témoin, Mathias Gaudaut, curé de Douvrin, âgé de 61 ans, déclare que, depuis 16 ans qu'il réside à Douvrin, il a souvent vu les habitants de La Bassée venir à Douvrin chercher leurs chevaux qui avaient été saisis et vendus pour délits commis dans le marais du Bois, « à raison que lesdits chevaux

étaient ferrés des 4 pieds » et que les délinquants avaient payé les amendes auxdits seigneur et dame; que personne ne peut chasser sans la permission du seigneur; que le seigneur de Douvrin est seigneur du « petit marais »; que l'emplacement du bois d'Onguelles, bien qu'appartenant à la prévôté de Berclau, puisqu'il paye le centième en Artois, a toujours été laissé en libre pâturage. Nombreuses dépositions analogues (p. 4-5). — Enquête contradictoire (12 mars 1691), à la demande des habitants de La Bassée, Douvrin et Billy-Berclau; les témoins déclarent que le grand marais qui s'étend de La Bassée à Berclau le long du canal, est nommé indifféremment marais de La Bassée, Douvrin ou Berclau, parce qu'il est commun entre ces 3 villages; que le marais est si sec « qu'il en faudrait bien cinq mesures pour le pâturage d'une seule bête »; que le prévôt de Berclau a le droit de pêche dans le canal; etc. Parmi les témoins: Pierre de Chelers, lieutenant de Cantleu, paroisse de Violaines; Michel Bécourt, lieutenant de Marquillies; David Voillinet, lieutenant de Maisnil-les-Ruitz, paroisse de Rebreuve; Jean Grégoire, prévôt de La Bassée (p. 6-7).

H. 1475. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1540-1783. — *Douvrin* (suite). — Procès (1709-1717) entre les paroisses de Douvrin, La Bassée et Billy-Berclau, d'une part, et le marquis de Saluces, d'autre part, au sujet du triage des marais communs de Douvrin et La Bassée. — Arrêt de la Table de marbre de Paris (2 août 1709) ordonnant le partage du grand marais du Bois; — saisie des meubles du grand receveur de Saint-Vaast pour le payement des frais du procès; — recours de l'Abbaye contre les communautés de Douvrin, La Bassée et Berclau pour le remboursement de ces frais, comme il avait été convenu par un accord de 1707 (p. 1-35). — Réflexions de l'Abbaye sur l'arrêt de triage rendu en faveur du marquis de Saluces et les frais du procès qu'on lui laisse supporter, bien qu'elle n'ait aucun droit dans le marais et n'ait fait que soutenir les communautés contre le marquis; le marquis de Saluces est seigneur de Douvrin, il tient cette seigneurie du château de Lens, nullement de Saint-Vaast; Douvrin ne paraît pas venir de donation royale, mais bien de l'abbé Leduin qui a fondé Berclau; en dehors du fief du marquis de Saluces dont neuf autres relevaient, l'Abbaye a deux fiefs sur Douvrin, le fief « Théaurne » et le grand fief « du Molin »; l'Abbaye ne dispute pas au seigneur de Douvrin son droit sur le

marais, mais réclame le droit de pâturage et d'usage qui appartient aux sujets de Saint-Vaast; le marais appartient au comte d'Artois qui en a la justice; ce dernier seul pouvait donc prétendre au triage et, si le Roi a aliéné sa haute justice sur Douvrin, il n'a pas abandonné tous ses droits utiles: il est impossible que le Roi ait vendu 3 ou 400 mes. de terre pour les 80 à 100 francs qu'il a cédé sa haute justice au marquis de Saluces; etc. Correspondance du marquis de Saluces sur le même sujet (p. 36-42). — Nominations de procureurs par les trois communautés et l'Abbaye pour se pourvoir contre le marquis de Saluces (p. 43-52). Pièces produites pour ce procès: enquête de 1510, où les témoins affirment que les habitants des trois communautés lésées ont toujours mené leurs bestiaux dans le marais et y ont tiré librement de la tourbe; — dénombrement (1504) servi par Anne de Pallant, comtesse d'Herlies, baronne de Chaulmont, Estaires, etc., dame de La Bassée, au roi, comte de Flandre, du fief du comté d'Herlies et de la seigneurie de La Bassée, Carnin, etc.: « Item ay un mareil nommé le petit mareil des faudes, item un, avecq les habitans de ma dicte ville de La Bassée, par droict commun, allencontre des sieurs et habitans de Douvrin et Billy Berclau..., où j'envoy paistre mes bestiaux, foyr, tourber et faulcher les herbes... et y peux planter arbres... »; — extrait des lettres d'achat (11 avr. 1688) du comté d'Herlies et de la seigneurie de La Bassée avec le droit de plantis dans le marais commun entre les trois communautés, par Denis de Vignacourt, comte de Flettre. — Procès (1717) contre le marquis de Saluces, pour l'obliger à renfermer les portions de marais qui lui sont échues en triage (p. 53-70). — Requête adressée aux États d'Artois (1750) par Charles Isbrant de Lindoncq, seigneur de Douvrin, contre le marquis de Lussan qui, à la faveur de son acquisition de la haute justice de Douvrin, voulait dépouiller ledit Isbrant, seigneur vicomtier et foncier, des principaux droits utiles et honorifiques attachés à sa seigneurie: la chasse, la pêche, le plantis et surtout les droits de triage. — Mémoires (1779) au sujet du dessèchement et du défrichement des marais de La Bassée qu'ont obtenus les officiers municipaux de cette ville par arrêt du Conseil d'État du Roi du 28 août 1761 (p. 71-98). — Transaction (19 août 1783), entre l'Abbaye et Fromentin, curé de Douvrin, d'une part, et Charles Isbrant de Lindoncq, d'autre, au sujet de la dime dans les marais partagés (p. 99-102).

H. 1476. (Liasse.) — 56 pièces: 2 parchemin, 54 papier. — 1 m. au.

1350-1716. — *Douvrin* (suite). — Vente à l'Abbaye (1350), par-devant ses hommes de fief, Jacques de Chanle, Jean de Couturelle, Jean Arondel, dit de Berneville, Jean Baudart et Englebert Nazart, par Jean de Péronne, chevalier, du fief de la Mairie de Douvrin (p. 1-9). — Arrentements (1414-1415) du jardin de la Mairie, contenant 1 menc. — Complaintes (1361) pour plusieurs emprises faites par le sergent du comte sur le tènement de la Mairie. — Extraits des comptes des rentes foraines (1415-1684), où sont mentionnés le manoir et le jardin de la Mairie (p. 10-31). — Saisies (1618) du jardin, du manoir de la Mairie et d'une pièce de terre d'une mencaudée appartenant au sieur Lecoeq; procès contre le vicomte de La Thieuloye, réclamant la propriété de la Mairie (p. 35-45). — Procès (1716) au sujet de la saisie du jardin de la Mairie, divisé en trois manoirs, dont la mouvance est réclamée par le sieur de Douvrin (p. 46-56).

H. 1477. (Liasse.) — 124 pièces: 9 parchemin, 115 papier.

1281-1770. — *Douvrin* (suite). — Dénombrement (1281), par Jean, sire de Douvrin, du moulin, des terres et rentes qu'il tient de Saint-Vaast (p. 1-1). — Sentence arbitrale de l'Abbaye (1317), rendue en présence de Jean Daullés, chevalier, Andrieu de Canteleu, dit Bruiant, Jean de Hailoy et Jean Lefebvre, contre Brodoul de Douvrin, pour la justice de ce village (p. 5-8). — Dénombrement (1385), par Jean de Saint-Venant, dit Behort, rendu au duc de Bourgogne, à cause de son château de Lens, du château de Douvrin avec 15 menc. de terre et du marais; suivent les rapports des hommes de fief du château, parmi lesquels Jean d'Oihain, Gilles Dupuis, lieutenant, Pierre de Le Tourelle, dit Broustart, Bruiant de Canteleu, Bustor, seigneur d'« Aleune » (p. 9-18). — Autre (1436), par Jacques de Canteleu, écuyer, de deux fiefs tenus de Saint-Vaast (p. 19-20). — Autre (1456), par Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol et châtelain de Lille, rendu au duc de Bourgogne. — Autre (1685), par Louise de Bernemécourt, héritière de Charles-Eustache, son père, vicomte de La Thieuloye, baron de Fillières, seigneur de Frévin, Galamez, etc., rendu au Roi, comte d'Artois (p. 21-24). — Reconnaissances (1361-1584) d'une redevance de 2 muids de blé dont est chargé le fief de Théaurne envers l'Abbaye. — Saisies de ce fief (1618-1720) pour rentes non payées. — Conflit (1718-1720) au sujet de

l'exercice de la justice dans l'étendue des fiefs de Théaurne et du Moulin, tenus de Saint-Vaast par des officiers distincts de ceux que le sieur de Douvrin établit pour le fief qu'il tient du château de Lens (p. 25-79). — Dénombrements (1533 et 1563) d'un fief tenu de la seigneurie de Souchez, par Jean de Douvrin; — autre (1564), par Jean de Bernemicourt, sieur de Douvrin, gentilhomme de la maison de la duchesse de Parme, rendu à François de Boffles, sieur de Souchez (p. 80-88). — Saisie (1704) de 9 menc. de terre appartenant à Saint-Vaast, tenues de la seigneurie de Montgobert (p. 89-97). — Contrats de vente et arrentements (1460-1475) de manoirs et de terre tenus de Saint-Vaast. — Dénombrement (1484) servi à Saint-Vaast par Luc Lecocq, d'un fief sur Billy et Douvrin, comprenant une molle enclose d'eau, nommée le « fief Bronnart »; — autre (1509), par Hugues Lecocq, fils de Jean, de trois petits fiefs; — autre (1583), par Pierre Lecocq, sieur de « Croenhove », conseiller au Conseil de Flandre, des trois fiefs provenant de Baude Lecocq, son père (p. 98-111). — Extraits des registres aux dénombrements; noms cités: Anloine « de Le Follye », Pierre Boutry (1580); J.-B. et Julien Leroy (1766-1769). — Dénombrement (1770) servi par l'Abbaye à messire Isbrant, seigneur de Lindoucq (p. 112-124).

H. 1478. (Liasse.) — 115 pièces : 26 parchemin, 89 papier; 1 secou.

1463-1729. — *Douvrin* (suite). — Complainte (1463) contre le lieutenant de Douvrin, qui a emprisonné le lieutenant et le bailli de Saint-Vaast après une saisie faite par ceux-ci sur les tènements de l'Abbaye (p. 1). — Reconnaissance (1515), par le seigneur de Douvrin, qu'il n'a aucune juridiction en la cense de Montrau et n'y peut faire d'exploit (p. 2). — Lettres de sauvegarde du roi François I^{er} (1519), accordées en faveur des religieux de Saint-Vaast et prescrivant une enquête au sujet des injures à eux faites par le sieur de Douvrin (p. 3-11). — Attestation (1616), par Abel Lerouge, que tous les manoirs de la rue appelée de « Saint-Vaast », qui s'étend de la ferme de Montrau jusqu'à la maison de Jean Lecocq, sont tenus de Saint-Vaast, moins la maison de Jean Boutry, celle de Pierre Blondeau et l'école qui est « bailliage » (p. 12-13). — Complainte (1618), de la part du sieur de La Thienloye, contre Paul Boutry, censier de Montrau, pour avoir « foui » sur le flégard de la rue « Saint-Vaast » (p. 14-23). — Dictums du siège de Saint-Vaast sur différends entre Jeanne de Faucompré, héritière de feu Regnaud de

Faucompré, docteur en médecine à Arras, et Albert Lerouge, de Douvrin (1605); — Jeanne Duquesnoy, hôtesse à Bully-en-Gohelle, et Baltazard Gaillard, laboureur à Douvrin (1618); — le procureur d'office de Saint-Vaast et Charles de Bernemicourt (1622, p. 21). — Attestations (1618) que le sergent de Douvrin a demandé la permission pour exploiter sur les tènements de l'Abbaye (p. 25-37). — Complaintes (1618) contre le sieur de Douvrin, pour avoir saisi plusieurs corps de terre appartenant à Paul Boutry et tenus de l'Abbaye (p. 38-46). — Enquête (1619), en faveur du vicomte de La Thienloye, pour prouver que lui appartient la seigneurie foncière, le droit de plantis et les amendes (p. 47-49). — Attestation (1619) que les tenanciers de Saint-Vaast sont soumis à la juridiction du Grand-Prévôt et des hommes de fief du siège abbatial (p. 50-51). — Procès (1620-1624) avec le sieur de Douvrin, au sujet des publications qui se font, avant la perception des rentes, par le receveur de l'Abbaye (p. 52-65). — Procès (1622) au sujet de la saisie, par les officiers de Douvrin, d'une mencaudée de terre appartenant à Frédéric Descamps et tenue de Saint-Vaast (p. 66-83). — Accord (1692), entre l'Abbaye et le vicomte de La Thienloye, au sujet des droits de chasse et de plantis (p. 81). — Sentence du Conseil provincial (7 déc. 1699) contre Laurent Forastier, sergent du bailliage de Lens, pour exploit de justice indument fait dans la ferme de Montrau; arrêt du Grand Conseil (6 déc. 1706) confirmant ladite sentence (p. 85-91). — Procès (1718) entre l'Abbaye et le sieur de Douvrin, sur le droit de porter le titre de seigneur du lieu (p. 92-95). — Procès (1719) intenté par Saint-Vaast contre les officiers du fief que le sieur de Douvrin tient du château de Lens, parce qu'ils ont exploité dans les deux fiefs que ledit sieur tient de l'Abbaye (p. 96-101). — Procès (1720), au sujet du serment que le compte de dime est obligé de prêter entre les mains des gens de loi, avant d'exercer son office (p. 102-114). — Transaction (1729) entre l'Abbaye et dame Charlotte de Saluces de Bernemicourt, au sujet de la mouvance de 7 corps de terre, des droits de juridiction, de chasse et de plantis (p. 115).

H. 1479. (Liasse.) — 25 pièces : 1 parchemin, 24 papier.

1436-1719. — *Douvrin* (suite). — Projet de dénombrement (1719) que doit servir le sieur de Douvrin pour les 2 fiefs qu'il tient de Saint-Vaast. Observations de l'Abbaye qui ne juge pas la déclaration assez complète et la refuse. Mémoires pour chacune des

parties. Pièces produites, dénombrements de Jacques de Canteleu (1436) et de Jean de Douvrin (1515).

H. 1480. (Registre.) — In-folio; 207 feuillets, papier.

1534-1689. — *Douvrin* (suite). — Copies des dénombrements servis : par Louise de Bernemicourt, à messire Lamoral de Lannoy, chevalier, hault justicier d'Ablain-Saint-Nazaire, Souchez, etc., pour un fief s'étendant sur Douvrin, à 60 s. par. de relief (1689) ; — par la même, à Louis XIV, roi de France, pour le fief du sieur de La Thieuloye tenu du château de Lens (1685) ; — par Jean de Bernemicourt, au Roi de Castille, comte de Flandre, pour le même fief (1567). — Déclaration (1531) des fiefs tenus dudit Jean : l'abbaye de Saint-Vaast, 3 havotées de terre ; le curé, son presbytère ; le même, pour la reconnaissance d'un obit à prendre sur 2 menç. de terre appartenant à Michel Leclercq, 1 d. par. ; 16 manoirs divers. Tous ces vassaux doivent répondre aux plaids de la cour du seigneur de Douvrin composée de 7 hommes de fief. Copie de la loi privée de cette seigneurie : les mayeur et échevins de Lens sont tenus de donner conseil de justice aux hommes de fief de Douvrin et ne peuvent réclamer que le salaire du greffier ; en retour les habitants de Lens sont exempts du tonlieu pour leurs marchandises entrant à Douvrin ; le seigneur peut faire tenir le dimanche après la Saint-Rémi une franche vérité à laquelle doivent assister tous ses sujets et relever ce qu'ils ont vu mal faire pendant l'année ; les habitants sont tenus aux corvées pour la réfection des chemins et marais. Les hommes féodaux qui relèvent dudit seigneur sont : 1^o Gilles de Lens, sieur d'Aix-en-Gohelle, baron d'Aubigny, pour un fief consistant en le sixième des dîmes d'Aix ; 2^o Antoine Casier, pour le fief de Corbeaumont, consistant en rentes sur les terroirs d'Hersin et Mazingarbe ; celui-ci a pour hommes de fief : Gabriel Le Maieur, demeurant à Sains-en-Gohelle ; M^o Ferry Javot, docteur en médecine à Béthune, à cause de Barbe de Vignacourt, sa femme ; M^o Jacques Du Bois, avocat postulant au Conseil d'Artois, à cause de d^{lle} Courrounel, sa femme ; Jeanne Du Frusleux ; 3^o Jacques Du Castel, sieur de Labourse, à cause de Jeanne Dubois, sa femme, pour un fief se composant de rentes sur Labourse, Sailly, Annequin. De plus, ledit seigneur a droit de percevoir le dixième denier sur toutes ces terres quand elles changent de propriétaire ; 4^o Paul de Noyelles, sieur dudit lieu, fils de Pierre, chevalier, pour un fief consistant en un droit de terrage à prendre

sur Calonne-Ricouart, et un autre qui fait partie du premier, racheté par messire Guislain de Noyelles au chapitre de Thérouanne, consistant en dime sur Calonne ; 5^o Barthélemy Le Vasseur, sieur de Verquigneul, pour un fief consistant en rentes sur Mazingarbe ; 6^o Jean de Mailly, chevalier, sieur de Cambli-gneul ; 7^o Marie Courrounel, fille de Pierre Courrounel, conseiller au Conseil d'Artois, et de Catherine Mouchin, pour un fief consistant en rentes sur Nœux et Mazingarbe ; 8^o M^o Pierre Lecocq, procureur général de Flandre au lieu de M^o Antoine Lecocq et auparavant de M^o Baude Lecocq, procureur général du Grand Conseil à Malines, sieur de La Motte Brougnard, pour la ruelle nommée « le rue Canue ».

H. 1481. (Liasse.) — 38 pièces : 6 parchemin, 42 papier.

1565-1770. — *Douvrin* (suite). — Mise de fait et saisie seigneuriale sur les biens de Jean Maignart (1565), à la requête d'Antoine Bauduin, écuyer, sieur de Gavrelle, lieutenant du bailli de Lens ; — saisies, par les officiers de Saint-Vaast, chez François Lecocq (1603) ; Jean Boutry (1619) ; Robert Descamps et Pierre Gaillard (1697) ; Pierre Fourdrin (1700) ; Antoine-Joseph Breton (1762) ; Philippe de Marbais, écuyer, seigneur de la Tour (1770).

H. 1482. (Liasse.) — 64 pièces : 19 parchemin, 45 papier.

1431-1775. — *Douvrin* (suite). — Complaintes, sentences et reconnaissances au sujet de la dime qui se cueille à raison de 8 du 100. Les principaux laboureurs poursuivis sont : Guillaume Boutry (1611) ; Nicolas Legay (1627) ; Nicolas Quêva (1681) ; Jean Bocquel (1683) ; Pierre Deleruelle (1688) ; Marie Desgardins (1721) ; Célestin Boutry (1775, p. 1-24). — Complaintes au sujet de la dime de bois, non payée par Mahieu de Lens (1431) et Jacquemart Delefolie (1432). Accords (1439 et 1446) avec Jacques Canteleu, pour les menues dîmes de laines et de fagots. — Attestation (1664) que le sieur de Douvrin doit payer aussi la dime de laine ; — plainte (1715) contre Dominique Fournier, pour la dime de laine (p. 25-32). — Attestation (1654) de Pierre Boutry, lieutenant, et de plusieurs autres habitants de Douvrin, que l'abbaye est en droit de percevoir dans leur village la dime sur les colzas, en nature, après qu'ils sont battus et nettoyés. — Sentence du Conseil d'Artois (31 juil. 1688) contre plusieurs habitants du village refusant de payer la dime

des colzas, sous prétexte que cette plante se bal dans les champs où on la dépouille, sans être mise en gerbes. — Autre (12 nov. 1689), condamnant Jean Bocquet et autres laboureurs à payer la dime des colzas battus, à raison de 8 boiss. du cent. — Ordonnance (10 mars 1690) rendue par défaut, à l'audience du Conseil d'Artois, contre les habitants de Douvrin, adjugeant à l'Abbaye la dime des colzas, à raison de 8 du 100. — Sentence du Conseil royal (19 août 1774), au sujet du même droit, déboutant l'Abbaye et le curé, décimateurs, de leurs prétentions de faire mettre les colzas en gerbes et monceaux dans les champs pour en compter les gerbes, et ordonnant que la perception s'en fera comme par le passé, c'est-à-dire, dans les greniers après que la récolte sera battue (p. 33-40). — Sentence de Liénart Dauquasnes, seigneur de Sapignies, lieutenant général du bailli d'Amiens (114), contre Georges Robaut, pour terrage. — Attestation (1618) que toutes les terres chargées de terrage envers Saint-Vaast sont de la jouissance de l'Abbaye. — Procès (1724) contre J.-B. Jombart, au sujet du même droit de terrage (p. 41-61).

H. 1483. (Liassé.) — 63 pièces : 1 parchemin, 64 papier.

1604 - 1767. — *Douvrin* (suite). — Attestations (1601-1605) que le curé n'a droit de percevoir la dime que sur certains cantons, au sujet des revendications du curé actuel, Philippe Courcol, qui la réclamait sur tout le terroir. — Sentence du Conseil provincial (6 oct. 1606) contre ledit Courcol; il percevra sa dime sur les champs qui lui sont désignés (p. 1-15). — Attestations (1618-1621) en faveur du nouveau curé, Nicolas Dutertre, qu'il peut prétendre à la dime sur toute l'étendue du terroir; parmi les témoins : Martin Denel, curé d'Haisnes, ancien chapelain de Douvrin; Léonard Carlier, lieutenant de Douvrin; Martin Lefeutre, curé d'Aeq, qui fut curé de Douvrin pendant 12 années; Philippe Courcol, curé de Laventie, ancien curé de Douvrin; le vicomte de La Thienoye (p. 16-45). — Sentence du Conseil provincial (10 avr. 1767) condamnant le curé, Jean Frontentin, à acquitter envers l'Abbaye la dime qu'il devait pour un manoir non amasé contenant une havotée de terre (p. 46-65).

H. 1484. (Liassé.) — 16 pièces : 1 parchemin, 15 papier.

1571 - 1744. — *Douvrin* (suite). — Procès (1724-1726) entre Michel et Jean Dugauguier, tuteurs des

enfants mineurs de Jean-François Dugauguier, lieutenant de Douvrin, d'une part; Isambart Delassus, curé de La Bassée, et Paul Potier, curé de Billy-Berclau, de deuxième part; J.-B. Cornille, curé de Douvrin, de troisième part; au sujet de la dime. Dugauguier et Beequet, fermiers du marquis de Saluces, exposent que depuis qu'ils ont défriché quelques terres du marais échu dans le lot dudit seigneur, ils ont payé la dime au curé de Douvrin, à raison de trois du cent; les curés de La Bassée et de Billy en réclament leur part, sous prétexte que les terres défrichées confinent à leurs dimages. Dugauguier les renvoie au curé de Douvrin qui a perçu pour eux. — Sentence du Conseil d'Artois (19 déc. 1725) déboutant les curés de La Bassée et de Billy et adjugeant audit curé Cornille, seul, la dime des fruits des portions défrichées du marais du Bois. Les curés lésés font appel au Parlement de Paris; — sentence de cette Cour (25 janv. 1752) qui les déboute de leur requête et maintient l'Abbaye dans son droit de percevoir à Douvrin les dîmes noyales après la troisième année de culture (p. 1-11). — Déclaration (1571) renouvelée par Guillaume Boutry, censier de Montrau depuis 18 ans, des terres chargées de dime et de terrage envers l'Abbaye; principaux noms cités : Jean Boutry, Michel de Rache, les « hosteliers de Lens », le chapelain d'Arras, Pierre Lecoq, procureur général du pays de Flandre, la chapelle de Douvrin, la maladrerie du même lieu, la veuve de M^e Robert Wignacourt, l'abbaye de Marchiennes. — Déclaration (1744), par Louis Delecourt, compteur sermenté des dîmes de Douvrin, rendue au sieur Rose, fermier de Montrau, des noms des tenanciers avec la nature et la quantité des récoltes qu'ils ont dépouillées sur les « derequis » de marais et qui doivent « retourner à grande dime » pour la présente année (p. 12-16).

H. 1485. (Liassé.) — 102 pièces : 7 parchemin, 95 papier.

1356 - 1785. — *Douvrin* (suite). — Extraits des déclarations des terres de la ferme de Montrau (1514-1693, p. 1-9). — Baux de cette ferme accordés à Ph. Leroy (1725); Joseph Rose (1743); Julien Rose (1770); Antoine Godin (1781, p. 10-16). — Pièces concernant la régie de la ferme : récépissé (1517) du bail accordé à Marguerite Delatre, veuve de Christophe Ivain; — mise de fait accordée (1569) à Louis Cauwet, laboureur, demeurant à Ambrines, qui a pris à bail la ferme de Montrau; — visite (1681) des récoltes de la ferme par le prévôt de Berclau, assisté de Jean Outrebon, lieute-

nant de Berclau ; — estimation (1601) du rendement de la ferme dont le marché comprend 233 menç. de terres labourables ; — jugement du Conseil d'Artois (1710) condamnant Christophe Leroy, fermier, à fournir une caution pour son bail ; — renouvellement du bail de Leroy (1722), accepté moyennant 2,000 l. de rendage, qu'il offre malgré la surenchère mise par Lobidel ; on lit en note : « ancien fermier à conserver, nonobstant les enchères sur luy, ne connaissant pas assez les étrangers en état de ladite ferme » ; — requête du fermier (1777) pour obtenir modération à cause des dégâts de la grêle ; — requête (1783) du fermier Antoine Godin à l'Abbé : 1^e sur ce que son marché de terre, après mesurage, ne contient que 217 mes. au lieu de 257 ; 2^e sur ce que le curé réclame la dîme pour certains champs, alors qu'il est stipulé au bail que toutes les terres sont franches de dîme (p. 17-19. — Procès (1683) contre plusieurs particuliers, pour les obliger à se désister de l'occupation de quelques verges de terre faisant partie d'un champ de 22 mes. dépendant de la ferme de Montrau (p. 50-68). — Visites et réparations (1601-1781) des bâtiments de la ferme (p. 69-88). — Quittances des centièmes (1569, p. 89-90). — Lettres de saisine (1356) données par les officiers du bailliage de Lens, pour 18 menç. de terre appartenant à la cense de Montrau, tenues en francs-alleux du Château de Lens. — Accord (1515) entre l'Abbaye et le sieur de Douvrin pour ladite ferme. — Vente de bois (11 oct. 1785). — Index des terres de Montrau (p. 91-102).

H. 1486. (Registre.) — In-folio ; 28 feuillets, papier.

1513. — *Douvrin* (suite). — Value des rentes dues à l'Abbaye à cause de la cense de Montrau. Principaux noms cités : Michel Leclereq, Guérard Desmazures, M^e Hue Lecocq, Jean Wion, prêtre, Martin Desrumeaux, Antoine Delefolye.

H. 1487. (Registre.) — In-folio ; 79 feuillets, papier.

1678-1688. — *Douvrin* (suite). — Cueilloir des rentes. Noms cités : Antoine Delebarre ; Jean Outrebon ; François Lelu, curé de Violaines, héritier de Jeanne Legay, religieuse au couvent de la Conception à Lille ; Charles Breton, à Berclau ; Jean Bocquet, lieutenant de Douvrin ; Jean Crespin, prêtre ; Mathieu Goudault, curé de Douvrin ; Jacques de Vignacourt, écuyer ; messire François-Paul Le Hardi, à cause de la Commanderie de Saint-Lazare.

H. 1488. (Registre.) — In-folio ; 8 feuillets, papier.

1688. — *Douvrin* (suite). — Cueilloir des rentes — Mêmes noms cités.

H. 1489. (Registre.) — In-folio ; 67 feuillets, papier.

1720. — *Douvrin* (suite). — Cueilloir des rentes foraines. — Value en blé, 31 ras. 1 havot 3 l., mesure de Lens, en chapons 17 l. 4, en argent, 59 s. 10 d. roy. et 20 s. tournois.

H. 1490. (Registre.) — In-folio ; 165 feuillets, papier.

1700-1765. — *Douvrin* (suite). — Terrier des rentes renouvelé en 1725 par le sieur de Blois, receveur de l'Abbaye. — Prisée des grains de 1700 à 1717. — Cueilloir pour la perception des années 1721 à 1765.

H. 1491. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1728. — *Douvrin* (suite). — Terrier de Montrau et de la Mairie de Douvrin. — Noms cités : Marie Potier, au lieu de François Lelu, curé de Violaines, pour le manoir « du Cornet » ; François, vicaire de La Bassée, par fondation de François Lelu, curé de Violaines, au lieu du sieur Benoît, prêtre, qui jouit le premier de cette cession faite à la chapellenie ; Laurent Pluquin, chapelain des dames d'Étrun ; Liboret, prêtre, demeurant à La Bassée ; Dominique Deloraine, par succession de Jean, son père ; l'hôpital de La Bassée, par union des biens de la maladrerie de Douvrin, 5 havolées de terre.

H. 1492. (Registre.) — In-folio ; 53 feuillets, papier.

1740-1762. — *Douvrin* (suite). — Terrier des rentes. — Noms cités : Albert-Ant. de Villers-au-Tertre, seigneur de Cambrin, à cause de Marie de Villers-au-Tertre, son épouse, héritière du sieur de Villers, chanoine de Béthune, fils d'Angélique Delepierre, elle-même veuve de Michel de Vitters et fille d'Eustache et de Marie-Madeleine Pottier ; — Samuel Horin, possesseur du bénéfice fondé par Lelu ; — Anne Bosquet, alliée à Louis Duriez, demeurant à Lille, et Marie-Jeanne Bosquet, filles et héritières de Jeanne Lelu, veuve de Félix-François Bosquet, procureur au Conseil d'Artois ; — François Lhernould ; — Marie de Gene-

vières d'Halluin, fille de Lamoral de Genevières, chevalier, sieur de Cochove, et de Marie Verghelle; — Jacques Quesl, curé actuel de Douvrin: rappel que les terres dont il est ici question ont été dénombrées le 9 oct. 1516 par Jean Wion, curé, et Pierre de Cugny, vice-gérant de la cure, qu'un relief a été payé le 23 juin 1520 au nom de Georges Assel, curé de Douvrin. — un autre, le 20 janv. 1537, par Nicole Bosquet, curé, et un autre encore, le 23 avr. 1681, par Mathieu « Goudoll », aussi curé; — Louise-Charlotte de Bernemicourt, douairière de Jean-François-Joseph de Bernemicourt, marquis de Saluces, qui possède le fief de Théaurne, tenu de Saint-Vaast, pour lequel elle paye 23 mene. de blé, et dont le possesseur actuel est messire Charles-Nicolas Isbraint de Lindoncq, par succession de Catherine-Hélène de Saluces Bernemicourt, veuve de Georges-Antoine, comte de Vagnol, icelle dame par succession de messire Joseph-Marie de Saluces, son neveu, qui lui le tenait de Louise-Charlotte de Bernemicourt, citée plus haut; — Louis Crépeaux, à cause de Marie Hiest, sa femme; — le sieur de Diesback, major au régiment suisse, à cause de Marie-Thérèse de Mulet, dame de Lalaque, par succession de Marie de Woormes, veuve de Dominique Deladiennée, sa grand'mère, au lieu de Pierre-Michel de Wignacourt.

II. 1493. (Liasse.) — 43 pièces, dont 6 plans: 1 parchemin, 42 papier.

1724-1725. — *Douvrin* (suite). — Extraits d'un terrier de 1721-1725. États dressés, d'après un plan de 1708, des propriétaires qui doivent la dime, de ceux qui ne la doivent pas et de ceux qui ne la payent pas, leurs terres étant tenues en « soyesté »; projet de terrier pour les terres à « soyesté » [p. 1-35]. — Extraits [s. d.] des plans de quelques parcelles de terre (p. 36-13).

II. 1494. (Liasse.) — 7 pièces, dont 4 plans: 3 parchemin, 4 papier.

XVII^e s. - 1770. — *Douvrin* (suite). — Plan du village (XVII^e siècle), avec l'église, le château et la ferme de Montrau (parchemin). — Plan d'une partie du terroir (XVII^e siècle, parchemin). — Plan figuratif (1708) du terroir et du dimage, par Binault, avec un répertoire en double exemplaire. — Mesurage et plans figuratifs (1770) de 68 mes. 12 verges de terres labourables en 27 pièces, chargées de dime envers Saint-Vaast et appartenant au chapitre d'Arras, dressé par Philippe Roussel. Nota, un cent de terre à Douvrin égale une coupe.

II. 1495. (Liasse.) — 102 pièces: 19 parchemin, 83 papier.

1202-1773. — *Esthée-Wamin, Mardinchon, Buccnel, Vaulrathout, Oppy-en-Ternois et Baudricourt* [ancienne cote Q³]. — Accord passé à Luchaux (mars 1202) entre Hue, comte de Saint-Pol, et Yole, sa femme, et l'abbaye de Saint-Vaast, au sujet de leurs droits respectifs à Estrée. Les religieux y possèdent un manoir et une cense « *ab omni consuetudine et exactione libera* »; ils ont, dans le village, les droits de fournage, d'ostage, de forage, de cambage, d'étalage et de lonlieu; ils perçoivent le 13^e denier sur les ventes et les mutations de tous les biens; l'abbé nomme les échevins et les révoque à volonté: ceux-ci doivent jurer le maintien des droits de Saint-Vaast, ils s'assemblent à l'appel du délégué de l'abbaye pour juger les litiges entre habitants, selon la loi du comté de Saint-Pol, ainsi que les crimes de haute justice, incendie, meurtre, vol, homicide: le comte a le tiers des amendes. Les habitants doivent aller au moulin et au four de l'abbaye et le meunier paye au comte une redevance annuelle d'une mesure d'avoine. Le comte possède le droit de travers dans le village et de levée d'hommes de guerre; il perçoit sur chaque manoir habité 2 s., 2 chapons et 1 seplier d'avoine, sur chaque bergerie 1 agneau. Les témoins sont: Gillebert, prieur, Martin, sous-prieur, Pierre de *Inciaco*, Guillaume de *Ohere*, *Wenemarus de Chantéleu*, *Gefridus, Gosse-linus, Vedastus*, moines de Saint-Vaast, Bauduin de *Albinianc*, Adam de *Bailluet*, Robert de Malsuil, Hugues de *Warrans*, *Geraudus de Moncels*, *Geraudus de Stratis*, *Oslo de Orin* et *Ernoldus*, son frère, *Hugo de Silva Sancti Leodegarii*, Gilbert de *Marritantia* et Bauduin son frère, *Oslo de Leigniaco*, hommes du comte, Bauduin, châtelain d'Arras, Jean de *Wancourt*, Nevelon *Marscallus*, bailli royal d'Arras, Wibert, mayeur, Willaume, mayeur de Gavrelle, *Gufridus de Warlius*, Hugues de Berneville, hommes de Saint-Vaast (p. 1-2). — Ordonnance du Grand Prévôt (1626) prescrivant que les amendes « qui se couloient facilement par la négligence des officiers », soient à l'avenir versées entre les mains de Puchois, mayeur de l'abbaye. — Renouvellement de l'échevinage (1713), omis, depuis quelques années, à cause de la guerre. — Nomination (7 juin 1711) de J.-B. Deneuille, fermier, comme bailli de Wamin pour l'abbaye (p. 3-5). — Quittances des centièmes (1569 et 1770, p. 6-9). — Lettre de Deneuille, fermier, adressée à l'abbé (7 mars 1770), pour prouver qu'il ne s'est pas mis en défaut en pas-

sant dans un chemin indûment barré par la dame de Hauteclouque (p. 10). — Reconnaissance sur complainte (1411, par Martin Douchet, pour avoir « foui », sur le flégarl, sans autorisation. — Sentence (7 oct. 1505) d'Antoine de Saint-Deliz, seigneur de Heucourt, lieutenant du bailli d'Amiens, contre Michaut Damiens, d'Avy-les-Comte, pour vol de deux voitures de foin sur les terres de la ferme d'Estrée. — Complaintes (1530) contre quelques particuliers qui ont coupé du bois dans la forêt. — Complainte (1672) contre François Petit, lavernier, qui a creusé un fossé sur les terres de Saint-Vaast. — Complaintes (1677) contre un sergent du comte de Saint-Pol, pour exploit indu à Estrée. — Requête (1703) contre plusieurs particuliers qui ont fait paître leurs bestiaux dans les « avestis ». — Procès (1715) jugé en l'échevinage d'Estrée, pour coups de couteau portés à un sieur Legnel, à la suite d'injures proférées par un sieur Poulain à l'adresse d'Eugène Brazier, qu'il a traité de « wio » en parlant de « coeuage »; l'enquête est poursuivie par Pierre Brazier, mayeur, François Obry et Pierre Baudelot, échevins; les chirurgiens requis pour visiter le blessé sont Pierre Léturgez, demeurant à Bouquemaison, et Jacques Carpentier, à Frévent (p. 11-57). — Complainte (1715) contre Eugène Brazier, fermier à Wamin, qui fait paître ses troupeaux sur le terroir d'Estrée (p. 58-59). — Autorisation au même (1721) de planter une croix derrière son jardin sur la route de Saint-Pol à Pas. — Complainte (1770) contre la femme Brazier, pour lui interdire le passage sur une terre de Saint-Vaast (p. 60). — Visite des fours et cheminées (1715, p. 61-65). — Complaintes et procédures contre divers particuliers, pour délits de chasse: contre Robert de l'Orstel, chapelain de Moncheaux, et Louis Widebien, écuyer, sieur d'Ignaucourt (1694); Eugène Brazier (1715); Jean Brazier (1768); Nicolas Cayrois, demeurant au hameau d'Oppy, paroisse de Wamin (1773); Simon Brazier (1773). — Procédures pour délits de pêche (1721), contre Étienne Brazier (p. 66-102).

H. 1496. (Liasse.) — 93 pièces, dont 1 plan, papier.

1400-1772. — *Estrée-Wamin* (suite). — Requête (1612) d'Étienne de Balavoine, curé, demandant une réparation urgente du chœur. — Attestation (1663) de Pierre Sébert, curé, et d'Alexandre de Rive, son clerc, que Pierre Brazier, mayeur, a passé un marché de 70 l. pour les travaux de charpente du chœur. — Quittances (1677) pour réparations à la couverture. —

Visite du chœur (1697) par Demaut, arpenteur, au sujet d'une muraille écroulée. — Livraison (1702) de boîtes aux Saintes Huiles, à l'église d'Estrée. — Mémoire (1718) des ouvrages de menuiserie livrés par Adrien Braine, d'Arras; pour un vieux banc de communion, 37 l.; au peintre qui a peint une devanture d'autel en double: d'un côté en gris perle, et les ornements en doré, avec, au milieu, un cartouche de Saint-Martin, de l'autre côté en noir, 30 l. etc.; au total: 305 l. — Requête (vers 1700) des mayeur, échevins et marguilliers de l'église d'Estrée-sur-Canche demandant à l'abbé un prêt de 2,000 l. pour reconstruire leur église, les revenus de la paroisse qui ne compte que 30 feux étant insuffisants. — Procès (1764-1769), entre les codécimateurs et les marguilliers de Wamin: requête des marguilliers, au Conseil d'Artois, faisant ressortir qu'ils doivent encore 1,500 l. de la reconstruction de leur église, et qu'ils ont, de plus, besoin de livres liturgiques et ornements d'autel, que les codécimateurs sont obligés de leur fournir; ils demandent que le doyen soit chargé de dresser un état de ce qui leur manque. Réplique des codécimateurs, savoir: les religieux de Saint-Vaast, ceux de Mareuil et le sieur de Beaufremont, prieur de Ligny-sur-Canche, protestant qu'ils n'ont jamais refusé de livrer les ornements, le pain, le vin et le luminaire qu'on leur réclame. Pièces produites: adjudication (1762) des travaux de réparations de l'église; extrait des comptes de la fabrique (1768); décompte des sommes dues à J.-B. Bonnel, entrepreneur à Habareq; procès-verbal de visite (1769) des ornements, linges, livres et autres objets du culte par Pierre Gallet, curé d'Houvin et doyen de chrétienté du district de Frévent, en présence d'Hilaire Poiteau, curé de Wamin: le tabernacle est dégariné de soie, la pierre d'autel n'est plus d'aplomb, la boîte aux Saintes Huiles est usée, etc. — Sentence du Conseil d'Artois (11 mai 1769) condamnant les codécimateurs à satisfaire aux réclamations des marguilliers dans les huit jours. Réflexions des religieux de Saint-Vaast sur cette sentence qualifiée de « singulière et ridicule »: ils se demandent pourquoi les codécimateurs sont obligés de fournir un bonnet carré au curé, puisque d'après « un usage ancien, le doyen de chrétienté a droit d'enterrer les curés et de prendre ensuite leurs bonnets quarrés, ces bonnets appartiennent donc aux curés ». — Sentence du Parlement de Paris (18 sept. 1772) sur appel de ladite sentence du Conseil d'Artois, par Barthélemy d'Andrezelles, prieur commendataire de Ligny-sur-Canche, ledit appel fondé sur ce que

Église de Wamin aurait des fonds plus que suffisants pour l'entretien des ornements, livres et linges sacrés. Les marguilliers sont condamnés à rendre au Prieur les sommes qu'ils en avaient reçues (p. 1-60). — Requête de l'Abbaye (1716) contre le curé, Paul Hermand, qui a fait enlever du chœur le banc des échevins et le banc du fermier que les religieux étaient en droit d'y placer (p. 61-62). — Plan et mesurage des terres (1714) appartenant à l'église d'Estrée. — Procès (1700) entre l'Abbaye et Jean Delaitre, curé d'Estrée, pour la dime attachée à la cure. — Attestation (1597) que le curé d'Estrée touche 21 l. pour les dîmes des villages d'Oppy et de Baudricourt, autant pour Estrée et Wamin, les menues dîmes valant 15 l. — Quittances (1675-1680), des annualités des augmentations sur la portion congrue, reçues par Ernoult, curé. — Sommation (1700), de la part de l'Abbaye, au nouveau curé Hermand, successeur de Crespy, de choisir entre le gros de sa cure ou 300 l. de portion congrue sans aucune augmentation; option pour le gros de la dime. — Accord (1714) entre l'Abbaye et le curé Hermand; celui-ci continuera à percevoir la dime à raison de 12 1/2 pour 100 (p. 63-83). — Procès entre le curé Ernoult et les codécimateurs, pour le paiement de la portion congrue: sentence du Conseil d'Artois 21 mars 1673 qui condamne ces derniers à payer au curé 130 l. pour ses gros fruits et 170 l. pour supplément de portion canonique; l'abbaye de Mareuil abdique sa dime sur Baudricourt pour n'être plus tenue à participer au paiement de la portion congrue du curé (p. 84-93).

II. 197. (Liasse.) — 150 pièces : 1 parchemin, 149 papier.

1411 - 1789. — *Estrée-Wamin* (suite). — Dénombrement (1411), servi à l'Abbaye par Robert Caumont, d'un manoir et 56 journ. de terre, du marais d'Estrée tenu en sous-fief par Jean de Caufour, prêtre, d'un droit de prendre dans le moulin de Saint-Vaast, après la mouture, le grain qui reste engrené, de la franchise des four et moulin banaux et du petit bois (p. 1). — Procès (1700-1717), entre l'Abbaye et Jean-François Le Caron, sieur de Canettemont, au sujet de la mouvance immédiate des terres faisant partie du fief du Burgallan. Pièces produites: extraits des registres aux reliefs de l'Abbaye: relief (1421), par Jean Waingnon, de 12 menc. de terres tant en « yaues comme en prés, franc moulu et desgren »; droit, sur la vente (1488), par Walleran Du Castel, à Wislasse, son fils, d'un fief composé d'une maison et 8 journ.;

relief, par Robinet Le Blond, fils de Pierre, de 20 menc. tenues de Saint-Vaast; dénombrement, servi à l'Abbaye (1509) par Eustache Du Castel, de sa maison avec prés, viviers, aulnaie et 23 journ. de terres labourables: déclaration des terres qui relèvent de sa seigneurie: un pré tenu par Izembart de La Vieufville, curé d'Estrée; une maison, par Adrien Le Prévost, la justice vicomtière, le droit de cuire « tout ce qui est nécessaire pour sa maison », le droit franc de toute redevance de faire moudre au moulin banal; relief de ce fief par Cosme Riequier, fils de Pierre (1581). — Nouveau relief dudit fief (1700), par Joseph Le Caron, fils de Jean-François-Dominique, sieur de Canettemont; déclaration des terres du fief de Burgallan; autre dénombrement (1509), par Robert Le Blond, écuyer, sieur de Wamin, de 20 menc. où il déclare avoir justice foncière; dénombrement (1719) de ce fief appartenant à Nicolas de Herte, chevalier, sieur de Haille, veuf de Marie-Catherine de Mareuil; autre dénombrement (1509), par Pierre Riequier, fils de Pierre et de Jeanne Du Castel, d'une maison avec 11 menc. de terre (p. 2-17). — Extraits des cueilloirs des rentes foncières appartenant à « monsieur » Bauduin et consorts, et auparavant au baron d'Auchy, pour leurs fiefs relevant de Saint-Vaast (xviii^e s., p. 18-21). — Extraits des cueilloirs (1608-1677) de la seigneurie de Burgallan; principaux noms cités: Jean Douchel, lieutenant de Wamin (1626); Pierre Catouillart (1630); Pierre Pruvost, clerc de Berlencourt (1665, p. 22-88). — Dénombrement (1661-1671) servis au seigneur de Burgallan; quelques noms: Jean Du Garin, lieutenant de Houvin (1661); Pierre Brazier, mayeur d'Estrée (1665); Pierre Baudelot, fermier à la cense du Marteloye (1666); Gabriel Brassart, mayeur d'Estrée (1671, p. 89-116). — Mémoires pour chacune des parties, Le Caron et Saint-Vaast (p. 117-121). — Dénombrements de différentes pièces de terre (1775-1789, p. 125-150).

II. 198. (Registre.) — In-folio; 171 feuillets, papier.

1700 - 1754. — *Estrée-Wamin* (suite). — Dénombrements: par Nicolas Corroyer, curé d'Houvin, doyen du district de Frévent, et André Vicoigne, marguillier régnaient de l'église d'Houvin (1700), pour les biens de cette église: Pierre Hermand, curé, et Philippe Obry, marguillier régnaient de l'église d'Estrée-Wamin (1700); Antoine Lefel, lieutenant de Wamin (1700); Jérôme Leclercq, lieutenant et fermier de Baudricourt (1700); Gabriel Brazier, mayeur d'Estrée

(1700); Hilaire Damiens, curé d'Estrée (1741); Louis Brazier, lieutenant de Givenchy-le-Noble (1747); Adrien Thilliez, sergent d'Estrée (1747); Antoine Soissons, arpenteur de la province d'Artois (1747). — Copie d'une autorisation (1748) au curé Damiens de passer sur un manoir de l'Abbaye. — Suite des dénombrements : par Jean-Philippe Brazier, mayeur d'Estrée (1747); Philippe Bernard, « clerc cléricant » de la paroisse d'Estrée (1751).

H. 1499. (Liasse.) — 67 pièces : 10 parchemin, 57 papier; 2 seaux.

1222-1780. — *Estrée-Wamin* (suite). — Lettres d'Élisabeth, comtesse de Saint-Pol (mai 1222), approuvant la donation, à l'Abbaye, des dîmes sur Wamin, par Eustache de *Hovignoel* et Marie, son épouse, du consentement de Théophanie, sœur du donateur, épouse de Bauduin. — Donation (nov. 1232), par *Almaricus* de Houvin, chevalier, et Ade, sa femme, à l'Abbaye de Saint-Vaast, « de *Nobiliaco monasterio* », de la dîme sur les terroirs de Wamin, Baccuel, Mardenchon, à la réserve d'un douaire suffisant pour sa femme. Il engage ses héritiers à respecter cette donation sous peine de 80 l. d'amende. Les témoins sont : Gui, moine et prêtre, prévôt d'Estrée; Jean, curé de cette paroisse; Jean *Parrus*, Gérard Li Angeus, Arnould de *Celtest* (Chelers), Pierre dit le Meunier, Pierre de *Linerules* (Lignereuil), échevins en fonctions (p. 1-2). — Extraits des comptes du Buffet (1526-1604) pour les baux des dîmes d'Estrée, Baudricourt et Oppy (p. 3-6). — Reconnaissance (1650), par le collecteur de dîmes, qu'il a levé indument une gerbe de dîme dans un manoir du curé (p. 7-8). — Déclaration (1608) des dîmes d'Estrée, Wamin et Baccuel, par Jean Baudry, François Baudelot et Jean Delannoy (p. 9). — Plaintes, sentences, reconnaissances (1601-1711), pour dîmes non acquittées. Principaux noms cités : Jean Leclereq, l'aîné (1601); Jean Allart (1624); Philippe Caron (1684); Jeanne Philippot (1690); Barbe Alexandre, veuve de Simon Brazier (1693); Nicolas Bréhon (1712); Antoine Roussel, lieutenant d'Oppy (1731); François Pétain (1711, p. 10-56). — Plaintes (1683-1725, au sujet de la dîme de laines (p. 57-65). — État (1780) de ceux qui ont refusé de payer la dîme de chanvre et de navette (p. 66-67).

H. 1500. (Liasse.) — 58 pièces : 10 parchemin, 48 papier.

1577-1672. — *Estrée-Wamin* (suite). — Plaintes et reconnaissances (1577-1705) pour droits de

terrage. Principaux noms cités : Nicolas Thelin (1577); Louis Leclereq (1617); Jean Baudry (1699, p. 1-25). — Procès au même sujet contre Valentin Barbier (1651, p. 26-30), Laurent Cauwel (1672, p. 37-41), et Guillaume Obry (1672, p. 45-58).

H. 1501. (Registre.) — 1n-folio; 104 feuillets, papier.

1742. — *Estrée-Wamin* (suite). — Déclaration des terres chargées de dîme, par Jean-Philippe Brazier. Principaux noms cités : Jean Tahon, Pierre Noeq, Marie-Anne Courcol, Pierre Ranson, Jeanne Porion, Dominique Le Caron, écuyer, sieur du Rollois.

H. 1502. (Registre.) — 1n-folio; 53 feuillets, papier.

1776. — *Estrée-Wamin* (suite). — Déclaration des dîmes d'Estrée et de Mardenchon, par Marie Brazier, épouse de Jean Hequet, fermier.

H. 1503. (Registre.) — 1n-folio; 23 feuillets, papier.

1569. — *Estrée-Wamin* (suite). — Cueilloir des rentes. Principaux noms : Martin Dêmérin, Pierre Baudry, Pierre Baudelot, Pierre de Hargimont, Pierre de Lannoy. — Valeur des rentes : 1 mœc. 2 sepliers 7 quart. d'avoine, 68 chapous 1/1, 10 pains 20 s. 8 den.

H. 1504. (Registre.) — 1n-folio; 41 feuillets, papier.

1707. — *Estrée-Wamin* (suite). — Cueilloir des rentes renouvelé par dom Pierre de Grutz. — L'avoine se perçoit à la Saint-Rémi, mesure de Doullens, dont voici la réduction à la mesure de Saint-Vaast : « le septier ou quatre quartiers, la mine ou deux quartiers, le quartier fait deux franquets, et demie mesure de Doullens font une rasière d'avoine, mesure de Saint-Vaast; 5 quartiers font un mencau d'avoine dite mesure ». Les chapous, poules et argent se payent à Noël. — Noms cités : Pierre Petit, Philippe Obry, Suzanne Baudry, Pierre Brazier, Antoine Poulain, Jean Cuvillier, meunier; Antoine Lefer, Pierre Catouillart, Jean Le Caron, sieur de Canellemont; Pierre Hermand, curé; François Catouillart, soldat; Prévost, curé de Frévent; Robert Léturgez.

H. 1505. (Registre.) — 1n-folio; 25 feuillets, papier.

1738. — *Estrée-Wamin* (suite). — Cueilloir des rentes. — « A Élrcé, homme vivant et mourant, pour

l'église, Eugène Brasier, fils de Philippe; indemnité au xiii^e d. en 40 ans à escheoir, mars 1730; pour l'église d'Houvain, Jean Vieogne, fils d'André, marglier dud. lieu....; le 11 mars 1733, Jean-François Pétin, marglier, a païé neuf livres pour relief au 13^e d., or, il n'étoit dû que quatre chapons de relief. Et, ils ont donné pour homme vivant et mourant, le 13 mars 1733, M^r François Pétin, curé d'Houvain, à la place de M^r Léon, son prédécesseur ».

II. 15 6. (Registre.) — In-folio; 32 feuillets, papier.

1738. — *Estrée-Wamin* (suite). — Cueilloir de même nature.

II. 1507. (Liasse.) — 74 pièces; 8 parchemin, 66 papier.

1230-1781. — *Estrée-Wamin* (suite). — Vidimus oct. 1230, par Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, de la donation faite à l'Abbaye, par Wamin de *Stratis super Cauchiam*, de la cense d'Estrée, à condition qu'on n'y fasse pas de nouvelles fortifications (p. 1). — Reconnaissance fév. 1259, par-devant Pierre de Gouy, Michel de Rouvroy, Wistasse de Saint-Aubin, chevalier, et Jean Paie-bien, par Rainier Malechape, d'Estrée, qu'il a vendu à l'Abbaye 52 journ. de terre p. 2. — Déclaration (1761) des biens de l'Abbaye à Estrée en manoirs, prairies, bois et terres labourables: 12 mes. 18 verges en prairies, 252 mes. 1 coupe de terres labourables faisant partie de la mense conventuelle, 11 mes. 1 coupe 6 verges attachées à la prévôté de Saint-Michel, 1 mes. 5 verges en bois, 3 mes. 9 verges de bois attachées à la grande Prévôté, 1 mes. 3 coupes, 13 verges de prairies contre la rivière avec le moulin. Ces terres doivent au curé d'Estrée 13 gerbes du 1.000. Les dîmes de sang à Esbrée et Wamin se perçoivent à raison de 10 du 100, les autres, 7 du 100. A Estrée et Wamin, les dîmes sont partagées par moitié entre le curé d'Estrée et l'Abbaye; à Baccuel, l'Abbaye perçoit 5 dix-huitièmes, le curé 3 et le sieur Fromentin, de Gommecourt, 10 dix-huitièmes à cause de sa femme, la dame d'Antin; au Petit Monchel, l'Abbaye, 5 douzièmes, le curé d'Estrée 1, le curé de Rebreuviette, le reste; à Baudricourt et Oppy, l'Abbaye touche la moitié des dîmes. Déclaration des gros fruits et portion congrue du curé montant à 306 l., en plus 125 l. de supplément sur lesquelles l'Abbaye paye 104 l., le prieur de Ligny 18 l., le prieur de Warluzel 3 l. — Distribution entre les codécima-

teurs des frais de réparations des cheurs d'Estrée et de Wamin; l'Abbaye paye les 7 neuvièmes des frais. Étendue des biens de l'Abbaye à Estrée d'après la carte de 1747 (p. 3). — Baux de la cense d'Estrée et des marchés de terre, à Pierre Brazier (1655-1666); à Gabriel Brazier (1678-1689); à Étienne Brazier (1698); à Pierre Brazier, mayeur d'Estrée, et Marie Roussel, sa femme (1714-1725); à Philippe Brazier (1734); à Jean Hecquet et Marie-Thérèse Brazier (1760-1770); à Théodore de Neuville (1777-1781, p. 1-27). — Baux du bosquet, à Charles Brazier (1691); à Pierre Brazier (1725); à Jean-Philippe Brazier (1733, 1712, 1751); à Jean Hecquet (1762); à Marie-Thérèse Brazier, veuve de celui-ci (1772, p. 28-31). — Baux: de 6 mes. de terre, en sous-ferme au curé (1675); de 17 menc. à Eugène Brazier (1707); de 106 mes., à Marie-Thérèse Brazier (1778, p. 35-37). — Sommailon (1540), à Jacques Maupetit, praticien, demeurant à Saint-Pol, de fournir caution pour la location de 13 journ. de terre à Estrée. — Hypothèque prise (1511) par Jean Bosquillon, lieutenant du gouverneur d'Arras, Avesnes et Aubigny, sur le moulin de Baccuel appartenant à Antoine de Thélus, pour la sûreté du bail précédent. — Déclaration (1583) de 110 journ. de terres qui se trouvent « au lieu et pourpris ou jadis fut la maison et cense d'Estrées ». — Accord (1598) entre l'Abbaye et Marguerite Bayart, veuve de Pierre Baudry, pour le rendage de la ferme pendant les années de guerre. — Requête (1771) des habitants d'Estrée, pour empêcher qu'on donne le marché d'Estrée à des étrangers. Lettre du curé Poiteau protestant contre cette requête, « tissu de calomnies »: le fermier assiste les pauvres; s'il prend des ouvriers en dehors de la paroisse, c'est que ceux d'Estrée ne veulent pas travailler. Réflexions de Théodore de Neuville sur la même requête (p. 38-61). — Visites et réparations de la ferme (1621-1629, p. 62-67). — Modération de fermage (1763) accordée au fermier à cause des débordements de la rivière (p. 68-70). — Procès (1720), contre Pierre Brazier, pour l'obliger à déguerpir de la ferme dont on lui a passé bail (p. 71-71).

II. 1508. (Liasse.) — 77 pièces, dont 1 plan: 6 parchemin, 71 papier; 2 sceaux.

1195-1754. — *Estrée-Wamin* (suite). — Vidimus (1195), par Hugues, comte de Saint-Pol, de la donation faite à l'Abbaye, par Gui de Souastre, de ses droits sur le moulin d'Estrée et ses dépendances, du consentement d'Élisabeth, son épouse, et de Baudoin de Dors,

son suzerain. Témoins : Robert Frélet et B., son fils, Robert de *Bailtes* et R., son fils, *Alchmus Arunculus*, Heliuin de « Salli » et B., son fils, Simon de Béllencourt, Hugues Lagan, Bauduin de « Dors », Hoston de Houvin et Arnould, son frère, Robert de Forceville, Robert de Rébreuves (p. 1). — Approbation de cette donation (1195) par le seigneur de Dours (p. 2). — Baux du moulin, à Antoine Capy (1563 ; à François Balavoine (1623 ; à Jean Févin (1626 ; à Jean Puchois (1628). — Bail (1647) pour 12 années, à Martin Plaisant, de Givenchy-le-Noble, de la place où était édifié le moulin qu'avait à bail Jean Puchois, et qui a été détruit pendant les guerres, à condition d'en reconstruire un neuf. — Baux de ce nouveau moulin, à Pierre Brazier (1655) ; à Adrien Cuvillier (1670-1689) ; à Barbe Brazier, veuve de celui-ci (1691 ; à Jean Cuvillier (1707) ; à Jean Tahon (1720) ; à Jean Hequet (1747-1751, p. 3-27). — Visites et réparations du moulin (1616-1748, p. 28-39). — Bail emphytéotique (1515) d'une mencaudée de terre à Jean Vaast, meunier, pour y construire un moulin à blé (p. 39-41). — Procédures (1675) contre les meuniers d'Ignaucourt et de Baccuel qui voulaient empêcher la réédification du moulin de l'Abbaye sur la Canche (p. 42-43). — Difficultés (1695), au sujet de la cotisation du moulin au 100^e (p. 44-46). — Procédures (1708) contre la dame d'Ignaucourt, qui voulait obliger l'Abbaye à faire passer les eaux de la rivière sous la roue de son moulin à Estrée (p. 47-49). — Requête (1714) contre le meunier Tahon, pour l'obliger à mettre les eaux basses quand son moulin chôme (p. 50). — Procès (1723) contre Jean Gossart, maçon, pour l'obliger à reconstruire le pont sur la rivière selon l'accord passé avec lui ; plan de ce pont (p. 51-72). — Pièces de procédure (1717) contre Tahon, pour arrérages de fermage et visite de son moulin (p. 73-74). — Plan du terroir (1747), avec réperloire, par Caron, Cornu et Delaby (p. 75-77).

H. 1509. (Liasse.) — 73 pièces : 13 parchemin, 60 papier ; 2 secaux.

1209-1714. — *Baudricourt et Oppy* (suite). — Approbation (1209), par Hugues Kyres, seigneur de Dourier, et Manassés Caudron, seigneur de Saulty, de la vente faite à l'Abbaye de la dime de Baudricourt, par Robert de Baudricourt, Elisabeth, son épouse, Béatrix, sa mère, Étienne et Gui, ses frères. Témoins : Adam de Wavrans, Hugues de Libersart, Anselme de Beauvoir, Watson de Bavincourt, Jean de Couturelle, Simon de Beugnâtre, Amauri de *Ruirecourt* (p. 1. —

Baux des dîmes, à Calouillart (1533 ; à la veuve d'Antoine Prévost (1613 ; à Pierre Prévost et Jeanne Monvoisin (1597 ; renonciation 1593 au droit du bail par cette dernière ; — autres, à Jean et Charles Destaples (1599 ; à Jean Destaples et Marie Roble, sa femme (1601 ; à Jean Leclercq et Marie Prévost, sa femme (1605-1619) ; à Jeanne Prévost, veuve de Martin Vasseur (1625) ; à Adrien Lecat (1629, p. 2-25). — Procès (1612-1613) intenté par l'abbaye de Bertaucourt poursuivant sur Saint-Vaast le recouvrement de 5 septiers d'avoine de rente ; — sentence de condamnation par le bailliage d'Amiens (27 mars 1613 ; pièces produites : cession des dîmes d'Oppy juin 1281), par Isabelle, abbesse du couvent de *Berlaudi curia*, à l'abbaye de Saint-Vaast, moyennant cinq septiers de blé et autant d'avoine, à la mesure de Doullens ; — transaction (1602, entre Angélique d'Estrée, abbesse de Bertaucourt, et Saint-Vaast au sujet de 4 années d'arrérages de cette redevance ; la première accepte 50 l. — Quillances de cette rente, par M. de Bourriel (1621-1622) et J. de Monchy, abbesses (1711-1714, p. 26-66). — Procès (1681) contre Jean Philippot se refusant à accepter que ses manoirs de Baudricourt soient soumis à la grande dime après le temps passé des dîmes noyales (p. 67-71). — Sentence du Conseil d'Artois (11 oct. 1687) contre Antoine Le Vasseur, pour défaut de dîmes (p. 72-73).

H. 1510. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1742-1776. — *Baudricourt et Oppy* (suite). — Déclaration (1712) des terres chargées de dîmes envers Saint-Vaast, renouvelée par P. Nizart. Principaux noms cités : Robert Philippot, la d^{le} de Lassus, le chanoine Leclercq, grand vicaire, « monsieur » Balaille. Terres de Baudricourt tenues de la seigneurie de Pronne, appartenant présentement au sieur de Warnequant, seigneur de Baudricourt, et auparavant au sieur de Torsy, et dont le marché de terres se compose de 77 mes. ; ces terres sont chargées de 6 gerbes de dime, dont une envers Saint-Vaast, une envers le curé d'Estrée et quatre envers le curé de Warluzel. — Autre (1748), renouvelée par le sieur de Neuville, fermier. — Autre (1776), par Théodore de Neuville, fermier, accompagné de P. Nizart, ancien fermier, et de Jean-Baptiste de Neuville, beau-fils de celui-ci. Déclaration des terres tenues de la seigneurie de Pronne appartenant à M. de Chantronne, seigneur de Baudricourt.

II. 151. (Liasse.) — 36 pièces : 5 parchemin, 31 papier ; 1 seau.

1189-1778. — *Vauthoulot* (suite). — Vidimus 1189, par Bauduin d'Aubigny, dit Mielle, de la cession faite à l'Abbaye par Oslon, seigneur de Ligny, de la terre de *Vallis Rohot*, qu'il prétendait être tenue de son fief d'Oppy. Si, dans l'avenir, ses descendants disputent à l'Abbaye cette propriété, ils devront lui donner, en échange, une autre terre égale en surface et située auprès. Les témoins sont : Eustache de *Lougo Vado*, *Egobius de Asch*, Hugues de *Storin?*, Gilles de Bertelle, Nicolas le Jeune de Es..., Guillaume Morals, Théobald de Vermelles, Eustache de Vermelles... etc. [p. 1]. — *Baccuel*. Procès au Conseil d'Artois (1717-1722) contre Saint-Vaast et Eugène Brazier, son fermier de dîmes, qui ont cueilli toute la dime sur Baccuel sans laisser la part de la demoiselle de Layens. Requête (17 août 1722) adressée audit Conseil par Albert-Adrien Dauthin, écuyer, sieur de Baillon, capitaine de la maréchaussée d'Artois, au nom de son épouse lésée, Marie-Antoinette de Layens. Pièces produites : vente du fief de Baccuel (25 juin 1612), par messire François de Passe et dame Jeanne de Baccuel, à Antoine Thélu ; — vente du même fief, 1621, par Pierre Billau et Guislaine Thélu, sa femme, à Jean de Layens ; — bail du même (1708), à Antoine Lefel, censier et lieutenant de Wamin, par Madeleine Bosquet, veuve de Nicolas-François de Layens ; — déclaration (1717) des terres sur lesquelles ladite Antoinette de Layens a droit de dime (p. 2-15). — *Magnicourt-sur-Canche*. Déclaration (1531) des terres chargées de dîmes : 250 mes. de terres labourables et 60 non labourables à raison de 8 du 100 ; les dames d'Étrun y prennent 5 gerbes 1/3, Saint-Vaast une gerbe 1/3, le curé une gerbe et le prieur de Rebreuves 1/3. — Déclaration des terres à dîmes : par Philippe Courcol (1568) ; par Jean Courcol (1581) ; par Pasque Carpentier, veuve de celui-ci (1589) ; par Antoine Courcol (1603, p. 16-21). — Baux de la dime, à Pasquier Courcol (1563) ; à Philippe Courcol, son fils et héritier (1567) ; à Jean Courcol et Pasque Carpentier (1580) ; à celle dernière, veuve (1585) ; à Jean Destaples (1598) ; à Antoine Courcol et Marie Cuvelier, sa femme (1603-1633) ; à Philippe Courcol et Isabeau Cuisinier, sa femme (1656) ; à Antoine Damiens (1680-1689) ; à Jérôme Courcol (1698-1707) ; à Nicolas Desplanques (1725) ; à Philippe Louvel, curé de Maizières et de Magnicourt (1743-1761) ; à Pierre Petit et Marie-Marguerite de Bonnières (1769-1778, p. 22-50). — Visite de l'église (1612), par Philippe d'Oignies : il déclare que

l'Abbaye payera sa quote-part dans les frais de réparations. Mandement de l'abbé (1616) à son fermier de payer les 128 fl. que doit l'Abbaye pour ces frais de réparations du chœur au prorata de ses revenus. Requête de Pierre Braquart, curé de Maizières et de Magnicourt (1617), demandant à l'abbé de lui faire remise de 86 fl. 2 s. 9 d. qu'il doit pour sa cotisation de codécimateur. Quittance (1710) de 28 l. 6 s. 8 d. par l'abbesse d'Étrun, Bocharl de Champigny, recus de Saint-Vaast en remboursement d'avances faites pour la dime de Magnicourt. Quote-part de l'abbé (1736), sur les fournitures que l'abbesse d'Étrun a faites à ladite église : 2 calices d'or valant 6 l. 1 missel 3 l. 10 s. dorure d'un calice 15 l., etc. : au total 8 l. 18 s., dont celle-ci passe quittance p. 51-55.

II. 152. (Liasse.) — 150 pièces : 19 parchemin, 130 papier.

1351-1780. — *Rœux* et *Fampoux* (ancienne cote R⁴). — Lettre du sieur Le Roux du Châtelet à Dendon, secrétaire de l'abbé de Saint-Vaast (28 août 1779), lui demandant l'autorisation de prendre de la marne dans un des champs de l'Abbaye pour remettre les rues du village en bon état [p. 1]. — Production, par Saint-Vaast (s. d.) : 1° d'analyses de fibres (1351-1711) prouvant que le marais nommé de Laubel dans la carte figurative de M^e de Noailles et nommé tantôt de Saint-Vaast, tantôt de Viéville, appartient à l'Abbaye et que les habitants de Rœux, comme ils en conviennent, d'ailleurs, n'y ont qu'un simple usage de pâturage ; 2° d'un mémoire établissant que la rente de 1 ras. de blé, réclamée par un sieur Faucon, devait son origine aux « cliers » des moulins d'Alhies que l'on croyait préjudicier à la pêcherie du seigneur de Fampoux ; cette rente a disparu en même temps que les moulins, détruits peu avant le siège d'Arras de 1610. — Mémoire (s. d.) présenté par Le Roux du Châtelet, au nom des habitants de Rœux, pour se plaindre que les inondations rendent impraticables les 3/4 des marais et demander que l'on creuse un fossé, suffisant pour l'écoulement des eaux, depuis la fontaine des Ronchais, jusqu'au marais de Pelves. Ordonnance des États d'Artois (22 sept. 1780) rendue en conséquence de ce mémoire, prescrivant aux gens de loi de Rœux de commander à leur de rôle et chaque jour tant d'ouvriers qu'ils trouveront convenable, en y comprenant les fermiers de Rœux, pour creuser un fossé de 9 à

10 pieds de large qui servira à l'écoulement des eaux p. 2-5). — Mises de fait et saisies seigneuriales pour défaut de rentes (1620-1769). Principaux noms cités : Augustin Caignon (1620) ; Maximilien Viseux (1620) ; Pierre Collart (1690) ; Pierre Allard de Lannoy, écuyer, sieur de Frélin (1699) ; Maximilien Defresnes (1700) ; Martin Hequet, clerc de Rœux (1716) ; Ignace Couppez, fermier (1729) ; René Desmazures, écuyer, sieur du Val (1733). — Sentence du siège de Saint-Vaast (29 juil. 1715, condamnant les héritiers de Jean Du Château, fermier à Rœux, à payer le droit seigneurial pour la portion du fief du Châtelet que celui-ci a acquise. — Sentence du Conseil d'Artois (9 fév. 1717, confirmative de la précédente. — Autres saisies sur Robert Lefebvre (1739) ; Albert Wiart (1760, p. 6-10). — Déclarations des biens de la cure, par Blaise Desain, curé ; Antoine Vasseur, maire ; Pierre de Lhommé et Martin Le Bégue (1588 et 1597) ; Pruvost, curé (s. d.) ; Jean Lelcu, curé (1627). — Distribution (1686) des 150 l. de supplément de la portion congrue du curé de Rœux, à payer entre les codécimateurs, savoir : l'Évêque d'Arras, l'abbaye Saint-Vaast, la Prévôté Saint-Michel et l'abbaye d'Étrun. — Requête (s. d.) de dom Vandendriesche, prévôt de Saint-Michel, à l'Abbé, pour protester contre cette répartition basée sur la valeur locative des dîmes ; il en propose une plus juste basée « sur la quantité et la valeur des fonds ». — Donation (1595) de deux petits manoirs à l'église de Rœux. — Procès (1606, 1608 et 1612) entre les curé et habitants de Rœux et les codécimateurs précités, au sujet des réparations du chœur. — Requête (1620) du curé à l'Abbé demandant qu'on pose des verrières aux fenêtres restées ouvertes. — Déclaration (1670) des frais de réparations du chœur. — Nouveau procès (1681-1685) contre les codécimateurs pour les réparations du chœur et la livraison d'ornements du culte. — Quittance (1688) de 18 l. 12 s. pour la part de Saint-Vaast dans la livraison d'un « balustre » et d'un ciel au-dessus de l'autel. — Récépissé (1723), par Charles Fouquet, curé de Rœux, d'une chasuble, d'un devant d'autel, d'une nappe et d'une chape provenant de l'abbaye. — Lettre (1770) de dom Vandendriesche à l'abbaye, pour annoncer qu'il a payé sa quote-part des 2.000 l. des frais de réparation de l'église de Rœux et que rien n'empêche maintenant dom Boubay, directeur des travaux de Saint-Vaast, de percevoir le prix de la vente faite aux habitants de Rœux des vieux bois provenant de la démolition de l'abbaye (p. 105-150).

II. 143. Liass. — 105 pages. — 19 pages.

1563-1778. — *Rœux*, suite. — Déclaration des terres chargées de dîmes, par Philippe Hennebique, fermier de l'Évêque d'Arras, et Jean Lelcu, curé de Rœux (1622 ; autre 1690, des terres dont la dime appartient à la Prévôté de Saint-Michel ; autre 1725, des mêmes terres, renouvelée par Rousselle, dîmeur, Corbie, Allart, Roch Ponthus et Wiart, échevins (p. 1-5). — Quittance (1570) d'un aide de 8 carolus perdu à cause du droit de dime de Rœux p. 6. — Baux de la dime ; à Balhazar de Sains, greffier de la seigneurie de Blache (1592-1605) ; à Nicolas Gaudrelier (1605) ; à Philippe Hennebique (1609-1619) ; à Maximilien Viseux (1637) ; à Antoine Le Bégue (1617-1660) ; à Michel Gonse (1673) ; à Charles Genil (1689) ; à Antoinette Duriez, veuve de celui-ci (1689) ; à Adrien Gonse (1691-1707) ; à Mathias Roussel (1721) ; à Pierre Defresnes (1723) ; à Roch Ponthus (1716) ; à Joseph Wiart (1755) ; à J.-B. Delabhye (1757) ; à Philippe Allart, clerc de Rœux (1761-1778, p. 7-38. — Pièces concernant la régie de ces baux ; sentence de la Gouvernance d'Arras (17 mars 1563, condamnant Nicolas Fauvel, laboureur, à fournir déclaration des dîmes qu'il a louées ; — extrait d'un cueilloir 1603 des dîmes ; requête du fermier des dîmes, Maximilien Viseux (9 juin 1638, exposant qu'ayant perdu tous ses biens par le fait du passage des gens de guerre, il ne peut payer ses rendages ; il se plaint notamment que lorsqu'il logea les Allemands, il perdit 5 chevaux, 2 vaches, 1 génisse, 21 porcs, un troupeau, 60 à 80 ras. de grains, puis passa un régiment espagnol qui mit le feu à sa maison et fourragea pendant six semaines dans le village ; attestations, en faveur dudit Viseux, que ses biens ont été ravagés par une compagnie d'ordonnances, une autre du régiment de « Brillon », une autre du Commissaire général, une autre du comte Sarranois, une autre du comte de Vis, une autre du régiment du comte de Wilerval et par un grand nombre de Croates ; ces soldats enlevèrent, outre les bestiaux, tous les meubles dudit fermier, jusque son manteau ; le témoin atteste aussi que les Espagnols mirent le feu à la maison de Viseux, qui ne put sauver qu'une « marmille, une bulleloire et une rasière de farine » ; — requêtes (1652-1656) de François Cavrel, curé de Rœux, et Antoine Becque, fermier, pour obtenir des remises de fermages à cause des dégâts des guerres (p. 39-44). — Procès au sujet de la dime contre Georges Le Michel (1561) ; Simon de Maupas (1610) ; Charles Petit (1679) ; Maximilien Defresnes

(1690) ; Jean Delignes (1698) ; Guislain Bêtrémieux (1702, p. 15-105).

II. 1514. (Liasse.) — 105 pièces : 3 parchemin, 102 papier.

1708-1756. — *Rœux* (suite). — Procès (1708), au sujet de la dime, contre Marguerite Defresnes, veuve de François Bêtrémieux (p. 1-13). — Procès (1723) entre l'abbaye de Saint-Vaast et Pierre Defresnes, d'une part, et Mathias Roussel, d'autre part, pour obliger celui-ci à se désister de son bail des dîmes (p. 11-71). — Procès (1725) contre le même Defresnes, pour l'obliger à fournir une plus forte caution pour son bail (p. 72-89). — Procès (1728) contre le Chapitre d'Arras, au sujet de la dime que lui dispute l'abbaye sur 3 mes. de terres (p. 90-99). — Déclaration (1756) des parts de marais et prairies où se cueille la dime de foin (p. 100-105).

II. 1515. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1528-1612. — *Rœux* (suite). — Déclaration des terres à dîmes renouvelée (1528), par Jacques Fouquier ; — autre (1570), par Nicolas Fauvel ; — autre (1588), par Balhazar de Sains ; — autre (1612), par Philippe Hannebécque.

II. 1516. (Registre.) — In-folio ; 108 feuillets, papier.

1756. — *Rœux* (suite). — Cueilloirs des rentes de Rœux et de Plouvain renouvelés en 1756. — Cueilloirs du gaulle pour les mêmes villages, renouvelés la même année.

II. 1517. (Liasse.) — 81 pièces : 23 parchemin, 61 papier ; 12 seaux.

1391-1763. — *Rœux* (suite). — Dénombrements de 2 fiefs situés sur les terroirs de Rœux et de Plouvain, par Jean Mauclerc (1407, 1422, 1429, 1440) ; Henri Monnel, bourgeois d'Arras (1530) ; Englebert Monnel, bourgeois (1560) ; Jean Monnel, docteur en médecine, demeurant à Tournai, fils d'Englebert (1577) ; Antoine de Monnel, seigneur de Bouverye, de Rieuwel et de Massart, receveur général de la ville de Tournai, fils de Jean (1618) ; sœur Jeanne Grignon, abbesse du couvent de Sainte-Brigitte d'Arras, par achat dudit Antoine de Monnel (1681) ; sœur Marie-Claire de Rocourt, abbesse du même couvent (1721) ; sœur Marie-Claire Mathon, abbesse aussi de Sainte-Brigitte (1740, p. 1-11). — Dénombrements d'un fief de 7 menç. en

3 pièces, par Philippel Brodoul (1415 et 1422) ; Jean d'Autriche, dit Angelin (1423-1429) ; Antoine Lebrun, sayetteur (1530) ; Philippe Desgardins (1530) ; Jacques Lebrun, fils d'Antoine (1566) ; Jean Cheraine, sellier, par acquisition du précédent (1573) ; Isabelle Lazure, veuve de Jean Lequien, « tasneresse » (1686) ; Dominique Lequien, lanneur (1721) ; Marie Lequien, veuve de Christophe de Carnin (1758) ; Claude Le Roulx, bourgeois d'Arras, pour 4 fiefs provenant de la succession de Marie-Anne Carnin, sa mère, et de Marie Lequien, veuve Carnin, sa grand-mère : le premier contenant 7 menç. sises à Rœux, le deuxième consistant en un canon de 60 l. à prendre sur 12 mes. de terres sises à Achicourt, le troisième consistant en 2 coupes de terre sises à Achiet-le-Petit, le quatrième en 2 coupes au même village (9 oct. 1758, p. 12-23). — Copie des pièces intéressant la seigneurie du Châtelet. Partage (15 mai 1559), entre Morand Fouquier, avocat postulant au Conseil d'Artois, et Jean-Christophe de Le Rue et Marie-Colle Fouquier, sa femme, enfant de Michel Fouquier et de Colette de Bretagne, des seigneurie, terres, maisons et héritages de leurs parents ; à Morand revient la seigneurie du Châtelet. — Dénombrement (21 janv. 1563) des terres échues au sieur de Le Rue. — Ventes aux enchères (1737-1738) de différentes pièces de terres, par Nicolas Coupé, sieur du Châtelet. — Vente, par décret du Conseil d'Artois (12 août 1743), de différentes pièces de terres provenant du sieur Coupé : Ph. Caudrelier, praticien, demeurant à Arras, s'en rend acquéreur et signe une déclaration de command en faveur de demoiselle Marguerite Goufroy, veuve de Léon Desmaret, demeurant à Arras. — Procès (1745-1748) au sujet de la mouvance de 4 mes. de terres que les héritiers du sieur Du Château déclarent relever de la seigneurie du Châtelet et que l'abbaye réclame dans sa juridiction ; pièces produites : dénombrement (1407), par dame Billiard, veuve de Jacques de Beaumont, d'un fief de 4 mes. tenu de Saint-Vaast ; autre (1436) du même, par Gilles de Beaumont ; autre (1686), par Antoine Beque, procureur de Marie Fouquier, fille de feu Robert, avocat, du fief du Châtelet, contenant 32 mes. ; autre (1725), par Marie Hocqué, épouse de Joseph Vandendriesche, demeurant à Douai, dudit fief du Châtelet ; requête au Conseil d'Artois (1717) par Le Roulx du Châtelet, réclamant cette mouvance (p. 24-51). — Dénombrement (1757), par Étienne-Guislain-Stanislas Le Roulx, conseiller au Mont-de-Piété, avocat et ancien échevin d'Arras, mayeur héréditaire de Rœux, seigneur de la seigneurie vicomtière du Châtelet, fils de

Jacques, ancien échevin d'Arras, de 3 fiefs situés à Rœux; le premier consiste en la seigneurie vicomtière de Rœux, nommé La Thieuloy, le deuxième comprend 3 boiss. de terre et le troisième 2 coupes 1/2. — Bail du droit de chasse, par l'Abbaye (1763), audit Étienne Le Rouix (p. 52-53). — Procès (1669) contre le duc de Bourbonville, seigneur en partie de Rœux, qui, de sa seule autorité, a fait faire la visite des rues et fégards, sans prendre avis des autres seigneurs du village. — Titres concernant un fief de 38 menc. de terre mouvant de l'Abbaye et chargé envers elle de 26 menc. de blé: arrentement (1391), à Jean Escaillet, de ce fief qui fut jadis à Simon Faverel, ouvrier en brodure; dénombrement du même fief (1429), par Willaume Escaillet, fils de Pierre; autre (1500), par Jean Escaillet, fils de Jacques; autre (s. d.), par Jacquemar! Leroy; mise de fait (1520) pour défaut de rente sur ce fief, appartenant à Antoinette Faverel, veuve de Jacquemar! Leroy; dénombrement (1532) fourni par la même; nouvelle saisie (1535) de ce même fief, alors entre les mains de Martin Lemoine, époux d'Antoinette Faverel; sentence du Conseil d'Artois (30 juin 1562) condamnant Balthazar Lescaillet à payer l'arrentement de ce même fief, qu'il occupe actuellement; dénombrement (1555) fourni par ledit Balthazar; poursuites (1593) contre Melin Lemoine, greffier de Fampoux et de Rœux, pour arrérages de l'arrentement des 38 menc. qu'Antoine Lescaillet lui a donnés en sous-location et transaction avec le grênelier pour éviter tout procès: demande de remise d'arrérages (1618), par Antoine Le Bégue, laboureur à Rœux, occupeur dudit arrentement, alors appartenant à Jean Cheraïne (p. 51-81).

H. 1518. (Liasse.) — 88 pièces : 5 parchemin, 83 papier.

1588-1784. — *Fampoux* (suite). — Déclarations des biens de la cure, par les curés Barthélémy Rohaull (1588), Lefebvre (1627) et Firmin Dominon (1687). — Poursuites entreprises par l'Abbaye (1731-1735) contre Hugues Grossemey, curé de Fampoux et doyen de chrétienté, pour qu'il paye les droits seigneuriaux sur le manoir qu'il vient d'acquérir: quittance (17 mars 1735) de celle d'elle. — Déclaration (1588) des terres de la chapelle castrale de Fampoux, appartenant à Philippe Rogier, chapelain de N.-D. d'Arras (p. 14). — Déclarations (1685-1739) des terres du Petit-Fampoux qui doivent dime à Saint-Vaast (p. 10-16). — Baux des dîmes: à Jean d'Arras et Jean de Gavrelle (1603); Damien Leticere (1615); Marie Dubois (1623); Jean Du Four et

Marie Deretz, sa femme (1624); Mathurin Deretz, lieutenant de Fampoux (1659); Simon Monnel (1680); Jean Dufay (1689); Jean Simon Monnel (1710); Marie Bédéprieux, veuve de celui-ci (1719); Élisabeth et Marie Monnel (1700); Élisabeth Monnel, veuve de J.-B. Bécu (1770); Joachim Scaillet (1781, p. 17-59). — Saisies sur le fermier Dufay (1725-1731) pour arrérages des fermages annuels (p. 51-61). — Procès (1719) contre le sieur Du Château, qui ne veut payer la dime sur certaines terres qu'à raison de 3 gerbes du 100. — Procès (1727) contre le Chapitre d'Arras au sujet de la dime sur 10 mes. de terre (p. 65-82). — États (1775-1781) de ceux qui refusent de payer la dime (p. 83-88).

II. 1519. (Liasse.) — 28 pièces, dont 8 plans : 9 parchemin, 19 papier.

1569-1764. — *Fampoux* (suite). — Vente (18 sept. 1559), au sieur d'Achicourt, du domaine royal de Fampoux (p. 1). — Procès (1599-1600) contre la dame de Fampoux, qui a fait relever les vantaillies de son moulin; dictum de bannissement 7 fév. 1600 contre le meunier Antoine Widebien, coupable d'avoir rompu les digues de la rivière, inondé le village, menacé le sergent et suspect de « luxure abominable » (p. 2-9). — Plans figuratifs en 7 parties, avec 2 répertoires (1761), du terroir et des marais de Fampoux, par François Sadin, arpenteur d'Artois, demeurant à Avesnes-le-Comle (p. 10-28).

H. 1520. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1562-1775. — *Feuchy, Mouflaines, Court-aubois* et *Waudrifontaine* (ancienne cote 84). — Permutation (7 juin 1562) entre les curés de Feuchy et de Rœux, Michel Guérard et Jean de Lattre. — Présentation (1742), par l'Abbé à l'Évêque, pour la cure vacante de Feuchy, de Pierre Manessier, vicaire à Lestrem; Simon Andrieu, vicaire à Aubigny-au-Bac; Albert Dupire, vicaire à Caucourt; Ignace Tabary, vicaire à Monchy-Breton (p. 1-2^v). — Quittances du gros de la cure portant annuellement 16 menc. de blé et 16 menc. d'avoine, payés par la Grênelerie de Saint-Vaast et perçus par les curés, Pierre Dassouval (1562-1565), Jean François (1571-1589), Pierre Martin (1595) et Guérard (1679). — Déclaration du Roi, enregistrée au Parlement (9 fév. 1686), concernant les portions congrues des curés ou vicaires perpétuels et les rétributions de leurs vicaires. — Jean de Lattre, curé de Feuchy, ayant requis l'Abbaye de lui payer une augmentation

de portion congrue, conformément à la déclaration ci-dessus, les religieux de Saint-Vaast font assigner [1680] leur fermier des dîmes à Feuchy, pour qu'il ait à payer, selon les termes de son bail, la portion congrue et les augmentations qui pourraient y être faites. — Quittances (1686-1687 par le même de Lallre de 25 l. annuelles d'augmentation de portion congrue. — Déclaration (7 oct. 1710), par-devant le Conseil d'Artois, par J.-B. Durteste, curé de Feuchy, « qu'il se tient au gros fruit de la cure dudit Feuchy sans préjudice aux suppléments qu'il se réserve de demander ». — Déclaration de l'Abbé (11 oct. 1710), en réponse à celle-ci : il ne s'oppose pas à ce que « ledit Durteste se mette en possession des gros fruits de la cure, mais sans aucun supplément, sinon il lui payera la portion canonique comme par le passé ». — Acceptation (1718), par Pierre Dupire, curé de Feuchy, des gros fruits de la cure, et défense à Jean-Baptiste Pavy, lieutenant, fermier et dîmier des religieux, de cultiver à l'avenir les terres appartenant à la cure. — Acte semblable d'option des gros fruits, au lieu de la portion congrue (1767), par le nouveau curé Pierre Poillon (p. 3-32). — Requête (1602) de Frémin Wicq, curé, pour échanger le presbytère ancien et caduc, situé au bout du village, sans fermures et contenant seulement 2 coupes de terre, contre un manoir appartenant à Pierre Le Clément, écuyer, sieur de Lanvaque, nommé le jardin « Le Felvre », situé près de l'église. Accordé : les rentes que Saint-Vaast percevait sur l'ancien presbytère seront reportées sur le nouveau (p. 33-39). — Réparations du chœur (1571-1723) ; quittance du maçon, Jean Gorlier (1571) ; mémoire de Charles de Winche (1593) pour la pose de verrières avec les armoiries de l'Abbé et de l'Abbaye ; requête du curé (1599) demandant à l'Abbé de faire visiter l'église de Feuchy sur laquelle « pendant les dernières guerres les Francheois auroient diverses fois attenté avec des peltars », le chœur est détruit, les verrières sont brisées ; verbal des réparations à faire ; attestation (1601) de Jean Robicquet, procureur d'office de Saint-Vaast à Feuchy, « que le jour Nostre Dames des Adventz », étant de garde dans le clocher, les ennemis lancèrent un pétard contre le chœur, on tira alors sur eux cinq ou six coups d'arquebuse qui les mirent en fuite ; autre requête du curé (1601) demandant la réfection de la muraille démolie par ledit coup de pétard ; devis des réparations (1601) ; requête du nouveau fermier des dîmes (1605) qu'il soit dressé un état des lieux de l'église avant qu'il preme son bail, parce qu'il est tenu aux frais de réparations du chœur ; attes-

tation (1696), par le curé Delattre, que le fermier des dîmes, Antoine Cauel, a payé les frais de réparations du chœur ; livraisons pour l'église, de clous, chaux et bois de charpente (1681) ; de grilles de fer pour les fenêtres, d'une chape noire, de camelot noir, de galons d'or ; travaux de reliure des registres paroissiaux (1705) ; lettre de Philippe Mayeur, curé (1708), demandant une aumône à l'Abbé pour acheter une remontrance, un ciboire et un « soleil » ; travaux de maçonnerie, de ferronnerie, de pavage, de vitrerie (1708) ; livraisons de serviettes et galons au curé Maille (1713) ; d'une nappe d'autel, de chandeliers, etc., au curé Véron (1723, p. 10-83) — Lettre dudit Véron au Grand Prieur (1722), pour lui demander son avis sur le projet que manifeste le sieur de la Ferté de mettre ses armes au clocher, et lui signaler en même temps l'état de vétusté de ce clocher. — Requête (1723) de Louis Maillart, chapelain de la cathédrale d'Amiens, qui a fondé 12 obits en l'église de Feuchy, à l'effet d'être autorisé à poser dans l'église un marbre commémoratif de cette fondation ; l'autorisation est donnée par le Grand Prieur : le marbre sera attaché avec crampons de fer, du côté de l'Épître (p. 84-85). — Requête du curé Mayeur (1708) tendant à ce que la pièce de terre léguée à son église, à charge d'obit, et saisie pour défaut de droits seigneuriaux, lui soit rendue. — Requête des marguilliers (1752) demandant une modération des droits seigneuriaux dus pour les biens de l'église (p. 87-90). — Quittances 1570-1775 des vingtièmes et centièmes payés pour les biens de Saint-Vaast à Feuchy. — Requête des habitants de Feuchy (1602), pour que l'Abbaye paye la taille de ses biens de la ferme de Court-aux-Bois au rôle de Feuchy, parce que presque toutes les terres de cette ferme sont sur le terroir de Feuchy ; l'Abbaye refuse de payer cette imposition, alléguant que les ecclésiastiques en sont exempts (p. 91-108). — Sommation (XVIII^e s.), de la part du procureur fiscal de l'Abbaye, aux lieutenant et échevins de Feuchy, de faire réparer dans les huit jours les chemins de leur communauté et notamment celui du marais (p. 109-111). — Requête imprimée (1755) de l'Abbaye aux États d'Artois, au sujet d'un conflit survenu entre elle et le sieur Robert Clément, fermier à Feuchy, qui, ayant ouvert un fossé sur la rivière, avait été condamné par jugement du 23 avril de la même année et absout plus tard par une ordonnance de l'Intendant ; cette dernière décision faisant supposer qu'il y a un conflit entre les États et l'Abbaye au sujet de la juridiction sur la rivière, l'Abbaye demande aux États de déclarer qu'il n'y

a aucun conflit et que les droits des États sur la Scarpe, concernant l'entretien et le maintien de la navigation ainsi que l'exercice de la police, n'empêchent pas l'exercice d'autres droits de seigneurie réclamés par l'Abbaye et autres seigneurs; à cette pièce est jointe la requête de Robert Clément à l'Intendant (p. 112).

II. 1521. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1458-1776. — *Feuchy* (suite). — Reconnaissance (1679) du droit d'afforage à l'Abbaye, par Martin Barré. — Autorisations (1713, à Jacques Pavy, d'ouvrir un fossé; à Jean Silvain (m. d.), de prendre de la boue dans les rues pour faire un grenier. — Reconnaissances d'amende (1691-1751) pour délits de pâturage. — Plaintes 1759 contre plusieurs individus qui ont « rattaché esteules » avant le 15 septembre. — Affiche des bans de mars 1776) ordonnant de « rélouper les puits à marle », de réparer les fours et cheminées, de réparer les rues, « espiner » les haies, découvrir les bornes, renfermer les jardins, et défendant de s'approcher des bornes de plus de 1 pied en labourant, de prendre « bêtes à nourrisson d'aucuns étrangers qui n'ont droits es marais », de mettre des chevaux et des moutons pâturer dans le marais (p. 1-25). — Exploits de justice civile, opposition du sergent et des anciens échevins de Feuchy (7 oct. 1578) à ce que Jean Maillart, procureur d'office de l'Abbaye, et Anfoine Carbonnier, fils de Jean, mayeur héréditaire de Feuchy, fassent l'inventaire des papiers communaux contenus dans « la ferme qui a été rompue » et depuis emportés à Arras, dans la maison de Nicolas Lohois. — Emprises sur le fléguard (1693); charrois à travers les champs ensemencés 1675-1680. — Lettre du Grand Prévot (1670, rappelant aux échevins qu'il n'y a pas d'autre sergent à Feuchy que celui de l'Abbaye et qu'ils ont eu tort de se servir de l'homme qui se dit sergent du sieur de la Ferté pour faire la visifé des fours et cheminées. — Ordonnance du Grand Prévot (1681, pour le renouvellement de la loi échevinale et la reddition des comptes de Fabrique et de Pauvreté. — Vente (1699) des meubles de Jean Picquet par le procureur d'office de Saint-Vaast. — Enquête (1693) au sujet de la levée d'un noyé. — Inventaire (1697) des meubles de Pavy, décédé, laissant des enfants mineurs. — Infractions aux bans d'août, visites des fours et cheminées (1700-1715). — Autorisation au sieur de Franlieu, capitaine des armées du Roi 1725, de faire ériger une chapelle sur le fléguard, vis-à-vis du chemin

d'Arras à Cambrai, et de planter, à l'enlour, des arbres dont la vente des branches servira à l'entretien de ladite chapelle (p. 26-67). — Exploits de justice criminelle, Complainte de l'Abbaye (15 nov. 1458) contre les sergents du duc de Bourgogne qui ont exploité sur la juridiction des religieux; à Feuchy, où ils ont arrêté Jean Malfait, soupçonné d'avoir volé les reliques de l'église d'Allies et, plus tard, reconnu innocent; à Demencourt, où ils ont arrêté le servante de Jacot Lupart; dans le cimetière de l'église de la Madeleine, où ils ont arrêté un nommé Bastien Caudrelier, bien que le cimetière soit un lieu réservé. — Enquêtes 1517-1714, au sujet de coups et blessures. — Enquête 1552 sur les insultes adressées à Charles Pronneur, lieutenant de Feuchy. — Enquête (1571) au sujet d'insultes contre Jean François, curé. — Sentence du siège de Saint-Vaast (15 oct. 1582) condamnant Nicolas Pronneur au supplice de la corde, pour avoir incité la garnison de Cambrai, avec laquelle il était en communication, lors de son emprisonnement en cette ville, à venir piller à Allies. — Sentence du Conseil d'Artois (9 nov. 1699) condamnant Paul Croart, de Feuchy, coupable du vol d'une jument, « à comparoir au parquet du siège de Saint-Vaast, conduit par l'exécuteur de la haute justice, et la corde au col, teste nue, à genoux, tenant une torche ardante es mains, de la pesanteur de deux livres, dire et déclarer à haute et intelligible voix qu'il a fait le vol de la jument malicieusement..... qu'il lui déplaît de l'avoir fait....., baiser la polence....., servir sur les galères en qualité de forçat pendant toute sa vie » (p. 68-116).

II. 1522. (Liasse.) — 233 pièces: 2 parchemin, 231 papier.

1611-1766. — *Feuchy* (suite). — Saisies seigneuriales. — Liste (1611) des saisies faites à Feuchy pour défaut de droits seigneuriaux (p. 1). — Saisies sur Philippe Bécu (1620; Héroguelle (1690; Jean Valet, lieutenant de Saint-Michel; Philippe Dambrine, mayeur de Tilloy-lès-Mofflaines; Maximilien Delafre, mayeur de Feuchy; Laurent Silvain; François de Widebien, écuyer, sieur de La Comté, veuf de Marie d'Aix, demeurant à Tilloy-lès-Mofflaines (1699); Charles Courteville (1692; Antoine Douvrin, prêtre habitué de l'église de Saint-Maurice (1695; Jean Grimbart (1733; Guislain Pavy, lieutenant de Feuchy 1766.

II. 1523. (Liasse.) — 93 pièces: 7 parchemin, 86 papier.

1589-1757. — *Feuchy* (suite). — Supplique à

l'Abbaye 1589) pour faire rentrer les enfants de Pierre François dans la jouissance des deux manoirs et trois mencaudées de terre à labour, vendus par décret après saisie au nom de Saint-Vaast (p. 12). — Procès (1616-1624) entre l'Abbaye, d'une part, et Étienne Desmoncheaux et Jean de Grodecœur, d'autre, au sujet de la saisie de 14 mes. de terre, pour relief au 10^e denier (p. 13-30). — Procès (1696-1698), au sujet de la saisie seigneuriale de 14 mes. de terre sur Jean Valet, lieutenant de Saint-Michel; J.-B. Delespine, procureur au Conseil d'Artois, et Jean Lohen, libraire, bourgeois d'Arras (p. 31-89). — Transactions (1757) après saisies seigneuriales (p. 90-93).

H. 1524. (Liasse). — 67 pièces: 11 parchemin, 56 papier.

1264-1716. — *Feuchy* (suite). — « Werp » pour hommage (28 sept. 1264), par Mehaus de Vi, veuve de Guillaume Du Mes de Feuchy, entre les mains de dom Hellin, prévôt de Saint-Vaast, de ses droits sur 5 men. 1/2 sises en « Rousiaucamp, c'on dist à le marlière de Feuchi ». Témoins: « mesires Hues d'Alues, me sires Wislasses de Saint-Aubin, Pieres Li Rikes, Mahieu de Le Pierre, Robers d'Angre, Pieres maires de Biare, Henri de Castel, Renaus de Baudumont, Colars li Cambrelens, Jehans maires de Saint-Aubin, Gilles d'Athies, Jehans de Biaurain, de Feuchi, et Gilles, maires de Demencourt », hommes de Saint-Vaast (p. 1). — Vente (30 déc. 1289), par Huc Favériaus, à Jacques de Le Bassée, fils de Robert, du fief qu'il tenait de Saint-Vaast à Feuchy et dont ledit Jacques fait hommage à Gilles Lolins, sous-prévôt, qui le reçoit comme homme de fief de l'Abbaye, en présence de Robert Nazart, Coupliaus; Renianne de Vis, Gilles le Petit, Jean, maire de Biache, Mahieu Crapin, « et eist ont recordé à »; Grinart de Bailleul, Roger de Thélus, Adam Du Castel, Michel de Boubers, Colart de Feuchy, Jacques de Rœux et Gilles Wion (p. 2). — Partage de biens (1696) entre les enfants Damiens. — Autre partage (1788) des biens laissés par les époux Clément-Ducrocq (p. 3-6). — Vidimus et saisine (27 juil. 1428), par Pierre de Billau, écuyer, garde du scel du bailliage d'Amiens, de la vente (21 oct. 1411) par Vaast de Le Rosière, dit Fauchillon, bourgeois d'Arras, à Jean de Milan, aussi bourgeois, de tous ses biens sur Feuchy, Athies et Fampuyer, parmi lesquels 6 fiefs sont tenus de Saint-Vaast. — Saisine de la vente (27 juil. 1433) faite par-devant Michel Le Franchomme, lieutenant du mayeur de Feuchy, Jean Bliant, Étienne Le Franchomme,

Pierrot de Laitre, Pierrot de Lens, échevins, par Jean Robaul, receveur d'Arras, et Aelis de Bernicourt, sa femme, à Isabelle de Guistelle, dame de Neuville-Vilasse, Alennes et Boxes, veuve de Guillaume de Bonnières, gouverneur d'Arras, et en premières noces de Hue, seigneur de Neuville-Vilasse, de 137 men. de terre. Pour cet achat ladite dame fait une déclaration de command en faveur de Jean Viellart, ministre des Trinitaires d'Arras, à charge d'avoir une chapelle en leur église où l'on dira chaque jour la messe pour elle, son époux, le seigneur de Neuville, et leur fils aîné, Jean de Neuville, tués à la bataille de « Rousseauville », en 1415. — Saisine (1520), par Michel Brunel, l'un des mayeurs de Feuchy, de la vente d'une maison par Jean Paumart; — autres, à la suite de vente de biens divers par Brion Féron, brigadier du sieur de Brancheville, lieutenant-colonel du régiment de « Rassau » (1696); par Jacques Desseinge, prêtre, clerc de l'église Saint-Nicolas-sur-les-Fossés (1698); par Philippe Pavy, mayeur 1712, etc. (p. 7-25). — Prises des manoirs et terres labourables de Nicolas Pavy (1540); d'Antoine Du Belloy, écuyer, dont le fermier est Rolland de Wallencourt (1590); de Pierre Brunel et consorts (1686); de Catherine et Marie-Barbe Lelong (1696); d'Antoine Delis (1691); de Dominique-Anne-Thérèse et sœur Marie-Angélique d'Aix, morte au couvent « des Charriotz » d'Arras (1704); de Martin Le Josne Contay, seigneur de La Ferté, Conteville, Lœuvacque (1716), etc. (p. 26-67).

H. 1525. (Liasse). — 61 pièces, papier.

1501-1785. — *Feuchy* (suite). — Dénombrements servis par Robert Mauvergne, licencié ès lois, et Catherine Legrand, fille de Gomiecourt (1501); Charles de Courteville, écuyer, sieur de Sasbroug, gentilhomme de la maison de S. A., veuf de Marie de Cardevacque (1622); Charles d'Aix, écuyer, sieur de Tilloy en partie, fils de Maximilien, en son vivant écuyer, sieur de Matringhem (1633); François Crocier (1749); Jacques Bécun (1782); Augustin Scailletret, Philippe Clément, J.-B. Le Gentil, prêtre, à Arras (1781); Antoine Pavy, clerc clériquant de Feuchy, J.-B. Wilmez, fermier (1785). Tableau des dénombrements de Feuchy reçus en 1785 (p. 1-49). — Procès (1582) contre Antoine Du Belloy, écuyer, époux de Madeleine Du Moustier, pour les dénombrements qu'il a servis à Saint-Vaast et qui sont refusés comme ne reconnaissant pas l'imposition du gaulle (p. 50-61).

H. 1526. (Registre.) — In-folio ; 352 feuillets, papier.

1496-1740. — *Feuchy* (suite). — Dénombrements, par Jean Bétrémieux (1496 ; Martin Delisse (1588) ; Aélix Le Sarlisseur, veuve de Jacques Vandorme (1612) ; Antoine Quarré, sieur du Repaire (1691) ; Philippe Hurtaux (1693) ; François de Widebien, écuyer, sieur de La Comté, et Maximilien Le Josne, écuyer, sieur de La Comté, grand bailli de l'Abbaye (1691 ; Sébastien Scailliéretz, clerc clériquant de Feuchy (1701) ; Nicolas Pavy, sergent de l'échevinage (1702) ; Philippe Pavy, mayeur héréditaire en partie de Feuchy (1701 ; Gérard Ghislain, bourgeois d'Arras, veuf de Louise Legay, héritière de Charles Legay, chanoine de N.-D. d'Arras (1703) ; Antoine Gamelon, bourgeois (1717) ; Jacques de Ransart, chanoine et grand vicaire de l'évêché d'Arras (1728) ; Adrienne d'Assenoy, veuve de Guillaume Huquel, avocat (1729) ; sœur Adrienne Darras, mère Anuelle, Marie de VIELLY, Marie de Valenciennes, Thérèse de Douai, Cécile de VIELLY, sœurs capucines de Douai (1732) ; Jean Guilbert, chirurgien à Arras, et Albert Blondel, notaire à Arras, au nom de Pierre Marseille, son beau-père (1736) ; Nicolas Izambard, échevin d'Arras ; Antoine Douchel, curé de Saint-Sauveur ; Jacques Buissart, procureur au Conseil d'Artois, et Angélique Douchel, son épouse ; Marie Gamand, veuve de Jean Mabile, avocat ; Marie-Romaine Le Prévost-Franliu ; Marie Guérard, fille de Marie Roulat, qui elle-même est fille de Guillaume et de Marie Allart, jointe à Charles Guérard, écuyer, sieur de Razincourt, conseiller au Conseil d'Artois, son père, et Albert de Saint-Pol, avocat, curateur d'Antoine de Saint-Pol, son frère, petits-fils et héritiers de Guillaume Roulat et de Marie Allart ; Pierre Corbehem, prêtre, demeurant à Paris (1737) ; Antoinette Daulricourt et Jean Varet, prêtre, bénéficiaire de Saint-Nicaise et chapelain de N.-D. d'Arras (1738) ; Jean Varet, maître d'école au faubourg des Alouettes (1740).

H. 1527. (Registre.) — In-folio ; 368 feuillets, papier.

1741-1781. — *Feuchy* (suite). — Dénombrements, par Marie-Joseph-Gertrude de Saint-Maur, prieure du couvent de la Paix de Béthune (1741) ; Robert Héroguelle, arpenteur (1742) ; Catherine-Thérèse d'Aix, dame d'Estrée (1748) ; Florence Depoix, veuve de Louis Fagniez, féronnier à Arras (1749) ; J.-B. Dhée, sergent de la seigneurie de Feuchy (1751) ; Louis Vaillant, greffier de la Gouvernance d'Arras (1751) ; J.-B.

Éloy de Corbehem, avocat en Parlement, lieutenant particulier de la Sénéchaussée de Saint-Pol (1767) ; Nicolas Grimbert, avocat, greffier de la ville d'Arras ; Jean Houzel, avocat, procureur du Roi à Hesdin (1778 ; François Grossemey, bailli des seigneuries de Saint-Amand, La Baseque et autres lieux, receveur des États de Lille.

H. 1528. (Liasse.) — 119 pièces ; 7 parchemin, 112 papier ; 1 sceau.

1318-1741. — *Feuchy* (suite). — Extraits des registres aux reliefs et droits seigneuriaux (1530-1570). Quelques noms : Robert de Casteler, lieutenant d'Alhies (1550) ; Pierre Binet, lieutenant de Feuchy (1553 ; Jean Buisine, procureur postulant au Conseil d'Artois (1551) ; Jean Carbonnel, lieutenant de Feuchy (1556) ; Vaast Herlin, licencié ès lois (1560) ; Antoine de La Forge, écuyer, sieur de Quivignies (1570, p. 1-12). — Quittances des droits seigneuriaux acquittés par Isabelle Accart (1535 ; Antoine de La Forge, écuyer, sieur de Quivignies, veuf de Marie Brunel, fille de feu Michel et d'Hélène Mauvergne, celle-ci à présent femme de Jean de Béry, écuyer (1540) ; Marie Briois, veuve de Charles de Cardevacque, écuyer, sieur de Beaumont (1612) ; Pierre Le Clément, écuyer, sieur de Lœuvacque (1636) ; Maximilien Le Josne-Contay, seigneur de La Forté, acquéreur de terres ayant appartenu à Catherine Le Josne, épouse de Nicolas de Saint-Archange, écuyer, sieur de La Bruitière (1714, p. 13-18). — Procès (1525-1526) intenté par l'Abbaye à Guillaume Clauwin, licencié ès lois, et Michel Brunel, échevin d'Arras, pour relief au 10^e denier, jugé au siège de la prévôté de Beauquesne et, depuis la guerre, par-devant la Gouvernance d'Arras, subrogée au lieu de ladite prévôté. L'Abbaye veut récuser les témoins qu'on produit contre elle sous prétexte qu'ils sont les domestiques des adversaires (p. 19-53). — Procès (1601) contre Pierre Le Clément, écuyer, sieur de Lœuvacque, pour n'avoir pas relevé dans les délais exigés par la coutume les héritages provenant de sa tante, demoiselle Du Moustier (p. 54-71). — Procès (1621-1624) contre Catherine Lagrange, veuve de Pierre Le Clément, pour le même sujet (p. 75-88). — Lettres (1716-1719) des sœurs de la Paix de Béthune, au sujet des droits seigneuriaux et des rentes qu'elles doivent à Saint-Vaast pour leurs terres de Feuchy ; le rachat du droit d'indemnité leur est accordé (1719) moyennant une rente annuelle d'un chapon et d'une poule et la nomination d'un homme vivant et mourant ; lettre (1741) de sœur de Saint-Maur Deladjus, prieure, pour

le relief de leur homme vivant, le sieur Danis, qui vient de mourir p. 89-99. — Demande, par les sieurs capucins de Douai (1730), de remises d'arrérages de rentes pour leurs biens sur Eaucourt, Vis-en-Artois, Tilloy-lès-Mofflaines et Feuchy (p. 106). — Rentes. Vidimus, par les échevins de Feuchy (fév. 1318), du legs fait par Jean Du Bos, « jadis senescous du bos », à la Trésorerie de Saint-Vaast, d'une rente « d'un menc. de blé sec et saisnaule, à faire hoistes et x s. de par. de reule à hiretage cascun an pour une lampe faire ardoir devant nostre Dame » (p. 101). — Extraits des comptes de la Grènerie et de l'office des Rentes foraines (1520-1626, p. 162-116). — Arrentement (1526) d'un manoir et 31 mes. de terre à Colart Pavy (p. 111). — Sentence du Conseil d'Artois (29 mars 1583) contre Antoine Cuvelier, veuf de Jeanne Obry, pour l'arrentement jadis donné à Mathieu de Lespine (p. 112-113). — Procès (1591) contre Antoine Du Belloy, pour un canon de 9 l. sur un manoir amasé de prés et jardins contenant 75 menc. de terres (p. 114-117). — Étal (1708) des arrérages dus aux Rentes foraines par le sieur de Franlieu (p. 118-119).

II. 1529. (Registre.) — In-folio ; 19 feuillets, papier.

1690. — *Feuchy* (suite). — Cueilloir des rentes. Principaux noms cités : Nicolas Pavy, sergent de Feuchy ; les demoiselles Quarré, petites-filles de Charles, seigneur du Cauroy, qui lui-même est fils de demoiselle Le Merchier, veuve de Charles Quarré ; Louis Le Josne, sieur du « Grand Maret » ; Nicolas Flippe, bourgeois d'Arras ; Charles de Courleville, écuyer, sieur d'Hazelbrouck ; les hoirs de Pierre d'Aix, à cause de sa femme, fille de M^e Paul Crugeot.

II. 1530. (Registre.) — In-folio ; 129 feuillets, papier.

1708. — *Feuchy* (suite). — Cueilloir des rentes, suivi d'un cueilloir du gaulle. Principaux noms cités : le sieur de Franlieu et le sieur de La Carlette, à cause d'Anne-Françoise et d'Anne-Thérèse d'Aix, leurs femmes ; Frémis Dominon, curé ; Joseph-Anselme Philippe, lieutenant au régiment de Languedoc ; Nicolas Payen, écuyer, sieur d'Essarts, capitaine au régiment de Mailly ; Dominique de Mory, sieur de Ninguient ; le conseiller Galhaut et le procureur Gille, à Aire ; Jacques Prévost, avocat ; Jean Gamand, échevin d'Arras. — Cueilloir du gaulle à Hervain et Saint-Laurent. Principaux noms : Jean-Louis Blondel, sieur du Barlay ; M^e Pierre Proyart, d'Arras ; Barthélemy d'Hangonart,

comte d'Avelin ; les héritiers de Guérard, conseiller ; M^e Brunel, avocat ; Guérard de Cuinghem, sieur d'Imercourt. — Cueilloir du gaulle à Blangy et Fosse. Principaux noms : le sieur de la Basecque, époux d'Agnès-Gertrude Cornaille, dame de Saint-Amand ; François Deléde, trésorier des finances d'Artois ; la chapelle de Sêcheltes, en l'église Saint-Jean ; l'hôpital des Pauvres du Rivage d'Arras. — Cueilloir des rentes d'Hervain.

II. 1531. (Registre.) — In-folio ; 134 feuillets, papier.

1708. — *Feuchy* (suite). — Double du registre précédent.

II. 1532. (Registre.) — In-folio ; 88 feuillets, papier.

1724. — *Feuchy* (suite). — Cueilloir des rentes seigneuriales, renouvelé par le sieur de Lavallée. Principaux noms : Le Josne, sieur de La Ferté ; le baron Du Glas, à cause de Françoise Quarré, son épouse ; Philippe Douchet, procureur au Conseil d'Artois ; l'église de Feuchy, par donation que lui a faite Maillart, chanoine d'Amiens ; les héritiers de François Desquenme, docteur en médecine d'Arras. — Cueilloir du gaulle de Feuchy, pour la même année ; André Ma-bille, avocat.

II. 1533. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1736. — *Feuchy* (suite). — Cueilloir général des rentes seigneuriales et du gaulle.

II. 1534. (Registre.) — In-folio ; 86 feuillets, papier.

1737. — *Feuchy* (suite). — Cueilloir des rentes. Principaux noms cités : Yves quarré du Repaire ; Louis Le Josne, sieur de La Ferté, fils de Maximilien ; Maximilien Pavy, lieutenant de Feuchy ; les neveux de Mathieu Corbehem, curé de Saint-Nicaise ; Marie Le Prévost-Franlieu, bégaine à Cambrai ; Antoine Douchet, curé de Saint-Sauveur. — Déclaration des manoirs et terres labourables appartenant à Saint-Vaast, Marché du couvent de la Trinité : « soit mémoire que cedit marché doit à l'étal de la Crosse un once d'argent et un chapon de rente, les Pères Trinitaires d'Arras tenans en fief de Saint-Vaast un surcens sur ce marclé ; il doit aussi à l'étal du Buffet 77 s. 1 d. pour 58 mes. de terre, et au Sous-Prévôt un chapon pour une buisse, près du mou-

lin d'Athies ». — L'arrentement d'Étrun, qui se compose presque entièrement du marché du sieur Quarré, a été amorti aux dames d'Étrun, en 1507, à charge de 2 chapons blancs envers la Crose, et 6 l. tourn. à chaque changement d'abbesse.

H. 1535. (Liasse. — 29 pièces : 21 parchemin, 8 papier.

1487 - 1740. — *Feuchy* (suite). — Modération de rentes et de gaule accordée (7 janv. 1487) à Jean Mauvergne (p. 1). — Complaintes et sentences (1558-1740) au sujet du gaule. Principaux noms cités : Pierre Binet (1558) ; Pierre Bourgeois, briqueteur (1560) ; Guillaume Malon (1568) ; Charles Du Moustier (1573) ; Roland Dorlencourt (1587) ; Jean Lobry (1632) ; demoiselle Précourt (1740, p. 2-29).

H. 1536. (Registre.) — In-folio ; 77 feuillets, papier.

1690. — *Feuchy* (suite). — Value du gaule de Feuchy.

H. 1537. (Registre.) — In-folio ; 78 feuillets, papier.

1700. — *Feuchy* (suite). — Cueilloir du gaule.

H. 1538. (Liasse.) — 93 pièces : 24 parchemin, 69 papier ; 3 seaux.

1380 - 1785. — *Feuchy* (suite). — Extraits des déclarations de dime (1574), tableaux (1781-1782) des produits des dimes et des terres à rietz. Baux de la dime, à Mathurin Deretz (1668) et Augustin Scailletretz (1760). Tableau récapitulatif des produits de la dime et des terres attachées à la cure (1777-1783) : en 1777, la dime rapportait 1,538 l. 17 s. 6 d. ; en 1780, 1,374 l. 3 s. 12 d. ; en 1783, 3,000 l. ; produits des dimes, déductions faites des revenus des terres de la cure : 1,500 l. en 1777, 1,340 l. en 1780, 2,960 l. en 1783 ; quantités de terres pour lesquelles on a refusé de payer la dime : en 1777 34 mes. 4 verges, en 1780 67 mes., en 1783 93 mes. 3 verges 1/2 ; produit de la dime sur une mes. de terre : en 1777 1 l. 17 s. 6 d. ; en 1780 1 l. 13 s. 6 d. ; en 1783 3 l. 14 s. ; superficies de terrains ensemencés (1777-1783) en lin, colzas, œillettes, navette, « favelottes », trèfle, sainfoin. — Déclarations (1777-1785) des cultivateurs refusant de payer la dime (p. 1-23). — Complaintes et reconnaissances pour dimes (1509-1726). Quelques noms : Jean Duquesnoy (1509) ; Vincent Dubœuf (1560) ; Martin Merchieur (1573) ; Jacques Dieu-y-soit (1590) ; Enguerrand Martin (1609) ;

Anloine Du Casteau (1610) ; Jean Pinté (1613) ; Maximilien Delée (1653) ; Philippe Bécu, fermier de la cense de Feuchy (1655) ; Mathieu de Boisieux (1673) ; François Pavy, lieutenant de Feuchy (1726, p. 21-89). — Arrêt du Parlement de Paris (21 mars 1380) contre Louis de Boubers, Jean de Vis et Jean de Vaulx, pour droit de terrage dû à Saint-Vaast sur certaines terres de Feuchy (p. 90). — Complainte (1103) contre Pasquier Le Franchomme, pour dimes de laine et d'agneaux dues à l'Abbaye et au curé, Jean Macaire ; relation du sergent exécuteur (p. 91-93).

H. 1539. (Liasse.) — 137 pièces : 4 parchemin, 133 papier.

1777 - 1787. — *Feuchy* (suite). — Procès 1777-1787) contre plusieurs habitants de Feuchy refusant de payer la dime de lin et des autres grains ronds. Nombreux mémoires fournis par l'Abbaye et les adversaires. Consultation juridique (9 juin 1785) tendant à prouver que l'Abbaye est en droit de percevoir la dime de lin. Transaction (25 juil. 1787) entre les parties : pour mettre fin au procès, les premiers accordent que l'Abbaye perçoive la dime de lin à la qualité de 8 boltes du 100, l'Abbaye de son côté déclare qu'elle se contentera de percevoir 2 boiss. de chaque mesure ensemencée de ces grains.

H. 1540. (Registre.) — In-folio ; 85 feuillets, papier.

1775. — *Feuchy* (suite). — Déclaration de la dime servie par le fermier.

H. 1541. (Liasse.) — 88 pièces : 14 parchemin, 74 papier.

1316 - 1780. — *Feuchy* (suite). — Arrentement (8 mai 1316), par l'Abbaye, à Baude d'Athies, son vassal, de 5 boiss. de terre sises « derrière le bos » de Moflaines, que Jean d'Anneullin « adont senescaus du bos, avoit prise en paiement pour le Trésorrie Saint-Vaast à Pieron Vinchan de Feuchi » ; les témoins sont : « Hues de Le Bassée, maires de Feuchy, Jean de Lattre, Andrius Li Hoirs, Robert Noveus, Colars Li Fèvres, Jean Li Simons, eskevin ». — Reconnaissance d'un arrentement (juil. 1323), consenti autrefois par feu Gilles, ancien mayeur de Feuchy, à Jacques de Harvaing et Gilloffe de Le Bassée, de 8 menç. 1/2 de terre qu'il tenait en franc-allen de Saint-Vaast ; les témoins sont : Jean de Beaurain, sénéchal du bois, Hualt de Le Bassée, « Andrius Li Hoirs », Jean de Lattre, Pierre de Baudoul, Baude du Celier, « aloiers ». — Arrentement

(10 août 1339) de 5 boiss., par Saint-Vaast, à Isabeau de Dons, veuve de Hue de Le Bassée; les témoins sont : « Jean Li Vinchans, mayeur. Guillaume de Bailleul, Wale Li Vesques, Robert de Le Bassée », échevins (p. 1-3). — Reconnaissance (1367), par Tassarl Le Borgne, qu'il a rendu aux religieux de Saint-Vaast « leur maison de Mofflaines que lesdits ont tenant à l'âtre Nostre Dame du bois », laquelle il avait depuis longtemps en location. — Reconnaissance (1406), par Jean de Rœux, sergent du Roi et bourgeois d'Arras, qu'il doit 20 mene. et 2 boiss. 1 2 de blé pour les 53 mene. de terre qu'il tient de Saint-Vaast en arrentement, sises au terroir du « bos de Mofflaines, entre ledit bos et le Verde Voye ». — Reconnaissance (1416), par Jean Robaul, receveur d'Arras, qu'il a pris en arrentement de Saint-Vaast 58 mene. de terre, à raison de 16 den. par mencaudée. Une partie de ces biens tiennent à la terre de Jacquemart Poutrequin, mayeur de Feuchy. — Autre reconnaissance (1419), par le même, qu'il a pris en arrentement, aux mêmes conditions, 7 mene. sises entre « Money-le-Perreur et le bos de Mofflaines ». — Arrentement 1616, à Alexandre Poquet, d'un coin de terre tenant au chemin de Court-au-Bois à Tilloy, pour y construire une maison (p. 1-21). — Sentence du Conseil d'Artois (11 juin 1511) condamnant Jean Roussel, cultivateur à Tilloy, à accomplir les trois journées de corvées qu'il doit pour les terres qu'il occupe sur le domaine de la Court-au-Bois. — Transaction (1670) entre les mayeur et échevins de Tilloy, d'une part, et les héritiers d'Adrien Hémart, d'autre part, pour le remboursement des centièmes que celui-ci a payés indument quand il était fermier de Court-au-Bois, cette ferme étant « exempte desdits centièmes et autres mauvais frais » (p. 22-23). — Procès (1675-1678) contre Mathieu de Boilleux, fermier du sieur du Grand-Maraîs, pour emprise sur un champ de Court-au-Bois: sentence du Conseil d'Artois (21 janv. 1678) condamnant ledit sieur et son fermier (p. 21-11). — Échange (1716) de 6 boiss. de terre de Court-au-Bois, contre 6 autres appartenant au sieur Roussel (p. 21-15). — Déclarations des terres du marché de Court-au-Bois (1581-1780), par Simon Caudron, fermier (1581; Nicolas Defontaines (1596; Claude Tabary 1605; Antoine Blin (1688; Guislain Lemaire (1718; Antoine Savary 28 sept. 1780; Augustin Scailletretz (2 déc. 1780, p. 46-63). — Baux (1603-1725) de terres du côté de Mofflaines avec autorisation d'y tirer du sable et des briques; les potiers et briquetiers intéressés sont : Simon Dambrines (1603); Philippe Gossart 1612; Jacques Cauwet 1621; Pierre Gellé

(1693); Charles Pigache (1698); François Lesoing (1699); Nicolas Deletaille (1703); les frères Pavy (1764). — Plainte (1724) contre les entrepreneurs des ouvrages du Roi qui ont fait tirer du sable dans le bois de Mofflaines sans autorisation (p. 61-88).

H. 1542. (Liasse.) — 81 pièces : 9 parchemin, 72 papier.

1534-1783. — *Feuchy* (suite). — Baux de la cense de Mofflaines, *alias* Court-au-Bois, à Pierre de Buïres (1534, Hugues Caudron et Françoise de Brabant (1563, Simon Caudron (1573, Claude Tabary et Marie Crocquefer (1594, Nicolas Deretz et Marie Dubois (1618), Pierre Caudron (1623, Antoine Blin (1672), Jaspard Legentil (1678, Jean Lemaire (1734, Marie Legentil, veuve de Jean Lemaire (1713, François Lemaire (1761), Pierre Savary (1774, p. 1-15). — Baux de différents corps de terres éclipsés du marché de Mofflaines. Bail (1609), à Thomas Gramay, « escevin du Francq de Bruges », de 3 à 4 mene. à prendre en l'enclos de Court-au-Bois, devant la grange dudit lieu, jusqu'aux haies qui séparent la vigne plantée au bout de la place du côté du bois de Mofflaines, pour y planter des mûriers blancs. — Bail (1773) de 314 mes. 3 coupes 1 2 ci-devant attachées à la cense de Mofflaines, à Joachim Magnier; — autre (1776) de 100 mes. 3 coupes 15 verges, à Pierre Duprel; — autres (1776 et 1783) de 118 mes., à Augustin Scailletretz (p. 46-56). — Procès (1681) contre Antoine Blin, fermier, pour l'obliger à exécuter les clauses de son bail. — Complainte (1706) contre Marie Legentil, fermière de Court-au-Bois, qui, au mépris des clauses de son bail, a charrié du fumier sur des terres autres que celles de son marché (p. 57-81).

H. 1543. (Liasse.) — 105 pièces : 6 parchemin, 99 papier.

1529-1765. — *Feuchy* (suite). — Hypothèque (1547) pour sûreté de bail de Pierre Debuïres, fermier de Court-au-Bois. — Attestations (1557) des dégâts de guerre commis sur les terres de Mofflaines. — Modération de rendage accordée (1597) à Claude Tabary, à cause de la stérilité des terres (p. 1-7). — Visites et réparations (1583-1765) de la ferme de Court-au-Bois: procès-verbal de visite (1583, par Robert de Gouves, charpentier, des ouvrages nécessaires pour l'entretien des édifices non brûlés et la conservation de la maçonnerie du logis « brûlé par les ennemis cambrisiens »; — marchés (1588-1589) passés pour les réparations: toisé (1590, des travaux exécutés; — requête de Pierre Cau-

dron, fermier de Court-au-Bois, à l'Abbé (1633, tendant à faire reconstruire les bâtiments qui menacent ruine; — devis des bâtiments neufs construits en 1690; — procès-verbal (1690) constatant que le fermier a élevé des meules de paille contre les murailles, ce qui fait naître l'humidité; — état des lieux dressé (1697) avant de renouveler le bail; — construction d'un pigeonnier (1701; — nouvelles réparations de maçonnerie (1712-1713); — travaux à la couverture en tuiles (1765, p. 8-57). — Démission, par Arnould de Hayembeck et Anne de Laforge, sa femme (1589), de l'état de sénéchal du bois de Moflaines, au profit de Chrétien Sarrazin, chevalier, sieur de Lambersart. — Règlements (1595) pour le sénéchal du bois et pour le gardien de la cense. — Requête (1595) du fermier du bois, Claude Tabary, tendant au prompt remplacement des deux places vacantes de gardes sur les trois qui existaient auparavant, parce que les « tailles vont de mal en pire ». Procès-verbal (1632) d'un sergent du bois blessé dans son service par des malveillants (p. 58-70). — Baux du bois de Moflaines avant son défrichement, à Martin de Fontaines, demeurant à Waudrifontaine, et Pierre Ysengrin, fermier d'Alhies 1599; à Claude Tabary et Marie Crocquefer (1577), moyennant 30,000 fagots. — Bail, à Jean Capon (1663), de 72 mes. de terres, provenant du bois aenric (p. 71-80). — Accord (1529) avec Guillaume de Donnest, de Bapaume, pour replanter le bois, à raison de 100 s. par menc. — Marchés (1590-1593) pour l'aballage d'arbres. — Visite et marque (1595) des arbres bons à abattre pour les besoins de l'Abbaye. — État du bois de Moflaines pour la « tonture » commencée en 1604, par le sieur de Prédéfin, commis à la Court-au-Bois. — Comptes des coupes (1610-1633). — Réquisition de bois XVII^e siècle de la part du Magistral d'Arras, pour les travaux de fortifications de la ville. — Attestation (1641) que, depuis la prise de la ville d'Arras au mois d'août 1640, on a abattu une quantité d'arbres sur 34 ou 35 mes., pour en faire des fascines employées aux fortifications de la porte Ronville. — Demande de remise de centièmes (1661) pour le bois de Moflaines totalement ruiné par les dernières guerres (p. 81-105).

H. 1541. (Liasse.) — 67 pièces : 1 parchemin, 65 papier.

1210-1721. — *Feuchy* (suite). — Copie de la donation (1210) faite par M^e Robert de Békerel à la chapelle Saint-Nicaise de Cambrai, d'une rente de 20 menc. de froment à prendre sur la terre que Bau-

duin, son frère, tenait au terroir de Moflaines; cette rente sera exigible à perpétuité sur les financiers de cette terre, le blé sera à 6 den. près du meilleur vendu au marché d'Arras (p. 1-2). — Quittance de ces 20 menc. par Jean Riquié, chapelain de Saint-Nicaise (1563-1572; par Le Convers, chanoine de Cambrai, et Frémoin Fourment, chapelain de cette église, exécuteurs testamentaires de feu Riquié (1573; par Jean Lambert, nouveau chapelain (1574-1584; par messire Pierre Petit, exécuteur testamentaire de Jean Lambert (1585; par Jean Warnier, chantre de Notre-Dame de Tournay et nouveau chapelain de Saint-Nicaise 1585-1591; par Pierre *Schuveus*, étudiant en philosophie à l'Université de Douai, nouveau chapelain (1594-1597; par Quentin de Hélin, son successeur 1597-1600). — Transaction (1599) entre l'Abbaye et ledit Q. de Hélin, l'Abbaye réclamant une modération de cette rente parce que les terres sur lesquelles elle est affectée sont restées en friches pendant les dernières guerres et ne voulant d'ailleurs payer cette rente que complée à la mesure de Saint-Vaast et non à celle de la ville; satisfaction est donnée à l'Abbaye sur ce dernier point. — Quittances de cette même rente, par Jean de Hélin, nouveau chapelain (1601-1606), et Jean Leclercq, son successeur (1607-1631). — Mémoire (1663) pour prouver que le chapelain de Saint-Nicaise de Cambrai, « qui a place au cheur au costé senestre en ladite église », tout en ayant droit à la susdite rente de 20 ras. de blé payable par Saint-Vaast, ne peut la réclamer à la ferme de Court-au-Bois, mais doit se contenter d'être payé sur les greniers de Saint-Vaast. — Quittance 1685, par Simon Bonté, chapelain de Saint-Nicaise, de 99 fl. 10 pat. au lieu des 20 menc. de blé de rente habituels. — Autres quittances (1720-1721) de 20 menc., par Bauduin, chapelain (p. 3-67).

H. 1545. (Liasse.) — 243 pièces : 11 parchemin, 232 papier; 1 secou.

1233-1756. — *Feuchy* (suite). — Accord [juin 1233], au sujet de l'arrentement donné par l'Abbaye, du moulin et des viviers de Waudrifontaine, Saint-Vaast a la moitié des droits sur le moulin, le vivier, les prés et la maison de *Waldricie fonte*, la moitié des poissons, anguilles, « buirons », pigeons et fruits, la moitié de la mouture du moulin. Le moulin doit être réparé à frais communs par l'Abbaye et Ursin Crespin, le fermier; à ce dernier revient la farine, à condition qu'il ail deux bêtes au moulin et un gardien; ledit Ursin a aussi la garde du vivier et des échuses qu'il doit réparer à ses

frais; l'abbaye se réserve toute justice sur le moulin, les écluses, les viviers et les prés de Waudrifontaine. Les charges de l'arrentement sont de 7 l. envers l'hôpital Saint-Vaast. — Abandon (mars 1237, par la veuve de Jean Crespin, du droit de douaire sur le moulin et les viviers de Waudrifontaine, que son mari tenait en fief de Saint-Vaast. — Attestations [1587] que le sieur Sarrazin a commis un délit en pêchant en barquette sur les viviers de Mofflaines. — Requête [1593] de Jean de Crespioul et Étienne Doué, fermiers des maisons, moulins et viviers de Waudrifontaine, demandant un état des lieux avant de quitter leur bail; l'abbé leur répond qu'ils sont comptables de 720 carpes et 2,700 « autenaulx » (p. 1-11). — Complainte (1573) contre Nicolas de Paris, qui, de sa propre autorité, a planté une borne en empiétant sur le domaine de Saint-Vaast (p. 5-6). — Complaintes (1546-1603) contre divers individus qui sont allés couper du bois à Mofflaines. — Requêtes présentées (1593-1632) par les habitants de Tilloy et de Feuchy pour obtenir la permission d'aller ramasser les branches mortes dans le bois de Mofflaines (p. 7-86). — Requêtes (1602-1628) des marguilliers des paroisses d'Arras, des couvents et des confréries particulières, pour aller couper des rameaux de bois avec le feuillage en vue d'orner leurs églises ou chapelles les jours de fêtes (p. 87-182). — Reconnaissances et complaintes (1580-1630) pour pâturages indus dans le bois (p. 183-214). — Requêtes (1604-1633) des communautés de Tilloy et de Feuchy, pour obtenir l'autorisation d'aller couper de l'herbe dans ledit bois (p. 215-238). — Contestation (1723) entre le fermier de la Court-au-Bois et les habitants de Saint-Sauveur pour le pâturage (p. 239-241). — Accord (1753) entre Lemaire, fermier de la Court-au-Bois, et Vatel, fermier de Tilloy, au sujet de la vaine pâture (p. 242). — Complainte (1756) contre un fermier, Robert Clément, qui s'est ingéré d'ouvrir un fossé entre sa pièce de terre et une autre pièce dépendant de la Court-au-Bois (p. 243).

II. 1546. (Liassé.) — 34 pièces : 6 parchemin, 28 papier.

1286-1767. — *Feuchy* (suite). — Vidimus, par Gilles de Neuville et Jacques de Mouronval, dame de Méaulens, sa femme (sept. 1286), de la vente faite par Colart de Békereel, leur homme de fief, à l'abbaye Saint-Vaast, d'une pièce de terre près du vivier de Waudrifontaine, à charge de 13 l. 13 s. et 13 chapous de rente (p. 1). — Déclaration (1573) des terres de la cense de Waudrifontaine : contenance totale, 325 menc. et

demie de terre à labour à la solle des blés d'août, 100 menc. 2 bols. à la solle de mars, 131 menc. à la solle de jachères. — Déclaration des menues dîmes de Saint-Laurent dépendant de la cense de Waudrifontaine (m. d.); principaux noms cités : le seigneur de Razincourt, Marlin Du Riés, Philippe de Bury, messire de Mory, M^e Laurent Rimbaut, la cense du Rainouart appartenant à M^e Baude Quenibon, la cense du Pont-Louis appartenant à Mademoiselle d'Autreuil, le « mez » de Hécs appartenant à Guislain Gambier, la cense de La Brayelle appartenant au sieur de Val-Huon. — Autres déclarations (1583) des terres et des dîmes de Waudrifontaine. — Déclaration (1717) des terres de Court-au-Bois, de Waudrifontaine et du bois de Mofflaines, réunies, y compris le manoir « où estoit la ferme » de Waudrifontaine (p. 2-6). — Présentation (1632), par l'abbé, à l'évêque Boudot, pour la chapelle de Sainte-Élisabeth de Waudrifontaine, vacante par l'insuffisance de Philippe Du Pré, d'un nouveau titulaire en la personne de Philippe Wallart, clerc du diocèse d'Arras. — Permutation (xvii^e siècle) entre le chapelain de Sainte-Élisabeth et le chapelain de la chapelle de Boisieux à Arras. — Requête à l'Évêque (1709) de M^e Emmanuel Loreille, clerc de Cluny, pourvu de la chapellenie de Waudrifontaine par le pouvoir de l'abbé de Saint-Vaast, pour obtenir ses lettres de collation. — Démission pure et simple (1762) de Delemer, prêtre, chapelain de Waudrifontaine. — Biens et revenus de cette chapelle (1628-1730, p. 7-19). — Procès (1765-1767) au sujet de la collation de ladite chapelle : celle-ci ayant été vacante en 1760 par la mort du titulaire Crozé, l'abbé y nomma le sieur Delemer, qui démissionna et fut remplacé par M^e Auguste Delys, prêtre du diocèse d'Arras, lequel fut troublé dans la possession de son bénéfice par M^e Charles Lemaire, prêtre du diocèse de Riez, se disant pourvu de la même chapellenie « à titre de prévention »; l'abbaye Saint-Vaast repousse le jong de la « prévention » pour les bénéfices qui lui appartiennent (p. 20-31).

II. 1547. (Registre.) — In-folio : 14 feuillets, papier.

1758. — *Feuchy* (suite). — Plan en trois parties, avec répertoire, de la seigneurie de Mofflaines, où sont comprises les anciennes fermes de Mofflaines et de Waudrifontaine à présent réunies sous le nom de la Court-au-Bois, par Cornu et Caron, arpenteurs d'Artois : « la ferme, manoir, jardin et verger » de la Court-au-Bois, 12 mes.; la culture du Bois, 211 mes.

3 boiss. : 1 mes. au sieur Lemaire, par échange avec Toussaint Morel, sur laquelle est nouvellement érigé un moulin à moudre blé; les marais d'Alhies et Feuchy, en commun pour le pâturage, contenant ensemble 78 mes. 2 coupes, sans comprendre l'ancien chemin d'Arras à Bouchain qui est à usage de pâturage du troupeau de Court-au-Bois; la « couture de la ferme de Court-au-Bois, appelée vulgairement l'hermilage et taille de fontaine » contenant 175 mes.; terres à la Prévôté de Saint-Michel: maison, terrain et jardin de messieurs de Saint-Vaast, 16 mes. 16 verges.

H. 1548. (Registre.) — In-folio; 12 feuillets, papier.

1758. — *Feuchy* (suite). — Double du précédent.

H. 1549. (Liasse.) — 58 pièces : 5 parchemin, 53 papier.

1425-1775. — *Feuchy* (suite). — Arrentement (18 juin 1425), à Jean Le Franchomme. « Le Josne », des terres de la Prévôté Saint-Michel, à charge de 1 l. de rente annuelle (p. 1-3). — Donation (1689), par le sieur Cauwet, à l'église Saint-Sauveur, à charge d'obits, de 3 mes. de terre provenant de l'arrentement de la Prévôté Saint-Michel; demande de remise de gaule pour les terres de cette donation (p. 4-5). — Mairie de Feuchy. Dénombrement (1426), par Bauduin Poutrequin, fils de Jacquemart, de la moitié de la Mairie de Feuchy; autres, par Jacquemart, frère et héritier de Bauduin (1427), Jean, fils de Jacquemart (1429), Guillaume Carbonnier, procureur du scel de Vambecque, et Jossine Poutrequin, sa femme, demeurant à Bruges (1509), Jean Carbonnier, demeurant à Arras, fils de Guillaume (1537). — Dénombrements de l'autre partie de ce fief, par Guy Mauvergne, bourgeois d'Arras (1431), Jean Mauvergne (1466), Michel Brunel, veuf d'Hélène Mauvergne (1523). — Reliefs des 6 fiefs tenus de Saint-Vaast à Feuchy, dont un est la moitié de la Mairie, par M^e Robert Mauvergne, licencié ès lois, conseiller en la Cour de Beauquesne, et ce, par don de mariage que lui a fait son père, Jean Mauvergne, quand il contracta union avec Catherine Legrand, dite de Gomiecourt (5 juin 1490); par Michel Brunel, époux de Claire Mauvergne, fille aînée de Robert, Lérithière en l'absence d'Enguerran Mauvergne, son frère expatrié (10 nov. 1518); par Jean de Béry, écuyer, époux d'Hélène Mauvergne (21 avr. 1535); par Antoine de Le Forge, écuyer, sieur de Quivignies, et Marie Brunel, sa femme, fille et héritière apparente d'Hélène Mauvergne

(5 juil. 1510); par Adrien Du Moustier, licencié ès lois, Madeleine et Catherine, ses sœurs, enfants de Charles et de Jeanne Muret, possesseurs par retrait lignager, sur leur mère qui avait ce fief, à Hiérosme de Le Forge, écuyer (19 juil. 1569); par Antoine Du Belloy, écuyer, veuf de Madeleine Du Moustier (15 sept. 1580). — Mise de fail (1491) sur les biens de Robert Mauvergne. — Demande à l'Abbaye (1598), par le sieur de Cardevacque, acquéreur de la moitié du fief de la Mairie, que les droils seigneuriaux dus pour cet achat lui soient remis. — Saisie (1601), à la requête de François de Parnesles, sieur de Sencourt, fils de Marie de Courteville, héritière de Charles de Courteville, mayeur par indivis de Feuchy, d'un manoir à Feuchy pour défaut de dénombrement (p. 6-21). — Vente 7 déc. 1711, par Philippe Pavy, à l'Abbaye, moyennant 480 l., de la moitié de la mairie de Feuchy, dont il est possesseur, à l'encontre de Maximilien Le Josne-Contay, possesseur de l'autre moitié, et à la réserve, pour sa vie durant, de 3 coupes de terre. — Procès (1746) intenté par l'Abbaye aux héritiers de Philippe Pavy qui se refusent de rendre les 3 coupes susdites (p. 25-45). — Mémoire (s. d.) sur le fief de la Mairie de Feuchy: il comprend, outre l'office de mayeur héréditaire, un manoir amasé de terres labourables, un four, quelques menues rentes et un droit de terrage; originairement il était possédé par une seule personne, il fut ensuite divisé: les plus anciens copartionnaires connus sont Mauvergne et Poutrequin, la première partie appartenait en 1761 au sieur de La Ferté, la seconde qui avait quatre hommes de fief a été acquise par Saint-Vaast. Procès (1764-1775) contre le sieur de La Ferté qui a pris dans un dénombrement le titre de seigneur vicomte que lui conteste l'Abbaye. Consultations juridiques à ce sujet (p. 46-55). — Déclarations (1758) des fiefs tenus et mouvants de la seigneurie de Feuchy (p. 56-58).

H. 1550. (Liasse.) — 35 pièces : 8 parchemin, 27 papier.

1438-1781. — *Feuchy* (suite). — Arrentement appartenant à l'abbaye d'Étrun. — Amortissement (1507) accordé à l'abbaye d'Étrun pour les biens sis à Feuchy qu'elle a acquis de Jean de Boival, son receveur, moyennant la somme de 800 l. — Reconnaissance (1573), par Antoine Lucas et Antoinette Pronnier, sa femme, demeurant à Bailleul-sire-Bertoult, qu'ils ont pris en arrentement les terres appartenant à l'abbaye d'Étrun, moyennant 10 pat. de rente annuelle et 2 chapons à chaque mutation d'abbesse, à payer à Saint-

Vaast. — Procès 1686-1687, entre l'abbaye de Saint-Vaast et l'abbaye d'Étrun, pour la mouvance de 2 coupes de manoir (p. 1-18). — Marché de « la Trinité ». — Reconnaissance (27 sept. 1438, par Mathieu de Lespine, qu'il tient en arrentement des frères de la Trinité d'Arras, leur maison de Feuchy, avec les prés, et terres en dépendant d'une contenance de 137 menc. — Bail du même marché (13 nov. 1490), à Renom Aubry. — Arrentement du même (1 juil. 1519, à Antoine Aubry; pour ces biens, il est dû 6 menc. et 1/2 boiss. d'avoine au Gaule, et une once d'argent fin à la Crosse. — Reconnaissance (1580), par Robert de Maupas, que le susdit arrentement est exécutoire sur lui. — Paiements à Saint-Vaast (1568 et 1580) d'une redevance d'un marc d'argent à chaque changement de ministre. — Sentence du Conseil d'Artois (1^{er} nov. 1671) condamnant Mathurin de Retz, occupeur du marché de la Trinité, à payer les droits de gaule. — Affiche pour la vente, par décret du Conseil d'Artois (17 déc. 1671), de la cense de la Trinité, à la requête de mère Ancelle, religieuse des Pénitentes d'Armentières, des héritiers de Jeanne Quarré et de ceux de Louis de Saint-Martin, écuyer, sieur de La Motte. — Dénombrement (1781) servi par les Trinitaires, pour leur ferme et terres de Feuchy. — Requête (1781) des mêmes Trinitaires faisant connaître à l'Abbé que, par une modification dans leurs constitutions, leur ministre, autrefois nommé à vie, ne le serait plus dorénavant que pour 5 ans, et qu'il leur serait onéreux de payer un relief à chaque changement; l'Abbé accorde que leur ministre actuel leur servira d'homme vivant et mourant (p. 19-35).

II. 1551. (Liasse.) — 113 pièces, dont 1 plan; 8 parchemin, 105 papier.

1540-1780. — *Feuchy* (suite). — Bail (1652), à Antoine Cauwet, fermier à Fieheux, des dîmes et terage de Feuchy, des dîmes perçues par le fermier de Waudrifonlaine sur Razincourt, et de celles qui se cueillent sur les terres situées devant l'abbaye d'Avesnes; autres baux, à Philippe Beccue (1666), Mathurin de Retz (1672), Antoine Pavy (1679), Maximilien Pavy (1725, p. 1-5). — Baux de différentes pièces de terre, à Sébastien Scailletretz (1707), Antoine Stupart (m. d.), Léonard Delacroix (1720), Nicolas Gorlier (1741), Valin Delys (1744), Antoine Damiens, Marie Proyart, veuve d'Antoine Perne (1748), Claude Santerne (1750), Guislain Pavy (1768), Augustin Scailletretz (1780, p. 6-25). — Pièces (1540-1714) intéressant la régie des biens (p. 26-104). — Annonce (1687) du partage de tous les riez appartenant

à l'abbaye; mise en adjudication (1720) de ces mêmes riez (p. 105-107). — Mémoire (xviii^e siècle) au sujet du planis de M. de La Ferté. — Petit plan (1739), par Rousset, d'un manoir longeant la grande rue de Feuchy, appartenant à l'église et touchant d'un côté au manoir appartenant à la demoiselle Précourt dans lequel se trouve une fosse à usage de « faconière », d'autre, au manoir nommé « la Nocquerie » (p. 108-113).

II. 1552. (Registre.) — In-folio; 38 feuillets, papier, 2 plans.

1708. — *Feuchy* (suite). — Plan en 3 parties, avec répertoire, par Letierce.

II. 1553. (Registre.) — In-folio; 38 feuillets, papier.

1708. — *Feuchy* (suite). — Double du précédent répertoire (les plans font défaut).

II. 1554. (Registre.) — In-folio; 45 feuillets, papier.

1735. — *Feuchy* (suite). — Index de la carte de Feuchy (perdue), en ce qui concerne les terres tenues en fief ou en coterie de Saint-Vaast.

II. 1555. (Registre.) — In-folio; 69 feuillets, papier, et 4 plans, parchemin.

1757. — *Feuchy* (suite). — Plan figuratif, avec répertoire, du « village, terre, seigneurie et dîmerie de Feuchy », appartenant aux religieux de Saint-Vaast et dressé à leur réquisition par Delaby et Cornu.

II. 1556. (Liasse.) — 53 pièces: 1 parchemin, 52 papier.

1569-1763. — *Ficheux et Hendecourdel* (ancienne cote T⁴). — *Ficheux*. Extraits des centièmes perçus (1569) sur Jean de Crespiacul, fermier en la cense de Saint-Vaast, 54 l. (p. 1-2). — Déclarations des revenus de la cure, par Jean de Paris, curé (1588); par Jean Douez, curé (s. d.); autres des cures de Ficheux et Hendecourdel (après 1623), prises sur une déclaration des dîmes. — Requête du curé (1590) demandant la visite d'une verrière détruite par les gens de guerre; procès-verbal de visite dressé par Ousson, commis aux ouvrages: « la verrière estant en la cappelle de Saint-Meuriche au droit costé du cœur, faite par deffunctz monseigneur l'abbé damp Ruffau là où sont encoire ses armoirie, en voir bleu.... ». — Réparations de la maçonnerie (1638). — Quittance (1663) de 150 l. pour réparations du chœur. — Livraison de 2 chênes pour

les sommiers du chœur (1703), quittance de 11 l. 11 s. 9 d. Quittance (1714) pour ouvrages de charpente, couverture et maçonnerie, 107 l. 13 s. — Demandes (1720-1723), par le curé Dufour, d'ornements sacerdotaux et de livres liturgiques. — Requête des mayeur et échevins (1723) pour obtenir l'autorisation de démolir la partie supérieure d'une ancienne tourelle placée dans l'enceinte du cimetière: les requérants se proposent d'utiliser à la réfection du presbytère les vieux matériaux provenant de cette démolition (p. 3-21). — Acceptation (1686), par Louis Machon, curé, du tiers de la dime que lui offre l'Abbaye, au lieu d'une redevance annuelle de 25 ras. de blé et 25 ras. d'avoine, à prendre sur la ferme, pour l'augmentation de sa portion congrue. — Option (1688), par le curé Ch. Vasseur, d'une somme de cent écus à la place de son ancien gros de la cure se composant de 6 mes. de terre, 25 ras. de blé, 25 ras. d'avoine et le tiers des dîmes. — Déclaration du même Vasseur (1688) qu'il veut jouir des 6 mes. de terre, pour quoi on lui retirera 21 l. des 100 l. qui lui étaient accordées. — Lettre du curé Lebrun (1749) demandant qu'on rétablisse à son profit le gros de la cure, tel qu'il était avant 1686, parce que sa portion congrue n'est pas suffisante. — Quittance (1761-1763) des redevances rétablies en nature (p. 22-38). — Procédure (1687) entre l'Abbaye et Antoine Bauduin de Pouques, écuyer, au sujet des droits honorifiques dans l'église en l'absence du lieutenant des religieux; pièce produite: confirmation de noblesse (1686), au profit d'Antoine Bauduin de Pouques, demeurant à Ficheux, fils de Jean Bauduin de Pouques, écuyer, sieur du Puich, bailli d'Hesdin, et de Nicole-Françoise de Beaufremez. — Complainte des échevins (1719) contre le curé Dufour, qui a changé leur banc de place dans le chœur. — Procès (1730) contre Luc Poitart, seigneur de Ficheux, au sujet des droits honorifiques dans l'église; ledit seigneur ayant placé sa chaise dans le chœur près du banc de bois où se mettent les échevins et les vassaux de l'Abbaye, il dit pour sa défense que le chœur n'existe pas: il n'y a qu'une marche vers le milieu de l'église qui coupe le chœur en deux parties, l'une inférieure où doivent se mettre les femmes et les enfants, l'autre supérieure où se placent les hommes (p. 39-47). — Procès (1717) contre le marguillier Lebrun, qui s'est adjudgé la cueillette annuelle du grain, sans en faire la vente par criée au plus offrant enchérisseur. — Complaintes (1703-1724) contre les curés de Ficheux, pour les obliger à recommander les abbés de Saint-Vaast aux prières du prône (p. 48-53).

II. 1557. (Liasse.) — 90 pièces. 24 parchemin, 66 papier, 13 manuscrits.

1210-1753. — *Ficheux* (suite). — Rachat [1210], par Pierre, abbé de Saint-Vincent de Senlis, à l'abbaye de Saint-Vaast, moyennant 90 l. d'une rente de 61. que celle-ci devait annuellement à celle de Senlis sur ses terres, « hospitibus » et autres revenus de *Fiscont*. — Approbation de cette vente [1210], par *Gaufridus*, évêque de Senlis. — Approbation analogue (mars 1211), par Raoul, évêque d'Arras (p. 1-3). — Lettres de compromis de Robert de Wailly, chanoine et official d'Arras (11 juin 1257), à propos des débats survenus entre l'Abbaye, d'une part, et Marguerite, veuve de Guillaume Faverele, et ses enfants, d'autre part, au sujet des rentes et des droits de justice que ceux-ci réclamaient leur être dus sur les tenements de Ficheux; *Egidius* de Hendecourt, Robert de Boves, Roger de Thélus, chevaliers, sont choisis comme arbitres. — Lettres d'Hugues de Habareq, chevalier (juil. 1257), approuvant celles-ci. — Lettres du comte de Saint-Pol (juil. 1257) ratifiant celles d'Hugues de Habareq. — Accord (8 fév. 1258) réglé par lesdits arbitres: ils estiment les rentes et les droits de justice de Marguerite Faverele à 60 s. par an et les hommages à 10 s., et ils proposent que Saint-Vaast les échange contre 6 manc. de terre sises « as caufours devers le voie de Bairi au terroir de Fescheu » qui sont estimées rapporter aussi 70 s. (p. 4-15). — Accord (22 juil. 1317), entre Jean dit Faverele de Hendecourt et l'Abbaye, au sujet des droits de justice à Ficheux et Hendecourdel; les arbitres choisis sont Jean de Haloy et Baude Fastoul, fils de Colart (p. 16-19). — Arrêt du Parlement (janv. 1336) sur conflit de juridiction entre l'Abbaye et la comtesse d'Artois à Monchy-le-Preux (*Monchiano Petroso*), Ficheux et Vis-en-Artois. — Complainte (1695) de Marie-Barbe Drugy, veuve de Philippe de Beauvoir, sieur du Bois-Hutin, Hendecourt en partie et Ficheux en partie, contre le sergent de l'échevinage qui a méconnu les droits de seigneurie de ladite dame, lesquels sont tels qu'elle exerce la seigneurie foncière et peut commettre un lieutenant, un procureur d'office, un greffier, un sergent et un homme cottier. — Reconnaissance (1609), par un sergent de la Gouvernance d'Arras, qu'il a induement fait un exploit de justice à Ficheux. — Procès (1703-1705) au sujet de la seigneurie du clocher, contre Marie de Herlin, veuve de l'avocat Portebois, et Jean Poitart, trésorier des chartes d'Artois, époux d'Élisabeth Portebois (p. 20-32). — Informations (1681 et 1704) pour affaires de coups et blessures (p. 33-34).

— Extrait des coutumes de Saint-Vaast pour le village de Ficheux (1507) : il y a un mayeur et cinq échevins nommés par l'Abbaye, qui ont la connaissance des sujets et héritages de l'échevinage avec appel devant les prévôt, bailli et hommes de fief de l'Abbaye et de là au bailliage d'Amiens; le droit d'afforage est d'un demi-lot de vin ou de cervoise, un pain, une « freneque » de fromage et un fagot; l'amende pour coups est de 60 s. (p. 35). — Reconnaissance sur complainte (1394), pour avoir débité « cervoise à brocq » sans payer le droit d'afforage. — Extraits de registres de la Prévôté (1400-1432) : amendes pour coups et blessures. — Sentence du bailliage d'Amiens (12 déc. 1407) contre Eustache Rohart, curé de Ficheux, qui s'est approprié les biens, meubles et ustensiles de feu Marguerite Saveresse, sa « meschine », bâtarde morte « ab intestat » et dont les biens revenaient ainsi à l'Abbaye. — Reconnaissance (1573), par Gilles de Rœuville, qu'il a encouru une amende pour avoir « foui » sur un chemin sans le gré de l'Abbaye. — Reconnaissance d'amende pour le même sujet (1580), par François Le Coustellier. — Requête des habitants de Ficheux (1600) pour être autorisés à construire une petite chapelle au bout du village, sur le chemin de Wailly, en l'honneur de Notre-Dame de Liesse; accordé, à condition d'apposer à l'endroit le plus visible de la chapelle les armes de l'Abbaye (p. 36-59). — Procès de chasse (1669-1720) contre divers particuliers (p. 51-62). — Complainte (1681) contre les frères Soullart, qui ont pris de l'argile dans un chemin. — Amende de 60 s. (1693) infligée à Augustin Hourier, pour avoir travaillé le dimanche sans autorisation du curé. — Information (1692) au sujet d'un cadavre trouvé sur les terres de Saint-Vaast. — Publications des bans d'août (1696-1737). — Complainte (1702) contre Michel Goubet, fermier d'Agny, pour avoir fait paître ses moutons sur Ficheux. — Visites des flots, flégards, puils, fours et cheminées (1702-1753). — Procédures contre le sieur Poitart (1718), au sujet du cantonnement pour la chasse, du droit de plantis en divers endroits et du droit de passage par un sentier. — Procès au Conseil d'Artois (1727) contre Jean-Henri Caboche, pour être passé avec chariot et chevaux sur les terres de l'Abbaye au temps de la moisson (p. 63-90).

II. 1538. (Liasse.) — 106 pièces : 2 parchemin, 104 papier.

1524-1746. — *Ficheux* (suite). — Saisines (1694-1734) accordées par les gens de loi; principaux noms cités : Charles Lefebvre (1694), Jacques Goudc-

mand (1695), Pasquier Grumaul (1701), Antoine Cauwet (1707), Laurent de Ransart (1709), etc. (p. 1-50). — Mises de fait et saisies seigneuriales (1524-1746); principaux noms : Maurice Roussel (1521), Jacques Lefebvre, Nicolas Cauwet, mayeur, et Philippe Tréhout (1690), Pierre Lebrun (1695), etc. (p. 51-106).

II. 1539. (Liasse.) — 97 pièces : 3 parchemin, 94 papier.

XV^e siècle - 1788. — *Ficheux* (suite). — Rapports et dénombrements servis par Jean Potel (XV^e siècle), Gilles Morel (1507), Antoinette de Carmin, veuve de Jean de Montigny, écuyer, sieur de Montigny (1548), Jean Lefebvre (1701), Jean Hourier (1772), Joseph Rambure, bourgeois d'Arras (1787), Jean Sauvage et Benoît Millon (1788, p. 1-15). — Sentence du bailliage d'Amiens (20 mars 1519) contre Jean de Buire pour rentes; attestation, par le grand prévôt Hourdequin (1681), que les terres de Ficheux tenues en francs alleux de l'Abbaye « ne tiennent en aucune manière nature de fief, mais bien sont de nature collière et roturière »; requête de Pierre Prommier (XVIII^e siècle), pour obtenir remise de rente, à cause de sa pauvreté. — Extraits d'un registre aux rentes de la Prévôté pour Ficheux (1509-1523) : droits payés par Marie Bracquel, pour achat de terre à Gilles Le Prévost, prêtre (1509); par Jean Fatou (1511); par Colart Bruyant (1512); par Pierre Dubois, demeurant au Hamel (1521); par Péronne de Héranquières (1522); par Tassart Morel (1525); par Antoine de Blendecy, procureur d'Antoine de Hauchart, écuyer, sieur de Ramangres, et de dame Caullier, sa femme (1522). — Étal (1724) des débiteurs de rentes foraines (p. 16-28). — Procès jugé en la salle abbatiale (1682) contre François-Dominique Le Caron, écuyer, sieur de Canettement, au sujet des droits seigneuriaux dus pour 3 mes. de terre. — Prisées d'immeubles (1755) pour l'assiette des droits seigneuriaux (p. 29-41). — Contestations (1577) entre le fermier de Ficheux et le curé de Blairville, au sujet de la perception de la dime sur quelques corps de terre. — Bornage (1701) des dimages de Ficheux, Blairville et Adinfer. — Procès au Conseil d'Artois (1707) contre Jean Soullart, pour son refus de payer les droits de dime et de lerrage sur 10 boiss. de l'église Saint-Étienne d'Arras. — Procès au Conseil d'Artois (1719) contre François de Saisseval, écuyer, seigneur de Blérencourt, Beauraipaire, Blairville, etc., au sujet de la perception de la dime sur 4 mes. de terre (p. 45-90). — Procès (1577) contre Guillaume de Bécourt, laboureur à Ficheux, au

sujet des droils de terrage sur 5 coupes de terres (p. 95-97).

H. 1560. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

XVI^e siècle - 1685. — *Ficheux* (suite). — Déclaration des terres de Ficheux qui doivent dîmes et terrages (xvi^e siècle). Noms cités : le seigneur de Saveuses, terres à le « Longueavesue », au lieu dil « les caufours », au « camp Sainte-Marie », au « buisson frogelle »; Jean de Buïres, 12 menç. de terres « à le couture de Jean Courcol et à le couture des Templiers »; Regnault de Bancourt; Collart Brochart; Jean Vallée; Payen Coureol; Thomas de Reuville; Michaut Morel; Pierre Dugardin; Jean Courcol. — Autre (1583), par Jean de Crespieul. Noms cités : Anne de Coultemont, veuve de Jean de Bretagne, Marguerite de Watrelet, veuve de Nicolas de Buïres, le sieur de Saint-Légier, le commandeur de Haute-Avesnes, le sieur de Beaupré, le sieur de Hendecourdel, Simon Proyard, le sieur de Blairville, l' « amousne de Mercatel », Jean de Fromont, la veuve de M^e Léger Gellé, etc. — Autre (1591), renouvelée par Tristram Garin, censier de Saint-Vaast. Noms cités : Nicolas Goubet, Martin Tacquet, huissier, Jaques de Buïres, pour un fief tenu du sieur de Mollenbois, le sieur de Souastre, Jean de Beauvoir, Jaques Dieu-y-soil, le sieur d'Auchy et Marie de Gosson, sa femme. — Autre (1601), par Maximilien Garin, fermier. Noms cités : Moran de Saudemont, les héritiers de Ferry Ringhuier. — Autre (1619), par le même. — Autre (1685), renouvelée par Nicolas Cauwet. Noms cités : le sieur Prévost, avocat, François Le Caron, sieur de Caneltemont, Maurice Millon.

H. 1561. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1702 - 1707. — *Ficheux* (suite). — Déclaration des terres chargées de dîmes, renouvelée par Antoine-Nicolas Cauwet. — Autre (1707), renouvelée par Jean Legentil, fermier. Principaux noms cités : Maximilien-Denis de Beaurains, écuyer, seigneur de Savy, conseiller au Conseil d'Artois, M^e Antoine Prévost, lieutenant particulier de la Gouvernance d'Arras, le comte de Souastre, les héritiers du sieur Mullet, élu d'Artois, Jean Clabaut et les Brigittines, le sieur de Bellacourt, l'église Saint-Étienne d'Arras, le sieur de Boissel.

H. 1562. (Registre.) — In-folio; 22 feuillets, papier.

1720. — *Ficheux* (suite). — Cueilloir des rentes

dues à Saint-Vaast. — Principaux noms : Martin Souillart, chirurgien à Ficheux, les héritiers de Berthie, sieur de Bellacourt.

H. 1563. (Registre.) — In-folio; 55 feuillets, papier.

1757. — *Ficheux* (suite). — Cueilloir des rentes. Principaux noms cités : Pasquier Souillart, Guislain Lebrun, André Desplanques, de Boisieux. — Cueilloir des rentes (m. d.) pour Eslrée-Wamin.

H. 1564. (Liasse.) — 78 pièces, dont 5 plans : 4 parchemin, 74 papier.

1329 - 1777. — *Ficheux* (suite). — Baux de la ferme et de son marché contenant 300 menç. de terres, à Jean Cauwet et Marie Caudron, sa femme (1669-1681), à Nicolas Cauwet et Marie Lemaître (1689-1698), à Jean Legentil et Marie Lemaître (1707-1716), à Luercée Cauwet (1760) et à Jean-Jacques Legentil (1769-1777, p. 1-11). — Arrêt du Parlement de Paris (23 déc. 1329) confirmant l'Abbaye dans son droit d'avoir un four banal à Ficheux et condamnant Jean de Ficheux qui lui déniait ce droit (p. 12). — Reconnaissance (1363), par Pierre « Li Vasserier », qu'il doit 100 menç. de blé annuellement pour la cense qu'il occupe. — Estimation (1610), des rendages qui sont dus pour la ferme de Ficheux et son marché de terre comprenant 298 menç. — Arrérages dus (1636) par la fermière Marie de Bécourl, veuve de Maximilien Garin. — Cession du bail de la ferme (1685), par Jean Cauwet, ancien mayeur, à son fils Jean. — Conditions du bail accordé (1725) à Jean Legentil : pot de vin, 1,500 l., rendages en argent (15 l., en blé 240 ras., en scourgeon 30 ras., en avoine 75 rasières (p. 13-26). — Réparations et visites de la ferme (1568-1723) : travaux à la brasserie (1586), construction d'une grange (1680), construction d'un pigeonnier (1701), réparations des bergeries (1708, p. 27-55). — Procès au Conseil d'Artois (1583) intenté par l'Abbaye réclamant à Jean de Crespieul, des dommages et intérêts faute d'avoir fumé les terres de son marché (p. 56-70). — Procédure (1717) contre la veuve Goudeman, pour avoir ensemencé et moissonné partie de 42 mes. de terre du marché de Ficheux (p. 71-73). — Plan (1703) des presbytère, cimetière, église, maisons et cense de Ficheux. — Autre (1703), d'une partie des rues. — Autre (1717), de la grande rue, par Letierce (p. 75-78).

II. 1565. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier, avec un plan.

1776. — *Ficheux* [suite]. — Plan et répertoire du « village, terroir et dimerie », avec les lieux dits et une partie du village d'Hendecourt-lès-Ransart, par Caron et Cornu.

II. 1566. (Liasse.) — 150 pièces : 5 parchemin, 145 papier ; 3 sceaux.

1279-1770. — *Hendecourdel* (suite). — Création (1623) de la cure d'Hendecourdel, séparée de celle de Ficheux, par Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast, et l'évêque Ottemberg, à cause des grandes difficultés qu'éprouvaient les habitants d'Hendecourdel, surtout en hiver, pour venir entendre les offices religieux à Ficheux. Le seigneur d'Hendecourdel, Louis Le Sergeant, alloue au nouveau curé une aumône de 50 ll., l'abbaye de Saint-Vaast une somme de 30 ll., 7 menç. de blé et 7 menç. distraits des 32 que perçoit le curé de Ficheux et 8 mes. sur les 28 du gros de la cure dudit Ficheux ; le curé d'Hendecourdel percevra en outre les menues dîmes, *infra muros*, et les oblations d'Hendecourdel dont auparavant le curé de Ficheux ne touchait que le tiers. — Déclaration (1623) des biens de la cure d'Hendecourdel, par le curé, Antoine de Baillen ; — autre (s. d.), par le même, devenu curé de Saint-Laurent. — Nomination (15 mai 1691) de François de Noyelles à la cure d'Hendecourdel (p. 1-11). — Procès au Conseil d'Artois (1680) contre plusieurs particuliers d'Hendecourdel et Blairville qui prétendaient avoir un combleur de dîmes résidant dans leurs villages respectifs (p. 12-24). — Procès (1721-1770), contre Louis-Ignace-Joseph Le Sergeant, seigneur d'Hendecourt, au sujet d'une rente foncière de 7 menç. de blé qu'il se refuse de payer à la Trésorerie de Saint-Vaast et que l'abbaye a toujours perçue sur la seigneurie d'Hendecourt depuis cinq siècles ; pièces produites : reconnaissance (1279), par Thomas Faveriaus, sire d'Hendecourt, qu'il a pris à rente de Saint-Vaast 5 menç. 1/2 de terre appartenant à la Trésorerie, 2 au territoire de Ficheux, au lieu dit le « mont de Walli » et 3 à Hendecourt, au lieu dit « le camp le Trésorerie », moyennant 7 menç. de blé annuellement ; — reconnaissance (1577), par Nicolas Maillin, demeurant à Hendecourdel, occupeur de la ferme appartenant au seigneur d'Esquelbecque, qu'il doit sept menç. de blé de rente annuelle à la Trésorerie de Saint-Vaast pour l'occupation de 5 menç. de terres ; — extrait d'un compte de la Trésorerie, rendu en 1577 ; messire Antoine de Halluwin, chevalier, seigneur d'Hendecourdel,

doit 7 menç. de blé de rente à la Trésorerie, sur toute sa terre et seigneurie ; — extrait d'un autre compte de la Trésorerie (1585) ; Louis Le Sergeant, acquéreur de la seigneurie d'Hendecourdel, doit la rente de 7 menç. ; — autres extraits des comptes de la Trésorerie (1701-1723) attestant que cette redevance fut toujours payée sans difficulté ; — nombreux mémoires pour chacune des parties (p. 26-150).

II. 1567. (Liasse.) — 92 pièces : 21 parchemin, 71 papier ; 4 sceaux.

1252-1757. — *Fresnes-les-Montauban, Maulville et Laigny* (ancienne cote V³). — *Fresnes*. Renouvellement de la loi échevinale (1676, p. 1). — Démission (1112) d'Herbert Dueroq de la cure de *Fresne prope Montauban* et nomination pour le remplacer de Jean de Sanctis. — Présentation à la cure vacante de Montauban (1691) de Mathieu Thumerelle, chapelain d'Abblain-Saint-Nazaire, Eustache Poubel, chapelain de Fréwillers, Pierre Brochon, chapelain de Richebourg, François de Nœux, chapelain de Lens, et Nicolas Deleau, curé de Rivière. — Amortissement (1521) des terres de l'église et de la pauvreté. — Déclaration des revenus de la cure de Fresnes, présentée (1588) à l'archidiacre Bouchel par le curé, Andrieu Desfossez ; — autre (1630), présentée par Maximilien Cagniet, Jean Décourt et Pierre de Saille ; — autre (1701), présentée par le curé, Mathieu Thumerelle. — Quittances de portions congrues (1762-1763) par le curé Lefebvre. — Requêtes (1625-1633) des curé et habitants de Fresnes, pour avoir la permission de réparer leur église et remplacer les verrières ; comptes et quittances d'ouvrages (1635-1715) : visite du chœur (1717) ; il convient de remettre à neuf le marchepied de l'autel, une balustrade, le banc « de chautuaire », de fournir une chasuble violette, des nappes d'autel, de relier l'antiphonaire et le graduel, de fournir un bassin de cuivre aux fonds baptismaux ; trois ans plus tard, le curé Lefebvre se plaint que les *desiderata* du procès-verbal de visite n'ont pas été remplis. — Convention (1760) entre les habitants de Fresnes et l'abbaye : les premiers s'engagent à démolir et reconstruire le chœur en même temps qu'ils démoliront et reconstruiront la nef de l'église, tout l'édifice sera réédifié conformément au plan dressé à cet effet ; l'abbaye entre dans les frais de construction pour une somme de 900 l. qui sera payée aussitôt les travaux terminés (p. 2-24). — Extraits des registres de la grande Prévôté pour la recette des droits d'alforage (1563-1609) ; plaintes contre divers particuliers qui ont débité

de la bière sans payer les droits : Philippe Godin (1616), Jean Berlon (1675), Dominique Deretz (1689). — Bail (1686), à Charles Prévost, des droits de forage et de 10 menc. de terre (p. 25-41). — Pétition de Charles Hequet (1714), pour obtenir un pied et demi de flégard en arrentement, pour y construire un four à pain. — Reconnaissance sur complainte (1734) de Jacques Bereq, Ferdinand Lecat et Charles Hequet, d'avoir fait une emprise sur la « piedsente » de Gavrelle à Fresnes, nommée « la Basse Voye ». — Complainte (1751) contre Jean Défontaine qui a ouvert un fossé le long de son manoir (p. 45-47). — Délits de chasse relevés contre J.-B. Pachy, sergent du village de Beaumont (1739), Aimé Foacier, écuyer, sieur de Ruzé et de Jouy, et son frère, aussi écuyer, demeurant à Arras (1757, p. 48-50). — Reconnaissance (avr. 1252), par-devant Hellin de Senguin et Simon de Villers, bailli d'Arras, par Hellin de Le Brayeol, chevalier, qu'il n'a point d'autre droit à Fresnes qu'une cour de justice où l'on peut appeler jusqu'à 6 den. — Reconnaissance (janv. 1305), par Jean Pierekins et Agnès du Taveillon, sa sœur, qu'ils ont vendu à Jean Augrenon, d'Arras, 18 menc. de terre tenues en fief de l'Abbaye. — Reconnaissance (1360), par Jean Augrenon, bourgeois d'Arras, qu'il a vendu à Pierre de Moyenneville, demeurant à Willerval, 4 menc. de terre tenues en fief de Saint-Vaast. — Reconnaissance (1458), par Piérolin de Boubers, qu'il a vendu à Jean Gosson, dit Desré, 28 menc. 3 boiss. de terre tenues de Saint-Vaast. — Vente (1745), par Antoine Billot, échevin d'Arras à Célestin Demarquilly, de 2 menc. de terre, moyennant 230 l. de den. principaux (p. 51-55). — Reconnaissance (1502), par les sergents de la Gouvernance de Lille, qu'ils ont indument exploité à Montauban. — Saisines de terres vendues (1565-1613), signées par les lieutenants de Fresnes. — Poursuites contre divers particuliers qui ont continué à cultiver des terres saisies au profit de l'Abbaye : contre Jeanne Leroy (1590), Antoine Belin (1621), etc. — Requête (1601) de la part des gens de loi de Fresnes contre ceux de Biache qui voulaient faire comparaître les habitants de Fresnes à leur tribunal. — Informations de justice : mise en vente publique (1712) d'une vache provenant de la succession de Marie Sénéchal, inventaire des meubles trouvés en sa maison (1714) ; — poursuites (1719) contre divers particuliers qui ont fait pâturer leurs bestiaux dans les portions réservées au profit de la communauté (p. 56-84). — Estimations (1722-1747) de quelques pièces de terre (p. 85-92).

H. 1568. (Liasse.) — 125 pièces : 8 parchemin, 117 papier.

1695-1770. — *Fresnes-les-Montauban* (suite). — Procès (1695-1696) entre l'Abbaye et François Vandendriessen, écuyer, sieur du Châtelet, et Marie Hocquet, sa femme, veuve en premières noces de Barthélemy Raoul, sieur de Mauville, au sujet de la mouvance d'une pièce de terre saisie en 1695 (p. 1-16). — Procès (1739-1741), au sujet d'un droit seigneurial et devoirs de vassalité réclamés par dame Marie d'Héricourt, comtesse d'Hénu, baronne de Beaumetz, épouse séparée de biens de Charles de Coupigny, comte d'Hénu, sur 4 menc. et demi de terre que le tenancier déclare relever de Saint-Vaast (p. 17-30). — Saisies d'héritages tenus de Saint-Vaast (1603-1770) : de ceux occupés par Jaspert Théry (1603) ; du fief de Laigny ayant appartenu à feu Jean Silvain, consistant en un manoir amasé de maison et 16 menc. de terres labourables sur les 32 qui composent ce fief et dont le surplus a appartenu à Jean Tahon (1659) ; — saisies des fiefs ayant appartenu à Mathieu Vannelier, Jean et Guillaume de Rœux, Jean Ledieu, Jean de Saily et M^{me} Philippe Thiellaine (1659) ; de 1 ras. appartenant aux héritiers d'Hugues de Bernémicourt (1672), etc. (p. 31-90). — Mise de fail signifiées à l'Abbaye (1601-1733) : de la part de Renom de Mauville, chevalier, seigneur dudit lieu et de Villers-lès-Cagnicourt, au nom de dame Anne de Longueville, dame douairière de Mauville (1601) ; — de la part de Jean Défontaine, praticien à Arras, pour le rachat d'une rente héritière ayant appartenu à Pierre Défontaine, lieutenant de Mauville (1629) ; — sur les biens de Marie Tahon, épouse de Nicolas Sénéchal, seigneur de la Hamaide, échevin de Douai ; testament de la dite dame (1702) : — à la requête de Pierre Hocquet, meunier des moulins de Blangy, sur les biens de Romain Cagniez, sieur du Petit-Longastre, bourgeois (1723) ; — à la requête de Barbe-Angélique Fraga, veuve du sieur Delevallée (1733, p. 91-125).

H. 1569. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1718-1750. — *Fresnes-les-Montauban* (suite). — Comptes des ventes d'herbes provenant du marais.

H. 1570. (Liasse.) — 159 pièces : 18 parchemin, 141 papier ; 1 sceau.

1429-1788. — *Fresnes-les-Montauban* (suite). — Rapports et dénombremments, servis par : Bauduin Leroy, demeurant à Mauville (1429), Jacquemart Leroy

et Louis Hecquet (1196), Jaspard Lefebvre, rendu à Nicolas de Baudain, écuyer, sieur de Mauville et Villers-lès-Cagnicourt (1500), Nicaise Ponche (1501), Simon Braeque, rendu à Jean Creton, seigneur de Mauville (1514, p. 1-25). — Dénombrement (1540) des rentiers de Fresnes : dans ce village, les droits seigneuriaux sont au 10^e denier, réserve faite pour les héritages qui furent à messire Hellin de Le Brayelle, pour lesquels il est dû 2 den. comme droit de succession et 10 den. du droit de vente comme pour les autres (p. 26). — Autres dénombrements, par Ferry Suret, « pigneur de sayette », et Robert Vigeu (1604); Guislain Bayart, procureur au Conseil provincial (1739); Jean Lecomte de La Chaussée, conseiller du Roi, avocat au Parlement de Flandre, et Alexandre Lecomte, écuyer, sieur de Lagny, ancien échevin de Douai, au nom des demoiselles Dufoys, leurs nièces (1760); François de Wavrechin, seigneur de Lompriez, conseiller honoraire du Parlement de Flandre, pour un fief éclipsé du fief Lagny provenant de la succession d'Eustache de Wavrechin, son père, et par partage avec Marie de Wavrechin, sa sœur, épouse de Marc-Antoine Remy, sieur du Maisnil (1761); Jacques Liénard, professeur en théologie à l'Université de Douai, doyen du chapitre de Saint-Pierre, président du séminaire du Roi, et J.-B. Planel, aussi docteur en théologie, doyen du chapitre de Saint-Amé, président du séminaire du même chapitre, proviseur de la fondation de messire Théodore Vancouverden (1769); Guislain Morel, praticien, demeurant à Arras (1770); M^e Antoine Hache, avocat au Conseil supérieur de Douai, au nom de Françoise de Bleumortier, veuve de messire Nicolas Waltier, écuyer, grand bailli du Cambésis (1771); le même Hache, procureur de Jacques de Bleumortier, seigneur du Molinel, trésorier de la ville de Cambrai (1774); le même, procureur de J.-B. de Bleumortier, seigneur de Lamolte, Capron, Mauville, ancien échevin de Cambrai (1771); Ignace Derelz, bourgeois d'Arras (1774); Philippe Lemaitre de La Sablonnière, bourgeois d'Arras (1776); Philibert Louy, pour les terres acquises de Joseph Dervillers, chanoine de Saint-Omer, en la ville de Douai, et des héritiers du sieur Dervillers, aide-major (1777); Jacques d'Aoûst, marquis de Jumelles, seigneur de Sin-le-Noble, Bourcheul et Harponlien (1777); Charles Ramette, arpenteur juré du Parlement de Flandre (1778); Adrien Corroyer, procureur au Conseil d'Artois, au nom de Marie Lemaire, dame de Berguette, et de M^e Jean Desbault, conseiller en la gouvernance de Douai (1779); Noël Obert, curé de Fresnes,

et Albert Hustin, conseiller du Roi, receveur des consignations du Parlement de Flandre, pour les biens qu'il a hérités de dame Anne de Warenglien, épouse de Robert-Ignace Hustin (1780); Eustache Remy, seigneur d'Évin, et Jacques Remy, conseiller au Parlement de Flandre (1781); Louis Honoré, écuyer, sieur de Warenes, Bon Marché, Blanchin, etc., officier au troisième régiment de l'état-major, demeurant à Douai, des biens partagés avec René de Cazier, chevalier, seigneur du Breucq, par succession d'Hector Honoré Du Locron, leur père, et celui-ci par succession de Marie Desurques, fille d'Arnould Desurques (1785); J.-B. Ansart, capitaine au régiment provincial de Paris, des terres qui lui sont dévolues lors du partage intervenu entre lui et Pierre Dubois de Wolck, officier à la suite, de la place d'Arras (1786); Catherine Legrand, religieuse brigittine d'Arras, et Constant Capron, clerc cléricquant de Montauban (1787); Nicolas Dondeau, avocat au Parlement de Flandre, procureur de Ferdinand, comte Du Chastel de La Howarderie, seigneur de Neuvireuil, capitaine au régiment d'Orléans Dragons (1788); Liévin Lambin, curé d'Oppy, et J.-B. Frémy, fermier à Izet-lès-Équerechin (1788, p. 27-159).

II. 1571. (Registre.) — In-folio; 307 feuillets, papier.

1690 - 1771. — *Fresnes-les-Montauban* (suite). — Dénombrements servis par Pierre de Raismes, doyen de Saint-Amé de Douai (1690); Daniel Derisbourg, apothicaire à Douai, veuf de Marie Caffart, elle-même d'abord veuve d'Alexandre, aussi apothicaire (1690); Antoine Bourgois, docteur en médecine à Douai (1691); Pierre Randoux, clerc du village de Fresnes (1691); Dominique Dervillers, argentier de Douai (1691); Jacques Ledoux, clerc de Neuvireuil (1697); Jacques Mille, curé d'Oppy (1749); Melchior Théry, écuyer, seigneur d'Inghem, par achat de terres de Pierre Hattu, chanoine de Saint-Géry de Cambrai (cachet aux armes de Théry d'Inghem, 1749); Nicolas Huequet, chanoine d'Aire, et Florent Galhault, chanoine d'Arras (1757); Jacques Baudouin, curé de Mauville (1762); Joseph Crepel (1771).

II. 1572. (Liasse.) — 8 pièces : 6 parchemin, 2 papier.

1632 - 1770. — *Fresnes-les-Montauban* (suite). Mandements du Conseil d'Artois (30 déc. 1632), à plusieurs habitants de Fresnes, de payer dommages et intérêts à l'Abbaye pour n'être pas allés faire moudre

leurs grains au moulin de Biache, comme ils y sont tenus (p. 1-5). — Sentence du Conseil d'Artois 7 août 1761 condamnant Jean-Martin du Neufjardin, de Fresnes, à l'amende coutumière de 60 s. et au paiement de 72 l. pour le prix des 12 ras. de scourgeon qu'il a fait moudre au moulin d'Isel-les-Équerchin, méprisant le droit de banalité de Saint-Vaast qui oblige les habitants de Plouvain et Fresnes-Montauban à aller au moulin de Saint-Vaast à Biache; — acquiescement de Noël Obert, curé de Fresnes (1770), à la précédente sentence (p. 6-7). — Transaction (11 nov. 1758) entre l'Abbaye et plusieurs habitants de Fresnes, au sujet des corvées que sont tenus de venir faire le mardi après la mi-mai, pendant toute la journée, du soleil levant au soleil couchant, les laboureurs avec leurs chevaux et charnues; les fermiers reconnaissent le droit de l'Abbaye et promettent de s'y conformer; l'Abbaye reconnaît qu'il est d'usage que son fermier de Biache fournisse la nourriture nécessaire tant pour le dîner que pour le déjeuner aux laboureurs du village de Fresnes, à leurs domestiques et aux chevaux présents à la corvée (p. 8).

II. 1573. (Liasse.) — 50 pièces : 22 parchemin, 28 papier; 9 sceaux.

1233 - 1788. — *Fresnes les-Montauban* (suite). — Bertould de Bailleul, chevalier, reconnaît (fév. 1233) qu'il tient de Saint-Vaast, en fief demi-lige, un territoire de Fresnes, une cour de justice, où l'on juge jusqu'à 6 deniers, et les corvées dues par les possesseurs de charnues et de chevaux. Il met ces droits entre les mains de Saint-Vaast, comme sûreté d'hypothèque, pour les 46 l. que lui a prêtées l'Abbaye. — Autres lettres du même (fév. 1233), où il reconnaît n'avoir d'autres droits à Fresnes que ceux énoncés plus haut (p. 1-3). — Quittance de Jacques de Courcelles (9 nov. 1316) de 126 l. pour la vente à l'Abbaye d'une rente de 20 l. par. et 100 mene. de blé; il s'engage à rendre ces 126 l. en telle monnaie « comme un angele de la seconde forge pour vingt sols parisis », s'il n'exécute pas le contrat (p. 4). — Reconnaissance (1388), par Gilles Wion, qu'il a pris en arrentement de Saint-Vaast 10 mene. de terre à charge de 4 mene. de rente. — Reconnaissance (1418), par Jean Duquesne, dit Buiscaul, qu'il a pris une maison en arrentement de Saint-Vaast, à charge de 1 l. de rente. — Arrentement (1439) d'une maison et plusieurs manoirs, à Jean Le Preudhomme. — Demande (1493) de remise d'arrérages de rentes, par Nicolas de Frévillers, écuyer, veuf de Marie Hauwel, ruiné par les

guerres. — Reconnaissance (1502), par Jean Levyn, qu'il a pris en arrentement de Saint Vaast 13 mene. de terre à charge de 7 mene. de blé. — Reconnaissance (1521), par les marguilliers de Fresnes, qu'ils doivent à Saint-Vaast 2 s. de rente au nom de l'église et de la Pauvreté de Fresnes, pour l'amortissement des terres tenues de Saint Vaast et l'échange de 2 coupes de terres sises en Pêchevinage de Biache contre 2 autres de Fresnes. — Reconnaissance (1522), par Jean de Bailleul, qu'il a pris un manoir en arrentement, à charge de 12 s. de rente. — Reconnaissance du même (1522), pour arrentement d'un autre manoir, à charge de 1 l. de rente. — Reconnaissance (1523), par Augustin de Chimay, de 6 mene. et 5 coupes de terres tenues en coterie de l'Abbaye et qui furent à Bastien de Chimay, entrées dans le domaine de l'Abbaye par confiscation pour l'homicide commis par ledit Bastien sur la personne de Jean Bouffenghier. — Reconnaissance (1523), par Pierre Goudemetz, qu'il a pris en arrentement 1 boiss. de terre, à charge de 5 s. de rente. — Autre (1523), par Henri Poul-de-Pierre, pour 6 coupes, moyennant 28 s. par. — Autre (1523), par Pierre Habareq, curé de Neuvireuil, Antoine Leduc et Jean Pollart, marguilliers, au nom de leur église, pour 6 coupes de terre, 8 s. de rente, et homme vivant et mourant. — Autre (1525), par Jacques Bonnenuiet, pour 2 manoirs et 6 coupes de terre moyennant 36 s. 3 den. — Autre (1567), par Augustin de Hamelin-court, pour 1 coupe, 3 mene., et 2 boiss. de blé (p. 5-31). — Mise en arrentement (1603), à la criée, de terres saisies au nom de l'Abbaye. — Reconnaissance (1601), par devant Charles Bretelle, mayeur de Fresnes, par Robert Vigeux, qu'il a pris certaines terres en arrentement à la dernière criée. — Requête (1608, de Charles Bretel, fermier de l'Abbaye à Fresnes, pour prendre en arrentement une place en riez, d'une contenance de 2 coupes et demie, touchant au cimetière, à la rue de l'abreuvoir, où l'on tire « le chron », et au chemin « où passent les croix », ce qui entraîne des dommages par les allées et venues des bestiaux se rendant des marais à cette place. Ledit Bretel fait valoir aussi que l'église, actuellement éloignée de toute habitation, sera plus en sûreté et moins exposée aux « insolences et bruiet à cause des danses et jeux qui s'y font ordinairement aux jours de festes et dimanches ». — Reconnaissance d'Étienne Capron (1616) qu'il tient une partie de l'arrentement appartenant au Buffel. — Reconnaissance (1687) de rentes foncières, par Charles Hecquet. — Complainte (1788) pour rente non payée par Romain Flament (p. 32-42).

— Extraits des comptes et cueilloirs de rentes (1610-1718). — Affiche (1731-1735) pour la perception des rentes (p. 43-50).

H. 1574. (Registre.) — In-folio ; 39 feuillets, papier.

1579. — *Fresnes-les-Montauban* (suite). — Cueilloir des rentes. Principaux noms : Michel Hourier, pour un manoir faisant partie de la seigneurie du Herseur ; Louis Lecat, Jacques de Rœux, Marie Caperon, veuve d'Antoine de Crombecque ; Jean de Mouronval, Marc de Bernemicourt, dit de Frévillers, Albert Ledieu, dit Cardon ; le seigneur de Mauville, pour le rachat du droit de terrage, 6 menc. de blé et 61 menc. d'avoine, que le fermier est obligé d'aller recevoir chez ledit seigneur ; le curé de Mauville, pour l'amortissement de 14 menc. et 1 coupe, appartenant à son église, 2 den. royaux.

H. 1575. (Registre.) — In-folio ; 66 feuillets, papier.

1720. — *Fresnes-les-Montauban* (suite). — Cueilloir des rentes. Principaux noms : Pierre de Sailly ; Eustache Wavrechin, avocat à Douai ; les héritiers de Barthélemy Baoust, fils de François, demeurant à Douai, pour le manoir de Laigny, avec ses prés, bois et plusieurs manoirs où jadis était érigée la grange ; Hugues Carpentier, mayeur de Fresnes ; Daniel Risbourg, apothicaire à Douai ; Jacques Boucher, par achat des religieuses des Louez-Dieu, d'Arras ; Claude Dambrine, avocat du Conseil d'Artois. Somme de la value : 132 menc. 2 boiss. 3 quar. de blé ; 21 menc. 4 boiss. 2/3 d'avoine ; 10 chapons et 1/6 ; 1 l. s. 9 den. royaux, 6 den. tournois.

H. 1576. (Registre.) — In-folio ; 71 feuillets, papier.

1737. — *Fresnes-les-Montauban* (suite). — Terrier des rentes. Principaux noms : François Carpentier, pour la moitié du manoir Gaulchin ; le séminaire de la Foi, de Douai ; Charles-Louis Derasière ; Hugues Carpentier, mayeur de Fresnes ; Arnould Lesureq, conseiller de la Gouvernance de Douai ; les Annonciades de Douai ; Jacques Lepippe, procureur du Roi de l'élection d'Artois ; Pierre de Doullens, avocat au Conseil d'Artois ; Jean Marchand, mayeur d'Elzel ; Legay de Ramécourt.

H. 1577. (Liasse.) — 57 pièces : 5 parchemin, 52 papier.

1613-1752. — *Fresnes-les-Montauban* (suite). — Poursuites et saisies (1613-1728) pour défaut de paye-

ment du gaule (p. 1-16). — Extraits des comptes du gaule (1614-1634, p. 17-24). — Procès (1684) contre plusieurs particuliers qui prétendent que, pour obtenir le paiement du gaule, on ne peut procéder par saisie (p. 25-40). — Sentence des officiers du gaule de Beaumetz (23 fév. 1691) rendue contre Pierre Défontaine et autres, où il est dit que la juridiction de ce siège est valablement établie au greffe de la grande Prévôté. — Sentence du Conseil d'Artois (7 juil. 1692) confirmant celle du gaule. — Affiche (1752) pour la perception du gaule à Fresnes (p. 41-57).

H. 1578. (Registre.) — In-folio ; 36 feuillets, papier.

1729. — *Fresnes-les-Montauban* (suite). — Cueilloir du gaule de Fresnes, suivi de celui du village de Plouvain. Principaux noms de ce dernier : Maximilien Callaux, fermier de Saint-Vaast ; Paul Rabillon, clerc du village ; Anselme Thieuloy, curé d'Écurie ; le sieur Magot, chirurgien-major à Douai ; le baron d'Assigny.

H. 1579. (Liasse.) — 112 pièces : 20 parchemin, 92 papier ; 2 secaux.

1513-1781. — *Fresnes-les-Montauban* (suite). — Complaintes, procès et reconnaissances au sujet de la dime. Les principaux laboureurs poursuivis sont : Robin et Thomas Leclercq (1513), Pelot Gourdin (1514), Jean de Paris, curé de Mauville (1569), Michel Rohart (1608), François Flament, François Viseux et Nicolas Lecat (1679), Pierre Défontaine (1686), Sainte Viseux et Nicolas Facon, son fils (1690), Albert Debroye (1738), Claire Levraul (1762, p. 1-103). — Procès (1761) contre le curé de Mauville, qui a levé la dime sur 7 menc. de terres appartenant au dimage de Montauban (p. 101-108). — Transaction (11 août 1781) pour mettre fin aux causes pendantes au Conseil d'Artois et depuis dévolues par appel au Parlement de Paris, intervenue entre l'Abbaye, d'une part, J.-B. Viseux et Jacques Sanche, arpenteur juré d'Artois, demeurant à Neuville, d'autre part, sur la question de savoir de quel dimage dépendaient 2 corps de terres appartenant aux seconds ; ceux-ci reconnaissent qu'ils font partie du dimage de Fresnes, l'Abbaye consent à partager les frais par moitié (p. 109-112).

H. 1580. (Liasse.) — 39 pièces : 10 parchemin, 29 papier.

XV^e siècle-1718. — *Fresnes-les-Montauban* (suite). — Enquête (xv^e siècle) pour connaître les terres

de la cure de Fresnes chargées de terrage. — Reconnaissances (1661-1680) au sujet de ce dernier droit (p. 1-35). — Déclaration (1585) des terres labourables dépendantes de la cense de Fresnes chargées de dime et terrage, mesurées par Gilles Gelée, arpenteur, et renouvelée, quant aux tenans et aboutissans, par Jaspard Théry, censier; déclaration des autres terres du village aussi chargées de dime et terrage (p. 36). — Autre déclaration du même genre (1631). — Autre (1697), renouvelée par Hugues Carpentier, fermier et dimeur. — Autre (1718), renouvelée par le même (p. 37-39).

H. 1581. (Registre.) — In-folio; 122 feuillets, papier.

1741. — *Fresnes-les-Montauban* (suite). — Déclaration des manoirs et terres labourables chargées de dime et terrage.

H. 1582. (Liasse.) — 119 pièces, dont 2 plans : 11 parchemin, 108 papier.

1472-1777. — *Fresnes-les-Montauban* (suite). Baux de la ferme de Fresnes, à Jean du Puch, dit Rifflart (1472, Florent Caignel (1661), Hugues Carpentier (1689), Joseph Gosselin (1743), Augustin Demory (1761 et 1777, p. 1-16). — État et déclaration (1770) de cette ferme (p. 17). — Visites et réparations (1589-1725) : ouvrages importants ordonnés en 1589; réparations demandées (1612), à la fin du bail de Charles Brétel, par les nouveaux fermiers, Bon et Maximilien Caignel; réédification des bâtimens ruinés par les grands vents (1630); livraison (1705) de bois de charpente, etc. (p. 18-52). — Régie de la ferme : main assise (1543) sur les biens de Nicolas Le Cuvelier, pour sûreté de son bail; mise en demeure (1566) de Jaspard Théry, de déguerpir de son bail; compte des arrérages dus (1623-1627) par Maximilien Caignet; main assise (1640) sur les biens dudit Caignet pour sûreté de ses arrérages; conditions du bail du sieur Carpentier (1716); pour pot de vin 300 l., rendage en argent 225 l., rendage en blé 200 ras., en scougeon 10 ras., en avoine 50 ras.; nouveau bail passé (1722) avec le même fermier, aux mêmes conditions (p. 53-68). — Difficultés avec les fermiers (1566-1726) au sujet de leurs prix de location (p. 69-83). — Procès (1727) contre Jean Caillot, clerc du village de Biache, compteur de dimes pour le mayeur de ce lieu, qui avait induement opéré à Fresnes en levant la dime et le cinquantième et en emportant les récoltes d'une pièce de terre dépendant de la ferme.

Pièce produite : déclaration du Roi (21 juin 1726) qui révoque la levée du cinquantième en nature de fruits (p. 81-88). — Procès (1731) relatif à un sentier traversant deux pièces de terre dépendant de la ferme de l'Abbaye (p. 89-93). — Quittance (1763) du receveur de l'abbaye de Marchiennes d'une partie de la rente annuelle due par Saint-Vaast à cette Abbaye, sur la ferme de Fresnes (p. 94). — Baux 1611-1770 de dix mesures de terre dépendant de la grande Prévôté (p. 95-108). — Déclaration et baux (1596-1761) de 6 mesures 1/2 de terre et d'un petit droit de dime appartenant à la Prévôté de Saint-Michel (p. 109-117). — Plan (s. d.) du terroir en 2 parties. — Autre plan du terroir (1710), dressé par Demiaut (p. 118-119).

H. 1583. (Registre.) — In-folio; 50 feuillets, papier.

1709. — *Fresnes-les-Montauban* (suite). — Répertoire d'un plan (perdu) du village, renouvelé en 1709.

H. 1584. (Registre.) — In-folio; 90 feuillets, papier, avec plan.

1767. — *Fresnes-les-Montauban* (suite). — Plan en 4 parties du terroir, par Caron et Cornu, avec répertoire.

H. 1585. (Registre.) — In-folio; 55 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — *Fresnes-les-Montauban* (suite). — Répertoire d'un plan (perdu).

H. 1586. (Liasse.) — 55 pièces : 7 parchemin, 48 papier; 6 sceaux.

1355-1786. — *Mauville et Laigny* (suite). — Nomination (1395) de Louis Manatre à la cure de Mauville, vacante par la mort de Dominique Dentart. — Présentation à la cure (1761) de Jacques Bauduin, vicaire de la Chapette-au-Jardin, Jean-Philippe Havel, vicaire de Saint-Nicolas-en-l'Alre, Auguste Vasseur, aumônier de l'hôpital Saint-Jean d'Arras. — Déclaration des biens de la cure, par Wanin Lobry (1570), Jean Deliège, curé (1777), Joseph Mouilloir (1786, p. 1-8). — Cueilloirs (s. d.) des terres chargées de dimes (p. 9-10). — Reconnaissance (1355), par Gilles, seigneur de Mauville, qu'il a vendu à Saint-Vaast 31 menc. 1/2 de blé, 66 chapons et 20 l. par. de rente annuelle, à prendre sur son fief, comprenant 78 menc. de terre. — Déclaration (s. d.) des manoirs de la seigneurie de Mauville. — Dénombrement (1700) fourni par François Vanden-

driesche du Trieu, écuyer, seigneur du Chastelet, veuf de Françoise Hocqué, veuve en premières noces de Barthélemy Raoult, sieur de Mauville, (p. 11-16). — Sentence du Conseil d'Artois (8 mai 1658), au profit de Saint-Vaast, contre Jean Le Vasseur, fermier de Mauville, qui refuse de payer 6 menc. de blé et 6 ras. d'avoine de rente dont est chargé le marché. — Procédures (1736) au sujet de cette même rente, que refuse de payer Louis de Basières de la Howarderie, seigneur en partie de Mauville (p. 17-27). — Baux des pâturages de Mauville (1711-1751 et leur démarcation d'avec les biens de Saint-Vaast (p. 28-31). — Partage (24 avr. 1773) entre les enfants Desheumortiers des biens délaissés par leur mère sur Mauville (p. 32). — Reconnaissance (1401), par Jacques de Courcelles, qu'il a vendu à Gilles de Gosson, dit de Héés, deux fiefs tenus de Saint-Vaast, l'un sis à Bieche, l'autre qui est le fief de Laigny. — Reconnaissance (1526), par Antoine de Mauville, seigneur dudit lieu, qu'il a consenti que Françoise de Mauville, sa sœur, relève la seigneurie de Laigny à elle donnée par ses père et mère et qu'elle en jouisse paisiblement, à charge d'hommage envers Saint-Vaast. — Arrentement (1135), à Jean de Derraucourt, écuyer, de la cense de Laigny. — Quittances de droits seigneuriaux (1574-1618) pour terres tenues de Saint-Vaast à Laigny (p. 33-55).

H. 1587. (Liasse.) — 51 pièces : 11 parchemin, 40 papier ; 1 secan.

1230 - 1784. — *Gavrelle* (ancienne cote W⁴). — Copie des coutumes (1507) de Gavrelle signées par Jean Lescouet, vice-gérant de la cure, Jean Desmollins l'aîné, mayeur, Pierre Dupré, lieutenant, Pierre Dubos, Jean Busquet, Pierre Belin, Jean Desmollins le jeune, échevins, et quelques habitants (p. 1-2). — Extrait du cahier de centièmes (1569) : Jean Desmollins, qui tient le marché de Saint-Vaast, est taxé à 13 l. 1 s. 7 d. : Mercurin Deretz, qui tient la cense avec 430 menc. la la dime et le four banal, est taxé à 98 l. 11 s. 3 d. — Mandement à Nicolas Legentil, fermier de Saint-Vaast (1707), de payer le centième pour le four banal. — Requête (1781) des religieux au sujet de la mauvaise taxation qui a été faite de leurs censives, droits seigneuriaux, rente et gaulle de Gavrelle (p. 3-10). — Gossuin, seigneur de Saint-Aubin, reconnaît (fév. 1230) qu'il a donné en fief à Jean Paiebien, de Gavrelle, 1 menc. 1/2 de terre sur le chemin qui conduit de Gavrelle à Fampoux, toute sa justice, allant jusqu'à 12 den. d'amende, sur tous ses hommes de Gavrelle, ses *hospites et red-*

dituarios et justiciarios. A ce fief viennent s'ajouter la terre que ledit Jean avait acquise des enfants de Thibaut Louceron, une autre acquise d'Enghebrand le Vallet et Jacques, son fils, à savoir 2 menc. sises au « Mont de Fampoux ». Tous ces droits sont tenus en fief dudit Gossuin, à 7 s. 1/2 par. de relief. Témoins : *Egidius* Kokaise, *Acharbus* Chiegnon, *Mainsendis*, fille de Lambert Le Boirgne, Bauduin Tavel *et multi alii* (p. 11). — Jean de Bailleul, écuyer, sire de Pietre, fait savoir (fév. 1301) qu'Isabeau Duflos et Jean Postiaus, son baron, demeurant à Gavrelle, ont vendu à Robert Crespin, d'Arras, et Baude, son frère, valet du Roi de France, 7 menc. de terre sises au lieu dit « le fosse amourri », sur le chemin d'Arras à Hénin-Lié-tard, entre « l'arbre de Kikempoist » et Bailleul, tenues en arrière-fief du châtelain de Bapaume, seigneur de Beaumetz. Témoins : Jacques *li Courreires* de Bailleul, Jean de Rienecourt, Willaume de Hénin, hommes de fief de Jean de Bailleul : messire Hue de Sapignies, chevalier, Jean Boussiaus et Jean Mauville, hommes du seigneur de Beaumetz (p. 12). — Relraît lignager (1541), au profit d'Antoine de Sus-Saint-Léger, sur Jean Hertin, marchand, d'une baronnie sise à Gavrelle, au lieu dit « le moulin à Waides », consistant en 10 menc. de terres labourables, échue par le trépas de messire Pierre de Meurchin, chevalier, seigneur dudit lieu, à Jean de May qui l'avait vendue audit Hertin. — Dénombrement (1560) de la baronnie de Gavrelle, par Jean de Sus-Saint-Léger. — Claude de Péronne, écuyer, seigneur de Tangry, homme d'armes des ordonnances du Roi sous la charge du comte de Reulx, et Anne de Sus-Saint-Léger, sa femme, héritière de Jean de Sus-Saint-Léger, écuyer, seigneur dudit lieu, baron de Gavrelle, nomment (1572) Charles de Le Vaquerie et François Buisine pour leurs procureurs. — Mise de fait (14 sept. 1601) au profit de Jean Belin, procureur de Thomas Lemaire, écuyer, sieur de Blanchemaille, de plusieurs maisons, terres et héritages de Gavrelle et 101 ras. de grains de rente qui se cueillent sur différents manoirs : la maison tenue en fief de Mare Du Maire, écuyer, sieur du Moliuel, à cause de Anne de Bomont, sa femme, fille de Gilles et nièce de Pierre Grenel, écuyer, sieur du Fermont ; 6 menc. de terres des 10 formant la baronnie de Gavrelle, les 1 autres appartenant au sieur de Tangry (p. 13-16). — Attestation (1587), par Mercurin Deretz, lieutenant de Saint-Vaast, que les religieux de cette Abbaye sont seigneurs de Gavrelle et patrons de l'église, qu'ils ont en ce village un mayeur « héritable » et

7 échevins pour rendre arrêts dans tous les cas criminels. — Reconnaissance du même sujet (1589), par Antoine Leboncq, curé de Gavrelle, Adrien Capron, Waléry Wacheux, Jean Belin, échevins régnants. — Reconnaissance (1589), par Sébastien de Chelers, sieur de Doffines, mayeur « héritable » de Gavrelle, qu'il tient cette Mairie en fief de l'Abbaye et que les religieux de Saint-Vaast sont seuls seigneurs et patrons. — Saisie de cette Mairie (1650) occupée par Nicolas Flament, appartenant à Sébastien de Chelers. — Procès (1681) contre Christophe de Beaurains, écuyer, avocat du Roi en la Gouvernance d'Arras, mayeur de Gavrelle, qui s'infitule seigneur en partie de Gavrelle et se plaint que l'Abbaye ait procédé, en son absence, au renouvellement des échevins. — Complainte (1686) de la part dudit Beaurains, au sujet d'une saisie faite sans sa commission. — Visite (1690) de la Mairie, pour savoir s'il y a un endroit sûr où l'on puisse enfermer les prisonniers, et réponse qu'il n'y a que la prison de Saint-Vaast. — Dénombrement du fief de la Mairie (1705), par Maximilien-Denis de Beaurains. — Pierre-Maximilien de Louverval, chevalier, seigneur de Villers-au-Flos, en qualité de seigneur par indivis avec Antoine Lemaire et Pélagie Bruneau, sa femme, demeurant à Gavrelle, du fief vicomlier de la Mairie, déclare consentir (1783) que ledit Lemaire exerce, pour tous deux, les droits attachés à cette seigneurie et fasse personnellement toutes les fonctions de mayeur et spécialement celle de recevoir chaque année le serment des échevins que nomme l'Abbaye (p. 17-34). — Sentence du Grand Conseil du Roi (28 juil. 1688) rendue au profit de Saint-Vaast, appelant d'une sentence du Conseil d'Artois, et au préjudice du sieur de Beaurains qui est condamné à faire enlever les arbres qu'il a fait planter sur le grand chemin d'Arras à Douai, devant la maison de la Mairie (p. 35). — État (xviii^e siècle) des mouvances particulières des seigneuries vicomtières situées à Gavrelle. — Dénombrement (19 juin 1429), par Pierre Dubos, du fief d'Ochinel comprenant un manoir avec maison et autres bâtiments; six hommages sont tenus de ce fief. — Dénombrement (1682), rendu au comte d'Artois par Philippe de La Charité, sieur du Caloy, d'un fief consistant en neuf couronnes d'or fin « de soixante au marque de rente », qui se prennent sur un tènement de 82 menc. de terre amasées de maisons et plusieurs hommages appartenant à Marie de La Chapelle, dame de l'Hostel, épouse de Maximilien Payen, écuyer, sieur d'Essars. — Dénombrement (1727) rendu au Roi, à cause de son châ-

teau de Lens, par Jacques Lepippre, son procureur à l'Élection provinciale, veuf de Marie Izambari, fille de Clément et de Marie de Lestrée, du fief et seigneurie de Nœux, situé à Gavrelle, venu en sa possession par décret de vente faite à sa mère 21 janv. 1711) sur la curatelle de Marie de La Chapelle. — Dénombrement servi à l'Abbaye (1721, par Louis-Joseph Colle, chevalier, baron de Gavrelle, sieur de Fémy; — déclaration (1733) des terres de la Mairie tenues du sieur de Beaurains; — déclaration (1740) des terres de la seigneurie de Nœux; — déclaration (1613) des terres tenues en fief du baron de Beaumetz p. 36-101. — Complainte (1149) contre Jean Vregeolot, sergent du bailliage de Lens, qui a arrêté sur le territoire de Gavrelle un individu sujet de l'Abbaye. — Procès (1586) contre Marie de Bomont, qui s'est infitulée demoiselle de Gavrelle. — Mandement (1717, du procureur du Roi au bureau des finances de Lille, enjoignant aux religieux de Saint-Vaast de faire devoirs d'homme de fief pour leur seigneurie de Gavrelle occupée par Philippe Bruneau. — Cantonnement pour la chasse (1777), convenu entre Anne Hourré, veuve de Philippe Bruneau, Pierre de Louverval, chevalier, seigneur de Villers-au-Flos, l'abbaye de Saint-Vaast et Jean-Henry Colle, chevalier, baron de Gavrelle, Jacques Prévost, écuyer, sieur de Nœux, époux de Rose Lepippre, Joseph, baron d'Assignies, seigneur de Bailleul-sire-Bertoult, et Marie d'Héricouri, née baronne de Beaumetz, veuve de Maximilien de Coupigny, chevalier, comte d'Hénu (p. 41-51).

II. 1388. (Liasse.) — 108 pièces : 26 parchemin, 82 papier; 7 sceaux.

1367 - 1788. — *Gavrelle* suite). — Procès (1571) contre Georges Le Michel, fermier, qui a écrasé des moulons avec son chariot (p. 1). — Complainte (1548) contre Jean Fauvel, pour emprise sur les biens de Saint-Vaast. — Vol de gerbes de blé, par Jean Flament (1705). — Règlement 1681 pour les fours et cheminées. — Délit de chasse (1683) relevé contre le curé de Gavrelle. — Règlement à l'usage des cabareliers (1686); il est interdit de servir à boire pendant les services divins des dimanches et fêtes et après 9 heures du soir les jours de semaine. — Révocation (1745), par l'évêque d'Arras, de Pierre Leroy, clerc clériquant de Gavrelle, de ses fonctions. — Levée de corps de gens noyés dans l'abreuvoir (1752-1755). — Certificat de bonne vie et mœurs délivré (1788) par les échevins à Charles Delainne (p. 2-22). — Reconnaissance des

droits de seigneurie de l'Abbaye [1585], par Vaast Desmollins, qui a fait une issue à travers une haie pour charrier dans son champ. — Poursuites (1679) contre Alexandre Dehay, qui a relevé un petit chemin. — Complainte (1691) contre le fermier Pierre Flament, pour l'obliger à remettre en bon état le chemin nommé Rulaux. — Complainte (1691) contre le sieur Creton, pour l'obliger à reboucher les trous qu'il a creusés sur la route d'Arras à Douai dans la traverse de Gavrelle. — Complainte (1708) contre le tonnelier du village, qui a fermé l'accès de la « voie du four » (p. 23-36). — Complaintes (1524-1526) pour infractions aux bans d'août. — Poursuites (1560-1575) pour passage avec chevaux et chariots dans les champs ensencés. — Procès (1689-1705) pour pâturage de bestiaux sur les terres d'autrui (p. 37-63). — Poursuites (1556-1613) contre plusieurs particuliers qui ont continué à cultiver les champs que Saint-Vaast avait fait saisir. — Saisies (1760-1765) de biens tenus en fief de Saint-Vaast et pour lesquels les devoirs seigneuriaux n'ont pas été rendus, sur Antoine Barbier (1760) et Philippe Debéthune (1765) ; dans ce dernier dossier, lettre et cachet armorié de Denis, échevin et docteur en médecine, de Douai (p. 64-87). — Estimations d'immeubles (1741-1780), p. 88-93. — Apposition de scellés (1762) chez François Lamblin, décédé (p. 91-97). — Retrait seigneurial (1749) des 3 boiss. de terre vendues par Louis Petit à Jacques Lefebvre (p. 98-99). — Saisine (1367) de la vente d'un manoir, par Jean Le Machelier, curé de Plouvain, à Jean de Mailly ; — autres, de ventes de plusieurs terres (1761-1764) au profit de Debéthune (p. 100-108).

H. 1589. (Liasse.) — 97 pièces : 14 parchemin, 83 papier ; 19 sceaux.

1370-1783. — *Gavrelle* (suite). — Requête (1711) du curé Deroubaix et des mayeur et échevins, pour faire bâtir à leurs frais, à la place qu'occupait le four banal, une école qui pourra servir en même temps de local pour les plaids et les affaires publiques. Il n'y a plus d'école depuis la mort du dernier clerc survenue pendant la guerre, le clerc actuel étant célibataire n'a ni place pour faire l'école, ni maison (p. 1). — Abus constatés 1721 dans la gestion du bien des pauvres : on donne 1 ras. de blé au chirurgien de Biache pour pauser les pauvres des 10 maisons de Gavrelle, on n'en donnait que 2 au chirurgien d'Arleux ; on a appliqué à l'église les revenus de location du bien des pauvres ; M^r de Baillieu a demandé un droit d'indemnité sur les pauvres ; etc. (p. 2). — Déclaration (1588) des biens de

la cure, par Antoine Leboucq, curé ; — autre (1629), par Antoine Delsaulx. — Accord (1703) entre Jean-Philippe Morel, bachelier en théologie, curé de Gavrelle, et Nicolas Legentil, lieutenant et fermier de Saint-Vaast : le premier abandonne au second, pour la somme annuelle de 270 l., les 32 ras. de blé et 32 ras. d'avoine. Le tiers des dimes *infra muros*, qui sont indivises entre le curé, les dames de la Thieuloie et le personnel de Saint-Pierre, à la réserve de 6 mes. 3 coupes de terre, des casuels de l'autel et des fondations. — Abdication (1716), par le curé Albert Lemaire, des gros fruits de sa cure contre une portion congrue de 300 l. — Acte semblable d'abdication, par Charles Guffroy, curé (1711). — Requête du curé Morel (1716) pour prendre possession d'une petite place en friche derrière son presbytère, afin d'y faire bâtir un four et une grange ; — plan figuratif du presbytère, déposé à l'appui de cette requête (p. 3-11). — Réparations du chœur et livraisons de mobilier de l'église, de livres liturgiques et vêtements sacerdotaux (1634-1783) : quittance de 5 l. de Marc-Antoine Henry, sculpteur (1715), pour un nouveau tabernacle qui remplacera l'ancien, brisé par les troupes lors du premier siège de Douai ; quittance de 17 l du peintre Hazard (1726), pour façon d'un tableau posé dans le chœur ; achat d'un confessionnal, 35 l. ; visite du chœur (1771), par Barthélémy Taffin, curé de Nouvelle-Saint-Vaast et doyen de chrétienté du district d'Arleux-en-Gohelle, et ordonnance de l'évêque d'Arras de procéder aux réparations nécessaires. — Autre ordonnance épiscopale (1783), publiée au prône par le curé Dujardin, signalant les *desiderata* du dernier procès-verbal de visite dressé par Pierre de Royère, licencié ès lois, archidiacre d'Ostrevent. — Répartement (s. d.), entre les codécimateurs, des frais de réparations et d'entretien du chœur (p. 12-45). — Demande de subvention à l'Abbaye (1626), pour la fonte de nouvelles cloches (p. 46-47). — Reconnaissance (1725), par Pasques Desailly, que c'est sans aucun droit qu'il a fait placer un banc dans le chœur de l'église. — Sommation (1757) au curé Dubrusle de recommander les religieux de Saint-Vaast aux prières nominales (p. 48-51). — Note (1780) au sujet du remplacement des bancs de l'église par des chaises : les places seraient mises en adjudication. — Vérification (1782) des comptes de la Pauvreté et de la Fabrique de 1763 à 1781 (p. 52-53). — Complaintes adressées aux procureurs fiscaux (1676) contre l'archidiacre d'Ostrevent, Séjourné, à cause de ses exactions : « il a coutume de tirer de quatre ou cinq fermes d'Abbaye un escu par an qu'il

qualité droit de présentation ou de paste qui estoit au commencement une gratification et qui par succession de temps est tourné en coutume et de coutume maintenant en obligation.....; il fait traiter sa suite et ses chevaux ce qui est très onéreux aux pauvres curés de campagne.....; droit de rétribution de ses visites, outre les dix sols qu'il a de chaque paroisse, à la distribution des saintes Huilles, il a le droit de déport qui luy a valu l'an passé au moins cinq cent écus »; sentence du Conseil d'Artois (21 janv. 1676) ordonnant à l'archidiacre Séjourné de restituer les sommes qu'il a exigées dans sa charge pour ses frais de visite (p. 54-67). — Autorisation (1710), à Antoine Petit, cabaretier, de démolir une chapelle qui est sur le grand chemin et qui le gêne pour agrandir sa maison, à charge de la reconstruire plus loin (p. 68-69). — Pierre de Cohem, bailli de Lens, mande (22 avr. 1370) qu'en présence de Jacques de Lohes, son lieutenant, François de Masières, Bernard Lacqueur et Bernard le Bernard, hommes de fief du château de Lens, réunis au château de Miraumont, Mahieu, seigneur de Miraumont, chevalier, et Jeanne du Kesnoy, sa femme, ont reconnu avoir vendu, pour la somme de 3251, à Martin de Croisettes, sergent d'armes du Roi, tous leurs droits sur les manoirs, terres, four, rentes et seigneurie d'*Izel-en-Escrébieu*, tenus du duc de Bourgogne, à cause de son château de Lens. — Mandement (17 sept. 1397) de Pierre Maugart, garde du scel du bailliage d'Amiens, qu'en présence de Jacques Le Caron et Jean Du Moustier, auditeurs du Roi, Colart de Laubelet et Jeanne de Croisettes, sa femme, ont vendu, moyennant 468 l., à Jean Le Caron, prévôt de la collégiale Saint-Pierre d'Aire, leur fief d'Izel avec ses dépendances. Étienne Haton, chanoine d'Arras, verse une partie de cette somme, en qualité de procureur dudit Jean Le Caron. — Lettres d'Évrard Le Chievre, échanson du Roi et bailli de Lens (20 déc. 1397), relatant qu'en présence de Jean Le Plé, Robert Boistel, Jean Tasquet, dil Hideox, Jean de Carnin et Bauduin de Menricourt, hommes de fief du château de Lens, en la cité d'Arras, à l'hôtel du Faucon « comme en pièche de terre par nous empruntée » à Pierre de Saint-Pol, prévôt de ladite cité, Colart de Laubelet le jeune et Jeanne de Croisettes, sa femme, ont transmis les lettres royaux (7 déc. 1397) ordonnant la dessaisine de la vente susdite au profit de Le Caron. — Lettres d'amortissement, accordées par Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre et d'Artois (1^{er} août 1398), et Marguerite, sa femme, (bois de Moflaines, avr. 1399), à Jean Le

Caron, du fief d'Izel qu'il a acquis de Colart de Laubelet et dont il veut doter la chapelle qu'il va fonder en l'église de Gavrelle. — Quittance de Marguerite, duchesse de Bourgogne (bois de Moflaines, 20 avr. 1399), de 100 fr. d'or qu'elle a reçus de Jean Le Caron pour le droit d'amortissement ci-dessus. — Acte de fondation (mai 1399), par Jean Le Caron, dans le cimetière de la paroisse de Gavrelle, d'une chapelle sous le vocable de Saint-Martin, qu'il dote des revenus acquis par lui à Gavrelle. Le chapelain sera tenu de célébrer trois messes par semaine pour le fondateur, ses ancêtres et bienfaiteurs, desquelles il ne pourra se dispenser pour quelque cause que ce soit, même par raison d'infirmité; pour chaque messe non célébrée, l'Évêque retiendra 3 s. sur les revenus du chapelain, donnera 2 au prêtre chargé de suppléer ledit chapelain et convertira le troisième en bonnes œuvres. De plus, pour que la chapelle ait un service décent, le fondateur donne aux marguilliers de la paroisse 40 sous avec lesquels ils seront obligés de pourvoir la chapelle de pain, vin, luminaires, livres, calice et ornements; il donne au clere de la paroisse 20 s. tournois. — Vidimus (juil. 1399), par Jean, évêque d'Arras, de cet acte de fondation. — Jean, évêque d'Arras, accorde (9 juin 1401) à Jean Vaast Le Caron l'autorisation de mettre une cloche à la chapelle de Saint-Martin. — Mandement de Pierre Maugart, garde du scel du bailliage d'Amiens (27 déc. 1407), portant que Jean Le Caron, prévôt d'Aire et chanoine d'Arras, a donné à Jean Le Wicart, son neveu, 4 l. de rente annuelle pour qu'il consente à ce que le chapelain de Gavrelle soit également doté de 4 l. de rente perpétuelle à prendre sur ses biens d'Oppy. — Lettres de Jean Le Caron (12 juil. 1408) donnant le dénombrement des terres d'Izel léguées à sa chapelle de Gavrelle, avec le règlement à l'usage du chapelain; — vidimus et approbation de ces lettres (22 juil. 1408) par Martin, évêque d'Arras. — Quittances (1521-1524) d'Antoine Croquison, chapelain de Gavrelle. — Permutation (1503) entre Laurent Lefebvre, chapelain de Gavrelle, et Philippe Maillart, chapelain de la chapelle Saint-Éloi, fondée en l'église Sainte-Croix. — Collation (1597) de la chapelle de Gavrelle à Jean Ballet, succédant à David Fromont, démissionnaire. — Collation (1707) de la même chapelle à Alexandre Bidart, successeur d'Antoine Gobau, défunt. — Lettre d'Albert Lemaire, curé d'Hendecourdel (1726), donnant au receveur de Saint-Vaast des renseignements sur les bénéficiaires de Gavrelle: le bénéficiaire de Saint-Pierre n'est tenu qu'à une messe, il remplit

bien ses fonctions; celui de Saint-Martin, nommé Bidart, ne dit plus de messes, quoiqu'il soit obligé d'en célébrer 3 par semaine. — Déclarations (XVI^e siècle et 1707) des biens attachés à la chapelle de Saint-Martin. — Bail (1722) de ces biens (p. 70-97).

II. 1390. (Liasse.) — 104 pièces : 8 parchemin, 96 papier ; 1 seau.

1530-1775. — *Gavrelle* (suite). — Dénombrements servis par Noël Mouton, fils de Colart (1530); Antoine Bélu, charpentier (1568); Nicolas Pavy (1613); Paul Rohart (1692); François Deshayes (1700); Jean Desailly (1725); Simon de Berrangez, commissaire ordinaire de l'artillerie à Douai (1733); Marie Legrand, veuve de François Dureux (1714); Georges de Beugny, officier vétéran de la maison du Roi (1747); François Marescaille, seigneur de Caffort, et Adrien Marescaille, tous deux conseillers du Roi au Parlement de Flandre (1751); Jean Bernard, conseiller référendaire à la chancellerie établie près le Parlement de Flandre, oncle et tuteur d'André Marescaille, écuyer, sieur du Préau (1760); Louis Gourmont, receveur et procureur de Maximilien Debuissy, président du Parlement de Flandre (1766); Jacques Liénard, docteur en théologie, professeur à l'Université de Douai, doyen de la collégiale de Saint-Pierre et président du séminaire du Roi, et Pierre Planet, aussi docteur en théologie et doyen du chapitre de Saint-Amé, tous deux administrateurs de la fondation de Théodore Vancouverden (1769); Antoine Delval, praticien, demeurant à Arras, procureur de messire Marie-Étienne d'Euvrich le Breton, écuyer, sieur de Lenglerie (1773); Joseph Hache, avocat à Douai, procureur de Jacques Desbleu-mortiers, seigneur du Molinel (1771); Florent de Lassus, écuyer, conseiller au Conseil d'Artois, veuf de Marie-Augustine Debeugny (1774); Louis Wachoux, clerc clériquant de Gavrelle (1775).

II. 1501. (Registre.) — In-folio ; 370 feuillets, papier.

1540-1772. — *Gavrelle* (suite). — Dénombrements servis par Grégoire Le Barbier, Jean Desbau et Martine Duvauchel, sa femme, Pierre Busquet, prêtre, demeurant à Gavrelle, Jean Deleau, dit Lerolte (1540). — Autorisation (1745), à Jean Platel, de construire une niche « où il y a la représentation de la sainte Vierge dans la muraille de sa maison ». — Dénombrements servis par Pierre Crendal, seigneur en partie de Dainville, veuf de Marie Dorlet, fille de Liévin Dorlet,

avocat au Parlement, pour la moitié de 7 coupes acquises par ledit Liévin du sieur Jacques Desmazures, seigneur du Val-Bernard, tenues en colterie de l'Abbaye (1719); Louis-Florent Delannoy, seigneur de Villers (1749); Scholastique Lefort, demeurant à Arras (1749); Marescaille de Caffort (cachet armorié, 1751); Jean Becquet, avocat au Parlement de Flandre, tuteur des enfants de Gaspard Hériguier, conseiller au Parlement de Flandre (cachet armorié de Becquet, 1751); Catherine Manessier, veuve de Martin Le Sellier, écuyer, seigneur de Baralle, pour achat de dame Claire de Beaurains, veuve de J.-B. de Douay (cachet de Manessier de Baralle, 1752); Pierre Delattre, greffier du village de Bruay, procureur de Philippe de Genevières, chevalier, seigneur du Vieffort, capitaine au régiment de « Lalarue », et de Marie-Albertine de Genevières, enfants d'Hélène-Joseph de Beaurains, celle-ci héritière de Philippe-Albert de Beaurains, chanoine d'Arras (1753); Armand-Léon Loison d'Armand, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, major de la ville de Lille, Marie Caudron, son épouse, demeurant à Lille, et demoiselle Marie Taillandier, demeurant à Arras (1755); Jeanne Plament, veuve de Jacques Petit, maîtresse de la poste aux chevaux à Gavrelle (1756); Ignace-Joseph d'Alennes, demeurant au village de Fresnoy (1756); Pierre Défontaine (1758); Joseph Leroy, clerc clériquant de Gavrelle (1764); Augustin Lemaire, fermier (1770); Henri Dubois (1772).

II. 1502. (Registre.) — In-folio ; 101 feuillets, papier.

1688-1689. — *Gavrelle* (suite). — Dénombrements servis par Charles Gentil, lieutenant et ensier de l'Abbaye; Pierre Creton, sergent de la seigneurie; Guillaume Constantin, dit Bourguignon; Claude-Ignace Desmolins, conseiller du Roi et lieutenant de la Gouvernance de Douai; J.-B. Delacroix, licencié ès lois et chanoine de la collégiale Saint-Pierre à Douai; Barthélemy Raoult, seigneur de Mauville; Agnès Fremeaux, veuve de François Gosson, écuyer, sieur du Petit-Prayel; François Dubrulle, docteur en médecine; et la Bourse commune d'Arras (1688); — Adrien-Louis Bocquet, greffier de la cité d'Arras; Jean-François Le Prévost, avocat au Conseil d'Artois; François Copain, docteur en médecine à Douai (1689).

II. 1593. (Liasse.) — 80 pièces : 18 parchemin, 62 papier ; 8 seaux.

1367-1783. — *Gavrelle* (suite). — Droits sei-

gneuriaux (1614-1732) dus pour biens sur Gavrelle (p. 1-11). — Ajournement au Conseil d'Artois (1593) de Vincent Roche, pour avoir fait construire un four à son usage personnel, bien que tous les habitants soient tenus d'aller faire cuire leurs pains, tartes et autres victuailles au four banal. — Déclaration de tous les habitants (1696) qu'ils sont prêts à faire cuire leur pain au four banal (p. 12-18). — Reconnaissance sur plainte (1149), par Guillaume Escaillel, du droit de tonlieu, pour son achat de 40 moutons (p. 19-21). — Reconnaissances pour le droit d'afforage (1613), par Mathieu Lobry (p. 22-25). — Reconnaissance (18 juin 1367), par-devant Aliame de Gavrelle, dit Masquet, lieutenant du mayeur pour Saint-Vaast, Colarl Hame, dit Craissin, Jean de Rost, Colarl Le Telier, Rogier Du Maisnil et Aliame Du Bos, échevins, par Jean Le Machelier, curé de Plouvain, qu'il a vendu à Jean Le Mailli un manoir chargé de 2 chapons et 28 den. de rente envers Saint-Vaast. — Vidimus (1122 et 1127), par Colarl de Plouvain, dit Chucere, bailli, pour Jacques Du Bos, écuyer, seigneur d'Oppy, de l'arrentement consenti par Saint-Vaast (m. d.) à Gilles Dubus d'un manoir et 160 menc. 1/2 de terre, à charge de 52 menc. de blé de rente et un chapon en plumes au maître de l'ordre. — Accord (1438) avec Martel, dit Du Bos, écuyer, seigneur d'Oppy, au sujet de la délimitation de l'arrentement de Gavrelle. — Arrentement (1508), par Jean de Marchel, prévôt de Saint-Vaast, à Jean de Baillieu, de 2 champs contenant 9 menc. 1/2 pour 12 s. de rente. — Arrentements : à Jean Bellin (1589), d'un manoir sis en la « Verde Rue »; — à Nicolas de Pavie, Nicolas Deretz, Pierre Caudrelier (1601); — au curé Pierre Dujardin (1781), de 3 quarreaux derrière le presbytère; — à Philippe Bruneau (1783), d'un terrain pour y ériger un moulin à vent, soit à blé, soit à huile (p. 26-80).

H. 1594. (Liasse.) — 191 pièces : 9 parchemin, 182 papier; 2 sceaux.

1403-1775. — *Gavrelle* (suite). — Complainte (1403) contre Huart Delewarde pour rentes non payées. — Poursuites pour le même sujet (1600) contre la veuve de Jacques Deladiennée. — L'Abbaye réclame (1627) les rentes dues pour la donation de terres à la Pauvreté par Pierre Dubuisson (p. 1-9). — Quittances de rentes payées par Antoine de Chelers (1530), François Flament (1691), Maximilien Calau (1730, p. 10-39). — Affiches pour les rentes (1713-1759, p. 40-64). — Pièces produites (1695-1775) par l'Abbaye dans un procès (1775) contre le sieur Hannedouche, pour défaut

de rentes (p. 65-117); — autres (1678-1771, dans un procès (1775) contre Rosalie Lantoinne, veuve Coillot (p. 118-159); — autres (1705-1770), dans un procès (1771) contre Jean-Louis Creton (p. 160-180); — autres (1726-1772), dans un procès (1772) contre Antoine Boutry (p. 181-191).

H. 1595. (Registre.) — In-folio; 86 feuillets, papier.

1688. — *Gavrelle* (suite). — Cueilloir des rentes. — Principaux noms cités : Pierre Gentil, lieutenant de Gavrelle; Pierre Creton, par succession de Jean, son père; Philippe-François de Bellevallée, fils de Robert François, écuyer, sieur de Bellacourt, et de Caroline-Angélique Lemaire, fille de Philippe-Antoine Lemaire, écuyer, sieur de Wailly; Philippe Hourdequin, conseiller au Conseil d'Artois, à cause d'Isabeau Belerue, sa première femme, qu'il avait épousée étant veuve du sieur Descouleurs; M^r Jean Pruvost, avocat à Arras; Maximilien Payen, sieur d'Essars, veuf de Françoise de La Chapelle, fille de Maximilien, aussi écuyer, sieur de l'Hostel; le personnel de Saint-Pierre à Gavrelle, dont François Loquet, chanoine de N.-D. d'Arras est bénéficiaire. Value des rentes : 101 menc. 2 quart. 1/2 de blé « 17 goulnez », mesure de Saint-Vaast; 62 chapons; 1 L. 13 s. 1 den. d'argent.

H. 1596. (Registre.) — In-folio; 59 feuillets, papier.

1730. — *Gavrelle* (suite). — Cueilloir des rentes. — Principaux noms cités : Sébastien Flament, mayeur de Gavrelle; Marie Creton; le sieur d'Incourt, premier président; etc.

H. 1597. (Liasse.) — 106 pièces : 14 parchemin, 92 papier; 4 sceaux.

1403-1781. — *Gavrelle* (suite). — Complaintes et poursuites au sujet du gaulle non payé, contre Jacques de Fréwillers, dit Alefant (1403); Jean Wagon, dit Wagnet (1433); Jean Coe, demeurant à Izel (1567); Sébastien Flament (1728); Anselme Delabre (1728, p. 1-68). — Extraits des déclarations de manoirs sujets au gaulle (1739, p. 69-89). — Procès, au sujet du gaulle (1778-1781), entre Marie-Barbe Desmarets, veuve de Liévin Creton, et Marie-Jeanne Flament, veuve d'Anselme Delabre, demeurant à Gavrelle, et les habitants, vassaux, tenanciers, d'une part, et l'Abbaye, d'autre part: mémoires juridiques imprimés (1778) pour chacune des parties (p. 90-106).

H. 1598. (Registre.) — In-folio; 115 feuillets, papier.

1729. — *Gavrelle* (suite). — Terrier du gaule. — Principaux noms cités : Marie Postel, veuve de Philippe Le Carlier, écuyer, sieur d'Houvigneul; Louis-Joseph Colle, écuyer, sieur du Crullillas; Marie de Douai, fille d'Éléonore de Wasier, elle-même fille de François-Robert de Wasier, écuyer, sieur de Fémy.

H. 1599. (Registre.) — In-folio; 63 feuillets, papier.

1737. — *Gavrelle* (suite). — Cueilloir du gaule.

H. 1600. (Liasse.) — 173 pièces : 22 parchemin, 151 papier; 3 sceaux.

1612-1690. — *Gavrelle* (suite). — Complaintes au sujet de la dime non acquittée, contre Jean Baudry, Martin Dupretz, Jean Belin (1612); Pierre Assel (1617); Jean Creton (1651); Adrien Caron (1677); François Flament (1682); Robert Dubois (1690, p. 1-81). — Procès (1670) contre le sieur Leblanc, pour la dime sur 18 mes. de terre (p. 82-130); — autres, également au sujet de la dime, contre Pierre Flament (1675, p. 131-173).

H. 1601. (Liasse.) — 36 pièces : 1 parchemin, 35 papier.

1585-1680. — *Gavrelle* (suite). — Enquêtes et attestations (1621-1680) pour prouver que la dime appartient à Saint-Vaast : attestations d'Antoine Deretz, lieutenant de Gavrelle (1624); Nicolas Bacheler, clerc de Gavrelle (1651); Claude Watel (1670), qui fut curé de Gavrelle de 1629 à 1610; Jaspard de Rœux, clerc (1680, p. 1-29). — Extraits des déclarations de dîmes, (XVII^e s. p. 30-33). — Déclaration des dîmes (1585); principaux noms cités : Laurent et Pierre Miélet, Jacques Lenglet, le sieur d'Aultrœul, Enguerrand Guérard, Charles de Cardevaque, M^e Robert Warnet, Guy de Cardevaque, Laurent de Franqueville. — Autres déclarations des dîmes (1598-1612, p. 34-36).

H. 1602. (Registre.) — In-folio; 65 feuillets, papier.

1686. — *Gavrelle* (suite). — Déclaration de la dime de Gavrelle, renouvelée par Charles Legentil. Principaux noms cités : Christophe de Beaurains, mayeur héréditaire de Gavrelle, avocat au Conseil d'Artois; Robert de Belvalet, sieur de Bellacourt; demoiselle Agnès Fresneaux, veuve du sieur du Petit-Préel; Claude Dubois, chirurgien; le sieur de Bernières, aide-major d'Arras.

H. 1603. (Registre.) — In-folio; 208 feuillets, papier.

1740. — *Gavrelle* (suite). — Déclaration de la dime, renouvelée par Philippe Bruneau, fermier de Saint-Vaast. Principaux noms cités : l'hôpital Saint-Pierre de Bapaume; Vaillant, greffier de la Gouvernance d'Arras.

H. 1604. (Registre.) — In-folio; 270 feuillets, papier.

1778. — *Gavrelle* (suite). — Déclaration de la dime. Principaux noms : la dame Le Sergeant; le baron d'Assignies; le sieur Moullart de Courcelles.

H. 1605. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1540-1785. — *Gavrelle* (suite). — Déclaration (28 juil. 1675) des terres dépendant du marché de Gavrelle, par le fermier, Charles Legentil (p. 1). — Visites et réparations de la ferme, quittances des travaux exécutés (1510-1745, p. 2-76). — Baux consentis à Charles Legentil (1662-1689), Nicolas-Paul Legentil (1698-1707), Philippe Bruneau (1717-1752), Marie Gonse, veuve de Philippe Bruneau (1761), Antoine Lemaire (1777), Antoine-Philippe Carbonnier, Jean Bailly et Albert Liénard (1780), Augustin Demory (1784, p. 77-100). — Pièces intéressant la régie de la ferme (1596-1735) : charges du bail (1596), décomptes des fermages (1596, 1655 et 1726, p. 101-113). — Procès (1721) contre Philippe Bruneau, pour le faire déguerpir de son bail (p. 114-124). — Résiliation (1785) du bail du marché, par Albert Liénard; accord avec l'Abbaye au sujet de l'exécution de cet acte (p. 125-118). — Plan (1715) du manoir du sieur Maresaille, par Demiaut. — Autre (XVII^e siècle), par Letierce, de plusieurs manoirs et terres labourables. — Autre (sans date ni nom), en trois fragments, du terroir. — Autre (1772), par Caron et Cornu. — Répertoire (XVIII^e siècle) d'un plan (p. 119-153).

H. 1606. (Liasse.) — 87 pièces : 12 parchemin, 75 papier; 9 sceaux.

1431-1765. — *Givenchy-en-Gohelle et Givenchisel* (ancienne cote X³). — Inventaire (XVIII^e siècle) des litres primordiaux concernant ces villages, la plupart étant aujourd'hui perdus (p. 1). — Sentence du Conseil d'Artois (8 oct. 1519) contre Jean Viseur, qui a empêché la circulation dans un chemin public en y plantant une haie; — autre du même siècle (15 oct.

1563) contre Antoine Carpentier, pour emprise sur un champ de l'Abbaye : avoir fait « un trenchis sur ledit camp de quinze mencauldées de la longueur de quatre cens piedz », ce qui causa un dommage à Saint-Vaast de cinquante carolus d'or; — autre encore (21 oct. 1616) contre Pierre Toulouse, qui a soustrait de la terre dans les flégards (p. 2-11). — Sentence d'Antoine de La Taverne, prévôt de Saint-Vaast, jugeant en la Cour de l'Abbaye (21 juil. 1131), condamnant Quentin Viseux, mayeur héréditaire de Givenchy, à remettre aux mains des religieux un oiseau de paradis trouvé sur un arbre du jardin de l'Abbaye et dont il s'est saisi en contravention du droit d'épave des moines de Saint-Vaast qui veut que toutes choses trouvées sans maître dans leur juridiction leur appartiennent. — Publication de l'ordonnance du duc de Chaulnes, gouverneur et lieutenant général (1752), appelant tous les paysans et gens « mécaniques » à porter leurs armes à feu, fusils, brises et pistolets entre les mains du bailli du village (p. 12-13). — Complainte (1458) de la part de l'Abbaye contre un sergent de Lens, qui a indûment exploité à Givenchizel. — Autre (1686), pour même fait, contre N. de Fretin, sergent du bailliage de Lens (p. 14-17). — Mises de fait et saisies seigneuriales 1680-1765, p. 18-67. — Déclarations des revenus de la cure : la première (s. d.), signée par Noël Le Roux, M^e Ponthus Callot, Antoine Carpentier; la seconde (1704), par Dusauchoy, Philippe Long, Pierre Toulouse. — Accord (1687), entre l'Abbaye et le curé, Claude Blavé, pour une augmentation de 65 l. de portion congrue. — Lettre du curé Charles Stassy (s. d.), faisant appel à la charité de l'Abbaye pour subvenir à la misère de ses paroissiens. — Déclaration des mises pour la réfection du chœur 1571, certifiée sincère par le curé Leriche; travaux de maçonnerie et charpente 1663; déclaration des mises pour réparations du chœur (1677); sommation au curé de payer sa quote-part; quittance (1698) signée par Chopin, curé, de 15 l. reçues de Saint-Vaast, pour les 2/3 du prix de construction de 2 fenêtres du chœur; supplique du même Chopin (1704), pour se faire payer des 7 l. 1/2 dues par le chapitre d'Arras dans cette construction de fenêtres et qui lui ont été retenues sous prétexte qu'il n'a pas demandé le consentement dudit chapitre; construction d'une table d'autel (1706); livraison (1724), par l'Abbaye, de linge et ornements d'autel, de livres liturgiques et d'une table d'autel en marbre blanc; livraison (1727) d'une chape et d'un tapis d'autel. — Acception (1729) du legs du curé Adrien Chopin à l'église, consistant en 11 cuillers, 11 four-

chettes et une grande cuiller, le tout d'argent, et une demi-douzaine de couteaux à manches d'argent, l'ensemble estimé par un orfèvre 385 l. pour être vendu à la criée (p. 68-87).

H. 1607. (Liasse.) — 29 pièces : 6 parchemin, 23 papier; 6 sceaux.

1242-1788. — *Givenchy-en-Gohelle* (suite). — Donation, 1^{er} mars 1242, à l'Abbaye, par-devant M^e *Atulphus*, chanoine et official d'Arras, par Hugues *Li Esprohons* et Marie, sa femme, du consentement d'*Atulphus*, leur héritier, d'un manoir situé à *Jurechiel-in-Goheria*. — Échange (fév. 1250), entre les abbayes du Moul-Saint-Éloy et de Saint-Vaast, la première donnant un manoir situé à *Jurechisiel*, contre le droit de terrage et la juridiction sur une mencaudée de terre située entre *Bellaicourt* et *Bellaicourtlet* que tiennent Bauduin, clerc, Eyrard de Bellaicourt et Isabelle de *Gardinio*, sa femme (p. 1-2). — Rapports et dénombrements servis à l'Abbaye par Jean Deschendres, Jean François, dit Razette, Jean Chevalier, dit Haccus (1517); Blaise Viseux (1612); Nicolas Dépret (1772); Antoine Crétal (1786); Charles Cresson (1788); Pierre Cordier, notaire et procureur syndic de la ville de Lens, pour le bois Gigy (1788); — autres dénombrements, par Jean de Somain, bourgeois, drapier, demeurant à Arras, à Robert Enlart, seigneur de Givenchy, pour 6 coupes de terre (1669); par le même (1699), à Nicolas Duquesnoy, avocat au Parlement, seigneur en partie de Givenchy; par Pierre Moulon (1729), à J.-B. Duquesnoy, bailli, seigneur en partie de Givenchy, pour ces 6 coupes de bois à bosquet « nommé le bois aux asnes » (p. 3-16). — Distribution (1529) des deniers de vente de maison; à Saint-Vaast pour droits d'issue, 4 s. 6 den. (p. 17). — Poursuites en recouvrement de rente (1524) sur la veuve de Jean François, dit Razette; — arrentement d'un manoir (1530), à Jean Dépret; — requête (1554) des chanoines de la collégiale de Lens, afin d'obtenir l'amortissement d'un bosquet de 10 boiss, que leur a donné Collart de Laderrière pour la fondation de 2 messes. — Requête (s. d.) de François Toulouse, greffier de Givenchy, qu'en récompense de ses bons offices on lui accorde un petit enclos en arrentement perpétuel; — requête (s. d.) de Louis Le Cambier, bourgeois d'Arras, pour obtenir diminution de droits de relief; — arrentement (1733) d'une petite langue de terre, à Jean Cresson (p. 18-27). — Terrier des rentes (1678); principaux noms cités : Jérôme Leroux, Jacques Mazoué, Antoine Viseux, le chapitre d'Arras, Jean de Somain (p. 28-29).

H. 1608. (Liasse.) — 97 pièces, dont 1 plan : 27 parchemin, 70 papier ; 8 sceaux.

1419-1760. — *Givenchy-en-Gohelle* (suite). — Accord (13 août 1419), entre les abbayes de Saint-Vaast et du Mont-Saint-Éloy, au sujet de la dime sur 5 mene. de terres. — Instrument rédigé par le notaire apostolique, Jacques Aubron, portant la sentence de condamnation lancée par Jean Aloyse, bachelier, doyen de la cathédrale (sept. 1431), contre Jean Auxbouteilles, au sujet de dimes non payées. — Sentence de Jean Du Petit Cambrai, lieutenant général du bailliage de Lens (1525), contre Collart Descendres, pour dimes. — Sentence du Conseil d'Artois (janv. 1539) contre Adrien Dubuisson, pour dime de bois. — Autre du même (29 sept. 1554) contre Michel Dumollin. — Ajournement au Conseil (1585) de Pierre Delabre, demeurant à Liévin, pour cause de dimes non acquittées. — Sentence du Conseil d'Artois (16 déc. 1687) contre Ernestine Delepierre, veuve douairière de Pierre de La Rivière, sieur de Boisincourt, demeurant à Givenchy, pour dime et terrage. — Complainte (1691) contre Jean Toulouze. — Reconnaissance de la dime (1734), par Pierre Levœugle, « baloteur », sur requête d'Herneu Liévin, curé, et de l'Abbaye (p. 1-32) — Procès (1523) contre Adrien Dehuissou, pour dime de bois, sur complainte de l'Abbaye et de Jean Delabre, curé; pièce jointe : vue cavalière de Liévin avec ses bois et carrières de grès, par Couronnel (p. 33-39). — Pièces du procès (1682) contre la dame de Boisincourt, pour refus de payer la dime (p. 40-47). — Procès (1688) contre Jean de Somain, pour la quotité de la dime sur un manoir mis en culture après l'expiration des dimes noyales. — Procès (1759) contre Pierre Laurent, au sujet de la dime de scourageon et du droit de terrage (p. 48-83). — Procès (1760) contre J.-B. Laigle, « baloteur » (p. 84-94). — Déclarations (xviii^e s.) des terres chargées de terrage sur Liévin : les religieux de Saint-Éloy, 10 coupes; Halez, curé d'Achicourt, 5 coupes; Nicolas Cul-de-sac, 5 coupes; Marie-Victoire-Romaine de Gherbode, dame de Palme, fille de messire Jean-Philippe Briois d'Angre (p. 95-97).

H. 1609. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1524-1749. — *Givenchy-en-Gohelle* (suite). — Déclaration (1524) des terres chargées de dime et de terrage. Principaux noms : la cure de Givenchy; Jean de Renelues, à cause de Marguerite de Loynes, sa femme; Jean Baudrelu, dit Gatlin; Marguerite de

Bellesaises; Guillebin Lanssel; l'abbaye du Mont-Saint-Éloy; Bernard Lannoy, dit Noullet; Martin Fastoul, mayeur héritier de Givenchizel; les héritiers de Thomas de Wignacourt. — Déclaration (1571) du dimage de Roclaincourt. — Autre (1581), renouvelée par Jaspert Toulouze. Principaux noms : les dames d'Élrun; la Pauvrelé de Lens; Gentien de Frévillers; Antoine de Pronville, écuyer. — Autre (xvii^e s.). Principaux noms : M. de Boisincourt; Antoine de Montencourt; le sieur de Wignacourt; le sieur d'Ocoche; le bailli de Canfin. — Autre (1707). — Autre (1749). Principaux noms : l'abbaye d'Élrun; l'abbaye du Mont-Saint-Éloy; le chapitre d'Arras; Carpentier, curé d'« Hauville »; la dame Merlaude, d'Arras; M. de La Collierye lc.

H. 1610. (Liasse.) — 112 pièces : 9 parchemin, 103 papier.

1541-1784. — *Givenchy-en-Gohelle* (suite). — Procès-verbal de mesurage (1541) du marché de terres de Givenchy, par Mathieu Cochet, mesureur sermenté du Conseil d'Artois. — Visites et réparations des bâtiments de la ferme (1680-1746, p. 1-43). — Baux de la cense avec son marché de terres portant 119 mene. 1/2, à Pierre Mariage et Marie Blazart, sa femme (1624); à Philippe Viseur et Suzanne Mariage, sa femme (1649); à Philippe Viseur et Catherine Caupain, sa femme (1661); à Pierre Toulouze (1695); à Marie-Françoise Pannequin, veuve du précédent (1717); à J.-B. Pinte (1759); à Philippe Perrin (1780 et 1784, p. 44-66). — Pièces intéressant la régie de la ferme et du droit de terrage (1595-1719) : conditions du bail de 1595; demande de délai par Jérôme Carpentier, fermier (1604), pour le paiement de son bail; demande de modération de rendage par le même (1614), à cause des dégâts de la guerre; requête du même genre (1638), par Pierre Mariage, fermier; sommation (1695), à Pierre Viseur, de déguerpir de son bail; requête pour obtenir modération de rendage (1722), par Marie Pannequin, veuve de Pierre Toulouze, en considération de l'orage accompagné de vent et de grêles qui a ruiné ses récoltes (p. 67-92). — Hypothèque (1605) sur les biens de Jérôme Carpentier, et mise de fait (1617) pour garantie de son bail. — Hypothèque (1694), pour le même sujet, sur les biens d'Antoine Viseur (p. 93-112).

H. 1611. (Liasse.) — 13 pièces : 1 parchemin, 12 papier.

1588-1731. — *Beurry et Locon* (ancienne cote Y⁴). — *Beurry*. Déclarations des terres, rentes,

-dîmes et biens appartenant à la cure de Beuvry, faites par les curés Antoine Poullain (1588) et Guislain Turbier (1683). — Transport de rente (13 oct. 1731), par Louis-Joseph Delangle, curé de Beuvry, à Jean Rattel, marchand au même lieu (p. 1-7). — *Locon*. Jeanne de La Chapelle, demoiselle de Moyenneville, Marets, etc., veuve de Louis de Jonglet, écuyer, sieur desdits lieux, gouverneur de La Gorgue et grand bailli du pays de Lalleu, constitue Jacques Pattinier (1588) pour son procureur général. — Rapport et dénombrement (1613), par Pierre Du Rietz, échevin de Béthune, rendu à l'Abbaye pour le fief de Matringhem, s'étendant sur les paroisses du Locon, de Lestrem et de La Gorgue. Principaux noms cités : Mathieu Parent, au nom de Marie, sa fille, héritière de Jeanne Richebé, sa mère ; Guillaume Bécu : Antoinette de Wisnes ; Herry de Wisnes ; Maximilien de Genevières, qui tient le fief de Winguehem ; M^e Bétrémieu Hannedouche ; Pierre Jonglet, écuyer, sieur du Marets ; Antoine de Haisnes. — Autre dénombrement (1672), pour le même fief, par Jean Leroux, licencié en médecine, premier échevin de Béthune, au nom d'Antoine Leroux, son fils mineur, sieur de Matringhem. — Autre (1693), par Jacques-François Delehelle, sieur de Matringhem, pour ce même fief. — Autre (s. d.), par J.-B. Delehelle, sieur de Matringhem, conseiller du Roi, maire héréditaire de la ville de Saint-Pol, et Jacques-François Delehelle, sieur de Mamelz, lieutenant au régiment de Clermont-Tonnerre-Cavalerie, seigneurs par indivis de Matringhem (p. 8-13).

H. 1612. (Liasse.) — 79 pièces, dont 1 plan : 1 parchemin, 78 papier.

1594-1787. — *Halluin et Neuville-en-Férin* (ancienne cote Z). — Procès (1598-1600), devant l'officialité de Tournai, entre les habitants d'Halluin et les codécimateurs, au sujet des réparations du chœur : ceux-ci sont condamnés à en payer la part proportionnelle à leurs revenus ; le chœur devra être réédifié sur ses anciennes fondations, le chapitre de Saint-Pierre de Lille payera pour sa quote-part 600 fl., l'abbé de Saint-Vaast semblable somme, et le curé 100 fl. Pièces produites : copie du bail (1591) des dîmes de Saint-Vaast sur Halluin et Neuville, accordé à Nicolas Monvoisin, orfèvre, et Jeanne Widebien, sa femme ; plan du chœur (1600) et devis des réparations p. 1-10. — Requête (1784) de Pierre Goeman, vicaire d'Halluin, adressée aux gros décimateurs de sa paroisse, pour obtenir une augmentation de la portion alimentaire de

50 « petits écus » que lui paye son curé, maître Fratrez. Lettre du chapitre de Lille à l'abbaye de Saint-Vaast (1781), pour annoncer qu'il repousse la demande du vicaire (p. 11-13). — Résolution du Conseil de Saint-Vaast (28 juin 1734), sur requête présentée au chapitre de Saint-Pierre de Lille par les habitants de Neuville et tendant à ce qu'on leur accorde annuellement 50 fl. pour subvenir à la pension d'un vicaire dans leur paroisse, à charge par les habitants de fournir le logement et 100 fl. de portion congrue ; ledit Conseil décide de fournir également 50 fl. pour sa part. Lettre du chapitre de Lille (1747) au sujet des 50 fl. que s'engage à payer l'Abbaye ; il déclare qu'il n'est pas en usage de payer les charges par moitié, mais seulement cinq parts de douze. — Autre lettre du même chapitre (1751), informant l'Abbaye que les habitants de Neuville veulent obliger les gros décimateurs à fournir la portion congrue et le logement de leur vicaire ; ils allèguent que l'accord de 1734 n'est pas valable, parce que les principaux habitants de la communauté l'ont fait sans la Gouvernance, leur juge royal (p. 14-19). — Réparations de la maison presbytérale (1694-1702). — Réparations de l'église et de la sacristie (1700-1724). Sentence du bailliage de Lille (21 nov. 1703) ordonnant que les réparations de la nef de l'église seront à la charge des décimateurs, jusqu'à concurrence d'une somme égale au tiers des 6 premières années du revenu de leurs dîmes, et le reste à la charge des habitants. — Énoncé des conditions (1720) sous lesquelles seront faites les réparations de l'église de Neuville. — Requête du curé Hachin (1723), pour que le chœur et la sacristie soient réparés au plus tôt. — Lettre des chanoines de Saint-Pierre à l'Abbaye (1785), annonçant qu'ils ont fait entreprendre les réparations de l'église et en particulier des « jambes de force ». — Autre lettre des mêmes (1787), annonçant que les habitants de Neuville, ayant obtenu l'année précédente une boiserie qui coûta 468 l., demandent encore cette année le replâtrage et le blanchiment et le pavement en briques du chœur (p. 20-42). — Procès (1719-1727) entre Saint-Vaast et le chapitre de Lille, au sujet de la répartition des frais de réparations de l'église (p. 43-79).

H. 1613. (Liasse.) — 44 pièces : 14 parchemin, 30 papier.

1467-1769. — *Halluin* (suite). — Baux de la dime, à Gérard Dale, de Menin (1467), Josse Dalle (1478), Mathien Ducastel (1512), Nicolas Monvoisin (1585-1594), Jean Delecambe (1603), Jacques Vasseur (1611), Michel

Deleporte (1617), Pierre Debroucq (1641), Balthazar Lambelin, bailli d'Halluin (1677), François Salmon, Hippolyte Frémaux et Antoine Marhennes (1716), Antoine Marhennes, J.-B. Delahoutre et Pierre Dantelle (1743), Pierre Dansette, bailli d'Halluin, et Laurent Ségard (1749). — Adjudications (1761-1769) des mêmes dîmes divisées en 7 cantons.

H. 1614. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1621 - 1786. — *Halluin* (suite). — Adjudications à bail (1770-1786) des dîmes (p. 1-12). — Déclaration (1621) des tenants de la dime appartenant à Saint-Vaast dans la baronnie d'Halluin. Principaux noms cités : le prince de Chimay, le sieur de Wavrin, les Jésuites de Lille, le sieur de Maldeghem, le sieur du Molinel. — Autre (1693), renouvelée par Balthazar Lambelin. — Autre (1720, p. 13-16).

H. 1615. (Liasse.) — 42 pièces : 2 parchemin, 40 papier.

1609 - 1786. — *Neuville-en-Férin* (suite). — Baux des dîmes, à Antoine de Wingne, Robert Hollebecque, Martin Deleporte et Claude Hollebecque (1609), Philippe Ride, curé de Neuville (1671), J.-B. Delannoy (1720), Pierre Dansette, bailli d'Halluin (1749). — Adjudications (1761-1786) des dîmes de Neuville, divisées en 6 cantons.

H. 1616. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1618 - 1762. — *Neuville-en-Férin* (suite). — Déclaration (1618) des manoirs sur lesquels se cueille la dime ; principaux noms cités : Jaspert Du Furel, madame de Neuville, les héritiers du sieur de Rebreuviette, Henri Le Prud'homme, sieur de l'Aoustre, le sieur de Neuville, chevalier, baron de Pouques. — Autre (1626), renouvelée par Antoine de Buisnes ; principaux noms : Pasquier de Roubaix, Pierre Cuvillon, sieur de Vledrie, la Hamaide, etc., Dewize, sieur de Bousbecque. — Autre (1677). Principaux noms : le sieur Wan der Woestine, pour la cense de la Hamaide ; les héritiers du baron d'Auchy, sieur de Verquigneul ; Raphaël de Cuvillon, écuyer, sieur de Roncq ; monsieur de Clerfontaine ; J.-B. de Lannoy, écuyer, sieur des Pretz ; Philippe de Surmont ; les héritiers de Guillebert Heddebault. — Autre (1698). Principaux noms : Julien Juliardo, pour la cense de la Hamaide ; Jacques Imbert, receveur des États de Lille ; les héritiers du baron

d'Avelin ; Étienne Broutin, clerc de Neuville. — Autre (1761). Principaux noms : le seigneur de Neuville, pour la ferme des Moutons ; le sieur de Surmont de Flégar ; la comtesse de Lannoy, pour la ferme des Bourdons ; les héritiers du sieur de Charité, pour la ferme du Moulin, dite la ferme des Caudreux ; le sieur Gaudefroy, pour la ferme des Fiefvès ; les héritiers de madame de Quarle, pour la ferme du Verd-Bois ; le sieur de Chaussencourt ; le sieur de Beauprez, pour la ferme des « Flipo ». — Cueiloir des terres à dime (1762) : 1^o la branche de la Hamaide, contenant 51 bonniers, 1 cent et 88 verges ; 2^o la branche des Forts, contenant 43 bonniers, 7 cents et 92 verges ; 3^o la branche du Verd-Bois, contenant 40 bonniers, 7 cents ; 4^o la branche du Moulin, contenant 28 bonniers, 8 cents ; 5^o la branche des Bourdons, contenant 37 bonniers, 10 cents et 75 verges ; 6^o la branche de Béthléem, contenant 50 bonniers.

H. 1617. (Liasse.) — 98 pièces : 1 parchemin, 97 papier.

1558 - 1789. — *Halluin et Neuville-en-Férin* (suite). — Déclaration (1565) des dîmes d'Halluin et de Neuville par Josse Deledalle, fermier. Principaux noms : le duc d'Archoth, prince de Chimay, comte de Beaumont, à cause de Jeanne d'Halluin, sa femme, pour la cense de le Beque et celle de Meurissons, cette dernière indivise avec le sieur de Mouillerie ; le sieur de Billemont ; le seigneur de Varennes ; le sieur de Péruwez ; Gonlier de « Haudion », sieur de la Hamaide ; Siméon de Millecamp ; Philippe de Morbecque, sieur de Hollebecque, pour la cense du Durmont ; Jean Ruffault, sieur de Neuville ; de Bousele, sieur de Bousinghe ; sire Jean Clerbaut « et ses complices » ; Jacques de Ghiermaupré, curé de Bousbecque (p. 1). — Notes (1757) sur la valeur proportionnelle des droits de dime partagés entre l'Abbaye et le chapitre Saint-Pierre de Lille et des charges qui leur incombent (p. 2-27). — Pièces intéressant la régie des dîmes (1558-1722). Requête au Roi (21 mai 1558) des habitants d'Halluin, Neuville, Roncle, Lambersart, pour être autorisés à continuer leur paiement de la dime comme auparavant, c'est-à-dire à mettre leurs gerbes de dîmes en « moncheaux » de 9, 10 ou 12 gerbes, de la façon la plus commode ; — caution (1605) du fermier Jean Decambre ; — expertise (1690) des dommages causés aux récoltes par les nouveaux retranchements et les soldats ; — clauses du bail de 1722 (p. 28-36). — Abonnements (1604-1646) de plusieurs habitants avec le dîneur

(p. 37-42). — Consultation juridique (1775) au sujet des dîmes d'Halluin et de Neuville (p. 43). — Comptes (1776-1789) des produits des dîmes des deux localités. Produit total des recettes en 1776 : 9.922 l. 10 s. ; les dépenses sont égales à cette somme. Produit total des recettes en 1789 : 7.154 l. 5 s. 3 d. — Requête des échevins de la communauté de Neuville (1789) informant l'Abbaye qu'« une multitude de pauvres de différents sexes s'est attroupé sur la place dudit Neuville et dans les environs, criant avec menace qu'il leur fallait du pain et que, dans leur extrême misère, ils auroient entrepris les voyages de Lille et d'Arras pour demander de l'argent aux décimateurs de cette paroisse » : on a pu les détourner de ce dessein, mais on supplie les décimateurs de distribuer des aumônes, les ressources de la communauté étant épuisées, l'agriculture écrasée sous le poids des charges locatives, et le commerce de la laine, seule ressource des habitants, étant tombé ; il ne faut pas exaspérer ces pauvres, au moins au nombre de 800. L'Abbaye accorde 900 l. d'aumônes (p. 44-98).

H. 1618. (Liasse.) — 38 pièces : 2 parchemin, 56 papier.

1551-1779. — *Hamblain-les-Près, Sailly-en-Ostrevant et Boiry-Notre-Dame* (ancienne cote A³). — *Hamblain-les-Près.* Renouvellement de l'échevinage (1606) : Valentin Estevé, mayeur ; Pierre Lefierce, Jacques Théry, André Caudron, François Deleau, Adrien Garin, échevins ; Jean de Gasquières, greffier ; Jean Dourens, sergent. — Procès au Grand Conseil du Roi (1678 contre les échevins de Vitry, qui voulaient s'arroger le droit de pourvoir aux places de mayeur et échevins d'Hamblain, prétendant que ce village est de leur « prévosté ». — Lettre du sieur Wagrez, ancien fermier et mayeur d'Hamblain (1779), protestant contre la nomination, comme mayeur, de François Moullart, qui n'aurait pas qualité pour remplir ces fonctions, lesquelles reviendraient au sieur Moullart, père (p. 1-8). — Copie du cahier des centièmes (1569, p. 9). — Résultats du concours par-devant l'évêque, Gui de Sève (mars 1601), pour la cure vacante d'Hamblain. Sont reconnus idoines : Charles Herbert, clerc du diocèse de Boulogne ; Aubert Bauduin, Firmin Wicq, Adam Le Voier, prêtres du diocèse d'Arras. — Autre concours (1693). Sont classés en première ligne : Pierre Dudal, curé de Flines, et Jean Derveaux, chapelain de la paroisse de Marchiennes ; au second rang : Jean Robiequet, chapelain d'Aix-en-Gohelle, Jean Bayart, chape-

lain d'Hersin, et Ignace Coupez, chapelain de Saint-Nicolas-en-l'Atre. — Déclarations des biens de la cure (1588-1606) ; la dernière en date est signée par Nicolas Macquaire, curé. — Quittance des portions congrues payées à Jean Gavet, chantre et chanoine de la cathédrale d'Arras, curé d'Hamblain (1551) ; Antoine Manesier (1687) ; Jean Robiequet (1691-1696). — Requête (1619) de Charles Herbert, curé, demandant un coin de terre pour bâtir une grange. — Requête des habitants (1716) pour faire rebâtir cette grange détruite par les ennemis. — Réparations du chœur et des ornements (1551-1741) : procès-verbal de visite du chœur (1551) ; devis des réparations à y effectuer (1596) ; sommation (1606), à Charles Dubois, fermier du dimage, de faire faire les réparations nécessaires au chœur ; nouvelles réparations (1670) ; état des ornements de l'église (1720, signé par J... Anquer, curé (p. 10-58).

H. 1619. (Liasse.) — 122 pièces, dont 1 plan : 10 parchemin, 112 papier ; 1 seau.

1174-1760. — *Hamblain-les-Près* (suite). — Attestations (1571-1574) que les habitants de Sailly n'ont pas le droit de faire paître leurs troupeaux dans les marais d'Hamblain. Capture de bestiaux de ce village par les gens d'Hamblain ; procès (1574-1575) à ce sujet, entre Saint-Vaast et les habitants de Sailly pour lesquels l'abbaye de Marchiennes prend parti (p. 1-35). — Procès (1661-1699) entre les habitants d'Hamblain et ceux de Vitry, pour le pâturage dans le marais de Vitry. Attestations (1669) que ces marais appartiennent bien aux gens de Vitry, mais que ceux d'Hamblain et de Biache y ont droit de pâturage 3 jours par semaine dans un canton délimité et à charge de payer annuellement à l'Évêque 4 den. par bête. Parmi les témoins : Jude Delambre, mayeur de Boiry ; Antoine Delambre, ancien mayeur de ce lieu ; Guillaume Cordier, ancien mayeur d'Hamblain ; Jean Desmons, curé de Sailly ; Nicolas Macaire, curé de Monchecourt et auparavant d'Hamblain (p. 36-61). — Nouveau procès (1733) entre ces deux villages, les échevins de Vitry voulant cantonner les bestiaux d'Hamblain sous peine de leur retirer tout droit de pâturage nonobstant les sentences de 1663 et 1676 rendues en faveur des gens d'Hamblain et Biache ; parmi les pièces produites, est une vue cavalière des marais de Vitry et de Sailly et du village d'Hamblain (p. 62-121). — Consultation juridique (1760) pour les communautés d'Hamblain et de Biache contre Vitry, où sont examinés tous les titres intéressant les marais

de ce dernier bourg : la charte de Philippe, comte de Fandre (1174), déclarant que c'est à tort que les habitants de Vitry veulent faire un chemin à travers leurs marais ; celle de Gautier, châtelain de Douai (1200), portant semblable reconnaissance : une autre dudit châtelain (1228), reconnaissant que les religieux de Saint-Vaast et les hommes de Biache, Fresne et Hamblain sont en droit de faire paître leurs troupeaux dans le marais de Vitry. Il résulte de cette consultation que les habitants d'Hamblain, simples usagers, ne peuvent s'opposer au triage des marais, mais sont en droit d'exiger que ces marais soient maintenus en état de pâturages (p. 122).

H. 1620. (Liasse.) — 178 pièces : 24 parchemin, 154 papier ; 6 sceaux.

1512-1747. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Enquêtes pour injures, coups et blessures (1512-1747, p. 1-12). — Procès (1688-1689) contre le sieur Antoine Sallé, échevin de Douai, pour emprise faile sur le flégar : sentence au profit dudit Sallé (p. 13-52). — Mises de fail et saisies seigneuriales (1577-1743) ; principaux noms : Antoine Manessier, ancien curé d'Hamblain, curé actuel d'Agny (1687) ; Pierre Larchillon (1697) ; etc. Poursuites contre divers particuliers qui ont continué à cultiver des terres saisies au nom de Saint-Vaast. Sentence du Conseil d'Artois (1^{er} juil. 1557) contre Antoine Dernelois ; autre (3 juil. 1590) contre Valentin Estevé ; procès (1691) contre Toussaint Bécourt, au sujet d'une saisie (p. 53-178).

H. 1621. (Liasse.) — 46 pièces, dont 2 plans : 14 parchemin, 32 papier ; 7 sceaux.

1201-1788. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Charte de Gautier, châtelain de Douai (nov. 1201), reconnaissant qu'il n'a pas le droit de faire de chemin à travers le marais d'*Hambliniacum*. Les témoins de Gautier sont : *Babluinus aroncutus*, *Petrus* de Remi, Gautier de *Obrichecourt*, Guérin de *Brebere*, Jean de Mauville, Simon de *Reicort*, Gautier de Remi ; et ceux de l'Abbaye : *Wamenarius*, prévôt de Gorges, maître Guérin, Philippe, frère *Vedastus*, Guibert *major*, Amaury de *Hamblein*, Nicolas *niger*, Amaury de *Biarch*, Étienne, *Willelmus* de *Biarch*, *Gaubertus*, *Guerricus* de *Hamblein* (p. 1). — Reconnaissance (avr. 1285), par Wistasse, chevalier, sire de Neuville, qu'il a acru son tief sis à Hamblain, au marais, de 4 autres fiefs savoir : celui de Gilles de le Mote de

Boutrich, l'hommage qui fut à Jean Rohart à *Mellecaslet*, l'hommage de Vaast Bretiaus, l'hommage de Wagon Mauguier de Mercatel (p. 2). — Sentence du prévôt de Beauquesne (13 juil. 1393) contre Jean Dumont, pour exploit de justice indû. — Complainte (3 août 1395) contre le châtelain de Fampoux, Pierre Piequois, également pour infraction de justice (p. 3-18). — Inventaire (1546) des biens de Pierre Piérache, décédé. — Vente (1761) d'un manoir mouvant de Saint-Vaast. — Prisées d'immeubles (1778) faites par les officiers de l'Abbaye (p. 19-21). — Transaction (mars 1343) entre les religieux de Saint-Vaast et les chapelains de la cathédrale d'Arras, Robert Devy, Jacques Des Mailles et Thomas de Thénu, au sujet de la saisie seigneuriale ordonnée par les premiers sur 28 menc. de terre des seconds. — Présentation (1513), à Saint-Vaast, d'un homme vivant et mourant par les chapelains de la cathédrale pour leurs biens sur Hamblain ; ces chapelains sont : Jean Cyprien, Jacques Guidé, Antoine de Gombremetz, Pierre Dupré, Pierre Boyel, Grand Chocquel, Antoine Petit, François Denis, Jean de Beuvry, Nicole Ansel, Michel Altoe, Laurent Daverdoing, Jean de Le Fonsse : leur acte est vidimé par Toussaint de Moufflers, écuyer, sieur de Neuville-au-Cornet, sous-prévôt et garde de la juridiction temporelle du chapitre. — Dénombrements (1119, 1614-1689) servis par les chapelains (p. 22-30) — Inventaire (xv^e s.) de titres intéressant la baronnie de *la Prée* : relief (1115), par Jean d'Ocoche, de la succession du seigneur de Neuville-Vilasse, son oncle ; paiement de droits seigneuriaux (1525), par Philippe de Marquais, maître d'hôtel du Gouverneur ; relief (1538), par Adrien de Marquais, fils de Philippe ; droits seigneuriaux (1544) pour l'achat de cette baronnie par Jean Gazet, procureur à Arras ; déclaration de command (1545), par Claude de Louverval, écuyer, baron de *la Prée*, et dénombrement de ce fief. — Déclaration (xv^e s.) des biens de la cense de *la Prée* vendue par le sieur de Masnières pour 2,200 fl. — Bail (1620) de la ferme, par Charles de Saint-Vaast, écuyer, sieur de Fontenelle, à Jean Théry. — Distribution (1683) des deniers provenant de la vente par décret des biens du sieur de Fontenelle. — Sentence du siège de Saint-Vaast (23 mai 1689), ordonnant la saisie de la dite baronnie. — Factum (1689) pour l'Abbaye contre les sieurs de France et Ambroise Dureteste, fermier de la cense de *la Prée*, se refusant de payer la dime *infra muros* de foin, bois, laines, agneaux et « autres menues dîmes sacramentaires », sous prétexte que cette ferme n'est pas

du terroir d'Hamblain. — Plan (1788), avec répertoire, par Roussel, de la ferme de *la Prée* avec ses champs, prés, bois et fossés; — extrait d'un plan du terroir dressé (1786) par Sañche (p. 31-11). — Déclarations (1612-1616), par Louis Le Cartier, sieur de Magniers, de sa baronnie sise entre Hamblain et Sully, contenant « pourpris où est érigé certain beau chastel et donjon de defence enclos d'autres grands fossez à eau avecq une basse-court appendante amasé de maison, granges, étables et autres édifices » (p. 42-44). — Terrier de la seigneurie de la Ferté (XVII^e s.) appartenant à Maximilien Le Josne-Contay (p. 45-46).

II. 1622. (Liasse.) — 103 pièces : 4 parchemin, 99 papier.

1510-1789. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Visites (1693-1753) des légers, puits, fours et cheminées. Procès au Conseil d'Artois (1685) contre le comte de Gomécourt, seigneur de Neuvireuil, qui voulait empêcher ce droit de visite dans la maison de Jacques Canonne, sise à Hamblain, qu'il avait en fief. — Appel (XVII^e s.), par le sieur Coulon, cabaretier, d'une sentence du siège de Saint-Vaast lui interdisant de débiter des boissons sans le gré de l'Abbaye, ledit appel fondé sur ce fait que son débit de boissons est dans la seigneurie du sieur de Ligny. — Extrait d'un registre (1510-1587) aux droits seigneuriaux payés par Jean Collart (1510), Le Boureq, curé d'Hamblain (1515), Abraham Masse, maréchal (1520), etc. — Estimation (1743) des biens appartenant à la cure de Saint-Géry d'Arras, dont on doit payer le relief au trépas du sieur de Groussillier, curé de Saint-Géry (p. 1-27). — Poursuites (1681-1707) contre plusieurs individus, qui ont fait pâturer des moutons sur le terroir d'Hamblain, bien que cela soit défendu à ceux qui ne possèdent pas un certain nombre de terres (p. 28-43). — Procès (1672-1731) contre plusieurs particuliers, qui ont arraché des arbres plantés sur les légers (p. 44-60). — Infraction au droit de fonds (1710) relevée contre Marguerite d'Hoisy (p. 61). — Autorisation (1752), à Bernard Wagrez, fermier de Saint-Vaast, d'ériger un moulin à blé, « afin de prévenir quelqu'autre qui pourrait en ériger un sur une autre seigneurie principalement sur celle de madame de Ruzé » (p. 62). — Demande d'autorisation, par Apolline Du Castillon, veuve de Valentin Estevé (1631), de faire passer ses moutons sur un pont qu'a dressé Jean Dubois, mayeur du village. — Amendes (1724) infligées à Adrien Deleporte, berger de Jean Saudemont, fermier de la cense de *La Prée*, et à Jean

Cartier, berger d'André Estevé, mayeur, pour infractions aux bans d'aoult. — Quittance (1731) de Nicolas Gaffail, pour « couleur au pilori » et blanchiment de la chambre de maître Charles de Bussi, garde d'église. — Attestation (1735), que la forge que Jacques Danel a l'intention de construire au coin de la place publique ne peut incommoder personne. — Reconnaissances sur plaintes pour délits de chasse, par Pierre Largillon (1684) et Charles Caudron (1733); demande d'autorisation de chasser (s. d.), par Jean Delamothe, sieur de La Martinie (p. 63-77). — Rapports et dénombrements, par Michel Dumont, fils de Jean, dit Broyard (1517), Guillaume Marsel (1541), Nicolas Baudequin (1547), Allart Ducat (1551), frère Robert Rogier, ministre de la Trinité d'Arras (1572), Nicolas Legrand, curé de Saint-Géry d'Arras (1616). Procès (1619), au sujet du dénombrement fourni par Barbe de Le Planque, veuve de Charles de Ghistelle, chevalier, seigneur de Prone, et jugé non recevable par l'Abbaye. Autres dénombrements des biens de la Pauvreté et de l'église d'Hamblain (1687, et d'Antoinette Le François (1689). — Ordonnance des États (1695), au sujet des dénombrements à fournir pour tabler la capitation. — Autres dénombrements, par Pierre Estevé, pour un fief acquis de Louis de Warenguien (1759); par J.-B. Legentil, chapelain de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés (1786); par Antoine Gourdin, fermier à Sully (1789, p. 78-103).

II. 1623. (Liasse.) — 100 pièces : 2 parchemin, 98 papier; 1 secan.

1119-1786. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Procès (1709-1759), pour la possession de la haute justice dans la seigneurie d'Hamblain, contre Marie-Françoise-Hyacinthe de La Verdure, dame de Ruzé, veuve de René Foacier, receveur et agent général de l'ordre de Saint-Louis. Celle-ci déclare posséder ce droit comme étant attaché à son fief, qui provient de vente faite par Henri IV, roi de France. Inventaire des litres que présente la dame de Ruzé; dénombrement (1579), par Henri de Bourbon, seigneur d'Oisy; vente (1603), par ledit Henri, devenu Roi, au profit de Jean Hapiot; dénombrement d'Haucourt et d'Hamblain (1687), par le sieur de Pronville; vente (1700), par le même, au sieur Sallé; vente du même fief (1704), par ce dernier, au sieur de La Verdure (p. 1-5). — Mémoire (s. d.) servi par l'Abbaye, d'après ses titres et papiers, et allant chronologiquement de 1119 à 1746: confirmation (1119), par un légat apostolique, de la donation faite par l'Abbaye au prévôt de Saint-Michel des terres et

dîmes que Saint-Vaast possède à Hamblain, *exceptis hospitibus*; charte de Louis VIII (1212) déclarant que l'Abbaye a droit de haute, basse et moyenne justice dans ses terres: accord 1228, entre Saint-Vaast et le châtelain de Douai, où les habitants d'Hamblain sont nommés « hommes de Saint-Vaast »; lettres du sieur de Neuville-Vilasse (1285): nombreuses pièces où est citée « la cour de Saint-Vaast » à Hamblain et commençant par ces mots: Nous mayeur et échevins d'Hamblain, terre et seigneurie de Saint-Vaast; complaints et sentences contre les seigneurs étrangers, qui veulent exploiter à Hamblain: dénombrement (1418) du fief de la Couture, dépendant de l'Abbaye; droits seigneuriaux payés (1135, pour le four banal; arrentement (1145), de terres aux auteurs de la dame de Ruzé, dans lequel l'Abbaye se réserve la justice et la seigneurie; coutume d'Hamblain (1507); nombreux dénombremens servis à l'Abbaye (1507-1517); actes de justice, saisies exécutées par l'Abbaye (1500-1701); requête au Conseil d'Artois (1709) contre le sieur de La Verdure, père de la dame de Ruzé, qui s'est ingéré dans plusieurs actes de se qualifier seigneur d'Hamblain, pour qu'il lui soit défendu d'usurper ce titre: « le sieur de La Verdure mourut très peu de temps après »; estimation après décès (m. d.) des biens ayant appartenu audit sieur de La Verdure; offre de sa veuve (1710, de payer la moitié du relief, et portant qu'elle a acheté du sieur Salé la terre et seigneurie d'Hamblain en partie; saisie seigneuriale (1710) des terres de la dame de La Verdure; lettre (1712) du sieur de Ternas, frère de la dame de Ruzé, où il avoue que ses auteurs n'ont jamais pris d'autre qualité que celle de seigneurs d'Hamblain en partie; ordonnance du Conseil d'Artois (21 nov. 1714) prescrivant à la dame de La Verdure de produire dans la quinzaine ses moyens de défense, si elle ne veut voir maintenir les religieux de Saint-Vaast en leurs droits (cette ordonnance ne fut suivie d'aucun effet); déclaration des héritiers du sieur de Pronville (1718, que leur auteur n'a vendu au sieur Sallé que la seigneurie qui s'étend sur quelques mouvances féodales d'Hamblain et non la seigneurie principale du lieu; transaction (1716) entre l'Abbaye et les sieurs de Ternas et d'Hallennes, enfans du sieur de La Verdure, reconnaissant qu'un manoir leur appartenant situé à Hamblain est de la mouvance de Saint-Vaast; lettre (1718) du sieur d'Hallennes, frère de la dame de Ruzé, portant que l'Abbaye a seigneurie à Hamblain; autre du même (1726), reconnaissant que Saint-Vaast est seigneur d'Hamblain et que son mayeur a droit de

prendre la première place dans l'église; visite (1746) des fours et cheminées, par les officiers de Saint-Vaast, contre laquelle s'élève la dame de Ruzé, sous prétexte que lesdits officiers sont entrés dans quelques maisons de sa seigneurie, appelée seigneurie d'Haucourt, et que le sieur de Pronville, dans son dénombrement de 1687 où il se qualifie seigneur d'Espy, Haucourt, fait rapport dudit fief d'Haucourt éclipé de la seigneurie d'Oisy et se consistant en coterie situées à Haucourt, Hamblain, etc. (p. 6). — Second mémoire dressé pour Saint-Vaast, d'après les papiers transportés d'Hamblain à Arras et tendant à prouver que la seigneurie et justice s'exerce publiquement à Hamblain depuis plus de deux siècles et par le ministère des officiers de Saint-Vaast: comptes des biens de l'église (1572-1691); comptes des revenus de la communauté (1664-1676); contrats de mariages (1670-1690); comptes de la Pauvreté (1670-1710); rôles de capitation, actes de justice, informations criminelles instruites par les officiers de Saint-Vaast (p. 7). — Autre mémoire (1758), pour l'Abbaye, contre Marie-Françoise-Hyacinthe de La Verdure, veuve du sieur de Ruzé: « de la seigneurie d'Haucourt, ancien membre de la châtellenie d'Oisy, dépendaient quelques mouvances censuelles et féodales, avec droit de haute, moyenne et basse justice sur plusieurs ténemens situés aux village et terroir d'Hamblain »; en 1700, Charles-Florent de Pronville, seigneur d'Haucourt, les vend au sieur Sallé, moyennant 2,500 l. et celui-ci, en 1701, au sieur de La Verdure, avec quelques héritages situés à Hamblain, desquels étaient un grand manoir et 31 mes. de terre tenus en censives de Saint-Vaast; c'est pour ce fief que le sieur de La Verdure veut prendre la qualité de seigneur. De nombreux titres assurent à l'Abbaye la seigneurie, des mouvances de toute espèce, la nomination des officiers d'Hamblain, la connaissance de tous cas, les réglemens de police, le droit de chasse universelle, la seigneurie sur les chemins et places publiques, le pilori, qui est très ancien, planté en face du presbytère et armorié d'une croix et d'un château qui sont les armes de l'Abbaye, plus les droits honorifiques. Les titres de la dame de Ruzé ne remontent qu'à la vente (1603), par Henri IV, à Nicolas Douay, receveur de la châtellenie d'Oisy, des seigneuries d'Haucourt et d'Hamblain. Pièce produite: procuration (1277), par Enguerrand, sire de Coucy, d'Oisy et de Monmer, à l'effet de faire bornage « cerkemenage » entre ses biens à Hamblain et ceux de Saint-Vaast; c'est comme particulier, non comme roi de France, qu'Henri IV possédait et a vendu les biens compris

dans le contrat de 1603, la châtellenie d'Oisy dont ces objets ont été démembrés n'ayant jamais fait partie du domaine de la Couronne. — ARRÊT du Parlement (7 mars 1759) en faveur de l'Abbaye (p. 7-10). — Requête de la dame de Ruzé en cassation de cet arrêt (23 janv. 1761). — Mémoires fournis par celle-ci et réponse de Saint-Vaast. — Instance reprise par Auguste-Joseph Foacler de Ruzé, avocat général au Conseil d'Artois, au lieu de sa mère, Marie-Françoise de La Verdure, veuve de René Foacler, receveur et agent général de l'ordre de Saint-Louis. — Nombreuses pièces justificatives analysées dans les mémoires produits. Inventaire des registres aux fiefs : Marie Delewarde, homme-lige de Saint-Vaast, a comme fief à Hamblain 12 menc. de terre ; — titres intéressant le fief de Jacques de Bacquehem : reliefs par les sieurs de la Vaquerie (1413-1485), Guillaume de Buissy (1511-1520), Deval (1522), Louis de Tramecourt (1573), Jean Noël (1691), Guillaume Morel (1714), François Larchillon (1759) ; — titres du fief du seigneur de Neuville (1415-1754) ; — titres du fief de la demoiselle Marie Delewarde (1415-1726) ; — titres du fief de Jacquemart Du Mont (1423-1759) ; — four banal (1435-1439) ; — dénombrement de la baronnie de Berneville, située à Neuville-Saint-Vaast (1666), par Maximilien de Lières, comte de Saint-Venant ; — autre (1749) de la même baronnie, par Adrien-François de Béthune, chevalier, seigneur de Barfle ; — titres de la seigneurie de la Couture : dénombremens du fief de la Couture, par Jean d'Assonville, greffier de la ville d'Arras (1516), Ponthus d'Assonville, écuyer, sieur de la Couture (1578), Jeanne d'Aoust, sa veuve (1595), Pierre d'Assonville, écuyer (1608, p. 11-86). — Lettres (1785-1786) de La Balme de Vaulfin, avocat de l'Abbaye à Paris (p. 87-97). — Motifs (XVIII^e siècle) qui déterminèrent le sieur de Ruzé à ne demander le cantonnement de la chasse que contre Duchalel, seigneur de Neuvireuil (p. 98-100).

H. 1624. (Liasse.) — 104 pièces : 16 parchemin, 88 papier.

1445-1688. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Arrentement (26 juil. 1415), à Jacques d'Agnez et Marie Garet, sa femme, d'un manoir avec « jardins, saulois, changles, soistés » et 34 menc. 1/2 de terre. — Reconnaissance de cet arrentement, par les preneurs (1146), passée par-devant Jean Durlin, mayeur, Jacques Walois, Thomas Brousse, dit Caillel, et Simon Tabuel, hommes alliés de Saint-Vaast à Hamblain ; — autre reconnaissance, par les mêmes (1446), par-devant Jean Le Vasseur,

mayeur d'Hendecourt. — Décret du Conseil d'Artois (12 nov. 1557, pour la moitié dudit arrentement au profit d'Antoine Bernelois et Marguerite Du Castel, sa femme. — Sentence dudit Conseil (15 mai 1558) contre Jean Du Castel, occupeur en partie de l'arrentement. — Reconnaissance du même arrentement (1571), par Nicolas Delambre, veuf de Marie Bernelois. — Autre (1581), par Antoine Lambert, héritier de Delambre. — Autre (1582), par Françoise Cousin, veuve d'Hector Du Castel. — Autre (1581), par les héritiers dudit Du Castel. — Autre (1589), par Antoine Cocquerel, bourgeois, demeurant à Bapaume. — Autre (1589), par Pierre Waigneur, procureur du Roi à Bapaume. — Autre (1590), par Hector Dubrule et Jean Ledieu. — Complainte (1591), de la part de l'Abbaye et de Jean Couppé, curé d'Hamblain, contre Pierre Waigneur qui a coupé des arbres sur les terres de son arrentement sans en payer la dime. — Sentence du Conseil d'Artois (27 juin 1625) contre Charles de Saint-Vaast, écuyer, sieur de Fontenelle, occupeur de cet arrentement (p. 1-20). — Extraits des comptes du Buffet (1552-1633) pour les articles de cet arrentement : Allard Du Castel, occupeur (1552), Pierre Waigneur (1592 et 1601), Charles de Saint-Vaast (1633, p. 21-24). — Procès (1667-1672) contre Barthélemy Stévenart et demoiselle de Saint-Vaast, sa femme, héritière de Charles de Saint-Vaast, pour le paiement de 6 années d'arrérages de rente. — Sentence du siège de Saint-Vaast (27 avr. 1668), qui décrète la saisie seigneuriale des 11 menc. occupées par ledit Stévenart. — Confirmation de cette sentence (29 nov. 1669), par le Conseil d'Artois (p. 25-11). — Procès repris (1681-1688) par la veuve et son frère, François de Saint-Vaast (p. 12-101).

H. 1625. (Liasse.) — 74 pièces : 9 parchemin, 65 papier

1489-1734. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Sentence du siège de Saint-Vaast (5 déc. 1690) contre Antoine Sallé, chirurgien, échevin de Douai, pour arrérages de son arrentement. — Autre sentence du même siège (22 janv. 1691) contre Antoine Manessier, curé d'Hamblain, Claude Largillon et Sallé, sur appel d'une sentence ordonnant la saisie de leurs 14 menc. d'arrentement, appartenant autrefois à Jacques d'Agnez. — Sentence du Conseil d'Artois (23 janv. 1692) confirmant celle prononcée par le Prévôt de Saint-Vaast. — Désistement de son appel, par le sieur Sallé (24 sept. 1692, p. 1-4). — Mise de fait (1704) prononcée contre Antoine Sallé, greffier en chef de la cour du Parlement de Tournai, à la requête de Nicolas Yvain, négociant à

Douai, pour le remboursement de 80,844 fl. 6 den. qui lui ont été prêtés (p. 5-6). — Procès au siège de Saint-Vaast (1608-1704) contre ledit sieur Sallé, pour l'obliger à rebâtir le manoir de son arrentement et loger le receveur de l'Abbaye (p. 7-16). — Transaction (1710) entre la veuve de Georges de La Verdure et l'Abbaye, au sujet des droits de relief qui lui incombent (p. 17-24). — Procès intenté au sieur de Ruzé par Albert Dempto, curé de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés (1731), réclamant un droit de terrage sur des terres que l'Abbaye revendiquait comme étant de son arrentement (p. 25-37). — Pièces intéressant la régie de l'arrentement (1489-1689) : Mahieu Du Castel, demeurant à Sully, engage ses biens (1489), en garantie de l'arrentement accordé à Jean Dumont et demoiselle d'Agnez, sa femme ; — requête (1598) de Jean Ledieu et Hector Dubrusle, tendant à une modération de leur rendage, en considération du séjour des soldats qui ont fourragé dans les environs d'Hamblain pendant 15 jours environ ; — demande de remise (1614), par Pasques Desforzges, veuve de Pierre Waigneur ; — procès (1677-1689) entre Maximilien Duriez et Claude Estevé, mayeur d'Hamblain, pour la propriété de deux mencaudées de terre que le premier déclare avoir acquises de Charles de Saint-Vaast, écuyer, sieur de la Tour, et de Jeanne de Longueval, sa femme (p. 38-74).

II. 1626. (Liasse.) — 85 pièces : 8 parchemin, 77 papier ; 1 seau.

1293-1789. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Arrentement (1293), à Melme Tuebuf, pour un rendage de 12 menç. de blé et 11 menç. d'avoine, des terres de l'Abbaye, à Hamblain et Boiry. — Reconnaissances (1523), par Jean Lefebvre, de 12 s. de rente, pour 10 coupes ; par Guillaume Marsel, de 3 boiss. de blé, pour 5 boiss. de terre ; par Michel Dumont, de 2 menç. de blé, pour 7 coupes. — Complainte (1521) contre Françoise Maiffel, veuve de Charles Courtin, pour 7 menç. 1/2 à Hamblain, chargées de 7 menç. de blé, et pour 9 menç. 1 boiss. au terroir de Boiry-Notre-Dame, chargées de 7 menç. de blé (p. 1-8). — Procédures (1695-1697), au siège échevinal d'Hamblain, contre André Delambre et Ferdinand Duretête, sur saisie seigneuriale (p. 9-16). — Arrentement (XVII^e s.) de quelques pièces de terre aux religieuses de la Trinité d'Hamblain (p. 17). — Procès (1672), contre Claude Estevé, occupeur de quelques pièces de terre de l'arrentement appartenant à la fondation Cowerden, de Douai (p. 18-13). — Extraits des comptes (1528-1611) aux rentes foraines (p. 44-49). — Affiches (1735-1789) pour la perception des rentes à Hamblain

(p. 50-71). — Requête des curé, mayeur et échevins d'Hamblain (1716), pour obtenir une remise des rentes dues par l'église et la pauvreté, en considération des préjudices que leur a causés la guerre. — Arrentement (1735) d'un flégard, à Jacques Danel, maréchal (p. 72-85).

II. 1627. (Registre.) — 1n-folio ; 57 feuillets, papier.

1688. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Cueilloir des rentes. Principaux noms cités : Charles de Beaucamps ; les héritiers de M^e Renault de Villers ; Balthazar Théry, clerc de Pelves ; les héritiers d'Adrien de France, en son vivant président du Conseil de Malines ; Philippe de Louverval, écuyer, sieur du Bachelin, et Jacques, son fils, aussi écuyer ; Adrien de Santerre, curé de Vieille-Chapelle ; Nicolas Lobry, curé de Buissys-Baralle.

II. 1628. (Registre.) — 1n-folio ; 60 feuillets, papier.

1701-1718. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Cueilloir des rentes. Principaux noms : Guislain Bliu, écuyer, sieur du Bachelin ; Philippe de Warenguien, marchand de fer à Douai ; Jean Fontaine, procureur au Conseil d'Artois ; J.-B. Duretête, curé de Boiry-Notre-Dame ; Joseph de France, baron de *La Prée* ; François Le Carlier, sieur d'Houvineul ; Philippe-Joseph de France, baron de *La Prée*, seigneur de Noyelles-sur-l'Escaut, au lieu de messire Adrien de France, son père, neveu de Christophe de France, évêque de Saint-Omer.

II. 1629. (Registre.) — 1n-folio ; 48 feuillets, papier.

1707-1715. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Cueilloir des rentes. Principaux noms cités : Marle Poquet, Pierre Mailliel, Jean Grodecœur, le sieur Gentil, mayeur de Boiry, Angélique Estevé.

II. 1630. (Registre.) — 1n-folio ; 71 feuillets, papier.

1708. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Cueilloir des rentes. Mêmes noms cités.

II. 1631. (Registre.) — 1n-folio ; 114 feuillets, papier.

1721-1767. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Cueilloir des rentes.

H. 1632. (Registre.) — In-folio; 63 feuillets, papier.

1735. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Cueilloir des rentes. Principaux noms : Hélène Tanchon, Martin Larchillon, J.-B. Durtète, curé de Feuchy, Dupont, avocat à Arras, et demoiselle Durtète, sa femme, Charles Delambre, mayeur de Boïry, etc.

H. 1633. (Liasse.) — 78 pièces : 51 parchemin, 27 papier ; 30 sceaux.

1394-1775. — *Hamblain-les-Prés*. (suite). — Complaintes, sentences et reconnaissances pour dîmes. Les laboureurs poursuivis sont : Jean et Jacques Dumont et Gérard Roger (1394), Jean Masse et Guillaume Marsel (1512), Georges Delaville (1513), Michel Picquart, Abraham Masse, Marie Dernelois, Jean Défontaines et Louis Debuire (1514), André Le Magnier (1515), Mathieu Debuire, Bonnet Dupuich, Renaut Sohier et Guillaume Truffault (1540), Philippe Hattron (1591), Augustin Dupuich (1592), Valentin Estevé et Jean Florent (1593), Pierre Waigneur (1594), Jean Delambre (1617), Pierre Delambre (1618), Noël Ringot (1621), Robert Vassal et Michel Dupuich (1622), Théodore Barat (1623), Charles Dubois (1624), Regnault de Villers (1630), Jean Cavois (1630), Nicolas Delambre, Jean Dupuich, Vincent Potier (1648), Antoine Sallé (1688), Balthazar Théry (1689), Joseph Lefebvre (1730), Martin Pèrus (1731), Joseph Grodecœur, fermier de la cense de *La Prée* (1775).

H. 1634. (Liasse.) — 119 pièces : 5 parchemin, 114 papier.

XVI^e siècle-1788. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Procédures pour dime champêtre, contre Jacques Théry (1620); Anne Corbehem, veuve d'Adrien Caudron (1626); Jean Dupuich (1678); Joseph Lefebvre (1730, p. 1-15). — Procédures (1708) pour dîmes de poulets, contre Martin Cormont, à la requête de l'Abbaye et de Jean Robicquet, curé d'Hamblain (p. 16-18). — Mémoires (XVI^e s.) contre Pierre Delambre, pour la dime de navette dépepillée dans le petit marais ; — procès (1740) contre le sieur Toppart, pour la dime de colzas, avoine et osier ; — mémoire (1745) contre la dame de Ruzé, pour la dime de sainfoin ; — requête et sentence (1787) contre Joseph Grodecœur, pour la dime de fourrages (p. 19-29). — Procédures pour dîmes de bois, contre le sieur Sallé (1690) et Pierre Larchillon, lieutenant du sieur d'Espy (1696). — Lettre de N. François, curé d'Hamblain (1746), se plaignant que les habitants prennent l'habitude de ne plus acquitter la dime de

bois (p. 30-63). — Pièces de procédure (1622-1624) contre Valentin Estevé, au sujet de la dime sur 13 coupes de terre (p. 61-73). — Complaintes (1670) contre Nicolas Delambre, pour dîmes non acquittées (p. 74-87). — Pièces d'un procès pour dîmes (1788) contre Grodecœur (p. 88-119).

H. 1635. (Liasse.) — 78 pièces : 12 parchemin, 66 papier.

1525-1780. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Extraits des registres (1525-1573) aux déclarations de dîmes, pour Hamblain : — ordonnance de l'Abbé (1679), pour le paiement des dîmes (p. 1-5). — Procédures (1681-1682) contre Antoine Maessier, curé d'Hamblain, qui a enlevé sa dime en l'absence du sergent de Saint-Vaast (p. 6-26). — Baux des droits de dîmes accordés à Michel Dupuich et Jean Hollande (1563-1579), Balthazar Hecquel (1587-1596), Charles Dubois, meunier de Biache (1599-1605), Valentin Estevé (1609), Pierre Lagache (1611-1617), Jean Dubois (1620-1632), Guillaume Cordier (1632-1634), Jacques Théry (1647), Martin Frohart, curé d'Hamblain (1650), Jacques Théry (1656), Claude Estevé, mayeur (1659-1678), Marie-Anne Théry, veuve de Claude Estevé (1689-1707), André Estevé (1716-1725), François Wagrez, mayeur d'Hamblain (1743-1778), Mathieu Moullart (1780, p. 28-73). — Pièces intéressant la régie de la dime : décomptes des rendages (1596-1607) ; visite (1726) des récoltes endommagées par les inondations ; modération (1728) des deux tiers du prix de sa location, accordée à André Estevé, en considération des pertes qu'il a subies par l'inondation (p. 74-78).

H. 1636. (Registre.) — In-folio; 89 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Déclaration du dimage.

H. 1637. (Liasse.) — 55 pièces, dont 5 plans : 9 parchemin, 46 papier.

1270-1788. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Extraits de registres consignant les baux de la ferme à Riffart de Grincourt (1368), Gilles de Dons (1374-1383) et Jacques d'Agnez (1413) ; — bail (1783) d'une mesure de terre détachée du marché d'Hamblain, à Mathieu Moullart (p. 1-3). — Relevé estimatif (1788) des pertes occasionnées par la grêle du 13 août 1788 (p. 4). — Correspondance (1689) relative à la facture de la carte figurative d'Hamblain (p. 5-9). — Carte figurative (1689) du

village d'Hamblain, par Letoiet. — Carte figurative (1691) du village, avec l'église, par Demiaul. — Plan (1718) et carte figurative du village, par Letierce. — Plan (1767) du terroir, par Caron et Cornu. — Plan (s. d.) du terroir, en 3 parties (p. 10-11). — *Sailly-en-Ostervent*. Hommage (2 oct. 1392), par Guillaume, abbé de Marchiennes, des 52 mes. de terres que son abbaye tient en alleu au village de Sailly, près du lieu dit « Galiompré », et à Hamblain. — Dénombrement (1572) de ces mêmes terres, par Arnould, abbé de Marchiennes. — Procédures (1686) contre l'abbaye de Marchiennes, au sujet d'une pièce de terre qu'elle prétendait être du terroir de Sailly (p. 15-25). — Procuration donnée (1602), à Daniel de Bourmouville, chevalier, seigneur de Journy, Goullencourt, gentilhomme de la maison du Roi, par Madeleine de Longueval, veuve en dernières nocces d'Antoine d'Aboval, chevalier, seigneur de Dompnarelz et de Bacouet, tante et héritière de Louis de Longueval, fils de Louis, baron de Hautville, seigneur d'Acq, Planques, Écoivres, Évin, Équerchin et Haignicourt. — Vente (1608, par Madeleine de Longueval, à Jeau Maillet, curé de Sailly, du dimeon de ce village avec ses rentes foncières et 7 coupes de terre (p. 26-27). — Déclaration (1586-1674) des terres de Sailly, sur lesquelles la prévôté de Saint-Michel prend la dime. — Baux (1586-1757) de ces droits de dime (p. 28-47). — Mémoire (1737) pour la dame du Carieul, qui possède un droit de dime à Sailly, relevant de Saint-Vaast, et dont les religieux de Marchiennes veulent la dépouiller (p. 48-49). — *Boiry-Notre-Dame*. — Acte (nov. 1270), par lequel J., prévôt, Ph., doyen, W., trésorier, et tout le chapitre de Cambrai, et Étienne, curé de Boiry, déclarent prendre pour arbitres Jean Francon, archidiacre de Cambrai, Henri de Carnin, chanoine, Guy d'Amiens, clerc, dans le différend qu'ils ont avec l'abbaye de Saint-Vaast au sujet de la dime sur une mesure de terre appartenant à Robert, dit Castelet, située entre Boiry et Hamblain, au lieu dit près « le bois de Boiry », touchant d'un côté à la terre de la cure de Boiry, et d'autres aux propriétés de Gossard de *Bairi*, Olivier Espallart et Mathieu Legai. — Étienne, curé de Boiry, *versus Monchiacum Petrosam*, constitue pour son procureur dans ce différend, Jean, clerc de maître Gui d'Amiens (21 janv. 1271). — Accord (1 mars 1271), qui adjuge à l'abbaye la moitié de la dime en cause et l'autre moitié au Chapitre et au curé (p. 50-53). — Reconnaissance de Jean Marquet (1521), qu'il tient de Saint-Vaast 1 menc. et une coupe de terre en 3 pièces appartenant au chapitre de Cambrai sur Boiry. — Requête (1746) contre le sieur

Lenoir, pour rentes de 6 coupes de terre de Saint-Vaast assez près de la « Croix du Crocquin » (p. 54-55).

H. 1638. (Registre.) — In-folio; 77 feuillets, papier, et 1 plan.

1717. — *Hamblain-les-Prés* (suite). — Plan et carte figurative, avec répertoire, du village d'Hamblain et du marais commun entre Hamblain et Vitry, par Letierce.

H. 1639. (Liasse.) — 51 pièces: 11 parchemin, 50 papier; 1 seau.

1507-1771. — *Ilées, Achicourt* (ancienne cole D⁵). — Copies des coutumes (1507) du pouvoir et échevinage de Hées, signées par Aigneulx Le Nampl, lieutenant de l'Abbaye, François Desprez, J. Rogier, Simon de Montreuil, Jean François l'aîné, Jean Herlin, Bastien Leclercq, Philippe Lemaitre, Jean François le jeune, Guillaume Caupain, Philippe Bouchel, prêtre, Bastien Labouré, Jacquemart Macheler, Simon Le Vasseur et Jean Bienfait (p. 1-6). — Renouvellements des échevins (1538-1728); à celui de l'année 1606 est joint un règlement à l'usage des mayeur, lieutenant et échevins de Ilées (p. 7-49). — Procès (1549-1565) contre Jean de Le Fosse, mayeur de l'échevinage, et Philippe de Le Fosse, son lieutenant, qui se sont ingérés de recevoir le serment de trois nouveaux échevins, sans le concours du Prévôt de Saint-Vaast. Le droit du mayeur héréditaire se limite à la nomination des échevins qu'il présente ensuite au Grand Prévôt. — Complaintes contre Jean Desmoncheaux (1611) et Antoine Vignoble (1616), lieutenants de l'échevinage, qui sont entrés en fonctions sans prêter serment entre les mains du Grand Prévôt. — Nomination (1771) de François Boquet, clerc clériquant d'Achicourt, comme sergent de l'échevinage (p. 20-49). — Extrait du cahier de centième (1569) et quittances de cette imposition (p. 50-51).

H. 1640. (Liasse.) — 56 pièces: 3 parchemin, 53 papier; 1 seau.

XII^e siècle-1766. — *Ilées* (suite). — Déclarations du gros de la cure, par les curés Guillaume Haverlan (1565) et Jacques Huequel (1624). — Procès (1579) contre ledit Haverlan, qui veut se faire servir la somme de 20 l. en supplément de portion congrue à lui assignée l'Évêque d'Arras, avec effet rétroactif sur les huit dernières années: l'Abbaye veut faire révoquer cette pension indument obtenue. — Autre procès (1585-1588)

contre Jean Jacquin, ancien curé d'Achicourt, qui prétend avoir un supplément de portion canonique en vertu d'un synode diocésain tenu en octobre 1581; l'Abbaye consent à lui fournir 100 fl. par an, à condition qu'il abandonne les biens des revenus et fondations de sa cure. Sentence du Conseil provincial (6 mai 1588) accordant audit Jacquin les 33 fl. d'arrérages qu'il réclame pour le temps qu'il passa à la cure d'Achicourt, et 22 l. par an à ses successeurs; ces sommes seront payées par les religieux sur leur dime. Appel de cette sentence au Grand Conseil (20 déc. 1588). — Transaction (27 avr. 1673) entre le curé Daulmery et les religieux de Saint-Vaast, par laquelle il leur abandonne sa part de dime, les 16 ras. de blé, 16 ras. d'avoine et 22 fl. annuels du gros de sa cure, contre 200 fl. annuels de portion congrue (p. 1-12). — Requête (1722) de Nicolas-Joseph Hatté, curé de La Basècle, « vulgairement Achicourt », demandant à l'Abbaye de lui donner une déclaration de la consistance des gros fruits de sa cure, afin qu'il puisse en profiter dès cette année. Quittances (1765-1766) des portions congrues signées par ledit Hatté. — Mémoires dressés par le même Hatté (s. d.), pour prouver qu'une mesure de terre, située vers Beaurains, appartient en propre au curé et qu'il peut en jouir, bien qu'il soit à portion congrue, comme en a joui son prédécesseur, Desmaretz, qui occupa la cure de 1678 à 1705 (p. 13-26). — Sentence du Conseil d'Artois (7 nov. 1671), à la requête de Daulmery, curé d'Achicourt, contre le curé de Saint-Nicaise qui voulait faire entrer la citadelle dans la limite de sa paroisse, alors qu'elle avait toujours appartenu à la cure d'Achicourt; nouvelle assignation et condamnation par contumace (22 avr. 1673) du curé de Saint-Nicaise, Jean Flippe. Pièces produites: copie d'une bulle du pape Alexandre III (s. d.; 1168-1171), adressée à Gautier et Henri, évêques de Tournai et de Senlis, les chargeant de trancher le litige survenu entre les chanoines de la cathédrale d'Arras et l'Abbaye et relatif à l'édification d'une chapelle sur le fonds de Saint-Vaast: le pape expose que la paroisse de La Basècle appartient à l'Abbaye; extrait d'une déclaration de dîmes (1685), prouvant que les terres avoisinant la chapelle de Saint-Éloy sont bien dépendantes de Saint-Vaast (p. 27-29). — Quittance d'un « angelot d'or vaillable » de 70 s. souscrit par l'Abbaye (1535) pour le baptême et la refonte des cloches. — Pièces justificatives du don (1588) de 8 fl. par l'Abbaye, pour le baptême d'une cloche. — Requête des marguilliers (1599), faisant savoir à l'Abbaye que les verrières sont brisées et lui demandant d'ordonner

au curé et au fermier, à qui incombent les frais de réparations, de les exécuter au plus tôt; mandement dans ce sens aux intéressés qui ne reconnaissent à leur charge que l'entretien de la couverture (p. 30-33). — Enquête (1600), au sujet d'un banc placé trop près du chœur. Sont entendus: David François, curé d'Achicourt, successeur de Michel Poquet; Bernard Piéron, chapelain de ladite église, natif d'Achicourt; et Claude Piéron, jardinier audit lieu (p. 31-35). — Aumône de 10 fl. accordée par l'Abbaye (1605) pour la réparation de la table du grand autel. — Requête des pasteur et paroissiens (1611) pour obtenir un autre subside qui servira à renfermer le cimetière de murs neufs. — Quittance de 100 l. (1665) pour les réparations du chœur. — Procès-verbal de visite de l'église (1665), par Charles Lefoiet, arpenteur-géomètre; — mémoire du couvreur, Adrien Boudou (1700); travaux de maçonnerie (1723, p. 36-39). — Le curé Hatté demande à l'Abbaye (XVIII^e s.) l'autorisation obligatoire avant de démolir l'autel en l'intention de remplacez par un neuf, et celle de faire construire une sacristie, aux frais de son église. — Antoine Maillard, curé réfugié depuis plus de deux ans à Arras, « comme la meilleure partie de tous les paroissiens, par la rigueur de la guerre présente », fait signifier (avr. 1712) aux gens de loi du pouvoir de Héès, vu l'état d'abandon où se trouve le presbytère, depuis que les murs de la cour et du jardin ont été abattus par les ordres du maréchal de Montesquieu le 21 mars précédent, d'en achever la démolition au plus tôt, pour ne pas paraître rebelles au Roi et éviter des frais de garde. Les gens de loi blâment le curé d'avoir abandonné son poste et se refusent à démolir le presbytère, qu'ils auraient à reconstruire après la guerre. — Emprunt (1713) de 300 l. pour la réparation du presbytère (p. 50-55). — Permission accordée par *Wallerias*, abbé de Saint-Vaast (s. d.), aux chevaliers du Temple, de bâtir une chapelle à Achicourt (p. 56).

H. 1641. (Liasse). — 60 pièces: 9 parchemin, 51 papier; 5 sceaux.

1297-1758. — *Héès* (suite). — Mandat de payement, à Pierre Roze, pionnier (1573), de 4 carolus 12 pat. pour curage de la rivière, sous le pont de Héès. Quittances pour travaux audit pont: pour « un replaige de terre », 5 car. (1573); fourniture de 80 menç. de « thieullée », 22 car.; élargissement du pont, 51 l. 10 s. (1599); livraison de grès, 33 l. (1683, p. 1-6). — Dénombrement de la Mairie de Héès (1531), par Jean de Le Fosse, fils de Nicolas et de Jeanne Labouré; ce fief

comprend un manoir, assez près de la « planquette Saint-Martin », et emporte le droit de « faire conjurer », chaque fois que le cas le demande, d'avoir prison, garde des prisonniers, de toucher « le chepaige », de prendre six menc. d'« esteulles », de recevoir, une fois l'an, un dîner de l'Abbaye, de percevoir les droits de rachal, d'entrée, d'issue et les amendes. Autres dénombrements du même fief, par Marlin de Lefeulle, veuf de Barbe de Le Fosse (1564) et Jean de Lefeulle (1612, p. 7-10). — Relief (27 déc. 1322), par « Mahieus Li Ansliers, maîtres à celui jour et confrères de le maison du grant val, Philippes d'Alloes, Henris d'Aubigny, Jakèmes Coppars, Jakèmes de Lestrée et Jakèmes de Bourboure », des terres appartenant au Grand-Val et sises en l'échevinage de Héès, qui doivent droit par suite de la mort d'Herman, homme vivant et mourant, confrère de cette maladrerie. Cet acte est passé par-devant Jean, maire de Héès, « Aubris Blondiaus, Guillaume de Denier, Jean li Vakiers, Jakèmes li Waites », échevins. — Reconnaissance (1526), par les échevins d'Arras, que la cense du Grand-Val est dans le pouvoir de Saint-Vaast et que les sergents du châtelain y ont exploité à tort, en saisissant les bestiaux de Robert Audelfroy, censier. — Sentence du Conseil provincial (13 avr. 1571) condamnant à payer le gaule dû pour la maladrerie du Grand-Val, se montant à 25 menc. 4 boiss. d'avoine et 26 mailles, pour la moitié de ladite cense appartenant aux héritiers de Robert Warnet, l'autre moitié appartenant à Jean d'Aix, par achat sur les héritiers de Philippe Lambert, et occupée par Philippe Bienfaït (p. 11-17). — Reliefs, délégations d'hommes vivants et mourants, rentes foncières pour les terres appartenant à l'hôpital Saint-Jean : accord (oct. 1297) entre l'Abbaye et l'hôpital, au sujet des droits de relief, d'entrée et d'issue que chacune des parties voulait percevoir sur les terres de Saint-Jean : — reconnaissance (1422), par les confrères de l'hôpital, d'une rente de 1 den. par., pour la donation qu'Andrieu Lheureux, leur confrère, leur a faite d'un pré, du côté des Hautes-Fontaines ; — déclaration (1513) des terres dudit hôpital tenues de Saint-Vaast à Héès, Oppy et Bouvignies ; — relief (1521), par Jacques de Sennes, maître de l'hôpital, de 18 menc. de terre ; — autre relief (1549), par Jude de Buïres et Florent François, confrères de l'hôpital, de 4 car. 8 pat. 6 den. que ledit hôpital prend sur 17 menc. données en arrentement à Gilles de Lens, sieur de Habareu, et sur un pré sis devant la porte d'Haugerue et passible de droits par la mort de Jean Roteleu, confrère : — nouveau relief payé (1564) au trépas de

Jacques de Flandre ; — autre relief (1601) payé par Nicolas Robillart, receveur, au trépas de Charles du Mont-Saint-Éloy ; — autre payé (1636 par Thieulaine, sieur de Grincourt, au trépas de François du Mont-Saint-Éloy ; — sentence du Conseil provincial (22 oct. 1532), pour gaule non acquitté par l'hôpital. — Procès (1601-1602), au sujet de la saisie seigneuriale de 17 menc. données en arrentement par l'hôpital. — Rapport et dénombrement (1735) servi par Ambroise Palisol, chevalier, sieur d'Incourt, premier président du Conseil d'Artois, Louis Le Merchier, écuyer, sieur du Carieul, et Pierre Bataille, écuyer, procureur, du Roi au Conseil d'Artois, surintendants de l'hôpital pour les biens situés à Héès (p. 18-49). — Donation (10 sept. 1529), « en avancement d'hoirie », par Marie de Hornes, dame de Montmorency, Monligny, Vimy, Achicourt, veuve de Philippe de Montmorency, à son fils, Joseph, baron du pays de Neule, de sa seigneurie d'Achicourt. Elle nomme pour ses procureurs spéciaux Jean Rozé, Nicolas Leborgne, sieur de Blairville, Jean Thieulaine et Jean de Rosemont (p. 50). — Vente, par Pierre Coulemont, bourgeois d'Arras, procureur spécial de Gérard du Mont-Saint-Éloy, écuyer, sieur d'Esgrélot et Saint-Sauveur, fils de Jean du Mont-Saint-Éloy (1655), de 16 mes. de terres situées à Achicourt, pour parfaire le paiement de la dot promise par ledit Gérard à sa fille, religieuse professe au couvent des Augustines d'Arras. — Requête des Augustines (1672) se plaignant que, durant les guerres, elles n'ont pas été payées du blanchissage du linge de l'Abbaye dont elles sont chargées, et demandant qu'en compensation, il leur soit remis partie du droit d'amortissement qu'elles doivent pour l'achat de terres à Berneville et au pouvoir de Héès. — Dénombrement (1691) servi par Marie-Jeanne Camps, prieure des Augustines, et Marie-Isabelle Lebourgeois, sous-prieure, pour leurs 16 menc. de terre d'Achicourt. — Autre dénombrement (1728), par Thérèse de Crespien, prieure (p. 51-55). — Récépissé (1713) du dénombrement de la seigneurie d'Achicourt servi par dame Marie de Gognies. — Pierre-Joseph de Cécile, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des grenadiers du régiment d'Enquin, seigneur d'Achicourt, demeurant à Salins, en Franche-Comté, veuve à la mode de Bretagne de Jean, comte de Cécile, commandeur dans l'ordre d'Alcantara, constitue (1758) le sieur Crépieux son procureur, pour payer les droits de relief dus à la mort de sondit oncle sur la seigneurie d'Achicourt (p. 56-58). — Reconnaissance (1703), par Christophe de Carmin, qu'il tient de Saint-Vaast un fief à Achicourt.

— Dénombrement (1724) de ce fief, par François Leroux, époux de Marie de Garnin (p. 59-60).

H. 1642. (Liasse.) — 139 pièces : 26 parchemin, 113 papier, 1 sceau.

1574 - 1752. — *Hées* (suite). — Attestation (1601), par Pierre Lemoine, jardinier à Achicourt, que Jean Paris exerce en ce village, en même temps que l'état de mayeur substitut. L'office de procureur et greffier de justice; — complainte (1602) contre ledit Paris qui, pendant les dernières guerres, a fait transporter le coffre, où sont enfermées les archives du village, dans sa demeure particulière, où il les détient encore au grand préjudice des habitants; — attestation de Charles Vasseur, lieutenant de Hées (1602) : 1° qu'un individu a relevé un fossé sans lui demander congé, prétextant qu'il suffit d'avoir l'autorisation du substitut du mayeur; 2° que les mayeur et échevins tiennent ordinairement les plaids sans l'évoquer. — Sommation (1603), par le Prévôt de Saint-Vaast, à Jean Desmoncheaux, lieutenant du mayeur, de cesser son office, comme n'ayant pas les pouvoirs requis; — quittance (1691) d'une somme de 50 l. payée par Philippe Lenglet, lieutenant de justice seigneuriale à Hées, pour la taxe payable par les officiers de justice conformément à l'édit de mars 1693 (p. 1-5). — Enquêtes et interrogatoires pour procès criminels : enquête, par Yves Wagrée, lieutenant, pour la comtesse d'Hostraeten (1577), au sujet de coups portés à Huchon Castellain, dans une dispute survenue sur la place nommée vulgairement « Lanthier »; — enquête (1591) conduite par Blaise Dubron, lieutenant pour les religieux, pour affaire de coups; — enquête (1681) menée par Charles Waequier, bailli de la seigneurie d'Achicourt, aussi pour affaire de coups; — copies de sentences des hommes de fief de Saint-Vaast (1589-1715), collationnées en 1716, au sujet de vols, voies de fait, affaires de mœurs; — procès-verbal (1752), au sujet du cadavre d'un nouveau-né trouvé derrière le cheur et enterré dans l'endroit réservé aux enfants morts sans baptême; — procès-verbal de visite (1770), par les chirurgiens Berlin Jadot et Roland Sauvage, d'un cadavre trouvé sur le terroir d'Achicourt (p. 6-24). — Complainte (1730) contre Jacques Martin, meunier du « moulin à carotte », qui a fait tourner son moulin à blé pendant la messe : le délinquant est condamné à une amende de 60 s. et 3 l. de cire blanche (p. 25). — Saisines données à Toussaint Lenglet (1705), Jean Gaffet et la veuve de Michel Guimar (1708, p. 26-34). — Complainte, pour infractions au

droit de fonds, contre Pierre Batton, jardinier (1588). — Sentences du Conseil d'Artois (30 juin 1673 et 31 janv. 1696) contre les mayeur et échevins et les quatre commis aux ouvrages de la ville d'Arras, pour avoir fait approfondir les Hautes-Fontaines. — Ordonnance d'audience contre les mêmes (1698), pour le même fait (p. 35-39). — Mémoires (1625) prouvant que le droit de confiscation appartient à l'Abbaye (p. 10-12). — Ordonnance d'audience (1673) contre Louis de Vitry, cabaretier à l'enseigne du « Cerf », qui a débité boissons sans payer le droit d'afforage (p. 43). — Complaintes et sentences (1595-1717) contre plusieurs particuliers, qui ont fait pâturer leurs troupeaux sur le terroir de Hées sans en avoir obtenu congé. — Accord (1601) entre Charles Le Vasseur, fermier, et les habitants d'Achicourt, au sujet des « esteulles » : ceux-ci abandonnent leur prétention de ramasser les « esteulles », à condition que ledit Le Vasseur leur fournisse un « dizeau » de gerbes. — Baux (1698-1752) du droit de pâturage (p. 41-101). — Arrentement (1599), par Jean de Le Fosse et Louise de Bailly, sa femme, à Florent de Coullemon, prêtre, de 14 mene, 1/2 de terres à labour situées à Hées, à charge de célébrer aux intentions du fondateur, dans l'église de N.-D. au Jardin, une messe basse chaque jour à perjéuité et deux obits par an; — saisie (1685) de plusieurs pièces de terre de cet arrentement, pour défaut de paiement des droits d'indemnité se montant à 8 chapous et 1 ras, d'avoine par an. — Reconnaissance (1680-1708), par les religieuses des Louez-Dieu, du droit d'indemnité qu'elles doivent pour leurs 11 mes. de terre sur Achicourt (p. 105-132). — Complainte (1574), pour délit de chasse, contre Jean de Sartou, écuyer, demeurant à Arras. — Pétition (1715) de Lemaire, bourgeois, archer de la maréchaulsée, tendant à obtenir à bail la chasse sur 3 coupes de terre près du courant des Hautes-Fontaines (p. 133-139).

H. 1643. (Liasse.) — 151 pièces : 14 parchemin, 137 papier.

1361 - 1747. — *Hées* (suite). — Mises de fait et saisies seigneuriales (1624-1717) : procès (1695) soutenu par Antoine Prévôt, conseiller du Roi, lieutenant particulier de la Gouvernance d'Arras, veuf de Marie de Chelers, frappé par une saisie (p. 1-139). — Procès (1461) contre le sieur Petit-Jean Fourment, qui a ensemencé des terres saisies par l'Abbaye : sentence au profit de Saint-Vaast, rendue (23 sept. 1461) par la prévôté de Beauquesne (p. 110-118). — Retrait féodal (1361) d'un fief éclipsé de la Mairie de Hées, consistant en 8 l. et

96 chapons de rente, vendu par Philippe, maire de Hées, à Jean Fastoul, bourgeois d'Arras. — Autres retraits seigneuriaux (1596-1713, p. 119-151).

H. 164. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1682-1779. — *Hées* (suite). — Estimation de terres passibles de droits seigneuriaux de relief, après décès de Guislain Michel (1682), Jean Théry, bourgeois d'Arras (1693), Pierre de Chefers, seigneur de Wailly, N. Briois, prêtre, demeurant à Arras, et Marie Bonnel (1694), Agnès Le Sergeant, béguine d'Aire (1700), Jean Leriche et Charles Petit, bailli d'Achicourt (1725), le sieur de Treize (1727), Lallart, bourgeois, banquier à Arras (1736), le sieur Vanlathen, avocat à Arras (1737), Marie-Isabelle Cayrois (1745), Briois, avocat général, le sieur Lanciart, chapelain de la cathédrale, le baron de Ransart et la demoiselle Fouquier de Clamas (1750), les religieuses des Louez-Dieu (1771), François Lemerrier, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Champagne (1772), le sieur de Thiéulaine, seigneur d'Hauteville (1774), Jacques Bienfait (1779).

H. 165. (Liasse.) — 100 pièces : 20 parchemin, 80 papier.

1443-1765. — *Hées* (suite). — Conflits de juridiction entre les mayeur et échevins d'Arras et l'Abbaye. Procès (1413) porté devant le bailliage d'Amiens, au sujet du vivier de Hées appartenant à l'Abbaye et de la petite rivière qui l'alimente, que les sergents du duc de Bourgogne et Adam Lecoeq, valet des œuvres de la ville, ont obstrué (p. 1-6). — Reconnaissance des échevins d'Arras (1528) que la cense du Grand-Val est tenue de l'Abbaye et que les sergents y ont exploité indument. — Contestations (1672) entre l'Abbaye et le Magistrat d'Arras, au sujet de la levée d'un cadavre trouvé dans le cabaret du « Cerf », au faubourg des Alouettes. — Contestations (1680-1712) au sujet du droit de mesurage des grains, foin et denrées dans l'enceinte de la citadelle d'Arras. — Contestations (1692-1701) au sujet de la vente judiciaire, après décès, des meubles du sergent du Roi en la citadelle. — Procès (1695) au sujet de la levée d'un cadavre dans l'esplanade de la citadelle. — Sentence du Conseil d'Artois (18 mars 1707) condamnant les maire et échevins à se décharger des frais d'entretien de l'orpheline de Jacques Lenoble, sergent dans la compagnie du sieur de La Rougerie, capitaine au régiment royal des Invalides, tenant garnison en la citadelle d'Arras. — Acte de non-

préjudice (1713), par Jacques Petit, sergent à verges de l'échevinage, qui a annoncé la vente des meubles et de la maison où est décédé le sieur de Valcroissant, gouverneur de la citadelle. — Requête (1722) contre le sergent à verge de la ville, qui a fait procéder à la vente des meubles et effets du lieutenant du Roi de la citadelle (p. 7-73). — Sentence du Conseil provincial (10 juil. 1549), qui maintient l'Abbaye dans la mouvance de 3 menc. de terre nommées « le Cousturelle », que lui disputait Jean de Le Fosse, mayeur héréditaire de Hées. — Reconnaissance (1560), par Simon de Le Fosse, lieutenant de la Mairie de Hées, qu'il a perçu des droits de relief sur Balthazar Prévost, apothicaire. — Complainte (1587) contre Thomas Verret, commis du mayeur de Hées, qui a fait saisir un fief appartenant à Charles Bienfait (p. 74-81). — Procédures (1623-1702) contre les sergents du seigneur d'Achicourt, qui ont exploité dans le pouvoir de Saint-Vaast. — Mémoire (xviii^e siècle) touchant la mouvance de plusieurs pièces de terre, cause de contestation entre l'Abbaye et le sieur d'Achicourt (p. 82-87). — Mémoire (xviii^e siècle) tendant à prouver que la Commanderie de Haute-Avesnes n'a aucune seigneurie dans le pouvoir de Hées (p. 88-89). — Procès (1669-1676), au sujet de la mouvance du cabaret du « Cerf » et du droit d'afforage des boissons, entre l'Abbaye et Théodore Loccart, sieur de Vichery et des Alouettes, époux de Marie Bruyant, fille de François, écuyer, sieur de Florenville (p. 90-98). — Requête de l'Abbaye (1701) contre la Gouvernance d'Arras, qui a commandé un exploit de justice à Achicourt (p. 99). — Copie d'une lettre (18 juil. 1765) du duc de Choiseul au sieur de Beaumont, aide-major de la citadelle d'Arras, lui notifiant qu'il y a abus de pouvoir dans la mise sous scellés des effets du sieur de Cajan, major de la citadelle, ce droit appartenant en l'occasion à l'Abbaye de Saint-Vaast, juge en ce lieu (p. 100).

H. 166. (Registre.) — In-folio ; 328 feuillets, papier.

1762. — *Hées* (suite). — « Réponses à prétendus griefs servants de fins de non-recevoir, ou en tous cas, de défenses aux demandes formées par requête du 13 juin 1760 », servies au Parlement de Paris, en la troisième chambre des enquêtes, par l'abbaye de Saint-Vaast, contre Pierre-Joseph de Cécile, écuyer, seigneur du fief d'Achicourt, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, héritier de Jean-François, comte de Cécile, et ayant en cette qualité repris le procès de celui-ci et appelant d'une sentence rendue au Conseil

provincial le 7 mai 1757. Cette sentence maintenait les religieux dans leur droit de justice et seigneurie, haute, moyenne et basse du fief de Héés, comme suzerain de celui d'Achicourt, dans la jouissance des droits honorifiques de l'église Saint-Vaast de La Baséele, dite d'Achicourt, dans les droits de seigneurie sur le cimetière et le chemin longeant le cimetière et l'église, et ordonnait au comte de Cécile de réparer le trouble commis en 1747 en ouvrant des fossés dans ce chemin. Le comte de Cécile reconnaît que son fief d'Achicourt est soumis à la mouvance de Saint-Vaast, mais directement et non à cause du fief de Héés; l'abbaye prétend le contraire et avance de nombreux titres pour soutenir sa thèse.

H. 1647. (Registre.) — In-folio; 470 feuillets, papier.

1765. — *Héés* (suite). — « Contredits de production nouvelle faite par requête du 19 avril 1762 servant d'addition et réponses à prétendus griefs que donne » l'abbaye contre Pierre-Joseph de Cécile.

H. 1648. (Liasse.) — 3 pièces : 1 parchemin, 2 papier.

1765-1770. — *Héés* (suite). — Mémoire (imprimé) signifié pour les religieux de Saint-Vaast, seigneurs de Héés, contre Pierre-Joseph de Cécile, seigneur du fief d'Achicourt, appelant (1765) : 1° l'abbaye à la haute justice sur toutes ses terres et spécialement sur la seigneurie de Héés et le fief d'Achicourt. Titres à l'appui : charte de Louis, fils aîné de Philippe-Auguste (1212); sentence arbitrale (1245), intervenue entre Robert, premier comte d'Artois, et l'abbaye; concordat du 14 avril 1385; lettres patentes de juin 1734; — 2° Achicourt est un fief mouvant de l'abbaye à cause de sa seigneurie de Héés. Le sieur de Cécile, pour s'autoriser à déferer au comte d'Artois la mouvance originaire du fief d'Achicourt, invoque un acte de mars 1237, par lequel il est dit que Wagon d'Arras a fait hommage lige à Robert I^{er} pour les forteresses de Liencourt, Bretenecourt et Achicourt; mais l'abbaye rappelle que ledit Comte, pour tranquilliser les religieux, leur déclara, par lettres de 1241, que l'hommage lige à lui fait par Wagon d'Arras à cause de la forteresse que celui-ci avait fait bâtir dans la censive de l'abbaye ne pourrait leur porter aucun préjudice. Autres titres : saisine de juin 1353, accordée par le mayeur et échevins de Héés à Gilles d'Araines, fils de Jean, seigneur d'Achicourt; mé-

moires de Jean de La Taverne (1418); dénombrement (1513) de Philippe de Montmorency, où il est question du lieu « anciennement nommé le Chasteau, à présent la maison et cense dudit Achicourt »; manuscrit de Guiman; acte de février 1218 concernant la vente du fief d'Achicourt; bulle 1237 de Grégoire IX; hommage (1302) du fief d'Achicourt, par Jean, fils de François d'Araines (ce Jean d'Araines est l'aïeul de Gilles à qui est accordée la saisine de 1353); dénombrement (1383), où il est dit que le vicomte de Kesnes est homme lige à cause de 133 mene. de terres à *Hachicourt*; paiement du droit de relief pour le même fief (1430), par les sieur et dame de Châtillon, héritiers de Lyéonor de Kesnes; pareil acte (1455), par Jean de Longuebraye, procureur de Jacques, comte de Hornes, héritier de la dame de Châtillon, sa tante; sentence de la prévôté de Beaulieu (6 août 1499), par laquelle Louise de Hornes se fait maintenir dans la possession de la terre d'Achicourt, naguère appartenant à Philippe, baron de Montmorency; paiement de relief (1514), par les procureurs de Philippe de Montmorency; dénombrement (1543), par le même Philippe; serment de fidélité (1588), par Jean Gaillard, au nom de Guillaume de Lallain, comte d'Hoochstrateu, pour les deux fiefs d'Achicourt (cet acte fut accompagné du paiement du droit de relief, qui avait été précédé de deux autres semblables, l'un, en 1566, par François de Montmorency, l'autre, en 1574, par Robert de Longueval, indépendamment d'un troisième offert en 1578 par Éléonore de Montmorency, mère de Guillaume de Lallain, et dont l'abbaye voulut bien lui faire remise; pareil hommage (1592), par Jean Gaillard, procureur d'Antoine de Lallaing, fils de Guillaume; dénombrement (1664), par Procope de Lallaing; autres actes d'hommage (1740-1758), par les sieurs de Cécile: « jamais mouvance ne fut donc mieux établie et moins suspecte ». Le fief d'Achicourt faisait originairement partie des domaines de la seigneurie de Héés; — 3° Touchant la dénomination de l'église de Héés et d'Achicourt. Le sieur de Cécile veut qu'à cette église, indiquée sous le nom d'« Église de Saint-Vaast de La Baséele, dite d'Achicourt », il ne doit pas être permis de donner d'autre nom que celui d'église d'Achicourt; l'abbaye réplique qu'elle ne peut se nommer qu'église de Héés ou de La Baséele et s'appuie sur les titres suivants: bulles de 1136, 1152, 1164, 1169 et 1237, où elle est nommée église de *Hales*; autres titres antérieurs à 1584, où

elle est nommée église de La Basèle, du nom du canton particulier où elle est bâtie; extraits des registres de l'évêché d'Arras (1463-1576); dénombrement du fief de la Mairie de Héès (1515-1612); comptes des revenus de la Fabrique (1589-1754); — 4° C'est à l'Abbaye seule, à cause de sa seigneurie de Héès, qu'appartiennent tous les droits de justice et seigneurie, tant sur l'église dont il s'agit que sur le cimetière et le presbytère: titres spéciaux relatifs à l'église, au cimetière et au presbytère; — 5° Touchant les droits honorifiques de l'église; — 6° C'est aussi à l'Abbaye qu'appartient le droit de planter et de faire tout autre acte de justice sur la partie du chemin d'Arras à Agny, qui côtoie le cimetière; — 7° La mouvance de la pièce de terre de 3 mes. 15 verges, possédée par les sieur et dame de Diesback (p. 1). — Sentence du Parlement de Paris (10 mai 1769) confirmant une sentence du Conseil d'Artois (1757), qui maintenait l'Abbaye dans tous ses droits de seigneurie à l'encontre du sieur de Cécile et dans la mouvance des 3 mes. de terres occupées par le sieur de Diesback. — Transaction (28 fév. 1770) entre l'Abbaye et ledit sieur de Cécile, réglant la mouvance de diverses terres et la forme du dénombrement à servir par ce dernier (p. 2-3).

H. 1649. (Liasse.) — 233 pièces : 3 parchemin, 230 papier.

1497-1790. — *Héès* (suite). — Rapports et dénombremens, par Guillaume de Héès (1497), Florent Herlin (1500), Robert Alavaine et Simon Le Vaasseur (1501), Simon de Prouville, écuyer, seigneur de ce lieu (1511), Jean Cloqueteur (1531), Robert Fallem-pin, prêtre (1535), Jean de Lhommel (1535), Allard Legentil (1560), Nicole Lecocq, archer de la compagnie du comte d'Egmont (1563), Florent de Coulle-mont, prêtre (1580), Paul-François Boucquel, écuyer, seigneur de Warlus, seul seigneur et fondateur de l'église de ce lieu, seigneur de Sarton et de Wailly en partie (1709), Charles d'Aumale, chevalier, veuf de Marie Blocquel de Wismes (1721), Guislain Bauvin (1780), Guislain Vast, maître de pension au faubourg Ronville, Joseph Delavallée, notaire, greffier de la maréchaussée royale et de la subdélégation d'Artois, et Aimable Delavallée, écrivain aux États d'Artois (1785), Pierre Bocquet et Louis Caron, sergent de la seigneurie de Héès (1786), Pierre Caron, garde de la seigneurie d'Achiecourt (1787), Étienne Leroux, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, seigneur

du Châtelet, Jacques Delarue, négociant, et Jean-Armand Nonot, professeur et démonstrateur à l'école de chirurgie d'Arras (1788), Jean Fléchel, meunier (12 janv. 1790).

H. 1650. (Registre.) — In-folio; 76 feuillets, papier.

1664. — *Héès* (suite). — Dénombrement servit par Procope de Lallain, comte de Rinnebourg, baron d'Achiecourt, de deux fiefs provenant de son père Charles de Lallain, comprenant justice vicomtière et une ancienne tour de pierre « quy solloit estre mon chef lieu », 21 menc. et 1/2 de prés et un manoir naguère amasé de cense où, au temps passé, il y avait un château enclos de fossés et d'eaux contenant avec ses jardins 8 mencaudées. « Primes, un prêt nommé le prêt à le tour ou sied la viesse tour dudit Achicourt...; 2. un autre prêt contenant 16 mencaudées et demie ou environ en une pièce dont partie est nommé le prêt haut et l'autre partie le prêt du moulin...; 3. le lieu nommé anciennement le chasteau...; 4. s'ensuivent les terres...; 5. s'ensuivent les rentes et courouées dues chascun an » par Louis Delattre, Thieullaine, sieur de Grincourt, la veuve de Jacques Lemaire, écuyer, Regnault de Villers, Widebien, seigneur d'Ignacourt, Jacques Descouleurs, François de Warluzel, chevalier, le sieur de Guingrelot, Jean Sermonneur, prêtre, Nicolas de Bours, prêtre, le sieur Delahaye au lieu de Jean d'Olhain, sieur de Rullecourt, le sieur de Wailly au lieu de Philippe de Beaufort, écuyer, sieur de Beaumetz, Ransart, etc.

H. 1651. (Liasse.) — 39 pièces : 8 parchemin, 31 papier; 2 seaux.

XV^e siècle-1750. — *Héès* (suite). — Déclaration (xv^e siècle) des héritages qui sont à relever au décès de demoiselle Sainte de Monchy, veuve d'André de Monchy (p. 1). — Procès (1565) contre Gilles Denis et Barbe de Le Fosse, pour droits seigneuriaux : sentence au profit de Saint-Vaast (17 mai 1571, p. 2-12). — Autre procès (1596) contre Robert Entart, pour les droits seigneuriaux au 10^e denier sur six boiss. de prairies (p. 13). — Autre procès (1596-1612) contre François Widebien, meunier, pour les droits seigneuriaux sur les deux tiers du moulin de la Poterie, de deux maisons et du prêt nommé le prêt du moulin (p. 14-26). — Enquête (1597) contre Jean Cloqueteur, pour droits seigneuriaux (p. 27). — Sen-

tence de Charles Louvel, grand prévôt de l'Abbaye (8 nov. 1602), condamnant Charles Widebien à payer les droits seigneuriaux de 11 boiss. de terre (p. 28-29). — Droit seigneurial (1613) sur une terre domnie en arrentement par Marguerite Lombart à Jean Ledueq, bourgeois d'Arras, boulanger. — Sentence du Conseil d'Artois (11 juin 1690) contre Marie Noël, veuve de Guislain Billau. — Transaction (6 août 1750) entre l'Abbaye et l'Église Saint-Jean-en-Rouville, pour rachat des droits de relief sur plusieurs prairies du faubourg des Alouettes [p. 30-39].

H. 1652. (Liasse.) — 62 pièces, dont 1 plan : 9 parchemin, 53 papier ; 2 sceaux.

1501-1757. — *Hées* (suite). — Arrentement (1509), à Bastien Leclereq, de la moitié du pré nommé le « Blanc Rosier » ; quittances (1530-1645) pour ce pré donné en arrentement par le Chapitre d'Arras à l'Abbaye qui le sous-loue. — Attestation (1584), que la rue anciennement nommée rue Saint-Martin, qui était de la largeur de 16 à 18 pieds, tenant au manoir de la Mairie, a été donnée en arrentement à Isabeau de Beaucamp. — Arrentement (1714), à Guillaume Guimard, jardinier, d'un manoir pris sur le flégar. — Autre (1715), à Jean Lemaire, archer de la maréchaussée d'Artois ; — autre (1716), à Jean Caron, d'une petite place sur le flégar [p. 1-13]. — Extraits des comptes des rentes foraines (1546-1697). — Plaintes pour paiements des rentes foncières, contre Antoine Caudron (1569), l'hôpital Saint-Jean (1573), Jean Taillandier (1684), Charles Douchet (1729, p. 11-51). — Reconnaissance (1501), par Guillaume Caupin, pour gaule sur 3 menc. de terre ; — autre (1515), pour gaule dû pour la maison du Grand-Val. — Sentence du Conseil provincial (1^{er} juil. 1580) pour gaule dû par l'hôpital Saint-Jean. — Reconnaissance sur plainte (1757), par Pierre Legrand. — Petit plan (1691) des terres sises au lieu dit « le Caumont », passibles du gaule (p. 54-62).

H. 1653. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1678-1760. — *Hées* (suite). — Cueilloirs de rentes pour les années 1678, 1709 et 1760.

H. 1654. (Registre.) — In-folio ; 35 feuillets, papier.

XVII^e siècle. — *Hées* (suite). — Terrier du gaule de Hées et d'Hervain. Principaux noms cités :

l'église de la Chapelette-au-Jardin, par donation de Jean Hauvel ; Marie Cavois ; Charles Widebien, écuyer, sieur d'Hesdigneul ; les religieuses des Louz-Dieu ; Antoine Prévost, lieutenant particulier de la Gouvernance d'Arras, à cause de Marie de Chelers, sa femme ; Nicolas Bouquet, mayeur d'Arras ; François Widebien, écuyer, sieur de Givenchy, par succession de Philippe de Vignacourt, son père ; Guillaume Lefebvre, maître de l'école de la Pauvreté d'Arras ; Pierre de Chelers, écuyer, seigneur de Wailly ; les Augustines d'Arras ; J.-B. Bouquet, conseiller au Conseil d'Artois.

H. 1655. (Registre.) — In-folio ; 66 feuillets, papier.

1664. — *Hées* (suite). — Cueilloir du gaule. Principaux noms cités : Pierre d'Aix, avocat, fils de Bauduin ; Jacques Descouleurs, avocat ; Jean Duilos, apothicaire ; Antoine Grenel, écuyer ; le sieur d'Ignacourt ; Louis Le Sergeant, sieur de Beaurains ; Philippe Dannel, prêtre ; la veuve de Jean Gommixloo, peintre ; Jean du Mont-Saint-Éloy, sieur « Desgrelos » ; Philippe Thieulain, sieur de Grincourt ; le sieur d'Aussimont, à cause de sa femme, fille de Louis de Berthoult, écuyer, sieur d'Herbeval ; Michel Falempein, occupeur de la cense de Hées.

H. 1656. (Registre.) — In-folio ; 54 feuillets, papier.

1700-1706. — *Hées* (suite). — Cueilloir du gaule.

H. 1657. (Registre.) — In-folio ; 69 feuillets, papier.

1708. — *Hées* (suite). — Cueilloir du gaule.

H. 1658. (Registre.) — In-folio ; 34 feuillets, papier.

1720. — *Hées* (suite). — Cueilloir du gaule. Principaux noms : Maximilien Baudelet, procureur, et Louis, son frère, avocat au Conseil d'Artois, héritiers d'Adrien, leur père ; les héritiers d'Alexandre Le Sergeant, écuyer, sieur de Marsigny ; Robert de Villebois.

H. 1659. (Registre.) — In-folio ; 128 feuillets, papier.

1724. — *Hées* (suite). — Cueilloir du gaule. Principaux noms : le sieur de Malannoy, à cause de

dame Cramette, son épouse; Boucquel, sieur d'Hamelincourt; les héritiers du sieur Héroguelle, architecte et ingénieur demeurant à Arras; Jean Wacquez, prêtre, chapelain de Dainville; Charles Delattre, lieutenant d'Achicourt.

II. 1660. (Registre.) — In-folio; 50 feuillets, papier.

1735-1749. — *Hées* (suite). — Cueilloir du gaule. Principaux noms cités: dame Charlotte de Lannoy du Carnoy, épouse du sieur Petit-Pas de La Pontenerie, propriétaire de la moitié des terres du Grand-Val, l'autre moitié étant possédée par les héritiers des sieurs Prévost de Wailly et Le Merchier; Philippe Lenglet, lieutenant de Hées.

II. 1661. (Registre.) — In-folio; 64 feuillets, papier.

1771. — *Hées* (suite). — Terrier du gaule. Principaux noms: dame Constance de Gosson, épouse du baron de Beaumetz; François Bienfait, lieutenant de Hées; Jacques Debaye, fils de Louis, entrepreneur des ouvrages du Roi.

II. 1662. (Registre.) — In-folio; 206 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — *Hées* (suite). — Déclaration des manoirs et terre de l'échevinage de Hées, avec les redevances annuelles, droits seigneuriaux, etc. Principaux noms: les successeurs de dame Marie-Thérèse de Mulet de Lalacque, épouse du sieur de Diesback et fille de Marie-Charlotte de La Diennée; les demoiselles de La Verdure de Ternas; Joseph Prévot, notaire, époux de Marguerite Manessier; Philippe Liot, écuyer, seigneur du Walle, chevalier de Saint-Louis; Joseph Vallet, maître d'école au faubourg des Alouettes; Charlotte de Lannoy de Villers, épouse de M. de La Pontenerie, fille du sieur de Frétin.

II. 1663. (Liasse.) — 79 pièces: 24 parchemin, 55 papier; 4 seaux.

1430-1681. — *Hées* (suite). — Complaintes, reconnaissances, procédures et sentences pour dîmes. Sentence de la prévôté de Beauquesne (1430), au profit de l'abbaye et de Jean Paste, chanoine d'Arras et curé de l'église Saint-Aubert, contre Bauduin Lequien. — Accord (6 nov. 1445) entre l'abbaye, Guérard Petit, curé de La Basècle, et le couvent

des Filles-Dieu, au sujet des dîmes et oblations à cueillir sur Hées. — Complainte (1519) de la part de l'abbaye et de Martin Ansart, vice-gérant de la cure de La Basècle. — Sentence de l'Official (1531), au profit de l'abbaye et de Jean Noirel, curé, propriétaire de l'église de La Basècle. — Complainte (1540), au nom de l'abbaye et de Firmin Haverlan, curé de Hées, contre Pierre Lemoine. — Sentence du Conseil d'Artois (31 juil. 1676) maintenant l'abbaye dans son droit de dime d'oignons, carottes, navels, etc. — Sentence du Grand Conseil (12 fév. 1681) contre les habitants d'Achicourt, pour dime à raison de 8 du cent.

H. 1664. (Liasse.) — 156 pièces: 18 parchemin, 138 papier.

1554-1780. — *Hées* (suite). — Complaintes et reconnaissances pour dîmes (1650-1720, p. 1-120). — Mémoire (XVIII^e siècle) tendant à prouver que le curé d'Achicourt n'a aucun droit dans les dîmes champêtres ou grosses dîmes (p. 121). — Extraits des déclarations de dîmes (1581, p. 122-126). — Baux de la dime (1556-1780), à Marie Héranguier, veuve de Jean Le Merchier (1556), Guérard Maillot (1570), Nicolas Falempin (1605), Pasquier Fagniez (1647), Antoine Dutilleux (1651), Gilles Douchet (1668), Charles Wacquier, bailli d'Achicourt (1681), Charles Petit (1698), Jean Legrand (1707), Antoine Dufour (1716), Marie Bienfait (1778), Pierre Laloux, fabricant d'huiles (1780, p. 128-156).

II. 1665. (Liasse.) — 70 pièces: 7 parchemin, 63 papier.

1670-1727. — *Hées* (suite). — Procès (1670) contre Gilles Douchet, fermier de la dime, demandant une modération de fermage à cause des pertes qu'il a subies par suite de la construction de la citadelle (p. 1-5). — Procès (1675-1680) au sujet de la dime que les fermiers du Chapitre d'Arras au village de Beurains avaient perçue sur des terres du dimage des Hées et d'Achicourt (p. 6-55). — Procès (1727) au sujet de la pleine dime que le fermier de l'abbaye avait levée sur un corps de terre contenant 14 mes. chargées seulement d'un dimeron (p. 56-70).

H. 1666. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1581-1719. — *Hées* (suite). — Déclarations des dîmes par Gérard Maillot, censier (1581), Gilles-

Dauchet (1671), Charles Wacquier (1685 et 1687) et Antoine Dufour (1719).

H. 1667. (Liasse.) — 132 pièces : 11 parchemin, 121 papier.

1585-1788. — *Hees* (suite). — Défense (1616), à Philippe Patoull, de poursuivre l'érection d'un moulin dont il a posé les fondements près du chemin d'Arras à Bucquoy sans le congé de l'Abbaye. — Autorisations d'ériger des moulins : à Guillaume Debeugny, meunier, un moulin à blé, auprès du glacis des fortifications (1706) ; — à Georges Morel, marchand, échevin d'Arras, un moulin à huile, sur le chemin de Saint-Sauveur à Agny, à charge de 3 l. 11 s. envers la Grande Prévôté (1715) ; — à Jean-François Hallé, marchand, bourgeois d'Arras, un moulin à huile, sur trois mes. de terre, nommées les Trois-Violons (1718) ; — à J.-B. Blondel, marchand, bourgeois d'Arras, un moulin à huile, du côté « du Temple » (1723) ; — à Jean Bras, bourgeois, un moulin à huile, sur une mesure de terre, au faubourg Ronville (1725). — Sentence du Conseil provincial (11 janv. 1731) condamnant François Deville, bourgeois, à payer le droit seigneurial pour le moulin à huile qu'il a acquis de Nicolas Lefort. — Requête de J.-B. Péro (1760), propriétaire du moulin érigé en 1716 par Guillaume Debeugny, se plaignant de payer annuellement une redevance de 3 ras. de blé, tandis que les autres meuniers ne payent que 3 l. (ces 3 ras. de blé valent certaines années jusqu'à 20 l.) : l'Abbaye abaisse la redevance à 6 l. tournois, lui faisant remarquer qu'elle a donné non-seulement le congé d'érection, mais aussi une portion du flegard en arrentement. — Autorisation d'ériger un moulin à huile accordée (1761) à Théodose Boniface, négociant, à Arras, moyennant la redevance coutumière de 3 l. ; — autres, pour des moulins à huile, sur le chemin « du Temple », à Pierre-François Lalloux (1765), à Augustin-Isidore Carault, brasseur, et à Jean Blondel (1769, p. 1-15). — Quittance (1585) de 2,100 carolus, pour la vente du moulin de « La Vignette » par Guislain Hapiot au baron d'Aubigny ; — droits seigneuriaux payés (1602) par Gilles de Lens pour ce moulin et 17 mes. de terre y adjacentes ; — Reconnaissance (1602, par le même, de la seigneurie de l'Abbaye sur les 17 mes. de terre susdites vendues à Nicolas Hourdequin, à la réserve du moulin et de la maison du meunier détruits par les guerres et données en arrentement au sieur Ha-

plot, à charge de reconstruire les anciens bâtiments et de payer un canon de 17 mene. de blé et 2 « eugnelles d'un boisseau de fleurs, les deux » ; — vente (1617), par Marie de Lens, comtesse d'Egmond, à Paul de Thélus, ministre des Trinitaires d'Arras, moyennant 1,000 fl., d'un canon d'arrentement du moulin de La Vignette de 17 mene. de blé et « deux eugnelles » ; — paiement (1653) de 30 l. de droits seigneuriaux, par Jean Liebes, trinitaire ; — arrentement de la motte du moulin de La Vignette (1683), par Jean de Wavrechain, trinitaire, à Jacques Carré, charpentier, pour y rétablir un moulin ; quittance (1702) des droits de relief payés par Jacques Carré ; — dénombrement (1729), par Marie Caudron, veuve de Martin Valet, du moulin de La Vignette érigé sur une mesure de terre tenant au chemin du Temple à Saint-Sauveur. — Procès (1601-1602), au sujet de la saisie seigneuriale par les officiers de Saint-Vaast du moulin à vent de La Vignette allant par succession de Marguerite Dulos, veuve Nicolas Hourdequin, à Marie Damiens, épouse de Louis Cornet, avocat au Conseil d'Artois. — Saisie seigneuriale (1701) du même moulin sur Nicolas Goudemetz, meunier (p. 16-40). — Arrentement (1692), par l'Abbaye, à Michel Petit, meunier d'Agny, de la motte du moulin de Caumont avec le droit d'y construire un moulin, moyennant 150 l. de den. principaux et une rente perpétuelle de 50 livres. — Requête (1726) d'Adrien Vanlathem, devenu propriétaire dudit moulin par créance hypothécaire sur Michel Petit, faisant valoir que la redevance de 50 l. est trop élevée et demandant l'autorisation de démolir son moulin pour le reconstruire où il lui plaira : accordé, à condition de payer les arrérages de l'arrentement. — Nouvel arrentement (1728) de la motte de Caumont, moyennant une rente annuelle de 10 livres, à Paul Fontaine, qui a l'intention de construire le moulin pour remplacer celui qui appartenait à Petit, récemment démoli. — Nouvel arrentement de la même motte (1735), à Jacques Carré, avec la faculté d'y construire un moulin à vent, moyennant 10 l. de rente annuelle (p. 41-47). — Acte de Messieurs du Magistrat d'Arras (1716) prenant fait et cause pour Pierre Marsel contre l'Abbaye qui se prétend seigneur de son moulin et veut lui faire payer une redevance. — Quittance de 15 l. (s. d.) perçues sur Jacques Martin, au lieu de Pierre Marsel, pour avoir eu la permission d'ériger un moulin à vent au faubourg Ronville. — Quittance de 15 l. (1761) perçues par

l'argentier de la ville d'Arras sur J.-B. Hanot, pour son moulin, nommé le « moulin à carotte » sis au faubourg Ronville. — Reconnaissance (1761), par ledit Hanot, d'une rente de 3 l. envers l'Abbaye, à cause de son moulin. — Procès (1786-1788) contre Jacques Delarue, se refusant à payer sa redevance de 3 l. pour le même moulin (p. 48-95). — Dénombrements de l'emplacement où fut autrefois un moulin à huile, par Thomas Bevière, avocat au Parlement (1697-1713), et par Joseph Bevière, bachelier en droit (1743, p. 96-98). — Procès (1725) contre le sieur Rose, sur la reconnaissance d'une rente de 3 l., pour son moulin à huile (p. 99-107). — Procès (1736) contre les héritiers Carré, au sujet du relief dû sur les moulins érigés par leur père au pouvoir de Hées (p. 108-114). — Saisie (1740), du moulin à huile appartenant à Joseph Blondel, situé à la « Croix de Grés », sur la chauscée d'Arras à Bapaume (p. 115-127). — Procès (1758-1760) contre le sieur Thellier, qui a pris un moulin en arrentement sans l'assentiment de l'Abbaye (p. 128-132).

II. 1668. (Liassé.) — 51 pièces : 3 parchemin, 48 papier.

1679-1771. — *Hées* (suite). — Procès-verbal (oct. 1679) d'André Bataille, conseiller du Roi, procureur général au Conseil provincial d'Artois, fait par ordre de M. de Breteuil, intendant de Picardie et Artois, des terres et maisons englobées dans l'enceinte de la citadelle et les travaux des fortifications, et pour lesquelles on doit fixer une indemnité d'expropriation. Les propriétaires qui se sont présentés sont : Bernard de Vaux, hôte de la maison du « Blanc Linceul » ; Adrien de Ransart, 3 boiss. de terre ; Madeleine Grenier, 1 manoir acquis des religieuses de Sainte-Anne ; Géry Cauwet, 7 menç. ; Michel Faguet, jardinier, une maison valant 1,200 fl. ; demoiselle Willart, veuve du sieur de Bourangy, un manoir amasé de maison ; le sieur de Couturelle, une maison valant 700 l. ; la femme Haccart, 3 menç. d'enclos ; Antoine-Philippe de Blondel, seigneur de Beauregard, 5 menç. de terre ; Henri Husson, chirurgien à Arras, 6 boiss. de manoir, vis-à-vis de la chapelle Saint-Pierre ; Thomas Houilliez, 3 boiss. ; l'église paroissiale de Saint-Nicaise ; Ch. Bocquet, procureur au Conseil d'Artois, une maison ; la demoiselle Descouleurs, 3 boiss. de terre ; le sieur Gambier, médecin, 5 boiss. ; Jean Delliège, 3 boiss. à usage de « bassare », sises au « blanc Rosier » ; Nicolas An-

selin, un manoir amasé de maison ; Pierre Lanseart ; les religieuses des Louez-Dieu, un manoir de 5 menç. ; Joachim d'Agnicourt, un manoir à usage de jardin ; Anne Legrand, un manoir situé en La Vigne ; François Delaporte, archer de la maréchaussée d'Artois, 2 mes. de jardinage et manoir ; Nicolas Desailly ; Claire de Hunegrave, une maison ; Joachim Doresmieux, marchand ; demoiselle Marie Després ; Jérôme Macrel ; Gilles Lebrun, sieur de Tincques, La Vigne, etc., 8 menç. ; l'Évêque d'Arras, les prés de Bronne contenant 26 menç. ; la supérieure de l'hôpital Saint-Jean-en-Lestrée, 3 bois ; l'abbaye de Saint-Vaast, 313 mençaudées. — Mesurage de quelques pièces incorporées : 44 verges appartenant à madame Descouleurs, près du bastion de la Reine (1702) ; autres terres près des bastions de la Reine et d'Orléans (1707 et 1709, p. 1). — Mémoire (1714) sur l'exécution des ordres du Roi touchant l'indemnité aux propriétaires des héritages incorporés dans les fortifications. État de répartition des indemnités dressé par les arpenteurs Jacques Lefierce, Mathias Douvrin et Charles Gambet, qui réclament leurs honoraires. Estimation (1715) des manoirs et héritages appartenant à Saint-Vaast incorporés de 1709 à 1713 : 51 mes. 2 boiss. estimés 29,450 l. et 4,816 l. d'intérêts. — Mémoire du Grand Prieur (1736), pour représenter aux États d'Artois que mal à propos on veut frustrer l'Abbaye des droits seigneuriaux d'indemnités, rentes et gaules des terres incorporées. — Arrêt du Conseil d'État (18 mars 1738) ordonnant à l'Intendant Chauvelin de procéder à la vérification et estimation des terres incorporées dans les fortifications de la citadelle d'Arras pour pourvoir aux paiements des indemnités. — Ordonnance de Chauvelin (21 oct. 1738) portant que l'Abbaye sera tenue de recevoir son remboursement sur le pied de 37,660 l. qui lui seront payées par les États d'Artois à la première réquisition ; faute par ceux-ci d'exécuter le paiement immédiat, ils seront tenus de lui constituer rente à 2 pour 100, dont les arrérages compteront du 1^{er} août 1733. — Après attestation par dom Remy Tournan, bibliothécaire de Saint-Vaast, fondé de pouvoir de l'Abbaye, qu'un tiers des 37,660 l. ci-dessus a été cédé au sieur Jean Ninous, soit 12,553 l. 6 s. 8 d., les États d'Artois, en vertu de l'autorisation de l'assemblée générale d'octobre 1733, constituent (31 oct. 1738), au profit de l'Abbaye, une rente de 502 l. 2 s. 8 d. — Procès (1737-1743) contre le sieur Ninous, au sujet

de l'indemnité qui lui revient. — Mémoire signifié pour les États contre Jean Ninous, bourgeois de Paris (1700), pour dire : 1° que le sieur Ninous s'est efforcé de contrarier pendant plus de 30 ans l'exécution des arrêts du Conseil et les opérations conformes des États d'Artois, d'abord sous son nom, puis sous le nom de la veuve Lambert ; 2° que lesdits États sont fondés dans leurs demandes tendant à ce que Ninous et les propriétaires desdits fonds qui n'ont pas représenté leurs titres de propriété dans les délais prescrits soient déclarés déchus. — Mémoire (imprimé en 1771), pour les États d'Artois appelant contre André Ninous, bourgeois de Paris, de 4 ordonnances de M. de Caumartin, de 1768 et 1769, les condamnant à payer 292,476 l. 6 s. 1 d., pour la liquidation des indemnités des terrains incorporés à Arras, Hesdin, Aire, Béthune, Chapelle-Saint-Pry (p. 2-51).

H. 1669. (Liasse.) — 49 pièces : 15 parchemin, 34 papier.

1530-1725. — *Hées* (suite). — Bail (3 mars 1534), à Guillaume Goudemetz, de la cense de Hées avec 372 manc., les grosses dîmes, les 2/3 des oblations de l'église de La Basècle, les 2/3 des menues dîmes, 3 manc. nommées « Le Couturelle » et 6 autres mencaudées de la « Couture » de Hées, moyennant 27 muids de blé, de 16 manc. le muid, 52 l. au Grand Prévôt, 100 s. au Buffet, 8 l. de cire à la Trésorerie, 2 pores gras à la cuisine de l'Abbé, 46 manc. 1/2 d'avoine, 15 oboles et 6 poules au gaule de Sancerre, 16 manc. de blé et 6 manc. d'avoine au curé de La Basècle, 2 chapons au « maître de l'ordre » de Saint-Vaast et 10 l. aux « Carités » (p. 1). — Baux des mêmes biens, à Marie de Héranghuères, veuve de Jean Le Merchier (1556); Thomas Le Merchier et Adrienne Lanseart (1570); Guérard Maillot et Barbe Delabre (1573); Pierre Dubron (1587); Martin Leriche et Guislaine Béhort, sa femme (1597); Nicolas Falempin (1609); Michel Falempin et Marie de Limal, sa femme (1621); Antoine de Limal et Anne Tramaine, sa femme (1628); Antoine de Limal, Michel Falempin et Marguerite de Limal, sa femme (1633); Michel de Limal et Marie Falempin, sa femme (1641, p. 2-22) — Visites et réparations (1530-1725) des édifices et clôtures de la cense de Hées: visite (1530), par Julien Bocquet, maître des œuvres de l'Abbaye; visite (1584) des maison, chambre, étable à vaches et bergeries, brûlées dernièrement par les ennemis

de Cambrai; état des lieux (1591), à la cession de bail par Marie Lanseart à Pierre Dubron; visite faite (1608) par dom Philippe Cloeman, receveur général de l'Abbaye; autre visite (1612), par Philippe d'Oignuyes, trésorier et surintendant des ouvrages (p. 23-34). — Pièces intéressant la régie de ces biens (1539-1720: visite et prise (1539) des « adventures et labours » de la maison de Hées, par Colart de Rest, censier de Berneville, et Jean Quarré, censier de Thélus: acceptation, par Jean Cappy, veuf de Marie de Héranghuères (1557), des clauses du bail qu'avait passé Jean Le Merchier, premier mari de sa femme; reconnaissance du même bail (1563), par Thomas Le Merchier; demande (1591) de Marie Lanseart, veuve de Pierre Dubron, de mettre en dot, aux mains de son fils, une partie de son marché; requête de Charles Vasseur, censier de Hées (1601), pour que les officiers de Saint-Vaast viennent visiter ses récoltes et constater que ses blés « sont entachiez de bled noir, que l'on diet noir cul, estans aussy le surplus de très petit raport à tel effect qu'il est impossible de les pouvoir soier » et qu'il ne pourra fournir son rendage ordinaire, sans se ruiner totalement; requête du même (1605), exposant qu'il a tenu pendant 7 ans la cense de Saint-Vaast où il s'est ruiné, à cause des années de guerre, et demandant qu'on lui accorde à bail quelques droits de dime; mise en vente de quelques portions de blé (1605); estimation de la cense (1614); modération accordée (1637) à Michel Falempin (p. 35-49).

H. 1670. (Liasse.) — 76 pièces, dont 1 plan : 2 parchemin, 74 papier.

1605-1764. — *Hées* (suite). — Baux de deux mesures de terre dépendant de la cense de Hées, situées au devant du « petit Dainville », à Jean de Fontaines, commis aux ouvrages de la cité d'Arras (1605): à Hugues de Le Croix et Jérôme Lamsel, briqueteurs, moyennant 35 sols et 2,000 briques livrées en l'Abbaye (1608 et 1610, p. 1-4). — Baux (1616-1648) de diverses pièces de terre détachées du marché de Hées: 1 manc. à Guislain Minart, et 3 boiss. à Étienne Pépin (1646); 10 mes. à Jacques Minart et Charles Delachambre (1647); 8 manc. à Charles Cloquetteur (1647); 12 mes. à Guislain Libersart (1648). — Nombreux baux passés par Robert Parent, adjudicataire et fermier général des biens temporels de l'Abbaye, avocat au Parlement de Paris (1661-1662): par François Lambert, fermier général

(1664-1666 ; par les hommes de fief de Saint-Vaast et Denis Attoliny, procureur général de l'Abbé (1669) ; par Pierre Gaillart, avocat, procureur spécial du cardinal d'Este (1672, p. 5-75). — Plan (1764), par Delaby, de la cense de Hées (p. 76).

H. 1671. (Liasse.) — 191 pièces : 6 parchemin, 185 papier.

1680-1752. — *Hées* (suite). — Baux de la « Couture » de Hées, avec 210 mes. de terre, au profit de Claude Caron et d'Antoine Wache (1680-1695) ; autre bail, aux mêmes (1698), de 90 mesures. — Baux des terres de ladite « Couture », démembrée en nombreux lots (1707-1752).

H. 1672. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1760-1777. — *Hées* (suite). — Baux de la « Couture », démembrée en nombreux lots : à François Lhomme, Guislain Delaye, Jean Théry, Jean Gossart, Antoine Dufour, Pierre Caron, etc. (1760), Pasque Vasseur (1777).

H. 1673. (Liasse.) — 54 pièces, dont 1 plan : 14 parchemin, 40 papier.

1548-1703. — *Hées* (suite). — Déclarations (1660) du mesurage de ceux qui ont pris à cense des terres de la maison de Hées. — Mesurage (1676) des terres de la « Couture » (p. 1-9). — Compte (1604) de la saisie des meubles ayant appartenu à Charles Vasseur, fermier. — Procédures 1673-1735) contre plusieurs fermiers pour la non-exécution des clauses de leurs baux (p. 10-31). — Baux (1551) de 6 boiss. de pré du côté des Hautes-Fontaines (p. 35-38). — Rapport d'héritage (1548), pour les héritiers de Robert Castellain, pour les tenants et aboutissants de leur arrentement de la Couture de Hées (p. 39-53). — Plan (1703) du terroir d'Achicourt et du pouvoir de Hées, par Desailly (p. 51).

H. 1674. (Registre.) — In-folio ; 58 feuillets, papier, et 2 plans.

1712. — *Hées* (suite). — Plans du pouvoir et de la Couture de Hées en trois parties, avec répertoire, par Letierce.

H. 1675. (Registre.) — In-folio ; 50 feuillets, papier, et un plan.

1742. — *Hées* (suite). — Plan en trois parties du pouvoir de Hées, avec répertoire, par Demiaut.

H. 1676. (Registre.) — In-folio ; 8 feuillets, papier, et un plan.

1759-1760. — *Hées* (suite). — Plan et répertoire de la « Couture » de Hées, par Caron et Cornu.

H. 1677. (Registre.) — In-folio ; 159 feuillets, papier, et un plan.

1761. — *Hées* (suite). — Plan et répertoire du pouvoir de Hées, contenant 1,467 articles, par Caron et Cornu.

H. 1678. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — *Hées* (suite). — Répertoires de plans du pouvoir de Hées et paroisse d'Achicourt.

H. 1679. (Liasse.) — 161 pièces : 1 parchemin, 160 papier.

1565-1789. — *Hendecourt* (ancienne cote E5). — Renouvellements des mayeur et échevins (1574-1681) et formule de la prestation de serment usitée en ce cas (p. 1-9). — Liste de ceux de qui on a augmenté ou diminué la taxe du centième (1569). Quittances (1570) des centièmes perçus sur Nicolas Deleau, fermier, Michel Crespeau, Jacques Lefebvre, dit Barbazain, etc. — Assiette faite (11 mai 1587) par Louis Deleau, mayeur, et les échevins d'Hendecourt pour subvenir à la moitié de l'imposition de 51 l. 5 s. pour les 3 chariots que l'on a livrés au bailliage de Bapaume et les frais des garnisons de Pronville, Beaumetz et Hermies. — Attestations, par divers (1640), que Mathieu Taisne, mayeur d'Hendecourt, a souffert de grands dommages dans ses récoltes et ses bestiaux, par le fait des guerres et des nombreux logements de soldats dont il a toujours eu une grosse part. Sont venus loger à Hendecourt : la compagnie du comte de Gommecourt, le sieur de Courcelles, avec deux compagnies de chevaux, pendant 5 jours ; une compagnie d'infanterie du colonel Brion ; la compagnie du comte de Mouqueron, pendant 1 jour et 2 nuits ; une partie de la compagnie du capitaine de La Forge pendant 15 jours ; Piccolomini avec une grande partie de son armée et le sergent-major Becque, qui enlevèrent outre les fourrages 2 chariots et une pièce de vin ; le lieutenant général de cavalerie avec sa compagnie : deux compagnies italiennes ; la compagnie du comte de Fauquembergues ; etc. (p. 10-11). — Présentations, par l'évêque, pour la cure d'Hendecourt, de Jean-François Boucher, curé de

Saint-Aubin, près Anzin (1676), et d'Auguste Peugnot, chapelain à Armentières, Jean Douchet, vicaire à Bapaume, Joseph Boucher, prêtre habitué de la Madeleine, Pierre Fournier, curé de Frévin-Capelle (1761). — Renonciation à la portion congrue (12 juin 1686), par Christophe Le Merchier, curé d'Hendecourt, moyennant 10 ras. de blé et autant d'avoine à prendre annuellement sur la grange de Saint-Vaast. — Allotement (1686), par J.-B. Palyart, vicaire général de l'Évêque d'Arras, que Pierre Bono, prêtre, curé d'Hendecourt, est toujours possesseur titulaire de sa cure, bien que l'Évêque l'ait autorisé à se décharger de ses fonctions sur un autre prêtre à cause de « ses infirmités considérables tant de corps que d'esprit ». Abdication (1686), par ledit Bono, des gros fruits de la cure pour une pension de 300 livres. Sentence du Conseil d'Artois (20 sept. 1686) condamnant les décimateurs à payer cette pension. — Quittances des portions congrues, par Constant Proyart, curé d'Hendecourt (1750-1751); par Deruy, doyen de la cathédrale, à cause du droit de départ de la cure (1752); et par les curés Le Plat (1752-1755), René Corbel (1756-1763), Guillaume Béghin (1763) et Baudouin (1766-1789). — Baux (1770) des terres devenues libres par l'abdication des terres du gros de la cure. — Déclarations des biens de la cure, par Raphaël Castellain, curé (1565); Bernard Lenglet, curé, Michel Gonse et le lieutenant Mathieu Pamelle, (1588); Honoré Boullant, curé, Louis Deleau, mayeur, et Jean Huré, échevin (1598-1599); Grégoire Duquesne, curé (1627); Christophe Menche, curé (1687); Baudouin, curé (1769). — Défense faite (1623) aux mayeur et échevins d'Hendecourt d'accepter les comptes de fabrique que le trésorier n'avait pas produits en temps. — Requête (1756) contre les habitants de Riencourt, annexe d'Hendecourt, qui n'ont pas chômé le jour de saint Léger, patron du lieu, refusent de participer aux frais de construction de la maison presbytérale et de faire leurs Pâques dans la paroisse d'Hendecourt. — Visites et réparations du chœur (1589-1724); récépissé (1721), par le curé Topart, de la livraison d'un marchepied et d'un banc de communion. — Requête à l'Évêque (1774), par les seigneur, curé et habitants d'Hendecourt faisant valoir que leur église « est très ancienne, caduque, incédente et trop petite » pour ses cent communicants, que les décimateurs obligés à l'entretien du chœur se sont déchargés de ces frais, que leur fabrique n'a que 70 l. de revenus qui, économisés depuis quelques années, montent à

la somme de 300 l.; ils demandent l'autorisation d'en construire une nouvelle avec l'argent que met à leur disposition le seigneur du lieu et qui lui sera remboursé sur les revenus annuels de la fabrique, et de célébrer les offices religieux dans la cour du château en attendant la reconstruction. — Requête du curé à Saint-Vaast (1630), pour obtenir une aumône nécessaire à l'achèvement du clocher. — Autre requête (1706) à Saint-Vaast, pour obtenir une subvention qui servira à refondre 3 cloches avec l'ancienne, hors d'usage: l'abbaye accorde 100 livres. — Procès verbal (1751) relatant les inscriptions des trois cloches de l'église. Sur la plus grosse: « Je suis nommé Vêlantine par dom Guislaume de la Charité, grand prieur de l'abbaye de Saint-Vaast, vicaire générale de son altesse Éminentissime Mgr le cardinal de Bouillon, doyen du sacré collège, abbé de l'abbaye, et par dame Anne Prévost, épouse de M. Jean-François Dupuis, eseuier, conseiller du Roy au Conseil provincial d'Artois en l'an 1706. Guislain Beaucamp, marguislier. Je suis à l'église d'Hendecourt, avec les armes de l'abbaye ». Sur la plus petite: « Je suis à l'église d'Hendecourt-en-Artois. Maître Christophe Merchez, natif de Bapaume, curé dudit lieu pendant trente an et M^{lle} Aldegonde Watel m'ont nommée Christine-Aldegonde le 24 avril en l'an 1706... et des espèces d'armes qui étoient en cette forme *Mercus mea Deus* ». Sur la troisième cloche: « Je suis nommé Emmanuel par dom Emmanuel Délèveumont, religieux et grand prévost de l'église et abbaye de Saint-Vaast d'Arras, et par mademoiselle Marie-Marguerite Lefors, femme de Grégoire Watel, mayeur d'Hendecourt-en-Artois, 1706. Je suis à l'église d'Hendecourt-en-Artois », avec les armes. *Écusson de ... écartelé au 1^{er} et 1^{er} de ... au 2^e et 3^e au chevron d'or*. Les 1^{er} et 3^e destinées à être refondues. — Accord (1612) du curé d'Hendecourt avec l'abbaye relativement à la jouissance d'un petit manoir nommé « le Viel presbitaire ». — Autorisation, sur requête du curé François Carpentier (1651): « de faire un four pour cuire un quartier de bléd pour luy et ses domestiques seulement en la maison du presbitaire dudit lieu, à condition que ledit curé renoncera à tout le droit de disme qu'il pourroit avoir à prétendre à l'advenir tant et si longtemps que ledit four sera en estal dans nostre cense ». — Reconnaissance (1755) par le curé Topart, qu'il a fait ouvrir une porte au bout du jardin de son presbytère et la fermera à la première réquisition

de l'Abbaye. — Reconnaissance sur même objet (1762), par le curé Augustin Peugnet, successeur de Toparl. — Requête des habitants (XVIII^e s.) pour ériger un calvaire à l'embranchement des chemins allant à Bapaume, Croisilles et Riencourt (p. 15-159). — Lettre de Blin de Grincourt au Grand Prévôt (1770), demandant des secours pour les 58 familles d'Hendecourt réduites à la misère par la famine. — Supplique semblable du curé Lhomme (1780) : l'Abbaye accorde 100 l. (p. 160-161).

H. 1680. (Liasse). — 88 pièces, dont 1 plan : 21 parchemin, 67 papier ; 2 sceaux.

1249-1787. — *Hendecourt* (suite). — Enquêtes (1601-1690) pour coups et blessures, homicides et injures : contre Jean Boullant (1601) ; contre Jean Joyel qui a frappé et insulté le père Jérôme Benoît, prêtre en mission de carême à Hendecourt (1629) ; contre François Lefebvre, meunier, pour coups portés à Jean Wandoü, lieutenant de Rullicomte (1655) ; contre Étienne de Bullecourt, pour homicide (1659) ; plainte portée par Claude Boullant, chirurgien, contre Jean-François Lefebvre, censier, qui voulut lui porter un coup d'épée (1681) ; attestation par le chirurgien Jean Garces qu'un sieur Théry a été blessé d'un coup de feu (1690, p. 1-21). — Enquête *de commodo* (1787), au sujet d'une brasserie qu'un particulier veut construire dans l'emplacement de l'ancienne forge. — Sentence du Conseil d'Artois (12 mai 1676) contre Roch Roba qui a charrié et laissé tomber du fumier sur un chemin (p. 25-28). — Parlage (1700) des biens de Maximilien de Le Val, entre ses enfants Jacques de Le Val, écuyer, sieur de La Marche, demeurant à Cauchy, François de Raulin, écuyer, sieur de Belva, Charles de Bruin, écuyer, sieur de « Bouvery », et Thérèse de Raulin, sa femme, Isabelle de Raulin, femme séparée de biens d'Arnould de Thieulaine, écuyer, sieur de Neuville, et Marie de Raulin, religieuse brigilline de Lille, et Louis-Antoine de Guernonval, écuyer, sieur du Val-Huon, fils d'Anne de Raulin. Ces biens sont placés sur Riencourt et Gauchin. — Vente (1701), par François de Raulin, sieur de Belva, et Julie de Lascaris de Vintimille, sa femme, et Isabelle de Raulin, femme d'A. de Thieulaine, à Robert Godet, de 11 mes. de terre sur Riencourt. — Extraits de registres aux droits seigneuriaux (1409-1745) relatifs aux fiefs d'Hendecourt mouvants de Saint-Vaast : vente de 3 menes sises près

du moulin Hideux, par Jean Louchart, dit Jobin, à Gilliot Watté (1409) ; droit de relief perçu (1457) sur Antoine Delemer, écuyer ; autre (1522), sur Allard de Le Val, veuf de Marie Raulin, fille de Guillaume ; donation du fief susdit « en avancement d'hoirie » (1555), par Marie Raulin, à Jean de Le Val, licencié ès lois, son fils ; relief (1599), par Allard de Le Val, écuyer, licencié ès lois, fils de feu Jean, de 13 menes, 3 boiss. ; autre (1677), par Jacques de Le Val, fils de Maximilien ; droits seigneuriaux d'achat (1701), par Robert Godet ; relief, par Pierre Godet, bourgeois (1723) ; relief (1724), par Ignace de Gantès, veuf de Jeanne de Le Val, dû au trépas de Jacques de Le Val, écuyer, sieur de La Marche ; droits seigneuriaux (1745) pour l'achat de ce fief par Barthélémy Tabary à Ignace de Gantès. — Plan (1756) d'une pièce de 5 coupes de terre relevant de Saint-Vaast. — Transaction (1761) entre l'Abbaye et Pierre Huvino, écuyer, seigneur de Bourghelles, Cagnicourt et autres lieux, au sujet de mouvances sur diverses pièces de terre (p. 29-46). — Charte de Gilles, châtelain de Bapaume et sire de Beaumetz (« averil » 1249), par laquelle il accorde aux gens d'Hendecourt de continuer à faire mesurer leurs terres à la mesure de Bapaume et de lui payer le gaulle d'après cette mesure (p. 47). — Débats (XIV^e s.) entre l'Abbaye et le bailli de Bapaume agissant pour la comtesse d'Artois ; Caisin Cornet ayant été arrêté sur la seigneurie de Saint-Vaast et emprisonné dans les prisons de la comtesse, l'Abbaye fait opposition en vertu de son droit de justice à Hendecourt, qui n'excepte que les 3 cas de rapt, meurtre et incendie : — autres, au sujet de l'arrestation de Guillaume de Le Plache que la comtesse voulait « contraindre à baillier Irievues au fil Guillaume de Money » ; au sujet de la saisie des biens de Jean Muches, d'Hendecourt. — Lettres de non-préjudice à Saint-Vaast (1373), par Bernard, sire de Quatrevaux, chevalier, bailli de Bapaume, pour exploit fait en sa qualité de bailli, par lesquelles il reconnaît n'avoir de juridiction que comme châtelain. — Procédures (1501) entre le procureur de l'Empereur au bailliage de Bapaume et l'Abbaye, au sujet de la connaissance d'un meurtre commis à Hendecourt, le premier soutenant que Saint-Vaast n'a que la justice vicomtière. — Sentence contre Gilles Le Josne, sergent du bailliage de Bapaume (1589), pour exploits indus dans la maison d'Eustache Vairel. — Attestations (1606 et 1624) que les commis de la Vintaine d'Arras sont venus contrôler les mesures à Hendecourt, en violation du droit de justice de Saint-Vaast. — Procès (1618) contre Jean Joyel, écuyer, seigneur en

partie d'Hendecourt, et ses officiers de justice, pour avoir tenu leurs plaids sous un arbre au coin de la rue dite de Saint-Vaasl, sans la permission de l'Abbaye : ledit Joyel déclare que cette place appartient à la collégiale Saint-Paul de Seclin. — Cession de cette place (1630) par ladite collégiale à Joyel. — Requête (1627) des habitants d'Hendecourt contre le receveur du Roi à Bapaume qui leur réclame 15 fl. royaux dus « lorsqu'il y a l camp et asssemblée reale ». — Complainte (1628) contre Léger Macquefer, sergent aux exploits de Bapaume, pour saisie indue ; — autre (1709) contre Ignace Haudouart, lieutenant général du bailliage de Bapaume. Adrien Lenglet, substitut du procureur du Roi, qui ont instrumenté à tort à Hendecourt. — Reconnaissance (1747), par Charles Cliniet, sergent des seigneuries de Grincourt et Rullecourt, appartenant au sieur Blin, qu'il a induement publié les bans d'août sur la place d'Hendecourt (p. 48-88).

H. 1681. (Liasse.) — 38 pièces : 4 parchemin, 34 papier.

1223 - 1772. — *Hendecourt* (suite). — Accord (5 mars 1223) entre Odon, abbé de Saint-Vaasl, et Razon de Gand, chevalier, dit de Hendecourt, qui, du consentement de son fils Huard, de Jean de Wisque, son gendre, de Siger de Gand, seigneur de *Houdano*, et de Philippe de Melun, rend et abandonne aux religieux le four, une brasserie, le droit de terrage et le moulin d'Hendecourt qui leur avaient été soustraits. L'Abbaye reconnaît que le meunier du moulin qui lui est restitué est tenu de moudre gratuitement le blé nécessaire à Razon de Gand et de faire cuire son pain au four sans redevance; elle reconnaît aussi ledit Razon libre possesseur du fief de Rullecomte et accorde que la chasse sera libre sur tout le terrain (p. 1-3). — Dénombrement d'un fief sis à Hendecourt (1409), par Béatrix de Grincourt, fille de feu Jean, écuyer, au nom de Renault, son frère, rendu à Payen de Beaufort, seigneur de Ransart. — Relief (1546), par-devant Charles du Mont-Saint-Éloy, licencié ès lois, conseiller de la ville d'Arras, bailli général de Ransart, Beaumetz, etc., terres appartenant à Philippe de Beaufort, seigneur desdits lieux, par Jean de Beaufort, seigneur de Couwin, fils de Jean, seigneur de Boisieux, Verlincourt, etc., de la seigneurie de Grincourt-les-Hendecourt à lui donnée en avancement d'hoirie. — Quittance de 9 l. (1599), par Jean, seigneur de Beaufort, Beaumetz et Pourchelette, à Jean de Beaufort, seigneur de Boisieux-au-Mont, pour le relief

des terres de Grincourt-les-Hendecourt. — Extrait d'un cueilloir (1611) des fiefs tenus des seigneuries de Ransart, Beaumetz, Pourchelette, Fischeux et Bienwillers, appartenant à Jean de Croy, comte de Solres, sieur de Molembais, Beaufort, Montenescourt; fiefs à Ervillers et Hendecourt, tenus par Antoinette de Gognies, veuve de Louis de Beaufort. — Dénombrement (1618), par Claude de Beaufort, chevalier, seigneur de Grincourt, reçu par Robert Enlart, seigneur de Bouvigny, bailli général des seigneuries du comte de Solres. — Autre (1631), par Adrienne de Beaufort, veuve de Laurent de Landas, chevalier, sieur de Houle, et dame de Grincourt, nièce de Claude de Beaufort; principaux noms cités : Allard de La Diennée, sieur des Quevalets, les héritiers d'Hubert Fourmaul, curé de Chérisy, Pierre Coulon, prévôt séculier de l'église métropolitaine de Cambrai, Jean Joyel, sieur de Rullecourt, M^e Charles de La Busière, etc. Ce dénombrement est refusé. — Extrait d'un registre (1664) qui contient le dénombrement de la seigneurie de Ransart. Hommes de fief : les héritiers de Philippe de Bonnières, chevalier, seigneur de Souastre, pour la terre de Souastre tenue de la seigneurie de Ransart; François de Ransart, écuyer, sieur des Mottes, d'Ivergny, du Fermont, pour le fief de Cherigny; Adrien Dauchel, chapelain de la cathédrale, et Martin Joyel. — Accord (1687) entre l'Abbaye et Philippe-Ernest-André de Landas, seigneur de Grincourt et Hendecourt en partie, au sujet des droits honorifiques de la chasse et des droits de banalité du moulin. — Procès (1726) contre le sieur de Beaumetz, au sujet de la mouvance de la baronnie de Grincourt. — Accord (1734) avec le sieur Blin de Grincourt, touchant un banc dans le chœur de l'église, le franc-moulu et l'échange d'une mesure de terre. — Transaction (1744) entre les mêmes, pour la mouvance de 2 pièces de terre. — Reconnaissance (1757) du sieur Blin de Rullecomte qu'il est propriétaire de 5 boiss. de terre faisant partie de l'arrentement de 17 ras. 2 boiss. et qu'il en payera la redevance. — Réflexions (1772) dans la cause de l'Abbaye contre le sieur Vindicien Blin, demeurant à Hendecourt, au sujet de 6 boiss. qu'il déclare tenir en fief, l'Abbaye revendiquant ce droit et prouvant qu'il n'est propriétaire que du fief de Rullecomte, sans mouvance (p. 4-38).

H. 1682. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1618 - 1739. — *Hendecourt* (suite). — Distribution (1679) des produits de la vente par décret des ter-

res situées à Hendecourt ayant appartenu à Antoinette Lesguillié, veuve de Jean Joyel. Mise en adjudication (xviii^e s.), à la requête d'Isabelle de La Diennée, veuve de Jean Fresneau, écuyer, sieur de Lestoquoy, de la seigneurie de Rullecomte avec les terres qui en dépendent (p. 1). — Dénombrement (xvii^e s.) de la baronnie de Grincourt et de la seigneurie de Rullecomte appartenant à Philippe de Landas, baron de Grincourt, chevalier, seigneur de Vendegies, Wagnonville, Coing, Queureul, Hendecourt en partie, Rullecomte et autres lieux : manoirs cotiers tenus de cette baronnie à Antoine Dubois, chirurgien, Roch Roba, le sieur de La Diennée, demoiselle Barbe d'Aix, Guillaume Huré, tailleur de drap. — Déclaration (xviii^e s.) du fief de Grincourt tenu en seigneurie vicomtière du château dudit Houdain. — Dénombrement (1618), par Louis Deleau, mayeur, à Philippe de Mérode, comte de Midelbourg, seigneur de Chasteleneau, des villes de Lannoyet Watten, et de Wancourt, Guémappes, Drocourt et Houplines, d'un fief tenu de lui à cause de sa baronnie de Croisilles. — Autre (1633), par Adrienne de Beaufort, au comte de Croy, des baronnies de Grincourt et Hendecourt relevant autrefois de Beaumetz-les-Loges et aujourd'hui de Ransart. — Dénombrement (1739), par Vindicien Blin, écuyer, seigneur de Grincourt, Hendecourt en partie, Rullecomte et « Sceau floris », au prince de Croy ; principaux noms cités : Louis Théry, dit Breton, la demoiselle de Lalacque, héritière du sieur de La Diennée, Gilles Couvent, clerc d'Hendecourt, le sieur Becquet, de Douai, les filles de Sainte-Agnès d'Arras, les administrateurs du collège Saint-Vaast à Douai, Merlaude, avocat à Arras, M^e Charles de La Buissière, Pierre Gaillard, avocat (p. 2-11).

II. 1683. (Liasse.) — 42 pièces : 9 parchemin, 33 papier.

XIV^e siècle-1788. — *Hendecourt* (suite). — Dénombrements, par Marie « de Waencourt », autrement dite de Beaucamp (xiv^e s.) ; Jeanne Wagonne, demoiselle de Baudimont (1102) ; Jean Louchart, dit Jobin, demeurant à Arras (1409) ; Pierre Delemet, écuyer, veuf de Gillette Watel (1431) ; Mahienot Du Mares (1440) ; Antoine Delemet, écuyer (1457) ; Guillaume Raulin (1509) ; Allard de Le Val, écuyer, veuf de Marie Raulin (1522) ; Jacques de Le Val, écuyer, seigneur de La Marche, La Tour-en-Croisilles, Ponchel, Maille et Boullardin, demeurant à Gauchin-le-Gal, fils de Maximilien (1677) ; les filles de Sainte-Agnès d'Arras (1686) ; Robert Leriche et Jeanne Bauvin, sa femme (1688) ;

Marie de Comble, veuve de Robert Godez, bourgeois d'Arras (1710) ; Michel-Ignace de Gantès, écuyer, veuf de Jeanne-Isabelle de Le Val, qui elle-même était veuve en premières nocés du sieur de Marbais (1724) ; Jacques-François de Marbais, écuyer, sieur du Werval, sous-lieutenant aux gardes wallonnes au service de l'Espagne (1751) ; Louis-Joseph Watel, fermier (1788).

II. 1684. (Registre.) — In-folio : 336 feuillets, papier.

1657-1761. — *Hendecourt* (suite). — Dénombrements servis par Guillaume Huré (1657) ; Jacques-Robert Rémy, seigneur d'Évin, et Marc-Antoine Rémy, seigneur de Cantin, veuf de Marie Becquet (cachets armoriés de ces deux seigneurs), et les administrateurs de la chapelle de Brulle, à Riencourt (1747) ; Barbe Frigault, veuve de Marc-Antoine de Comble, Marc Évrard, avocat en Parlement et procureur-syndic de la ville de Douai, et Marie-Rose Pourvert, veuve de Pierre Évrard, licencié ès lois (1748) ; François Noiret, curé de Neuville-Saint-Vaast (1749) ; Adrienne de Beaufort, demeurant au Cauroy (cachet armorié, 1750), François Rouvroy, seigneur de Libessart, Bermicourt et autres lieux, veuf d'Anne Merlaude (1752) ; Ambroise Huret, greffier d'Hendecourt (1754) ; Philippe Leloir (1761).

II. 1685. (Registre.) — In-folio : 370 feuillets, papier.

1677-1770. — *Hendecourt* (suite). — Dénombrements servis par Jacques Roussel, charron, et Jean Becourt (1677) ; Jean-François Bourdon, chanoine de Cambrai, et M^e Daniel Savary, curé de Riencourt (1678) ; Gilles Villain, prêtre, licencié ès lois (1686) ; Jean Martin, mayeur de Cagnicourt (1691) ; Charles Jorrée, receveur de Pierre-Martin Huvino, seigneur de Cagnicourt (1762) ; l'église de Hendecourt (1752) ; les religieuses de Sainte-Agnès (1765) ; J.-B. Scribe (1770).

II. 1686. (Registre.) — In-folio : 176 feuillets, papier.

1739-1784. — *Hendecourt* (suite). — Dénombrements servis par Marie Baudelet, veuve de Louis Corrier, avocat (1739) ; Marguerite Le Mercier, veuve de François Hellemans, écuyer, seigneur de Vaccerie, demeurant à Saint-Pol, et Nicolas de Réty, notaire à Arras (1771) ; Charles Maronier, chanoine de Douai, et Jean Soualle, curé de Guémappe (1779) ; Joseph Wartelle, écuyer, conseiller honoraire au Conseil

d'Artois, seigneur d'Herlincourt, veuf de Florence Évrard, et Dominique Lhomme, curé d'Hendecourt (1780); les Brigillines d'Arras (1784); J.-B. Bossu, notaire à Arras (1784).

H. 1687. (Liasse.) — 29 pièces : 23 parchemin, 6 papier; 3 sceaux.

1190-1758. — *Hendecourt* (suite). — Accord réglé (1190) par Jean, seigneur de « Waencort », relativement aux débats survenus entre Jacques de Hendecourt, chevalier, et l'Abbaye. Le premier avait fait construire, dans un fief tenu de Saint-Vaast, un four pour lui et ses hommes, délaissant celui de l'Abbaye. Après de nombreuses contestations, ledit Jacques reconnut publiquement qu'il devait user du four banal et l'Abbaye lui concéda pour lui et ses héritiers qu'il y cuirait son pain gratuitement. Les témoins sont, du côté de Jean de Wancourt, Alard de Croisilles, *Egidius* de « Asch », Manassès; du côté de l'Abbaye, Gautier de Hées, Bauduin de « Becherel », Nicolas de Bailleul, Garnier, André et Guibert, « *majores* »; du côté de Jacques de Hendecourt, Renier, chevalier, Asson de Hendecourt, Jean de *Atrio* (p. 1). — Poursuites et sentences (1515-1572) contre des particuliers qui se sont construit des fours, abandonnant celui de Saint-Vaast. — Requête (1572) de Guillaume Caulier d'établir un petit four pour cuire un boiss. seulement, en leur seigneurie des Quevalets. — Rachat de la banalité du four (1658), par la communauté d'Hendecourt, moyennant 1.400 l. et une rente annuelle de 70 l. — Sentence du Conseil d'Artois (4 juil. 1692) contre les habitants d'Hendecourt qui refusaient de payer cette redevance (p. 1-19). — Complaintes (1570), au sujet du droit d'afforage, contre Crespin Le Caron et Jean Salembier (p. 20-24). — Emprises de terrains, amendes pour avoir touché au fonds (1564-1676, p. 25-27). — Sentence du Conseil d'Artois (3 avr. 1745) qui ordonne à François-Michel Delelés, écuyer, seigneur de Givenehy-le-Noble, Riencourt et autres lieux, de justifier que la pièce de terre sur laquelle étaient plantés les arbres que l'Abbaye a fait abattre est de la seigneurie de Riencourt, et à l'Abbaye contradictoirement de prouver que cette terre est de la seigneurie d'Hendecourt. — Autre sentence du même Conseil (29 oct. 1746) déboutant le sieur Delelés de sa prétention à la mouvance de ladite terre. — Arrêt du Parlement de Paris (16 mai 1752) confirmant la première des deux sentences. — Autre de la même Cour (14 juin 1758) confirmant la seconde (p. 28-29).

H. 1688. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1502-1634. — *Hendecourt* (suite). — Extraits des registres aux droits seigneuriaux pour le village d'Hendecourt. Principaux noms cités : Bastien Crignon (1522); Bauduin de Montmorency, seigneur de Croisilles, Wancourt, etc. (1530); Jean de Crespiel, prêtre, demeurant à Bullecourt (1555); Jean Crespel, curé d'Éterpigny (1565); Allard de La Diennée, fils d'Antoine, écuyer, sieur d'Aix (1631); Jacques Couppé (1502); Michel de La Hamaide (1517); Jean Pronnier, curé de Wancourt (1520).

H. 1689. (Liasse.) — 136 pièces : 4 parchemin, 132 papier.

1615-1760. — *Hendecourt* (suite). — Saisies seigneuriales (1615-1760, p. 1-88). — Procès 1691 contre Édouard Fontaine, au sujet d'une saisie (p. 89-117). — Autre procès (1691) contre la demoiselle d'Aix, sur saisie de 6 mes. de terre (p. 118-126).

H. 1690. (Liasse.) — 81 pièces : 39 parchemin, 32 papier; 4 sceaux.

1325-1776. — *Hendecourt* (suite). — Déclarations (mai 1325) des terres tenues à dime et « soyesié » de l'Abbaye. Les principaux noms cités sont : Gilles Barisiaus, Gilles Grongnars, Jean Muches, Jacques Potiers, Watier Toulope, Jacques Fourers, Garnis de Lasus, Jacques Tamisyes, Jean Kanesson, Marlin Durane, Mahieu Euguchin, Pierron Gaberel, Marie Rumaude, Suzanne Engrebande, Gilles de Saint-Piast, Asses Enguechins, Jean Boucelte, Jean Tabarie, Marie Tourselle, Jean Robe, etc. Les principaux lieux-dits : « la voie de Lespinoy, Heumont, Bonmailieu, le Tiulerie, les Bonnelles, l'Oliette, le Margelle, en Vallières, Val Berart, le senteron de Buissastre, le Marlière, le Louverie, Escaurers, le Markais Craissin, Guillanisart, Lambert Val, le Waideril, le Frainniaus » (p. 1-3). — Accord (12 juil. 1334), entre le Chapitre d'Arras et l'Abbaye, pour les dîmes sur 6 boiss. qui furent à Bertoul Mainnart, sises dessus « la fosse me dame de Fontaines », sur 1 mes. de terre sise « deseure l'avalement de Lambert Val » et sur 4 menc. sises au « pire de Quéans » (p. 4). — Sentence de Bauduin Le Gay, doyen et chanoine de la cathédrale d'Arras (1470) contre Clément Le Sec, pour dîmes de laine. L'instrument est rédigé par Jean Lostelier, notaire apostolique (p. 5). — Sentence de l'Official d'Arras (1513) contre Raullequin de Ficheux, pour dîmes de laine et d'agneaux (p. 6).

— Complaintes et sentences, au sujet des droits de dîmes, contre Michel Crespeau (1570), Jacques Lefebvre, Jean de Le Porte, Jean Joyel et Pierre Morieu (1571), Paul de Pierpont (1614), Pierre Gillion (1678), Melchior Brancq et Rose Lestevé (1681, p. 7-36). — Transaction (1767) entre les abbayes de Saint-Vaast et du Mont-Saint-Éloy, qui règle la levée de la dîme sur 9 boiss. de terre au terroir de Riencourt appartenant à Pierre et Guislain Savary; la dîme appartiendra à la seconde, à charge par elle de payer à Saint-Vaast 1 quarreau de blé (p. 37). — Reconnaissances et accords réglés par les gardes du scel, au sujet de la dîme (1568-1693, p. 38-70). — Relevé des droits de dîme et terrage d'après la déclaration de 1776: lettres de Scribe, lieutenant de la seigneurie (1776), touchant la perception de ces droits (p. 71-81).

H. 1691. (Liasse.) — 70 pièces: 11 parchemin, 59 papier; 2 sceaux.

1569-1767. — *Hendecourt* (suite). — Procès pour dîme (1674) contre l'abbaye du Mont-Saint-Éloy (p. 1-5). — Procès (1678) contre l'abbaye d'Anchin et son fermier à Cagnicourt, pour dîme sur 6 coupes de terre (p. 6-15). — Procès pour dîme (1767) contre Jean Dumont p. 16-30'. — Sentence du Conseil d'Artois (3 oct. 1599) contre Michel Crespeau, pour droit de terrage. — Autre (23 oct. 1614), pour même droit, contre Nicolas Delean. — Complaintes contre plusieurs particuliers (1686-1714), pour le même sujet (p. 31-56). — Procès 1718 contre Jeanne Peugnet, fermière à Bullecourt, pour terrage sur 1 mes. de terre (p. 57-70).

H. 1692. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1544-1672. — *Hendecourt* (suite). — Déclaration (1544) des terres chargées de dîme et terrage appartenant à la cense d'Hendecourt, contresignée par Martin Deleau, mayeur, et les échevins Jean Le Prinche, Luc de Bailleul et Englebin Leloir. — Autre (1581). Principaux noms cités: Jean Lefebvre, dit Barbasan; Toussaint Lepoivre, curé de Fontaines; Jean de Songnyes, demeurant à Acq; Adrien de Morepas; M^e Pierre Grenel, conseiller à la Chambre d'Artois. — Autre (1610), renouvelée par Jean de La Forge, clerc du lieu. — Autre (1672), renouvelée par Guislain Huré, collecteur.

H. 1693. (Registre.) — In-folio; 65 feuillets, papier.

1685. — *Hendecourt* (suite). — Déclaration des

terres chargées de dîmes, renouvelée par Grégoire Watel. Principaux noms cités: le prince d'Isenghien, seigneur de Croisilles; Ernest de Landas, chevalier, baron de Grincourt; M^e Philippe Lourdele; la veuve d'Antoine Dubois; le sieur de Villers-Cagnicourt; le sieur de Beauvoir, chanoine à Lens; le sieur de Bouquerry, orfèvre à Arras.

H. 1694. (Liasse.) — 16 pièces: 10 parchemin, 6 papier.

1541-1729. — *Hendecourt* (suite). — Sentence du Conseil d'Artois (30 juil. 1541) contre Robert Vairel, au sujet du gaulc. — Complaintes pour le même sujet (1627), contre Louis Lesguiller et autres. — Sentence rendue par les officiers du gaulc (29 juil. 1688) contre Claude Roussel. — Autre du Conseil d'Artois (2 juin 1690) confirmant la précédente. — Autres du même siège contre le fermier des Brigittines d'Arras (7 fév. 1697) et contre Claire Savary, veuve Lemaire (15 oct. 1729). — Extraits de terriers du gaulc (XVIII^e siècle).

H. 1695. (Liasse.) — 157 pièces: 8 parchemin, 149 papier.

1325-1758. — *Hendecourt* (suite). — « Chy sont les tenanches et les rentes monsieur Saint Vast d'Arras, qui pendent à la maison de Hendecourt-en-Artois en terres, en deniers, en cappons, en blé et en avaine, et tous li non de cheus qui les doivent et tienent l'an de grace mil trois cens et xxv et mois de may ». Principaux noms cités: « Gilles Grongnars, Jehan Maches, Walter Touloupe, Jean Kancons, Lusse Makesine, Aelis Jakerée. Somme de ches mes Lxx et demy. Somme d'avaine cxiii mencaus et demy le tierch du boisseau mains. Somme d'argent xlvi sous. — Autres déclarations de rentes (xiv^e siècle, p. 1-3). — Demandes de remises de rentes, sentences pour non-paiement (1496-1694, p. 4-46). — Affiches pour rentes (1736-1758, p. 47-71). — Arrentements de divers corps de terre, à Jean Flourent (1397), aux héritiers d'Engueran Roguel, jadis censier d'Hendecourt (1411), à Jacques Marsau (1590), à Marie Estevé (1603); requête (1603) de Gilles de Bécourt qui demande une remise de rente, trouvant exorbitante celle à laquelle est taxée sa petite maison où il habite depuis qu'il a dû quitter celle qui fut brûlée par ses ennemis en 1591; autres arrentements à Jean Boullant (1605), à sire Honoré Boullant, curé d'Hendecourt (1609), à Étienne

Topart (1735), et à Nicolas Desmarêts, sergent de Saint-Vaast à Hendecourt (1749, p. 72-157).

H. 1696. (Registre.) — In-folio; 130 feuillets, papier.

XVII^e siècle. — *Hendecourt* (suite). — Déclaration générale du village d'Hendecourt, en forme de répertoire, contenant 1.011 articles suivie d'une table alphabétique des noms de personnes.

H. 1697. (Registre.) — In-folio; 42 feuillets, papier.

XVII^e siècle. — *Hendecourt* (suite). — Cueilloir des rentes. Principaux noms cités: Grégoire Watel, mayeur d'Hendecourt, et Marie Lefort, sa femme; Jean Dupuich, écuyer, conseiller au Conseil provincial; Jean Pagniez, sergent d'Hendecourt; etc.

H. 1698. (Registre.) — In-folio; 42 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — *Hendecourt* (suite). — Cueilloir des rentes. Principaux noms cités: Jaspert Couvent, clerc d'Hendecourt; Adrien Bachelet, mayeur de Vaux; Marie de Crevent d'Humières, veuve de Jean de Mérode et Montmorency, prince d'Isenghien, seigneur de Croisilles.

H. 1699. (Registre.) — In-folio; 56 feuillets, papier.

1730. — *Hendecourt* (suite). — Terrier des rentes.

H. 1700. (Registre.) — In-folio; 129 feuillets, papier.

1738-1742. — *Hendecourt* (suite). — Cueilloir des rentes, avec table des noms de personnes.

H. 1701. (Registre.) — In-folio; 75 feuillets, papier.

1738-1760. — *Hendecourt* (suite). — Cueilloir de rentes.

H. 1702. (Registre.) — In-folio; 62 feuillets, papier.

1761. — *Hendecourt* (suite). — Cueilloir des rentes, avec table des noms de personnes.

H. 1703. (Liasse.) — 67 pièces: 10 parchemin, 57 papier.

1465-1785. — *Hendecourt* (suite). — Visites

et réparations de la ferme, du clocher et du moulin (1590-1785, p. 1-24). — Baux, à Jean Dubos et Simonne Barbet, sa femme, de la ferme avec les dîmes, ferrage, four et 321 menc. 1 boiss., moyennant 24 muids de blé, 1 muid d'avoine et 22 l. (1465, à Nicolas Deleau (1550-1568), à Anne de Ransart, veuve de celui-ci (1570), à Louis Deleau, moyennant 110 fl. (1565-1623), à Mathieu Taisne et Catherine Deleau, sa femme (1630-1658), à Grégoire Watel et Marie Lefort (1681-1716), à François Scribe (1725), à Charles Scribe et Marie Paloux, sa femme, de la cense avec les terres labourables, le terrain sur lequel est bâti le moulin comprenant 414 menc. 1 boiss. 3 verges, un fermage annuel de 460 ras. de blé, 230 ras. de scourgeon et 230 ras. d'avoine, sans y compter le rendage du moulin taxé à 50 ras. de blé (1760 et 1777). États et déclarations (1760-1777) de la maison et ferme, des prés et terres labourables (p. 25-51). — Pièces intéressant la régie de la ferme (1573-1726), demandes de modérations de fermages à cause de dégâts de guerre ou mauvaises récoltes (p. 55-66). — Extraits du cahier de centièmes (1569): Anne de Ransart, pour la cense, avec 321 menc. de terre, 111 et volus 3 s. 1 d.; Michel Crépian, pour un marché de 61 menc., 13 car. 15 s. 9 den.; André Deleau, pour un autre marche de 61 menc., 11 car. 10 s. 1 den.; Nicolas Demory, pour le moulin à vent, 16 car.; Jean de Loos, pour 61 menc. de terre, 15 l. 16 s. 10 d. (p. 67).

H. 1704. (Liasse.) — 64 pièces: 14 parchemin, 50 papier.

1573-1768. — *Hendecourt* (suite). — Déclaration (1573) des terres éclipsées de la cense d'Hendecourt; autres déclarations (1585-1724) de diverses portions de ce marché (p. 1-10). — Bail (1573) à Jean Le Fevre, dit Barbasan, de la moitié des terres du marché. — Baux de 71 menc., à Louis Laguillier (1606); de 71 autres, à Eustache Deleau (m. d.); de 122 menc., à Guillaume Lefebvre (1606-1642); de 73 menc., à Charles Carpentier (1658-1680); de 33 menc., à Michel Topart (1681); de 51 mes., à Augustin Lefebvre, et de 33 mes., à Nicolas Topart (1710 et 1741); de 33 mes., à la veuve Topart, et de 51 mes., à Philippe Lefebvre (1758). — État et déclaration (1760) de 38 corps de terre contenant 166 mes. 2 boiss. loués à Nicolas Carpentier pour un rendage annuel de 150 ras. de blé, 75 ras. de scourgeon et 75 ras. d'avoine. — Autres déclarations de ces 166 mes. 2 boiss. (1768 et 1770) loués à Charles Carpentier et partagées entre Carpentier, Lefebvre et Topart (p. 11-64).

H. 1705. (Liasse.) — 60 pièces, dont 3 plans : 5 parchemin, 55 papier.

1590-1777. — *Hendecourt* (suite). — Pièces intéressantes la régie des différents marchés (1590-1748) : demande de Mathieu Taisne (1638) pour obtenir une remise de rendage en considération des perles subies « par le passage de l'ennemy françois au retour de Saint-Omer, en plain aoust », qui mit le feu aux grains ; requête du même genre (m. d.) de Marguerite Deleau, parce qu'il lui « est impossible faire labourer les terres de sondit marché, de les fumer à l'ordinaire, tant à cause que ledit villaige est assez voisin dudit pais de France que pour les incursions journalières des ennemis de ce pais et pour plusieurs passaiges et repas-saiges des gens de guerre » ; visite des grains (1655) ; état des arrérages dus par Grégoire Watel (1725) ; requête de Pierre Watel (1748), pour obtenir un nouveau bail de son marché ; vaine intervention en sa faveur de la dame d'Ozanneau, sa parente ; lettre de dom Briois au religieux Tournau pour lui faire savoir que le fermier actuel, Scribe, peut se tranquilliser et restera dans son bail (p. 1-18). — Plan, par Roussel (1777), de 8 parcelles de terre appartenant à Saint-Vaast (p. 19). — Bail (1595), pour 60 ans, aux héritiers Caillel, de la motte où est bâti le moulin à vent. — Visites et réparations du moulin (1651-1755) ; quittances pour travaux, devis, etc. (p. 20-39). — Procès (1686) contre Jacques de Nullux, pour usurpation de terre. — Autre (1700) contre Grégoire Fontaine, pour même sujet (p. 40-55). — Plan du terroir (1630) par Coquidé, avec répertoires. — Plan d'une partie du terroir (1752), par Cornu. — Tableau des mouvances sur le terroir d'Hendecourt répertoriées d'après le plan de 1759 (p. 56-60).

H. 1706. (Registre.) — In-folio ; 87 feuillets, papier, et 1 plan.

1710. — *Hendecourt* (suite). — Plan, avec répertoire, des manoirs, jardins et héritages d'Hendecourt, extrait de la carte générale dressée en 1630 et mis « en plus grand pied » par Letierce.

H. 1707. (Registre.) — In-folio ; 114 feuillets, papier.

1710. — *Hendecourt* (suite). — Répertoire « hors de la carte » d'Hendecourt, avec une table des noms des propriétaires et des manoirs repris par cantons.

H. 1708. (Registre.) — In-folio ; 85 feuillets, papier, et 4 plans, parchemin.

1724. — *Hendecourt* (suite). — Atlas, avec 4 cartes, du village, dressé par Letierce sur le plan original de 1630.

H. 1709. (Registre.) — In-folio ; 145 feuillets, papier.

1759. — *Hendecourt* (suite). — « Renseing du plan figuratif du village, terre, seigneurie et dismerie d'Hendecourt », par Antoine-Joseph Cornu.

H. 1710. (Liasse.) — 76 pièces : 1 parchemin, 75 papier.

1566-1782. — *Saint-Laurent, Hervain, La Brayelle et Rasincourt* (ancienne cote F5). — Renouvellements des échevins (1695-1714) présidés par le receveur général de l'Abbaye (p. 1-5). — Extraits des centièmes et vingtièmes (1569-1782). Centième de 1569 : payé par Jean Ledueq, pour le moulin à blé, 36 l. 9 s. 7 d. ; par les tanneurs de cuir, pour le moulin à « escorche », 10 l. 18 s. 5 d. ; par Michel de Marc, pour les viviers de Waudrifontaine et de Moflaines, 9 l. 12 s. 1 d. ; par Martin Desfontaines, pour la cense de Waudrifontaine, 65 l. ; par Pierre Isengrin, pour la cense du bois de Moflaines, 66 l. ; par Philippe de Douay, pour la cense d'Hervain, 72 l. 3 s. ; par Antoine Caudron, pour la cense de La Court-au-Bois, 145 l. 17 s. ; pour ces différents biens, l'Abbaye de Saint-Vaast est taxée à 499 l. 11 s. 6 d. ; quittances des impositions perçues. Quittances (1674) de la cotisation de Saint-Laurent au demi-centième demandé par la ville de Cambrai. — Extraits des rôles de centièmes de 1705 et 1758 ; d'après ce dernier, les revenus de l'Abbaye à Saint-Laurent se montent à 10,271 l. 17 s. 10 d. L'imposition à 1,129 l. 18 s. 6 d. (p. 6-28). — Présentation (1753) à la cure de Saint-Laurent de Charles Leclercq, curé de La Ventie, Louis Delangle, vicaire à Festubert, J.-B. Delaporte, vicaire à Raimbeaucourt, Pierre Goubet, vicaire à Berles-au-Bois. — Déclarations des biens de la cure, par Pierre Alexandre, curé-propriétaire de Saint-Laurent (1566-1588), et par Jérôme Hurtevent, ancien curé de Saint-Laurent, actuellement curé d'Avion (1629). — Lettre de Philippe Delamotte, curé de Saint-Laurent (1683), au sieur Blin, consier de La Court-au-Bois, pour lui réclamer sa dime. — Déclaration de Charles Leclercq, curé de Saint-Laurent (1753), qu'il se lieut aux gros fruits de sa cure pour en jouir au lieu de sa portion congrue (p. 29-37). — Ventes (1614-1623) de 3 coupes de marais

appartenant à la fabrique pour subvenir à la reconstruction de l'église et à la construction de murs au cimetière (p. 38-43). — Correspondance (1719) au sujet de la reddition des comptes de l'église. — Visites et réparations du chœur (1587-1723) : devis pour l'érection d'un nouveau chœur (1587) ; ouvrages de maçonnerie (1662) ; visite de travaux effectués, se montant à 529 l. 15 s. 6 d. (1665) ; travaux de charpente, 129 l. 10 s., et travaux de maçonnerie, 207 l. (1687) ; dessin d'une table d'autel, en bois de Danemark, commandée à Nicolas Despré (1701) ; reconnaissance du curé Du Préel (1723), qu'il a reçu de l'Abbaye 2 corporaux, 1 purificatoire et une nappe d'autel pour son église. — Délibération d'une assemblée de paroissiens (1735) au sujet de la construction d'une sacristie (p. 44-70). — Sur demande d'aumône à l'Abbaye (1629) pour la refonte d'une cloche, Saint-Vaast accorde 25 florins ; autre subvention de 30 fl. pour objet semblable (1637). — Procès-verbal (21 fév. 1781), par Philippe Lefranc, greffier de l'Abbaye, accompagné de Joseph-Vindicien David, arpenteur-géomètre et dessinateur à Arras, relatant les dimensions et inscriptions d'une cloche, cassée récemment : 18 pouces 1/2 de hauteur, 37 pouces de circonférence extérieure en haut, et 64 en bas ; aucune armoirie : inscription sur 4 lignes : « Ceste cloche a esté achetée des asmosnes des habitants du village // de Saint-Laurent en Imercourt les Arras, estans curé M^e V. Francque // ville 1639. Le parrain Gérard Cuinghem, s^r de S^t Laurent ; // la maraine demoiselle Jeanne Le Cambier, femme de mons^r Jeoffroy, gouverneur d'Avesne-Le-Comte » ; plus bas : « Denayville Damiens » et, comme marque, une cloche surmontée d'un compas. Procès-verbal des inscriptions des trois nouvelles cloches (11 août 1781). Sur la première et la plus grosse : « L'an 1781 je fus nommée Laurentine-Joseph par les s^r François-Joseph Gonsse, s^r de Wetz à Marles, Marles en partie, Rougeville, Saint-Laurent, baron d'Alhiès et autres lieux, et par demoiselle Marie-Rose-Françoise Huret, épouse du s^r Martin-François-Hilaire de La Derrière, bourgeois de la ville d'Arras, mes parrain et marraine » ; en bas : « Alexandre Scribe, agriculteur », une croix et, sous celle-ci : « Gorlier, fondeur » ; de l'autre côté, en haut : « Jean-François Scribe, mayeur, Ignace-Joseph Leflon, échevin ». Sur la seconde : d'un côté, en haut : « L'an 1781 je fus nommée Rogide-Sophie par le sieur François-Rogide Desomer, agent général de son A. S. E. le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, abbé de Saint-Vaast, et par demoiselle François-Joseph-Sophie

Gonsse, fille du s^r Gonsse, s^r de Wetz à Marles etc., mes parrain et marraine » ; de l'autre côté, en haut : « Nous sommes toutes trois formées des deniers de fabrique et de communauté » ; au bas du Christ : « Gorlier, fondeur ». Sur la troisième cloche : d'un côté, en haut : « L'an 1781 je fus nommée Rosalie Hector par M. Louis-Hector de Gammet, s^r de Berval et Lamotte, et par demoiselle Rosalie-Joseph Bacler, épouse de M^e Mazel de Leval, s^r de Villers-Châtel et trésorier de la guerre et receveur des finances au département d'Artois à Arras, mes parrain et marraine » ; au bas de la croix : « Gorlier, fondeur » ; de l'autre côté, en haut : « Jean-François Scribe, mayeur, Ignace-Joseph Leflon, échevin » (p. 71-71). — Attestation (1632), par Antoine Baillieux, curé, qu'il a fait un « pourchat » dans l'église et le village, en vue d'acheter un calice et un ciboire pour remplacer ceux qui ont été volés nuitamment : l'Abbaye accorde à cette occasion 20 fl. d'aumône (p. 75-76).

H. 1711. (Liasse. — 114 pièces : 26 parchemin, 88 papier ; 2 soaux.

1228 - 1786. — *Saint-Laurent* (suite). — Conflits de juridiction. Complainte (1517) contre Bertrand de Morbais, qui a fait acte de justice en donnant une saisine, ce droit appartenant seulement à Saint-Vaast. — Complainte (1582) contre Jacques Mallin, dit Schet, sergent de Philippe Cuvelier, qui a publié au pied du cimetière de l'église l'ordonnance de fournir dénombremens à son maître, bien que le cimetière soit dans la seigneurie de Saint-Vaast. Autre (1583) contre le même Cuvelier, qui a donné l'autorisation à des ménétriers de jouer du violon et autres instruments dans l'église pendant la messe paroissiale. — Attestation (1581), par Pierre Alexandre, curé, et Pierre Caudron, peigneur de « sayette », que l'Abbaye a toute justice sur l'église, le cimetière et le presbytère de Saint-Laurent. — Poursuites (1637) contre Nicolas Joly, fondeur de cloches, qui s'est permis de faire un trou dans le cimetière pour y fondre une cloche, sans en avoir obtenu congé de Saint-Vaast. — Complainte (1687) contre Claude Lectereq, sergent de la Gouvernance d'Arras, pour exploits indus (p. 1-23). — Reconnaissance (1228), par Berthould de Bailloul, homme lige de Saint-Vaast, qu'il n'a aucune justice dans les cas criminels avec effusion de sang, cette haute justice appartenant entièrement à Saint-Vaast. — Autorisation (1317), à Jacques Maugars, d'établir un pont sur la rivière, au bout du manoir de Saint-Vaast. — Requête de

Wautier Le Mareschaus 1332, à Jean Dupont, sous-prévôt de Saint-Vaast, pour avoir autorisation d'emporter « deux feuls » d'une porte « contre le mes le dame du Cat Cornu ». — Ordonnance (1637) de surseoir jusqu'après la nomination d'un nouvel abbé, aux poursuites contre Guillaume de Cuinghem, chevalier, seigneur de Guinecourt, au sujet d'emprises, en considération de sa parenté avec le dernier abbé et des services rendus au monastère, « si comme par sa diligence et moien estaint le feu du clocher et nef de l'église de ladite abaye au très grand péril de sa vie par le moien de quoy éviter une ruine totale dudit monastère et grande partie de la ville » (p. 24-28). — Délit de pêche relevé (1604) contre Laurent Cuvelier. — Délit de chasse (1763) contre le fils de Prévost, écuyer, seigneur de Wailly (p. 29-32). — Poursuites (1582) contre Robert Gérard, demeurant en la rue d'Hagerue, pour avoir fait rouir du lin dans la rivière (p. 33-35). — Visite des flots et flégards, etc. (1695); — reconnaissance, par les échevins d'Hervain (1712), qu'ils doivent une amende pour avoir comblé un fossé conduisant au marais et fait aussi un passage pour les bestiaux; — procès pour pacage de moutons (1695-1754); — levée de cadavre (1753, p. 36-51). — Mises de fait et saisines accordées à Gillette de Regnaucourt, veuve de Jean de Bourgogne (1661), et au sieur Vallet, lieutenant de Blangy (1685, p. 52-60). — Mesurages de diverses pièces de terre (1618-1728); — prises de terres dépendant de l'Abbaye (1628-1744, p. 61-65). — Actes passés par-devant les sergents héréditaires de la rivière: armenement (1248), par Jean Le Riche, à Ansel de Chérisy, du mez qui fut à Thibaut d'Aignou et dame Béatrix Faverelle, sis derrière les ponts de Blangy; — vente de ce manoir nommé le « mez des Ozières » (1258), par le même Jean Leriche, à Jean d'Angicourt, pour l'Abbaye; — vente (1273), par Marguerite, veuve d'Henri Le Jeune, à Jacques Le Mayeur, bourgeois d'Arras, du mez qui appartient à Williaume Bosquet, « le prayer », sis au delà des ponts; — transport (1276), par Mahieu Le Borgne et Sauwale Le Borgne, à Jean, leur frère, du mez qui provient de leur père; — vente (1279), par Aliaume de Bengy, à Haton Le Mayeur, d'un manoir sis au delà des ponts; — arrenement (1328), par le Sous-Prévôt, à Hellin « c'on dit des blés », d'un manoir sis au delà des ponts. — Vente (1322), par Robert Crespin, fils de Baude, à Grarl Calliel de Kiôry, de 47 menc. 3 boiss. et 2 verges tenues en franc-alleu de Saint-Vaast. — Vente d'un manoir (1570), par-devant Luc Fauvel, lieutenant de Saint-Laurent, Pierre Alexandre, Jean Weret et Mar-

tin Delehaye, hommes cotiers, par Simon Lemaire, à Jacques Bienfait, demeurant au Lulon, paroisse de Saint-Michel. — Bail (1587) de 15 menc. et 45 verges de terre. — Vente (1609), par Laurent Doué, au sieur Delanno, de 5 coupes de terre; cet acte est passé en présence de François de La Broye, curé de Saint-Laurent. — Déclaration (1750) servie par l'Abbaye, pour satisfaire à l'édit royal du mois de mai 1749, de ses propriétés sur Saint-Laurent: un jardin clos de murailles, contenant avec ses fossés 7 à 8 menc., nommé la « fontaine a moucrons » et servant de promenade et de récréation aux religieux; le fonds de l'ancienne ferme de Waudrifontaine et « changles » adjacentes, entouré d'épines et clos de haies, contenant, avec le fonds de l'hermitage extrait de Waudrifontaine, 10 menc. environ; le droit de pêche dans la Scarpe, fort troublé par les bateliers et ne rapportant que 7 l. 10 s.; deux moulins à grain, sur la Scarpe, au rendage annuel de 600 l., et un autre à huile rapportant 400 l.; 16 menc. de prairies, dites de Rasincourt, sises au terroir de Saint-Laurent, affermées à la même personne que celles de Royaval situées à Méaulens; la terre et seigneurie de Saint-Laurent; l'« cense seigneuriale dite d'Hervain contenant avec ses jardins, fosses et viviers, prairies et « pourpris » 55 mes. de manoir et 360 mes. de terres à labour; 2° le droit de dime champêtre et de terrage au rendage annuel de 2,095 l. 10 s., diminution faite de 100 l. pour portion congrue du curé; 3° la dime *infra muros*, y compris la part abdiquée par le curé, au rendage annuel de 80 l.; 4° plusieurs terres louées 85 l.; 5° les rentes rapportant 60 l.; 6° les droits seigneuriaux valant 150 l.; la cense et maison seigneuriale de Courl-au-Bois, bâtie sur 10 menc., avec 1,200 menc. de terres labourables et sablonnières réparties sur les terroirs de Feuchy, Saint-Sauveur, Blangy et Tilloy, au rendage de 600 ras. de blé, 200 ras. de seurgeon, 125 ras. d'avoine, 2,000 gerbées et 1,800 l.; les réparations qu'exige la ferme s'élèvent annuellement à 500 l. en moyenne. — Biens appartenant à Saint-Vaast: instructions pour la location. — Affiche pour la vente (1763) de 53 mes. 1/2 de prairies. — Autre (1786) pour la vente d'une maison dont quelques terres sont mouvantes de Saint-Vaast (p. 66-114).

II. 1712. (Liasse). — 144 pièces: 1 parchemin, 143 papier.

1674 - 1763. — *Saint-Laurent* (suite). — Saisies de terres au profit de l'Abbaye, faute de dénombrements: 5 coupes, sur Toussaint Brisseville; 3 menc.,

sur Thomas Vasseur, 5 menc., sur Pasquier Delattre, 10 coupes, sur Charles Letlon, et une menc. sur Thomas Vasseur (1671); 6 coupes, sur Marie Labbé (1675); un manoir, sur Michel Jacquart (1680); 7 coupes, sur Pierre Deleury (1695); 3 coupes, sur Marie Martin (1758); 33 mes. au lieu nommé Billehem ou Bois Maugard, en dernier lieu possédées par Marie Walbruge d'Hangouart, marquise de Coupigny, et 16 mes. possédées par la même (1763, p. 1-126). — Mises de fait signifiées à Saint-Vaast (1721-1735, p. 127-141).

II. 1713. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1237-1760. — *Saint-Laurent* (suite). — Donation (oct. 1237), par Bertould de Bailleul, chevalier, à l'Abbaye, d'un terrage sur 5 menc. de terre à Bailleul, le relief à merci et deux « ancères » qui lui étaient dues annuellement pour une terre d'Hervain que l'Abbaye avait acquise du mayeur d'Hervain. — Vente à l'Abbaye (1247), par Marguerite, épouse de Jean de Bailleul, de terres sur Imercourt et Hervain et renonciation par la même à son douaire. — Vente à l'Abbaye (1267), par Jean de Bailleul, de tous ses biens sur Hervain et Imercourt (p. 1-6). — Baux (1607-1628) d'une pièce de terre à usage d'oseraie (p. 7-9). — Accord réglé par Philippe, roi de France (12 juil. 1319), à la suite de différends entre l'Abbaye et les mayeur et échevins d'Arras: les gens du pays auront pâturage commun au marais de Saint-Michel, où les religieux ne pourront « fouir, picquer, approfondir », etc., sauf le droit d'y planter des arbres et d'y exercer pleine justice. — Complainte (1700) contre le sieur Bouré, qui a ouvert un fossé dans le marais. — Déclarations (1537-1699) des manoirs, prés, jardins, terres labourables, dimes et terrages appartenant à l'Abbaye (p. 10-26).

II. 1714. (Liasse.) — 45 pièces: 2 parchemin, 43 papier.

1493-1786. — *Saint-Laurent* (suite). — Dénombrements, par Pierre Ansart, écuyer, secrétaire de la maison du Roi et de ses finances à Arras, veuf de Marguerite de Villers (1700), Jean Lamsseart, bourgeois, maître boulanger (1701), Pierre Héroguel, bourgeois (1721), François Deligny, marchand tanneur (1728), Charles Guérard, écuyer, sieur de Razincourt, veuf de Brigitte Roullart, fille et héritière de Guillaume, échevin d'Arras (1732), Pierre Cayet, demeurant à Thélus, procureur de Marie de Mullet, dame de La Laque (1746),

Chrysostôme Bras, brasseur (1760), Joseph Letlon (1786), François Théry, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi en la chancellerie pres le Conseil d'Artois (XVIII s., p. 1-25). — Droits seigneuriaux 1493-1500 sur un héritage situé près de la rivière de Blangy et de La Brayelle; procès pour leur perception (p. 26-31). — Procès (1583) entre Philippe Cuvelier et l'Abbaye, au sujet du droit de plantis (p. 32-45).

II. 1715. (Liasse.) — 8 pièces: 7 par parchemin, 1 papier.

1350-1571. — *Saint-Laurent* (suite). — Le mez de Hées. — Reconnaissance juil. 1350, par Pierre de Montplacé, écuyer, fauconnier du Roi, et Roberte, fille de Guillaume de « Hez », chevalier, qu'ils ont vendu à Martin de Neufport, le mez de Hées tenu en fief de Saint-Vaast, saisi sur ledit Guillaume pour crime de lèse-majesté et rendu audit sieur de Montplacé. — Reconnaissance et approbation de cette vente (1350), par Jeanne Du Moulin, femme de Montplacé (p. 1-2). — Arrentement (1422), à Étienne Le Marchand, des prés du mez de Hées. — Reconnaissance de Jean de Bourgogne (1455), qu'il tient en arrentement et en fief de Saint-Vaast les manoir, maison, jardin, prés et héritages nommés le fief de « Hez ». — Autre reconnaissance du même genre (1469), par Jean de Bourgogne, prêtre, demeurant à l'hôtel des Maillets, hors de la porte Méaulens. — Décret (1462) adjugeant à Jean de Villers le mez de Hées; déclaration de command, pour cette acquisition (1462), en faveur de l'Abbaye de Saint-Vaast. — Reconnaissance (1528), par Pierre Gravelot, qu'il tient en arrentement de Saint-Vaast 48 menc. 1,2 des terres du mez de Hées, à charge de 8 l. par. de rente (p. 3-7). — Enquête (1571) au sujet des droits seigneuriaux dus par ce fief (p. 8).

II. 1716. (Liasse.) — 102 pièces, dont 1 plan: 3 parchemin, 99 papier; 1 seau.

1569-1785. — *Saint-Laurent* (suite). — Hervain. — Nomination (1616) de Mathias Delahaye à la place de concierge et garde de l'hôtel abbatial d'Hervain, vacante par le décès de Valentin Waslet. — Visite de l'hôtel abbatial (1616), à la prise de service dudit Delahaye. — Nouvel inventaire des meubles de l'hôtel (1630), à l'entrée de Louis Cuisinier, comme concierge (p. 1-4). — Échange (1590) entre Guillaume Le Vasseur, écuyer, sieur du Valhuon, et l'Abbaye, de 7 menc. de terre dépendant de la cense d'Hervain, contre d'autres

terres de même valeur (p. 5) — Visites et réparations de la cense d'Hervain (1585-1785) : requête (1593) de Ponthus Haddé, fermier, pour être déchargé à l'avenir, durant le reste de son bail, du nettoyage et curage du fossé faisant clôture contre le marais d'Athies; construction d'une petite grange (1727); mesurage et boisé 1785 des ouvrages de maçonnerie, charpente et couverture exécutés à la cense (p. 6-20). — Baux de la cense, avec 377 menc. de terre, à Philippe de Douay (1581), moyennant 500 menc. de blé; à Étienne de Douay (1601 et 1610), moyennant 130 menc. de blé, 20 menc. de seourgeon et autant d'avoine à la Grènerie, 300 l. au Buffel, 70 s. pour le petit pré, 4 l. 16 s. pour les fruits des arbres, 2 menc. de bous pois au Cellérier, 2 porcs gras, 5 moutons et 1 chapons à la Crosse, 300 gerbées pour l'étable aux chevaux, 8 l. de cire à la Trésorerie, 2 chapons au maître de l'ordre, 60 menc. d'avoine et 16 oboles au gaulle, 12 menc. d'avoine pour les chevaux de l'Abbé à Hervain, tout le « feur » nécessaire pour lesdits chevaux, 6,000 fagots; à Alexandre Lefebvre et Isabeau de Douay (1619-1636); à François Delattre et Madeleine Ducasteau (1659), de la place où fut autrefois la cense d'Hervain avec les lieux où fut construit l'hôtel abbatial et tout ce qui était à la charge du concierge; à Mathieu de Boisieux et Marie Gaillart, sa femme, de la cense d'Hervain avec 377 mes. de terres, les dimes et les prairies (1686); des mêmes biens, à Pierre Caignez et Marie Gaillart, sa femme (1698); à Marie Gaillart, veuve (1707); à Jean-François Scribe, mayeur de Saint-Laurent (1760-1780). — Baux des prés de l'enclos d'Hervain, à Jean Dumont, moyennant 150 livres (1696); — de 19 mes. de terres, à Mathieu de La Campagne, chirurgien; de 5 menc., à Charles Guérard; de 80 menc., à Guislain Dertoux; de 11 menc., à Guillaume Wagon (1670); — des prairies de Royaval et Rasiucourt, à Georges Regnauld, dit Champagne (1680); — de 5 mes., à François Gabel (1748); — de 16 mes. (1759-1778), aux enfants Crespel (p. 30-73). — État des terres du marché d'Hervain (xviii^e s.) appartenant à l'Abbaye. — Pièces intéressantes à la régie de la ferme: sommation au fermier Étienne de Douay d'amender ses terres (1602); poursuites contre Barbe Gaillart, 1726, pour recouvrer les arrérages de sa location; sommation (1731) à Guislain Bourdon, censier de la ferme d'Hervain, de conserver son bail dont il lui est fait défense de se dégarnir; mise de fait (1731) sur les biens situés à Beauvoir laissés par Jeanne Lesot, épouse dudit Bourdon; réclamations du fermier Scribe (vers 1780) qui a « brillé » beaucoup, parce que le fermage de ses prairies est

en grain, bien que les prairies n'en produisent pas (p. 74-86). — Plantations d'arbres (1583) dans le marais d'Hervain et aux environs de Notre-Dame-du-Bois (p. 87-95). — Plans des viviers d'Hervain (xvi^e s.). — « Rapoissonnement » des viviers (1591-1594). — Bail, à Marie Pleton (1581), de ces viviers comprenant le vivier du Château-fort, le « nœuf vivier », le « Lavanderie » et le « Croquesel », à charge de 500 carpes de 14 pouces de longueur et 100 brochets de 20 pouces à livrer aux cuisines de l'Abbé et du Couvent. A la fin du bail, les marais devront se trouver aussi poissonneux qu'ils le sont au commencement (p. 96-102).

II. 1717. (Liasse.) — 75 pièces, dont 1 plan; 7 parchemin, 68 papier.

1260-1777. — *Saint-Laurent* (suite). — La Brayelle. — Transport (1260), par André Wagon, aux héritiers de Robert Wagon le jeune, des héritages séant en « le poeste Dieu et S^r Leurenc à Ymercourt ». — Accord (1265) entre Jean de Vergelai et Robert Bernard, pour échange de manoirs. — Vente (1284), par Jean de Vergelai, à Bauduin Castelain, d'Arras, chevalier, de son « mez » d'Ymercourt. — Vente de ce même fief (1302), par ledit Castelain, à Baude Crespin. — Accord (1350) entre Baude Crespin, chevalier, seigneur de La Brayelle, et l'Abbaye, au sujet des menues dimes sur son fief. — Extraits des dénombremens servis par l'Abbaye au Roi (1383): Colart de Paris est homme lige d'un fief sis à Blangy; Engherran de La Brayelle est homme lige pour son fief. — Main-léevée du Roi (1401) sur les héritages de La Brayelle et de Boves, lors appartenant à Pierre de Montbertaul. — Extrait d'un registre aux fiefs (1450) : 1^o le château et forteresse de La Brayelle avec la motte, les fossés et eaux qui les entourent et la motte du « Vregolay »; 2^o les bois de « Jellefort » comprenant 10 meneaudées. — Sentence de l'official (xv^e s.) au sujet des menues dimes, cause de différends entre l'Abbaye et Guillaume de Bonnières, seigneur de La Thiculloye, gouverneur d'Arras, possesseur du château vulgairement appelé de La Brayelle, et Isabelle de Ghisteltes, son épouse (p. 1-11). — Vente (1450), par Jean de Bonnières, sieur de La Thiculloye, Souastre, Maisnil et Lambus, et Jeanne de Banne, sa femme, à Hugues de Dompierre et Bauduin, seigneur de Beugnies, du château de La Brayelle, du bois de Jellefort et de la seigneurie vicomtière, avec un manoir de 9 menc. et des rentes sur plusieurs héritages parmi lesquels « la fontaine à mouquerons ». — Relief (1512), par Adrien de Noyelles,

sieur de Marles, et Jacques de Rebreuviettes, tuteurs de Marie de Chable, fille de Pierre, seigneur de Razincourt, de 4 fiefs à Saint-Laurent, La Brayelle, le bois de Jettefort, un manoir de 9 mene, situé « deseuze le marquis de Blangy » et 40 mene, en plusieurs pièces, dont 8 mene, 18 verges au terroir de Roelincourt, ce dernier nommé le fief d'Alennes. — Accord (1555) entre l'Abbaye et messire Lambert de Warluzel, chevalier, sieur de Bréleincourt, époux de Marie de Chable, dame de Razincourt et de La Brayelle, par lequel ledit de Warluzel consent à échanger la rente de 27 chapons et 60 s. qu'il prenait sur le moulin à drap et à tan de Blangy appartenant à Saint-Vaast, contre la quittance que lui donnera l'Abbaye de tous ses droits de gaulle et rentes. — Vente (9 nov. 1565) de la seigneurie de La Brayelle, par Jeanne de Chable, veuve de Claude de Villers, seigneur d'Avesnes, à Guillaume Le Vasseur, seigneur du Valhuon. — Rapport et dénombrement de cette acquisition [s. d.] par ledit Le Vasseur p. 15-30. — Exposé des avantages tant pour l'Abbaye que pour le sieur de Valhuon d'ériger La Brayelle en baronnie (1588). — Lettres d'érection en baronnie (9 déc. 1588, par Jean Sarrazin, en faveur de Guillaume Le Vasseur, chevalier, seigneur de Valhuon, Anin et La Brayelle, du château de La Brayelle avec la motte du « Vergalan », à condition que cette terre continue à être tenue en fief de Saint-Vaast. — Visite de la rivière par le Sous-Prévôt (1605) et constatation que le passage entre la maison du sieur de Damas et celle du sieur du Valhuon est intercepté. — Dénombrement des terres de La Brayelle (1639), par François Le Vasseur, écuyer, sieur d'Osimont. — Saisie de La Brayelle à la requête de Saint-Vaast (1661). — Dom François Gard, receveur général des biens de Saint-Vaast, fixe (1661) à 500 fl. les droits de relief pour La Brayelle à payer par Floris Le Vasseur, au décès de François Le Vasseur. — Affiche imprimée (1678) pour la mise en vente par décret des immeubles saisis sur Floris Le Vasseur, à la requête de Marie-Claire Chasse, veuve de Jean Ledieu, avocat; — adjudication (1680), pour la somme de 20,100 l., à René Chollet, argentier de la ville d'Arras, et demoiselle Marie de Ruit, son épouse. — Petit plan de La Brayelle (m. d.). — Dénombrements de cette acquisition par ledit Chollet et Joseph-Ignace Chollet, son fils (1702). — Observations de l'Abbaye sur ce dernier dénombrement; elle conteste que le sieur de La Brayelle ait un fief mouvant de sa seigneurie à Blangy et qu'une certaine rente de 118 s. 2 d. fasse partie de la baronnie de La Brayelle, mais observe qu'elle en est plutôt un

fief distinct à 60 s. par. de relief. — Relief de l'abbaye baronnie (1715), par René-Guillaume Chollet p. 31-55).

— Procès (1756) contre François Lemaire, fermier de Court-au-Bois, occupé par titre de bail des prairies de La Brayelle, qui a détourné un courant d'eau passant entre ces prairies et le manoir du « Cal Cornu ». — Sentence du siège de Saint-Vaast (6 mai 1756) condamnant Lemaire et René-Guillaume Chollet, sieur de La Brayelle, capitaine au régiment de Chaumont-Infanterie, ayant pris fait et cause pour lui. — Appel de cette sentence au Conseil provincial qui ordonne (3 juin 1756) la production des titres. — Sentence du même siège (29 juil. 1761) déboutant l'Abbaye de sa requête. — Appel au Parlement par l'Abbaye et production de mémoire, plan gravé et nombreux titres analysés plus haut prouvant que le fief de La Brayelle s'arrête au ruisseau. Le Parlement confirme (6 mai 1766) la sentence du siège de Saint-Vaast et infirme celle du Conseil d'Artois; l'Abbaye est maintenue en ses droits sur les eaux environnant l'enclos et particulièrement sur le petit ruisseau en question (p. 56-66). — Rapport et dénombrement servi à l'Abbaye (1765) par François-Joseph Chollet, seigneur de La Brayelle, ancien capitaine au régiment d'infanterie du Dauphin, héritier de René Chollet, son frère, fils de Joseph-Ignace, pour trois fiefs: La Brayelle, Alennes et Jettefort. — Refus de l'Abbaye (m. d.) d'accepter ce dénombrement, parce qu'il énoncerait trois fiefs au lieu de quatre et donnerait de fausses délimitations et des superficies erronées. Preuves à l'appui; analyse des titres intéressant La Brayelle depuis la possession de ce fief par Guillaume Leborgne (p. 67-74). — Requête du sieur Tramoy, curateur des enfants du sieur Chollet (1777), demandant à l'Abbaye d'accorder modération des droits seigneuriaux si l'on vient à vendre le fief de La Brayelle: l'Abbaye accorde modération de 5 douzièmes (p. 75).

II. 1718. (Liasse. — 112 pièces: 5 parchemin, 107 papier; 3 sceaux.

1273-1785. — *Saint-Laurent* (suite). — Fief d'Imercourt ou Pont-Levis. — Extrait du « Livre Rouge ». Liste des vassaux d'Imercourt (XIII^e s.): messire Guillaume d'Imercourt, « liges-hom » et baron de Saint-Vaast, pour un fief de 13 mene, 5 mene, 1 2 de bois à « Getefort », une rente à Imercourt et 28 mene. à Neuville; Gossuin de Héas, « liges-hom » et baron de Saint-Vaast, pour son « mez d'Imercourt » et ses prés, 45 mene, sur Imercourt et Hervain; « Jakeimus » d'Imercourt, « demi-liges-hom », pour quelques terres

au « val dame Avain, au fosse Amauri, descure de Maïencourt ». — Saisine 1273, par les sergents de la rivière, de la vente faite par Nicole Crespin et Mahieu Wion à Pierre Pouchin, bourgeois d'Arras, de tout le manoir qui appartient à M^{re} Robert de Wailly, « ki siet d'encoste le moustier Saint-Laurent ». — Saisine 1287 de la cession faite par « Ghiertrus » de Beaumont, veuve de Robert Amion, à Pierre Pouchin, de son manoir à Imercourt. — Saisine 1300 de la vente faite par Pierre Pouchin à Bertoull de Bengy de tous ses biens à Imercourt (p. 1-1). — Procès (1303) entre Jacques Leriche, d'Imercourt, et la communauté d'Hervain, renouvelé d'un autre frère ancien, au sujet d'un fossé conduisant à la rivière, et sentence des sergents déclarant que ledit fossé doit rester ouvert. — Saisine (1376, par Jean Le Caron, lieutenant de la comtesse de Grand-Pré en sa terre d'Imercourt, de la vente faite par Jean de Bailleul, dit Capperon, écuyer, à Jacques Wambours, du fief saisi pour dettes sur Galehaut d'Orbendas et vendu audit Capperon. — Viddimus (1385), par les francs hommes du château d'Oisy, appartenant au seigneur de Conchy, et par noble homme Le Moïsne d'Arleux, écuyer, bailli d'Oisy, de la saisine par Pierre de Thélus, garde de justice pour la comtesse de Grand-Pré, dame d'Ailly, au terroir de Saint-Laurent, du legs fait (1381) par Pierre Cramette, chanoine de Noyon, à Pasque, sa sœur, et Waulier Poutrain, son mari, de tout son fief d'Imercourt. — Saisine (1387) de la vente faite à Jean de Vaulx par Marguerite de Soyecourt, veuve de Robert de Hangesl, dame de Douchy et de Suzanc, des maisons, prés, jardins, « chaingles, montées, pesqueries », cens, rentes, tenus en fief, « chensel », ou coterie, sis à Imercourt. — Hommage rendu (1387) par ledit J. de Vaulx à l'Abbaye pour son fief d'Imercourt tenu « à demi-lige » (p. 5-16). — Rapport et dénombrement (1502), par Bauduin Cauwet, écuyer, époux de Catherine de Vaulx, héritière de Pierre de Vaulx, sieur de Saint-Laurent, du fief d'Imercourt, « assis en le molle du Pont-Levich », du fief de la Vigne, tenu à demi-lige de l'archiduc, comte d'Artois, à cause du gault de Beaumetz, et d'un autre nommé le fief de Boubers acquis en même temps par le sieur de Vaulx. A ce dénombrement est jointe la déclaration des fiefs sis au terroir de Carency, tenus de la seigneurie du lieu et appartenant aussi à Bauduin Cauwet. Récépissé de ce dénombrement (m. d.) par Pierre Peigne, écuyer, sieur de Manevein, gouverneur et bailli d'Oisy. — Quittance, par Pierre Courcol, avocat, bailli de la commanderie de Hautes-Avesnes

(1528), des droits seigneuriaux perçus sur Bauduin Cauwet — Mise de fail (vers 1532) sur le lief d'Imercourt et la ferme du Pont-Levis appartenant à Jean de Le Planque, écuyer, sieur d'Antreulles, fils aîné de Catherine de Vaulx, veuve de Bauduin Cauwet. Déclaration des 4 fiefs tenus de celui-ci par Jean de Diéval, curé de Saint-Laurent, à 7 s. 6 den. de relief, Robert Du Chatelet, Marlin de Le Haye et la pauvreté de Saint-Aubert en la ville d'Arras. — Dénombrement (1560) du fief d'Imercourt, par Philippe de Pontrouwart, écuyer, sieur des Anneaux, veuf de Gertrude de Le Planque, sœur et héritière de Pierre, chevalier, sieur d'Antreulles, qui lui-même est fils de Jean. — Vente (1580), par Marie Pontrouwart, veuve de Josse Witz, écuyer, sieur de Wulverghem, Wingham, etc., moyennant la somme de 10.600 l., à Philippe Cuvelier, demeurant en la cense du Raynouart, de la maison du Pont-Levis tenue en coterie de la commanderie de Hautes-Avesnes. — Rapport et dénombrement servi (1582) par Philippe Cuvelier. — Procès (1585-1589), au sujet de ce dénombrement refusé par Saint-Vaast, contre Cuvelier et le sieur d'Oisy prenant fail et cause pour lui (p. 17-11). — Procès (1585-1588), entre les mêmes, au sujet de rentes dues à l'Hôtellerie de Saint-Vaast, assises sur un pré de 6 boiss. tenant à la maison d'Imercourt. — Partage (1593) de la seigneurie de Saint-Laurent, par Philippe Cuvelier, seigneur de Saint-Laurent, Izet, Petit-Monehel, etc., entre Laurent et Pierre Cuvelier, ses enfants, après la mort de leur mère Péronne Lucas; à l'aîné revient la seigneurie avec 60 menç. de terres; au second, 50 menç. — Mesurage des terres ayant appartenu à Philippe Cuvelier (1598), fait par ordonnance du Conseil d'Artois. — Sentence de ce dernier siège (21 janv. 1600) contre le sieur d'Oisy et Philippe Cuvelier, pour le paiement des droits seigneuriaux des 2 fiefs du gault que tient ledit Cuvelier. — Prisée (1611) de la maison du Pont-Levis. — Dénombrement servi par Laurent Cuvelier (1612). — Sentence du Conseil de Malines (10 mars 1614) confirmant celle du Conseil d'Artois du 21 janvier 1600. — Poursuites (1611) du procureur d'office de l'Abbaye contre Laurent Cuvelier, pour l'obliger à abandonner son titre de sieur de Saint-Laurent, qu'il a usurpé, et pour protester contre les termes du partage de 1593 où il est stipulé que les terres assignées au cadet relèveront de l'aîné et non de Saint-Vaast. — Rapport et dénombrement du fief d'Imercourt (vers 1629) par Jean Cuvelier, sieur de Saint-Laurent, chanoine de Leuze, fils et héritier de Laurent Cuvelier (p. 42-93). — Projets de dénombrement présenté (1753)

par Gérard de Cuinghem des trois fiefs d'Imercourt, de Boubers et de La Vigne, vendus par Madeleine Sallaut, veuve de Laurent Cuvelier (31 août 1433, à Guillaume de Cuinghem, aïeul du dénombrant p. 94-107). — État des fiefs appartenant au sieur Gonsse au lieu du sieur de Cuinghem (1781) : fiefs d'Imercourt ou Pont-Levis, de La Vigne et de Boubers. — Procès (1785) entre le sieur Gonsse et l'Abbaye, pour la seigneurie du clocher (p. 108-112).

II. 1719 (Liasse.) — 100 pièces : 4 parchemin, 96 papier.

1317-1787. — *Saint-Laurent* (suite). — Fiefs de La Vigne et du gaule de Boubers. — Vente (1387) de ces fiefs, par Marguerite de Soyecourt, veuve d'Aubert de Hangest, à Jean de Vaulx. — Saisine de cette vente (1387), par Louis, sieur de Boubers et du gaule d'Arras. — Vente (1391), par Enguerran, seigneur de La Brayelle, chevalier, et Jeanne de Sécnelles, sa femme, à Jean de Vaulx, sieur de Bellacourdel et Imercourt, d'un fief tenu du gaule et « le camp de la Vigne séant deseuze les courtieux » contenant 3 meuc. — Extraits des comptes du gaule : Tristan de Vaulx (1425) a payé 12 meuc. d'avoine, 4 poules et 4 oboles; — Baudoin Cauwet (1521) paye la même redevance; — redevance payée (1592) par Catherine de Vaulx. — Procès (1599) entre l'Abbaye et Philippe Cuvelier, au sujet de la mouvance de La Vigne réclamée à la fois par Saint-Vaast et le sieur d'Oisy : Cuvelier prend parti pour ce dernier. — Déclaration (m. d.) du fief de La Vigne tenu à demi-lige du comté d'Artois à cause du gaule. — Lettre du sieur Desruelles (1781) demandant au nom de l'Abbaye des renseignements sur la contenance et la situation de ce champ (p. 1-11). — Le Raynouart. — Reconnaissance (1317) d'une rente de 2 chapous, par Jacques Maugart, propriétaire du manoir du Raynouart, pour avoir fait un pont sur la rivière. — Relief (1428), par Jean de Meurchin, écuyer, veuf de Sainte Maugart, fille du sieur de Glisy, chevalier, pour ses fiefs de Saint-Laurent. — Droits payés à l'Hôtelierie (1461) par Jean de Meurchin et la dame de Glisy, pour les prés derrière Le Raynouart. — Relief des fiefs d'Imercourt (1528), par Bauduin Cauwet, époux de Catherine de Vaulx, hérièrière de Pierre de Meurchin, chevalier, fils de Jean Du Ponchel, dit de Meurchin, et de Sainte Maugart. — Mise de fait (1538) sur lesdits fiefs. — Déclaration (vers 1538) des fiefs, terres et héritages qui appartiennent à Marguerite de Meurchin, épouse de Bertrand de Morbaix, et sur lesquels les en-

fants de Baex se sont fait mettre de fait, ayant à y prendre le quint par donation de Marie Meurchin. — Déclaration (vers 1576) des mêmes, par Jean de La Vichete, sieur de Neuenhove, mari de Maximilienne Cuvillon, fille de Baude, en son vivant sieur du Molinet — Production (1583), par Philippe Cuvelier, d'une quittance de relief signée par Guillaume Le Vasseur, écuyer, sieur du Valhonn, bailli de la commanderie de Hautes-Avesnes, contenant relief fait par Pierre de Le Planque, baron de Gavrelle, sieur de Tervielle, de la cense du Raynouart. — Estimation (1694) des fiefs appartenant au baron d'Avelin. — Dénombrement (XVIII^e s.), par François, marquis de Coupigny, de 8 meuc. 3 boiss. et 8 verges de prairies faisant partie du manoir du Raynouart. — Petit plan (1750) d'un manoir appartenant aux héritiers du comte d'Avelin, contenant 11 mes. 33 verges y compris les fossés du marais et de la « Verde Rue » (p. 12-33). — Razincourt. — Mabieu Du Mares, écuyer, demeurant en la Cité, se reconnait débiteur (1176) d'une rente de 40 l. envers Saint-Vaast, à cause de l'occupation des prés de Razincourt. — Confiscation de cette terre (1538) sur Pierre de Chable, chevalier, seigneur dudit lieu, qui s'est détruit : l'abbaye de Saint-Vaast réclame la moitié des biens en vertu de la coutume d'Artois; — convocation de Thomas de Forest, écuyer, comme plus prochain parent de Pierre de Chable, pour prouver ses droits sur les biens confisqués. — Vente (1565), à Guillaume Le Vasseur, sieur du Valhuon, par Jeanne de Chable, veuve de Claude de Villers, sieur d'Avesnes, tante de feu Marie de Chable, résidant au château de Miraumont, et du gré de Charles de Miraumont, chevalier, seigneur dudit lieu, Beauregard, etc., « par nécessité affermée » par Nicole de Bécourdel, curé de Miraumont, et Louis Coulongne, homme d'armes de la compagnie du sieur de Baudemont, de la baronnie de Razincourt, tenue de Saint-Vaast, et de la cense de La Brayelle. — Revente (1569) de la baronnie de Razincourt, moyennant 4,100 l., par ledit Guillaume Le Vasseur et Isabeau de Warnembourg, son épouse, à Antoine de Pénin, écuyer, maître d'hôtel de la princesse d'Épinoy, et Jeanne Carpentier, sa femme. — Dénombrement (1575) de la baronnie de Razincourt, par Antoine de Pénin. — Relief de ce fief (1593), par Philippe de Pénin, seigneur de Razincourt, bailli de Berlaymont, fils d'Antoine. — Vente de la même seigneurie (1664), par Hélène de Zillebecq, veuve en dernières noces d'Adrien Morel, chevalier, seigneur de Zécalus, à Jean Choquet, bourgeois

d'Arras. — Estimation (1721) des terres tenues en coterie de Saint-Vaast, laissées par le trépas de Marie Choquet, veuve du conseiller Guérard (p. 34-50). — Cautioi fournie (1546) par Charles de Noielles pour Jean Le Félon, fermier de Razinecourt. — Attestation (16 nov. 1638 de Guillaume Le Grand, laboureur, demeurant au château de Boves, et Antoine Cauwet, censier à Razinecourt, en faveur d'Éléonore Mlémart, veuve de Jean de Baillet, fermière des prés de Razinecourt, demandant modération de fermage, parce que, « au mois de may dernier, seroit arrivé à Blangy le colonel Toralto avecq son régiment quy auroit séjourné audit Blangy et allenviron avecq son dit régiment par l'espace de quinze jours, pendant lequel séjour ils affirmant que tous les chevaux de l'allirail d'icelluy auroient partie pasturé l'herbe croissante aux prez nommé Razinecourt et l'autre partie esté sîe et emporté par les soldatz. . . et, vingt cinquiesme d'aoust dernier, l'armée de Sa Majesté seroit venu loger es fauxbourgs et allentour de ceste dite ville, dont une partie de la cavallerie auroient pasturé généralement tous les prez tenu de Razinecourt, Roival et ceulx que l'on diet Le Prévost ». — Bail (1661), à Joseph-Hercule de Trésur, écuyer, sieur du Ronsoy, de la moitié des prés de Razinecourt. — Attestation (22 oct. 1673), par Valerian de Franqueville, curé de Saint-Laurent, et autres, qu'au mois de mai dernier « les troupes de Sa Majesté ont campez entre les ditz fauxbourgs de Saint-Nicolas et de Saint-Laurent, pendant quoy et l'espace de trois jours que les dietes troupes ont séjourné, les ditz atestans ont veu que les cavalliers ont fait paistre leurs chevaux dans les preries » occupées par Legrand, et que celui-ci n'a pu jouir de la première coupe d'herbes. — Partage (1777) de l'exploitation des prairies de Razinecourt et de Royaval entre les sieurs Petit, Capron et Delannoy (p. 51-59). — Procès-verbal de visite (1721) de la maison du « Mouchon » dite « la Fontaine à Mouchons » (p. 60). — Manoir du « Cat Cornu ». — Poursuites (1577-1585) pour recouvrement du gaule sur ce manoir; — autre procès (1621) pour gaule dû à cause d'un manoir amasé tenant au moulin au grain et un pré nommé le « Cat Cornu ». — Saisie seigneuriale (1711) de ce dernier sur le sieur Letton. — Vente (1712), par Marie Couvreur, à Pierre Hocquet, meunier à Blangy, d'une terre de 10 mes. nommée vulgairement « le Champ Cahu ». — Dénombrement, par Marie Vêret (1715, du pré nommé « le Cat Cornu »; — autre (1755 du même pré, par Charles Léloquart (p. 61-82).

— Déclarations (XVIII^e s.) des tenants et aboutissants de l'arrentement de Saint-Laurent (p. 83-86). — Droits seigneuriaux pour la vente (1505) de terres au terroir de Boves, par Jean de Royville à Pierre Le Nattier. — Déclaration (XVII^e s.) des terres de feu Guillaume et de Jean Le Nattier, sieur de Boves. — Fiefs du comte d'Arvelin, relevant de Boves, situés à Hervain et Boves (XVIII^e s., p. 87-91). — Sentence du Conseil d'Artois (21 oct. 1787) ordonnant au sieur Gonsse, tenancier du moulin, de faire les réparations nécessaires (p. 92). — Arrentement (1589) à Guislain Le Cambier, sieur de Damas, demeurant à Saint-Laurent, de « le changle nommé la Communauté », flégré entre le « mez de Hées » et les prés d'Inercourt (p. 93-100).

H. 1720. (Liasse.) — 43 pièces: 14 parchemin, 29 papier; 7 secaux.

1255-XVIII^e siècle. — *Saint-Laurent* (suite). — Reconnaissance, par Robert de Wailly, official d'Arras (août 1255, qu'il a acquis de Gérard d'Izel et de Marie *Bulicataria*, sa sœur, deux courtils situés de chaque côté du manoir lui appartenant à Inercourt, derrière l'église de Saint-Laurent, et pour lesquels sont dus à Saint-Vaast annuellement 1 chapon et 3 deniers de rente; vidimus de Jacques, évêque d'Arras (août 1255). — Vente (1270), par Gilles, veuve de Bauduin « Le Fae », à Jacques de Razinecourt, d'un pré tenu de Saint-Vaast à 31 s. de rente. — Saisine, par les sergents héréditaires de la rivière (avr. 1289, de la donation faite par Roger de Razinecourt à Marotain de Bolongne, sa servante, de 30 l. par. de rente à prendre sur un pré tenu de Saint-Vaast. — Vente (1295), par Jean « Le Faes », à Pierre Huquedien, de sa rente sur le grand pré de Razinecourt. — Reconnaissance (1508) de 8 l. par. de rente dues à Saint-Vaast pour l'arrentement de Perrine Peuvion. — Extraits des comptes (1561) pour les rentes dues à cet office. — Reconnaissance (1584), par Guillaume Le Vasseur, d'une rente foncière de 6 chapons pour quelques terres faisant partie de l'enclos de La Brayelle. — Petit cueilloir (XVII^e s.) des rentes annuelles. — Terrier incomplet (vers 1768). Principaux noms cités: Pierre Boudringhem, acquéreur des 2 coupes du sieur de La Voye; Joseph Letton, acquéreur d'une mencaudée des hoirs d'Antoine-Hyacinthe de Druhot de Fêchin, sieur du Barlet; les héritiers du chanoine Desmarts; ceux du sieur Proyard (p. 1-21). — Accord (15 mai 1295) entre Robert, châtelain de Bapaume et sire de Beaumetz, et l'abbaye, au sujet du gaule dû par celle-ci sur les maisons de « Harvaing » et de « Daienville ».

Robert accorde qu'elles seront affranchies de ce droit comme celles de Berneville et de Neuville, que les religieux y pourront mettre « gésir tant de kevaus et avoir tant de kerues que il leur plaira franquement sans gaule » ; les moulins d'Heudecourt et de Neuville jouissent de la même franchise. — Demande de remise de gaule (1194), par David de Baillon, clerc de Saint-Laurent. — Poursuites, contre Thomas de Wagrée, occupeur des terres appartenant aux héritiers de Pierre Le Chable, pour non-paiement du gaule (1517) ; contre Jean Leducq (1566), François Hubert et Jean Dubois (1632), etc. — Petit cueilloir du gaule (1665, p. 22-43).

H. 1721. (Registre.) — In-folio; 61 feuillets, papier.

1739. — *Saint-Laurent* (suite). — Rentes d'Hervain et Saint-Laurent avec la déclaration « des domaines des fiefs, redevances du gaule et autres rentes foncières concernant différents états de ladite abbaye », sur toute la seigneurie de Saint-Vaast, moins 47 menç. qui composent l'arrentement du Buffet et dont les revenus vont directement à cet office. — Fiefs de Razincourt, d'Imercourt, de La Brayelle, de Jettefort et de Hées; l'arrentement du Buffet; — déclaration des terres cotières tenues de Saint-Vaast.

H. 1722. (Registre.) — In-folio; 21 feuillets, papier.

1720. — *Saint-Laurent* (suite). — État des redevances dues au gaule. — Principaux noms cités: Gilles Tricart; Antoine Lesenne, apothicaire; Jean-Louis Blondel, chevalier, sieur du Barlet; Luc Le Merchier, sieur de Grandcourt; la fondation de Jean Hauwel, près de l'église Saint-Maurice d'Arras; Liévin Brunel, avocat au Conseil d'Artois; etc. Somme de la value du gaule: 69 mes. 1 boiss. d'avoine, 22 poules, 22 oboles, 56 s. tournois.

H. 1723. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1614 - 1768. — *Saint-Laurent* (suite). — Déclaration des menues dîmes (1614). Principaux noms cités: le seigneur de Razincourt; Floure Gousse; Frémin Ledoux; François de Duhove?, à cause de sa femme, héritière de Baude Quembon, propriétaires de la cense du Raynouart; Laurent Cuvelier, propriétaire du Pont-Levis; Laurent Douez, possesseur de la cense de Hées; Flouris Le Vasseur, fils du sieur du Valluon, propriétaire de la cense de La Brayelle. — Déclaration

des dîmes renouvelée [1721] par Marie Gaillard, veuve d'Antoine Caignez. Principaux noms: Pierre Lellon, mayeur de Saint-Laurent; le sieur Dambrines, conseiller du Roi au Conseil provincial; Drouhotte, sieur du Barlet; le comte d'Avelin; Proyard, avocat; la dame de Bassecourt. — Autre déclaration [1719]. Principaux noms: l'Abbaye, par achat des sieurs de Vaucourt, 6 boiss. de manoir amasé, autrefois la « fontaine à moucrons »; le conseiller Guérard, pour son manoir de Razincourt; Augustin Legentil, à cause de la demoiselle Valet, sa femme, fille du lieutenant de Blangy; le sieur de La Cœuillerie; René Cholet, sieur de La Brayelle; le sieur Le Carlier, chevalier d'honneur du Conseil d'Artois; le sieur de Cuinghem; le comte de Sainte-Aldegonde; la dame de La Laque et la demoiselle Corman; le comte d'Avelin, pour la cense du Raynouart. — Autre déclaration [1768].

H. 1724. (Liasse.) — 102 pièces, dont 6 plans: 8 parchemin, 94 papier; 1 sceau.

1424 - 1759. — *Saint-Laurent* (suite). — Prestation de serment (1699) par le compieur de dîmes, Jacques Lenglet. — Baux des menues dîmes, à Victor Doué (1543), André Romion (1689) et Pierre Lellon (1712); — des autres dîmes, à Michel Daillencourt (1673) et Antoine Lavigne (1743). — Procès [1620] contre le dimeur de Saint-Laurent, au sujet de l'étendue des dîmeries de Saint-Laurent et de Méaulens. — Procès [1716] entre Saint-Vaast et le chapitre d'Arras, pour perception de la dime sur plusieurs pièces de terre (p. 1-37). — Reconnaissance (1421), par Guillaume de Bonnières, chevalier, seigneur de La Brayelle, que l'Abbaye a droit de prendre à Saint-Laurent les 2/3 des dîmes. — Attestations pour dîmes, par Pierre Caudron (1511), Ogier Caron, curé de Gavrelles (1570), Luc Fauvel, maréchal et lieutenant de Saint-Laurent, et Pierre Alexandre, curé du même lieu (1579), Jean Vaillant, curé de Beaumetz-les-Loges (1579), Pierre Duval, clerc de l'église Saint-Laurent (1579), Nicolas Cuvelier (1583), Pierre Caffarl, censier du Raynouart (1607). — Complaintes (1688-1751) contre divers particuliers, pour non-paiement des dîmes (p. 38-96). — Plan (xvii^e s.) d'une partie du village avec église, enclos de La Brayelle, cense de Razincourt, enclos des dames d'Avesnes, etc. — Plan (xvii^e s., d'une partie de Blangy, avec indication de la banlieue de l'échevinage d'Arras et du « tènement de Saint-Vaast », vue de la prévôté de Saint-Michel, château de Bellemotte et moulins de Blangy. — Plan (1699) du terroir, avec l'abbaye d'Avesnes, la chapelle Notre-Dame-du-

Bois, la cense d'Hervain et la rivière. — Plan (1737), par Demiaut, de l'ermitage de Notre-Dame-du-Bois. — Plan 1740 d'une partie des villages de Saint-Nicolas, Saint-Laurent et Blangy, Méaulens, Bovés et Razincourt, avec châteaux, fermes, moulins, partie des fortifications d'Arras et rivière de Scarpe. — Plan (1759), par Leclercq et Cornu, du fief de La Brayelle, levé sur jugement du Conseil d'Artois du 5 janvier 1758 (p. 97-102).

II. 1725. (Registre.) — In-folio; 66 feuillets, papier, et 1 plan, papier.

1739. — *Saint-Laurent* (suite). — Plan des terroirs, fiefs et mouvances, avec répertoire.

II. 1726. (Registre.) — In-folio; 31 feuillets, papier.

1739. — *Saint-Laurent* (suite). — Répertoire, double du précédent.

II. 1727. (Liasse) — 209 pièces, dont 1 plan; 7 parchemin, 202 papier; 2 seceaux, 1 cachet.

1490-1789. — *Illies, Wieres et Oresmieux, Fromelles.* — (Ancienne cote G⁵). — *Illies.* Vidimus (22 mars 1569), par Jacques de Germigny, chevalier, seigneur dudit lieu, de Molins, etc., gouverneur de Lens et Hélin-Liélard, d'une reconnaissance de Claude Le Censsier, lieutenant, Ponthus Marecadé, Antoine Soupplet, Antoine de Rocourt et Robert de Robespierre, hommes de fief du bailliage de Lens, attestant que la cense d'Illies n'est pas de leur juridiction et qu'ils révoquent une ordonnance de prise de corps par eux décrétee sur Jacqueline Leclercq, fermière de l'Abbaye (p. 1). — Déclarations des biens de la cure, par Jacques de Marquettes (1565), Jean Willot (1588 et 1597), tons deux curés du lieu. — Présentations à la cure: Jean Willot, au décès de Jacques de « Marquet », dernier titulaire (1588); Nicolas Le Cocle, chapelain de la Cathédrale, Jean Bouchez, curé de Saint-Aubin *juxta* Anzin, Antoine Delattre et Albert Lenglé, de la paroisse de Laventie (1676); Charles de Lanoy et Nicolas Deleau, curé de Rivière (1692). — Accord (31 août 1490) entre l'Abbaye et Baudoin de Lattre, curé d'Illies, par lequel ce dernier reconnaît n'avoir droit qu'à 2 muids de blé, 18 ras, d'avoine, 2 ras, de pois, 2 ras, de fèves, 2 ras, de scourgéon et « dix cens d'estrain » pour toute dime, et à la moitié des offrandes et oblations. — Procès (1670-1712) intenté à l'Abbaye par les héritiers de Pierre de Franqueville, décédé curé d'Illies, en paiement des

arrangés de sa portion canonique (p. 2-24). — Réparation du chœur et achat de livres liturgiques à la charge de l'Abbaye (1666-1723). — Quittance (1706) d'une réparation à la nef de l'église à la charge de la Communauté. — Acte (1769), par lequel le fermier J.-B. Dilly s'engage à payer le 1/8 des réparations à effectuer à la couverture du chœur. — Visite (1781) des bâtiments du chœur et de la sacristie: armoires, linges, livres et vases du culte. — Ordonnance de l'Évêque d'Arras (1789) prescrivant que le crucifix du maître autel sera remplacé, le toit du chœur réparé, la sacristie rendue moins humide, la chasuble blanche « qui est irrégulière » supprimée et les autres remises en bon état, et le cimetière clos; les 4 ras. de blé prétendues dues pour remonter les poids de l'horloge ne continueront à être payées au seigneur que lorsqu'il sera dûment constaté que la table des pauvres est tenue à cette redevance (p. 25-39). — Réparations au presbytère (1697-1759), dont les frais incombent par moitié à l'Abbaye et à la Communauté: construction d'une chambre (1697); mémoire (1707) pour la reconstruction du presbytère à laquelle s'opposait l'Abbaye; couverture des « esquayés » nouvellement bâtis dans le presbytère (1727); mise en adjudication (1759) des travaux de réfection. — Procès (1699-1758) entre l'Abbaye et les curés Pierre Brochon, Lambert Pécourt et Wacheux, au sujet des frais de réparations (p. 40-111). — Acquisition (1640), par Michel et Quintine Legroux, de 8 cents de terre tenus de la seigneurie de Salomé. — Autre (1641), par les mêmes, d'un cent de terre tenu de la seigneurie de La Cliquelerie. — Donation (1674), à la Communauté, par Pierre Legroux, prêtre, chapelain d'honneur de messieurs du Magistrat de Tournai, et Michel Legroux, d'une maison avec jardin et terres labourables de 3 mes., près de l'église d'Illies, afin d'avoir un chapelain dans la paroisse, à charge d'un obit perpétuel pour le fondateur; — transaction (1689), au sujet des droits d'indemnité dus au sieur de Salomé sur cette donation; — arrentement (1696) des terres léguées. — Nomination (1693) d'Isidore Dufour, comme vicaire d'Illies. — Requête des habitants (1696) pour obliger l'Abbaye à payer audit vicaire une portion congrue de 50 l., sauf recours de Saint-Vaast contre le curé. — Accord (1696) entre l'Abbaye, le curé Brochon et la Communauté, relatif à la subsistance du chapelain: l'Abbaye payera 30 livres, le curé et la Communauté s'engagent à parfaire la somme nécessaire. — Certificats de vie des chapelains Nicolas Gruson (1708-1711), Durlin (1712-1715) et Delespierre (1716-

1718). — Opposition de l'Abbaye (1719) à l'installation d'un nouveau chapelain. — Quitance (1721) de la portion congrue du vicaire Beaussart. — Accord (1725) entre Saint-Vaast et le village, pour mettre fin aux longs différends relatifs à la portion congrue du vicaire : la Communauté abandonnera la fondation Legroux à l'Abbaye, qui se chargera de son exécution (p. 112-157). — Réparations de la maison du chapelain (1735-1739) : les quittances sont signées par Gourdin, chapelain ; — plans et croquis de cette maison (1735). — Procès engagé (1779) contre l'Abbaye par Louis Leclercq, vicaire d'Illics, pour obtenir une augmentation de portion congrue. — Procès similaire (1779) engagé par Ambroise Dulory, vicaire de Marquillies. — Lettre de Béghin, doyen d'Oignies (1779), exposant à l'Abbaye que le sieur Pollet, nouveau vicaire d'Illics, doit prochainement entrer dans sa maison, et demandant qu'on remplace par un plus petit le four jugé trop grand pour l'usage d'une personne. — Lettre de Lebas, vicaire d'Illics (1785), demandant s'il doit quelque redevance pour la terre jointe à sa maison vicariale. — Dénombrement des terres du chapelain (1785), par l'Abbaye, au comte de Saint-Aldegonde, seigneur de Salomé (p. 158-209).

H. 1728. (Liasse.) — 60 pièces : 26 parchemin, 34 papier ; 19 socaux.

1403-1763. — *Illics* (suite). — Sentence de la prévôté de Beauquesne (17 oct. 1403) contre Jean Le Sauvage, Jean Cornet et autres, fermiers des terres du Saint-Sépulchre de Cambrai, pour les dîmes de 3 mencaudées. — Sentence d'Allard de Laporte, seigneur de La Quièze et de La Hallerie, conseiller du comte de Flandre (26 avr. 1515), contre Simon Ballicque, « vice gérant » de la cure de La Bassée, Jean de Roy, dit Buissart, et Jean Fournier, demeurant audit lieu, pour dîmes non payées. — Autres sentences pour le même sujet, contre Jean Hamequin (1553), Pierre Delebecque, censier d'Hurlevent (1565), Jacques Cappon (1566), Jean Moulet (1567) et Mathieu Lefebvre (1608) ; — sentences du Conseil d'Artois (8 juin et 5 juil. 1624) contre plusieurs habitants d'Illics ; — autre du Parlement de Paris (24 sept. 1692) ; — reconnaissance (1701), par Pierre Gruson ; — sentence de la gouvernance de Lille (30 juin 1763) contre Mathieu Dorez.

H. 1729. (Liasse.) — 111 pièces : 2 parchemin, 109 papier ; 2 cachets.

1515-1767. — *Illics* (suite). — Pièces de pro-

cédures 1515-1600, au sujet de la dime disputée à l'abbaye de Saint-Vaast par le curé et la communauté de La Bassée sur différentes pièces de terres (p. 1-15). — Procédures (1567-1580), au sujet de la dime sur des terres en « jachères » (p. 16-31). — Procès 1620, contre Philippe Lefebvre, au sujet de la dime de colzas qu'il refuse de payer (p. 35-47). — Procès 1622, pour la dime sur quelques pièces de terres dépendant de la ferme et seigneurie de Cliqueterie (p. 48-53). — Contestations (1681-1682) touchant 10 cents de terre, pour savoir s'ils sont de la dimerie d'Illics ou de celle de Wicres (p. 54-68). — Procédures (1698-1699) relatives à la dime de colzas (p. 69-81). — Procès 1759, contre J.-B. Romon, propriétaire d'un champ situé sur la dimerie d'Illics, tenu en coterie de la seigneurie du chapitre d'Arras à Hantay, et pour lequel il ne veut payer la dime qu'à raison de 3 gerbes du cent (p. 82-90). — Pièces de procédure (1763) relatives à la dime sur 2 mes. de terre appartenant aux religieuses de l'Abbatte de Lille (p. 91-101). — Procès (1767) contre le fermier de la dame Turpin à Illics, pour la dime sur une pièce de 6 cents (p. 102-111).

H. 1730. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

XV^e siècle - 1571. — *Illics* (suite). — Enquête (XV^e siècle) dirigée par Jacob Duhem, notaire public, à la requête de Guillaume de Roisimbos, écuyer, et Jean Delattre, fermiers du droit de dime à Illics appartenant à l'Abbaye, sur le point de savoir si les dîmes de 5 mencaudées, assez proche de la dimerie de La Bassée appartenant au chapitre de Cambrai, sont à ce dernier ou à Saint-Vaast : les témoins, Piérart Caillet, Piérart Toulouse et Gillot Delattre, déclarent qu'elles appartiennent à Saint-Vaast. — Déclaration (1534) des terres à dîmes, renouvelée par Henri Hanmeron, fermier de ces dîmes, dont les profits se partagent par moitié entre l'Abbaye et le curé ; — autres, par Morand Bruyant (1566) et Jacqueline Leclercq, veuve d'Antoine Lefebvre (1571). — Les terres se trouvent sur le terroir d'Illics, aux hameaux de Gravelen, du Transloy, de Lannoy, de Ligny-le-Grand, du Hutz, autour de la cense de Hurlevent.

H. 1731. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1581-1781. — *Illics* (suite). — Déclaration des dîmes renouvelée (1581) par Antoine Lefebvre, fermier, et signée par André Morel, bailli d'Illics, Jacques Guasquières, Jean de Gruisous, Philippe et Jacques

Guillebert, arrière-fermiers des dîmes : — autre (1606) renouvelée par Henri de Beaufremetz : — autre (1615), par le même et Nicolas Lefebvre, collecteur des dîmes. — Relevé des dîmes d'Illics (1697-1781).

H. 1752. (Registre.) — In folio ; 127 feuillets, papier.

1685. — *Illics* (suite). — Terrier des dîmes renouvelé par Jean Rogeau, fermier de Saint-Vaast. Principaux noms cités : Antoine Delebarre, bailli d'Illics ; Nicolas Le Cocle, curé ; Martin de Vicq, écuyer : terres à « La Bouchinne » ; Jeanne de Hailly, veuve Zennebecq ; etc.

H. 1733. (Registre.) — In folio ; 78 feuillets, papier.

1724. — *Illics* (suite). — Déclaration des terres à dîmes ; en note : non acceptée, pour n'être pas conforme à celle de 1697. Principaux noms cités : Jean Rogeau, fermier des dîmes ; le marquis de Colle, seigneur d'Illics, et François Halligart, son fermier ; Jean Brasme, bailli de l'abbaye de Loos ; Pierre Chombart, fermier de la cense de Warneton. Les lieux cités sont : Illics, La Folie, Gravelen, « Le Ilus », Lannoy, La Mottelette, Hapegarbe, Ligny-le-Grand, Montecouvez, Willy, Transloy, La Bouchinne, Herlies, Wieres, Marquillies, Salomez, La Bassée, Lorgies, Aubers.

H. 1734. (Liasse.) — 76 pièces : 9 parchemin, 67 papier ; 4 secaux

1557-1707. — *Illics* (suite). — Reconnaissances de rentes 1681-1691, p. 1-4). — Sentences et reconnaissances, pour droit de soyesté, contre Jean Carré et Jean Hennequin (1557) : — attestation de Mathieu Du Nyd, curé de Wieres (1609), que le droit de soyesté sur les terres d'Illics appartient à Saint-Vaast : — reconnaissances du même droit, par Philippe Fache (1617) et Pierre Capou (1621) ; — accord entre l'abbaye et le sieur Leroy (1698), remplaçant le droit de soyesté par une rente foncière de 3 boiss. de blé, pour chaque mesure chargée dudit droit ; — accord semblable (1699) avec Pierre Burrier ; — sentence du siège de Saint-Vaast (17 mars 1707) contre Anselm^e Leroy, pour ce même droit. — Notes pour les rentes à recouvrer, index des terriers, projet de renouvellement de terrier, etc. (p. 5-76).

H. 1735. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1683-1740. — *Illics* (suite). — Terrier des

rentes et soyestés (1683-1690). Principaux noms : Pierre Davion, chapelain ; Nicolas Lecocq, curé d'Illics. — Valeur des rentes d'Illics, pour l'année 1690 : 2 ras, 2/3 de blé, 25 chapons, 13 pains, 12 sous royaux 6 deniers. — Autre terrier 1712). — Autre (1728). Principaux noms : Augustin Bausart, chapelain d'Illics ; Lambert Bécourt, curé ; Pierre Leroy, licencié en droit ; Herménégilde Carpentier, conseiller pensionnaire de la ville de Lille ; Anselme Cuvelier, bailli d'Oresmieux. — Autre (XVIII^e s.). Principaux noms : Pierre Raison, chapelain, au lieu d'Augustin Bausart ; Marie Legillon. — Autre (1740). Principaux noms : Pierre Raison, chapelain ; Pierre Chombart ; Henry Savary, conseiller de la gouvernance de Lille.

H. 1736. (Liasse.) — 35 pièces : 3 parchemin, 32 papier.

1552-1790. — *Illics* (suite). — Visites et réparations (1606-1767) des bâtiments de la ferme (p. 1-9). — Baux de la ferme, à François de Vicq, écuyer (1644), Martin Delebarre, bailli d'Illics, Guillaume Bêhague et Pierre Brunel (1661), J.-B. Dilly (1760) et Marie Dilly, veuve de Ferdinand Hespel (1770-1781, p. 10-21). — Pièces intéressant la régie de la ferme : commission de saisie de la ferme (1552), à la requête du fermier des dîmes ; plainte de l'abbaye (1631) pour faire exécuter les clauses du bail des dîmes ; sommation à François de Vicq, écuyer, dimeur (1662), de payer ses fermages ; saisie (1790) sur le fermier Joseph Lefebvre (p. 25-35).

H. 1737. (Liasse.) — 100 pièces, dont 1 plan : 2 parchemin, 98 papier.

1597-1785. — *Wieres*. — Aumônes accordées au curé Brunel pour l'acquisition d'un ciboire d'argent (1628), des réparations à l'église (1634) ; accusé de réception, par le curé Mouret (1723), de linges d'autel et ornements sacerdotaux, livrés à la décharge des héritiers du cardinal de Bouillon et du chapitre Saint-Amé de Douai (p. 1-6). — Lettre du sieur Coquelle, secrétaire du chapitre Saint-Amé de Douai (1753), relatant que le sieur Beaussart, curé de Wieres, demande le remplacement des fonts baptismaux de son église : il s'informe si les décimateurs sont tenus à cette dépense, dans la crainte de créer un précédent (p. 7). — Renvoi, par le même chapitre, à l'abbaye de Saint-Vaast, d'une requête dudit Beaussart tendant à la reconstruction de sa maison presbytérale (1765) : le chapitre déclare que, s'il a parfois participé aux réparations du chœur de l'é-

glise, située en Flandre, où la jurisprudence veut que les décimateurs soient chargés de ces réparations, il n'a jamais rien payé pour le presbytère situé en Artois, où il est de droit que la communauté en soit seule chargée. Requête dudit curé à la gouvernance de Lille (1765), pour obliger les décimateurs à faire les réparations nécessaires au presbytère : conflits de juridiction soulevés à cet effet, l'abbaye de Saint-Vaast ne voulant plaider que devant le Conseil d'Artois, dans la province duquel le curé de Wieres a son domicile. Sentence du Conseil d'Artois (11 mars 1765) déchargeant les religieux de Saint-Vaast de l'assignation qui leur est donnée à la gouvernance de Lille. Lettres royales (27 mars 1765) « en règlement de juges d'entre le Conseil d'Artois, ressortissant au Parlement de Paris, et la gouvernance de Lille, ressortissante au Parlement de Flandre ». Pièces produites : déclarations des gros fruits de la cure de Wieres (1597-1627), fournies à l'Évêque d'Arras ; procès-verbal (1720) des réparations à effectuer au presbytère ; requête (1730) présentée au Conseil d'Artois par l'abbaye, contre Mouret, curé de Wieres, qui s'est ingéré d'abattre un arbre croissant sur son manoir ; extraits des rôles de vingtièmes de 1750 (p. 8-76). — Requête (1770) adressée au Conseil du Roi par les habitants de Wieres réclamant la juridiction de la châtellenie de Lille, sous prétexte que les dîmes de leur paroisse participent à toutes les impositions de ladite châtellenie. Contredits de l'abbaye combattant la preuve tirée par les habitants de Wieres de la donation faite par le baron de Wavrin et Marguerite de Lalain, son épouse, à Claude d'Oignies, seigneur de Coupigny, de la seigneurie de Wieres « consistant dans un beau village à clocher, de l'église duquel le baron de Wavrin aurait été le seigneur fondateur ». Les habitants de Wieres avancent que les officiers de la seigneurie de Coupigny sont administrateurs des biens de l'église et de la pauvreté, et que le bailli jouit des droits honorifiques dans l'église. Pièces produites : composition de la paroisse de Wieres formée de la plus grande partie de la seigneurie d'Oresmieux, d'une seigneurie appartenant au chapitre Saint-Amé de Douai, d'une partie de la seigneurie de Coupigny appartenant au duc de Croy et dont le chef-lieu est sur la paroisse de Fournes, de la plus grande partie du fief de Mesplau, du fief de Wieres qui est fort peu étendu. Arrêt du Conseil privé du Roi (3 fév. 1772) renvoyant les parties au siège de la gouvernance de Lille et par appel au Conseil supérieur de Douai. — Correspondance échangée (1772) entre le chapitre de

Douai et l'abbaye de Saint-Vaast après leurs offres faites à la gouvernance de Lille de faire reconstruire le presbytère par provision aux risques et périls de la partie qui succombera. Le curé s'est empressé de dresser un plan « plutôt d'un château que d'une maison de curé ». Le chapitre s'oppose à l'adjudication des bâtiments d'après ce plan, mais la gouvernance ordonne, par jugement, de passer outre aux travaux. Le chapitre propose alors à Saint-Vaast, pour trouver « moyen d'arrêter cet intrigant curé », d'appeler de ce jugement (p. 77-92). — Mémoires (1777) pour l'abbaye de Saint-Vaast et le chapitre de Douai, pour décider de la question de fond : qui des décimateurs ou des habitants de Wieres doivent entretenir la maison pastorale (p. 93-98). — Lettre du sieur Lefranc, à Deudon, religieux de Saint-Vaast à Berclau (1785), lui disant que le grand receveur de l'abbaye « pense qu'il est difficile de se dispenser d'entretenir les deux calices de Wieres, mais qu'il ne faut s'y soumettre que lorsqu'on ne pourra plus se défendre » (p. 99). — Plan, par Cornu (1763), du cimetière avec l'église, la maison du clerc, le pilori, etc. (p. 100).

II. 1738. (Liasse.) — 172 pièces : 10 parchemin, 162 papier ; 2 sceaux

1453-1732. — *Wieres* (suite). — Extraits du cahier des centièmes (1571, p. 1-9). — Complainte (1453) contre André Caillé, pour avoir piqué dans un champ appartenant à la cense d'Oresmieux (p. 10-12). — Exploits de justice (1567-1606) indument faits par les officiers de Lens et le maire d'Oresmieux (p. 13-20). — Procédures criminelles entreprises (1614-1719) par les officiers du siège de Saint-Vaast et de la seigneurie d'Oresmieux, au sujet d'injures, coups et blessures, etc. (p. 21-38). — Mises de fait (1638-1732, p. 39-43). — Appel interjeté (1684) à la salle abbatiale de Saint-Vaast par trois particuliers condamnés par les officiers d'Oresmieux sur saisies seigneuriales (p. 44-105). — Saisies seigneuriales (1613-1714) de terres tenues de la seigneurie d'Oresmieux (p. 106-152). — Procès (1713) sur saisie seigneuriale de 2 cents de terre situés à Herlies et tenus de la seigneurie d'Oresmieux (p. 153-172).

II. 1739. (Liasse.) — 62 pièces : 8 parchemin, 54 papier.

1441-1758. — *Wieres* (suite). — Rapports et dénombrements servis par Gilet d'Oresmieux, fils de feu Jean, pour un fief de 4 bonniers, sis à Oresmieux (1441) ; Madeleine Dulos, pour un fief de 5 bonniers,

qui est la Mairie (1661); Jean Blondel, maître cordonnier (1692); Marie de Herlin, veuve de Luc Porlebois, avocat au Conseil d'Artois, pour un fief qu'elle possède par retrait sur Jean Blondel, lequel l'avait acquis de Louise Desaully (1700); Jean-François Poitart, avocat, trésorier des chartes d'Artois, et Anne Porlebois, sa femme, fille de Marie de Herlin (1701); Luc-François Poitart, fils des précédents (1732); Dominique-Pascal Caudron, veuf de Louise Poitart (1758, p. 1-8). — Sentence de Jean d'Oresmieux, écuyer, mayeur d'Oresmieux, et des hommes de fief (1524), contre les héritiers de sire Jean Cyprien, pour le droit de relief au 10^e denier sur un bonnier de terre. — Droits seigneuriaux acquittés (1598-1701) par plusieurs particuliers (p. 9-13). — Sentences et reconnaissances, au sujet de la dime (1573-1730, p. 11-32). — Procès 1620-1628) contre le chapitre Saint-Amé de Douai, pour la dime de colzas. — Sentence du Conseil d'Artois (3 mars 1628) contre ledit chapitre (p. 33-58). — Relevé de la dime de Wieres (xviii^e siècle, p. 59). — Procès (1719) entre les fermiers d'illies et d'Oresmieux, au sujet de 6 cents de terre de la dimerie de Wieres (p. 60-62).

H. 1740. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1571-1758. — *Wieres* (suite). — Déclarations de la dimerie de Wieres et de ses environs.

H. 1741. (Liasse.) — 12 pièces, papier

1400-1763. — *Wieres* (suite). — Dénombrement (1687), par Jeanne Desplanques, veuve de Regnault Le Barbier, d'un manoir de 6 menç., contenant reconnaissance d'une rente de 10 chapons; — autre (1689), par Joseph Boudart, chevalier, sieur de Couturelle, conseiller du Roi et lieutenant général de la Gouvernance d'Arras, de 4 cents de terre chargés du 1/5 de 2 ras. de blé. — Extraits de terriers des rentes (1400-1740) appartenant à l'Abbaye, à cause de sa seigneurie d'Oresmieux. — Cucilloirs des rentes (1517-1550). — Terriers (1568-1570). — Autre cueilloir (1680). Principaux noms cités: Pierre Gobert, bailli de Marquillies; Charles Du Bois, sieur de Carnin; M^e Wallerand Du Hailly; le sieur du Hayon. — Autre cueilloir (1708-1729). Principaux noms: J.-B. de Wieres, écuyer, sieur de Bertophe, au lieu d'Isabelle de Bourgoigne, sa mère, celle-ci fille de Philippe, gendre de Maximilien de Le Candle, chevalier, sieur d'Herbamelz; les héritiers de Claude-Philippe Courcol, demeurant à Noyelles-

sous-Lens; Charles Cuvelier, avocat au Conseil d'Artois; Joseph Boudart, écuyer, sieur de Couturelle, veuf de Valentine Dubus, fille de Robert, écuyer, sieur du Fresnelle; Wallerand Du Hailly, chanoine de Lens; René de Widebien, écuyer, sieur du Hayon. — Autre cueilloir (1721-1763).

H. 1742. (Liasse.) — 106 pièces: 4 parchemin, 102 papier.

1524-1713. — *Wieres* (suite). — Reconnaissances que le droit de soyeslé appartient à Saint-Vaast, par Pierre Lefebvre, lieutenant de la Mairie d'Oresmieux (1524); Marie de Bassecourt, veuve d'Aymond Cuvelier, fermier de la cense d'Oresmieux (1621); etc. Sentences rendues au sujet de ce droit (1521-1701). — Visites des récoltes dont sont chargées les terres qui payent ce droit (1612-1636, p. 1-78). — Saisies seigneuriales (1694-1713), pour faute de paiement des soyeslés (p. 79-106).

H. 1743. (Liasse.) — 79 pièces: 12 archemin, 67 papier.

1594-1619. — *Wieres* (suite). — Procès relatif au droit de soyeslé contre Mathieu Lefebvre, bailli d'illies (1604-1609). — Sentence rendue (1605) par Jean Descamps, bailli de la Mairie d'Oresmieux, condamnant Pierre Cappon à payer à Aymond Cuvelier une somme de 23 l. pour les soyeslés qu'il est en droit de percevoir sur Oresmieux (p. 1-16). — Autres procès relatifs au même droit contre Pierre Pottier (1605-1619), Pierre Cappon (1609-1614) et Jean Lefebvre (1618, p. 17-79).

H. 1744. (Liasse.) — 21 pièces: 5 parchemin, 16 papier.

1618-1630. — *Wieres* (suite). — Procès analogue contre Maximilien Cuvelier.

H. 1745. (Liasse.) — 62 pièces: 3 parchemin, 59 papier; 2 seaux

1549-1781. — *Wieres* (suite). — Déclaration (1699) des terres de la cense d'Oresmieux. — Visites de la ferme (1597-1727), procès-verbaux des réparations à y effectuer et pièces comptables des travaux (p. 1-26). — Baux de cette ferme, à Aymond Cuvelier (1591-1601); à Anne Lernoould, veuve d'Adrien Cuvelier (1743); à Pierre Cuvelier et Catherine Caillet, sa femme (1761-1763); à Angélique Desroulers, veuve Parent (1770-1781), p. 27-38). — Pièces intéressant la régie de la ferme:

conditions du bail de 1591; assiette des tailles 1602; état des arbres fruitiers et autres du manoir de la ferme 1615; modération de fermage (1639), à cause du logement de la compagnie de don Alvaro Sarmiento, forte de 100 bouches, tant hommes que femmes, et de 50 chevaux de celles de don Andreas de Cantelino, du comte de Willerval et de soldats « limonniers », des gens du comte de Piccolomini allant au secours de Saint-Omer; conditions du bail de 1716, avec les jardins et terres labourables contenant 38 bonniers et 3 menc., les dîmes et autres droits au rendement de 1,131 l. 15 s. — Terrier (xviii^e s.) des rentes dues par Oresmieux, Wieres, Illies, Marquillies, Herlies et Fromelles, à la cense d'Oresmieux appartenant à l'Abbaye (p. 39-55). — Reconnaissance (1519), par Anselot Cuvelier et sa femme, qu'ils ont pris en arrentement de Saint-Vaast une mencaudée 1/2 et un cent de terre à Oresmieux à charge de 70 pat. de rente; — autre, pour le même arrentement (1549), par Edmond Guillebert (p. 55-56). — Procès (1713) contre les administrateurs de la Table des pauvres de Marquillies, au sujet d'une rente de 3 sous (p. 57-62).

H. 1746. (Liasse.) — 53 pièces: 22 parchemin, 31 papier; 2 sceaux.

1512-1779. — *Fromelles.* — Rapports et dénombrements, par Jean et François Grugeon (1602); Pierre Ernould (1603); Antoine Delebarre, curateur d'Antoine Herquin (1634); Antoine Chivot, chevalier, sieur d'Orville (1673); François Le Petit (1674); Charles de Beaussart, lieutenant de Sainghin-en-Weppes (1675); Robert-François de Belvalet, écuyer, sieur de Bellacourt (1695); Jacques Brice (1695); Maximilien Chivot, fils d'Antoine (1696); Paul Delobel (1698); Marguerite de Pally, veuve de Maximilien Chivot (1703); Balthazar de Lobel, « médecin de chevaux », demeurant à Fromelles (1716); Claude Vanderlinde, conseiller du Roi, trésorier des finances à Lille, et Marie de Fervacques, son épouse (1718); Philippe Derecq, « massard » de la ville de Saint-Amand, et Elisabeth Dubamel, son épouse (1754); Jacques Decroix, trésorier au bureau des finances à Lille (1772); François Herls, écuyer, sieur des Molles, de Le Val et autres lieux (1779, p. 1-28). — Saisies seigneuriales (1693-1778, p. 29-36). — Sentence 4 déc. 1512 de l'officialité d'Arras contre Jean Dufour de Fromelles, pour dîmes. — Procès (1710-1744) entre l'abbaye de Saint-Vaast, d'une part, le curé de Fromelles et l'abbaye d'Éversain, d'autre part, au sujet des dîmes (p. 37-47,

— Achat (1712), par le sieur Decroix, procureur de Félix Chesnon de Chammarin, écuyer, chevalier de Saint-Louis, de la ferme du Paradis à Fromelles (p. 48-53).

H. 1747. (Liasse.) — 129 pièces, dont 6 plans, 5 parchemin, 14 papier.

1400-1761. — *Fromelles* (suite). — Plan figuratif (1685), par Olivier Six, arpenteur, demeurant à Lille, de la cense et des terres du Hayon (p. 1). — Requête au Conseil d'Artois (oct. 1719) de Charles de Briois, écuyer, sieur de Poix, demeurant à Vimy, tendant à obtenir que les abbayes de Saint-Vaast, d'Étrun et de l'Abiette de Lille, le comte de Coupigny et le sieur de La Mairie, baron de Fromelles, s'entendent entre eux au sujet des mouvances qui reviennent à chacun sur les 17 bonniers 6 cents de terre que ledit Ch. de Briois vient d'hériter, avec la cense du Hayon; Saint-Vaast réclamait, à cause de sa terre d'Oresmieux, les droits de colerie sur 9 bonniers, et le demandeur ne lui reconnaissait la mouvance que sur 6 bonniers. Sentence du Conseil d'Artois (13 mai 1720) condamnant Ch. de Briois à payer à Saint-Vaast la mouvance des 9 bonniers réclamés. Pièce produite: plan des terres de la mouvance avec l'emplacement des fermes du Hayon et du Plouich (p. 2-22). — Plan, signé Breuf (1711), des 8 cents de terre tenus en colerie à Fromelles et du fief Michel Hayart (p. 23). — Estimation (fév. 1751), faite sur l'ordre de Saint-Vaast, de la ferme du Hayon et des terres mouvantes de Saint-Vaast; l'expert ne retrouvant que 6 bonniers pour cette dernière abbaye, on se demande si les 3 autres n'ont pas été usurpés par l'abbaye d'Étrun. — Copies de dénombrements servis (1751) par Ch. de Briois, à Ferdinand-Gaston, duc de Croix, comte du Rœux et de Coupigny, de 2 bonniers et 8 cents (pièce à l'appui: dénombrement servi (1701) audit comte de Coupigny par René Widebien, écuyer, sieur du Hayon, de ces dits 2 bonniers 8 cents; à l'abbaye de N.-D., dite la « Neuve Abiette » de Lille, de 2 bonniers 12 cents; à Édouard-Paul Fugillard, chevalier, seigneur de Fromelles et de la pairie de Berlaymont, de 3 bonniers; à l'abbaye d'Étrun, de 3 bonniers 2 cents. — Attestations (1751), par le receveur des centièmes, que les terres de la ferme du Hayon sont occupées par un sieur Boidin. — « Répliques » (17 juin 1751, pour les religieux de Saint-Vaast, demandeurs, contre Bertoult de Bertoult, chevalier de Saint-Louis, et Anne de Briois, sa femme, qui, de nouveau, ne veulent reconnaître à Saint-Vaast que la mouvance de 6 bonniers. — Ordon-

nances d'audience et citations des parties par le Conseil d'Artois (1759 et 1760). — Requête de Bertould de Bertould nov. 1760, exposant qu'il est propriétaire de la ferme du Hayon, contenant 17 bonniers 6 cents de manoir, dont l'abbaye de Saint-Vaast réclame à tort la mouvance pour 9 bonniers. Ce marché comprenait autrefois 33 bonniers et demi ; il fut partagé (28 juin 1674) entre Philippe de Widebien, seigneur d'IGNAUCOURT, et Pierre de Belvalet ; les 3 bonniers de la mouvance de Saint-Vaast, cause du litige, sont dans le lot des héritiers de ce dernier. — Sentence du Conseil d'Artois (16 juil. 1761) ordonnant de faire le mesurage de la cense du Hayon et de ses dépendances. — Procès-verbal (28 juil. 1761) d'expertise et de mesurage ordonné ci-dessus, par Louis Dubois, arpenteur à Thélus. — Mémoire de l'abbaye de Saint-Vaast (1762) sur la contestation qu'elle a au Conseil d'Artois avec le chevalier de Bertould : elle reproche aux possesseurs successifs de la ferme du Hayon de n'avoir jamais bien défini les limites des mouvances et particulièrement à Bertould d'avoir « moins considéré les titres anciens que son intérêt », en plaçant ses terres dans la seigneurie de Coupigny où les droits sont moins élevés que dans celle de Saint-Vaast ; elle prétend que les 9 bonniers sont tenus d'elle, ainsi que la maison, le jardin et le verger tout entiers et que le seigneur de Coupigny n'a rien à y réclamer (p. 23-87). — Pièces produites. « Confrontation du fief et coterie tenus de Saint-Vaast pour la ferme du Hayon » ; le fief passe successivement au pouvoir de madame de Calonne (s. d.), Jacques de Fromelles, dit Baillelet (1373), Jacques de Baillelet, son fils (1377), Jean de Beaufremetz (1417), Thomas Mallet, sieur de Berlettes (1463), Antoine Mallet (1488), Claude d'Oignies, sieur d'Estrées, mari de Jacqueline Mallet (1548), Jeanne Le Pippre, veuve de Michel Lefort (par partage, m. d.), François d'Oignies, sieur de Coupigny (1590), Lambert Sobier (1588), Claude et Arnould Carlier (1593), Jérôme de Bellevalet (1629), René de Widebien, sieur d'IGNAUCOURT (1673), Robert de Bellevalet, sieur de Bellecourt (1682), Robert-François de Bellevalet (1695) ; les coteries sont entre les mains de Marie Caulière, veuve de Tassart Desprès (1400), Antoine Mallet (1488), Josse Mallet, sieur de Berlettes (1540), Claude d'Oignies (1517), François d'Oignies, sieur de Coupigny (1568), les héritiers du conseiller Le Pippre (1602), le sieur Widebien d'IGNAUCOURT, époux d'Isabelle Le Pippre (1624), Pierre Morel (1646), l'abbé d'IGNAUCOURT, prêtre (1677), René de Widebien, écuyer, sieur du Hayon (1708), le sieur de Poix (1723). Extrait des cueilloirs de rentes et des

registres aux droits seigneuriaux (1400-1576). Copie de la vente (28 juin 1593) du marché du Hayon, par Claude et Arnould Carlier, à Jacques Le Pippre. Quittance (1646) des droits seigneuriaux payés par Pierre Morel. Déclaration et estimation (1671) dépendant de la cense du Hayon. Trois plans (s. d.) des terres en cause (p. 88-139).

H. 1748. (Liasse.) — 73 pièces : 8 parchemin, 65 papier ; 1 sceau.

1274 - 1763. — *Izel-les-Equerchin* (ancienne cote H5). — Complainte (1604) de Jean Vasseur, lieutenant de madame de Mauville, et de Renon Poullain, bailli du sieur de Bernisart, demeurant à Izel, contre les nouveaux mayeur et échevins créés par Saint-Vaast : Bon Caignel, mayeur, veut, à lui seul, commander, percevoir les impôts sans en rendre compte aux échevins, tolère toute licence, etc. (p. 1-3). — Centièmes de 1569 : Christophe de Gouy, fermier de l'Abbaye, imposé à 141 l. 16 s. ; — complainte de Bon Caignel, lieutenant et fermier des religieux (1569), remontrant que, bien qu'il ait tablé avec équité le dernier centième, la communauté refuse d'acquitter les tailles et veut les faire supporter par les fermiers seuls (p. 4-9). — Examen (1632) devant l'Évêque, pour la cure vacante d'Izel. — Autorisation (1649), au curé d'Izel, Guillaume de Crien, de permuter avec Auguste Sart, curé d'Avignes-le-Comle. — Examen pour la cure vacante d'Izel (1683). Sont placés : au premier rang, *Egidius* de Roulers, chapelain de Festubert, Jacques Le Maire, « *presbiter deservitor dictæ parochiæ d'Isy-les-Equerchins* », et Jacques Dancquigny, chapelain de Sully-sur-la-Lys ; au second rang, Jean Leboucq, curé de Noyelles-sous-Bellonne ; au troisième rang, François Poullain, chapelain de Cambigneul. — Nouvel examen (1757). Sont placés : au premier rang, Pierre Wibaut, vicaire d'Herlies, et Pierre Delatre, vicaire de Pommier ; au second rang, Nicolas Cresson, vicaire de Bienvillers-au-Bois, et Guislain Vitu, vicaire de Calonne-sur-la-Lys. — Nouvel examen (1760). Sont trouvés également capables : Philippe Lespagnol, vicaire d'Ostercourt, Pierre Couppe, curé de Barlin, et Louis Manart, vicaire de Bouvignies. *in Pabula*. — Déclaration (1588) des revenus de la cure, par Jean Le Vasseur, lieutenant, et Philippe Plamier, curé d'Izel. — Quittances (1762-1763) d'augmentation des portions congrues, par Philippe Lespagnol, curé. — Reconnaissance (1616), par Guy Brunel, curé, qu'il a retenu induement, depuis sa nomination à la cure d'Izel datant de 18 mois, toutes

les offrandes faites dans l'église, tandis qu'il n'avait droit qu'au tiers. — Reconnaissance (1411), par-devant Berlois de Roost, « maire » d'Izel, par Jean Cocu et Huart de Villers, marguilliers, qu'ils ont pris en arrentement de l'Abbaye, au profit de leur église, 2 coupes de terre et un moulin à « walde », à charge de 2 chapons au Buffet ; — reconnaissance du même arrentement (1573), par Antoine Mornave, marguillier ; — procédure (1617-1620) contre les marguilliers, au sujet de cet arrentement ; — autre reconnaissance (1582), par Philippe Flament, curé, d'un chapon dû à la Prévôté pour l'amortissement d'un mencaud de blé de rente qu'il prend annuellement sur le manoir de Baudoin Gaiet. — Sentence du Conseil d'Artois (8 juil. 1693) contre les héritiers de Baudoin Gourdin, curé d'Izel, pour le relief des biens de la cure. — Mise en adjudication (1724) de quelques terres appartenant à l'église et dont le produit doit être affecté à l'achat d'une cloche et au rétablissement de la tour. — Visites et réparations du chœur et des ornements (1584-1718 ; aumône de 6 fl. (1600) pour achat d'une nouvelle cloche ; — construction (1699) de jambas de force et d'une gresserie pour soutenir le clocher ; — sentence du Conseil d'Artois (30 juil. 1718) condamnant l'Abbaye, décimatrice, à faire rétablir le chœur de l'église, brûlé par les ennemis lors du siège de Douai en 1710 (p. 1-53). — Amortissement (oct. 1274), par Nicole, chevalier, sire de Lalaïn, et Agnès, sa femme, dame de Willerval, de la fondation faite par Huart d'Izel et Marie, sa femme, au profit du desservant de la chapelle qu'ils ont créée au cimetière d'Izel, de 18 ras. de blé de rente à prendre sur leurs terres de « Kyri en Guellempré » ; vidimus (nov. 1274), par Simon, abbé de Saint-Vaast, avec le dénombrement des terres liguées sur les terroirs de Quiéry et Brebières ; — autre déclaration de ces terres (xvi^e siècle) ; — déclaration (copie, s. d.) des revenus, cens et rentes de la chapelle Notre-Dame, dont le collateur et présentateur est l'abbé de Saint-Vaast et le propriétaire, Adrien Desgardin, curé de Fleurbaix. — Requête de Bernard Raguét, docteur en théologie, bénéficiaire de la chapelle d'Izel (1718), pour qu'il soit fait défense à Walleran Monel, laboureur à Quiéry, de continuer à occuper les terres de la chapelle. — Cueilloir (1723) des revenus de la chapelle d'Izel ; en note : ces revenus étaient anciennement fort considérables et valurent jusque 500 l., mais les guerres et la négligence des chapelains les ont beaucoup diminués, les bénéficiaires ont laissé dernièrement passer 18 années sans les recevoir (p. 54-67). — Lettre d'Elbert Goethals (18 déc.

1591) faisant savoir à l'abbé de Saint-Vaast que le curé d'Izel l'a empêché d'entrer en possession de la chapelle Sainte-Marie où il avait été nommé par l'Abbaye, sous prétexte qu'elle était à la collation de l'évêque d'Arras ; — mémoire (m. d.) du docteur François Goethals, où il déclare qu'il ne lui paraît pas très évident que la collation soit à Saint-Vaast ; — permutation (1621) entre Jacques Du Vivier, chanoine de Lille et chapelain d'Izel, et Jean Vallète, chapelain de Sainte-Croix en l'église Saint-Nicolas de Dixmude, au diocèse d'Ypres ; — provisions (1707), pour ladite chapelle, en faveur de Jacques de La Malle, clerc du diocèse de Paris ; — autres (1762), en faveur de François Arrachard, à la place de Pierre-François Tourtois, décedé ; — requête dudit Arrachard (1762), pour obtenir la révision des charges de la fondation, les revenus en étant considérablement réduits (p. 68-73).

II. 1749. (Liasse.) — 90 pièces : 10 parchemin, 80 papier.

1471 - 1773. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Nomination (1171) du sieur Hatron comme garde de justice « à la feste, ducasse et candelle » d'Izel. — Mandement royal au prévôt de Beauquesne (26 août 1194) d'obliger Simon de Bercus à rendre les 100 gerbes de blé qu'il a prises dans la grange du fermier d'Izel, « avec plusieurs compagnons de guerre armés et embastonnés de arbalestiers et autres bastons de guerre non permis porter en temps de paix ». — Quittance (152) de 113 s. payés à Mahieu Regnard, dit Vellot, et à Florent de Labroye, sergents de l'Abbaye, et à 12 compagnons de guerre qui aidèrent à faire prisonniers des individus qui s'étaient rebellés contre la justice et avaient empêché une exécution judiciaire à Izel. — Enquêtes, au sujet de coups réciproques, meurtres, attentats à main armée (1546-1673). — Requête des officiers fiseaux du Conseil d'Artois (1611) contre les hommes de fief de Saint-Vaast, qui ont enquêté sur homicide commis en dehors de leur seigneurie ; l'Abbaye déclare que le crime a été commis sur sa juridiction. — Procès criminel (1670) contre Henri Devred, curé d'Izel, qui, en cas de légitime défense, a tiré un coup de fusil sur deux particuliers (p. 1-63). — Requête (1618) de Renom Poullain, bailli du sieur de Bernissart, demandant à l'abbé d'annuler la citation qu'il a reçue du grand bailli de Saint-Vaast. Il remontre que Jean Vasseur a fait placer dans l'église, vis-à-vis de l'autel Saint-Martin, un banc au lieu et place où lui-même et Bou Caignel, maître, avaient toujours mis le leur et que c'est bien

en droit qu'il le fit jeter à la porte. — Sentences et amendes (1693-1737), pour avoir ramassé « esclules » en temps prohibé, avoir pris de la terre sur le flegard, etc. — Vente judiciaire (1709) des biens provenant de Gilles de Roulers, curé d'Izel, et distribution des 420 l. 13 s. 9 d. en provenant : à Guillaume Triboult, curé de Quiéry, et Jean Marchand, maieur d'Izel, exécuteurs testamentaires dudit Gilles. 186 l. 12 s., pour frais d'apothicaire et de sépulture, etc. ; à Jean-Jacques Du Marquis, curé d'Izel, tant pour lui qui desservit la cure pendant 4 mois et 3 semaines que pour sa sœur Marie qui garda ledit Roulers pendant sa maladie, 93 l. 2 s. ; autres frais de garde-malade, 76 l. 10 s. ; pour 12 tonneaux 1/2 de bière, 5 l. ; au curé de Beaumont, 15 s. pour un obit ; aux marguilliers, 15 l. 1 s. 3 d., produit du pourchat de gerbes fait pour la chapelle Notre-Dame, etc. — Visite (1711) des fours et cheminées, rues et flegards (p. 61-80). — Reconnaissance (1623) de Bauduin Lobry, pour avoir ouvert un fossé le long du marais dans un pré de la ferme. — Requêtes (1704) contre plusieurs particuliers, qui ont négligé de curer le ruisseau. — Sentence du Conseil d'Artois (13 sept. 1689) contre Philippe Maille, demeurant à Drocourt, pour avoir fait paître ses troupeaux sur le terroir d'Izel. — Jugement du siège supérieur de Saint-Vaast (12 août 1773) contre Jérôme Lefebvre, boursier, demeurant à Izel, pour avoir détérioré et écorché des vaches mortes de la maladie contagieuse des bêtes à cornes. — Droit de chasse accordé (1717) à Jean Marchand, maieur de Saint-Vaast à Izel. — Droit d'afforage accordé (1719) à Charles Wattebled, maréchal (p. 81-90).

II. 1750. (Liasse.) — 118 pièces : 33 parchemin, 85 papier.

1615-1779. — *Izel-ès-Équerchin* (suite). — Mises de fait et saisies seigneuriales sur les héritiers de sire Jean Widebien (1615), Philippe Mornave (1645), Nicolas Dubuisson (1671), François Lefebvre (1675) et Martin Mornave (1676, p. 1-52). — Procès (1681) contre le commandeur de Haute-Avesnes, seigneur de Bonneval, au sujet de la saisie seigneuriale de 7 coupes de terre (p. 53-77). — Saisie (1702) d'une mesure tenue du prince de Bourbonville (p. 78-99). — Autre saisie (1779), sur Grégoire Legris, d'Izel (p. 100-118).

II. 1751. (Liasse.) — 65 pièces : 9 parchemin, 56 papier.

1265-1745. — *Izel-ès-Équerchin* (suite). — Reconnaissance (fév. 1265), par l'abbesse de *Virgulto*,

qu'elle tient de Saint-Vaast 4 menç. de terre au terroir d'Izel, près du moulin à vent, et qu'elles les a données en arrentement à Wautrekin de Izel et Julienne, sa femme, moyennant 2 ras. de froment. — Donation (juin 1331), par Isabeau Le Béghin, veuve de M^e Tassart Le Béghin, à ses neveux Waubiart et Martin, fils de Guillaume Le Gantois, de son moulin à vent, de la maison et toutes les « aises » qui sont en cette maison. — Vidimus (1333), par l'officiel d'Arras, de la vente faite par-devant Thibaut de *Dullendo* (de Boullens), clerc de la cour d'Arras, par demoiselle Marie Matonne, sœur d'Henri Malon, chevalier, à Jacques de *Minori*, clerc et avocat en la cour d'Arras, de tout un fief-lige tenu de Saint-Vaast et consistant en terres arables, revenus, chapons, poules, grains et hommages. — Accord fixé (1691) avec le sieur de La Hamaide, pour la mouvance de 5 coupes de terre. — Lettre (1728) de François Robelin, chartreux de Douai, pour réclamer la mouvance d'une rasière de terre touchant à la terre du sieur d'Esclaibes, seigneur d'Amerval. — Sentence du Conseil d'Artois (14 juil. 1691), sur requête de Melchior Marchand, veuf d'Élisabeth Du Buisson, Pierre Gossart, veuf de Madeleine Du Buisson, et la veuve d'Eustache Du Buisson, chirurgien à Arras, condamnant Antoine Gobault, chapelain de Saint-Jacques de Douai, à se désister de la mouvance d'une terre au profit de Saint-Vaast ; — autre, du même (13 mai 1720), portant licitation de biens sis à Izel, Fresnes-les-Montauban, Mauville et Beaumont, entre Jacques-François de Beaussart, procureur au Conseil d'Artois, père de Jacqueline de Beaussart, sa fille mineure, héritière de Marie-Barbe Bénicourt, veuve d'Antoine de La Tramerie et fermière de Saint-Vaast à Bailleul-sire-Bertoult, d'une part, et, d'autre part, Jacques Derond, commissaire d'artillerie, et Jeanne de La Tramerie, sa femme, et Catherine Bénicourt, veuve du sieur Des Maretz, demeurant à Arras, lesdits biens provenant de la succession de Marie-Barbe de Bénicourt, précitée. — Poursuites de l'Abbaye (1735), pour le recouvrement sur demoiselle Hattu de Buissy des droits sur 12 ras. de terre relevant de Saint-Vaast, provenant du sieur Hattu, président du Parlement de Douai, et qui avaient été dénombrées par Maximilien Hattu du Vêtu en 1725. — Mouvances de terre contestées (1697-1745) entre l'Abbaye et Jérôme Du Riet, chevalier, comte de Willerval (p. 1-53). — Reconnaissance, sur complainte (1623), de Robert Mallart, sergent du bailliage de Lens, pour avoir inducement exploité à Izel (p. 54-57). — Emprises (1612-1620) faites sur le domaine de Saint-Vaast (p. 58-65).

II. 1752. (Liasse.) — 55 pièces : 6 parchemin, 49 papier.

1430-1775. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Dénombrement (1614), par Ignace de La Hamaide, seigneur de Lannoy, fils de Michelle d'Esclaibes, veuve de Nicolas de La Hamaide, chevalier, seigneur de La Vecten (p. 1). — Mesurage de 2 mes. appartenant au sieur de Trigny (1775, p. 2). — Seigneurie d'Hautecourt. — Dénombrement (1599), par Claude Hattu, bourgeois, marchand, demeurant à Douai, d'un fief qui lui appartient à Izel à cause de sa femme, Marie Commelin. — Bail de la cense et de la seigneurie d'Hautecourt (1691), accordé à Nicolas Rau par Placide de Rougemont, régent et administrateur du collège de Saint-Vaast à Douai, le père Trydam, prieur des Dominicains anglais, et Guillaume de La Clarté, administrateurs dudit collège. — Sommation (1691) aux administrateurs du collège de Saint-Vaast à Douai, qui ont acquis depuis quelques années la seigneurie d'Hautecourt, de désigner au plus tôt homme vivant pour acquitter les droits seigneuriaux. — Convention (1711) entre dom Martin Tirsay, grand prévôt de Saint-Vaast, dom Aycaudre Desvignes, principal dudit collège, et dom Philippe Mathan, prieur des Bénédictins anglais, tous trois administrateurs dudit collège, d'une part, et l'abbaye Saint-Vaast, d'autre, pour l'abandon par les premiers de 4 fiefs au terroir d'Izel : le premier, appelé la seigneurie d'Hautecourt, consistant en 3 ras. de maquis, 38 ras. de terres labourables, plusieurs hommages féodaux et la justice vicomtière, les autres, consistant en terres, contre la remise de tous les droits seigneuriaux dus par le collège à l'abbaye. — Complaintes (1491-1674) contre des particuliers, qui ont enlevé leurs récoltes sur des terres qui avaient été saisies. — Afforage de la bière (1688-1704), par les sergents de la seigneurie. — Procès criminel instruit (1706) par devant les officiers de la seigneurie d'Hautecourt (p. 3-49). — Dénombrement (1430) du « mez » d'Hendecourt, à présent « Hautecourt » : les hommages féodaux sont tenus par Mahieu Le Flameng, Jean Du Buisson, Martin de Rely, dit Le Boïn, écuyer, fils de Grison de Rely, etc. — « Regit [aux plaids] pour la terre et seigneurie de Hendecourt », renouvelé (1602) par Renom Poulain. — Dénombrement des 18 fiefs d'Izel (XVII^e s.) : le pré des « Quatre », tenu par Jacques de Saily, sieur de Hautecourt; d'autres, par Renom de Baudain, chevalier, sieur de Mauville, Villers-Cagnicourt, etc.; Guillaume Lemaire, marchand à Douai; Claude Hattu, marchand à Douai; Renom Poulain; Bon Caignet;

Nicolas de La Hamaide; etc. — Mouvances féodales du fief d'Hautecourt [extrait du dénombrement (19 juin 1663) de Jacques d'Enghien, chevalier, sieur de Bruelle]. Les hommes de fief sont : Renom Poulain; Nicolas Descouleurs; François Raoult; André Châtelain; Nicolas Imbert, sieur de La Baseque; Antoine et Pierre de La Vaequerie; Maximilien de Baudain-Mauville; Jacques Donton, prêtre; l'homme vivant de la fondation de Jacques Cramette; Imbert de La Falecque, fils et successeur de Robert-François Imbert, écuyer, sieur de Berlaimont, celui-ci frère de Nicolas-Ferdinand, conseiller au Parlement de Flandre; Pierre-Albert Hessel, écuyer, sieur de Pernes, veuf de Marguerite Hattu; Jacques Becquet, écuyer, sieur de Quiéry; Marie Gosart, veuve de Martin Demiault; dame Marie-Louise Marbaix; Jérôme de Surques, sieur de La Brayelle, veuf de Marie-Anne de La Rue; Hugues Du Mortier; Guillaume de Caverel, au nom des enfants qu'il a eus de Marie d'Ohy (p. 50-55).

II. 1753. (Registre.) — In-folio; 37 feuillets, papier.

1718-1725. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — « Recueil des fiefs tenus et mouvans de la seigneurie d'Hautecourt », de celle d'Halloy à Tilloy-les-Moflaines, seigneuries achetées par les administrateurs du collège de Douai, qui en ont fait cession à l'abbaye de Saint-Vaast, et des fiefs tenus de la Mairie de Feuchy (1725). — Arrentement (1718), par l'abbaye, à la communauté d'Halloy, d'un terrain pour y bâtir une école et la maison du clerc.

H. 1754. (Registre.) — In-folio; 20 feuillets, papier.

1758. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Recueil des fiefs tenus de la seigneurie d'Hautecourt, avec rappel des anciens possesseurs depuis 1430.

H. 1755. (Liasse.) — 97 pièces : 8 parchemin, 89 papier.

1615-1789. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Déclarafions et dénombremens, par Jean Haltron (1615); — Jean Rigollet; Christophe Viseux, clerc, demeurant à Arleux-en-Gohelle; Robert Viseux, demeurant à Neuvireuil; Jean Viseux, demeurant à Quiéry; Druette de Condécle, veuve de Jacques Delecroix, demeurant à Vitry; Jean Lobegois et Jacques Halloy, bourgeois de Douai (1616); — Adrien-Philippe Lefebvre, avocat au Conseil d'Artois; et Jacques de Saily, écuyer, sieur

de Bernissart. « Hende-court-en-Iser », fils de Charles et d'Isabeau de Tonnelaire (1676); — Jean Viseux, demeurant à Izel (1784); — Joseph Desplanques, clerc d'Izel (1785); — J.-B. Planel et Antoine-Joseph Desplanques, docteurs et professeurs royaux en théologie, procureurs de la fondation Palan, à Douai; et François Hurtrel, négociant à Arras (1786); — Marie Ledueq, procureur au Conseil d'Artois; Georges Guffroy, curé d'Izel; et Louis Paix, prieur des Dominicains de Sainte-Croix de Douai (1787); — Jean Potier, receveur et protonotaire apostolique de la résidence de Douai; Louis Froissart, chirurgien à Izel; Xavier Corroyer l'aîné, procureur au Conseil d'Artois; Nicolas Dondeau, avocat au Parlement de Flandre; les administrateurs du ci-devant collège des Jésuites écossais de Douai [pièce annexe; nomination par ceux-ci du duc de Normandie comme homme vivant et mourant à la place de Jacques-François Stuart, prince de Galles, décédé]; et Albert Desprez, écuyer, seigneur de Quéant, du Grand-Hargerie et de La Tour (1788); — Augustin Rouvroy, avocat à Arras; Thomas Waringhien de Santes, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'artillerie et commandant de la place de Condé, fils de Thomas, docteur et professeur en la faculté de Douai, et de dame Élisabeth Salé; Catherine Lanery, veuve de Guislain Wattede de La Vinelle, avocat au Parlement de Paris; et François Sanehe, arpenteur-juré à Neuvilleuil (1789).

H. 1756. (Registre.) — 10-folio; 406 feuillets, papier.

1672-1747. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Dénombrements, par Pierre Mornave, pour terre acquise de Charles-François de Dampont, chevalier, seigneur de Bouart, et de Marie Le Bouthillier de Maigremont de Tomberel, sa femme, et d'Angélique Le Bouthillier de Maigremont de Beaupaire (1730); — Anne Parmentier, abbesse, Marie Buirelle, prieure, Marie Bys et Anne Richar, religieuses du couvent des Brigittines de Douai (1733); — Constantin Viseur, de Neuvilleuil; et Brigitte Gamand, veuve d'André Mabille, conseiller au Conseil provincial (1737); — Nicolas Goillio, clerc du village de Boisbernard; Lion-Ange de Beaulaincourt, chevalier, sieur de Bellenville, veuf d'Alexandrine-Valentine Boudart, pour les biens provenant de Gérard Boudart, chevalier, seigneur de Couturelle, et Isabelle Durietz, ses beaux-parents; Pierre Delannoy, docteur en médecine; Michel de Cardevacque, échevin d'Arras, veuf de Marie Gamand; Anne de Marbaix, veuve séparée de biens d'Eugène-Florent

d'Assignies, chevalier, seigneur de Favreuil, tant en son nom qu'au nom de Jean-Louis de Marbaix, écuyer, sieur de Calnel, cornette au régiment Royal-Carabiniers, Jacques de Marbaix, écuyer, sieur du Verval, Philippe de Marbaix, écuyer, sieur de La Tour, et Rosalie de Marbaix (cachet de Marbaix d'Assignies); J.-B. Delesaulx et Robert Hustin, conseillers du Roi en la gouvernance de Douai; Claude de Mullet, conseiller au Parlement de Flandre (cachet); Pierre Dourlens, avocat au Conseil d'Artois, procureur spécial de Pierre de Saint-Vaast, chevalier, seigneur d'Enterghem, maître des requêtes au Grand Conseil de Malines, et de Guillaume de Saint-Vaast, écuyer, demeurant à Gand; et Bauduin Cardon, écuyer, secrétaire du Roi, seigneur de Rollencourt, Rougy, Douvrin et Aubry en partie (cachet, 1738); — Jacques Rémy, seigneur de Gennes, Grand et Petit-Guerny, Montorgueil et Neux, demeurant à Douai; Arnould de Surques de La Brayelle, seigneur de Caudry, premier conseiller pensionnaire de la ville de Douai (cachet); Marie de Thieulaine, veuve d'André de Bassecourt (1739); — Jacques Rémy, seigneur d'Évin (cachet); Guislain Fourmaull, veuf de Marie Saudemont; Nicolas de Ruyant, chevalier, seigneur de Cambronne, conseiller du Roi au Parlement de Flandre, et dame Catherine Delecourt, sa femme (cachets de Ruyant-Cambronne, Delecourt-Cambronne, Théry de Gricourt, Delecourt-Gricourt); Jacques Briffault, licencié en médecine, échevin de Douai; et Jacques Gordon, recteur du collège des Jésuites écossais de Douai (1740); — Lambert Lenglen, curé d'Izel; François Fonson, avocat à Douai; Albert Hespel, écuyer, sieur de Pernes, capitaine au régiment de La Valière, et Charlotte Hattu, son épouse, fille de Maximilien, chevalier, sieur du Vêhu; Pierre Mouquet, bourgeois et apothicaire de Douai; Jacques Douton, vicaire d'Orehies; Hubert Delecambre, prieur de la Chartreuse de Douai; Martin Demiaull, arpenteur-juré d'Artois (1741); — J.-B. Descarpentries, licencié en théologie, professeur d'hébreu en l'Université de Douai; et Charles Coupé, docteur et professeur à la même Université, administrateur de la fondation Palan (1743); — Pierre Depoix, supérieur des Oratoriens de Douai (1746); — Jean-Louis Cardon, écuyer, sieur de Rollencourt, etc., et François-Emmanuel de Guellery, chevalier, seigneur de Chanteraine, Doursy, Quiéry en partie, Dana et Vandancourt, veuf de Marie Cardon (cachets de Cardon de Rollancourt et Quellerie-Chanteraine); et François Pamart, bourgeois de Douai (1747); — Pierre Becquet, avocat en Parlement, demeurant à Douai

(1746) ; — Georges Monvoisin, licencié en médecine, ancien échevin de Douai, procureur de demoiselle de Rautre (1736) ; — Luc Le Mercier, écuyer, sieur de Grancourt, Bouillierie et Hommilieux, fils et héritier d'Alexandre, sieur desdits lieux (1672) ; — Robert Huslin, marchand de vin, conseiller assesseur du mont-de-piété de Douai (1696) ; — Gilles Isambard, sieur des « Escornez-en-Quiéry », bailli général de l'abbaye de Marchiennes (1688) ; — Jacques Forbèse, jésuite, recteur du collège des Écossais de Douai (cachet) ; et Antime Neel, prêtre et supérieur des Oratoriens de Douai (1689) ; — Jeanne d'Aigrenon, veuve de Michel Valier, avocat à Tournai, grand-mère et tutrice des enfants de Louis de Mailly, marchand de drap à Douai ; Philippe Mullet, lieutenant de Draucourt ; Madeleine Lemaire, veuve de Philippe Delarue, bailli du comté d'Oignies, et fille de Guillaume, rentier de Douai ; Bartholomé Masclef, clerc d'Izel ; Nicolas Rau, bailli de la seigneurie d'Hautecourt ; et Eustache Dubuisson, chirurgien (1690).

H. 1757. (Registre.) — In-folio ; 282 feuillets, papier.

1673-1776. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Dénombrements, par Adrien-Philippe Lefebvre, avocat à Arras (1673) ; — Charles Théry, seigneur de Gricourt, veuf d'Adrienne Delecourt, celle-ci fille de Jean, seigneur de Montgoberl, conseiller du Roi, lieutenant honoraire des villes et gouvernances de Douai et Orchies (cachet de Théry de Gricourt, 1748) ; — Charlotte et Marie-Claire de La Verdure, dames de Ternas, Hal-laune, etc. ; et Marie Cornu, veuve de Guy Lemaître de La Sablonnière (1749) ; — Pierre-Bauduin Delaunoy, docteur en médecine, et ses sœurs, héritiers de Pierre, docteur en médecine ; et les échevins, administrateurs des revenus de l'église d'Izel (1773) ; — Louis-Joseph Albiac, supérieur des Oratoriens de Douai, curé de la paroisse Saint-Jacques de Douai, au nom de sa congrégation (1774) ; — Jean Balaille, curé d'Izel ; Victoire Lamsiarre, abbesse du Verger ; et Édouard Provanchère, prieur des Chartreux de Douai (1775) ; — Nicolas Théry (1776).

H. 1758. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1518-1780. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Extraits des comptes (1518-1618) aux recettes de droits seigneuriaux ; demande de modération (1627), par Bauduin Fouquier, licencié ès lois ; relief payé (1697), au

nom de Jérôme de Surques, sieur de La Brayelle, par Anne Delarue, sa femme, Louis Marbais et Ernestine Delarue, sa femme ; relief payé 1697 au décès de Claude Hattu p. 1.33. — Prisés et estimations de biens pour l'assiette des droits seigneuriaux (1581-1780) ; principaux noms cités : Morand Cardon (1685), Jean Loffin, lieutenant de la seigneurie de La Planque à Izel (1689), François Du Bruille, licencié en médecine à Douai (1700), la fondation Gramelle (1780, p. 34-88).

H. 1759. (Liasse.) — 32 pièces : 9 parchemin, 33 papier.

1613-1689. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Sentence du Conseil d'Artois (29 nov. 1613) condamnant Louis Huchier, marchand tanneur, et Marie de Beauvoir, sa femme, demeurant à Arras, au paiement de droits seigneuriaux. — Sentence du siège de Saint-Vaast (19 juin 1674) confirmant une autre du siège d'Izel, qui condamnait la veuve de Philippe Delerue au paiement de droits seigneuriaux. — Sentence du siège de Saint-Vaast (26 juin 1674) contre François Raoull, au sujet des reliefs et droits seigneuriaux prétendus par l'abbaye sur les terres qu'il avait acquises par décret du siège d'Izel. — Ordonnance dudit siège d'Izel (2 août 1675) adjugeant à l'abbaye les reliefs des terres appartenant à Morand Cardon ; — sentence du Conseil d'Artois (22 déc. 1677), sur appel dudit Cardon, réformant en partie le précédent jugement. — Procès (1678-1689), au sujet des droits seigneuriaux dus sur 2 pièces de terre par Claude Beequet, avocat ; — sentence du Conseil d'Artois (29 nov. 1689) condamnant ledit Beequet.

H. 1760. (Registre.) — In-folio ; 133 feuillets, papier.

1513-1679. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Registre aux droits seigneuriaux. Principaux noms cités : Jean Ledieu (1513) ; Jean Pauché, curé d'Izel (1520) ; le sieur Cocu, maître d'Izel (1522) ; Jean Robert, maître féronnier de Douai (1524) ; Michel Véron, vicair de Mauville (1532) ; François Hattu, prêtre (1532) ; Jean de Housseaux, procureur de Louis de Créquy, commandeur de Haute-Avesnes (1553) ; Charlotte de Rocourt, abbesse du Verger (1560) ; Jacques de La Marche, sergent à cheval de la gouvernance d'Arras (1570) ; Jean Bugniet, capitaine, demeurant à Arras (1583) ; Michel Bouret, curé de Quiéry (1607) ; Martin Duflos, curé d'Izel (1679).

II. 1761. (Liasse.) — 29 pièces : 10 parchemin, 29 papier ; 1 seau.

1514-1779. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Sentence du Conseil d'Artois (31 juil. 1565) contre Regnault Vaillant, pour rente. — Reconnaissance de rente (1574), par Nicolas Dumont (p. 1-4). — Établissement de Louis Vaillant (1570) comme receveur des rentes de la Pauvreté, « pour tant que le maieur et eschevin ne font point bon devoir ». — Attestation (1612), qu'avant la nomination de Bon Caignet comme maieur, les anciens maieurs qui n'étaient pas censiers touchaient une rente de 6 menç. de blé. — Gratification de 16 ll. accordée (1631) à Laurent Hullot, sergent d'Izel, qui a assisté un receveur. — Remise à l'Abbaye (1691), par Jean Marchand, admodiataire des rentes, des titres et papiers concernant son office (p. 5-10). — Extraits de cueilloirs (1715-1779, p. 11-17). — Cueilloir [XVII^e siècle] des rentes dues au château de Lens (p. 18). — Arrentements : d'un fief de 13 menç., à Pierre Lefebvre (1514) ; de 28 menç., à Jean Bassecourt, censier de Bétrécourt (1522) ; du droit de soyesté, à Jean Lecat, dit Damours (1521) ; de 2 coupes nommées le nouvel arrentement, à Bon Caignet (1590) ; d'un petit flegard de 10 coupes, à Anselme Thieulloy, curé d'Izel (1716). — Rentes des Brigillines de Douai (1728-1741) : lettre (1741) de Vervoort, avocat et notaire à Douai (cachet à ses armes, p. 19-39).

II. 1762. (Registre.) — In-folio ; 15 feuillets, papier.

1672. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Rôle des rentes foraines de l'Abbaye. Principaux noms cités : madame de Frévilleurs ; Hallu, président au Parlement de Tournai ; les Chartreux de Douai ; le conseiller Géry de Saint-Vaast, au lieu de Jean, son père ; Jean Marchand, maieur d'Izel ; les héritiers d'Antoine Mullet ; les Oratoriens de Douai ; les héritiers de Jean Salladin.

II. 1763. (Registre.) — In-folio ; 29 feuillets, papier.

1720. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Cueilloir des rentes foraines. Recette totale : 25 menç. de blé, 31 chapons 1 2, 71 s. 4 den. royaux et 1 l. 7 s. 1 den. tournois.

II. 1764. (Registre.) — In-folio ; 32 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Cueilloir des rentes. Principaux noms cités : les héri-

liers du sieur Masse, médecin ; les Brigillines de Douai.

II. 1765. (Liasse.) — 119 pièces : 66 parchemin, 53 papier ; 6 seaux.

1457-1744. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Extraits collationnés des déclarations de dime et de ferrage (1580-1598, p. 1-9). — Attestations (1591-1634), au sujet de ces droits, cueillis sur différentes pièces de terre (p. 10-26). — Complaintes et sentences pour la perception des dimes contre le sieur de Lambres (1457), Jean Vaillant (1538), Bauduin Cocu et Michel Viseux (1570), Lion de Beaucamp (1575), Pierre Mornave (1577), Jean Le Vasseur (1578), Gilles Hullot (1608), Renom Poulain (1613), Marie Caignet (1621), Jacques Becquet (1674), Frédéric Lefebvre (1677), Antoinette Carbonnel (1687), le sieur Ponchel (1739) et J.-B. Pollart (1744, p. 27-119).

II. 1766. (Liasse.) — 82 pièces : 23 parchemin, 59 papier.

1457-1674. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Dossiers des pièces de procédures pour partie des sentences ci-dessus.

II. 1767. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1580-1697. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Déclaration des dimes d'Izel renouvelée (1580) par Étienne Rumault ; — autre (1588), par Bon Caignet ; — autre (1677), d'après l'estimation des maieurs et échevins du village ; — autre (1697), par Jean Marchand, fermier des dimes.

II. 1768. (Registre.) — In-folio ; 63 feuillets, papier.

1724. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Déclaration des dimes renouvelée par Jean Marchand. Principaux noms : les Chartreux de Douai ; les Jésuites de Béllune ; les terres du collège Saint-Vaast de Douai ; Le Surque de La Brayelle ; Demailly, carillonneur de Saint-Vaast ; les Jésuites écossais de Douai ; les héritiers de M^e Vermelle, chanoine de Saint-Amé de Douai.

II. 1769. (Registre.) — In-folio ; 230 feuillets, papier.

1739. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Déclaration des terres à dimes, renouvelée par Jean Marchand.

H. 1770. (Liasse.) — 70 pièces : 28 parchemin, 52 papier; 2 sceaux.

1457-1690. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Procédures [1457] contre Jean Guérard, pour le terrage d'une mencaudée de terre. — Complaintes, pour ce même droit, contre Eustache de Beaufoirt (1461), Pierre Cocu (1517), Jean de Wavrechin (1519), Regnault Vailant (1575), Rolland Hérent, les Jésuites écossais de Douai et Nicolas Raux (1675), Pierre Beequet (1685), et Hatu, président du Parlement de Tournai (1683-1690).

H. 1771. (Liasse.) — 89 pièces, papier, dont 1 plan.

1503-1780. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Déclaration des biens de la ferme (1590, p. 1). — Visites et réparations (1585-1727); construction d'étables (1634); demande de modération de rendages (1669), à cause de l'inondation qui a gâté les grains engrangés; procès intenté par le fermier à l'Abbaye, au sujet de la réédification de sa ferme (p. 2-39). — Plan (1707) de la ferme, par Demiault (p. 40). — Baux de ladite ferme (1669-1780): à Jean Marchand, fermier et lieutenant (1669-1707); à Pierre-Joseph Marchand (1760-1777); à J.-B. Frémy (1780, p. 41-58). — Maïn assise (1503) sur les biens de Jean Dupré, pour sûreté de son bail; — autre (1541), sur les biens de Mahieu Cocu, nouveau fermier: — mainlevée obtenue (1566) par Colle Bourguignon, veuve du précédent; engagement des biens de Christophe de Gouy (1568), pour sûreté de son bail; — dégâts des guerres (1636-1640) causés à Michel Lamiot et Nicolas Jacquart, lieutenants et fermiers; — état (1715) des revenus de la ferme (p. 59-87). — « Dépouillement général » (xviii^e s.) des domaines et mouvances de l'Abbaye, d'après la carte: domaine de l'Abbaye, 421 menc. 3 coupes 15 ras. 1/2; collège Saint-Vaast de Douai, 116 m. 2 c. 7 ras. 1/2; en mouvances, 819 m. 2 c. 24 ras.; fief de La Weethen, au sieur de Criny, 121 menc. 2 c. 21 ras. 3/4; les Chartreux de Douai, 523 menc. 22 ras. 1/2; chapelle de Saint-Martin, 65 menc. 1 c. 20 ras. 1/2; présentation de Saint-Éloy, 8 menc. 3 c. 17 ras. 1/4; prieuré d'Évin, 35 menc. 2 c. 4 ras. 3/4; mouvances du château de Lens, 8 menc. 2 c. 10 ras.; de Willerval, 35 menc. 2 c. 4 ras. 3/4 (p. 88-89).

H. 1772. (Registr.) — In-folio; 74 feuillets, papier, et un plan.

1715. — *Izel-lès-Équerchin* (suite). — Plan, par Letierce, avec répertoire.

H. 1773. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1647-1675. — *Pays de Lallœu (l'Alleu); Lareulie, Fleurbair, Sailly, La Gorgue* (anciennes cotes 15, K^o, L^o et M^o). — *Pays de Lallœu*. Lettres patentes de Louis XIV (sept. 1647) portant: l'érection en comté du pays de Lallœu, donné en patrimoine perpétuel à l'abbaye de Saint-Vaast par Thierry III et récemment reconquis à la couronne de France; 2^e établissement dans ce pays d'une foire franche, d'une durée de 8 jours, et d'un franc marché une fois la semaine, au jour et dans l'endroit qu'il plaira à l'abbé de Saint-Vaast, à condition que ces foire et marchés ne coïncident pas avec autre marché du pays de France, à 3 lieues à la ronde, et à charge par l'abbaye, en reconnaissance, de services religieux pour la famille royale (p. 1-2). — Ordonnance (11 juil. 1661) d'Honoré Courtin, conseiller du Roi, commissaire député pour l'exécution du traité de paix du 16 novembre 1659, défendant aux échevins de Lallœu d'innover en matière d'appel, et leur enjoignant d'empêcher à l'avenir les saisies faites sur l'ordre du Conseil de Saint-Omer, à peine de 500 l. d'amende. — Ordonnance (1661) d'Antoine Gofins, chevalier, président du Conseil d'Artois séant à Saint-Omer, protestant contre la précédente ordonnance, déclarant que le pays de Lallœu n'a pas été cédé à la France par le traité des Pyrénées et que ses habitants doivent s'abstenir de faire appel à la salle abbatiale de Saint-Vaast, tant qu'elle restera hors de son obéissance. — Nouvelle ordonnance (17 sept. 1661) de H. Courtin, « conseiller du Roy en tous ses Conseils et direction de ses finances », et Claude Talon, intendant de police et finances au pays d'Artois, déclarant au contraire « que par l'art. 35 dud. traité, il n'est réservé seulement dans l'Artois à Sa Majesté Catholique que les villes, baillages, gouvernances, appartenances, dépendances et annexes de Saint-Omer et d'Aire, d'où il s'ensuit que tout le reste est cédé à Sa Majesté Très-Chrestienne et par conséquent le pays de Lallœu ». — Preuves fournies (oct. 1661) par le procureur de France que le pays de Lallœu est et fait partie de l'Artois; et contredits du Roi catholique pour servir dans les procès-verbaux des délimitations territoriales de Lallœu, en conséquence du traité des Pyrénées (p. 1-8). — Cahier présenté au Roi (18 avr. 1671) par les quatre baillis des châtellenies de Lille, Douai et Orchies sur la proposition qu'il leur a faite de réunir le pays de Lallœu aux dites châtellenies: cette réunion sera des plus utiles « pour le service de Sa Majesté, le

souffagement de la généralité et le propre bien des habitants » ; ledit pays pourra être imposé et utilement compris dans l'aide de 150.000 fl. que le Roi vient de demander pour la construction de deux bastions à Lille ; — réponses du Roi se déclarant partisan de l'annexion et de l'imposition ; — lettres patentes du Roi (23 août 1671) autorisant la réunion. — Autres lettres patentes (sept. 1671) ordonnant aux habitants de Lallœu de payer les impôts communs aux autres paroisses de la châtellenie sur le vin, la bière, l'eau-de-vie et le tabac. — Plainte (1672) adressée par le procureur d'office des châtellenies de Lille, Douai et Orchies aux officiers de ce siège contre les échevins de Laventie, qui ont publié dernièrement une assiette d'impôts sans autorisation (p. 9-18). — Mémoire (1671), pour Saint-Vaast, au sujet de cette incorporation: le pays de Lallœu étant fortement imposé par la châtellenie, l'abbaye ne pourra plus y percevoir les mêmes revenus: les comptes communaux qui se rendaient à la prévôté de Sully se rendront aux quatre baillis; le droit de confiscation des biens des criminels est aboli. Requête de Saint-Vaast au Conseil d'Artois (1671), en opposition à l'enregistrement des lettres patentes de réunion. — Mémoire (1671) des avantages que les habitants de Lallœu firent, tant de leur coutume particulière que des lettres d'union aux châtellenies de Lille, Douai et Orchies, articulé en vue de rentrer dans leurs privilèges « qu'y leur ont subtilement esté ravy par lesdits baillifs, dans une vue remplie d'intérêts sordides, en 1671, par des raisons remplies de calomnies colorées d'une apparence de doute ». — Requête (1672) des habitants de Lallœu adressée au grand prieur de Saint-Vaast contre la réunion: ils offrent, pour leur retour à l'état ancien, 25.000 fl. de don gratuit et une redevance annuelle de 1.800 fl. — Lettre (1672) de Mauduict, procureur d'office de Lallœu, demandant à l'abbaye de prendre en mains la cause du pays de Lallœu dont l'union aux châtellenies de Lille, Douai et Orchies, nuirait aux intérêts de l'abbaye elle-même; il lui expose que ledit pays ne payait auparavant que 870 mines d'avoine et qu'aujourd'hui il doit subir de lourdes impositions, sans compter les exactions des soldats, qui, récemment, ont menacé de mettre le feu au bourg de Laventie, ont « brusléz toille, outils, et autres meubles, trempé l'avoine de leurs chevaux dans le vin », etc. — Règlement (11 fév. 1675) des quatre baillis des châtellenies de Lille, Douai, et Orchies pour les assiettes de centièmes et faïlles à lever dans le pays de Lallœu (p. 19-29).

H. 1774. (Liasse.) — 38 pièces : 2 parchemin, 36 papier.

1486 - 1688. — *Pays de Lallœu* (suite). — Pétition (1685) des habitants de Lallœu adressée à l'abbé de Saint-Vaast, pour protester contre les impositions sur les vins, bières, eaux-de-vie et tabac dont est frappé leur pays. — Requête des mêmes au Roi (1686), demandant l'envoi de commissaires pour entendre leurs réclamations au sujet des logements, réquisitions de charriots et impositions de tous genres. — Autre (1686) des mêmes à l'abbé, le priant d'intervenir auprès de l'autorité royale pour obtenir l'exemption des impositions sur les liqueurs; procurateur (m. d.) à lui donnée, pour s'occuper des intérêts du pays. — Remontrance au Roi (1686), par les mêmes, pour qu'il lui plaise d'ordonner qu'en conformité de l'acte d'union, il sera seulement levé annuellement en Lallœu 10.500 fl., sans pouvoir excéder, pour l'aide ordinaire, et que ce pays sera exempt des impôts sur les vins, bière, eau-de-vie et tabac, comme par le passé (p. 1-9). — Requête (1688) des baillis de Lallœu à Baignol, intendant à Lille, demandant remise d'impositions, à cause de la misère des habitants, « dont une grande partie, au désespoir, sont desjà déserté et d'autres réduict à la mendicité » (p. 10). — Pièces produites (XVII^e s.) pour prouver que le pays de Lallœu est libre, distinct et séparé des provinces de Flandre et d'Artois, et paye séparément les aides et centièmes: mandement (11 juil. 1486) de Philippe de Crèvecœur, maréchal de France, lieutenant et capitaine général pour le Roi en Picardie, portant que ce « pais est champestre du tout au-dehors de la comté d'Artois »; — vidimus (28 fév. 1490), par le lieutenant du gouverneur au souverain bailliage de Lille, des lettres de Maximilien I^{er}, roi des Romains, et de Philippe son fils, archiduc d'Autriche, comte de Flandre et d'Artois (25 fév. 1487), portant reconnaissance de la neutralité au pays de Lallœu, mais lui défendant de ravitailler les troupes françaises; — attestations (1591-1596) du receveur général des aides d'Artois, des Élus d'Artois et des habitants de Lallœu, que ledit pays est exempt des aides ordinaires et extraordinaires d'Artois; — mémoires des députés de Lallœu (XVII^e s.) sur les avantages « d'une séparation du pays de Lallœu d'avecq la province et Estats d'Arthois »: ils se plaignent qu'en dehors du 100^e payé par tout l'Artois, Lallœu soit encore chargé des garnisons, qu'on n'impose qu'aux pays neutres; sa quote-part dans le 100^e est trop élevée proportionnellement à la taxation générale de l'Artois qui verse 100.000 fl. pour 151 villages, tandis que Lallœu,

réunion de 3 villages 1-2, paye parfois jusqu'à 19.000 fl. à lui seul ; — extraits de comptes d'aides produits dans une lettre (1655) de la Chambre des comptes de Lille à la Chambre des finances de Bruxelles, d'où il ressort que Lallœu fut de toute ancienneté séparé de l'Artois et n'a jamais reçu les ordres du gouverneur de la province pour le logement des gens de guerre ; — rachat du logement des gens de guerre accordé au pays de Lallœu (11 déc. 1655) ; — sentence du Conseil privé (Bruxelles, 2 déc. 1658) au profit des gens de Lallœu contre les États d'Artois siégeant à Saint-Omer qui avaient voulu les imposer ; — les habitants de Lallœu taxés par l'Espagne à 12.000 fl. obtiennent (7 déc. 1658, délai d'un mois pour réunir cette somme et suspension d'arrêts sur leurs personnes et biens pendant cette période ; — ordonnance royale (10 déc. 1659) défendant aux États d'Artois de comprendre dans leurs comptes d'aides Lallœu qui a « toujours été distinct et séparé » du pays d'Artois, ajoutant que, « s'il a contribué quelque temps avec ledit païs d'Artois, ç'a été par son gré et permission » ; — « projet de lettre (1660) à écrire au gouverneur d'Arras de la part de dom E. de Gamarro, maître de camp général », pour réduire à néant les prétentions des commissaires des finances d'imposer le pays de Lallœu, renfermant un inventaire des titres militant en faveur de la neutralité de ce pays ; — « arguments, titres et raisons dont le procureur du Roy catholique se sert pour monlrer et justifier que le pays de Lallœu n'a jamais été de la province d'Artois, et qu'il n'est pas devenu de ladite province d'Artois depuis la souveraineté cédée à Sa Majesté impériale sur tous les pays et terres qu'il possédoit en ces quartiers du Pays-Bas, és années mille cinq cent vingt six, mil cinq cent vingt neuf » (p. 11-38).

H. 1775. (Liasse). — 29 pièces : 1 parchemin, 28 papier.

1717-1758. — *Pays de Lallœu (suite)*. — Arrêt du Conseil d'État et lettres patentes du Roi (15 nov. 1717) annulant les lettres patentes du mois d'août 1671 qui unissaient le pays de Lallœu à la châtellenie de Lille, et incorporant ledit pays au comté d'Artois, sur le vu des oppositions faites : 1° par les États d'Artois, qui offrent de rembourser aux États de Lille les 150.000 l. que ceux-ci ont payées au moment de l'annexion susdite ; 2° par les baillis, échevins et habitants du pays de Lallœu, qui réclament leur autonomie ancienne (sans faire égard aux réclamations des États d'Artois) ; 3° par l'abbaye de Saint-Vaast, qui demande

d'être continuée dans la jouissance des droits, libertés et privilèges dont elle jouissait sur le pays de Lallœu avant 1671. Le pays de Lallœu est réuni au comté d'Artois pour être administré par les États d'Artois, sans préjudice aux droits du gouverneur de Lille, qui continuera à exercer la même autorité que par le passé. Le bourg de La Gorgne, « censé et réputé » de la province de Flandre, continuera à faire partie de cette province. — Copie d'un arrêt du Conseil d'État (15 fév. 1718), qui renvoie pour information à l'Intendant de Flandre et Artois des requêtes des députés de Lallœu demandant qu'il soit défendu aux députés des États d'Artois de mettre à exécution l'ordonnance par eux rendue le 18 décembre 1717 d'une imposition de 3 centièmes sur les immeubles de Lallœu et sur la dépouille de l'année 1717, qu'il soit ordonné que Lallœu payera par forme d'aide une somme de 10.500 l., et qu'il soit sursis à l'adjudication des fermes sur les vins, bières et autres vivres ; le même arrêt prescrit le paiement immédiat des 10.500 l. offertes. — Autre arrêt du même Conseil (7 mai 1718) renvoyant audit Intendant, pour supplément d'enquête, une requête de l'Abbaye, qui demande à être conservée dans ses droits et franchises sur Lallœu. — Autre arrêt du Conseil d'État (8 mai 1731) confirmant celui de 1717, qui ordonnait qu'à l'avenir : 1° les paroisses du pays de Lallœu demeureront réunies à la province d'Artois ; 2° les habitants recevront et exécuteront tous les mandements et règlements pour le service du Roi ; 3° ils payeront par-dessus le don gratuit une somme de 10.500 l. pour tenir lieu de l'aide du pays de Lallœu ; 4° ils ne payeront les aides et centièmes qu'autant qu'en payeront le clergé et la noblesse ; 5° les commerçants seront assujettis aux impôts sur les vins et bières ; 6° les habitants acquitteront comme par le passé les 870 mines d'avoine et autres redevances envers le domaine du Roi (p. 1-15). — Pièces de procédure (1718-1723) pour les habitants de Lallœu contre les quatre baillis de Lille, Douai et Orchies, sur liquidation de comptes après la réunion de ce pays à l'Artois. Total des excédents payés par Lallœu, de 1673 à 1679 : pour les centièmes, 39.375 fl. ; pour l'imposition des bières, 57.600 fl. ; pour l'imposition de l'eau-de-vie, 72.000 fl. ; pour l'impôt sur le tabac, 1.200 fl. ; au total, 170.175 florins. — Les habitants de Lallœu se refusent (1718) à payer à la châtellenie les arrérages que leur réclame celle-ci, au moment de la séparation, soit 10.679 l. 8 s. (p. 16-28). — Requête (1758) des échevins de Lallœu contre la veuve Pinchon, demeurant à La Gorgne-Lallœu, qui voulait être rattachée

à La Gorgue-Flandre où l'on payait moins d'impôts (p. 29).

II. 1776. «Liasse.» — 20 pièces, papier.

1245-XVIII^e s. — *Pays de Lallœu* (suite). — Mandement 20 janv. 1616 des archiducs aux greffiers de la Chambre des comptes de Lille de délivrer aux habitants de Lallœu copies de leurs chartes, lettres originales et privilèges, qui leur ont été enlevés durant les dernières guerres (p. 1). — Inventaire dressé en 1586 : 1^o des titres de seigneurie, justice et autres droits de Saint-Vaast en Lallœu, dont le premier en date est une confirmation, par saint Vindicien, évêque d'Arras, de la donation de la seigneurie de Sallily faite par le roi Thierry III à l'abbaye de Saint-Vaast (680); 2^o des confiscations et rentes de Saint-Vaast en Lallœu; 3^o des acquêts d'héritages, rentes et reliefs; 4^o des centrons et dîmes. La plupart des titres, surtout ceux compris dans la première division, sont aujourd'hui perdus. — Autre inventaire XVII^e s. des arrêts et sentences rendus au sujet du pays de Lallœu, dont le dernier en date est un acte de 1693. — Extrait du registre H. 603, pour la partie spéciale au pays de Lallœu (moins complet que l'original, XVIII^e s. (p. 2-5). — Charte de « Lallœu » donnée par Martin, abbé de Saint-Vaast, et Robert, avoué d'Arras et sire de Béthune (oct. 1245) (1). Ce document est suivi : 1^o d'« autres déclarations par lesquelles peut apparoir que ledite avouerie est tenue en fief de ledite église de Saint-Vaast. Premiers, en l'ancien registre nommé Wymant, sur le nombre de LL, est contenue la clause qui s'ensuit : *Idem advocatus, homo ligius Sancti Vedasti, ad reterium LX solidorum, frodus ejus est omnia ea que habet in allodio Sancti Vedasti de Sallily, de Florbais et de Le Ven-thies*. Item, et pour ce que, pour les divisions qui en l'ampz passé furent au pays de Flandre, et que ledit pays de Lallœu et les habitans furent contrains par la puissance desdits de Flandre à obéir à eulz, à la poursuite de ladite église fu ordonné par la Court de Parlement, ainsy que en une clause qui s'ensuit est déclaré : le Court a ordonné, présens monsieur le chancelier, que les religieux, abbé et couvent de Saint-Vaast d'Arras, sans aulcune offense du Roy, puissent établir I prévost moyne au pays de Lallœu, aussy comme il a aultrefois esté fait et ont aultrefois esté adcostumé à faire, nonobstant que le pays de Lallœu se soit rendus au conte de Flandres; item, que ledit abbé, sans offen-

se, puist rechepvoir ou mettre en souffranche le conte de Flandres en l'ommage et de l'ommage de l'avoué dudit pays de Lallœu; présens messire Symon de Bachy, Jaque La Vache et Pierre Demeville, présidens; ledit appointment fu fait l'an de grâce mil III^e XLIX, le XV^e jour de juillet »; — 2^o de la lettre suivante : « Loecys, conte de Flandres, de Nevers et de Rethel, à religieuse et honneste personne en Dieu notre cher et boin amy l'abbé de Saint-Vaast d'Arras, salut. Très chers et boins amis, nous avons bien en mémoire comment vous, en l'an mil III^e XLVI, escripsistes à nous exlans en Flandres que de l'avouerie de Lallœu nous vous deviesmes faire hommaige, et requisistes par vos lettres que nous, en propre personne ou par notre député, vous feissimes hommage de ladite advouerie, si comme tenus y estimes; ad ce vous respondimez par nos lettres que en propre personne nous feriesmes ou plus toz que nous porriesmes vers vous tout ce que appartendroit de ce à faire. Et, depuis, les aucuns nous ont dit que notre anelisseur tirent ledite advouerie de Dieu; nient mains, pour l'affection que nous avons à votre église et vers vous, nous avons intention que de ledite advouerie vous ferons hommaige, avene le serement de garder votre église, les personnes et biens d'icelle, aussy avant comme tenus y sommes par droite succession de nos signeurs devanchiers. Se vous pryons tant de euer comme nous poons et adercez que vous nous veuillez donner respit et mettre en souffranche de faire les choses dessus dites, jusques à dont que vous et nous soyons assablés. Et vous plaise mander à vos gens de Lallœu, que ilz obéyssent à nous et à nos commissaires que nous avons député à jurer en l'âme de nous as dites gens les seremens adcostumés. Et de toutes nos requestes dessus dites vous plaise à nous envoyer voz lettres ouvertes, car en vérité vous trouverez en nous boine amour et loyauté, et, s'il advenist que jà n'aviengne que vous es choses dessus dites fussiez rigoureux ou délayans, il nous faulroit entendre diligamment à user du conseil de cheulz qui nous ont dit pour certain que de Dieu seulement doyns le dessus dite advouerie tenir. Si veuillez es choses dessus dites estre si gracieux vers nous, que nous soyons tenus de deffendre votre église, les personnes et biens, et que bien vous en puissions remerchier. Notre Seigneur soit garde de vous. Escript en notre ville de Courtray, le XIII^e jour de may »; — 3^o d'une autre lettre du même au même qu'il fera bientôt hommage à Saint-Vaast pour l'avouerie de Lallœu (Gand, 2 août). — « Costumes du païs de Lal-

(1) Publiée, d'après l'original des archives départementales du Nord, dans le *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais. Arrondissement de Béthune*, tome II, p. 154. Arras, 1878, in-8.

leue, terre amortie de Saint-Vaast d'Arras, qui se comprend en trois paroiches et partie de la qualtriesme, contenant environ une lieue en toute quarure, lequel pays est parvoisin à la conté d'Artoys, conté de Flandres et chastellenie de Lille, et en rien subjel tenu ne mouvant à nulz ne auleuns d'iceulx », homologuées au mois de mars 1513 et renouvelées (30 janv. 1612) par ordre des archiducs, et en présence de Pierre Creton, bailli des archiducs, Pierre Delebecque, bailli de Saint-Vaast, procureur et notaire des archiducs, Noël Boidin, Antoine Pétillon, Philippe Roussel, Antoine Marquillies, Mathieu Legrand, Jean Ducrocquet, Jean Warembourg, Mahieu Crocheron, Philippe Quintrel et Jean Hauwiel, échevins régnants, Jean Bacqueler, Pierre Quintrel et Guillaume Charlet, anciens échevins, Jean Boucquel, bailli collecteur héréditaire de Laventie et La Gorgue, David Duhamel, lieutenant desservant le bailliage, Jean Lebleu, aussi lieutenant du bailliage, héréditaire des paroisses de Fleurbaix et Sailly. — Extraît des « coutumes locales et particulières de la ville et bourgeoisie de La Gorgue et de la loy d'Arras nouvellement décrétées », imprimées à Lille (1629). — Renouvellement (1669) des coutumes de 1612, en présence de François, bailli de Saint-Vaast, Gérard Toulouze, collecteur héréditaire, Jacques Pétillon, Jean Lelou, Antoine Boidin, André Toullouze, Pierre Desmarez et Philippe Duflos, échevins modernes, des échevins anciens et des greffiers (p. 6-20).

H. 1777. (Liassé.) — 44 pièces : 4 parchemin, 60 papier, 5 sceaux.

1230-1781. — *Pays de Lallœu* (suite). — Sentence (juin 1230) de la salle abbatiale de Saint-Vaast contre les baillis et échevins de Lallœu, qui avaient déposé trois de leurs compagnons, échevins (p. 1). — Copies d'une charte oct. 1259 de Paul, abbé de Saint-Vaast, et Guy, comte de Flandre, avoué d'Arras et sire de Béthune, qui, en remplacement du droit qu'ils possédaient auparavant de changer à leur volonté les échevins de Lallœu, octroyent à ce pays, « en amendement et en accroissement de leur loy et pour le commun pourfit du pays », le renouvellement par moitié de l'échevinage au jour de Saint-Remy. Les échevins ne pourront appeler en l'échevinage « consin ne autre ne plus prochain, ne parastre, ne filiastre, ne biau seigneur ne biau fil, ne serourge, pour estre eskevin ensemble » (p. 2-4). — Accord (25 sept. 1393), homologué au Parlement de Paris (20 déc. 1393), entre le duc de Bourgogne et l'abbaye de Saint-Vaast, d'une part, et

les habitants du pays de Lallœu, de l'autre, les premiers reconnaissant qu'ils ont outrepassé leurs droits en destinant des échevins coupables d'abus de justice; — vidimus 30 avr. 1391 du précédent acte par Jean, seigneur de Foleville, chevaliers, conseiller du Roi et garde de la prévôté de Paris; — autre vidimus, par Charles VII (25 mai 1410, dudit accord et de la charte de 1215 p. 5-9). — Attestation (juin 1591, d'habitants de Fleurbaix et Laventie, au sujet du mode de renouvellement des échevins et greffiers et de la levée des impositions (p. 10-19). — Arrêt du Conseil d'État (18 mars 1698) sur les requêtes respectivement présentées par les échevins des bourgs et paroisses de Laventie, La Gorgue et Sailly, et par l'abbé de Saint-Vaast, celle des échevins déclarant opposition à l'exécution des arrêts du Conseil d'État des 28 décembre 1691 et 22 mai 1696, dont le premier concerne l'imposition des gages des maires desdits lieux, et le second défend aux échevins de faire aucune assemblée, ni aucun acte de juridiction. Faisant droit à cette opposition, le Roi décharge les communautés et paroisses de l'imposition ordonnée par l'arrêt du 28 décembre 1691 pour le paiement des offices de maires, dont les gages seront compris à l'avenir dans les états des finances de Flandre; il maintient les échevins dans leur droit de connaître de toutes les affaires civiles et criminelles du ressort, de recevoir, par deux d'entre eux, toutes sortes de contrats, d'examiner et arrêter les comptes des églises et des pauvretés; les maires ne pourront présider qu'aux assemblées faites pour la levée des impositions, l'audition des comptes généraux du pays ou des villages particuliers (p. 20-21). — Informations (1582-1613) tenues à la charge des baillis et échevins du pays de Lallœu, sur dénis de justice criminelle. Déposition (1582) de Nicole Dupire, curé de Laventie, à la charge des échevins prévenus: 1^o d'avoir laissé enfermé, dans un cellier de l'église, un prisonnier de guerre confié à leur garde et à celle du bailli de Saint-Vaast par le bailli du Roi, qui l'avait reçu des mains de soldats tenant garnison en la prévôté de Sailly, « famé et en partie attainé d'avoir par l'espace de quatre ans hanlé et conversé avec les fébrutz »; 2^o de se montrer fort peu soigneux d'administrer la justice, laissant courir les voleurs, les homicides et les mauvais garnements, négligeant de faire respecter les ordonnances de police sur la fréquentation des cabarets, les jeux de paume et d'arc, les promenades et exercices manuels pendant le service divin. Dépôts sur les mêmes sujets (1582), par François Caron, chapelain de Laven-

tie, sire Blaise Pélerin, clerc de Laventie, et plusieurs manouvriers. Réponse du bailli et des échevins à ces accusations. — Enquête 31 janv. 1591, faite au bourg de Laventie par François Ballet, licencié ès lois, sous-bailli de Saint-Vaast, et Jean Lemaire, aussi licencié ès lois, « sur aucuns troubles et émotions advenues audiel pays dont on veut charger comme auteurs Dominique Grugeot et Michel Leurin », échevins de Lallœu, accusés d'avoir voulu jeter le discrédit sur Adrien Delattre, échevin, et Robert de Beusart, procureur d'office de Saint-Vaast, en disant que ceux-ci ne visaient qu'à tirer l'argent du pays, dont il fallait les chasser, et que si le peuple voulait s'entendre avec le sieur de Guernonval, bailli-avoué de Lallœu, ce dernier l'appuierait de son crédit pour lui obtenir décharge de l'entretien des officiers d'artillerie et des logements de gens de guerre. Parmi les témoins dans cette affaire : Jean Gombert, greffier du pays de Lallœu, Jean Galons, ancien échevin, Martin Desprez, curé de Laventie et doyen de La Bassée, Marc Ballin, échevin, demeurant à Laventie, Mathieu Lenglarl, échevin de Laventie. — Protestations (1591) des baillis et échevins de Lallœu contre l'ingérence des bailli et hommes de fief de Saint-Vaast dans les enquêtes de justice au pays de Lallœu. — Charges relevées (s. d., vers 1600) contre Michel Leurin, accusé d'avoir, au mépris de son état de notaire, obligé un témoin à signer sa déposition sans la lui lire, enlevé, « étant surpris de boisson », une épée qu'il rendit seulement le lendemain, autorisé quelques marchands à faire leur commerce le jour de la dédicace de Laventie, contrairement aux ordonnances du curé, retardé pendant longtemps d'ouvrir, comme il le devait en sa qualité de bailli-avoué, les plaids de justice, et de s'être vanté de commander seul au pays et d'y établir les greffier, clerc de loi et sergent qu'il lui plaisait. Protestation dudit Leurin contre son arrestation. — Requête (1610) aux échevins, de Jean de Marles, procureur d'office de Saint-Vaast en Lallœu, contre Pierre Creton, bailli des archiducs, et Delebecque, bailli de Saint-Vaast, pour refus d'incarcérer des coupables malgré sa réquisition (p. 25-30). — Acte d'acceptation (30 oct. 1739), par les échevins du pays de Lallœu, des règlements de police que leur impose Saint-Vaast (p. 10-13). — État (1781) des réparations faites à la chambre échevinale de Laventie (p. 41).

II. 1778. (Liasse.) — 156 pièces : 5 parchemin, 151 papier ; 4 secoux.

1566-1764. — *Pays de Lallœu* (suite). — Let-

tres de Philippe II (26 fév. 1567) donnant pouvoir à Charles de Bonnières, grand bailli du pays de Lallœu, de renouveler tout l'échevinage et de nommer comme échevins « les plus preudhommes catholiques ydoines », nonobstant le privilège des échevins de renouveler eux-mêmes leur loi « sans avoir regard de quelle religion et vie » sont les nouveaux élus. — Procurations données (1608-1635) par l'abbé de Saint-Vaast à son prévôt de Sailly de renouveler l'échevinage de Lallœu, conjointement avec le grand prévôt de l'abbaye. Copie d'une lettre (1663) du sieur de Bray, député du pays de Lallœu à Paris, relative au maintien de la religion catholique, aux entreprises des officiers de France contre les droits de l'Espagne, et au renouvellement de la loi au pays de Lallœu. — Procuration (1669) donnée par l'abbé à Mathieu Vollant, son grand bailli, d'ouïr les comptes de ce pays rendus en l'assemblée des échevins qui se tient à la prévôté de Sailly. — Anloine Chasse, administrateur général des biens de l'abbaye, vu l'incendie arrivé en la prévôté de Sailly, la maladie du prévôt et encore l'urgence de renouveler le Magistrat de Lallœu, commel (1670) Guillaume de La Charité, receveur général, pour présider à cet acte et régler les difficultés survenues à Fleurbaix et Sailly pour l'établissement de clerc et bailli des églises de ces deux villages (p. 1-11). — Élection (1567) des échevins de Lallœu, par messire Charles de Bonnières, bailli de Lallœu et gouverneur de La Gorgue, et Pierre Couronnel, conseiller au Conseil provincial, députés par le Roi « pour déporter ceulx de la loy dudit pays qu'ilz y sont présentement et en choisir aultres » (p. 12). — Listes de noms, par paroisses, présentées annuellement aux curés respectifs des quatre communautés du pays de Lallœu pour le choix des échevins : les curés ont donné, sur quelques-uns des individus proposés, des notes relatives à leur âge trop avancé, leur degré de parenté avec d'autres échevins déjà en fonctions, l'insuffisance de leur instruction susceptible d'empêcher leur élection (1591-1763). Les doyens de Laventie appelés à donner leur avis sont : M. Desprez (1591-...), de Wille, « pasteur provisional », remplaçant feu Pierre Hennaghe (1613), Philippe Courcol (1611-...), Il. Lalle (1666-...), J.-B. de Hemmin (1695-...), Nicolas-Benoît Caguiarl (1723-...), Leclercq (1748-...), Desgardins (1763-...); les curés de Fleurbaix cités sont : Binet (1612-...), C. Delannoy (1710-...), Denis (1748-...); ceux de Sailly : Jean Delanotte (1613-...), A. Crespioul (1707-...), Guy Brunel (1713-...), Demory (1715-...), Delétré (1718-...), Honoré (1718-...), Momier (1763-...); ceux de La Gor-

gue: Lebel [1613...], A. Passage [1635...], Donouff [1696...], A. Lenglet [1698...], Gilles Doublier, chapelain (en l'absence du curé, 1700), Fagot [1710...], de Roo [1712...], Bullet [1716...], J. Guilbert [1718...]. — Procès-verbaux (1597-1761) d'élections d'échevins avec leurs prestations de serment (p. 13-110). — Lettre d'Andrien Desgardins, curé de Fleurbaix, au grand bailli de Saint-Vaast [10 sept. 1581 : les échevins du pays de Lallœu étant à Arras « firent plaintes à messieurs du Conseil d'Arthois des mengeries, compositions et autres désordres que ce fit en cedict pays la compaignie du s^r capitaine Carondelet, et que le tout s'est fait à l'instance et poursuite de mondit s^r prélat [de Saint-Vaast] par vindication du procès pendant à Malines, et ce comme ont testifié plusieurs soldatz et mesme le lieutenant d'icelle compaignie l'a ainsy affirmé à monsieur le conte d'Egmont publicquement au bourg de Le Venhîe..., cherchant le moyen de nuire à mondit sieur prélat de manière que tacitement ilz [mettent] en avant qu'il y a un gentil homme en Artois quy a perdu crédit, honneur et sa juridiction pour avoir fait menger ses subjectz ». Il dénonce ensuite qu'à la dernière élection d'échevinage, fut reçu Guillaume Wicart, qui était « des plus advanchés en la religion nouvelle au premier trouble, l'an LXVI [1566], au brisement des images..., lequel fit poursuite, avecq autres eschevins ses confrères, pour avoir un temple et la prêche et à Le Venhîe, ce que leur fut accordé par les commissaires députéz par monseigneur le conte d'Aigmont »; que ledit Wicart continue de servir la cause de ses coreligionnaires et que ceux-ci ont toujours essayé d'introduire un suspect dans l'assemblée échevinale, tel Henri Boidin, deux ans auparavant. — Dénonciation (1581) du même curé et de Crugeot, fermier de Saint-Vaast, contre le sieur de Langre, de La Gorgue, qui a été nommé échevin, bien qu'il soit de la religion nouvelle (p. 111-133). — Procès-verbal [1590] constatant le refus du sieur de Guernoval, bailli-avoué pour le Roi, de se présenter pour présider au renouvellement de l'échevinage. Autorisation du Roi (1591) aux échevins de Lallœu de procéder à ce renouvellement, comme par le passé, pour éviter tout retard, à condition que les nouveaux échevins seront tenus de prêter le serment entre les mains du sieur de Guernoval p. 134-139. — Instructions [1610] données au grand bailli de Saint-Vaast se rendant au pays de Lallœu pour procéder au renouvellement de l'échevinage (p. 140). — Protestation des échevins [1612] contre l'élection de Jean Gruson, un de leurs collègues, qu'ils soupçonnent d'hérésie; dépo-

sition du curé de Fleurbaix que ledit Gruson n'est pas hérétique; sommation aux échevins de l'accepter dans leur assemblée; sentence des archiducs (17 mars 1614) ordonnant de procéder à l'élection d'un nouvel échevin à la place dudit Gruson, qui ne pourra être réélu (p. 141-151). — Formule [1611] du serment que doivent prêter les échevins p. 152. — Mandement 27 sept. 1655 de Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, prorogant de 6 semaines les fonctions des échevins (p. 153). — Contestation [1668] au sujet de l'élection d'un échevin: Jean Frouchart, ancien échevin, voulait faire être Georges Lemirre par la paroisse de La Gorgue, et l'unanimité de l'assemblée, moins une voix, celle du prévôt ou du bailli du Roi, lui opposait Thomas de Langle. Attestation (m. d. relative au mode électoral des échevins: « le renouvellement de la loy et eschevinage dudit pays de Lallœu se doit faire le premier jour d'octobre, voir quand les places ou l'une d'icelle vienne à vacquer, sur les billets des eschevins, demement vérifié par les curéz des lieux chacun en sa paroisse, par le prévost de Saily au nom de Saint-Vaast, par le bailli du Roy au nom de Sa Majesté, et par les échevins de quatre villages dudit pays estant et demeurant au banq. de main commune, conjointement et à pluralité de voix, en sorte que, quand deux voix s'accordent, la troisieme est inutile, et, lorsque lesdits eschevins se contrarient, on prend les voix de tous lesdits échevins des quatre paroisses et le plus grand nombre d'iceux emporte la voix desdits échevins » (p. 154-155). — Requête (xviii^e s.) de Pierre-François Leleu, demeurant à La Gorgue-Flandre, pour être rayé de la liste des échevins de Lallœu dont il fait indument partie (p. 156).

H. 1779. «Liasse.» — 62 pièces : 5 parchemin, 57 papier; 3 sceaux.

1411-1774. — *Pays de Lallœu* (suite). — Reconnaissance (14 nov. 1411), par Colart de Bacqueferot, bailli héréditaire de Saint-Vaast au pays de Lallœu, qu'il a agi contre le droit de l'Abbaye, ainsi que Pierre, son frère et son lieutenant, en autorisant une assemblée de « Verde Rue » audit pays de Lallœu; présents: Jean, abbé de Saint-Vaast; Colart de Montbertault, Henri Nepveu et Martin Le Courtois, barons de l'Abbaye; Nicole Delehorde, Colart de Beeloy, Jean Leroy et Colart Belin, hommes de fief. — Autorisation [1553], par l'Abbé, aux échevins de Lallœu, de s'assembler « à la Croix Fauvel et tenir Verde Rue », pour discuter sur l'aide de guerre de 2.500 fl., demandée par l'Empereur

au pays de Lallœu, et en faire la levée (p. 1-2). — Les échevins demandent (1 janv. 1576) l'autorisation de tenir « Verte Rue » le dimanche suivant, « et par ensemble résoudre ce qu'il sera à faire » (p. 3-5). — Requête des habitants de Lallœu, pour tenir une assemblée générale des quatre paroisses et examiner les points contentieux qui les entretiennent en mauvaise intelligence avec l'Abbaye; ils demandent en outre à l'Abbaye de leur donner déclaration de ces points litigieux. L'Abbé autorise l'assemblée (26 mai 1587) et, quant aux articles en discussion, prétend: 1° qu'il entend commettre au renouvellement de la loi un député qui pourra admettre ou refuser les cinq échevins, choisis sur une liste d'au moins vingt noms; 2° que le choix ne se pourra faire par les échevins sortants, qu'en présence et de l'avis des curés, baillis et huit notables; 3° que le greffier de chaque paroisse sera choisi sur une liste de six à huit personnes présentée d'un commun accord par les quatre paroisses; 4° que tous les édits, ordonnances, proclamations politiques ou autres se feront sous le nom et par le commandement de l'Abbé, comme haut justicier du pays; 5° que le congé d'ouvrir hôtelleries, tavernes ou cabarets appartiendra exclusivement à l'Abbé ou son prévôt de Saily, et que les destitutions d'hôteliers taverniers et cabarettiers ne se feront que du consentement des mêmes; 6° que les gens de justice auront à remettre en les mains des officiers de Saint-Vaast toutes les informations criminelles qu'ils ont tenues depuis vingt à trente ans; 7° que les transports d'héritages se feront désormais selon la coutume d'Artois, en passant acte de saisine et dessaisine par-devant la loi du pays et en payant les droits seigneuriaux accoutumés; 8° que les gens de Lallœu s'engageront à payer l'amende à laquelle ils sont condamnés par la sentence rendue au profit de Saint-Vaast; 9° que les échevins rapporteront à Saint-Vaast la réponse à tous ces points avant trois semaines. — Accord conclu en assemblée de « Verte Rue » et sentence conforme du Conseil d'Artois (27 nov. 1589) sur le différend ci-dessus. Sont réglés: le mode d'élection des échevins, la nomination des greffiers général et particuliers, les arrentements, dont le droit seigneurial est fixé à 6 %; les morgages se feront comme par le passé, mais on en tiendra registre. — Arrêt du Conseil privé (Bruxelles, 23 mars 1593), qui casse le précédent accord, mais déclare que les religieux de Saint-Vaast et les habitants de Lallœu conserveront respectivement leurs droits et actions. — Arrêt du Conseil privé (Bruxelles, 7 déc. 1596) réglant l'élection des échevins, le serment du bailli-

avoué et la connaissance des cas de judicature. — Attestation (1591), par les échevins anciens et nouveaux de Lallœu, que pour tenir « Verte Rue » il faut avoir un préalable congé de Saint-Vaast. — Requête pour tenir assemblée générale le 14 décembre de la même année et résoudre le différend avec Saint-Vaast relatif aux arrentements du pays tenus en surséance; autorisation (1591) est donnée en apostille. — Assemblée de « Verte Rue » (1597) pour délibérer sur les droits seigneuriaux de vente et d'achat. — Extraits de registres prouvant que Lallœu doit demander congé à Saint-Vaast pour tenir assemblée générale. Les attestations sont de Jean Mauduict, greffier de Fleurbaix et Saily (1^{er} août 1614); — de Robert de Beaussart, praticien (4 août 1614); — de Benoît Delebecque (6 août 1614), autrefois avoué à Eslaires; celui-ci déclare qu'il y a plus de cinquante ans, après la prise de Saint-Quentin, quand le Roi envoya des commissaires en Lallœu pour demander une aide de guerre de 1.000 fl., on dut se couvrir de l'autorisation de l'Abbaye pour réunir une assemblée; — de Robert Lecomte, chirurgien à Saily, et Pierre-Creton, lieutenant du bailli-avoué (n. d.). — Procuration donnée (15 sept. 1635) par Philippe, abbé de Saint-Vaast, à son grand prévôt, d'autoriser les assemblées générales de Lallœu et d'ouvrir les comptes des communautés. — Demande (18 déc. 1671) au prévôt de Saily et autorisation (24 déc.) de faire une assemblée pour s'occuper des affaires communales; cette assemblée sera publiée au prône par les curés, affichée aux églises et à la « brotèque » de Laventie. — Procès-verbal d'assemblée de « Verte Rue » (31 mai 1689) tenue pour s'opposer à la prétention des religieux de Saint-Vaast d'établir un droit de dime sur les terres labourables remises à jardinage depuis quarante ans. — Arrêt du Conseil d'État (22 mai 1696) obligeant les échevins à convoquer à leurs assemblées et actes de juridiction les maires perpétuels établis par l'Abbaye, sauf le cas où ceux-ci seraient absents du village pour plus de vingt-quatre heures, sous peine de nullité de leurs actes et amende de 500 livres. — Requête pour tenir assemblée délibérative sur le projet d'union du pays de Lallœu à l'Artois et pour la nomination de députés chargés de défendre auprès du Roi les prérogatives dudit pays. L'autorisation (15 mars 1717) est donnée par dom Robert de Haynin, grand prieur. — Protestation (22 mars 1717) des échevins de Lallœu, convoqués par le procureur d'office de Saint-Vaast pour se réunir le lendemain en assemblée générale, sans être informés du motif de la réunion

et sans qu'il ait obtenu l'autorisation préalable de l'Abbé. — Procès verbal d'assemblée de « Verte Rue » (23 mars 1717), qui décide d'envoyer une députation en Cour pour représenter les intérêts du pays et demander qu'il soit restauré dans ses anciens privilèges (p. 6-11). — Procès (1766-1770) entre l'Abbaye et les échevins de Lallœu, qui ont convoqué une assemblée de leur seule autorité. Plainte de l'Abbaye au Conseil d'Artois (18 sept. 1766); sentence provisionnelle dudit Conseil (1 fév. 1768) condamnant les échevins; appel (1770) au Parlement de Paris (p. 45-61). — Proclamation des gens de loi et échevins du pays de Lallœu pour la paroisse de Laventie, que le dimanche, 29 janvier 1775, se tiendra assemblée sur le cimetière pour délibérer sur le parti à prendre relativement à l'arrêt du Conseil supérieur d'Arras, du 3 septembre 1771, qui met les occupants de dime de la paroisse sous la sauvegarde du Roi (p. 62).

H 1780. (Liasse.) — 53 pièces : 5 parchemin, 48 papier; 1 secou.

1453-1776. — *Pays de Lallœu* (suite). — Mandement 16 mai 1453 du prévôt de Beauquesne aux échevins de Lallœu, leur défendant de recevoir dessaisine à l'avenir et de donner saisine des manoirs tenus des religieux de Saint-Vaast que l'on voudrait vendre ou acheter à « morgage », à prix déterminé, sans évoquer le commis ou fermier de Saint-Vaast, afin de lui payer le droit seigneurial montant au 12^e denier du revenu du manoir, objet de la transaction. — Injonction (8 fév. 1689) aux échevins de suivre la coutume d'Artois pour les contrats de vente et d'abandonner leurs prétentions de reprendre l'ancien mode de « morgage ». Les habitants de Lallœu approuvent les échevins (28 fév.) et se déclarent prêts à soutenir procès contre Saint-Vaast pour maintenir leur privilège (p. 1-5). — Procès (1688) contre les échevins de Lallœu refusant de signer les actes de saisies seigneuriales exploitées à la requête de Saint-Vaast (p. 6-10). — Procès 1689-1695 de Saint-Vaast contre les échevins de Lallœu, pour les forcer de déposer au greffe les minutes des contrats de ventes, qui se passent le plus souvent dans des maisons particulières et échappent aux droits seigneuriaux. — Les contrats de morgage (1695) ne pourront être faits que pour 30 ans (p. 11-18). — Arrêt du Conseil privé (5 sept. 1698) interdisant aux maires, échevins, greffiers et hommes de fief du pays d'Artois, à l'exception des échevins d'Arras, de recevoir contrats ou actes publics, autres que les testaments et ordonnan-

ces de dernière volonté, à peine de nullité des actes et de 300 l. d'amende; enregistrement au Conseil d'Artois (8 oct. 1698), nouveaux rappels de cet arrêt par le même siège (21 nov. 1711 et 9 mars 1737), et sa publication au pays de Lallœu par les soins de Ferdinand Meurin, notaire royal et procureur audit pays (1737). — Ordonnance du siège de Saint-Vaast aux échevins (8 nov. 1736) de faire signer aux parties contractantes les actes publics qu'ils en reçoivent (p. 19-22). — Arrêt du Grand Conseil de Malines 24 dec. 1636) ordonnant que tous contrats concernant terres ou héritages cotiers se passeront par-devant les échevins de Lallœu, qui en feront tenir par leurs greffiers un registre public dont les intéressés pourront prendre connaissance et se faire délivrer copies. — Sentence du Conseil d'Artois (16 janv. 1685) ordonnant que l'arrêt précédent sera exécuté, prescrivant en outre aux greffiers et procureurs d'office de Lallœu de résider sur les lieux, pour faire les fonctions de leurs charges, et à tous les échevins, leurs veuves et héritiers, de remettre dans le courant du mois aux coffres du pays les minutes des actes et contrats qu'ils ont en leur possession et d'en user ainsi à l'avenir. — Réquisitoire du procureur fiscal, introduit au siège de Saint-Vaast (1713), pour démontrer que l'intérêt public exige le dépôt au greffe des contrats passés par les échevins au domicile desquels ils courent les risques d'incendie, d'indiscretion des tiers et de perte par négligence des détenteurs. Règlement de police (19 juil. 1713) fait par le siège supérieur de Saint-Vaast à la suite de ce réquisitoire, ordonnant le dépôt immédiat des actes au greffe échevinal. Publication 25 août 1713 de ce règlement dans les quatre villages. — Mémoire s. d. signalant l'inobservance du règlement ci-dessus: les anciens échevins gardent jusqu'à leur décès les contrats qu'ils ont passés; les contractants qui ont oublié les noms des échevins, devant qui ils ont passé leurs actes, ne peuvent en avoir copie; après la mort des échevins, on entasse les sacs de contrats pêle-mêle dans les coffres des églises, soit de Saily, soit de Fleurbaix, soit de Laventie; or, cette dernière église possédait un autre coffre renfermant les titres originaux du pays de Lallœu, qui ont été perdus, on ne sait comment; l'église de Fleurbaix fut dévalisée il y a 4 ou 5 ans, et les titres éparpillés sur le sol. L'auteur du mémoire conclut à ce que les religieux de Saint-Vaast fassent diligence pour enrayer ces abus et faire exécuter leur propre règlement (p. 23-32). — Adjudication 11 juil. 1767 de

la confection de l'inventaire sommaire en double exemplaire des titres et papiers reposant chez la veuve de J.-B. de Gruson, ancien greffier du pays : toutes les pièces devront être cotées, numérotées et paraphées ; un exemplaire sera déposé aux mains du sieur Toulouse, greffier actuel, et l'autre au « ferme » ; l'adjudicataire devra se procurer un endroit convenable pour y travailler ; les titres seront inventoriés chronologiquement et divisés en deux sections, l'une comprenant la généralité du pays, l'autre les titres spéciaux à Laventie et La Gorgue ; seront aussi mis à part ceux qui regardent les églises et pauvretés ; le rédacteur de l'inventaire y travaillera trois jours par semaine ; le paiement s'effectuera quand le travail sera terminé ; les papiers seront portés aussitôt inventoriés chez le greffier Toulouse. Mise à prix, 1.200 l. ; adjudication au rabais à J.-B. de Gruson, pour 570 l. — Procès 1773-1776, pour forcer ledit J.-B. de Gruson, notaire, à produire son inventaire dans les 3 mois et faire remise des papiers au sieur Toulouse ; sentence du grand prévôt de Saint-Vaast (23 mai 1776) le condamnant à s'exécuter (p. 33-53).

H. 1781. « Liasse. » — 57 pièces : 2 parchemin, 55 papier.

1692-1704. — *Pays de Lallou* (suite). — Édît du Roi (27 août 1692) portant « création de maires perpétuels et d'assesseurs dans les hôtels de ville et communautés du royaume ». — Arrêt du Conseil d'État (28 avr. 1693) ordonnant « que ceux qui ont fait leurs soumissions pour les offices de maires soient pourvus ; ils seront admis et reçus à en faire les fonctions, sur la nomination d'Antoine Gatte, par les sieurs Intendants départis dans les provinces » ; ledit Antoine Gatte était chargé du recouvrement de la finance provenant de la vente desdits offices. — Arrêt du Conseil d'État (9 juin 1693), qui passe outre aux oppositions des députés des chapitres ecclésiastiques et nobles de la châtellenie de Lille, prétendant que l'établissement desdits offices ne devait pas être fait dans les bourgs et villages de la châtellenie, mais seulement dans les grosses villes ; ordonne que l'édit du 27 août 1692 sera exécuté dans tous les bourgs et villages du ressort de Lille. — Arrêt du Conseil d'État (30 juin 1693), qui permet aux seigneurs acquéreurs d'une ou plusieurs charges de maires dans leurs terres et seigneuries, d'en faire les fonctions ou les faire exercer dans leurs juridictions par leurs officiers. — Adjudication des offices de maires perpétuels, avec le tableau des fonc-

tions, honneurs, privilèges, droits et profits attachés à ces charges (1693) : le bureau général pour la vente desdits offices et la réception des soumissions pour les provinces de Flandre, Hainaut et Artois est établi à Lille, chez le sieur Bigos, sur la Petite-Place. — Vente (21 août 1693), à M^e François Serick, des offices de maire des villes de Fleurbaix et d'Erquinghem, moyennant la somme de 2.000 livres. — Arrêt du Conseil d'État (19 janv. 1694), qui ordonne que toutes les assemblées générales et particulières seront convoquées par les maires et qu'ils les présideront à l'exclusion de tous autres, même des seigneurs et de leurs officiers. — Lettre circulaire de l'intendant Bignon (Saint-Omer, 20 juil. 1694) rappelant « que l'intention du Roy est que les villes, bourgs et villages où les charges de maires et d'assesseurs n'ont point encore été levées, tant dans les terres appartenant à des seigneurs particuliers que dans les lieux où Sa Majesté a la directe, trouvent incessamment des personnes qui soient en estat de les acquérir » ; autrement, ces charges seraient réunies d'office aux communautés. — Arrêt du Conseil d'État (28 déc. 1694), qui ordonne l'incorporation au domaine de l'Abbaye, avec tous leurs profits, des offices de maire des villages de Laventie, Sailly et La Gorgue ; à ce jour, Louis Donker s'était déjà rendu acquéreur de l'office de maire de Laventie, moyennant la somme de 2.000 l. et les 2 s. pour livre. — Quittance (10 janv. 1695) d'une somme de 3.400 l. versée par l'Abbaye pour jouir des offices de maires incorporés à son domaine par l'arrêt du 28 décembre précédent. — Reconnaissance (26 juil. 1695), par le cardinal de Bouillon, que l'acquisition faite en 1694, moyennant 4.000 l., sous le nom des abbé et religieux de Saint-Vaast, des mairies de Laventie, Fleurbaix et Sailly, l'a été avec les deniers particuliers de dom H. Deios, receveur général de Saint-Vaast (p. 1-16). — Pierre de Gruson, J.-B. Toulouse et Jacques Hocdez, maires de Laventie, La Gorgue et Sailly, se plaignent (30 avr. 1696) que les baillis et échevins desdites paroisses passent journellement à leur insu tous actes de notoriété publique, ventes privées et judiciaires, reddition de comptes de fabriques et confréries, sentences civiles et criminelles, réceptions de serment, etc., au mépris des prérogatives des maires. — Projet d'un règlement dont lesdits maires demandent l'application aux baillis et échevins. — Protestation (21 mai 1696), signée des trois maires ci-dessus, contre les réunions des échevins des trois paroisses, faites sans consentement, et entachant de nullité les déci-

sions prises particulièrement à La Gorgue, le 16 du présent mois, au cabaret nommé « La Croix Baume ». — Arrêt du Conseil d'État 22 mai 1696, qui défend aux échevins de Laventie, Sailly et La Gorgue de convoquer aucune assemblée, sinon en la présence et de l'avis du maire de ces villages. — Opposition des échevins 11 juil. 1696 à l'exécution de l'arrêt du 28 décembre 1691, « en ce qu'il y est dit que les gages des maires seront pris sur les deniers à imposer sur lesdites communautés, au défaut de deniers patrimoniaux et d'octroy », attendu qu'il est contraire à l'édit du mois d'août 1692 « portant qu'à défaut de deniers communs et d'octroy, les gages des maires seront pris sur les fonds qui seront ordonnés par Sa Majesté » ; semblable opposition à l'arrêt du 22 mai 1696 ; requête au Roi de l'abbé de Saint-Vaast (1696), pour qu'il soit passé outre à ces oppositions. — Mémoire des échevins adressé au Roi (s. d.) : 1^o les trois paroisses de Laventie, La Gorgue et Sailly, n'ayant ni deniers patrimoniaux, ni octrois, ne peuvent être tenues au paiement des gages des maires ; 2^o en pareil cas, les échevins d'Erquinghem ont été déchargés de cette contribution ; 3^o la défense qui leur est faite de convoquer aucune assemblée et passer aucun acte, sans l'avis du maire, est trop générale, les actes particuliers, tels que contrats de mariages et déclarations de tutelles, ne touchant en aucune manière aux offices de maire ; 4^o les maires ne peuvent se faire rendre les comptes des églises et pauvretés, puisque ces comptes n'intéressent pas la communauté des habitants. — Répliques du cardinal de Bouillon (28 sept. 1696). — Nouveau mémoire des échevins (6 oct. 1696). — Arrêt du Conseil d'État (16 oct. 1696) renvoyant les parties à l'intendant de Picardie, Bignon. — Nominations de maires à Laventie et La Gorgue (2 nov. 1696, par dom Guillaume de La Charité, grand prieur de Saint-Vaast (les noms des maires sont laissés en blanc). — Sur la mise en fait par les échevins de Lallœu que ce pays, réunion des quatre paroisses, formant un seul corps de Magistrat au nombre de dix échevins qui agissent de concert, il serait absurde qu'il y eût trois maires ; les religieux de Saint-Vaast répliquent que, le Roi ayant créé quatre offices de maires, ils ont eue pouvoir acquérir trois de ces offices, et que le quatrième, celui de Fleurbaix, a été acquis par un particulier, sans que les échevins s'en soient plaints, trop contents au contraire que cette acquisition ait mortifié l'Abbaye ; si les échevins forment un corps pour juger les affaires générales du pays, ils peuvent se réunir en particulier dans

leurs paroisses respectives pour juger les affaires spéciales à chaque paroisse. Les religieux de Saint-Vaast estiment que, lorsque les échevins seront assemblés et agiront en corps pour les intérêts publics du pays, les quatre maires n'auront qu'une voix et que le maire de Laventie, comme étant celui du village le plus considérable, aura à recevoir les ordres, ouvrir les papels adressés aux échevins en général, et convoquer les assemblées nécessaires (17 mai 1697). — Ordonnance (22 nov. 1697 de dom Philippe de Labéanne, prévôt de Sailly, que toutes assemblées, tant générales que particulières, seront convoquées par les maires et faites dans le lieu plaidoyable de Laventie. — Refus du greffier de Laventie (27 nov. 1697 de nommer les maires dans un acte public, sur la défense a lui faite par les échevins. — Rachat (19 mars 1698, à l'Abbaye, par les trois communautés de Laventie, La Gorgue et Sailly, des offices de maires et greffiers-syndics, moyennant la somme de 4.700 livres. — Commandement (2 avr. 1703, aux religieux de Saint-Vaast, maires perpétuels de Laventie, Sailly et La Gorgue, par Philippe-Noël Demailly, huissier héréditaire de la chancellerie d'Artois, de payer la somme de 125 livres, montant de la moitié de la taxe à laquelle sont imposés leurs offices de maires. — Accord (19 déc. 1704, entre les échevins et l'Abbaye, d'où il ressort que les revenus des mairies appartiennent par moitié aux religieux de Saint-Vaast et aux quatre communautés du pays de Lallœu p. 17-57.

H. 1782. (Liasse). — 28 pièces : 6 parchemin, 22 papier ; 2 secaux.

1329-1745. — *Pays de Lallœu* (suite). — Lettres d'Andrien de Charolles, bailli d'Amiens (mars 1329), portant défense au bailli de Lille, en vertu d'un mandement royal, de faire acte de justice sur les sujets et les terres de Saint-Vaast en Lallœu, parce que la garde de ce pays appartient au Roi de France et qu'il est du ressort du bailli d'Amiens. — Arrêt du Parlement de Paris (déc. 1331) déclarant, à propos d'un différend entre l'Abbaye et le bailli de Lille, que le pays de Lallœu est du ressort du prévôt de Beauquesne. — Mandement de Charles VII (11 fév. 1448) décrétant une amende de 20 s. contre ceux qui ayant appelé des échevins de Lallœu renonceraient dans les 7 jours à leur appel ; attestation (1449) du prévôt de Beauquesne qu'il a fait publier ce mandement au siège de sa prévôté. — Sentence de la gouvernance de Lille (26 janv. 1497) rendue au profit de Saint-Vaast contre Jean de Mont-

morency, sieur de « Foughissart », et déclarant que les habitants de Lallœu n'ont pas appelé à Lille, mais à Amiens. — Lettres de Louis XII, roi de France (Lyon, déc. 1503), portant que, pour éviter les inconvénients et dommages résultant pour les contractants de la perte d'un chirographe, il autorise l'abbaye de Saint-Vaast à se servir désormais dans son pays de Lallœu, pour sceller tous contrats, obligations, accords, sentences et autres lettres, « d'un sceel insculpé et imprimé, de tel enseigne que les... suppliants [les religieux de Saint-Vaast] adviseront, sous la signature du greffier des... échevins », sans qu'il soit besoin de passer les actes en double, mais à condition qu'on en tiennne un simple enregistrement. — Sentence de la gouvernance d'Arras (12 nov. 1521) renvoyant devant la cour de Saint-Vaast Péronne Lenoir, appelant des échevins et bailli de Lallœu. — Attestations de plusieurs échevins au sujet des droits de Saint-Vaast en Lallœu (28 mai 1591). Le pays de Lallœu a toujours appartenu à l'abbaye; le chef-lieu seigneurial en est à la prévôté de Saily, où se sont de tout temps tenus les plaids, ou bien à « Esmaulz », en la paroisse de La Gorgue. L'abbaye a un prévôt à Saily, qui occupe la première place de judicature dans les causes civiles, ne pouvant, par son état de prêtre, présider aux jugements des criminels, « parce qu'il y est question de sang »; c'est le bailli héréditaire de Saint-Vaast qui le remplace en ces occasions. Celui-ci tient le second rang au pays de Lallœu; avec l'autorisation du prévôt, il publie les plaids, les ouvrant en ces termes: « J'ouvre les plaitsz de par Saint-Vaast et vous semonce de pareulx de faire droict et raison à toutes parties ». Le bailli pour le Roi, nommé aussi le bailli-avoué, tient la troisième place aux plaids, où il use de ces termes: « Je vous semonce de par le Roy », etc. Les baillis-collecteurs, qui tiennent leurs charges en arrière-fiefs de Saint-Vaast, et qui occupent les quatrième et cinquième places, appellent les affaires criminelles et civiles et accordent les « adhéritemens, werps et saisines ». Ces cinq personnages, s'ajoutant aux dix échevins, forment le corps de justice de Lallœu. Les fiefs du bailli-avoué en Lallœu consistent seulement en revenus annuels d'avoine, chapons et argent. Saint-Vaast entretient audit pays de Lallœu un procureur pour office et trois sergents; les prisons se trouvent à la prévôté de Saily; la marque de haute justice est située en un tégard, nommé le « Bourbeque », sur la grand'rue de la Lys, en la paroisse de La Gorgue, où il y a une justice à trois pilliers, jadis en bois, aujourd'hui en pierres et

briques. Les appels des sentences du prévôt de Saily se font au siège abbatial et de là au Conseil d'Artois, ayant été longtemps au prévôt de Beauquesne. Les droits d'afforage se partagent par moitié aux baillis-collecteurs et aux échevins de Lallœu; les chemins royaux, flets et tégards appartiennent aux religieux de Saint-Vaast; les arbres croissant sur les bois, aux propriétaires riverains; tous les moulins appartiennent aux religieux, qui les louent, et il n'est loisible à personne d'en ériger sans autorisation de l'abbaye. Les amendes se répartissent entre les baillis et échevins. On ne doit se servir dans ce pays que des mesures de Saint-Vaast, estampillées préalablement par l'abbaye. Enfin, le pays de Lallœu ne fait pas partie du comté d'Artois, il est absolument distinct de la châtellenie de Lille, il ne doit supporter ni aides ni impôts de l'un ou de l'autre. — Défense aux échevins de Lallœu (7 nov. 1618) de relever leur appel au siège de Saint-Vaast, mais bien au Conseil provincial siégeant à cause des guerres à Saint-Omer. — Ordonnance (31 déc. 1703) du siège abbatial de Saint-Vaast que personne ne pourra dorénavant exercer l'office de procureur dans toutes les justices dépendant de l'abbaye, sans au préalable avoir subi l'examen à ce siège, fourni un certificat de bonnes vie et mœurs et prêté le serment en tel cas requis, sous peine de 20 l. d'amende, et ce « pour éviter les grands abus dans l'instruction des procès, lesquels se trouvent remplis de pièces de procédures inutiles et frustratoires, de chicanes et brouilleries, et cela causé par l'ignorance et incapacité de toutes sortes de personnes qui s'ingèrent de postuler dans lesd. offices sans aucune qualité ». — Liste dressée (20 oct. 1718) par les soins du procureur fiscal de Saint-Vaast, de tous les villages, hameaux, censes et pouvoirs dépendant de la juridiction de l'abbaye (redressant la liste des noms de lieux qui se trouve à la fin du coutumier général de la province par Maillard). — Lettres patentes (juin 1734) ordonnant que les fonctions des officiers de justice de Saint-Vaast dans toutes ses terres et seigneuries, à l'exception du pays de Lallœu où la justice « est administrée par gens notables résidans dans le pays, où il y a toujours eu des personnes capables d'exercer les offices de judicature », seront bornées à la connaissance des faits de police particulière et aux contestations concernant les droits seigneuriaux et domaniaux. — Réquisitoire du procureur fiscal (1736) contre plusieurs abus ayant cours au pays de Lallœu, en ce qui concerne les devoirs qui se font en matières civiles et criminelles et aussi

la police, l'ordre et le maintien de la justice audit pays : 1° les baillis de Saint-Vaast et du Roi prétendent assister avec les échevins à la levée des cadavres et exiger comme ceux-ci des vacations ; 2° ils prétendent, dans les procédures criminelles, avoir le droit d'assister avec les échevins aux devoirs d'information ; 3° ils réclament des vacations dans les enquêtes en matières civiles ; 4° on n'appose point de scel aux sentences criminelles ; 5° les visites des cheminées, chemins, « pierre d'appas » et ponts ne se font pas régulièrement. Ordonnance du siège supérieur de Saint-Vaast (20 déc. 1736) défendant aux baillis de se faire payer des vacations pour leurs enquêtes civiles ou criminelles, ou pour leurs procès-verbaux de visite des fours ; prescrivant aux échevins de faire sceller leurs jugements ; ordonnant que les sceaux demeureront dans les greffes, et que les visites des fours et cheminées se feront chaque année régulièrement au mois de mai. — Délibération des gens de loi et habitants du pays de Lallœu (17 août 1745) portant acquiescement à la sentence du Conseil d'Artois qui maintient l'Abbaye dans le droit de haute justice au pays de Lallœu et le droit d'y établir un procureur fiscal.

II. 1783. (Liasse.) — 97 pièces : 19 parchemin, 78 papier ; 4 sceaux.

1296-1725. — *Pays de Lallœu* (suite). — Supplique adressée au pape Boniface VIII (7 oct. 1296) par les abbés bénédictins des diocèses de Cambrai et de Reims, pour qu'il prenne sous sa protection les gens de Saint-Vaast, molestés et opprimés par ceux du comte d'Artois. — Enquête (XIII^e siècle) conduite par le bailli d'Amiens, avec l'aide de Jean de Ribemont et de Jacques de Liane, prévôt de Béthune, pour connaître si le pays de Lallœu est du comté d'Artois, sur la prétention du comte de Nevers d'avoir en ce pays « Post » et la chevauchée, la haute et la basse justice. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne (21 août 1394), déclarant que ses officiers n'ont pas voulu porter préjudice aux droits de Saint-Vaast dans le pays de Lallœu, en faisant prisonniers plusieurs habitants de Laventie. — Nouvelle déclaration de non-préjudice, par le même (17 avr. 1396), après des exploits indument faits par les officiers de Flandre en Lallœu. — Lettres (9 janv. 1411) de Jean, duc de Bourgogne, qu'il n'a voulu préjudicier aux droits de Saint-Vaast, en demandant une aide aux gens de Lallœu. — Autres lettres du même (22 mai 1417) reconnaissant qu'il ne doit y avoir au pays de Lallœu que 2 baillis, dont l'un est institué par lui, et un autre

par l'Abbaye, et 2 collecteurs communs par l'Abbaye, lesdites 4 personnes appelées « preneurs », et semolant son gouverneur de La Gorgne qui a, de son autorité, fait acte de justice à Laventie. — Déclaration de Philippe, duc de Bourgogne (13 mars 1424), qu'il n'a pas voulu porter préjudice à Saint-Vaast, en faisant arrêter le nommé Hannequin Martel et en le faisant juger devant le souverain bailli de Flandre. — Lettres de non-préjudice du même (6 juil. 1427), au sujet de l'arrestation du sieur Baequeler. — Lettres de Charles VII, roi de France (17 fév. 1442), confirmant le droit de haute justice à Saint-Vaast dans le pays de Lallœu, sans que les officiers du duc de Bourgogne puissent pour cas criminel conduire prisonniers les habitants dudit pays « à la molle au dos, en Flandres », ou ailleurs, pour les juger. — Réparation publique (1^o août 1445), faite aux religieux de Saint-Vaast, dans une assemblée de cimetière, par six particuliers qui avaient conduit prisonnier un sieur Leblancq devant le souverain bailli de Flandre et l'avaient fait mettre à mort, méconnaissant ainsi gravement les droits de Saint-Vaast. — Autres lettres du roi Charles (25 mai 1452) protestant contre les exploits des officiers du comte de Flandre, qui ont fait prisonnier un sieur Colart Candelle dans le pays de Lallœu. — Autres lettres du même (26 juin 1460) contre les sergents de la gouvernance de Lille, qui ont fait mettre à mort, à Lille, Crestelot Le Porteur et « de nulz ont fait plusieurs assaulz et entreprises, rompu huis, fenestres et tiré les fleches es maisons et hostelz de sire Pierre Le Rogault et de le veuve Colart de Biech, tenues d'iceux religieux [de Saint-Vaast] ». — Sentence du prévôt de Beauquesne (14 juil. 1460) contre Jean Lucas, lieutenant du bailli de Lens, au sujet de l'arrestation de Caisin Du Riès, en Lallœu. — Complainte (1467) contre le lieutenant du gouverneur de Lille, qui a refusé de donner assistance à Jean Guillot, sergent royal, pour ajourner Pierre Dassonville, fauteur de troubles au pays de Lallœu. — Complainte (1686) contre les quatre baillis de la châtellenie de Lille, Douai et Orchies, qui ont envoyé de nuit des cavaliers et gens d'armes au pays de Lallœu, lesquels, après diverses violences, ont fait prisonnier Nicolas de Gruson, maître d'école à Laventie, au mépris du droit de Saint-Vaast. — Somation (22 sept. 1711), par Antoine Fruleux, clerc de loi du pays de Lallœu, de la part du prévôt de Saille, à Antoine Reynart, sergent de la gouvernance de Lille, d'abandonner les poursuites entreprises contre le sieur François-Albert Fruleux, demeurant au pays de Lallœu : ce dernier n'avait pas à

demandeur conge à Hubert Meurin, lieutenant du bailli-avoué, qui n'avait aucune qualité sur les officiers « aus-lagers » et « rentiers » de la prévôté, qu'on appelle vulgairement « la petite loy de Sailly ». — Protestation de dom Tirsay, prieur de Saint-Vaast (1725), contre les agissements du lieutenant de la maréchaussée de Lille, qui a fait perquisitionner chez des habitants de Lallœu soupçonnés d'avoir dans leurs maisons des marchandises prohibées (p. 1-58). — Procès (1584-1631), entre la gouvernance d'Arras et Saint-Vaast, relativement à l'exercice de la haute justice dans tous les domaines de l'Abbaye: dictum du Conseil d'Artois (17 juil. 1587) ordonnant à celle-ci de donner communication à la partie adverse de tous les accords qu'elle a passés avec les ducs de Bourgogne antérieurement à celui de 1385 et des sentences criminelles qu'elle a rendues avant cette date (p. 59-92). — Arrêt du Conseil privé (Bruxelles, 21 mars 1593) annulant l'accord passé le 27 novembre 1589 entre les échevins de Lallœu et l'Abbaye, comme préjudiciable aux droits du Roi. Il déclare que le signe patibulaire d'exécution de haute justice, construit en briques sur le grand chemin royal, demeure « comme souloit estre celui cy-devant dressé sur trois arbres et poulpiers, mis en triangle sur ledit chemin par lequel on va de La Gorgue à Sailly, vulgairement dil et appelé rue de le Lys », ainsi que le pilori dressé au marché de Laventie, sur un fief de La Griemerie mouvant immédiatement du Roi; mais l'écusson de l'Abbaye avec effigie de Tours placé sur le pilori sera enlevé, comme portant préjudice aux droits du Roi (p. 93-97).

II. 1781. (Liasse). — 113 pièces : 7 parchemin, 106 papier; 2 sceaux.

VII^e s. - 1766. — *Pays de Lallœu* (suite). — Notes historiques (s. d.) sur les avoués et seigneurs de Béthune depuis 1093. — Extrait d'un registre de Saint-Vaast (s. d.) relatant « que le conte de Flandre Loys est homs Saint-Vaast, ses fies est li advouerie de Lalene, xxx hommages et plusieurs rentes en deniers et en avaines et autres choses ». — Notes et livres imprimés produits dans un procès (XVII^e s.) au sujet de l'avouerie de Lallœu: charte de Thierry III, roi de Neustrie (entre 673 et 691), confirmant à Saint-Vaast la possession de plusieurs biens, entre autres « *in watremia, Cambach, cum appenditiis suis* »; notes marginales sur ce texte, fondamental pour l'Abbaye, observant qu'on n'y parle ni du pays de Lallœu, ni de Sailly, Fleurbaix ou Laventie, et qu'il est difficile de voir

dans les mots « *in watremia, Camba* », le pays de Lallœu; — lettre du pape Étienne II (? (752-757) (« *data n^o nonas aprilis, anno viii^o domini Theodorici regis, indictione iii^a* ») confirmant la libre possession de certains biens par Saint-Vaast; note marginale déclarant suspecte celle pièce, parce que les papes n'avaient pas l'habitude de dater leurs bulles des années des rois de France; — transaction (1161), entre Marlin, abbé de Saint-Vaast, et Robert, avoué de Béthune, lequel renonce à toutes les « *luttius, rogationes et violentas exactiones* » qu'il prélevait injustement à Sailly, Fleurbaix et Laventie; — observations sur les chartes de Marlin, abbé de Saint-Vaast, Samson, archevêque de Reims, Milon, évêque des Morins, Godescale, évêque d'Arras (p. 1-18). — Promesse, par Louis, comte de Flandre et de Nevers (1316), de prêter prochainement le serment en qualité d'avoué du pays de Lallœu. — Commission donnée (1125) par Philippe, duc de Bourgogne, comte d'Artois, à Gérard Dielebeeque, son conseiller, de prêter le serment d'avoué à sa place. — Semblable commission (1169), par Charles, duc de Bourgogne, à son huisnier d'armes, Jean de Douvrin. — Serment prêté (1505) par Jean Dommessent, seigneur du Bosquier, conseiller du Roi, au nom de Philippe de Castille, archiduc d'Autriche, comte de Flandre. — Procuration (1511) donnée par l'abbé de Saint-Vaast, dom Marlin Assel, à Jean Théry, prévôt de son église, de recevoir le serment de Charles, archiduc d'Autriche. — Procuration donnée par ledit archiduc (1514), au sieur de Rosimbos, son gouverneur dans le pays de Lallœu, de prêter le serment d'avoué en sa place. — Lettres de commission (5 fév. 1555), à Charles de Bonnières, dil de Sonastre, chevalier, baron d'Auchy, de l'office de bailli du Roi au pays de Lallœu. — Résignation de cet office (1 fév. 1579), par ledit de Bonnières, en faveur de Louis Jouglel, sieur de Marez. — Philippe Le Quien, écuyer, sieur de Guernonval, remet (5 juil. 1588) les lettres royaux le pourvoyant de l'état de gouverneur de Lallœu et bailli de La Gorgue, aux mains de Mahieu Du Crocq, prévôt de Sailly, Pierre Creton, bailli de Saint-Vaast, Antoine Bouquet, bailli-collecteur, et des échevins de Lallœu. — Difficultés survenues (1588) pour le refus du sieur de Guernonval, de prêter le serment dans la forme ordinaire, et son usurpation du titre de gouverneur, quand il n'a droit qu'au titre de bailli-avoué: mémoires, requêtes au Roi de la part de Saint-Vaast; répliques dudit Guernonval; plainte des religieux contre Robert de Beusart, leur ancien greffier, autrefois banni, rentré depuis au pays en vertu de

lettres de rémission de l'Empereur, et qui, se trouvant au service du sieur de Guernonval, veut susciter des troubles au sujet du serment exigé de son maître. — Commission 7 déc. 1600 de bailli de La Gorgue et gouverneur de Lallœu, à Antoine Du Bus, écuyer, sieur de Magnicourt, maître d'hôtel du comte d'Eurombechie, à la place de Pierre de Caverel, decede dernièrement. — Commission semblable 3 avr. 1658 au comte de Nanteuil, maître de camp d'un régiment de cavalerie. — Commission 5 juin 1668, de la part du roi de France, de la charge de gouverneur de la ville et citadelle de Lille, des pays et châtellenies de Lille, Douai et Orchies et du pays de Lallœu, pour une durée de trois années, en faveur du marquis d'Humières. — Commission (6 avr. 1679), au sieur de La Fitte, brigadier de gendarmerie, garde du corps, gouverneur du château de Guise, de la charge de gouverneur et bailli de Lallœu et La Gorgue, vacante par les décès du comte de Nanteuil et de son successeur le sieur de Fréville. — Commission de la même charge (9 janv. 1687 à Louis Cornaille, sieur de La Mothe, demeurant à Arras, vacante par la résignation 1686 du sieur de La Fitte. — Commission 15 avr. 1707, pour Albert Imbert de La Basecque, de l'office héréditaire de grand bailli et gouverneur du pays de Lallœu et La Gorgue, appartenant à Gertrude Cornaille, sa femme, suivant le testament de Louis Cornaille, son père, dont avait été récemment pourvu le sieur de Rionval sur le consentement du sieur Hébert, conseiller au Conseil d'Artois, tuteur honoraire de ladite dame Cornaille. — Réception (12 juin 1715) du serment de Louis Cardon, écuyer, sieur de Garsignies, conseiller-secrétaire du Roi, pour l'office de grand bailli et gouverneur du pays de Lallœu et de La Gorgue (p. 19-79). — Remise, par Huttin Pinchon (22 juin 1548), aux mains de Gilles Bacqueler, bailli de Saint-Vaast, et des échevins de Lallœu, d'une commission signée de Pierre de Rosimbos, gouverneur de Lallœu, le nommant son lieutenant et déposant de cet office Lambert Du Crocquet. — Opposition du prévôt de Saily 1590 à la nomination de Dominique Crugeot comme lieutenant du sieur de Guernonval. — Difficultés (1591) entre Adrien Delattre, bailli héréditaire de Saint-Vaast au pays de Lallœu, et Michel Leurin, lieutenant du sieur de Guernonval, au sujet des préséances aux plaids de justice. — Installation (27 mars 1680) de Pierre Therrest, sieur de Coquerelle, comme bailli pour le Roi au nom du sieur de La Fitte. — Lettre relative au serment (1685 de Guy Du Bois, nommé au bailliage. Commission de bailli pour le Roi, donnée (3 juil. 1693, à J.-B. Du Bois,

filz de Guy — Réception (3 mars 1710) d'Hubert Merin, demeurant à Saily-sur-la-Lys, à la place de lieutenant bailli pour le souverain, vacante par le décès de J.-B. Du Bois — Commission de lieutenant bailli (11 juil. 1705) donnée à Pierre Vennu, fils de Pierre, procureur fiscal de Lallœu, par Cardon de Garsignies, bailli-avoué (p. 80-91). — Attestation (1590) des bailli et échevins de Lallœu que l'accord passé (1580) entre eux et les religieux de Saint-Vaast, où il est dit que le bailli royal aura dorénavant une voix elective à la création de la loi, est tout à l'avantage du Roi (p. 95-96). — Pièces de procédure (1593) contre le bailli du Roi, qui réclamait la confiscation des biens de Vincent Lallum, adjugés à l'Abbaye par jugement des échevins. — *Quiritor* (1629), si le bailli-avoué a droit de visite sur les 32 « hostages » de Saily. — Procédure (1683) contre Jérôme Masure, bailli du Roi, qui, de sa seule autorité, s'est ingéré de faire poser des affiches interdisant la chasse et de lever des droits sur les étalages et « hayonnages » de marchandises. — Mémoire (vers 1763) tendant à prouver que les frais d'exécution des jugements criminels sont à la charge du Roi, avoué du pays (p. 97-100). — Avis de l'avocat Cardevacque (1583) que les rentes d'avoine et autres dues au Roi sont à percevoir sur chaque fonds. — Lettres de Robert de Beausart, procureur d'office de Saint-Vaast (1607), relatives à l'impôt de 800 mines d'avoine dues à l'avoué, au lieu de 232 corvées; aux droits seigneuriaux perçus par l'Abbaye en cas d'alienation de terres en Lallœu. Ces lettres montrent que tout le pays de Lallœu est tenu de Saint-Vaast, soit en fief direct, soit en arrière-fief (p. 110-113).

H. 1785. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1656 - 1661. — *Pays de Lallœu* (suite). — Procès contre Philippe de Wasselin, chevalier, sieur de Pronville, bailli-avoué de Lallœu, Gérard Toulouse, bailli-collecteur de Fleurbaix et Saily, pour qu'il leur soit fait défense de s'ingérer dans la reddition des comptes du pays de Lallœu; l'Abbaye reproche de plus audit sieur de Pronville d'usurper le titre de gouverneur, quand il n'a droit qu'à celui de bailli.

H. 1786. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1373 - XVIII^e s. — *Pays de Lallœu* (suite). — Déclaration des fiefs appartenant au Roi, situés au pays de Lallœu, d'après les cartulaires des années 1458, 1486

et 1525; les principaux sont : le fief des Soiszez de Vimy, sis à La Gorgue, le fief de Givenchy, chargé d'un mene. de blé, 5 havots d'avoine, 6 liv. de cire, 1 liv. de poivre, 2 paires de gants blancs. Nomenclature des fiefs chargés de rentes montant à 870 mines, 2 denrées d'avoine; les principaux sont : le fief des Tombes, le Aumerens, la terre Fraiel, la terre des Ferlens, la terre d'Ambrissart, « le court » de Sailly, le fief des Weltes, le fief Bretagne, la rue Englin, le fief des Brayes, la terre Cardaigne (p. 1-1). — Déclaration XVIII^e s. des fiefs du pays de Lallieu appartenant au Roi ou relevant du Roi en qualité d'avoué du pays. L'Abbaye, pour payer la protection que les seigneurs de Béthune lui devaient en qualité d'avoués, leur a fait transport de terres et de rentes, dont elle se réservait la suzeraineté; il arriva que ces avoués, ayant induement inféodé leurs terres à des vassaux, qui eux-mêmes les sous-inféodaient, le pays de Lallieu fut morcelé en fiefs et arrière-fiefs, sans justice et sans seigneurie. Les biens de la maison de Béthune sont passés dans la maison de Flandre, puis dans celle de Bourgogne, d'Autriche et enfin de France; de là vient que tous les fiefs, tenus autrefois des seigneurs de Béthune, sont appelés fief tenus du Roi, et que ceux qui n'ont pas été cédés en arrière-fiefs sont appelés fiefs du Roi. — Les fiefs du Roi ne consistent qu'en rentes et relevances annuelles à prendre sur plusieurs héritages tenus en roture de Saint-Vaast. — Les fiefs relevant du Roi sont de trois sortes : les premiers consistent en terres, les seconds en terres et rentes, et les troisièmes en rentes seulement. Il y a quatre fiefs en terres; le premier, au relief de 60 s. et 20 s. de chambellage, consiste en 10 mene. situées à Laventie, le long du chemin qui conduit de la Croix Dallier à Laventie, tenant au champ du Béguinage; — le deuxième est une pièce de terre contenant 18 cents environ, faisant front au chemin qui conduit de Laventie à la Croix de Nicaise Guérard, tenant vers le couchant à la ruelle et molle du moulin; — le troisième, à 30 s. de relief, est de 5 mene. et situé vers le même endroit; — le quatrième, au relief d'une paire de gants blancs, est d'un demi-bonnier et situé le long de la rue de Tilleloy. — Les fiefs en rentes et terres sont : 1^o La Ghennerie, qui est tout en rentes, mais dont plusieurs fiefs en dépendant sont en terres; ce fief consiste en 61. 1/2, monnaie de Flandre, 5 mene. et 2 havots de froment, 2 mes. d'avoine, 16 ou 18 chapons en plumes et 2 poultes; 21 fiefs, dont 10 en terres, en relèvent, parmi lesquels 9 bonniers au lieu dit Le Crocquet, 9 mene. aux Ranquières, 8 mene. aux

terres de la chapelle de La Boutillerie, 8 mene. à Drumetz, 15 mene. au bois du Quesnoy, 2 bonniers sur le chemin de la « Verde Rue »; — 2^o le fief de Montigny, qui consiste en 7 cents 1/2 de pré tenant à la Lys, et 7 cents de bois tenant au bois Henbant, 5 s. monnaie de Flandre, 36 « avez » et 2 chapons de rente; de ce fief en sont tenus d'autres, parmi lesquels un bonnier nommé le Pré Paon, 6 cents et 1 quartier situé au bout du fief Dauchel; — 3^o le fief de Quehemon, qui consiste en 17 s. 11 deniers à lever sur 53 bonniers, 3 meneaudées et un quartier d'héritages; — 1^o le fief d'Esquermes, qui consiste dans le droit de lever 3 d. et 1 maille par bonnier sur 80 bonniers situés à Fleurbaix et Sailly; 2 fiefs, dont l'un est nommé le fief Mause, en relèvement. — Les fiefs en rentes sont : le fief Robon, de 24 mene. d'avoine et 13 d. à lever sur 61 bonniers situés à Fleurbaix et Sailly; — le fief de la Fosse Huon, qui est de 8 rasières 2 havots d'avoine, 7 s. et 1 d. de rente à prendre sur 17 bonniers situés à Fleurbaix et Sailly; — le fief Daquembronne, de 22 rasières d'avoine et 33 s. à lever sur 41 bonniers situés à La Gorgue; — le fief Desquembronne, auquel sont réunis les fiefs des Vies et de Lattre, de 60 mene. d'avoine, 60 s., 60 d. et 60 ob. à lever sur 51 bonniers et demi situés à Fleurbaix; — le fief Englard Du Gardin, de 13 ras. d'avoine, 9 den. 22 ob., à prendre sur 26 bonniers situés à Fleurbaix; — le fief Petitot, de 5 mines d'avoine sur 5 meneaudées situées à Laventie; — le fief Raffroy Canesson, de 15 den. par bonnier à prendre sur 27 bonniers, 3 mene. et 3 cents d'héritages situés à Sailly et Laventie; — le fief demi-terre de Tilleloy, d'un « havot » une « golenie » d'avoine et 6 den. par bonnier sur 18 bonniers à Fleurbaix; — le fief Pontfranc, de 1 mines d'avoine, 3 s. et 1 d. sur 10 bonniers, à Laventie; — le fief Ghuge, *Guyge* ou *Hugue*, consistant en rentes d'avoine et argent à prendre sur 81 bonniers, 3 mene. et 2 cents 1/2 de terres situés à Sailly, Laventie et Fleurbaix; — le fief nommé le petit fief de Givenchy, de 1 den. sur 93 bonniers; — le fief Quemesson, d'une mine d'avoine sur 8 bonn. et 1 mene. à Laventie; — le fief de Mastelins, consistant en rentes sur 52 bonniers 1/2, dont dépendent le fief Mauciereq, le fief Caulier et un troisième en rentes; — le fief de Ruyot, de 23 mene. et 25 s. sur 23 bonn. sis à Fleurbaix. — Dans une note qui suit cet état, l'Abbaye fait remarquer que les seigneurs de Béthune ont inféodé, non-seulement leurs rentes et leurs terres, mais aussi la part qu'ils avaient dans les amendes, « pennages de pourceaux, vaisseaux dééz ou essains de mouches à miel, et dans les choses

estrayeres ou espaves » (p. 5) — Autre déclaration XVIII^e s. des droits du Roi en Lalloeu à cause de son avouerie : 1.870 mines, 2 « denrées » d'avoine (la mine est composée de 3 havots, mesure de Lalloeu ; 10 deniers à la mine, faisant 36 l. 5 s. ; pour « l'usage et pallage » 11 l. 4 s. 9 d. ; 272 bonniers et 1.200 verges situées à Fleurbaix ; 205 bonniers et 600 verges situées à Sailly ; la cour de Sailly, placée assez près de l'église ; 508 bonniers, 400 verges, sur Laventie ; 103 bonniers à La Gorgue ; — 2 15 petits fiefs, dont la rente très modique n'est plus perçue depuis longtemps, « on ne sait si le Roy en a fait l'alienation ou non », parmi lesquels les fiefs Dumortier Thorel, le fief des Weltes, les camps Burgain, le fief Bretagne ; — 3 des fiefs appartenant à des particuliers et relevant directement du Roi, dont les principaux sont : un fief de 1.800 verges, tenant à la môle du moulin de Laventie, dénombré en 1499 par Jeanne Bougeran, et appartenant actuellement à Louis-Joseph Vanderlinde, écuyer ; un fief de 5 menç., sis près du chemin de la croix N'caise Guérard conduisant au moulin, dénombré par Jacques Fiével (28 déc. 1610) et actuellement au sieur Vanderlinde ; le fief d'Acquembronne, actuellement à Melchior-Henri Ruian, chanoine de Tournai ; le fief Englatr Du Jardin, actuellement à Robert-François Hustin, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel du souverain bailliage de Douai ; le fief Petitot, à Jean des Ranequières (15 janv. 1500) et actuellement à Jean-François Brasme, détenu aux Bons-Fils d'Armentières ; le fief Rafroy Canesson, dénombré 14 déc. 1499 par Jean de le Verde Rue, dit Rochequin, et aujourd'hui indivisément au sieur de Beaufort, demeurant au château du Cauroy, et au marquis de Goupigny, seigneur de Lignereuil, demeurant au château de Verquin ; le fief Meignan, dénombré 15 janv. 1500 par Jean Domessent, licencié es lois, seigneur du Boisgrenier, conseiller du duc, et appartenant actuellement à Marie-Anne Six ; le fief Hugue, dénombré (28 déc. 1499) par Jean Hue, veuf de Jeanne Le Candle, et aujourd'hui à Louis-Balthazar-Joseph Guesquière, seigneur de Nieppe, argentier de Lille ; le fief d'Esquerme, dénombré 28 déc. 1499 par Guillaume Wastepatte, écuyer, et appartenant aujourd'hui aux enfants Massy ; le fief de La Ghemmerie, dénombré 25 janv. 1500 par Isabeau Wastepatte, et maintenant à Marie-Florence de Jouglot, veuve de Louis Doneker, demeurant au château du Marel, paroisse de Leslrem ; le fief dit le Béguinage, dénombré (28 déc. 1499) par Jean Wastepatte, fils de Guillaume ; le petit fief de Givenchy, dénombré 11 janv. 1500 par

Guillaume de Labie ; le fief des Mathéons, dénombré 23 juil. 1499 par François Dufors, écuyer ; le fief de Wuyot, dénombré par le même Dufors m. d. et appartenant plus tard à Dioval Desmazures, demeurant à Pas-en-Artois ; le fief du Quéhemon, dénombré 15 janv. 1499 par Pierre de Neuve Église ; le fief Mingoal, appartenant actuellement à Pierre-François Defontaine, avocat en Parlement, seigneur de Galigny. Cette déclaration est suivie de réflexions tendant à prouver que Saint-Vaast tient tout le pays de Lalloeu en fief (p. 6). — Déclarations du fief de Fauquissart, tenu du comte de Flandre, par Simon de Matringhem, dit Réaux (1473) ; Guillaume Wastepatte, fils de Pierre (1456) ; Jean de Montmorency, écuyer, fils bâtard de Philippe, second fils du baron de Montmorency, chevalier, seigneur de Croisilles (1496) ; Nicolas de La Hamalde, sieur de Fauquissart, Mau-gissart, les Mottes, etc. (1615) ; Adrien de La Hamalde (1631), et ainoie de la cathédrale de Cambrai (p. 7-11). — Dénombrement 1443 rendu par Pierart Favenne, au duc de Bourgogne, d'une terre tenue du fief d'Acquembronne (p. 12). — Dénombrement du fief de La Ghemmerie ou Longhemerie, par Nicolas Du Pré, écuyer, fils de Jacques et d'Isabeau Wastepatte (1521) ; François-Joseph de Preud'homme d'Hailly, écuyer, sieur de Coisnes et La Ghemmerie, fils de feu Henri-François, écuyer, seigneur desdits lieux (1671) ; Florent-François Doneker (1726), fils aîné de Louis (p. 13-18). — Réception 1695, par le trésorier de la généralité de Lille, d'un acte de foi et hommage rendu au Roi par Laurent-Hadulphe Blondel, prêtre, bénéficiaire de la cathédrale d'Arras, procureur d'Adrien Noël, bourgeois d'Arras, pour un fief de 5 menç. 1 2 sis à Laventie, qu'il a hérité de son grand-père David Noël. — Dénombrement présenté (1715) par Marie-Anne-Louise de Lanquesaing, veuve de Maximilien de Pan, seigneur de Wisques, demeurant à Saint-Omer, pour le fief de Montigny situé à La Gorgue, tenu du roi à cause de son avouerie. — Dénombrement servi (1701) à Maximilien Payen, baron du pays de Lalloeu, seigneur de Mingoal en Lalloeu, par les Chartreux de La Boutillerie, pour le fief « ceuillotte » dit des « Bastonceaux », situé sur Laventie et La Gorgue, provenant d'achat fait sur Georges Le Petit, écuyer, sieur de Villers-sire-Simon. — Difficultés entre l'abbaye et le receveur du fief de Mingoal à La Gorgue (1764-1766), celui-ci réclamant la jouissance de 111 verges de terres que lui conteste Saint-Vaast. — Dénombrement XVIII^e s. du fief de Mingoal, servi au Roi par Pierre Montreuil, avocat, ancien échevin de Douai, terre qui lui prove-

naît par acquisition de Florence de Langle, veuve de Maximilien Payen, comte de Lebuquière, et autorisée de François-Laurent-Marie de Cornouailles, écuyer, sieur de Chalancourt, son second mari. — Saisie (1765) sur un sieur Soyé d'un fief de 10 mes. situé à Sailly, tenu du Roi à cause de sa seigneurie de Lassus, ce fief faisant partie des seigneuries du Rufroy et des Amarens. — Consultation d'avocat (1781) au sujet d'un fief de 7 mes. faisant partie d'un autre de 170 mes. nommé Rufroy, situé à Sailly-sur-la-Lys, soi-disant relevant du Roi p. 19-43. — Copie XVIII^e s., d'un dénombrement XV^e s., s. d. de ce que les religieux de Saint-Vaast tiennent en fief du Roi extrait d'un registre de la Chambre des comptes de Lille : « Le corps de leur église et édifices, maisons, jardins, appartenances, dépendances d'icelui, ainsi comme tout se comporte; item ont lesd. religieux toute justice foncière en lad. ville d'Arras et à eux appartienent les tonlieux, etc. ». Le comte de Flandre tient des religieux un fief de baronnie, nommé l'avouerie de Lallœu. Extraits de livres de la Chambre des comptes de Lille relatifs aux comptes de rentes dues au Roi (1560-1574. — Annonce de la mise à bail 1755 des rentes au Roi à prendre sur 18 fiefs différents de Laventie, parmi lesquels la terre du Hem, la grande terre, la terre Houffroy, la terre Belfroy, le fief Henri Leprière, la terre Soideux, le champ à La Haye, la terre de La Wangerie, la terre du Ponchel, la demi-terre Raversonl; autres fiefs sur La Gorgue: le fief Wailly, le fief Dierlette, le fief de la ville, le fief Gardin p. 41-51).

II. 157. — Registre. — In-folio oblong; 70 feuillets, papier.

1444-1475. — *Pays de Lallœu* (suite). — Déclaration des rentes, droitures et revenus que le duc de Bourgogne, comte de Flandre, a en sa ville de La Gorgue, et des fiefs, droitures et revenus qu'il a dans tout Lallœu en sa qualité d'avoué. — Gilles de Bourges, tient, en la loi d'Arras, en la paroisse de Lestrem, qui est de l'échevinage de La Gorgue, une mesure de riez; l'abbaye de Beaupré-sur-la-Lys, près de La Gorgue, plusieurs terres gisant en la loi d'Arras. Les noms des principaux tenanciers à La Gorgue sont: sire Guillaume et Mathieu de Houplines, Colard de l'abbaye, Andrieu Pottin, Jacquemine Leurin, Phlippart Poret, Colard du Riez, Bauduin Estallebart, Jean de Mancecourt, Jeanne Ansel, Guérard Du Tronquoy, etc. — « S'ensieut les rentes du muy de le courbe gisans en la loy d'Arras...; — s'ensieut l'estoecq Thibault Le

Martin...; — s'ensieut l'estoecq Rachine listant à le rivière des maïresses...; — s'ensieut l'estoecq Liettrain...; — s'ensieut le grandeur et rapport des terres de l'estoecq Aulais...; — s'ensieut la grandeur et rapport de l'estoecq Pelads...; — s'ensieut la grandeur et rapport du Pont Riequeulx...; — s'ensieut l'estoecq des maieurs d'Empireville...; — cy après s'ensieuvent les soisséz de Vymy gisans au pays de Lallœu en le paroisse de Le Gorgue, qui doivent à mondiet seigneur pour toute charges cinq solz monnoie de Flandre...; — s'ensieuvent ceulx quy tiennent du fief de Givenchy »: Robert Foler, Hacquin Foler et Jean Leseecq, Pierre de Rougeborecq, les chapellemes de Notre-Dame de Sailly-sur-la-Lys, François Fenet des Obcaux, etc. — « S'ensieut le propre héritage, propriété et patrimoine de mondil très redoubté seigneur [le duc de Bourgogne], qu'il a audiel lieu de Le Gorghue, ensamble et les droitures de son tonlieu des portes et passages d'icelle ville de Le Gorghue, quy se baille aveueq la ferme dudiel lieu comme cy-dessoubz sera déclaré ». Il y possède: une motte avec forteresse entourée d'eau contenant 3 havots; la descende de cette forteresse appelée la « courl de Lassus » contenant 5 mes.; le petit « Prayelet » contenant 1 cent 3 quarterons; « ès praiaux » pour la partie vers le moulin « d'huile », 9 cents; l'autre partie de ces près, 936 verges; le « long camp », 36 verges, et celui qui y touche, 3 mes. 31 verges; d'autres près de 7 mes. 3 havots et 8 mes.; le « bosquelet », en la rue du Bois, contenant 3 mes. 3 cents et 28 vergelles; l'autre « bosquelet », vers la Croix Bailleul, contenant 703 quarterons et 10 verges; une « pescherie » commençant à la rivière de la Lys et s'étendant jusqu'à la Choque Bernart, qui sied au dessus du pont de « Le Fosse », et contenant 2 lieues d'eau au plus. « Ce sont les droitures du tonlieu des portes dessus dictes; il a ouverture du traou trois fois en la sepmaine, assavoir le mardy au vespre, jeudy et samedi, et doibt chacune nef wide au monter sept deniers, et aultant à avaler, et se ledite nef monte ès autres jours, elle doibt vingt et ung deniers et aultant à avaler »; les « navieurs » passent marché avec le receveur, le jour de la Saint-Barthélemy, au marché de Béthune pour la navigation; le muid de blé paye 2 gros pour le tonlieu, quand il vaul 28 gros 4 den. le meneaud au marché de Béthune; les autres grains, navette, avoine, scourgeon, « brogerie », payent à proportion du blé; une pièce de vin de 4 muids doit 14 den.; un tonneau d'« Ambours » soit de vinaigre, « aisel », ou verjus, 6 den.; le tonlieu frappe toutes

sortes de marchandises : saumon, harengs, fruits de carême, miel, suif, beurre de Frise, huile, « zeep, tereq », laine à faire « cappeaux de feutre », « cappeaux de closes », tonneaux d' « arpoys », « wedde », meubles, laine d'Angleterre, laine d'Espagne, pièces de drap, sacs de beurre, de houblon, « sequepipe » contenant « espiques, pilletterie ou aultre seeq », cordes, cuirs, plomb, fer, étain, pain d'épices, alum, sel, bois travaillé, pommes, poires, « ramons ». En outre, le duc de Bourgogne a en Lallœu trois moulins, à blé, à huile et à lan; le moulin à vent d'Estaires doit une redevance annuelle de 10 mene. de blé. — « S'ensieult les grandes rentes du pays de Lallœu... ». — Rapports et dénombrements des hommes de fief du duc, relevant de sa haute cour de Lassus : de Guillaume du Bos, écuyer, pour 28 mes. sises à Lestrem (22 avr. 1418); de Jean Cappon, pour une demi-mes. sise à La Gorgue, sur le courant du Traversain (14 mai 1417); de Pierre Ratiel (m. d.); de Jeanne de Marquelles, veuve de Piécart Rault Du Brisegaull, pour 2 fiefs situés à La Gorgue (29 juin 1418); de Jean Des Lobes, pour son fief « le prévosté de Le Gorgue », dont il est héritier et à cause duquel il a le « conjure » des échevins dudit lieu, tant en loi d'Ypres qu'en celle d'Arras, reçoit leur serment, a le droit d'emprisonner les malfaiteurs (29 fév. 1452). — Rapports et dénombrements des autres hommes de fief du duc au pays de Lallœu : de Jean « Bonne Candelle », pour un fief de 5 mene, sis à Laventie (18 janv. 1414); de Guérard Toulouze (14 oct. 1411); de Perrin Pisson, pour le fief d'Esquembronne, à Fleurbaix (18 janv. 1411); de Pierre Barbercy, pour sa terre du Tilleloy (8 fév. 1411); de Richard Wastepatte, pour son fief de Longhenmerie (janv. 1418); de Jacques de Neuve-Église, écuyer, pour le fief de Quehemon (23 juin 1418); de Jean Du Bois, écuyer, pour le fief des Mathelins (19 avr. 1475).

H. 1788. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1443-1499. — *Pays de Lallœu* (suite). — Copies partielles des différents chapitres du registre précédent, avec quelques dénombrements en plus.

H. 1789. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1524. — *Pays de Lallœu* (suite). — Extraits des cartulaires des revenus royaux à La Gorgue et au pays de Lallœu; principaux tenanciers cités: Jean Sallen-

gre d'Haeflotte, les héritiers de Jacques de Teseuse, Gilles Peullemeulle; — liste de ceux qui tiennent des terres de fief de Givenchy; — dénombrements fournis par Guérard du Bacqueleroi, pour le fief Robon; Rogier Paget, pour le fief de la fosse Huon; Francois Des Rumereaux, pour le fief d'Acquembronne; Jeanm Gossel, pour le fief d'Esquembronne; Jean de Le Duelle, pour le fief Englard du Gardin; Jacques de Warigny, pour le fief Pétilo; Jacques de Le Verde Rue, pour le fief Rietfroy Canesson; Jean Wiccart, pour la terre de Tilleloy; Mahieu Lecoq, pour la terre Maltrayan; Jean de Gillon, pour le fief du Pont Fraull; Pierrechon Le Candle, pour le fief Hugues; Jean Wastepatte, pour le fief d'Esquermes; Nicolas Du Pre, pour le fief de Longhenmerie; Olivier Le Cocq, pour le fief de Givenchy; Jean Le Pippre, pour le fief Quennesson; Francois Du Bois, écuyer, pour le fief des Mathelins; le même pour le fief du Ruyol; Jacques de Neuve-Église, pour le fief du Quehemon; Adrien Petit, pour le fief de Montigny. — A la fin de la troisième pièce se trouve une ordonnance de ce qui est dû aux bailli de l'avoué et échevins quand ils vont recevoir les avoines de rente; ils doivent tenir 6 sièges en 3 semaines, à raison de 2 par semaine, le mardi pour ceux de Laventie et La Gorgue, le mercredi pour Sailly et Fleurbaix. S'ils sont à cheval, ils ont droit au foin et à l'avoine pour leurs chevaux; pour eux-mêmes, ils ont droit, au dîner, à une assiette de pois ou « pourée » et le « bouly de saussices, andouilles, creus d'esquenné et moulon, et bœuf de saison de haille crasse, après ros de trois manières, assavoir awez, cappons et moulon, après fruit et fromaige et gros cucquelins, vin blanc et vermeil; item, au souppé, assiette de soire, poisson de mer et de douce eawe, wanfres fourrées, fruit et fromaige; après souppé, doibvent avoir à cauffer et à coucher en leur chambre et vin de couchier et le banquet si leur plet ».

H. 1790. (Liasse.) — 76 pièces, 2 parchemin, 74 papier.

1411-1759. — *Pays de Lallœu* (suite). — Arrêt du Parlement (28 juil. 1708), qui maintient le sieur de La Bucquière dans le droit d'assister à l'examen des comptes particuliers ou généraux de Lallœu; ordonne aux échevins, ayant l'administration des biens des églises et pauvretés, de se conformer aux formalités prescrites par le synode de Cambrai, le 1^{er} juin 1587, de dresser des procès-verbaux estimatifs des réparations à effectuer aux églises, clochers, presbytères, écoles et

maisons des « coustres », de faire exécuter les travaux au rabais; et fait défense aux auditeurs des comptes, baillis, lieutenants et échevins de réclamer des vacations d'audition, d'ouvrir dans les comptes un chapitre de faux frais pour « beuvelles ou repas après la clôture desdits comptes » (p. 11. — Extraits des registres aux plaids (1411-1528) et des registres aux contrats (1518-1551), pour prouver que le bailli de Saint-Vaast a droit de préséance sur le bailli du Roi, celui-là étant toujours cité le premier, tant dans les convocations aux plaids que dans les réclactions des contrats. Parmi ces derniers, on peut noter: bornage entre le cimetière de l'église de Saily et la prévôté de ce lieu (18 mai 1518); saisie-arrêt sur les revenus des dîmes de la cure de Saily, naguère desservie par Ernould Le Francq, pour obtenir le paiement de ses dettes (1548); visite de cadavre, par Gratien Burier, chirurgien à Estaires (1518); gages des hommes qui ont gardé Gilles de Latre, emprisonné à Saily, « suspecté de secte luthérane » (1518); ajournement de Philippe de Lamenghe, par le commandement de Fransequin de Gamechines, grand bailli de Saint-Vaast, pour rendre compte du reliquat des tailles données au comte de La Roche (1565); pétition en faveur d'un pauvre, pour qu'il soit secouru des deniers de la Table des pauvres (1566); pardon demandé par Sanson Labbé, vice-curé de Laventie, aux noms de Houchaine Saleigre et Jennel Joire, pour « l'offence, oultrage et rebellion qu'ilz avoient faict » au bailli de Saint-Vaast, Hugues Pinchon (1551); visite de cadavre, par Wallerand de Courroule, docteur en médecine, David Morel, Jean Le Secq, Jaspard Morel, Jean Huequelot, Bêtremeu Burier, chirurgiens (m. d.). — Attestation (1755), par les échevins de Lalleu, que le bailli héréditaire de Saint-Vaast a droit de préséance sur celui du Roi (p. 2-17). — Vente du bailliage de Lalleu (1111), par Colard de Bacquelerot, avec le consentement de Jean, son frère, à Gardin de Bacquelerot, son neveu, fils de Gard; ladite vente faite en présence de Colard de Montberlaull, Henri Nepveu et Martin Le Courtois, barons de l'Abbaye, Nicole de Le Horbe, Colard de Becloy, Colard Belin et autres hommes de fief. — Relief de ce fief (1426), par Guillemine de Bacquelerot, femme de Jean Roussel, héritière de son neveu Gardin. — Relief du même (1430), par Jean de Bacquelerot, écuyer, frère de Colard. — Droits seigneuriaux payés (1433), par Jean Roussel, bailli de Lalleu, d'accord avec Jean de Bacquelerot. — Vente du bailliage (1443), par Jean Roussel et Guillemine, sa femme, à l'Abbaye; Guillaume de Crois, procureur de l'Abbaye,

est « abérité » de ce fief au nom de l'Abbaye; ladite vente est faite par-devant Jean de Meurchin, écuyer, Jean Le Courlois, Pierre de Calonne, barons, Jean de Durcat, écuyer, Jean Le Caron et Jean Boyvin, hommes de fief. — Cession de ce fief, par « voie de ratriet » (1452), à Jean Wastepalle, clerc de l'échevinage d'Arras; — relief (1456) de ladite baronnie, par Jean Wastepalle, fils du précédent. — Droits seigneuriaux payés (1456) pour un fief relevant de la baronnie de Saint-Vaast, actuellement entre les mains de l'Abbaye « par deffaulte de homme et de relief », depuis le trépas de Jean Wastepalle. — Quittance (1518) des droits de relief payés par Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, baron de Gavre, pour la baronnie de Lallœu, éclipsee en deux fiefs. — Commission de procureur du bailliage, donnée à Gilles Bacqueler (1533) par Françoise de Luxembourg, comtesse d'Egmont et de Gavre, « baronesse et graude baillive héritière des religieux ». — L'abbé de Saint-Vaast, sur les doléances des habitants de Lallœu que les plaids généraux ne se font plus, faute de bailli pour remplacer le comte d'Egmont, donne pouvoir (1564) à Guillaume Le Vasseur, sieur du Valhuon, bailli général de l'Abbaye, de comparaître aux plaids et de constituer un lieutenant. — Relief du bailliage héréditaire de Saint-Vaast (1577), par François de Cuinehy, écuyer, sieur de Moriaucourt, gouverneur d'Auxi-le-Château, et Jean de Verloing, receveur de la seigneurie d'Averdoingt, procureur de Sabine, palatine du Rhin, duchesse en Bavière, princesse de Gavre, mère de Philippe, prince de Gavre, comte d'Egmont, et de Lamoral et Charles d'Egmont. — Relief du même (1590), à la mort de Philippe d'Egmont, par Nicolas de Formanoir, receveur d'Armentières, procureur de Charles, comte d'Egmont. Ratification (1590), par Lamoral, comte d'Egmont, de l'élection faite par Saint-Vaast d'Adrien de Latre, comme lieutenant du bailliage de Lallœu. — Difficultés (1590-1591) pour la réception, par Saint-Vaast, d'un lieutenant de son bailli; sommation, à Pierre Creton, ancien lieutenant commis par le comte d'Egmont, de cesser ses fonctions; l'abbé de Saint-Vaast désigne Adrien de Latre, comme lieutenant, pendant la vacance du bailliage; Charles d'Egmont renomme définitivement (1591) le sieur P. Creton. — Serment prêté (1595) par ledit Creton; — règlement (1598) à son usage. — Autre règlement (m. d.) pour Michel de Comtes, lieutenant de La Gorgue. — Antoine Du Bus, écuyer, sieur de Magnicourt, gouverneur du pays de Lallœu et bailli de La Gorgue, proroge (1601) les fonctions de P.

Creton. — Commission de lieutenant du bailliage confiée (1629) par Ernestine de Cardevacque, dame de Beaumont, Acheville, Mingoval, etc., héritière de Charles de Cardevacque, son père, à Guillaume Marissal, procureur de la gouvernance de Lille. — Réception (1 fév. 1707) du serment de bailli de Saint-Vaast en Lallœu prêté par Maximilien-Charles Payen, seigneur de La Buequière, époux de Marguerite-Suzanne d'Ailly, baronne héréditaire de Lallœu, héritière de Charles et de Ferdinand Cardevacque. — Commission de lieutenant donnée (1725) par ledit Payen au sieur Vincent Théry. — Commission semblable confiée (1759) par François Le Roy, seigneur de Buneville, baron de Saint-Vaast, bailli héréditaire du pays de Lallœu, à J.-B. de Gruson (p. 18-60). — Rapports et dénombrements du bailliage de Saint-Vaast : par Jean Roussiau, comme lui venant de Guillemine de Bacquelerot (1433); par Jean Wastepalle, clerc de l'échevinage d'Arras (1454); par Françoise de Luxembourg, comtesse d'Egmont (s. d.); par Charles, comte d'Egmont (1602); par Charles de Cardevacque (1620); par Maximilien-Charles Payen, sieur de La Buequière (1701). — Les droits du bailli héréditaire sont : une maille de rente sur 32 hostages de Saily et 1 den. de « chacun pourceil que ces hostes ont non allaitant » ; séance aux plaids de l'Abbaye à Arras avec les barons et hommes de fief ; consitution d'un lieutenant ; assentiment à la publication des plaids de Lallœu ; ouverture de ces mêmes plaids ; droit de « conjure » de toutes prises et arrêts, cas civils et criminels ; part dans les amendes et les forfaitures ; part d'un tiers dans les biens des bannis et des condamnés à mort ; droit d'arrêter les malfaiteurs ; pouvoir de donner congé de « fouir » sur les chemins ; quatre hommages, le premier des 2 baillis-collecteurs, le second du bailli-foncier et les deux autres sur des terres ; pour les exécutions des condamnés à mort, le bailli héréditaire doit fournir un « kief » de corde et une paire de grans blancs, après qu'il a remis au bailli du Roi les soins de l'exécution, à moins que sur réquisition de ce dernier il aide à l'exécution. — Dénombrement (1732) fourni à Charles Payen par Marie-Anne de Fourmes-traux, veuve d'Eugène Desbuissons, écuyer, seigneur de La Bretagne, pour les 45 d'un fief de 2 bonniers relevant de la baronnie de Saint-Vaast (p. 61-76).

H. 1791. (Liasse.) — 37 pièces : 4 parchemin, 33 papier.

1471-1751. — *Pays de Lallœu* (suite). — 1^o Baillis-collecteurs pour Fleurbaix et Saily. — Dénom-

brement servi (1471) par Grand Toulouse, fils de Grand, à monseigneur de Flenes, bailli de Saint-Vaast en Lallœu, pour le bailliage foncier de Fleurbaix et Saily ; — autres, pour le même fief : par Jean Toulouse et François Lenglet (1515) ; par Jean Le Boidin et Nicaise de Ransy, tuteurs de Guérardin Toulouse, fils de Jean, à Jacques de Luxembourg (1530) ; par Guillaume Toulouse, fils de feu Guérard, à Louis Hernandez, écuyer, sieur de La Bretagne, bailli du Roi (1570) ; par Jean Toulouse, homme d'armes de la compagnie du comte d'Egmont (1591) ; par Charles Toulouse, fils de Jean (1625) ; par Jean Toulouse (1648) ; par J.-B. Toulouse, arpenteur demeurant à Saily (1688). — Bail de cette charge consenti (1709) par Marie Lebrun, veuve de J.-B. Toulouse, à Sébastien de Gruson ; — procuration donnée (1710) par ladite dame Lebrun à Gérard Toulouse, son beau-frère, d'exercer la charge de bailli-collecteur qu'elle possède ; — J.-B. Toulouse, fils de J.-B. cité plus haut, requiert la prise de possession de son bailliage (1723). — Dénombrement servi (1715) par J.-B.-Louis Toulouse, héritier de Louis-J.-B., à Pierre-François Le Roy, sieur de Buneville. — Prétentions des baillis-collecteurs de Saily et de Fleurbaix de permettre aux marchands d'étaler et de percevoir sur eux un droit d'étalage, de permettre également la chasse ; sentence du Conseil d'Artois (10 avr. 1683) les déboutant de leur requête (p. 1-26). — 2^o Baillis-collecteurs pour Laventie et La Gorgue. — Réception (1675) du serment de J.-B. Perche, bailli-collecteur de Laventie et La Gorgue par le bail que lui en a passé le sieur Jean Leconte. — Vente (1698) de ce fief, par J.-B. Perche, arpenteur, à Louis Coustenoble, meunier du moulin de Saily. — Serment prêté (1736) par Guillaume-Joseph Traisnel, fils de feu Toussaint, procureur postulant au pays de Lallœu, locataire du fief par bail que lui a passé le sieur Coustenoble. — Dénombrement (1740) servi par François-Joseph Mignot, arpenteur d'Artois, demeurant à Planques, procureur de J.-B. Baron, époux de Marie-Thérèse Coustenoble, fille et héritière de Louis. — Location (1712) du bailliage de Laventie et La Gorgue, par J.-B. Baron, à Eustache-Ferdinand Prévost, déjà bailli-collecteur de Fleurbaix et Saily. — Mémoire rédigé dans un procès (1751) du bailli-collecteur contre la veuve Delobel, au sujet des droits de forage et afforage pour le vin : l'avocat consulté déclare que l'Abbaye aurait raison de racheter ledit bailliage, qu'avait acquis Louis Coustenoble pour 1.800 fl. et que le titulaire actuel céderait pour 1.500 florins (p. 27-37).

II. 1792. Liasse A — 67 pièces, papier.

1585-1788. — *Pays de Lallœu* (suite). — Représentation au Roi (7 déc. 1700), de la part des baillis, des quatre seigneurs hauts justiciers des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, pour racheter les offices de greffiers-syndics créés par édit de décembre 1696; ils demandent que le prix d'achat leur soit modéré à 29.100 l., au lieu des 53.700 l. qu'ont payés les particuliers. — Opposition (s. d.) faite par l'abbaye à l'acquisition par les échevins de Lallœu des offices de greffiers-syndics, dont les principales fonctions sont d'intervenir à toutes les délibérations, levées, assiettes, comptes et autres actes concernant les deniers publics, et auxquels offices les religieux de Saint-Vaast ont le droit de pourvoir alternativement avec le Roi ou son grand-bailli; — acte semblable (s. d.) présenté par Guillaume-François Hébert, écuyer, conseiller au Conseil provincial, et Antoine Potier, échevin d'Arras, tuteurs d'Agnès-Gertrude Cornaille, fille de Louis, écuyer, sieur de Lamotte, propriétaire du gouvernement de La Gorgue et grand bailliage pour le Roi au pays de Lallœu. — Accord (9 avr. 1766), entre l'abbaye et François-Joseph Cardon, écuyer, sieur de Garsignies, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de La Gorgue et bailli-avoué pour le Roi au pays de Lallœu, pour la nomination à l'exercice des greffes de Lallœu (p. 1-4). — Greffiers de Fleurbaix et Sailly. — Liste de quatre individus présentée (1641) par les échevins de ces deux villages au prévôt de Sailly, pour y choisir un greffier, en remplacement de François Barbry, décédé. — Lettre de P. Boidin (1646) à l'abbé pour lui demander la place de greffier criminel vacante par la mort de Jean Maulduil. — Commission de greffier donnée (1650) par Martin de Vicq, écuyer, gouverneur de La Gorgue, à Adrien Delattre. — Commission semblable (1730) donnée par Louis-Joseph Cardon à Antoine-François Delattre, fils d'Adrien. — Élection (1766), par l'assemblée échevinale, de deux ou trois personnes que l'on présentera au prévôt de Sailly pour y choisir un greffier, en remplacement d'Antoine-François Delattre, décédé. — Pétition des curés, échevins et paroissiens de Fleurbaix en faveur de l'élection de J.-B. Warluzel. — Pétition des mêmes (vers 1780) pour faire obtenir à l'aîné des fils Warluzel la place de greffier que le père est obligé de résigner pour cause de maladie. — Apposition de scellés (1780) chez J.-B. Warluzel, décédé en fonctions de greffier (p. 5-12). — Greffiers de Laventie et La Gorgue. — Lettres (1585) de Nicolas Leurin, faisant

part à l'abbé que les échevins ont refusé de le reconnaître comme greffier, jusqu'à ce que le cas de son prédécesseur soit élucidé; — opposition de Saint-Vaast (1585) à la réception de Robert de Beussart, comme greffier, nommé par les échevins. — Autorisation donnée (1625) à Jean Gombert par Antoine Du Bus, seigneur de Magnicourt, gouverneur du pays de Lallœu, de se déporter de son office de greffier en faveur de Jacques Leconte. — Serment prêté (1648) par Augustin Beussart, nommé greffier par l'abbé de Saint-Vaast. — Louis Cornaille, sieur de Lamotte, gouverneur de Lallœu, s'engage (1687) à continuer la survivance de la charge de greffier à Pierre Lutun, à la mort de son père Pierre, actuellement en fonctions, moyennant la somme de 1.500 l. versée par ledit père; — pétition du fils pour obtenir la survivance de la charge occupée pendant 33 ans par son père; l'abbaye accède (1695). — Le grand prieur de Saint-Vaast s'engage (1708) à continuer la survivance de la charge de son père à Pierre-Augustin Lutun, « présentement étudiant à la langue latine en la ville d'Estaires »; si celui-ci n'avait pas l'âge légal à la mort de son père pour remplir ses fonctions, il serait remplacé par Jacques Le Vaast; — ledit Lutun est obligé d'actionner Le Vaast en justice pour l'obliger à lui transmettre sa place (1728). — Commission de greffier cédée (1730) par Louis Cardon, gouverneur de La Gorgue, à Jacques Le Vaast. — Placet (1742) des échevins de Lallœu au grand prieur de Saint-Vaast, lui demandant de pourvoir au remplacement de Jacques Le Vaast, défunt. — Nomination (1742) de J.-B. de Gruson, comme greffier; — requête dudit Gruson, démissionnaire, pour que sa charge soit transportée à Philippe-Antoine Dubrulle, son gendre, qu'il choisit comme « substitut », ce qui lui est accordé (1755); — J.-B. de Romon, greffier de Riechbourg-Saint-Vaast, réclame l'office de greffier (1759), en vertu du transport que lui en aurait fait J.-B. de Gruson, son oncle, par acte du 16 juin de la même année. — Convocation (25 mars 1766) d'une assemblée d'échevins, pour nommer deux ou trois personnes capables, parmi lesquelles le sieur Cardon de Garsignies sera appelé à choisir un greffier, charge vacante par la mort de J.-B. Gruson arrivée le 30 janvier précédent (p. 13-32). — Huit pétitions (s. d.) d'individus se présentant pour remplacer Hubert Meurin, clerc de loi, pour la paroisse de Sailly, « qui s'est rendu absent ou plutôt évadé dudit Sailly, sans que l'on puisse apprendre où il est allé ». — Pétition (s. d.) de J.-B. Lemaire, pour remplacer Mathieu Joye, clerc de loi de Laventie, dé-

cédé. — Pétitions pour remplacer Pierre Le Vaast, clerc de loi défunt; nomination (1696) de Jean Le Roux (p. 33-11). — Commission de sergents du pays de Lallœu par le grand prieur: à David Baudin, à la place de Jean Leroy, révoqué (1635), à André Tempremant (1692), à Mathieu Joye (1697), à François Pruleux (1721), à Philippe Leleu (1749). — Lettre d'un sieur Prévost (1779), pour recommander Nicolas-Joseph Delangle, sergent de la prévôté de Sailly, qui postule pour la place de sergent de Lallœu vacante par la démission du sieur Caplier. — Commissions de sergents: de la seigneurie de Sailly, à Adrien Boidin (1680); de la seigneurie de La Prostrie, à André Boidin (1685); de la seigneurie de Sailly et des seigneuries de La Becquarderie et de La Prostrie, à François Boidin (1699) et à Adrien-Florent Hayart (1718); de la seigneurie de Richebourg, à Charles Bouillet (1712) et à Robert-Thomas Bouillet (1746, p. 45-56). — Jacques Leez demande à l'Abbaye (1623) de le nommer son messenger entre Arras et le pays de Lallœu, à la place de Lambert Grenier, qui ne s'acquitte pas bien de ses devoirs. — Pétition (1651) de Philippe Gadelin, pour obtenir la place de messenger entre Arras et Lallœu; Jean Mauduit était, à la même époque, messenger entre Laventie et Saint-Omer. — Nicolas Gossart, messenger, demande (1689) une rétribution de son travail. — André Tempremant pétitionne (1690) pour obtenir la place de Gossart, démissionnaire. — Gratifications de 6 l. et de 1 écus (1692-1694) accordées au même Tempremant. — Jean Herman, bourgeois d'Arras, maître du jeu de paume, se constitue caution (1708) pour Jacques Poillon, nommé messenger. — Plainte adressée à l'intendant Bignon (commencement du XVIII^e s.) par l'Abbaye contre Antoine Du Bois, maître de la poste aux lettres d'Arras, qui prétendait l'empêcher de se servir de Jacques Poillon, comme messenger particulier, et l'obliger à prendre Jacques-Éloy Dannel, messenger officiel. — Ce Dannel, messenger depuis 6 ans de Lallœu à Arras, demande une gratification à l'Abbaye (s. d.). — Accord (1766), entre l'Abbaye et Pierre-Augustin Lecomte, qui accepte le poste de messenger de Lallœu à Arras, moyennant une rétribution annuelle de 90 livres: — l'Abbé porte cet abonnement à 160 livres (1780); — renouvellement de cet accord (1788) entre les mêmes parties (p. 57-67).

H. 1793. (Liasse). — 99 pièces: 11 parchemin, 88 papier.

1589-1775. — *Pays de Lallœu* (suite). — Procureurs pour office. — Factum (XVII^e s.) « pour servir

de mémoire à monsieur le grand prévost de l'Église, abbaye et siege de Saint-Vaast d'Arras, pour la reception des procureurs de tous les sieges ressortissants en celly cy dessus ». Commissions de procureurs de Lallœu confiées par l'abbé de Saint-Vaast à Jean de Marles, procureur au Conseil d'Artois (1630), Pierre Grugeen, greffier de Richebourg (1679), Augustin de Beaussart, praticien à Fleurbaux (1697); — admission (1697, par le grand prieur, de Pierre de Gruson, praticien, demeurant à Laventie, comme procureur d'office de l'Abbaye en Lallœu; pétition du même (1701) pour obtenir la charge de « procureur [du siege abbatial] tant à ce siege qu'à ceux subalternes et y ressortissants »; — Pierre Mauduit, bailli de Saint-Vaast en Lallœu, demande une charge de procureur au même pays (1707), ses fonctions primitives n'étant pas incompatibles avec celles qu'il sollicite; — François Quintrel, praticien, demeurant à Sailly-sur-la-Lys, demande l'autorisation (1711) d'exercer les fonctions de procureur en Lallœu; — copies de serments prêtés (1689-1713) par 18 procureurs tant de Lallœu que d'autres paroisses relevant de l'Abbaye; ceux de Lallœu sont J.-B. Mauduit (1699) et François Quintrel (1713); — Hubert Meurin, bailli de Lallœu, proteste (1721) contre l'interdiction qu'on lui a signifiée de continuer l'exercice de procureur; — commissions de procureurs de Lallœu à J.-B. de Gruson, fils de Pierre (1728), Mathieu Joye, praticien à Laventie (1741), Antoine-François de Gruson, praticien, fils de Sébastien (1742), J.-B. Toulouse (1759), Léonard-Benoît de Coninek, greffier des terres de la prévôté de Sailly (1767), J.-B.-Joseph de Gruson (1767), Sébastien-Joseph Lefebvre (1768), ces deux derniers en qualité de procureurs postulants, Augustin-Joseph Coustenoble et Pierre-François Baron, postulant (1768), Guy-François-Joseph Dubois, notaire à Richebourg-Saint-Vaast, postulant (1774), Eugène-Joseph-Cyprien Biervoyle (1775, fils de feu Joseph, qui fut notaire royal, arpenteur juré et greffier de Radinghem, postulant) (p. 1-47). — Procès (1711-1713) contre plusieurs individus de Laventie, qui ont couvert de boue le tableau, aux armes du Roi, du notaire Vaast de Flavigny, admis à exercer les fonctions de procureur en Lallœu, et contre le sieur de Gruson, qui veut empêcher ledit Flavigny de remplir les devoirs de sa charge (p. 48-75). — Affaire intentée contre Guillaume-Joseph Traisnel (1738), procureur *ad lites* pour Saint-Vaast en Lallœu, qui a pris en outre à bail les fonctions de bailli-collecteur, l'Abbaye prétendant que les charges de bailli-collecteur et de procureur sont incompatibles (p. 76-97). — Mémoire

(1589) de la vaisselle d'or et d'argent distribuée par l'Abbé à ses procureurs, après un procès; au conseiller Lepippe, une vaisselle dorée valant 100 l.; autres semblables, à Chartes de Cardevacque et à M^e Obert, procureur général; autres encore, à Robert Beaussart et à l'avocat Smerpont. Honoraires alloués (fin XVIII^e s.) au sieur Prévôt, procureur fiscal du pays de Lallœu (p. 98-99).

II. 1791. Liasse. — 63 pièces : 4 parchemin, 59 papier; 1 sceau.

1531-1786. — *Pays de Lallœu* (suite). — Visites (1619) de trois maisons situées sur le marché de Laventie; au dos de la pièce, on lit : « visitation de la maison de ville de La Venlhië ». — Mémoire (1726) des paiements faits par Vincent Théry, receveur de Saint-Vaast en Lallœu, pour les réparations effectuées au lieu plaidoyable de la prévôté de Sailly. — Ordonnance de l'Abbé (28 sept. 1748); sur les remontrances des échevins de Lallœu que la prévôté de Sailly, chef-lieu de la seigneurie, où ils s'assemblent tant pour régler les affaires générales qu'exercer la juridiction contentieuse, est située à l'extrémité du pays, ce qui cause des frais considérables pour s'y rendre, l'Abbé désigne la maison de Théodore Grenu, située sur la place de Laventie, pour y tenir les plaids; — mémoire (1748) pour empêcher que les plaids continuent à se tenir dans la maison du commis du greffier de Fleurbaix. Jusqu'au 28 avril 1746, les assemblées des baillis, échevins, procureur fiscal et greffiers se tenaient aux domiciles des greffiers de Fleurbaix et de Laventie; un greffier de Laventie, trouvant qu'il n'était pas dans l'ordre que les assemblées se tinssent dans les domiciles ambulants des greffiers, refusa sa maison comme siège; l'Abbé, par ordonnance du 28 septembre 1748, désigna un lieu commun; les plaids pour Laventie et La Gorgue se sont tenus régulièrement tous les samedis matins dans le lieu désigné, mais Fleurbaix continua d'avoir ses séances du mardi dans la maison du greffier, éloignée de 2 lieues de Sailly, et les habitants s'abstiennent, à cause de la longueur de ce trajet, de se présenter aux séances (p. 1-1). — Prisons de Sailly. Réparations aux bâtiments; ouvrages de ferrommerie et de maçonnerie (1585-1588). — Lettre de Maurice Wantiez, « copier » des prisons de Sailly (6 mars 1617), où il se plaint du prévôt, qui refuse de faire réparer les prisons et même de le recevoir en la prévôté. — Devis (1685) des réparations à effectuer aux prisons de Sailly. — Réparations des murailles (1780). —

Arrêt du Conseil supérieur d'Artois (31 déc. 1785) ordonnant une enquête au sujet de l'insalubrité des prisons et cachots de Sailly et prescrivant des réfections et une nouvelle disposition des bâtiments; — les religieux de Saint-Vaast proposent, comme moins dispendieux et plus sûr, au lieu de placer les prisons dans la tourrelle, de faire une nouvelle distribution des bâtiments actuellement existant; le cardinal de Rohan, abbé, promet (1786) de s'intéresser de moitié dans les frais (p. 5-21). — Entérinement (1531), au Conseil d'Artois, des lettres de rémission accordées à Jean Bonnecandelle, détenu pour avoir aidé et assisté à l'effraction des prisons de Sailly pour faire évader Jean Padieu; ses biens lui seront rendus, mais il devra faire amende honorable, après la grand'messe, devant le crucifix. — Jean Tiercelet, prisonnier à Sailly, archer de la compagnie du marquis de Varembois, demande sa mise en liberté provisoire (1595). — Procès-verbal d'évasion des prisons de Sailly (1597) de 2 soldats italiens du régiment du baron d'Achicourt, remis en garde aux mains du prévôt par le commissaire espagnol envoyé au pays de Lallœu pour y prendre les recues. — Ordre d'incarcération de Bauduin Mallebranque à Sailly, « en la prison haulle, du lèz de l'église ». — Ordre d'élargissement de Mathieu Leseq (1603). — Incarcération (1605) de François Duprez, demeurant au Tilloloy, paroisse de Laventie, rencontré dans une laverne d'Erquinghem, porteur d'une épée. — Écrou (1743) de cinq individus de Fleurbaix dans les prisons de Sailly, par le brigadier de la maréchaussée de Lens (p. 22-30). — État des avances dues à Andrien Boidin, géolier des prisons de Sailly, pour l'entretien de Michel Courcol, incarcéré pendant 27 jours (1690). — Livraison de clé et « cœuignel » de fer pour la prison de la prévôté (1693). — Demande de gratification (1691) par André Boidin, André Gavrelle, Jean-Ph. Leclercq et Antoine Meurin, pour avoir gardé pendant 22 nuits, dans les prisons de Sailly, le nommé Pierre Bailleul, condamné à mort, exécuté au lieu patibulaire de Lallœu; il leur est accordé 15 « patacons ». — Frais de garde de Jean-François Roussel, boucher à Sailly, condamné à mort (1719); quittance signée Garchette, géolier des prisons de Sailly (p. 31-42). — Prisons de Laventie. Requête (1567) adressée au Roi par l'Abbaye, pour construire une prison à Laventie; les religieux exposent que les malfaiteurs se retirent en la châteltenie de Flandre, où il est fort difficile de les atteindre, à cause des « haies, fossés et trenchis qui y sont »; jusq'ici, on enfermait les prisonniers dans les prisons de Sailly, mais

leurs complices trouvent moyen de les délivrer et de fuir dans la nuit, par la voie d'eau ; « ceulx de la nouvelle religion, aians prins les armes contre V. M., se trouvent aucunement es dits quatre villaiges, et y sont et viennent de nuit en tel nombre que lesdits baillifz ny autres ne se osent mouvoir pour les appréhender, tant par double de leurs personnes comme d'estre bruslez » : en raison de la pauvreté du pays, les religieux demandent que, pour la construction des prisons et d'une salle d'interrogatoire, ils soient autorisés à lever un impôt sur le vin et la bière, ajoutant que « la nécessité desdites prisons procede principalement de la couppe, mauvaïse vie et changement de religion d'iceulx habitans ». — Jean Lebonc, geôlier des prisons de Laventie, écrit à l'Abbé (1655) pour être remboursé des avances qu'il a faites lors des réparations des prisons. — Attestation (1691) des bailli du Roi, échevins, procureur d'office et greffier, que l'emplacement des prisons sur le marché de Laventie appartient à Saint-Vaast, ainsi qu'un fonds d'héritage sur ledit marché et un autre, rue d'Enfer, appelé le « mont de porlez », nu de bâtimens depuis l'incendie du 3 août 1683. — Baux (1609-1690) des maisons du marché de Laventie qui furent à usage de prison (p. 43-60). — Travaux (1678) au pilori qui se trouve sur la place de Laventie (p. 61-63).

II. 1795. (Liasse.) — 41 pièces : 24 parchemin, 17 papier ; 17 sceaux.

1380-1523. — *Pays de Lallœu* (suite). — Arrentement (1380), par Saint-Vaast, à Gillot Desmarès, de 7 mene. de terres confisquées au profit de l'Abbaye sur Pierre Levaast, exécuté par justice. — Mémoires (1389), au sujet des abus commis par les échevins dans la reddition de la justice : l'homicide de Robert Wicart était resté impuni ; les tailles et les aides demandées pour la guerre contre les Flamands et les Anglais n'étaient point payées ; les habitants du pays de Lallœu, se déclarant exempts de tous impôts, avaient choisi pour échevins des individus qui avaient été bannis du royaume. L'échevinage est renouvelé par l'Abbaye (p. 1-3). — Mandement royal (15 juil. 1399) évoquant en Parlement la cause soutenue par les religieux de Saint-Vaast et le duc de Bourgogne contre Henri et Michel Levaast, qui prétendaient à la récolte de terres confisquées sur Jean Meurin, dit Grand Jean, à cause de ses crimes. Reconnaissances (1407), par ledit Meurin, qu'il tient en arrentement de Saint-Vaast 9 bonniers de terres confisquées sur lui (p. 1-11). —

Reconnaissance (1407, par Pierre Wastepatte, fils de Bauduin, qu'il tient en arrentement de Saint-Vaast 2 bonniers de terre sur lui confisqués. — Mandement royal (17 avr. 1409) évoquant en Parlement la plainte de l'Abbaye contre Sainte Mulel, femme de Robert Hachart, banni pour homicide et dont les biens sont confisqués, laquelle, de complicité avec Enguerran Goumier, prévôt royal de Beauquesne, chez qui elle demeure, a détournée de la confiscation 100 écus d'or, en produisant un faux créancier de son mari (p. 15-18). — Sentence de bannissement et de confiscation (1417) prononcée par la salle abbatiale contre Polle Cousine, veuve du sieur Wfart Le Borgne. — Mémoire (vers 1430), pour les religieux de Saint-Vaast, appelant au bailliage d'Amiens contre Pierre Le Courtois, lequel avait levé les récoltes de champs confisqués sur lui pour homicide. — Reconnaissance (1431) par Jacques Le Courtois et sa sœur, des droits contenus en une complainte exécutée contre eux pour biens confisqués sur Pierre Le Courtois (p. 19-27). — Sentence du prévôt de Beauquesne (19 avr. 1437) condamnant Tristam du Bacquelerot, pour avoir battu le prévôt de Sailly et lui avoir brisé un bras, à faire amende honorable en l'église de Sailly, tête et pieds nus, une lorche de cire de 6 l. au poing, et à faire placer dans ladite église un tableau commémoratif de son crime et de sa réparation publique (p. 28-31). — Mandement royal (16 janv. 1437) évoquant en Parlement la cause des religieux relativement à leurs droits de confiscation et ordonnant de saisir à leur profit les biens confisqués sur Jean Wastepatte pour ses crimes. — Reconnaissance (1445) des héritiers de Jean Wastepatte, que les biens de celui-ci ont été confisqués légitimement. A cette pièce est attaché un arrentement (1523) fait à Denis et Pierre Lenoir d'un manoir et de plusieurs terres confisqués au profit de l'Abbaye sur Haquin et Péroune Lenoir (p. 32-42).

II. 1796. (Liasse.) — 53 pièces : 22 parchemin, 31 papier ; 14 sceaux.

1441-1533. — *Pays de Lallœu* (suite). — Amendement (1441) des échevins de Lallœu, pour leur refus d'assister 2 sergents royaux dans la vente des biens confisqués de Mathieu Le Rogeaull. Reconnaissance (1441), par François Senet, que, quoique héritier, il n'a aucun droit sur les biens de Mathieu Le Rogeaull, confisqués après son exécution à mort. — Arrentement (1442) de 2 bonniers au même Senet, moyennant 2 chapons de rente (p. 1-7). — Complainte de l'Abbaye (1441) contre Jean Des Lobes, bailli de l'avoué, qui a pris les

biens de feu Jean Boite, dit Boitelette, exécuté comme incendiaire (p. 8-9). — Complainte (1115) contre ledit Des Lobbes, coupable d'avoir porté des coups dont mort s'ensuivit à Jean Leblanc, clerc des échevins de Lallœu, qui avait refusé de jeter des bourrées sur le feu où l'on brûlait par exécution de justice un sieur Hanains Macfercée (p. 10). — Plainte de l'Abbaye (1115) contre Bernard Salengue, qui a enflé les terres confisquées sur Jean Du Castel (p. 11-15). — Arrentement (1455) à Hugues Rouzet, des terres confisquées sur Bértrémien Du Castel, pour homicide. — Arrentements (1455) à Jean Delaruelle, Mathieu Salengue et Guillaume Hazart, d'un champ confisqué sur Colin Du Croquel, dit Croquetel, pour homicide de Jacquemart Le Tale (p. 16-26). — Arrentement (1472), à Willemine et Thonine Delemeur, des terres sisés au fief « le Presre » confisquées pour homicide sur Pierlus Delemeur, leur oncle, à charge de 30 s. de rente à Colart Menrin, 50 gros à Mathieu Legillon et 10 l. à Jeanne Planquette, pour réparation de la mort de la victime, Quenet Planquette, « et à l'empeschement de deux voïages de Saint-Nicolay » (p. 27-29). — Appel (1499), par Noël Le Pipre, fils de feu France, natif de Fleurbaix, de la sentence des échevins de Lallœu le condamnant à 10 ans de bannissement. — Sentence des échevins de Lallœu (1515) portant que le cadavre d'un jeune « valton » de 13 à 15 ans, nommé Simonnel Loisetel, qui se pendit, serait dépendu par le bourreau, traîné et rependu au gibet, « pour le vilain et énorme cas par lui commis... sur sa personne ». — Condamnation de Jean Basset au supplice de la corde (1527). — Sentence de bannissement par défaut prononcée par les échevins (1^{er} mars 1531) contre Guillaume Wagon, dit Lottin, pour le meurtre de Jehannin Wattier, dit Cloquier, dans le cabaret de l'« Étoile ». — Attestations relatives aux genres de supplices contre les homicides, dans différentes villes: exemples de Robert Péronne, qui eut la tête tranchée, au lieu patibulaire, en dehors de la porte Méaulens, à Arras (1473); Jean Du Bos, exécuté à Lens, par l'épée (1510); Martin Maillot, également par l'épée, pour l'assassinat d'une jeune fille, rue du Fil d'or, à Arras (s. d.); Jeanmet Perche, natif d'Armentières, banni de Lens, pour le meurtre d'Antoine Légillon, de Lens (s. d.); Jean Blondel, d'Arras, par l'épée (1527); — attestations signées d'avocats (1530) que les homicides sont passés au fil de l'épée, dans les bailliages de Lens et de Bapaume (p. 30-40). — Sentence des échevins (1533) portant que Catherine Rousset, qui s'est pendue, sera traînée à la potence et y

sera rependue et restera jusqu'à sa décomposition: confiscation de ses biens au profit de Saint-Vaast, dont inventaire (p. 41-53).

H 1797. (Liasse.) — 67 pièces : 10 parchemin, 57 papier; 1 sceau.

1545-1733. — *Pays de Lallœu* (suite). — Affaires criminelles jugées par les échevins du pays de Lallœu. — Confirmation, par le Conseil d'Artois 11 sep. 1515, de la sentence de mort par le supplice de la corde prononcée contre Mathieu Parquet, criminel, par les échevins de Lallœu et déjà confirmée par le siège abbatial (p. 1-3). — Procédures (1518) contre Adrien Garchette, pour avoir enlevé des mains du sergent de Sailly trois vaches trouvées vagabondant dans les champs. — Procédures au criminel (1518), à la charge de Jacques de Gruson, de Fleurbaix, pour rébellion contre la justice (p. 1-21). — Condamnation à mort, par pendaison, de Jean Le Turc 1555, coupable de meurtre, vols avec effraction et menaces d'incendie. — Enquête (1562), au sujet d'un meurtre commis par Pierre de Gruson, de Fleurbaix, sur Lambert de Gruson (p. 25-29). — Sentence des échevins de Lallœu (1570) condamnant Jean Lenglard à être pendu pour les faits suivants: homicides de Jean Becquart, dit Pomme, et de Jacques Baqueler, dit Frérot; tentatives de rapt de Jacqueline Cauffet, veuve d'Antoine Joire, et Guiotte Barbry, veuve de Jean Berle; célébration de « mariage à la presche, en manière des sectaires » ledit Lenglard avait été pour ce fait banni par sentence du duc d'Albe, du 22 décembre 1568; — plainte de l'Abbaye contre les échevins qui ont omis dans la sentence ci-dessus la clause de confiscation; — frais de voyage de Jean Lenglard, ramené prisonnier d'Arras à Sailly, 7 l. 1 s. 2 d. (p. 30-33). — Peine de bannissement prononcée (1574) contre Étienne Savalle, dit Loignon, pour l'homicide de Jean Debutres (p. 44-45). — Bannissement (1575) de Thibaut Pétillon et confiscation de ses biens, pour homicide de François Ballo. — Dictum du Grand Conseil de Malines (18 avr. 1587) pour la confiscation de ses biens, dont la moitié revient à l'Abbaye. — Estimation (1658, à la requête de Jacques Charlet, des biens sis au terroir de Fleurbaix et provenant par acquisition d'Henri Bégu et Antoinette Pétillon, Requête de Saint-Vaast (1710) pour obtenir titre de nouvel arrentement de ces terres. Droits seigneuriaux (1730-1733) sur ces mêmes terres (p. 46-63). — Autorisation donnée par l'Abbé (1578), que des criminels de Lallœu, condamnés et enfermés à Béthune, soient

exécutés dans cette ville, « pour éviter la rescousse d'iceulx prisonniers » (p. 61-66). — Peine de bannissement prononcée (1585) contre Jacques Desprez, pour meurtre de son beau-frère, Laurent Bourdrel (p. 67).

H. 1798. (Liasse.) — 62 pièces : 5 parchemin, 57 papier; 1 seau.

1587-1689. — *Pays de Lallœu* (suite). — Sentence (1587) de bannissement et de confiscation des biens de Gilles Mauroy (p. 1-2). — Procès criminel (1587-1588) contre Dominique Crugeot, pour avoir détourné à son profit des grès provenant du fort d'Estaires qu'il était chargé de démolir (p. 3-13). — Relevé des procès criminels jugés par les échevins depuis 1563 jusqu'à 1588: 20 homicides; 4 suicides; 3 criminels exécutés sans désignation de leur crime; 8 morts pour la religion réformée, savoir: Ballhazar Ernould, réfugié et mort en Angleterre; Christophe Tranel, exécuté à Bruxelles; Jacques Hauquart; Michel Hauquart, réfugié et mort en exil; Jean Wasteplatte, ancien greffier de Laventie, exécuté dans ce bourg; Jean et Pierre Wasteplatte, fils dudit Jean, morts et exécutés à Bruxelles; Jean Lenglant, exécuté au pays de Lallœu; 8 « sont purgés par la justice »; 5 ont obtenu leur pardon; 2 bannis pour la religion, Jeanne Mauroy et Jean Boïdin (p. 14). — Sentence de mort par l'épée (1589), contre Jean Saquelen, pour l'homicide de Pierre Penel. — Sentence semblable (n. d.) contre Arnould Dambrières, pour le meurtre de Nicolas Déperriez (p. 15-18). — Reconnaissance (1602), par les tuteurs de Marie Lutun, qu'ils ont pris en arrentement les terres confisquées sur Vincent, père de ladite Marie (p. 19). — Inventaires (1605) des biens confisqués sur Jean Dupré (p. 20-21). — Arrentement (1608), à Jean de Marles, de 3 mes. de terre confisquées sur Mathieu Rogean, suicidé; sentence avait été rendue par les échevins que le corps dudit Rogean serait dépendu par l'officier des hautes-œuvres, traîné sur une claie hors de sa maison par-dessous le seuil ou autre trou fait au mur, et conduit au lieu patibulaire pour y être rependu aux fourches, avec confiscation de tous ses biens. Sentence du Conseil d'Artois (14 avr. 1612) accordant à Marie Turpin, veuve de Mathieu Rogean, la main-levée des biens confisqués (p. 22-24). — Débat (1614), entre l'aman de la ville de Bruxelles et les parents de François Gillon, natif de Sailly-sur-la-Lys, qui se détruisit à Bruxelles, ledit aman prétendant la confiscation des biens du suicidé, et les parents de celui-ci soutenant que le mort était sujet à des accès de frénésie dus à l'alcoolis-

me (p. 25-28). — Sentence de bannissement 1616, contre Christophe Duponchel, pour avoir porté un coup de couteau mortel au sieur Lejosne, battu sa femme, Claire Cappon, voulu « forcher » Marie Cappon, sa belle-sœur, et Jeanne Lejosne, sa belle-fille, « famé et suspecté par bruit commun de se transformer en loup garouls ». Arrentement (1617), à Claire Cappon, des biens confisqués sur son mari (p. 29-31). — Liquidation (1634) des biens de Denis Lefebvre, exécuté pour homicide (p. 32-33). — Procès criminel ouvert (1671) contre François Lecomte, pour tentative de meurtre contre Pierre Dubrusle (p. 34-56). — Sentence de mort par la corde, prononcée par les échevins de Lallœu (1678), contre Antoine Liennart, Paul Ménart, Pierre Levaast, de Laventie, et Philippe Le Jeune, de La Gorgue, pour l'assassinat de Jean Blanquart: l'exécution se fera par effigie, les criminels étant en fuite, et leurs biens seront confisqués. — Sentence des échevins de Lallœu (1682) condamnant Pierre-Charles et Antoine Marsy à être rompus et roués pour brigandage à main armée. Sentence du Grand Conseil (22 juin 1690), confirmant une sentence du Conseil d'Artois de 1689, qui elle-même confirmait la précédente (p. 57-62).

H. 1799. (Liasse.) — 58 pièces: 2 parchemin, 56 papier.

1163-1758. — *Pays de Lallœu* (suite). — Sentence du siège de Saint-Vaast (7 avr. 1685), sur appel d'une sentence criminelle rendue par les échevins de Lallœu qui portait condamnation à mort par la corde et exécution par effigie de Chrétien Villain, demeurant à La Gorgue, sans confiscation des biens du condamné, pour l'homicide de Jacques Legrand; l'abbaye réclamait la confiscation, nonobstant la clause de l'exécution par effigie: il est jugé que les biens de Villain seront confisqués. — Sentence du Conseil d'Artois (23 avr. 1689), conforme à la précédente, condamnant aussi les quatre baillis de la châtellenie de Lille, Douai et Orchies qui ont pris le parti des échevins de Lallœu. — Arrêt du Grand Conseil (22 juin 1690), sur appel de la châtellenie de Lille, confirmant la sentence du Conseil d'Artois et condamnant les appelants à 12 l. d'amende et aux dépens (p. 1-8). — Sentence des échevins de Lallœu (1688) condamnant Charles Hennion, contumace, à être pendu en effigie pour le meurtre de Charles Méaux (p. 9). — Consultation de l'avocat Leroy (Paris, 1707) déclarant que le Conseil d'Artois avait droit de condamner le sieur Poltier au bannissement et à l'amende honorable, qui sont peines afflictives, le procureur gé-

néral pouvant toujours requérir la poursuite du crime, bien qu'on n'ait appelé à sa juridiction que pour le payement des dommages et intérêts prétendus au sujet de ce même procès déjà jugé par Saint-Vaast (p. 10-11). — Procès jugé en l'officialité d'Arras (1708) contre André Crespieul, curé de Saily, convaincu d'avoir mené une vie scandaleuse tant avec des servantes que d'autres femmes, suspecté d'être le père de deux enfants, accusé d'avoir maltraité et injurié plusieurs de ses paroissiens et les membres du Magistrat de Lallieu, d'avoir menacé de mort le sieur Prévost, d'avoir lu et publié à la sortie de son église devant tous ses paroissiens des vers en dérision de l'État, d'entretenir encore une vie très scandaleuse avec Marguerite Ramelot, du pays de Liège, son ancienne servante, et d'avoir, depuis 25 ans, scandalisé tous ses paroissiens; l'interdit pour un mois est prononcé contre lui; il devra passer ces 30 jours au séminaire d'Arras ou en tout autre lieu désigné par l'autorité ecclésiastique. — Sentence des échevins (3 janv. 1710) condamnant au dernier supplice, par la corde, pour vol d'une vache, les Legrand, père et fils, dont exécution sera faite par effigie, les deux condamnés étant en fuite; le sieur Pierre Boucher et Marguerite Chavatte à baiser la potence, la corde au cou, et à être fustigés, marqués de la marque ordinaire au dos et bannis du pays pour 10 ans. — Arrêtement des biens de Legrand (1713) à Jacques Hocédé et Pierre Le Gruson (p. 12-19). — Sentence de l'échevinage (14 juin 1714) condamnant Jean Roussel, dit Rousseau, convaincu d'avoir tué J.-B. Desalle sur la baronnie de Fleurbaix, d'être habituellement querelleur, batailleur et blasphémateur et d'avoir fait du scandale pendant une procession, en insultant François Petit, sergent des archers, qui dut se défendre avec sa hallebarde, à être conduit par l'exécuteur des hautes-œuvres revêtu d'une chemise blanche, tête et pieds nus, une torche à la main, devant le portail de l'église de Saily, pour y faire amende honorable, et ensuite être pendu au lieu patibulaire, Confirmation (12 juil.) par le Conseil d'Artois (p. 20-21). — Sentence des échevins (12 avr. 1726) condamnant Jeanne-Marie Lucas, coupable d'accouchement clandestin et d'infanticide, à être pendue par effigie et à payer une amende de 100 l. en plus des frais de justice (p. 22). — Sentence des mêmes (12 avr. 1726) contre Jean-François Candaille, Pierre Trasnel, Clément Salomez, J.-B. Beaussart et Antoine Bacquerol, convaincus du meurtre de J.-B. Lofranc; Candaille et Trasnel sont condamnés aux galères à perpétuité, les autres à l'amende; le rapport médical est dressé par

François Daussy, médecin, et Jean Gouard, chirurgien, tous deux du bourg de Laventie (p. 23). — Sentence du Conseil d'Artois (23 oct. 1726), sur appel de Louis Charles, condamné pour vol par les échevins de Lallieu aux galères à perpétuité et à 100 l. d'amende; cassant cette première sentence, le Conseil le condamne à être fustigé et à servir pendant 9 années, en qualité de forçat, sur les galères du Roi. — Bannissement pour 15 ans prononcé par le Conseil d'Artois (3 janv. 1731) contre Paul Ernould, pour coups de couteau inférés à François Warembourg. — Procès criminel (1732) contre Alexis, André et Marie-Catherine Vienne, demeurant à Laventie, convaincus d'avoir assassiné Marie-Françoise Queste, veuve d'Alexandre Baillieu, et leurs 2 enfants; les 2 premiers sont condamnés par les échevins à faire amende honorable, en chemise, tenant à la main une torche en cire pesant 2 livres, et confession publique de leur crime à la porte de l'église, à être promenés avec un écriteau devant et derrière eux portant ces mots: meurtriers et assassins, à avoir les bras, jambes et cuisses rompus vifs sur un échafaud, et à être ensuite placés sur une roue, la face tournée vers le ciel, pour y finir leurs jours; leurs cadavres seront jetés au lieu patibulaire, et leurs biens confisqués, sur lesquels 1.000 l. seront prises pour dommages-intérêts envers la partie civile et 300 l. d'amende chacun envers le Roi; M.-C. Vienne est renvoyée des fins de l'accusation. — Sentence du Conseil d'Artois (24 mai 1732) confirmant cette double condamnation (p. 21-28). — Procès criminel (1735) contre Jacques Nottelot, pour avoir porté un coup mortel à un milicien du Roi, du détachement du pont d'Estaires; il est condamné par contumace à être pendu en effigie, au lieu patibulaire ordinaire, et ses biens confisqués (p. 29). — Procès criminel (1736) contre J.-B. Joye, accusé du meurtre de Toussaint Decque; le certificat médical est rédigé par Albert Wallez, médecin, et Pierre-Joseph Rogeau, chirurgien, demeurant à Laventie. Le criminel est condamné à être pendu, ses biens confisqués après prélèvement des frais du procès montant à 181 ff. 12 s. et 10 l. d'amende au Roi (p. 30). — Frais d'exécution (1739) d'André Barisel, de La Gorgue, condamné pour vol, par sentence du Conseil d'Artois (14 août 1739), à être fustigé et marqué au fer chaud des lettres GAL. sur l'épaule droite avant d'être conduit aux galères pour 5 ans; à chacun des 2 baillis et 10 échevins, pour s'être rendus le jour de l'exécution sur le marché de Laventie, 37 s. 6 d., 22 l. 10 s.; au greffier criminel et au procureur d'office, chacun 1 l. 17 s. 6 d.; aux clercs de loi et sergents.

en armes, 6 l. 5 s. ; à Jean-Lambert Beauchamp, exécuteur des hautes-œuvres d'Arras, pour son voyage à Laventie, 30 l. ; au greffier commun du pays de Lallœu, 4 l. ; total, 66 l. 10 s. (p. 31-35). — Confirmation, par le Conseil d'Artois (10 nov. 1749), d'une sentence des échevins de Lallœu qui condamnait à mort J.-B. Quiéret, pour le meurtre de Jacques-Martin Vienne. — Procédures (1749) contre les nommés Ardois, de La Gorgue, accusés de l'assassinat du sieur Cuignet ; le rapport médical est dressé par Eugène-Joseph de Hennin, médecin, et Floris Cuvelier, chirurgien. — Procédures (1758) contre J.-B. Delannoy, pour le meurtre de Jean-Philippe Campagne (p. 36-43). — Extrait d'une charte de Godescalc, évêque d'Arras (1163), au sujet des biens confisqués sur les bannis et les condamnés. — Extrait de la charte de 1245, relatif aux biens des bannis : « Li denier et li mueble des banis par eskevins demeurent à Saint-Vaast et à l'avoué à chacun pour moitié, et li fons de la terre remaint del tout à Saint-Vaast, sauf le droiet à l'avoué. Se li avoués prent aucun banni, li racas en est tous siens, mais par nulle manière, se n'est par le pais et par le gré de l'Abbé, ne puet cil banis revenir en le terre, ne li avoués ne li puet retenir, ne li abbés aussy, sans le gré de l'avoué. » — Extraits des registres de la Chambre des comptes de Lille (1393-1450) relatifs au droit de confiscation ; — extraits des comptes des baillis de Lallœu pour le Roi (1507-1540), relatifs à sa part des droits de confiscation. — Extrait de l'accord (1440) entre l'abbé de Saint-Vaast et Robert de Béthune, pour ces mêmes confiscations. — Extrait des coutumes sur le même sujet (s. d.). — Attestations (17 mai 1591) de Jean Carpentier, écuyer, âgé de 60 ans, Jacques Delattre, aussi écuyer, âgé de 58 ans, Charles de Cardevaeque, âgé de 46 ans, Nicolas Duval, âgé de 42 ans, Antoine Wallart, âgé de 42 ans, Hector Hattron, âgé de 43 ans, Jean Du Grospré, âgé de 33 ans, et Antoine Denis, tous avocats au Conseil d'Artois, que les seigneurs, en la province d'Artois, ont le droit de retrait et de confiscation. — Lettre (1656) du Conseil d'Artois aux échevins de Lallœu, accompagnant l'envoi d'un édit sur le fait des homicides. — Le procureur fiscal de l'Abbaye, vu le grand nombre de crimes qui restent impunis, notamment au pays de Lallœu, décide (1678) que tous les sièges subalternes enverront de temps en temps un relevé des informations qu'ils ont faites. — Déclaration (1723) des procédures extraordinaires faites en Lallœu de 1705 à 1723 : on relève 10 enquêtes pour coups et blessures, 3 pour meurtres, 2 pour infanticides, 7 pour homicides par imprudence, dont un commis

par un enfant de 11 ans, une pour cadavre trouvé d'un noyé, 3 pour vols, dont un dans une église (p. 44-55). — Plaids de justice de la prévôte de Sailly : sentence (1469) contre Robert Le Baudin, pour propriété de terres ; — lettre de non-préjudice donnée (16 oct. 1587) par les bailli et échevins de Lallœu, qui avaient publié l'ouverture des plaids généraux sans le congé du prévôt de Sailly (p. 56-58).

H. 1800. (Liasse.) — 19 pièces : 8 parchemin, 11 papier ; 3 sceaux.

1389-1545. — *Pays de Lallœu* (suite). — Rapports de ban, par Jean, abbé de Saint-Vaast, et Philippe, duc de Bourgogne (12 et 13 avr. 1403), en faveur de Jacotin et Hannequin Bonnecaendille, frères, qui avaient été bannis pour avoir tué à coups de flèches Pierre Le Courtois. — Rappel de ban (2 juil. 1407), par l'abbé, en faveur de Pierre Wastepatte, fils de Baudoin. — Attestations (1541 et 1545), par Mathieu de Bourges et Jean Marsy, que Jean Wastepatte a occupé les terres rendues à Pierre après son rappel (p. 1-14). — Rappel de ban (13 fév. 1413), par l'abbé et l'avoué, en faveur de Wastepatte, dit de Long, fils de Baudoin. — Lettres de Charles VI, roi de France (juil. 1389), accordant grâce aux religieux de Saint-Vaast coupables d'avoir donné l'hospitalité dans leur pays de Lallœu à certains bannis du royaume de France, et même d'avoir nommé Guérard du Bacquerot, l'un d'eux, pour leur bailli ; cette grâce leur est accordée en considération des pertes qu'ils ont subies à cause des guerres, ayant eu même leur maison brûlée par les ennemis (p. 15-19).

H. 1801. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1576-1782. — *Pays de Lallœu* (suite). — Enquête (1576), au sujet de la propriété de 6 cents de terres sur le terroir de Fleurbaix, réclamée par un sieur Carpentier. — Claire de Neuvéglise, femme divorcée de Mathieu Wallois, obtient (1578) la main-levée des récoltes qui avaient été saisies sur son mari. — Inscription en faux (1694), par Ph. Buisine, demeurant à Radinghem, contre une vente faite au profit des Grenu (p. 1-16). — Gestion (1730) des biens des enfants mineurs d'Antoine Libert (p. 17-19). — Autres procès civils (1746, 1770 et 1782 ; p. 20-33).

H. 1802. (Liasse.) — 54 pièces : 2 parchemin, 52 papier ; 1 sceau.

1435-1772. — *Pays de Lallœu* (suite). — Lel-

frères de Philippe, duc de Bourgogne (19 oct. 1435), interdisant le port des bâtons et des armes invisibles. — Plainte (1605 du procureur d'office contre Pierre Creton, lieutenant du bailli des archiducs, pour non exécution des sentences de bannissement et mauvaise surveillance des prisonniers, et contre les bailli et échevins, qui ne s'inquiètent pas de la police des cabarets. — Permissions d'exercer la chirurgie données par les échevins : à Jean de Saint-Jean, d'Anceullin, demandant la place vacante de Sailly-sur-la-Lys (1665) ; — à Jean Gouard, de Fleurbaix, demandant à s'établir à Laventie, pour remplacer J.-B. Gadelin, décédé, à condition, « si quelque grande playe ou maladie y arrivoit, de joindre avec luy gens experts et sçavant audit art... » (1693) ; attestation (m. d.), par les échevins de Laventie, que J. Gouard, chirurgien, remplit ses fonctions à la satisfaction générale et que ce serait une ruine pour lui si un nouveau concurrent s'établissait dans le bourg, d'autant plus qu'il y est troisième installé après M^r Ignace Du Crocquet, docteur et chirurgien, et Antoine Lemaire, aussi chirurgien ; — à Jean-Anselme Barbé, natif de Condé, pour s'établir à Fleurbaix (1695) ; — à Joseph Lefebvre, natif de Calonne-sur-la-Lys, pour s'établir à Sailly, « luy recommandant particulièrement un grand soing, charité et diligence envers les pauvres de ladite paroisse ». — Somme (1714), au sieur Riequart, de cesser ses fonctions de chirurgien à Laventie, qu'il a entreprises sans autorisation. — Brevet de chirurgien décerné par Vallé et Guilbert d'Arras (1720) à Anselme Barbé, natif de Fleurbaix, et autorisation de s'établir audit lieu de Fleurbaix. — Protestation (1721) de J. Gouard contre les chirurgiens jurés de la ville d'Arras, qui veulent exercer un certain droit dans le pays de Lalken. — Interdiction (1727, à un sieur Hémart, de continuer à vendre ses drogues en plein vent sur la place de Laventie. — Autorisations : à Roeh Langlois, seigneur de Joux, demeurant à Estaires, de s'établir comme chirurgien à Laventie (1713) ; — à Thomas Gourlet, originaire de Bourgogne (1748), de s'établir comme tel à Sailly (p. 1-15). — Injonction des échevins au procureur d'office (1680, de poursuivre les habitants de Lalken qui affermeront sans autorisation des maisons à des étrangers au pays ; poursuites, en vertu de cette ordonnance, contre Antoinette Boufry, veuve de Jacques Marsy (1698, les frères Rogeau, Joseph Caudrelier, chirurgien, Philippe Lenglard, charron, Jean Vienne et Martin Méaux (1711), Gilles Delot (1715), Pierre-François Méaux (1717 ; p. 16-27). — Injonction (1695) aux

étrangers résidants, qui n'apporteraient point au procureur d'office bons certificats de vie et mœurs, de sortir de ce pays sous peine d'expulsion ; sont cités : François Crespel, François Obin et Guislain Legrain. — « Extrait des édits politiques que l'on est accoutumé de publier chaque an au pays de Lallœu, tant pour maintenir la justice que pour conserver le bien du public » (17 mai 1698) : curage des cours d'eau ; entretien des chemins, ponceaux et planches ; défenses de recevoir « personnes faméz, soit voleurs, putains, estrangers ou vagabonds, plus haut d'une nuit, s'ils ne sont impotens » ; de recevoir buveurs pendant la messe du dimanche, dans les cabarets ; de « jouer à la bouille, paulme, billon, jeu d'arcq, arbalette ou autre hazel », pendant la messe ; de porter fusils, pistolets, pochettes, silets, baïonnettes, couteaux pointus, marteaux d'armes, « hapiettes », batons de fer ou autres armes défendues ; de louer demeures aux étrangers ; ordonnance aux étrangers qui veulent se fixer en Lallœu d'apporter un certificat de bonnes vie et mœurs signé du magistrat de leur lieu de naissance. Poursuites, pour infraction à ce dernier article, contre Éloy Vailant (1707), Marguerite Boucquet, Antoine Boulinguier, Vienne et Baillon (1711), Thomas Saintgier et Pierre Boidin (1712), Adrien Dufoin, J.-B. Libessart et Jean de Laval (1713). — Requête du procureur fiscal (1716), pour faire expulser Laurent Fabre, étranger, qui mène dans le pays de Lallœu une vie scandaleuse (p. 28-15). — Placard (1710) des échevins de Laventie portant réglementation des foires d'une durée de 3 jours qui se tiendront en ce lieu le 24 avril, le 20 juin et le 24 septembre ; le premier jour est réservé à la vente des toiles, le second à la vente des bestiaux, chevaux, bœufs, vaches, moulons, cochons, lin, fil et autres denrées et marchandises, le troisième à achever les ventes qui resteront à faire. — Manifeste (1772) de la « Compagnie des Morlots » contre la perception des dimes et les dimieurs. — Requête (1736) des échevins de Lalken contre un libelle imprimé, jugé diffamatoire, où « l'auteur de ce mémoire porte l'insolence jusqu'au point de traiter les suplians de républicains, de prévaricateurs dans leurs fonctions et de concussionnaires... », menaçant de mort le dimieur et faisant un appel d'enrôlement. — Permissions pour exercer métiers et vendre marchandises. — Autorisation, à François Hasbroucq, d'exercer le métier de maréchal à Sailly (1710) ; — promesses d'amende, par Gilles Poissonnier, marchand pelletier, pour avoir exercé sa profession sans autorisation (1710) ; par Antoine Coureol, jeune homme non marié, demeurant au

voisinage de la croix Maréchal, sur la paroisse de Fleurbaix, pour avoir vendu du tabac (1713) ; — autorisation, à Guillaume Boidin, de s'établir à Saily comme maçon (1713) ; autre, à Pierre-Paul Roussel, comme maréchal-ferrant, à Laventie (1731) ; autre, à Augustin-François-Joseph Lewalle, comme boulanger à Saily (1751) ; autre, à Nicolas-Joseph Delclès, comme tailleur à Saily (1751) ; p. 46-51).

II. 1803. (Liasse.) — 67 pièces : 10 parchemin, 57 papier ; 3 sceaux.

1449-1755. — *Pays de Lallœu* (suite). — Sentence du prévôt de Beauquesne (11 fév. 1450) contre Thomas Dupont, pour avoir abattu des arbres au pays de Lallœu. — Sentence du Conseil d'Artois (20 déc. 1619) contre Mathieu Hembaut, demeurant à La Gorgue, pour avoir mis « eslanque » sur la rivière entre le le moulin Crocquet et le moulin Moyen (p. 1-1). — Visites des fours et cheminées (1681) : le procureur d'office, constatant que presque toutes les cheminées sont construites en « paillotis », demande aux échevins d'ordonner qu'on les reconstruise en briques. — Procès-verbal du procureur fiscal (1710) relatant que le four de Jean Pluquin est construit dans de mauvaises conditions (p. 5-7). — Visites des chemins et flegards. Sommations à des particuliers qui les ont détériorés de les remettre en état (1694-1711) ; — sommation (1711) à J.-B. Perche, bailli et receveur du sieur Boron, à qui sont dus les drois de tonlieu du marché de Laventie, d'en faire enlever la boue ; — plainte (1711) contre le sieur Desruelles, qui s'est ingéré de rétrécir un sentier large de 6 à 7 pieds conduisant de la rue du Tilleloy, paroisse de Laventie, à la rue de Levaast, paroisse de Fromelle. — Sentences (1449-1755) contre ceux qui ont coupé des arbres ou seulement des branches d'arbres croissant le long des chemins, sans le gré du prévôt de Saily (p. 8-38). — Procès (1715) contre Pierre Deleceuillerie, possesseur des boucheries de Laventie, situées sur le marché, pour avoir construit auprès de ces bâtiments, en dehors de l'alignement ; parmi les pièces jointes : acte de vente de ces boucheries (1704), par Philippe-François de Marles, capitaine de dragons au régiment de Pignatelly, à Pierre Deleceuillerie (p. 39-41). — Contraventions (1730), pour détention d'eau-de-vie sans déclaration. Ordonnance du prévôt de Saily (22 août 1730) portant que, pour empêcher les fraudes dans les eaux-de-vie, une cave sera établie dans la maison de Mathieu Joye, à Laventie, où l'on déposera 4 pièces en cercle, auxquelles les cabaretiers seront tenus de ve-

nir s'approvisionner (p. 45-48). — Permissions de voirie : Adrien Hachin, maître couturier, pour édifier une petite baraque, sur l'emplacement des prisons de Laventie, pour y vendre des chapeaux (1686) ; Jean Hennion, pour construire une maison sur un jardin aboutissant aux rues du « Lys » et du « Fief » (1688) ; M^r François Wantier, curé d'Erquinghem, pour ériger une forge sur l'héritage de la veuve Jacques Wantier, à Fleurbaix (1689) ; Adrien Dubus, brasseur à la croix Maréchal, paroisse de Fleurbaix, pour faire des berceaux à l'arc, sur le chemin, devant sa maison, « en la place où estoit cy-devant une bouloir » (1689) ; Jacques Deleplace, cordonnier de Laventie, pour bâtir un maison, rue d'Enfer (1713) ; Jacques Duprez et Charles Desprez, pour construire des berceaux pour le tir à l'arc, dans la paroisse de La Gorgue (1713) ; André Levaast, ancien échevin, pour faire relever le calvaire placé sur le « louquet », appelé « la croix Hocquet », paroisse de La Gorgue, tombé en ruine (1727) ; Jean-François Béhague et J.-B. Duret, de Fleurbaix, pour un alignement (1736) ; la veuve de Pierre Grenu, pour construire un travail de maréchal vers 1730 ; p. 49-59. — Difficultés entre bergers, pour le pacage des moutons sur le « rietz des Maux » XVIII^e s.'. Note historique sur cet endroit : « Le rietz des Maux est un lieu contenant en grandeur une mesure ou environ ; il est en forme d'une motte de moulin avec un tillieu au milieu, entourré de dix grosses pierres, ce qu'on appelle les dix cailliaux. Gest dix cailliaux sont d'une grosseur considérable, où qu'anciennement on faisoit lecture des arrêts aux criminels et chaque eschevins se tenoit sur sa pierre et le greffier criminel sur la pierre en dedans et cela signifioit, disoit un ancien, que le juge doit juger d'un sang froid. Même, suivant les dénombrements des baillys et anciens concordats, il paroît qu'on plaidoit aussy au civile. Quoy qu'il en soit, il y a bien 50 ans qu'on [n'] y a pas plaidé ; ce fut le nommé Roux Baillien qui fut le dernier qu'on conduisit au rietz des Maux pour faire lecture de son arrêt. Depuis ce tems-là, le rietz des Maux est devenu infructueux et comme inhabité, sauf que par les bergers qu'ils mènent paîtres leurs troupeaux » p. 60). — Procès-verbal (1687, des gardes de la Cour des monnaies de Lille, pour l'unification des poids de l'Abbaye à rendre conformes à l'établissement royal. — Ordonnance du siège de Saint-Vaast (1736) obligeant les marchands du pays de Lallœu à se servir des poids et mesures « flattris » de la marque ordinaire de l'Abbaye (p. 61-62). — Sentence du Conseil d'Artois (7 nov. 1542) contre Antoine Ernould, de Saily,

pour avoir labouré et déponillé certaines terres saisies. — Sentences du même siège (31 oct. 1544) contre Jean Dehédes, dit Passion, pour avoir enfreint les bans d'aoult et conduit pâturer « son host de blancq bestial » dans les champs, « ès nouvelles esteules », c'est-à-dire moins de 3 jours après l'enlèvement des récoltes (p. 63-67).

H. 1594. (Liasse.) — 46 pièces : 2 parchemin, 44 papier.

1586-1763. — *Pays de Lallœu* (suite). — Procès contre Laurent Springhuc (1586-1587), pour avoir tenu, près du pont d'Estaires, un cabaret qui avait été fermé par une récente ordonnance des échevins, lesquels, comme « pour le bien du repos et tranquillité des inhabitans estoit du tout nécessaire et requis pour veoir aux homicides, volleries, brigandaiges, ivrongeries et aultrez infinis maux que se commectoient journellement audit pays, se seroient finalement résolu de retrencher le nombre des cabaretz et abolir ceulx qui tenoyent leurs usines hors des bourgs en lieux suspectz et dangereux, et ésquelz les vollours et criminelz estoyent journellement receuz ». Les échevins font emprisonner ledit Springhuc; il en appelle à Saint-Vaast, qui l'autorise à continuer son métier. — Autre procès (1587) contre Jacques Du Hamel, demeurant en l'hôtellerie de Saint-Nicolas, au bourg de Laventie, pour ouverture de cabaret sans autorisation (p. 1-8). — Procès (1616) contre Antoine Du Grocquet, prévenu du même délit (p. 9-15). — Réquisitoires du procureur d'office : contre François Meurin, de Laventie, Pierre de Laval, hôtelier à la croix de Rome, Louis Delebecque, hôtelier au Glissoy, Lambert Damequin, hôtelier à La Gorgue, Jean Lenglard, hôtelier à la croix de Riechbourg, Jean de Bughe, cabaretier près du fort de Sequin, qui firent jouer du violon chez eux pendant les fêtes de Pâques pour attirer la jeunesse (1680) : contre Delobel, cabaretier au pont d'Estaires, qui, « par un oubliée des fréquentes et présentes misères que nous cause la guerre et un véritable mépris de vos loix et édits politiques, s'ingère très souvent de jouer chez lui du violon, scandalisant non-seulement tout le voisinage, mais aussy tous les étrangers passants fréquemment vis-à-vis de chez luy, et portant par ce vilain et eriminel instrument une partie de la jeunesse à la débauche... » (1711). — Défense des prévôt et échevins de Saily (1718) aux hôteliers de servir à boire les dimanches et fêtes, pendant les services religieux, à peine de 30 patars d'amende contre chacun des buveurs et 3 florins contre l'hôtelier, et défense aux habitants de possé-

der chez eux de l'eau-de-vie et d'en faire commerce (p. 16-23). — Réquisitoires du procureur fiscal : contre Charles Leclercq, à la « Couronne d'or », paroisse de La Gorgue, qui a donné à boire pendant les services religieux (1730) : contre Catherine Joze, cabaretière au « Lion noir », paroisse de Laventie, qui mène une vie dissolue (1736) : contre Augustin Wanelin, receveur des fermes des impôts du pays de Lallœu, et Gilles Lefebvre, commis de la même administration, qui sont restés à l'estaminet pendant les vêpres, le jour de Saint-Jean l'évangéliste (1736) : contre Louis Beccu, qui reçoit des personnes des deux sexes dans son estaminet (1737). — Ordonnance du grand prévôt de Saint-Vaast (3 fév. 1763) portant défense de boire dans les tavernes et cabarets, les dimanches et fêtes, aux heures de grand-messe, sermon et vêpres, sous peine de 20 l. d'amende payable tant par le cabaretier que par chacun des contrevenants (p. 21-36). — Réquisitoires du procureur d'office (1689-1734) contre des individus qui ont travaillé le dimanche (p. 37-11). — Baux des amendes (1714-1750) p. 12-167.

H. 1805. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1309-1399. — *Pays de Lallœu* (suite). — Actes passés par-devant les échevins du pays de Lallœu : arrentements, transports de canons de rente, ventes et échanges de terre. Tous les actes sont clos par les signatures des échevins en fonctions. — Arrentement (avr. 1309) d'une terre sise au fief « Vrebier », par « Isabiaus li Alaas, veve de Jehan dou Kainoi, c'on disoit Brouart, à Jakemon Joire ». Les échevins signataires sont : « Jakemes ly Candles, Pierres ly Maires, Simons Trufaut, Pierres Warnières et Pierres li Petis ». — Arrentement (juin 1324) de 2 cents et demi de terre « gissans parmy le mes le garninseur », par Jacques Du Bos, à Marien d'Arras, moyennant 13 s. 6 d. Les échevins sont : « Willaumes de Vimi, Jehans Wastepaste li jouenes, Jehans Tikes, Willaumes Salenghes et Jehans li Gambiers ». — Vente à « mortgage » (juil. 1326), par Jean Tirloués, à Tassar, le Cavelier, de 3 « havotées » de terre, pour 72 s. par. et rétrocession en arrentement, par l'acquéreur, audit Tirloués, de cette même terre, pour 6 s. de rente annuelle dont il fait donation à la Table des pauvres de La Gorgue. Échevins : « Pierres li Aubaus, Bierlous de Lespre, Jakemes le Caveliers, Baudins dou Garding, Pierres dou Ponchiel, Jehans Joires, Jehans dou Garding et Odfais Treme-rius ». — Arrentement (sept. 1343) de 9 quarterons de

terre sis au fief Brelaigne, par Jean Noveus, dit le Cavelliers, à Gilles le Karlier, Échevins : « Pierres ly Peltis, Jehans Petulers, Jehans Wariniers, Pierres ly Maires et Pierre d'Écklebicke ». — Arrentement (janv. 1352) de 3 mene, 2 3, par l'Abbaye, à Pierron Bannier, moyennant 38 s. de rente. Échevins : « Jehans de Carmy, Willaumes de le Salengie, Pasques Du Belloy, Jehans Du Crocquet et Jehans li Hostegiers ». — Arrentement (nov. 1355), par Jean de Maresquel, à Pieroeye Du Fromont, de 6 bonniers sis au fief de Mahieu l'Hostegier. Échevins : « Collart Pétillons, Jehans Baquerlot, Jacques Joire, Jacquemars de Riquehour, Jehan Wastepatte et Pierres ly Rogeaux ». — Arrentement de 15 cents de terre, sis au Pont d'Estaires (déc. 1363), par Pierre de Watrelet, à Jacquemart Dupont. Échevins : « Jehans de Carnin, Mahiens de Mingoval, Jehans ly Hostegiers, Jehans Du Crocquet et Simons Roussiaus ». — Transport de 26 s. de rente (nov. 1370), par Jacques Du Baclerol, à Engherran de Raïse. Échevins : « Baudius Wastepaste, Jehans dou Bos, Jehans li Hostegiers, Maghiens Brillon, Leurens li Grains, Jehans li Blans, Jehans li Candees, Jacques Marchiaux, Jehans de Douze et Jehans Meurins ». — Transport (3 mai 1381) d'une rente sur 6 cents de terre qui appartinrent à Jean Segon, par Jean li Piévés, dit li Rei, à Pierre Charles, fils de Simon. Échevins : « Jehan ly Candee, Pierres ly Blans, Jehans ly Englés, Jehans ly Frais, Jehans Meurins, Jehans ly Ostegiers, Bauduin de Carnin, Willaume ly Prouis, Jehan Bearkq et Leurens ly Grains ». — Donation (juil. 1385), à la Table des pauvres de Laventie, par Pierre Favenne, de 16 l. de rente sur une terre donnée en arrentement à Robert de la Molle. Échevins : « Willaumes le Martins, Bonniart Favenne, Bertoulz le Ghillebers et Sollart Du Crocquet ». — Échange de terre (mai 1391) entre Jacquemart li Caudrelier et Guillaume Du Crocquet. Échevins : « Jehans Du Crocquet, Jacques de Baquerlot, Bertouls ly Ghillebers, Collart Du Pouchiel, Simons ly Graus, Nicaises ly Blans, Jehan ly Rogauls, Jehans Baqueliers, Jehan Meurins et Jacquemes de le Waulle ». — Vente de 7 s. de rente (mars 1397, à la Table des pauvres de Sailly, par Mahieu Jouveniaux. Échevins : « Pierre de Dauze, Jan de Salomé, Estienne Le Blans, Clais le Noble et Alard ly Candee ». — Transport de rente (juil. 1399), par Simons ly Ghillebers, à Bernard Maultraifant. Échevins : « Jehans Du Crocquet, François Russins, Bertouls ly Ghillebers, Simons li Graus, Jehans ly Candees, Pierres ly Blans, Jehans ly Rogaus, Jehans Meurin et Engerans Baquerlier ».

H. 146. — Liasse. — 56 pièces, papier

1408-1448. — *Pays de Lalloen* (suite). — Actes passés par-devant les échevins de Lalloen (comme à Parl. II, 1805. — Arrentement (3 oct. 1408) d'une terre « gisans au fief Radfroy », par Enguerrand Baquerlot, à Jacquemart Du Houe. Échevins : « Willaume le Martins, Pierre de Douze, Jacquars Moerains, Estevens le Blans, Enart le Candees, Clayes le Noble, Willaume Du Crocquet, Jehan Graus, Simon le Guillebert et Jehan Roussiaux ». — Arrentement (mai 1410), par Pierart Peuremiere, à Jean Godescal. — Arrentement (mars 1418), par Guillaume le Caudrelier, à Jacquemine de Douze, de 9 cents de terre, pour la somme de 6 l. Échevins : « Jehans ly Rogauls, dit Bahemon, Mahieu ly Cauliers, Jehans Du Crocquet, filz Daniel, Simons ly Guillebert et Jacques ly Wanliers ». — Pierre Favenne dote sa fille Willemine de 50 l. de rente à prendre sur une terre « au camp des Nonnains » (déc. 1420). Échevins : « Jehan Wastepatte, Jacques Du Baquerlot, Jehan Roussiaus, Jehan Hostigier, Chrétien Delecroix, Jehans ly Rogaux, Jan ly Fèvres, Vinchans Hadeniers, Jehans Meurins et Jehans de Salomé ». — Constitution de 10 s. de rente (déc. 1432), par Jean le Blans, au profit de Jean Potin. Échevins : « Mahieus Desranguières, Pierres Favennes, Pierre Du Crocquet, Engherans li Galois, Grand Toulouze, Nicaises li Candees, Pierars Meurins, Grigoire Lurgraus, Jehans Deniers et Willaumes li Vos ». — Arrentement (nov. 1434) de 6 mene., par Willemine Russins, veuve de Jean Bonne Candeeille, à Rogier Le Baus, dit le Caudrelier, Bertould Leroy et Jean Vienne, comme « pouveurs de le Taule des povres » de Laventie. Échevins : « Jacquemes Du Baquerlot, Mahieu Desrankieres, Engherans li Gallois, Colart li Candees, Jehans li Cucu, Grigore li Rogeaux, Willaumes li Coes, Jehans Hadeniers, Pierre Meurins et Mahieu Roussiaus ». — Arrentement de 5 mene. de terre (mars 1437), par Jean le Martin, à Laurent le Guillebert, dit Carlier, Roger le Vaast, dit Caudrelier, et Jean de Latre. « pourveurs de le Table des povres » de Laventie, et rétrocession à bail de cette rente audil Jean le Martin, pour 100 gros annuellement, au rachat de 78 l. Dans cet arrentement, les « tabliers » ont à charge de faire célébrer à perpétuité un obit dans l'église de Laventie, le 16 mai ; le prêtre qui chantera la messe aura 1 sols ; le curé, le chapelain et les « compagnons » de l'église, qui aideront à chanter les vigiles, la nuit de l'obit, à diaere, sous-diaere et « keuristes », auront 24 s. pour aller dîner en-

semble; les mêmes administrateurs seront tenus de livrer 2 liv. de cire, de 5 quarts desquelles on fera 4 « estaneulz, que on alumera sur quatre pains au quatre cornez du palle, as vegille le nuit de l'obit as *commendasses* » et des 3 autres quarts, 15 « copons », dont 3 seront placés devant les saints et les douze autres offerts à la messe, le jour de l'obit, avec 12 den.; après la messe, on distribuera du pain aux pauvres pour la valeur de 10 s., et l'on donnera 2 s. au « coustre » qui aura sonné les cloches la nuit de l'obit. Échevins: « Desrainne Desranguières, Pierre Favenne, Pierre Du Crocquet, Engherans li Galois, Lambert de le Bare, Estienne Pétilion, Willames Licoes, Pierre Barbrys, Mikiel Rousseaus et Nicaise li Candeles ». — Acquisition de 6 cents de terre par moitié (mars 1148), par Mahieu Desranguières, Rogier Du Crocquet et Tassart Colrons, « comme marglizeurs pour le temps mis et establys par serment par le conseil, accord et advis du curé et des boines gens de le paroisse et ville de Le Gorgue », et François Féves, Mahieus li Wanliers et Pierres Du Riés, « pourveur mis et establys pour lors dudit curé y comme dessus et des boines gens de ladite paroisse ». Échevins: « Jacques Du Bacquerot, Pierres Du Crocquet, Jehans li Cucus, Grards Toulouse, Nicaïses li Candles, Jehans Joire, fils de feu Baudin, Grigores li Rogeaull, Jacquars li Quières et Jehans Cozins ».

H. 1807. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1452-1500. — *Pays de Lallœu* (suite). — Actes passés par-devant les échevins de Lallœu (comme à l'art. II. 1805). — Achat (déc. 1452), par Jean le Noble, à Jean Lermite, d'« une manianche héritable » contenant 14 cents de terre. Échevins: « Philippe li Rogeaull, Jacquars li Quières, Thumas Couzins, Mahieu Rousiaux, Jean Joire, fils Baudin, Mahieu Desranguières, Henry Du Bacqlerot, Grard Du Crocquet, Mahieu Salengue et Jacquars Du Croquet ». — Vente (fév. 1463), par Péronne Toulouse, à Gadiiffer le Roguall, de 15 cents et 10 verges de terre. Échevins: « Jean Desranguières, Rogier Du Crocquet, Pierre le Caullier, Jacques le Parquet, Jacques Du Bacqlerot, Jan Joire, du fief Jacquemart de Le Biecq, Jan Carle, Jacques le Candle et Jan Du Bacqlerot ». — Arrentement (déc. 1467), par Jacques Joire, à Pierre Faisse, d'un jardin de 3 menc. sis à Fleurbaix. Échevins: « Philippe le Rogeaull, Jan Cousin, Jan Danne, Jehan Joire et Jacques de Louf ». Vente des 6 l. de cet arrentement (1473), par ledit Jacques Joire,

à Jacquemine le Lippre. — Arrentement d'un cent de terre (mars 1473), par les enfants d'Enguerrand le Clencqueure, à Jean Heubaut. Échevins: « Pierre Du Mortier, Jacques le Louf, Jacques Huriel, Denis Barbry et Jean le Boidin ». — Arrentement (mars 1479), par Charles Des Lobbes et Jeanne Longuelet, sa femme, à Jean le Petit, de 3 cents de jardin sis à Fleurbaix, du fief de Latre. Échevins: « Denis Barbry, Pierre le Petit, Jehan Pétilion, Jean Joire et Guillaume Muse ». — Transport d'un canon d'arrentement (janv. 1489), par Desrainne Desranguières, à Michel Lebleu. Échevins: « Pierre Du Mortier, Jacques le Louf, Pierre de le Candle, Pierre Roussel, Jehan Prugniet, Jehan Wastepatte, Lambert Haudenier, Jehan Du Mares, Jehan Roussel et Vinchant le Ride ».

II. 1808. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1501-1530. — *Pays de Lallœu* (suite). — Actes passés par-devant les échevins de Lallœu (comme à l'art. II. 1805). — Arrentement (4 mars 1501), par Jean David, prêtre, chapelain du seigneur de Rozinbos, et ses neveux du nom de David, à Évrard Pétilion, demeurant à Fleurbaix, de 2 bonniers 4 cents de terre sis en la rue des « Davids », à Fleurbaix. Échevins: « Denis Barbry, Pierre le Pippre, Bauduin de le Croix, Lambert Hadenier, Colard Du Crocquet, Henry le Secq, Pierre le Secq, Olivier Hemery, Jacques Louf et Michel de Lennoy ». — Arrentement (fév. 1512), par Jacques le Wantier, à sa fille, de 15 cents d'héritage sis à la croix de Sailly. Échevins présents: « Jacques de Louf et Jehan Meurin ». — Arrentement de 5 menc. 1/2 (déc. 1513), par Paul le Rogeau et Grard, son fils, prêtre, demeurant à La Gorgue, à Jean le Cucu. Échevins: « Jehan Wastepatte, Collart Du Crocquet, Jehan Marchant, Jehan de Lobel et Pierre Rogeau ». — Arrentement (16 fév. 1515), par Jean Du Marès et Jean de Bourges, maîtres de la Table des pauvres de La Gorgue, à Jacquemart Heudiart, d'une menc. de terre sise « au fief Monsr. de Brias », pour 24 gros annuellement. — Arrentement (11 avr. 1515), par Jean d'Estaulès, écuyer, sieur d'Estenghien, d'Estaires, de Havesquerque, etc., à Grard le Wantier, du pré « Hargier » contenant 2 cents de terre. — Transport de canon d'arrentement (12 sept. 1516), par Marguerite à Pourcheautx, à Péronne Vèrier. Échevins: « Jacques de Louf, Jehan Meurin, maître Pierre Pelet, Jehan le Petit, Pierre le Candle, fils de Pierre, Jan Roussel, Robert Du Riés, Guérard de le Motte et Pierre de Rogeaull, fils de Pierre »; hommes

rentiers de Saint-Vaast : « Sire Rogier Lasset, Benoît de le Beeq, Pierre de Salomé et Michiel le Vast ». — Cession de 7 menc. de terre en arrentement (déc. 1525), par Guillaume de Libertéz, chanoine de Saint-Pierre de Cambrai, à Chrétien Croquele. — Transport (9 fév. 1526), par Pierre de Boedin, à Guillaume Le Blanc, conseiller en la Chambre des comptes de Lille, de 18 l. de rente sur 5 menc. sises à Fleurbaix. Échevins : « Ernoul de Douze, Andrien Pelil, Pierre Lecocq, Jean le Bourgeois, Jean Meurin, Jean Walepatte, Olivier Hémerly, Henri Wicart, Jehan de Lespine et Jehan Lutun ». — Arrentement (3 déc. 1530), par les enfants Wantier, à Vincent Wantier, de 96 verges sises à La Gorgue. Échevins : « Jan Marchant, Jan de Lespine, François le Candle, Jan Boidin, M^{re} Pierre Pelil, Jan Petit, Philippe le Secq, Jan Meurin et Bernard de le Beeq ».

II. 1809. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1531-1559. — *Pays de Lallœu* (suite). — Actes passés par-devant les échevins de Lallœu (comme à l'art. H. 1805). — Transport de canon d'arrentement sur un cent 12 de jardin (15 déc. 1531), par Hue-Mahieu Bonnacandelle, demeurant à Fleurbaix, à Païen Meurin. Échevins : « Jacques de Louf, Benoît de le Beoque, M^{re} Pierre Petit, Pierre de le Candle, Philippines le Secq, Jehan Roussel, Jehan Marchant, Jacques Maiolle, Jehan le Boidin et Jehan le Gillon ». — Arrentement (10 déc. 1532), par la Chambre des comptes de Lille, à Gilles Peullemeulle, de 7 cents de terre « alosquic de bois », en la rue des « Carles », allant de La Gorgue au « riez Bailleul ». — Arrentement (12 juin 1535), par Philippeville, abbesse de Beaupré, et sœur Autoimette Machue, à Charles de Vaux, d'un cent et 72 verges de jardin faisant front à la ruelle des « Moreaux ». Échevins : « Jan Marchant et Jan de Lespine ». — Arrentement (20 juin 1539), par Fédricq et François Le Pippre, frères, religieux non profès, enfants de Jean et de Marie Tesson, assistés d'Antoine Tesson, abbé de Choques, leur oncle maternel, à maître Guillaume Dassompville, docteur en médecine, de terres près le chemin qui mène de la croix Saint-Antoine au pont de Hem. Échevins : « Jan Marchant, François le Candle, Jan Boidin, Jérôme Du Baquelelot, Jan de Lespine, Pierre de Malbrancq, Jan de Dœulle, Philippines le Secq, Jan Meurin et Jacques de Lannoy ». — Arrentement (28 sept. 1518), par Marguerite Roussel, veuve de Jean le Bleu, demeurant à Sailly, à Pierre le Gillon, de 240 verges de terre à Lavenlie.

Échevins : « Philippines le Secq, Jehan Marses, Mahieu Bonnacandelle, Mahieu Herquin, Mahieus Groeron, Pierre le Candle, Lambert le Boidin, Nicolas Barbry, Jehan le Gillon et Jehan Meurin ». — Transport d'un canon d'arrentement (juin 1570), par Robert de Grugny, à Michel Le Bleu. Échevins : « Pierre de le Beoque, Pierre Le Bleu, Pierre de Douze, Lambert Poillon, Hellin Blancquart, Pierre Hayart, Jacques Viennes, Robert Bailleul, Jan Lutun et Henry de Windes ».

II. 1810. (Liasse.) — 66 pièces, 1 papier, 55 papier.

1561-1590. — *Pays de Lallœu* (suite). — Actes passés par-devant les échevins de Lallœu (comme à l'art. H. 1805). — Échange de terre (12 déc. 1561), entre Pierre de Gruson et Pasquier Boulel. Échevins : « Pierre Delebecque, fils de Benoît, Pierre Delebecque, fils de Bauduin, Lambert Boidin, Guillaume Wicquart, Jehan Bien, Nicolas Sallengues, Jacques Viennes, Philippines Caullier et Anthoine Fenel ». — Arrentement (28 sept. 1575), par Mahieu Didier, marchand boucher à Lavenlie, à Lambert Becue, de 1 cents de terre sis en la paroisse de La Gorgue. Échevins : « Vincent Nolel et Jan le Gillon ». — Arrentement (1577), d'une maison sise à La Gorgue, par Jacques Eugène, ancien « compaignon », et Jean Salengre, ancien « escrevin » du pays de Lallœu, procureur de Porrus Des Marès, greffier du Roi au Conseil de Malines, et Jeanne d'Andrelech, sa femme, à Mahieu Casselle. — Vente (24 oct. 1583), de la laverie du « Gigne » sise à Lavenlie, par Jean Baudelot, cabaretier, à Guillaume Du Rieu, orfèvre à Lille. Échevins : « Jacques Didier et Bétrémieu Ganthe ». — Arrentement (18 juil. 1581), par Noël Théry, fils de Simon, et Marie David, sa femme, passementiers, demeurant à Cantorbéry (Angleterre), à Mahieu Meurin, tanneur, d'une maison sise à Fleurbaix. — Arrentement (12 mars 1588), par Jean Hardeye, fils de Jacques, et Marie Legrand, sa femme, à Philippe Malfugon, brasseur, demeurant à Lavenlie, de 33 verges de jardin, appelé le « jardin Poufraull », moyennant 13 l. de rente; pour caution de laquelle, le preneur devra laisser croître le bois sur cette terre et n'y point construire. Échevins : « Marc Ballein et Michel le Gillon ». — Arrentement (nov. 1590), par Étienne de Neuvéglise, demeurant à Sailly, à Pierre Cousin, échevin de Lallœu, d'une maison sise au lieu dit le Baquelelot, à Lavenlie. Échevins : « Marcq Ballin et Mahieu Lengart ».

II. 1811. (Liasse.) — 6 pièces en papier.

1591-1600. — *Pays de Lallœu* (suite). — Actes passés par-devant les échevins de Lallœu (comme à l'art. II. 1805). — Arrentement (28 mars 1591), par Catherine Delebecque, veuve en deuxième noccs de Chrétien de Polles et en premières noccs de Pierre de Fauquembergues, à Henri Cocheron, curé de Saint-Pierre de Lille, de 5 mos, 39 verges de jardin en la paroisse de La Gorgue. — Arrentement (27 mars 1593), par Christine Sallengue, veuve d'Henri le Sec, demeurant en « la planque le Moïsne », paroisse de Laventie, à Salomon Caudron. — Arrentement (11 janv. 1595), par Jacques Tourblin, archer de la compagnie du comte d'Égmont, à Nicolas Gaullier, d'un manoir sis à Laventie. Échevins : « Jan Descamps et Paul Delebarre ». — Arrentement (17 mars 1595), par Jean le Gillon, ancien échevin de Lallœu, et Marie Vyenne, sa femme, à Jean de Launoy, d'un manoir donnant sur le chemin du pont d'Estaires à La Bassée. — Arrentement (13 juin 1595), par le P. Guillaume Hanguonart, recteur des Jésuites de Lille, à Étienne Fouquière, procureur du même collège, d'une maison sise à Fleurbaix. — Arrentement (1^{er} juil. 1595), par Jacques de Fauquembergues, ancien échevin, à Robert Du Baquelerot, d'une maison sise au boug de Laventie. — Arrentement (8 août 1595), par Pierre Guillebert, ancien échevin de Lallœu, à Mahieu de Langle, d'une maison sise à Laventie, sur le chemin du « Thilloye ». Échevins : « Jehan Descamps et Paul Delebarre ». — Donation de rente (19 janv. 1598), par les enfants de Pierre Buisine, à la pauvreté de Saillely, à prendre sur une maison de Saillely. — Arrentement (23 déc. 1600), par Guillaume Du Rieu, orfèvre à Lille, à Claude Leroux, sergent de Saint-Vaast en Lallœu, de l'auberge du Cigne, située à Laventie. Échevins : « Guillaume Charlet et Mahieu Hocodé ».

II. 1812. (Liasse.) — 98 pièces : 2 parchemin, 96 papier.

1601-1610. — *Pays de Lallœu* (suite). — Actes passés par-devant les échevins de Lallœu (comme à l'art. II. 1805). — Arrentement (18 janv. 1601), par Melchiotte Horlain, veuve de Jean Boullenghien, à Pierre Perche, d'une terre sise à Fleurbaix. Échevins : « Mahieu Hocodé et Guillaume Charlet ». — Arrentement (9 sept. 1601) d'un jardin sis à Saillely, par Jean Laurent, demeurant à Cantorbéry, et Jacqueline Clenequemulle, sa femme, à Jacques Vauchelle. Échevins : « Adrien

Chironil et Jehan Wiccart ». — Louis de Marbaix, dit de Louverval, en son nom et au nom d'Anne-Charlotte..., sa femme, et de Marie de Montigny, sa belle-mère, Jean et Florent de Marbaix, fils de Louverval, frères, Jean Mareschal, sieur de Franchesse, époux de Catherine de La Trolière, qui avait épousé en premières noccs Christophe de Saint-Hilaire, sieur du Coudreau, et Catherine de La Trolière, enfants de dame Marie de Nouvelle, qui fut femme en premières noccs de Louis de La Trolière et en secondes du sieur Denis de Marbaix, sieur de Leuze, donné en arrentement (9 oct. 1601) à Hippolyte Pétitpas, écuyer, sieur de Malle, avocat des Archiducs à Lille, et à Jean le Vasseur, tuteurs d'Antoinette Dragon, la cense de Berlette, sise à Fleurbaix, au rendage de 510 l. — Arrentement (12 mars 1605), par François Du Relz, prêtre, lieutenant de l'église paroissiale de Saint-Étienne de Lille, à Mahieu Vignoble, d'une maison sise à Fleurbaix, chargée de 11 d. de rente tant envers l'église qu'envers la pauvreté de ce lieu. — Arrentement (13 oct. 1609) de la cense du Toucquel, paroisse de Fleurbaix, par Melchior Houvenaghe, marchand, demeurant à Anvers, à Jean Rouvroy, marchand à Lille. — Pierre Riehebé, époux de Suzanne Stevelant, demeurant à Cantorbéry, vend (1^{er} juil. 1610) à Péronne Delebecque 6 cents de jardin près du chemin du bois Fiérel. — Arrentement (7 oct. 1610), par Pierre Vanderbecke, procureur postulant à la gouvernance de Lille, et Marie Le Pé, son épouse, à Jean de Rouvroy.

II. 1813. (Liasse.) — 98 pièces : 2 parchemin, 96 papier.

1611-1699. — *Pays de Lallœu* (suite). — Actes passés par-devant les échevins de Lallœu (comme à l'art. II. 1805). — Arrentement (25 fév. 1611), par Jacques Lelen, laboureur à Fleurbaix, au profit d'Antoinette Dragon. Échevins : « Noël Boidin et Jehan Hémarl ». — Vente (15 mars 1622), par Chrétien Becu, à Jacques Charlet, de 15 verges de terre à Fleurbaix. Échevins : Noël Boidin, Philippe Roussel et Lambert Poillon. — Transport de rente (13 avr. 1633), par Marguerite Beaussart, veuve de Claude Deleplace, à Charles Marlin, curé de Laventie. — Vente (20 avr. 1638) de 3 cents et demi quarteron de terre à Fleurbaix, par Guérard Charlet et Jeanne Baccart. Échevins : Guillaume Lesaffre et Pierre Béhague. — Arrentement (10 fév. 1641), par Jacques Meaux, à Philippe, son fils, d'une maison sise près du chemin d'Estaires. Échevins : Auguste Lebleu et Jérôme Cucu. — Renoncialion (28

août 1668', par Mathieu Du Bus, brasseur à Fleurbaix, et Marie Frulenz, sa femme, au profit de Philippe Du Bus, brasseur, demeurant à Saily, et Marie Delesalle, sa femme, à la portion qui leur est dévolue de l'héritage de Jeanne le Petit, mère dudit Mathieu. Échevins : Pierre Béhague et Philippe Delebecque. — Arrentement (12 fév. 1689), par Jean Rousez, à François Boidin, bailli de la seigneurie de Le Fosse, d'un manoir séant à Saily. Échevins : Philippe Roussel et Pierre Petitillon. — Arrentement (16 déc. 1690), par Jean Coustenoble, laboureur, demeurant à Fleurbaix, à Pierre Laignel et Mathieu Leroy, « tabliers » des pauvres de Laventie, de 50 verges de terre près de Fauquissart. Échevins : Antoine et Jacques Legrand. — Arrentement (22 mars 1696), par Antoine Peucelle, laboureur, demeurant à Saily, et Élisabeth Heuleux, sa femme, à Adrien Peucelle, veuve de Pierre Le Petit, de terres sur Fleurbaix. Échevins : Jacques de Laval et Jacques Becue. — Poursuites (13 mai 1699) contre François Boidin pour paiement des droits seigneuriaux de son arrentement.

H. 1814. (Liasse.) — 20 pièces : 14 parchemin, 6 papier.

1700-1763. — *Pays de Lallœu* (suite). — Actes passés par-devant les échevins de Lallœu (comme à l'art. H. 1805). — Hypothèque donnée (22 mars 1700), par Philippe Boulinguier sur un jardin de Fleurbaix, pour sûreté d'une somme de 200 l. qu'il a empruntée de Guillaume Sallommé, « manègier » de l'église de Fleurbaix. — Vente (1717), par les enfants Bonne Candeille, de Fleurbaix, à Pierre Lenglard, de 1 verges de jardin. — Transport de rente héritière (26 juil. 1737), par J.-B. Gruson, laboureur à Saily, à J.-B. Bailleul, oncle de sa femme, laboureur, demeurant en la « Vierschare de Zutherquin ». Échevins : Jacques Nottelle et Claude Duflos. — Acquisition d'un manoir à Saily (5 nov. 1763), par Jean-François Perehe. Échevins : Jean-François Dusart et Pierre-François Bacquarl.

H. 1815. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1602-1713. — *Pays de Lallœu* (suite). — Extraits des registres aux contrats d'arrentements (1602) reposant au greffe de Fleurbaix. Principaux noms cités : Catherine Cornillot, veuve de Claude Pétilion ; Jean de Gruson, demeurant à Fleurbaix ; Jean de Louf, demeurant à La Gorgue ; Pierre Peucelle, à Fleurbaix, etc. (p. 1). — Extraits du registre aux contrats (1637-1640). Vente sous forme d'arrentement (10 mars 1637),

par Jacques de Gorre, à Pierre Rogeau, d'un manoir tenant à la rue qui mène de la rue du Touquet au moulin de la Boutillerie ; — arrentement (9 déc. 1636), par Antoine Peuchelle ; — arrentement (22 janv. 1637), par Nicolas Du Hamel, à Jacques Padien ; — arrentement (3 fév. 1638), par Vincent et Jean Chombart, à Philippe Roussel, ancien échevin de Lallœu, demeurant à Fleurbaix, d'une terre touchant à la rue du bois Fieret ; — arrentement (3 mars 1638), par Floris Delesalle, « hostefain », brasseur, demeurant à Fleurbaix, à Jean Boidin, échevin de Lallœu ; — arrentement (12 juil. 1639), par Pierre Grave, ancien échevin, à Toussaint Des Barbieux, sieur de Salomez, Hanlay, etc. ; — arrentement (7 fév. 1639), par Adrien de Beussart, praticien, et Marie Sallengre, sa femme, demeurant à Laventie (p. 2). — Autres extraits des registres aux contrats passés (1699-1713) par devant les échevins de Lallœu (p. 39).

H. 1816. (Liasse.) — 69 pièces : 5 parchemin, 64 papier ; 1 sceau.

1390-1782. — *Pays de Lallœu* (suite). — Assemblée de Verte Rue faite à la requête du duc de Bourgogne (1390) : les échevins désavouent le rachat que l'abbaye veut faire de ses privilèges moyennant 1.300 francs, et déclarent qu'ils préfèrent payer 5 ou 600 francs de taille au duc qu'acquiescer au traité du rachat (p. 1). — Lettres (1^{er} mai 1400) de Philippe, duc de Bourgogne, avoué du pays de Lallœu depuis 16 ans, ordonnant à son bailli de Lens d'ouvrir les comptes de ce pays, où il a levé une assiette pour le rachat de son fils aîné, Jean, comte de Nevers, tombé aux mains des Turcs, et une imposition pour la reconstruction de l'église de Laventie brûlée et la refonte des cloches (p. 2-4). — Lettre du duc de Bourgogne (9 avr. 1472), demandant à l'abbaye, pour les gens de Lallœu, l'autorisation de faire assemblée de « Verte Rue », pour voter « au seigneur de Crèvecoeur quelque gracieuse aide à son commencement d'office », comme gouverneur en Lallœu. Il promet que cette imposition ne se renouvelera pas et ne « tournera à nulle malvaise conséquence » pour eux (p. 5-7). — Déclarations de non-préjudice (1449, 1516), faites par Philippe-le-Bon et Charles-Quint, souverains des Pays-Bas, en faveur des habitants de Lallœu pour l'aide de 100 l. qu'ils leur ont octroyée jadis. — Aide de 1.000 l. accordée (juin 1543) par Lallœu à Charles-Quint, avoué de Lallœu. — Autorisation donnée (28 mars 1541) par Charles-Quint aux habitants de Lallœu, qui lui ont fait un don de 1.200 fl., de recouvrer cette somme par une imposition à établir sur

les biens fonciers. — Sentence des juges du Trésor (14 sept. 1587) contre le receveur général des Francs-Fiefs, pour la main-levée adjugée à l'Abbaye de ses biens saisis en France et déclarés francs du droit d'amortissement et de nouvel acquêt. — Commission donnée (1601) par l'abbé Philippe de Caverel à Antoine Watlart, licencié en lois, d'ôûr les comptes communaux de Lallœu. — Commission semblable (1607) à Nicolas Hanot, prévôt de Sailly. — Les échevins de Lallœu demandent permission de faire une assiette d'impôts (1616). — Procès (1635) entre les habitants de Lallœu et les États d'Artois, les premiers se plaignant d'avoir été taxés à 16.700 fl. dans l'aide de 100.000 fl. accordée au Roi, bien que le pays de Lallœu n'aie que 1 village pour payer ce sixième de l'imposition totale, tandis que l'Artois entier contient 854 localités. — Imposition générale mise (1639) sur l'Artois pour faire subsister les troupes campées à Saint-Len et les empêcher de ravager le pays; Laventie est taxée à 800 fl. — Sommations aux échevins (1660) de n'établir aucune levée de deniers, ni même procéder « à l'escalagement des frays que causent les soldatz logés présentement audiet pays et ceux en estant sortys », et de ne rendre aucun compte en l'absence du prévôt ou de son lieutenant. — Reddition (1669) des comptes communaux (p. 8-31). — Mémoire (1685), pour les échevins de Sailly contre les baillis de Lille, Douai et Orchies, au sujet de leurs impositions. — Mémoires (1735-1736) tendant à prouver que l'élection d'Artois n'a pas à s'entremettre relativement aux impôts dans le pays de Lallœu. Arrêt du Conseil d'Artois (7 janv. 1736) donnant gain de cause aux religieux contre les élus d'Artois et renvoyant l'affaire litigieuse au siège de Saint-Vaast (p. 32-17). — Autre procès de principe au sujet de la juridiction en matière d'impôts; le Conseil d'Artois déclare (16 déc. 1717) qu'on ne peut se pourvoir qu'en l'élection d'Artois (p. 18-51). — Lettre (1753) du sieur de Gruson, procureur d'office, mandant à l'Abbaye que le mode de la prochaine assiette qui doit se faire, « à la tête, à la bête et la terre dépouillée », conformément au règlement de 1707, souleve des récriminations, et qu'il vaut mieux s'en tenir aux anciennes coutumes. — Assiettes faites à Laventie (1781-1782), pour acquitter les fermages de dîmes de 1780 dues à l'Abbaye et au curé (p. 52-53). — Extrait du compte des centièmes (1569). — Les Archiducs accordent au pays de Lallœu (5 janv. 1601) de se racheter du centième pour une somme fixée à 6.000 livres. — Déclaration royale (10 déc. 1659) que le pays de Lallœu ne devra plus à l'avenir contribuer avec l'Artois aux aides

et subsides accordés par les États d'Artois. — Quittances (1674-1689) des centièmes payés par Saint-Vaast pour ses droits seigneuriaux de lods et ventes et de plants d'arbres sur les chemins. — Acte de dépôt des pièces produites par l'Abbaye (avr. 1718) dans un procès contre les États d'Artois, relativement aux contestations qui naissent au pays de Lallœu au sujet des demandes de centièmes faites par les États d'Artois aux habitants de Lallœu, contestations dont l'Abbaye et les États prétendent s'attribuer le règlement (p. 54-63). — Déclaration (1761) des biens-fonds du pays de Lallœu pour la cotisation au centième de 1759; l'abbaye de Saint-Vaast possède la seigneurie du lieu, consistant en censives, rentes foncières et seigneuriales, appelées « septengues », droits de conséalion, droits seigneuriaux, la moitié du fief Caudron et cinq autres en totalité, la grande terre de Manguissart, la terre Thuner, la pleine terre de Le Houstoye, le fief de La Houslière, le fief ou la demi-terre du pont Féault, un droit de « centrons » ou rentes, tant en avoine qu'en argent, à percevoir sur tous les manoirs amasés, non amasés et terres labourables composant tout le terroir. — Mesurage (1760) des terres de Fauquissart pour l'imposition au centième (p. 64-68). — Prêt de 12.000 l. consenti (vers 1780) par l'Abbaye à la paroisse de Sailly (p. 69).

H. 1817. (Liasse). — 65 pièces, papier; 2 cachets.

1453-1709. — *Pays de Lallœu* [suite]. — Ordonnance du duc de Bourgogne (7 mai 1453) portant exemption de logement des gens de guerre pour le pays de Lallœu. — Ordonnance de Philippe Quint, avoué de Lallœu (12 fév. 1533), autorisant les échevins de Lallœu à faire une assiette générale sur toutes les terres de ce pays, pour pourvoir à l'imposition mensuelle de 600 fl. ordonnée pour le payement des soldats des forts du pont d'Estaires et de Sailly. — Mandement du Roi (Bruxelles, 27 nov. 1555) faisant connaître que, pour approvisionner les troupes de cheval-légers envoyées à Béthune, Aire et autres villes, et éviter le désordre des réquisitions, il a nommé pour commissaire Guillaume Le Vasseur, bailli de Saint-Vaast. — Procès (1571-1572) entre Mahieu Coustenoble et Paul Maës, hôtelier au « Cygne » à Laventie, au sujet de la cotisation pour le logement des gens de guerre; Maës avait hébergé, à la Noël 1571, une compagnie de soldats espagnols, et fait une assiette sur les habitants de Laventie qui n'avaient pas reçu de troupes; ledit Coustenoble refusait de payer sa cotisation (p. 1-8). — Difficultés (1589)

entre les échevins et quelques particuliers qui refusaient de verser leur cotisation pour le logement de la compagnie du sieur de Gognieux (p. 943). — Ordre donné 26 nov. 1590 aux habitants de Lallœu, par Marc de Rye, marquis de Varenbon, gouverneur, capitaine général du comté d'Artois, de s'armer pour défendre leur pays contre les incursions des ennemis. Règlement et instructions, édictés par le même, à l'usage des capitaines de paysans volontaires qui prendront les armes (p. 14-17). — Protestation (1590) des habitants contre le logement du train d'artillerie et des officiers qu'on veut leur imposer. — Lettre du prévôt de Saille à l'abbé (1595), l'informant que Guislain Glicquet, chef d'une compagnie du comté de « Sors », gouverneur de Tournai, tenta de se faire ouvrir la grande porte de la prévôté, puis alla s'installer à l'hôtellerie voisine aux frais des religieux. — Requête d'échevins (1595) rappelant que les habitants de Lallœu sont exempts de logement et demandant l'envoi par le marquis de Varenbon d'un homme muni d'une sauvegarde pour faire respecter leurs immunités. — Mémoire (1597) pour obtenir la déclaration des terres situées sur le terroir de Laventie occupées par des forains qui devront participer aux frais des hommes de guerre; ces dépens sont, pour les deux compagnies de lances et arquebusiers de l'archiduc Ernest, 7.865 l. 17 s. 2 d., pour la compagnie d'ordonnances du marquis de Varenbon, 3.567 l., pour les « recrutes » des régiments d'Achieourt et de Bucquoy, 12.527 l. 11 s., pour les compagnies de gardes du cardinal archiduc, 4.321 l. 5 s. 9 deniers. — Requête au Roi (1599), par les religieux de Saint-Vaast, pour obtenir exemption de l'imposition de guerre sur les dîmes qui ne doivent pas entrer dans l'assiette. — Ordonnance des Archiducs (1609), portant que les habitants de La Boutillerie, hameau de Fleurbaix, participeront avec cette dernière paroisse aux frais de logements (p. 18-31). — Attestations (1608) d'habitants de Lallœu qu'ils ont souvent logé les soldats et ont cependant été astreints à payer l'imposition pour le rachat du logement de guerre; on enquête pour connaître l'emploi des deniers de cette imposition. — Attestations (1619) que les logements de troupes se sont toujours faits dans le pays de Lallœu par ordres formels des gouverneurs d'Artois. Les témoins sont: Philippe Du Jardin, receveur de la principauté d'Épinoy; Philippe de Béthencourt, chevalier, sieur de Soubise, Carency, Aix, Hamblain, etc.; François de Garde, écuyer, gouverneur du comté de Fauquembergues, sieur de Hauteclouque et Doucrosse; Robert Ledieu, quartier-maître de la « bande »

d'hommes d'armes du prince de Ligne; Antoine de Bassecourt, écuyer, sieur de Grigny, Raoul Chéreau, fourrier de la compagnie du marquis de Varenbon; Jean Brunel, « espasale » en la compagnie d'infanterie du sieur de Marles, gouverneur et capitaine d'Arras; Marc Cambier, Isaac de La Grange et Adrien Abbaignant, caporal, tous de la compagnie du comte de Marles; Robert de Beaussart, praticien au pays de Lallœu; Pierre Breffoit, fourrier de la compagnie d'hommes d'armes du prince de Ligne. — Arrêt du Grand Conseil de Malines (19 avr. 1621) qui déclare le pays de Lallœu exempt du logement des gens de guerre. — Les échevins du pays de Lallœu se plaignent (1620) qu'le séjour des troupes leur coûte journellement 200 florins. — État des dépenses qu'ont faites 2 compagnies logées en Lallœu l'hiver de 1631-1635; cet acte donne les noms des soldats logés chez les habitants et la somme pour laquelle le logé et le logeur se sont accordés. — Requête (1650) des échevins aux États d'Artois, pour obtenir remise de 900 fl. qu'ils doivent pour leur dernière cotisation, en considération des pertes subies par les passages de troupes. — Mémoire touchant les dépenses des logements de gens de guerre, de 1650 à 1660 (p. 35-46). — Lettres 1690 de Louis de Bernavides Carillo et Toledo, marquis de Fromista et Cavacena, comte de Pinto, gouverneur général des Pays-Bas, annonçant au gouverneur du pays de Lallœu l'arrivée de troupes à loger (p. 47). — Réquisition (1667) du comte de Bruay, capitaine général de la province de Lille, aux baillis de Lallœu, d'envoyer 100 ouvriers, « garnis de bons touchets », pour travailler aux fortifications, et ce pour les punir d'avoir trahi leur neutralité en livrant des ouvriers au commandant d'Armentières; en marge, on lit: « Advertisant lesdits du pays de Lallœu que, s'il est fait quelque tort au Boileux, ils le payeront au double ». — Réquisitions de pionniers en Lallœu par le marquis d'Humières, lieutenant général des armées (31 mars et 23 avr. 1668) pour la démolition des fortifications d'Armentières (p. 18-51). — Le prévôt de Saille remontre à l'abbé (1671) que le pays, pris entre les deux armées de France et d'Espagne, est voué à la ruine: il lui demande conseils et secours. — Assignation (1671) par le Roi à Lallœu de payer au sieur de Lenquesaing, receveur général des aides d'Artois, une aide de 30.000 florins. — Requête, à l'abbé, des habitants de La Gorgue-Lallœu (1677) contre la prétention du Magistrat du bourg de La Gorgue-Flandre, qui veut incorporer leur portion, bien qu'ils aient toujours participé aux charges de Lallœu dans la proportion de

21). — Lettre de dom Glasse, grand prieur (1677), « à l'occasion des garnisons qui sont dans les villages du pays de l'Alloué, qui veulent se faire nourrir par leurs hostes et incommode extrêmement les terres qui en particulier appartiennent à l'Abbaye ». — Mandement de 16 fl. 12 palars 1695 à payer aux pionniers de Saily qui ont travaillé à la fortification de la nouvelle ligne. — Lettre du duc de Vendôme transmettant à Chamillart, contrôleur général des finances, une requête des habitants de Lalloué : « ces gens-là méritent quelque grâce par leur courage, défendant sans troupes l'entrée de leur pays, qui couvre l'Artois et le délivre de la contribution » camp de Frefinghem, 30 août 1706). — Placet adressé au duc de Vendôme par les habitants de Lalloué, contre les États de Lille, qui leur mandent de fournir 15.000 bottes de fourrage et 840 ras. d'avoine aux armées dans le pays : ils exposent que cette imposition porte préjudice à leurs droits ; — apostille du duc de Vendôme (30 août 1706, mandant de faire la livraison ordonnée. — Autre placet des mêmes au même contre l'union de leur pays à la châtellenie de Lille : ils montrent que leur pays est utilement enclavé dans l'Artois pour la défense de la frontière ; en temps de paix, ils ont contre eux deux sortes d'ennemis, auxquels vient s'ajouter un troisième, les États de Lille, qui les accablent d'impositions : « le second est un ennemi domestique ; ce sont les échevins du pays, au nombre de dix, qui trouvent le secret de se perpétuer dans une bande d'environ trente personnes, lesquels successivement sont eschevins, les uns après les autres, et par ce moyen se tiennent et trouvent le secret de ne rendre aucun compte, quoiqu'ils répartissent tous les jours les impositions plus fortes qu'elles ne sont demandées ; on a formé plusieurs plaintes contre eux que Sa Majesté a encore renvoyé, où tout trouve sa sépulture » ; bien plus, les échevins ont empêché qu'on monte la garde le long de la Lys les 25, 26 et 27 août, dans l'espérance que les ennemis brûleraient le pays, ce qui aurait fait crier le peuple et accorder la contribution forcée ; le troisième ennemi, ce sont les Hollandais et leurs alliés, ennemi que l'on craint le moins. Cette requête est signée : Ph. Caudron, député de Lalloué. En apostille : mandement du duc de Vendôme aux habitants de prendre les armes pour la défense du pays, et prohibition à tous gouverneurs, échevins et autres de les en empêcher sous quelque prétexte que ce soit (30 août 1706). — Lettre du prévôt de Saily à l'Abbé (1706, lui exposant les troubles nés au pays de Lalloué par suite des logements de guerre. — Maude-

ment 1706) de Pierre de Montesquiou, gouverneur de la citadelle d'Arras, aux baillis de Lalloué, de rendre praticables tous les chemins du pays allant à Lille, Le Quesnoy et Armevières (p. 55-65).

II. 1818. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1777-1780. — *Pays de Lalloué* (suite). — Munitiments de comptes communaux : honoraires dus aux procureurs fiscaux pour levée de cadavres, enquêtes sur des vols et des vols (1777-1779) ; — mandat de 7.000 L. pour la reconstruction de la tour de Saily, à verser (1778) à Pierre-Joseph Mauduiet, lieutenant-bailli pour le Roi, Auguste-Joseph Couslenoble, lieutenant-bailli-collecteur de Saily et Fleurbaix, Philippe-Joseph Lebleu et J.-B. Perche, échevins ; — secours en argent aux pauvres de Saily et La Gorgue (1780) ; — réparation du calice de l'église de Saily (1780).

II. 1819. (Liasse.) — 51 pièces : 2 parchemin, 49 papier ; 1 sceau.

1764-1764. — *Pays de Lalloué* (suite). — Attestation (1621) que c'est aux religieux de Saint-Vaast qu'incombent les frais de réfection du pont de la Rouge-Croix, situé à Lavenlie, érigé sur le courant d'eau qui longe le grand chemin, allant du Pappegay vers Estaires. — Mémoires (1677-1730) des réparations de ce pont. — Requête des habitants de Lavenlie (1716) pour que l'Abbaye fasse rétablir le pont de la Rouge-Croix, détruit pendant les dernières guerres (p. 1-15). — Frais de réparations (1539-1676) du pont de la Molte, construit sur le terroir de Fleurbaix (p. 16-19). — Procès (1585-1619) contre un sieur Plouvier, qui a empiété sur la moitié d'une rue et flegard mesurant 60 pieds de large, conduisant au bac Saint-Maur, à Saily. — Amende infligée (1685) par les échevins de Lalloué à un sieur Fiévet, pour avoir déchargé du fumier sur le rivage du bac Saint-Maur, « cy-devant acquis par lesdits échevins et communauté, pour eux en servir en particulière et non par autre ». — Autorisation accordée (1686) par le prévôt de Saily à Charles Hochedez, de Fleurbaix, de décharger du fumier sur le rivage du bac Saint-Maur ; celui-ci témoigne que les échevins n'ont pu lui donner permission, ce droit étant dévolu au prévôt. — Arrêt du Conseil d'État (30 janv. 1753) maintenant l'Abbaye et le sieur d'Amerval dans le droit de tenir un bac sur la rivière de la Lys, au lieu dit le bac Saint-Maur, et de percevoir, pour le service du passage, par personne à pied, 3 d., par person-

ne à cheval, 1 s. 3 d., par cheval ou bête de somme, chargé ou non, le conducteur compris, 1 s. 3 d., par chaise ou voiture à deux roues attelée d'un cheval, 2 s., par même voiture attelée de 2 chevaux, 3 s., par charrosse, chariot ou voiture à 4 roues, attelée de 2 chevaux, 3 s. 6 d., par cheval d'augmentation auxdites voitures, 1 s., par bœuf ou vache, 1 s., par veau, porc ou mouton, 3 d. Ce tarif devra être respecté, même en temps de débordements de la rivière. — Lettre du prévôt de Sailly à l'abbé 7 nov. 1761, protestant contre les prétentions des habitants de Sailly à la propriété du bac Saint-Maur. Il rappelle que le sieur Plouvier qui, en 1585, avait fait une entreprise sur la rouelle et le rivage du bac Saint-Maur, fut condamné à restituer les terres usurpées; l'acte de 1685, où les habitants de Sailly se déclarent propriétaires dudit bac, est une irrégularité; l'abbaye, à la fin du xvi^e siècle, afferma son droit de péage à un particulier, à condition qu'il se procurât un bateau; l'argent nécessaire lui fut avancé par la pauvreté de Sailly, moyennant une rente annuelle; c'est de cette redevance qu'est née l'erreur des habitants (p. 20-31). — Bail 1751 du droit de passage à Jean-François Brasme. — État et déclaration du droit de péage et pontonage au bac de Sailly appartenant à l'abbaye et aux héritiers du sieur Bidé de La Grandville et de Marie-Françoise-Michèle Libert de Quarté, dame de Fauquissart; et bail de ce droit (1761), moyennant 9 l. annuelles, à Jean-François Brasme, laboureur, demeurant à Sailly (p. 32-34). — Réparations (1561-1716) du pont Renaut, situé à Sailly (p. 35-49). — Réparations du pont du Douliou; frais de route d'un messager de Lalieu allant s'enquérir à Arras si ces frais incombent à l'abbaye; il rapporte une réponse négative (1586); — mémoire (1693) du prévôt de Sailly, en réponse aux prétentions de madame de Vandeville qui voulait obliger l'abbaye à la réparation dudit pont (p. 50-51).

H. 1829. (Liasse.) — 40 pièces: 3 parchemin, 37 papier; 1 sceau.

1459-1759. — *Pays de Lallau* (suite). — Sentence du bailli de Saint-Vaast (1459, au profit de l'abbaye, condamnant les « marchissans » au « ponchel de Lingny », auprès du bourg de Fleurbaix, à réparer ce pont à leurs frais. — Quittance 1573 de 11 l. payées par Saint-Vaast, pour travaux audit pont (p. 1-2). — Réparations du pont Noirbaut, situé près de La Gorgue et Estaires (1601-1759). Ordonnance des Archiducs aux religieux de Saint-Vaast (1612 de rétablir ce passage à leurs frais (p. 3-15). — Réparations du pont de La Gor-

gue 1596-1613; Requête de bateaux (1631) demandant que, pour la commodité de la navigation, le pont de La Gorgue soit fait pont-levis, et s'offrant à payer une redevance d'un patar chaque fois qu'ils auroient besoin de le faire manoeuvrer. — Le Magistrat de La Gorgue demande (xvii^e s. que l'on reconstruise d'une façon plus rationnelle le pont dont la trappe pour le passage des bateaux s'ouvrait en plusieurs pièces; il offre pour ces travaux nouveaux une somme de 100 florins. — Arrêtement du pont de La Gorgue (1630), à la communauté de ce lieu, moyennant une rente annuelle de dix chapons. — Arrêt du Conseil d'État 30 janv. 1753, qui maintient les habitants de La Gorgue dans leurs droits de péage sur et sous le pont de La Gorgue, pour en jouir, savoir de la moitié comme propriétaire en vertu du bail à rente à eux passé par le seigneur de Fauquissart, et de l'autre comme ayant acquise par bail emphytéotique du 10 décembre 1733. Les conditions de péage sont ainsi fixées: péage par eau, par bateau passant sous le pont de La Gorgue, 2 s. 6 d., ledit droit du seulement lorsqu'on sera obligé de lever la trappe pour le passage des bateaux; péage par terre, par chariot ou charrette chargé de vin, 2 s. 6 d., chargé de harengs ou autres poissons, 2 s. 6 d., chargé de drap, lin, laine ou fil, 2 s. 6 d.; si le même chariot repasse vide le même jour, il ne payera rien au retour; s'il repasse le lendemain, il payera la moitié des susdits droits; par pièce entière de toile neuve, 3 d.; par cheval, bœuf ou vache, mené à vendre, 6 d., par porc, 3 d., par 100 moutons, 10 s.; les habitants de La Gorgue seront exempts de ces droits (p. 16-40).

H. 1821. (Liasse.) — 50 pièces: 1 parchemin, 58 papier.

1522-1770. — *Pays de Lallau* (suite). — Attestation (1522) que Jean de Montmorency a promis de contribuer aux frais de réfection du pont d'Estaires. — Attestations 1515 que, 10 ans auparavant, l'abbé de Saint-Vaast fit faire un nouveau pont, entrant du cimetière de la chapelle de Harnes auprès de Zoeterstede, en la paroisse d'Estaires (p. 1-3). — Pièces de procédure (1586-1596) contre dame Anne de Pallant, comtesse de Herlies, dame douairière d'Estaires et de Glaion, pour la réfection de la chaussée du pont d'Estaires, sur la partie d'Artois. Arrêt provisionnel du Grand Conseil de Malines 20 mai 1596) condamnant Saint-Vaast à faire les réparations pour la moitié de la chaussée d'Estaires. Pièces produites: enquête (1595), où les témoins exposent que les frais de réparation de cette chaussée

incombent à Saint-Vaast, qui y jouit du droit de travers; mémoires de Saint-Vaast (1599) tendant à prouver que l'Abbaye n'est tenue qu'aux frais de réfection du pont. — Consultation d'avocat (1586) déclarant que le possesseur du droit de pontonage ne peut établir de bac provisoire sur la rivière pour le passage des voyageurs, pendant la réfection du pont, sans la permission du Roi. — Démolition du pont d'Estaires (1588). — Visite de la chaussée du pont (1602); et réparations exigées ensuite (1605-1611). — Sommation (1605), à Pierre Wiens, fermier du pontonage, d'entretenir le pont, conformément aux clauses de son bail. — Engagement (juin 1605), par Pierre Delebecque, blanchisseur, de réparer à ses frais la chaussée, si elle venait à être endommagée par la retenue des eaux qu'il opère. — Arrestations (1673) que le 5 novembre de la même année 160 soldats de la garnison de Saint-Venant sont venus rompre le pont d'Estaires, se disant munis d'ordres du Roi. — Quittances (1679-1681) des sommes payées à Saint-Vaast par le sieur Jean Claris, « bailli de feu » au pont d'Estaires. — Requête des habitants voisins du pont d'Estaires, au Conseil d'Artois (1681), pour que l'abbaye de Saint-Vaast répare la chaussée dudit pont, une sentence provisionnelle du Conseil de Malines l'y ayant obligée. — Requête des religieux à l'Intendant de Flandre (fin du xvii^e s.), rappelant que l'édit du Roi de 1693 concernant les îles, îlots, atterrissements, etc., en vertu duquel on veut les taxer d'une somme de 480 l. pour le péage du pont d'Estaires, dont ils sont propriétaires pour moitié avec le sieur de Fauquissart, ne peut les atteindre, parce qu'ils sont de fondation royale (p. 4-10). — Ordonnance de l'Intendant de Flandre aux religieux (23 déc. 1713) de faire réparer le pont d'Estaires, « d'une absolue nécessité pour le commerce » entre la Flandre occidentale, la châtellenie de Lille et l'Artois; — pour faire les travaux nécessaires, les religieux demandent l'autorisation de mettre les eaux basses pendant 4 jours; ordonnance conforme de l'Intendant (23 mai 1711) obligeant tous les meuniers; — remontrances du prince d'Isenghien et d'Ambroise Meurille, son meunier d'Houplines, que le fait de mettre les eaux basses pendant 4 jours leur portera grand préjudice; ledit Meurille s'offre à faire les travaux en 12 heures et demande une indemnité pour ce chômage forcé (p. 11-15). — Les religieux sont invités (1729) à remettre au greffe de la commission extraordinaire du Conseil leurs titres de propriété du droit de fouleu du pont d'Estaires et de péage du bac Saint-Maur, qu'ils ont par moitié avec le sieur « d'Amarralle »

Amerval, sieur de « Fauquissart »; — inventaire de ces titres de propriété (m. d.), dont le plus ancien est un dénombrement fourni par l'Abbaye (25 juil. 1385) à la Chambre des comptes de Lille pour les droits de pontonage (p. 46-49). — Affiche (1742) pour l'exposition en rebail des droits de « pottelage » du pont d'Estaires et du bac du rivage d'Estaires, de Saily et Bassefont. — Déclaration (1761) des droits de péage du pont d'Estaires appartenant à l'Abbaye et aux héritiers du sieur Bidé de La Grandville et de Marie-Françoise-Michèle Libert de Quarle, dame de Fauquissart (p. 50-52). — Arrêt du Conseil d'État (13 mars 1753) maintenant les religieux de Saint-Vaast et le sieur d'Amerval dans les droits de péage par eux prétendus sur et sous le pont d'Estaires, selon le tarif indiqué; — cet arrêt est réimprimé et lu de nouveau (1770) par les ordres de l'Intendant (p. 53-59).

II. 1822. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1423-1772. — *Pays de Lille* (suite). — Réparations du pont d'Estaires: devis, travaux, quittances, extraits de comptes aux ouvrages. — Extraits des comptes relatifs à la réparation du pont, 67 l. 4 s. 6 d. (1423); — ferronnerie, 7 l. 17 s. 3 d. (1535); — ouvrages de maçonnerie (1571); — visites, croquis du pont, devis des réfections nécessaires (1578); — travaux de charpente (1611 et 1623); — marché pour la réparation de la trappe du pont (1629); — adjudication des travaux de réparations (1685); — déclaration des matériaux livrés pour le pont et le lien patibulaire (1690); — charpente et ferronnerie (1704); — réparations du pont (1713-1711), détruit pendant la dernière guerre: le devis se monte à 1 700 l.; — Gombert, inspecteur général des ponts et chaussées de Lille, est commis pour faire un rapport sur la cause des inondations; il fait le projet de construire une arche, près le pont d'Estaires (1772); construction de cet aqueduc aux dépens de Saint-Vaast.

II. 1823. (Liasse.) — 72 pièces: 6 parchemin, 66 papier, dont 2 plans.

1449-1751. — *Pays de Lille* (suite). — Déclaration (1449) des fouleux, travers et passages dus aux ponts d'Estaires, de La Gorgue et du bac Saint-Maur. — Extrait du rapport baillé (1496) à l'archiduc d'Autriche, comte de Flandre, par Jean de Montmorency, de sa terre de Fauquissart et « des Molles », dont dépend la moitié des droits sur le pont d'Estaires.

— Bail (1560) du pontage des ponts d'Estaires et de La Gorgue et du passage du bac Saint-Maur, par l'Abbaye et la veuve d'Antoine de Moulmorency, à Mathieu Leclercq. — Autres : à Martin Masse et Marie Descamps, sa femme (1567) ; à Pierre Wiens, « eschoppiier », époux de Suzanne Masse, fille de Martin (1587) ; à la dâle Masse, devenue veuve (1612). — Autres : du « bacquetage » du pont d'Estaires, à Jean Lecoeq, lieutenant du bailli de l'eau (1618 et 1652) ; — du passage de la rivière au rivage d'Estaires, à Mathieu Warembourg, échevin de la petite loi, demeurant à La Gorgue (1668) ; — du pont d'Estaires avec droit de tonlieu, à Jean Claris (1668) ; — des droits de pontage, à Jacques Du Hamel (1715) et à Mathieu Desprez (1723). — Correspondance (1751) relative au projet du bail à accorder à François Havel, pour remplacer le sieur Vignoble, fugitif et insolvable. Ledit Havel voulait, pour 100 l., avoir le bail du pont avec ses dépendances, c'est-à-dire le bac du rivage d'Estaires, celui de Saily, celui du moulin Madame, celui du moulin de Pipre, et le bac Saint-Maur ; pour les 100 l., on lui accorde seulement le pont d'Estaires ; le bail du passage du rivage d'Estaires est donné à Henri Mortagne, celui du bac de Saily à François Brasme. — Plan (1750) des terrains compris entre le chemin de La Bassée à Estaires et la Lys, contenant le courant du pont Renchon, détourné pour alimenter le moulin « Moien » ; sur ce canal, François Cuignet en greffa un autre pour desservir sa demeure, ce qui lui valut des coups entraînant la mort de la part de Charles Ardois (1749) ; on remarque, sur ce plan, le rivage d'Estaires, le pont d'Estaires, la belle croix, le pont Regnault, les Planquettes, le moulin « Moien », le moulin Crocquet, le courant du Breueq, le courant du pont Renchon, le riez Bailloul, le pont Renchon, la croix Bailloul, la rue du Sau, le riez d'Émaux, la ruelle des Torreaux, le touquet du Brillau, le Quenelet et la rue de la Coquenesse.

II, 1824. (Liasse.) — 41 pièces, papier, dont 1 plan.

1616-1779. — *Pays de Lallœu* (suite). — Procès (1708) pour obliger les riverains du chemin conduisant au moulin de Saily à remettre cette voie en état (p. 1-15). — Autre (1726) contre Pierre Honnart, laboureur à Laventie (p. 16-20). — Construction (1779) d'une chaussée partant de Laventie, pour joindre la route de Lille à La Bassée, Béthune et Saint-Omer ; carte figurative du pays de Lallœu avec ses rivières et ses chemins et les villes qui l'environnent (m. d. : p. 21-22).

— Les habitants de Lallœu se plaignent (fin du XVIII^e siècle) du mauvais entretien de leurs chemins qui manquent de pavé, bien que le pays paye aux États 10.000 écus (p. 23). — Police des cours d'eau. Sentences du Conseil d'Artois (19 avr. 1616) contre Mathieu Heubault, de La Gorgue, qui a posé plusieurs « estanques » sur le grand courant du moulin du « Crocquet » au moulin « Moien » ; — contre Philippe Legris, laboureur à Laventie, qui a endigué le courant allant du « pont-chel Desmazures au pont d'Aubich », ce qui fut cause d'inondations attestées par plusieurs personnes. — Autorisation (1717), à François-Albert Fruleux, cabaretier à la Basse-Bouloigne, de jeter une planche sur la rivière au droit de sa demeure (p. 24-25).

H, 1825. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1586-1750. — *Pays de Lallœu* (suite). — Affaires ecclésiastiques. — Titres communs à plusieurs paroisses. — Extraits de cartulaires (s. d.), relatifs à la chapelle de N.-D. de Laventie, pour laquelle le titulaire est présenté par l'Abbé à l'Évêque ; à la chapelle de « Lengangerie », fondée par les sieur et dame de Matringhem et dont la collation appartient à l'Abbé ; à la chapelle N.-D. de Saily, dont la collation appartient aussi à l'Abbé, avec présentation à l'Évêque (p. 1). — Extraits des comptes (1586-1653) des églises et pauvretés de Saily et Fleurbaix (p. 2). — Bail (1630) des 2 liers des offrandes et cires de Laventie, Fleurbaix et Saily, par le prévôt de Saily, aux curés de ces paroisses, moyennant 9 fl. 10 s. pour celui de Laventie, 7 fl. 10 s. pour celui de Fleurbaix et 1 fl. pour celui de Saily (p. 3). — Ordonnance (1676) de la part de dom Chasse, grand prieur, à Mauduciel, procureur d'office, de faire retirer des chœurs des églises de Laventie, Fleurbaix et Saily les meubles qu'on y avait cachés (p. 4). — Entretien (1677-1680) des couvertures des chœurs de Fleurbaix, Laventie et Saily ; quittances du couvent Campion (p. 5-12). — Propriétaires des bénéfices du pays de Lallœu. Bénéfice de Saint-Vaast à Laventie : Gabriel Legay (1598) ; Jean Croquemolle, vicaire de l'église N.-D. de Lens (1611) ; N. La Wesquy (1661) ; Jean Geanneron, vicaire général et doyen de la cathédrale de Tournai (1684) ; Antoine-Ferdinand Grignon, demeurant à Lille (1718) ; Guillaume-Hubert-François Lenglar (1732) ; Saladin, curé de la Madeleine, à Arras (1747). Chapelle N.-D. de Lestrée, étant maintenant en l'église de Laventie : Allard Herlin (1598) ; Charles Théry ou Géry (1631) ; Moncarré (1664) ; Delarre, prêtre et chanoine, de

meurant à Saint-Omer (1684) ; Jacques Hocedez (1701) ; Joseph-Michel Trico, chanoine de la collégiale de Lens (1718) ; J.-B. de Mury, prêtre d'Avranches, curé de Landel en Normandie s. d. ; La chapelle de Pétillon : Philippe Carpentier (1598) ; Mathieu Vanlier (1698) ; Toussaint Vallet, chanoine de Saint-Géry, à Cambrai (1631) ; Pasquier Mouronval (1661) ; J.-B. Coin-te (1681) ; Philippe Turquet (1718) ; Henri-François Burrier (1725) ; Bodens, chapelain de l'abbaye de Marquette (1747) ; Rose, prêtre du diocèse d'Arras (1749). Chapelle de Saint-Nicolas à Laventie : Charles Douze, demeurant à Tournai (1598) ; Antoine Moncarré (1631) ; Jean Hocedez, pasteur de Loison (1681) ; Jacques de Bersacques (s. d.) ; Charles de Labre (1718) ; François-Joseph Simon, clerc, natif de Berneville (1719). Bénéfice de N.-D. de Saillely : Guillaume Delewarde, demeurant à Arras (1598) ; Antoine Heduin, régent du séminaire de Cambrai (1608) ; Andrieu Catulle, official de Tournai (s. d.) ; Guislain Engramel, secrétaire de l'abbé de Saint-Vaast (1631) ; Collart (s. d.) ; J.-B. Looze, choriste de la cathédrale de Cambrai ; Georges Derreau, chapelain de l'abbaye de Saint-Vaast (1718) ; Jean Norreux (1722) ; Nicolas Ferco, chanoine de Péronne (1750 ; p. 13). — Les religieux de Saint-Vaast, gros décimateurs des églises du pays de Lallœu, font défense (xviii^e siècle) d'apporter aucun changement aux chœurs de ces églises sans leur permission expresse (p. 14). — Ordonnance du siège abbatial (11 oct. 1714) relative à la reddition des comptes des biens de fabriques, des pauvretés et des fondations, dont les revenus sont mal gérés, et à la direction, au mode et au tarif de la sonnerie des cloches. — Acte de notoriété (1765), enregistré par le lieutenant général du bailliage de Saint-Omer, pour constater que les comptes des églises et pauvretés de Lallœu se rendent par-devant les baillis et gens de loi ; les habitants de Lallœu veulent que l'administration générale des fabriques appartienne à la communauté (p. 15-21).

H. 1826. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1563-1783. — *Pays de Lallœu* (suite). — *Laventie*. Nomination (1584) de Martin Despretz à la cure de Laventie, vacante par le décès de Nicolas Dupire. — Concours (1623) pour la même cure. Se placent au premier rang : Nicolas Dutertre et Paul Manarl ; au second rang : Philippe Courcol, Jacob Miellet et Jean Caudron. — Autre concours (1734). Au premier rang : Jean-Joseph Prossès, licencié en Sorbonne, vicaire de Saint-Barthélemy de Béthune ; au second rang : Jean-

François Dourges, curé de Bouvigny-Boyeffles, Jean-Louis de Gouy, curé de Plouvain. Nomination (1734) de Jean-Joseph Prossès, successeur de Nicolas-Benoît Cagniard, défunt. — Dénonciation des habitants de Laventie (s. d.) à l'Évêque de la conduite scandaleuse du curé Prossès, ivrogne, libertin, emporté, querelleur et insouciant de ses devoirs sacerdotaux. — Charles Vandendriesche, du diocèse de Saint-Omer, titulaire de la prébende de Loverdracq à Aire, du revenu annuel de 220 l., maître ès arts et bachelier en théologie de l'Université de Paris, demande à l'abbé de Saint-Vaast (mai 1753) de lui accorder des lettres de présentation à la cure de Laventie, vacante depuis le 30 janvier précédent par la mort de J.-J. Prossès (p. 1-5). — Nomination (1707) de Jean-Amand Lallemant, prêtre, chapelain de Flines, comme « coître » de Laventie, à la place vacante, par démission, de Philippe Turquet ; — nomination, à la même charge (1710), d'Antoine-Joseph Hache, chapelain de Laventie, successeur de Robert Blauwari ; — élection, en assemblée échevinale (1742), de Charles-Boniface de Gruson, prêtre, originaire de Laventie, comme « coître » pour remplacer A.-J. Hache, nommé curé de la même paroisse. — Lettre d'un sieur Lebeau (1779) mandant à l'abbaye que l'élection du « coître » de Laventie, où l'on choisit le vicaire, se fit en l'absence du prévôt de Saillely, et que les échevins refusèrent de donner au procureur fiscal, pour cette dérogation aux coutumes, un acte de non-préjudice aux droits des parties lésées (p. 6-9). — Déclaration (1588) des biens et revenus de la cure de Laventie : le presbytère amasé d'étables, maison et jardin contenant 2 cents, un jardin à fruits contenant 5 cents, une pièce de terre labourable, sur Laventie, contenant 7 cents, une autre de 17 cents, une autre d'une mesure, un droit de dime de neuf du cent, le tiers des oblations, le tiers de la dime des agneaux, oisons et cochons, et, d'après une ancienne déclaration, un dimeron sur le hameau de Fauquissart, donné à bail pour 5 fl. Cette déclaration est signée par le curé Despretz. — Autre déclaration (1623) signée par Ph. Courcol, curé (p. 10). — Accord (1627) entre le prévôt de Saillely et Augustin Demiault, curé de Laventie, pour les deux tiers des offrandes, cires et dimes appartenant à l'abbaye et cédés pour 9 fl. — Poursuites de l'abbaye (1740) contre Jean-Joseph Prossès, curé de Laventie, pour en obtenir le paiement des droits d'autelage (p. 11-21). — Déclaration (1725) des biens en fonds d'héritages appartenant à l'église et à la pauvreté de Laventie, leur provenant à titre de fondations et achats et tenus de Saint-Vaast. —

Requête de Pierre Mauduict, bailli de Saint-Vaast en Lallou (XVIII^e siècle), adressée au prévôt de Saily, pour protester contre l'enlèvement de son banc qui se trouvait le premier auprès de la balustrade. — Sentence du Conseil provincial (8 nov. 1783, en faveur de Pierre Robin, vicaire de Laventie, qu'elle déclare en droit d'être payé pour sa portion vicariale d'une somme de 111 l. d'arrérages et 62 l. 10 s. pour 3 mois d'avances, par Pierre-Michel Desgardin, curé, et l'abbaye, décimatrice (p. 22-24). — Travaux au chœur de l'église de Laventie (1672-1750) : vitrerie, couverture, b'anchiment des murs : — reconstruction et agrandissement du chœur et de la sacristie (1749-1750) ; requête des habitants de Laventie demandant la reconstruction du chœur (p. 25-76). — Ordonnance (1782) de l'Évêque d'Arras, après visite, pour la réparation de la boîte aux saintes huiles, la fourniture de linges supplémentaires, la réfection des missels et des bourses servant à porter les sacrements (p. 77). — L'abbé de Saint-Vaast commet (1563) le prévôt de Saily pour le remplacer au baptême des cloches et lui mande de donner, à cette occasion, à l'église de Laventie 10 écus de 20 sols. — Refonte des cloches (1612) ; les échevins demandent à l'abbé d'envoyer le dessin des armes qu'il désire faire graver sur ces cloches, et d'assister comme parrain au baptême de celles-ci ; le prélat délègue son prévôt de Saily et donne une aumône de 20 livres. — Extrait du registre aux baptêmes de Laventie : fonte de 2 cloches (10 oct. 1608), la grosse pesant 5,000 et la moyenne 1,000 ; et bénédiction desdites cloches (29 oct.), par André Laisnel, curé de Fleurbaix et doyen du district de La Bassée : la grosse fut nommée Denise par l'abbé de Saint-Vaast et Hiérosme Lalloé, curé de Laventie, et l'autre, Marie-Catherine, par Pierre Théret, sieur de Cocquerelle et bailli pour le Roi ; témoins pour le clergé : le chapelain François Desain, « coustre », Pierre Du Bo, Nicolas de Gruson, François Peucelle, bailli de Saint-Vaast, et Pierre Creton, bailli-collecteur. La troisième cloche, la plus petite, était celle bénite en 1612 et s'appelait Anna (inscriptions semblables à celles des 2 premières cloches). — Lettre du curé de Laventie (1751) annonçant à l'abbé qu'on opère la refonte d'une des deux cloches, qui est cassée, et de la troisième, mal proportionnée aux deux autres ; il lui demande d'en être le parrain. — Les curé et paroissiens de Laventie demandent (1629) à l'abbé une aumône pour les aider à payer leur nouvelle « chaire preschoire », l'ancienne « estant du tout en non valoir, ni ossans plus les prédicateurs monter sans péril de fondre et tomber

dessoultz eux ». — Ordonnance des marguilliers (1635) pour la mise aux enchères publiques des sièges de l'église et de l'enlèvement hors du chœur du siège de la femme du bailli de Saint-Vaast. — Sommation (1681) du procureur d'office aux bailli, échevins et marguilliers de Laventie, de refaire la toiture de l'église ; — ledit procureur d'office demande à l'abbaye (1689) d'intervenir pour obliger les échevins à entreprendre les réparations susdites ; — consentement unanime des habitants réunis en assemblée de « Verde Rue » (1689), pour la mise en état du clocher ; sommations 1711 aux adjudicataires des travaux de charpente et de couverture de terminer leurs entreprises (p. 78-85). — Réparations (1690-1702) au presbytère (p. 86-98).

H. 187. «Liasse.» — 102 pièces : 3 parchemin, 99 papier.

1308-1757. — *Pays de Lallou* (suite). — *Laventie*. Fondation (10 mars 1308) de la chapelle de Saint-Vaast à Laventie, par Nicaise de Poncelles et Marguerite, sa femme ; elle est dotée de 6 bonniers de terre sur les terroirs de Fleurbaix, Saily, La Gorgne et Laventie, le donateur se réservant l'usufruit de la moitié. — Collation (1732) de la chapellenie de Saint-Vaast à Guillaume-Hubert-François Lenglard, clerc du diocèse de Saint-Omer, bénéfice vacant par la mort de M^e Grignon ; — déclaration 1733, par ledit Lenglard, des revenus et charges de sa chapellenie ; lettres du même (1735) déclarant qu'il ne veut point frustrer les intentions des fondateurs, ni les priver des prières dont ils ont peut-être encore besoin, mais qu'il est autorisé à faire célébrer ses messes où bon lui semble, depuis la ruine de sa chapelle. — Collation (après 1747, à M^e Michel-Alphonse... de cette chapellenie vacante par la résignation de Charles-Augustin-Joseph Wicart (p. 1-6. — Fondation (nov. 1308), par Jean Wastepatte, de la chapelle Saint-Nicolas, dans l'église de Laventie. — Renseignements donnés (1586) par le curé de Laventie sur les terres appartenant à la chapelle Saint-Nicolas et leurs occupants. — Permutation (juil. 1685) entre Jacques de Bersacques, chapelain perpétuel de l'autel Sainte-Brigitte, en la paroisse d'Oost-Vleteren, et Jean Hoedez, chapelain de Saint-Nicolas à Laventie ; en note : ce bénéfice passe après la mort de de Bersacques à François de Labre. — Procès (1749-1750), pour obliger J.-B. Caille à restituer 6 cents de terre qu'il détenait inducement comme appartenant au bénéfice Saint-Nicolas, dont son frère avait été titulaire (p. 7-16). — Fondation (mai 1312) de la chapelle

Sainte-Marie de Lestrée, par Henri du Bacquelerot, homme d'armes. Isabelle, sa femme. Jean, leur fils, et Siger de Bailleul, chevalier. — Bail (1701) des terres de ce bénéfice dont est pourvu Jacques Hocedez, théologien, demeurant à Douai, successeur de M^{re} Delarrie, chanoine de Saint-Omer. — Bail de ces mêmes terres (1724) par Michel-Joseph Trico, chanoine de la collégiale de Lens, chapelain. — Collation (1726) de ce bénéfice vacant de Michel Trico à J.-B. de Murv. — Déclaration (1751), par ce titulaire, des terres y attachées (p. 17-27). — Correspondance (1741-1757, au sujet d'une rente de 200 l. due aux ministres de « l'officine de Saint-Rock », érigée en l'église de Laventie (p. 28-35). — Chapelle de « Foukiessart » du seigneur de « Longanerie ». Accord (1310) entre Wistasse de Neuville, chevalier, sire de Matringhem, d'une part, l'Abbaye et Jacques dit Soudan, chapelain de la chapelle de « Foukiessart », fondée par les ancêtres du premier, de l'autre; Saint-Vaast conservera la collation de cette chapelle, dont le titulaire sera tenu de venir chanter la messe au château de « Lenganerie ». — Résignation (1157) de ce bénéfice par Jean Gourdin, pour permulter avec Nicolas « Boëdin », chapelain de Wilebroucq. — Permutation (1161) de ce même Nicolas Boëdin avec Pierre de Los, chapelain de Haynecourt. — Collation (1185), par Jean de Montmorency, écuyer, seigneur de Fauquissart, à Valentin de Bersées, prêtre du diocèse de Tournai, du cantuaire dudit Fauquissart, vacant par la mort de Simon Parent. — Pierre de Ranchicourt, évêque d'Arras, consent (1191) à la célébration de la messe dans la chapelle de Fauquissart qui se trouve sur les limites du terroir de Laventie, avec autorisation d'y assister pour les paroissiens qui seraient trop loin de l'église paroissiale. — Consécration et dédicace de la chapelle de Fauquissart (1522). — Collation de cette chapelle (1524), par Jean de Montmorency, à Jean Cornet, prêtre du diocèse d'Arras, en remplacement de Philippe Remy, qui avait succédé lui-même à Valentin de Bersées. — Autre collation (1524) à Jean Rudam, chanoine d'Arras; — résignation de ce bénéfice par ce dernier titulaire (1526). — Arrêt du Grand Conseil du Roi (20 janv. 1531) jugeant que la nomination de Jean Cornet par Jean de Montmorency est bonne en droit, et que l'Abbé, n'ayant point la collation à cette chapelle, ne pouvait la conférer à Pierre Lhermite. — Résignation dudit bénéfice (1535) par Maximilien Lecointe; — il est conféré par le sieur de Fauquissart à Chrétien Hémerly, clerc du diocèse d'Arras. — Permutation (1551) entre Christophe Bassée, chapelain de Fauquis-

sart, et Jean Richebé, chapelain de Dainville. — Collation de cette même chapelle (1567), par Marguerite de Beaufremetz, veuve d'Antoine de Montmorency, dame de Fauquissart, à Jean Becquel, prêtre du diocèse de Tournai, pour protester contre l'usurpation des religieux de Saint-Vaast qui l'avaient conférée à Jean Richebé. — Requête (1575) de Philippe Belvalet, mis en possession de la chapelle de Fauquissart par l'Abbé, à la mort d'Antoine Richebé, tendant à faire dire que la libre jouissance de ce bénéfice lui est disputée par Jean Becquel, prêtre habitué en l'église Saint-Pierre de Lille, qui fut nommé par la demoiselle de Fauquissart. — Collation de la chapelle (1577) à Jean Obry, successeur de Philippe Belvalet, défunt; — autre (1628), par Adrien de La Hamaide, sieur de Fauquissart, chanoine de Cambrai, à François de La Hamaide, clerc du diocèse de Tournai, successeur de N. Lefebvre; — autre (1685), par Claude de La Hamaide, seigneur du Billau, Fauquissart, Laviete, Pont d'Estaires, etc., à Robert de La Hamaide, chanoine de Saint-Omer, le bénéfice étant vacant par la mort de François de La Hamaide; — autre (1709), par Féry-Nicolas Desclaihes, écuyer, sieur d'Amerval, Fauquissart, etc., héritier de Claude de La Hamaide, chevalier, sieur du Billau, son oncle, à Jacques Détaillé, prêtre du diocèse de Liège, à charge des messes habituelles et de l'entretien de la chapelle et de la maison du chapelain. — Mémoire (xviii^e siècle) pour prouver que la chapelle de Fauquissart n'est point un bénéfice ecclésiastique, puisque l'autorité religieuse ne peut la conférer, et que chaque fois qu'elle voulut l'usurper, elle fut déboutée de ses prétentions. — Procès, devant la gouvernance de Lille (1718), entre le seigneur de Fauquissart et Jacques Détaillé, bénéficiaire, pour contraindre celui-ci à réparer la maison du chapelain et la chapelle, comme son acte de collation l'y oblige, puisqu'il perçoit les revenus de la dime de Fauquissart. — Collation de la chapelle (1726), par le même F.-N. Desclaihes, à Jean Du Hayon, prêtre habitué du diocèse d'Arras, avec les droits de dime sur Fauquissart, de laquelle les seigneurs de Fauquissart retiraient les uns 30 écus, les autres 40 florins. — Procès (1726-1728), à la gouvernance de Lille, au sujet du droit de collation, entre Saint-Vaast et le seigneur de Fauquissart, l'Abbaye voulant faire valoir la nomination de Maximilien Delecourt à la chapelle. Mémoire de l'Abbaye (1726) contre Jean Du Hayon: la chapelle de Fauquissart n'étant plus un cantuaire ou chapelle castrale, mais étant devenue une véritable chapellenie, la collation en appartient à l'autorité ecclésiastique; la

chapelle est fondée dans l'église même de Laventie, c'est pour la commodité des seigneurs de La Ghemerie que l'Évêque a autorisé le bénéficiaire à habiter Fauquissart; si ce hameau ne relève plus de Saint-Vaast, il en dépendait autrefois (p. 36-102).

II. 1828. (Liasse.) — 74 pièces, dont un plan; 2 parchemin, 72 papier.

1565-1783. — *Pays de Lallera* (suite). — *Fleurbaix*. Déclaration du gros de la cure de Fleurbaix (1565): la neuvième gerbe, à l'encontre de l'abbaye qui prend le reste; un dimeron sur le hameau de La Boutillerie; 6 mers de jardinage sur lesquelles est construit le presbytère; 8 cents de terres à labour; le tiers des dîmes de maïs, sauf les offrandes et oblations; « quant à l'église, il n'y a rien de propre », sinon certains obits à 2 ou 3 patars; les émoluments sont très faibles; on ne veut rien donner pour le salaire des visites, pour les obsèques et services on ne paye que 12 ou 13 patars, « et encore leurs semble que telles choses sont exactions ». Le curé Desgardins, signataire de cette déclaration, se plaint de ne pouvoir suffire à ses fonctions, à cause de la grande étendue de sa paroisse, qui compte 1.200 âmes, et de l'obligation qui lui incombe de payer 15 florins au chapelain qui l'assisterait, ayant déjà l'entretien du presbytère, les frais de curage des fossés et de la retenue des eaux, les rentes passives du presbytère, ses dépenses de bouche et de vêtements, pour lui et sa famille. — Autre déclaration faite par le même curé (1583): le presbytère amasé de maison, grange, étables et courants d'eau contenant 6 mes., 2 cents de terre à usage de jardin, 7 cents de terre à labour, la neuvième gerbe, un dimeron sur 21 bonniers à La Boutillerie, de 3 du 100 à l'encontre du commandeur de Saint-Jean de Jérusalem, un autre droit de 3 du 100 sur 25 bonniers audit hameau, le tiers des oblations, le tiers de la dîme et enfin quelques rentes. — Autre déclaration (1627) signée Binet, curé: un presbytère contenant 22 cents et une « desréquy » contiguë au jardin contenant 4 cents, un champ, la neuvième gerbe, une rente de 2 havols d'avoine, 2 chapelles hors de l'église, l'une, nommée Pétillon, occupée par le fils de l'avocat Verliers, contenant 4 bonniers, l'autre, au hameau de La Boutillerie, occupée par Joseph Levasseur, contenant 11 bonniers (p. 1-5). — Bail (1627) accordé par le prévôt de Sailly à Adrien Binet, curé de Fleurbaix, des deux tiers des offrandes, cires et dîmes appartenant à Saint-Vaast, pour 7 florins annuellement (p. 6-7). — Procès (1689-1691), au sujet de la pension du vicaire de

Fleurbaix. Mémoire (18 janv. 1691) de l'abbé de Saint-Vaast contre les 4 échevins de Fleurbaix, appelant d'une sentence du Conseil provincial, du 29 novembre 1688, les condamnant à payer la rétribution du chapelain qu'ils continueraient à choisir eux-mêmes; — autre mémoire de l'abbé (23 mai 1691) contre Savary, curé de Fleurbaix, qui voulait se faire verser par Saint-Vaast la portion congrue de son vicaire; — sentence du Grand Conseil du Roi (23 août 1691) déboutant les échevins de leur appel, mais condamnant le curé Savary à payer au vicaire la somme de 150 l. par an et à rembourser à l'échevinage les sommes versées à cet effet antérieurement. — Sommation 1783, à Charles-Joseph Derameaux, curé de Fleurbaix, de payer à Philippe-Joseph Duhem 250 l. de portion vicariale; procédure introduite par le curé (m. d.), pour être déchargé de ce traitement aux dépens de Saint-Vaast (p. 8-26). — Requête de l'abbaye (1743) contre Pierre-Joseph Denis, curé de Fleurbaix, qui, de sa propre autorité, a fait déplacer des bancs de l'église; sentence du Conseil d'Artois (20 juin 1744) maintenant l'abbaye dans son droit d'avoir un banc au chœur de l'église, du côté de l'évangile, pour ses officiers, et condamnant le curé qui l'a déplacé à 10 l. d'amende; pièce produite: plan du chœur à cette époque (p. 27-32). — Requête des curé, échevins et marguilliers (1607) à l'abbé de Saint-Vaast, pour qu'il ordonne les réparations nécessaires au chœur. Réflexion d'une « voulsure » qui menace ruine; travaux à la toiture endommagée par les grands vents (1607-1608). — Procédures (1657) au sujet des réparations du chœur et de deux chapelles soutenues par des arcures de briques s'avancant en avant, que l'abbaye se refuse à faire réparer à ses frais, soutenant qu'elles ne font pas partie du chœur. — Quittances 1691-1713) pour divers travaux. — Autorisation (1753) au curé Pierre Denis, de changer la construction et la position de l'autel. — Visite (1761) des arbres du cimetière, pour voir si leur voisinage n'endommage pas la couverture et les murailles. — Procès-verbal de visite (1765) des linges et ornements du culte et des bâtiments de l'église, par Philippe-Florent Wacheux, curé de Sainghin-en-Weppes, doyen de chrétienté du district de La Bassée; une étoffe de soie sera mise au tabernacle; la boiserie du chœur ayant été faite par les paroissiens, son entretien leur incombe; les planches de la table d'autel seront « rabolées »; on fera un pupitre neuf; l'abbaye n'est pas obligée d'entretenir les confessionnaux, etc. Le curé s'engage à faire réparer la boiserie à ses frais. — Lettre du prévôt de Sailly (1765)

donnant à l'abbé le compte-rendu de sa visite à l'église de Fleurbaix et à la ferme de l'Estrée (p. 33-57). — Attestation (1613), par Binet, curé de Fleurbaix, qu'il a reçu 8 florins du prévôt de Sailly à l'occasion de la bénédiction des cloches de sa paroisse. — Inscriptions des cloches de Fleurbaix. Sur la grosse : « Au nom de Dieu, auteur de tout le monde, et de sa mère Vierge pure et monde, ay nom Marie, afin que par mon nom chacun soit prêt à faire son oraison. M^e Adrien Binet, pasteur, Jean Pucelle, Noël Boidin, et Jean Honnart, eschevins » ; plus bas, avec les armes du prévôt : « *Spes ad astra*. Dom Louis Bassin, prévôt ». De l'autre côté : « Jean Saivin et Dominique Fievel nous ont faites l'an 1611 » ; on y voit de plus les armes de l'abbaye, avec la même inscription que sur la petite cloche : « *Apud bonos jura pietatis* » ; et encore : « *Tempora mutantur* », au-dessus de deux feuilles de sauge, et, au-dessus de 1611 : « Antoine Du Bus ». — Sur la deuxième cloche : « La communauté de Fleurbaix m'a fait refondre l'an 1686 à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de leur patron, saint Lambert, duquel on m'a donné le nom ; estant abbé de Saint-Vaast, S. A. E. monseigneur le cardinal de Bonillon, dom Antoine Chasse, grand prieur, dom Philippe de La Beccanne, prévôt de Sailly, maistre Noël-Vaast Caignerel, pasteur, M^{re} Philippe Robart, chapelain, Pierre Desmaretz, Pierre Cazier, Martin Béhague, eschevins, Adrien Delattre, greffier, François Béhague, manégier, J.-B. Jombart, clerc ». — Sur la petite cloche : « En ce temps, avons fait croistre par chacun bien donner cette harmonie, de deux mille de pesant, pour les esprits des malins estonner, et apaisier l'ire de Dieu ; M^e Michel Blazart, chapelain ». Au côté : « 1611. Jean Mauldriet, greffier » ; de l'autre côté, les armes de l'abbaye avec cette inscription : « *Apud bonos jura pietatis* » ; et encore : « M^e Damien Du Rieu » (p. 58-59). — Le prévôt de Sailly dome aux habitants de Fleurbaix l'autorisation (1618) de construire, sur un petit coin à l'entrée du cimetière, une maison pour y loger le chapelain ; celui-ci, comme voisin de l'église, pourra surveiller les voleurs qui auraient l'audace de s'introduire nuitamment dans l'église, comme ils l'ont fait plusieurs fois dernièrement (p. 60). — Réparations au presbytère de Fleurbaix (1690-1692). — Lettre d'un sieur Vennin (1765) adressée à dom Vendendriesche, où il se plaint qu'on prenne les deniers de la fabrique pour payer les travaux du presbytère (p. 61-64). — Requête de l'abbaye au Conseil d'Artois (1692) contre la veuve Accart, qui s'est ingérée d'enlever de la terre du cimetière (p. 65). — Cha-

pelle de Pétillon, sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste. Résignation (1601) de ladite chapelle, par le titulaire Jacques Capron. — Extraits des comptes du prévôt de Sailly : Mathieu Vanlier, prêtre, propriétaire de la chapelle de Pétillon, située à Fleurbaix, à cause des 1 bonniers qui lui appartiennent, doit 15 s. (1608) ; Toussaint Vallet, chanoine de Saint-Géry de Cambrai, par relief de Mathieu Vanlier, doit la même somme (1636) ; J.-B. de Coinde, chapelain : même somme (1685). — Résignation (1707), par J.-B. Coinde, dudit bénéfice transféré par le prieur (m. d.) à Philippe Turquet, prêtre et « constre » de Laventie. — Requête dudit Turquet (s. d.) rappelant que le gros de son bénéfice n'étant que de 65 écus par an, il n'est tenu de célébrer la messe que les jours de la semaine, et que, s'il le fait aussi le dimanche et les jours de fêtes pour la commodité des paroissiens, ceux-ci devraient bien contribuer aux réparations de la chapelle et à la livraison du pain, du vin et du luminaire ; il demande que l'abbaye les oblige à une certaine rétribution. — Sentence du Conseil d'Artois (12 août 1722) condamnant M^e Wallé, chanoine de Saint-Firmin d'Amiens, chapelain de Pétillon, à résider dans la paroisse de Fleurbaix, ou à commettre un prêtre résidant sur les lieux, pour décharger les fondations et y faire les offices accoutumés. Les habitants de Fleurbaix, sur la requête de qui cette sentence est prononcée, rappellent que, d'après les archives de la chapelle, il fut accordé en 1282 des indulgences à ceux qui la fréquenteraient à certains jours, et que ses revenus consistaient en une maison avec jardin potager et 16 à 18 mes. de terre d'un rapport de 200 florins (p. 66-71).

H. 1929. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1742-1764. — *Pays de Lathieu* (suite). — *Fleurbaix*. Pièces produites (1715) relativement à la reddition des comptes des églises et pauvretés. Extrait du compte présenté (1712) par Jeanne Fruchart, veuve Peucelle, à dom Gilles Cuvelier, prévôt de Sailly, en présence de Pierre-Joseph Denis, curé, Eustache-Ferdinand Prévost, bailli-collecteur, Antoine Gombert, Guillaume Perche et J.-B. Duret, échevins, de la régie des biens et revenus de la pauvreté. Premier chapitre de dépense : au curé Delannoy... ; à Nicolas Lepal, clerc et maître d'école, assistant aux offices, services et obits des pauvres, y compris 91. 12 gros pour avoir enseigné les pauvres enfants à la charge de la pauvreté, 111 l. 16 sols. — Extrait du compte pour 2

années présente (XVIII^e siècle) par Jean Fruchart, assisté de J.-B. Lallaut, « serviteur, ministre » établi à l'administration des revenus de la chapelle N.-D. en l'église de Fleurbaix. Mises : au clerc de la paroisse, pour avoir délivré « les chandillettes » aux pèlerins, les « jours ouvriers », blanchi les linges et ornements de la chapelle, 24 l., à raison de 12 l par an ; au même, pour avoir carillonné le samedi de chaque semaine et les jours de fêtes de la Vierge, 8 livres. — Extrait du compte de la fabrique présenté (1713). Mises : à Denis, prêtre... ; au clerc et maître d'école de la paroisse, pour assistance aux obits, blanchissage du linge, récurage des chandeliers, bénitiers et encensoirs, distribution de « chandillettes » aux pèlerins, 137 l. 7 s ; au même, pour « avoir gouverné l'horloge » pour 2 années, 18 livres — Compte présenté (1712) par Pierre-François Becene, en qualité de « député, ministre » de la confrérie de la Sainte-Chandelle dite Saint-Joyel, en l'église de Fleurbaix : au clerc, diverses sommes pour assistance aux obits. — Adjudication (1711) de la livraison des cierges, chandelles de cire royale et de suif, grands et petits pains d'autel, encens, sel, épingles, allumettes, charbon et vin, du nettoyage des chandeliers, tables d'autel, confessionnaux, du balayage du pavé et lessivage des linges. Décision de la communauté (1745) de mettre en adjudication l'entretien de l'horloge du clocher « avec les mabreau et roue des cloches », pour être confié aux gens de métier (p. 1-6). — Extrait du compte de la pauvreté présenté (1758) par Marc-Antoine Charlet. Mises : au sieur Denis, curé, 57 l. 10 s., pour rétribution des obits à la charge de la table des pauvres ; à J.-B. Warembourg, chirurgien, 114 l., pour visites et médicaments aux malades (p. 7-8). — Copie du procès-verbal de visite de l'église de Fleurbaix (10 juil. 1760, par Louis-André Leroux, grand archidiacre d'Arras. L'église est dédiée à saint Lambert ; la cure est à la présentation de l'abbaye de Saint-Vaast et à la collation de l'Évêque. Le curé est le sieur Pierre-Joseph Denis, natif de Calonne-sur-la-Lys, âgé de 57 ans, prêtre depuis 32 ans, curé du lieu depuis 20 ans ; il a une servante âgée de 30 ans, « mais il a une sœur avec lui ». Le vicaire est le sieur de Hennin, natif d'Aubers, âgé de 37 ans, prêtre depuis « vingt-neuf ans » (sic), vicaire depuis un an ; il a une servante âgée de 55 ans. Il y a un bénéficiaire de la chapelle dite « Petit Léon », distante de l'église de 3/4 de lieues : le titulaire en est Antoine-Marie Rose, natif d'Arras, âgé de 19 ans, prêtre depuis 22 ans ; le clerc s'appelle Liévin-Michel Du Portail, natif d'Aubers, clerc depuis 18 ans. Les biens de

la cure consistent en une dime de la 9^e gerbe. Le tableau de l'autel représente la Cène ; il y a 4 autels, sous l'invocation de la Vierge, des saints Lambert, Catherine et André ; le banc de communion, la chaire, les fonts baptismaux, les confessionnaux sont en bon état ; les livres liturgiques et les ornements, en assez bon état ; les registres aux baptêmes, enterrements et mariages, en bon état. Les enfants sont instruits ; le nombre des communicants est de 2,400, « auans tous satisfait au devoir paschal ». Les comptes de la fabrique n'ont pas été rendus depuis 4 ans ; la fabrique peut avoir 100 écus de rente ; elle profite du loyer des chaises qui se monte à 600 l. La pauvreté peut avoir 150 l. de rente. Une confrérie de la Vierge y jouit, tant en fondations qu'en casuels, de 100 l. de rente. Il y a deux sages-femmes. Des arbres du cimetière nuisent à la salubrité de l'église ; les entrées du cimetière sont fermées avec des portes et barrières, mais il y a 2 maisons donnant issue sur ledit cimetière. — Délibération des échevins et d'une délégation de 3 habitants de Fleurbaix, dans laquelle il est reconnu utile de faire abattre les arbres nuisibles du cimetière (23 fév. 1761) ; Jacques Coustenoble, marguillier, en conteste la nécessité. — Requête de Pierre Denis, curé, au Conseil d'Artois (8 mai 1761). Il remontre que les comptes de la fabrique n'ont pas été rendus depuis plusieurs années, malgré les ordonnances, de sorte que « les deniers restent infructueux dans les mains des différens comptables », qui même, lorsqu'ils rendent leurs comptes, gardent les reliquats ; et rappelle les critiques relevées au procès-verbal de l'archidiacre, pour que les marguilliers, échevins et administrateurs de l'église soient obligés sans retard aux réparations demandées et les comptables à la reddition de leurs comptes et remise des titres au coffre de la sacristie. — Assignation (30 mai 1761), à Martin Fruchart, paroissien et « principal » de l'église de Fleurbaix, pour répondre à la requête du curé. — Réplique des habitants (24 oct. 1761). L'assignation ne peut les toucher directement en leur qualité de paroissiens, et le curé devra rectifier sa procédure ; ce n'est pas à eux, mais aux marguilliers d'obliger les comptables à rendre leurs comptes ; le coffre aux archives serait mieux déposé chez un notable que dans l'église, où les vols sont fréquents ; le curé n'est pas fondé à réclamer une des clefs du coffre, « tout son droit ne consistant que dans une espèce de surveillance » ; ils ne s'opposent pas à faire dorer la boîte au vialique et le calice, à fournir 2 antiphonaires, à clore l'entrée du cimetière ; quant à ordonner la clôture des

ouvertures particulières, ils s'en remettent à la décision qui interviendra au Conseil d'Artois pour éviter un autre procès avec les propriétaires riverains : ils déclarent n'être pas tenus non plus à faire réparer le pavé de la sacristie, affaire qui regarde les décimateurs ; enfin ils s'offrent à faire reblanchir le corps de l'église, en réservant le blanchiment et le pavage du chœur aux décimateurs. — Requête des « pauvriers » (17 nov. 1761) qui devaient rendre les comptes de la pauvreté de 1752 à 1760, demandant acte à la Cour qu'ils n'ont jamais pu obtenir des échevins d'ouïr leurs comptes, et offrant de se présenter dans tel délai qui sera désigné. — Réplique des échevins (21 nov. 1761) : ils ne retiennent que leur défaut d'audition des comptes de pauvreté, l'administration des biens de l'église ne leur appartenant pas ; ils sont touchés à tort par l'assignation, puisqu'ils ne sont en fonctions que depuis le 31 octobre précédent : ils ne sont pas les seuls administrateurs des biens des pauvres, le prévôt de Sailly et le bailli-collecteur de Fleurbaix sont à la tête de cette administration : les « pauvriers » ont requis les échevins de prendre jour les 20 et 29 octobre précédents, dans un temps où le prévôt de Sailly venait de mourir et où l'office de bailli-collecteur était vacant ; si la Cour juge que les échevins peuvent recevoir les comptes, étant seuls, ils sont prêts à le faire. — Ordonnance du Conseil provincial (26 nov. 1761), par laquelle les « pauvriers » et marguilliers anciens et modernes de Fleurbaix sont mis en demeure de rendre compte avec les autres administrateurs des biens des pauvres. — Requête des paroissiens avec les 4 « pauvriers » (mai 1762) contre le curé Denis, les gens de loi, marguilliers, etc. Ils protestent contre le despotisme absolu des gens de loi de Fleurbaix qui s'arrogent le droit exclusif de nommer les « pauvriers » et marguilliers, « de borner la régie de ces derniers à une condescendance aveugle à leur volonté », de disposer des deniers de la fabrique et des pauvres à leur gré, sans s'oublier pour leurs prétendues vacances ; les paroissiens déclarent que l'administration des biens d'église appartient au corps entier des habitants de la communauté, que les marguilliers doivent être nommés en assemblée échevinale, que le greffier touche des vacances trop fortes, 11 livres aujourd'hui quand on ne lui payait anciennement que 12 l., que des sommes considérables sont passées en compte sans en connaître la destination, que les reliquataires n'ont pas été inquiétés, que l'on fit supporter à la fabrique les charges de la confrérie de Saint-Éloy auxquelles elle n'est pas tenue, qu'elle a payé la messe de Saint-

Éloy et 23 l. 15 gros, pour des chapeaux, des bonnets, des mouchoirs destinés en prix le jour de cette fête, que le compte est trop long inutilement, mais rédigé ainsi dans un bul lucratif, « un greffier plus il écrit, plus il gagne ». — Requête de l'Abbaye au Conseil d'Artois (1762). L'assignation des paroissiens de Fleurbaix contre les trois échevins de Fleurbaix est mauvaise : ceux-ci ne forment pas un corps échevinal particulier, ils n'en sont que des membres, et c'est quand ils sont réunis aux autres échevins et officiers du pays qu'ils forment tous ensemble ce corps échevinal : chacun des trois églises de Lallaen a une fabrique particulière, qui, s'il fallait s'en tenir aux règlements d'Artois, serait administrée par des paroissiens résidant dans le village ; dans le pays de Lallaen, les usages locaux veulent que l'Abbaye et les gens de loi aient l'administration des fabriques et des pauvretés et de ce fait un habitant de Laventie, faisant partie des gens de loi, régira les biens de la fabrique de Fleurbaix ; comme c'est un corps de justice qui est administrateur, il est naturel que les comptes se rendent dans la chambre de justice ; l'arrêt du Conseil d'État (18 mars 1698) a maintenu les échevins du pays dans leur droit d'examiner et d'arrêter les comptes des églises et des pauvres ; la sentence du Conseil d'Artois (10 fév. 1715) ordonne que le procureur fiscal sera évoqué aux comptes des fabriques ; les religieux demandent que les gens de loi soient maintenus dans leurs droits, que les comptes soient rendus aux lieux et en la manière accoutumée. — Mémoire (1762) pour le prévôt de Sailly sur la requête présentée contre lui au Conseil d'Artois le 22 mars 1762 par les paroissiens de Fleurbaix. Il déclare que le sieur Charlet, qui s'était offert de rendre ses comptes le 26 janvier, ne se présenta pas au rendez-vous ; il fait un historique de ses prérogatives et rejette les fautes des mauvaises gestions sur les comptables concussionnaires ; sur 180 l. de revenus, le sieur Desmaretz put faire une épargne de 470 l., « aussi les pauvres ont souffert de la faim, la soif et toutes les autres incommodités de la vie » ; d'autre part, ces mêmes comptables agissaient de leur propre autorité : la confrérie de Saint-Éloy ne doit concerner que les confrères ; les administrateurs supérieurs de l'église n'ont donné aucun ordre aux marguilliers de faire chanter et célébrer la messe en l'honneur de ce saint, de donner mouchoirs, chapeaux, bonnets pour prix aux courses des chevaux le jour de ce saint aux dépens de la fabrique ; cette dépense n'aurait été passée en compte, si les marguilliers n'avaient affirmé que les fermiers à chevaux

de Fleurbaix « n'avaient ce jour-là donné au baise-
ment du marteau ». — Mémoire (1762) pour Eustache-
Ferdinand Prévost, lieutenant du bailli-avocat pour le
Roi, contre cette même requête des paroissiens, sur l'in-
culpation qu'on lui a passé, en qualité de bailli-collecteur,
différentes sommes dont on ne connaît pas la destination.
Il répond que c'est la rétribution de son travail pour le
déponillement des titres de la fabrique en vue de la
rédaction d'un nouvel « obitier ». — Lettre (11 avr. 1762),
de Gruson, procureur d'office, à l'Abbaye, au sujet du
procès en cours : il annonce qu'il a fait appeler les
échevins de Fleurbaix et leur a dit que leur déclara-
tion est très déplacée; ceux-ci ont répondu que s'ils
peuvent s'en relever, ils le feront et se joindront à
l'Abbaye; — nouvelles lettres de Gruson (27 avr. et 1
oct. 1762). — Propositions pour terminer les contesta-
tions entre Saint-Vaast et les paroissiens de Fleurbaix;
on n'enquêtera plus sur les abus des comptes anciens;
les comptes de la fabrique seront rendus conformé-
ment aux règlements, les paroissiens pourront y assis-
ter et faire leurs observations et les titres seront remis
dans le coffre de l'église; il ne sera rien payé au greffier
pour mandats délivrés, et aux officiers pour « beu-
velles », assistances, etc.; le marguillier sera nommé
au ban de l'œuvre; aucun mandat ne pourra être déli-
vré sans la signature de deux administrateurs au
moins; les biens seront donnés à bail en adjudication,
ainsi que les chaises et la fourniture des pain, vin et
cires; on ne pourra employer plus de 100 l. par an pour
la réparation de l'église; le marguillier sera tenu de
justifier l'emploi des rentes héréditaires; les comptes se-
ront rendus tous les ans. — Autre projet d'accord éla-
boré par le curé (21 déc. 1763). Principaux articles : on
fera une assemblée générale des habitants à laquelle
seront convoqués le procureur d'office et le bailli-
collecteur en marge, la réponse porte que le pré-
vôt n'autorisera pas l'assemblée, parce que le projet
paraît contraire aux droits de l'Abbaye; la fabrique et
la communauté seront, comme par le passé, exemptes
des frais de réparations du cheur et de la sacristie; en
cas de suffisance des deniers annuels, le marguillier
pourra, sans ordonnance, dépenser la somme de 300 li-
vres; les marguilliers feront des visites régulières des
bâtiments; toutes les parties supérieures de l'église
seront lambrissées; les arbres nuisibles du cimetière
seront abattus; les missionnaires admis à prêcher les
stations de carême recevront 30 florins, pour leur gîte,
nourriture et honoraires; les titres seront déposés
dans un coffre-fort à trois clefs, dont une sera pour le

curé; l'argent de l'église pourra servir à la réparation
des « maisons curiale et clericale ». — Observations
de l'Abbaye contre l'écriit des paroissiens signifié le
5 janvier 1761. — Sentence du Conseil d'Artois (21 janv.
1761), qui ordonne aux marguilliers de rendre les comp-
tes dans la manière accoutumée, selon leur proposition,
et de remettre, par provision, entre les mains des gens
de loi, les deniers dont ils sont reliquataires, deduc-
tion faite de ce qui leur revient de droit. — Autres projets
de transactions, mémoires et réponses (1761) de toutes
les parties en cause (p. 948).

II. 1830. (Liasse.) — 81 pages, papier.

1584-1783. — *Pays de Lattre* suite. — *Sail-
ly-sur-la-Lys*. Collation (1581), à Jean Willot, de la
cure de Sailly, vacante par la mort de Jean Marissal.
— Concours (1611) pour ladite cure vacante; sont trou-
vés capables, dans l'ordre suivant: Judas Flahauf, Bal-
thazar Fontaine, Jacques Bonnehem, Jean Lescornel,
Pierre Labbé, Jean Delamotte et Jacques Miélet. —
Autre (1715); les concurrents: Patrice de Laroche, curé
de Neuville-Vitasse, Chrétien Demory, desservant à
Lens, Philippe Quiniart, curé de Droocourt, sont trouvés
capables au même degré. — Autre (1718); concurrents:
Guillaume Delestré, curé de Givenchy-lès-La-Bassée, Lu-
dovic-Guillaume Ogez, curé de Lattre, Pierre Dolez,
curé de « *Campo Florido* », Valentin Delobel, chapelain
de Laventie (p. 1-7). — Procès (1712-1713) au sujet de la
portion congrue du chapelain, se montant à 50 « pala-
cons » de 18 « paltars », que la communauté refuse de
continuer à lui payer, bien qu'elle s'y soit engagée par
convention du 25 avril 1712; notification de cette déci-
sion est faite à Guy Brunel, chapelain. Mémoire du cu-
ré Adrien Crespieul, qui prétend à une augmentation de
portion, à cause de la modicité des gros fruits de sa
cure. Sentence du siège échevinal de Saint-Vaast (29
juil. 1713) condamnant les héritiers du curé, mort pen-
dant le procès, à payer 150 l. pour la pension du chape-
lain (p. 8-21). — Mandat de paiement par l'Abbaye
(1716) au curé de Sailly d'une somme de 150 l. pour le
chapelain Bernard Dumont, laquelle somme lui est ac-
cordée en attendant que le paiement des dîmes soit ré-
glé (p. 22-23). — Procès (1717) entre l'Abbaye, le curé de
Sailly et les échevins et communauté, au sujet de la
pension vicariale, dont chacune de ces parties rejetait
la charge sur les autres. Mémoires de Chrétien Demory,
curé, des échevins, de Bernard Dumont, vicaire, et
de l'Abbaye; celle-ci rappelle que, dans un procès ana-

logue soutenu à Fleurbaix, la pension du vicaire fut imposée au curé et non aux décimateurs p. 24-33'. — Assignation lancée (1783 par Mathieu-Célestin Canonne, vicaire de Sailly, contre Maximilien-Michel Moniez, curé de la paroisse, pour se faire payer 750 l. de 3 années de sa portion vicariale (p. 31). — Déclaration des biens de la cure (1588), par Antoine Sautoir, curé : le presbytère contenant un cent 1/2, plusieurs pièces de terre, la 9^e gerbe de dîme et un centron sur 16 à 18 bonniers. — Autre déclaration (s. d.) signée Beurain, prêtre : en outre des revenus ci-dessus nommés, « le may, on n'a accoutumement accoustumé payer la dîme du bestial blanc, trop bien sont accoutumés ceux qu'ils ont brebis, que nous appellons vulgairement geomes, de délivrer au curé le dixième agneau, lesquels pour le présent ont accoustumés payer pour chacun agneau six deniers parisis, mais iceux sont plutôt nourrissons toutes que autres bêtes » : le prévôt de Sailly retient les 2/3 des oblations. — Accord (1627) entre le prévôt et le curé, au sujet des 2/3 des offrandes, cires et dîmes de mai, appartenant à l'Abbaye, pour 4 années commencées par feu Jean Delamotte, ancien curé, moyennant 70 patars annuellement (p. 35-38). — Réparation du chœur. Métrage des travaux de charpente (xvi^e siècle). — Accord (1585), par l'Abbé, de 200 fl. pour réédifier le chœur en même temps que l'église, complètement brûlée par les ennemis qui tenaient garnison au fort de Doulieu ; devis des travaux à exécuter au chœur. — Traité (1585) entre Antoine de Gomicourt, prévôt de Sailly, Antoine Sautoir, curé, les bailli et échevins de la communauté et trois ouvriers, pour les travaux de reconstruction, moyennant 168 florins. — Requête (1613) de la part du curé Vindicien Raimbaut et des paroissiens de Sailly, pour la réédification de l'église, en pauvre état depuis les dernières guerres où elle fut détruite « par la rage et furie des féloux atrocités ». L'Abbaye déclare qu'elle n'est pas tenue, bien que décimateur et patronne de l'église, à participer aux frais de réparations du chœur, et que d'ailleurs la communauté s'est rendue coupable en ne poursuivant pas les incendiaires. — Quittances (1616) de sommes payées par l'Abbaye pour le chœur. — Visite du chœur (1677) par dom Guillaume de La Charité : la voûte menace ruine. — Mandats de paiements pour travaux au chœur (1680) ; — blanchiment (1688) ; — état (1702) des ferrements, vitres, ardoises et plomb à livrer pour le chœur (p. 39-50). — Les forains tenant des terres sur le terroir de Sailly déclarent (1616) qu'ils ne sont pas tenus de participer avec les habitants du village aux frais de reconstruction de l'église.

— Requête du curé aux Archiducs (1616), pour obliger l'Abbaye à participer aux frais de réparations des nefs, comme décimateur ; — l'Abbaye reconnaît qu'elle est tenue aux réparations du chœur, mais point à celles de la nef (p. 60-62). — Reconstruction du clocher (1777-1779). Les échevins, désirant le reconstruire sur le plan de celui de Neuville-Saint-Vaast, et étant arrêtés par la dépense prévue à 24.000 livres, demandent à l'Abbaye de leur consentir un prêt de telle somme qu'il lui plaira, remboursable à 1.000 l. par an. Le prévôt de Sailly intercéde pour la paroisse : la fabrique n'est pas riche, il lui manquera au moins 12.000 l. et Saint-Vaast tire au moins 30.000 l. annuellement du pays de Lallœu ; il ne s'agit pas ici d'un don comme celui fait récemment à la ville d'Arras pour bâtir des écoles, mais d'un prêt ; les habitants ont encore environ 12.000 l. de frais à payer pour leur dernier procès avec Saint-Vaast. — Reconnaissance des échevins qu'ils ont reçu les 12.000 l. (p. 63-68). — Mémoire (1756) tendant à faire remplacer dans l'église de Sailly les bancs et les chaises enchaînées, très encombrants, appartenant à des particuliers, par des chaises qui seraient la propriété de la fabrique (p. 69). — Inscriptions des cloches. Sur la première : « La communauté de Sailly-lez-la-Lis a fait fondre cette cloche, 1680 ; estans abbé de St-Vaast S. A. E. monseigneur le cardinal de Bouillon, dom Antoine Chasse, grand prieur, dom Philippe Albert Desprez, prévôt de Sailly, M^{re} Adrien Crespieu, pasteur, Gérard Toulouse, bailli-collect^{eur}, François Quintrel et Antoine Volland, eschevins dudit lieu, ledit s^r Prévost et dams^{se} Cat^e Françoise Heequin, fille d'André, ancien eschevin de ce pais l'ont nommé ; Charle de Le Becque, égliseur, Hubert Renard et Jacques Sagen, de Lille, l'ont fait. Anne. Nous espérons que Dieu, par ce nom tout aimable, à la fin de la vie nous sera favorable ». — Sur la deuxième : « D. Aphonius Dovesmient^e, *vcl.* S. V. *Alrē. et prēp. Sallya, in Mariam nominavit, ut rerum Deum laudarem, clerum congregarem, populum vocarem et omnes sui muneris commorem.* 1599 ». — Sur la troisième : « *Domino Deo in honorem dicit Marie semper Virginis dedicabit D. Philippo de Carret, abbate S. Vedasti, anno 1599. Vocor I. H. S. Laudate Dominum in cimbatis benesonantibus, laudate eum in cimbatis jubilationis, omnis spiritus laudet Dominum* ». — Sur la quatrième : « J'ay nom Élisabeth, 1599. Gérard Toulouse, bailli-collecteur héréditaire des paroisses de Sailly et Fleurbaix, Nicolas Gruson, égliseur ». Cette cloche fut cassée ; voici sa nouvelle inscription : « L'an

1714, j'ay été nommée Elisabeth et refondue par les soins des sr Gérard Toulouse, baillly-coll^r des paroisses de Saily et Fleurbaix, Jean Hennion et Jacques Vauselle, eschevins de ladite paroisse de Saily-sur-la-Lys, Philippe de La Haye, « égliseur » (p. 70). — Réparations (1682-1712) au presbytère et à l'horloge. — Ruelle accordée en arrentement au curé Adrien Crespièul (1686), à condition de l'entretenir d'une largeur suffisante pour y passer à baldaquin (p. 71-74). — Élections de chapelains : J.-B. Poissonnier, prêtre (1696) ; J.-B. Sallengue, prêtre, au lieu de Nicolas Roussel (1709) ; Guy Brunel, prêtre (vers 1712), au lieu du précédent (p. 75-80). — Fragment de compte (1680) de l'église (p. 81).

II. 1831. « Liasse. » — 32 pièces, papier.

1310-1750. — *Pays de Lallœu* (suite). — *Saily-sur-la-Lys*. Chapelle de Notre-Dame, Vidimus (1310), par Nicolas, abbé de Saint-Vaast, de la fondation d'une chapelle dans l'église de Saily, par Robert de Mingoal, exécuteur testamentaire de Pierre de Mingoal, son oncle. — Collations de cette chapelle à Georges Derevaux (1715), et, à la mort de celui-ci, à Jean Noreux (1722). — Commandement des Archiducs (1619) aux débiteurs d'Isolente Jaquet, veuve de Laurent Douz, livreur de drap de soie de l'hôtel des Archiducs, de payer leurs dettes envers elle : le propriétaire de la chapelle N.-D. de Saily est compris parmi les débiteurs, et le locataire des terres de ce bénéfice est prié de ne pas payer ses redevances avant la fin de la liquidation, sous peine de payer 2 fois. — Requête (1629) de Guislain Engranier, secrétaire de l'Abbé et pourvu de la chapelle N.-D., demandant qu'en raison des grandes difficultés et frais qu'il a dû supporter, non-seulement en la provision (son prédécesseur immédiat n'étant pas encore décédé), mais aussi en la réparation du bâtiment, l'Abbaye le dote d'une verrière pour la décoration de la chapelle de la Vierge : ordre de l'Abbé (1630) au prévôt de Saily de faire donner une verrière et ses barreaux, le tout ne devant coûter que 39 l. 8 s. — Déclaration (1665) des biens de la chapelle. — Déclaration (1729) des rentes dues au domaine du Roi : 6 l. de cire, 1 l. de poivre, 2 paires de gants blancs et 12 s., suivant la prisée annuelle faite par le Magistrat de La Gorgue. Prisée des redevances en nature de 1719 à 1729 : en 1719, la liv. de cire vaut 30 pat., la liv. de poivre 21 pat., la paire de gants 8 pat., soit le tout, avec les 12 s., 11 fl. 6 p. ; en 1723, la cire 50 pat., le poivre 40 pat., la paire de gants 8 pat.,

soit, avec les 12 s., 48 fl. 42 p. ; en 1725, la cire 26 pat., le poivre 16 pat., les gants 8 pat., soit, avec les 12 s., 9 fl. 9 patars. — Bail des terres de la chapelle (1738). — Déclaration des mêmes terres (1750), par Nicolas Feroo, chanoine de Saint-Fursy à Péronne, chapelain de N.-D. de Saily ; — difficultés suscitées à Feroo par Noreux, dernier titulaire, pour l'entrée en jouissance des biens (p. 1-16). — Compte rendu par-devant les prévôt, pasteur, bailli et échevins de Lallœu, par les ministres de la confrérie de Saint-Nicolas, pour les années 1613-1614. Recettes : 1^{er}, 2^e et 3^e chapitres : rentes ordinaires, 109 l. 18 s., 39 l. 17 s. 4 d., et 133 l. 10 s. ; 4^e chapitre : cotisations des confrères et consœurs, chacun 2 s. annuellement et 2 s. d'entrée et d'issue, « ensemble pour les mortemains et services » 48 s., ou bien « le meilleur acouslremens du décès », 21 l. ; 5^e chapitre : sommes à prendre sur les confrères et consœurs décédés durant ces deux années « à cause des liès et mortemains estant au jour de leurs trespas en ladite confrairie », 9 l. 12 s. Somme totale des recettes : 310 l. 15 s. 4 d. — Mises : à Jean Delamotte, curé de Saily, pour célébration de 2 messes par semaine, 51 l. 1 s. chaque année ; à Louis Delebrancq, clerc, pour avoir chanté à ces messes, 8 l. 10 s. par an ; au curé, pour les services de 4 « caritables » décédés dans le cours des 2 années, 3 l. 4 s., et au clerc, 32 s. ; autres mises à cause des rentes dues aux pauvres et marguilliers de la paroisse, pour pain, vin et luminaire, 202 l. 10 s. 4 d. ; autres mises pour procès, 35 l. 16 s. ; autres pour les vacations ordinaires des bailli et échevins et du comptable, 36 l. ; mention des rentes irrécouvrables. Total des mises : 286 l. 10 s. 4 d. (p. 17). — Copies : 1^{re} d'une consultation (1^{er} sept. 1678) au sujet de la défense faite, par le curé de Saily aux fabriciens et aux confrères des différentes confréries de Saily, de rendre leurs comptes aux bailli et échevins ; l'avocat déclare que le curé n'a rien à voir au temporel des confréries, que les ministres de ces confréries doivent rendre leurs comptes comme par le passé, sous peine d'emprisonnement, et que les marguilliers, ayant toujours eu la garde des reliques, doivent être continués dans ce droit ; 2^e de l'ordonnance des échevins aux marguilliers de Saily (7 sept. 1678) de prendre le soin et la garde de toutes les reliques qui sont et doivent reposer, comme de tout temps, au buffet de l'église, en faire tous les devoirs, les administrer aux pèlerins, distribuer des « chandillettes » et recevoir les ofrandes en la manière accoutumée (p. 18). — Compte rendu au prévôt, pasteur, bailli-collecteur et échevins du pays de Lallœu, par les

commis à l'administration et « manbournement » des rentes et revenus de l'église, pour les années 1636 à 1638. Recettes : rentes, locations des biens, adjudications des herbes du cimetière, pourchats, etc., 517 l. 3 s. 1 d. Mises : à Pierre Warluzel, curé, pour avoir chanté les obits à la charge de la fabrique, 63 l. 12 s. ; à Cornille Lefebvre, chapelain, qui assista le prêtre dans la célébration des obits, 29 l. 17 s. ; à Jean Denoielles, clerc, pour le même objet, 9 l. 19 s. ; au prévôt, ... et « pour les estables de chevaux en partie d'icelle prévostez quy ont esté faict pour accomoder les processions », et pour la rente d'un pré, 10 l. 6 s. ; pour cires, pains d'autel, huile à brûler et balais, 185 l. 12 s. ; pour cordes des cloches, 27 l. 2 s. ; pour travaux à l'école, 12 l. 15 s. ; aux pères récollets, prévôt, curé, échevins et marguilliers, après la passion prêchée le jour du vendredi saint, 10 l. ; aux sonneurs, pour le jour de la Toussaint, 40 s. : à Jean Segon, pour avoir allumé les chandelles aux jours solennels, porté le chaudron à Feau béni, fourni des balais, nettoyé les chandeliers et candélabres pour 2 années, 12 l. Total des mises : 585 l. 15 sols. — Compte des années 1643-1644. Somme des recettes : 544 l. 2 s. 11 d. Sommes des dépenses : 653 l. 10 s. 11 d. — Compte des années 1655-1656. Total des recettes : 412 l. 9 s. 6 d. Total des mises : 589 l. 12 s. 5 deniers. — Compte des années 1659-1660. Total des recettes : 447 l. 4 s. 6 d. Mises : à Jean Leroy, clerc d'école, pour chant des obits, 44 s. ; pour dépenses de bouche faites au logis du prévôt, par les Récollets, prévôt, pasteur, bailli, échevins et marguilliers le vendredi saint, après avoir prêché la passion, 20 l. Total des mises : 471 livres. — Compte des années 1663-1664. Total des recettes : 670 l. 2 s. 6 d. Mises : à Ignace Le Boucher, curé, pour les obits, 63 l. 12 s. ; au même, pour célébration des obits fondés par M. de « Guyonval », 19 l. 4 s. ; à Thomas Deffontaine, charpentier, pour travaux au clocher, 132 l. 7 s. : le bailli fait remarque que les travaux ont été exécutés dans de mauvaises conditions et sous les seules responsabilités et autorité du comptable, qui les a entrepris contre le gré des auditeurs. Total des mises : 969 l. 12 sols. — Déclaration (1724) des biens appartenant à l'église et à la pauvreté, venus soit par achat, soit par donation : 5 mesures de terres, les 2/3 à l'église, l'autre à la pauvreté, dont le tiers du revenu s'emploiera à la décharge d'obits et messes fondés par Hiérosme Segon, sieur d'« Ignonval » ; 2 cents de terre venant de Simon Béhague, 2 mes. données à la pauvreté par André Vanhelle, ancien échevin, à charge d'une messe chan-

tée de son vivant et, après sa mort, d'un obit annuel, le 1^{er} lundi de juillet, à la rétribution de 21 pat. ; 50 verges de terre données à la pauvreté par Marguerite Crocheron, veuve de François Quintrel ; une mesure de « risquis » léguée à la pauvreté par Marie Wiccart ; la moitié de 5 quarterons venant de la donation de Jean Tourbier ; 360 verges cédées à la pauvreté par Pierre Caulier ; 100 verges acquises sur Jacques Dele-rue ; 336 verges acquises de Louis Becue ; 283 verges données par Jean Hémion ; — requêtes de l'église et de la pauvreté (1724) pour être déchargées du droit d'indemnité dû pour ces terres (p. 19-32).

H. 1832. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1190-1773. — *Pays de Lattœu* (suite). — *La Gorgue*. Didier, évêque de Thérouanne, déclare (1190) qu'en vertu d'un accord conclu avec Robert, seigneur de Béthune, et qui devait être mis à exécution après la mort du curé Gomer, il a, sur le conseil de Guillaume, archevêque de Reims et légat du Saint-Siège, et du consentement du chapitre de Thérouanne, partagé la paroisse d'Estaires en deux parties divisées par la Lys : Estaires et La Gorgue. — Guillaume, archevêque de Reims, notifie (1190) l'accord conclu entre Didier, évêque de Thérouanne, et Robert de Béthune, avoué d'Arras, pour l'érection de la nouvelle paroisse de La Gorgue. — Déclaration du gros de la cure, par Antoine Menche, curé (1563) : les dimes se cueillent sur 19 cents, Saint-Vaast en a 12 valant 5 l., l'abbé de Choques 3 valant autant, l'abbesse de Beaupré 2, le curé 2 ; celui-ci a droit à 25 men. de blé sur le moulin ; le presbytère est bâti sur une mesure ; il y a 1.050 communians dans la paroisse. — Autre déclaration (1623), par Pierre Lebel, curé. — Autre, par le même (1643) : le curé prend le dixième du « gagnage » du blé qui se moule aux moulins de La Gorgue, appartenant au Roi, et en cède le quart au chapelain ou clerc. — Autre déclaration (1655), par Passage, prêtre : 56 l. 19 s. dus par la fabrique pour décharger les obits, 35 fl. de rente de 500 fl. légués par le curé Lebel à charge d'une messe par semaine, le tiers des revenus annuels de la cense et des terres léguées depuis 2 ou 3 ans par Jérôme Segon, sieur de Wionval, à charge d'un obit tous les premiers lundis du mois, 36 l. 11 s. à payer par la table des pauvres pour la célébration des obits ; rétributions en usage : pour un service solennel, on percevait autrefois 12 fl., parfois 16 pour tout le clergé, dont le curé prenait la moitié, le chapelain le quart, et les

« coutres » le reste; pour les services médiocres, 8 ou 9 fl.; pour les pauvres, peu de chose ou rien; mais aujourd'hui, il n'y a point de règle, il faut prendre ce qui est offert. — Déclaration m. d. des meubles et ornements. — Autre déclaration des biens de la cure (1715), par Pierre Deroo, curé (p. 17). — Arrêt du Conseil d'État (21 oct. 1738) sur requête du curé Mathieu Bullet, contre Georges Lefort, adjudicataire des moulins domaniaux de La Gorgue, ordonnant que le dixième du produit des moulins de La Gorgue construits et à construire, tant en moulture de grains de toute espèce et des « brayes » à brasser, qu'en poisons péchés auxdits moulins, appartiendra au curé et au vicaire de La Gorgue, sans qu'ils soient tenus à aucune dépense dans la réparation des moulins ou les gages des domestiques. — Accord (1^{er} juil. 1752) entre Jean-François Guilbert, curé et doyen de chrétienté de La Gorgue, et Antoine Legay, vicaire de La Gorgue, d'une part, et Louis David et Simon Masse, engagistes des moulins de La Gorgue, d'autre part, en vertu duquel ceux-ci conserveront toutes les moutures et grains, en payant annuellement une reconnaissance de 16 ras. de farine de blé blanc et de 26 ras. de farine de blé commun (p. 8-10). — Requête, au Parlement de Tournai (1687), des habitants de La Gorgue se plaignant de la caducité du chœur de leur église et demandant que les décimateurs soient forcés aux réparations nécessaires. Réponse de l'Abbaye (1688) qu'elle n'est justiciable que du Conseil d'Artois, que sa dime est toute entière sur La Gorgue-Lallœu, et que l'église se trouve sur La Gorgue-Flandre. — Ouvrages du chœur: mémoires d'ouvriers (1689-1705); ordonnance de l'évêque de Saint-Omer pour dresser un lambris sur le pourtour du chœur. — Visite de l'église, par l'évêque de Saint-Omer (1756), et ordonnance rendue à la suite de cette visite: remplacer les 2 vieux tabeaux; réparer les fonts baptismaux, l'urne, la balustrade et le dais; supprimer la statue, au bas de la nef, représentant une âme dans les flammes du purgatoire, « ne la jugeans ni propre à orner l'église, ni nécessaire pour exciter la piété des fidèles ou animer leur charité »; enlever les bannes qui gênent la circulation; « faire couvrir et fermer l'endroit où sont les ossements des morts, au nord de l'église, dans le cimetière, étant indécent et peu religieux de les laisser exposés aux insultes et irrévérences qu'y si pourroit commettre »; réparer les jambes de force, les ouvertures et couleuvrines qui se trouvent à la chapelle Saint-Jacques et ailleurs. — Lettres du curé Guilbert aux déci-

mateurs (1756-1757), leur faisant connaître les ordonnances de l'évêque à la suite de sa visite; les échevins demandent que les fonts baptismaux et la sacristie soient à la charge des décimateurs, comme le chœur. — Avis d'avocats (1757) déclarant que les fonts baptismaux sont, de droit commun, à la charge des décimateurs, parce qu'ils sont absolument nécessaires pour l'administration du baptême; de même la sacristie, « dépendance du chœur » — Procès-verbal de visite, 2^e moitié du XVIII^e siècle, des vases sacrés, livres, linges et ornements du chœur, dans l'entretien desquels l'abbaye de Saint-Vaast doit entrer pour les deux tiers, l'abbaye de Chocques pour un sixième, l'abbaye de Beaupré pour un dix-huitième et le curé un douzième; observations du conseil de l'Abbaye sur ce procès-verbal (p. 11-16). — Requête (1693) de Jacques-François Ernould, curé de La Gorgue, aux échevins de cette communauté, se plaignant du mauvais état de son presbytère, pour l'entretien duquel il a dû, depuis 12 à 13 ans, avancer 500 florins. — Procès-verbal de visite du presbytère (1700), à la suite de la sentence provisionnelle rendue au Conseil d'Artois (16 mars 1700) dans un procès pendant entre l'abbaye de Saint-Vaast, le curé Albert Lenglet et les paroissiens de La Gorgue, pour les réparations dudit presbytère. — Accord (1713) avec un maçon pour réparer la muraille du presbytère. — Procès-verbal de visite du presbytère (1727), à la suite d'une nouvelle sentence provisionnelle du Conseil d'Artois (26 mars 1727) sur procès entre les décimateurs, le curé et les paroissiens, pour les réparations de cette maison (p. 67-71). — Procès (1768-1773) entre le procureur du Roi et l'abbaye, au sujet du banc des échevins placé dans l'avant-chœur, que les religieux ont fait remplacer par un neuf, orné de l'écusson armorié de Saint-Vaast (p. 72-100).

II. 1833. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1662-1763. — *Pays de Lallœu* (suite). — *La Gorgue*. Extraits des comptes de fabrique présentés au corps échevinal de Lallœu par les échevins de La Gorgue. Compte (1662-1663) fait par Georges Lemire, ancien échevin de Lallœu, et André Herquin, échevin moderne; établissement d'une assiette de 8 l. au bonnier, pour subvenir aux réparations de l'église. — Compte (1664-1666) rendu par Antoine Peucelle: réparations à l'église, 23 l. 2 s. 3 d. — Compte (1676-1677) fait par Pierre Rogeau et Jacques Gallois: gages de Gilles Doublier, chapelain de l'église paroissiale, 96 l. —

Compte 1680, présenté par Philippe Duflos et Pierre Prévost, échevins, et Antoine Peucelle, collecteur d'une assiette de 5 l. 12 s. au bonnier, faite à la charge des occupants : gages annuels de Gilles Doublier, chapelain de La Gorgue, 120 l. 15 s. ; à Nicolas et Antoine de Nainville, fondeurs, pour avoir fondu les cloches, 2 quillances de 96 l. chacune ; à Mathias Agidy, orfèvre, pour la gravure des armes du sieur de La Fille, gouverneur de La Gorgue, sur les cloches nouvellement fondues, 3 l. 6 s. — Compte (1681-1682) : remboursement à Pierre Lelcu, échevin, de 741 l. 8 s. versés à Charles Angelot et Dominique Renard, pour l'achat du métal des cloches ; remboursement à Gilles Doublier, chapelain, de 201 l. avancées pour le même motif, et de 38 l. pour le prix d'une « remontrance » ; à Pierre Lecointe, lavernier, pour dépenses faites par le Magistrat du lieu avec les entrepreneurs et ouvriers du clocher et des cloches, 51 l. ; à J.-B. Denain, lavernier en la maison de ville, pour mêmes dépenses et autres, le jour de la bénédiction des cloches, 180 l. 12 s. — Compte (1683 : aux sonneurs de cloches qui ont sonné pendant 8 jours à l'occasion des funérailles de la reine de France, 25 l. 10 s. ; à Antoine Rogeau, qui a livré les cires pour le service de ladite reine, 9 l. 18 s. — Compte (1690) : gages du chapelain Doublier et remboursements de menues avances, 206 l. 12 s. — Rapport et dénombrement (1726) rendu à Saint-Vaast des biens appartenant à l'église et à la pauvreté. — Requête aux échevins par Jean-Dominique Singer, chapelain de la Gorgue, se plaignant qu'il remplit ses fonctions depuis 4 ans sans avoir encore touché aucun salaire : les échevins lui accordent (1715) 8 l. de gros, moins 20 palars par an. — Les habitants de Lallœu, réunis en assemblée (1738) devant la « Belle Croix », lieu où se réunissent ordinairement les échevins de La Gorgue, décident d'attribuer annuellement à François Legay, chapelain, la rétribution de 47 fl. qu'on accordait à son prédécesseur Singer. — A la suite d'une visite épiscopale (30 juil. 1756, l'évêque de Saint-Omer, considérant que la paroisse de La Gorgue, forte de 2.300 âmes, a besoin d'un premier vicaire « de nécessité », y nomme J.-B. Mullet à la place d'Antoine Legay, infirme, et se réserve l'établissement d'un second vicaire demandé pour remplacer le prêtre assistant que ledit curé entretenait à ses dépens. — Le curé de La Gorgue s'engage (1758) à payer le prêtre que demandent les habitants, attendu la nomination par l'évêque du sieur Mullet, comme « vicaire de nécessité ». — Assemblée des échevins 1758 pour délibérer sur l'opportunité d'accorder ou refuser une

gratification annuelle révoquée à un prêtre qu'ils choisiraient, les habitants n'étant tenus à aucune pension ou portion congrue envers le vicaire nommé par l'évêque : on décide de lui accorder 80 florins. — Procès (1758-1763) intenté par le vicaire Mullet aux décimateurs et au curé de La Gorgue, pour obtenir payement de ses émoluments.

H. 183. (Registre.) — In-folio ; 291 feuillets, parchemin.

1764. — *Pays de Lallœu* (suite). — *La Gorgue*. Procès (1761, entre J.-B. Mullet, ancien vicaire de La Gorgue, demandeur par requête du 26 février 1758, joints à lui Jean-François-Joseph Coyecques et J.-B. Maës, prêtres, successivement aussi vicaires de La Gorgue, d'une part, et les abbayes de Saint-Vaast, Chocques et Beaupré et le curé de La Gorgue, d'autre part, et la communauté de La Gorgue, de 3^e part. Arrêt du Parlement (22 mars 1761) condamnant le curé à payer pour la portion congrue des vicaires la somme annuelle de 200 fl., sauf audit curé d'imputer en diminution de la portion congrue desdits vicaires les revenus des biens qu'il justifiera être affectés à la vicairie.

H. 1835. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1584-1782. — *Pays de Lallœu* (suite). — *Pauvretés*. — Demande d'aumône par Mauduel, procureur d'office, pour les quatre paroisses (1777). — Lettre de Romon, receveur des droits de dîmes (1779), informant l'Abbaye qu'il a versé aux pauvres de Lallœu les secours qu'elle l'avait chargé de distribuer, soit 160 l. à Fleurbaix, 150 à Saily et autant à La Gorgue ; il demande de nouveaux secours à cause l'extrême misère du pays : « les pauvres sont en fort grand nombre, et leur misère, malgré que les blés soient baissés, n'est pas moins grande que l'année dernière : des médecins et chirurgiens m'ont assuré que nombre d'entre ces pauvres, sans chemises et avec fort peu de vêtements, couchent avec eux toutes les nuits sur de longues pailles, étendus par terre, et pour toutes couvertures ils n'ont d'autres ressources que de longues pailles qu'ils mettent sur eux... » (p. 1-2). — *Laventie*. Extraits des comptes rendus au corps échevinal de Lallœu, de tout ce qui a été payé aux curé, chapelain, cointre et maître d'école, pour les obits à la charge de la pauvreté. Le compte de 1622-1623 est signé par Jean Dupire, prévôt de Saily, Philippe Courcol, curé, Noël Dubois, bailli de Saint-Vaast, Jean Le François, Jacques Didier et Nicolas Lecoteche, échevins de Lallœu

pour la paroisse de Laventie ; il est présenté par Abraham Sallingue et Pierre Delecourt, « pauvriers ». — Le compte de 1625-1626 est présenté par Nicolas Ringot et Pierre Boutry, « pauvriers », à Jean Dupire, prévôt, Augustin de Meaulx, curé, Jean Boucquel, bailli-collecteur, Jean Thoret et Jacques Gasquières, échevins de Lalleu pour Laventie. — Le compte de 1628-1629 est présenté par Rolland Herreng et François Gruson, « tabliers pauvriers », à Pierre Denys, prévôt de Sailly, Augustin de Meaulx, Jean Boucquel, Nicolas Lecreuche, ce dernier échevin pour Laventie, Pierre Béhague et François Lesce, échevins empruntés pour l'audition du compte. — Le compte de 1630-1631 est présenté par Mathieu Le François et Jean Chirouille aux prévôt, curé, bailli et échevins, ces derniers nommés Jean Odem et Pierre Peucelle. — Le compte de 1632-1633 est présenté par Jacques Denain et Nicolas Lesce à Pierre Denys, prévôt, Charles Marfin, curé, Jean Boucquel, bailli, Abraham Sallingue et Mathieu Legrand, échevins. — Le compte de 1641-1642 est présenté par Jean Peucelle et Alexandre Leroy, « pauvriers », à Julien de Paltinier, prévôt, Charles Martin, curé, Adrien de Beaussart, bailli-collecteur, Eustache Cocquel et André Legris, échevins. — Celui de 1644-1645 est présenté par Denis Le François et Jacques Leroy à Charles Martin, curé, Jacques Bailleul, bailli-collecteur, Antoine Legrand et Alexandre Leroy, échevins, « sans préjudice au droit du prévost de Sailly », absent. — Celui de 1657-1659 est présenté par Pierre Joy et Jean Poillon, « pauvriers », à J.-B. Mauduiel, procureur d'office de Lalleu, au nom de dom Baudry Despierre, prévôt de Sailly, et à Charles Martin, curé, Pierre Baudelet, bailli-collecteur, Martin Vignoble et Jean Legris, échevins. — Celui de 1659-1660 est présenté par Jean Nollet et Jean Marsy à Jean-Marin Debray, bailli de Saint-Vaast, procureur de dom Baudry Despierre, prévôt de Sailly, Charles Martin, curé, Jacques Delepierre, bailli-collecteur, Martin Vignoble, Jean Roussel et Pierre Delangle, échevins. — Signification faite (1782), à la réquisition de Romain-Joseph Hayart, collecteur des droits de dime dus à l'Abbaye, à Pierre-Michel Desgardin, curé de Laventie, Nicolas-Joseph Pannier, Pierre-François Herreng et Clément-Joseph Deleboé, échevins, de la lettre de l'Abbé où il se plaint que les assignés ont refusé de payer sur le billet qu'il a donné les 300 l. destinées au soulagement des pauvres de Laventie : « votre refus les fait souffrir contre mon intention ». Sentence du Conseil d'Artois (14 nov. 1696) condamnant la pauvreté à payer à l'Abbaye le 2^e denier de l'achat qu'elle a fait de 50 ver-

ges de terres sous le titre de « mortgage » (p. 17). — *Fleurbaix*. Legs (1581) de 2 cents de terre sis à Fleurbaix, par Jean Le Boidin, ancien échevin, à la table des pauvres. — Arrentement (1592) de 686 verges de terre, par Jeanne Duballot, à Philippe de Sallomé, Jean de Gruson et Nicaise Face, « mambours » de la table des pauvres. — Legs de 822 verges de terre (1630), par Jean Hurel, à la pauvreté. — Déclarations (1724-1766) des biens appartenant à la table des pauvres et demandes de modérations des droits d'indemnité. — Demande de secours 1777 à l'Abbaye par les échevins de Fleurbaix pour la pauvreté, qui est en déficit de 1.119 l. 5 sols. — Nouvelle demande (1779) : il y a à Fleurbaix 105 familles à assister ; il reste 20 pensions à payer, portant ensemble 1.601 l. 12 s., et le produit des rentes n'est que de 675 l. 8 s., après déduction des 88 l. 14 s. revenant au clergé pour la décharge des fondations. L'Abbé accorde 160 l. — Extraits des comptes de la pauvreté (1625-1682). — Compte (1625-1627) rendu par Antoine de Salomé, Adrien Bonnacandaille et Vincent Cazier, « mambours », à Pierre Denys, prévôt de Sailly, Adrien Binet, curé, Pierre Lutun, bailli-collecteur, Jean Lenglard et Pierre Grave, échevins. — Compte (1629-1631) rendu par Guillaume Lesaffre, Martin de Gruson et Pierre Bourgeois aux prévôt, curé et bailli et à Jean Hannart, Lambert Poillon et Jean Boidin, échevins. — Compte (1635-1636) rendu par Vincent Cazier, Jean Leroy et Jean Licorne au procureur de Julien Paltinier, prévôt, et à Adrien Binet, curé, Robert Lutun, bailli-collecteur, Pierre Béhague et Jacques Vienne, échevins. — Compte (1638-1640) rendu par Jean Boidin, fils de feu Pierre, Lambert Peucelle, fils de Noël, et Louis Hannart à Laurent Fournier, vice-curé, Grand Toulouse, bailli-collecteur héréditaire, Mathieu Charlet, Pierre Grave et Pierre Boidin, échevins. — Compte (1641-1643) présenté par J.-B. Coustenoble, Marlin Blancquart et Rambault Becquart à Julien Paltinier, prévôt, Adrien de Poucques, curé, Grand Toulouse, bailli-collecteur, Guillaume Pétillon et Pierre Lenglard, échevins. — Compte (1645-1647) présenté par Antoine Huchédé, Antoine Boidin et Bauduin Pélerin à Jean Burette, prévôt de Sailly, Adrien de Poucques, curé, Grand Toulouse, bailli-collecteur, Guillaume Pétillon, Pierre Théry et Vaast Coustenoble, échevins. — Compte (1651-1653) présenté par Mathieu Duretz, Pierre Feutrie et Robert Bailleul à Baudry Despierre, prévôt, Adrien de Poucques, curé, Grand Toulouse, bailli, Jean Béhague, Nicaise Biache et Mathieu Billault, échevins. — Compte (1663-1665) présenté par Philippe Le Petit, Jacques Bour-

geois et Antoine Destombes à Michel Cornaille, prévôt, André Laignel, curé, Gard Toulouse, bailli-collecteur, Antoine Boidin, Jean Lelcu et Michel Legillon, échevins. — Compte (1669-1674) présenté par Pierre Delattre, Pierre Ernoull et Adrien Gombert à Philippe de Magnicourt, prévôt, Philippe Chemet, curé, Mathieu Peucelle, Antoine Boidin et Françoise Vauchelle, échevins. — Compte (1677-1679) présenté par Mathieu Lutun, Mathieu Feutrie et Antoine Mathelin à Philippe-Albert Despretz, prévôt, Philippe Chemet, curé, Gard Toulouse, bailli, François Vauchelle et Jaspard Sallomé, échevins (p. 18-59). — *Sailly-sur-la-Lys*. Vente (1612), par Jeanne Gauvel, à la pauvreté, de 12 verges 1 2 de terres à labour. — Extrait du compte présenté (1665), par Philippe Requin et André Toulouse à Michel Cornaille, prévôt, Philippe-Ignace Le Boucher, curé, Gard Toulouse, bailli-collecteur, Jean Plouvier et Guislain Lebleu, échevins, des revenus appartenant à la charité du Saint-Esprit établie pour les pauvres en l'église de Sailly. — Donation (1676), par André Vanhelle, échevin de Lallœu pour la paroisse de Sailly, de 2 mes. de terre, à charge d'un obit annuel. — Déclaration des biens appartenant à la table des pauvres (1700). — Donation (1708), par Jean Hennion, marchand et échevin de Lallœu, de 8 ras. de blé converties en pain, aux pauvres qui assisteront à son service funéraire et autant après le service de sa femme, et une partie de ses terres, à charge d'obits annuels. — Requête (1740) des « mambours » de Sailly au Conseil d'Artois, à l'effet d'être autorisés à vendre pour 600 l. de biens des pauvres, afin de combler le déficit de la pauvreté (p. 60-65). — *La Gorgue*. Achat de terre (1711), par Jacques Herreng, « mambour » de La Gorgue (p. 66).

H. 1836. (Liasse.) — 8 pièces : 2 parchemin, 6 papier.

1624-1742. — *Pays de Lallœu* (suite). — Instruction publique. — *Laventie*. Requête aux échevins de Lallœu, par Joseph Legrand, de Laventie, pour être admis comme maître d'école au pont du Hem, à la place de François Devos, nommé clerc de Vieille-Chapelle : il déclare avoir été enseigné par maître Nicolas Gruson, de Laventie; accordé (1698), si le curé de Laventie donne un certificat de bonnes mœurs. — Défense de continuer à enseigner, faite (1711) à Vaast Padiou, qui a ouvert une école au « bacquet d'aval », près de la maison d'Antoine Caudron, « sans avoir fait paroître de ses capacités et suffisance » et sans la permission préalable du prévôt et des échevins. — Nomi-

nation 1711) de Pierre-Antoine Prévost, comme clerc et maître d'école de Laventie, à la place de Nicolas Prévost, son oncle, décédé (p. 1-4). — *Fleurbaix*. Procès (1692-1696) entre les échevins et habitants de Fleurbaix, d'une part, J.-B. Jombart, clerc, joints à lui les religieux de Saint-Vaast, d'autre part, François Becquet, soutenu par les habitants de Fleurbaix, de 3^e part, et le procureur d'office de Saint-Vaast, de 4^e. Les habitants de Fleurbaix, en droit d'élire et de destituer leur clerc, avaient renvoyé par acte du 27 avril 1692 J.-B. Jombart, « homme marié » et clerc de la paroisse, et l'avaient remplacé par François Becquet; ils furent obligés d'expulser par la force le sieur Jombart de la maison du clerc, mais celui-ci refusait de cesser ses fonctions dans l'église, comme « assister à l'office divin, revêtu de surplis, et y chanter en cette fonction, mais même d'y sonner et gouverner l'orgue qui estoit dans l'église et estoit une dépendance dudit office, et de garder les clefs de ladite église, nonobstant plusieurs sommations »; l'élection de Becquet devenant illusoire, celui-ci demanda aux échevins d'assigner Jombart à l'audience pour lui faire résigner ses fonctions; les échevins autorisèrent Becquet à demeurer à Fleurbaix et le mirent en possession de la maison du clerc, d'autant plus que les habitants d'Erquinghem avaient promis de faire en sorte qu'il ne soit jamais à la charge de la communauté de Fleurbaix. Le procureur d'office, en vertu du règlement défendant à toute personne de donner maison en louage aux étrangers, expulsa ledit Becquet, que les échevins réintégrèrent aussitôt, en assignant ledit procureur. Les échevins disent pour leur défense que la fonction de clerc n'étant ni un bénéfice, ni un titre, mais un simple service, est révocable *ad nutum*; cette clause se trouve dans l'acte de réception de J.-B. Fournier, clerc et maître d'école de Fleurbaix (3 oct. 1677) et dans celui dudit Jombart, son successeur (19 oct. 1685); chaque année, le dimanche de Quasimodo, en assemblée de cimetière, le clerc devait demander la prorogation de ses fonctions. A Laventie, les choses se passaient aussi de cette façon; par acte du 23 juin 1721, Martin Lebon fut continué clerc jusqu'à l'année suivante et obtint d'année en année, sur sa demande, le renouvellement de son mandat jusqu'à son décès en 1641 où fut élu Jean Bandelet. Il est juste, alléguent les échevins, que les paroissiens aient la nomination du maître d'école, puisque ce sont eux qui lui fournissent la subsistance. Les religieux de Saint-Vaast déclarent que le règlement sur les étrangers a été violé; qu'on ne peut, sans autorisation de

l'abbaye, établi dans les paroisses du pays de Lallœu des « fossiers », sonneurs ou clercs sans leur permission. Ils produisent l'acte du prévôt de Sailly (9 mai 1609) autorisant Robert de Flandre à tenir école à La Gorgue; la requête présentée (1622) par Nicolas Moulain, pour être admis maître d'école à La Gorgue, et l'autorisation jointe du prévôt; l'autorisation donnée par ce dernier (1682) à J.-B. Chavatte, pour enseigner dans ladite paroisse de La Gorgue; une autre requête (1683) de Barthélemy Joly demandant la permission, comme étranger, de faire sa résidence à Sailly; une autre de Simon Desmettre, « fossier » de Sailly, au prévôt, où il prétendait au droit de vendre tout ce qu'on donnait à l'église (s. d.); 2 demandes d'ouverture d'écoles, par Pierre Pareque et Pierre Desmaret; enfin, la requête de Jacques Hochedé, maître d'école de Sailly (s. d.). — Sentence du Conseil d'Artois (26 fév. 1695) déclarant de nul effet la destitution de Jombart et la nomination de Bequel, ordonnant que le premier continuera ses fonctions de clerc et condamnant les échevins aux dépens. — Arrêt du Parlement de Paris (27 mars 1696) rejetant l'appel des échevins de Fleurbaix. — Lettre de Cuvelier, prévôt de Sailly (1712), annonçant qu'il a fait afficher, pour le 22 août, le concours pour l'office de clerc de Fleurbaix, « qui, selon toute apparence, fera plaisir à tout le monde sauf au curé qui, dit-on, veut soutenir Fatou, qu'il vouloit, dit-on, marier avec sa sœur » (p. 5-7). — *La Gorgue*. J.-B. Chavatte, de La Gorgue, demande l'autorisation (1682) d'apprendre aux enfants à lire, écrire et « sommer », de leur enseigner les principes de la foi et de les élever dans les bonnes mœurs et les vertus chrétiennes; il demande en outre un logement (p. 8).

H. 1837. (Liasse.) — 36 pièces : 10 parchemin, 26 papier.

1398-1687. — *Pays de Lallœu* (suite). — Droits seigneuriaux. — Déclarations des droits seigneuriaux de l'abbaye au pays de Lallœu (1516); corvées de « queues », dîmes, droits d'« autelage », droits seigneuriaux nommés « lantwers », rentes dites « septembes » (p. 1-4). — Baux des droits seigneuriaux (1398-1679). Bail (1398), à Jacques Du Bacquelerot, demeurant à La Gorgue, des dîmes de Le Ranskière et de Fraumont, avec les rentes d'avoine et toutes les « lanweres » de Lallœu, pour la somme de 190 couronnes d'or. — Bail (1403), à Simon Salenghe, des dîmes appelées « les trois quartiers de l'âtre de Le Venthies », et des avoines dites « septenghes », du même lieu, moyennant 69 écus

annuellement. — Bail (1529) des dîmes et rentes, à Guillaume Leblanc, conseiller de l'Empereur et maître de ses comptes à Lille, seigneur de Houchin. — Autre (1572), à Jean de Neuvéglise, licencié es lois, et Nicolas de Le Hette, marchand, demeurant à Armentières. — Autre (1578), à Dominique Crugot, époux de Cornille Legillon, veuve en premières noces de Jean de Neuvéglise; il promet de fixer sa résidence au pays de Lallœu. — Autre (1587), à Jean Le Guillebert, époux de Madeleine Desplanques, Michel Duval, tavernier, et Marie Garchon, sa femme. — Autre (1679), à Pierre Lutun, greffier du pays de Lallœu (p. 5-29). — Régie des droits seigneuriaux (1679; — procès 1687) entre le grand prieur et le pays de Lallœu; celui-là s'étant adjugé les droits seigneuriaux au prorata du 12^e denier au lieu du 20^e payé depuis longtemps, l'abbaye est déclarée en droit de percevoir le surplus des droits qui ne lui ont pas été payés; elle les abandonne, par transaction, pour 3.620 florins (p. 30-36).

H. 1838. (Liasse.) — 155 pièces : 4 parchemin, 151 papier.

1541-1786. — *Pays de Lallœu* (suite). — Droits seigneuriaux perçus dans la distribution des deniers provenant des ventes faites par décret ou volontairement. Les principales sont : vente (1511) faite à la requête de la table des pauvres de La Gorgue; autre (1584), des terres d'André Du Rietz, à la requête de Louis de Jouglet, écuyer, sieur de Moyenneville; autre (1585), des terres de Pierre Cousin; autre (1633), de la maison, granges et étables de la laverie appelée le Pappegay, située à Laventie, mise en criée à la requête de Jacques de La Motte, écuyer, sieur du Mont Harlé; autre (1687), des terres de Pierre Du Hamel, acquises par Jacques Buttel, bailli de la seigneurie du Rietz; autre (1697), par Nicolas Dubois, procureur au Conseil d'Artois; autre (1704), par Denain, maître d'hôtel du « Dauphin », à La Gorgue, et Françoise Lefort, sa femme, au profit de Marc Delerue; autre (1719), des biens de Jean-François Roussel, de Sailly, condamné au dernier supplice par la corde; autre (1729), par Léopold-Guillaume de Poucques, écuyer, demeurant à Seclin; autre (1778), de Briois de La Mairie; autre (1786), par la veuve de Jean-Charles Lecomte, écuyer, sieur de Meurs, demeurant à Soignies.

H. 1839. (Liasse.) — 87 pièces : 5 parchemin, 82 papier.

1602-1752. — *Pays de Lallœu* (suite). — Saisies seigneuriales : des meubles de Nicolas Delehay,

demeurant à Sailly, par Jean de Marles, procureur d'office du pays (1602) ; — de ceux de Guillaume Leblen, demeurant aussi à Sailly (1613) ; — de différentes terres pour rentes non payées, à la requête d'Antoine Dauchy, bailli de Saint-Vaast (1666) ; — de terres sur Lambert Dannequin (1682) ; — de terres sur Antoine Legrand, échevin du pays de Lallœu, poursuivi en outre pour avoir mis en culture lesdites terres après la saisie (1683) ; — de 396 verges de manoir sur Péronne Rogeau, veuve d'André Pétillon (1698) ; — de 303 verges de terres sur Claude Didier (1705) ; — de la moitié de 1.466 verges sur Antoinette Dubois, de Laventie (1752) ; — d'un fief consistant en rentes sur 80 bonniers, dont une mencaudée contient la motte du moulin de Sailly (1752).

II. 1810. (Liasse.) — 48 pièces : 11 parchemin, 37 papier ; 2 sceaux.

1573-1739. — *Pays de Lallœu* (suite). — Retraits seigneuriaux. — Cause portée par-devant le siège de Saint-Vaast (1573, par Charles de Le Barre, receveur de Rollancourt, pour retrait seigneurial, contre Marie Sallengre, veuve de Jean de Mailly, demeurant à Lille ; parmi les témoins appelés : Antoine de Gomiécourt, prévôt de Sailly, Jean Marissal, curé de Sailly, Jean Olivier, greffier de Laventie, Pierre Masse, lavernier, bailli-collecteur de Laventie et La Gorgue, Jean Lejosne, lavernier à Sailly, et Agnès Clairbout, sa femme, Pierre Lempereur, notaire royal à Estaires, Louis Montaigne et Henri Mourin, sergents de l'Abbaye. — Procès (1578) entre Jean Vennin et Guillaume Charlet contre Olivier et Jacqueline Lelen. — Sentence du Conseil d'Artois (8 mars 1581), au sujet de certaines terres adjugées par décret à Antoine Leroux et « retraictes » par l'Abbaye, par puissance seigneuriale. — Retrait (1609) sur Malhurin Clochet, demeurant à Laventie. — Autre (1611 et 1616), de terres enclavées dans le manoir de l'Estrée. — Autre (1614), d'un manoir, sur Marie Cocheron. — Tableau généalogique des enfants de Mathieu Lefrançois pour prouver que les Masnrel sont cousins des Boidin (1614), au sujet d'un retrait lignager sur Pierre Peucelle. — Transaction (1739) entre l'Abbaye et Jacques Blondel, procureur au Conseil d'Artois : l'Abbaye rendra la terre, acquise par retrait féodal, au sieur Blondel qui versera une somme de 575 l. 10 s. 6 deniers.

II. 1811. (Liasse.) — 70 pièces : 7 parchemin, 63 papier.

1571-1681. — *Pays de Lallœu* (suite). — Piè-

ces du procès intenté (1571-1589) par l'Abbaye à Jean Boidin, sur refus des droits seigneuriaux dus pour un contrat d'arrentement (p. 1-4). — Procès (1670-1681) contre Maximilien Le François, sieur de La Motte, sur refus de droits seigneuriaux au 20^e denier dus à cause d'une donation que lui avait faite Antoinette de Fly, sa tante, veuve de François de Vieq, chevalier, sieur de Nieppe (p. 5-70).

II. 1812. (Liasse.) — 13 pièces : 9 parchemin, 4 papier ; 2 sceaux.

1685-1752. — *Pays de Lallœu* (suite). — Sentence du Conseil d'Artois (16 janv. 1685) au profit de Saint-Vaast, par laquelle est ordonné que l'arrêt du Grand Conseil de Malines, du 21 décembre 1636, adjugeant à l'Abbaye les droits seigneuriaux au 12^e denier dans le pays de Lallœu sera exécuté, et que les échevins remettront aux coffres les minutes des actes et contrats passés par-devant eux, dans les 8 jours de leur passation. Arrêt du Parlement (30 sept. 1686) confirmant cette sentence (p. 1-5). — Sentence du Conseil d'Artois (15 mars 1695) condamnant le sieur Donekre à payer à l'Abbaye le droit seigneurial à l'avenant du 12^e denier, pour l'achat qu'il a fait de Jean Gruson, procureur fiscal, sans y comprendre le prix des « catheux », et maintenant les échevins et habitants de Lallœu dans le droit de donner les immeubles à titre de « mortgage » en payant à l'Abbaye 8 d. seulement ; ces « engagements » ou « mortgages » se feront pour 20 ans au moins. — Arrêt du Grand Conseil du Roi (25 sept. 1696) confirmant la précédente sentence et déclarant que les contrats de mortgage ne pourront être faits pour un temps plus long que 30 ans (p. 6-12). — Arrêt du Parlement (8 mars 1752), au profit de Saint-Vaast, pour droits seigneuriaux sur ses terres cotières du pays de Lallœu (p. 13).

II. 1813. (Liasse.) — 77 pièces : 3 parchemin, 74 papier.

1542-1754. — *Pays de Lallœu* (suite). — Joyeuse entrée. — Sur délibération du Conseil privé, Charles-Quint accorde (28 janv. 1542) à l'abbé de Saint-Vaast de faire, comme ses prédécesseurs, joyeuse entrée dans le pays de Lallœu, et d'y recevoir un don gracieux ; toutefois, en diminution des prérogatives des anciens abbés qui pouvaient rendre « paix » aux bannis ou à ceux qui avaient quitté le pays pour en fuir la justice, le nouvel abbé ne pourra donner grâce qu'à ceux qui auront été bannis par les échevins pour simples crimes ou délits n'emportant pas peine capitale ou bannissement per-

péluet, et ce avec le consentement de l'avoué. — Lettre de Pierre Petit, procureur (1554), au sujet des solennités de l'entrée de l'Abbé au pays de Lallœu : il rapporte que Pierre Le Pippre, détenu, et Noël Le Pippre, banni, pour avoir tiré des flèches sur le bailli de Lallœu, frères de François Le Pippre, bailli de Grantmont, furent rendus « à paix » par Jacques de Berles, abbé; Martin Assel donna grâce à Pierre Bassel, banni; quant à la façon d'entrer, « sy vous venés par Le Bassee, mess^{rs} de la loy doivent aller au devant de vous jusques à l'entrée de votre pays de l'Allœu et illecq vous faire la révérence, comme il appartient faire par tous et humbles subjectz; et se il y a aucuns bannis, ilz se doivent prosterner à deux genoux, vous suppliant vostre grâce par eux ou par personne préposite, et ce faict les faire lever et aller devant vous jusques à la prévosté de Saily, où illecq vous leur faictes vostre grâce; et pour ce que tout le chemin n'est Allœu, vous debvés tenir sur le lés du grand courant jusques à ce que vous soiez où tout le chemin est votre pais de l'Allœu »; si l'Abbé vient du côté de Béthune, on ira au-devant de lui jusqu'à la Rouge-Croix; s'il vient du côté de Lille, jusqu'à Fleurbaix, à la limite de la châtellenie de Lille. Le procureur signale un banni qui pourrait obtenir sa grâce; un autre, banni pour avoir homicidé Pierre Le Candle, curé de Laventie, en est déclaré indigne; enfin, un autre, Courtau Raby, a été banni, mais c'est un étranger, et il y en a 20, 30, 40 dans son cas : s'ils se présentent, l'Abbé peut les rappeler, sans limite dans le nombre. — Quittance (1551), par Jérôme Ruffaut, abbé de Saint-Vaast, d'une somme de 100 florins carolus d'or reçue des échevins de Lallœu pour sa bienvenue. — Lettre de Guillaume Le Vasseur, écrite au prévôt de Saily (12 août 1564), pour l'avertir que l'Abbé, devant visiter le pays de Lallœu dans les quinze jours, désire qu'on lui offre pour sa bienvenue « trois beaulx hongres et les atteler à ung chariot fort bien faict à Lille : me semble que le présent serroit honneste »; de plus, l'Abbé désirant des perdrix, on devra ordonner que personne ne chasse avant l'arrivée du prélat. — Compte rendu de la visite de l'Abbé (1561). Départ d'Arras le 18 août, coucher à Berclau; il est accompagné de Guillaume Le Vasseur, sieur de Valhuon, bailli général de l'Abbaye, de Gabriel Citey, avocat, de Pierre Crugot, procureur, et de ses maître d'hôtel et cuisinier : le 29, entrée par la Croix Fauvel, réception par les curés de Laventie, Fleurbaix et Saily, les échevins des 4 paroisses et 46 personnes; le 30, dîner à Saily où il fait appeler les curés des 3 villages et l'échevage; le 31, dîner offert

par les habitants de Laventie; le 1^{er} septembre, dîner offert par les habitants de La Gorgue; le 2, départ de Saily, dîner et séjour à Gorres jusqu'au 4, jour de rentrée à Arras. — Requête 1596 du procureur général du Roi contre l'Abbe, qui s'attribue au pays de Lallœu le droit de rappel de ban et de rémission de criminels, les prérogatives de joyeuses entrées et la convocation d'assemblées générales des habitants du pays pour la levée d'impôts, toutes prérogatives qui appartiennent spécialement au Roi. — Arrêt du Conseil de Malines (21 mars 1637, prescrivant aux religieux d'exhiber leurs titres pour leurs prérogatives en Lallœu, et leur défendant d'accorder aucune rémission avant que ledit Conseil ail rendu son jugement p. 1-20. — Procès (1711-1751) contre Charles-Hubert Delobel, cabaretier au pont d'Estaires, paroisse de La Gorgue, au sujet des droits d'afforage (p. 21-77).

H. 1844. (Liasse.) — 56 pièces : 1 parchemin, 55 papier.

1609-1765. — *Pays de Lallœu* (suite). — Droit d'indemnité. — Accord passé entre les Chartreux de La Bouillierie et l'Abbaye (1609), pour les droits d'amortissement de leurs biens acquis au pays de Lallœu, par lequel ils s'obligent à payer annuellement à l'Abbaye 5 ouces d'argent fin et 1.000 florins, une fois versés, pour tous leurs achats antérieurs. — Acte (1689), par lequel les religieuses de l'hôpital de Commines s'engagent à verser une certaine somme à Saint-Vaast pour le rachat du droit d'indemnité dû à cause de la donation à elles faites par Marie Lernoult, religieuse de leur communauté, de biens situés à Fleurbaix. — Actes semblables de rachat des droits d'indemnité : par les religieuses pénitentes d'Armentières (1684); par les sœurs grises du tiers ordre de Saint-François du couvent d'Estaires (1687); par les Minimes de Lille, représentés par le P. François Maresquiel, « correcteur », et le P. Pascal Vollant, « scribe », pour une donation qui leur est faite par Marie Legillon (1696); par la pauvreté d'Arquinghem (1698); par les administrateurs de la cuisine des pauvres, en l'église Saint-Maurice de Lille (1698); par le monastère de la Sainte-Espérance, ordre du Sauveur, dit de Sainte-Brigitte, installé à Armentières (1699); par l'abbaye de Beaupré (1716); par les administrateurs de la fondation de Jean-François Lesce (1719); par la pauvreté de Saint-Sauveur à Lille (1723); par la pauvreté de Neuve-Chapelle (1724); par les sœurs grises d'Estaires (1729); par la pauvreté de Saily (1730); par les sœurs conceptionnistes de Béthune (1733); par

les Augustines réformées d'Armentières (1736); par la confrérie de Foi à Laventie (1749); par la pauvreté d'Arquinghem (1749; p. 1-32). — Appel (1682; par l'abbaye, d'une sentence rendue au pays de Lallœu, le 14 avril 1682, sur un différend entre elle et les Jésuites de Lille, au sujet du droit d'indemnité dû par ceux-ci pour l'acquisition des 3/4 de la cense de « Montraigne » (p. 33). — Procès (1719) contre la succession de Charles Crespel, curé de Wavrin, au sujet du droit d'indemnité dû pour une bourse assignée sur un immeuble de Sailly (p. 31-47). — Décompte des droits dus par la pauvreté de La Gorgue (1722-1765; p. 18-54). — Déclarations des droits d'indemnité (vers 1754; p. 55-56).

H. 1845. (Registre.) — In-folio; 20 feuillets, papier.

1532-1533. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Compte premier de sire Franchois Deffontaines, prestre, qu'il fait et rend à Guillaume Leblanc, conseiller de l'Empereur nostre sire et maistre en sa Chambre des comptes à Lille, des droix seigneuriaux nommez lantweres du pays de Laleue, qui sont de cent livres: huit livres, six solz, huit deniers, escheuz depuis le jour Saint-Jehan-Baptiste xv^e trente deux, jusques à semblable jour mil v^e trente trois... ». — Plaids tenus à Sailly (5 juil. 1532) par le prévôt de Sailly et échevins de Lallœu: Nicolas Lesece, demeurant à Laventie, y comparaisant, reconnaît avoir vendu à « mortgage » à Henri, son frère, un cent et 6 verges de terre, moyennant 66 l., et payé 8 d. pour les droits seigneuriaux; « pour Fleurbaix et Sailly, ne furent ledit jour passéz aucuns marchiez: à ceste cause icy, néant ». — Plaids (27 sept.): acquisition de 10 cents et 23 verges de terre, par Jean Delehaye, demeurant à Laventie, sur Jean Lenoir, moyennant 2 s. de denier à Dieu, 10 s. de « carité », un écu d'or à la femme du vendeur, et 336 l. de principal; payé 23 l. de droits seigneuriaux; — autres acquisitions, par Jacques Wastellier, Rogier de Sallommé, Mahieu de Bourges, Pierre Delebarre, Mahieu de Langle et Jeannette Des Tombes. — Plaids (20 déc.). Droits seigneuriaux pour transactions payés par Jacques Moriel, Jean de Marquillies, Colard Barbry, de Fleurbaix, Jacquesin Goffriel, Antoine Lebleu, Bauduin Roussel, Jacques Carlier, dit Tenot, et autres. — Plaids (1 mars 1533). Droits seigneuriaux payés par Eutrope Grébaull, Antoine Arnoult, Pierre Quiéret, Woutrequin Guvelier, Jean Le Boëdin, Olivier de Pottes et autres. — Plaids (28 mars). Droits seigneuriaux payés par Pierre Joire, Pierre Coustenoble, Adam de Croisilles, Jean

Lebleu, etc. — Plaids (20 juin). Droits seigneuriaux payés par « messieurs de Saint-Antoine de Bailleul », pour l'achat par eux fait à Louis Casier de 66 s. 8 d. de rente; autres, par Denis Barbry, Jean Lescouffle, Marie Padien, Mahieu Le Boëdin, la veuve de Jean Leleu, censière des « Mottes », et Jean Bonnecaudelle. — Somme de la recette de ce compte: 962 l. 8 d. — Dépenses: à Jean Lempereur, « hoste », demeurant à Sailly, 6 l. 12 s., pour dîner fait le 15 juillet 1532, auquel assistèrent les prévôt, 1 baillis et échevins de Lallœu, « qui estoit le bienvenue [de] Leblanc en la ferme des dismes et droix du pays de Laleuwe, comme il est de constume payer sa bienvenue »; au même, pour les frais du dîner du 20 décembre 1532, le jour des plaids, 20 l.; au même, en l'hôtel du prévôt, pour 2 lots de vins donnés au banquet, 12 s.; pour frais de voyage de Gilles Darin, huissier de la chambre du Conseil d'Artois, quand il alla au pays de Lallœu « mettre par mise de fait led. Leblanc en la ferme desdites dismes et droix seigneuriaux », 8 l.; à Philippe Cuingnet, clerc des échevins « et loy » de Fleurbaix, pour copie des marchés faits pendant le présent compte, 26 s.; à Jean Solhier, clerc des échevins « et loy » de Laventie et La Gorgue, pour même travail, 50 s.; à Nicolas et Benoit de Sallommé, frères, clercs des échevins de Sailly, pour même travail, 34 s.; versements partiels faits dans l'année audit Guillaume Leblanc, 732 l. 13 s. 6 d.; à François Deffontaines, pour la tenue du compte, au *pro rata* du 30^e denier de sa recette, 32 l. 1 s. 8 d. — Somme totale des dépenses: 786 l. 19 s. 2 deniers.

H. 1846. (Registre.) — In-folio; 16 feuillets, papier.

1535-1536. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte quatrième de François Deffontaines rendu à Guillaume Leblanc, chevalier, seigneur de Houchin, etc., des droits seigneuriaux nommés « lantweres ». — Plaids (25 juin 1535). Droits payés par Michel de Lespiere, Thomas Vienne, Jean Le Boëdin, Pierre de Lespine, Philippe Du Ponchel et Philippe Lewalle. — Plaids (9 juil.). Droits payés par Hellin Blancquart et Jean Hache, pour achat fait sur Jacques Meurin, prêtre; autres, par Jacques Du Crocquet, etc. — Plaids (12 nov.). Droits payés par Josse Harduin, argentier d'Armentières, Jean Meurin, Jean de Gruson, etc. — Plaids (26 nov.). Droits payés par Andrieu Warembourg, Vincent Le Rogeau, Jacques Legrand et Pierre Bailleul. — Plaids (18 fév. 1536). Droits payés par Pierre Facon et Pierre Quiéret; autres, par messire Bauduin Rossuyel, pour achat par lui fait sur Guillebert Ros-

suyl, Jean Perche, demeurant au château de Lille. — Plaids (3 mars). Droits payés par frère Georges de Le Porte, commandeur de Saint-Antoine de Bailleul-en-Flandre, et Liévin Dassonneville; autres, par Gilles Baquelier, bailli de Saint-Vaast en Lallieu, pour le rachat de 100 l. de rente sur la maison nommée « Gamechines ». — Somme totale des recettes : 805 l. 11 s. 2 d. — Dépenses : à François Deffontaines, pour ses gages de comptable, 26 l. 17 s.; à Jean Lempereur, « hoste », demeurant à Sailly, pour frais du dîner, le jour des plaids (25 juin 1535), 60 s.; au même, pour le dîner du 26 novembre, 40 s.; à un hôtelier de Laventie, pour le dîner, le jour de l'adjudication de la ferme des droits seigneuriaux, 30 s.; à Lambert Du Crocquet, hôtelier à Laventie, 100 s.; à Allard Le Ridde, hôtelier à Fleurbaix, 40 s.; pour lots de vin distribués en diverses occasions aux échevins, 50 s.; à Jean Sohier, clerc de Laventie et La Gorgue, 60 s.; à Antoine Lefèvre, clerc de Fleurbaix, 30 s.; à Anloine Ernoult, clerc de Saily, 30 s.; pour 5 « havots » de pommes et un « hoteau » de poires, achetés par sire François Leblanc, pour la provision de son hôtel, 8 l. 15 s. — Somme totale de la dépense : 504 l. 14 s. 2 d. — Compte visé par G. Leblanc (31 déc. 1535) et signé par Jacques Fache, curé de Fleurbaix (4 janv. 1536), à la requête Jean-François Deffontaines, celui-ci « obstant sa maladie ».

II. 1847. (Registre.) — In-folio; 23 feuillets, papier.

1535-1536. — *Pays de Lallieu* (suite). — Copie du compte précédent.

II. 1848. (Registre.) — In-folio; 23 feuillets, papier.

1538-1539. — *Pays de Lallieu* (suite). — Compte septième de François Deffontaines, rendu à Guillaume Leblanc, des droits seigneuriaux nommés « lantweres ». — Plaids (15 nov. 1538). Droits payés par la veuve de Gilles Hovenaghe, demeurant à Armentières, pour achat fait sur Jérôme Roussel, dit Lebrun; autres, par Jean Le Boëdin, Lambert Le Boëdin, Mahieu de Bourges, Hultin Pinchon, etc. — Plaids (29 nov.). Droits payés par Pierre Peucelle, Jeanne Dussart, veuve de Jean Delefosse, demeurant à Béthune, etc. — Plaids (13 déc.). Droits payés par Mahieu Thiéry, Jean Du Rez, Martin Frousart et Michel de Lespierre, fermier des dimes de La Gorgue. — Plaids (28 mars 1539). Droits payés par Pierre Le Petit, Pierre Legillon et Guillaume Delebecque, prêtre, demeurant à Sailly. — Plaids (20 juin). Droits payés

par Jean Lesaigne, Henri de Windes et François Fremault. — Somme des recettes : 1.404 l. 7 s. 11 d. — Dépenses : à Jacques Du Vivier, receveur des fermes du sieur de Houchin, 700 l.; au comptable, 36 l. 16 s. 3 d.; à dom Louis de Miramont, prévôt de Saily, 8 l. d'argent équivalant à 20 livres de cire, pour les droits seigneuriaux dus à la prévôté et rachetés à 8 s. la livre; dépenses de divers dîners payés aux hôteliers, Jean Lempereur, Allard Le Ridde et Lambert Du Crocquet, « bailli de Bourgoingne et hoste demeurant à La Venthiès »; gages des clercs d'échevins : Jean Sohier, clerc de Laventie et La Gorgue, Nicolas Barbri, clerc de Fleurbaix, et Antoine Ernoult, clerc de Saily; à François Deffontaines, 18 l., pour 12 faisans qu'il donna au sieur de Houchin, outre les 2 précédemment donnés au mariage de la fille dudit sieur avec le sieur de Haillyes; au même, pour frais de voyage à Arras avec Pierre Le Petit, pour entretenir l'abbé des droits seigneuriaux, 4 l.; au même, par gracieuseté, pour ses avances d'argent, 10 l. — Somme des mises : 857 l. 9 s. 2 deniers.

II. 1849. (Registre.) — In-folio; 19 feuillets, papier.

1539-1540. — *Pays de Lallieu* (suite). — Compte huitième du même au même (copie collationnée en 1615). — Plaids (28 nov. 1539). Droits payés par François Pétilion, fermier du sieur de Houchin, demeurant à la Chapelle d'Armentières. Jean de Le Flie, demeurant à Lille, et Guillaume Dassonneville, médecin, demeurant à Béthune. — Plaids (12 déc.). Droits payés par Jean Huriet et Jean Peucelle. — Plaids (19 mars 1540). Droits payés par Jacques Gomart et Jean Hémart. — Plaids (18 juin). Droits payés par Jean Sallengre, Jeanne Le Rogeau et Jacques de Warny, écuyer, demeurant à Audenarde. — Cette copie ne porte ni le total des recettes, ni le chapitre des mises.

II. 1850. (Registre.) — In-folio; 33 feuillets, papier.

1551-1553. — *Pays de Lallieu* (suite). — Compte de Jean Sallengre, receveur des dîmes et des droits seigneuriaux (copie collationnée en 1612). — Le compte des dîmes est rendu pour 3 années commençant le 25 décembre 1551, et les droits seigneuriaux sont perçus de la séance des plaids du 13 novembre 1551 à celle des plaids du 22 septembre 1553. — Recette des arrérages de dîmes laissés à percevoir par Mahieu Wasteplatte, receveur précédent : 1.354 l. 12 s. 6 d. Recette totale des dîmes : 8.026 l. 5 s. 10 d. — Recette des droits seigneur-

riaux. Plaids (13 nov. 1551). Droits seigneuriaux payés par Jean Deleplanque, command de Nicolas Bailleul, dit Berault, et par Jean Rogeau, fils de Gadiffer. Thiéry de Le Flie, écuyer, et Jacques Louf. — Plaids (27 nov.). Droits payés par Jérôme Du Baecquerol, command de Guérard Du Baecquerol, et par Antoine de Bailleul, command de Mahieu de Bailleul. — Plaids (22 janv. 1552). Droits payés par Jacques de Vienne et Henri Vaast, dit Caudrelier. — Plaids (8 avr.). Droits payés par Jacques Liébart, Jean Cucu, Pierre Castrique, Pierre de Houplines et Pierre de Neuvéglise. — Plaids (3 juin). Droits payés par Lambert Boëdin, Antoine de Saint-Léger, sire Antoine Bailleul, demeurant à Laventie, et Jean Rogeau, prêtre, command de Jean Solhier. — Plaids (27 fév. 1553). Droits payés par Antoine Caullet, François Boussemarre et Hugues Pinchon, bailli de Saint-Vaast à Laventie, command de Gédéon Meurin. — Plaids (3 mars). Droits payés par Étienne de Neuvéglise, Jean Heumez et Thibaut Pétillon. — Plaids (26 mai). Droits payés par Mahieu Bonbecandelle et Noël Creton, huissier du Conseil d'Artois, demeurant à La Gorgue. — Plaids (22 sept.). Droits payés par Robert de Lespine, etc. — Somme des droits seigneuriaux reçus : 1.135 l. 45 s. — Somme totale de la recette : 9.482 l. 10 d. — Mises faites par le comptable et Mahieu Wastepatte, son commis, greffier de Laventie : à Noël Creton, huissier et notaire, résidant au pays de Lallœu, pour un voyage, etc. — Somme totale des mises : 9.301 l. 10 s. 1 denier.

H. 1851. (Registre.) — In-folio ; 28 feuillets, papier.

1556. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte rendu à l'Abbé par Jean Sallengre, receveur des droits seigneuriaux, des terres tenues de l'Abbaye « en main ferme et eschevinaige » au pays de Lallœu. — Recette des arriérages : 50 l. 19 s. — Plaids (17 janv.). Droits payés par Philippe Castrique, Pierre Meaulx, François Le Francheois, Mahieu Wastepatte, greffier, et Denis Le Boidin. — Plaids (27 mars). Droits payés par Pierre Marsy, Nicolas Gombert, Antoine de Marquillies, Nicolas de Saint-Léger et Nicolas Chombart. — Plaids (10 juil.). Droits payés par Jacques Vincent et Jeanne Le Boidin, veuve de Jean Licorne. — Plaids tenus (25 sept.) par Mahieu Wastepatte, en l'absence de Jean de Sallengre, « duquel il n'a tenu compte, et le doit ledit Wastepatte purgier vers monseigneur de Saint-Vaast ». — Plaids (20 nov.). Droits payés par Jean de Lespine et Pierre Perche. — Plaids (1 déc.). Droits payés par Noël de

Lamoy, dit des Eserins, etc. — Somme des recettes : 1.616 l. 18 s. — Mises : à Jean Lempereur, hôtelier de Sailly, pour frais des diners offerts aux prévôt, bailli, échevins et officiers du pays de Lallœu, après les 5 plaids, « auxquels jours l'on est acoustumé de contribuer à la despence de la justice, trente patars pour chacun plaïs à la charge desdits droits seigneuriaux, afin de incliner ceulx de lad. justice à lant plus vollontairement tenir lesdits plaïs, et plus souvent pour le prouffict de Monseigneur », 15 l. ; au même, pour les dépenses faites par les receveur et clere de loi auxdits jours de plaids, « en une chambre à part », 10 l. ; gages du receveur, pour copie des marchés, 7 l. ; à Jean Solhier, clere de Laventie, Jean Muretz l. clere de Sailly, et Antoine Lefebvre, clere de Fleurbaix, chacun 1 l. ; à Olivier Baudetel, marchand à Estaires, adjudicataire des travaux du pont Renault, 72 l. ; gages ordinaires du receveur pour une année, 240 l. ; au même, pour la « facho » de ce présent compte, 5 l. 12 s. — Somme des mises : 401 l. 12 sols.

H. 1852. (Registre.) — In-folio ; 15 feuillets, papier.

1556. — *Pays de Lallœu* (suite). — Copie collationnée en 1612 du compte précédent.

H. 1853. (Registre.) — In-folio ; 538 feuillets, papier.

1669-1689. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte rendu par J.-B. Mauduict, « procureur pour office » du pays de Lallœu, commis à la recette des droits seigneuriaux, à Denis Attoliny, procureur général du cardinal d'Este, du 20 février 1669 au 1^{er} janvier 1670. Droits payés par François Marsy, Jean Legillon, Jacques Wilhelien, M^{re} Jean Gruson, la pauvreté de Neuve-Chapelle, les Chartreux de La Boutillerie, etc. Somme des recettes : 1.108 l. 5 s., monnaie de Flandre, qui, convertis en monnaie de France, montent à la somme de 1.510 l. 6 s. Mises : pour une casaque à Jean Meurin, sergent, 25 l. ; pour le droit de recette au *pro rata* du 20^e denier, 20 l. 10 s. ; pour « l'enregistrement » des contrats, 8 l. 16 s. ; versement fait à l'Abbé, 475 l. Somme des mises : 555 l. 12 s. 6 d. — Compte du même, des droits seigneuriaux perçus depuis le commencement de sa commission [1667 ?] jusqu'au 1^{er} janvier 1669. Recettes sur Michel Werquin, Hugues Delecroix, Barbe de Pouques, Antoine Coustenoble et Mathias de Beaussart. Somme des recettes : 371 l. 5 s. 6 d. Mises : pour une casaque faite au sieur Coucou, avec les armes de l'Abbaye, 25 l., etc. Le

comptable, redevable de 32 l. 9 s. 2 d., les a payés comptant. — Compte du même (1^{er} janv. 1670 - 3 fév. 1671). Somme des recettes : 810 l. 17 s. 6 d. Mises : 49 l. 18 s. — Compte du même (3 fév. 1672 - 2 fév. 1673). Somme des recettes : 1.591 l. 6 s. 6 d. Mises : achat de casaques, gages du comptable, frais d'enregistrement des contrats, 1.083 l. 1 s. 6 d. — Compte présenté au grand prieur (1681), par Pierre Luttm, greffier du pays de Lallœu et receveur des droits seigneuriaux (1680-1683). Recettes sur Cornille Luttm, pour vente à Pierre Meaulx de 2 mes. de terre situées à La Gorgue, moyennant « un schellin » de charité aux pauvres, 3 fl. au médiateur, un « patagon » de gratuité, et 180 l. de principal; Mathieu Roussel, pour vente de 17 verges de terre à André Hecquin, « advocé » de la ville d'Estaires; Robert Penlemulle, pour vente à Jacques Lecomte, greffier du Conseil d'Artois, de 6 cents de terre au terroir de Laventie; Jacques Decatel, vendeur au profit de François Peucelle, bailli de Saint-Vaast en Lallœu; Jean Boultry, curé de Haisnes; « Abrejain » Didier, marchand à Cantorbéry, qui arrente des terres sur La Gorgue; Jacques de Gargan, écuyer, sieur de Pourpris; Noël Delepierre, arpenteur sermenté, bailli de La Neuve-Chapelle, et Dominique, son fils, vendeurs au profit d'Enslache Delepierre, notaire, et de Marguerite Pottier, sa femme, de 5 cents de terre à labour situés à Laventie; Pierre Perche, demeurant près de Middelbourg; M^e Pierre Hochedez, demeurant à Wattignies; Nicolas Cousenoble et Marguerite Werquin, sa femme; Jean Faveur, chirurgien, demeurant à Steenwerck; Pierre-François de Gruson, sieur d'Hoghevestand, et Marie-Joseph de Langle, sa femme, vendeurs d'un bonnier 1/2 de terre à Louis Gruloos, receveur des États de Lille; Jean Lombart, soldat au régiment de Piémont, en garnison à Douai; Thomas Quiéret, clerc de loi à Fleurbaix, vendeur d'une maison audit lieu, au profit de la table des pauvres de cette paroisse; Nicolas-Ignace Le François, écuyer, sieur du Fétel, avocat au Conseil d'Artois, et Marie-Claire Billan, sa femme; François Du Dal, ancien avoué de La Gorgue; Philippe Gombert, vendeur au profit de Nicolas Dubois, procureur au Conseil d'Artois. Somme de ce chapitre : 2.915 l. Autres recettes des droits seigneuriaux provenant des distributions de deniers d'héritages vendus par décret; parmi eux, ceux de J.-B. de Genevières, écuyer, sieur de Gournay, et Jean-François, son fils. Total de ce chapitre 1.387 l. 12 s. Mises : gages d'une année du sieur de Gruson, procureur d'office de Lallœu, 25 l.; à Jean Rin-

gol, charpentier, qui a érigé la potence sur « le camp aux larrous », à Richebourg Saint-Vaast, et répare les prisons de Richebourg, 27 l. 12 s. 6 d.; livraison de briques pour la réparation de la maison des religieux de Saint-Vaast à Laventie, 42 l. 3 s. 9 d.; au sieur de Gruson, pour frais d'instruction de procès, 187 l. 10 s.; à Jean Campion, couvreur, pour 2 années d'entretien des chœurs des églises de Fleurbaix, Laventie et Sailly, 22 l. 10 s.; à Jean Hennion, tavernier « à la croix de Sailly », 6 l.; à Jean Bayart, collecteur du centième de la paroisse de Laventie, 11 l. 1 s. 9 d. (1681); à Toussaint Dujardin, collecteur du centième de Laventie, 38 l. 17 s. (1682 et 1683). Somme totale des mises : 1.230 l. 9 s. 9 d. — Compte du même des droits seigneuriaux perçus à cause des ventes et autres alienations (1682-1685). Recettes sur Jean de Mes, écuyer, seigneur « d'Oricsart », et Marguerite Cambier, sa femme; M^e Claude Crespieul, vendeur à Adrien, son fils, curé de Sailly; André Legris, brasseur à Laventie; Jean de Saint-Jean, chirurgien, et Catherine Douze, sa femme, demeurant à Sailly; Malhis Lebrun, brasseur à La Gorgue; Antoine Wallé et Jean de Houplines, vendeurs à Antoine Peucelle, arpenteur et notaire à La Gorgue; Charles Beausart, procureur à Laventie; J.-B. Barbry, soldat au régiment des fusiliers du Roi; Philippe Gadelaïn, huissier du Conseil d'Artois, demeurant à Laventie; Augustin Denain, procureur au Conseil d'Artois, demeurant à Arras, vendeur à Paul Denain, brasseur à Laventie; Jean-Charles Desmeltre, écuyer, sieur de Bétonval, demeurant à Arras, époux d'Isabelle Théry; Jacques Neuvéglise, vendeur à André Beaussart, procureur et notaire à Laventie; Jeanne Roussel, vendresse à Ignace Du Crocquet, docteur en médecine à Laventie; François Chavatte, meunier du moulin de Pippre; François Delecroix, vendeur à Nicolas de Gruson, maître d'école à Laventie; Pierre Virou, « advocé » de La Gorgue; Nicolas de Gruson, maître d'école, vendeur à Philippe Cardon, clerc de loi. Somme des recettes : 5.487 l. 1 s. Mises : à Nicolas Gossart, messenger du pays, pour voyage à Arras, 20 s.; à Philippe Roussel, collecteur du centième de Laventie, 11 l. 4 s. 1 d.; à Jacques Hochedez, clerc d'école de Sailly et greffier de « la proserye en Estienwerck », 6 l. Somme des mises : 3.413 l. 3 d. — Compte du même (1685-1687). Recettes sur Philippe Gadelaïn, huissier du Conseil d'Artois, demeurant à Laventie; Pierre Virou, brasseur, à son tour « advocé » de La Gorgue; Guillaume Richebé, marchand à « Relranche », pays d'Artois, veuf d'Antoinette de Windes, vendeur au profit de Jacques Bridoul, écuyer, sieur

d'Averdoingt, demeurant à Lille; Louis-Jacques Legillon, prêtre; les Jésuites d'Armentières, vendeurs au profit de Noël-Vaast Caigneret, pasteur de Fleurbaix; Pierre-François Mes, écuyer, sieur de Stradin; les religieuses de Commines, pour la donation à elles faite par Marie Lernoul, consœur, pour son «*ingresse*» de religion. Somme des recettes: 3.561 l. 2 s. Mises: achat d'un cheval de carrosse pour le grand prieur, 277 l. 10 s.; travaux aux prisons et aux chœurs; frais de procès-criminel; etc. Total des mises: 2.242 l. 5 s. — Compte rendu par Pierre de Gruson, procureur d'office du pays de Lallœu, et Pierre Lutlum, greffier du pays (1687-1688). Recettes sur Jean Gruson, brasseur et arpenteur à Fleurbaix; Adrien Lelcu, demeurant sur la paroisse de Fleurbaix, en la seigneurie de Catlinghem; Georges Lemire, arpenteur à La Gorgue, procureur spécial de Henri de Zwinde; Mathieu-Gabriel Vittu, demeurant «*sur la place et chasteau d'Estaires*»; Maximilien Le François, écuyer, sieur de Sapigny, et Marguerite-Thérèse Quint, sa femme, demeurant en la cense de Sapigny, paroisse de Laventie; Marie Waighe, veuve de Jean Cattellain, sieur des Campaignes, demeurant à Lille. Total des recettes: 3.552 l. 2 s. 6 d. Mises: travaux de réfections aux chœurs des églises et aux ponts; aumônes aux pauvres; gages du comptable; etc. Total des mises: 2.330 l. 1 s. 6 d. — «*Renseigne*» par Jean-François Gallois à l'Abbaye des droits seigneuriaux qu'il a reçus pour elle au pays de Lallœu (1688-1689). Somme de la recette: 1.123 l. 17 s. 4 deniers.

II. 1856. (Registre.) — In-folio; 455 feuillets, papier.

1689-1693. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable, de Pierre de Gruson, procureur d'office du pays de Lallœu, et Pierre Lutlum, greffier (1689-1690). Recettes sur André Hennion, curé de Lorgies; Jacques Richebé, fils de Guillaume, demeurant à Estrée-Cauchie, se portant fort pour Antoine, Guillaume et Marie Richebé, ses frères et sœur; Pierre Fruchart, échevin de La Gorgue; Louis Gruloos, receveur des États de Lille. Total des recettes: 1.563 l. 19 s. Mises: à Jeanne Marsy, de Laventie, 3 «*patacois*» d'aumône, en considération de son extrême pauvreté; à Pierre Delebarre, collecteur du centième, 14 l. 11 s.; réfections des chœurs, des ponts, des prisons et «*lieu patibulaire*»; frais de justice criminelle, de garde des prisonniers; etc. Somme des mises: 1.455 l. 8 s. — Compte des mêmes (1691-1692). Recettes sur Antoine Leroux, clerc de Neuve-Chapelle; Guillaume Quiéret, brasseur et tavernier à

Fleurbaix. Somme des recettes: 4.890 l. 9 s. 9 d. Mises: travaux au pont de la Croix-Rouge, 41 l. 8 s.; remise à Charles Beaussart du droit seigneurial dû pour la vente de la cense du Mortier, acquise par le sieur de Mesplan, de Béthune, 368 l.; réparations aux chœurs des 4 paroisses; frais de justice criminelle; etc. Somme des mises: 4.851 l. 19 s. 6 d. — Compte des mêmes (1693). Recettes sur le sieur Devos, de Litte, qui a pris un cent de terre en arrentement de Philippe Gadelin, huissier du Conseil d'Artois; Louis de Wimpy, grand bailli de Lestrem; Jacques Carpentier, lieutenant de la seigneurie de Richebourg-Saint-Vaast. Somme des recettes: 2.351 l. 2 s. 6 d. Mises: versements au receveur général de l'Abbaye, au collecteur du centième, aux couvreurs pour travaux à l'église de Saily; frais de procès criminels; etc. Somme des mises: 2.331 l. 1 s. 6 deniers.

II. 1855. (Registre.) — In-folio; 367 feuillets, papier.

1694-1695. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable, rendu par Pierre de Gruson, procureur d'office, fils de feu Pierre, et Pierre Lutlum, greffier du pays, fils de Pierre (1694). Chapltre des arrérages dus de 1691 à 1693 et des remises pour l'année 1693. Recettes faites sur Pierre Lenglard, demeurant à Saily; Louis de Wimpy, grand bailli de Fauquembergue, Lestrem et dépendances; Jean de Pan, meunier du moulin Madame; Mathieu Joie, clerc de loi du pays de Lallœu; Antoine Peucelle, arpenteur, demeurant à La Gorgue; J.-B. Denain, hôtelier à l'enseigne du «*Dauphin*», acquéreur sur Péronne Lefort, femme d'Antoine Du Bosquelle, maître d'école à La Bassée; Jacques Ramon, brasseur au bourg de Laventie; Jacques Bridoul, écuyer, sieur d'Averdoingt, et Marie-Catherine Lefebvre, sa femme. Somme des recettes: 1.770 l. 19 s. 1 d. Mises: aux couvreurs qui ont travaillé aux églises de Laventie, Fleurbaix et Saily, 32 l. 10 s.; à Nicolas Gruson, clerc et maître d'école à Laventie, 20 l., etc. Somme des mises: 3.978 l. 16 s. 5 d. — Compte des mêmes (1695). Recettes sur Pierre Tourbier, échevin de Lallœu; Mathieu Peucelle, bailli pour Saint-Vaast; Antoine Legrand et Martin de Gruson, échevins de Lallœu; François Pottier, ancien échevin de Richebourg; Antoine Volland, échevin de Lallœu; Jean Becque, échevin de La Gorgue; J.-B. Pélerin et Andrieu Dauchy, «*réparateur de viels soulliers*»; Jacques Carpentier, lieutenant de la seigneurie de Richebourg; André Crespieul, curé de Saily. Somme des recettes: 3.046 l. 5 s. 6 d. Mises: centièmes; achat de toile; réparations du pont d'Estaires;

depenses faites chez Jean Claris, « bailli de la riviere du Lys », par le prévôt de Saily et ceux qui ont travaillé au pont d'Estaires. Somme des mises : 3.363 l. 1 sol.

H. 1856. (Registre.) — In-folio. 169 feuillets, papier.

1696-1697. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable des mêmes (1696). Arrérages de 1691 et 1695. Droits perçus dans l'année sur Jean Buchart, échevin de Lestrem; les pauvres de la ville d'Aubers, les péres minimes et l'église Saint-Maurice de Lille, légalaires d'un manoir sis à Laventie, donné par Marie Legillon, décédée à Lille; etc. Somme des recettes : 3.208 l. Mises ordinaires; centièmes; réparations aux églises; gages de greffiers et messagers; etc. Somme des mises : 2.202 l. 3 s. — Compte des mêmes (1697). Recettes sur Barbe Empis, demeurant à Illies, qui a acquis 4 parties de terre à Laventie sur Pierre Gadelin, sergent de Fauquissart, procureur de Michel de Haynin, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, sieur de Layens et lui-même procureur de Robert-Dominique de Haynin, écuyer, seigneur d'Essarts, son frère; Jean DeFrance, de La Gorgne, acquéreur d'André Heccuin, avoué d'Estaires; François Lecœuche, échevin de Lallœu; la pauvreté de Laventie; Antoine Boidin, ancien échevin. Somme des recettes : 5.175 l. 13 s. 6 d. Mises ordinaires; procès criminel contre Philippe Coignon, qui a volé nuitamment dans la maison de Jean Meurin, cabaretier au bourg de Saily; etc. Somme des mises : 3.535 l. 6 s. 1 denier.

H. 1857. (Registre.) — In-folio; 327 feuillets, papier.

1698-1699. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable des mêmes (1698). Recettes sur Pierre Chombart, charpentier, demeurant à Estaires, pour acquisition sur Jean Hennion, marchand brasseur à Saily, procureur de Jean Delebecque, bourgeois d'Amsterdam; Hugues Leroy, bailli d'Illies; Jacques Delecœuilierie; Pierre Boidin, échevin de Lallœu, à Saily; J.-B. de Sallomé, acquéreur de terres à Saily sur Jean-Philippe Desruelles, procureur spécial d'Isaac et Jacob Du Chastel, demeurant à Londres; Pierre-Antoine Six, bailli de la seigneurie de Cattinghem, demeurant à Fleurbaix; la pauvreté d'Arquinghem. Somme des recettes : 9.804 l. 2 s. 3 d. Mises ordinaires; versements au receveur de Saint-Vaast; réfections des chœurs; achat de 2 cents de terre, pour construire un moulin à blé à Laventie; frais de procès criminels pour vols. Somme des

mises : 5.187 l. 6 s. 10 d. — Compte des mêmes (1699). Recettes sur Jacques-François Du Gâteau, bailli de Bailleul; François Lecœuche, échevin de Lallœu; François Dubuche, brasseur au pont d'Estaires; Louis Jacques Legillon, prêtre; la fabrique de Laventie, pour donation d'une maison par Marguerite Bousset; Jean de Fache, arpenteur juré à Fleurbaix; François Waufler, cure d'Arquinghem. Somme des recettes : 4.931 l. 3 s. 4 d. Mises ordinaires; à l'avocat Bidar, de Lille, 816 florins et 13 parats; au collecteur du centième, 291 l. 4 s. 4 d. Somme des mises : 3.796 l. 10 sols.

H. 1858. (Registre.) — In-folio. 34 feuillets, papier.

1700-1703. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable des mêmes (1700). Recettes sur Mathieu Peucelle, bailli de Fauquissart, censier de la cense des Mottes; Philippe de Lespigne, échevin de Lallœu; Jean Loleu, fermier à Fleurbaix, époux de Marie Boidin; Alexandre Morel, marchand d'œufs à Fleurbaix. Somme des recettes : 6.203 l. 9 s. 6 d. Mises : au frere Jacques Béhague, receveur des Brigittines d'Armentières, en restitution de ce qu'il avait payé en trop pour droits seigneuriaux, 66 l. 6 s.; etc. Total : 4.802 l. 16 s. 9 d. — Comptes des mêmes (1701-1702). Recettes sur Denis Le François, échevin de Lallœu; Michel Pottier, aussi échevin, pour acquisition sur J.-B. de Sucre de Bellin, chevalier, vicomte et châtelain héréditaire de Bailleul; Antoine de Gruson, meunier de Laventie; Chrétien Roussel et Jacques Bécu, échevins de Lallœu; André Fruchart, échevin de Richebourg; J.-B. Herreng, demeurant à Saily, et André Gasquiere, échevins de Lallœu; Jean-François Dassonneville, échevin d'Estaires; l'abbaye de Beaupré; Jean-François Tahon, administrateur de la pauvreté de Laventie. Somme des recettes : 6.120 l. 11 s. 4 d. Mises : 1.077 l. 17 s. 4 d. — Compte des mêmes (1703). Arrérages dus par André de Beausart, procureur au Conseil d'Artois, la pauvreté et la fabrique de Laventie, la pauvreté d'Aubers, etc.; ce premier chapitre de recettes monte à 1.093 l. 14 s. Autres recettes de l'année courante sur Nicolas Willebien, échevin de Lallœu; Pierre Luttun, « greffier général » du pays de Lallœu, à Saily; Henri Hurel, administrateur de la pauvreté de Fleurbaix; Antoine Pétillon, échevin de Lallœu; Pierre Béhague, ancien échevin à Fleurbaix; Philippe Loleu, brasseur à Fleurbaix; les Chartreux de La Boutillerie; François Boidin, bailli de la seigneurie du Grand Robertmez, en Flandre; Antoine Ringot, échevin de Lallœu; Nicolas Sallengre, tailleur

d'habits à Laventie; etc. Somme des recettes : 3.311 l. 6 d. Mises ordinaires : paiements au receveur de l'Abbaye; travaux aux églises; frais de justice criminelle; procès pour coups réciproques; abandon d'enfant; homicides; centièmes; etc. Somme totale des mises : 4.678 l. 3 s. 3 deniers.

H. 1859. (Registre.) — In-folio; 625 feuillets, papier.

1713-1719. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte des droits seigneuriaux, rendu par Pierre de Gruson, procureur fiscal, et Jacques Levaast, greffier du pays de Lallœu. — Recettes sur J.-B. Lecomte, bachelier en droit à Laventie; Antoine de Louf, échevin de Lallœu; Antoine Warembourg, fermier du moulin moyen à La Gorgue; Jean Delahaye, avocat au Conseil d'Artois, demeurant à Béthune; Louis Coustenoble, bailli-collecteur de Laventie et La Gorgue; Antoinette de Wazières, abbesse de l'abbaye de Beauré; Mathieu Lecomte, maître de l'hôtel des Trois-Rois et clerc de loi à La Gorgue; Nicolas-Joseph Waltelet, sieur du Mont-Saint-Éloy en partie, et Marie Thérèse de Beaussart, sa femme; Philippe Lombart, collecteur de Laventie; la pauvreté de Neuve-Chapelle, pour acquisition de terres sur Guillaume Legillon, sieur de Mont; Pierre Mauduict, bailli de Saint-Vaast en Lallœu; Charles Mathias de Beaussart l'aîné, procureur en Lallœu; Jean-François Durietz, procureur et notaire à Lille, pour acquêt de 7 mes. 1 2 de terre à Laventie sur François Tirlemont, marchand à Lille, procureur spécial de François-Antoine Lelcu, orfèvre, et de Félix-François Bosquel, procureur au Conseil d'Artois, et Jeanne Lelcu, sa femme, lesdits Lelcu, frère et sœur de François Lelcu, curé de Violaines; la collégiale de Béthune; Jacques Bouchery, prêtre, Pierre Gaspard, licencié en médecine, et Marie-Catherine Bouchery, sa femme, J.-B. Coolen et Françoise Bouchery, sa femme, demeurant tous à Armenières, acquéreurs d'un manoir avec maison à Laventie; Pierre Lemaire, brasseur et cabaretier à Laventie; Floris Carpentier, avoué de La Gorgue; Pierre Dubrusle, échevin de Lallœu; la pauvreté de Laventie; Jean Dubois, bailli de La Toullotte; Philippe de Lespinne, ancien échevin; Georges Surel, avoué de La Gorgue; Jacques-Éloy Dannel, messager du pays de Lallœu à Arras; Gérard Toulouse, bailli-collecteur de Fleurbaix; Charles Six, collecteur à Fleurbaix; Antoine Six, bailli de la seigneurie de Calingham; Anselme Barbel, chirurgien juré du bourg de Fleurbaix; etc. Somme des recettes : 20.932 l. 16 s. 2 d. — Mises ordinaires : achat de casa-

ques pour les sergents; réfections aux presbytères et églises; versements au sieur Lavallée, agent comptable du grand receveur (1714), au sieur de Coupigny, exerçant la recette générale de l'Abbaye, en l'absence du sieur de Grulz (1715), à dom Jean Hardy, receveur général de l'Abbaye (1716); travaux aux ponts et aux chemins; frais de procès criminels; gardes de prisonniers; etc. Somme des mises : 20.027 l. 2 deniers.

H. 1860. (Registre.) — In-folio; 295 feuillets, papier.

1721-1723. — *Pays de Lallœu* (suite) — Compte semblable des mêmes. — Recettes sur Jean Loridan, censier et homme de fief de Fauquissart; Jacques Le franc, échevin d'Herlies; Pierre Mauduict, bailli de Saint-Vaast; Nicolas Bailleul, ancien échevin de Lallœu; Jacques Marlin, médecin à Richebourg-Saint-Vaast; Jean-Antoine Dhaisnes, maître orfèvre à La Gorgue; J.-B. Derelz, échevin d'Erquinghem. Somme des recettes : 14.811 l. 6 s. 9 d. — Mises : versements faits aux sieurs Delacour et Ansat de Gonnehem, agents et procureurs du cardinal de Rohan, abbé de Saint-Vaast, et à dom Théodore de Coupigny, receveur général de l'Abbaye; travaux aux églises; frais de procès criminels; frais de garde des prisonniers; etc. Somme totale : 13.777 l. 11 s. 3 deniers.

H. 1861. (Registre.) — In-folio; 193 feuillets, papier.

1724-1725. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable des mêmes. — Recettes sur J.-B. Joseph Delatre, avocat au Conseil d'Artois, demeurant à Arras, acquéreur sur Pierre Mauduict, bailli de Saint-Vaast; Adrien Lelcu, bailli de la seigneurie de Calingham; François-Louis Peucelle, maître arpenteur à Merville; Joseph Du Beaurepaire, demeurant à La Gorgue; Maximilienne-Charlotte Waltelet, demeurant au Mont-Saint-Éloy; Nicolas Leplat, maître d'école, et Catherine Poivre, sa femme, demeurant à Fleurbaix. Somme des recettes : 9.169 l. 12 s. 1 d. — Somme totale des mises : 8.491 l. 15 s. 3 deniers.

H. 1862. (Registre.) — In-folio; 660 feuillets, papier.

1729-1736. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte des droits seigneuriaux, rendu par J.-B. de Gruson et Marie-Augustine de Gruson, veuve de Jacques Levaast. — Recettes sur les religieuses du tiers ordre, dites sœurs grises d'Estaires; Nicolas Delahaye, chanoine

de Béthune; Juvénal Du Château, procureur du Roi au bailliage présidial de Flandre à Baillou; Claude Duflos, échevin de Lallœu; Jean-François Chiquemois, échevin et argentier de La Bassée; J.-B. Marquillies et Pierre Levaast, « pauvriers » de Laventie; J. B. Cossart, procureur et notaire royal à Béthune; Hubert Meurin, bailli du Roi au pays de Lallœu; Antoine-François Delattre, greffier de Fleurbaix; Louis-Autoine Bataille, sieur d'Honnebecq, conseiller en la gouvernance de Béthune; Georges Brou, censier à La Ranquière, paroisse de Richebourg-Saint-Vaast; Guillaume Desmadril, clerc et maître d'école de Neuve-Chapelle; Antoine Prévôt, clerc et maître d'école de Laventie; Pierre-Joseph Bien, marchand brasseur et cabaretier à Laventie; Marguerite-Anne Pétilion, maîtresse d'école, demeurant au hameau de La Boutillerie; J.-B. Lefebvre, acquéreur de 6 cents de terre à labour sur Antoine-Abel Gruelle, procureur postulant au Conseil d'Artois et procureur de Louis Grégoire, chanoine de la collégiale de Béthune, Roy, sieur de Riencourt, et Jean-Claude Grégoire, avocat au Conseil d'Artois, échevin d'Arras; le même, acquéreur de 12 cents de terre sur ledit Gruelle, procureur de Jacques-René Desmazières, écuyer, sieur du Val, demeurant à Paris, et sur François Febvre-Bulo, bachelier en droit, demeurant à Douai; Pierre Courcoul, soldat au régiment de Bourbonnais; J.-B. Mathelin, bailli du Roi à Fleurbaix; Pierre Hespel, écuyer, sieur de Planques, demeurant à Lille; Charles Leroy, maître d'école à Sailly; François Lesaifre, acquéreur sur Léopold-Guillaume de Ponques, écuyer, demeurant à Arras; Philippe Lemaire, acquéreur sur Dominique de Wittes, avocat à Baillou-Flandre, époux de demoiselle Du Château; Guillaume Halloust, prêtre, chapelain de l'église paroissiale de Saint-Maurice, procureur spécial de Philippe de Vecquemans; Pierre-Antoine Prévost, maître d'école à Laventie; Jean Dubrusle, seigneur d'Oudringue, et Marie-Catherine Morel, sa femme; Guislain Delétroz, curé de Sailly. Somme des recettes : 26.196 l. 13 s. — Mises; travaux aux chœurs des églises; versements au sieur de Compiigny, receveur général de l'Abbaye, et à Robert Henry, commis du grand prieur; frais de procès criminels; etc. Somme totale des mises : 26.059 l. 5 sols.

H. 1863. (Registre.) — In-folio; 376 feuillets, papier.

1737-1740. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable, rendu par J.-B. de Gruson, greffier en exercice du pays de Lallœu. — Recettes sur Claude Legil-

lon, sieur de Montjoye, demeurant à Lille, acquéreur sur Nicolas Boucquel, écuyer, sieur de Chersy, secrétaire du Roi; Marguerite Poffel, veuve de Philippe-François Le Carlier, chevalier d'honneur du Conseil d'Artois, et autres héritiers du sieur Delahaye; Jean-François Chiquemois, échevin et argentier de La Bassée, acquéreur sur Jean-François Brouffin, arpenteur juré, demeurant à Givenchy; Louis Machue, ancien échevin de Lallœu, à Givenchy; Jean-Nicolas Renard, sieur « d'Hamel », conseiller du Roi, contrôleur de la Monnaie de Lille; Pierre-Antoine Wallin, ancien échevin de Lallœu et fermier à La Gorgue; Guislain Duchatel, marchand « roselier » à La Bassée, acquéreur sur François-Félix Vantroye, notaire royal à Merville; Jacques-Adrien d'Haffreingues, écuyer, seigneur de Lamoy, demeurant à Lille, et Anne-Marie Vardersare, sa femme; Ignace-Joseph Bataille, négociant à Lille, acquéreur sur Jean-Joseph Albert de Queste de Valcourt-Marsilly, major des carabiniers du Roi, en garnison à Douai, procureur de Louis-François de Queste de Valcourt, son frère; Adrien Delattre, ancien greffier du pays de Lallœu, acquéreur sur Pasquier Dubois, brasseur à Fleurbaix; Charles Beausart, curé de Marquillies; Marc Delécour, clerc d'école. Total : 11.891 l. 12 s. 6 d. — Somme des mises : 11.551 l. 18 s. 9 deniers.

H. 1864. (Registre.) — In-folio; 296 feuillets, papier.

1741-1742. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable du même. — Recettes sur Adrien-Joseph Brasme, bailli et fermier du village d'Haisnes; Jacques-François Delaplace, marchand, avoué de la ville d'Estaires; Nicolas-Michel Louis, lieutenant de Fouquières, acquéreur sur Pierre-Joseph Davesac, huissier ordinaire du Parlement de Flandre, demeurant à Douai; Jean Boidin, échevin de Lallœu; Jacques-François Bataille, sieur de Sapigny, négociant à Lille; Hugues Debarge, seigneur des Loeques et de Ribaucourt, demeurant à Herlies; Marie-Catherine Morel, veuve de Jean Dubrusle, seigneur d'Houdrenghé, demeurant à Aubers. Somme des recettes : 7.323 l. — Mises ordinaires; versements à dom Hébert, receveur général de l'Abbaye; travaux aux églises; frais de procès criminels; etc. Somme totale des mises : 7.276 l. 17 s. 3 deniers.

H. 1865. (Registre.) — In-folio; 183 feuillets, papier.

1743-1744. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable, rendu par J.-B. de Gruson, greffier général

du pays de Lallœu. — Recettes sur Nicolas Didier, boucher à Laventie; J.-B. Mathelin, bailli du Roi et arpenteur juré à Fleurbaix; Antoine Lemoirre, organiste à Saint-Venant; Louis Garson, subdélégué de l'Intendant à Aire et procureur de Jean Feudric, pour acquêt sur Florence Delanghe, veuve de Joseph Payen, comte de Le Buequière, Brebrières, etc.; Pierre-Auloine Prévost, clerc et maître d'école à Laventie; Grégoire de Douay, fermier de la ferme de Baye, paroisse de Dourges. Somme des recettes: 6.392 l. 16 s. 9 d. — Somme des mises: 6.591 l. 14 s. 3 deniers.

H. 1866. (Registre.) — In-folio: 340 feuillets, papier.

1751-1754. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable du même. — Recettes sur Augustin-François Fruchart, laboureur à La Gorgue; Jean-Ferdinand Meurin, notaire royal et procureur du pays de Lallœu, à Laventie; Jean-Philippe Castrique, ancien laboureur, acquéreur sur Jacques-François Mille, curé d'Oppy; Nicolas Marsy, bailli de la seigneurie et fermier de la ferme de Toulotte, paroisse de Violaines; Adrien-Ignace Wartelle, sieur de Lianno, membre du Magistrat de Lille, acquéreur sur Philippe-Louis Macquart, sieur de Tertinden, tabellion héréditaire de Lille; J.-B. Romon, procureur du pays de Lallœu, acquéreur sur Jacques-Joseph, praticien à Wavrin, son frère; Antoine Fruleux, brasseur, cabaretier et clerc de loi à Fleurbaix; Pierre-François Carry, marchand à Sully-sur-la-Lys; Augustin-Joseph Guilberti, procureur-syndic de La Bassée et notaire royal; Jacques-Antoine-Berlin Blondel, procureur au Conseil d'Artois, demeurant à Arras; Oudard-Joseph Broutin, curé de Nœux, acquéreur sur Pierre-François Lagache, clerc de Vaudricourt; Anne-Thérèse Willems, veuve de Pierre de Brigode de Cantelen et command de Jean, leur fils, pour acquêt d'une maison à Laventie sur Claire Le Barbier, fille de feu Pierre-Joseph, conseiller du Roi au souverain bailliage de Douai et Orchies; J.-B. Lullun, acquéreur sur Antoine-François Theste, curé de Neuve-Église; J.-B.-François Mathelin, « subdélégué au département du pais de Lallœu »; Nicolas-Joseph Du Portail, clerc paroissial de Sully-sur-la-Lys. Somme des recettes: 11 919 l. 7 s. 6 d. — Mises: paiements au receveur de Saint-Vaast; travaux à la maison échevinale, aux églises et au lieu patibulaire; à Jean-François Théry, lieutenant du bailli de Saint-Vaast, 18 l. 3 s. 9 d.; à J.-B. Glorian, peintre à Fromelles, pour un tableau à placer au maître autel de Laventie, y compris livraison de la toile, 81 l. 12 s. 6 d.;

à Pierre-Joseph Leroux, pour le cadre de ce tableau, 8 l. 15 s.; au même Glorian, pour avoir peint les armes de l'Abbaye sur le tableau et doré le cadre, 13 l. 10 s.; boiseries dans le chœur de Laventie; frais de procès; enquêtes de levées de cadavres; etc. Somme des mises: 11.312 l. 9 s. 10 deniers.

H. 1867. (Registre.) — In-folio: 392 feuillets, papier.

1758-1762. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable, rendu par J.-B. de Gruson, ci-devant greffier général, à présent « lieutenant-bailli » de Saint-Vaast. — Recettes sur les enfants Delepierre, acquéreurs sur Michel-François-Eustache Delepierre, médecin à La Bassée; Marie-Constance de Gruson, veuve de Philippe-Antoine Dubrusle, avocat au Conseil d'Artois; Philippe Dubois, « roselier », acquéreur sur Liévin-Michel Du Portail, clerc et maître d'école de Fleurbaix; J.-B. Warembourg, chirurgien à Fleurbaix; André Chevalier, d'Armenlières, acquéreur sur Guillaume-Joseph Traisnel, procureur fiscal; Pierre Flament, acquéreur sur Philippe Candelier, procureur au Conseil d'Artois et procureur spécial de Louis-François de Queste de Valcourt, docteur en théologie « de la maison et société royale de Navarre », abbé de N.-D. de Fontenelle, chanoine de la collégiale Saint-Sauveur de Metz; Julien-Louis-François Bidet de La Grandville, chevalier, seigneur de Lauwe, du Gavre, du Maurinel et autres lieux, demeurant à Lille; J.-B. Ricard, chirurgien à Laventie; Jacques Luffan, acquéreur sur Jean Haubourdin, chirurgien à Illies. Somme des recettes: 19.100 l. 3 s. — Mises: paiements faits au sieur Bouton, receveur général de l'Abbaye; aumônes aux pauvres de Laventie, 400 l. (1759) et 300 l. (1761); travaux aux églises; décoration du maître autel de Laventie; tableau sur toile de J.-B. Glorian, représentant la « descente de Croix », placé au-dessus du maître autel pour remplacer l'ancien « indécent »; dorure du cadre d'un autel, représentant l'histoire de saint Vaast, avec « changements pour le rendre plus décent »; façon d'un nouveau, représentant le baptême de Clovis, 98 l.; frais de procès. Somme des mises: 18.975 l. 11 sols.

H. 1868. (Registre.) — In-folio: 96 feuillets, papier.

1765-1766. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable, rendu par Anne-Florence de Gruson, veuve de J.-B. de Gruson, lieutenant-bailli de Saint-Vaast en Lallœu. — Recettes sur Pierre Leroy, ancien échevin

de Lallœu: Pierre-Antoine Hauwier, « lieutenant-bailly » de la seigneurie et pairie d'Aubiers: les frères et sœur Denain, acquéreurs sur Antoine Gilles, procureur au Conseil d'Artois, demeurant à Arras, et procureur spécial de Maximilien Frey, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au regiment suisse de Bœcard, en garnison à Wissembourg, neveu de Philippe Vignerot, qui décéda à Laventie: etc. Somme des recettes: 3.163 l. 15 s. 9 d. — Mises: 2.170 l. 7 s. 8 deniers.

H. 1860. (Registre.) — In-folio; 102 feuillets, papier.

1768. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte des droits seigneuriaux, rendu par Pierre-Joseph Mauduict, procureur fiscal à Sailly. — Recettes sur Jean-François Charlet, acquéreur sur Albert-Louis Diedeman, chevalier, seigneur de La Bianderie, grand bailli héréditaire pour le Roi aux États de Lille; etc. Sommes des recettes: 5.792 l. 12 s. 11 d. — Mises: 7.339 l. 5 sols.

H. 1870. (Registre.) — In-folio; 74 feuillets, papier.

1769. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable du même. — Recettes sur François-Casimir Beausarl, marchand à La Gorgue; etc. 55 transactions passibles de droits. Somme des recettes: 2.437 l. 13 s. 2 d. — Mises: 5.633 l. 3 s. 7 deniers.

H. 1871. (Registre.) — In-folio; 114 feuillets, papier.

1770. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable du même. — Recettes sur Louis-Joseph Macquart, écuyer, seigneur de Terlines¹, demeurant à Lille: Jean Delebecque, fermier à La Gorgue, acquéreur sur Adrien Duquesnoy, fermier à Lattre-Saint-Quentin, de terres à La Gorgue touchant à celles du sieur de Romblaye et à celles de la ferme du Berroux; J.-B. Romon, bailli de l'Avoué pour le Roi. Somme des recettes: 5.799 l. 1 s. 4 d. — Mises: 9.611 l. 8 s. 4 deniers.

H. 1872. (Registre.) — In-folio; 99 feuillets, papier.

1773. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable, rendu par Pierre-Joseph Mauduict, greffier du pays de Lallœu. — Recettes sur les frères Saumon, demeurant à Laventie, acquéreurs sur Pierre Wallebled, receveur à Béthune et procureur spécial de Joseph Saudelin, chevalier, sieur de Teste, demeurant au château d'Évie, et de Dorothée de Vitry, sa femme; Guy

Dubois, rentier à Laventie, acquéreur sur Philippe Albert Vasseur, notaire royal et procureur de la ville de Béthune; Guislain-François Lesemer, avocat et subdélégué de l'Intendant à La Gorgue, tuteur des enfants mineurs de Charles Delevigne, écuyer, seigneur du « Mont-Éveite »; Pierre-François Bodin, bailli de La Bouffillerie, fermier de Fleurbaix; Nicolas-Philippe Harduin, bailli et receveur de différentes seigneuries. Somme des recettes: 6.479 l. 7 s. 5 d. — Mises: 3.728 l. 11 s. 11 deniers.

H. 1873. (Registre.) — In-folio; 99 feuillets, papier.

1775. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable du même. — Recettes sur Augustin-Joseph Cous-tenable, « lieutenant-bailly » et procureur du pays de Lallœu; Marie Delemarre, qui a pris des terres en arrentement perpétuel de Jean-François et Louis-Joseph Peucelle, frères, curés de Grévillers et de Courcellette. Somme des recettes: 5.699 l. 10 s. — Mises: 7.721 l. 4 s. 3 deniers.

H. 1874. (Registre.) — In-folio; 98 feuillets, papier.

1776. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable du même. — Recettes sur Pierre Mauduict, greffier de Lallœu, acquéreur sur Gilles-Procope de Flines, écuyer, seigneur des Tombes, ancien échevin de Tournai; Augustin Guillbert, procureur-syndic de La Bassée; François-Michel Peucelle, directeur des sœurs grises d'Armentières. Somme des recettes: 8.618 l. 14 s. 10 d. — Mises: 4.082 l. 11 s. 1 denier.

H. 1875. (Registre.) — In-folio; 67 feuillets, papier.

1777. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable du même. — Recettes sur Jacques Legrand, acquéreur sur le sieur Caigniez, ancien médecin des hôpitaux du Roi à Hondschoote; Emmanuel-François Le Sergeant, de Saint-Omer; etc. Les droits seigneuriaux ont porté durant cette année sur 61 transactions. Somme des recettes: 2.437 l. 8 s. 9 d. — Mises: 2.887 l. 19 s. 8 deniers.

H. 1876. (Registre.) — In-folio; 65 feuillets, papier.

1778. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable du même. — Recettes sur Guislain Delobœ, ancien échevin de Lavenie; Pierre Clément, laboureur à

Laventie, acquéreur de terres touchant à celles de dame de Sainghin, femme de Diesbaek, et à celles de Marie-Reine Wattlelet, femme de Joseph-Ignace Gosse d'Ostrel; Eugene Dhemin, médecin à Laventie; Jean Charlet, bailli de La Boutillerie; les enfants Warrembourg, acquéreurs sur Pierre Baron, procureur au pays de Lallou; Louis Defobel, avocat au Parlement de Flandre, résidant à La Gorgue. Somme des recettes: 4.389 l. 17 s. 5 d. — Mises: 5.811 l. 6 s. 3 deniers.

II. 1877. (Registre.) — In-folio; 22 feuillets, papier.

1779. — *Pays de Lallou* (suite). — Compte semblable du même. — Recettes sur Guy Dubois, notaire à Richebourg; Claude Duflos, ancien avoué d'Estaires; J.-B. Herreng, ancien échevin de Laventie; Antoine-Joseph Lobidel, maître d'école à Saily; Louis-Joseph Dissaux, chirurgien. Somme des recettes: 5.264 l. 18 s. 6 d. — Mises: réparations aux églises, à la chambre échevinale, aux prisons, etc. Somme totale: 5.618 l. 17 s. 8 deniers.

II. 1878. (Registre.) — In-folio; 22 feuillets, papier.

1780. — *Pays de Lallou* (suite). — Compte semblable du même. — Recettes sur Cosme-Damien de Courhelle, de Laventie; Pierre-François Duret, boulanger à Fleurbaix; messire Philippe-François Doncker, demeurant au château du Marais, pour acquêt, sur Antoine-François-Simon Duplessis, de nombreuses pièces de terre pour lesquelles il paye 2.311 l. 3 s. 6 d. de droits seigneuriaux. Les droits seigneuriaux de cette année portent sur 10 transactions. Somme des recettes: 6.118 l. 19 s. 7 d. — Mises: 8.813 l. 1 s. 9 deniers.

II. 1879. (Registre.) — In-folio; 29 feuillets, papier.

1781. — *Pays de Lallou* (suite). — Compte semblable du même. — Recettes sur Pierre-Ignace Baudel, ancien échevin de Lallou; J.-B. Romon, lieutenant-bailli de Saint-Vaast en Lallou; Claude Duflos, drapier à Estaires, acquéreur sur Antoine Peucelle, bailli de la châtellenie de Baillaut; François Rousset, ancien échevin de Lallou; Pierre-Anselme Decourelle, notaire royal à Aubers; André Machu, ancien échevin, acquéreur sur Marie-Jeanne Catfart, veuve de J.-B. Boistel, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi à Amiens. Somme des recettes: 7.186 l. 17 s. 5 d. — Mises: 3.003 l. 7 s. 6 deniers.

II. 1880. (Registre.) — In-folio; 37 feuillets, papier.

1782. — *Pays de Lallou* (suite). — Compte semblable du même. — Les recettes portent sur 29 transactions et s'élèvent à 6.852 l. 12 s. 11 d. — Mises: 3.731 l. 1 s. 1 denier.

II. 1881. (Registre.) — In-folio; 22 feuillets, papier.

1784. — *Pays de Lallou* (suite). — Compte semblable du même. — Recettes sur J.-B. Dubois, acquéreur sur Ignace-Joseph Gosse d'Ostrel, seigneur de Louez et Houvelin, ancien député ordinaire des États d'Artois, et Marie-Renée Wattlelet, sa femme; François Duret, ancien échevin, acquéreur sur Henri-Félix Macquart, seigneur d'Escaudœuvres. Somme des recettes: 6.706 l. 8 s. 1 d. — Mises: 5.905 l. 2 s. 9 deniers.

II. 1882. (Registre.) — In-folio; 115 feuillets, papier.

1785. — *Pays de Lallou* (suite). — Compte semblable du même. — Recettes sur Charles-Marie Lemaire de Bellerive, lieutenant général du bailliage de Saint-Omer; etc. Somme des recettes: 7.013 l. 17 s. 1 d. — Mises: 1.961 l. 12 s. 9 deniers.

II. 1883. (Registre.) — In-folio; 21 feuillets, papier.

1786. — *Pays de Lallou* (suite). — Compte semblable du même. — Recettes sur demoiselle Marie-Françoise Taffin, dévoltaire en la ville de La Gorgue; André-Joseph de Vieq, écuyer, sieur de La Motte, acquéreur sur Jeanne-Élisabeth de Vieq, douairière du sieur Coppiéters, trésorier de la ville de Courtrai. Somme des recettes: 7.905 l. 17 s. 9 d. — Mises: 8.196 l. 16 s. 5 deniers.

II. 1884. (Registre.) — In-folio; 29 feuillets, papier.

1787. — *Pays de Lallou* (suite). — Compte semblable du même. — Recettes sur J.-B. Duret, acquéreur sur Jacques Martin, chirurgien à Laventie; Jean Dubureq, chirurgien juré au même lieu; Jacques-Philippe Bayard, notaire à Armentières; Paul Doncker, seigneur de Moyenneville, demeurant au château de Marais, paroisse de Lestrem; François Lebleu, brasseur et ancien échevin de Saily; Guislain Trenelle, chirurgien à Fromelles. Somme totale des recettes: 2.721 l. 1 s. — Mises: 1.616 l. 3 s. 11 deniers.

H. 1885. (Registre.) — In-folio; 89 feuillets, papier.

1788. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte semblable du même. — Les recettes portent sur 79 transactions et se montent à 2,329 L. 9 s. 2 d. — Mises : 3,918 L. 12 s. 1 denier.

H. 1886. (Registre.) — In-folio; 231 feuillets, papier.

1753-1755. — *Pays de Lallœu* (suite). — Recueil des requêtes originales adressées à l'abbé pour obtenir remises ou modérations de droits seigneuriaux dus pour transactions en matière de propriété; apostilles en marge, accordant ces remises qui varient du cinquième à la moitié du droit seigneurial. — Parmi les pétitionnaires figurent : 1753. J. B.-François Mathelin, « subdélégué au département du pays de Lallœu »; J.-B. Pétillon, censier de Fleurbaix; Gabriel Levaast, chevin de Lallœu; Mathias Peucelle, curé de Bugnicourt, 38 modérations accordées sur même nombre de pétitions. — 1754. Marie-Catherine Lutun; Élisabeth Charlet, veuve d'Adrien Lutun, censière à Fleurbaix; Jean-François Delaval, laboureur à Fleurbaix; Nicolas-Michel Louy, lieutenant et fermier de Saint-Vaast à Fouquières; Pierre-Antoine Legillon; Thérèse Willems, veuve de Pierre de Brigode de Cantelœu, 36 modérations accordées. — 1755. Marie-Catherine Six, veuve de Philippe Lefebvre; Adrien-François-Noël et Antoine-Joseph Legentil, marchands à Arras; Michel-Séraphin Hespel, sieur de Flencques, demeurant à Lille, 25 modérations accordées. — Ce registre renferme en outre quelques autres actes : partages, ventes, consultations d'avocats au sujet de droits seigneuriaux, prises, etc.

H. 1887. (Registre.) — In-folio; 308 feuillets, papier.

1756-1759. — *Pays de Lallœu* (suite). — Recueil de requêtes originales adressées à l'abbé, etc. (comme à l'art. H. 1886). — Pour chacune des 4 années 1756, 1757, 1758, 1759, les modérations accordées sont respectivement au nombre de 37, 22, 33 et 41.

H. 1888. (Registre.) — In-folio; 216 feuillets, papier.

1760-1762. — *Pays de Lallœu* (suite). — Recueil de requêtes originales adressées à l'abbé, etc. (comme à l'art. H. 1886). — Principaux noms cités : Pierre-Maximilien-Charles Mauduict, prêtre. J.-B., Ma-

rie-Louise, Marie-Thérèse, Anne-Philippine et Mathieu de-Élisabeth Mauduict, tous frères et sœurs, enfants de feu Pierre, bailli de l'abbaye 1760; — J.-B. de Gousson, bailli de Saint-Vaast; Pierre Prévost, chevin. Philippe Candelier, procureur au Conseil d'Artois et procureur de Louis de Queste de Valenciennes 1761. — Pour chacune des 3 années 1760, 1761 et 1762, les modérations sont respectivement au nombre de 25, 29 et 23.

H. 1889. (Registre.) — In-folio; 300 feuillets, papier.

1763-1765. — *Pays de Lallœu* (suite). — Recueil des requêtes originales adressées à l'abbé, etc. (comme à l'art. H. 1886). — Pour chacune de ces 3 années, les modérations accordées sont respectivement au nombre de 21, 29 et 30.

H. 1890. (Registre.) — In-folio; 162 feuillets, papier.

1766-1769. — *Pays de Lallœu* (suite). — Recueil des requêtes originales adressées à l'abbé, etc. (comme à l'art. H. 1886). — Les modérations accordées sont respectivement au nombre de 25 (1766), 31 (1767), 11 (1768) et une (7 janv. 1769).

H. 1891. (Liasse.) — 38 pièces : 1 parchemin, 37 papier.

1602-1780. — *Pays de Lallœu* (suite). — Dénombrements servis à Saint-Vaast par Pierre Romon, laboureur à Laventie, Pierre Parquet, de Sailly, Mahieu Plouvier, Marguerite Barizolle, Thibaut Pétillon, Pierre Poillon, époux de Péronne Pétillon, Jean Caullet, Nicaise Fache, et Georges Pétillon 1602; Michel Regnauld, pour 10 verges sises sur le riez de Sailly (1606); Claude Didier (1700); la collégiale Saint-Barthélemy de Béthune (1735); François Mignotte, arpenteur juré de la province d'Artois, demeurant à Planques, procureur de J.-B. Baron (1740); les Jésuites de Lille (1749); les Chartreux de La Boullillerie (1749); Charles Six, rentier à Fleurbaix (1750); l'abbaye de Beaupré (1780); etc. (p. 1-29). — Dénombrements refusés par l'abbaye pour cause d'inexactitude (1602; p. 30-38).

H. 1892. (Liasse.) — 48 pièces : 7 parchemin, 41 papier, dont 1 plan; 2 seaux.

1460-1774. — *Pays de Lallœu* (suite). — Rentes. — Complainte (1460) contre Jacquemine Roussel, pour défaut de paiement de ses rentes sur 6 cents de jardin (p. 1-2). — Sentence du Conseil d'Artois (19

nov. 1512 contre Mahieu Bonnecaudelle, pour rentes dites des « centerons ». — Autre semblable du même siège 13 oct. 1547 contre Marguerite Lewalle. — Procédure 1717 contre François Meurillon et consorts, sur refus de rentes seigneuriales dues pour 10 mesures de terre situées à La Gorgue; parmi les pièces produites: un petit plan du fief de Mouligny, limité par le grand chemin de La Bassée à Estaires, la rue conduisant à la Croix Esqueling et la rue conduisant au riez des Meaux, aboutissant au moulin de la Belle Croix (p. 3-21). — Mesurage 1549, par Jean de Lamsay, mesureur sermenté, des terres chargées de rentes envers Saint-Vaast et du fief du Pontfauil. — Déclaration des rentes d'avoine nommées « septenges » sur les paroisses de Laventie et La Gorgue 1592: Henry Le Vaast, pour un manoir à usage de brasserie confiné au presbytère de Laventie; Georges Le Tulle, fermier de Jean de Neuvéglise, avocat à Arras, pour une laverne à l'enseigne de Saint-Anoine, confiné au cimetière; Jean Leroy, brasseur; Jean de Neuvéglise, pour une « oquerie »; Pierre Brasme, prêtre, pour une terre tenant à la rue de Paradis. — Autre 1573, renouvelée par Jacques Le Vasseur, receveur-fermier des « septenges ». La somme totale à recevoir pour les 4 « quarreaux » de ces rentes se monte à 194 mencauds et 2 lavois d'avoine. — Autre 1612, dressée par Sébastien Herquin, amodiateur des rentes, selon le mesurage qui a été fait par Nicolas Guiselin, arpenteur sermenté (p. 22-21). — Bail 1463, à Robert Leroy, des rentes nommées « les avaines entre deux eaux », moyennant 33 l. annuellement. — Baux des rentes de « septenges », à Jacques Le Vasseur, écuyer à La Gorgue 1569; à Sébastien Herquin, avocat à Estaires 1612; à J.-B. Maudniel, procureur pour office du pays de Lallou 1691; à François Peucelle, bailli de Saint-Vaast en Lallou 1679; à Pierre de Gruson, procureur d'office, et Pierre Lullun, greffier du pays 1689; à Jacques Hochedez, de Saily 1703-1716; p. 25-37). — Régie de la ferme des « septenges ». Sébastien Herquin se plaint que le fermier de la maladrerie près du pont d'Estaires a refusé de payer sa rente (1619); décompte des sommes recues par Jacques Hochedez 1704). — Muniments de comptes rendus par le sieur Quinbrel, des arrentements de Vimy et Saily, des confiscations et rentes de « septenges »; — soumission de la veuve Hochedez (1715) pour le bail des rentes: 50 l. de pol de vin et 400 l. de rendages annuels; — lettre (1774) de Romon, receveur des rentes « septinges », des confiscations, des arrentements de Saily et Vimy et des droits seigneuriaux en général, relative à ses fonctions (p. 38-

44). — Dénombrement 1519 fait par les possesseurs des héritages de Vimy-en-Lallou, tenus en arrentement perpétuel de l'abbaye de Saint-Vaast par quartiers à Lambert Le Vallois, dit le Mannier, Pierrequin Le Rougebroucq, dit le Brieteur, Mahieu Des Ranequières et Jacques Du Bacquelerot. — Autre déclaration 1611 du même arrentement (p. 45-46). — Plan des arrentements de Vimy-en-Lallou, par Guiselin (XVII^e s.). — Abrégé des arrentements de Saily (1537; p. 17-18

H. 1893. Liassé. — 36 pièces. 2 parchemin, 34 papier

1415-1724. — *Pays de Lallou* (suite). — Fiefs des tonlieux de Laventie et de La Gorgue. Relief (1415), par Mahieu Caulier, procureur de Béatrix, femme de Bernard Le Vaast; — droits seigneuriaux (1474) reçus de Laurent Chavatte, prévôt de Saily, en l'acquit de Jean Dubos; — serment de fidélité 1529, par Nicolas Du Pré, demeurant à Lille, entre les mains de Guillaume Assel, bailli de Saint-Vaast, en la présence de Charles Crespin, Jacques Imbert et Adam de Bury, hommes de fief; — relief 1540, par Pierre Preud'homme, écuyer, sieur de Coisnes, et Catherine Du Pré, fille de feu Nicolas; — dénombrements, par Pierre Preud'homme 1551 et François, son fils 1556; par Henri de Preud'homme, sieur de Coisnes et de La Ghennerie (1608); par François-Joseph de Preud'homme d'Ailly, écuyer, sieur de Coisnes, Motte, Beaucamp, La Ghennerie, etc. (1670); — vente 1718 du fief des tonlieux, par Charles de Preud'homme d'Ailly, à Louis Douchet, de Laventie; — dénombrement (1724), par Marie-Florence de Jonglet, dame de Moyenneville, Marets, etc. (p. 1-21). — Fiefs des tonlieux de Fleurbaix et de Saily. Vente (1419), par Colart Charlet, du fief des tonlieux de Fleurbaix; — reliefs, par Franchequin Barbery, procureur de Colart Le Candle (1455), et par Pierre Le Candle, de Fleurbaix, pour son fils Piérotin 1493; — droits seigneuriaux payés (1511) par Pierre Lecocq, acquéreur sur Gadiffer Du Chemin; — relief 1531, par Antoine d'Audenfort, écuyer, fils de feu David; — droits seigneuriaux payés (1531) par Pierre de Le Talle, écuyer; — dénombrement (1552), par Antoine d'Audenfort, sieur de Tatinghem, Fontaines, etc.; — lettre (1670) du sieur Toulouse, propriétaire du droit d'étalage de Fleurbaix et Saily, appelé à tort tonlieu, dont il réclame la propriété et déclare avoir fourni dénombrement dans la forme accoutumée: il doit pour ce fief 2 ou 3 ames de liston ou ruban et « quelques menutés » (p. 22-36).

II. 1894. (Registre.) — In-4 ; 19 feuillets, parchemin.

XV^e siècle. — *Pays de Lallœu* (suite). — Rentes. — Note du XVI^e siècle mentionnant qu'en 1483 Jacques Bertoul acheta le fief de La « Ceulotte » à Antoine de Le Molle, fils de Gard ; qu'en 1508, ce fief appartenait à Robert Bertoul, licencié ès lois, fils dudit Jacques, et en 1521 à Robert, fils du même Robert ; Jacques Bertoul devint élu d'Arlois en 1540. — « Chi après s'ensiévent les rentes deus à Gard de Le Molle, [qui baillia dénombrement en 1470] pour son fief situé ès paroisses de Le Venhèyes et de Le Gorghe, tenu de Monseigneur de Lannoy, de Rumme, de se bourg et de La Marche », conseiller et chambellan du duc de Bourgogne. De ce fief est tenu en arrière-fief un hommage dont Mahiexel de Le Molle, fils de Gard, est « hons », et plusieurs vassaux, « hostes et renliers » qui tiennent : « primes, le camp Pierre Le Candle », listant au fief de Jean Wastepatte et à la terre de la veuve de Pierre de Le Flye, et « aboutant au chemin venant du pont levich au bourg de Le Venhèyes... ; — le camp demiseille de Le Flye... ; le camp Jehan Eullart... ; une mencaudée qui se dist le petite bassière... ; le camp nommé le grande bassière... ; le camp au Quesne... ; le lieu Maroye Beudoille... ; à Jean Poillon... cinq cens et trente verges de terre... ; Jehan de Poltes... III cens et xxx verges... ; Clay Ruffin... ung demi bonnier... ; tenans au courant des baslières... ; Ollivier Bonnecandeille... trois qartrons de terre tenans... vers orient aux seplenghes de Saint-Vaast... ; Jehan Du Mares... ; Ollivier Bonnecandeille pour une mencaudée située ou moillons... ; Renier le Rogeault... ; les hoirs Bacqueleroi... ; Robert de Le Plai-che, pour cinq cens et demi de gardinaiges listans vers orient au garding Jehan de Poltes et d'aulture lice, vers occident, à la ruelle des Baslonchiaux, à yave de March... ; Lambiert Hademier... ; Mahieue Leclereq... ; le demiseille [de Le Flye] pour une pièche de terre... nommé le camp aux annes... ; Jacques de Le Becque... ; Pollet Le Rogeaull et Willaumes Le Cucu... ; Pierchon Du Riès... ; Collart Du Croquet... ; Philippes Du Riès... ; les hoirs de feu Willaumes Du Ponchiel... ; pour XVI cens demi et XVI verges situés oudit camp Cardon... ; Willaumes Wastepaste... ; Collart Torillon... ; Guillaume Wastepaste pour XVII cens de terre... listans vers orient au fief Merlet... ; Pierart Proulemeulle... ; Jacques Du Ponchiel pour une mesure et le camp de derrière tenant vers mer au chemin de la rue des mous et listans vers orient à trois quartiers de l'âtre, doibt audil Guérard à cause de son fief pour lesdits mesure et

camp contenant le toull chineq mencaudées deuz cent et demi quartier de terre, XVII den. ; Philippes Du Riès pour ung garding nommé le Petit Mes... ; Charloz Maine... ; Jacquemart Le Wandier, pour III cens de terre escarsement listant vers... occident au fief maître Blanquart Du Bacqueleroi... ; Lambert Meurin... ; Gadifer Baude pour chineq cens et chineq verges de terre nomme le camp Braquet... ; Jacob Baude... ; Collart Carle, pour XV cens III quartiers et X verges de terre... ; listans vers midi au camp nommé le camp à deux dismes et d'aulture lice vers mer à la terre Collart Torillon aboutant au fief Thomas Mas... ; Mahieue Gaurre... ; Pierre de Bourges... ; Maroye Beudoille... ; Jacquèmes de Bourges... ; les hoirs Jehan Busine... ; Jehan Roussel... ; les hoirs de feu Jehan Le Martin ».

II. 1895. (Registre.) — In-folio ; 27 feuillets, papier.

XVII^e siècle. — *Pays de Lallœu* (suite). — Déclaration des terres sur lesquelles l'Abbaye a droit de prendre des rentes en avoine, renouvelée par Jacques Hochedez, admodiateur et receveur des rentes. — Paroisse de La Gorgue : 316 verges de pré appartenant à Marie-Catherine de Bailleul, tenant à la maladrerie du pays de Lallœu ; 260 verges, à Jean Clarisse, bailli de l'eau ; 500 verges, à la maladrerie du pays de Lallœu, listant de couchant à la chaussée qui mène du pont d'Estaires à la Belle Croix et « vers mer », aux près de Le Barre : 635 verges acquises des Pères Augustins d'Hazebrouek par Jean Baccon, propriétaire ; les héritiers de Pierre d'Hailly ; etc. — Paroisse de Laventie : 880 verges, à Adrien Bavincove ; 2.050 verges, au sieur de Vosse, mari de Jeanne Blauwart ; 31 cents et 59 verges de terre, aux Charleux de La Bouffillerie. Dans ce « quareau » comme dans la paroisse de La Gorgue, il est dû pour les rentes une rasière d'avoine par mesure de terre. Autre carreau, contre le cimetière de Laventie, où la mesure doit 3 havots d'avoine et un havot de blé à la prévôlé de Saily : 13 cents et 14 verges, à Jean Sallengre ; 890 verges, à Mathis Theette, greffier d'Estaires ; 6 cents et 50 verges, à M^e Pierre Lullun.

II. 1896. (Registre.) — In-folio ; 94 feuillets, papier.

1697. — *Pays de Lallœu* (suite). — Déclaration des rentes d'avoine nommées rentes « des centrons ». — Déclaration du fief de Manguissart, qui commence au chemin de Manguissart et aboutit au fief Caudron. — Déclaration des terres du fief Caudron, du fief de La

Hautloy, du fief Pontfreaux, des terres et manoirs de la cense de L'Estrée.

II. 1897. (Registre.) — In-folio; 40 feuillets, papier.

1623-1624. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte rendu à Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast, par Jean Dupire, prévôt de Sailly, des rentes « septengues », appartenant à l'Abbaye, pour un an commençant à la Saint-Jean 1623. — « Quareau » de La Gorgue. Parmi les rentiers : Jean Hultin, Pasquier Leture, Jean Pourceau, Mahieu Heubaut, Jean Du Crocquet, Mahieu Rogeault, Marguerite Wastelier, Pierre Bailleul, Robert Poillon, le sieur de Fauquissart, la maladrerie de Lallœu étant alors mise en labour, Henri de Winde, Éloi Legris, etc. Somme de ce carreau : 17 bonniers 10 cents et 18 verges. — Carreau sis au bourg de Laventie. Principaux rentiers : Louis de Neuvéglise, Philippe Brongnart, la veuve de Jean Du Bacquerlot. Total de ce carreau : 8 bonniers 6 cents 38 verges. — Total des terres à « septengues » : 213 mesures 3 cents 81 verges, qui ont produit une recette de 199 ras. 3 havots et 3 quarts 1/2 d'avoine. — Les mises se composent des versements faits au grand prévôt pour l'état du Buffet, du prix du papier, de la façon et des apostilles du compte; elles montent à 369 l. 17 sols.

II. 1898. (Registre.) — In-folio; 40 feuillets, papier.

1624-1625. — *Pays de Lallœu* (suite) — Compte des rentes « septengues » du même, pour une année commençant à la Saint-Jean 1624. — Sommes des recettes : 199 ras. 3 havots et 3 quarts 1/2 d'avoine, qui ont été vendus 379 l. 17 s. — Somme des mises : 198 livres.

II. 1899. (Registre.) — In-folio; 38 feuillets, papier.

1626-1627. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte des rentes du même. — Recettes sur Jean Sallengre, pour un lieu amasé, à usage de brasserie, touchant au presbytère; Louis de Neuvéglise, pour une laverne où pend pour enseigne l'image de Saint-Antoine; etc. Somme des recettes, évaluées en argent : 499 l. 18 s. 5 d. — Sommes des mises : 983 l. 6 s. 10 deniers.

II. 1900. (Registre.) — In-folio; 40 feuillets, papier.

1627-1628. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte des rentes « septengues » par Pierre Denis, prévôt de

Sailly. — Somme des recettes : 449 l. 18 s. 5 d. — Somme des mises : 453 livres.

II. 1901. (Registre.) — In-folio; 77 feuillets, papier.

1628-1630. — *Pays de Lallœu* (suite). — Comptes des rentes du même. — *1628-1629.* Somme des recettes : 356 l. — Somme des mises : 411 l. 5 s. — *1629-1630.* Somme des recettes : 401 l. 16 s. — Somme des mises : 301 l. 8 sols.

II. 1902. (Registre.) — In-folio; 26 feuillets, papier.

1630-1631. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte des rentes du même. — Somme des recettes : 496 l. 5 s. — Somme des mises : 612 livres.

II. 1903. (Registre.) — In-folio; 27 feuillets, papier.

1631-1632. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte des rentes du même. — Somme des recettes : 352 l. 6 d. — Somme des mises : 262 livres.

II. 1904. (Registre.) — In-folio; 31 feuillets, papier.

1632-1633. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte des rentes du même. — Somme des recettes : 394 l. — Somme des mises : 370 l. 12 sols.

II. 1905. (Registre.) — In-folio; 26 feuillets, papier.

1633-1634. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte des rentes de Julien Pallinier, prévôt de Sailly. — Somme des recettes : 150 l. 3 s. 1 d. — Somme des mises : 357 « florins » 5 sols.

II. 1906. (Registre.) — In-folio; 51 feuillets, papier.

1635-1637. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte des rentes du même. — *1635-1636.* Somme des recettes : 500 flor. 3 s. 10 d. — Sommes des mises : 599 l. 5 s. — *1636-1637.* Compte des rentes du même, rendu aux administrateurs de l'Abbaye, pendant la vacance, dom Jean de Nizart, prieur, dom Philippe de Saint-Amand, grand prévôt, Michel de Miramont, sous-prévôt, Pierre Doresmiculx, sous-prieur. Baudry Despierre, receveur général. Somme des recettes : 499 fl. 6 patars. — Somme des mises 499 fl. 13 patars.

H. 1907. (Registre.) — In-folio; 30 feuillets, papier.

1522-1523. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte des « arrentemens de Sailly-sur-le-Lys, que messieurs les religieux, abbé et couvent de l'église Saint-Vaast ont et prendent chacun au le mercredi en Penthecouste, en telle monnoie que on prend à pain, char et vin au pays de Lallœu, et ce pour le terme de Penthecouste l'an mil cinq cens vingt et deux ». — Principaux noms cités : Jean Cousin, Michel de Lannoy, Sophie Lequeux, les héritiers de Jean Sallengre, Pierre Bécue, Pierre, Grand des Préaulx, etc. — Somme des recettes : 4 l. 7 s. 1 d. — « Arrentemens de Vimy-en-Lallœu ». Noms cités : Jean Pleuremeure, Jean Foller, Gilles Pleuremeure, Rolland Gavrel, Bauduin Caudron, Pierre Meurin, Nicaise de Reney, Colart Défontaines, sire Pierre Lermite, François Joire, Richart de Clenequemeure ; etc.

H. 1908. (Registre.) — In-folio; 36 feuillets, papier.

1523-1524. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys ». — Principaux noms cités : Jean Cousin, Guillaume Seghon, Georges de Gamand, la veuve de Jacquenart de Salomé, dit Maltteur, Caizin Cousin, Bauduin d'Esquire, demeurant à Béthune, Jacques Mayolle, Benoît Delebecque. — Somme des recettes : 109 s. 4 d. — « Rentes et revenu nommées rentes de Lestrée et confiscations de Lallœu deues chacun an au Buffet de Saint-Vaast d'Arras, pour ung an commenchant au jour Saint-Jehan-Baptiste l'an mil ve xxiii et finant à pareil jour xv^e xxiiii ». *Fleurbaix* : la veuve et les héritiers de Pierre Desprez, dit Platel, Jean Lepipre, Jean Le Fiefvé, André Le Petit, Jean Ledru, Jacques Bacqueler et Pierchon Fache, Dadin Pétillon, Pierchon Defeligne, dit Hayon. *Laventie* : François Leclere, et maître Pierre Le Candèle, Jean Leroy, brasseur, Collart Du Crocquet, Jean Vaast, dit Caudrelier. *Sailly-sur-la-Lys* : Willemine Meurin, veuve de Jean Delebecque, Jean de Montmorency. *La Gorgue* : Robert Meaulx, Jean Duplouch, Jean Joly. *Estaincercq* : les héritiers de Guillaume Werquin. — « Censes et fermes en labœur pour ledit an xv^e xxiiii ». Recettes sur Olivier Aimery, Jean Roussel, Jacques de Louf et Pierre de Neuvéglise, pour les droits seigneuriaux nommés « lantwères », 69 l. ; Olivier Aimery et Jean Roussel, pour les dîmes du quartier de Cattinguehem ; Benoît de Salomé, Jean Bécue et Jacques Wicart, « pour les dismes des six renges de Fromont et Les Ranguières », 228 l. ; Jean Meurin, Jacques Lar-

thézien et Colart de Salomé, pour les dîmes du quartier de Le Veroubeque, 64 l. 17 s. ; Jean Toulouze et Denis Lenoir, pour les dîmes du quartier de Quesnoy, 57 l. 3 s. ; Jacques de Louf, pour les dîmes du quartier de Le Losquemerie, 63 l. 19 s. ; Henri Wicart, pour les dîmes du quartier de Tilleloy, 16 l. 15 s. ; Pierre de Neuvéglise, pour les dîmes du quartier de l'âtre de Laventie, 93 l. 11 s. ; Ansel de Mars, pour les dîmes du quartier de Manguisart, 12 l. ; pour les avomes des centres, 32 l., et pour la cense de L'Estrée, 100 l. ; Michel Despierres, pour le moulin du Crocquet, 10 l. ; Jacques Mayolle, pour son moulin à huile, 10 s. ; Louis Martin, pour le pontnage de La Gorgue et le passage du bac Saint-Maur, 15 l. ; Bauduchon Martin, pour le moulin de Sailly, 30 l. ; Jean Coustenoble, pour le moulin de Laventie, 30 l. — « Censes et rentes à Riquebourg » : Jean Creton, pour la cense de Riquebourg, 100 l. ; Jean et Jacques de Haynes, pour la maison de La Becarderie et du pont Rogebault, 10 l. ; Pierchon Dupont ; Colart Du Saulloir ; les enfants Legrand ; Colart Floquetel ; la veuve de Jean Thorel ; Jean Du Hamel, dit Hennebotte ; Pierre Brouquesauchi ; Jean de Le Flye ; Pierre Tettin ; Mariette et Marguerite de Villers. Recettes non totalisées.

H. 1909. (Registre.) — In-folio ; 42 feuillets, papier.

1525-1526. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. — Mêmes noms qu'à l'art. H. 1908.

H. 1910. (Registre.) — In-folio ; 25 feuillets, papier.

1527-1528. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms cités : Englebert Parquier, Noël de Lannoy, prêtre, Jean Béhaghe. — « Censes et fermes en Lallœu » : Pierre Le Candèle et Mahieu de Bourges, pour les dîmes, « auttelages », rentes d'avoine et droits seigneuriaux, 1,206 l. 10 s. ; M^e Guillaume Leblanc, pour les dîmes du quartier des Tombes, 36 l. ; Pierre Harlé, pour le pontnage de La Gorgue et du bac Saint-Maur, 12 l. — Pour les autres tenanciers, comme à l'art. H. 1908.

H. 1911. (Registre.) — In-folio ; 25 feuillets, papier.

1528-1529. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-la-Lys », etc. (comme à l'art. H. 1910).

H. 1912. (Registre.) — In-folio; 19 feuillets, papier.

1529-1530. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Saily-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms cités : Jeannette Courdent, sire Rogier Basset, Jacques de Lannoy, fils de feu Michel, Jean Lebrun, demeurant à Estaires. — Arrentemens de Vimy : Antoine Corion, Denis Valée. — Le chapitre des censes et fermes fait défaut.

H. 1913. (Registre.) — In-folio; 25 feuillets, papier.

1530-1531. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Saily-sur-la-Lys », etc. (comme à l'art. H. 1912).

H. 1914. (Registre.) — In-folio; 24 feuillets, papier.

1531-1532. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Saily-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms : Philippe Bouchart, Crespin de Boyaval, Jean Du Hamel, dit Dindin. (Le reste comme à l'art. H. 1912).

H. 1915. (Registre.) — In-folio; 25 feuillets, papier.

1532-1533. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Saily-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms : la veuve de Thomas Perche, Jean Losligier, M^e Pierre de Le Candèle, Jacques de Fanquembergues, Jean Legrand, dit « min homme ».

H. 1916. (Registre.) — In-folio; 23 feuillets, papier.

1533-1534. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Saily-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms : « Melchior de Mazengarbe », les héritiers de Marie de Douze, Mahieu Marsis; Jacques Wicart, « pour ung jardin qui fut à Anthoine Le Bouebier, illégitime occis par aucuns malveulleans, sans délaissier enfans légitimes, et par ce mouen ledit héritage comme espavé » est revenu au domaine de l'Abbaye : Pierre Preud'homme, les héritiers de Jean Joly, François Lombart, Jacques Caulier.

H. 1917. (Registre.) — In-folio; 24 feuillets, papier.

1534-1535. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Saily-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms : « sire Pierre Becque », *alias* « Becque », Bernard Du Riez, Bauduin Fruleux.

H. 1918. (Registre.) — In-folio; 26 feuillets, papier.

1535-1536. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Saily-sur-le-Lys », etc. (comme aux art. précédents).

H. 1919. (Registre.) — In-folio; 26 feuillets, papier.

1537-1538. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Saily-sur-le-Lys », etc. (comme aux art. précédents).

H. 1920. (Registre.) — In-folio; 34 feuillets, papier.

1538-1539. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Saily-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms : Jacques Caudron et Jean de Le Fosse, héritiers d'Englebert Parquier, sire Lambert Meurin, Desraine Caulier, Jean Le Roy, brasseur. (Le reste, comme précédemment).

H. 1921. (Registre.) — In-folio; 27 feuillets, papier.

1539-1540. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Saily-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms : M^e Antoine de Montmorency, Robert Meaulx, demeurant à La Gorgne « emprés le riez Baillfeul », Pierre Preud'homme, Jean Le Thienfier. (Le reste, comme précédemment).

H. 1922. (Registre.) — In-folio; 28 feuillets, papier.

1540-1541. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Saily-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms : Nicolas Leroux, « huchier », au lieu de Jacques Caudron, Absalon de Hallennes, demeurant à Lille. (Le reste, comme précédemment).

H. 1923. (Registre.) — In-folio; 28 feuillets, papier.

1541-1542. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Saily-sur-le-Lys », etc. (comme aux art. précédents).

H. 1924. (Registre.) — In-folio; 30 feuillets, papier.

1542-1543. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Saily-sur-le-Lys », etc. (comme aux art. précédents).

H. 1925. (Registre.) — In-folio; 27 feuillets, papier.

1543-1544. — *Pays de Lallou* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms : Charles Hébard, demeurant à « Messines », au lieu de Georges Damand, les religieux de Saint-Antoine de Bailleul, Jacques Face, curé de Fleurbaix. (Le reste, comme précédemment).

H. 1926. (Registre.) — In-folio; 25 feuillets, papier.

1544-1545. — *Pays de Lallou* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms : sire Jean de Saloméz, Michel Padden, Pierre Carpentier, Mahieu Letaille. (Le reste, comme précédemment).

H. 1927. (Registre.) — In-folio; 32 feuillets, papier.

1546-1547. — *Pays de Lallou* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms : Antoine Sallengre, occupeur de 6 cents et demi de terre, tenant au comfil de « le Veronbecque », Jeanne Quelnom, Antoine Lecerf, bailli de Bailleul, Pierre Houpelines, Thomas Couillier, dit La Dame, la veuve de M^e Antoine de Montmorency, Pierre Dupont, dit du Grand-Chemin. (Le reste, comme précédemment).

H. 1928. (Registre.) — In-folio; 35 feuillets, papier.

1547-1548. — *Pays de Lallou* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms : Jacques Luiton, Bétrémieu Le Vaasseur, à cause de la demoiselle de Boyaval, sa femme, fille de Crespin. (Le reste, comme précédemment).

H. 1929. (Registre.) — In-folio; 41 feuillets, papier.

1548-1549. — *Pays de Lallou* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms : Robert de Saloméz, dit Maletrie, Robert Rappine, Jacques Dassonville, Sohier Gombert. (Le reste, comme précédemment).

H. 1930. (Registre.) — In-folio; 49 feuillets, papier.

1549-1550. — *Pays de Lallou* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. (comme aux art. précédents).

H. 1931. (Registre.) — In-folio; 44 feuillets, papier.

1550-1551. — *Pays de Lallou* (suite). — « Ar-

rentemens de Sailly-sur-le-Lys » etc. — Nouveaux noms : Robert Hamledouche, Lambert Meurin, prêtre, les héritiers de Germain Hadenier. (Le reste, comme précédemment). — Total des recettes : 179 l. 13 s. 4 deniers.

H. 1932. (Registre.) — In-folio; 44 feuillets, papier.

1551-1552. — *Pays de Lallou* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. (comme aux art. précédents). — Même total de recettes qu'à l'art. H. 1931.

H. 1933. (Registre.) — In-folio; 37 feuillets, papier.

1552-1553. — *Pays de Lallou* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. (comme aux art. précédents). — Somme des recettes : 179 l. 13 s. 7 deniers.

H. 1934. (Registre.) — In-folio; 44 feuillets, papier.

1553-1554. — *Pays de Lallou* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. (comme aux art. précédents). — Même somme des recettes qu'à l'art. H. 1933.

H. 1935. (Registre.) — In-folio; 44 feuillets, papier.

1554-1555. — *Pays de Lallou* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. (comme aux art. précédents). — Même somme des recettes qu'à l'art. H. 1933.

H. 1936. (Registre.) — In-folio; 33 feuillets, papier.

1555-1556. — *Pays de Lallou* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms : Henri Perche, acquéreur sur Antoine Sallengre, Jean Prévost, sire Guillaume Delebecque, prêtre, Louis Wourme, brasseur, demeurant à Estaires, M^e Germain Ledru, demeurant à Lille. — Même somme des recettes qu'à l'art. H. 1933.

H. 1937. (Registre.) — In-folio; 41 feuillets, papier.

1556-1557. — *Pays de Lallou* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. — Même somme des recettes qu'à l'art. H. 1933.

H. 1938. (Registre.) — In-folio; 41 feuillets, papier.

1557-1558. — *Pays de Lallou* (suite). — « Ar-

rentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. comme aux art. précédents). — Même somme des recettes qu'à l'art. H. 1933.

H. 1939. (Registre.) — In-folio; 41 feuillets, papier.

1558-1559. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. (comme aux art. précédents). — Même somme des recettes qu'à l'art. H. 1933.

H. 1940. (Registre.) — In-folio; 42 feuillets, papier.

1560-1561. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms : Éloy Legillon, Nicolas Ramelin, Jean Audent, les héritiers de Pierre de Gruson. Le reste, comme précédemment. — Même somme des recettes qu'à l'art. H. 1933.

H. 1941. (Registre.) — In-folio; 51 feuillets, papier.

1562-1563. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms : Simon Dupont, Charles Chironfère, Pasque Dupont, Barthélemy Le Vasseur, à cause de Marguerite de Boyaval, sa femme, Georges Crocheron, fermier de L'Estrée. — Somme des recettes : 175 l. 15 pal., un chapon et une poule.

H. 1942. (Registre.) — In-folio; 49 feuillets, papier.

1565-1566. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. (comme aux art. précédents). — Somme des recettes : 177 l. 5 sols.

H. 1943. (Registre.) — In-folio; 32 feuillets, papier.

1568-1569. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. (comme aux art. précédents). — Même somme des recettes qu'à l'art. H. 1942.

H. 1944. (Registre.) — In-folio; 71 feuillets, papier.

1573-1574. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms : Henri Crocheron, prêtre, Mahieu Bonnecandelle, Jacques Wastelier, Jacques Chavatte, dit le Rault, Georges Crocheron, ancien censier de L'Estrée.

Le reste, comme précédemment. — Même somme des recettes qu'à l'art. H. 1542. — Autre chapitre des recettes faites à Sailly par Pierre Bauduin, second clerc du Bailli, ainsi que des arrentemens de Vimy, des rentes de Richebourg, de Lestrée et des confiscations : ces recettes montent à 158 l. 3 deniers.

H. 1945. (Registre.) — In-folio; 85 feuillets, papier.

1575-1577. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. — Nouveaux noms : Pierre Desplanques, Jean Morel, Philippe Lelwalle, Pierre Richebé. Le reste, comme précédemment). — Somme des recettes : 177 l. 5 s. — Second chapitre de recettes par Pierre Bauduin (comme à l'art. H. 1944) : 175 l. 18 s. 5 d. Cette somme a été versée à Jacques Bouyn, receveur de Saint-Vaast.

H. 1946. (Registre.) — In-folio; 73 feuillets, papier.

1577-1578. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. (comme aux art. H. 1944 et 1945. — Sommes des recettes : 177 l. 5 s. et 194 l. 4 s. 10 deniers.

H. 1947. (Registre.) — In-folio; 60 feuillets, papier.

1583-1584. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-la-Lys », etc. (comme aux art. précédents). — Sommes des recettes : 175 l. 15 s., et 370 l. 10 s. 7 deniers.

H. 1948. (Registre.) — In-folio; 53 feuillets, papier.

1584-1585. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-la-Lys », etc. — Nouveaux noms : Antoine Heequin, prêtre, chanoine de Soignies, Pierre de Richebé, Michel Warembourg, Jacques « Fromentrou ». — Sommes des recettes : 175 l. 15 s. et 190 l. 5 s. 3 deniers.

H. 1949. (Registre.) — In-folio; 47 feuillets, papier.

1585-1586. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-le-Lys », etc. (comme aux art. précédents). — Sommes des recettes : 175 l. 15 s., et 239 l. 15 sols.

H. 1950. (Registre.) — In-folio; 103 feuillets, papier.

1587-1589. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Ar-

rentemens de Sailly-sur-la-Lys », etc. — 1587-1588. Nouveaux noms : Blaise Havrelan, « huchier », Charles Lefebvre, greffier d'Herlies, Antoine Le Boidin, Barthélemy Le Vasseur, sieur de Verquigneul, Jacques « Froidmanteau ». — 1588-1589 : Lambert, Marie et Noël Perche, héritiers d'Henri Perche, Antoinette de Masurelle, veuve de Rogier Fremault, la demoiselle de Boulongne, Pierre Toulotte. — Les recettes ne sont pas totalisées.

H. 1951. (Registre.) — In-folio; 54 feuillets, papier.

1589-1590. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-la-Lys », etc. (comme à l'art. H. 1950).

H. 1952. (Registre.) — In-folio; 53 feuillets, papier.

1591-1592. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-la-Lys », etc. (comme aux art. H. 1950 et 1951).

H. 1953. (Registre.) — In-folio; 53 feuillets, papier.

1597-1598. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-la-Lys », etc. (comme aux art. H. 1950 et suivants).

H. 1954. (Registre.) — In-folio; 51 feuillets, papier.

1599-1600. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Arrentemens de Sailly-sur-la-Lys », etc. (comme aux 4 art. précédents).

H. 1955. (Registre.) — In-folio; 103 feuillets, papier.

1606-1608. — *Pays de Lallœu* (suite). — « Compte des arrentementz de Sailly-sur-la-Lys et deppendances. Lestrem, confiscations, et Richebourg, appartenans à l'église et abbaye de St-Vaast d'Arras », rendu à l'Abbé par M^e Jacques Ravessen, receveur desdits arrentemens. — Mêmes noms cités qu'aux art. précédents. — 1606-1607. Somme des recettes : 637 l. 4 s. 4 d. — 1607-1608. Somme des recettes : 186 l. 12 s. 6 d. — 1608-1609. Somme des recettes : 188 l. 12 s. 6 d. — Total, pour ces 3 années : 1.010 l. 9 s. 7 d. — Total des mises : 988 l. 17 sols.

H. 1956. (Registre.) — In-folio; 56 feuillets, papier.

1611-1614. — *Pays de Lallœu* (suite). — Comp-

te des arrentemens de Sailly-sur-la-Lys (comme à l'art. précédent). — 1611-1612. Somme des recettes de chaque année : 187 l. 6 s. 5 d. — Les mises sont reportées au compte suivant.

H. 1957. (Registre.) — In-folio; 75 feuillets, papier.

1615-1618. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte des arrentemens de Sailly-sur-la-Lys (comme aux art. précédents). — 1615-1616. Somme des recettes : 187 l. 6 s. 6 d. — 1616-1617. Même recette. — 1617-1618. Somme des recettes : 717 l. 11 s. 11 d. — Total des mises pour les 9 dernières années : 2.869 l. 8 s. 3 deniers.

H. 1958. (Registre.) — In-folio; 80 feuillets, papier.

1618-1621. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte des arrentemens de Sailly-sur-la-Lys (comme aux art. précédents). — Les recettes sont de 185 l. 6 s. 11 d. pour chacune des 3 années. — Chapitre des droits seigneuriaux « renseignés » par Jean Dupire, prévôt de Sailly : recettes sur Jean de Marles, procureur pour office, Jacques Legillon, avoué d'Estaires, Élie Becque, brasseur à Estaires. — Chapitre des amendes infligées par les échevins aux individus inculpés de coups et blessures : « pour avoir blessé à sang », 3 l. 5 s. 6 d. ; « pour avoir porté baston deffendu », 8 s. 10 d. ; pour « s'envoir trouvé au débat ... », 23 s. ; — à Adrien Roussel, « pour avoir commis rebellion contre le bailli de Sa Majesté », 6 l. 10 s. ; à un individu « trouvé beuvant à la laverne par ung dimence durant le vespres », 8 s. 10 d. ; amendes infligées par Thomas Creton, bailli du Roi, aux « hostelains, lesquelz avoient vendu la bière à plus hault pris que ne porloient les afforages », 39 l. 12 s. 6 d. ; pour propos injurieux, 8 s. 10 deniers.

H. 1959. (Registre.) — In-folio; 76 feuillets, papier.

1623-1624. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte des arrentemens de Sailly-sur-la-Lys (comme aux art. précédents). — Nouveaux noms : Pierre Cornillot, époux d'Antoinette Perche, Pierre Évrard, Pierre Pillize, greffier d'Estaires, Isabeau de Beauffremetz, demoiselle de Fauquissart et de Boulongne. — Recettes totales : 334 l. 7 sols.

H. 1960. (Registre.) — In-folio; 77 feuillets, papier.

1625-1626. — *Pays de Lallœu* (suite). — Compte des arrentemens de Sailly-sur-la-Lys (comme aux

art. précédents. — Somme des recettes : 320 l. 6 s. 1 d.
— Somme des mises : 621 l. 4 s. 7 deniers.

II. 1961. (Registre.) — In-folio; 162 feuillets, papier.

1678-1689. — *Pays de Lallou* (suite). — 1678-1683. Compte rendu par Pierre Luffun, greffier de Lallou et receveur de Saint-Vaast, des rentes seigneuriales et arrentements de Sailly. — Nouveaux noms : Philippe Chavatte, au lieu de Pierre Cornillot, les héritiers du sieur de Courouble, M^e Robert Luffun, Jean Gastrique, avoué de La Gorgue. — Somme totale des recettes : 790 ll. 9 s. 10 d. — 1683-1689. Compte semblable du même. — Somme des recettes : 1.212 l. 13 sols.

II. 1962. (Registre.) — In-folio; 99 feuillets, papier.

1695-1696. — *Pays de Lallou* (suite). — Compte rendu par Jacques Hochedéz, procureur pour office de Richebourg, des rentes seigneuriales et arrentements de Sailly. — Nouveaux noms : Madeleine de Rency, veuve de Philippe Chavatte, Hugues de Marles, François Boidin. — Chapitre des recettes des septengés.

II. 1963. (Registre.) — In-folio; 165 feuillets, papier.

1696-1697. — *Pays de Lallou* (suite). — Compte rendu par le même des rentes seigneuriales et arrentements de Sailly (comme au registre précédent).

II. 1964. (Registre.) — In-folio; 45 feuillets, papier.

1719-1720. — *Pays de Lallou* (suite). — Compte rendu par Marie-Catherine Charlet, veuve de Jacques Hochedéz, des rentes seigneuriales et arrentements de Sailly. — Principaux noms : les acquéreurs des héritiers de Madeleine de Rency, Jean Hennion, marchand brasseur, Louis-Jacques Legillon, prêtre, Jacques Bridoul, sieur d'Averdoingt, les héritiers du sieur de Heschier. — Rentes des moulins et cours d'eau ; Jacques Fruchart, « pour le lieu et place et cours d'eaux où solloit estre assis le moulin du Crocquet qu'il tient à rente héritière », 10 s. ; le sieur Garson, demeurant à Aire, mari de Catherine Hecquin, propriétaire d'un arrentement sur le cours d'eau « pour parfaire un moulin à usage de battre huile ou escorches et non autres choses », pris en dessous du moulin du Crocquet ; ledit arrentement ayant été « amplifié » par l'Abbaye qui a permis la cons-

truction d'un moulin à blé, en même temps qu'à huile ou escorces ; la redevance monte à 8 l. ; le moulin Moyen, tombé en ruine, puis rebâti et à usage de « tor dre » l'huile ne fait qu'un avec l'article précédent : le sieur Hecquin paye pour lui un chapon de reconnaissance.

II. 1965. (Registre.) — In-folio; 41 feuillets, papier.

1729-1733. — *Pays de Lallou* (suite). — Comptes rendus par François Quintrel, procureur, arpenteur et priseur juré, demeurant à Sailly, receveur de l'Abbaye. — Les recettes sont totalisées par chapitres : arrentements de Sailly, arrentements de Vimy, rentes des moulins et cours d'eau, rentes de Lestrem, septengés, sans le détail des occupants qui payent ces redevances.

II. 1966. (Registre.) — In-folio; 23 feuillets, papier.

1598. — *Pays de Lallou* (suite). — Cueilloir des arrentements de Sailly et de Richebourg. — Mêmes noms cités que dans les comptes correspondants de chaque année. Tables des noms de personnes.

II. 1967. (Registre.) — In-folio; 20 feuillets, papier.

1599. — *Pays de Lallou* (suite). — Cueilloir des arrentements de Sailly et de Richebourg (comme à l'art. II. 1966).

II. 1968. (Registre.) — In-folio; 20 feuillets, papier.

1601. — *Pays de Lallou* (suite). — Cueilloir des arrentements de Sailly et de Richebourg (comme aux art. II. 1966 et 1967).

II. 1969. (Registre.) — In-folio; 32 feuillets, papier.

1602. — *Pays de Lallou* (suite). — Cueilloir des arrentements de Sailly et de Richebourg (comme aux art. précédents).

II. 1970. (Registre.) — In-folio; 19 feuillets, papier.

1603. — *Pays de Lallou* (suite). — Cueilloir des arrentements de Sailly et de Richebourg (comme aux art. précédents).

II. 1971. (Registre.) — In-folio; 18 feuillets, papier.

1604. — *Pays de Lallou* (suite). — Cueilloir des

arrentements de Sailly et de Richebourg comme aux art. précédents.

H. 1972. (Registre.) — In-folio; 21 feuillets, papier.

1606. — *Pays de Lallœu* (suite). — Cueilloir des arrentements de Sailly et de Richebourg comme aux art. précédents¹.

H. 1973. (Liasse.) — 79 pièces, 6 parchemin, 73 papier.

1249-1783. — *Pays de Lallœu* (suite). — Dîmes. — Vidimus par Jean, évêque d'Arras (mars 1249), de la transaction passée entre l'Abbaye et les curés des paroisses de Lallœu, d'une part, et les habitants dudit pays, d'autre part, au sujet du paiement des dîmes de laine, jardins, prés, bois, poules, agneaux, pigeons, poissons, etc. (p. 1). — Attestations (1556-1627), au sujet de la quotité de la dime et de la façon de la percevoir par le coupleur : à Sailly, l'Abbaye prend 8 gerbes du 100 et le curé une; les redevables sont obligés de mettre leurs gerbes en tas égaux, et la coutume générale est de les placer par 25 gerbes. — Conseil d'avocat (1779) sur la quotité de la dime : les adjudicataires doivent percevoir 8 du 100 et non 8 du 108 [p. 29]. — Déclaration (xvii^e s.-1634) des dîmes des 4 villages (p. 10-13). — Bail des dîmes, accordé pour 9 ans (1531), à Guillaume Leblanc, conseiller de l'Empereur, maître de ses comptes à Lille, moyennant 1.206 l. 10 s. — Jacques Le Vinier, conseiller du Roi en la Chambre des comptes à Lille, atteste (1556) qu'en qualité de procureur spécial de Guillaume Leblanc, chevalier, sieur de Houchin, il a donné en sous bail les dîmes et hotelages de Saint-Vaast à Michel Leblen et après le trépas de celui-ci à Mahieu Wastepatte, et qu'à cette occasion fut dressé un cueilloir. — Publication et affichage (1670) de la mise à bail des dîmes. — Mise en adjudication (1673) des dîmes divisées en 17 carreaux, sans compter la dime de Fauquissart. — Cession de bail (xviii^e s.), par J.-B. Baron, fermier collecteur de Laventie et de La Gorgue, à Ferdinand Prévost, déjà collecteur de Fleurbaix et Sailly. — L'abbé de Saint-Vaast autorise le prévôt de Sailly (1775, à donner à bail pour cette année 1775 seulement, les droits de dime appartenant à l'Abbaye sur les 4 villages. — Baux (1774-1775) des dîmes de Sailly et La Gorgue. Nicolas-Philippe Bully, locataire de deux carreaux de dîmes, se plaint à l'Abbaye que, pendant que les Morlots l'assiégeaient chez lui à coups de fusils, les fermiers ont enlevé leurs récoltes sans

payer la dime, ce qui lui est très préjudiciable (s. d.). — Lettre de Desomer remerciant les députés de Laventie de la confiance que lui témoigne la communauté, et les félicitant d'avoir nommé Pierre-François Joseph Desmulliers, collecteur de dîmes, en promettant de lui accorder son consentement. — Les adjudicataires des dîmes demandent 2^e moitié du xviii^e s. modération de leur fermage, le revenu ayant été inférieur à leurs prévisions à cause de la mauvaise récolte due aux pluies (p. 1138). — Régie des dîmes. Josse Hallun, chevalier, gouverneur de « Reterloys », frère Jean Castries, prévôt de l'Abbaye, Gilles Du Castel et Wautier Hautelet, mandataires du comte de Flandre et de Saint-Vaast, exerçant la juridiction en Lallœu, déclarent le 11 juin 1378 qu'en leur présence Bourras Bengelos, écuyer, et Jeanne Desmazures, sa femme, demeurant à Laventie, ont reconnu devoir certains arrérages de dîmes à l'Abbaye. — Accord (1583) entre l'Abbaye et Michel Duval, pour un nouveau bail des dîmes et autres droits. — Guillaume Delebarre, censier de l'Estrée, paroisse de Laventie, donne pouvoir (1585) à Martin Desprez, son curé, de prendre le bail des dîmes pour 3.000 fl. de principal annuel et la même somme en pot de vin une fois versée. — Attestation 1605 que les dîmes sont exemptes des rétributions. — Demande 1610 de modération de rendage, par le sieur de Mester et Philippe Waran, fermiers. — État général (1620) de tout ce qui a été payé pendant 9 années (1605-1613), par les fermiers des dîmes, François de Mester, bailli général des comté et ville d'Estaires, baronnie de Haverskerque et dépendances, et Philippe Waran, avocat de cette ville d'Estaires. — Pétition 1655 des sous-fermiers des dîmes, pour obtenir modération. — Projet de bail des dîmes (1678). — Rachat des dîmes (1578-1582; p. 39-66). — Compte rendu 1783 par Pierre-François Prévost, procureur fiscal du pays de Lallœu, des recettes des dîmes de Sailly et La Gorgue pour les années 1778, 1779 et 1780, qui sont pour les 3 années de 35.595 l. 16 s. 8 d. — Mises imputées sur cette recette : en 1778, procédures à la charge d'Antoine Chevalier, trouvé pendu sur la paroisse de Fleurbaix, 98 l. 7 s. 5 d.; levée d'un cadavre dans une fosse de Laventie, 24 l. 16 s. 6 d.; autres levées de cadavres, 220 l. 2 s. 1 d.; en 1779, débours des procédures pour levées de cadavres, vols de toile, construction de la tour de Sailly, au total 16.516 l. 10 s. 8 d.; en 1780, procédures pour levées de cadavres, vols, arbres coupés, viol commis à Laventie par des soldats du régiment de Royal-Infanterie, au total, 7.171 l. 17 s. 10 d.; en 1781, distributions aux pauvres, quittances

des droits seigneuriaux, 2.796 l. 9 s. 6 d. ; — en 1782, charpente au pont d'Estaires, 86 l. 7 s. 6 d., réparations aux fenêtres du chœur de Sully, une livre 8 s., etc. ; au total 733 l. 13 s. 6 d. ; — en 1783, réparations au lieu plaïdoyable de Sully, 11 l. 9 s. 6 d. — Total des dépenses, y compris les chapitres de remises : 30.817 l. 3 s. 7 d. (p. 67-79).

II. 1974. (Liasse.) — 46 pièces : 2 parchemin, 44 papier.

1571-1622. — *Pays de Lallœu* (suite). — Ordonnance de l'Abbaye (1571) prescrivant un mesurage général de toutes les terres soumises aux dîmes appartenant à Saint-Vaast dans le pays de Lallœu ; accord (1572) entre l'abbé Roger de Montmorency et Jean de Vienne, arpenteur sermenté au Valluon, pour effectuer ce travail (p. 1-3). — Procès (1585-1589) contre Dominique Crugeot, amodiateur général des dîmes, pour l'obliger à faire un mesurage général du pays de Lallœu, ainsi qu'il était convenu par son bail. Sentence du Conseil provincial (5 avr. 1585) condamnant ledit Crugeot à faire, avant la Saint-Rémy, déclaration et mesurage de sa dîmerie, avec les noms et surnoms des propriétaires et occupants des terres ; le défendeur objectait qu'il avait été empêché par les guerres de le faire plus tôt, les troupes du seigneur de Montigny ayant eu à soutenir plusieurs combats, près de la rivière, contre les Flamands qui s'étaient emparé du pays de Lallœu et y avaient fait plusieurs prisonniers ; après la retraite des troupes de Montigny, les habitants de Lallœu avaient eu à supporter, en 1583, le logement de 24 compagnies d'infanterie espagnole et de 1.700 chevaux pendant 7 à 8 mois. — Attestations (1587), par Pierre Buisart, mesureur juré à Estaires, que si Crugeot eût voulu employer son temps au mesurage des terres, il eût pu terminer le travail en l'espace d'un an, avec l'aide de 4 mesureurs ; que malgré les guerres on n'a pas laissé d'habiter le pays ; il croit « que aucuns des plus riches et craintifs se seroient retirés pour double qu'ilz avoient d'estre prisonniés des Vrybutes, comme il entendit avoir quelques-uns estre prins d'aucuns ennemis, lesquels entroient ledit pays de nuict, passans la rivière du Lys, ayans bruslé l'église et quelques maisons de ce lieu de Sully, sans qu'il sçait que aucuns auroient esté prins de jour » ; — par Jean Wes, mesureur juré à Estaires, que ni les pluies, ni les guerres n'ont pu empêcher le mesurage ; — par Pierre Legillon, avoué d'Estaires, estimant que le temps de 6 années laissé à Crugeot pour faire son mesurage fut suffisant ; — par Audrieux Desgandins, curé titulaire de

Fleurbaix, que l'amodiateur « a grandement prouffité à ladite ferme, combien que ce n'auroit esté sans grande ruse et facherie et souvent avec dangier de sa personne, ayans mesmes à ceste occasion advenuz aucuns homicides », et que ses profits viennent des pots de vin qu'il a touchés en laissant racheter les dîmes ; — par Jean Toulouze, bailli collecteur héréditaire de Fleurbaix et Sully, Malhieu Bailleul, laboureur à La Gorgue, Charles Delabarre, bailli du Locon pour le comte de Buren, Guillaume Delebarre, censier à L'Estrée, ancien échevin de Lallœu, Robert Lecomte, chirurgien à Sully, Benoit Delebecque, échevin et bourgeois d'Estaires, Pierre Delebecque, ancien échevin de Lallœu, dom Jean Bourgeois, rentier de Saint-Vaast, Pierre Baulduwin, clerc du Buffet, et autres ; toutes ces attestations rédigées dans le même sens. — Arrêt du Grand Conseil (21 janv. 1589) portant que, nonobstant des défenses, le sieur Crugeot devra fournir le mesurage de ses dîmeries avant le 24 juin 1590, à peine de supporter les dépens d'un mesurage fait d'office. — Accord (1606) entre l'Abbaye et Jacques de Guisclin, géomètre, arpenteur juré de Flandre et d'Artois, bourgeois d'Aire, pour le mesurage de Lallœu ; correspondance, honoraires (1606-1622 ; p. 4-36). — Extraits de procès-verbal de mesurage (1589-1613) ; Laventie contient 1.218 bonniers, Fleurbaix 792 bonniers, La Gorgue 840 bonniers, Sully 685 bonniers. Somme totale : 3.545 bonniers (p. 37-46).

II. 1975. (Liasse.) — 57 pièces : 4 parchemin, 53 papier.

1603-1622. — *Pays de Lallœu* (suite). — Procédure (1603) contre Nicolas de Wazières, fermier des dîmes du pays de Lallœu, pour l'assujettir aux tailles et contributions. Ledit de Wazières objecte les nombreux logements de gens de guerre qu'il eût à subir : en 1594, 200 chevaux ayant service de garde au gouverneur général, l'archiduc Ernest ; les troupes à pied et à cheval, sorties de La Fère au nombre de 800 hommes en environ, qui logèrent 8 jours, en mai 1596, et, aussitôt après, la compagnie d'ordonnances du marquis de Varenbon, qui logea 5 semaines ; enfin, en octobre suivant, 2.000 hommes de recrues des régiments du sieur d'Achieourt et du comte de Bucquoy. Dictum du Conseil d'Artois (13 sept. 1622) condamnant le fermier des dîmes à contribuer aux assiettes et levées.

II. 1976. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1708-1782. — *Pays de Lallœu* (suite). — Dé-

gâts des guerres. Procès-verbaux rédigés (1708-1709) dans les 4 paroisses des pertes causées par les fourrages; modérations accordées sur les fermages des dîmes, à cause de ces pertes. Déclaration (1708) de nombreux habitants de Laventie qui ont eu leurs champs dévastés par les soldats; attestations (1709) que, 4 fois pendant le siège de Lille, la cense de l'Éstrée, occupée par Antoine Pannier, a été exposée au pillage des troupes des alliés qui ont emporté la plus grande partie de ses grains, fourrages, meubles et habits. — Déclaration (1709) des pertes subies par les habitants de Fleurbaix en 1708. — Attestation (1711) qu'en 1709 le village de Fleurbaix fut fourragé par les troupes françaises campées sur les lignes de Lens au-dessus de La Bassée et plusieurs fois encore depuis le siège de Béthune. — Déclarations (1709) des pertes subies par les habitants de Sailly et La Gorgue en 1708 (p. 1-9). — Enquête faite à La Gorgue (1782) par ordre des députés des États d'Artois, pour constater les dégâts de la grêle tombée sur le terroir le 10 juin de cette année. — Procès-verbaux des pertes causées par le même ouragan dans les communes de Laventie et La Gorgue (p. 10-13).

H. 1977. (Liasse.) — 97 pièces : 22 parchemin, 75 papier.

1451 - 1783. — *Pays de Lallou* (suite). — Procès pour dîmes (1451) contre Pierre Guérault et Mathieu Salenghe pour dîmes. — Complaintes (1578-1640), pour enlèvements de dîmes avant le passage du compteur. — Attestation (1616) que le compteur de dîmes n'a pu lever sa part sur un champ d'« eutillette », appartenant à Bêlremieu Lefebvre, parce que celui-ci avait délié toutes les bottes, déclarant qu'il n'était pas obligé de fournir les liens. — Sentence du Conseil d'Artois (16 mai 1691) condamnant Charles-Mathias de Beaussart à payer les dîmes novales à raison de 8 du 100 pour tous les fruits croissant sur ses terres nouvellement mises en culture (p. 1-23). — Procès (1565-1772), pour le paiement de la dîme des colzas. Procès pour dîmes contre Alexis et Pierre-André Pillart, frères (1771-1780); — contre Philippe Delépine (1781); — contre J.-B. Lefrançois (1783; p. 24-97).

H. 1978. (Registre.) — In-folio; 29 feuillets, papier.

1562 - 1567. — *Pays de Lallou* (suite). — Déclaration des «herbage rompue et mise à usage de d'«ericquy », sur lesquels l'Abbaye a droit de prendre la dîme « novalle ». — La paroisse de Fleurbaix est divi-

sée en 19 « quarreaux »; les « d'«ericquy » couvrent une surface de 11 mes., 117 verges 1-2, y compris 10 verges de « courtillage »; l'arpentage de ces terres a été fait par M^e Pruvost, arpenteur sermenté. Dans la paroisse de Sailly, la surface «defrichée» est de 18 mes., 377 verges, y compris 36 verges de « courtillages ».

H. 1979. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1600. — *Pays de Lallou* (suite). — Déclaration des terres sujettes au droit de dîme, renouvelée par Nicolas de Wazières, marchand d'Arras, et Marie Garçon, sa femme, veuve de Michel Duval, fermiers généraux des dîmes. — Cette déclaration est faite pour les 4 villages divisés en « quarreaux ».

H. 1980. (Liasse.) — 104 pièces : 2 parchemin, 102 papier.

1533 - 1785. — *Pays de Lallou* (suite). *Laventie.* — Déclaration (1616) des 20^e et 21^e carreaux de dîmes de la paroisse de Laventie, renouvelée pour Martin Delebarre et Jean Lepoivre. — Déclaration (1619) des terres du 8^e carreau. — Tableau (XVIII^e s.) des droits de dîme divisés en plusieurs cantons, dont la contenance est reprise en bonniers, chaque bonnier contenant 1 arpent ou 16 cents verges de 10 pieds de 11 pouces chacune; — fermages (1736-1757) des cantons de dîmes en livres de gros valant chacune 6 florins de Flandre, qui font 7 l. 10 s. d'Artois (p. 1-9). — Nomination (XVIII^e s.) de François Demulier, fermier à Laventie, collecteur des 20^e et 100^e, pour opérer le recouvrement des rachats de droits de dîme. — Projet de compte (1716) arrêté par Ch. de Valory, religieux de Saint-Vaast, et Philippe Lombart, collecteur de la dîme à Laventie, des arrérages de fermage dus par ladite paroisse pour les années 1706 à 1715; la redevance annuelle est de 4 041 l. 15 s., les arrérages se montaient à 2 818 l. 16 s. — Arrêtés de comptes (1712-1717) avec Vincent Théry, receveur des adjudications de la dîme de Laventie. — Gestion (1772-1785) de J.-B. Romon, receveur des dîmes de Laventie et Fauquissart; comptes et correspondance. — Monniez, curé de Sailly, intercède auprès de l'Abbaye (1784), en faveur d'une veuve qui s'est portée caution pour un compteur de dîmes, et est menacée d'exécution pour une somme de 280 l. — Procès au sujet de la quotité de la dîme (1758-1780), quelques habitants de Laventie ne voulant payer que les 8 gerbes des 108 et non des 100, comme cela s'est toujours fait; — sentence du Conseil d'Artois (25 janv.

1759) maintenant l'Abbaye dans le droit de percevoir la dime à Laventie à la quotité de 8 pour 100, le curé y ayant la 9^e gerbe ou botte; — pièces produites: sentences du Conseil d'Artois (1533-1612) prouvant que l'Abbaye est en droit de percevoir les 8 du 100. — Arrêt du Conseil supérieur d'Arras (21 août 1773): s'appuyant sur les lettres du Roi qui mettent l'Abbaye et les occupants de sa dime à Laventie sous la sauvegarde commune, il ordonne aux gens de loi de Laventie d'établir sur le champ et à la réception du présent arrêt une garde suffisante, pour veiller à la sûreté publique et à la conservation de la moisson. — Lettre de Desgardins, curé de Laventie (1776), demandant que, pour lui faciliter la perception de sa part de dime, on lui assigne un carreau à portée de son presbytère (p. 10-73). — Régie de la dime (1597-1759): offres de prises en bail; — plaintes de fermiers qui n'ont pas la quantité de terres portées au mesurage; inventaire (1667, des espèces d'or et d'argent, livres et titres et autres papiers trouvés chez Jean Lenglard, clerc de loi de Laventie, curateur à la succession de Maximilien de Monchy, chapelain de Laventie, reliquataire d'arrérages dus à l'Abbaye: « premièrement, des espèces d'or et est trouvé trois hongrois, item un demy jacobus nouveau, item un nouveau jacobus, item une impériale avec un cavallier d'estat, item deux pistoles d'Espagne, marquéz, l'une d'un grain, l'autre de trois, item un quart de jacobus marqué d'un grain, item deux doubles ducats »; — procès-verbal (1669) constatant que la moitié des récoltes, au moins, est ravagée par les moucherons et ne produira rien: — autre (1677) constatant que les blés encore sur pied sont mêlés et que la récolte sera moindre que les années précédentes; — requête des échevins (1691), pour obtenir modération de 364 l. sur leur ferme de dime, le blé étant tombé à vil prix; — lettre de Cuvelier, prévôt de Sailly (1750), informant l'Abbaye que les échevins de Laventie tentent d'avoir un nouveau bail des dimes et lui ont pour cela offert un service de table, qu'il a d'ailleurs refusé; il estime que, si l'Abbé accorde le bail à la communauté de Laventie, il en recevra beaucoup moins, mais sera bien payé; s'il le retient, « on ne sera pas sans embarras et sans insolence pour obtenir la perception » (p. 71-104).

II. 1981. (Liasse.) — 93 pièces: 10 parchemin, 83 papier.

1578-1766. — *Pays de Lallœu* (suite). *Laventie.* — Procès (1761-1763) entre l'Abbaye et les sieurs Masse et Bariselle, relativement à la quotité de la dime

(p. 1-41). — Autres procès (1765-1766), pour dimes non payées, contre J.-B. Leveque, Thérèse Legillon et Jacques Roussel; à propos de ces derniers procès, Vandendriesche, grand prieur de Saint-Vaast, trouve qu'« il faut réellement baisser pavillon ». — Complaintes, sentences et reconnaissances (1578-1610), pour récoltes enlevées avant le passage du compteur ou refus de mettre les bottes en tas (p. 45-93).

II. 1982. (Liasse.) — 70 pièces: 25 parchemin, 45 papier.

1339-1634. — *Pays de Lallœu* (suite). *Laventie.* — Baux des dimes: à Martin Wastepatte (1339); — à Jean Le Wicars, des dimes du Tilleloy et de le Wenegerie, moyennant 67 écus d'or; à Pierre Du Bacquelerot, du quartier de La Holloye, moyennant 42 écus couronnés; à Jacquemarl « Li Ostepiers », dit Du Castel, du quartier de la Forque, moyennant 47 écus d'or (1403); — à Jean Wicarl, des droits d'autelage et de dime (1423); — à Henry Du Bos, du quartier de Latre (1457); — à Jean de Vaulx (1541); — à Didier Bouchier et Chrétien Henneron; à Mahieu Wastepatte et Pierre de Neuvéglise (1559); — à Jean de Marles, procureur pour office du pays de Lallœu (1612); — à Robert de Beaussart, David Du Hamel, Jacques Vasseur, marchand à Béthune, Antoine Lesaigne, Jean Lepoivre et Jean Morel (1614); — aux enfants Morel, à Jean de Marles, Jacques Legrand, Nicolas Dubois, Jean Venin, Jacques Ployart, Jacques Mallebranque, Jacques Vienne, Jean Goden, Chrétien Derond et Mahieu Vienne (1620); — à Porrus Lullun (1626); — à Robert Leconte, notaire héréditaire à Laventie; Marie de Noyelles, veuve de Jean de Marles, procureur au Conseil d'Artois, et Hugues de Marles, son fils (1634).

II. 1983. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1726-1758. — *Pays de Lallœu* (suite). *Laventie.* — Adjudications à bail des dimes.

II. 1984. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1760-1780. — *Pays de Lallœu* (suite). *Laventie.* — Adjudications à bail des dimes.

II. 1985. (Liasse.) — 43 pièces: 1 parchemin, 44 papier.

1544-1789. — *Pays de Lallœu* (suite). *Laventie.* — Dime de Fauquissart, hameau de Laventie. —

Baux (1631-1726) — Le bail de 1615 est consenti à Jean de Sallomé et Suzanne Despièrre, sa femme, par Nicolas Enlart, sieur de Bouvigny en partie, procureur de Claude Haccart, administrateur de Saint-Vaast, moyennant 72 fl. annuellement; celui de 1698 est au profit de Pierre Gadelin, sergent de Fauquissart; celui de 1726 est accordé à Jacques Destail, prêtre, demeurant à Fauquissart, moyennant 51 livres. — Sentence du Conseil d'Artois (1 oct. 1511) condamnant Adrien Dubuis, qui a enlevé la dime laissée sur un champ par le compte; la dime de Fauquissart est de 9 du 100, dont 2 parts à Saint-Vaast, 6 au chapelain de la chapelle de Fauquissart, et une au curé. — Prétentions des habitants de Fauquissart d'avoir un évocateur particulier dans leur hameau (1614). — Sommation (1614), par Andrieu de Beussart, bailli de la seigneurie de Fauquissart, à Jacques Le Vasseur, fermier des dimes, de commettre un homme sermenté pour les recueillir. — Attestation (1683) que le sieur du Billaud, seigneur de Fauquissart et chapelain propriétaire de la chapelle de ce lieu, a un droit de dime de 6 gerbes. — Procès intenté à Lille (1752) par l'Abbaye et le sieur Du Hayon, prêtre, bénéficiaire de la chapelle, à un sieur Cateau, laboureur, qui a enlevé sa récolte d'oïrelle sans payer la dime, sous prétexte que c'est une graine inusitée au pays (p. 1-20). — Procès (1785-1789), au sujet de la quotité de la dime, entre l'Abbaye et Pierre-Joseph Mauduict, greffier général du pays de Lallœu, son fermier de la dime de Laventie, d'une part, et nombre d'individus de Fauquissart, de l'autre (p. 21-45).

H. 1986. (Registre.) — In-folio, oblong; 24 feuillets, papier.

1562. — *Pays de Lallœu* (suite). *Laventie*. — Rapport fait par Mahieu Wastepatte, fermier des dimes de Saint-Vaast, pour le quart qu'il a à cense sur la paroisse de Laventie. — Principaux occupants cillés : Antoine Billau, Antoine Lewalle, François Tahon, Henry Le Boidin, Mahieu Gallois, censier de mademoiselle de Lobel, Noël de Larmoy, dit des Eserins, etc.

H. 1987. (Registre.) — In-folio; 36 feuillets, papier.

1568. — *Pays de Lallœu* (suite). *Laventie*. — Déclaration des terres à dimes de Laventie, par Jacques Didier, fils de Jean, occupeur en partie, l'autre partie est affermée à Mahieu Wastepatte et Pierre de Neuvéglise. — Les terres déclarées montent à 329 bonniers 2 mes. 2 boisselées.

H. 1988. (Registre.) — In-folio; 19 feuillets, papier.

1568. — *Pays de Lallœu* (suite). *Laventie*. — Déclaration du quart des dimes de Laventie, par Pierre de Neuvéglise, et d'un dimeon sur le territoire de Fauquissart, à recueillir sur quelques terres dépendant « de la châtellenie de Lille », fort de 9 gerbes, dont 6 appartiennent à Jean Richebé, chapelain de la chapelle de Fauquissart, 2 à Saint-Vaast et la dernière au curé de Laventie. — Saint-Vaast a affermé sa portion par moitié à Mahieu Wastepatte et François Delebecque.

H. 1989. (Registre.) — In-folio; 3 feuillets, papier.

1569. — *Pays de Lallœu* (suite). *Laventie*. — « Extrait des grandes des terres à labour de la terre et seigneurie de Fauquissart, lesquelles payent des mes chacun an aux fermiers d'icelle seigneurie, telz que Jacques de Wasselin, escuyer, Simon de Gorre, Willaume Canelle, laboureurs », tous demeurant en cette seigneurie et qui tiennent les 2 tiers de cette dime d'Antoine Richebé, et l'autre tiers de Saint-Vaast et du curé de Laventie.

H. 1990. (Registre.) — In-folio; 41 feuillets, papier.

1644-1645. — *Pays de Lallœu* (suite). *Laventie*. — Compte rendu à dom Claude Haccart, administrateur des biens temporels de l'Abbaye, par Nicolas Enlart, commis à la recette des dimes de Laventie et Fauquissart, des recettes de ces dimes. — Les 8 premiers « quarrceaux » sont donnés en ferme au lieutenant Varlet; les 9^e, 17^e et 19^e, à Pierre Creton, bailli du Roi, et Jacques Belin, laboureur; le 10^e, à Pierre Polvéche; les 12^e et 15^e, à Jacques Leclerc et Jacques Gasquière; le 16^e, à Jacques Belin; le 18^e, à Andrien Legris et Mathieu Lelou; le 20^e, à Jean Lectere; le 21^e à Jacques et Thomas Delebarre; le 22^e, à Michel Luffun et autres habitants de Laventie. — Total des recettes : 3.012 fl. 13 s. 9 d. — Mises : à Marlin Lansel, « lingier » à Douai, 700 l.; versements au sieur Haccart, sus-nommé; honoraires payés à l'avocat Merchier : à Pierre Deleecourt, greffier du gros, « pour avoir mis en parchemin et scellé » l'obligation de Robert Lecomte, 25 l.; etc. Somme des mises : 3.268 fl. 14 sols.

H. 1991. (Liasse.) — 50 pièces : 8 parchemin, 42 papier; 3 secoux.

1538-1780. — *Pays de Lallœu* (suite). *Fleur-*

baix. — Déclarations des terres à dîmes et extraits de mesurages 1611-1723; p. 1-9. — Baux des dîmes 1770-1780. Ces droits sont de 9 du 100 sur le territoire de Fleurbaix et en la seigneurie de Catlinghem, échevinage de La Boutillerie, chàtellenie de Lille : il revient 8 gerbes à l'abbaye et la neuvième au curé ; sur la seigneurie de Saint-Simon et de Raisse, même échevinage, il appartient 2 gerbes à l'abbaye, 6 à la veuve et aux héritiers du sieur Chauwin du Rocquet et une au curé de Fleurbaix, qui en outre perçoit seul la petite dime à la quotité de 3 du 100 sur 37 bonniers, 14 cents ou environ en la seigneurie de La Boutillerie et le liers de la grande dime, à la quotité de 9 du 100, avec le commandeur « des Castres ». Le bail de 1770 est accordé à Jacques-Joseph Desmarests et Alexandre Lesaffre, échevin de Lallœu, moyennant 7.400 l.; celui de 1780, aux 4 plus hauts cotisés de la paroisse : Jean-François Lesaffre, échevin, Adrien-François Delattre, J.-B. Perche et François-Joseph Desmarests, moyennant 8.700 l. (p. 10-11). — Régie des droits de dîmes : assignation au Conseil d'Artois (1567) de Thibaut Pétillon, Pierre et Philippe de Douze, fermiers des dîmes, qui n'ont pas fourni la déclaration exigée; — relevé de compte (1636) de Jacques Vasseur, demeurant à Armentières, fermier des dîmes; demande de remises des droits de dime (1677), en considération de ce qu'en juillet 1676 une troupe de 8 à 10 mille hommes, commandée par M. de Magalot, allant assiéger la ville d'Aire, a campé une nuit sur le terroir de Fleurbaix où elle a causé de grands dégâts; — décompte de Charles Six, collecteur (1718-1726); — lettre (fin XVIII^e s.) des échevins de Fleurbaix relative au rebail des dîmes qu'ils désirent voir adjuger à la communauté; — lettres du curé Denis (1769) également relative au rebail (p. 15-28). — Attestations (1556-1770) relatives à la quotité de la dime (p. 29-37). — Enquête (1538), pour savoir si Pierre Lecocq a payé le droit de dime des récoltes qui ont été sur ses terres situées sur la place des « Mastellins » (p. 38-40). — Réplique XVIII^e s.) pour les échevins de Fleurbaix contre les gens de loi de La Boutillerie, qui ne voulaient dépendre que de la chàtellenie de Lille (p. 41). — Complaintes, sentences et reconnaissances (1557-1613), pour dîmes non payées (p. 42-50).

H. 192. (Registre.) — In-folio; 42 feuillets, papier.

1567. — *Pays de Lallœu* (suite). *Fleurbaix*. — Déclaration des terres sujettes aux dîmes sur la paroisse de Fleurbaix, mesurées par Mathieu Cochet, Ma-

lieu Wastepatte et Pierre Didier, « parteurs sermentés ». — La contenance totale est de 489 bonniers, 1 mes., 3 boïss. et 84 verges.

H. 193. (Registre.) — In-folio; 213 feuillets, papier.

1770. — *Pays de Lallœu* (suite). *Fleurbaix*. — « Déclaration par articles et cantons des corps de terres en franche labour dicimables de la communauté de Fleurbaix... ». — Tout le terroir est divisé en 22 cantons et 1.237 articles.

H. 194. (Liasse.) — 46 pièces : 10 parchemin, 36 papier.

1403-1779. — *Pays de Lallœu* (suite). *Sailly*. — Mesurages et déclarations de la dime (1571-1779) : le premier est commencé par Léger Gellée et Claude Le Censier, mesureurs d'Artois; — déclaration (1631), par Marie de Noyelle, veuve de Jean de Marles, procureur pour office, fermière des dîmes de Sailly, « des herbaïge rompue et mise à usage de desréquy » depuis le mesurage fait par Jacques de Guiselin (p. 1-11). — Baux de la dime : à Simon Le Candle, du quartier des Tombes, moyennant 31 écus couronnés (1403); — à Antoine Pétillon, demeurant à Fleurbaix, du même quartier, moyennant 36 l. (1518); — à Jean et Guillaume Leblanc, maîtres des comptes à Lille (1522); — à Mathieu Deleuelle (1536); — à Grard Toulouze, Pierre et Louis Delebecque, du quartier de Le Veronbecque, dit Quesnoy des Tombes, et de Le Tosquenmerie (1559); — à Jean de Marles (1614); — à Marie de Noyelle, veuve de Jean de Marles (1631); — aux frères Wantier (1656); — à Jean Bauldry d'Espures, prévôt de Sailly, par Robert Parent, avocat en Parlement, fermier général des biens et revenus de l'abbaye (1661); — à Pierre Lattun, arpenteur et échevin de Lallœu (1696); — à François Plouvier (1698; p. 12-16).

H. 195. (Liasse.) — 30 pièces : 2 parchemin, 28 papier.

1707-1779. — *Pays de Lallœu* (suite). *Sailly*. — Baux de la dime : à Pierre Boidin et J.-B. Legillon, échevins de Sailly (1707); — à Jean Delchaye et Philippe Quintrel, échevins de Sailly (1716); — à Pierre Deleval, échevin de Sailly (1743); — à Pierre-Ignace Bolel, échevin (1749). — Adjudications 1762-1779 des dîmes en bail (p. 1-19). — Régie des dîmes (1567-1780) : lettre de dom Damiens, prévôt de Sailly, au sujet de leur rebail (1714); — projet de compte (1716) pour Antoine Meurin, collecteur de la dime de Sailly (p. 20-30).

H. 1996. (Liasse.) — 56 pièces : 12 parchemin, 44 papier.

1599-1783. — *Pays de Lallœu* (suite). *Sailly-sur-la-Lys*. — Plaintes, sentences et reconnaissances au sujet des dîmes. — Parmi ceux qui sont poursuivis pour non-paiement : Jeanne Fache, veuve du sieur Rousée (1599), Thibault Pétillon (1610), toute la communauté du village (1783).

H. 1997. (Registre.) — In-folio; 47 feuillets, papier.

1568. — *Pays de Lallœu* (suite). *Sailly-sur-la-Lys*. — Déclaration de la dime rie du village. — Elle est reconnue contenir 380 bonniers 3 mesures et 118 verges. Signatures de Lambert Roussel et de Pierre de Douze.

H. 1998. (Liasse.) — 63 pièces : 6 parchemin, 49 papier; 1 sceau.

1556-1759. — *Pays de Lallœu* (suite). — *La Gorgue*. — Déclarations (1591-1616) des terres soumises à la dime; parmi elles, on relève « ungue piéche de terre de labour nommé le camp de lemaladrie de Le Gorgue ». — Attestation (1556), par Antoine de Bourges, échevin de La Gorgue et receveur pour le Roi en ce lieu, et Jean Lemor, marchand, par-devant Antoine Le Candle et Florent Roussel, échevins, que toutes les dîmes de La Gorgue, réparties en 18 sections appartiennent dans cette mesure, savoir : 12 à l'abbaye de Saint-Vaast, 3 à l'abbaye de Choques, une aux dames de Beaupré et 2 au curé de La Gorgue; la dime y est de 8 du 100; J. Lemor atteste en outre que vers 1536, au temps où il était fermier des dîmes, les laboureurs laissaient leurs dîmes en nature sur le champ et qu'une nuit, accompagné de Pierre Du Mollin, curé, il se rendit sur le champ de Guillebert de Langle pour reconnaître si ce laboureur avait laissé la portion de dîmes voulue. — Autres attestations sur le même sujet : par Robert de Le Pierre, Jacques Laurent et Marie Dubois, veuve de Henri Godescal (m. d.); ledit Laurent rappelle qu'il fut fermier de Jean De Le Haye, curé de La Gorgue, oncle de sa femme; — par Jean Luffan, ancien échevin de Lallœu, Guillebert Roussel, boucher à Laventie, Jean Peullemulle, Chrétien Gombert, Mathieu Wastepalte, greffier du pays de Lallœu, Christophe Poillon, bailli pour le Roi en Lallœu, Mathieu Herquin, échevin (1556), et Pierre Wantier (1626; p. 1-5). — Procès entre l'abbaye de Choques et l'abbaye de Saint-Vaast, codécimatrices, pour la distribu-

tion de la dime (1557-1762; petit plan XVI^e siècle de la dime rie appartenant à Saint-Vaast p. 6-15. — Arrêt du Conseil provincial (20 avr. 1769) qui met l'abbaye de Saint-Vaast et ses fermiers des droits de dime à La Gorgue sous la sauvegarde des habitants de la paroisse (p. 46). — Plainte (1677) contre Jean Polyèche, pour la dime à percevoir sur un demi bonnier de terre (p. 47-55).

H. 1999. (Liasse.) — 76 pièces : 16 parchemin, 60 papier.

1451-1781. — *Pays de Lallœu* (suite). *La Gorgue*. — Baux des dîmes par portions : à Mailin Bannier et Jean Cauderon, pour 7 ans, moyennant 168 l. annuellement (1451); Colart Le Caudèle est nommé procureur par l'abbaye, pour agir dans les procès que ce bail pourrait susciter; — à Jean Lecocq (1475); — à Michel Despierres (1538); — à Philippe Le Gaultier (1562); — à Henri de Windes, Martin Lempereur, Jean Peullemulle et André Herquin (1568); — à Jacques Van Esoen, bourgeois d'Arras (1612); — à André Herquin et Antoine Lesaige, meunier (1611); — à Jacques Pronnier, Philippe Gombert et Jean de Marles (1620); — à Jean Lepoivre (1626); — à Jean Fruchart (1650). — A partir de 1668, adjudications de l'ensemble de la dime rie (1668-1777). — Affiche pour la mise à rebail de la dime rie divisée en cantons. — Régie des dîmes (1453-1781); déclaration des terres qui ont été en ruine en 1668 et 1669.

H. 2000. (Registre.) — In-folio; 49 feuillets, papier.

1507. — *Pays de Lallœu* (suite). *La Gorgue*. — Déclaration des noms et surnoms de ceux qui occupent des terres chargées de dîmes, par Antoine Le Candle et Martin Lempereur, fermiers des dîmes. — Les terres ont été arpentées par Pierre Lempereur, mesureur; elles contiennent 289 bonniers, une mesure et 4 verges.

H. 2001. (Liasse.) — 62 pièces : 18 parchemin, 44 papier.

1485-1781. — *Pays de Lallœu* (suite). *Laventie*. — Cense de l'Estrée. — Déclaration (1749) des terres faisant partie de la cense de l'Estrée, par Pierre-Joseph Pannier, qui en est fermier (p. 1-3). — Visites de la ferme et réparations (1596-1751; p. 4-16). — Baux de la cense : à Jean Salenghe, fils de Simon, époux de Jeanne Du Crocquel, moyennant 70 couronnes d'or annuellement (1425); — à Paul Toulouse, demeurant à Laventie, rue des Viennes (1459); — à Jean de Mars (1489); —

à Georges Cocheron 1531 : — à Louis Cocheron (1567) : — à Guillaume Delebarre et Marie Perche, sa femme (1573-1591), ce dernier bail consenti moyennant 400 fl. : — à Antoine Delebarre et Marguerite Béhague (1609) : — à Josse Jacquemon et Anne des Gravelines, sa femme, et à Antoine Delebarre 1618 ; — à Guillaume Delebarre, fils du précédent 1627 ; — à Jean Legillon 1651 ; — à Martin Vignoble, ancien échevin, et Anne Legillon, sa femme (1669) ; — à J.-B. Vignoble, fils de Martin 1672 ; — à Bruno Vignoble, autre fils dudit Martin (1681) ; — à Adrien Leroy (1682) ; — à Philippe Pannier (1689) ; à N.-A. Pannier (1698), à condition de payer 1.300 l. de rendage, 16 l. 5 s. pour l'entretien des ornements d'église, 6 havots de blé et 4 ras. d'avoine au prévôt de Sailly, l'entretien des bâtiments de la ferme et des chemins, 1.100 l. de pot de vin, de contribuer au rachat des édits des enregistrements des biens des gens de mainmorte à proportion de son bail et de payer les réparations qui vont être faites à la ferme ; — à Nicolas-Joseph Pannier (1777 et 1781), moyennant le paiement de 3.000 l. en 2 termes, la réfection des immeubles, l'entretien des chemins, etc. (p. 17-62).

II. 2002. (Liasse.) — 38 pièces, : 11 parchemin, 47 papier.

1536-1781. — *Pays de Lallœu* (suite). *Laventie*. — Cense de l'Estrée. — Régie du bail de la ferme (1536-1716). Complainte (1673) contre Pierre Hugues, qui a passé avec une voiture sur les terres de la cense. — Procès (1682-1683), contre Anne Legillon, veuve de Martin Vignoble, pour avoir inducement cédé son bail à Pierre Desmarels. — Mémoire (1781) pour le fermier Pannier, imposé à tort pour les dîmes (p. 1-42). — Déclarations (1549) des rentes dites centrons, annexées à la ferme de l'Estrée (p. 43-51). — Arrentement (1585), à Pasquier Delchayé, d'un manoir sis au fief de l'Estrée. Déclaration (1672) des biens de Saint-Vaast en Lallœu : la ferme de l'Estrée avec ses centrons ; une ferme à Richebourg, nommée la « Cour Saint-Vaast » ; 100 mes. de terres à Lestrem, sur le terroir de La Beccarderie ; une maison au bourg de Laventie, où sont les prisons ; 2 maisons à Béthune : le pont d'Estaires, dont le droit de passage est indivis avec le sieur de Fauquissart ; 3 moulins à vent, à Laventie, Sailly et Fauquissart ; les rentes de Lallœu septenges, rentes de Vimy, rentes que l'on appelle « Lestrem » ; les confiscations et les dîmes. — Déclaration (xviii^e s.) des terres de Saint-Vaast à Sailly. — Baux (1626) des terres défrichées ou « déréquies » (p. 52-58).

II. 2003. (Liasse.) — 76 pièces : 13 parchemin, 63 papier ; 7 sceaux.

1321-1784. — *Pays de Lallœu* (suite). — Moulins. — *Laventie*. Arrentement, par l'Abbaye (1509), à Jean Le Pelit, du « grand courant » descendant « de « le court l'advoué » le long du grand chemin d'Estaires, pour y édifier à ses dépens un moulin à huile et non à autre usage, à charge pour le preneur de payer 30 s. de rente annuelle et de ne pouvoir donner, vendre ou transporter son moulin à d'autres mains (p. 1-3). — Baux du moulin à vent à usage de moulin à blé : à Michel Despierres, meunier à La Gorgue, moyennant 60 ll. carolus d'or annuellement et l'entretien du moulin et de la molle (1543) ; — à Jacques Despierres et Jeanne Hémerly, sa femme (1580) ; — à Antoine Lesaige, meunier à Laventie, moyennant 100 fl. (1612) ; — à Antoine Gruson, de Laventie (1668) ; — à Charles Grignon, meunier à Laventie moyennant 350 l. annuellement, 67 l. 10 s. de pot de vin et 20 s. pour l'entretien des ornements de l'église (1707) ; — à Pierre-Antoine de Gruson, meunier (1734) ; — à J.-B. Goudal, meunier à Illies (1769-1780), moyennant un fermage de 15 ras. de blé (p. 4-32). — Régie du moulin. Demande de modération de fermage (1559), par le meunier Despierres, parce que les arbres qui croissent autour de son moulin arrêtent les vents et retardent son travail ; — modération accordée (1673) au meunier Antoine de Gruson, qui a eu à payer de fortes réparations ; — le même Gruson demande un cantonnement pour les « chasse manées » des autres moulins de Lallœu, qui lui font concurrence déloyale ; — décompte arrêté (1716) pour le fermier Grignon (p. 33-39). — Réparations (1581-1718 ; p. 40-62). — Rente de 3 havots de blé sur le moulin, vente de cette rente (20 avr. 1381), par Jacquemart Deleplace, à Jacques Meurin ; présents comme échevins : Jean l'Ostegier, Baudin de Carnin, Guillaume Le Martin, Jean Bouque, Laurent Le Grain, Jean Meurin, Jean Le Fiévé, Jean le Candle, Pierre Leblanc et Jacques l'Onglés. — Roger Le Caudrelier, dit Le Vaast, reconnaît que le moulin qu'il a pris en arrentement de Saint-Vaast, est chargé de 6 havots de blé envers Jean Meurin, dit Grand Jean (1429) ; en présence de Thomas Landrieu, curé de Laventie, Jean Rousseau, Desraines Des Ranquières, Jean Du Castel, Aliaume l'Ostegier, Guillaume de Le Flie, Pierre Le Zustré, dit de Lomel, Jean Le Rogiau, Jean Le Noble, Étienne l'Étillon, Jean de Salomez, Jean Le Sures. — Transport (1429) d'une rente de 6 havots de blé sur le moulin, par Jean Meurin, à Thomas Landrieu, curé de Laventie. — Vente de

ladite rente (1443), par les filles de Jean Menrin, dit Haket, à Mailin Le Vast, dit Caudrelier. — Jean Roussel, Pierre Leseq, Olivier Hémyer et Grard Delemotte « prouveurs » de Laventie, vendent (1510) à Jean Le Vast, dit Caudrelier, 6 havots de blé de rente qu'ils avaient sur le moulin, comme leur provenant de la donation du curé Landrieu. — Vente (1556), par Nicolas Wastellier, à Pierre de Neuvéglise, des 9 havots de rente qu'il possède sur le moulin. — Transport de la même rente, par Pierre de Neuvéglise à Hugues de Neuvéglise (1599), et par Pierre Bailleul (1614) qui l'avait acquise dudit Hugues, à Antoine Lesage (p. 63-72). — Sentence du siège abbatial (29 août 1321 « le nuit de la feste Saint Jehan décolasse ») contre Grarl de Baclerot, écuyer, baron de Saint-Vaast, qui a érigé un moulin à vent au pays de Lallœu sans le gré de l'Abbaye; en présence de Gilles, sire de Neuville, Gilles, sire de Nédonchel, chevalier, Bernard de Bailleul, Jean de *Thiutu* (Thélus), Jakème de Ransart, Jean de Haloy, Colart Hesnus, Grarl de *Daienville* (Dainville) et Guislain de *Wallius* (Warlus). — Autorisations données, au dit Grarl, de conserver son moulin jusqu'à la Chandeleur de la même année (3 janv. 1324); — à Jacques Leconte, d'ériger un moulin à huile en une pièce de terre qu'il a sur le chemin de Laventie à Fleurbaix (1611); — au sieur Petit de transporter sur sa propriété un moulin qu'il a acquis (1784; p. 73-76).

H. 2004. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1619-1778. — *Pays de Lallœu* (suite). — *Fauquissart*. Acquisition (1619), par Antoine Lesage, sur Marie Legrand, veuve de Jacques Despierres, du moulin de Fauquissart, et déclaration de command en faveur de l'Abbaye pour cette acquisition (p. 1). — En présence d'Henri Pétillon, meunier de Fauquissart, les greffiers de Lallœu choisissent (1699) un nouvel emplacement du moulin, de front à la rue des Matelots où les chemins sont plus accessibles; — vente (1699) de 2 cents de terre, par Jacques Legrain, pour cette érection (p. 2-7). — Baux du moulin : à Antoine Guérin, moyennant 180 l. de fermage (1689); — à Jean Boursette (1734); — à Pierre-Joseph Boursette (1750); — à J.-B. Fagot (1761); — à Antoine Duquenne (1770); transport de ce bail (1771), par ledit Duquenne, à Jacques-François Wallon-Capelle; — à Pierre-Joseph Pau (1778), meunier du moulin de Le Vaast à Fromelle (p. 8-17). — Régie de la location du moulin. Demandes de modéra-

tion : par Éloy Godefrol, meunier (1671), Pierre Leblanc, nouveau meunier (1673), à cause des nombreuses réparations qu'il eut à faire lorsqu'il reprit le bail de Godefrol, qui s'en est allé insolvable. — Pierre Gruson, meunier de Fauquissart, résilie son bail (1689) entre les mains des religieux de Saint-Vaast et leur abandonne ses deux chevaux et ses meubles, pour se libérer de ses arrérages. — Permission au meunier Henri Pétillon (1699), de briser les deux anciennes meules pour en faire une fixe. — Henri Pétillon, meunier, « du moulin nouvellement érigé », demande à l'Abbaye (1700) l'exemption des centièmes dont il profitait à Fauquissart, l'érection d'un corps d'habitation et la réduction de son nouveau bail au tarif de l'ancien. — Compte (1716) du meunier Jean Boursette des arrérages qu'il doit depuis 1706 : 1.898 l. 3 s. — Attestation (1716) des « chasseurs de munées » de Boursette, que celui-ci prenait un droit de mouture de 8 l. à la ras. sur les particuliers qu'il savait avoir pesé leurs grains, et le double et le triple à ceux qui ne pesaient pas; qu'il obligeait ses « chasseurs, sous peine de renvoi, de faire différentes « ligatures » de sacs; qu'en temps de disette, il remplaçait la farine de froment par de la farine de fève mêlée de terre; etc. — Procès (1761) contre le meunier Pierre Boursette, qui n'a pas satisfait aux clauses de son bail en négligeant l'entretien des bâtiments (p. 18-47). — L'Abbaye cherche (1721) à faire réduire les centièmes dus pour le fonds de la terre où était construit l'ancien moulin (p. 48-49). — Visites, prisées et travaux de réparation du moulin (1620-1735) : estimation (1620) des pièces du moulin; état des sommes dépensées par l'Abbaye de 1680 à 1741 pour son moulin : 389 l. en 1680, 2.730 l. en 1699, 3.000 l. en 1734, etc. (p. 50 à 76).

H. 2005. (Liasse.) — 54 pièces : 1 parchemin, 53 papier; 2 seccaux.

1409-1770. — *Pays de Lallœu* (suite). — *Fleurbaix*. Pétition (1575) des échevins de Lallœu pour que l'on accorde permission à Lambert de Gruson d'établir sur la « platière », près du bourg de Fleurbaix, un moulin à blé, artificiel (p. 1). — *Sailly*. Baux du moulin de Sailly : à Laurent Pau (1707), moyennant 270 l. de rendage; — à Thérèse Boursette, sa veuve (1743); — à Antoine Pau (1761 et 1770), à charge de 50 ras. de blé de ferme, payées à la prisée du marché d'Arras, des rentes, redevances, centièmes et vingtièmes, à charge aussi d'aller quérir, dans la prévôté de Sailly, tous les grains nécessaires à l'usage du prévôt

et les mouldre gratuitement, et de faire exécuter les réparations nécessaires (p. 28). — Visites et réparations (1546-1757, p. 9-43). — Assignation (1409), par-devant Robert Du Ploich, lieutenant du prévôt de Beauquesne, de Hennequin Flayel qui a confrevenu aux droits de Saint-Vaast en érigeant un moulin sur le terroir de Sailly, sans congé de l'Abbaye; relation de l'assignation (1409), par Bauduin Layne, lieutenant du Roi. — Autorisation (1763), à François Weecksleen, brasseur à Sailly, éloigné de tous les moulins, d'en ériger un sur sa terre, pour mouldre « brais » de brasserie, farine et « tordoir » à huile; à condition que le moulin soit pour son seul usage personnel et qu'il paye annuellement 2 rasières de blé (p. 44-51).

H. 2006. (Liasse.) — 73 pièces : 7 parchemin, 66 papier; 5 seceaux.

1427-1772. — *Pays de Lallœu* (suite). — *La Gorgue*. Arrentement, par Saint-Vaast (1427), à Jacques Joire, de la moitié du moulin Moyen et la moitié du moulin du Crocquet. — « Garandissement », par Paul de Liévin et les frères de Forcheville (1432), pour la vente du moulin Moyen qu'ils ont faite à Jacques Faisee et Robert Leroi. — Reconnaissance (1501), par-devant Philippe de Févin et Adam de Bury, auditeurs du Roi, que Gilles Baudetel, boucher, et Jeanne Dagnielle, sa femme, demeurant à Esclaires, ont pris en arrentement de l'Abbaye le cours d'eau descendant du moulin du Crocquet, le long du grand chemin d'Estaires, allant se jeter dans la Lys, pour y édifier un moulin à huile. Reconnaissance (1510) des conditions de cet arrentement, par Jacques Mayolle et Jeanne Landrieu, sa femme, substitués à Gilles Baudetel. Reconnaissances semblables, par Mahieu Herquin (1531) et Andrieu Herquin (1611). — Dénombrement (1619) rendu à Saint-Vaast par ce dernier, pour le courant et son moulin à huile, appelé « moulin Moyen ». — Requête du même (1619), pour obtenir autorisation de construire un moulin à huile près de son moulin à usage de blé (p. 1-23). — Arrentement (1496), à Jean Du Crocquet, d'un cours d'eau descendant du moulin de « le cour l'advoué » pour y édifier un moulin à blé, en l'emplacement de celui qui y était construit avant les guerres. — Arrentement de terres (1523), à Michel Despierre, meunier du Crocquet. — Bail du moulin à Jacques Fruchart (1691). — Procès (1739) entre Marie-Florence de Jonglet, dame de Moyenneville, Maresl, etc., veuve de Louis Donker, seigneur de La Ghennerie, demeurant au château de Maresl, paroisse de Lestrem, d'une part, et l'Ab-

baye de deuxième part, pour que celle-ci soit obligée à couper la digue de la retenue des eaux des moulins Moyen et du Crocquet, cause des inondations, à faire la visite du courant du Breucq séparant La Gorgue et La Beccarderie, et encore Jeanne-Isabelle Garson de Valdolin, propriétaire du « moulin Moyen », et Louis Garson, conseiller du Roi, subdélégué au département d'Aire, usufruitier du moulin, qui se trouvent lésés par les prétentions de la dame Jonglet. Transport (1748) dudit moulin par André et Marie-Catherine Fruchart à J.-B. Fagot, marchand talonnier à Laventie (p. 24-62). — Opposition (1772) de l'Abbaye à l'érection d'un moulin à blé par Antoine-Joseph de Bourges (p. 63-68). — Plainte de l'Abbaye (xviii^e s.) contre François Le-grand, laboureur à La Gorgue, qui a fait construire un moulin à cheval, pour mouldre blé, le long du « Vert chemin » qui conduit de Laventie à Labassée. Analyse des titres anciens (1245-1591) attestant que l'Abbaye est dans le droit exclusif d'avoir des moulins au pays de Lallœu (p. 69-73).

H. 2007. (Liasse.) — 61 pièces : 2 parchemin, 59 papier.

1703-1784. — *Pays de Lallœu* (suite). — *La Gorgue*. Procès (1703-1713), au sujet de la prétendue banalité des moulins domaniaux de La Gorgue, un associé, François Loridan, ayant fait saisir les chevaux et farines des « chasse-meunées » de Bruno Lombart, meunier de Richebourg, occupé d'un moulin appartenant à Saint-Vaast. Ordonnance du bureau des finances de Lille (4 fév. 1707) déclarant les religieux de Saint-Vaast déchus de leur droit de faire enquête. Ceux-ci font appel au Parlement de Paris qui casse cette sentence (1711) et autorise une enquête : celle-ci prouve que les personnes résidant en Artois, au dedans de la limite de la prétendue banalité de La Gorgue, peuvent librement porter leurs grains soit aux moulins Moyen et du Crocquet, soit à Richebourg, et que s'ils les portent parfois aux moulins de La Gorgue-Flandre c'est uniquement par commodité, que les meuniers de Richebourg, même celui d'Envie, paroisse de Merville, ont toujours pu faire librement leur commerce sur toute l'étendue des paroisses de La Gorgue et Richebourg. Après cette enquête, Loridan se désiste de ses poursuites contre le meunier de Saint-Vaast dans deux actes passés par-devant notaires à Arras (3 avril 1713). Il reconnaît l'immunité de l'Abbaye et lui offre des dommages-intérêts (p. 1-44). — Arrêt du Parlement (5 avr. 1764) déclarant nulle la saisie faite par les sieurs David et Masse, fer-

miers des moulins domaniaux, sur Antoine Pau, meunier de Sailly, reconnaissant l'Abbaye dans son droit d'avoir moulin et de faire chercher mouture par ses meuniers dans toute l'étendue de Lallœu, défendant aux Engagistes de La Gorgue de les troubler dans leurs droits. Arrêt du bureau des Finances de Lille (13 fév. 1781) autorisant les Engagistes de La Gorgue à exercer par provision la banalité dans toute l'étendue d'une lieue à la ronde soit sur La Gorgue-Flandre, soit sur La Gorgue-Lallœu, prononçant confiscation, au profit de l'Engagiste, des farines, sacs et chevaux saisis sur Dusart et Douze, meuniers à Sailly, condamnés chacun à 12 l. d'amende. — Mémoire (1781) pour l'Abbaye contre les Engagistes où l'on discute le droit de « banalité à une lieue à la ronde », tant sur Lallœu que sur la Flandre (p. 45-61).

H. 2008. (Liasse.) — 57 pièces : 7 parchemin, 50 papier.

1615-1750. — *Pays de Lallœu* (suite). — Procès (1615-1630) contre Louise Descamps, propriétaire du moulin Madame à Steenwerck, pour empêcher ses « chasse meunées », de traverser les terres de la prévôté de Sailly, quand ils se rendent à Laventie dans la rue des Clinques. Attestations (1620) que le meunier du moulin Madame extorquait un droit aux étrangers passant la Lys vis-à-vis de son moulin, soit 3 d. aux gens passant à pied et 1 liard à ceux passant de nuit ; — plan juridique de la prévôté de Sailly (1622), du circuit et des « piedsentes » allant vers le moulin Madame, pour montrer le dommage causé à la prévôté ; — sentence du Conseil d'Artois (23 mars 1630) condamnant ladite Descamps à se contenter de l'ancienne voie dite du « moulin Madame » et supprimant celle qu'elle a faite et que le prévôt de Sailly a déjà coupée (p. 1-39). — Procédures (1717), contre le fermier du même moulin, pour avoir traversé avec ses chevaux les prairies de la prévôté (p. 40-44). — Plainte (1675) de Pierre Leblanc, meunier de Fauquissart, contre les meuniers de « Leval » et de La Boutillerie, qui lui font concurrence dans son canton. — Défense (1680) aux meuniers de Neuve-Chapelle, Pietre et Le Vaast de venir chercher mouture en Lallœu. — Autorisation (1692), à François Chavatte, meunier du moulin de Pippe à Steenwerck, de venir chercher mouture en Lallœu, sans porter préjudice aux autres meuniers. — Semblable autorisation (1716), puis défense (1717) à Pierre Yans, du même moulin. — Cantonement (1750) des meuniers de Laventie, Sailly et Fauquissart (p. 45-57).

H. 2009. (Liasse.) — 48 pièces, 1 parchemin, 47 papier.

1561-XVIII^e s. — *Pays de Lallœu* (suite). — Chasse et pêche. — Règlements 1684-1721 : défenses de chasser avec des fusils, chiens ou filets, de tirer le gibier ou les oiseaux de passage, de prendre les œufs de perdrix, de pêcher dans les cours d'eau et d'y faire rouir du lin, même de garder chez soi des engins et des chiens de chasse (p. 1-27). — Procès (1682) contre les gens de loi et habitants de Lallœu, qui prétendent que tout particulier propriétaire a droit de chasser sur ses terres : l'Abbaye revendique ce droit comme faisant partie de sa seigneurie. Parmi les pièces produites : ordonnance de l'abbé Jérôme Ruffault (1561) de faire chasser les perdrix, lièvres, « conins » et autres bêtes, au pays de Lallœu pour les apporter à l'Abbaye ; la couple de perdrix sera payée 6 pat., le lièvre 6 pat., le lapin 4, les chasseurs feront le serment de ne vendre ailleurs le produit de leur chasse (p. 28-45). — Sentence du Conseil provincial (10 sept. 1691) au profit de Saint-Vaast contre les bailli et échevins de Lallœu, qui avaient pris fait et cause pour Pierre Carlier, André Caudron et autres habitants de Lallœu, en prétendant que le droit de chasse appartient aux propriétaires des terres (p. 46). — Affiche (XVIII^e s.) pour la mise en ferme des amendes de chasse, permissions de coupes de bois des chemins (p. 47). — Le prévôt de Sailly retire (1718) à Pierre Mauduict, lieutenant du bailli de Saint-Vaast, la permission de chasser en Lallœu (p. 48).

H. 2010. (Liasse.) — 118 pièces : dont 1 plan, 15 parchemin, 103 papier.

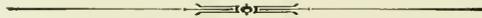
1606-1769. — *Pays de Lallœu* (suite). — Extrait du journal du prévôt de Sailly : ordonnance à Nicolas Bosquel, sergent de Saint-Vaast, de saisir les « aillietz, roïds et autres harnatz de chasse, chiens couchans, d'eaux, et levriez » et de les amener à la prévôté (1606). — Sentences pour délits de chasse (1675-1769) : contre Jacques Chiroulte (1675) ; — Félix de Junglet, chevalier, sieur du Plouich, demeurant au château du Marest ; — Maximilien Le François, sieur de Sapigny ; et François-Jérôme Mazure, bailli du Roi (1682) ; — Pierre Mauduict, lieutenant du bailli de Saint-Vaast (1715) ; — Philippe Pannier (1743) etc. (p. 1-83). — Reconnaissances (1701-1746), par des délinquants, que le droit de chasse appartient à l'Abbaye (p. 84-104). — Complaintes, sentences et reconnaissances (1676-1738), au sujet d'infractions au droit de pêche qui appartient aussi à l'Abbaye (p. 105-110). — Bail du riez des Meaux

(1618), à Nicolas Le Waast, échevin moderne, pour le pâturage des bestiaux. — Arrentement de terres (1685), à Jacques Marsy, moyennant 600 l. comptant et 6 ras, d'avoine. — Marguerite Duflos, veuve de Georges de Louf, prend en arrentement (1718) un jardin de 6 cents p. 111-117. — Plan du pays de Lallœu (1622) par l'arpenteur Jacques de Guiselin (p. 118).

H. 2011. (Registre.) — In-folio; 221 feuillets, papier.

1668 - 1678. — *Pays de Lallœu* (suite). — Comp-

tes rendus (1668-1673) à Denis Attoliny, procureur général de l'Abbé, et Jacques de Bonmarché, grand prieur, par J.-B. Mauduict, procureur pour office, de la recette des biens de l'Abbaye : dîmes de Sailly, Laventie, Fauquissart et Fleurbaix; moulins de Sailly, Laventie et Fauquissart; cense de Lestrée; droits de passage; rentes seigneuriales; recettes sur Steenwerck et Béthune. — Semblables comptes rendus par Antoinette Dubois, veuve de J.-B. Mauduict (1674 à 1676), et par le sieur Robin (1677-1678).



INDEX SOMMAIRE

DU TOME II DE LA SÉRIE H.

CINQUIÈME PARTIE. — GAULE, DROITS SEIGNEURIAUX, etc.	1
— Cartulaire du Gaule.	1
— Gaule de Beaumetz.	2
— Gaule de Sancerre.	21
— Droits seigneuriaux, droit de cens.	33
— Fiefs et baronnies.	38
— JUSTICE :	
— Officiers de justice.	44
— Coutumes.	46
— Siège de Saint-Vaast et procédures.	47
SIXIÈME PARTIE. — BIENS.	
— Arras :	
— — Procès et accords entre l'Abbaye et la Ville.	52
— — Bâtimens. Mobilier.	56
— — Registres aux marchés.	60
— — Comptes aux ouvrages.	64
— — Fiefs et pouvoirs dans Arras.	75
— — Rentes.	92
— — Culte.	93
— — Propriétés par rues.	94
— — Plans d'Arras et environs.	96
— Agny et Bellacourt.	98
— Adinfer.	98
— Ennevelin, la Wiccarderie et Fretin.	98
— Anneuillin et Dons.	100
— Anzin-Saint-Aubin.	107
— Asnières, Noisy, Berny et Vic-sur-Aisne.	112
— Acy, Étrun, Montescourt, Gouves et Agnez-lès-Duisans.	112
— Achiét-le-Petit.	113
— Athies.	114
— Bailleul-sire-Bertoull.	117
— Avesnes-lès-Bapaume, Bapaume, Saint-Aubin et Tilloy.	122
— Banvin et Provin.	122
— Mercatel et Beurains.	126
— Béhagnies, Petit-Villers et Sapignies.	127
— Bénifontaine et Hulluch.	129
— Berclau et Billy-Berclau.	132
— Berneville et Warlus.	133
— Berny-en-Santerre.	136
— Fouquières, Bétricourt, Drocourt, Rouvroy, Noyelles-sous-Lens et Hénin-Liétard.	13
— Béthune, Annezin, Fouquières et Lapugnoy	111
— Biache et Vitry.	141

SIXIÈME PARTIE —	Boistoux, Boiry-Saint-Martin, Mercatel et Fichoux.	150
—	Bouvigny-Boyeffles, Hersin et Sains-en-Gohelle.	152
—	Bihucourt.	154
—	Bullecourt.	157
—	Campigneulles-les-Grandes.	158
—	Carvin et Épinoy.	161
—	Coullemont, la Basècle, Bienvillers et Grévillers.	162
—	Lestrem et La Beccarderie.	164
—	Dainville et Wanquetin.	165
—	Demencourt, Sainte-Catherine et Royaval.	171
—	Douvrin.	181
—	Estrée-Wamin, Mardinchon, Baccuel, Vaulruhout, Oppy-en-Ternois et Baudricourt.	188
—	Rœux et Fampoux.	194
—	Feuchy, Mofflaines, Court-au-Bois et Vaudrifontaine.	197
—	Fichoux et Hendecourt.	208
—	Hendecourdel.	212
—	Fresnes-lès-Montauban, Laigny et Mauville.	212
—	Gavrelle.	218
—	Givenchy-en-Gohelle et Givenchizel.	224
—	Beuvry et Locon.	226
—	Haltuin et Neuville-en-Férin.	227
—	Hamblain-lès-Prés, Sully-en-Ostrevent et Boiry-Notre-Dame.	229
—	Hées, Achicourt.	237
—	Hendecourt.	248
—	Saint-Laurent, Hervain, La Brayelle et Razincourt.	256
—	Illies, Wieres et Oresnicieux.	266
—	Fromelles.	270
—	Izel-lès-Équerchin.	272
—	Pays de Lalloen : Laventie, Fleurbaix, Sully-sur-la-Lys et La Gorgue.	279



63 Pas-de-Calais, France (cont)
121 Archives
342 Archives ecclésiastiques
4.2

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 01 16 03 019 5